BRUYS, François

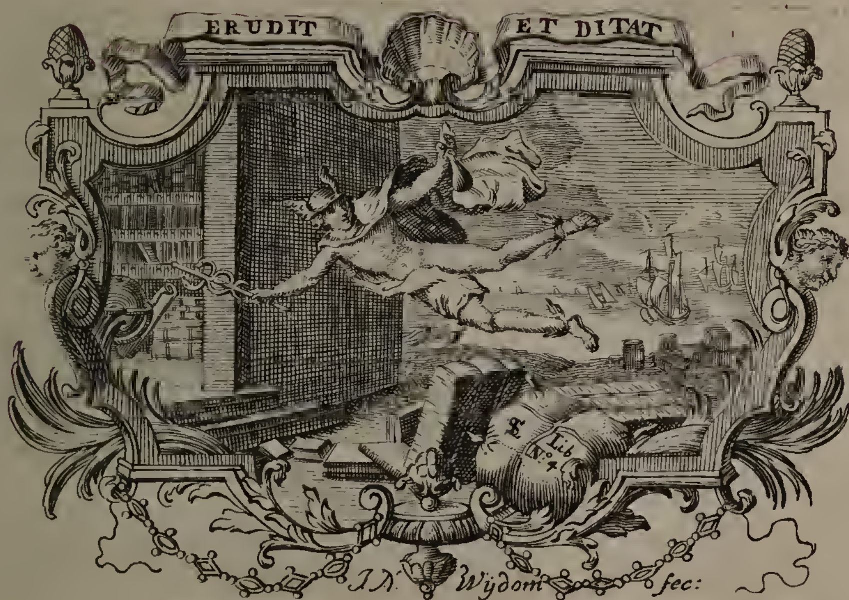
HISTOIRE
DES
PAPES,

DEPUIS S^t. PIERRE JUSQU'A BENOIT XIII INCLUSIVEMENT.

TOME TROISIEME,

COMMENÇANT PAR

EUGENE III, & finissant par ALEXANDRE V.



A LA HAYE,
Chez HENRI SCHEURLEER.
M. DCC. XXXIII.


WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

LETTRE DE L'AUTEUR DE LA NOUVELLE HISTOIRE DES PAPES,

Où l'on éclaircit divers Endroits du premier Tome de cette HISTOIRE, *censurez mal-à-propos par un Anonime.*

MONSIEUR,

J'AI reçu avec plaisir la *Bibliotheque Françoise*, tom. XVII. 2. partie, avec le volume VII. 2. part. d'une espece de Journal, qui se publie à la Haye sous le Titre singulier de *Lettres serieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, & sur d'autres Matieres.* L'un & l'autre m'ont paru d'un Stile agréable: mais, j'ai trouvé ces deux Ouvrages très-différents dans l'Essentiel. Les Auteurs de la *Bibliotheque Françoise* sont judicieux, impartiaux, & solides, dans leurs Critiques. L'Anonime, qui compose les *Lettres serieuses & badines*, est un Comique divertissant, qui en impose par de jolies Phrases, & dont la plupart des Censures sont dépourvuës de toute apparence de Raison. Soïés persuadé, Monsieur, que la Passion n'a point de part à ce Jugement. Ce n'est point par Reconnoissance, ce n'est que par Amour pour la Vérité, que je louë les Auteurs de la *Bibliotheque Françoise.* Ce n'est point par Vangeance, ce n'est que par un Effet de ma Sincérité, que je blâme le *Journaliste serieux & badin.* Quoique les prémiers aient fait un Eloge magnifique de mon *Histoire des Pa-*

Jugement sur la *Biblioth. Françoise,* & sur les *Lettr ser. & bad.*

Papes (1), je ne me résoudrois jamais, par cette Raison, à approuver leur Journal, si cet Ouvrage ne me paroissoit d'ailleurs judicieusement écrit; &, suivant le même Principe d'Equité, je ne blamerois jamais les *Lettres serieuses & badines*, pour avoir été censuré, & indignement traité (2), par l'Anonime qui les donne au Public. Et, pour demontrer à cet égard mon Desintéressement & ma Droiture, je vous prie de faire imprimer, à la tête du III. Tome de mon Ouvrage, les Raisons importantes, & les Faits indubitables, que je vais opposer aux Censures de l'Anonime.

I. Cet Ecrivain fait d'inutiles Efforts, pour me charger du Blâme que j'ai répandu sur la Conduite du Pape Zozime, qui supposa de faux Canons du Concile de Nicée, pour autoriser en Afrique les Appels d'Outre-Mer. Cette Action criminelle m'a donné lieu de taxer ce Pontife d'*Impudence & d'Imposture* (3). Devois-je parler en d'autres Termes d'une Supercherie avérée par un grand nombre d'Evêques Africains (4)? Cependant, l'Anonime *serieux & badin* a eu la Hardiesse de dire, que, *comme si le Fait étoit solidement prouvé*, ou que j'eusse *appris par une Révélation immédiate*, *que ces Canons contestez étoient une Addition frauduleuse de la façon du Pape Zozime*, *je ne laisse pas de l'en charger sans aucun Ménagement* (5). C'est me dire de grosses Injures en Termes assez polis; car, si je ne prouvois pas mon Accusation, il est tout visible, que je serois convaincu des mêmes Crimes que j'ai imputez au Pape Zozime. Vous voiez, Monsieur, que l'Affaire est sérieuse, & qu'il ne s'agit de rien moins que de me justifier d'*Impudence & d'Imposture*, aux Dépens du Pape que j'en ai accusé, aux Dépens même de mon Adversaire qui m'oblige d'entrer Discussion. Voici les Reflexions Historiques, qui me justifient, & qui prouvent en même tems l'Ignorance & la Mauvaise-Foi du Pape Zozime & de mon injuste Censeur.

PREMIERE REFLEXION. L'Anonime *serieux & badin* recon-

(1) *Biblioth. Franç. tom. XVII. part. 2. art. 1.*

(2) *Lettres ser. & bad. tom. VII. part. 2. Lett. 23.*

(3) *Hist. des Papes, tom. I. pag.* 188. 189.

(4) Voyez, dans le II. Tome des Conciles, les Actes du Synode d'Afrique, & ses Lettres Synodales aux Papes Zozime & Celestin. Voyez aussi Stephanus Szegedinus, *in Speculo Pontificum, pag. 1. & seq.* & les Auteurs citez sous les Lettres *(aa)* pag. 188. de mon *Histoire des Papes*, *& alibi.*

(5) *Lett. ser. & bad. pag.* 408.

connoit (6) *sérieusement*, que le Pape Zozime, alléguant quelques Canons aux Africains, *nomma le Concile de Nicée, au lieu du Concile de Sardique.* Je demande, s'il fit cette Bévûë de bonne-foi, ou malicieusement? Si mon Censeur veut que cela soit arrivé de bonnne-foi, de même qu'on pourroit citer, sans malice, Tacite pour Tite-Live: donc, lui dirai-je, le Pape tomba dans une Erreur de Fait, qu'on ne peut excuser de Distraction, ou d'Ignorance. Si, après avoir copié un Passage de St. Augustin sur la Grace, je disois que ce Passage est d'Origene, la plus grande Faveur, qu'on pourroit me faire, ne seroit-elle pas de dire, que j'étois distrait dans le moment que j'écrivois cette Pensée? Et d'autres Censeurs moins indulgens ne se croiroient-ils pas fondez à m'accuser d'Ignorance? L'Avanture, que j'examine, ressemble parfaitement à cette Supposition. Ne falloit-il pas être, ou distrait, ou fort ignorant, pour confondre, dans une Matiere très-importante, les Canons de Nicée avec ceux de Sardique? Mais, si mon Censeur Anonime avoit assez de Bonne-Foi, pour reconnoître, qu'il y eut probablement de la Malice dans la fausse Citation des Canons de Sardique, sous le Nom respectable du Concile de Nicée, il n'en faudroit pas davantage; l'Imposture seroit avérée par l'Aveu de l'Apologiste même de Zozime. Cette Supposition ne sera jamais réalisée. On ne doit pas attendre une si belle Marque d'Equité de la part de l'Anonime. Je suis donc obligé de raporter d'autres Preuves de mon Accusation.

SECONDE REFLEXION. L'Auteur *serieux & badin* dit (7), que les *Canons de Nicée avoient été expliquez par d'autres Canons au Concile de Sardique.* Cette Solution subtile n'est pas de son Invention. Il y a long-tems que quatre Cardinaux très-celebres dans la Republique des Lettres (8) ont fait leurs Efforts pour la rendre solide. Je l'ai indiquée dans mon *Histoire des Papes* (9); & j'ai remarqué à cette occasion, que, *quand même cette Solution seroit aussi solide qu'elle est frivole, elle ne justifieroit pas le Pape d'Ignorance, si elle le justifioit de Mauvaise-Foi.* Donner, pour les Sentimens d'Aristote, ceux d'Averroes ou de quelqu'autre Commen-

(6) *Pag* 409.
(7) *Pag.* 409.
(8) *Baronius, Bellarmin, Norris, & du Perron.*
(9) *Tom. I. pag.* 189.

mentateur de ce Philoſophe, croïez-vous, Monſieur, que ce ſeroit le moïen de s'acquerir dans la Republique des Lettres la Réputation de Savant?

Troisieme Reflexion. Il y a de l'Injuſtice dans le Procédé de mon Cenſeur. Il ne dit point que j'ai indiqué, dans mon Ouvrage, la Solution dont il ſe fait honneur, & il ſupprime l'Obſervation qui la refute au même Endroit. Les Loix de l'Honneur, de l'Equité, & de la Critique, l'obligeoient à prouver que le Subterfuge, dont il fait uſage, étoit une Vérité Hiſtorique. Agiſſant autrement, il a tenu une Conduite toute remplie d'une Mauvaiſe-Foi très-marquée.

Quatrieme Reflexion. *Les Canons de Nicée*, dit-il, *avoient été expliqués par d'autres Canons au Concile de Sardique.* Peut-on rien dire de plus contraire à la Raiſon, & à la Vérité de l'Hiſtoire? C'étoit s'aviſer un peu tard d'ajouter un Commentaire aux Canons de Nicée, après plus de 22. ans. Le Concile de Nicée fut tenu l'an 325. ſous les Auſpices de Conſtantin, qui, le Sabre à la main, fit condamner l'Héréſie Arienne. Celui de Sardique ſe tint l'an 347., pour réünir les Egliſes d'Orient & d'Occident, & pour rétablir St. Athanaſe dans ſon Siege (10). De plus: ſi le Concile de Sardique s'étoit tenu pour expliquer celui de Nicée, pourquoi le Pape, ou ſes Légats, n'en avertirent-ils pas les Evêques d'Afrique? Ceux-ci, n'aiant point trouvé dans leur Exemplaire du Concile de Nicée le Canon qu'on leur alleguoit comme fait dans cette Aſſemblée, ſe plaignirent hautement, & prirent même le parti d'envoïer des Députez fideles en Orient, pour conſulter les Originaux. Ils écrivirent en 419. à Boniface I, Succeſſeur de Zozime, que cette Affaire avoit cauſé des Conteſtations fort pénibles; & vous avez vû, Monſieur, dans mon *Hiſtoire des Papes* (11), le Précis de la Lettre Synodale qu'ils écrivirent en 423. au Pape Celeſtin I., pour ſe plaindre de la Supercherie qu'on leur avoit faite en alléguant le Canon de Sardique, ſous le Nom du Concile de Nicée. Il eſt étonnant, que les Africains ignoraſſent alors ce qu'on voudroit établir aujourd'hui comme une Vérité Hiſtorique. 1. Il n'eſt pas

(10) *Socrate, Hiſt. Eccl. Liv. II. chap.* 20. *Sozomene, Liv. III. ch.* 11. *Theodoret, Liv. II. ch.* 7.

(11) *Tom. I. pag.* 200.

pas moins ſurprenant, que Zozime, Boniface, & Celeſtin, ne ſe ſoient jamais aviſez de leur dire: *Pourquoi faire tant de Bruit, & vous donner de ſi grands & de ſi penibles Mouvemens ſur cette Affaire? Le Canon, allégué pour favoriſer les Appellations à Rome, ne ſe trouve pas dans les Actes du Concile de Nicée; &, à la verité, il ne fut pas fait dans ce Concile: mais, ignorez-vous qu'il eſt du Concile de Sardique, qui fut tenu en 347. pour expliquer les Canons de Nicée?* N'auroient-ils pas tenu ce Langage, s'il eut été appuié ſur la moindre Apparence de Vérité? Leur Silence à cet égard n'eſt-il pas une pleine Conviction de l'Ignorance & de la Mauvaiſe-Foi de ceux qui alleguent avec confiance une Raiſon ſi pitoïable, pour juſtifier Zozime d'Impoſture? Et, en faiſant d'injuſtes Efforts en faveur de ce Pontife, ne ſe rendent-ils pas coupables des mêmes Crimes dont ils voudroient décharger ſa Mémoire?

CINQUIEME REFLEXION. Comparons maintenant les Decrets de Nicée avec le Canon de Sardique; & nous trouverons, Monſieur, que l'Anonime *ſerieux & badin* doit plutôt exciter la Compaſſion que la Haine des Savans. Vous convenez avec toutes les Perſonnes raiſonnables, qu'une Explication doit avoir un Raport néceſſaire & bien lié à la choſe expliquée. Si un Commentaire eſt directement opposé aux Termes & au Sens du Texte, ce n'eſt pas une Explication, c'eſt un Sentiment contradictoire. Or, le Canon de Sardique, qui favoriſe les Appels d'Outre-Mer au Siege de Rome, eſt manifeſtement contraire, & au Sens, & aux Termes, des Decrets de Nicée. N'eſt-ce donc pas ſe rendre ridicule, que de dire avec gravité, que le Concile de Nicée fut expliqué par le Concile de Sardique? En produiſant les Piéces toutes ſimples, je demontrerai ce que j'avance. Voici ce qui fut réglé au Concile de Nicée ſur la Juriſdiction des Evêques. „ Touchant les Excommuniez, Clercs ou Laïques, la „ Sentence doit être obſervée par tous les Evêques de chaque „ Province, ſuivant le Canon qui défend que les uns reçoivent „ ceux que les autres ont chaſſez. Mais, il faut éxaminer ſi l'E-„ vêque ne les a point excommuniés par Foibleſſe, par Animo-„ ſité, ou par quelque Paſſion ſemblable. Afin que l'on puiſſe „ l'éxaminer dans l'ordre, il a été jugé à propos de tenir tous les „ ans deux Conciles en chaque Province, où tous les Evêques trai-

„ traiteront en commun ces ſortes de Queſtions; & tous decla-„ reront légitimement excommuniés ceux qui ſeront reconnus „ avoir offenſé leur Evêque, juſques à ce qu'il plaiſe à l'Aſſem-„ blée de prononcer un Jugement plus favorable pour eux (12). „ Y a-t-il dans ce Canon, qui eſt le 5., le moindre Mot qui favoriſe les Appels au Siege de Rome? N'y eſt-il pas, au contraire, expreſſément marqué, que les Cauſes Eccléſiaſtiques ſeront éxaminées & jugées, en dernier Reſſort, par les Synodes Provinciaux? Cependant, le Concile de Sardique établit dans ſon 3. Canon, qui eſt celui dont il s'agit, qu'on peut appeller des Conciles Provinciaux au Siege de Rome. Voici les termes de ce fameux Canon. „ Oſius dit: Il faut ajouter, qu'aucun Evêque ne „ paſſe de ſa Province à une autre où il y a des Evêques, s'il n'y „ eſt invité par ſes Confreres; car, nous ne voulons pas fermer „ la Porte à la Charité. Et, pour en ôter tout Prétexte, il ajou-„ te encore: Si deux Evêques de même Province ont une Affai-„ re enſemble, aucun des deux ne pourra prendre pour Arbitre „ un Evêque d'une autre Province. Que ſi un Evêque, aiant „ été condamné, ſe tient ſi aſſuré de ſon bon Droit, qu'il veuil-„ le être jugé de nouveau dans un Concile: honnorons, ſi vous „ le trouvez bon, la Mémoire de l'Apôtre St. Pierre; que ceux, „ qui ont examiné la Cauſe, écrivent à Jules Evêque de Rome. „ S'il juge à propos de renouveller le Jugement, qu'il donne des „ Juges. S'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'y revenir, on s'en tien-„ dra à ce qu'il aura ordonné. Le Concile approuva cette Pro-„ poſition. L'Evêque Gaudence ajouta (*pour former le 4. Canon*,) „ que, pendant cette Appellation, on n'ordonneroit point d'Evê-„ que à la place de celui qui étoit dépoſé, juſqu'à ce que l'Evê-„ que de Rome eut jugé ſa Cauſe. Pour éclaircir davantage le „ Canon précedent, Oſius ajouta: Quand un Evêque dépoſé „ par le Concile de la Province aura appellé & eu recours à l'E-„ vêque de Rome, s'il juge à propos que l'Affaire ſoit éxaminée „ de nouveau, il écrira aux Evêques de la Province voiſine, afin „ qu'ils en ſoient les Juges. Et ſi l'Evêque dépoſé perſuade à „ l'Evêque de Rome d'envoïer un Prêtre d'auprès de ſa Perſon-„ ne, il le pourra faire, & envoïer des Commiſſaires pour juger de

(12) *Fleury, Hiſt. Eccl. liv. XI.* 20. *pag.* 132.

„ de son Autorité avec les Evêques. Mais, s'il croit que les „ Evêques suffisent pour terminer l'Affaire, il sera ce que sa Sa- „ gesse lui suggerera (13). „ Il faudroit être de la derniere Stupidité, pour ne pas voir que les Canons de Nicée, & ceux de Sardique, sont contradictoires dans le Point essentiel. Le Concile de Nicée ne reconnoit pour Juges dans les Matieres difficiles, que les Conciles Provinciaux. Celui de Sardique reconnoit que le Jugement du Pape est supérieur à celui de ces mêmes Conciles. Prétendre, que ceux-ci sont *une Explication* des prémiers, c'est dire la plus grande Pauvreté du Monde, il faut avoir les Privileges d'un Auteur *serieux & badin*, pour avancer sans rougir une Sottise de cette Nature. On feroit un plaisant Commentaire sur les Lettres de mon Censeur, en suivant cette Maniere d'Explication. Suivant cette Méthode, les Ultramontains auroient bien-tôt ruiné nos Privileges & nos Libertez. Nous disons que le principal Point des Franchises de notre Eglise consiste dans le Pouvoir que nos Evêques ont eu de tout tems de juger, dans le Roïaume, les Affaires Ecclésiastiques, sans avoir recours au Pape. Nous ajoutons même, que les Appels, interjettez par un François au St. Siege, seroient une Infraction de nos Immunitez: ce qui est conforme au 5. Canon de Nicée qu'on a raporté ci-dessus. Mais, selon les Principes de mon *Badin* de Censeur, ce seroit expliquer nos Prétensions, que de dire avec les Ultramontains, que le Pape, étant Juge legitime & universel de toutes les Matieres Ecclésiastiques, & qu'étant Supérieur au Concile, non seulement il est permis, mais que c'est un Devoir, d'appeller à son Tribunal, du Jugement rendu par les Evêques, ou par un Concile Provincial. En établissant des Maximes si contraires à nos Usages, & à nos Droits, mon Censeur ne fera pas sa Cour à nos Parlemens, à nos Universités, ni au Roi Louis XV., qui connoit maintenant, à cet égard, ses veritables Intérêts. Il paroit assez que mon Adversaire, peu versé dans les Antiquitez Ecclésiastiques, ne s'est attaché qu'à censurer mon Ouvrage, au Mépris des Regles les plus communes de la Critique & de l'Equité naturelle. Trompé par un Subterfuge des plus frivoles, il est tombé dans une grossiere Erreur, sur laquelle il a pour-

(13) *Fleury, Hist. Eccl. liv. XII. §. 39. pag. 331.*

pourtant ôſé fonder, ſelon ſa Coutume, de vains Triomphes, qui devroient le couvrir de Confuſion. S'il veut, contre mes Preuves démonſtratives, ſoutenir encore que les Canons de Sardique ſont une *Explication* de ceux de Nicée, il me prendroit peut-être envie de divertir le Public, en expliquant dans ce Goût-là quelques Endroits de ſes Lettres *ſérieuſes & badines*.

SIXIEME REFLEXION. Il ajoute, que les Latins avoient les Canons de Nicée & ceux de Sardique dans un même Recueil. Mais, il y a trop de Différence entre ces Canons, pour les confondre. Citer les uns pour les autres, c'eſt agir auec autant d'Ignorance & de Mauvaiſe-Foi, qu'il y en auroit à citer, ſur l'Article du Mariage, les Canons du Concile de Trente ſous le Nom du Concile de Nicée. On ſait que les Peres de Nicée, ſur les judicieuſes Remontrances de Paphnuce, ne voulurent pas obliger les Eccléſiaſtiques au Célibat; & que les Peres de Trente leur ont formellement interdit l'Uſage du Mariage.

SEPTIEME REFLEXION. Mon Cenſeur dit encore, que *comme les Canons de Nicée, & ceux de Sardique, étoient* EGALEMENT *la Déciſion d'un Concile, ils devoient avoir* EGALEMENT *Force de Loi Eccléſiaſtique*. Nouvelle Erreur! Il y a une prodigieuſe Différence entre les Conciles que l'Auteur *ſérieux & badin* trouve EGAUX. Le Concile de Nicée a toujours conſtamment paſſé dans l'Egliſe pour un Concile Univerſel, & le Clergé de tous les Siécles, ſans en excepter même les Proteſtans, s'eſt ſoûmis à ſes Déciſions. Mais, il n'en eſt pas de même du Concile de Sardique. L'Ecrivain *ſerieux & badin* apprendra ici: 1. Que ce Concile a été long-tems inconnu & ſans Autorité dans l'Egliſe: 2. Que cette Aſſemblée ne fut compoſée que d'Evêques Occidentaux. Les Orientaux firent Schiſme, & les Latins eurent ainſi le Champ libre pour donner atteinte à la Diſcipline & aux Libertez Eccleſiaſtiques en faveur du Siege de Rome, qui les avoit déjà ſoumis pour la plupart. Dans l'Affaire d'Apiarius qui donna lieu à l'Impoſture de Zozime, les Africains témoignerent une grande Soumiſſion au Concile de Nicée; mais, ils s'oppoſérent avec Fermeté au Canon de Sardique, produit par Zozime. L'Egliſe d'Afrique étoit alors une Egliſe très-illuſtre, très-nombreuſe, & gouvernée par des Prélats fort éclairez. De ſorte que la Difference, qu'elle mit entre les deux Conciles, autoriſe ſuffiſamment

ment celle que j'y remarque, & detruit la prétenduë Egalité que mon Cenſeur voudroit établir.

Conclusion. Il ſuit évidemment de tous ces Faits, que, ſans *Révélation immédiate*, il eſt très-facile de prouver, que les Canons conteſtez étoient une Citation frauduleuſe de la façon de Zozime, & qu'il y eut de l'*Impudence*, & de l'*Impoſture*, dans la Conduite de ce Pontife. D'où il ſuit encore, que le Portrait hideux, que j'en ai tracé, eſt fait d'après Nature. Je ne veux pourtant pas m'oppoſer au Plaiſir, que l'Auteur *ſerieux & badin* pourroit trouver à ſoutenir qu'un Pape de ce Caractere jouït de la Béatitude Celeſte. Cette Opinion le flatte peut-être de l'Eſpérance de parvenir un jour au même Bonheur.

II. L'Anonime trouve que St. Celeſtin, ou Celeſtin I. de ce Nom, n'eſt pas plus ménagé que Zozime dans mon Ouvrage. Il lui plait de cenſurer de petits Traits Critiques inſérez entre deux Parentheſes dans un Mémoire que ce Pontife donna aux Legats, qu'il envoïoit au Concile d'Epheſe: „ Comme peu de Lecteurs, „ dit-il, auroient eu l'Eſprit d'y trouver tout le Venin que notre „ Hiſtorien y découvre, il a jugé à propos de larder ce Mémoi- „ re d'un joli petit Commentaire de ſa façon (15). „ La premiere choſe que je dois répondre à mon Cenſeur, c'eſt que ce *joli petit Commentaire* n'eſt pas de ma façon: il m'a été fourni, avec la Traduction du Memoire, par un Inconnu: mais, je ne fais aucune difficulté de m'en rendre garand; car, je n'en ai fait uſage, qu'après m'être convaincu que tous les Traits conviennent parfaitement aux deux Perſonnages qu'ils caracteriſent. Je vous fatiguerois, Monſieur, ſi j'entreprenois de prouver cette Theſe en détail: il vaut donc mieux vous prier de relire avec Attention, & ſur-tout avec un Eſprit d'Impartialité, la Vie de Celeſtin I., dans le premier Tome de mon *Hiſtoire des Papes*. Vous y verrez, Monſieur, que je n'avance rien de faux, & que tout Lecteur, impartial, attentif, & judicieux, auroit *pû trouver dans le Mémoire* dont il s'agit *le même Venin que j'y decouvre*.

Mais, que vous dirai-je de l'inſigne Mauvaiſe-Foi de mon Cenſeur, qui voudroit perſuader au Public, que tous les Monumens de l'Antiquité, dont j'ai fait uſage dans mon *Hiſtoire des Papes*, ſont *lardez*

(15) *Lett. ſer. & bad. pag.* 411.

lardez d'un ſemblable Commentaire. Rien de plus faux; & c'eſt pourtant à inſinuer ce gros Menſonge, que tendent ces Expreſſions: „ Ce ſeul Morceau, dit-il, pourra vous faire connoître „ quelle eſt ſa Maniere d'emploïer les anciens Monumens qui lui „ tombent ſous la main (16). „ Je crois qu'il n'y a que ce ſeul Endroit, dans tout l'Ouvrage, qui ſoit *lardé* d'un Commentaire. Sur une Action, qu'un homme ne commettra qu'une ſeule fois en ſa Vie, peut-on dire, avec équité, que c'eſt-là ſa Maniere d'agir? Peut-être trouverois-je bien, dans les ſept Volumes des *Lettres ſerieuſes & badines*, un Endroit exempt de Préjugez, d'Ignorance, ou de Mauvaiſe-Foi: mais, un ſeul Endroit de cette eſpece m'autoriſeroit-il à dire, que *c'eſt la Maniere de critiquer de de l'Auteur ſerieux & badin*? Un pareil Jugement ne ſeroit pas éxempt d'Injuſtice. D'où il ſuit néceſſairement une Conſequence peu avantageuſe à mon Adverſaire.

III. L'Anonime ne peut ſouffrir, que j'aie eu aſſez de Généroſité pour juſtifier le malheureux mais innocent Neſtorius, contre ſes Perſécuteurs. J'ai pourtant prouvé tout ce que j'ai dit à la Décharge de ce prétendu Héréſiarque par les Autoritez reſpectables de Mrs. Simon, du Pin, & Bayle; & il ſuffiroit de renvoïer le Lecteur à l'*Hiſtoire des Papes*, Tome I. pag. 203. & 207. & aux Auteurs que j'ai citez en ces Endroits. Mais, pour éviter la Peine de cette Recherche à beaucoup de Perſonnes, qui n'aiment pas à feuilleter pluſieurs Volumes, ou qui ne ſont pas en état d'avoir recours aux Ouvrages qu'on leur indique, je vous prie de lire attentivement ce je vais vous dire.

St. Cyrille & Neſtorius ne differoient que dans les Termes.

On ne ſauroit mieux juger des Sentimens de Neſtorius, que par l'Expoſition qu'il en fit lui-même dans une Lettre écrite à Celeſtin I. Evêque de Rome. Il dit, „ Qu'aiant trouvé dans „ Conſtantinople des Perſonnes qui corrompoient la Foi ortho- „ doxe, il tàchoit de les guérir par les Voïes de Douceur, quoi- „ que leur Héréſie approchât de celle d'Arius & d'Apollinaire, „ parce qu'ils faiſoient dégénérer l'Union des deux Natures en „ Jéſus-Chriſt en Confuſion & en Mélange, faiſant naître de Ma- „ rie la Nature Divine, & changer la Chair de Jeſus-Chriſt en ſa „ Divinité; que, ſur ce Fondement, ils donnoient à la Vierge Mere

(16) *Lett. ſer. & bad. pag.* 411.

„ Mere de Christ la Qualité de Mere de Dieu; que ce Terme, „ quoiqu'il soit impropre, pourroit se souffrir, à cause de l'Union du Verbe & de l'Humanité, si l'on ne supposoit pas que „ la Vierge est Mere du Verbe de Dieu; ce qui est insoutenable (17). „ Dans la seconde Réponse qu'il fit à St. Cyrille, il loue ce fameux Dévot, „ d'avoir reconnu la Distinction des deux „ Natures en Jesus-Christ; mais, il l'accuse de ruiner dans la suite „ cette Vérité, & de rendre la Divinité passible & mortelle. Il „ avoue, que les deux Natures sont unies: mais, il soutient qu'on „ ne peut pas, à cause de cette Union, attribuer à l'une des deux „ des Qualitez qui n'appartiennent qu'à l'autre; & il prétend, „ que toutes les fois que l'Ecriture Sainte parle de la Passion & „ de la Mort de Jesus-Christ, elle l'attribue à la Nature Humaine, & jamais à la Divine (18). „ Selon St. Cyrille, Nestorius avoue que le Verbe s'est incarné, & qu'il a été dans le Ventre de la Vierge avec l'Homme qui est né de Marie; mais, que l'Homme „ n'est point Dieu naturellement, & que c'est l'Homme, qui est mort, & qui est ressucité (19). Nous confessons, „ dit Cyrille, que le Verbe de Dieu est immortel, & la Vie même; mais, nous croïons qu'il s'est fait Chair, & que, s'étant „ uni avec une Chair animée d'une Ame raisonnable, il a souffert en sa Chair, comme il est dit en l'Ecriture: &, par ce que „ son Corps à souffert, on dit qu'il a aussi souffert, quoiqu'il soit „ d'une Nature impassible; &, parce que son Corps est ressucité, on dit qu'il est ressucité (20). „ Vous voiez, Monsieur, qu'il n'y avoit, entr'eux, qu'une Dispute de Mots: car, St. Cyrille ne prétendoit pas que le Verbe, entant que Verbe, eut souffert la Mort. Il reconnoissoit, que le Verbe est d'*une Nature impassible*; mais, il vouloit, qu'à cause qu'un Corps humain uni au Verbe étoit mort & ressucité, on pût dire que le Verbe étoit mort & ressucité. Il ne s'agissoit donc que d'un Tour de Phrase. La Dispute ne rouloit point sur la Chose même. Nestorius, & Cyrille, convenoient tous deux, que le Verbe, entant que tel, n'étoit point mort sur la Croix; mais, qu'il s'étoit uni avec une Chair formée dans le Sein de la Sainte Vierge, & qui avoit

(17) *Du Pin, Biblioth. des Aut. Eccl. tom.* 3. *part.* 2. *pag.* 287.
(18) *Du Pin, ubi supr.*
(19) *Du Pin, ibid. p.* 289.
(20) *Du Pin, ibid.*

avoit été crucifiée. Ils disputoient donc pour savoir, si, en conséquence de ce Dogme, on pouvoit user de certaines Phrases: ou, plutôt, quoiqu'il ne s'agît véritablement que de la Maniere de s'exprimer, Cyrille, aveuglé par son Zêle intolérant, accusoit injustement Nestorius d'attaquer un Dogme, dans le tems que ce prétendu Chef de Secte n'en vouloit qu'à la Maniere de l'expliquer; Maniere, qu'il trouvoit sujette à de facheuses Suites (21).

IV. Par une Conséquence nécessaire de l'Innocence de Nestorius, j'ai dit, Monsieur, que l'Historien Evagre avoit débité un *Tissu de Calomnies* contre ce prétendu Hérésiarque. Je persiste dans ce Sentiment: car, accuser un Homme d'un Crime qu'il n'a point commis, n'est-ce pas ce que nous appellons *calomnier?* Or, Evagre n'eut-il accusé Nestorius que d'Hérésie, il seroit toujours un Calomniateur; & tout ce qu'il dit, en consequence de cette fausse Accusation, doit être qualifié *un Tissu de Calomnies*: il n'y a personne qui n'en demeure d'accord.

Comment on fait les SS. à Rome, & ce que les Savans en pensent.

V. Jugez maintenant, Monsieur, si c'est à tort, ou avec fondement, que j'ai flétri deux Prélats tels que Celestin Pape, & Cyrille Patriarche d'Aléxandrie, *deux Hommes*, dit mon Censeur, *que l'Eglise Romaine met entre les Saints dont elle cherit le plus la Mémoire* (22). Vous connoissez nos Usages; &, quoique vous soiez d'une autre Communion, vous n'ignorez pas les Maximes de celle de Rome. Le Respect, la Vénération, le Culte même, que nous rendons à d'illustres Morts, ne decident pas de leur Sainteté parmi les Gens savans & raisonnables: car, toute la Terre sait, qu'avec de l'Argent, on peut faire canoniser à Rome des Personnes qui ne méritent cet Honneur par aucun Endroit de leur Vie. On sait de même, que, dans notre Eglise, il suffit d'avoir été zélé Défenseur de ce que nous appellons pompeusement la Foi Catholique, des Immunitez, ou, pour mieux dire, de la Tyrannie du Clergé. Il suffit d'avoir été à tort & à travers un ardent Persécuteur de prétendus Hérétiques; & l'on ne doit pas desespérer de voir un jour canoniser les Dragons François, qui ont causé, de nos jours, tant de Maux aux

(21) *Bayle, Dict. Hist. & Crit. Art. Nestorius, Rem. A.*

(22) *Lett. ser. & bad. pag.* 413.

aux Calvinistes. Il suffit, en un mot, pour faire marquer son Nom en grosses Lettres dans le Calendrier, d'avoir été liberal envers les Ecclésiastiques. Vous savez, Monsieur, ce que Philippe de Commines raconte dans ses Mémoires *Liv.* VII. *Chap.* 7. de Jean Galeazzo, Duc de Milan, qui fut un vrai Tyran & un grand Scélérat. Un Chartreux de Pavie, faisant voir à Commines le Tombeau de Galeazzo, traitoit ce méchant Prince de *Saint*. Commines en temoigna sa Surprise; & le Moine lui dit à l'Oreille: *Nous appellons Saints en ce Païs tous ceux qui nous font du Bien.* Je pourrois vous produire ici divers autres Exemples; mais, vous en trouverez assez dans mon *Histoire des Papes*. Lisez-y, Monsieur, l'Histoire de Celestin I., & vous avouerez que ce Pontife est lui-même une Preuve de ce que j'avance. Et, à l'égard de Cyrille, faites attention, je vous prie, à la Conduite qu'il tint contre Nestorius au Concile d'Ephese. J'en ai touché quelques Traits dans l'*Histoire des Papes*; mais, voici des Circonstances plus particulieres.

Irrégularitez de Cyrille, & du Concile d'Ephese, contre Nestorius.

On n'emploia qu'une Séance, à citer Nestorius, à éxaminer ses Ecrits & ceux de Cyrille, à oüir des Témoins, à le deposer. Cyrille, la Partie adverse de Nestorius, presidoit à cette Assemblée d'Ephese, en qualité de Légat du Pape. Il étoit donc Accusateur & Juge. Il fit commencer le Concile, sans attendre les Evêques d'Orient, ni les Legats du St. Siege: &, *malgré l'Opposition de 68. Evêques qui demandoient que l'on attendît l'Arrivée de Jean d'Antioche, & des Evêques d'Orient & d'Occident* (23), il ouvrit la Dispute, & fit comme une Escarmouche de Paroles, avant le Combat, à dessein d'embarrasser Nestorius, qu'il n'aimoit pas (24). Le Comte Candidien, Commissaire de l'Empereur, avoit demandé que *l'on attendit que les Evêques d'Orient fussent arrivez*; *disant, que l'Intention de l'Empereur étoit que l'on fit un Concile général, & non pas des Assemblées particulieres & séparées* (25); suppliant enfin les Evêques d'attendre seulement quatre jours (26). Mais, comme on n'avoit point eu d'égard à ses Remontrances, il s'étoit retiré, & avoit fait aussi-tôt une Protestation contre le Concile. Cyrille, passant par dessus toutes ces Pro-

(23) *Du Pin, ubi supr. p.* 293.
(24) *Socrate, Hist. Eccl. Liv. VII. ch.* 34.
(25) *Du Pin, pag.* 294.
(26) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XXVI.* §. 36. *pag.* 64.

Proteſtations & toutes ces Remontrances, fit l'Ouverture du Concile; &, dès la premiere Séance, il fit condamner & dépoſer ſa Partie, quoi qu'elle eut promis de comparoître au Concile, quand tous les Evêques ſeroient aſſemblez. Tout cela témoigne, que l'Empereur n'écrivit pas à Cyrille ſans Connoiſſance de Cauſe, qu'il le conſidéroit comme l'Auteur de ce Trouble. Ce ne fut pas ſans Raiſon, qu'il lui reprocha d'avoir troublé l'Egliſe, d'avoir voulu diviſer la Maiſon Impériale en écrivant ſéparément aux Impératrices, de s'être mêlé d'une Affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec Domination & ſans Prudence. Conſidérez maintenant la Qualité de ce Concile & la Conduite qu'il a tenuë. Il ne peut aſſurément paſſer que pour une Aſſemblée tumultuaire & précipitée, où tout s'eſt fait par Paſſion & par Brigue, ſans aucun Caractere d'un Concile Oecumenique. St. Cyrille l'a tenu, malgré les Commiſſaires que l'Empereur avoit envoiés pour l'aſſembler. Non ſeulement Neſtorius & ceux de ſon Parti, mais encore pluſieurs autres Evêques Catholiques, s'y oppoſérent: il ne voulut point attendre les Evêques d'Orient, qui devoient bien-tôt arriver, & qui demandoient qu'on les attendit. Il n'attendit pas même les Légats du St. Siége, ni aucun des Evêques d'Occident. Son Synode ne fut compoſé que d'Evêques d'Egypte, & de quelques Evêques d'Aſie, dévouez entiérement à ſes Volontez. C'eſt lui ſeul, qui fit tout, & qui régla tout, dans le Concile. Il étoit Ennemi de Neſtorius; il l'avoit même récuſé pour Juge. Neſtorius n'avoit-il pas la même Raiſon de le récuſer? La Maniere dont il agit contre Neſtorius, & la Précipitation avec laquelle il le fit condamner, font aſſez voir qu'il n'y avoit que la Paſſion qui l'animât. Il le fait citer deux fois dans un même jour. Neſtorius répond, qu'il eſt prêt de venir quand les Evêques d'Orient & d'Occident ſeront arrivez, & que le Concile ſera entier; qu'il ne refuſoit point d'être jugé; mais, qu'il ne vouloit pas l'être par ſes Ennemis ſeuls. Ces Excuſes ſont raiſonnables. St. Chryſoſtome n'en avoit point allégué d'autres pour ſe diſpenſer de comparoître devant le Synode de Théophile. Cependant, St. Cyrille, imitant ſon Oncle & ſon Prédeceſſeur Théophile, reçoit l'Accuſation, inſtruit le Procès, dit le premier ſon Avis contre ſon Ennemi, & le fait condamner.

C'eſt

C'est ce qu'Isidore de Damiete reprocha à St. Cyrille, en l'avertissant, „ que plusieurs se moquent de lui, & de la Tragédie „ qu'il a jouée à Ephese: qu'on dit publiquement, qu'il n'a cherché qu'à se venger de son Ennemi: qu'il a imité en cela son „ Oncle Théophile; & que, quoiqu'il y ait bien de la différence „ entre les Personnes accusées, la Conduite des Accusateurs est „ la même: qu'il auroit mieux fait de se tenir en repos, & de ne „ pas se venger, aux Dépens de l'Eglise, de ses Offenses particulieres, & d'exciter une Discorde éternelle entre ses Membres, sous un faux Prétexte de Piété. „ Ce sont les propres Paroles d'Isidore de Damiete, qui lui parle en Ami. Gennade, Evêque de Constantinople, compare encore la Conduite de St. Cyrille à celle de Théophile, & dit qu'il est le second Fleau d'Alexandrie. La Maniere dont la chose s'est jugée prouve chairement, que c'étoit la Passion qui faisoit agir St. Cyrille & les Evêques de son Parti; qu'ils vouloient, à quelque prix que ce fût, condamner Nestorius; & qu'ils ne craignoient rien tant que la Venue des Evêques d'Orient, de peur de n'être pas les Maîtres de faire ce qu'il leur plairoit: car, dès la premiere Séance, ils lurent les Témoignages des Peres, les Lettres de St. Cyrille avec ses douze Chapitres, & les Ecrits de Nestorius, & dirent tous leur Avis. Jamais Affaire n'a été conclue avec tant de Précipitation: la moindre de ces Choses méritoit une Séance entiere. Comment a-t'on pû éxaminer en si peu de tems les douze Propositions de St. Cyrille, qui ont eu besoin de tant d'Eclaircissemens, & qui ont causé tant de Disputes? Comment conferer tant de Passages de Nestorius avec ce qui les précédoit & les suivoit, pour en trouver le vrai Sens? Comment pouvoit-on être assuré en si peu de tems du Sentiment des anciens Peres? On tint, Monsieur, à ce dernier égard, une Conduite fort singuliere. L'Autorité de dix célébres Docteurs parut suffisante aux Peres du Concile d'Ephese pour condamner la prétendue Hérésie de Nestorius. On jugea, que, puisque ces dix Auteurs avoient enseigné le contraire de ce que Nestorius enseignoit, tous les autres Peres avoient été dans les mêmes Sentimens (27): Méthode aussi injuste qu'elle est abrégée. Toutes ces Choses demandoient

(27) *Bayle, Nouv. de la Rep. des Lettres. Sept. 1686. Art. VI. pag. 374.*

doient un long & un férieux Examen de plufieurs jours: mais, les Evêques du Concile avoient fi peur de ne pas achever dans cette feule Séance, qu'ils demeurérent enfermez depuis le matin jufqu'au foir, pour juger feuls cette Affaire, de peur que les chofes ne tournaffent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La Sentence, qu'ils firent fignifier à Neftorius, étoit conçuë en des Termes qui marquent la Paffion qui les animoit: *A Neftorius nouveau Judas.* N'étoit-ce pas affez de le condamner & de le dépofer, fans l'infulter encore par des Paroles injurieufes? Enfin, ce Concile, bien loin de mettre la Paix, n'a apporté que du Trouble, des Divifions, & des Scandales, dans l'Eglife de Jefus-Chrift; & il n'y en a point dont on puiffe dire avec plus de Vérité ce que St. Gregoire de Nazianze a dit des Conciles de fon tems: „ Qu'il n'avoit jamais vû d'Affemblées d'Evêques, „ qui euffent eu une Fin heureufe; qu'elles avoient toujours „ augmenté le Mal plutôt que de le guérir; que les Conteftations obftinées, & l'Envie de vaincre & de dominer, qui y re„ gnent ordinairement, les rendoient préjudiciables; & qu'ordi„ nairement ceux, qui fe mêloient de juger les autres, y étoient „ portez plutôt par leur mauvaife Volonté, que par le deffein „ d'arrêter les Fautes des autres. „ Cela convient parfaitement au Concile d'Ephefe, & à St Cyrille qui en fut l'Ame. Voilà des Faits, que mon Cenfeur n'obfcurcira pas facilement, & qui n'ont pas été diffimulez par le Docteur du Pin (28). A préfent, Monfieur, jugez avec tous les Savans, fi je fuis blamable d'avoir flétri la Mémoire de St. Cyrille, qui agit avec tant d'Injuftice contre fon Adverfaire, & celle de Céleftin I. Evêque de Rome, qui approuva toutes les Irrégularitez, toutes les Iniquitez, que je viens de repréfenter. Ce n'eft pas moi, Monfieur, c'eft l'Hiftoire, qui flétrit ces deux Hommes dont la Mémoire eft fi chere à l'Eglife Romaine, & au Journalifte *férieux & badin.* Du refte, fi, pour être Catholique, il étoit néceffaire de faire un Roman, au lieu d'une Hiftoire, d'approuver des Vices & des Crimes, de fupprimer des Véritez effentielles & des Faits importans, pour favorifer les Préjugez de l'Eglife Romaine, je vous déclare, Monfieur, que je ne ferois jamais Catholique à ce Prix.

Mon

(28) *Ubi fupr. pag.* 320. 321.

Censeur est moins scrupuleux. Ce sont ses Affaires. C'est à sa Conscience à l'accuser: c'est à lui à ne la pas trahir si vilainement. Mr. du Pin, Docteur de Sorbonne, étoit assurément Catholique; mais, comme il étoit en même tems sincere & honnête-homme, il n'a pas fait difficulté d'exposer aux yeux du Public les Irregularitez de St. Cyrille. Il est vrai, que ce savant Homme ne s'est pas bien trouvé d'avoir soutenu le Personnage d'Historien équitable (29). Mais, il est glorieux d'être persécuté pour sa Bonne-Foi.

Eclaircissement sur ce que j'ai dit des Rogations.

VI. Sur ce que j'ai dit des *Rogations*, je dois vous faire comprendre, Monsieur, que le Journaliste *serieux & badin* à fort mal pris le Sens de ma Période. Voici mes Termes: „ Il y eut, „ dans la Gaule Lyonnoise, des Incendies, & plusieurs autres „ Fleaux, qui effraïérent tous les Habitans de ces Quartiers. „ Mamert, Evêque de Vienne en Dauphiné, eut recours aux „ Jeunes & à la Priere, pour fléchir la Justice de Dieu. On ne „ sauroit nier que cela ne fût conforme au veritable Esprit „ de l'ancienne Eglise. Mais, je ne saurois approuver entiérement la Pratique superstitieuse & périodique de cette Abstinence, qui est connue parmi nous sous le Nom des *Rogations*. „ Mamert n'avoit pas dessein d'assujettir les Fideles de tous les „ Païs aux Pratiques de Piété qu'il introduisit dans son Diocese, „ pour les Besoins de son Troupeau (30). „ Vous voiez, Monsieur, que la derniere de ces Phrases ne contient pas la Raison pourquoi je condamne l'Abus exprimé dans celle qui la précede immédiatement. Elle justifie Mamert d'une Superstition, d'un Abus introduit & autorisé dans l'Eglise sans nécessité. Mamert, voiant la Gaule Lyonnoise affligée de divers Fleaux, eut recours à la Pratique des prémiers Tems, aux Jeunes & à la Priere. Cela est louable. Dans la suite, toute l'Eglise, sans avoir les mêmes Besoins, se soumit annuellement à la même Pratique. Cela est un Abus, & une Superstition. Et comme il semble qu'on en pourroit rejetter le Blâme sur Mamert, qui en fit le premier Usage, j'ai eu soin de prevenir tous les Reproches, en remarquant, que ce Saint Evêque de Vienne n'avoit songé qu'aux Besoins de son

(29) *Hist. des Ouvrages des Savans, Nov. 1692. pag. 140. May 1693. pag. 526. Mercure Hist. Juin 1693. pag. 660.*

(30) *Hist. des Papes, tom. I. pag. 240. 241.*

ſon Troupeau, & qu'il n'avoit jamais eu deſſein de faire de cette Pratique de Piété un Etabliſſement univerſel & périodique pour tous les Chrêtiens.

VII. L'Auteur *ſerieux & badin* s'efforce de me rendre odieux au Clergé de toutes les Sectes, en m'accuſant de n'être, ni Janſéniſte, ni Moliniſte ou Ultramontain, ni Proteſtant, ni Catholique-Romain. Ces Reproches me touchent peu; & pourquoi me toucheroient-ils, Monſieur? Ne prouvent-ils pas mon Impartialité? Ne font-ils pas voir, que je me ſuis fait une Loi de rendre Juſtice à toutes les Communions Chrêtiennes dans ce qu'elles ont de loüable; & qu'en ſuivant éxactement cette Loi, je me ſuis acquité du principal Devoir d'un Hiſtorien? „ Je veux, dit „ mon Cenſeur, un Hiſtorien éxempt de Paſſion & de Pré- „ jugé. Son Etat doit être un Etat d'Indifference parfaite...... „ Qui écrira, demande-t-il, une bonne *Hiſtoire des Papes*? Vous „ jugez bien, que dans le double Eſprit qui diviſe aujourd'hui les „ Catholiques-Romains, un *Ultramontain*, & un *Janſeniſte*, font „ également incapables de demeurer dans les Bornes qui contentent „ tent les deux Partis. Le prémier donnera trop à l'Autorité „ du Pape. Le ſecond ne lui donnera point aſſez au gré de l'au- „ tre; & l'un ou l'autre Parti n'épargnera rien pour attirer ſur „ l'Auteur, ou les Cenſures de Rome, ou le Mépris des Etran- „ gers. Un Proteſtant relevera toujours les grandes Foibleſſes des „ Papes: il s'en ſervira utilement, pour les oppoſer à cette In- „ faillibilité faſtueuſe dont les Theologiens de l'Egliſe Romaine „ font parade, & de laquelle ils ſe ſervent pour écraſer ſous le „ poids de l'Autorité ceux que leurs Raiſonnemens n'ont pas la „ Force d'ébranler &c. (31). „ J'ajoute à cela, qu'un *Catholique-Romain*, conſideré purement comme tel, ſeroit un Flateur des Papes, qui n'auroit d'autre But que de juſtifier toutes les Cérémonies & toutes les Pratiques de ſon Egliſe, & d'en faire remonter l'Origine juſqu'aux Tems Apoſtoliques, ce qui l'engageroit à écrire des milliers d'Impertinences. Je m'exprime ſelon les Idées de mon Cenſeur, qui avoit remarqué auparavant, que la maniere d'enviſager les Faits n'eſt pas la même chez tous les Chrêtiens; & qu'un Homme, qui ſe propoſe d'éclaircir les Antiquitez Eccle-

(31) *Lett. ſer. & bad. pag.* 401. 402. 403.

cléſiaſtiques, les ramene toujours aux Idées dont il eſt rempli, & qu'il ne travaille que pour les Gens de ſa Communion: ce qui le rendra toujours ſuſpect aux autres (32). Réfléchiſſez, Monſieur, ſur ces Principes, & vous verrez qu'il en réſulte un Préjugé très-avantageux à mon *Hiſtoire des Papes*. Je ne ſuis pas *Janſéniſte:* Il n'eſt donc pas à craindre, ſelon mon Cenſeur, que je ne donne point aſſez à l'Autorité du Pape. Je ne ſuis pas *Ultramontain* ou *Moliniſte*: Je ne donnerai donc point trop à la même Autorité. Je ne ſuis pas Proteſtant: Je ne m'attacherai donc pas avec Partialité à relever les grandes Foibleſſes des Papes. Je ne ſuis pas Catholique-Romain: Je n'aurai donc pas la Manie d'approuver, de juſtifier, & de donner un air d'Antiquité Apoſtolique à des Pratiques ſuperſtitieuſes & modernes. J'ajoute à tout cela, que je ne ſuis, à coup ſur, ni *Juif*, ni *Mahométan*. Mon Cenſeur avoue, que j'ai très-bien réuſſi à cacher ma Religion (33). Concluez de cet Aveu, que j'ai gardé une Impartialité très-rare. Il ajoute, que ſi *j'avois auſſi bien réuſſi en tout le reſte, qu'en ce point-là, mon Livre ſeroit excellent* (34). Juſqu'à ce que mon Cenſeur ait fait voir les Défauts de mon Ouvrage, ne ſerons-nous pas en Droit, le Public & moi, de regarder la nouvelle *Hiſtoire des Papes* comme un *excellent Livre*? Je ne prétens point bleſſer la Modeſtie, en tirant cette Conſéquence qui coule néceſſairement des Principes de mon Adverſaire. Ainſi, Monſieur, le Journaliſte *ſerieux & badin* a travaillé à m'acquerir de la Gloire & de la Réputation dans la Republique des Lettres, en m'accuſant de n'être, ni *Janſeniſte*, ni *Ultramontain*, ni *Proteſtant*, ni *Catholique-Romain*; & en faiſant remarquer, que, dans un Endroit de mon Ouvrage, j'ai déclaré, que je n'étois pas Evêque (35). Je ſuis ſi ſenſible à l'Honneur qu'il me procure, que je ſerois tenté de lui en temoigner une très-grande Reconnoiſſance, en ſupprimant cette Lettre: & je le ferois, Monſieur, ſi le Public n'y étoit pas plus intéreſſé que moi, & ſi l'Anonime avoit été aſſez équitable, pour croire que je ſuis un Chrêtien raiſonnable, & éxempt de beaucoup de Préjugez ridicules & fanatiques, qui en aveuglent tant d'autres. Il auroit eu cet-

(32) *Ibid. pag.* 401.
(33) *Ibid. pag.* 403.
(34) *Ibid.*
(35) *Lett. ſer.& bad. pag.* 414.

cette Penſée, s'il avoit quelque reſte de Bonne-Foi. Mais, comme il a été fort attentif à ne pas marquer la moindre Apparence d'Equité dans toute la Lettre qu'il a barboüillée ſur mon *Hiſtoire des Papes*, il a été aſſez hardi pour répandre ſur moi des Soupçons d'Athéïſme. „ Peu s'en faut, dit-il charitablement, que je „ n'ajoute, que l'Auteur n'eſt pas Chrêtien: du moins, il parle quel- „ quefois d'une maniere qui n'eſt guere *Chrétienne* (36). „ De quoi s'agit-il, me direz-vous? Avez-vous nié l'Exiſtence d'un Dieu? Avez-vous parlé immodeſtement des Myſteres de la Religion? Avez-vous renverſé quelqu'un des Dogmes Fondamentaux du Chriſtianiſme? Non, non, Monſieur. Mon crime eſt plus léger: il conſiſte à avoir dit en parlant de Jeſus-Chriſt, *Cet Homme tout extraordinaire, tout divin, dogmatiſa*; &, parlant des Apôtres, & des Diſciples du Sauveur: *Des Gens de la Lie du Peuple.* N'y-a-t'il rien de plus? vous écrierez-vous avec Etonnement. Non, Monſieur. C'eſt-là tout ce qu'on me reproche. C'eſt l'unique Fondement ſur lequel mon Cenſeur épuitable s'efforce de me rendre ſuſpect de *Libertiniſme.* Il s'etend à prouver, par l'Autorité de l'Académie, que le Verbe *dogmatiſer* ſignifie *répandre* une fauſſe Doctrine. L'Académie n'eſt pas infaillible; & j'appelle de ſon Jugement au Tribunal de la Raiſon. Toute la Force du Verbe *dogmatiſer* ſe réduit à deſigner un Homme, qui enſeigne des Maximes de Foi, qui répand des Dogmes anciens ou nouveaux. S'il étoit vrai, que *dogmatiſer* dût toujours être pris en mauvaiſe part, le Mot *Dogmes* devroit être conſacré à déſigner une Doctrine Hérétique. On s'en ſert pourtant indifféremment pour exprimer de bons & de mauvais Sentimens en Matiere de Religion. On peut dire également en bon François: *les Dogmes de l'Egliſe Romaine*, *les Dogmes de Calvin*; comme on peut dire, ſans être Athée ou Libertin, ſans être même Socinien, *Jeſus-Chriſt dogmatiſa*, ou *Jeſus-Chriſt enſeigna les Dogmes de la Nouvelle Alliance.* Ainſi, je ſuis perſuadé que le Verbe *dogmatiſer* peut ſe prendre en bonne ou en mauvaiſe Part, ſelon le Sujet dont on parle. De ſorte que je ne pouvois choiſir un Terme qui exprimât mieux en même tems, & les Préjugez des Juifs contre la Perſonne & contre les Préceptes de Jeſus-Chriſt, & les

(36) *Lett. ſer. & bad. pag.* 415.

les Sentimens des Chrétiens opposez aux premiers. A l'égard de l'Expression, qui désigne les Apôtres & les Disciples du Sauveur sous le Nom de *Gens de la Lie du Peuple*, ce n'est pas une Périphrase de ma façon, comme le dit l'Anonime. Elle est d'un Ecrivain plus habile que nous ne sommes lui & moi, du célébre Vaugelas, qui s'en sert entr'autres dans le 6. Livre de sa belle Traduction de Quinte-Curce. Pour censurer cette Expression, il faut être peu versé dans la Lecture des bons Auteurs, ou avoir une Opinion fort bizarre sur la Qualité des Apôtres. Etoient-ils Bourgeois, ou Gentilshommes? Les Evangelistes nous apprennent, qu'ils étoient effectivement *de la Lie du Peuple*, des Pêcheurs, des Publicains ou Receveurs d'Impôts. Sont-ce-là des Emplois relevez? St. Paul est, je crois, le seul, dont on ait dit qu'il étoit plus noble qu'Henri IV: & la Preuve de sa Noblesse, c'est qu'il eut la Tête tranchée à Rome: *Beatus Paulus multum distabat ab isto Navarrâ*; *erat enim Nobilis & Civis Romanus: & quod Nobilis fuerit*, *& Stirpe Nobili éditus*, *apparet ex eo quod Romæ fuit illi amputatum Caput* (37). Ne riez pas, Monsieur. Mon Censeur adopte des Idées qui ne valent pas celle qu'on attribue au fameux Cardinal Pélevé. Je vous ai fait voir, il n'y a pas long-tems, que l'Eclat de la Pourpre éblouit l'Anonime, & que l'Exemple des Cardinaux Baronius, Bellarmin, du Perron, & Norris l'a entrainé dans un Précipice, où j'ai eu soin de l'ensevelir. Pourquoi donc trouveriez-vous étrange, qu'il se rendit ridicule avec le Cardinal Pélevé? N'est-il pas demontré, que toute la Lettre, que je refute, n'est, d'un bout à l'autre, qu'un Barbouillage?

Si les Apôtres étoient de Qualité?

Si mon Censeur demande, après tous ces Eclaircissemens, pour qui j'ai écrit, je lui déclare, que ce n'est pas pour lui. J'ai écrit, pour avoir la Satisfaction de découvrir & de dire la Verité: ce qui est odieux aux Enfans de Ténébres. J'ai écrit pour les Personnes savantes, judicieuses, & impartiales, de toutes les Communions. Je n'ai pas écrit pour les Fanatiques. Ces Gens-là veulent qu'on flatte leurs Préjugez; & ces Ménagemens ne conviennent, ni à la Vérité de l'Histoire, ni à mon Caractere.

VIII.

(37) *Harangue du Card. Pelevé aux Etats de la Ligue*, *Sat. Menippée*, *fol. E. 8. Edit. de 1624.*

Preuves des Véritez que l'Anonime appelle *Jolies Découvertes.*

VIII. Je passe, Monsieur, à l'Article que l'Anonime a intitulé, *Jolies Decouvertes*, & pour lesquelles il lui faudroit, dit-il, un Volume entier (38).

PREMIERE DECOUVERTE. *Tous les Fideles eurent Droit d'opiner au Concile de Jerusalem.*

PREUVE. Non seulement les Fideles eurent le Droit d'opiner, mais ils opinerent réellement, au Concile de Jérusalem. Je le prouve. Les Lettres Synodales ne s'écrivent qu'au Nom de ceux qui ont Voix déliberative dans l'Assemblée. Or, les Lettres du Concile de Jérusalem furent écrites au Nom des Apôtres, des Prêtres, & des autres Fideles, qui composoient le Concile. Cela paroit par le Chap. XV. des Actes des Apôtres. Je suppose que mon Censeur entendra mieux le Latin de la Vulgate, que les Termes de l'Original Grec. Qu'il lise donc ce Passage: il y verra, que le Concile celebré à Jerusalem fut composé des Apôtres, des Prêtres, & des autres Fideles; &, qu'ainsi que je l'ai dit, les Lettres furent écrites au Nom de ces trois Ordres: *Tunc placuit Apostolis, & Senioribus, cum* OMNI ECCLESIA, *mittere Antiochiam Viros primos in Fratribus, scribentes per manus eorum Apostoli & Seniores Fratres, &c* (39). Basnage de Flottemanville, & le docte François Budéus dans son Livre de *Ecclesiâ Apostolicâ*, avoient dit la même chose avant moi; &, comme moi, ils ont tiré ce Fait des Actes des Apôtres, où il est clairement énoncé. Mais, ces savans Auteurs sont, sans doute, inconnus à l'Anonime, puis qu'il appelle ce que j'ai dit long-tems après eux une *jolie Découverte*. Je me souviens aussi, que Frà-Paolo doit être mis au Nombre de mes Témoins. Voici ce qu'il dit: „ Le „ Gouvernement de l'Eglise, dans son Commencement, eut une „ Forme entiérement Démocratique, puis que tous les Fideles „ avoient Part aux Délibérations principales. Ainsi, nous „ voïons qu'ils intervinrent tous à l'Election de Mathias à l'A- „ postolat, & à celle des sept Diacres; &, lorsque St. Pierre „ eut réçu au Nombre des Fideles le Centenier Corneille, il ren- „ dit raison de cette Action à toute l'Eglise. *Pareillement, le* „ *Concile célébré à Jérusalem fut composé des Apôtres, des Prêtres,* „ *& des autres Fideles*, & les Lettres furent écrites au Nom de ces

(38) *Lett. ser. & bad. pag.* 417.

(39) *Act. Apost. c. XV.*

„ ces trois Ordres (40). „ Le même Auteur dit encore, dans son excellent Traité du *Droit des Souverains*, qu'au premier Concile, tenu par St. Pierre & les autres Apotres dans Jérusalem, les Anciens du Peuple s'y trouvérent pour donner leur Avis sur le Décret qu'on vouloit faire pour l'Abolition de la Circoncision. Depuis ce tems-là, cet Usage subsista encore long-tems, & le Peuple assistoit dans les Conciles (41). Après cela, Monsieur, ne suis-je pas obligé de dire, que les Lumieres de mon Censeur sont étrangement bornées, puisqu'il n'y a que quelques Mois, qu'il ignoroit un Fait repandu dans tant d'Ouvrages qui sont entre les mains de tout le Monde?

SECONDE DECOUVERTE. *Saint Luc étoit marié.*

PREUVE. Je ne me suis pas autorisé d'un Témoignage suspect: j'ai suivi Platine, dont les Editions modernes son falsifiées en cet Endroit. J'en ai trois dans ma Bibliotheque. Celle de Fontaneto de Venise 1518, & celle de Cologne 1540, disent en bons Termes, parlant de St. Luc l'Evangeliste: *Vixit annos octoginta tres:* UXOREM HABUIT *in Bithynia*; *sepultus est Constantinopoli* (42). Mais, ce Passage est falsifié dans une autre Edition de Cologne, chez Henri Flackenburg, en 1593, où vous pouvez lire, ces Mots: *Vixit* (Lucas) *annos octoginta quatuor*, UXOREM NON HABENS *in Bithyniâ*, &c. (43). Je me suis plaint dans une Note marginale de cette indigne Falsification (44). Ai-je eu tort? Je me soumets à votre Décision. Nos Ecrits doivent être inviolables, comme les Temples parmi les Païens. Altérer ou corrompre malicieusement les Pensées & les Sentimens d'un Auteur, c'est se rendre coupable d'un énorme Sacrilege. Si nos Livres sont à la merci d'un Clergé bigot & superstitieux, quels Monumens seront capables de conserver la Vérité jusqu'à nos Descendans? J'ajoute, par occasion, que nous avons, parmi les Anciens, des Auteurs de Poids, qui nous apprennent que tous les Apôtres, excepté St. Paul & St. Jean, avoient des Femmes. St. Ambroise est formel là-dessus (45). St. Epiphane, Eusebe, St. Basile, sont du même Sentiment (46).

TROI-

(40) *Frà-Paolo Sarpi, Traité des Benefices, traduit par Amelot de la Houssaye, §. 16. p. 71.*

(41) *Idem, Droits des Souverains, tom. I. pag. 105. Edit. de la Haye. 1721.*

(42) *Platine, in Cleto.*

(43) *Platine, ubi supr. pag. 13.*

(44) *Hist. des Papes, tom. I. pag. 21.*

(45) *Ambrosius, ad Hilar. in 2. Car. XI.*

(46) *Epiphane, Hæres. 78. §. 10. V. Cotelerius, Not. in Ignat. Epist. ad Philadelph. interpolas. §. 4.*

Troisieme Decouverte. *Platine a quelque fois du Bon-Sens.*

Preuve. Vous comprenez bien, Monſieur, que tout ce que mes Expreſſions ſignifient, c'eſt qu'il y a peu de bon, & beaucoup de mauvais, dans l'Hiſtoire des Papes de Platine. Il y a des Véritez eſſentielles, des Particularitez, qui ne ſe trouvent guere ailleurs, touchant les Souverains Pontifes; des Réflexions vives & judicieuſes contre la Corruption du Clergé; &c. A tous ces Egards, Platine a du Bon-Sens. Mais, il y a beaucoup plus de Prodiges, de Contes de Vieilles, d'Hiſtoires fabuleuſes, de Digreſſions inutiles, de Pauvretez ſur les Antiquitez Eccléſiaſtiques, &c. A tous ces Egards, il eſt certain que Platine manque de Bon-Sens. Si l'Anonime ſe plaiſoit plus au *Serieux* qu'au *Badinage*, il auroit lû *ſérieuſement* cet Auteur, & il ne ſeroit redevable qu'à ſes Etudes de cette *jolie Decouverte : Platine a quelquefois du Bon-Sens.*

Avouez, Monſieur, que le Journaliſte *ſerieux & badin* s'eſt encore eloigné de la Vérité, lorſqu'il a dit, qu'il lui faudroit un Volume entier; s'il vouloit recueillir toutes les jolies choſes qu'il a appriſes dans mon Hiſtoire des Papes (47). Il lui faudroit pluſieurs Volumes; car, il ſeroit obligé, ſelon toutes les apparences, de copier mon Livre depuis le premier Mot juſqu'au dernier. Puiſqu'il ignoroit des Choſes auſſi communes que celles qu'il a cenſurées, jugez de ſon Savoir, & de l'Etenduë de ſes Lumieres. Que le Public équitable en juge avec nous, & qu'il décide du Mérite d'un Auteur de cet Ordre.

Je ſuis très-parfaitement & ſans reſerve,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-
obéïſſant Serviteur.

* * * * *

De Paris le 7. Fevrier 1733.

(47) *Lett. ſer. & bad. pag.* 416.

HISTOI-



E. L. Creite sc.

HISTOIRE DES PAPES.

CONRAD III. *Empereur d'Occident.*

EUGENE III.

LOUIS VII. *Roi de France.*

CLXXIII. PAPE.

An de J.C. 1145.

Election d'Eugene III.

LE Patrice & le Senat Romain vouloient faire un Pape à leur Devotion. Ils commençoient même à exciter du trouble à ce sujet. Mais les Cardinaux, s'étant assemblez dans le Monastere de St. Cesaire dès le 14. de Fevrier, élurent, pour succeder à Lucius II, Pierre Bernard, Abbé de St. Anastase à Rome. Il étoit né à Pise, & avoit été Vidame de cette Eglise. Depuis il entra dans l'Ordre de Cisteaux, & il passa quelque tems à Clairvaux sous la Direction de St. Bernard (1). Atenulfe, Abbé de Farfe en Italie, aiant demandé à St. Bernard des Moines, pour fonder une com-

(1) *Vita Sti. Bern. lib.* 3. *c.* 7. *n.*23. *Epist. ap. Bernard.* 343. 344. 345. *ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXIX.* §. 7.

An de J.C. 1145.

Communauté, le St. Abbé lui envoia Bernard de Pise avec quelques autres; mais, le Pape Innocent les prit pour lui-même, & leur donna l'Eglise & le Monastere de St. Anastase, Martyr à Rome, près les Eaux Salviennes qu'il fit reparer, & en fit Abbé Bernard de Pise, l'an 1140. Il en fut donc tiré pour être Pape; &, dès qu'il fut elû, on le mena au Palais de Latran, où on le fit asseoir, selon la coutume, dans la Chaire Pontificale, & on le nomma EUGENE III (2). On preparoit toutes les choses nécessaires pour le sacrer le Dimanche suivant dans l'Eglise de St. Pierre: mais, aiant appris que les Senateurs avoient resolu de faire casser son Election par violence, s'il ne confirmoit le Senat nouvellement établi, il sortit de Rome, à la faveur de la nuit, avec quelques Cardinaux, & se retira à la Forteresse de Monticelle. Le lendemain, aiant rassemblé tous les Cardinaux, qui s'étoient dispersez, pour se soustraire à la fureur du Peuple, il se rendit avec sa suite au Monastere de Farfe, où il fut sacré le Dimanche suivant 18. de Fevrier. Il tint le St. Siege huit ans & quatre mois.

Le Pape à Viterbe. Desordres à Rome.

Arnaud de Bresse étoit revenu à Rome, sur la nouvelle des progrès étonnans que ses Disciples y faisoient chaque jour; & ce fut lui qui porta les Romains à la Revolte. Il disoit hautement, que le tems étoit venu auquel les Romains, secouant l'indigne Joug, que le Pape (qui, selon lui, ne devoit se mêler que des Affaires purement Ecclesiastiques) leur vouloit imposer, feroient voir qu'ils étoient la digne Posterité de leurs glorieux Ancêtres (3), qui, après avoir chassé leurs Tyrans, étoient devenus les Maîtres du Monde. Il vouloit que les Romains, sous prétexte de Liberté, se rétablissent dans l'état de leur ancienne Republique. Les Discours violens d'Arnaud de Bresse animerent tellement les Partisans de cet homme dangereux contre le Pape Eugene, que ce Pontife, ne se croiant pas en sureté au milieu des Rebelles, fut contraint, pour echaper à leur fureur, de se sauver de Rome, tandis que les Arnaudistes, irritez de n'avoir pû s'assurer du Pape & de ses amis, pilloient, saccageoient, renversoient de fond en comble les Maisons & les Palais des Personnes de qualité, & des Cardinaux, qui s'étoient retirez, pour ne pas faire le serment de fidelité au nouveau Patrice. Les Rebelles, s'étant rendus Maîtres à Rome par les plus grandes violences, fortifierent l'Eglise de St. Pierre, où ils contraignoient à force de coups les Pelerins de faire des Offrandes, pour en profiter; & ils en tuerent même quelques-uns, jusques dans le Vestibule de l'Eglise, parce qu'ils le refusoient.

Deputation des Evêques d'Armenie au Pape.

Pendant qu'Eugene étoit à Viterbe, il lui vint des Deputez des Evêques d'Armenie, & de leur Catholique, ou Patriarche, qui avoit, selon eux, sous sa Jurisdiction plus de mille Evêques. Ils avoient été dix-huit mois à leur voiage; &, étant arrivez à Viterbe, ils saluerent le Pape, lui offrant de la part de leur Eglise toute sorte de soumission. Ils venoient consulter l'Eglise

(2) *Cod. Vatic. ap. Baron.*
(3) *Otto Fris. VII. Chr. c. 31. Idem, de Gest. Frid. lib. 2. c. 20.*

gliſe Romaine, & ſe ſoumettre à ſon Jugement, touchant les Differends qu'ils avoient avec les Grecs: car, ils ne mettent point d'eau dans le vin pour le St. Sacrifice, comme font les Grecs & les Latins, quoique, ſelon Otton de Friſingen, ils y emploient du pain levé comme les Grecs; ce que le P. Combefix a nié formellement dans une de ſes Notes ſur les Invectives d'Iſaac le Catholique; où ce Savant à ſoutenu que les Armeniens ſe ſervoient d'azimes (4). Quoiqu'il en ſoit de ce trait, on convient que ces mêmes Armeniens ne faiſoient qu'une Fête de Noël & de l'Epiphanie. Le Pape les reçut favorablement. Il les fit aſſiſter à la Meſſe, & même il voulut qu'ils viſſent de près ce que le St. Sacrifice a de plus ſecret, afin d'obſerver tout exactement. Un de ces Deputez raporta depuis, qu'aſſiſtant ainſi à la Meſſe le 18. de Novembre (5), jour de la Dedicace de St. Pierre de Rome, il avoit vû, ſur la tête du Pape officiant, un rayon de Soleil, & deux Colombes, qui montoient & deſcendoient, ſans qu'il pût découvrir par où entroient ces Colombes, ou cette lumiere. C'eſt ce que cet Evêque Armenien temoigna devant toute la Cour Papale, proteſtant que cette merveille le portoit d'autant plus à rendre obéïſſance au St. Siege, & en particulier au Pape Eugene. Otton Evêque de Friſingen, qui raporte ce fait, étoit alors à Viterbe, où il dit avoir auſſi vû Hugues, Evêque de Gabale en Syrie, qui avoit le plus travaillé à ſoumettre Antioche au St. Siege. Il ſe plaignoit de ſon Patriarche, & de la Mere du Prince d'Antioche; & il pretendoit la dîme des depouilles priſes ſur les Sarrazins, à l'exemple de Melchiſedec, qui l'avoit reçue d'Abraham (6). Il demandoit ſur ce ſujet la protection du Pape. L'Evêque de Gabale parloit d'un Prince Chrêtien, mais Neſtorien, nommé le Prêtre Jean, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient, & qui avoit remporté des victoires conſiderables ſur les Perſans. On diſoit qu'il vouloit venir au ſecours de l'Egliſe de Jeruſalem. C'eſt la premiere fois qu'il eſt parlé dans l'Hiſtoire du Prêtre Jean, dont le nom eſt encore fameux.

An de J.C. 1145.

Seconde Croiſade.

Le principal ſujet du voiage de l'Evêque de Gabale étoit d'implorer, en faveur des Chrêtiens de la Paleſtine, le ſecours des Occidentaux contre les Infideles (7). L'Egliſe d'Orient étoit dans la derniere Conſternation depuis la Priſe d'Edeſſe, & notre pieux Roi Louis VII. avoit deja tenu une Aſſemblée celebre du Clergé & de la Nobleſſe de ſon Roiaume, pour leur declarer qu'il avoit deſſein de faire en Perſonne la Guerre aux Infideles. L'Evêque de Gabale racontoit avec larmes les triſtes nouvelles d'Orient, & temoigna au St. Pere, qu'il étoit reſolu de paſſer les Alpes, & d'aller demander du ſecours au Roi des Romains, & au Roi de France. Ce dernier Monarque avoit deja prévenu les inſtances qu'on pouvoit lui faire ſur ce ſujet; car, ſur les Remontrances de St. Bernard, il avoit envoié ſes Ambaſſadeurs au St. Pere, & ſongeoit à convoquer une ſeconde Aſſemblée generale,

(4) *Combefiſius, Auct. Bibliot. PP. tom. 2.*
(5) *Otto Friſ. VII. Chr. c. 32.*
(6) *Geneſ. XIV. 20.*
(7) *Otto Friſ. Chr. VIII. Guilel. Tyr. Lib. XVI. c. 5.*

An de J.C. 1145.

le, quand on auroit la Reponſe du Pape (8). Eugene embraſſa de tout ſon cœur une ſi belle occaſion qui ſe preſentoit de ſecourir les Chrêtiens d'Orient. Il reçut les Ambaſſadeurs du Roi avec toute ſorte d'honneur, & les renvoia quelque tems après avec des Lettres très-preſſantes, ſur cet important ſujet. Nous avons celle qu'il écrivit à Louis VII. dattée du 1. jour de Decembre à Vetralle, près de Viterbe. Il y exhorte tous les François, & particulierement les Princes & les Seigneurs; & même leur enjoint par ſon autorité ſpirituelle, afin qu'ils aient encore le merite de l'obéïſſance, & pour la remiſſion de leurs pechez, de prendre les Armes, pour la defenſe de l'Egliſe Orientale, que leurs Peres ont delivrée aux depens de leur ſang. Il accorde, à ceux qui s'engageront à cette ſainte entrepriſe, la même Indulgence que donna le Pape Urbain II. à la premiere Croiſade. Il met leurs Femmes, leurs Enfans, & leurs Biens ſous la protection de l'Egliſe; defend d'intenter aucune action contr'eux, pour ce qu'ils poſſedent paiſiblement: decharge les croiſez des uſures qu'ils doivent pour le paſſé, & leur permet d'engager leurs fiefs à des Egliſes ou à des particuliers, en cas que leurs Seigneurs ne vueillent, ou ne puiſſent, leur prêter de l'argent. Au reſte, il exhorte les Croiſez à ne point porter d'habits précieux, & ne point mener de chiens, ou d'oiſeaux pour la chaſſe, ni tout ce qui ne ſert qu'au plaiſir. Le Pape vouloit dès-lors ſe tranſporter en France, pour avoir part à l'accompliſſement d'une œuvre ſi avantageuſe à ſon Siege. Mais, ne pouvant en ce tems-là s'éloigner des environs de Viterbe, où il étoit pour tacher de de reduire à ſon obéïſſance les Romains, qui s'étoient revoltez, comme on l'a dit, il envoia un Bref Apoſtolique à St. Bernard (9), par lequel il lui ordonnoit de prêcher la Croiſade en France, & en Allemagne, & d'exhorter les Peuples & les Princes à prendre la Croix, principalement par un motif de Penitence, pour la remiſſion de leurs Pechez.

Le Pape à Rome.

Cependant, le St. Pere, voulant à quelque prix que ce fut reduire les Arnaudiſtes, commença par excommunier Jourdain leur prétendu Patrice, avec quelques-uns de ſes Partiſans (10). Mais, les armes ſpirituelles ne produiſant aucun effet, le Pape en emploia d'autres bien plus efficaces. Il fit de bonnes troupes, qui, jointes à celles des Tiburtins, anciens ennemis des Romains, firent la guerre avec tant de ſuccès, & reduiſirent les Arnaudiſtes à de ſi grandes extrémitez dans Rome, qu'ils furent contraints à demander humblement la Paix au Pape. Mais, il ne la leur accorda, qu'à condition d'abolir le Patriciat, de retablir le Prefet en ſa premiere Dignité, & de reconnoître que les Senateurs ne tenoient leur Autorité que du Pape. Il rentra ainſi à Rome, comme en triomphe, & il y fut reçu avec une joie ſinguliere, parce qu'on ne s'attendoit pas à l'y voir ſi-tôt Le Peuple vint en foule au devant de lui (11) avec des rameaux à la main, & ſe proſternoit à ſes pieds. Toutes les Compagnies marchoient avec leurs banieres, les

(8) *Odo de Diogil. de Profect. Lud. VII. lib. 1.*
(9) *Gaufr. Vita S. Bernard. c. 14.*
(10) *Otto Friſ. Lib. VII. Chr. c. 31. 34.*
(11) *Cod. Vatic. ap. Baron.*

les Juifs mêmes y vinrent avec le Livre de la Loi porté sur les Epaules. Le Pape étant ainsi rentré dans Rome, y celebra la Fête de Noël 1145. & logeoit au Palais de Latran. Mais, il n'y demeura pas long-tems: car, il ne se croioit pas en sureté contre les entreprises des Arnaudistes, malgré les soumissions qu'ils lui avoient faites. D'ailleurs, les Romains le sollicitoient de jour en jour de ruiner Tibur. Il fut donc obligé, pour éviter leurs importunitez, de passer au de-là du Tibre, c'est-a-dire, comme l'on croit, au Chateau St. Ange. An de J.C. 1145.

Tandis que cela se passoit à Rome, Louis VII. ne perdoit pas de vuë le projet qu'il avoit fait, pour la delivrance de la Terre Sainte. Il tint un grand Parlement à Vezelai en Bourgogne, à la Fête de Pâques, qui cette année 1146. fut le 31. de Mars. L'Abbé Bernard y fit un discours fort pathetique; & le Roi, de même qu'un grand nombre de ses Sujets de tous les ordres, reçurent la Croix de la main du Harangueur. Pour regler plus particulierement le voiage, on indiqua un autre Parlement à Chartres au 3. Dimanche d'après Pâques, 21. d'Avril. On y prit toutes les mesures que l'on jugea nécessaires pour contribuer à l'heureux succès de l'entreprise. Mais, cette Croisade eut un succès funeste, principalement pour l'Empereur Conrad, malgré les promesses magnifiques, les Profeties & les Miracles du doucereux St. Bernard. Cette Guerre Sainte ne fut utile qu'au Pape & à l'Eglise, qui, par la Folie & le Fanatisme des Peuples, se fraierent le chemin à d'amples acquisitions. „ Il arriva aussi (12) que les Papes se servirent de la milice destinée pour la Terre sainte, à des entreprises par où ils augmenterent le temporel de l'Eglise Romaine (13); & que leurs Legats & les Evêques des Lieux, où les Troupes s'assembloient, pour partir ensemble, emploierent pareillement ces armes à accroitre le temporel de leurs Eglises. D'ailleurs, les grosses sommes d'argent qui se tiroient des Fidéles, & principalement des Femmes, & des autres Personnes incapables d'aller à la Guerre, soit pour s'exempter de quelque vœu, ou pour obtenir des Indulgences, & d'autres graces, ne furent pas toutes emploiées à cette guerre; car, outre que quelques Princes en eurent leur part, il en resta aussi une bonne partie entre les mains des Evêques, & par consequent aux Eglises. „ An de J.C. 1146. Suites de la Croisade.

Cependant, les Arnaudistes reprirent le dessus, & obligerent le Pape Eugene à chercher un Azile en France, à l'exemple de quelques-uns de ses Prédecesseurs que la Persecution avoit chassez de Rome. Un Anonime assure (14) que le St. Pere passa par Verdun, à la priere de l'Evêque Alberon, & qu'il transfera solemnellement le corps de St. Viton. Il vint ensuite à Trêves (15) sur la fin de cette année 1147. Il y dedia, au commencement de l'année suivante, l'Eglise de Ste. Pauline & celle de St. Mathias (16). En- Le Pape se refugie en France.

(12) *Frà-Paolo, Traité des Benef. p.* 146.

(13) Voyez *Mathieu Paris, in Henrico III. an.* 1251. *Mezerai, dans la Vie de Philippe-Auguste.*

(14) *Tom.* 12. *Spicil. Dacher.*

(15) *Brouwerus, Lib.* 14. *Annal. Trevir. no.* 63. *ex Baldrico.*

(16) *Bolland. Act. SS.* 24. *Feb.*

An de J.C. 1147.

Enfin, il tint à Trêves un Concile (17), où il fit examiner les Ecrits de Sainte Hildegarde. On les lut en pleine Assemblée. Tous furent étonnés des lumieres surnaturelles de cette sainte Fille; & le Pape, après avoir approuvé ses Ecrits, lui écrivit une Lettre, par laquelle, il lui permettoit de publier hardiment tout ce que l'Esprit saint lui reveleroit (18). Henri Abbé de Fulde fut accusé devant ce Concile de navoir pas soin de son Eglise; & le Pape le deposa (19). Eugene partit de Trêves, pour se rendre à Paris, où il fut reçu par le Roi Louis & l'Evêque Thibaud. Ils allerent au devant du Pape, & l'amenerent en grande solemnité à l'Eglise de Notre-Dame (20). Quelques jours après, le Pape voulut aller dire la Messe à Ste. Genevieve; &, quand il y fut arrivé, les Officiers de l'Eglise étendirent devant l'Autel un drap de soye où il se prosterna pour faire son Oraison. Ensuite, il entra dans la Sacristie & se revetit pour la Messe. Cependant, les Officiers du Pape prirent le drap du pied, sous pretexte qu'il leur appartenoit, selon la coutume. Mais, les Serviteurs des Chanoines, irritez, voulurent le leur arracher, & en tirant de part & d'autre ils le mirent en piéces. Ensuite, ils en vinrent aux coups de poing & de bâton. Le Roi lui-même, voulant appaiser le tumulte, fut frapé dans la foule: tant l'avarice aveugle les hommes. Les Officiers du Pape vinrent se plaindre. Ils lui montrerent leurs habits dechirez, & leurs visages ensanglantés. Le Pape, au lieu de faire une forte Censure à ses Domestiques, demanda justice au Roi de l'Insulte qu'on leur avoit faite; & comme d'ailleurs la vie de ces Chanoines étoit peu reguliere, le Pape & le Roi convinrent de donner la Maison de Ste. Genevieve à des Moines noirs, c'est-à-dire de l'Ordre de Cluni. Mais, ils laisserent les Prébendes aux anciens Chanoines, leur vie durant. Le Roi, partant bien-tôt après pour la Croisade, laissa l'execution de ce projet au Pape, & à l'Abbé Suger: & on étoit prêt à recevoir à Ste. Genevieve huit Moines de St. Martin des Champs, quand, à la priere des anciens Chanoines, le Pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des Chanoines Reguliers tirez de St. Victor, ce qui fut executé par l'Abbé Suger (21).

Conduite de St. Bernard. contre les Heretiques.

Le Pape, étant à Paris dès le mois d'Avril, tint un Concile, où l'on examina les Erreurs de Gilbert de la Poirée Evêque de Poitiers (22). Dès la premiere année du Pontificat d'Eugene, ce Prelat fut accusé devant lui d'avoir avancé en plein Synode certaines Propositions heretiques, ou tendantes à l'Heresie, touchant la Trinité. St. Bernard ne pouvoit manquer de s'interesser dans cette Affaire, en Qualité de Persecuteur à titre d'Office; car, malgré les belles Qualitez de ce saint Personnage, son Zele lui donnoit un peu trop de Jalousie envers ceux qui s'acqueroient un grand nom par l'étude des Sciences humaines (23). Outre que son naturel doux & facile le ren-

(17) *Tritbemius.*
(18) *Tom. X. Concil. p.* 1128.
(19) *Brouwerus, Annal. Trevir. lib.* 14. *no.* 70. *ex Codice MS. Fuldensi.*
(20) *Vita S. Guill. Rosch.* 6. *Aprilis Bolland. tom.* 7. *p.* 626.
(21) *Eugen. Epist.* 13. 14. 15. 16. 18. 19. 20.
(22) *Tom. X. Concil. p.* 1105. & 1121. *Gaufr. Claraval. V. Mabillon, Praf. in Bern. n.* 52.
(23) *Bayle, Dict. Art.* St. Bernard.

rendoit un peu trop credule, quand il s'agiſſoit d'écouter le mal que l'on diſoit de ces Savans-là. Il eſt difficile de s'imaginer, qu'il ne ſe ſoit pas mêlé beaucoup de paſſions humaines dans les mouvemens perpetuels qu'il ſe donnoit, pour accabler d'Anathêmes tous ceux qui lui paroiſſoient heterodoxes. Mais, il eſt fort facile de comprendre, que ſa bonne reputation, & l'ardeur avec laquelle il ſollicitoit la condamnation de ſes Adverſaires, ſurprenoient les Juges, & faiſoient ſuccomber ſous le poids des préjugez, & des procedures peu regulieres, les Perſonnes accuſées. C'eſt par ces principes, qu'il accabla le celebre Abelard, comme nous l'avons vû, & qu'il pourſuivit l'epée dans les reins Gilbert de la Poirée.

Concile de Paris contre Gilbert de la Poirée.

Le Concile ſe tint à Paris au tems marqué. Le Pape y preſida, aſſiſté de pluſieurs Cardinaux. Il y avoit grand nombre de très-ſavans hommes, entre leſquels St. Bernard tenoit le premier rang. Gilbert de la Poirée y étoit. On produiſit contre lui pour temoins deux Docteurs, Adam de Petit-pont, Chanoine de l'Egliſe de Paris, & Hugues de Champ Fleuri Chancelier du Roi, qui aſſurerent par ſerment avoir oüi de ſa bouche quelques-unes des Propoſitions qu'on lui reprochoit; & on produiſit auſſi contre lui un extrait de ſon Commentaire ſur Boëce. Les principales Erreurs dont on l'accuſoit étoient de dire, que l'Eſſence divine n'eſt pas Dieu: que les proprietez des Perſonnes divines ne ſont pas les Perſonnes-mêmes: que les perſonnes divines ne ſont attribut en aucune propoſition. Enfin, que la Nature divine ne s'eſt point incarnée, mais ſeulement la Perſonne du fils. L'Evêque Gilbert nioit d'avoir jamais dit, ou écrit, que la Divinité ne ſoit pas Dieu; & produiſoit pour temoins deux de ſes Diſciples, Raoul Evêque d'Evreux, & depuis Archevêque de Rouen, & un Docteur nommé Ives de Chartres, que l'on croit être le Chanoine de St. Victor, qu'Innocent II. avoit fait Cardinal. Le Zele St. Bernard étoit le principal adverſaire de l'Evêque Gilbert. Mais, le Pape remit la Deciſion de cette Diſpute au Concile, qu'il devoit tenir l'année ſuivante à la mi-carême.

Heretiques du Languedoc.

Dans le cours de la même année 1147. le Pape Eugene envoia à Toulouſe, en qualité de Legat, l'Evêque d'Oſtie Alberic, pour combattre un Moine nommé Henri, Diſciple de Pierre de Bruys, & Heretique comme ſon Maître, qui fut brulé à St. Gilles par les Satellites du Pape. Mais, Henri continua d'enſeigner la même Doctrine. Le Pape Eugene, irrité que quelqu'un oſât revoquer en doute ſon Autorité ſur toute l'Egliſe, comme faiſoient les Petrobruſiens & les Henriciens, lâcha contre ces dangereux Heretiques un Chien capable de garder le Troupeau. Ce fut cet Alberic, dont je viens de parler, qui prit avec lui Geoffroi, Evêque de Chartres, & perſuada auſſi à St. Bernard de l'accompagner en ce voiage. Albi étoit infectée, plus que toute autre Ville, des Erreurs que le Pape vouloit extirper, pour affermir ſa domination temporelle; & c'eſt du nom de cet endroit que vint enſuite celui d'Albigeois donné à toute la Secte. Le Legat y arriva vers la fin de Juin, & le Peuple alla au devant avec des Anes & des Tam-

An de J.C. 1148.

Tambours, par derision (24). On sonna la Messe, & à peine s'y trouva-t'il trente personnes. Mais, plusieurs Heretiques furent convertis, moitié de gré, moitié de force, par les soins du Legat & de St. Bernard.

Concile de Rheims.

Cependant, le Pape Eugene fit l'ouverture du Concile de Rheims le 22. de Mars 1148 (25). L'Assemblée étoit assez nombreuse. On y amena un Gentilhomme Breton, nommé Eon de l'Etoile, homme presque sans Lettres, qui se disoit être le Fils de Dieu, & le Juge des vivans & des morts; sur l'Allusion grossiere de son nom avec le mot *Eum*, dans cette conclusion des Exorcismes, *Per eum qui judicaturus est*; & dans celle des oraisons, *Per eumdem.* Cette Imagination, toute absurde qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à seduire une grande multitude de Peuple ignorant des extremitez de la France, c'est-à-dire de Bretagne & de Gascogne. On pretendoit même, qu'il faisoit merveilles par l'Operation des Demons. Après que quelques Seigneurs eurent en vain essaié de l'arrêter, il fut pris par l'Archevêque de Rheims avec ses principaux disciples. On le presenta au Concile, où étant interrogé par le Pape, il ne repondit que des impertinences, & fut jugé insensé plutôt qu'Heretique. L'Archevêque de Rheims, qui l'avoit amené, obtint qu'on lui sauvât la vie: mais, on chargea l'Abbé Suger, comme Regent en France, de l'enfermer, & il le mit dans une etroite Prison, où ce miserable mourut peu de tems après. Quelques-uns de ses Disciples furent livrez au bras seculier, & ils se laissérent bruler, plutôt que de renoncer à leur folie. Outre l'examen de cette Affaire, le Concile de Rheims fit plusieurs Canons, la plûpart repetez des Conciles précédens & rapportez diversement en divers exemplaires (26). Je les passe sous silence, pour raporter plus au long, après Mr. Fleury, la Decision de l'Affaire de Gilbert de la Poirée.

Gilbert de la Poirée condamné.

A la fin du Concile, les Canons étant lûs, le Pape termina la Cause de Gilbert de la Poirée, Evêque de Poitiers, entamée l'année precedente au Concile de Paris (27). Pour cet effet, il assembla premierement les Prelats les plus habiles & les plus voisins, entr'autres Geoffroi de Loroux Archevêque de Bourdeaux, Metropolitain de Poitiers, Milon Evêque de Terouane, & Josselin Evêque de Soissons, tous trois renommez pour leur Doctrine: l'Abbé Suger & St. Bernard. C'étoit au tems de la Passion, & la Seance se tenoit dans la Chambre du Pape. Le premier jour Gilbert fit lire quantité de Passages des Peres, dont il avoit fait apporter les volumes entiers, se plaignant que ses Adversaires ne produisoient que des Extraits, où les Passages étoient tronquez. Le Pape, ennuié de ces longues Lectures, le pressa de dire nettement, S'il croioit que l'Essence divine fut Dieu? Gilbert repondit que non. Alors, St. Bernard dit: „ Nous tenons ce que „ nous cherchions, qu'on écrive cette Confession. „ Le Pape l'ordonna

(24) *Gaufr. Epist. n.* 10.

(25) *Tom. X. Concil. p.* 1107. *Rob. de M. ad Sigeb.*

(26) *Martenne, Collect. tom.* 1. *p.* 232. *Tom. X. Concil. &c.*

(27) *Otto Fris. de Gest. Frid.* 1. *c.* 16. *Gaufr. Epist. ad Card. Alb. & lib. III. Vit. Sti. Bern. c.* 5. *apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXIX.* §. 32.

na; & Henri de Pise, alors Sous-Diacre de l'Eglise Romaine, & depuis Cardinal, apporta du papier, une plume, & de l'encre: & comme il écrivoit, Gilbert dit à St. Bernard: *Ecrivez aussi vous, que la Divinité est Dieu*, St. Bernard repondit sans s'emouvoir: *Qu'on écrive avec le Fer & le Diamant, que l'essence divine, sa forme, sa bonté, sa sagesse, sa puissance, est vraîment Dieu.* Et comme on disputa long-tems sur cet Article, Saint Bernard ajouta: *Si cette forme n'est pas Dieu, elle est meilleure que Dieu, puisque Dieu tient son Etre d'elle.* On disputa de même sur les autres Articles, que l'on reprenoit dans les Ecrits de Gilbert de la Poirée; & comme on se separoit, les Cardinaux dirent: *Nous avons oüi ce qui a été proposé; c'est pourquoi nous allons juger comment ces Questions doivent être decidées.* Plusieurs des assistans furent choquez de ce Discours; ensorte que le lendemain, dix Archevêques, avec grand nombre d'Evêques, d'Abbez, & de Docteurs, c'est-à-dire tous ceux de l'Eglise Gallicane, s'assemblerent chez St. Bernard. Ils representerent, que les Cardinaux, qui sembloient s'être reservez à eux seuls le Jugement de cette Affaire, étoient presque tous favorables à Gilbert, quoiqu'ils n'approuvassent pas ses Erreurs; & par consequent, dirent-ils, il faut, avec les articles de Gilbert, leur envoier un Simbole de Foi, afin qu'ils puissent juger avec plus de connoissance. Ils écrivirent donc quatre Articles, opposez aux quatre de Gilbert, & ils se servirent, autant qu'il étoit possible, des mêmes termes, pour exprimer leur Confession de foi opposée à ses Erreurs; & ce Symbole, composé avec une grande deliberation, fut souscrit par tous les Evêques, & les autres, qui avoient assisté à cette Assemblée particuliere. En voici l'essentiel. „ 1. Nous croions que la Nature
„ simple de la Divinité est Dieu, & que Dieu est la Divinité: qu'il est sage
„ par la sagesse qui est lui-même, grand par la grandeur qui est lui-même,
„ & ainsi du reste. 2. Quand nous parlons des trois Personnes divines,
„ nous disons qu'elles sont un Dieu & une Substance Divine; & au contrai-
„ re, quand nous parlons de la Substance divine, nous disons qu'elle est en
„ trois Personnes. 3. Nous disons que Dieu seul est éternel, & qu'il n'y
„ a aucune autre chose, soit qu'on la nomme Relation, Proprieté, ou au-
„ trement, qui soit éternelle, sans être Dieu. 4. Nous croions que la Di-
„ vinité même & la Nature divine s'est incarnée dans le Fils.„ Ceux, qui composerent ce Symbole, ne craignoient pas que les Cardinaux jugeassent autrement: mais, ils craignoient que quelques-uns d'entr'eux n'eussent intention de dissoudre le Concile, sans rien décider. Pour presenter cet Ecrit au Pape & aux Cardinaux, on choisit trois Deputez, Hugues Evêque d'Auxerre, Milon Evêque de Terouane, & l'Abbé Suger. On les chargea de dire: „ Nous avons souffert, par respect pour vous, des discours que
„ nous ne devions pas entendre, jusques à ce que nous avons appris que
„ vous vouliez juger cette cause. Vous avez par écrit la Confession de
„ Gilbert: nous avons aussi la nôtre, afin que vous ne jugiez pas, sans oüir
„ les deux parties. Mais, il y a cette différence, qu'en presentant sa
„ Confession, il a declaré qu'il étoit prêt à corriger ce qui ne

An de J.C. 1148.

„ ſeroit pas conforme à vos ſentimens ; au lieu que nous excluons expreſſement cette condition: & nous vous declarons, que nous perſeverons dans „ cette Confeſſion, ſans jamais en rien changer. „ Le Pape, ſans heſiter, repondit aux Deputez, & leur ordonna de dire à ceux qui les avoient envoiez, que l'Egliſe Romaine ne s'éloignoit en rien de leur Confeſſion de foi ; & que ſi quelques-uns avoient paru ſoutenir la Perſonne de Gilbert, ils ne ſoutenoient en rien ſa Doctrine. Tout le Concile s'aſſembla donc à Rheims au Palais nommé Tau, à cauſe de ſa figure en double potence. Gilbert Evêque de Poitiers fut interrogé ſur chacun des Articles de ſes Erreurs, & il y renonça librement. *Si vous croiez autrement*, dit-il, *& moi auſſi: ſi vous parlez ou ecrivez autrement, & moi auſſi.* Alors le Pape, du conſentement de tout le Concile, condamna ces Articles, defendant étroitement de lire ou de tranſcrire le Livre d'où ils étoient tirez, ſi l'Egliſe Romaine ne l'avoit corrigé auparavant. Gilbert repondit: *Je le corrigerai comme il vous plaira.* Mais, le Pape lui dit: *On ne vous confiera pas cette Correction.* On dechira publiquement des écrits, contenant quelques autres Erreurs qu'il avoit enſeignées, ſuivant le temoignage de ſes Ecoliers.

Guillaume, Archevêque d'Yorc depoſé.

Dans le même Concile de Rheims, on accuſa Guillaume, Archevêque d'Yorc, qui avoit encouru l'Indignation du Pape, de n'être, ni canoniquement élû, ni ſacré legitimement, mais intrus par l'Autorité du Roi. Il en fut convaincu ; & Alberic, Evêque d'Oſtie, prononça contre lui, au nom du Pape, la Sentence de Depoſition: alleguant pour motif, qu'avant l'Election il avoit été nommé par le Roi Etienne. Mais, cette Sentence fut donnée contre l'avis de la plus grande partie des Cardinaux. Enſuite, le Pape écrivit à Guillaume Evêque de Durham, & au Chapitre d'Yorc, d'élire dans quarante jours un autre Archevêque: & le St. Pere confirma l'Election d'Henri Murdac, qu'il ſacra même de ſes propres mains.

Affaires d'Eſpagne.

Raimond, Archevêque de Tolede, vint au Concile, pour s'y plaindre de la part du Roi de Caſtille ſon Maître, de ce que le Pape Eugene avoit accordé le Titre de Roi de Portugal à Alfonſe Henriquez, moïennant un une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la Couronne de Caſtille (28). L'Archevêque de Tolede ſe plaignit encore, que celui de Brague, & ſes Suffragans, refuſoient de reconnoître ſa Primatie: ce qui apparemment étoit une ſuite de l'Erection du nouveau Royaume de Portugal. Pour ſatisfaire à ces plaintes, le Pape Eugene écrivit (29) au Roi de Caſtille Alfonſe VIII. une Lettre, où il lui declare, qu'il n'a jamais eu intention de diminuer en rien ſa Dignité, ni les Droits de ſa Couronne ; & lui promet de favoriſer en ſon Royaume l'expedition contre les Infideles, par l'Indulgence de la Croiſade. „ Nous voulons, ajoute-t'il, que l'Evêque de „ Brague & ſes Suffragans obéïſſent à l'Archevêque de Tolede, comme à „ leur Primat, ainſi qu'il a été ordonné par nos Prédéceſſeurs ; & l'Evê„ que de Brague eſt ſuſpens pour ce ſujet. . . . Pour marque de notre af-

(28) *Roderic. Tolet. VII. Hiſt. c. 6.*

(29) *Epiſt.* 74.

„ affection, ajoute-t'il, nous vous envoions par l'Evêque de Segovie la Ro- „ se d'or, que le Pape a coutume de porter tous les ans le quatrieme Di- „ manche de Carême; &, parce que vous avez voulu que les Evêques & les „ Abbez de votre Royaume assistassent au Concile de Rheims, nous dechar- „ geons, à votre priere, ceux qui n'y sont pas venus, de la suspense pro- „ noncée contr'eux. „ La Lettre est dattée du 27. d'Avril dans le territoire de Langres. Par une autre Lettre, il marque, qu'à la priere du même Roi, il a accordé à l'Archevêque de Compostelle la Prerogative de faire porter la Croix devant lui.

An de J.C. 1148.

Après le Concile de Rheims, le Pape Eugene parcourut quelques Villes de France, & vint à Clairvaux (30). Tous les Religieux de ce celebre Monastere furent edifiez de l'humilité & de la regularité du St. Pere. Il portoit sur la chair sa tunique de laine, sans sergette par dessous, & ne quittoit la coulle, ni jour, ni nuit. Pour garder la bienseance, on lui portoit des carreaux en broderie, & son lit étoit entouré de pourpre & couvert de riches étoffes; mais, par dessous, il n'étoit garni que de paille battuë, & de draps de laine. En parlant à la Communauté, il ne pouvoit retenir ses larmes & ses soupirs. Il les exhorta & les consola, vivant avec eux en Frere plutôt qu'en Maître; mais, sa nombreuse suite ne lui permit pas de faire chez eux un long sejour. Il assista aussi cette même année au Chapitre general des Abbez de Citeaux, non comme President, ou comme Pape, mais comme un d'entr'eux. Il reprit ensuite le chemin d'Italie, & il arriva heureusement à Rome.

Le Pape à Clairvaux.

An de J.C. 1149.

Cependant, la Perfidie des Grecs ruina l'Armée des Croisez, beaucoup plus promptement que les forces des Sarrazins n'auroient pû faire; & l'infortuné Conrad III. eut un succès très-malheureux dans cette entreprise (31). Il fut donc obligé de revenir dans ses Etats, avec la plus grande consternation qu'on puisse imaginer. Le Pape, aiant appris que ce Prince étoit en Lombardie, lui fit savoir de ses nouvelles par Hartvic Archevêque de Brême, & Anselme Evêque d'Havelsberg: ensuite, il lui écrivit (32) une Lettre de consolation sur son infortune. Cette Lettre est dattée de Tusculum le 24. de Juin 1149. Le pauvre St. Bernard se vit accablé de tous côtés des plus violens Reproches. On se prenoit à lui du malheur des Croisez, parce qu'il avoit seduit le Monde par des Miracles, que le P. Maimbourg croit supposez (33). Mais, ce grand & St. Abbé, qui ne prenoit pas aisément l'allarme, en fut quitte pour dire que les Pechez des Croisez avoient empêché l'effet de ses Propheties. Il n'y a point d'Imposteur, qui ne se puisse cacher derriere ce Retranchement (34); & neanmoins c'est dans le vrai tout le centre de son Manifeste: car, s'il allegue l'exemple de Moïse, afin de se mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si grand nom, c'est parce qu'il

Mauvais succès de la Croisade.

Apologie de St. Bernard.

(30) *Vita S. Bern. lib. II. c. 8. n. 50.*

(31) *V. Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. III.*

(32) *Eug. Epist. 6. ex Ott. Fris. I. Frid. c. 61.*

(33) *Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. III.*

(34) *Bayle, Dict. Art.* St. Bernard.

An de J. C. 1149.

qu'il pretendoit que les Membres de la Croiſade ne s'étoient pas moins ſouillez de crimes, que les Enfans d'Iſraël ; & qu'ainſi les uns & les autres avoient detourné l'effet des Promeſſes. C'eſt ſe moquer du Monde, que de s'eriger en Prophete, pour predire ce qui n'arrivera jamais, & pour ne pas dire un ſeul mot de ce qui arrivera effectivement. Ou il ne falloit pas que St. Bernard ſe mêlat de prédire l'avenir, ou il devoit predire les deſordres effectifs dans leſquels les Croiſez tomberent, au lieu de leur promettre des Victoires imaginaires, qui ne devoient jamais arriver. Voilà un exemple eclatant, qui apprend aux hommes „ Qu'en toutes ſortes „ d'Affaires (35), & ſur-tout en celles de la Guerre, il eſt dangereux de „ quitter les regles de l'art & de la prudence, pour ſuivre aveuglement la „ voie des revelations, à laquelle on ne ſe doit pas trop fier ; parce qu'aſſez „ ſouvent elles ſont fauſſes, & que quand même elles ſeroient vraies, on „ n'eſt pas obligé de les croire, ſans en avoir des preuves invincibles : & „ ſans cela l'on eſt toujours obligé de ſuivre plutôt la raiſon & le bon ſens, „ que Dieu a donné aux hommes après ſa divine parole, pour être la regle „ de leur conduite. „

An de J.C. 1151.

Egliſe du Nord.

Le Pape Eugene avoit grand ſoin d'affermir ſon Autorité ſur toute l'Egliſe, & d'acquerir de nouvelles poſſeſſions au St. Siege. C'eſt dans ces vuës humbles & deſintéreſſées, qu'il avoit envoié en Dannemarc, avec le titre de Legat, Nicolas Evêque d'Albane, qui établit un Archevêché en Norwege (36). Pour en faire autant en Suede, Nicolas tint à Lincope un Concile Provincial en 1148. Mais, comme les Goths & les Suedois ne purent s'accorder du lieu de la Metropole, ni de la Perſonne de l'Archevêque, le Legat ſe retira ſans rien faire : car, les Goths aimoient mieux reconnoître l'Archevêque de Brême, que celui d'Upſal. Le Legat Nicolas d'Albane, retournant par le Dannemarc, laiſſa à Eſquil Archevêque de Lunden le *Pallium* qu'il avoit deſtiné à celui de Suede, afin qu'il le donnât au Prelat, que les Goths & les Suedois éliroient d'un commun conſentement : ce qui n'eut point de ſuite. Le Legat vouloit ainſi établir l'Archevêque de Lunden Primat de Suede & de Norwege, pour le conſoler de l'Archevêché qu'il venoit d'établir en Norwege, & il confirma depuis cette Primatie étant Pape.

An de J.C. 1152.

Traité entre l Empereur & le Pape.

L'Empereur Conrad III. mourut en Allemagne l'an 1152. & Frideric I. ſon Neveu lui ſucceda. Il fut brave, magnanime, juſte, & prudent ; mais fier, & ſujet à la colere. L'Hiſtoire le nomme Frideric Barberouſſe. Dès que ce Prince fut couronné, il tint conſeil avec les principaux Seigneurs, & de leur avis il envoia à Rome Hilm elû Archevêque de Trêves, & Eberard Evêque de Bamberg, pour donner part de ſon Election au Pape Eugene, aux Romains, & à toute l'Italie. Bien-tôt après, le Pape & le Roi Frideric firent enſemble un Traité par leurs Deputez, qui étoient de la part du Pape ſept Cardinaux & Brunon Abbé de Caravale, pres de Milan, de

(35) *Hiſt. des Croiſades, Liv. III.* (36) *Saxo Grammat. lib. 14.*

An de J.C. 1152.

de l'Ordre de Cisteaux: de la part du Roi, Anselme Evêque d'Havelsberg, Herman Evêque de Constance, & trois Comtes (37). Le Roi promit de ne faire, ni paix, ni trêve, avec les Romains, ni avec Roger Roi de Sicile, sans le consentement des Romains & du Pape; & de travailler de tout son pouvoir à rendre les Romains aussi soumis au Pape qu'ils l'avoient été depuis cent ans. De defendre contre tous la Dignité Papale & les Regales de St. Pierre, comme Avoué de l'Eglise Romaine, & de l'aider à recouvrer ce qu'elle avoit perdu. De n'accorder aucune Terre à l'Empereur des Grecs deça la Mer; & s'il en envahissoit quelqu'une, de l'en chasser au plutôt selon son pouvoir. Le Pape promit de donner au Roi la Couronne Imperiale, quand il viendroit la recevoir, de l'aider de tout son pouvoir à maintenir & augmenter sa Dignité; emploiant pour cet effet les Censures Ecclésiastiques; & d'empêcher l'Empereur Grec de faire aucune Conquête deça la Mer. Ce Traité est datté du 23. de Mars 1152.

Brouillerie entre l'Empereur & le Pape.

On auroit crû que ce Traité maintiendroit une Paix longue & sure entre l'Empire & le Sacerdoce; mais, comme le moindre petit interêt fait renaître parmi les particuliers les vieilles querelles mal assoupies; de même un incident de fort petite importance ralluma la Guerre entre l'Empereur & le Pape. Après la mort de Frideric Archevêque de Magdebourg, il se forma deux Partis pour l'Election. Les uns vouloient le Doyen du Chapitre, & les autres le Prevôt. Ils combattirent long-tems, sans pouvoir s'accorder (38). Pour terminer le Differend, ils allerent trouver l'Empereur, qui étoit en Saxe, & qui n'aiant pû les réunir persuada au Doyen & à son Parti d'élire Guicman Evêque de Ceïts: &, l'aiant fait venir, il lui donna l'Investiture de l'Archevêché de Magdebourg. Car, la Cour d'Allemagne prétendoit, que depuis l'Accord fait avec le Pape Pascal II. & l'Empereur Henri V. touchant les Investitures, en cas de Partage dans l'Election d'un Evêque, le Prince pouvoit choisir qui il lui plaisoit, par le Conseil des Seigneurs. Le Roi Frideric, aiant reglé les affaires de Saxe, passa en Baviere & celebra la St. Pierre à Ratisbonne. Cependant, Gerard Prevôt de Magdebourg, poussé par son ambition, & par le depit de se voir dechû de ses hautes esperances par une Election qu'il n'avoit pas prevûë, alla à Rome, & se plaignit au Pape Eugene, que Guicman avoit été intrus dans ce Siege par l'Autorité du Prince. D'autre côté, huit des principaux Archevêques & Evêques d'Allemagne écrivirent au St. Pere pour la Justification de Frideric. Mais Eugene, prévenu par Gerard, leur fit une Reponse assez aigre, où il temoigna que la conduite du Prince dans cette affaire lui étoit fort desagréable. Il reprend (39) les Evêques de leur peu de fermeté, & leur represente que la Loi de Dieu ne permet point les translations d'Evêques, sans une utilité manifeste, & même sans nécessité. C'est pourquoi il leur ordonna

(37) *Ap. Baron. an.* 1152. *Abb. Ursperg.*
(38) *Chr. Saxo. an.* 1153. *Otto Fris. lib.* 2. (39) *Eugen. Epist.* 8.

An de J.C. 1152.

donna de faire ensorte par leurs exhortations, que le Roi Frideric se desiste de son entreprise, & qu'il laisse à l'Eglise de Magdebourg la Liberté entiere de l'Election. *Car*, ajoute-t'il, *nous ne pouvons rien accorder contre Dieu & contre les Canons.* „ Cela veut dire, selon l'explication du P. Maimbourg (40), que comme le Pape ne peut rien accorder contre le Service „ de Dieu, parce qu'il est inferieur à Dieu, il ne peut rien aussi contre les „ Canons & les Conciles œcumeniques, parce qu'il est au dessous d'eux. „ La Lettre du Pape est du 17. d'Août 1152.

Mais Frideric, bien persuadé qu'il n'avoit pas excedé son Pouvoir, maintint son Archevêque de Magdebourg. Le Pape envoia deux Legats en Allemagne, pour faire le Procès à quelques Evêques. L'Empereur leur permit d'agir contre l'Archevêque de Mayence, & contre l'Evêque d'Eichstet: mais, quand ils voulurent proceder, selon l'ordre qu'il en avoient, à la Déposition de l'Archevêque de Magdebourg, Frideric leur imposa silence, & les renvoia. Telle fut l'origine des nouveaux Troubles, dont j'écrirai bien-tôt l'Histoire.

Jourdain Legat en Allemagne.

Dès l'an 1151. Jourdain des Ursins avoit été envoié Legat en Allemagne vers le Roi Conrad III., & depuis il étoit venu en France & en Normandie, laissant par-tout des traces affreuses de son passage. C'est ainsi qu'en parle St. Bernard dans une Lettre à Hugues, Cardinal Evêque d'Ostie, où il ajoute (41): „ On dit qu'il a commis par-tout des Actions honteuses, qu'il „ a emporté les dépouilles des Eglises, qu'il a conferé les Dignitez Ecclesiastiques à de jeunes garçons bien faits dans les lieux où il l'a pû, & „ qu'il l'a voulu faire dans les autres. Plusieurs se sont rachetez de sa Visite, & il a rançonnez par ses subdeleguez ceux où il n'a pû aller. Il s'est „ rendu la Fable des Ecoles, des Cours, des Carrefours. Tous parlent mal „ de lui, Seculiers & Reguliers; les pauvres & les riches; les Moines & les „ Clercs s'en plaignent. Il est generalement décrié. Il n'en est pas ainsi „ du Seigneur Jean Paperon, qui a par-tout honoré son Ministere. Lisez „ cette Lettre au Pape; c'est à lui à voir ce qu'il faut faire d'un tel homme. Pour moi, j'ai acquitté ma Conscience. Je dirai neanmoins avec „ ma promptitude ordinaire, qu'il est bon, qu'il acquitte aussi la sienne, „ en purgeant sa Cour. J'avois resolu de me taire sur ce Sujet; mais, le „ Prieur du Mont-Dieu m'a pressé d'écrire, & sachez que j'en ai moins dit „ que le Public. „

Archevéchez en Irlande.

Jean Paperon (42), Cardinal Prêtre du titre de St. Laurent, fut envoié Legat en Irlande dès l'année précedente 1151. & vint trouver le Roi d'Angleterre, qui refusa de lui donner sauf-conduit, s'il ne lui faisoit serment de ne rien faire en ce voiage au préjudice de son Roiaume. Le Legat indigné retourna vers le Pape, & la Cour de Rome en sçut mauvais gré au Roi d'Angleterre. L'année suivante 1152, Paperon revint & s'adressa à David Roi

(40) *Maimbourg, Traité Hist. de l'Eglise de Rome. p.* 174.

(41) *Sti. Bern. Epist.* 209.

(42) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXIX. §.* 62.

Roi d'Ecosse, pour lui demander passage en Irlande. D'avid le reçut avec honneur vers la St. Michel; & ainsi le Legat arriva en Irlande accompagné de Christien Evêque de Lismore, dans la même Isle, qui avoit aussi le titre de Legat. Ils tinrent un Concile dans le nouveau Monastere de Mellifont, Ordre de Cisteaux, où se trouverent les Evêques, les Abbez, les Rois, les Ducs, & les Anciens d'Irlande; &, de leur consentement, on y établit quatre Archevêchez: à Armach, à Dublin, à Cassel, & à Toüam, & on leur assigna leurs suffragans. Le Legat Paperon distribua aux nouveaux Archevêques de ces quatre Eglises quatre *Pallium* qu'il avoit apportez de Rome. Il assujetit aussi les Hibernois à la Loi des Mariages, à la quelle ils n'étoient pas accoutumez, & corrigea chez eux plusieurs abus.

An de J.C. 1152.

La querelle de l'Empereur avec le Pape auroit eu de facheuses suites dès son origine, si Dieu ne les eut encore éloignées par la mort du Pape Eugene III. qui rendit l'Esprit le 8. de Juillet 1153. (43). Durant sa Vie, il ne venoit jamais celebrer la Messe à St. Pierre, sans y faire quelque present; & il donna aux Chanoines de cette Eglise la quatrieme partie des offrandes qui s'y faisoient. Il mourut à Tibur, d'où il fut porté à Rome en grande solemnité, & enterré dans l'Eglise de St. Pierre. On le regarda comme un Saint, quoiqu'il ne paroisse pas avoir été honnoré d'un culte public; & il se fit plusieurs Miracles à son Tombeau, dont on en specifie sept operez sur divers malades. Eugene autorisa le Corps du Droit Canon compilé par le Moine Gratien; &, de peur que l'Etude de ce Droit ne tombât en decadence faute d'emulation, il établit les Degrez de Bachelier, de Licentié, & de Docteur; afin d'exciter la Jeunesse à s'appliquer à une Etude, qui pouvoit lui acquerir de l'honneur. Il fut extrémement regretté des Romains (44). Le P. Papebroch conjecture qu'on ne grava point d'Epitaphe sur le Tombeau d'Eugene: cependant, la Chronique Belgique en contient une, qui donne de grands eloges à ce Pontife (45). Tout ce que je peux dire du caractere de ce Pontife, c'est que sous les apparences d'une fausse Humilité, il cachoit un Orgueil insupportable; & que, pour satisfaire son avarice, il usurpoit sans scrupule des biens qui ne lui appartenoient pas.

An de J.C. 1153.

Mort d'Eugene III.

FRIDERIC I. *Empereur d'Occident.* — LOUIS VII. *Roi de France.*

ANASTASE IV.

CLXXIV. PAPE.

DEs que le Pape Eugene fut enterré, les Cardinaux s'assemblerent pour lui donner un Successeur (1). Ils choisirent Conrad Evêque de Sabine, Romain de naissance, quoiqu'en dise Platine, & Chanoine regulier, qui

Election d'Anastase IV.

(43) *Veter. Mon. ap. Baron. & Papebr. Conat.*
(44) *Hug. Ost. Epist.*
(45) *Angelus Manriqae, part. 2. Annal. Cisterc. p. 224.*

(1) *Vetera Mon. ap. Baron. & Papebroc. Autor anonimus Chron. Normanniæ, in fine Hist. Orderic. &c.*

An de J. C. 1153.

qui fut nommé ANASTASE IV. C'étoit un veillard de grande vertu, & de grande experience dans les usages de la Cour de Rome.

Guillaume est retabli dans le Siege d'Yorc.

Il ne se passa, sous le Pontificat d'Anastase, que deux Affaires qui meritent l'attention du Lecteur. Guillaume, Archevêque d'York, qui avoit été déposé au Concile de Rheims en 1148, sortit de sa Retraite, dès qu'il eut appris la Mort du Pape Eugene & de St. Bernard (2). Il vint promptement à Rome se presenter au nouveau Pape Anastase, qui, étant Cardinal, avoit été le principal Defenseur de sa Cause. Il demandoit grace, sans se plaindre du Jugement rendu contre lui: & comme on apprit bien-tôt la Nouvelle certaine de la mort Henri Murdac qu'on avoit élû en sa Place, cela rendit sa cause d'autant plus favorable. Ainsi, le Pape, aiant pitié de ses cheveux blancs, aussi-bien que les Cardinaux, révoqua la Sentence donnée contre lui par Eugene, le rétablit dans sa Dignité, & lui accorda même le *Pallium*, qu'il n'avoit jamais obtenu auparavant.

Decision du Different entre l'Eglise & l'Empire.

Nous avons parlé du Differend qui s'eleva entre l'Empereur & le Pape Eugene, à l'occasion de l'Archevêché de Magdebourg. En voici la Decision. Anastase, qui vouloit prevenir les malheurs d'une cruelle guerre, dont on étoit menacé, envoia à l'Empereur le Cardinal Gerard, qui se rendit à Vormes, où la Cour passoit les Fêtes de Noël. „ Mais, comme ce Legat (3) voulut agir de hauteur, & entreprendre de certaines choses contre les ordres & la volonté de Frideric; ce Prince, qui, tout civil & honnête homme qu'il étoit, ne pouvoit rien du tout souffrir, qui choquât tant soit peu les Droits & la Majesté de l'Empire, lui fit ressentir les effets de sa colere, le traitant fort mal, & le chassant honteusement de sa presence, avec ordre exprès de sortir au plutôt de l'Allemagne: ce qui toucha si vivement le pauvre Cardinal, qui se crût perdu d'honneur & de reputation, se voiant contraint de s'en retourner avec honte sans avoir rien fait, qu'il en mourut de douleur en chemin. Frideric neanmoins, pour montrer que ce n'étoit pas au St. Siege qu'il en vouloit, & qu'en maltraitant un Legat qui manque à son devoir, & perd le respect qu'il doit à l'Empereur, il veut rendre au Pape tout ce qui lui est dû, envoia l'Archevêque de Magdebourg à Rome, pour rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans son Election; & il le fit si bien, en justifiant l'Empereur, qu'Anastase n'y trouva rien à dire. Desorte qu'après avoir confirmé ce qui s'étoit fait en cette occasion, il donna même le *Pallium* à l'Archevêque, comme Frideric l'en prioit. „ Cette condescendence du Pape scandalisa beaucoup de personnes, s'il en faut croire Otton de Frisingue, & donna lieu à plusieurs de l'accuser de trop de facilité.

Privileges accordez aux Templiers.

Je ne dois pas oublier la Bulle, que le Pape Anastase donna le 21. d'Octobre 1154. en faveur des Chevaliers de l'Hospital de St. Jean à Jerusalem. Elle leur accorde de grands Privileges, outre celui qu'ils avoient

(2) *Vita S. Guil. ap. Boll.* 8. *Jun. tom.* 20 *Act. SS. p.* 141.

(3) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. V. p.* 451. *ex Otton. Fris.*

avoient deja obtenus d'être exempts de la Jurisdiction du Patriarche, & de ne point païer de Dîmes. A la priere du Maître de l'Ordre, nommé Raimond; & à l'exemple d'Innocent II. Celestin II. Lucius II. & Eugene II., le Pape Anastase IV. prend l'Hospital de Jerusalem sous la Protection du St. Siege, & lui confirme la Possession de tous ses Biens, soit dans le Diocese de Jerusalem, soit ailleurs. Il permet aux Freres de bâtir des Eglises & des Cimetieres dans les Terres qui leur ont été données: d'enterrer, avec les Cérémonies Ecclesiastiques, ceux de leurs Freres qui mourront dans les Lieux interdits, & de célébrer une fois l'année l'Office Divin dans les mêmes Lieux, en faveur de leur Freres qui y seront envoiez pour faire des Quêtes, ou autrement. Il ajoute: „ Comme tous vos Biens sont „ destinez à l'Entretien des Pélerins, & des Pauvres, nous defendons à qui „ que ce soit d'éxiger des Dîmes des Terres que vous cultivez à vos De„ pens; & à aucun Evêque de publier Interdit, Suspense, ou Excommu„ nication dans les Eglises qui vous sont soumises; & s'il y a même dans „ ces lieux un Interdit general, on pourra celebrer chez vous l'Office di„ vin, à portes fermées, & sans sonner les cloches. Et afin que vous puis„ siez plus aisément avoir l'Office divin & recevoir les Sacremens, nous „ vous permettons de recevoir des Prêtres & des Clercs de quelque part „ qu'ils viennent; après vous être suffisamment informez de leur bonnes „ mœurs & de leur Ordination, tant dans votre principale Maison, que „ dans les Obédiences qui en dependent. Si leurs Evêques refusent „ de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du St. „ Siege; & ces Clercs ne seront soumis qu'à votre Chapitre, & au Pa„ pe. Nous vous permettons aussi de recevoir des Laïques de condi„ tion libre pour le service des pauvres. Quant aux Freres, c'est-à-dire, „ aux Chevaliers, qui auront été une fois reçus en votre Compagnie, nous „ leur defendons de retourner au Siecle, après avoir fait profession & pris „ l'habit & la croix, ni de passer à un autre institut, sous pretexte de plus „ grande regularité. Pour les consecrations d'Autels ou d'Eglises, les Or„ dinations des Clercs & les autres Sacremens, vous les recevrez de l'Evê„ que Diocesain, s'il est dans la Communion du St. Siege, & s'il veut les „ conferer gratuitement: si-non, vous vous adresserez à tel Evêque qu'il „ vous plaira, pour vous les administrer par l'autorité du St. Siege. Nous „ vous confirmons toutes les Seigneuries & les Terres que votre Hospital „ possede delà ou deça la Mer, en Asie, ou en Europe, ou qu'il acquerra „ à l'avenir. „ Ces Privileges étoient trop considerables, pour ne pas exciter la jalousie des Prelats. Aussi verrons-nous dans la Vie d'Adrien IV. que le Patriarche de Jerusalem s'en plaignit hautement.

An de J.C. 1153.

L'Histoire supprime les autres actions d'Anastase; & il est assez vraisemblable, que ce Pontife ne fit rien de plus qui merite d'être raconté; car, il ne tint le St. Siege qu'un an, quatre mois, & 24. jours, étant mort le 2. jour de Decembre de l'an 1154.

Mort d'Anastase.

An de J.C. 1154.

FREDE'RIC I. *Empereur d'Occident.* | ADRIEN IV. | LOUIS VII. *Roi de France.*

ADRIEN IV.

CLXXV. PAPE.

Histoire curieuse d'Adrien IV. avant son Pontificat.

Dès le troisiéme de Decembre, les Cardinaux s'étant assemblez, choisirent, pour souverain Pontife, Nicolas Evêque Cardinal d'Albane, qui prit le nom d'ADRIEN IV. „ Il se trouvera peu de fortunes (1) „ semblables à celle de ce grand Pontife, que la Providence Divine semble „ avoir pris soin de tirer de la poussiere & de la derniere bassesse d'une ex„ tréme pauvreté, pour le faire asseoir sur le Thrône de la suprême Gran„ deur Ecclesiastique, & le mettre au rang des Princes de son Peuple. „ Il étoit Anglois de Nation, nommé Nicolas Breskpeade, fils d'un Clerc de Village, si pauvre & si miserable, qu'après la mort de sa femme, n'aiant pas de quoi vivre, il s'alla presenter à l'Abbaie de St. Alban, & fit si bien qu'il y fut reçu Moine, pour y servir dans les offices domestiques. Il se nomma Frere Robert. Il avoit laissé son fils en bas âge. Nicolas étant devenu plus grand, & n'aiant pas de quoi aller aux Ecoles, il subsistoit des aumônes du Monastere, où il venoit tous les jours. Son Pere en eut honte, & lui aiant fait des reproches fort durs de son peu de courage, le chassa avec indignation. Le jeune homme, pressé de la nécessité, passa la Mer, & vint chercher une meilleure Fortune en France. Il la trouva d'abord assez mediocre. Sans se rebuter de tant de traverses, il passa en Provence, & s'arrêta à St. Ruf, Monastere fameux de Chanoines Reguliers, près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes graces par tous les services qu'il leur pouvoit rendre; & comme il étoit bienfait de sa personne, sage en ses discours, prompt à executer les Commissions, d'un très-beau naturel, aiant le visage toûjours gai, avec une grande modestie, & qu'il faisoit paroitre avec cela bien de l'esprit, & de la vivacité dans toutes ses actions & ses manieres, on lui donna en peu de tems l'habit de l'ordre. Il vêcut plusieurs années parmi les Chanoines, avec un grand zéle pour la regularité. Il s'appliqua à la lecture, & comme il avoit l'esprit penetrant & une grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans les Sciences & dans l'Eloquence. En un mot, il se rendit si habile homme en tout, & même dans le manîment des affaires temporelles, qu'on le fit Prieur, & qu'après la mort de l'Abbé Guillaume II. il fut choisi pour lui succeder dans le Gouvernement, non de ce seul Monastere, mais de tout l'Ordre, dont il est le Chef (2). Mais, quelque tems après, il fut inquieté dans un poste si relevé. „ Comme (3) „ il étoit grand homme de bien, & qu'il voulut entreprendre de reformer ses

(1) *Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. V.* p 474. *Vos. tom. 2. Bibliot. Lab. p. 308. Guilel. Neubrigens. lib. 2. c. 6. Ciaconius.*

(2) *Cod. Vatic. ap. Baron. & Papebr. Chr.*

(3) *Maimbourg, Decad. de l'Emp. Liv. V.*

„ ses Religieux, qui menoient une Vie très-peu conforme à leur Profession, „ ils se liguerent contre lui, & se mirent à le persecuter d'une etrange maniere. „ Ils inventerent contre lui des calomnies, & l'accuserent devant le Pape Eugene. Le Pape, aiant oüi leurs plaintes, & voiant la sagesse & la modestie avec laquelle Nicolas se defendoit, s'appliqua à les mettre en Paix; &, après les avoir reconciliez, il les renvoia. Cette Paix ne fut pas de longue durée. Il s'eleva bientôt une tempête plus violente, & les Chanoines de St. Ruf revinrent porter leurs plaintes au Pape Eugene, qui leur dit : *Je sai quelle est la cause de cet orage. Allez, & choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en Paix. Celui-ci ne vous sera plus à charge.* Il les renvoia ainsi tout confus. Il retint auprès de lui l'Abbé Nicolas, pour le Service de l'Eglise Romaine, & il le fit Evêque d'Albane. Il fut ensuite envoié Legat en Norwege, où il instruisit avec soin dans la Loi de Dieu la Nation encore barbare; &, à son retour, il fut elevé sur le St. Siege. Le nouveau Roi d'Angleterre Henri aiant appris l'Election de ce Pape né son Sujet, lui fit ecrire une Lettre (4), où il felicite son Païs d'avoir produit un arbre si heureusement transplanté. Il l'exhorte à remplir l'Eglise de dignes Ministres, & à procurer du secours à la Terre Sainte.

An de J.C. 1154.

An de J.C. 1155.

Troubles à Rome.

Cependant, les Arnaudistes troublerent avec fureur les commencemens de ce nouveau Pontificat. Ils crurent que sous un Pape etranger, sans autre appui que celui du Merite, de la Vertu & de l'Honneur, ils reprendroient facilement l'Autorité Souveraine, qu'ils avoient perduë. Les plus puissans de cette dangereuse Secte, qui etoient du nombre des Senateurs, furent trouver Adrien, & eurent l'insolence de lui dire, qu'il devoit souffrir que le Senat eut le gouvernement absolu de l'Etat, comme il l'avoit anciennement, & qu'ils le prioient de consentir de bonne grace à une chose si juste & si raisonnable; puisque, de quelque maniere que la chose tournât, ils étoient resolus l'obtenir de gré ou de force. Adrien, qui se tenoit au Vatican où il étoit en sureté, rejetta leur demande avec mepris: sur quoi ils rappellerent Arnaud de Bresse, qui, par ses furieuses declamations, souleva bientôt toute la Ville & principalement le petit Peuple. Quelques-uns de ceux qu'il avoit seduits attaquerent Gerard Prêtre Cardinal du titre de Ste. Pudentienne, comme il passoit dans la ruë sacrée, allant trouver le Pape; & l'etendirent demi-mort, à coups d'Epée. Il fut dangereusement blessé, mais il en guerit. Le Pape Adrien, effraié de cet attentat, se servit des seules armes qu'il avoit alors. Il mit la Ville de Rome en interdit, & on y cessa les Offices divins jusques au Mecredi de la Semaine Sainte 1155. Pendant ce tems-là, le Pape demeuroit à St. Pierre dans la Cité Leonine, où il s'étoit retiré, pour être à couvert de toute insulte. Alors, les Senateurs pressez par le Clergé & par le Peuple vinrent trouver le Pape, & lui jurérent sur les Evangiles, qu'ils chasseroient de Rome & de son territoire Arnaud & ses Sectateurs, s'ils ne rentroient dans l'obéïssance du Pape. Ils fu-

(4) *Ap. Bles. Epist.* 168.

An de J.C. 1155.

furent chassés, l'Interdit levé, & tout le Peuple en benit Dieu. Le lendemain, qui étoit le Jeudi saint, on accourut de toutes parts, selon la coutume, pour recevoir l'absolution des Pechez, & il vint aussi une grande multitude de Pelerins. Le Pape, accompagné d'Evêques, de Cardinaux, & d'une grande troupe de nobles, sortit de la Ville Leonine, où il étoit demeuré depuis son Ordination; &, passant au milieu de Rome avec les applaudissemens de tout le Peuple, il arriva au Palais de Latran, où il celebra solemnellement la Fête de Pâques.

Voiage de l'Empereur en Italie.

Cependant, l'Empereur Frederic Barberousse avoit passé l'hyver en Lombardie. Il étoit venu en Italie, dans le dessein de soumettre les Villes qui lui refusoient l'obéïssance qu'elles lui devoient (5). Après avoir soumis les Rebelles, & reçu la Couronne de fer à Pavie, il se proposa d'aller à Rome, afin d'y être reconnu Empereur. Le Pape étoit à Viterbe, quand il apprit que Frederic marchoit à Rome en diligence; &, craignant qu'il n'y vint comme ennemi, il assembla son conseil, & envoia au devant de ce Prince trois Cardinaux, & leur donna des articles, suivant les quels ils devoient traiter avec lui (6). Ils le trouverent à St. Quirice en Toscane, où il les reçut avec honneur, & les mena dans sa tente. Ils lui exposerent les ordres qu'ils avoient du Pape, & lui demanderent entr'autres choses qu'ils leur rendit Arnaud de Bresse: car, il avoit été pris par Gerard Cardinal Diacre de St. Nicolas, à qui les Vicomtes de Campanie l'avoient ôté, & il étoit ainsi tombé entre les mains du Roi. Frederic, cedant aux desirs du Pape, remit d'abord Arnaud de Bresse entre les mains des Cardinaux. Il fut envoié à Rome, où, suivant le Jugement du Clergé, le Préfet le fit attacher à un poteau & bruler publiquement. On jetta même ses cendres dans le Tibre, de peur que le Peuple n'honnorât ses Reliques comme celles d'un Martyr. Grand exemple de tolerance & de charité!

Entrevuë du Pape & de l'Empereur.

Frederic avoit envoié au Pape de son côté Arnold, Archevêque de Cologne, & le nouvel Archevêque de Ravenne Anselme, pour convenir avec lui des conditions de son Couronnement; & ce fut pour cela qu'il ne voulut point donner de reponse aux Cardinaux, que les Archevêques ne fussent de retour: mais le Pape, qui se defioit de l'Empereur, en usa de même. Il refusa de rendre reponse aux Archevêques jusques au retour de ses Cardinaux; & cependant il se tenoit enfermé à Citta di Castello, forteresse estimée imprenable. Les Deputez ainsi renvoiez de part & d'autre se rencontrerent, & d'un commun accord, ils allerent trouver le Roi près de Viterbe où il étoit campé. Il convint de donner au Pape ses suretez; &, par le Conseil des Seigneurs & des Chevaliers de sa suite, on apporta en presence des Cardinaux, les Reliques, la Croix & l'Evangile, sur lesquels un Chevalier choisi jura, au nom de l'Empereur, de conserver au Pape Adrien, & aux Cardinaux, la Vie, les Membres, la Liberté, l'honneur, & les biens. Les deux Cardinaux en aiant fait leur raport au Pape, il promit de couronner le

(5) *Otto Fris. II. Frid. c. 14. 15. &c.* (6) *Acta ap. Baron.*

le Roi, & ils convinrent du jour & du lieu de leur entrevuë. Le Pape fut reçu par plusieurs Seigneurs Allemans, avec une grande multitude de Laïques & de Clercs; & ils le conduisirent jusques à la tente de l'Empereur avec les Evêques & les Cardinaux de sa suite. Mais, comme l'Empereur ne vint point tenir l'etrier au Pape, les Cardinaux indignez se retirerent à Citta di Castello. Le Pape fut embarrassé; mais, il ne laissa pas de descendre de cheval & de s'asseoir dans le fauteuil qui lui étoit preparé. Alors, l'Empereur vint se prosterner devant lui; &, après lui avoir baisé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiser de Paix: mais le Pape lui dit, qu'il ne l'y admettroit point jusqu'à ce qu'il lui eut rendu l'honneur que tous les Empereurs Orthodoxes avoient rendu à ses Predecesseurs, par respect pour les SS. Apôtres. Le Roi soutint, qu'il ne le devoit point, & tout le jour suivant se passa en diverses conferences sur ce sujet. Enfin, le Roi aiant interrogé les vieux Seigneurs qui avoient accompagné l'Empereur Lothaire à l'entrevuë du Pape Innocent, & s'étant informé soigneusement de la coutume, tant par leur raport, que par les anciens monumens, il fut resolu que Frederic feroit la fonction d'Ecuyer auprès du Pape; ce qui fut executé le lendemain à la vuë de toute l'Armée. Il lui tint l'etrier pendant la longueur d'un jet de pierre; & le Pape le reçut ensuite au baiser de Paix. An de J.C. 1155.

Les Romains, aiant appris l'arrivée de Frederic, lui envoiérent des Deputez gens habiles & lettrez, qui aiant reçu sauf conduit se presenterent devant lui entre Rome & Sutri, & lui firent une Harangue où ils disoient en substance (7): „ Nous venons, grand Roi, de la part du Senat & du „ Peuple Romain, vous offrir la Couronne Imperiale, dans l'esperance que „ vous nous delivrerez du joug injuste des Clercs, & que vous rendrez à „ Rome l'Empire du Monde & son ancienne Splendeur, en retablissant le „ Senat & l'Ordre des Chevaliers. Nous vous avons fait notre Citoyen & „ notre Prince, d'etranger que vous etiez: vous devez de votre côté nous „ promettre la confirmation de nos anciennes Coutumes, & des Loix ac„ cordées par vos Predecesseurs: donner à nos Officiers qui vous recevront „ dans le Capitole jusques à la somme de cinq mille livres d'argent; & nous „ defendre de toute insulte jusques à effusion de sang. Nous vous de„ mandons sur tout cela vos Lettres & votre Serment. . . . „ Ils auroient continué sur le même ton; mais l'Empereur, surpris & indigné de ce debut de Harangue, & de l'Insolence de ses Sujets qui vouloient lui prescrire des Loix, repondit en Maître: „ Rome n'est plus ce qu'elle a été. Sa Puissance „ a passé premierement aux Grecs, puis aux François. Il n'est pas vrai que „ vous m'aiez appellé, ni fait votre Citoïen, & votre Prince. Nos Rois „ Charles & Otton ont conquis par leur Valeur Rome & l'Italie sur les „ Grecs & les Lombards, sans en avoir obligation à personne, & l'ont „ jointe à l'Empire François. Il est vrai que vous avez imploré notre secours, Deputation des Romains.

(7) *Otto Fris. II. Frid. c. 21.*

An de J.C. 1155.

„ cours, contre des ennemis, dont vous ne pouviez vous delivrer, ni par „ vous-mêmes, ni par les Grecs trop amolis. Enfin, je ſuis votre Maître „ par une poſſeſſion legitime; & le Sicilien, en qui vous avez confiance, ne „ vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au ſerment que vous de- „ mandez, ſachez que ce n'eſt pas aux Sujets à faire la Loi au Prince. Je „ conviens que je vous dois la juſtice & la protection, ſans qu'il ſoit beſoin „ d'en faire de ſerment; & pour l'argent, je ne ſuis pas votre Priſonnier „ pour marchander avec moi. Je fais mes Liberalitez comme il me plaît. „ Quelques-uns des aſſiſtans demanderent aux Deputez s'ils avoient encore quelque choſe à dire; &, après avoir un peu deliberé, ils repondirent, qu'ils vouloient auparavant rapporter à leurs Concitoïens ce qu'ils avoient entendu, & que ſuivant leur conſeil ils reviendroient vers le Roi. Ils s'en retournerent ainſi; & le Prince, ſe doutant de leur artifice, conſulta le Pape, qui lui dit: „ Mon Fils, vous connoîtrez encore mieux par experience les „ artifices des Romains, & qu'ils ne ſont venus & retournez que pour „ vous tromper. Mais, il faut les prévenir: envoiez promptement de vos „ meilleures troupes ſe ſaiſir de la Ville Leonine & de l'Egliſe de St. Pierre „ que je vous ferai rendre. „ La choſe fut ainſi executée, & Frederic envoia dès la nuit même, pour cet effet, mille Chevaliers choiſis conduits par le Cardinal Octavien.

Couronnement de l'Empereur.

Le lendemain matin, le Pape Adrien (8) partit le premier avec les Cardinaux & le Clergé pour aller attendre le Roi à St. Pierre; & Frederic ſuivit, avant l'heure de tierce accompagné d'une grande Multitude de gens armez, marchant en bon ordre. Etant arrivé, il prit des habits de ceremonie, & vint à l'Egliſe de St. Marie de la Tour, où le Pape l'attendoit devant l'Autel. Là, il fit le ſerment ordinaire pour la ſureté du Pape porté par le ceremonial. Le Pape l'y laiſſa, & monta à l'Autel de St. Pierre. Le Roi le ſuivit avec la proceſſion, & quand il fut dans l'Egliſe, le premier des Evêques Cardinaux dit ſur lui la premiere Oraiſon: deux autres Evêques dirent la ſeconde; & le troiſieme dit la derniere, & lui fit l'onction devânt la Confeſſion de St. Pierre. On dit la Meſſe de la Vierge, parceque c'étoit un Samedi, & le Graduel étant chanté, Frederic s'approcha du Pape & reçut de ſa main l'Epée, le Sceptre, & enfin la Couronne Imperiale; & cependant les Allemans firent de ſi grand cris de joye, qu'il ſembloit que ce fut un tonnerre.

Sedition des Romains.

Cette Ceremonie ſe fit le 18. de Juin 1155. A peine fut elle achevée, & l'Empereur retiré dans ſon camp, que les Romains, irritez de ce que le Pape n'avoit pas attendu leur conſentement pour couronner Frederic, ſortirent du Château St. Ange, dont ils étoient Maîtres, ſe jetterent en furie ſur quelques-uns des Ecuyers de l'Empereur qui étoient demeurez à St. Pierre, & les tuerent dans l'Egliſe même. L'Empereur vola au ſecours du St. Pere. On combattit depuis environ quatre heures du ſoir juſ-

(8) *Acta*, *ap.* *Fleury*, *Hiſt. Eccl. Liv. LXX.* §. 7.

jusques à la nuit, & les Romains furent battus. Il y en eut près de mille tuez, & deux cens pris, mais le Pape obtint leur liberté. An de J. C. 1155.

Les chaleurs excessives de l'Eté obligerent l'Empereur à s'éloigner de Rome. Le Pape, qui ne se croioit pas en sureté en l'absence de ce Prince, voulut l'accompagner. Ils s'arrêterent à Ponte Lucano près de Tibur ou Tivoli, pour y celebrer la St. Pierre. Pendant la Messe, le Pape donna l'absolution à tous ceux qui avoient repandu du sang dans le combat contre les Romains, comme l'aiant fait en guerre juste. Alors, les Tiburtins apporterent à l'Empereur les clefs de leur Ville, déclarant qu'ils se donnoient à lui; mais le Pape, & le Clergé de Rome qui l'accompagnoit, le trouverent fort mauvais, & representerent à l'Empereur, que cette Ville appartenoit à l'Eglise Romaine, & que les Tiburtins avoient fait serment au Pape Adrien. L'Empereur en delibera avec les Seigneurs de sa Cour, & considera, qu'aiant deja les Romains contre lui, il ne devoit pas attirer encore le Pape, qui pouvoit lui rendre ennemis le Prince de Capouë & le Duc de Pouille, & même traiter à son desavantage avec le Roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au Pape, & lui en donna ses Lettres; mais, avec cette clause, *sauf le Droit Imperial.* Frederic reprenant le chemin d'Allemagne, reçut à Ancone deux Ambassadeurs de Manuel Empereur de Constantinople, qui voulurent lui persuader de passer en Pouille, pour faire la Guerre à Guillaume Roi de Sicile leur ennemi commun (9). Ils promettoient pour cet effet de grandes sommes d'argent; & le Pape joignant ses instances à celles de ces Ambassadeurs y excitoit Frederic; mais l'état de l'armée ne permit pas à ce Prince de suivre les mouvemens qu'on vouloit lui inspirer. Il se contenta d'envoier à Constantinople Guibald Abbé de Corvei & de Stavelo; & il retourna en Allemagne.

Le Pape s'éloigne de Rome, & l'Empereur retourne en Allemagne.

Après la mort de Roger, Guillaume surnommé le Mauvais obtint le Roiaume de Sicile. Ce nouveau Prince demanda au Pape Adrien la confirmation de son Roiaume; ce qu'il ne put obtenir (10): indigné de ce refus, il attaqua les Terres de l'Eglise Romaine, assiegea Benevent, & prit plusieurs Places dans la Campanie. Le Pape ne manqua pas de l'excommunier; ce qui rendit le Roi de Sicile meprisable aux Seigneurs de la Pouille. Ils envoierent des Deputez au Pape comme à leur Souverain Seigneur, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet, il passa en Campanie avec une Armée vers la St. Michel 1155. & se fit reconnoître dans tout le Païs jusques à Benevent. Cependant, il reçut une Lettre de l'Empereur, qui lui demandoit trois villes maritimes en Pouille, offrant de l'aider de troupes & d'argent, pour faire la Guerre à Guillaume, & le chasser de la Sicile. Le Roi Guillaume, voiant le peril qui le menaçoit, crut que pour dissiper cet orage il falloit traiter de la Paix avec le Pape. Il envoia pour cet effet, avec un plein pouvoir, l'Evêque de Catane au St. Pere. Il

Guerre contre le Roi de Sicile.

(9) *Guil. Tyr. lib.* 18.
(10) *V. Pagi, an.* 1154. *n.* 4. *Fazel, lib. VII. c.* 3. 4. *Acta Hadr.*

An de J. C. 1155.

Il demandoit premierement d'être absous de l'Excommunication: il offroit de faire au Pape foi & hommage; de rendre la liberté à toutes les Eglises de ses Terres: de donner trois Places en proprieté à l'Eglise Romaine: d'aider au Pape à soumettre les Romains; & enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offroient. Adrien, sensible à des propositions si avantageuses, pressa la conclusion du Traité. Il envoia à Salerne, où étoient les Deputez du Roi, Hubalde Cardinal Evêque d'Ostie, pour s'en assurer; &, trouvant que la chose étoit serieuse, il vouloit accepter les belles offres qu'on lui faisoit. Mais, la plûpart des Cardinaux, pleins de hauteur & de vaines esperances, n'en furent pas d'avis: ainsi, elles furent refusées. Ce qui montre que, dans ces deliberations, le Pape étoit obligé de ceder à la pluralité des voix.

Eglise Greque.

Les Propositions, que l'Empereur Manuel fit au Pape & à l'Empereur Frederic contre le Roi de Sicile, furent apparemment l'occasion de la Lettre que le Pape écrivit à Basile d'Acride, Archevêque de Thessalonique, pour l'exhorter à procurer la réunion des Eglises, & lui recommander les deux Nonces qu'il envoioit à l'Empereur Manuel. L'Archevêque Basile repondit au Pape, qu'il n'y avoit point de division entr'eux & les Latins, puis qu'ils tenoient la même foi, qui étoit celle de St. Pierre, & offroient le même sacrifice. „ Encore qu'il y ait, ajoute-t'il, quelques petits sujets „ de scandale qui nous ont éloignez les uns des autres; que votre Sainteté „ pourra faire cesser par son autorité si etenduë, avec les secours de l'Em„ pereur, qui est dans les mêmes intentions (11). „ Nous verrons dans la suite l'inutilité de toutes ces Negociations.

Plaintes contre les Hospitaliers.

Cependant, Foucher Patriarche de Jerusalem vint en Italie porter ses plaintes au Pape, contre les Chevaliers, ou les Freres de l'Hopital de St. Jean (12). Il les accusoit d'abuser d'une maniere étrange des Privileges qu'ils avoient obtenus du Pape Anastase IV. Qu'ils recevoient ceux que les Evêques avoient excommuniez, ou interdits nommement, les admettoient à l'Office divin, & en cas de mort leur faisoient administrer le Viatique, l'extrême Onction, & la Sepulture Ecclesiastique. Quoiqu'une Ville fut en interdit, ils ne laissoient pas d'y sonner les cloches, d'y celebrer l'Office publiquement à haute voix, & d'y recevoir les offrandes du Peuple, au préjudice des Eglises matrices. Ils admettoient & destituoient leurs Prêtres, sans la participation des Evêques. Ils refusoient de païer les dîmes de leurs terres, & de tous leurs revenus. Outre les plaintes communes à tous les Evêques, le Patriarche en faisoit de particulieres. Car, comme l'Hopital de St. Jean étoit vis-à-vis l'Eglise du St. Sepulchre, il se plaignoit, que les Chevaliers avoient elevé, pour lui insulter, des bâtimens plus magnifiques que ceux de cette Eglise, & que toutes les fois qu'il vouloit prêcher, ils sonnoient leurs cloches, ensorte qu'il ne pouvoit se faire entendre. Que sur

(11) *Jus Græco-Roman. lib. V. init. Hadr. Epist. 7.*

(12) *Guil. Tyr. lib. XVIII. c. 4. &c.*

ſur les plaintes qu'il en avoit faites aux Citoiens, pluſieurs en aiant averti les Hoſpitaliers, loin de ſe corriger, ils avoient menacé de faire encore pis; & en effet ils étoient venus en armes attaquer la Maiſon du Patriarche, & avoient tiré dans l'Egliſe du St. Sepulchre pluſieurs fléches. Les Richeſſes, que les Chevaliers de St. Jean avoient acquiſes par les Liberalitez des Pelerins, les avoient portés au plus haut degré d'inſolence. Deſorte que le Patriarche de Jeruſalem & ſes Suffragans, convaincus qu'ils ne pouvoient avoir raiſon des Hoſpitaliers, reſolurent de s'adreſſer au Pape. Le Patriarche & deux Archevêques, s'étant embarqués au Printems de l'an 1155., arriverent heureuſement à Otrante en Pouille; mais ils trouverent tout le Païs en armes, tant par la Revolte des Seigneurs contre Guillaume Roi de Sicile, que par l'entrée des Grecs, que le Pape y avoit attirez; ce qui obligea les Prelats de Paleſtine à reprendre la Mer pour aller juſques à Ancone. De-là ils envoierent des Evêques à l'Empereur Frederic, qui étoit encore dans le Païs, & ils obtinrent de lui des Lettres de recommandation pour le Pape. Le Patriarche & ceux de ſa ſuite allerent ainſi chercher le St. Pere qui paſſoit de Ville en Ville; & quelques-uns leur diſoient, qu'il le faiſoit exprès pour les fatiguer & leur cauſer de la depenſe; & que les Hoſpitaliers arrivez long-tems auparavant l'avoient gagné par leurs preſens. Le Patriarche ſuivit pourtant le Pape juſques à Florentine, où s'étant preſenté devant lui, ſuivant la coutume, il fut reçu froidement, & vit bien qu'il étoit mal diſpoſé à ſon égard. Il diſſimula neanmoins, & ne laiſſoit pas d'accompagner le Pape aux ceremonies les jours de Fêtes, avec les Evêques de ſa ſuite. Enfin, les Parties eurent audience. La cauſe fut plaidée pendant pluſieurs jours, ſans être jugée; & le Patriarche, voiant par lui-même & par les avis qu'il recevoit de ſes Amis, qu'il n'avançoit rien auprès d'un Juge prévenu & tout diſpoſé à vendre le droit & l'equité, prit congé & ſe retira moins confus, qu'irrité des obliquitez de la Cour de Rome. De tous les Cardinaux, il n'en trouva que deux qui lui fuſſent favorables, Octavien & Jean de St. Martin.

An de J. C. 1155.

Guillaume Roi de Sicile, mepriſant les foudres Papales, aſſiegeoit Adrien dans Benevent. Le Pape, n'étant pas en état de lui reſiſter, fut obligé de faire la Paix à des conditions deſavantageuſes, au lieu de celles qu'il avoit refuſées l'année précedente (13). Les Deputez pour ce Traité furent de la part du Papes trois Cardinaux Prêtres, ſavoir Hubaud du titre de Ste. Praxede, Jules de St. Marcel, & Roland de St. Marc, Chancelier de l'Egliſe Romaine. De la part du Roi, Maïon, grand Amiral des Amiraux; deux Archevêques, Hugues de Palerme, & Romauld de Salerne; Guillaume Evêque de Cales ou Calvi, & Marin Abbé de Cave. Les conditions du Traité furent différentes pour les Terres d'Italie & pour la Sicile. Quant à la Pouille, la Calabre, & les autres Païs voiſins, il fut dit: ſi un Clerc a un differend avec un autre Clerc en matiere Eccleſiaſtique, & qu'il ne puiſſe être

An de J. C. 1156.

Accord du Pape avec le Roi de Sicile.

(13) *Guil. Tyr. lib. XVIII. c. 8. Acta ap. Baron. an. 1156.*

An de J.C. 1156.

être terminé par le Chapitre, l'Evêque, ou une autre personne Ecclesiastique dans la Province; alors il pourra appeller au Pape. Dans ces mêmes Provinces, on pourra faire des translations d'une Eglise à l'autre en cas de nécessité, ou d'utilité, par la permission du Pape. Il pourra consacrer les Eglises de ces Provinces & les visiter, excepté celles où le Roi se trouvera en Personne. Il pourra aussi y envoier des Legats, à condition qu'ils ne pilleront point les Terres Ecclesiastiques. Quant à la Sicile, l'Eglise Romaine y aura Droit de consacrer & de visiter les Eglises, & si le Pape appelle quelquesPersonnes Ecclesiastiques, le Roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, soit pour le service de l'Eglise, soit pour le couronner lui-même. L'Eglise Romaine aura en Sicile les mêmes Droits que dans le reste du Roiaume, excepté l'Appellation, & la Legation, qui n'y aura lieu qu'à la Priere du Roi. Pour les Elections, le Clergé les tiendra secrettes, jusques à ce qu'il les ait declarées au Roi, qui y donnera son consentement, s'il n'a quelque puissante raison d'exclusion contre la personne eluë. A ces conditions, le Roi promit de faire hommage au Pape du Roiaume de Sicile, du Duché de Poüille, de la Principauté de Capouë, & de toutes leurs Dependances; & de païer le Tribut annuel comme ses Predecesseurs. Il en donna sa Bulle d'Or, dattée de Benevent au mois de Juin 1156. Le Pape donna une autre Bulle de la même datte, par laquelle il declare qu'il a fait ce Traité étant à Benevent en sureté & en liberté, & il y donne son consentement. Ensuite, le Roi vint à l'Eglise de St. Marcien, près de Benevent, où il se prosterna aux pieds du Pape, & lui fit hommage-lige en presence de plusieurs Evêques, Cardinaux, Comtes, Barons, & autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le serment pour le Roi, que le Pape reçut au baiser de Paix; & ce Prince fit de grands presens au Pape, aux Cardinaux, & à toute la Cour Romaine, en or, en argent, & en draps de soie. Le Pape & le Roi se separerent contens: mais, les Cardinaux attachez à l'Empereur Frederic furent mal satisfaits de ce Traité, comme lui étant préjudiciable & honteux à l'Eglise Romaine.

Le Pape trouve son fardeau insupportable.

Dès l'année précedente, Jean de Sarisberi, Compatriote du Pape Adrien, & son Ami particulier, étoit venu en Italie dans les vuës que nous developerons bien-tôt. Il trouva la Guerre allumée entre l'Eglise Romaine & le Roi de Sicile. Il demeura avec le Pape à Benevent environ trois mois; & le Pape, lui ouvrant son cœur, lui avoua qu'il avoit trouvé (14) tant de miseres dans le St. Siege, que toutes les peines qu'il avoit souffertes auparavant lui sembloient en comparaison une douceur & une felicité. Qu'il auroit mieux aimé n'être jamais sorti d'Angleterre, ou être demeuré perpetuellement caché dans le Cloître de St. Ruf, que de s'être jetté dans de tels embarras; mais, qu'il n'avoit osé resister à la Providence. Pour montrer qu'en s'elevant par degrez, il n'étoit pas devenu plus heureux, il disoit: „ Le Seigneur m'a toûjours fait croître entre l'Enclume & les Marteaux: & main-

(14) *Policrat. lib. VIII. c.* 23.

„ maintenant il mettra, s'il lui plait, ſa main ſous le fardeau dont il m'a chargé; car il m'eſt inſupportable.

An de J.C. 1156.

Plaintes contre l'Egliſe Romaine.

Je ne ſais ſi le Pape Adrien parloit contre ſa conſcience; mais, l'Hiſtoire nous apprend qu'un jour il demanda à Jean de Sarisberi ce que l'on diſoit de lui & de l'Egliſe Romaine? Jean lui repondit avec Liberté: (15) „ On dit „ que l'Egliſe Romaine ne ſe montre pas tant la Mere de toutes les Egliſes, „ que la Marâtre. On y voit des Scribes & des Phariſiens, qui mettent ſur „ les Epaules des autres des fardeaux exceſſifs, où ils ne touchent pas du „ bout du doigt. Ils dominent ſur le Clergé, ſans ſe rendre l'exemple du „ troupeau: ils amaſſent des meubles précieux, & chargent leurs tables d'or „ & d'argent; & cependant ils ſont avares pour eux-mêmes. Ils ne don- „ nent point d'accès aux Pauvres, ſi-non quelquefois par vanité. Ils font „ des concuſſions ſur les Egliſes. Ils excitent des Procès, & commettent „ enſemble le Clergé & le Peuple. Ils croient que toute la Religion con- „ ſiſte à s'enrichir. Tout y eſt venal, la Juſtice même; & ils imitent les „ Demons, en ce qu'ils ſemblent faire du bien, quand ils ceſſent de nuire. „ J'en excepte quelque peu, qui font leur devoir. Le Pape même eſt à „ charge à tout le Monde, & preſque inſupportable. On ſe plaint qu'il bâ- „ tit des Palais, tandis que les Egliſes tombent en ruine; & qu'il marche „ orné d'or & de pourpre, tandis que les Autels ſont negligez. „ *Et vous*, dit le Pape, *qu'en penſez vous*? „ Je ſuis bien embarraſſé, repondit Jean de „ Sarisberi. Je crains de paſſer pour flateur, ſi je m'oppoſe ſeul à la voix „ publique; & d'autre côté je crains de manquer au reſpect que je vous „ dois. Cependant, puiſque Gui Clement, Cardinal de Ste. Potentienne, „ parle comme le Public, je n'oſe le contredire. Car il ſoutient, qu'il y „ a dans l'Egliſe Romaine un fonds de duplicité & d'avarice, qui eſt la „ ſource de tous les maux: & il le dit un jour publiquement dans l'Aſſem- „ blée des Cardinaux, ou préſidoit le St. Pape Eugene. Je dirai pourtant hardi- „ ment, & ſelon ma conſcience, que je n'ai vû nulle part des Eccleſiaſtiques „ plus vertueux, & plus ennemis de l'avarice, que dans l'Egliſe Romaine. „ Qui n'admirera le mepris des Richeſſes en Bernard de Rennes, Cardinal Dia- „ cre de St. Coſme & de St. Damien? Celui, dont il a reçu quelque preſent, „ eſt encore à naître. Qui n'admirera le ſcrupule de l'Evêque de Preneſte, qui „ s'abſtenoit même de ce qu'on reçoit en commun? Pluſieurs ont la gravi- „ té & la moderation de Fabricius, avec l'avantage de la veritable Religion. „ Puis donc que vous me preſſez, je declare que l'on doit faire ce que vous „ enſeignez, quoiqu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites. Tout „ le monde vous applaudit, & vous flatte. On vous nomme Pere & Sei- „ gneur. Si vous êtes Pere, pourquoi attendez-vous des preſens de vos „ Enfans? Si vous êtes Seigneur, pourquoi ne vous faites-vous par crain- „ dre des Romains vos Sujets? Mais, vous voulez conſerver Rome à l'Egliſe „ par vos preſens. Eſt-ce ainſi que St. Silveſtre l'a acquiſe? Vous êtes, Saint Pere,

(15) *Policrat. lib. VI. c.* 24. V. auſſi *lib. VIII. c.* 23.

An de J.C. 1156.

„ Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez „ reçu gratuitement. „ Le Pape ſe prit à rire ; &, quoiqu'il n'eut peut-être pas deſſein de changer de conduite, il loua Jean de Sarisberi de la Liberté avec laquelle il lui parloit. Il ordonna à cet ami fidele de lui rapporter auſſi-tôt, ſans flaterie, ce qu'il entendroit dire de mal de lui. Et, pour juſtifier les contributions que l'Egliſe Romaine recevoit de toute la Chrêtienté, il n'eut pas recours à l'Ecriture ; mais, il allegua la Fable de l'Eſtomac & des Membres, qui ſe plaignoient qu'il profitoit ſeul de leur travail ; & trouverent par experience, qu'ils ne pouvoient ſubſiſter ſans lui. Mais, pour faire l'application juſte, il eut fallu que l'Egliſe Romaine eut repandu ſur toutes les autres des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit.

Le Pape donne l'Irlande au Roi d'Angletterre.

Les affaires, qui avoient attiré Jean de Sarisberi à Rome, étoient plus importantes qu'un ſimple Pelerinage. Ce ſaint homme étoit chargé des ordres & des interêts d'Henri II. Roi d'Angleterre, & il fut apparemment porteur de la Lettre que ce Prince ecrivit au nouveau Pape, ſur ſon avenement au Pontificat (16). Il devoit demander au St. Pere, pour le Roi ſon Maître, la permiſſion d'entrer en Irlande, & de s'en rendre le Maître, pour y retablir le Chriſtianiſme dans ſa pureté ; & cette demande étoit fondeé ſur le pretendu Droit de l'Egliſe Romaine en toutes les Iſles. Le Pape Adrien, ravi que ce Droit fut autoriſé par une Demarche ſi eclatante, & dont il n'y auroit aucun moïen de ſe dedire, accorda, à la priere de Jean de Sarisberi, ce que le Roi d'Angleterre demandoit, comme il paroit par ſa Bulle, où il dit (17) : „ On ne doute pas, & vous le connoiſſez vous-même, que l'Ir- „ lande & toutes les Iſles qui ont reçu la Foi Chrêtienne n'appartiennent à „ l'Egliſe Romaine : or, vous nous avez fait entendre, que vous voulez en- „ trer dans cette Iſle, pour en ſoumettre le Peuple aux Loix, & en extir- „ per les vices, faire païer à St. Pierre un denier par an de chaque Maiſon, „ & conſerver en leur entier les Droits de l'Egliſe. Ce que nous vous ac- „ cordons avec plaiſir, pour l'accroiſſement de la Religion Chrêtienne. „ Avec cette Bulle, le Pape envoia au Roi d'Angleterre un Anneau d'Or, enrichi d'une emeraude, en ſigne d'Inveſtiture, & cet Anneau fut gardé dans les archives. Il eſt aſſez apparent, que Jean de Sarisberi étoit encore chargé de demander au Pape l'exemption du ſerment que le Roi Henri avoit fait de conſerver à ſes freres leurs appanages (18). Mais ce Prince, Maitre de la Succeſſion maternelle, ſoutint que le Teſtament étoit nul, en ce que ſon Pere n'avoit pas été en Droit de le depouiller des Etats de ſes Ancêtres. Son ſerment pouvoit neanmoins faire de fortes impreſſions ſur l'eſprit des Peuples. Le ſcrupule en fut bientôt levé par la diſpenſe authentique, que lui donna le Pape Adrien IV.

Nous

(16) *Mat. Paris, an.* 1155. *& alibi.*

(17) *Tom.* 10. *Concil. & ibi Coſſart. p.* 1144.

(18) *R. de Hoveden. Rad. de Diceto.* V. auſſi *Rapin Thoyras, Hiſt. d'Angleterre.*

An de J.C. 1157.

Differend entre l'Empereur & le Pape.

Nous touchons enfin au terme fatal, qui replongea l'Eglise & l'Empire dans les malheurs de la Guerre, à l'occasion que je vais dire. L'Evêque de Lunden retournant de Rome, où il étoit allé par devotion, avoit été pris sur les Terres de l'Empire par des gens inconnus, qui après l'avoir volé le detenoient encore dans une dure captivité, pour l'obliger à racheter sa liberté par une grosse somme d'argent (19). L'Empereur ne s'empressa pas à rechercher les coupables; & le Pape, instruit de cet attentat, ôsa s'en prendre à Frederic, & le censurer d'une etrange maniere, comme s'il eut été coupable de l'insulte faite à l'Evêque de Lunden. Il envoia deux Legats, qui trouverent l'Empereur à Bezançon, où il tenoit sa Cour. C'étoient deux Prêtres Cardinaux, Roland du titre de St. Marc, & Bernard du titre de St. Clement; tous deux considerables par leurs Richesses, leur âge, leur prudence, leur autorité, qui les mettoit presque au-dessus de tous les autres. Un jour que l'Empereur s'étoit retiré de la foule dans un Oratoire particulier, on les mena devant lui. Il les reçut avec honneur & bienveillance. Ils le saluerent de la part du Pape & de tous les Cardinaux; puis ils lui presenterent une Lettre du Pape, où il disoit: „ Nous avons ecrit „ depuis peu de jours à votre Majesté, pour lui remettre en memoire le „ crime innoüi commis de notre tems en Allemagne; étant fort étonnez „ que vous l'aiez laissé impuni jusques à present. Car, vous savez com- „ ment notre venerable frere Esquil, Archevêque de Lunden, revenant de „ Rome, a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en Prison; „ & comment en le prenant ces scelerats se sont jettez sur lui & les siens „ l'epée à la main, & les ont traités indignement après leur avoir tout ôté. „ Le bruit de cet attentat s'est etendu jusques aux Nations les plus eloi- „ gnées. Cependant, on dit que vous l'avez dissimulé, au lieu d'emploïer „ contre les coupables le glaive que vous avez reçu de Dieu, pour la puni- „ tion des mechans. Nous n'en comprenons pas la raison, puisque notre „ Conscience ne nous reproche point de vous avoir offensé en rien, & qu'au „ contraire nous vous avons toujours aimé comme notre cher fils & comme „ Prince très-Chrêtien. Vous devez vous remettre devant les yeux com- „ bien la Sainte Eglise Romaine votre Mere vous reçut agréablement „ l'autre année, *& comme elle vous confera de bon coeur la Couronne Imperiale.* „ Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout accompli vos de- „ sirs: au contraire, si vous aviez reçu de notre main *de plus grands Bene-* „ *fices*, nous nous en rejouirions en consideration des biens que vous pou- „ vez procurer à l'Eglise & à nous. Nous craignons donc que quelques „ gens mal intentionnez ne vous aient inspiré de l'aversion contre nous. „ Il conclut en lui recommendant les Legats. Cette Lettre aiant été luë & fidelement expliquée par Reinald, Chancelier de l'Empereur, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le Latin, les Seigneurs, qui étoient presens, en furent violemment indignez, parce qu'elle paroissoit pleine d'aigreur, & me- nacer

(19) *Radevic.* I. *c.* 8, *Gunther. lib.* VI. *&c.*

An de J.C. 1157.

nacer de quelque grand mal. Mais, ils furent principalement choquez de ce que le Pape disoit, qu'il avoit conferé à l'Empereur la Couronne Imperiale, & qu'il ne se repentiroit pas de lui avoir donné de plus grands Benefices. Ce qui les portoit à prendre ces expressions à la rigueur, c'est qu'ils savoient que quelques Romains soutenoient, que les Rois d'Allemagne n'avoient possedé jusques-là l'Empire de Rome, & le Roiaume d'Italie, que par la Donation des Papes; & qu'ils vouloient transmettre à la Posterité cette créance, non seulement par les paroles & les Ecrits, mais encore par les Peintures. C'est ce qu'ils avoient fait à l'egard de l'Empereur Lothaire, le representant dans le Palais de Latran, qui recevoit à genoux la Couronne de la main du Pape, avec une Inscription en ces termes: *Le Roi s'arréte à la Porte; &, après avoir juré les Droits de Rome, il devint vassal du Pape, de qui il recevoit la Couronne.* Quand l'Empereur Frederic Barberousse vint à Rome l'an 1155. il se plaignit de cette insolente Peinture, & de cette Inscription. Le Pape Adrien lui avoit promis de la faire effacer; mais, il ne l'avoit pas executé. Tout cela donc, joint à la lecture de la Lettre, aiant excité un grand bruit parmi les Seigneurs Allemands, un des Legats les irrita encore d'avantage par son Insolence. Au lieu d'adoucir les Esprits par une benigne interpretation des paroles choquantes de la Lettre du Pape, il s'adressa aux Princes, & leur dit d'un air extrémement fier: *De qui donc votre Prince tient-il l'Empire, s'il ne le tient pas du Pape?* A ces mots le bruit recommence plus fort qu'auparavant. La patience echape à tous ces Princes. Otton de Baviere, qui portoit l'Epée Imperiale devant l'Empereur, fut tellement touché de zele pour l'Honneur de l'Empire, que, l'epée à la main, il se jetta avec précipitation sur cet orgueilleux Legat; & il l'auroit tué, si l'Empereur, qui se possedoit admirablement, même dans sa colere, ne l'eut arrêté avec bien de la peine. Mais, sur le champ, il ordonna aux Legats de se retirer dans leurs logis; &, le lendemain de grand matin, il leur fit donner ordre de retourner droit à Rome, sans s'arrêter nulle part dans les terres des Evêques ou des Abbez. Cependant, l'Empereur envoia une Lettre par tous ses Etats, dans laquelle il se plaignoit, que le Pape vouloit alterer l'union entre l'Empire & le Sacerdoce; &, après avoir raconté cequi s'étoit passé à Besançon, il ajoutoit, parlant des Legats: „ On les a trouvez saisis de plusieurs Lettres scellées en blanc, pour „ y ecrire ce qu'ils voudroient, & s'en servir, suivant leur coutume, à de- „ pouiller les Eglises d'Allemagne, & en emporter les vases sacrez; c'est „ pourquoi nous les avons renvoiez à Rome par le même chemin, par le- „ quel il sont venus. Or, comme par l'Election des Seigneurs, nous te- „ nons l'Empire de Dieu seul, qui, lors de la Passion de son Fils, a soumis le „ Monde au gouvernement des deux glaives; & comme l'Apotre St. Pierre „ a dit (20): *Craignez Dieu, honnorez le Roi*; quiconque dira, que nous „ avons reçu du Pape la Couronne Imperiale comme un Benefice, s'oppo- se

(20) *Epist. Petr. II. 17.*

„ ſe à l'Inſtitution divine, & eſt coupable de Menſonge. Nous vous exhortons donc à ſoutenir la Dignité de l'Empire; declarant que nous „ ſommes reſolus à expoſer notre vie, plutôt que d'en ſouffrir la diminution. „ Pendant que l'Empereur s'aſſuroit de la fidelité de ſes ſujets contre les entrepriſes du St. Siege, les deux Legats Roland & Bernard, étant retournez, raconterent les mauvais traitemens qu'ils avoient ſoufferts, & le peril qu'ils avoient couru; exagerant même la choſe, pour exciter d'autant plus le Pape à en tirer vangeance. Sur quoi le Clergé de Rome ſe trouva partagé. Les uns étoient pour l'Empereur, & accuſoient les Legats d'imprudence, ou d'ignorance: d'autres étoient pour le Pape. Il ecrivit ſur ce ſujet aux Evêques d'Allemagne une Lettre, où, après avoir raporté la maniere dont ſes Legats avoient été traitez, il ajoute: „ Comme ils ſortoient de la preſence de l'Empereur, on dit qu'il avoit fait un „ Edit pour defendre que perſonne ne vienne à Rome de chez-vous; & „ qu'il a mis des gardes à toutes les frontieres du Roiaume. „ Il exhorte enſuite les Evêques à ramener l'Empereur au droit chemin, & ſur-tout à lui perſuader de faire faire ſatisfaction par ſon Chancelier Reinald & le Comte Palatin, qui avoient dit des paroles très-injurieuſes aux Legats & à l'Egliſe Romaine.

An de J.C. 1157.

Lettre des Evêques Allemans au Pape.

La Réponſe des Prelats Allemans fut extrémement forte & reſpectueuſe. Ils parloient au Pape en ces termes (21): „ Les paroles de votre Lettre „ ont tellement choqué l'Empereur & tous les Seigneurs, que nous ne pouvons les approuver: mais, aiant reçu avec le reſpect convenable celle que „ vous nous avez ecrite, nous avons averti l'Empereur, ſuivant votre ordre, & il nous a ainſi repondu en Prince Catholique: Il y a deux Regles par leſquelles notre Empire doit être conduit, les Loix des Empereurs nos Predeceſſeurs, & le bon Uſage qu'ils ont ſuivi: nous ne pouvons „ exceder les bornes. Nous rendons volontairement au Pape le Reſpect qui „ lui eſt dû; mais, nous ne reconnoiſſons tenir notre Couronne, que de la „ Grace de Dieu. L'Archevêque de Mayence a la premiere Voix dans „ l'Election, les autres Seigneurs enſuite ſelon leur rang: nous recevons „ l'Onction Royale de l'Archevêque de Cologne, l'Imperiale du Pape; „ le ſurplus vient du Mauvais. Nous n'avons point contraint, au mepris „ du Pape, les Cardinaux à ſortir de nos Terres: mais, nous ne leur avons „ pas permis de paſſer plus avant, avec les Ecrits injurieux à notre Dignité dont ils étoient porteurs. Nous n'avons point fait d'Edit pour fermer l'entrée & la ſortie d'Italie, & nous ne pretendons point la fermer „ aux Pelerins, ni aux autres qui vont à Rome pour des cauſes raiſonnables, avec le temoignage de leurs Evêques, ou de leurs Superieurs. Mais, „ nous pretendons nous oppoſer aux Abus, par leſquels toutes les Egliſes „ de notre Roiaume ſont ſurchargées & attenuées, & la Diſcipline des „ Cloîtres preſque detruite. Dieu s'eſt ſervi de l'Empire pour mettre l'Egliſe

(21) *Radev. c. 16. ap. Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. LXX, §. 24.*

An de J.C. 1157.

„ glise à la tête de l'Univers; & l'Eglise veut à present detruire l'Empire: „ ce que nous ne croions pas qui vienne de Dieu. On a commencé par „ une Peinture; on y ajoute l'Ecriture: nous ne le souffrirons pas; nous „ quitterons plutôt la Couronne. Qu'on efface la Peinture, & qu'on re- „ tracte les Ecrits, afin qu'il ne reste pas des Monumens eternels d'Inimi- „ tié entre le Roiaume & le Sacerdoce. „ Après ce Discours de l'Empe- reur, les Evêques viennent à la satisfaction que le Pape demandoit du Comte Palatin de Baviere, & du Chancelier Reinald, & ils disent: „ Le Comte „ Palatin est absent, & le Chancelier ne nous a rien dit qui ne tende à la „ Paix; soutenant qu'il a defendu de tout son pouvoir les Legats contre „ le Peuple, qui en vouloit à leur vie: & tous ceux qui étoient presens en „ rendent temoignage. Au reste, nous supplions votre Sainteté d'appai- „ ser l'Empereur par des Ecrits qui adoucissent les premiers, afin que l'E- „ glise soit tranquille, sans que l'Empire perde rien de sa Dignité. „

An de J.C. 1158.

Le Pape appaise l'Empereur.

Cependant, l'Empereur Frederic, résolu de retourner en Italie, pour mettre le Pape à la raison, campa près d'Ausbourg, où ses Troupes s'assembloient. Il envoia devant Reinald son Chancelier, & Otton Comte Palatin de Baviere, qui s'avancerent en Lombardie, faisant par-tout reconnoître l'Empereur. Le Pape fut allarmé de ces nouvelles; &, redoutant la vangeance de ce Prince qu'il avoit irrité, il voulut l'appaiser. Dans cette vuë, il lui deputa deux Nonces, Henri Prêtre Cardinal du titre de St. Nerée, & Hyacinthe Diacre Cardinal de Sainte Marie en l'Ecole Greque, hommes prudens & plus propres que les premiers au maniment des affaires. Ils vinrent trouver à Modene les Envoiez de l'Empereur, auxquels ils se presenterent avec humilité; &, après qu'ils eurent exposé le sujet de leur Legation, qui étoit de procurer la Paix, on les laissa passer. Etant à Trente, ils prirent avec eux l'Evêque pour plus grande sureté: car, comme on savoit que l'Empereur n'étoit pas content du Pape, plusieurs vouloient prendre ce pretexte, pour piller les Legats au passage des Montagnes. En effet, deux Comtes puissans en ces Quartiers-là prirent les deux Cardinaux & l'Evêque, les depouillérent, & les mirent aux fers, jusques à ce qu'un Noble Romain, frere du Cardinal Hyacinthe, les delivra en se rendant en otage. Mais, Henri Duc de Baviere & de Saxe vangea peu de tems après cette violence. Les Legats, étant donc arrivez au Camp d'Ausbourg, furent admis à l'Audience de l'Empereur, & après l'avoir salué respectueusement de la part du Pape & des Cardinaux, comme Seigneur & Empereur de Rome & du Monde, ils lui temoignerent le deplaisir que sentoit le Pape d'avoir encouru son Indignation, quoiqu'il ne crut pas l'avoir meritée; & presenté- rent une Lettre qui fut luë & interprétée par Otton Evêque de Frisingue. C'étoit proprement une Retractation de la Lettre que le Pape avoit fait rendre à l'Empereur, comme je l'ai remarqué ci-dessus. Elle portoit en substance, que l'Empereur n'avoit pas dû être choqué du mot de Benefice (*Beneficium*), emploié dans la premiere Lettre du Pape, parce qu'il ne l'avoit point emploié pour signifier un Fief, comme il étoit ordinaire en ce tems-

tems-là, & n'avoit point voulu dire que l'Empereur fût ſon Vaſſal: mais qu'il avoit emploié ce mot ſelon l'uſage commun de la Langue Latine, pour ſignifier un Bienfait, comme il ſe trouve dans les Saintes Ecritures. Il explique de même cette expreſſion: Nous avons conferé la Couronne (*contulimus*); & declare qu'il n'a voulu dire autre choſe ſinon: *Nous vous l'avons impoſée.* Il attribue à des gens mal intentionez ces mauvaiſes interpretations, & finit en recommendant à l'Empereur ſes nouveaux Legats Henri & Hyacinthe, qu'il dit avoir envoiez par le Conſeil de Henri, Duc de Baviere & de Saxe. L'Empereur fut content de cette Lettre; mais, il expliqua aux Legats quelques autres articles, qui pourroient cauſer de la Diſcorde, ſi on n'y mettoit ordre: ſurquoi les Legats lui repondirent ſuivant ſon deſir, & promirent que le Pape conſerveroit en tout les Droits & la Dignité de l'Empire. Alors l'Empereur declara, qu'il rendroit ſon amitié au Pape & au Clergé de Rome; en ſigne de quoi, il donna aux Legats le baiſer de Paix tant pour eux, que pour les abſens. Il leur fit des preſens, & les renvoia pleins de joie.

An de J.C. 1158.

A peine cette Diſpute étoit terminée, que le Pape en fit naître une autre preſque auſſi facheuſe, & qui fut une ſuite de l'ancienne Querelle des Inveſtitures. L'Empereur Frederic ſurpaſſoit alors en gloire & en puiſſance tous ſes Predeceſſeurs depuis Othon le Grand. „ Il venoit de contraindre (22) par les armes Boleſlas, Duc de Pologne, qui s'étoit revolté, „ d'implorer à ſes pieds ſa miſericorde, de lui faire hommage, & de paier „ le tribut qu'il devoit. Il avoit donné la Couronne Royale à Ladeſlas qu'il „ fit premier Roi de Boheme, & l'Inveſtiture au Roi de Dannemarck. Il „ avoit reçu les aſſurances que le Roi de Hongrie lui fit donner de ſa fidelité, & les magnifiques preſens que lui fit le Roi d'Angleterre qui demandoit ſon amitié. Enfin, toute l'Allemagne étoit dans une parfaite „ ſoumiſſion, ſans qu'il y eut dans toute la vaſte etendue de ſes Provinces „ le moindre mouvement contraire à ſes volontez, qui étoient reçuës partout avec un extrême reſpect, & promptement executées avec une exacte „ fidelité. „ Ainſi, rien n'étoit difficile à un grand Prince qui diſpoſoit des biens & des cœurs de ſes ſujets. Voilà ce qui inſpira à l'Empereur le deſſein de reduire entierement l'Italie ſous ſa domination; & apprendre au Pape que les Prêtres ne doivent jamais s'elever inſolemment contre les Têtes couronnées. Tout ce qui ôſa reſiſter à l'Armée floriſſante de Frederic fut ſoumis. Les Milanois entr'autres furent contraints par un fameux Siege de ſe rendre à diſcretion, & de ſubir toutes les Loix qu'il plut au Vainqueur de leur impoſer. Les Evêques & les Abbez de Lombardie avoient reconnu tenir de l'Empereur les Droits Regaliens; & les gens de ce Prince exigeoient avec hauteur le Droit de fourage, même ſur les Terres de l'Egliſe Romaine. Le Pape, fort mécontent, écrivit à l'Empereur une Lettre douce en apparence; mais, où l'on trouvoit beaucoup de reſſentiment en la liſant avec atten-

An de J.C. 1159.

Autre Querelle entre l'Empereur & le Pape.

(22) *Maimbourg, Hiſt. de la Decad. de l'Emp. Liv. V. p. 457. ex Radev. lib. I. c. 4. 5.*

An de J.C. 1159.

tention: il l'envoia par une perſonne vile, qui diſparut avant que la Lettre fut luë. L'Empereur en fut irrité; &, ſuivant l'ardeur de ſa Jeuneſſe, il reſolut de rendre au Pape la pareille; non par la qualité de l'Envoyé, qui fut une perſonne honnorable, mais par le ſtile de la reponſe. Il ordonna donc à ſon Secretaire de ſuivre le ſtile des anciens Romains, mettant à la tête le nom de l'Empereur avant celui du Pape; & dans la ſuite mettant toi au lieu de vous. Le Pape, dans ſa Reponſe à cette Lettre, ſe plaignoit que l'Empereur manquoit, & au reſpect qu'il lui devoit, & à la foi qu'il lui avoit jurée, en ſe faiſant rendre hommage par les Evêques, & defendant aux Legats du St. Siege l'entrée, non ſeulement des Egliſes, mais des Villes de ſon Roiaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de ſa Couronne, s'il ne devenoit plus ſage. L'Empereur repliqua encore plus fierement (23). Il ſoutint, qu'il ne tenoit ſa Couronne que de ſes Predeceſſeurs, & il ajouta: „ Du tems „ de Conſtantin, Saint Silveſtre avoit-il quelque part à la Dignité Roya- „ le? C'eſt ce Prince qui a rendu à l'Egliſe la Liberté & la Paix; & tout „ ce que vous avez comme Pape vient de la Liberalité des Empereurs. Li- „ ſez les Hiſtoires, vous y trouverez ce que nous diſons. Et pourquoi n'e- „ xigerions-nous pas l'hommage de ceux qui poſſedent nos Regales, puiſ- „ que celui qui n'avoit rien reçu des hommes paia le tribut à Ceſar pour „ lui & pour St. Pierre? Qu'ils nous laiſſent donc nos Regales, ou s'ils ju- „ gent qu'elles leur ſont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui eſt à Dieu, & „ à Ceſar ce qui eſt à Ceſar. Nos Egliſes & nos Villes ſont fermées à vos „ Cardinaux, parce que nous ne voïons pas qu'ils viennent prêcher l'E- „ vangile & affermir la Paix, mais piller & amaſſer de l'or & de l'ar- „ gent avec une avidité inſatiable. Quand nous les verrons tels que l'E- „ gliſe deſire, nous ne leur refuſerons pas le ſalaire & la ſubſiſtance. Vous „ bleſſez l'humilité & la douceur, en propoſant aux ſeculiers ces Queſtions „ peu utiles à la Religion: car, nous ne pouvons nous diſpenſer de re- „ pondre à ce qu'on nous dit, quand nous voions que l'Orgueil cette Bê- „ te deteſtable s'eſt gliſée juſques à la Chaire de St. Pierre. „ Les Eſprits s'echaufoient de plus en plus; & l'on pretendoit même avoir intercepté des Lettres du Pape, par leſquelles il excitoit à la Revolte Milan & quelques autres Villes. Cependant, Adrien étoit dans un chagrin mortel: mais, comme il ſe trouvoit dans l'impuiſſance de reſiſter à l'Empereur, il envoia vers ce Prince quatre Deputez, pour ſe plaindre particulierement de ces trois choſes; la premiere, qu'il envoioit à Rome des Officiers pour y agir en ſon nom, contre les Droits du Pape, auquel ſeul il appartenoit d'y établir des Magiſtrats, & qu'il exigeoit des Terres de l'Egliſe, comme de celles des vaſſaux de l'Empire, du fourage & des vivres pour ſon Armée; la ſeconde, qu'il ne gardoit pas l'accord qu'il avoit fait avec le Pape Eugene, & par lequel il s'étoit obligé à ne point traiter avec le Senat & le Peuple Romain, que du conſentement du Pape; & la troiſieme, qu'il recevoit l'hommage des Evê-

(23) *Append. ad Radev.*

Evêques. Frederic, qui ſavoit ſe poſſeder, repondit aſſez paiſiblement à ces trois Points: Au premier, *Qu'étant, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, il falloit bien qu'il fut Maître dans Rome: qu'autrement ce nom d'Empereur des Romains, qu'il avoit l'honneur de porter, ne ſeroit qu'une pure illuſion, & qu'un vain titre ſans realité.* Au ſecond, *Qu'il n'y étoit plus obligé, puiſque le Pape, contre leur traité, avoit fait ſans lui ſon accord avec Guillaume, Roi de Sicile, qui étoit leur ennemi commun.* Au troiſieme; *Qu'il ne demande pas que les Evêques d'Italie lui faſſent hommage, s'ils veulent bien renoncer aux Fiefs de l'Empire qu'ils poſſedent. Que s'ils prennent tant de plaiſir d'ouir le Pape, quand il leur dit, qu'avez vous affaire de l'Empereur? qu'ils ne trouvent pas mauvais, que l'Empereur leur diſe auſſi, qu'avez-vous affaire de Poſſeſſions & de Fiefs?* De plus: les Legats demanderent au nom du Pape la Reſtitution de pluſieurs Terres, & des Tributs des Ferrare, de Maſſe, de toutes les Terres de la Comteſſe Mathilde, de tout le Païs depuis Aquapendente juſques à Rome, du Duché de Spolette, & des Iſles de Sardaigne & de Corſe. An de J.C. 1159.

Griefs de l'Empereur contre le Pape.

Après Paques de cette année 1159., l'Empereur Frederic avoit tenu une Aſſemblée en ſon Camp près de Boulogne; & ce fut en cet endroit que les Legats du Pape negocierent de la maniere qu'on vient de le dire, & qu'ils porterent les plaintes qu'on à vuës. L'Empereur offroit de rendre juſtice au Pape ſur tous les Chefs dont il ſe plaignoit, pourvû que le Pape la lui rendit auſſi de ſon côté ſur pluſieurs Griefs qu'il propoſoit: mais, les Legats ne vouloient point mettre les Droits du Pape en compromis, ſous prétexte que le St. Pere ne ſe pouvoit ſoumettre au Jugement de Perſonne. Les Griefs de l'Empereur étoient, que le Pape avoit manqué au Traité, par lequel il avoit promis de ne ſe reconcilier avec les Grecs, le Roi de Sicile, & les Romains, que du conſentement de l'Empereur. Que les Cardinaux paſſoient librement par ſon Roiaume ſans ſa permiſſion, qu'ils entroient dans les Palais des Evêques, qui appartenoient au Roi, & qu'ils étoient à charge aux Egliſes. Enfin, il ſe plaignoit des Appellations injuſtes, & de pluſieurs autres deſordres. Les Legats dirent, qu'ils ne pouvoient rien faire ſans ſavoir la volonté du Pape: ainſi on reſolut qu'il choiſiroit ſix Cardinaux, & l'Empereur ſix Evêques, pour examiner & terminer cette affaire. On en fit la Propoſition au Pape; mais, il la rejetta, diſant toujours qu'il ne vouloit point d'autre Paix, que celle qui avoit été faite avec le Pape Eugene. L'Empereur, de ſon côté, refuſa de s'en tenir à ce Traité; & prit à temoin tous les Evêques & les Seigneurs Allemands & Lombards, qu'il offroit de rendre en tout juſtice au Pape, à condition que le Pape auſſi la lui rendît. Les Deputez des Romains, qui étoient preſens, furent etonnez & indignez de ce qu'ils entendoient: & l'Empereur reſolut d'envoier à Rome, pour faire la Paix, du moins avec eux, ſi le Pape perſiſtoit à la refuſer.

Mort d'Adrien.

Mais, cette Negociation fut terminée par la mort du Pape Adrien, qui arriva le 1. de Septembre 1159. à Anagnia, d'où ſon corps fut porté à Rome,

An de J.C. 1159. me, & enterré à St. Pierre. On dit qu'il se preparoit alors à excommunier l'Empereur (24). Il mourut d'une Esquinancie (25), ce qui a donné lieu à la Fable rapportée par Conrad d'Ursperg. Cet Auteur dit que le Pape, aiant excommunié l'Empereur Frederic, bût quelques jours après de l'eau d'une fontaine, & qu'en même tems une Mouche lui entra dans la gorge, & s'y attacha de telle sorte que les Médecins ne purent guerir le St. Pere des maux que cet Insecte lui fit souffrir jusqu'à la mort. Il tint le St. Siege quatre ans & neuf mois, pendant lesquels il augmenta le Patrimoine de St. Pierre de plusieurs acquisitions: mais, il étoit si eloigné d'enrichir ses Parens, qu'il se contenta de recommander sa Mere, qui vivoit encore, aux charitez de l'Eglise de Cantorberi (26). Ce Pape avoit de très-bonnes qualitez. Mais, ses mœurs suivirent le changement de sa fortune; car, il fut le principal Auteur du Schisme, dont l'Histoire fait un Crime à l'Empereur.

FREDERIC I. *Empereur d'Occident.* — LOUIS VII. *Roi de France.*

ALEXANDRE III.

CLXXVI. PAPE.

VICTOR III. Anti-Pape.

Schisme dans l'Eglise Romaine.

APrès les funerailles d'Adrien, les Evêques & les Cardinaux s'assemblerent à St. Pierre pour l'Election du Successeur; &, aiant deliberé trois jours, la plûpart s'accorderent à choisir Roland Cardinal & Chancelier de l'Eglise Romaine (1). Il étoit de Siene, fils de Rainuce, & fut premierement Chanoine de Pise, d'où le Pape Eugene, sur sa reputation, le fit venir à Rome; & l'ordonna d'abord Diacre du titre de St. Cosme, puis Prêtre du titre de St. Marc, & enfin le fit Chancelier. Car, il étoit eloquent, & bien instruit des sciences divines & humaines. Son Election fut approuvée par une partie du Clergé & du Peuple de Rome, & on le nomma ALEXANDRE III. L'autre partie elut Octavien, du titre de Ste. Cecile.

Occasion de ce Schisme.

Pour decouvrir les causes de ce nouveau Schisme, qui fut infiniment pernicieux à l'Eglise, il faut remarquer, qu'il y avoit „ durant la Vie d'Adrien (2) deux Partis formez dans le sacré College; l'un, qui étoit le „ plus nombreux & le plus fort aiant pour Chef Roland Cardinal de St. „ Marc & Chancelier de la Sainte Eglise, favorisoit, contre l'Empereur „ tout ouvertement, Guillaume surnommé le Mauvais, Roi de Sicile, & „ porta le Pape à s'accorder avec ce Prince, pour avoir un refuge assuré „ auprès de lui, en cas de rupture avec Frederic. L'autre Parti, dont le

(24) *Dochin.*
(25) *Guil. Tyr. lib.* 18. *c.* 26.
(26) *Joan. Sarisb. Acta ap. Baron.*

(1) *Acta ap. Baron.*
(2) *Maimbourg, Decad. de l'Emp. ex Ciacon.*

„ le Chef étoit Octavien, Cardinal de St. Cecile, partoit les interêts de „ l'Empereur contre le Roi de Sicile, & avoit empêché, durant quelque „ tems, que le Pape, qui l'avoit excommunié, ne traitât avec lui. Or, A- „ drien, un peu avant que de mourir, craignant que si le Cardinal Octa- „ vien, qui étoit grand ami de l'Empereur, devenoit Pape, il ne lui laissât „ faire tout ce qu'il voudroit, contre les Loix & la Liberté de l'Eglise, „ avoit prié ceux du Parti contraire de ne pas souffrir qu'on l'elut, ni pas „ un de ses Partisans, & de choisir quelqu'un qui pût s'opposer avec fer- „ meté aux injustes pretensions de Frederic. „

An de J.C. 1159.

Election d'Victor.

Ce fut en consequence de cette puissante recommendation, que le Cardinal Roland fut elevé sur le St. Siege. Ceux qui l'avoient elû Pape sous le nom d'Alexandre, le revêtirent aussitôt de la Chape d'ecarlate, qui étoit l'habit particulier du Pape; & cette ceremonie étoit l'Investiture du Pontificat. Alexandre resistoit & s'enfuioit, protestant de son indignité: mais enfin, il fut revêtu par Odon premier des Diacres. Alors Octavien, se voiant frustré de son esperance, arracha la Chape des Epaules d'Alexandre, & la voulut emporter; mais un Senateur, qui étoit present, indigné de cette violence, lui ôta la Chape d'entre les mains. D'autre côté, les Amis de l'Empereur proclamerent Octavien, qui, tournant les yeux avec furie vers son Chapelain, crioit & lui faisoit signe de lui donner la Chape rouge qu'il avoit apportée: puis, aiant ôté son bonnet, & baissant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation, que ne pouvant trouver le Capuce, il mit le devant derriere; ce qui fit rire tous les assistans, & fit dire à ses adversaires, qu'il étoit elû à rebours. Aussitôt, on ouvrit les portes de l'Eglise, que les Senateurs avoient fermées, & des troupes de gens armez entrerent avec grand bruit, l'epée à la main, pour prêter main forte à Octavien, que son Parti nommoit le Pape VICTOR III.

Victor persecute son Concurrent.

Alexandre & les Cardinaux qui l'avoient elû, craignant la violence, se retirerent dans la Forteresse de l'Eglise de St. Pierre. Ils y demeurerent neuf jours enfermez & gardez jour & nuit par des gens armez, du consentement de quelques Senateurs gagnez par l'Anti-Pape Victor. Ensuite, pressez par les clameurs du Peuple, ils les tirérent de la Forteresse, mais ce fut pour les transferer dans une Prison plus étroite au de-là du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute la Ville en fut emuë. Les Enfans mêmes crioient contre Octavien. Les Femmes le chargeoient d'injures, & faisoient des Chansons contre lui. Elles l'appelloient en Italien *Smanta-compagno*, pour marquer qu'il avoit ôté le Manteau à Alexandre. Enfin, le Peuple, excité par les ennemis de Victor, marcha au lieu où les Cardinaux étoient enfermez, conduit par Hector Frangipane & d'autres Nobles. Ils obligerent les Senateurs à en ouvrir les Portes, & mirent en Liberté Alexandre & les Cardinaux, qui traverserent la Ville avec des acclamations de joie & au son de toutes les cloches, accompagnez de grandes troupes des Romains en armes; & le vingtiéme de Septembre, veille de St. Mathieu, ils arriverent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui *Santa Nympha* à treize mil-

An de J. C. 1159.

les, ou quatre lieuës de Rome. Le même jour, qui étoit un Dimanche, le Pape Alexandre fut sacré suivant la coutume par les mains de Hubaud, Evêque d'Ostie, assisté de cinq autres Evêques, de plusieurs Cardinaux Prêtres & Diacres, de plusieurs Abbez & Prieurs: en presence d'un grand nombre d'Avocats, de Scriniaires, de Chantres, de Nobles, & d'une grande partie du Peuple Romain. On mit sur la tête du Pape le Regne, c'est-à-dire la Mitre ronde & pointuë en cone entourrée d'une Couronne. Octavien aiant travaillé pendant un mois à assembler des Evêques pour son Sacre, en trouva enfin trois, & fut sacré le premier Dimanche d'Octobre par Imar, Evêque de Tusculum, assisté des Evêques de Melfi & de Ferentine.

Lettres pour Alexandre.

Cependant, le Pape Alexandre étoit à Terracine, d'où, par le Conseil des Evêques & des Cardinaux, il envoia des Nonces à l'Empereur Frederic, qui étoit en Lombardie occupé au Siege de Creme. Mais, l'Empereur, irrité contre Alexandre depuis la Legation de Besançon, reçut mal ses Nonces, & ne fit point de Reponse à sa Lettre. Alexandre écrivit aussi une grande Lettre à Gerard Evêque de Boulogne, aux Chanoines de son Eglise, & aux Docteurs Legistes & autres de la même Ville. Il raconte dans cette Lettre (3) tout ce qui s'étoit passé à son Election, & à son Ordination, comme je l'ai raporté, après Mr. Fleury. Il ajoute qu'Octavien, quoiqu'il eut emploié les menaces de l'Empereur & la violence de Laïques, n'avoit encore pû trouver d'Evêque, qui lui voulût imposer les mains. Après ce recit, Alexandre exhorte le Clergé & les Docteurs de Boulogne, à demeurer fermes dans l'Unité de l'Eglise Romaine, & à rejetter les Ecrits qui leur pourroient venir de la part d'Octavien: il ajoute: „ Sachez aussi que „ huit jours après notre Sacre, qui est le terme que nous lui avions donné „ pour se reconnoître, nous l'avons excommunié solemnellement avec les „ Cierges allumez, lui & tous ceux qui oseront lui imposer les mains, „ pour lui donner une Ordination sacrilege. „ Les Cardinaux attachez au Pape Alexandre ecrivirent aussi une Lettre à l'Empereur Frederic, dans la quelle ils se nomment, au nombre de 22. Après avoir representé à l'Empereur l'obligation où il étoit de secourir l'Eglise Romaine, ils racontent en mêmes termes, que le Pape Alexandre avoit emploiez, ce qui s'étoit passé dans l'Election d'Alexandre & d'Octavien. Ils ajoutent: „ Votre Majesté „ doit savoir de plus, qu'Othon Comte Palatin, prenant occasion de l'Intru-„ sion d'Octavien, nous a persecutez le Pape Alexandre & nous, & s'est „ efforcé de diviser l'Eglise. Car, il est entré violemment avec Octavien „ dans la Campanie & le Patrimoine de St. Pierre, & il a fait tous ses ef-„ forts pour lui soûmettre ces Provinces. C'est pourquoi Nous vous sup-„ plions, comme Defenseur special de l'Eglise Romaine, d'apporter le „ remede convenable à ces maux, & ne donner aucune protection à l'Usur-„ pateur. „

Octa-

(3) *Alex. Epist. I. ap. Rad. c. 51.*

Octavien, de son côté, sous le nom de Victor écrivit une Lettre addressée aux Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbez, Ducs, Marquis, Comtes & autres Seigneurs de la Cour de l'Empereur Frederic (4). Il les prie d'exhorter ce Prince à prendre la protection de l'Eglise en ce tems de troubles. Il raconte succinctement sa promotion, sans en marquer les circonstances: il ajoute: „ Quant à ce Roland ci-devant Chancelier, qui étant „ attaché à Guillaume de Sicile, par une Conjuration contre l'Eglise & „ l'Empire, s'est intrus douze jours après notre Election: s'il vous vient „ quelques Ecrits de sa part, rejettez-les comme pleins de Mensonges & envoiez par un Schismatique. „ La datte est de Segni le 28. d'Octobre. Les Cardinaux du Parti d'Octavien écrivirent aussi une Lettre addressée à tous les Prelats. Elle commence ainsi: „ Dès le tems que le Pape Adrien „ fit alliance à Benevent avec Guillaume de Sicile, contre l'honneur de „ l'Eglise & de l'Empire; il y eut une assez grande division entre les Cardinaux: c'est-à-dire entre nous, qui n'approuvions pas ce traité, & les „ autres qui le soutenoient, étant engagez au Sicilien par l'argent & les „ promesses dont il les avoit aveuglez, & qui en attiroient plusieurs autres „ à leur parti. Quand on eut avis que l'Empereur étoit entré en Italie, „ & qu'il en avoit subjugué une grande partie; ces Partisans du Sicilien „ commencerent à solliciter puissamment le Pape de prendre quelque pretexte pour excommunier l'Empereur & ses adherens. Nous disions au „ contraire, qu'il falloit excommunier le Sicilien, qui avoit ôté à l'Eglise „ par violence tous ses Droits spirituels & temporels, plutôt que l'Empereur, qui travailloit à recouvrer les Droits de l'Empire, & a tirer l'Eglise de servitude. A ce Discours, les Partisans du Sicilien demeurerent confus, & se desisterent de leur entreprise. Ensuite, pendant que notre „ frere Octavien, alors Cardinal & maintenant Pape, étoit en Legation „ près de l'Empereur avec Guillaume Cardinal de St. Pierre aux liens, le „ Pape sortit de Rome & vint à Anagni avec les Partisans du Sicilien. Ce „ fut là, que, par une conspiration manifeste, ils s'engagerent avec serment à „ faire excommunier l'Empereur & à s'opposer jusques à la mort à sa volonté, & que si le Pape mouroit, ils n'éliroient pour lui succeder qu'un „ de ceux qui avoient fait ce serment. Ils firent aussi jurer aux Evêques „ voisins, de ne sacrer pour Pape que celui qui seroit élû par la faction du „ Sicilien. Le Pape Adrien étant mort & son corps porté à Rome, avant „ que de l'enterrer, nous convinmes tous par ecrit, que l'Election se feroit, „ selon la coutume de l'Eglise Romaine; c'est-à-dire que l'on separeroit „ quelques personnes d'entre nous pour recevoir les suffrages & les écrire, „ & que tout se feroit d'un commun consentement. Nous étant assemblez „ dans l'Eglise de St. Pierre, on proceda fort lentement à l'Election; & le „ troisieme jour étant presque passé, quatorze Cardinaux de la Conjuration „ nommerent le Chancelier Roland; & nous, au nombre de neuf, nous elûmes

An de J.C. 1159.

Lettres pour Octavien.

(4) *Radev. c. 50.*

An de J.C. 1159.

„ mes Octavien, sachant qu'il étoit le plus propre à procurer la Paix entre „ l'Eglise & l'Empire. Alors, voiant que le Parti contraire vouloit violer „ la convention que nous avions faite, nous leur defendimes de la part de „ Dieu d'investir personne de la Chape, sinon du consentement de tous, & „ à Roland de la recevoir. Et comme, au mepris de cette protestation, ils „ se mettoient en devoir de le revêtir, avant qu'ils l'eussent fait, nous re- „ vêtimes notre Elû, à la priere du Peuple Romain, sur l'Election de tout „ le Clergé & du consentement presque de tout le Senat, de tous les Capi- „ taines, les Barons, & les Nobles; nous l'intronisâmes dans la Chaire de „ St. Pierre, & nous le menâmes au Palais avec les acclamations du Peu- „ ple, & toutes les solemnitez requises. Les Cardinaux du Parti contraire „ se retirerent au Château de St. Pierre, & y demeurerent enfermez plus „ de huit jours. Puis en aiant été tirez par des Senateurs, ils sortirent de Ro- „ me, & étant au Château nommé la Cisterne, entre Aricie & Terracine, „ ils y revêtirent de la Chape le Chancelier Roland, & le Dimanche sui- „ vant ils le sacrerent. Aussi-tôt ils envoierent par toute l'Italie, pour de- „ tourner les Evêques de venir au Sacre de notre Elû, les menaçant d'ex- „ communication & de deposition, & néanmoins il a été sacré le premier „ Dimanche d'Octobre.„ Tel est le Recit des Cardinaux du Parti d'Octa- vien. On y peut remarquer, qu'ils conviennent eux-mêmes, que Roland avoit été élû & sacré le premier, par la plus grande partie des Cardinaux: ce qui dans le fait ne prouve pas la justice de sa cause.

Deputation de l'Empereur à Alexandre.

L'Empereur Frederic, aiant reçu les Lettres des deux Partis, ne sçut d'abord à quoi se resoudre. Il resolut (5) par le Conseil des Seigneurs d'assembler un Concile, persuadé que c'étoit un Droit de sa Couronne, püisque les anciens Empereurs en avoient joui en diverses rencontres. Il envoia citer les deux prétendus Papes, par deux Evêques, Daniel de Prague & Herman de Verden. La Lettre de l'Empereur au Pape Alexandre le nommoit seulement Roland Chancelier, & elle étoit aussi adressée aux Cardinaux qui l'avoient elû. Il y disoit, que pour remedier au Schisme, il avoit resolu de tenir à Pavie une Cour, ou Assemblée generale, dans l'Octave de l'Epiphanie. Qu'il y avoit appellez tous les Evêques de l'Empire & des Royaumes, savoir, d'Angleterre, de France, de Hongrie, de Dannemarc, afin que cette grande affaire fut terminée par un Jugement Ecclesiastique, sans que les Seculiers en prissent connoissance. Qu'il ordonnoit donc à Roland, & aux Cardinaux de son Parti, de la part de Dieu & de toute l'Eglise, de venir à cette Assemblée, offrant de les y faire conduire en sureté par les deux Evêques Deputez & par le Comte Palatin. Dans la Lettre circulaire aux Evêques pour les assembler au Concile, l'Empereur disoit: „ Aiant assemblé „ les Evêques Italiens & Allemands, avec les Seigneurs & des personnes „ pieuses & zelées pour l'Eglise, nous avons trouvé, suivant les Decrets „ des Papes, & les Regles Ecclesiastiques, que lorsqu'il s'eleve un Schisme dans

(5) *Radev. II. c. 54.*

„ dans l'Eglise Romaine, nous devons appeller les deux prétendus Papes, „ & decider la Contestation suivant le Conseil des Orthodoxes. „ La Lettre finit par une Defense à l'Evêque à qui elle s'adresse de prendre parti entre les deux Papes. Elle est dattée de Creme le 23. d'Octobre.

An de J.C. 1159.

Conduite d'Alexandre envers les Deputez de l'Empereur.

Les deux Evêques de Prague & de Verden Deputez de l'Empereur, étant arrivez à Anagni où étoit le Pape Alexandre, entrerent dans son Palais, & s'assirent devant lui avec les Cardinaux & plusieurs autres tant Clercs que Laïques, sans lui rendre le respect convenable à sa Dignité, parce qu'ils ne le reconnoissoient pas pour Pape (6). Ils s'acquiterent de leur Commission & presenterent la Lettre de l'Empereur scellée d'or, à la lecture de laquelle les Cardinaux furent troublez, craignant d'une part la violence d'un Prince si puissant, & de l'autre la diminution de la Liberté de l'Eglise. Après une longue deliberation, ils resolurent de demeurer fermes dans l'obéïssance d'Alexandre, à quelques perils qu'ils se dussent exposer. Et comme les Envoiez du Roi pressoient pour avoir reponse, le Pape Alexandre repondit ainsi devant tout le Monde: „ Nous reconnoissons l'Empereur pour „ Avoué & Defenseur de l'Eglise Romaine, & nous prétendons l'honnorer au „ dessus de tous les Princes de la Terre, pourvû que l'honneur du Roi des „ Rois n'y soit point interessé. C'est pourquoi, nous sommes surpris de la „ maniere dont il nous traite contre la coutume de ses Prédecesseurs, en „ convoquant un Concile sans notre participation, & nous ordonnant de „ nous trouver en sa presence, comme s'il avoit Puissance sur nous. Or, Je„ sus-Christ a donné à St. Pierre, & par lui à l'Eglise Romaine, ce privile„ ge, qui s'est conservé jusques à present, qu'elle juge les Causes de toutes „ les Eglises, sans avoir jamais été soumise au Jugement de Personne. „ Nous ne pouvons donc assez nous étonner, que ce privilege soit atta„ qué, par celui qui devroit le defendre contre les autres. La Tradition „ canonique, & l'Autorité des Peres, ne nous permet pas d'aller à sa Cour & „ de subir son Jugement. Les Avouez des moindres Eglises, & les Seigneurs „ particuliers, ne s'attribuent pas la Decision de ces sortes de Causes; mais, ils „ attendent le Jugement de leur Metropolitain, ou du St. Siege. C'est „ pourquoi nous serions très-coupables devant Dieu, si, par notre igno„ rance, ou notre foiblesse, nous laissions reduire l'Eglise en Servitude. „ Nous sommes prêts à nous exposer plutôt aux derniers perils, à l'exemple „ de nos Peres. „ Mr. Fleury (7), qui raporte ce Discours tissu de Faussetez, le refute solidement par diverses Remarques Historiques dont la verité est incontestable. En effet, il est certain qu'en l'année 418. lorsque l'Anti-Pape Eulalius fut elû contre le Pape Boniface, l'Empereur Honorius prit connoissance de l'Affaire, fit tenir un Concile à Ravenne, où il faisoit sa residence; commit un Evêque, pour officier à Rome pendant le Schisme; &, aiant reconnu la verité, fit chasser Eulalius, & maintint Boniface dans le St. Siege. Les Actes en sont conservez à Rome, & le Cardinal Baronius les

(6) *Acta ap. Baron.*

(7) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 40.*

An de J.C. 1159.

les a inserez dans ses Annales (8). Quatre-vingts ans après, le Schisme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux Contendants iroient à Ravenne subir le Jugement du Roi Theodoric, tout Arien qu'il étoit; & ce fut lui qui decida en faveur du Pape Symmaque. Mais, apparemment, le Pape Alexandre III. n'étoit pas instruit de ces faits; ou s'il les savoit, il vouloit bien les ignorer pour ses interêts. Or, suivant sa prétension, il seroit impossible de finir un Schisme, puisque chacun des Contendants, se disant Pape Legitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé sur la Terre.

L'Anti-Pape est favorisé par l'Empereur.

Les deux Evêques envoyez par l'Empereur Frederic, étant indignez de la Reponse du Pape Alexandre, allerent à Segni trouver l'Anti-Pape Octavien, & lui baiserent les pieds (9). Otton Comte Palatin, qui étoit à Rome avec des Allemans, en fit autant; ce qui haussa beaucoup le courage à l'Anti-Pape. Mais l'Empereur, s'étant ainsi declaré pour lui, donna juste sujet à Alexandre de ne pas aller à l'Assemblée de Pavie, & de ne se pas mettre entre ses mains. Cependant, il envoia des Legats de tous côtés, en France, en Espagne, en Orient, en Hongrie, à Constantinople, afin de s'appuier dans le malheureux & funeste dessein qu'il avoit conçu de ruiner la Puissance de l'Empereur.

An de J.C. 1160.

Concile de Pavie.

Mais, le tems du Concile de Pavie étant arrivé, les Evêques de Lombardie & d'Allemagne s'y trouverent (10). Ils attendirent quelque tems l'Empereur Frederic, occupé au Siege de Creme, qu'il prit enfin & la brula le 27. de Janvier 1160. Desorte que le Concile ne commença que le 5. de Fevrier. L'Empereur étant arrivé à Pavie, il exhorta les Evêques à se preparer au Concile par des Jeûnes & des Prieres: puis, les aiant assemblez & s'étant assis: „ Quoique je sache, dit-il, que j'ai comme Empereur le Pou-„ voir d'assembler des Conciles, principalement en un si grand peril de l'E-„ glise, je vous laisse neanmoins la Decision de cette Affaire si importante. „ Dieu vous a donné l'Autorité de nous juger nous mêmes, & ce n'est pas „ à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduisez-vous donc en cet-„ te Affaire, comme n'aiant à en rendre compte qu'à lui. „ L'Empereur aiant ainsi parlé se retira pour laisser une entiere Liberté au Concile, qui étoit composé d'environ cinquante tant Archevêques qu'Eveques, & d'une grande Multitude d'Abbez & de Prevôts. Il y avoit aussi des Envoiez du Roi de France & du Roi d'Angleterre, & des Deputez de divers Païs, qui promettoient que tout ce que le Concile auroit decidé seroit reçu chez eux sans difficulté. Il y vint entr'autres deux Deputez du Chapitre de St. Pierre de Rome. Ils apportoient une Lettre de ce Chapitre adressée à l'Empereur & aux Prelats du Concile. Elle contenoit à peu près les mêmes faits que la Lettre des cinq Cardinaux du parti de Victor. Les Chanoines convenoient, qu'Otton Diacre Cardinal de St. George, & Adelbalde Cardinal des

(8) *V. Baronius, Annal. Eccl. ad an.* 418. 419.
(9) *Acta ap. Baron.*
(10) *Radev. II. c. 62. &c. Tom. X. Concil. p.* 1387.

des Saints Apôtres, avoient pris la Chape, & s'étoient efforcez d'en revêtir le Chancelier Roland: mais, ils soutenoient, que la plus saine & la meilleure partie des Cardinaux les en avoit empêchez, & avoit élû Octavien. Ils disoient la plus saine partie, n'osant dire la plus grande. Ils ajoutoient, que lorsque l'on conduisoit Octavien au Palais, le Peuple avoit crié en Italien, selon la coutume: *Papa Vittore, Santo Petro lo elegge.* Ils faisoient dire au Chancelier: *Octavien ne m'a jamais depouillé de la Chape, parce que je n'en ai jamais été revêtu.* Ils pretendoient, qu'il n'avoit été revêtu de l'Etole & du *Pallium*, qu'à la Cisterne, douze jours après l'Election de Victor. Ils citoient pour temoins de ce qui s'étoit passé en cette occasion Otton Comte Palatin, Gui Comte de Blandrate, & le Prevôt Hebert, Envoiez de l'Empereur; & ils finissoient par ces mots: *Vous avez les deux Glaives des Apôtres: vous savez comment vous en devez user.*

An de J. C. 1160.

Informations sur le Schisme.

Après qu'on eut agité pendant cinq jours la Question des deux Elections, le sixieme on lut publiquement une espece d'Information, qui commençoit ainsi: „ Voici les Articles qui ont été prouvez dans le Concile de Pavie, „ sur l'Election du Pape Victor. Le Seigneur Octavien, & non aucun au- „ tre, a été solemnellement revêtu de la Chape, à Rome, dans l'Eglise de St. „ Pierre, sur la demande du Peuple, du consentement & au desir du Cler- „ gé, & mis dans la Chaire Pontificale en presence du Chancelier, & sans „ qu'il s'y opposât. Les Cardinaux & le Clergé ont chanté le *Te Deum*, „ & on lui a donné le nom de Victor. Là, le Clergé & le Peuple Romain „ est venu en foule à ses pieds; un Secretaire étant monté sur un lieu elevé „ a crié suivant la coutume: *Ecoutez, Citoïens Romains: Notre Pere le Pa-* „ *pe Adrien est mort le Mardi, & le Samedi suivant le Seigneur Octavien, Car-* „ *dinal de Ste. Cecile, a été elû Pape, revêtu, intronizé, & nommé Victor.* „ *L'approuvez-vous*? Le Clergé & le Peuple a repondu à haute voix: *Nous* „ *l'approuvons.* Ce qui a été repeté trois fois. Ensuite, le Pape a été con- „ duit au Palais, avec les banderoles & les autres marques de sa Dignité, „ & les acclamations de loüanges. Aussitôt, le Chapitre de St. Pierre est „ venu aux pieds du Pape Victor lui rendre obéïssance, & le lendemain les „ Chefs du Clergé de Rome ont été trouver le Chancelier & les Cardinaux „ qui étoient avec lui, pour savoir s'il avoit été revêtu de la Chape, com- „ me quelques-uns le disoient. Ils ne lui ont trouvé aucune marque nou- „ velle de Dignité, & il leur à declaré lui & les siens, que jamais il n'a- „ voit été revêtu, & que c'étoit une Calomnie. Ce que les Chefs du Cler- „ gé aiaint oüi, ils sont vênus aux piés du Pape Victor, & lui ont rendu „ obéïssance. De tous ces Faits sont temoins Pierre Chrétien Doïen de la „ Basilique de St. Pierre & tous ses confreres, Blaise & Maniere Chefs du „ Clergé de Rome, neufs Archiprêtres, & quatre autres tant Diacres que „ Soudiacres. „ Ensuite, on fait un long denombrement de ceux qui ont obéï au Pape Victor; savoir le Prieur & les Chanoines de Latran, le Clergé de Ste. Marie-Majeure, de plusieurs Eglises & Monasteres au nombre de trente-quatre; & on ajoute en general, qu'il y en a beaucoup d'autres.

An de J.C. 1160.

On raporte ensuite des Depositions de plusieurs temoins entre les quels sont deux Prêtres de l'Eglise de St. Marc qui étoit le titre de Roland. Ces Depositions contiennent les mêmes Faits; & ajoutent que quelques-uns aiant voulu revêtir le Chancelier de la Chape, il les repoussa avec indignation, disant: *Vous ne me tournerez pas en ridicule: voilà le Pape; allez à lui.* Qu'on l'avoit vû sortir de Rome, sans Chape, sans Etole, sans Cheval blanc, avec une aumuce noire & un manteau noir. Qu'on ne l'avoit revêtu de la Chape qu'à la Cisterne. Que le Pape Adrien avoit dit: „ Octavien, que j'ai „ envoié en Lombardie, veut excommunier les Milanois; mais, je leur ai „ mandé de ne se point soucier de lui, & de resister vigoureusement à l'Em- „ pereur; & je suis convenu avec eux, qu'ils empêcheront l'Empereur de „ venir à Rome. Je suis aussi convenu avec les Cardinaux, qu'Octavien „ ne sera point Pape après ma mort. „ Que deux Cardinaux avoient dit, qu'ils étoient engagez par serment au Chancelier Roland.

Jugement en faveur d'Octavien.

Après les Depositions, voions quel fut le Jugement. L'Affaire fut examinée pendant sept jours, & le Concile prononça en faveur d'Octavien, qui étoit present, & qui avoit des Defenseurs de sa Cause; & condamna Roland par contumace, comme aiant refusé de se presenter au Concile, où il avoit été cité legitimement. La Sentence fut portée à l'Empereur, qui la reçut avec respect, & l'approuva: puis, on appella Victor à l'Eglise, où il fut reçu avec grande solemnité, & reconnu pour Pape. L'Empereur lui rendit à la porte le respect accoutumé, comme Constantin à St. Silvestre. Ce sont les paroles de l'Historien (11). Il le prit par la main, le mena jusqu'à son Siege, & l'introniza. On trouve encore plus de detail dans la Lettre circulaire des Presidens du Concile. Ils disent que la Cause y a été traitée canoniquement, sans aucune intervention de Jugement seculier; &, après avoir rapporté la substance de l'Information, ils ajoutent, aux temoins qui y sont nommez, Pierre Prefet de Rome, quatre autres qu'ils nomment, & plusieurs qu'ils ne nomment pas, tous nobles Romains venus par ordre de l'Empereur. Ils ont voulu jurer, dit la Lettre; mais, nous avons crû devoir en dispenser les Laïques, aïant un temoignage suffisant de plusieurs Prêtres. Ensuite, Herman Evêque de Verden, Daniel Evêque de Prague, Otton Comte Palatin, & le Prevôt Hebert, que l'Empereur avoit envoiez à Rome pour citer les Parties, par le Conseil de vingt-deux Evêques & des Abbez de Cisteaux & de Clairvaux, ont rendu temoignage qu'ils avoient cité le Chancelier Roland & son Parti par trois Citations solemnelles, pour venir à Pavie se presenter au Jugement de l'Eglise; & que Roland & ses Cardinaux ont repondu de vive voix, qu'ils ne vouloient se soumettre, ni au Jugement, ni à l'Examen. Ils ajoutent, que l'Election de Victor aiant été approuvée par le Concile, l'a aussi été par l'Empereur après tout le Clergé, puis par tous les Seigneurs & par une Multitude innombrable qui étoit presente. Ils continuent: „ Le lendemain, qui étoit le premier Vendredi „ de Carême, le Pape Victor fut mené en Procession de l'Eglise de St. Sau-

(11) *Radev. c. 66.*

„ Sauveur hors de la Ville où il logeoit à l'Eglise Cathedrale. L'Empereur le reçut à la porte, lui tint l'etrier comme il descendoit de cheval, „ le prit par la main, le conduisit jusques à l'Autel, & lui baisa les pieds : „ nous les baisâmes tous aussi. Le lendemain Samedi, le Pape en plein „ Concile, & nous avec lui, tenant des cierges allumez, anathematizâmes „ le Chancelier Roland Schismatique, & ses principaux fauteurs. Nous „ vous prions donc & vous exhortons à tenir pour ferme & arrêté ce que „ l'Eglise assemblée a ordonné, & à prier pour la Conservation du Pape „ Victor. „ La Lettre est souscrite, premierement par Peregrin Patriarche d'Aquilée, puis par Arnold Archevêque de Mayence, & plusieurs autres Prelats. Mais, selon Mr. Fleury (12), il n'y a pas grande sureté à ces Souscriptions, comme il paroit par celle du Roi d'Angleterre.

An de J.C. 1160.

Suite du Concile de Pavie.

L'Empereur Frederic se donnoit de grands mouvemens contre le Pape Alexandre, en faveur de Victor. Il ecrivit à Eberard Archevêque de Saltzbourg & à ses Suffragans une Lettre, où il insiste principalement sur la prétendue Conjuration faite contre lui du vivant du Pape Adrien, par le Chancelier Roland; & il en apporte cette Preuve: „ Comme nous deliberions „ sur ce qu'il y avoit à faire touchant le Schisme, l'Archevêque de Tarantaise, les Abbez de Clairvaux, de Morimond, & dix autres, survinrent „ comme si Dieu les eut envoiez, demandant la Paix pour les Milanois. „ Nous leur dimes notre intention, & il retournérent à Milan, pour savoir celle du Peuple, qui leur repondit: *Nous sommes engagez par serment „ au Pape & aux Cardinaux de ne point faire de Paix avec l'Empereur sans „ leur Consentement.* Les Abbez repliquerent : *Vous n'êtes plus engagez au „ Pape, puis qu'il est mort. Mais*, reprirent les Milanois, *nous sommes engagez aux Cardinaux, & eux à nous.* „ L'Empereur avoue ensuite, qu'on reprochoit au Pape Victor d'avoir été élu par le moindre nombre des Cardinaux. La Lettre est du 15. de Fevrier. Eberard Evêque de Bamberg, qui étoit auprès de l'Empereur, ecrivit en son particulier à l'Archevêque de Saltzbourg, ce qui s'étoit passé à Pavie. „ D'abord, dit-il, presque tous „ étoient d'avis de différer jusques à une plus grande connoissance de l'Affaire & un Concile plus general. Neanmoins, le Parti du Pape Victor „ l'a emporté, principalement à cause de la Conjuration contre l'Empire. „ Ainsi nous l'avons reçu, par l'esperance de la Paix & de l'union entre le „ Roiaume & le Sacerdoce. . . . . L'Envoié du Roi de France a promis „ que son Maître ne reconnoîtra ni l'un ni l'autre, jusques à ce qu'il ait reçu les Envoiez de l'Empereur. L'Envoié du Roi d'Angleterre a promis „ qu'il feroit la même chose. Les Archevêques d'Arles, de Vienne, de „ Lion, & de Besançon ont consenti par leurs Lettres & leur Deputez. Celui de Trêve est le seul de cette partie d'Allemagne qui n'ait pas consenti. „ Mais, ses Suffragans l'ont fait. Il ne reste que vous. „ Henri Prevôt de Berthesgade ecrivit aussi à l'Archevêque de Saltzbourg sur le même sujet; &

(12) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX. §. 42.*

An de J.C. 1160.

& sa Lettre contient plusieurs Particularitez remarquables du Concile de Pavie. „ Le Patriarche d'Aquilée, dit-il, & quelques autres ont obéï, à „ cause des besoins de l'Empire, sauf la Censure de l'Eglise Catholique. Les „ Evêques de Bamberg, de Passau, & de Ratisbonne, ont imité le Patriar- „ che. Pour la confirmation de ce qui a été fait, on envoia des Deputez, „ savoir l'Archevêque de Cologne en France, l'Evêque de Verden en Es- „ pagne, & celui de Prague en Hongrie. „ L'Empereur Frederic envoia aussi aux Rois d'Angleterre, de Dannemarc, & de Boheme, & à l'Empereur Manuel. Il fit publier un Edit, par lequel il ordonnoit à tous les Evêques d'Italie & d'Allemagne de reconnoître le Pape Victor, sous peine de Bannissement perpetuel. Plusieurs choisirent l'exil, plutôt que d'entrer dans le Schisme; & à leur place on mit des Sujets fideles à l'Empereur: ce qui causa un grand trouble dans l'Eglise. D'autre côté, Alexandre agissant toujours en vrai Pape, & après avoir plusieurs fois exhorté Frederic à revenir de son Erreur, l'excommunia solemnellement à Anagni, le Jeudi Saint 24. de Mars 1160. A l'exemple de Gregoire VII. il declara tous ceux qui avoient juré fidelité à ce Prince absous de leur Serment (13). Mais, il ne paroit pas que Frederic ait eté moins obéï, ni moins reconnu Empereur après cette Excommunication que devant. Alexandre renouvella aussi l'Excommunication contre Octavien & ses Complices; &, pour dissiper les bruits vrais ou faux qu'ils avoient repandus de tous côtés, il envoia des Legats en diverses Provinces. Philippe Abbé de l'Aumône de l'Ordre de Cisteaux au Diocese de Chartres, dont j'ai deja parlé, contribua beaucoup à faire reconnoître le Pape Alexandre en France & en Angleterre. Alexandre fut de même reconnu dans la Palestine. St. Pierre de Tarantaise prêchoit publiquement pour ce Pape contre les Schismatiques; & comme le Peuple étoit persuadé de sa Sainteté & du Don des Miracles qu'on lui attribuoit, on pense bien qu'il affoiblissoit considerablement le Schisme. Tout lOrdre de Cisteaux dont étoit St. Pierre de Tarantaise, s'étoit declaré comme lui pour le Pape Alexandre. Cet Ordre avoit alors plusieurs Evêques, plus de sept cens Abbez, & une Multitude innombrable de Moines. Leur Autorité fut très-utile au Pape: de quoi l'Empereur irrité publia une Ordonnance, que tous les Cisterciens qui étoient dans son Roiaume en sortissent, ou reconnussent le Pape Victor: ce qui obligea plusieurs Abbez, avec leurs Communautez, de se refugier en France. L'Autorité des Chartreux fut aussi de très-grand poids contre les Schismatiques (14). Cet Ordre fut le premier qui reconnut Alexandre; & il se declara principalement par les soins de deux de ses Religieux Anthelme & Geoffroi. Ils travaillerent si utilement, que les Prieurs & les autres Moines de leur Institut, après avoir longtems hesité, promirent obéïssance au Pape Alexandre; & ils affermirent dans le bon parti plusieurs Prelats. L'Empereur, l'aiant seu, prit Anthelme en aversion, & le fit excommunier.

Le

(13) *Acta Alex. ap. Baron.* (14) *Vit. S. Anthelmi. c. 15. Sur. 26. Jun.*

An de J.C. 1161.

Suite de l'Histoire du Schisme.

Le Roi de France & le Roi d'Angleterre aiant fait la Paix assemblerent des deux Roiaumes un Concile nombreux, pour examiner & suivre le Parti le plus sûr dans le Schisme (15). Ce Concile se tint à Toulouse en 1161. De l'avis des deux Rois, & du consentement de toute leur Eglise, on y rejetta le Schismatique Octavien, & on reçut le Pape Alexandre. C'est ce que nous apprenons, avec beaucoup d'autres Particularitez, de la Lettre de Fastrede second Abbé de Clairvaux à Omnibon Evêque de Verone, qui l'avoit prié de l'en instruire.

Concile de Lodi.

Cependant, l'Anti-Pape Victor, toûjours appuié de l'Autorité Imperiale, avoit indiqué un Concile à Pavie, puis à Cremone, & le tint enfin à Lodi, suivant la volonté de l'Empereur qui étoit present (16). Ce Concile commença le jour de St. Gervais 19. de Juin 1161. L'Empereur y assista, avec les Seigneurs de sa Cour & le Duc de Boheme. Il y eut grand nombre d'Evêques, d'Abbez, de Prieurs, de Prevôts, & d'autres Ecclesiastiques. Ils confirmerent tout d'une voix l'Election de Victor, comme on avoit fait l'année précedente au Concile de Pavie. En celui-ci, on lut des Lettres des Rois de Dannemarc, de Norvege, & de Hongrie, de six Archevêques, de vingt Evêques, de quantité d'Abbez, même de l'Ordre de Cisteaux, qui tous reconnoissoient Victor pour Pape, & promettoient de ratifier tout ce qu'il ordonneroit en ce Concile. On y excommunia Hubert Archevêque de Milan (17), attaché au Pape Alexandre, qu'il alla trouver à Genes, & l'accompagna en France l'année suivante. On excommunia aussi les Consuls de Milan, qui defendoient la Ville contre l'Empereur; car, il l'assiegeoit alors. On excommunia les Evêques de Plaisance & de Bresse, & les Consuls de ces deux Villes. On deposa l'Evêque de Boulogne, & on suspendit celui de Padoue jusqu'au premier jour d'Août. On y excommunia aussi ceux qui l'année precedente avoient tué Arnold Archevêque de Mayence, & leurs Complices. Cependant, l'Empereur pressa les Milanois avec tant de vigueur, malgré un echec qu'il avoit reçu (18), que ces malheureux assiegez mourants de faim furent contraints de se rendre à discretion, le 1. jour de Mars 1162 (19). Ils vinrent trouver le vainqueur à Lodi, aiant des Epées nuës au coû, & des Croix à la main, pour demander misericorde. Il leur donna la vie; mais, non content de faire combler les fossez & abatre les murailles, il fit ruiner la Ville entierement, & detruire jusques aux Eglises qu'il avoit d'abord epargnées. Il la fit même labourer en Croix, & y fit semer du sel, pour marquer qu'il condamnoit cette Terre à une malediction éternelle, à cause de la Rebellion de ses Habitans: car, c'est une proprieté du sel de rendre steriles les Terres qui étoient auparavant très-fertiles.

Dès

(15) *Guil. Neubr. II. c. 9. Tom. X. Concil. p. 1406.*
(16) *Tom. X. Concil. p. 1409. ex Otto. Mor. p. 93.4*
(17) *Ital. Sac. tom. 4. p. 210.*
(18) *Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. 2. p. 208.*
(19) *Epist. Frid. tom. 5. Spicil. p. 568. Epist. Burch. ap. Freh. p. 236.*

An de J. C. 1161.

Alexandre vient en France.

Dès l'année précedente 1161. Alexandre revint à Rome; mais il n'y pût demeurer long-tems en repos, à cause des Schismatiques (20). Car, la famille d'Octavien y étoit puissante, & l'Empereur en le protegeant vouloit s'attirer les Romains. Ainsi, le pauvre Alexandre, cedant aux prieres de ses Amis, retourna en Campanie sous la protection du Roi de Sicile; & comme les Allemans occupoient la plus grande partie du Patrimoine de St. Pierre, il resolut de passer en France par Mer. Ajoutez à tout cela, que les Imperiaux étoient maîtres des chemins, ensorte que ceux qui alloient trouver Alexandre s'exposoient à être pris, depouillez, & emprisonnez; & qu'il ne pouvoit demeurer en Italie avec Dignité. Ainsi, aiant établi pour Vicaire à Rome Jules Cardinal Evêque de Preneste, & reglé la conduite de l'Eglise, il se rendit avec ses Cardinaux à Terracine, où il trouva quatre Galeres du Roi de Sicile bien preparées. S'y étant embarqué avec toute sa suite, il arriva à Genes le 21. de Janvier 1162. Il y fut reçu & traité avec honneur contre la Defense de l'Empereur Frederic; & en sortit le Dimanche de la Passion, qui étoit le 25. de Mars. Le Samedi suivant il fut obligé par la tempête de s'arrêter dans une Isle, où il celebra la Fête de Pâques, & le Mecredi onzieme d'Avril, il arriva à Maguelone. Mais, parce que cette Ville, située dans une Isle, étoit trop petite pour recevoir les Survenans; & que le Pape étoit attendu hors de l'Isle avec impatience par une grande multitude de Prelats, il crut à propos de passer à Montpellier Ville voisine & dès-lors très-peuplée. Il y entra sur un Cheval blanc, & revêtu des Ornemens pontificaux: mais, à peine put-il monter à cheval, tant étoit grande la foule de ceux qui s'empressoient à lui baiser les pieds. Le Seigneur de Montpellier vint au devant avec les Barons du Païs, & lui servit d'Ecuier pendant mille pas. Le Pape entra dans la Ville en procession: &, avec la Noblesse qui venoit à ses pieds, se presenta un Seigneur Sarasin bien accompagné, qui se mit aussi à genoux, lui baisa les pieds, & l'adora comme si c'eut été le Dieu des Chrêtiens. Puis, parlant par interprête, il le harangua en sa langue, au nom du Roi son Maître. A quoi le Pape repondit avec bonté, rendit beaucoup d'honneur à l'Ambassadeur, & le fit asseoir à ses pieds entre les Personnes de distinction. Le Comte de St. Gilles, & la Vicomtesse de Narbonne, se rendirent aussi auprès du Pape. Quatre Archevêques & six Evêques se trouverent à Montpellier. Avec ces dix Prelats, Alexandre réïtera publiquement l'Excommunication contre Octavien & ses complices, le jour de l'Ascension, qui étoit le 17. de Mai (21). C'est ce qu'il temoigne dans une Lettre à Omnibon Evêque de Verone. Le Roi Louis VII. dit le Jeune, aiant appris que le Pape étoit arrivé à Montpellier, il lui envoia Thibaut Abbé de St. Germain-des-Prez, & un de ses Clercs; mais, le Pape les reçut froidement (22). Le Roi en fut irrité. Il se repentit d'avoir reconnu Alexandre; & il le manda par Manassés Evêque d'Orleans

(20) *Acta ap. Baron. an.* 1162. *Concil. p.* 1410.
(21) *Alex, Epist.* 32. *p.* 1313. *Tom. X.* (22) *Du Chesne, tom.* 4. *p.* 416.

leans à Henri Comte de Troyes, qui alloit trouver l'Empereur Frederic. Il est certain qu'Alexandre, dans l'état où il se trouvoit, ne pouvoit mieux faire pour ses interêts, que de menager extrémement l'esprit des Rois qui le reconnoissoient pour Pape legitime, quoiqu'il ne le fût pas, non plus que son Competiteur, s'il en faut croire un de nos Historiens (32). „ Le Droit de „ l'un & de l'autre (c'est-à-dire d'Alexandre & de Victor) étoit douteux; „ car d'un côté les Decrets de quelques Papes avoient deferé l'Election aux „ seuls Cardinaux; & de l'autre le Peuple Romain prétendoit y avoir la „ meilleure part, & s'étoit presque toujours maintenu en cette possession, „ disant que les Papes n'avoient pû lui ôter un Droit, qui étoit né avec l'E- „ glise, & qui avoit eu lieu dès le tems des Apôtres. „ Alexandre comprit bien-tôt qu'il devoit paroître moins fier. Mais, je ne sais s'il envoia au Roi Louis, Henri, Archevêque de Rheims, Frere de ce Prince, avec les Evêques de Langres & de Senlis, pour appaiser le Monarque irrité; ou s'il pretendit seulement lui notifier son arrivée, & s'acquiter du simple devoir de civilité.

An de J.C. 1162.

Lettre de l'Empereur contre Alexandre.

A la fin du mois de Juin 1162. le Pape Alexandre partit de Montpellier, & passant par Alais, Mende, & le Puy, il arriva à Clermont en Auvergne le 14. d'Août (24). Il y tint un Concile exprès pour renouveller les foudres deja lancées contre l'Empereur, Octavien, & leurs Amis. Cependant, Frederic aiant appris qu'Alexandre venoit en France, il écrivit (25) à Hugues de Champ-Fleuri, Evêque de Soissons & Chancelier de France, en ces termes: „ Nous avons appris certainement, que Roland, ci-devant Chancelier, à „ qui nos Serviteurs ne laissent pas de retraite autour de Rome, s'est ex- „ posé à la Mer avec ses Sectateurs, pour entrer en France, l'infecter de son „ Schisme, & la depouiller. Car, étant accablé de dettes, il lui faut plus „ de vingt-mille Livres, pour satisfaire ses Creanciers. Nous vous prions donc „ de conseiller au Roi de ne recevoir en aucune maniere ce Schismatique, „ notre Ennemi mortel, & de l'Empire, ni aucun de ses Cardinaux & de „ ses Nonces. Car, il en pourroit naître entre le Roi & nous une inimi- „ tié que nous n'appaiserions pas facilement. „

Conference de St. Jean de Laune.

Cependant, Henri Comte de Champagne, & gendre du Roi Louis, reçut la Lettre que ce Prince lui avoit fait écrire par Manassés, Evêque d'Orleans, où il temoignoit se repentir d'avoir reconnu le Pape Alexandre (26). Le Comte, embrassant avec joie cette occasion de faire sa Cour à l'Empereur, lui conseilla de proposer au Roi une Conference, où se trouveroient les Seigneurs & les Prelats de France & d'Allemagne; ajoutant avec serment: *Je vous promets que le Roi s'en tiendra à ce que je lui dirai, quand on aura examiné devant lui l'Election des deux Papes.* Le lieu de la Conference fut marqué à St. Jean de Laune, petite Ville de Bourgogne sur la Saone, & alors la frontiere de la France. Le jour fut fixé au 29. d'Aout. Le Roi, homme simple

(23) *Mezeray, Abregé Chron. ad an.* 1159.
(24) *Acta ap. Baron.*
(25) *Duchene, tom.* 4. *p.* 579. *Epist.* 47.
(26) *Hist. Vizolias. Duchene, tom.* 4. *p.* 424. *ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXX.* §. 60.

An de J.C. 1162.

ſimple, & qui ſe fioit au Comte, conſentit à la Propoſition, croïant procurer la Paix de l'Egliſe (27). Et le Comte retourna trouver l'Empereur, qui étoit en Lombardie, & lui promit avec ſerment de la part du Roi l'accompliſſement du Projet. Le bruit de cette Conference, s'étant repandu dans les Villes d'Italie, mit les Partiſans d'Alexandre dans une grande conſternation. En y allant, le Roi Louis ſe rencontra avec le Pape Alexandre à Souvigni, Prieuré de Cluni, & le pria de venir au Rendez-vous; ou s'il ne vouloit pas ſe trouver en preſence de l'Empereur, qu'il vint juſqu'à Vergi qui étoit un Château imprenable: lui promettant de le mener & ramener en ſureté. Et comme le Pape ne pouvoit s'y reſoudre, le Roi lui dit en façon de reproche: *Il eſt etrange que l'on evite le Jugement, quand on eſt ſûr de la Juſtice de ſa Cauſe*; & il continua ſon chemin pour la Conference. Le Pape ſe retira au Monaſtere de Dol, c'eſt-à-dire du Bourg-Dieu près de Château-Roux en Berri, où il ſe croioit plus en ſureté. Le Roi de France ne ſavoit point encore les Conditions du Traité, que le Comte de Champagne avoit fait de ſa part avec l'Empereur. Quand il fut arrivé à Dijon, le Comte le vint trouver & lui dit: „ J'ai lié cette Conference pour votre honneur & „ l'utilité de votre Roiaume, afin que l'on examine le Droit des deux Papes. „ Si l'Election de Roland ſe trouve la meilleure, l'Empereur ſe mettra à ſes „ pieds: ſi c'eſt celle d'Octavien, vous le reconnoîtrez, pour Pape. Si „ l'un des deux manque de ſe trouver à la Conference, on l'abandonnera, „ & on reconnoîtra ſon Competiteur. Si votre Majeſté ne veut pas s'en „ tenir au Jugement de l'Aſſemblée, j'ai promis par ſerment de paſſer ſous „ l'Obéïſſance de l'Empereur, & de tenir deſormais de lui tout ce que je „ tiens de vous en Fief. „ Le Roi ſurpris lui dit: *J'admire comment vous avez oſé faire à mon inſçu un tel Traité avec l'Empereur.* Le Comte repondit: *Vous m'en avez donné le Pouvoir par l'Evêque d'Orleans*; & il montra la Lettre par laquelle le Roi, indigné de ce qu'Alexandre avoit mal reçu ſes Envoiez, ordonnoit au Comte de lier la Conference, promettant de s'en tenir à tout ce qu'il auroit reſolu. L'Empereur étoit à Dole; & les François, ſachant qu'Octavien n'étoit pas avec lui, ſe rejouiſſoient de ſon abſence: mais les Allemans le firent promptement venir; & l'Empereur, le prenant avec lui, le mena juſques au milieu du Pont de St. Jean de Laune: puis, il ſe retira auſſi-tôt, comme aiant ſatisfait à ſa promeſſe. Le Roi ſe rendit de ſon côté au lieu de la Conference, & envoia Joce Archevêque de Tours, Maurice Evêque de Paris, & Guillaume Abbé de Vezelai, avec d'autres Seigneurs, vers les Deputez de l'Empereur, qui attendoient au même lieu la Reponſe du Roi, & avoient avec eux le Comte de Champagne, entierement favorable à l'Anti-Pape Victor. Les Deputez du Roi demanderent un delai, attendu qu'il n'avoit appris que la veille les Conditions du Traité, & qu'une Affaire de cette importance ne devoit pas être decidée à la hâte: mais les Deputez de l'Empereur refuſerent le delai, & le Roi s'en retourna à Dijon. Les Cardinaux, que le Pape avoit envoiez, retournerent à Vezelai, comptant la Conference pour rompuë. Le lendemain de grand matin, le Comte

Comte de Champagne vint à Dijon trouver le Duc de Bourgogne, & lui dit: *Je ne puis éviter de me donner à l'Empereur, puisque le Roi n'a pas accompli sa parole: & neanmoins, pour l'amour du Roi, j'ai obtenu de l'Empereur un delai de trois Semaines, à condition que le Roi viendra au jour nommé amenant le Pape Alexandre, & executera ce qui sera decidé; sous peine de se rendre lui-même Prisonnier de l'Empereur à Besançon.* Le Roi ne pût s'en defendre: il le promit, quoiqu'à son grand regret, & donna pour ôtages le Duc de Bourgogne, le Comte de Flandres, & le Comte de Nevers. Cette Nouvelle allarma fort tout l'Ordre Ecclesiastique, & ils prioient Dieu d'avoir pitié de son Eglise. Le Roi retourna donc à St. Jean de Laune, mais l'Empereur n'y vint point. Il se contenta d'y envoier Rainold son Chancelier, Archevêque de Cologne, le principal appui du Schisme. On repeta les Propositions que le Comte de Champagne avoit faites au Roi de la part de l'Empereur: mais, l'Archevêque de Cologne soutint que l'Empereur n'avoit point dit ce qu'on lui faisoit dire; & qu'il ne feroit part à personne du Droit de juger l'Eglise Romaine, qui lui appartenoit en particulier. Le Roi fut ravi de trouver l'occasion de degager sa parole. Il demanda au Comte, si les Conditions du Traité étoient telles qu'il les avoit rapportées. Il le soutint, & le Roi ajouta: *Vous voiez que l'Empereur n'est point ici, comme il y devoit être suivant votre Promesse: vous êtes aussi temoin que ses Envoyez changent les Conditions du Traité. Je suis donc quitte de ma parole.* Le Comte en demeura d'accord. Tous les Seigneurs & les Prelats qui étoient presens le declarerent aussi; & le Roi, piquant un cheval vigoureux qu'il montoit, s'en retourna promptement. Les Allemans confus le suivirent, & le prierent de revenir, disant que l'Empereur étoit prêt d'executer ce que le Comte avoit promis: mais le Roi, trop heureux d'avoir evité ce peril, dit qu'il avoit fait ce qui dependoit de lui. Ainsi l'Assemblée se separa. An de J.C. 1162.

L'Empereur avoit appellé à la Conference de St. Jean de Laune les Rois de Dannemarc, de Boheme, & de Hongrie (28). Le premier s'y rendit. Mais, il s'apperçut bientôt qu'il s'étoit engagé de compter sur les belles promesses que le Pape Victor, & Frederic, avoient faites à Raoul son Secretaire, qu'ils avoient gagné par caresses & par presens, pour tromper son Maître. En effet, le Roi de Dannemarc fut obligé de faire hommage de son Roiaume à l'Empereur. Après cela, Octavien (29) tint un Concile, où il s'efforça de montrer par de grands Discours la validité de son Election. Et, pour se rendre les Evêques favorables, il ordonna que l'on n'appelleroit au St. Siege, qu'en cas que l'Affaire ne pût être decidée à leur Tribunal. Après qu'il eut parlé, l'Empereur dit qu'il avoit invité les Rois à la Conference, pour finir la Question du Schisme, étant resolu de s'en tenir à leur avis; & qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils prétendoient au mepris de Mouvemens de Victor IV.

(28) *Helm. Chr. Slav. lib.* 1. *c.* 91. *Saxo, lib.* 14. *p.* 170. *Edit. de* 1576.

(29) *Saxo. p.* 275.

An de J.C. 1162.

de l'Empereur créer un Pape, quoiqu'ils n'eussent aucun Droit sur Rome. Ensuite Rainold, Archevêque de Cologne, s'efforça de montrer aussi l'injustice des Rois. Car, disoit-il, si l'Empereur vouloit juger un Differend touchant l'Evêché de quelque Ville de leur Obéïssance, ils le trouveroient très-mauvais; & cependant ils veulent faire la même chose à Rome. L'Archevêque crut ce Raisonnement si plausible, qu'il le proposa en François, en Allemand, & en Latin. Mais, autant qu'il fut applaudi des Allemands, autant deplût-il aux Danois; & à la fin, quand on eut allumé les Cierges pour prononcer l'Excommunication contre le Pape Alexandre, le Roi Valdemar, suivant le Conseil d'Absalom, Evêque de Roschild, sortit du Concile: & ni l'un, ni l'autre, ne voulurent prendre part à cette action Schismatique.

An de J.C. 1163.

Alexandre est reconnu par l'Empereur Grec.

Cependant, Victor IV. se prevalut de la Negociation du Comte de Champagne avec l'Empereur (30). Il ecrivit à Rome avec toute l'Effronterie dont un Prêtre est capable, que le Roi de France avoit embrassé son Parti; & l'avoit declaré à l'Empereur, sous serment. C'est ce qui paroit par la Lettre que les Frangipanes Consuls des Romains en ecrivirent au Roi, pour le prier de dissiper cette Calomnie. Rien n'étoit plus propre à la detruire, à la honte de celui qui l'avoit publiée, que les soins du Roi Louis VII. pour faire reconnoître Alexandre, jusqu'en Orient. Car, ce Prince ecrivit à Manuel Empereur de Constantinople, pour l'exhorter à reconnoître Alexandre comme le seul Pape legitime, & le veritable & unique Successeur de St. Pierre. Ce qu'il obtint du perfide Grec (31). Le Pere Pagi conjecture (32), que Manuel avoit dessein de réunir l'Eglise d'Orient à celle d'Occident. Mais, j'aï de la peine à me le persuader. Au contraire, je crois que le P. Maimbourg a bien rencontré lorsqu'il a dit (33), que bien loin que Manuel prit à cœur les affaires de la Religion, „ il en avoit si „ peu, qu'il vouloit faire approuver dans son Empire celle des Sarrazins, „ avec les quels il s'accorda, pour ruiner les deux florissantes Armées de „ l'Empereur Conrad & du Roi Louis le Jeune, par les crimes les plus „ noirs & les plus detestables. „

Honneurs rendus à Alexandre par les Rois de France & d'Angleterre.

On dit que le Roi Louis fut d'abord très faché que le Pape Alexandre eut refusé de se rendre à la Conference de St. Jean de Laune. Ce qui obligea le Pape, pour éviter l'Indignation du Roi, de passer l'hyver en Aquitaine; Province, qui étoit alors sous la Domination de l'Anglois (34). Mais nous allons voir que cette petite mesintelligence ne fut pas de longue durée. Car, tandis que le Pape étoit à l'Abbaie du Bourg-Dieu, il fut visité par le Roi d'Angleterre, qui, après lui avoir baisé les pieds, lui offrit des presens d'or, & le baisa à la bouche: &, aiant refusé le fauteuïl qu'on lui avoit

(30) *Du Chesne*, *tom.* 4. *de Gest. Franc. p.* 115. *Epist.* 408.

(31) *Duchesne*, *de Reb. Franc. tom.* 4. *Epist.* 431. & 48. *p.* 579.

(32) *Pagi*, *de Gest. Rom. Pontif. in Alex.* 3. §. 26.

(33) *Maimbourg*, *Schism. des Grecs*, *Liv.* III. *p.* 345.

(34) *Hugo Pictavinus*: *ap. Pagi*, *ubi supr.*

avoit preparé, il s'assit à terre aux pieds du Pape, avec ses Barons (35); Posture bien digne de la Majesté Roiale! Il se retira trois jours après fort content, après avoir fait encore des presens considerables au Pape & aux Cardinaux. Quelque tems après la Conference de St. Jean de Laune, le Roi de France, & le Roi d'Angleterre, se trouverent ensemble à Couci sur Loire, & y reçurent le Pape Alexandre, avec de grands honneurs: ils le conduisirent à sa Tente, marchant à pied à côté de lui, & tenant à droite & à gauche la bride de son Cheval. Il n'étoit encore arrivé à aucun Pape d'avoir à la fois deux Rois pour Ecuyers. Au Carême de l'an 1163. Alexandre vint à Paris, pour conferer avec Louis VII. qui alla deux lieuës au devant avec ses Barons & ses Chevaliers; &, dès qu'il le vit, il descendit de cheval, & courut lui tenir l'etrier, & lui baiser les pieds, après quoi ils s'embrasserent. Ils entrerent dans la Ville marchant ensemble. Le Clergé vint recevoir le Pape, & le mena avec ses Cardinaux à l'Eglise Cathedrale. Alexandre demeura à Paris pendant le Carême. Il y celebra la Fête de Paques; & il en partit peu de tems après. De-là il vint à Tours, où il avoit convoqué un Concile pour le 19. de Mai.

An de J.C. 1163.

Ce Concile commença en effet ce jour-là, & se tint dans l'Eglise de St. Maurice, qui est la Metropolitaine (36). Il s'y trouva avec le Pape dix sept Cardinaux, cent vingt quatre Evêques, quatre cens quatorze Abbez; & une grande Multitude d'autres Personnes tant Ecclesiastiques que Laïques. Les Prelats étoient rassemblez de toutes les Provinces de l'Obéïssance des deux Rois de France & d'Angleterre; & quelques-uns d'Italie. Arnoul Evêque de Lisieux fit par ordre du Pape un Sermon pour l'ouverture du Concile, où il exhorte les Evêques à combattre courageusement pour l'Unité de l'Eglise contre les Schismatiques, & pour sa Liberté contre les Tyrans, qui la pillent & l'oppriment. „ Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la dechirer, elle n'en est pas moins une, puis qu'ils sortent de son sein, & demeurent dehors; & quoique les autres veuillent l'asservir, elle n'en est pas moins libre en effet, puis qu'elle les punit par sa Puissance spirituelle. „ Il predit que l'Empereur se convertira, & confessera que la Principauté de l'Eglise est au-dessus de la sienne; & en particulier, qu'il reconnoîtra la Seigneurie de l'Eglise Romaine; puis que l'Histoire nous apprend, que ses Predecesseurs n'ont reçu l'Empire que par la seule Grace de cette Eglise. C'est ainsi qu'il parloit contre toute apparence de verité. Il conclut en exhortant les Evêques à faire un bon usage de leurs richesses temporelles, les emploiant au secours de l'Eglise exilée, & de ceux qui ont perdu leurs biens & leur repos, pour la Cause de Jesus-Christ. Il veut parler du Pape & des Cardinaux. Entre les dix Canons du Concile de Tours, le neuvieme declare, que les Ordinations faites par Octavien, & par les autres Schismatiques, sont nulles. Quand tout fut à peu près reglé, les deux Rois de France & d'Angleterre priérent le Pape Alexandre, que

Concile de Tours.

(35) *Acta ap. Baron. Rob. de Monte.* 162. (36) *Tom. X. Concil. p.* 1424.

An de J.C. 1163.

que s'il vouloit sejourner dans l'un de leurs Roiaumes, il eut à choisir la Ville, qui lui plairoit davantage, pour y faire la Résidence; & il choisit celle de Sens (37), Metropolitaine, & située dans un Païs fertile & agreable; & il y demeura depuis le premier d'Octobre 1163. jusques à Pâques de l'année 1165. Il y expedioit les Affaires de toute l'Eglise, comme s'il eut été à Rome.

An de J.C. 1164.

Mort d'Octavien.

L'année suivante 1164. le Pape Victor IV., ou l'Anti-Pape Octavien comme on l'appelle, étant tombé malade à Luques vers la Fête de Pâques, y mourut le Mecredi d'après l'Octave 22. d'Avril, ou plutôt il fut enterré ce jour là (38): car, le Pere Pagi (39) croit qu'il faut raporter la mort de cet Anti-Pape, de cet Heresiarque, de ce Schismatique, au 20. d'Avril. Dans la Lettre qui fut ecrite sur ce sujet à Thomas Becquet, Archevêque de Cantorberi, il est remarqué que le Pape Alexandre, aiant reçu des nouvelles certaines de la Mort d'Octavien, comme un autre David, pleura la mort de son Persecuteur, & qu'il censura avec aigreur les Cardinaux qui s'en réjouissoient. Si ce fait étoit veritable, il dementiroit d'une maniere etrange le Caractere d'Alexandre, qu'on ne sauroit accuser d'àvoir eu de la tendresse. Je crois aussi qu'il y a un peu trop de partialité dans le Jugement qu'un Auteur (40) porte d'Octavien. „ Pendant toute sa Vie, dit-il, „ parlant de cet Anti-Pape, il avoit amassé des Richesses, des Thresors, „ afin de troubler le repos de l'Eglise. Par ses largesses, il avoit seduit, „ corrompu, & gagné les sages de ce Siecle. Il s'étoit acquis la faveur des „ Grands, & il avoit attiré dans son Erreur, & dans son Schisme, la plus „ grande partie de la Cour de Rome. . . . . Il étoit vain, orgueilleux, „ pompeux dans ses Discours. J'ai vû, dit l'Auteur cité, qu'il se faisoit „ adorer comme une Statue. . . . L'iniquité, de nos Peres, ajoute-t'il, „ ne s'oubliera jamais, & le peché d'Octavien demeurera eternellement. „ Cruel à l'excès, & plus que tout autre homme, il persecutoit les Clercs, „ les Pauvres, les Mandians, & il prenoit plaisir à mortifier les affligés. „ Voilà des Vices enormes. Je ne crois pourtant pas qu'on doive les attribuer totalement à Victor IV. Car l'Auteur, qui les lui attribue, est suspect, parce qu'il favorisoit ouvertement le Parti d'Alexandre. On sait quelle licence les Ecrivains se donnent en pareils cas. Quoiqu'il en soit, l'Histoire affirme (41), que les Chanoines de la Cathedrale de Luques, & ceux de St. Frigdien, refuserent d'enterrer Victor chez eux, déclarant qu'ils abandonneroient leurs Eglises, plutôt que d'y mettre le corps d'un homme qu'ils croïoient damné. Ainsi, on fut obligé de l'enterrer dans un Monastere hors de la Ville. Les Amis du Defunt publiérent, qu'il se faisoit des Miracles à son Tombeau. On porta à l'Empereur sa Chapelle, & on lui mena ses Chevaux: car, c'étoit tout le Bien qui lui restoit. Il n'y avoit de son Parti que deux

(37) *Acta Alex. Chr. Sti. Petr. tom. 2. Specil. p.* 777.

(38) *Epist. ad J. Thom. Archiep. Cantuar. ap. Baron. an.* 1164. §. 30. *&c.*

(39) *Pagi, Gest. Rom. Pontif.* §. 49. *in Alex.* 3.

(40) *Petrus Blesensis, Epist.* 48.

(41) *Collect. Lupi. I. Ep.* 7. *Acta Alex. ap. Baron. &c. V. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXI.* §. 7.

deux Cardinaux, de quatre qui l'avoient ſuivi, ſavoir Jean de St. Martin, & Gui de Crême. Ils craignirent, s'ils reconnoiſſoient le Pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou qu'il ne les traitât comme Innocent II. avoit traité les Cardinaux de Pierre de Leon. C'eſt pourquoi, aiant appellé les Schiſmatiques d'Italie & d'Allemagne qui étoient venus aux funerailles d'Octavien, ils elurent pour Pape le Cardinal Gui de Crême, ſous le nom de PASCAL III. Ils priérent l'Empereur de confirmer cette Election, ce qu'ils obtinrent: & de plus, Frederic jura ſur les Evangiles, qu'il reconnoîtroit toujours pour Papes legitimes Paſcal & ſes Succeſſeurs, & Alexandre & les ſiens pour Schiſmatiques. Il fit faire le même Serment à tous les Eccleſtaſtiques qu'il y pût obliger. Paſcal fut ſacré par Henri Evêque de Liege le Dimanche 26. d'Avril. Cet Evêque avoit été choiſi pour être lui-même Pape, à la place de Victor. Mais, il refuſa cette Dignité, quelques inſtances qu'on pût lui faire: & même, ce ne fut qu'à regret, & avec larmes, qu'il reçut le *Pallium* de la main de l'Anti-Pape Paſcal (42).

An de J.C. 1164.

Election de Gui de Crême ſous le nom de Paſcal III.

A Rome, Jules Cardinal Evêque de Paleſtrine Vicaire du Pape Alexandre mourut, & on mit à ſa place Jean Prêtre Cardinal du titre de St. Jean & St. Paul (43). Il fit tant par ſes Exhortations, qu'il ramena à l'Obéïſſance d'Alexandre la plus grande partie du Peuple Romain, moïennant des ſommes d'argent conſiderables, que donnerent ceux qui étoient demeurez fideles au Pape. Il eſt à croire que les Schiſmatiques devinrent auſſi plus faciles à ramener, depuis la mort de l'Anti-Pape Octavien, & la diminution du credit de l'Empereur en Italie. Car, cet illuſtre Prince ne fut pas plutôt ſorti de ce Païs-là, que les Venitiens firent une Ligue contre lui, où ils attirerent preſque toutes les Villes de Lombardie. Ainſi, les Romains, toujours prêts à changer de Parti, promirent avec ſerment de reconnoître le Pape Alexandre. Ils etablirent un nouveau Senat, qui étoit à ſa devotion: ils remirent entre les mains de ſon Vicaire l'Egliſe de St. Pierre & le Comté de Sabine, que les Schiſmatiques occupoient par les forces de l'Empereur. La Ville de Rome étant preſque toute reduite à l'Obéïſſance d'Alexandre, le Cardinal Vicaire aſſembla à St. Jean de Latran les plus affectionnez tant Clercs que Laïques, avec leſquels il reſolut de le rappeller, & lui envoia en France une Deputation pour cet effet. Le Pape en delibera avec les Evêques & les Cardinaux qui étoient avec lui à Sens; &, quoiqu'il y vit de grandes difficultés, l'Avis du Roi de France, du Roi d'Angleterre, & des Evêques du Païs, le determina. Il fit au Cardinal Vicaire une Reponſe certaine de ſon retour, & ſe preſſa de faire les preparatifs de ſon Voiage.

Alexandre reprend le deſſus à Rome.

Vers ce tems-là, Frederic avoit convoqué une nombreuſe Aſſemblée à Virsbourg, dans la vuë d'y faire reconnoitre Paſcal III. pour Pape legitime. Et comme ſur ces entrefaites le Roi d'Angleterre faiſoit les derniers efforts

Plainte du Pape contre le Roi d'Angleterre.

(42) *Aegidius de Aurea Valle, in Epiſcop. Leodienſib. Chronogr. Reicherſpergenſis, ad an.* 1164.

(43) *Acta Alex. ap. Baron.*

An de J.C. 1165.

efforts contre Thomas Bequet, Archevêque de Cantorberi, que le Pape protegeoit; il s'eleva quêlque mesintellignce entre la Cour d'Angleterre, & celle du Pape Alexandre, sur ce sujet. Desorte que le Roi avoit formé le dessein de s'unir avec l'Empereur, pour les interêts de Pascal. L'Archevêque de Cologne presenta à l'Assemblée de Virsbourg deux Envoiez du Roi d'Angleterre, qui jurérent au nom de leur Maître, qu'il observeroit inviolablement tout ce que l'Empereur avoit juré, au préjudice d'Alexandre. Le Pape Alexandre fut promptement averti de ce qui s'étoit passé à Virsbourg; & il écrivit aussi-tôt à Gilbert, Evêque de Londres, le Prelat le plus accredité auprès du Roi d'Angleterre; pour se plaindre, que ce Prince (44) avoit abandonné l'Eglise, en communiquant avec des Schismatiques, & des gens nommement excommuniez; & qu'il la persecutoit en la personne de l'Archevêque de Cantorberi. C'est pourquoi le Pape ordonne à Gilbert de se joindre avec Robert Evêque d'Herford, & tous deux ensemble de faire leurs efforts pour ramener Roi à la veneration qu'il doit à l'Eglise Romaine; ensorte qu'il n'empêche point d'aller à Rome, ni d'y appeller: Qu'il retablisse l'Archevêque dans son Siege, & qu'il protege dans ses Etats l'Eglise qu'on l'accuse d'opprimer. Enfin, le Pape charge l'Evêque de faire lever le Denier de St. Pierre de l'année courante par toute l'Angleterre, & le lui envoier le plutôt qu'il sera possible. ,, Et en attendant, ajoute-t'il, que vous l'aiez reçu, vous nous l'avancerez dans le ,, premier jour d'Août, de votre argent, ou de celui que vous pourrez em- ,, prunter; à la charge de vous rembourser sur le Denier même. Il nous se- ,, ra aussi agréable, que si vous nous le donniez. ,, Cette Lettre, qui fait voir le grand besoin que le Pape avoit d'argent, est dattée de Clermont en Auvergne le 10. de Juillet 1165. Le Pape, qui etoit alors en chemin pour retourner à Rome, reçut reponse de l'Evêque de Londres; & il en parut satisfait. Il remercia ce Prelat (45) du soin qu'il prenoit d'entretenir son Roi dans l'attachement à l'Eglise, le priant d'y travailler de plus en plus avec l'Archevêque de Rouen, l'Evêque d'Herford, & l'Imperatrice Mathilde. La Lettre est dattée du 22. d'Aout 1165. & du lieu nommé alors le Gras de Mercure, qui étoit une embouchure du Rône près de Maguelone (46).

Retour du Pape à Rome.

Car le Pape, continuant toujours son voiage, passa de Clermont au Puy en Auvergne, puis à Montpellier où il demeura jusqu'à la Notre-Dame d'Août (47). De-là il écrivit au Roi de France, pour le prier, que si quelque Evêché, ou quelque Abbaïe, venoit à vaquer dans son Roiaume, il en fit pourvoir Thomas de Cantorberi, pour le faire subsister & les siens, en attendant qu'il fit sa Paix avec le Roi d'Angleterre (48). Le Pape écrivit encore (49) au Roi de France en faveur du nouvel Evêque de Chartres

(44) *Epist.* 37.
(45) I. *Epist.* 41.
(46) *V. Baudr. Gradus.*
(47) *Acta Alex. ap. Baron.*
(48) *Tom. X. Concil. p.* 1336. *Epist.* 71.
(49) *Tom. X. Concil. p.* 1338. *Ep.* 57. *p.* 347. *Ep.* 87.

An de J.C. 1165.

tres (50), qui l'étoit venu trouver de ſa part. Et dans la même Lettre, il exhortoit ce Prince à ſoutenir la cauſe de l'Egliſe, ſans ſe laiſſer ébranler par les ſollicitations de l'Empereur Frederic. Elle eſt dattée de Montpellier le 19. d'Août.

Lettre de l'Empereur Grec au Pape.

On croit communément que l'Empereur Grec avoit deſſein de ſe réunir de bonne foi à l'Egliſe Latine. Une des plus fortes preuves qu'on allegue en faveur de cette opinion, c'eſt la Lettre que ce Monarque écrivit au Pape Alexandre, lorſqu'il étoit prêt à retourner à Rome (51). Elle étoit conçue en ces termes: „ Vous m'avez écrit que le Roi de France doit aller „ avec d'autres Seigneurs au ſecours de la Terre Sainte. J'en aurai bien de „ la joie, comme je vous l'ai deja mandé; & je ſuis prêt à leur donner paſ- „ ſage, & à leur fournir la ſubſiſtance. Mais, il me faut donner mes ſure- „ tez, qu'ils ne feront aucun dommage ſur mes Terres; & qu'ils me ren- „ dront toutes les Villes de Romanie, qu'ils prendront ſur les Turcs, dont „ je vous ai envoié l'état. Et comme vous êtes le Promoteur de cette Entre- „ priſe, je deſire que vous envoiez avec eux un Cardinal, qui puiſſe repri- „ mer la temerité de ceux qui feront quelque deſordre: car, il eſt impoſſible „ qu'il n'y ait quelques étourdis, dans une ſi grande multitude. „ La Lettre eſt dattée du mois de Mars, indiction treizieme, l'an 1165. Toutes ces belles apparences s'evanouirent.

Alexandre arrive à Rome.

Le Pape Alexandre, qui, pour faire les fraix de ſon voiage, avoit impoſé une Collecte ſur l'Egliſe Gallicane (52), partit de Montpellier dans l'Octave de l'Aſſomption. Après une Navigation aſſez dangereuſe, il arriva à Meſſine, Guillaume Roi de Sicile, l'aiant ſçu à Palerme où il étoit, donna ordre que le Pape, qu'il reconnoiſſoit pour ſon Pere & ſon Seigneur, fut traité avec l'honneur convenable. Il lui envoia de magnifiques preſens, pour le conſoler des diſgraces de la Fortune. Il fit armer une galere rouge pour le Pape, & quatre autres pour les Evêques & les Cardinaux: & il envoia un Archevêque & d'autres Seigneurs pour conduire le Pape juſques à Rome. Le St. Pere partit de Meſſine au mois de Novembre, par Salerne & Gaëte, puis par l'embouchure du Tibre, il arriva à Oſtie, où il paſſa la nuit. Le lendemain matin, les Senateurs avec les Nobles, & une grande Multitude de Clergé & de Peuple, ſortirent de Rome, vinrent le recevoir, portant des branches d'Olivier, & le conduiſirent avec des demonſtrations d'une parfaite joie juſques à la porte de Latran. Tout le reſte du Clergé l'attendoit revêtu ſolemnellement. Les Juifs s'y trouverent auſſi portant leur Loi ſur les bras, ſuivant leur coutume: les Gonfaloniers avec leurs enſeignes, les Ecuyers, les Secretaires, les Juges, & les Avocats. Ainſi marchant en proceſſion & chantant à deux chœurs ils le conduiſirent au Palais Patriarchal de Latran. C'étoit le 21. de Novembre. Trois jours après, le Pape écrivit à Henri Archevêque de Rheims & à ſes Suffragans, pour leur faire part de ſon arrivée

(50) Guillaume aux blanches mains.
(51) *Ap. Baron. an.* 1180.
(52) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 2. *p.* 220. *Edit. d'Amſterdam* 1723.

An de J.C. 1166.

vée à Rome, marquant qu'il avoit evité dans son voiage de grands perils de la part de ses ennemis.

Legats en Angleterre. Lettres du Pape.

Alexandre étant arrivé à Rome, declara son Legat dans toute l'Angleterre, excepté le Diocese d'Yorc, Thomas Archevêque de Cantorberi (53). Et pour reconcilier ce Prelat avec le Roi, il envoia deux Legats au Roi d'Angleterre, savoir Guillaume de Pavie, Cardinal Prêtre du titre de St. Pierre aux Liens, & Otton Cardinal Diacre du titre de St. Nicolas de la Prison. Leur pouvoir ne s'etendoit que dans les terres de deça la Mer qui obéïssoient au Roi d'Angleterre; mais, ils y avoient toute la plenitude de puissance que peuvent avoir des Legats. C'est ce qui paroit par la Lettre du Pape au Roi d'Angleterre (54), & encore plus par celle (55) qu'il écrivit aux Evêques de son Roiaume; où il dit, qu'il envoie ces Legats pour prendre connoissance de l'Appel qu'ils avoient interjetté contre l'Archevêque de Cantorberi, & des autres causes qu'ils jugeront à propos, & pour les terminer canoniquement. „ Cependant, ajoute-t'il, si quelqu'un de ceux „ que l'Archevêque a excommuniez se trouve en peril de mort, celui de „ vous qui se trouvera le plus proche pourra l'absoudre après avoir pris son „ serment que s'il revient en santé il obéïra à notre Commandement sur „ ce sujet. „ La Lettre est dattée du Palais de Latran, le 1. Decembre. Mais, dans la Lettre à Thomas de Cantorberi, le Pape dit seulement (56), qu'il envoie ces Legats pour retablir la Paix entre le Roi & lui, par une amiable composition. Il l'exhorte à s'y rendre facile, vû la circonstance du tems, & le besoin que son Eglise a de sa presence. „ Vous pouvez, „ ajoute-t'il, vous confier entierement en ces Cardinaux, & vous ne de„ vez avoir aucun soupçon de Guillaume de Pavie. Car, nous lui avons en„ joint très-expressement de travailler à votre Paix de tout son pouvoir; & „ il nous l'a promis de maniere à ne nous pas permettre d'en douter. „ L'Archevêque se defioit de ce Cardinal, parce qu'à l'exemple de plusieurs autres de ses Collegues il avoit reçu de l'argent de l'Envoié du Roi.

L'Empereur Frederic en Italie.

Cependant, le Pape jouissoit d'une douce tranquillité dans Rome, depuis son retour (57). Mais, au mois de Novembre de cette année 1166. l'Empereur Frederic revint en Italie, à dessein d'établir à Rome l'Anti-Pape Pascal, & d'en chasser Alexandre. C'est la resolution qui fut prise à Roncaille, dans une Assemblée generale de toute la Lombardie. L'Empereur avoit envoié devant Rainold Archevêque de Cologne & Christien de Mayence, avec de nombreuses troupes; & pour lui il s'attacha avec son Armée au Siege d'Ancone, dont l'Empereur de Constantinople s'étoit emparé, moïennant de grandes sommes d'argent qu'il avoit données aux habitans. L'allarme étoit grande à Rome, parce que les Allemans s'étoient rendus Maîtres de toutes les Villes d'alentour; &, ne pouvant prendre Rome par for-

(53) *I. Epist* 115. 116. 117.
(54) *II. Epist.* 2.
(55) *Epist.* 3.
(56) *II. Epist.* 1.
(57) *Acta ap. Baron. an.* 1166. *Otto Morena.*

An de J.C. 1166.

force, ils essaierent de la gagner par argent; ensorte que plusieurs d'entre le Peuple, cedant à leurs largesses, jurerent fidelité à l'Anti-Pape Pascal & à l'Empereur Frederic. Alexandre de son côté exhortoit les Romains à lui être fidéles, & à ramener les Villes voisines. Il leur offroit même de l'argent pour cet effet: mais, il ne put rien gagner sur ce Peuple, qui, feignant de vouloir plaire aux deux Partis, n'étoit fidele à aucun. Or, Alexandre avoit reçu de Sicile un secours d'argent considerable. Car, Guillaume surnommé le Mauvais lui avoit laissé en mourant quarante mille livres sterlins; & le fils nommé aussi Guillaume, & depuis surnommé le Bon, lui en donna encore autant.

Ambassade de l'Empereur Manuel au Pape.

Vers le même tems, Manuel Comnene, Empereur de Constantinople envoia à Rome Jourdain, fils de Robert Prince de Capoue, à qui il avoit donné le nom de Sebaste (58). Il se presenta avec grand respect devant le Pape Alexandre, & mit à ses pieds de grands presens, lui offrant le secours de l'Empereur Manuel, contre la Persecution de Frederic. Il assura le Pape, que Manuel vouloit réunir l'Eglise Greque avec la Romaine autant qu'elle l'avoit été dans la meilleure Antiquité: ensorte que les Latins & les Grecs ne fissent plus qu'un seul Peuple Chrêtien sous un seul Chef. Mais il demandoit, que, puisque l'occasion se presentoit si favorable, le Pape lui rendit la Couronne Imperiale, qui lui appartenoit de Droit, & non pas à Frederic. Il promettoit au Pape pour cet effet de si grandes sommes d'argent, des troupes si bonnes & si nombreuses, qu'elles suffiroient pour soûmettre à l'Eglise, non-seulement Rome, mais l'Italie toute entiere. Quoique ces promesses parussent de difficile execution, le Pape, de l'Avis des Cardinaux, jugea à propos d'envoïer à l'Empereur Manuel l'Evêque d'Ostie, & le Cardinal de St. Jean & St. Paul, avec le Sebaste Jourdain. On voit ici (59) la continuation de la bonne intelligence apparente entre l'Empereur Manuel, & le Pape Alexandre; & les Grecs même disoient, que c'étoit lui qui avoit retabli ce Pape sur le St. Siege, pour s'opposer aux entreprises de Frederic. Il est bien vrai, qu'il lui donna du secours, contre l'Allemand: mais, les affaires de la Religion n'en allerent pas mieux (60). Il est encore vrai, qu'il envoia plus d'une fois des Ambassadeurs au Pape Alexandre, pour lui temoigner, qu'il souhaitoit de tout son cœur la Réunion des deux Eglises: Qu'il reçut très-bien les Legats du St. Siege, qui firent divers voiages à Constantinople, pour y traiter avec lui de cette grande affaire; & qu'il obligea le savant Hugo Etherianus, frere de Leon, Interprête d'un de ces Legats, d'écrire son docte Traité de la Procession du St. Esprit contre les Grecs (61). „ Mais, il y a grande apparence, dit le P. Maimbourg (62), „ qu'il n'en usoit de la sorte, que pour obliger le Pape, qu'il voioit en „ guerre ouverte contre Frederic, à lui ôter la Couronne de l'Empire, pour

(58) *Acta ap. Baron.*

(59) *V. Allat. Consens. II. n.* 3. *Cinnam. lib. V. n.* 1.

(60) *Maimbourg, Schism. des Grecs, liv. III. p.* 345.

(61) *V. Bellarmin, de Script. Ecclesiast.*

(62) *Maimbourg, ubi supr. ex Allat. loc. cit.*

An de J.C. 1166.

„ pour la restituer aux Grecs en sa personne, comme il le demandoit. Il „ fit encore quelque chose de plus; car, il consentit que l'on celebrât un „ Concile à Constantinople, où les Legats du Pape, avec plusieurs Evê- „ ques Latins, assisterent, pour trouver les moïens de faire la Réunion, ne „ demandant pour cela que trois choses, comme disent les Grecs, qui les „ expriment ordinairement en trois mots, qui signifient, la *Primauté*, l'*Ap-* „ *pel*, la *Commemoration*; c'est-à-dire, que l'on admit la Primauté du Pape, „ qu'on pût appeller de par-tout au St. Siege, & qu'on remit le nom des „ Papes dans les Diptyques, pour en faire Commemoration, en celebrant „ les Saints Mysteres. „ Nous verrons que toutes ces Negociations se terminerent à la honte & au préjudice de l'Eglise Romaine.

An de J.C. 1167.

Ligue contre l'Empereur. Milan rétabli.

Tandis que l'Empereur Frederic assiegeoit Ancone, les Villes de Lombardie, ne pouvant supporter davantage les mauvais traitemens des Gouverneurs qu'il leur avoit donnez, tinrent une Conference, où elles se liguerent, pour leur defense reciproque; sauf la fidelité duë à l'Empereur, qu'ils ne prétendoient pas rompre (63). C'est l'ordinaire que les Rebelles protestent de leur fidelité envers le Prince, dans le tems qu'ils attaquent son Autorité, avec le plus de fureur. En cette Conference, elles marquerent un terme, où les habitans de toutes ces Villes devoient aller à Milan, & y rétablir les Habitans; c'est-à-dire, y demeurer jusques à ce que les Murailles fussent relevées, & que les Milanois pussent y être en sureté, & s'y défendre par eux-mêmes. Cette Resolution fut executée, & les Milanois rentrerent dans leur Ville, avec une extrême joie, le Jeudi 27. d'Avril 1167. & commencerent à la rebâtir.

L'Empereur devant Rome.

D'autre côté, les Romains sortirent au nombre de quarante mille le 27. de May de la même année, qui étoit la veille de la Pentecôte, & attaquerent Tusculum, qui tenoit pour l'Empereur Frederic (64). Christien, elû Archevêque de Mayence, l'aiant appris, vint camper auprès des Romains avec ses troupes composées de Flamands & de Brabançons: mais, elles étoient prêtes à fuir, selon la coutume de ces Peuples lâches, quand Rainold, Chancelier de l'Empereur, & Archevêque elû de Cologne, vint au secours, & batit les Romains, en sorte qu'il y en eut huit mille de tuez, quatre mille de pris, & le reste fut mis en fuite. Cette Victoire des Allemans arriva le Lundi de la Pentecôte. L'Empereur, qui étoit toujours occupé au Siege d'Ancone, marcha vers Rome après l'avoir prise, & y arriva le 16. de Juillet. Le lendemain, il attaqua le Château St. Ange, & ensuite l'Eglise de St. Pierre, où il fit, mettre le feu; ce qui obligea les Assiegez à la rendre. Alors le Pape Alexandre, ne se trouvant plus en sureté, quitta son Palais de Latran, & se retira avec les Cardinaux & leurs Familles dans les Maisons fortes des Frangipanes. Le jeune Roi de Sicile lui envoia deux Galeres avec de l'argent, pour le tirer des mains de l'Empereur.

(63) *Acerb. Morena.* *eod. anno. Chr. Gr. Saxo Cod. V. Fleury. Hist. Eccl. liv. LXXI. §. 41.*
(64) *Acta ap. Baron. an. 1167. V. Pagi,*

reur. Elles arriverent à Rome par le Tibre: mais, le Pape les renvoia, & prit ſeulement l'argent, qu'il diſtribua dans Rome, pour encourager le Peuple à la defendre. L'Empereur, voiant qu'il lui ſeroit difficile de la prendre par force, s'adreſſa aux Evêques & aux Cardinaux qui l'étoient venus trouver de la part du Pape; & leur fit dire par Conrad *Archevêque Catholique* (65) de Mayence: „ Si vous pouvez perſuader à Alexandre de renoncer „ au Pontificat, ſans préjudice de ſon Ordination, je ferai que Paſcal y „ renoncera auſſi; & on elira pour Pape un troiſieme. Alors je donnerai „ à l'Egliſe une Paix ſolide, & je ne me mêlerai plus de l'Election du Pa- „ pe. Je rendrai aux Romains tous leurs Priſonniers, & tout ce qui ſe „ trouvera de butin fait ſur eux. „ Cette Propoſition parut très-favorable au Peuple de Rome fatigué de la Guerre. Ils dirent tous d'une voix, qu'il falloit l'accepter, & qu'Alexandre pour racheter ſes Citoïens auroit dû faire encore plus que de renoncer au Pontificat. Mais, les Evêques & les Cardinaux, après en avoir deliberé, repondirent unanimement à Frederic: *Il ne nous appartient pas de juger le Pape, que Dieu a reſervé à ſon Jugement.* Ainſi Alexandre, de concert avec ſes Amis, ſortit ſecretement de Rome, en habit de Pelerin, pour ſe derober au Peuple (66). Il paſſa à Terracine & à Gaëtte, d'où il ſe rendit à Benevent.

L'Empereur eſt couronné par l'Anti-Pape.

Cependant, Paſcal III. qui attendoit à Viterbe l'arrivée de l'Empereur, s'approcha de Rome, & celebra la Meſſe ſolemnellement à St. Pierre avec ſes Cardinaux, le Dimanche 30. de Juillet; & le Mardi ſuivant, jour de St. Pierre aux Liens, il couronna dans la même Egliſe l'Empereur Frederic & l'Imperatrice Beatrix ſon Epouſe avec des Couronnes d'Or ornées de Pierreries (67). Alors les Romains, voiant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'Empereur, n'ôſant pas même paſſer le Tibre, reſolurent de traiter avec lui, & lui prêterent ſerment de fidelité, promettant de reconnoître Paſcal pour Pape. Mais les Frangipanes, & quelques autres Nobles, qui avoient dans Rome des Tours & des Maiſons fortes, difficiles à prendre, n'entrerent point dans ce Traité. Pour recevoir le ſerment des autres, l'Empereur envoia au delà du Tibre des Commiſſaires entre leſquels étoit Acerbo Morena, Citoïen de Lodi, & Juge de la Cour Imperiale, qui a ecrit l'Hiſtoire de ſon tems, continuée, par ſon fils Otton. Dès le lendemain Mecredi 2. jour d'Août, après un peu de pluie, ſurvint un coup de Soleil, qui cauſa dans l'Armée de l'Empereur une mortalité effroïable. A peine pouvoit-on ſuffire à enterrer ceux qui mouroient chaque jour, & on voioit tomber morts ceux qu'on avoit vûs marcher le matin dans les ruës. Alexandre & ſon Parti en triompherent. Cette mortalité obligea l'Empereur à ſortir de Rome dès le 6. d'Août; & les Peuples de Lombardie, revoltez contre lui, le chargerent dans ſa retraite. Les Milanois, pour inſulter au malheur des Allemands, bâtirent une Ville, qu'ils appellerent Alexan-

(65) C'eſt-à-dire Partiſan d'Alexandre III.
(66) *Romuald Salern. in Chron.*
(67) *Acerb. Morena.*

An de J.C. 1167.

xandrie, du nom d'Alexandre leur Pape. Mais ceux de Pavie, qui tenoient toujours pour Frederic, donnerent à cette Ville, par derision, le nom d'Alexandrie de la Paille, qu'elle retient encore aujourd'hui (68).

Alexandre excommunie l'Empereur.

Thomas Becquet, Archevêque errant de Cantorberi, aiant appris que l'Empereur avoit été contraint de se retirer, ecrivit au Pape Alexandre, pour le prier de lui en apprendre la Verité, & pour l'en feliciter (69). Il compare, mais peu judicieusement, cette Defaite à celle de Sennacherib. Il ne regarde plus Frederic comme Prince, parce qu'il étoit excommunié: & il conclut ainsi d'un ton d'Orateur extravagant: „ Qui osera desormais, „ tenant en terre la place de Jesus-Christ, se soûmettre à la volonté des „ Princes pour la confusion de l'Eglise, en ne punissant pas les coupables? „ L'ose qui voudra: ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du „ coupable, en dissimulant la vangeance. „ Jean de Sarisberi explique (70) plus clairement cette Excommunication de Frederic dans une Lettre ecrite vers le même tems, où il dit: „ Le Pape aiant attendu long-tems „ en patience le Tyran Teutonique, pour l'exciter à penitence, & ce Schis„ matique continuant d'ajouter pechez sur pechez, le Vicaire de St. Pier„ re, etabli de Dieu sur les Nations & les Royaumes, a absous les Italiens, „ & tous les autres, du serment de fidelité par lequel ils lui étoient enga„ gez, à cause de l'Empire, & lui a ainsi enlevé presque toute l'Italie. „ Il lui a aussi ôté la Dignité Royale, l'a frapé d'anathême, & a defendu „ par l'autorité de Dieu, qu'il ait à l'avenir aucune force dans les Com„ bats, qu'il remporte la Victoire sur aucun Chrêtien; ou qu'il ait nulle „ part, ni paix, ni repos, jusques à ce qu'il fasse de dignes fruits de peni„ tence. En quoi le Pape a suivi l'exemple de Gregoire VII. son Prede„ cesseur, qui de notre tems à deposé de même l'Empereur Henri dans un „ Concile Romain. „ Mr. Fleury (71) observe avec beaucoup de bon sens, que *Jean de Sarisberi, tout savant qu'il étoit, ne trouvoit, dans toute l'Histoire de l'Eglise, aucun Exemple plus ancien, pour autoriser les Papes à deposer les Souverains.*

Arrivée des Legats en Normandie.

Le même Auteur (72) nous apprend, que les deux Legats du St. Siege, dont il a été parlé ci-dessus, & que le Pape Alexandre avoit accordez au Roi d'Angleterre, pour terminer l'Affaire de Thomas de Cantorberi, partirent de Rome le premier jour de Janvier 1167. Mais, ils n'arriverent en Normandie, où étoit le Roi, que vers la fin de l'Eté. Depuis leur depart, le Pape apprit que Jean d'Oxford triomphoit du bon succès de sa Negociation à Rome; & qu'il publioit que ces Legats venoient pour juger l'Archevêque & le condamner; & que le Pape avoit deja exempté de sa jurisdiction plusieurs Prelats & plusieurs autres Personnes considerables d'Angleterre. Le Pape apprit aussi que ces bruits, qui couroient, troubloient, non

(68) *Maimbourg, Decad. de l'Emp. liv. V. p.* 492.
(69) *II. Epist.* 22.
(70) *II. Epist.* 89. *Jo. Ep.* 210. *tom. X. Concil. p.* 1450.
(71) *Fleuri, Hist. Eccl. Liv. LXXI.* §. 42.
(72) *Fleuri, ibid.* §. 43.

non ſeulement l'Archevêque, mais le Roi de France & les Seigneurs de ſon Roiaume. C'eſt pourquoi il ecrivit aux deux Cardinaux Legats Guillaume de Pavie & Otton, qu'ils travaillaſſent de tout leur pouvoir à conſoler l'Archevêque, à lui ôter tout ſoupçon, & à le reconcilier avec le Roi d'Angleterre: & que juſqu'à ce que cette reconciliation fut entierement faite, ils ne fiſſent rien d'important dans ſes Terres, & n'entraſſent point dans ſon Roiaume, quand même il le voudroit. *Autrement*, ajoute-t'il, *vous nous exposeriez*, *& vous auſſi*, *à pluſieurs mauvais Diſcours.* La Lettre eſt dattée de Latran le 7. de Mai. Le Pape ecrivit auſſi au Roi de France, pour lui donner part de l'envoi des Legats, & le prier d'emploïer ſes bons offices, pour la reconciliation de l'Archevêque avec le Roi d'Angleterre. „ Et en cas, ajoute-t'il, qu'elle ne ſe puiſſe faire, nous voudrions bien, „ ſi vous l'aviez agréable, & s'il ſe pouvoit, ſans choquer les Perſonnes „ conſiderables de votre Roiaume, qu'il y exerçât nos pouvoirs, en qua- „ lité de Legat. „ C'étoit pour conſoler Thomas de la ſuſpenſion de ſes pouvoirs en Angleterre, que le Pape lui vouloit donner cette Legation en France: mais, il eſt remarquable, qu'il demandoit pour cet effet le conſentement du Roi & des Grands. On voit les plaintes de Thomas ſur l'envoi des Legats Guillaume & Otton, par les Lettres (73) qu'il ecrivit dès qu'il en ſçut la premiere nouvelle: par une Lettre du Soudiacre Pierre Lombard au Pape, où il marque l'indignation du Roi de France, qui menaçoit de defendre aux Legats l'entrée de ſon Roiaume: enfin par une Lettre de Jean de Sariſberi, où il dit que le Roi d'Angleterre ſe vantoit d'avoir le Pape & tous les Cardinaux dans ſa bourſe, & de jouir des mêmes prérogatives que ſon Aieul, qui étoit dans ſes Etats, Roi, Legat, Patriarche, Empereur, & tout ce qui lui plaiſoit. Il ajoute: „ Qu'auroient pû lui „ donner de plus les Anti-Papes Octavien & Gui de Crême? On ecrira „ ceci dans les Annales de l'Egliſe Romaine: que le Pape, touché des prie- „ res & des menaces du Roi d'Angleterre, dont il a ſouffert ſi long-tems „ les excès intolerables, a depouillé de ſes pouvoirs, ſans forme Juridique, „ un Prelat exilé depuis près de quatre ans avec une infinité d'innocens, „ pour la cauſe de Dieu, & la defenſe de la Liberté: non, parce qu'il „ l'a merité, mais parce qu'il a plû au Tyran. C'eſt au Pape à pourvoir „ à ſa Conſcience, à ſa reputation, & au ſalut de l'Egliſe. „

An de J.C. 1167.

Les Legats travaillent inutilement à rétablir la Paix.

Cette même année 1167. la guerre ſe ralluma entre la France & l'Angleterre (74), pour la Ville de Toulouſe, & pour d'autres ſujets, dont le principal étoit, diſoit-on, l'Affaire de l'Archevêque de Cantorberi. Le Pape l'aiant appris écrivit aux deux Legats Guillaume & Otton, d'emploïer tous les moïens poſſibles pour rétablir la Paix entre ces deux Puiſſances, dont l'union étoit ſi importante à l'Egliſe. Il leur defend expreſſement d'entrer en Angleterre, & de ſe mêler des Affaires de ce Roiaume, principale-

(73) *I. Epiſt.* 165. *II. Epiſt.* 14. 21. 22. *I. Epiſt.* 167.

(74) *Chr. Gervaſ. ad an.* 1167.

An de J. C. 1167.

palement des Consecrations des Evêques, avant la pleine reconciliation de l'Archevêque Thomas avec le Roi. La Lettre est dattée de Benevent le 22. d'Aout 1167. En execution de cet ordre, les Legats se donnerent divers mouvemens, à Sens, à Gisors, à Argentan; mais tout fut inutile, par l'opiniatreté & les tergiversations du bon Thomas de Cantorberi. Desorte que les Legats, voiant ce Fanatique toujours obstiné, & rempli d'une noire malice, vernie des apparences de la devotion, lui defendirent de la part du Pape de jetter en Angleterre aucun Interdit ou Excommunication, jusques à ce que l'on allât en la presence du Pape & que l'on connût sa volonté. Thomas fit là-dessus des plaintes ameres: & les deux Legats retournerent à Rome, sur la fin de l'année 1167. sans que leur Legation eut été d'aucune utilité.

An de J. C. 1168.

Retour de Frederic en Allemagne.

L'Empereur, aiant perdu ses Troupes par la peste, & voiant les Villes de Lombardie revoltées contre lui, ne savoit comment se tirer d'Italie. Il feignit de vouloir bien se reconcilier avec Alexandre. Mais, comme on étoit sur le point d'entrer en Conference sur ce sujet, il apprit que le Marquis de Montferrat avoit traité avec le Comte de Morienne son parent, & avoit obtenu de lui qu'il donneroit passage à l'Empereur. Ainsi Frederic ne voulut plus entendre parler de Paix. Il se retira au Mois de Mars 1168. mais de nuit & deguisé en valet; &, passant par la Comté de Bourgogne, il revint en Allemagne (75).

Mort de Pascal III. Election de Callixte III.

Cependant, l'Anti-Pape Gui de Crême étoit toujours à Rome à St. Pierre : mais, il mourut cette même année 1168. le 20. de Septembre, d'une maladie violente & même honteuse, s'il en faut croire l'Auteur des Actes du Pape Alexandre. Cet Ecrivain assure, que la mort de Pascal III. fut le châtiment de son crime, & de la temeraire ambition qui l'avoit porté à continuer le Schisme, en recevant la Dignité Papale, que l'Empereur lui avoit deferée, & qu'il conserva pendant quatre ans & cinq mois. Son Parti lui substitua dans la Chaire de St. Pierre, Jean Abbé de Strum, élû Evêque d'Albane, *qui n'étoit connu que par ses Debauches* (76). Il prit le nom de Callixte III.; & l'Empereur Frederic le supporta, comme il avoit fait les deux autres.

Ambassade de l'Empereur de C. P. au Pape.

Sur ces entrefaites, le Pape Alexandre reçut encore une Ambassade de Manuel Empereur de Constantinople, semblable à celle qu'il en avoit reçuë deux ans auparavant (77). Un des Grands de l'Empire Grec, en qualité d'Apocrisiaire, vint trouver le Pape à Benevent, lui presenta de grandes sommes d'argent, & lui offrit de la part de Manuel toute sorte de secours contre Frederic, & la Réunion de l'Eglise Greque à la Romaine, demandant pour son Maître la Couronne Imperiale. Le St. Pere, par le Conseil des Cardinaux & des Nobles Romains, repondit: „ Nous rendons graces à l'Empereur „ Votre Maître, & recevons avec plaisir les temoignages de sa bonne volonté:

(75) *Contin. Acerb. Moren.*
(76) *Mezerai, Abregé Chron. de Hist. de France, tom.* 2. *p.* 320.
(77) *Acta Ap. Baron. ad an.* 1170.

„ lonté: mais ce qu'il demande touchant l'Empire eſt ſi important, ſi difficile, & ſi dangereux, que les Decrets des Peres ne nous permettent pas „ d'y conſentir; puiſque par le devoir de notre charge, nous devons être „ les Auteurs & les Conſervateurs de la Paix. „ Il renvoia ainſi l'Apocriſiaire; mais, je ſuis d'opinion qu'il garda l'argent, quoique les Actes de ce Pape, & Mr. Fleury, diſent le contraire en termes formels. Il envoia deux Cardinaux à l'Empereur Manuel.

An de J.C. 1169.

Alexandre apprit que ſes Legats Guillaume de Pavie, & Otton, n'avoient pû conclure la Paix; & que la Conference, renouée à Montmirail entre le Roi de France & celui d'Angleterre, n'avoit eu aucun effet. Pour terminer la Guerre, & procurer le retabliſſement de l'Archevêque de Cantorberi, le Pape envoia au Roi d'Angleterre de nouveaux Nonces, qui furent Gratien, Neveu du Pape Eugene III. Soudiacre & Notaire de l'Egliſe Romaine, avec le Docteur Vivien, Archidiacre d'Orviete, & Avocat en Cour de Rome. Le Pape leur donna la formule de la Paix qu'ils devoient traiter, & leur fit promettre par ſerment, de n'en point exceder les termes. Il leur defendit de ſouffrir que la Paix fut concluë; & de faire aucun ſejour au de là du terme qui leur étoit preſcrit, ſavoir la St. Michel de la même année 1169. Les Nonces étoient chargez de deux Lettres, l'une à l'Archevêque de Cantorberi, par laquelle le Pape lui conſeilloit & lui ordonnoit de ne porter aucune ſentence contre le Roi, le Roiaume, ou les Perſonnes diſtinguées, juſques au retour de ſes Nonces; & s'il avoit porté quelque ſentence, de la ſuſpendre juſqu'à ce terme. Par la Lettre au Roi, il lui enjoignoit de la part de Dieu, & pour la remiſſion de ſes Pechez, de retablir l'Archevêque de Cantorberi dans ſon Egliſe, & de lui rendre ſincerement ſes bonnes graces. La Lettre eſt dattée de Benevent le 10. de Mai. Ils avoient auſſi des Lettres pour le Roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigni en Bourgogne, où ils le rencontrerent; & il ne leur conſeilla pas d'aller chercher le Roi d'Angleterre, qui étoit en Gaſcogne avec ſon Armée; parce qu'ils ne pouvoient y arriver, ſans courir de grands riſques. Ils allerent donc à Sens attendre le retour de ce Prince.

Gratien & Vivien Nonces vers le Roi d'Angleterre.

Quand il fut revenu en Normandie, les Nonces Gratien & Vivien s'y rendirent & le rencontrerent à Domfront (78). Il y eut-là une Conference, où l'on parloit tantôt paiſiblement, tantôt avec grand bruit. Les Nonces preſenterent au Roi la Lettre du Pape (79); &, quand il l'eut luë, il commença par déclamer beaucoup contre l'Archevêque de Cantorberi, comme il avoit fait devant les Cardinaux Guillaume & Otton; mais, comme le Pape lui enjoignoit de recevoir ce Prelat en ſes bonnes graces, il y conſentit en quelque maniere, & dit qu'il en prendroit Conſeil. Il demanda auparavant que les Excommuniez fuſſent abſous. Les Nonces lui declarerent le pouvoir qu'ils avoient ſur ce point, qui étoit de les faire abſoudre, en prêtant ſerment de rendre tout ce qu'ils retenoient à l'Archevêque

Conference de Domfront.

(78) *III. Ep. 6.* (79) *Epiſt.* 27.

An de J.C. 1169.

que de Cantorberi & aux siens dans la St. Michel, sous peine de retomber dans l'Excommunication, & à la charge que la Paix se feroit dans le même terme. Le Roi ne vouloit point que les Excommuniez prêtassent ce serment: c'est pourquoi, un peu avant le coucher du Soleil, il sortit en colere, se plaignant beaucoup du Pape, & disant que jamais il ne l'écouteroit en rien. Puis il ajouta: *Par les yeux de Dieu, je ferai autre chose.* Mais Gratien lui repondit: *Seigneur, ne faites point de menaces. Nous ne les craignons pas. Nous sommes d'une Cour, qui a accoutumé de commander aux Empereurs & aux Rois.* Alors, le Roi appella tous les Barons & les Moines blancs, c'est-à-dire de Cisteaux, qui étoient presens, & presque tout le Clergé de sa Chapelle; & il les pria de rendre temoignage en tems & lieu des offres qu'il avoit faites pour le retablissement de l'Archevêque & de la Paix. Enfin, il parut un peu adouci en se separant des Nonces, & leur promit dans la huitaine une reponse précise. Cette grande affaire ne fut pas encore terminée. Il y eut pourtant une autre Conference, à Bayeux, où le Roi promit de retablir Thomas Becquet. Ce ne fut qu'avec peine qu'on obtint cette infructueuse Declaration; car, la Negociation fut sur le point de se rompre, & le Roi dit aux Legats qui refusoient de le satisfaire: *Faites ce que vous voudrez. Je ne vous estime, ni vos Excommunications, la valeur d'un œuf.* On s'assembla encore à Caën: mais on ne pût tomber d'accord, soit qu'il y eut de la faute du Roi, ou de celle des Legats & de l'Archevêque Thomas.

Ordonance du Roi d'Angleterre contre le Pape.

Comme le Legat Gratien vouloit retourner à Rome, l'Archevêque de Sens fit ses preparatifs pour partir avec lui, on ne sait pas à quel dessein. Le Roi d'Angleterre fut allarmé de ce voiage. Il craignit que le Pape ne donnât à l'Archevêque la Legation de ses Etats de deça la Mer. Car, il n'y avoit personne qui lui fût plus redoutable que ce Prelat dans l'Eglise Gallicane, & Gratien dans l'Eglise Romaine. Il envoia donc en Angleterre Geofroi Ridel, Archidiacre de Cantorberi, & Richard Archidiacre de Poitiers, avec d'autres Officiers, pour ordonner à tous les Evêques de s'assembler à Londres, & d'y jurer l'observance d'un nouvel Edit qui portoit en substance (80): „ Si, après la St. Denis, on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de Lettres du Pape, ou de Thomas Archevêque de Cantorberi, portant Interdit, qu'il soit pris, & qu'on en fasse aussi-tôt Justice, comme d'un Traître. Si quelque Evêque, Abbé, ou autre Clerc ou Laïque veut observer l'Interdit, qu'il soit chassé du Païs avec tous ses parens, sans qu'ils emportent rien de leurs biens, qui seront mis en la main du Roi. Tous les Clercs, qui ont des revenus en Angleterre, seront avertis d'y revenir dans la St. Hilaire, c'est-à-dire le 14. de Janvier, autrement ils ne pourront plus esperer d'y rentrer, & leurs revenus seront mis en la main du Roi. Defense est faite d'appeller au Pape, ou à l'Archevêque. Si un Laïque vient d'Outre-Mer, ou s'il se presente pour s'embar-

(80) *III. Epist. 65. Gervas. Chr. an. 1169. &c.*

„ barquer, on s'informera ſoigneuſement s'il ne porte rien qui ſoit contre „ l'honneur du Roi; &, en ce cas, il ſera mis en Priſon. Defenſe à aucun „ Clerc ou Religieux de paſſer en Angleterre ſans permiſſion du Roi. Le „ Denier de St. Pierre ne ſera plus païé au Pape, mais levé, ſoigneuſement gardé au Threſor du Roi, & emploié par ſon ordre. Tous les „ Vicomtes d'Angleterre feront jurer l'obſervation de cette Ordonnance. „ An de J.C. 1169.

Le Pape fut infiniment ſenſible à ce coup. Il eſſaia encore de ramener le Roi d'Angleterre, par des Perſonnes d'une vertu diſtinguée; premierement par Anthelme, Evêque de Bellai, & par le Prieur de la grande Chartreuſe: puis par Simon Prieur de la Chartreuſe du Mont-Dieu, au Dioceſe de Rheims, & Bernard du Coudrai Moine de Grand-mont. Il manda à ces derniers: „ Nous vous enjoignons d'aller enſemble trouver le Roi d'Angleterre, deux „ mois après la reception de cette Lettre, s'il eſt deça la Mer; & lui donner les Avis néceſſaires, en lui preſentant nos Lettres monitoires. Que „ s'il ne vous ecoute pas, vous lui donnerez nos Lettres comminatoires; & „ lui declarerez que ſi avant le commencement du Carême prochain, il ne „ ſe reconcilie avec l'Archevêque de Cantorberi, nous n'empêcherons plus „ ce Prelat d'emploïer la ſeverité des Cenſures Eccleſiaſtiques. „ La Lettre eſt dattée de Benevent le 25. de Mai 1169. Simon & Bernard virent deux fois le Roi; mais, ils n'avancerent rien. Autre Deputation du Pape au Roi d'Angleterre.

On raporte à cette même année 1169. un incident qui prouve qu'Alexandre vendoit les Benefices à ceux qui avoient de l'argent à lui donner. Gautier Chapelain du Roi de Sicile, & autrefois ſon Précepteur, fut elû Archevêque de Palerme (81). Mais, le Clergé de cette Egliſe n'avoit pas fait cette Election avec toute la Liberté requiſe. Le Peuple, gagné par l'argent de la Cour, avoit uſé de violence, pour elever Gautier ſur le Siege de Palerme. La Reine, & les Amis du Chancelier Etienne, qui s'étoit retiré, eſpérerent de faire caſſer cette Election par le Pape; d'autant plus facilement que le Chancelier n'avoit renoncé à la ſienne, que par force. Pierre Gaëtan Cardinal Soudiacre, qui étoit en Sicile, avoit promis que l'Election de Gautier ſeroit caſſée; & avoit reçu, par ordre de la Reine, ſept cens onces d'Or, pour porter au Pape. Mais, le parti de Gautier ſoutenoit, qu'en l'état où ſe trouvoit la Cour de Rome, elle n'ôſoit s'oppoſer à la volonté des Grands de Sicile, & ne refuſeroit pas, dans le beſoin où elle étoit, les ſommes immenſes qu'on lui offriroit pour confirmer l'Election. La choſe arriva comme on l'avoit prevû. Le Pape confirma Gautier dans la Dignité d'Archevêque de Palerme. Le Pape gagné par argent.

Ce fut vers le même tems, que le Pape écrivit, pour le Sultan d'Iconie, une Inſtruction ſur la Foi Chrêtienne. Elle ſe trouve entre les Oeuvres de Pierre de Blois (82); & elle eſt raportée à cette année 1169. par un Auteur du Siécle ſuivant (83). Alexandre III. y parle ainſi: „ Nous avons appris par Lettre du Pape au Sultan d'Iconie.

(81) *Falcand. ſub. fine. Fazel. VII. n. 5.*
(82) *Pag.* 431.
(83) *Mathieu Paris, ad an.* 1169.

An de J.C. 1169.

„ par vos Lettres, & par la Relation fidele de vos Envoiez, que vous de- „ siriez vous convertir à Jesus-Christ, & que vous avez deja reçu le Pen- „ tateuque de Moïse, les Propheties d'Isaïe & de Jeremie, les Epitres de St. „ Paul, & les Evangiles de St. Jean & de St. Mathieu. Vous demandez qu'on „ vous envoie un homme, qui puisse de notre part vous instruire plus ample- „ ment de la Loi de Jesus-Christ; & comme cette priere nous est très-agreable, „ nous aurons soin de vous envoier des Personnes, dont la Doctrine & les „ Mœurs puissent vous edifier. Cependant, comme vous demandez par „ vos Lettres une Exposition de notre Foi, nous vous la donnons en Abre- „ gé. „ Il l'instruit en effet sur les deux Mysteres de la Trinité & de l'In-carnation; & il se fonde sur des passages de tous les Livres de l'Ecriture: mais, on ne trouve point de preuve certaine, que cette Instruction ait eu quelque effet.

An de J.C. 1170.

Suites de l'Affaire du Roi d'Angleterre.

L'Affaire du Roi d'Angleterre fut encore remise sur le tapis. Le Pape Alexandre, instruit par le Nonce Vivien, & par diverses Relations de ce qui s'étoit passé par raport à Thomas Becquet, comprit qu'il falloit presser le Roi d'Angleterre d'executer ses promesses, par la crainte des Censures Ecclesiastiques, qui faisoient alors trembler les plus intrepides Monarques. Pour cet effet, il envoia une nouvelle Commission à Rotrou Archevêque de Roüen, & à Bernard Evêque de Nevers (84). Il leur enjoint d'aller ensemble trouver le Roi dans un mois après la Lettre reçuë, pour l'admonester de rendre à l'Archevêque la Paix & la sureté entiere, & le recevoir au baiser: de lui rendre à lui & aux siens tous leurs biens, & le faire retourner à son Eglise. Le Pape ajoute: „ Si le Roi, dans quarante jours „ après la monition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis, vous mettrez „ en Interdit tous ses Etats de deça la Mer, en sorte qu'il ne s'y fasse au- „ cune Fonction Ecclesiastique, hors le Baptême des Enfans, & la Penitence „ des Mourans. Quelque tems après la Paix faite, vous exhorterez enco- „ re le Roi à abolir les mauvaises coutumes, principalement celles qu'il a „ introduites de nouveau; &, s'il le refuse, vous nous en donnerez avis. Si „ vous avez une esperance certaine de faire la Paix, vous pourrez absoudre „ tous les excommuniez, à la charge, que, si la Paix ne s'ensuit pas, vous „ les remettrez dans l'Excommunication. Si le Roi ne peut se resoudre au „ Baiser de Paix, à cause de son serment, vous exhorterez l'Archevêque à „ se contenter du Baiser du Prince son fils. „ La Lettre est dattée de Benevent, le 19. de Janvier 1170. Le Pape nomma l'Archevêque de Rouen, pour l'execution de cette Paix, afin de ne pas donner sujet au Roi d'Angleterre de se plaindre qu'il n'eut donné cette Commission qu'à des Etrangers: mais, il manda en paraiculier à l'Evêque de Nevers d'y proceder seul, en cas que l'Archevêque de Rouen, ne pût, ou ne voulut pas, y proceder avec lui. Le Pape ecrivit au Roi d'Angleterre, pour lui donner avis de cette Commission; & il en ecrivit aussi aux Evêques de la Province de Cant,

(84) *V. Epist.* 3.

An de J. C. 1170.

Cant, à l'Archevêque d'Yorck, & à ses Suffragans: ces Lettres sont du 18. de Fevrier. Cependant, Alexandre III. fut averti que le Roi d'Angleterre vouloit faire couronner Henri son fils ainé, par l'Archevêque d'Yorck, au préjudice de celui de Cantorberi, auquel le Sacre des Rois d'Angleterre appartenoit, suivant l'ancienne coutume. C'est pourquoi le Pape ecrivit à Roger Archevêque d'Yorck, & aux autres Evêques d'Angleterre, pour leur defendre, sous peine de Déposition, de se mêler de cette Ceremonie, tant que l'Archevêque Thomas seroit en exil. La Lettre est du 26. de Fevrier. Le Pape ecrivit aussi à Thomas, pour lui defendre de sacrer le Prince, ou permettre à un autre de le sacrer, s'il ne prêtoit auparavant le serment que les Rois avoient coutume de prêter à l'Eglise de Cantorberi, & s'il ne dechargeoit tout le Monde de l'Observation de ses coutumes & du serment qu'il avoit exigé en dernier lieu. Thomas avoit lui-même fait solliciter ces Lettres en Cour de Rome; &, les aiant reçuës, il les adressa à Robert Evêque de Vorchestre son Suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'Archevêque d'Yorc, & aux autres Prelats; & de leur defendre, de la part du Pape, de sacrer le Prince. Mais, toutes ces précautions furent inutiles. Les Lettres du Pape arriverent en Angleterre; mais, elles ne furent montrées à personne. Desorte que le jeune Prince fut sacré, même par l'Archevêque d'Yorc.

Plaintes contre la Cour de Rome.

Thomas s'en plaignit amerement au Pape & à ses amis de Rome, jusques à dire: „ Je ne veux plus fatiguer la Cour de Rome. Que ceux-là y „ aillent, qui en reviennent triomphans de la Justice. Plut à Dieu que le „ Voiage de Rome n'eut pas fait perir inutilement tant d'Innocens malheu- „ reux! „ Il ecrivit sur le même ton à Gratien, qui étoit venu en France l'année precedence en qualité de Nonce. Les Compagnons de son exil ecrivirent de même au Cardinal Albert & à Gratien. Ils insistoient sur le trop d'indulgence dont le Pape avoit usé envers le Roi d'Angleterre; & Thomas, ecrivant au Pape même, lui represente le caractere de ce Prince, qu'il étoit plus facile de vaincre par la severité que par la douceur. Quel langage dans la bouche d'un Sujet! Enfin, Guillaume Archevêque de Sens ecrivit au Pape, que le Roi de France, & toute l'Eglise Gallicane, étoient scandalisez de cette conduite du St. Siege, où Satan étoit delié, & Jesus-Christ crucifié de nouveau. Il se plaint que le Sacre du jeune Henri étoit une Insulte au Roi Louis, dont la fille, fiancée à ce Prince, n'avoit pas été couronnée avec lui; & finit en exhortant le Pape à punir les Evêques qui ont commis cet attentat. Le Pape, dans sa Reponse à l'Archevêque de Sens, ne nie pas que l'Evêque de Londres ait été absous par son ordre & ne parle point du couronnement du jeune Henri: mais, il enjoint à l'Archevêque de Sens de presser l'Archevêque de Rouen, & l'Evêque de Nevers, d'executer leur Commission.

L'Archevêque Thomas est massacré.

Avant que le Pape eut fait cette Reponse, ou même reçu les Lettres précedentes, la Paix étoit concluë entre le Roi d'Angleterre & l'Archevêque de Cantorberi. Mais, l'orgueilleux Prelat ne jouït pas long-tems des fruits de

An de J.C. 1170.

de cette Paix. Car, à peine fut-il de retour en Angleterre, qu'il se mit à persecuter ceux qui s'étoient genereusement opposés à sa Révolte. Il excommunia les uns, il suspendit les autres, tout cela en vertu d'une permission qu'il avoit obtenuë du Pape. D'ailleurs, il renouvelloit tous les jours, par quelque action d'eclat, ses premiers Attentats contre les Droits de la Couronne. On s'en plaignit au Roi, qui, remarquant dans l'Archevêque des Demarches fort opposées à la Paix jurée, s'ecria: *Que je suis malheureux de n'avoir point d'Ami qui ose me venger de l'insultante Opiniatreté d'un miserable Prêtre!* (85) Ces Paroles, prononcées avec douleur, firent impression sur quatre Gentilshommes, qui concertérent de le delivrer de son Ennemi. Ils allerent dans ce dessein à Cantorberi, & prirent le tems que l'Archevêque étoit à l'Eglise. Ils commencerent par des Reproches sur son Orgueil & son Ingratitude, auxquels le Prelat n'aiant repondu, à sa maniere, que par des menaces, ils le massacrerent au pied de l'Autel le 30. Decembre 1170. Telle fut la fin de cet Archevêque. Les plus declarez Partisans de l'Independance de l'Eglise ne peuvent s'empêcher de blâmer en lui un esprit inflexible & un zéle peu capable de ménagement. Le tems, le lieu, & le genre de sa mort, lui acquirent plus d'amis qu'il n'en avoit eu de son vivant. On publia, que Dieu approuvoit, par les Miracles qu'il operoit à son tombeau, la cause qu'il avoit defenduë avec tant de fermeté. Il s'en fit, dit-on, en si grand nombre, & de si surpenans, qu'il semble que les Fondateurs du Christianisme n'entrent point en concurrence avec le Defenseur des Immunitez de l'Eglise. Rome ne laissa pas languir la Veneration des Peuples. Les Prodiges avoient été reçus, sans repugnance, & sans scrupule. Il ne manquoit plus à la satisfaction publique, que le moïen de rendre au nouveau Martyr un Culte legitime. On lui donna trois ans après sa mort, une Place dans le Calendrier, sous le nom de St. Thomas de Cantorberi. Cette Decision n'empêcha pourtant pas que cinquante ans après il ne s'elevât dans l'Université de Paris une Dispute sur l'état de l'Ame de Becket, dont l'Orgueil devoit, au sentiment de plusieurs, être puni des Supplices eternels. Quelques Auteurs n'ont pas fait difficulté de lui refuser la qualité d'Honnête-homme & de Chrêtien. Mais il avoit soutenu les Interêts du Pape; & il avoit été massacré pour cette Querelle: c'en étoit assez pour lui meriter le glorieux titre de Martyr.

An de J.C. 1171.

Le Pape vange la Mort de Becket.

Le Roi d'Angleterre, aiant appris cette sanglante execution, en fut très-mortifié, du moins en apparence. Deux Amis du defunt, Alexandre le Gallois, & Gontier Flamen, allerent en porter la nouvelle au Pape. Ils étoient chargez de plusieurs Lettres de recommendation, du Roi de France, de Thibaut Comte de Blois, & de Guillaume Archevêque de Sens, qui tous demandoient justice au Pape de ce meutre. D'autre côté, le Roi d'Angleterre envoia aussi à Rome: & Arnoul Evêque de Lisieux, un des plus eloquens Prelats de son Obéïssance, ecrivit en sa faveur une Lettre où il re-

(85) *V. l'Hist. d'Angleterre, par Rapin. Revolut. d'Anglet. par le P. d'Orleans.*

represente la douleur du Roi si violente, que l'on craignoit même pour sa vie; & il prie le Pape de punir les coupables, suivant l'enormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce Prince. Cette Lettre étoit ecrite au nom de tous les Evêques d'Angleterre. Jean de Cumin, qui étoit en Cour de Rome, pour solliciter, au nom du Roi, l'Absolution des Evêques excommuniez, alloit obtenir ce qu'il demandoit, moïennant cinq cens marcs d'argent. Mais, la nouvelle de la mort de l'Archevêque rompit cette Negociation. Car, le Pape en fut tellement troublé, que, pendant près de huit jours, les siens mêmes ne purent lui parler. Il y eut une defense generale de donner aux Anglois aucun accès auprès de sa personne, & toutes leurs affaires demeurerent en suspens. Apparemment, le Pape se reprochoit d'avoir mal soutenu la Cause de l'Eglise, pour laquelle Thomas avoit tant souffert pendant six ans, & d'avoir enfin livré ce Prelat entre les mains du Roi. Les Deputez du Roi craignoient de n'être pas à Rome avant le Jeudi Saint, parceque le Comte Macaire les avoit arrêtés à Sienne, & ne leur permettoit pas de passer outre. Ils apprehendoient que le Pape ne prononçât Excommunication contre le Roi d'Angleterre. Pour prévenir cet orage, les Envoiez resolurent par deliberation commune, que quatre d'entr'eux prendroient les devans. Mais, quand ils furent arrivez à Tusculum, au travers de mille perils, le Pape ne voulut point les voir, & la plûpart de Cardinaux daignerent à peine leur parler. Cependant, ils firent tant par les amis du Roi leur Maître, que l'Abbé de Vallace, & l'Archidiacre de Lisieux, furent admis à l'Audience du Pape, comme les moins suspects. Il se passa une Scene assez plaisante. Dès que ces deux Deputez prononcerent le nom du Roi d'Angleterre en saluant le Pape de sa part, toute la Cour Romaine s'ecria: *Arrêtez*, *arrêtez*; comme si le Pape n'eut pû entendre ce nom sans horreur. Le soir ils eurent une Audiance particulier du St. Pere. Ils lui exposerent leurs Ordres: ils releverent les bienfaits dont le Roi avoit comblé le defunt Archevêque, & les Injures que le Monarque avoit reçuës de ce Prelat superbe. Le Jeudi Saint, jour destiné aux Excommunications, approchoit; ce qui faisoit trembler les Envoiés du Roi. Sçachant certainement que l'on avoit très-long-tems deliberé touchant les Censures que l'on devoit jetter à pleines mains sur le Roi & sur son Roiaume, ils s'adresserent à quelques Cardinaux de leurs amis, & les conjurérent de leur decouvrir l'intention du Pape. Ils ne leur raporterent rien que de sinistre; & les Envoiez sçurent que ce jour-là le Pape, de l'avis de tous les Cardinaux, avoit resolu de prononcer l'Interdit contre le Roi nommément, & contre tous ses Etats. En cettre extremité, ils essaïerent par le moïen des Cardinaux & des Domestiques du Pape d'obtenir du moins un delai jusques à l'arrivée des deux Evêques de Vorchestre & d'Evreux; &, n'y aiant pû réussir, ils resolurent de prendre sur eux le peril, & par le moïen des mêmes Cardinaux bien intentionez pour eux, ils firent dire au Pape: „ Nous avons charge du Roi de jurer en votre presence, „ qu'il s'en tiendra à votre Commandement, & qu'il le jurera en personne. „

An de J.C. 1171.

Le

An de J.C. 1171.

Le jour même du Jeudi Saint, qui cette année étoit le 25. de Mars, vers l'heure de None, les Envoiez du Roi & ceux des Evêques furent appellez au Consistoire general. Les Envoiez du Roi firent le serment qu'ils avoient offert. Les Envoiez de l'Archevêque d'Yorck & des Evêques de Londres & de Sarisberi jurerent de même, que leurs Maîtres executeroient l'Ordre du Pape; & le même jour, le Pape excommunia generalement les meurtriers de l'Archevêque, tous ceux qui leur avoient donné conseil, aide ou consentement; & tous ceux qui leur donneroient retraite dans leurs terres, ou quelque sorte de protection. Après Pâques, Alexandre fit appeller les Evêques de Vorchestre & d'Evreux, pour entendre sa Reponse; &, en leur presence, il confirma la Sentence d'Interdit que l'Archevêque de Sens, avoit prononcée sur les Terres de l'Obéïssance du Roi, de deça la Mer, & la Sentence de Suspense & d'Excommunication contre les Evêques d'Angleterre. Il ajouta, qu'il envoieroit des Legats au Roi, pour connoître sa Soumission. Ensuite, après bien des Sollicitations, par l'intercession de quelques Cardinaux, & moïennant beaucoup d'argent, les Envoiez obtinrent que le Pape ecriroit à l'Archevêque de Bourges, que si dans un mois après le retour des Envoiez du Roi en Normandie, il n'avoit point de nouvelles, que les Legats eussent passé les Alpes, il absoudroit de l'Excommunication les Evêques de Londres & de Sarisberi, après leur avoir fait prêter serment d'obéïr aux Ordres du Pape; bien entendu qu'eux & les autres demeureroient suspens. C'est ainsi que les Envoiez du Roi d'Angleterre se retirerent de la Cour de Rome, & ils eurent bien de la peine à obtenir que le Pape lui ecrivît.

Le Roi d'Angleterre passe en Irlande.

Henri II. Roi d'Angleterre, aiant appris, que le Pape vouloit lui envoier des Legats, se pressa de passer en Angleterre (86). Il donna ordre de garder soigneusement les Ports tant deça que de-là la Mer. Si quelqu'un se trouvoit chargé de Lettres d'Interdit, de l'arrêter, & de le mettre en Prison: de ne laisser enfin passer aucun Clerc, qu'il ne jurât de n'avoir aucun mauvais dessein contre le Roi & le Roiaume. Henri arriva à Portsmouth le 3. d'Aout. Il y assembla une Armée considerable, pour passer en Irlande, où il étoit appellé pour en être reconnu Souverain. Il croioit aussi y être plus en sureté qu'en Angleterre, contre l'Interdit qu'il craignoit. Il aborda en Irlande (87) avec une flotte de quatre cens voiles, & le lendemain de son arrivée 18. d'Octobre, il vint avec son Armée à Vaterford. Là vinrent à ses ordres les quatre Rois de Corc, de Limeric, d'Oxeric, & de Mida, & presque tous les Seigneurs d'Irlande, hors le Roi de Conacte, qui prétendoit en être seul Souverain. Tous les Prelats y vinrent aussi: tous unanimement reçurent Henri pour Roi & Seigneur d'Irlande, & lui firent serment de fidelité à lui & à ses Successeurs, à perpetuité. Dans la suite, le Roi d'Angleterre envoia au Pape les Lettres des Prelats d'Irlande, & obtint

(86) *Gervas. Chr.*
(87) *G. Neubrig. II. c. 26. Roger. Hoved. V. Tom. X. Concil. p.* 1433.

tint la confirmation de ce Roiaume pour lui & ses Successeurs par l'autorité du St. Siege; comme il avoit deja obtenu du Pape Adrien IV. en 1156. la permission d'y entrer & de s'en rendre Maître. An de J.C. 1172.

Le Roi d'Angleterre est absous.

Tandis que le Roi étoit en Irlande, les Legats, que le Pape avoit promis d'envoier pour connoître sa soumission, arriverent en Normandie (88). Ce Prince perdit tout à coup sa fermeté. Il abandonna son expedition contre le Roi de Conacte, sur le point de la finir glorieusement; & il vint trouver les Juges, qui lui donnerent le Baiser de Paix. La premiere Conference, qui se tint dans l'Abbaie de Savigni, fut infructueuse. Le Roi se separa des Legats avec Indignation, & il étoit prêt à retourner en Irlande; mais, il se laissa flêchir, & la Negociation fut renouée à Avranches. Le Roi convint lâchement de tout ce que les Legats lui proposerent; & il fit publiquement ce Serment, en touchant les SS. Evangiles: „ Je n'ai, ni pensé, ni sçu, ni „ commandé la mort de Thomas Archevêque de Cantorberi; & quand je „ l'ai apprise, j'en ai été plus affligé que si j'avois perdu mon propre fils. „ Mais, je ne puis m'excuser d'avoir donné occasion au meurtre, par l'animosité & la colere que j'avois conçuë contre le St. Homme. Or, pour „ la reparation de cette faute, j'envoierai incessamment à Jerusalem deux „ cens Chevaliers pour la defense de la Chrêtienté; & ils y serviront un an „ à mes depens. Je prendrai même la Croix pour trois ans, & je ferai le „ voiage en personne, à moins que le Pape ne me permette de demeurer. „ Je casse absolument les coutumes illicites que j'ai introduites de mon tems „ en tous mes Etats, & je defends de les observer à l'avenir. Je permettrai desormais de porter librement les appellations au St. Siege, sans en „ empêcher personne. „ Le Roi promit encore de rendre à l'Eglise de Cantorberi toutes ses terres, & ses autres biens comme elle les possedoit un an avant que l'Archevêque encourut sa disgrace; & de rendre ses bonnes graces & leurs biens à tous ceux contre lesquels il avoit été irrité, à cause de ce Prelat. De plus: les Legats lui enjoignirent en secret des Jeûnes, des Aumônes, & d'autres Oeuvres penales, particulierement d'aller nuds pieds au Tombeau du prétendu Martyr, & d'y recevoir humblement quelques Coups de Foüet de la Main des Moines. Ainsi, Alexandre eut la satisfaction d'humilier d'une étrange maniere un des plus fiers & des plus puissans Princes du Monde. La Penitence fut accomplie en 1173. surquoi un Auteur (89), peu porté à faire grace aux Princes, quand il s'agit de la Superiorité du St. Siege, ne peut s'empêcher de dire, qu'Henri *pratiqua certaines Actions de Penitence, dans lesquelles il ne fit pas assez Reflexion, qu'un Roi doit tellement humilier Sa Majesté devant Dieu, qu'il ne l'avilisse pas devant les hommes.* Henri, tout different de lui-même, accepta les dures conditions qu'on lui prescrivit. Il dit devant tout le Monde: „ Seigneurs Legats, „ ma Personne est entre vos mains. Sachez certainement que quoique vous m'or-

(88) *Vita S. Thom. IV. c. 3. Chr. Gervas. Acta Alex. &c.*

(89) *Le P. d'Orleans.*

An de J.C. 1172.

„ m'ordonniez, ſoit d'aller à Jeruſalem, à Rome, ou à St. Jacques, ſoit „ autre choſe, je ſuis prêt d'obéïr. „ Les Legats, profitant de ces bonnes diſpoſitions, menerent le Roi de ſon bon gré hors la porte de l'Egliſe, où il reçut l'Abſolution à genoux, mais ſans ôter ſes habits, ni être fuſtigé, comme il le fut au Tombeau de St. Thomas: puis ils le firent entrer dans l'Egliſe. Le jeune Roi Henri fut obligé, pour aſſouvir la vangeance du Pape, de promettre entre les mains du Cardinal Albert, qu'il obſerveroit ce que le Roi ſon Pere avoit juré, & qu'il accompliroit la Penitence, ſi le Pere ne le pouvoit par mort ou autrement (90).

Additions au Serment du Roi.

Quatre mois après, dans un Concile qui ſe tint à Avranches (91), le Roi réïtera le même Serment, & il y ajouta les clauſes ſuivantes: „ Que „ jamais il ne ſe retireroit du Pape Alexandre & de ſes Succeſſeurs, tant „ qu'ils le tiendroient pour Roi Catholique. Qu'à Noël prochain, il „ prendroit la Croix pour trois ans, & partiroit l'Eté ſuivant pour Jeruſa- „ lem, ſi le Pape ne l'en diſpenſoit: mais s'il étoit obligé d'aller en Eſpa- „ gne contre les Sarraſins, ſon voiage de Jeruſalem ſeroit d'autant differé. „ Que cependant il donneroit aux Templiers l'argent néceſſaire, ſuivant „ leur eſtimation, pour entretenir à la Terre Sainte deux cens Cheva- „ liers pendant un an. „ Les Legats donnerent au Roi leurs Lettres contenant toutes les clauſes de ſon Serment, & il y fit auſſi mettre ſon ſceau. Cette affaire étant ainſi terminée, on élût l'année ſuivante 1173. Richard Prieur de Douvres, pour occuper le Siege de Cantorberi.

An de J.C. 1174.

Le Pape protege l'Archevêque de Saltzbourg.

Depuis près de deux ans, l'Egliſe de Saltzbourg étoit troublée à l'occaſion du Schiſme: car l'Archevêque Albert étoit attaché au Pape Alexandre; & cela même le rendoit odieux à l'Empereur, & à tous ſes Amis (92). Deſorte qu'il fut depoſé d'un conſentement unanime à la Diete de Ratisbonne, qui ſe tint cette année 1174. Il porta ſes plaintes au Pape Alexandre, & lui envoïa Erchempold ſon Chapelain Chanoine de Richersperg, qui avoit deja été deux fois en Cour de Rome pour la même affaire. Cet Envoié rapporta trois Lettres du Pape dattées d'Anagni le 8. Septembre; la premiere à l'Archevêque Albert, la ſeconde à Conrad Archevêque de Mayence, & ſon Legat en Allemagne; la troiſieme au Prevôt & au Chapitre de Saltzbourg. Par ces Lettres, le Pape caſſe la Depoſition d'Albert, comme faite contre tout Droit divin & humain, & par Attentat ſur l'Autorité du St. Siege. Il ordonne à ſon Legat de preſcrire à l'Evêque de Gurc, à celui de Brixen, & au Prevôt Henri (93) un terme dans lequel cet intrus ſoit obligé de retourner à ſon Egliſe ſous l'obéïſſance de l'Archevêque Albert. Cependant, l'Empereur maintint Henri quatre ans en poſſeſſion du Siege de Saltzbourg.

Je

(90) *Le P. d'Orleans, Revol. d'Angleterre, Liv. II.*

(91) *Tom. X. Concil. p. 1457. ex Roger. Hoved.*

(92) *Chron. Reiſchep. an. 1172. 1174.*

(93) La Diete de Ratisbonne l'avoit élû à la place de l'Archevêque Albert.

An de J.C. 1175.

Plaintes sur l'Abus des Exemptions.

Je ne dois pas oublier ici un fait curieux, qui sert à prouver le desinteressement du Pape Alexandre & de sa Cour: & qui fait voir en même tems l'Abus que les Moines faisoient alors de leurs Privileges; jusqu'à supposer de faux Actes pour décliner la Jurisdiction des Evêques. Les Moines de Malmesburi aiant elû un Abbé, l'Evêque de Sarisberi qui étoit le Diocesain, lui defendit de la part du Pape de recevoir d'autre que de lui la benediction Abbatiale (94). L'Abbé ne laissa pas d'aller secretement au Païs de Galles, & de se faire benir par l'Evêque de Landaf. L'Evêque de Sarisberi s'en plaignit à Archevêque de Cantorberi, qui suspendit l'Evêque de Landaf & le nouvel Abbé, jusques à ce qu'ils eussent justifié leur conduite. Les parties étant donc venuës en sa presence, & aiant produit leurs Privileges, l'Archevêque ne trouva rien qui dispensât l'Abbé de la Dependance de l'Evêque de Sarisberi. Il produisit pourtant une Bulle d'Exemption. Mais elle étoit suspecte de fausseté par le sceau & par le stile. Après que l'on eut oüi les temoins & vû les piéces, l'Archevêque exhortoit les parties à la Paix, & l'Evêque ne s'en éloignoit pas; mais, l'Abbé refusa de s'accommoder, ni d'être jugé par l'Archevêque. Il prétendoit ne devoir repondre qu'au Pape, & en se retirant il ajouta avec Indignation (remarquez bien ce trait): *Les Abbez sont bien lâches, & bien miserables, de ne pas anéantir la Puissance des Evêques, puis que, pour un once d'or par an, ils peuvent obtenir de Rome une pleine Liberté.* L'Archevêque Richard en prit occasion d'écrire au Pape, pour se plaindre des Exemptions au nom de tous les Evêques. On croit que Pierre de Blois (95) fut l'Auteur de cette Lettre. Au reste, on peut remarquer sur ce fait, „ Que les Monasteres (96) obtenoient de la Cour de Rome, pour de l'argent, autant d'Exemptions qu'il leur plaisoit, & que la „ Simonie étoit fort en usage parmi les Moines, principalement parmi les „ Abbez Reguliers, qui se dispensoient par cette voie d'obéïr à leurs Evêques, afin de pouvoir dissiper plus librement les revenus de leurs Monasteres, & de n'avoir personne qui les reprit de leurs vices. . . . Ces raisons & plusieurs autres semblables, que je passe sous silence, sont cause „ qu'on n'est pas favorable en France aux Exemptions des Monasteres, quoiqu'on ne les y rejette pas entierement: à quoi l'on peut ajouter que plusieurs de ces Exemptions, principalement celles des Chapitres, ont été „ obtenuës dans des tems de Schisme; & il arrivoit souvent, que le Chapitre opposé à son Evêque reconnoissoit un Pape & l'Evêque un autre. „ C'est à quoi il faut prendre garde dans les Titres des Exemptions, afin de „ ne pas autoriser ce qui s'est fait à l'occasion du Schisme. „ Mr. Simon ajoute à cela dix Regles éxcellentes, pour distinguer les veritables exemptions d'avec les fausses. Je renvoie le Lecteur à l'Ouvrage même où elles se trouvent (97).

Au

(94) *V. Roger. Hoved. Gervas. Chr. Guil. Neubrig. Richard. Simon. Hist. des Reven. Eccl. p.* 284.

(95) *Petr Blas. Epist.* 68.

(96) *Richard. Simon, Reven. Eccl p.* 284.

(97) *R. Simon, ubi supr. p.* 285. *& seq.*

An de J.C. 1175.

Propositions de Paix.

Au mois de Septembre de l'année précedente 1174. l'Empereur Frederic étoit entré en Lombardie pour la cinquieme fois, dans le dessein de subjuguer les Rebelles, & d'humilier le Pape Alexandre, qui lui donnoit tant d'occupation (98). Il s'attacha d'abord au Siege de la nouvelle Alexandrie, qui avoit été bâtie pour insulter à sa defaite: mais, au bout de quatre mois, il se vit contraint d'abandonner cette entreprise. Il se retira à Pavie. De là, il fit faire au Pape des Propositions de Paix. Alexandre parut disposé à les écouter. Il envoia à Pavie les Evêques de Porto & d'Ostie, & le Cardinal de St. Pierre aux Liens. D'autre côté, l'Empereur nomma Philippe elû Archevêque de Cologne avec son Chancelier & son Protonotaire, pour traiter avec les Legats & les Recteurs des Villes de Lombardie: mais on ne pût rien conclure, & on crût que l'Empereur n'avoit engagé cette Negociation, que pour gagner du tems & suspendre pendant l'Eté les armes victorieuses des Lombards. Le Pape, voulant recompenser la Ville d'Alexandrie de sa fidelité envers le St. Siege, l'erigea en Evêché. Au contraire, pour punir la Ville de Pavie d'avoir adheré long-tems à l'Anti-Pape Octavien, & à l'Empereur Frederic excommunié, il priva son Evêque du Droit de faire porter la Croix devant lui, & du *Pallium* (99).

An de J.C. 1176.

Ordre de Militaire de St. Jacques.

Vers le même tems, le Pape Alexandre approuva le nouvel Ordre Militaire de St. Jacques en Espagne, composé de Clercs & de Chevaliers, les uns gardant le celibat, les autres mariez, dont les femmes étoient comptées pour Sœurs de l'Ordre (100). Leur but étoit de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les Chrêtiens de leurs Incursions, que pour les attirer eux-mêmes à la Religion Chrêtienne. Ces Chevaliers avoient un Maître nommé Pierre Fernandez & plusieurs Commandeurs. Ils vivoient en commun sans avoir rien de propre, à l'exemple des premiers fidéles de Jerusalem. Ils étoient liez à l'Ordre, & ne pouvoient revenir au Siecle, ni passer à un autre Ordre, sans la permission du Maître: mais les veuves des Chevaliers pouvoient se remarier. Tout ce qu'ils avoient conquis, ou qui leur avoit été donné, appartenoit à l'Ordre, pourvû qu'il eut été possedé par les Sarrazins de tems immemorial, nonobstant les titres anciens que l'on eut pû produire. Les Clercs de l'Ordre devoient vivre en communauté, porter le surplis, administrer les Sacremens aux Chevaliers, & instruire leurs Enfans. Ils devoient gouverner les Eglises nouvelles bâties par l'Ordre, & elles étoient exemptes, à l'égard des Evêques des Dîmes, & de toutes redevances. Tout l'Ordre étoit exempt des Interdits generaux, & ceux qui le composoient, ne pouvoient être interdits, ni excommuniez, que par un Legat *à Latere*; Privilege, qui s'étendoit à leurs familles & à leurs Serviteurs. En reconnoissance de cette Immunité, l'Ordre devoit paier au Pape, tous les ans, dix Malaquins, sorte de Monnoie d'Espagne. C'est ce qui paroit par la Bulle du Pape Alexandre souscrite par treize Cardinaux, & dattée de Ferentino le 5. de Juillet 1175.

Le

(98) *Acta Alex. ap. Baron.* 1174. & 1175.

(99) *Ital. Sac. tom.* 4. *p.* 449. *Acta ap. Baron.*

(100) *V. Tom. X. Concil. p.* 1378.

An de J.C. 1176.

Legation en Angleterre.

Le Roi d'Angleterre, s'étant reconcilié avec la Cour de Rome, demanda au Pape un Legat, qui lui fut envoié (1). On crut que ce Prince ne l'avoit demandé, que parce qu'il avoit quelques sujets de plaintes à proposer contre la Reine Alienor son Epouse, par le Conseil de la quelle ses Enfans lui avoient fait la Guerre. Il l'avoit fait enfermer dans une Forteresse, & vouloit même la repudier; c'est pourquoi il eut recours à l'Autorité du Pape. Alexandre lui envoia Hugues, ou Hugucion, Cardinal Diacre du titre de St. Ange, c'est-à-dire de St. Michel, qui étoit de la famille de Pierre de Leon. Il arriva en Angleterre sur la fin du mois d'Octobre 1175. Le Roi le reçut avec grand honneur. Il vouloit gagner ses bonnes graces, & il y réussit, car le Legat lui permit d'abord de poursuivre devant ses Officiers Laïques les Clercs accusez d'avoir chassé dans ses bois: ce qui fut trouvé très-mauvais par le Clergé d'Angleterre; & on accusa Hugucion de s'être laissé gagner par les liberalitez du Roi. Vivien Prêtre Cardinal arriva en Angleterre peu de jours après le depart du Legat Hugucion (2). Il étoit destiné pour l'Ecosse & les Isles voisines, & pour l'Irlande (3). Le Roi lui envoia Richard Evêque de Winchestre, & Geoffroi Evêque d'Eli, pour lui demander de quelle autorité, il avoit ôsé entrer dans son Roiaume, sans sa permission. Le Legat, epouvanté par cette question, promit par serment de ne rien faire dans sa Legation contre la Volonté du Roi. Ainsi on lui permit de passer, & le Roi lui donna escorte, & le defraia jusques à ce qu'il arrivât sur les Terres du Roi d'Ecosse. Après y avoir demeuré quelque tems, il passa en Irlande; & tint à Dublin un Concile general de toute l'Isle (4); mais il n'en sortit pas aussi chargé d'argent qu'il esperoit, & il retourna en Ecosse.

L'Empereur veut quitter le Schisme.

L'Empereur Frederic n'avoit rien perdu de son grand courage par l'infortune qui l'avoit chassé d'Italie. Aiant reparé ses pertes, il voulut poursuivre sa vangeance, & il rentra en Lombardie. Vers la fin du mois de Mai de l'an 1176., aiant reçu les Troupes qu'il attendoit d'Allemagne, il commença à ravager les terres des Milanois, qu'il croioit surprendre; mais, ils etoient si bien sur leurs gardes, qu'ils marcherent fierement contre lui le Samedi 4. de Juin & donnerent une sanglante Bataille (5). L'Empereur, aiant eu son cheval tué sous lui, disparut, & fut quelque tems crû mort. Son Armée fut entierement defaite. Cette Victoire fut fatale à l'Empire, mais infiniment avantagueuse aux Souverains Pontifes. Elle assura la Liberté, ou plutôt la Licence, des Villes de Lombardie, & ruina en Italie la Puissance des Empereurs Allemans. Frederic fut d'autant plus sensible à cette disgrace, „ qu'aiant accoutumé de vaincre & de regner (6) au milieu des Lauriers

(1) *Gervas. an.* 1175.

(2) Ce Legat partit à la fin de Juin 1176. & Vivien arriva au mois de Juillet suivant.

(3) *Gervas. Chr.*

(4) *Tom. X. Concil. pag.* 1481. 1739. *Guil. Neubrig. lib.* 3. *c.* 9.

(5) *Acta Alex. ap. Baron.* 1176. *Boric.* 1. *par. p.* 140. *ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXIII.* §. 1.

(6) *Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. II. in Frid.* 1. *ad an.* 1175.

An de J.C. 1176.

„ riers & de la gloire, il ſe voioit contraint de flêchir, & d'abandonner un „ Parti qu'avec tant de hauteur il avoit ſoutenu aux yeux de toute la Chrêtienté. Ce qui le piquoit le plus étoit de voir en même tems la plûpart „ des Princes d'Allemagne ſe ſeparer de ſes interêts. Entr'autres Henri „ Duc de Saxe & de Baviere, appellé, comme ſon Pere, le Superbe, l'abandonna tout-à-fait pendant le Siege qu'il avoit mis devant Alexandrie. „ L'Empereur fit ce qu'il pût pour le retenir: mais, celui-ci ne lui donna „ d'autre raiſon, ſi ce n'étoit qu'il ne vouloit point être excommunié. „ L'Evenement fit voir que ce Prince étoit pouſſé par le Pape, pour aller „ en Allemagne envahir l'Empire. Frederic ne l'ignoroit pas; &, pour „ ce ſujet, il ſouhaitoit paſſionement en lui-même de faire la Paix; vu même que le Prince Henri ſon fils ainé, qui commandoit ſa flotte contre „ les Venitiens, avoit perdu une Bataille, & avoit été fait Priſonnier. Mais „ comme l'Empereur avoit le cœur grand, il ne jugea pas à propos de temoigner encore l'envie qu'il avoit de s'accommoder avec le Pape. Il rallie donc ſes troupes, il fait de nouveaux efforts, & ſe met en peu de tems „ en état de diſputer la Campagne à ſes ennemis. „ En effet, il les battit. Et comme il étoit auſſi fin Politique que grand Capitaine, il ne perdit point ce moment favorable, pour faire un Accommodement.

Negociations pour la Paix.

Les Auteurs varient extrémement ſur les faits qui conduiſirent les choſes un heureux Accord. Mais, il me ſemble qu'on peut s'en tenir par préférence au Récit de Romuald Archevêque de Salerne. Ce Prelat étoit alors Ambaſſadeur du Roi de Sicile; & il fut en cette qualité temoin occulaire de tous les incidens. Il eſt au reſte très-vraiſemblable, qu'il parle ſans deguiſement, & ſans flaterie. Voici donc ce qu'il dit (7): Que Frederic, aiant gagné une ſeconde Bataille ſur les Lombards, fut en même tems ſollicité & preſſé par les Princes de l'Empire, de faire la Paix avec le Pape Alexandre, pour le bien & le repos de l'Egliſe & de l'Empire; qu'il envoia vers lui, en qualité d'Ambaſſadeurs, les Archevêques de Mayence & de Magdebourg, l'Evêque de Worms, & le Sieur de Paſy ſon Secretaire, avec plein pouvoir de traiter l'Accommodement & de le conclure: qu'ils rencontrerent le Pape à Anagni, & qu'ils en furent reçus avec d'autant plus de joie, que le St. Pere deſiroit lui-même depuis long-tems la Paix. *Nous avons* (8) *une grande joie de votre arrivée*, leur dit-il; *& nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agreable nouvelle, que celle de la Paix; s'il eſt ainſi que notre Empereur, que nous reconnoiſſons pour le plus grand entre les Princes du Monde, veuille nous la donner veritable. Mais, afin qu'elle ſoit entiere, il faut qu'il la donne auſſi à nos Alliez, principalement au Roi de Sicile, aux Lombards, & à l'Empereur de Conſtantinople.* Romuald ajoute, Que la Paix fut concluë bientôt après, & que l'on convint que le Pape & l'Empereur s'entreverroient au plutôt pour la ratifier en perſonne. Le même Auteur nous apprend, que

(7) *Romuald. Salern. Chr. inter Script. Ital. Edit. Muratori.*

(8) *Chr. Jo. Cen. an.* 1176.

que les Ambaſſadeurs retournerent vers l'Empereur avec le Traité qu'ils avoient fait. Ce Prince l'approuva, à l'exception des moïens de Paix que le Pape avoit propoſez à l'egard des Lombards; & il ne voulut pas les ratifier. Ce refus aiant été rapporté au Pape, on demeura d'accord de faire une autre Aſſemblée à Ferrare, où le Pape ſe rendit encore en perſonne, avec les Ambaſſadeurs, pour prendre d'autres meſures, & lever cette difficulté. La Negociation aiant trainé long-tems, quelques flateurs s'étoient prévalus auprés de l'Empereur de l'abſence des Ambaſſadeurs, qui étoient ſes plus fideles & ſes plus habiles Miniſtres, pour lui perſuader qu'ils avoient favoriſé le Pape dans leur Traité, au prejudice de la Reputation de l'Empereur, & pour leurs interêts particuliers. L'Empereur, perſuadé qu'on lui parloit ſincerement, entra dans une ſi furieuſe colere, qu'il deſavoüa ſes Ambaſſadeurs, & ſe declara pour l'Anti-Pape Calixte; ce qu'il n'avoit pas voulu faire ouvertement juſqu'alors. Les Ambaſſadeurs, en aiant eu avis, prierent le Pape Alexandre de vouloir envoier un Nonce avec eux vers l'Empereur, pour demander la Ratification du Traité. Quand les Ambaſſadeurs & le Nonce furent arrivez, Frederic ſe fit faire le raport de leur Negociation, & enſuite il refuſa de ratifier le Traité. Il demeura quelque tems dans cette reſolution, cherchant les moïens de revoquer d'une maniere plauſible le pouvoir qu'il avoit donné à ſes Envoiez. Mais, les Archevêques de Mayence, de Cologne, de Trêves, & de Magdebourg, & l'Evêque de Worms, avec le Vice-Cancelier Godefroi, & le Secretaire Paſy, que l'Empereur avoit tous emploiez à cette Negociation, deſirant prévenir les ſuites fâcheuſes de cette rupture, firent repreſenter à l'Empereur par l'Archevêque de Mayence, que Sa Majeſté pouvoit bien ſe ſouvenir de la Commiſſion qu'elle leur avoit donnée d'aller à Anagni traiter avec le Pape. Que le St. Pere s'étoit conduit dans cette affaire en homme de bien: qu'on ne pouvoit pas douter qu'il ne deſirât la Paix, & qu'il étoit allé en attendre la Ratification à Veniſe: qu'ils avoient appris, qu'à la perſuaſion de quelques Particuliers, Sa Majeſté Imperiale n'avoit plus la même inclination pour l'Accomodement qu'ils venoient de conclure entre l'Empire & l'Egliſe. Que cela étant, ils ne vouloient pas lui diſſimuler, qu'ils étoient tout prêts de lui rendre leurs reſpects, & l'aſſiſter de leurs forces & de leurs Conſeils, puis qu'ils y étoient engagez par ſerment, à cauſe de leurs Caracteres & de leurs Benefices: mais que, comme lui Empereur n'avoit de pouvoir que ſur le Corps, & non pas ſur l'Ame, ils n'étoient pas dans la diſpoſition de la lui engager à leur damnation eternelle, ni de perdre le Ciel pour la Terre: & qu'ainſi ils lui declaroient, qu'ils étoient tout d'un commun conſentement reſolus de reconnoître Alexandre III. pour vrai Chef de l'Egliſe, ne regardant Calixte que comme un faux Pape. Sur cette Declaration, continuë Romuald, l'Empereur rentra en lui-même; &, changeant de penſée, il leur dit, qu'il étoit juſte qu'il ſe conformât au ſentiment de ſes principaux Miniſtres & des Princes de l'Empire: qu'il falloit qu'ils contribuaſſent à faire executer ce qu'ils jugeoient ſalutaire & avantageux au bien

An de J.C. 1176.

An de J.C. 1176.

bien public; & que pour leur faire voir qu'il ne desiroit pas se separer d'eux, ni de leur conseil, il étoit prêt de faire partir le Comte Henri Dessa avec eux, & avec le Nonce du Pape, pour Venise, afin d'y confirmer par serment en son nom, le Traité qu'ils avoient fait. En effet, il les dépêcha en même tems; & ces Princes suivant cette resolution furent le lendemain à Venise, & executerent l'Ordre de l'Empereur. Il se mit aussi en chemin lui-même peu de tems après, pour s'y rendre dans le dessein de ratifier en Personne tout ce qui avoit été conclu, & de faire visite au Pape, comme il avoit fait à Adrien & à Victor.

Si le Pape mit le pied sur le cou de l'Empereur.

Divers Auteurs (9), & entr'autres Fortunatus Ulmus, sont d'opinion que Frederic en arrivant à Venise fut foulé aux Pieds par le Pape, tandis que les Cardinaux chantoient à haute voix, & d'un ton insultant, ce Verset du Pseaume: *Super Aspidem & Basiliscum ambulabis, & conculcabis Leonem & Draconem.* A quoi l'Empereur repondit: *Non tibi, sed Petro, cui successor es, pareo:* & le Pape repliqua: *Et mihi & Petro.* Mais, cette Fable paroit inventée à plaisir, pour donner un faux eclat au St. Siege: car, elle ne se trouve que dans des Auteurs trop proches de notre tems, pour être crûs sur un fait de cette importance, dont aucun Auteur contemporain n'a fait mention. Romuald lui-même n'en a rien dit, quoi qu'il raconte avec beaucoup d'exactitude les Negociations de la Paix entre Alexandre III. & l'Empereur Frederic. Cela suffiroit pour refuter solidement un Conte si mal imaginé, & si opposé au Caractere de l'Empereur. Mais, j'y ajouterai des Remarques fort judicieuses, que je viens de lire dans la *Biblotheque Italique* (10). Romuald, disent les Auteurs de ce Journal, nomme tous les lieux par lesquels le Pape passa, pour venir d'Anagni à Venise. Son arrivée au Port de cette Ville ne fut point clandestine: il avoit avec lui plusieurs Cardinaux & plusieurs Evêques. En descendant de son Vaisseau, il alla loger dans le Palais Patriarchal. Dès le lendemain, le Doge Sebastien Zani, accompagné des Patriarches de Venise & d'Aquilée, se rendit auprès de lui pour le conduire en Procession à l'Eglise de St. Marc. Il paroit dans toute la narration de cette affaire, que Romuald n'a negligé aucune des circonstances propres à relever la Dignité Papale. Cependant, il ne fait nulle mention de celle qui a fait le sujet de la Dispute entre Fortunatus Ulmus & Contelor. Il dit seulement, que Frederic, en abordant le Pape, touché du St. Esprit, & adorant Dieu en Alexandre, sans faire attention à sa Dignité d'Empereur, quitta son Manteau Imperial, & se prosterna aux pieds du Pontife, le corps entier etendu sur terre. Mais que le Pape, le relevant en pleurant, le baisa, & lui donna sa Benediction; sur quoi les Allemands entonnerent le *Te Deum.* Le silence de Romuald, sur une circonstance aussi frapante que l'eut été celle d'un Empereur foulé aux pieds par un Pape, nous paroît, comme à ceux qui nient ce fait, une preuve très-forte de sa fausseté. Car 1. Romuald ne pou-

(9) *Hartmannus Schedelius, Chr. Noriberg.* 846. *Sabellicus, lib. VII. Rer. Venet. Dec. I. &c. Nauclerus, vol. 2. Chronograph. Gen. LX. p.*

(10) *Bibliot. Ital. tom. VI. Art. I. p.* 16.

pouvoit l'ignorer. Il étoit present; & par le rang qu'il tenoit, soit comme Archevêque, soit comme Ambassadeur, à portee de voir les mouvemens du Pape & de l'Empereur. *Hæc autem omnia*, dit cet Auteur, après avoir raconté tout ce qui se passa à Venise, *quæ prædiximus ita gesta fuisse, nulli dubitationis, vel incredulitatis scrupulum moveant, quia Romualdus secundus, Salernitanus Archiepiscopus, qui* VIDIT, *& interfuit, scripsit hæc; & sciatis quia verum est testimonium ejus.* 2. On ne voit aucune raison qui ait pû engager ce Prelat à taire cette circonstance, si la chose étoit arrivée. Ce ne pouvoit être, s'il l'eut fait, que par ménagement pour l'Empereur. Mais ce menagement auroit déplû au Pape, qu'on negligeât ce monument de sa Victoire & de sa Domination sur le premier Potentat de l'Occident. Or, Romuald, aiant à opter entre le Pape & l'Empereur, n'auroit pas balancé à preferer la faveur du premier à celle du dernier, sans parler de la dependance particuliere dans laquelle la qualité d'Ecclesiastique mettoit cet Archevêque, ni du penchant ordinaire aux hommes de favoriser plûtôt ceux de leur ordre, que d'autres professions, on peut dire que Romuald paroit dans toute sa Narration plus attaché aux interêts d'Alexandre, qu'à celui de Frederic. Il le devoit même comme Ambassadeur du Roi de Sicile, lié au Pape, & qui porta la deference pour ce Pontife, jusqu'à refuser la fille de l'Empereur, que ce Prince lui fit offrir en Mariage, & à préférer une Princesse d'Angleterre, parce qu'Alexandre le lui conseilla, pour ses propres interêts, comme Romuald le raconte. 3. Enfin, Romuald étoit si fort dans les bonnes graces du Pape, qu'il en obtint, pour lui & ses Successeurs, le Privilege de porter la Croix dans la Ville & le Diocese de Salerne. Il n'y a donc nulle apparence que cet Historien ait supprimé cette circonstance flétrissante pour l'Empereur. Ce silence seul doit au contraire faire regarder comme une pure Fable ce qu'ont debité là-dessus les Auteurs posterieurs. Soutenir, comme Fortunatus Ulmus, Moine du Mont-Cassin (11), que cette partie de la Chronique de Romuald est d'une autre main que ce qui precéde, *parce que le Stile en est différent*, c'est montrer qu'on a negligé de faire une Observation, qui se presente naturellement; savoir, que Romuald n'aiant fait dans la premiere partie de son Ouvrage, que mettre bout à bout les morceaux des Auteurs qu'il copie presque mot à mot, il falloit nécessairement que son Stile, qui est celui de chaque Auteur qu'il copie, devint toûjours moins poli: les Auteurs d'où il tire s'éloignant toujours des bons Siécles. Mais, par la même raison, il ne pouvoit qu'y avoir une grande difference, entre ce qu'il raconte de son Chef, & ce qu'il a tiré des autres. Jusqu'à son tems, ce n'est pas Romuald qui parle, c'est St. Jerôme, c'est Orose, &c. Mais c'est Romuald, qui raconte à sa maniere ce qu'il a vû. Voilà la raison de cette différence de Stile, dont il nous paroit qu'on ne peut disconvenir. Mais, ce qui pourroit faire soupçonner que ce morceau, concernant l'Affaire de Venise, n'est pas de la main de Romuald, c'est la maniere dont il auroit

An de J.C. 1176.

(11) *Fortunatus Ulmus, in Histor. de Alexandri III. occulto Adventu Venetias.*

An de J.C. 1176.

roit parlé de soi, non seulement en troisieme personne, mais encore avec peu de modestie: puisqu'il se donne, sans difficulté, pour un homme prudent & fort lettré. Après cette Discussion critique, il faut reprendre le fil de l'Histoire.

Reconciliation de l'Empereur avec le Pape.

Le lieu de l'entrevuë avoit d'abord été fixé à Boulogne: pour complaire à l'Empereur, le Pape se rendit à Ferrare. Mais, le Chancelier Christien, qui ne s'y croioit pas en sureté, se retira en diligence à Venise. Le Pape le suivit pour conclure la Paix; & l'Empereur y vint aussi dans le même dessein, comme je l'ai dit. Le Pape ordonna aux Commissaires de s'assembler dans la Chapelle du Palais Patriarchal où il logeoit, & de commencer la Conference par la Paix des Lombards, qui étoit de plus longue discussion (12). On ne put en convenir, & le Pape proposoit une Trêve avec les Lombards & le Roi de Sicile, qui ne fut pas acceptée par l'Empereur. Enfin, le Traité fut conclu: & le soir même de l'Entrevuë dont j'ai parlé, Frederic envoia prier le Pape de celebrer la Messe à St. Marc le lendemain Fête de St. Jacques, parce qu'il desiroit l'entendre. Le Pape l'accorda, & comme il alloit à l'Autel, l'Empereur, sans manteau, & une verge à la main, fit la fonction d'Huissier, marchant devant lui pour chasser les Laïques du Chœur, & lui faire faire place. Il demeura dans le Chœur avec les Prelats & le Clergé Allemand, qui ce jour-là chanta l'Office. Après l'Evangile, le Pape monta au Jubé, pour prêcher, & comme il parloit Latin, il chargea le Patriarche d'Aquilée d'expliquer son Sermon en Allemand, pour satisfaire à la devotion de l'Empereur. Après le Sermon & le *Credo*, l'Empereur, avec les Seigneurs de sa Cour vint baiser les pieds du Pape, & faire son offrande. Il reçut la communion de la main d'Alexandre; & quand la Messe fut finie, il le conduisit jusqu'à la porte de l'Eglise (13). Quand il monta à cheval, il lui tint l'étrier, & le conduisit quelque tems, jusques à ce que le Pape lui donna sa Benediction, & lui permit de se retirer, le dispensant du reste du chemin jusqu'à la Mer. Le lendemain vers l'heure de None, l'Empereur rendit au Pape une visite d'amitié; il vint dans sa chambre avec peu de suite, & s'entretint familierement avec les Cardinaux. La conversation entre le Pape & l'Empereur fut affectueuse & gaie, mélée de quelques railleries, sans préjudice de leur Dignité.

Paix jurée.

Six jours après (14), la Paix fut jurée solemnellement. L'Empereur, accompagné des Prelats & des Seigneurs de sa Cour, vint au Palais Patriarchal où logeoit le Pape. La Seance se tint dans la Sale, qui étoit longue & spacieuse. Le Pape s'assit au fonds dans un fauteuil, aiant des deux côtez ses Evêques & ses Cardinaux. Il fit asseoir l'Empereur à sa droite, au dessus des Evêques & des Cardinaux Prêtres, & Romuald Archevêque de Salerne à sa gauche au-dessus des Cardinaux Diacres (15). Quand on eut fait silence, le Pape fit un petit Discours, où il temoigna sa joie de la conversion

(12) *Romuald.*

(13) *Chr. Gaufr. Vosiens. Tom. 2. Bibl. Lab. p.* 34.

(14) Le premier jour d'Août, qui étoit un Lundi.

(15) *V. Romuald, Chr.*

sion de l'Empereur, & finit en declarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme son cher fils, avec l'Imperatrice son Epouse & leur fils le Roi Henri. Ensuite, l'Empereur, aiant ôté son Manteau, se leva de son fauteuil, & commença à parler en Allemand. Christien, son Chancelier, expliqua en Italien vulgaire, ce qu'il disoit. Dans ce Discours, l'Empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en suivant de mauvais conseils, & qu'il avoit attaqué l'Eglise croïant la defendre. Il remercia Dieu de l'avoir tiré d'erreur, & declara qu'il quittoit le Schisme, qu'il reconnoissoit Alexandre pour Pape legitime, & qu'il rendoit sa Paix au Roi de Sicile & aux Lombards. Ce Discours fut suivi de grandes Acclamations à la louange de l'Empereur. On apporta les Evangiles, les Reliques, & la vraïe Croix; &, par ordre de l'Empereur, Henri Comte de Diesse jura sur l'Ame de ce Prince, qu'il observeroit la Paix entre l'Eglise & l'Empire, la Paix avec le Roi de Sicile pour quinze ans, & la Trêve de six ans avec les Lombards, comme les Commissaires l'avoient accordée & redigée par écrit. Douze Princes de l'Empire, tant Ecclesiastiques, que seculiers, firent le même serment. Aussi-tôt, Romuald Archevêque de Salerne, se leva & jura sur les Evangiles, que quand les Envoiez de l'Empereur seroient arrivez en Sicile, le Roi feroit jurer pour lui par quelqu'un des Seigneurs l'observation de la Paix pour quinze ans; & feroit faire le même serment par dix autres Seigneurs. Le Comte Roger jura comme l'Archevêque de Salerne. Les Recteurs des Villes de Lombardie, qui étoient presens, firent aussi le serment pour leur Trêve de six ans, & promirent de le faire faire par les Consuls & les Nobles de chaque Ville. Après l'Absolution de l'Empereur, ceux qui avoient suivi le Schisme vinrent en foule l'abjurer & se faire absoudre. Le Pape écrivit aux principaux Evêques de la Chrêtienté, pour leur donner part de cette Paix & de la Réunion de l'Empereur à l'Eglise; on le voit par les Lettres qui nous restent à Pierre Abbé du Mont-Cassin, & Archevêque de Capouë (16), à Guillaume Archevêque de Rheims, à Richard Archevêque de Cantorberi, & à Roger Archevêque d'Yorck. Il en écrivit aussi au Roi de France. Au reste, il est remarquable, que l'Absolution de l'Empereur ne tombe que sur l'Excommunication, à cause du Schisme, sans qu'il soit fait aucune mention de réhabiliter ce Prince comme deposé par le Pape (17). Aussi avons-nous vû, que pendant le Schisme ses Sujets Catholiques, même les Ecclesiastiques, ne lui obéïssoient pas moins qu'auparavant, tout excommunié qu'il étoit. Car, on avoit peine à se soumettre aux nouvelles Prétensions de Gregoire VII. touchant la Déposition des Souverains.

An de J. C. 1176.

Le Dimanche quatorzieme jour d'Août veille de l'Assomption, le Pape Alexandre tint un Concile à Venise (18) dans l'Eglise de St. Marc avec ses Evêques & ses Cardinaux, les Evêques & les Abbez d'Allemagne, de Lombardie, & de Toscane. L'Empereur, le Doge Sebastien Zani, & les Envoiez

Concile de Venise.

(16) *Ab. Bar. Tom. X. Concil. p.* 1244. 1245. 1318. *Ep.* 39.

(17) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXIII. §. 6.*

(18) *Acta Alex. Romuald. Tom. X. Concil.*

An de J.C. 1176.

voiez du Roi de Sicile y aſſiſterent avec une grande multitude de Peuple. Après les Litanies & les Prieres accoutumées, & un long Sermon ſur la Paix, le Pape fit donner des Cierges allumez à l'Empereur & aux autres Aſſiſtans, tant Clercs, que Laïques: puis, il prononça Excommunication contre quiconque troubleroit la Paix qui venoit d'être faite: auſſi-tôt, on jetta & on éteignit les Cierges, en diſant: *Ainſi ſoit-il.*

Lettre du Pape au Prêtre Jean.

Tandis que le Pape étoit à Veniſe, il ecrivit une Lettre à un Roi des Indes, nommé le Prêtre Jean, Chrêtien, mais Neſtorien, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient. Voici comment le St. Pere parle à ce Prince (19): „ Nous avons appris il y a long-tems par le raport de pluſieurs perſonnes „ que vous faites profeſſion de la Religion Chrêtienne: que vous vous ap„ pliquez aux bonnes œuvres, & cherchez à plaire à Dieu. Mais, le Mede„ cin Philippe notre Ami dit avoir appris ſur les lieux vos diſpoſitions par „ les Grands de votre Roiaume; & que vous voulez être inſtruit de la Doc„ trine Catholique, & n'avoir point d'autre Foi que celle du St. Siege. Il „ ajoute, que vous deſirez ardemment avoir une Egliſe à Rome, un Autel à „ St. Pierre, & un dans l'Egliſe du St. Sepulchre; où des hommes ſages „ de votre Roiaume puiſſent demeurer, pour ſe mieux inſtruire de la Doc„ trine Catholique, & vous en inſtruire enſuite, vous & les vôtres. C'eſt „ pourquoi nous vous envoions le même Medecin Philippe, homme habi„ le & prudent, que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écou„ ter ce qu'il vous dira de notre part, & d'envoier avec lui vers nous des „ perſonnes conſiderables chargées de vos Lettres, qui nous expliquent am„ plement vos intentions. „ Cette Lettre eſt dattée de Ripalte le 28. de Septembre.

Le Pape & l'Empereur ſe ſeparent.

Avant que de partir de Veniſe, le Pape & l'Empereur nommérent chacun trois Commiſſaires pour la Reſtitution des Terres de l'Egliſe, dont l'Empereur étoit en poſſeſſion. Enſuite, l'Empereur, prit congé du Pape & retourna à Ceſene. Le Pape partit après lui vers la mi-Octobre ſur quatre Galeres Venitiennes, & arriva à Siponte le 29. du mois, d'où il paſſa à Troye, puis à Benevent, & enfin il arriva à Anagni le quatorzieme de Decembre, après une année entiere d'abſence. Le recit de ce voiage & de tout ce qui s'y paſſa eſt principalement tiré de deux Originaux des Actes du Pape Alexandre ecrits par un homme de ſa ſuite, & de la Chronique de Romuald Archevêque de Salerne, un des Envoiez du Roi de Sicile.

Legation en France.

Le Pape Alexandre avoit envoié pour Legat en France Pierre Cardinal Prêtre du titre de St. Chryſogone. Celui-ci exerçoit l'Autorité prétenduë de ſon Maître tandis que la Paix ſe negocioit à Ferrare entre l'Empire & le St. Siege. Ce fut de cette Ville que le Pape ecrivit à ſon Legat Pierre de preſſer l'execution du Mariage accordé entre Richard ſecond fils du Roi d'Angleterre, & Alis fille du Roi de France: enſorte que ſi dans quaran-

(19) *Alex. Epiſt.* 48.

rante jours après son admonition le Roi d'Angleterre n'y satisfait de sa part, le Legat prononce Interdit sur toutes les Terres de son Obéïssance; & enjoigne aux Archevêques de Cantorberi & de Bourdeaux & à l'Evêque de Poitiers de le faire observer (20). Le Legat executa cet ordre (21), & le Roi Henri, qui étoit en Angleterre, l'aiant appris en appella au Pape, & passa aussi-tôt en Normandie, où il eut une Conference avec le Roi Loüis à Ivri, le 22. de Septembre 1177. en presence du Legat & des Grands des deux Roiaumes. Les deux Rois y firent un Traité de Paix & d'Alliance, avec promesse de se croiser, & de faire ensemble le Voiage de Jerusalem; mais ce Projet n'eut point de suite.

An de J.C. 1167.

Cependant, les Vaudois & les Albigeois se fortifioient dans la Province de Toulouse. Pour les rendre odieux, on s'efforçoit de les faire passer pour de purs Manichéens; & l'on enflama si bien le Zele des Rois de France & d'Angleterre, que ces Monarques, après avoir fait leur Paix, resolurent, en 1178. d'aller en personne convertir ou exterminer ces Heretiques (22); mais, quelque tems après, ils comprirent, sans doute, qu'il ne leur convenoit pas de commettre ainsi leur autorité: de sorte qu'ils jugerent plus à propos de lâcher contr'eux des Gens d'Eglise. Plusieurs Prelats furent choisis pour cette Expedition sacrée, & ils avoient à leur tête le Legat Pierre de Chrysogone. Quand ils arriverent à Toulouse, ils trouverent que le Chef des Heretiques étoit un nommé Pierre Moran, homme avancé en age, qui avoit deux Chateaux, un dans la Ville & l'autre dehors, de grandes Richesses, beaucoup de Parens & d'Amis, & il étoit destingué entre les plus considerables. On commença par lui les Procedures. Tous ses Biens furent confisqués, & lui banni du Païs, avec ordre d'aller servir les Pauvres pendant trois ans à Jerusalem. Au reste, je marquerai ici le commencement des Vaudois. ,, Ce fut environ l'an de Notre Seigneur ,, (23) mille cent soixante, que peine de mort fut apposée à quiconque ,, ne croiroit que (les paroles sacramentales prononcées par le Prêtre) le ,, Corps de Nostre Seigneur Jesus-Christ ne fut en l'Hostie, sous les accidens ,, du pain, la rondeur & la blancheur, voire ce mesme Corps aussi gros & ,, aussi grand comme il a esté en l'arbre de la croix, le pain s'évanouissant ,, & estant transubstantié en la Chair de Christ. Il éstoit enjoint d'adorer ,, l'hostie, à laquelle on tapissoit les ruës, on se mettoit à genoux devant ,, elle, on l'appelloit Dieu, on se battoit la Poictrine devant elle, on l'enfermoit au Ciboire pour l'adorer, comme il se pratique encore aujourdhuy. . . . Pierre Valdo, Citoyen de Lion, fut des plus courageux pour ,, s'opposer à telle Invention, & taxa plusieurs autres Corruptions, les quelles avec le tems s'estoient glissées dans l'Eglise Romaine; disant, qu'elle ,, avoit laissé la Foi de Jesus-Christ, qu'elle estoit la Paillarde Babilonique, ,, le Figuier sterile lequel le Seigneur avoit jadis maudit. Qu'il ne falloit point

An de J.C. 1178.

Vaudois persecutez.

(20) *Alex. Epist.*
(21) *Roger. Hoved. an. Gervas. Chr.*
(22) *Gervas. Chr. Roger. Hoved. Rob. de Monte, an.* 1178.
(23) *Perrin, Hist. des Vaudois, Liv. I, Ch.* 1.

An de J.C. 1178.

„ point obéïr au Pape, d'autant qu'il n'étoit point Chef de l'Eglise. Que „ la Moïnerie estoit une Charogne puante, & les Vœux des Cauteres & mar- „ ques de la grand' Beste. Que le Purgatoire, Messes, Dedicaces des Tem- „ ples, Venerations des Saincts, & commemorations des morts, n'esto- „ yent qu'inventions des Diables & attrapes d'Avarice. Valdo fut d'au- „ tant plus attentivement escouté, qu'il estoit en grande estime pour son „ erudition & pieté, & en oultre faisant des grandes aumones de ses biens „ aux souffreteux : avec le pain materiel pour nourrir leur corps, il les „ exhortoit à chercher principalement Jesus-Christ vrai pain de leurs Ames. „ Plusieurs Historiens ont escrit, qu'il print resolution de mener une vie „ irréprehensible, approchant le plus qu'il pourroit de celle des Apôtres, „ sur l'occasion d'un funeste accident arrivé inopinement. C'est qu'e- „ tant un soir en certaine Compagnie de ses Amis, après souper lorsqu'ils se „ recreoyent ensemble, un des assistans tomba mort en terre, ce qui effra- „ ya tous ceux qui estoient presens. Valdo en fut touché au vif, &, par ce „ traict de la Justice Divine, fut porté à un extraordinaire amendement, „ vacquant à la Lecture des Saintes Escritures, cherchant en icelles son sa- „ lut, mit au jour quelques traités des Anciens, & instruisoit continuelle- „ ment les Pauvres qui accouroyent à luy pour participer à ses Aumosnes. „ L'Archevesque de Lion, nommé Jean de Belles Mayons, adverti que Val- „ do faisoit profession d'enseigner le Peuple, blasmoit hardiment les Vices, „ Luxe, Arrogance des Papes & de leur Clergé, luy deffendit de plus te- „ nir tel propos, n'y d'enseigner aucun, veu qu'estant personne Laïque, „ il excedoit les bornes de sa condition, & partant qu'il se contint en icel- „ le, soubs peine d'excommunication, & d'estre procedé contre luy, com- „ me contre un heretique. Valdo replicqua, qu'il ne se pouvoit taire en „ chose de si grande importance qu'estoit le salut des hommes : & qu'il ai- „ mieux obéïr à Dieu qui luy enjoignoit de parler, qu'aux hommes qui „ luy commandoient de se taire. Sur cette replicque l'Archevesque se „ mit en devoir de le faire apprehender, mais il n'en peut venir à bout, „ d'autant que Valdo estant fort apparenté & cheri de plusieurs, il subsi- „ stoit dans Lion à couvert, sous la faveur de ses amis, par l'espace de „ trois ans. Le Pape Alexandre troisieme du nom, ayant entendu que „ desja dans Lion plusieurs personnes revocquoient en doute son Autorité „ souveraine sur toute l'Eglise, craignant que ce commencement de Re- „ bellion ne chocquast plus avant sa Dignité, il anathematiza Valdo & ses „ adherens, & commanda audit Archevesque de proceder contr'eux par Cen- „ sures Ecclesiastiques, voire jusqu'à entiere extirpation. Claude Rubis „ dit que Valdo & les siens furent entierement chassez de Lion, & Albert „ de Capitaneis dit qu'ils ne peurent estre du tout exterminez : autre chose „ n'avons-nous peu apprendre de cette premiere Persecution, si-non que les „ reschapés de Lion, lesquels de Valdo furent appellés Vaudois, le sui- „ virent, puis s'espandirent en diverses bandes & lieux. „

Retournons en Italie. Nous y verrons d'abord le Pape rentrer dans Ro- me

me comme en triomphe. Car, tout le Clergé & le Peuple de Rome, voiant que l'Empereur Frederic s'étoit soumis au Pape, & que le Schisme étoit fini, jurerent par deliberation commune de rappeller Alexandre, pour faire cesser les maux que sa longue absence avoit causez, tant au temporel qu'au spirituel (24). Ils envoierent donc à Anagni sept des principaux Citoïens Romains avec des Lettres du Clergé, du Senat, & du Peuple, pour le prier de revenir: mais le Pape, considerant qu'après l'avoir rappellé de France, ils avoient bientôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome sans avoir pris ses suretés. Pour cet effet, il envoia, avec les sept Deputez des Romains, Hubalde Evêque d'Ostie, Rainier Prêtre Cardinal de St. Jean & St. Paul, & Jean Diacre Cardinal de St. Ange; qui, après une longue Negociation, firent regler par deliberation de tout le Peuple; Que les Senateurs, à leur Election, feroient Foi & Hommage au Pape: Que les Romains lui restitueroient l'Eglise de St. Pierre & les Droits regaliens, dont ils s'étoient emparez: Qu'ils observeroient inviolablement la Paix & la sureté, tant à l'egard du Pape, que des Cardinaux, leurs biens, & tous ceux qui viendroient vers le Pape, ou qui en retourneroient. Ensuite, les Senateurs vinrent trouver le Pape, avec les trois Cardinaux; &, après lui avoir baisé les pieds, ils jurerent publiquement l'observation de toutes ces conventions. Alors, le Pape se prépara à retourner à Rome, & le jour de St. Gregoire 12. de Mars, il partit de Tusculum, après la Messe. Le Clergé de Rome vint bien loin au devant, avec les Banieres & les Croix, ce qu'on ne se souvenoit point qui eut été fait à aucun Pape. Les Senateurs & les Magistrats venoient au son des Trompettes, les Nobles & la Milice en bel Equipage, le Peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de louanges. La presse étoit si grande à lui baiser les pieds, qu'à peine son cheval pouvoit-il marcher, & sa main étoit lasse de donner des benedictions à droite & à gauche, à tour de bras. On le conduisit ainsi jusques à l'Eglise de Latran, où après avoir congedié le Peuple & les Cardinaux, il monta au Palais, & se mit au Lit avant le repas, tant il étoit fatigué; car, il étoit avancé en âge. Le lendemain, il tint Consistoire, & reçut au baiser des pieds une multitude infinie de Clercs & de Laïques: puis, il fit les Stations ordinaires du Carême, & le Dimanche suivant qui étoit *Lætare*, il alla en Procession à Sainte Croix. Enfin, le jour de Pâques, il porta la Thiare avec la Couronne nommée le Regne.

An de J.C. 1178.

Alexandre III. rentre à Rome.

Dès la fin de l'année précedente, l'Anti-Pape Jean de Strume, autrement Calixte, aiant appris la Reconciliation de l'Empereur avec Alexandre, quitta secretement sa residence de Viterbe, & vint au Mont d'Albane sous la protection de Seigneur du Chateau (25). Mais l'Empereur, pour montrer qu'il n'y prenoit point de part, defia & mit au Ban de l'Empire l'Anti-Pape & ses Defenseurs, s'il ne venoient au plutôt à l'Obéissance du Pape. Alexandre étant retabli à Rome, comme il étoit à Tusculum le 29. d'Aout 1178.

Soumission de l'Anti-Pape Calixte.

(24) *Acta Alex. ap. Baron. an.* 1178. §. 1. (25) *Acta ap. Baron. an.* 1177.

An de J.C. 1178.

1178. Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de ses Clercs, &, en presence des Cardinaux & de plusieurs autres, confessa publiquement son peché, demanda pardon, & abjura le Schisme (26). Le Pape, suivant sa douceur naturelle, ne lui fit aucun reproche, & lui declara que l'Eglise Romaine le recevoit avec joie pour son fils & lui rendroit le bien pour le mal. En effet, le Pape le traita toujours depuis avec honneur dans sa Cour, & le reçut même à sa table. Cependant, le 29. Septembre, quelques Schismatiques elûrent encore pour Anti-Pape Landositino de la Famille des Frangipanes, qu'ils nommerent INNOCENT III. Un Chevalier, frere de l'Anti-Pape Octavien, le prit sous sa protection, en haine du Pape Alexandre, & lui donna une Forteresse, qu'il avoit près de Rome.

An de J.C. 1179.

Concile de Latran.

Pendant le long Schisme qui avoit dechiré l'Eglise & l'Empire, il s'étoit introduit de grands Abus. Le Pape Alexandre, voulant y remedier, indiqua un Concile General à Rome (27), pour le premier Dimanche de Carême de l'an 1179. comme il paroît par la Lettre à l'Archevêque de Pise & à tous les Evêques & les Abbez de Toscane. Plusieurs, à qui il étoit impossible de faire le voiage, en furent dispensez pour de l'argent. Ce qui donna lieu de croire que cette Convocation étoit une Invention interessée de la Cour de Rome. C'est ainsi qu'en parle Guillaume de Neubrige Auteur du tems (28). Il y eut trois cens Evêques à ce Concile, qui se tint dans l'Eglise de Latran, où le Pape étoit sur un Siege elevé avec les Cardinaux, les Prefets, les Senateurs & les Consuls de Rome. Il y eut trois Sessions, & l'on y fit vingt-sept Canons: en voici la substance (29). Pour prevenir les Schismes, si dans l'Election du Pape les Cardinaux ne s'accordent pas assez pour la faire unanimement, celui-là sera reconnu pour Pape qui aura les deux tiers des voix. Et celui qui, n'aiant que le tiers, ou moins des deux tiers, en prendra le nom, sera privé de tout Ordre sacré & excommunié; ensorte qu'on ne lui accordera que le Viatique à l'extremité de la vie. La même peine s'étendra sur ceux qui l'auront reçu pour Pape. Le tout sans préjudice des Canons, qui ordonnent, que la plus grande & la plus saine partie doit l'emporter, parce que dans les autres Eglises les difficultés peuvent être decidées par leurs Superieurs, au lieu que l'Eglise Romaine n'a point de superieur. Nous declarons nulles les Ordinations faites par Octavien, Gui, & Jean de Strume; & nous ordonnons que ceux qui ont reçu d'eux des Dignitez Ecclesiastiques ou des Benefices en soient privez. Nous cassons les Alienations par eux faites des Biens Ecclesiastiques; & nous declarons suspens des Ordres sacrez & des Dignitez, ceux qui volontairement ont fait serment de tenir le Schisme. . . . . Puisque l'Apôtre se nourrissoit lui & les siens du travail de ses mains, pour ôter tout prétexte aux faux Apôtres, & n'être point à charge aux fideles (30), nous ne pouvons souffrir que quelques-uns de nos Freres les Evêques obligent leurs Inferieurs, par les

(26) *Romuald, Chron.*
(27) *Tom. X. Concil. p.* 156.
(28) *Guillel. Neubrig. lib.* 3. *c.* 2.
(29) *Tom. X. Concil. p.* 1607.
(30) 1. *Theff. I.* 2. *Theffal. III.*

les grands frais des visites, à vendre les ornemens des Eglises, & à consumer en un moment ce qui auroit suffi pour les faire subsister long-tems. C'est pourquoi nous ordonnons que les Archevêques dans leurs visites auront tout au plus quarante ou cinquante Chevaux, les Cardinaux vingt cinq, les Evêques vingt ou trente, les Archidiacres sept, les Doïens & leurs Inferieurs deux. Ils ne meneront point de Chiens ou d'Oiseaux pour la chasse, & se contenteront pour leur table d'être servis suffisamment & modestement. Les Evêques n'imposeront ni tailles, ni exactions sur leur Clergé: ils pourront seulement en cas de besoin lui demander un secours charitable. . . . . Le Concile defend comme des Abus horribles de rien exiger, pour l'Intronisation des Evêques ou des Abbez, pour l'Installation des autres Ecclesiastiques, ou la prise de possession des Curez: pour les Sepultures, les Mariages, & les autres Sacremens: en sorte qu'on les refuse à ceux qui n'ont pas de quoi donner. Et il ne faut point, dit le Concile, alleguer la longue Coutume, qui ne rend l'Abus que plus criminel. Il defend aussi aux Evêques & aux Abbez d'imposer aux Eglises de nouveaux cens, ou de s'approprier une partie de leurs revenus. Mais, ces sages Reglemens ont toûjours été mal observez: les mêmes Desordres regnent aujourd'hui. An de J.C. 1179.

Pourquoi ceux qui devroient imiter les Apôtres,
Ont-ils seuls plus de bien qu'il n'en faut pour dix autres?
On devroit bien regler un tel dereglement,
Et montrer aux Pasteurs à vivre sobrement.
On ne voit que des gens de Mitres & de Crosses,
Faire aujourd'hui rouler de superbes Carosses.

. . . .

On parle des Impôts dont la France est remplie:
Tout le Monde en murmure, & tout le Monde en crie:
Qu'est-ce en comparaison de tant d'injustes Droits,
Qu'aujourd'hui les Pasteurs levent en tant d'endroits?
Tout le Monde en naissant doit à la Sacristie,
Il faut faut païer l'entrée & païer la sortie.
Enfin tous les Pasteurs, par un fatal accord,
Trouvent de quoi gagner en la vie, en la mort.
Bonne condition, qui donne de quoi vivre,
En lisant seulement quatre feuillets d'un Livre!

. . . .

Jamais aucun credit ne se fait à l'Eglise:
N'avez-vous point d'argent? La Croix de bois est mise (*).

Le Concile condamna beaucoup d'autres Abus; mais, il ne les abolit pas. Il renouvella les Reglemens pour la Continence des Clercs; & les Defenses à ceux qui sont dans les Ordres sacrez de se charger d'affaires temporelles. On

(*) *Satire XII. attribuée à Mr. Desfreaux.*

An de J.C. 1179.

On defend la pluralité des Benefices, qui dès-lors étoit venuë à tel excès, que quelques-uns en avoient jusques à six, & possedoient plusieurs Cures, d'où il arrivoit, qu'ils ne pouvoient resider, ni faire leurs fonctions, & que plusieurs dignes Ministres de l'Eglise manquoient de subsistance. Voici comment cet Abus s'étoit introduit: „ Comme les anciens Canons subsistoient „ encore, dit Frà-Paolo (31), un Clerc ne pouvoit pas avoir deux titres, „ ni par consequent deux Benefices. Mais, les revenus venant à diminuer, „ ou par les ravages de la Guerre, ou par les Inondations, l'on conferoit „ un Benefice à quelque Clerc, qui en possedoit deja un, pourvû qu'il pût „ vaquer à tous les deux. Ce qui se pratiqua depuis, non pas en faveur du „ Benificier, mais de l'Eglise, afin que, ne pouvant pas avoir à soi un „ Ministre particulier, faute d'un revenu suffisant pour l'entretenir, elle ne „ laissât pas d'être servie. Mais, sous couleur qu'un Benefice ne suffisoit pas „ pour vivre, & que personne ne vouloit s'en charger, on prit le train d'en „ donner plusieurs à un seul, bien que cela ne parut point nécessaire pour „ le service des Eglises; & peu à peu on leva le Masque, en faisant, en fa„ veur du Beneficier, ce qui ne se faisoit auparavant, qu'en consideration „ de l'Eglise. Et comme le Monde se scandalisoit de cette nouveauté, il „ fallut la colorer honnêtement, en ajoutant à la distinction de Benefices „ de residence & de non-résidence, laquelle avoit passé, celle de compati„ bles & d'incompatibles, par où l'on appelloit incompatibles entr'eux les „ Benefices à residence; & compatibles ceux de non-residence, qui peu„ vent être joints entr'eux & avec les autres. „ Par le 19. Canon, le Concile defend, sous peine d'Anathême, aux Recteurs, Consuls, ou autres Magistrats des Villes, d'imposer aux Eglises aucune charge, soit pour fournir aux Fortifications ou expeditions de Guerre, soit autrement; ni de diminuer la Jurisdiction des Evêques & des autres Prelats sur leurs sujets. J'entens ici la Jurisdiction temporelle. On permet neanmoins au Clergé d'accorder quelque subside volontaire, pour subvenir aux nécessitez publiques, quand les facultez des Laïques n'y suffisent pas.

Peines contre les Heretiques.

Enfin, le dernier Canon du Concile de Latran est conçu en ces termes: „ L'Eglise, comme dit St. Leon (32), bien qu'elle rejette les executions „ sanglantes, ne laisse pas d'être aidée par les Loix des Princes Chrêtiens; „ & la crainte du supplice corporel fait quelquefois recourir au remede „ spirituel. Or, les Heretiques, que l'on nomme Cathares, Patarins, ou „ Publicains (c'étoient les Vaudois) se sont tellement fortifiez dans la Gas„ cogne, l'Albigeois, le Territoire de Toulouse, & en d'autres lieux, qu'ils „ ne se cachent plus, mais ils enseignent publiquement leurs erreurs. C'est „ pourquoi nous les anathematizons, eux & ceux qui leur donnent protection „ ou retraite; & s'ils meurent dans ce peché, nous defendons de faire d'o„ blation pour eux, ni de leur donner la Sepulture entre les Chrêtiens. „ Quant aux Brabançons, Arragonois, Navarrois, Basques, Cottereaux &

(31) *Frà Paolo, Hist. du Conc. de Trente. Liv. II.*

(32) *Leo. Epist. 15. al. 93. ad Turib.*

„ & Triaverdins, qui ne respectent ni les Eglises, ni les Monasteres, & „ n'épargnent ni Veuves, ni Orfelins, ni âge, ni sexe, mais pillent & „ desolent tout comme des Païens, nous ordonnons pareillement que ceux „ qui les auront soudoïez, retenus ou protegez, soient denoncez excom- „ muniez dans les Eglises, les Dimanches & les Fêtes, & ne soient absous, „ qu'après avoir renoncé à cette pernicieuse Societé. Or, tous ceux qui „ s'étoient engagez à eux par quelque Traité doivent savoir, qu'ils sont „ quittes de tout hommage ou serment qu'ils pourroient leur avoir fait. Au „ contraire, nous leur enjoignons à eux & à tous les fideles, pour la remis- „ sion de leurs pechez, de s'opposer courageusement à ces ravages, & de „ defendre les Chrêtiens contre ces malheureux; dont nous desirons que les „ biens soient confisquez, & qu'il soit libre aux Seigneurs de les reduire en „ Servitude. Quant à ceux qui mourront vraiement penitens en leur fai- „ sant la Guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon „ de leurs Pechez & la recompense éternelle. Nous remettons aussi, à tous „ ceux qui prendront les Armes contr'eux, deux années de leur Penitence; „ laissant à la discretion des Evêques de leur accorder, selon leur travail, „ une plus grande indulgence; & cependant nous les recevons sous la pro- „ tection de l'Eglise, comme ceux qui visitent le St. Sepulchre. Mais „ ceux, qui mepriseront les Exhortations des Evêques pour prendre les Ar- „ mes contre ces Mechans, seront excommuniez. „ Nous verrons bien-tôt les funestes suites de ce violent Decret.

An de J.C. 1179.

Entreprise du Pape en Ecosse.

L'entreprise du Pape sur le Roiaume d'Ecosse merite d'être racontée. Un Schisme qui se forma dans l'Eglise de St. André, sur l'Election d'un Evêque, y donna occasion. Les Chanoines avoient élû le Docteur Jean, mais le Roi Guillaume choisit Hugues son Chapelain, & le fit sacrer, par les Evêques de son Roiaume; malgré l'Appellation que Jean avoit interjettée au Pape, pour juger ce Différend (33). Alexandre III. ne manqua pas d'envoier en Ecosse Alexis Soudiacre de l'Eglise Romaine, qui deposa Hugues, comme intrus par violence, confirma l'Election de Jean, & le fit sacrer avec la permission du Roi, qui y consentit par le Conseil des Evêques, pour faire lever l'Interdit que le Legat avoit jetté sur le Diocese de St. André. Mais aussi-tôt après le Roi defendit à Jean de demeurer dans son Roiaume. Cependant, Hugues se portoit pour Evêque comme auparavant (34). Il partit pour aller à Rome; & il emporta la Chapelle Episcopale avec l'anneau & la crosse. Le Legat Alexis l'excommunia, & le Pape confirma la sentence par une Lettre adressée aux Prelats d'Ecosse & au Clergé particulier de St. André (35). Le Pape fit plus. Il donna la Legation d'Ecosse à Roger Archevêque d'Yorc. Il y eut une Conference entre les Anglois & les Ecossois. Les premiers demandoient instamment que les Evêques d'Ecosse reconnussent l'Archevêque Roger pour leur Metropolitain;

(33) *Roger Hoved.*
(34) *Alex. III. Epist.* 55.
(35) *Epist.* 56.

An de J.C. 1179.

tain; & le Legat du St. Siege n'oublia rien pour en venir à bout. On disputa long-tems & vivement sur ce sujet, en presence du Roi Guillaume. Enfin, les Ecossois repondirent qu'il y avoit peu de leurs Prelats à l'Assemblée; & qu'ils ne pouvoient forcer les absens à se soumettre à l'Archevêque d'Yorck. Ainsi l'affaire fut renvoiée à une autrefois. Cependant, le Roi d'Ecosse envoia des Deputez à Rome, qui revinrent joieux dans leur Patrie, parce que le Pape Alexandre III. aiant entendu & pesé leurs raisons, les delivra du joug de l'Angleterre (36). Auparavant, le St. Pere avoit ordonné à l'Archevêque d'Yorck, que conjointement avec Hugues Evêque de Durham, il excommuniât le Roi d'Ecosse & mit son Roiaume en Interdit, s'il ne laissoit l'Evêque Jean en possession paisible de l'Eglise de St. André: il defendit aussi à ce Prelat de quitter ce Siege par crainte ou autrement, ou d'en accepter un autre, sous peine de les perdre tous deux. Il écrivit aussi au Roi d'Ecosse, le menaçant, s'il n'obéïssoit, de remettre son Roiaume en sujettion (37), sans doute du Roi d'Angleterre. C'étoit assez bien imiter l'orgueilleuse présomption de Gregoire VII. Mais le Roi Guillaume, insensible à ces menaces, chassa de son Roiaume Jean Evêque de St. André & son Oncle Mathieu Evêque d'Aberden. Ainsi l'Archevêque d'Yorck, l'Evêque de Durham, & le Legat Alexis, executant leur commission, excommuniérent le Roi, & mirent son Roiaume en Interdit.

L'Anti-Pape Lando se soumet.

La bonne fortune d'Alexandre le fit triompher de son concurrent. L'Anti-Pape Lando fut contraint de se soûmettre, faute d'appui. Le Pape, plus indigné contre ce Rebelle, que contre les précédens, qui avoient l'Empereur pour eux, & un Parti considerable, tint conseil avec les Cardinaux, & de leur avis fit sa Paix avec leurs Confreres, Parens de l'Anti-Pape Octavien, dont le frere étoit le protecteur de Lando. Il acheta de lui pour une grosse somme le Château de Palombara, qui étoit la retraite de cet Anti-Pape; & le prit ainsi par l'industrie de Hugues Cardinal Diacre autrement Hugucion de la famille de Pierre de Leon. Lando vint se jetter aux pieds du Pape, qui le fit enfermer à Cava, avec ses Sectateurs (38). Ainsi le Schisme fut entierement éteint.

An de J.C. 1181.

Nouvelle Croisade.

Cependant, les affaires des Latins étoient en Orient dans un fort triste état (39). La Puissance de Saladin étoit redoutable, & les forces des Infideles étant réunies faisoient trembler les Chrêtiens. Ces derniers étoient extrémement affoiblis par leurs mesintelligences, par la corruption de leurs mœurs, & par leur incapacité dans la Guerre & les exercices Militaires. Ensorte que les Sarrasins faisoient des progrés considerables, sans beaucoup de peine. Le Pape Alexandre, aiant appris ces tristes nouvelles, écrivit deux Lettres (40), l'une à tous les Princes & à tous les fideles; l'autre à tous

(36) *Buchanan, Rerum Scoticarum liber. VII. p.* 214.

(37) *Epist.* 7.

(38) *Auct. Aqui Cinct. an.* 1179. *V. Pagi an.* 1180. §. 8.

(39) *Guil. Tyr. lib. XXI. c.* 6. 7. *&c.*

(40) *Alexand. Epist.* 59. 60.

tous les Prelats, l'une & l'autre dattée de Tuſculum le 16. de Janvier, par les quelles il repreſente l'extrême danger où ſe trouve le Roiaume de Jeruſalem, dont le Roi Baudouin affligé de la Lepre eſt peu en état d'agir, & où l'on manque de braves gens & de bons conſeils. Il exhorte tous les fideles à marcher au ſecours de leurs freres d'Orient. Il dit que ce n'eſt pas être Chrêtien, que de n'être pas touché des malheurs de la Terre Sainte. Il promet à ceux qui feront le voiage l'indulgence accordée par Urbain II. & Eugene III. & met ſous la protection de l'Egliſe leurs femmes, leurs enfans & leurs biens. Il leur permet, pour emprunter l'argent néceſſaire à ce voiage, d'engager leurs heritages aux Eccleſiaſtiques, ou à d'autres, au refus des Parens & des Seigneurs de fief. La Lettre aux Prelats eſt pour leur enjoindre de prêcher la Croiſade & de faire tenir par-tout la Lettre précedente. Les porteurs de ces Lettres étoient des Templiers & des Hoſpitaliers, qui les preſenterent aux deux Rois Philippe de France & Henri d'Angleterre, dans une Conference qu'ils eurent en Normandie le 27. d'Avril 1181. Les deux Rois parurent touchez de la deſolation de la Terre Sainte; & ils promirent d'y envoier un prompt ſecours. An de J.C. 1181.

La Croiſade contre les Vaudois fut plus promptement executée. C'étoit peu d'avoir excommunié ces pauvres gens, il falloit les exterminer. On choiſit pour cette ſainte Expedition un homme qui s'étoit deja diſtingué en cruautez. C'étoit Henri, qui d'Abbé de Clairvaux avoit été fait Cardinal & Evêque d'Albane, pour le recompenſer du zele qu'il avoit fait paroître en d'autres occaſions. Cette année 1181. le Pape Alexandre l'envoia Legat en Bourgogne (41). Revêtu de ce redoutable titre, Henri depoſa deux Archevêques, celui de Lion & celui de Narbone. Enſuite, il marcha contre les Vaudois ou Albigeois avec une grande Armée (42). Il prit le Château de Lavaur, aujourd'hui Ville Epiſcopale; & il obligea peu chrêtiennement, mais avec devotion, Roger de Beziers & pluſieurs autres Seigneurs à abjurer l'Hereſie. On juge facilement qu'il n'épargna pas le ſang du Peuple. Il ne revint à Rome que l'année ſuivante. Croiſade contre les Albigeois.

Le Pape Alexandre étoit mort dès le 30. d'Aout 1181. après avoir tenu le St. Siege environ 22. ans. Il mourut à Città di Caſtello; mais il fut enterré à Rome dans l'Egliſe de Latran. Il paſſoit pour un des plus ſavans Papes qui eut été depuis cent ans. On dit qu'il étoit bien verſé dans l'Ecriture Sainte, & qu'il entendoit parfaitement les Decrets, les Canons, & les Loix Romaines (43). Sa cruauté eſt aſſez connuë par la Perſecution qu'il fit aux Vaudois. Il avoit ordonné „ de proceder par Cenſures, pour faire „ paier entierement les Dîmes des moulins, des etangs, du foin, de la „ laine, & des abeilles; voulant que la dixme de toutes ſortes de choſes fut „ paiée, avant qu'on eut retiré les fraix qu'on y avoit faits (44). „ Outre Mort d'Alexandre III.

(41) *Chron Clarœval. an.* 1181.
(42) *Chr. Voſienſe, tom.* 2. *Bibliot. Lab.* 1181.
(43) *Pagi, an.* 1181. §. 2. *Rob. de Monte,* 1181.
(44) *Frà-Paolo, Mat. Benef. p.* 150. *ex Decret.* 3. *tit. de Decimis, &c. c.* 5. *&c.*

An de J.C. 1181. tre ses Constitutions, que j'ai rapportées, il s'en trouve une l'an 1180. (45) adressée à Casimir Duc de Pologne, par laquelle Alexandre, à la priere de ce Prince, confirme l'Ordonnance qu'il avoit faite par le Conseil de l'Archevêque, des Evêques, & des Seigneurs de Pologne, pour retrancher plusieurs Abus, mais principalement la confiscation des biens des Evêques decedez. Il est remarquable que ce Prince Souverain demanda au Pape la confirmation de ses Ordonnances.

FRIDERIC I. *Empereur d'Occident.*

LUCIUS III.

LOUIS VII. *Roi de France.*

CLXXVII. PAPE.

Election de Hubaud.

APrès la mort d'Alexandre III. on commença à mettre en pratique le Decret du Concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages; & les Cardinaux commencerent à reduire à eux seuls le Droit d'elire le Pape, à l'exclusion du Peuple & du reste du Clergé. Ils ne laisserent vaquer le St. Siege qu'un seul jour; car le 1. jour de Septembre 1181. on elut Pape Hubaud ou Ubalde Evêque d'Ostie, homme fort âgé, mediocrement lettré, mais d'une grande expérience dans les affaires. On le fit couronner à Veletri le Dimanche suivant 6. jour du même mois, par Theodin Evêque de Porto, & par l'Archi-Prêtre d'Ostie: & on le nomma LUCIUS III. Il étoit de Luques en Toscane (1). Il fut un des Deputez qui negotierent la Paix entre le Pape Adrien IV. & Guillaume Roi de Sicile, l'an 1156. Il étoit alors Cardinal du titre de Ste. Praxede. Il tint le St. Siege environ quatre ans.

An de J.C. 1183.

Le Pape est chassé de Rome.

L'Histoire est fort obscure & fort seche sur les Commencemens de son Pontificat: mais à l'an 1183. elle commence à nous fournir des particularités intéressantes. Elle nous parle d'abord de la Revolte des Romains, qui chasserent le Pape Lucius à main armée. La Revolte venoit de quelques Coutumes, que le St. Pere jura de ne jamais observer, quoique les Papes ses Predecesseurs les eussent gardées (2). Les Romains, extrémement irritez, pillerent & brulerent les Terres du Pape; & le poursuivirent lui-même à main armée, & avec tant de fureur, qu'ils le contraignirent de fuir de Place en Place dans ses Forteresses. Christien, Archevêque de Mayence, Chancelier de l'Empereur, vint au secours du Pape, avec une grande Armée d'Allemans. Il incommoda fort les Romains, & peut-être les eut-il reduits, s'il ne fut tombé dangereusement malade à Tusculum, où il mourut au mois d'Août de cette année. On prétendit que les Romains l'avoient fait empoisonner. Mais, il seroit difficile de prononcer avec assurance sur un point si delicat. Quoiqu'il en soit, son Armée se dissipa, & les Romains s'obstinerent plus que jamais dans leur Revolte.

Alors

(45) *Alex. Epist.* 58. *ex Longino.* *V. Pagi, an.* 1181. *n.* 5. *&* 1185. *n.* 13.
(1) *Guil. Tyr. lib. XXII. c.* 7. *Chr. Vosiens.* (2) *Roger Hoved. Joan. de Cen. Chr.*

Alors le Pape, destitué de tout appui, bien loin d'être en état de soumettre les Rebelles, ne pouvoit pas même leur faire tête. Il eut recours aux Rois & aux Seigneurs, tant Laïques, qu'Ecclesiastiques. Il leur envoia des Nonces, pour demander des secours d'argent. Ceux qui vinrent en Angleterre aiant fait leur Proposition, le Roi consulta les Evêques & le reste du Clergé. Tous lui conseillerent de donner le subside au Pape, tel qu'il le jugeroit à propos, tant pour lui que pour eux. „ Car, ajouterent-„ ils, nous aimons mieux vous rembourser, si vous le voulez, de ce que „ vous aurez donné, que de souffrir que le Pape envoie ses Nonces en Angleterre, lever sur nous un subside, ce qui pourroit tourner en coutu-„ me, au préjudice du Roiaume. „ Le Roi suivit ce Conseil. Il envoia au Pape une grande somme d'argent, avec laquelle, & celles qu'il reçut de toutes parts des autres Princes, il acheta la Paix des Romains. Il revint à Rome : mais, comme il n'avoit fait qu'une Paix fourrée, il fut bientôt contraint d'en sortir pour la seconde fois (3).

An de J.C. 1183.

Subside accordé au Pape.

Tandis qu'il étoit encore à Veletri, Jean & Hugues, qui se disputoient l'Evêché de St. André en Ecosse, furent entendus en Consistoire, & on jugea qu'ils n'y avoient Droit, ni l'un, ni l'autre. Ils resignerent entre les mains du Pape purement & simplement ; & se retirerent de sa Cour, attendant sa Misericorde. Peu de jours après, il rendit à Hugues l'Evêché de St. André, & donna à Jean celui de Donguelde avec tout ce que le Roi d'Ecosse lui avoit ôté. Quand cés deux Prelats furent de retour, ils se mirent en possession chacun de leur Siege ; mais, parce que le Roi ne voulut pas faire à Jean la restitution que le Pape avoit ordonnée, ce Prelat disputa encore à Hugues l'Evêché de St. André (4).

Affaire d'Ecosse.

Les Romains, aiant repris les Armes, chasserent encore le Pape, & continuerent à faire le degât sur ses terres, pillant & brulant tout ce qu'ils rencontroient (5). La plus cruelle de leurs executions fut, qu'aiant trouvé plusieurs Clercs hors de la Ville, ils leur creverent les yeux, & ils leur mirent en dérision des Mitres sur la tête. Ils n'en épargnerent qu'un seul, pour conduire les autres vers le Pape. Lucius, touché de la plus vive douleur à cet affreux spectacle, frappa d'un Anathême perpetuel ceux qui avoient commis ce crime, & se retira à Verone (6). Ce fut-là qu'il eut une Conference avec l'Empereur. Ce Prince étoit venu en Italie, ou pour soûmettre les Romains, ou pour soutenir ses Droits sur les Etats de la Comtesse Mathilde. Le Pape pretendoit que les Biens de cette Comtesse appartenoient à l'Eglise Romaine, par son Testament (7). Pour terminer ce Differend, on tint une grande Assemblée à Verone. Mais, on n'y decida rien ; & l'affaire fut encore agitée quelques années après. Dans ce Con-

An de J.C. 1184.

Concile de Verone.

(3) *Pagi, Brev. Rom. Pontific. in Lucio III.* §. 8.

(4) *Roger Hovedenus, Annal. Angl. ad an.* 1183.

(5) *Joan. Ceccanus, in Chr.*

(6) *Chronographus Aquicinctinus ; an.* 1184. *Nangius an.* 1183.

(7) *Heiss. Hist. de l'Emp. liv. II. p.* 216. *ex Arnoldo Lubecensi, in Chr. Sclavorum, lib.* 3. *c.* 10.

An de J. C. 1184. Concile, les Romains furent condamnés comme ennemis de l'Eglise, quoiqu'ils n'en voulussent qu'au Pape (8). Ensuite Lucius fit une Constitution, ou Decret severe contre les Heretiques, qu'il vouloit convertir, c'est-à-dire exterminer, dans le Langage Anti-Chrêtien du Clergé. Voici les termes de cette Constitution (9): „La Vigueur Ecclesiastique doit s'exciter, „ pour abolir les diverses Heresies, qui ont commencé à pulluler de notre „ tems dans la plûpart des Lieux; veu principalement qu'elle se trouve appuiée de la Puissance Imperiale. C'est pourquoi, en la presence de notre „ cher fils l'Empereur Frederic, & de l'avis de nos freres les Cardinaux, „ des Patriarches, Archevêques, & Evêques, & de plusieurs Seigneurs assemblez de diverses parties du Monde: Nous condamnons par ce Decret, „ toutes les Heresies, quelque nom qu'elles portent, entr'autres les Cathares & Paterins, & ceux qui se disent faussement, Humiliez, ou Pauvres de Lion, les Passagins, Josephins, & Arnaudistes. (Tout ces noms „ designent les Vaudois (10).) Nous les soumettons tous à un Anathême „ perpetuel. Et parce que quelques-uns, sous prétexte de pieté, s'attribuent l'autorité de prêcher, nous comprenons sous un pareil Anathême „ tous ceux qui oseront prêcher en public, ou en particulier, sans avoir „ mission & autorité de Nous, ou de l'Evêque du lieu: tous ceux qui „ pensent ou enseignent autrement que l'Eglise Romaine touchant le Sacrement du Corps du Sang de Notre Seigneur Jesus-Christ, le Baptême, „ la remission des Pechez, le Mariage & les autres Sacremens. Et generalement tous ceux qui auront été jugez Heretiques par l'Eglise Romaine, par chaque Evêque dans son Diocese, avec le Conseil de son Clergé, ou par le Clergé même, le Siege vacant, avec le Conseil, s'il est „ besoin, des Evêques voisins. Nous condamnons de même tous ceux „ qui donneront retraite, ou protection, à ces Heretiques, soit qu'on les „ nomme Consolez, Croyans, Parfaits, ou de quelqu'autre nom superstitieux. Et parce que la severité de la Discipline Ecclesiastique est quelque fois meprisée, par ceux qui n'en comprennent pas la vertu, nous „ ordonnons que ceux qui seront manifestement convaincus des erreurs susdites, s'ils sont Clercs ou Religieux, soient depouillez de tout ordre & „ Benefice, & abandonnez à la Puissance Seculiere, pour recevoir la punition convenable: si ce n'est que le coupable, si-tôt qu'il sera decouvert, fasse abjuration entre les mains de l'Evêque du lieu. Il en sera de „ même du Laïque, & il sera puni par le Juge seculier, s'il ne fait abjuration. Ceux, qui seront seulement trouvez suspects, seront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une Purgation convenable: mais „ ceux qui retomberont après l'Abjuration, ou la Purgation, seront laissez „ au Jugement seculier, sans être plus ecoutez. Et les biens des Clercs „ condamnez seront appliquez, selon les Loix, aux Eglises qu'ils servoient. Cette

(8) *Sigonius. Rubeus, Hist. Raven. lib. 6. Radulphus de Diceto, in Imag. Hist. p. 624.*

(9) *Tom. X. Concil. p. 1737. extrà de Haret. Ad abol. c. 9. Decret. lib. 5. tit. 6.*

(10) *Voyez Perrin, Hist. des Vaudois, Ch. 3*

An de J.C. 1184.

„ Cette Excommunication contre tous les Heretiques, sera renouvellée par „ tous les Evêques aux grandes solemnitez ou quand l'occasion s'en presentera; sous peine d'être suspens, trois ans durant des fonctions Episcopales. Nous ajoutons, par le Conseil des Evêques, sur la remontrance „ de l'Empereur & des Seigneurs de sa Cour, que chaque Evêque visitera „ une ou deux fois l'année, par lui-même, par son Archidiacre, ou par „ d'autres personnes capables, les lieux de son Diocese, où le bruit commun sera que des Heretiques demeurent; & il fera jurer trois ou quatre „ hommes ou plus de bonne reputation, & même s'il le juge à propos „ tout le voisinage; que s'ils apprennent qu'il y ait-là des Heretiques, ou „ des Gens qui tiennent des Assemblées secretes, ou qui menent une vie „ differente du commun des fideles, ils les denonceront à l'Evêque, ou à „ l'Archidiacre. L'Evêque ou l'Archidiacre appellera devant lui les accusez; & s'ils ne se purgent, suivant la coutume du Païs, ou s'ils retombent, ils seront punis par le Jugement des Evêques. Que s'ils refusent de jurer, ils seront dès-là jugez Heretiques (11). Nous ordonnons „ de plus, que les Comtes, les Barons, les Recteurs, & les Consuls des „ Villes & des autres lieux promettent par serment, suivant la monition „ des Evêques, d'aider efficacement l'Eglise en tout ce que dessus contre „ les Heretiques & leurs Complices, quand ils seront requis; & qu'ils s'appliqueront de bonne foi, à executer, selon leur pouvoir, ce que l'Eglise & l'Empire ont statué sur cette matiere; si-non, ils seront dépouillez de leurs charges & ne seront admis à aucune autre: outre qu'ils seront „ excommuniez & leurs terres mises en Interdit. La Ville qui resistera à „ ce Decret, ou qui étant avertie par l'Evêque, negligera de punir les „ Contrevenans, sera privée du Commerce des autres Villes, & perdra la „ Dignité Episcopale. Tous les Fauteurs d'Heretiques seront notez d'infamie perpetuelle, & comme tels exclus d'être Avocats & temoins, & „ des autres fonctions publiques. Ceux qui sont éxempts de l'Evêque, „ & soûmis seulement au St. Siege, ne laisseront pour ce que dessus de „ subir le Jugement des Evêques, comme deleguez du St. Siege, non obstant leurs Privileges. „

L'Empereur s'interesse pour les Ecclesiastiques schismatiques.

Il parut au Concile de Verone des Ecclesiastiques de divers Païs, qui avoient été ordonnez par les Schismatiques, sous le Pontificat précedent. L'Empereur s'interessa pour eux. Il conjura le Pape de leur faire grace, & de les réhabiliter. Lucius le promit. Mais le lendemain, il changea d'avis; &, pour donner quelque prétexte à ce changement, il dit que la suspense contre ces Ecclesiastiques, aiant été prononcée à Venise dans le Concile general en 1177. ne pouvoit être revoquée que dans un pareil Concile. Il ajouta, qu'il en tiendroit un à Lion pour cette affaire. Les Allemans se plaignirent de ce trait de mauvaise-foi avec tant de hauteur, que

(11) Si de ne pas jurer, c'est être Heretique; on le devient, en suivant l'Evangile, dont les Preceptes sont formels contre les sermens.

An de J.C. 1184.

que les Cardinaux disoient, qu'ils demandoient grace en menaçant (12).

Affaire de l'Archevêque de Trêves.

On traita aussi à Verone d'une autre affaire importante. C'étoit l'Election de l'Archevêque de Trêves. Ce grand Siege étant vaquant par la mort de l'Archevêque Arnold, le Chapitre se trouva partagé entre l'Archidiacre Volmar, & le Prevôt Rodolfe. On convint de se rassembler à l'heure de None, pour terminer ce Schisme. Mais Volmar prévint l'heure. Il se fit elire & introniser par ses Amis. Rodolfe venant avec les siens, à l'heure marquée, protesta de faire casser l'Election de Volmar. Sur quoi l'Empereur Frederic aiant assemblé les Seigneurs à Coblents, ils jugerent qu'en cette division il pouvoit choisir une personne capable. Il donna l'Investiture à Rodolfe, & Volmar se pourvût devant le Pape. Le Pape & l'Empereur soutenoient chacun celui dont ils avoient pris la protection. Ils se separerent ainsi, sans avoir pû convenir. Frederic vouloit encore que le Pape couronnât Empereur son fils Henri; mais le Pape le refusa, disant que Frederic devoit donc quitter la Couronne Imperiale, & qu'il ne pouvoit y avoir deux Empereurs ensemble.

Etat de l'Eglise d'Orient. Nouvelle Croisade.

Les choses étoient en cet état dans l'Occident, lorsque le Pape, qui sans doute vouloit eloigner l'Empereur, pour être plus au large, & donner l'essor à son Ambition, écouta favorablement les Orientaux qui venoient implorer son secours contre les Sarrazins. L'affaire fut concluë au même Concile de Verone. Baudouin IV. Roi de Jerusalem étant incapable d'agir, à cause de la Lepre dont il étoit attaqué, envoia des Ambassadeurs en Italie, pour representer au Pape & à tous les Princes Chrêtiens, l'extremité où il étoit reduit, & le danger qu'il couroit de perdre le peu qui lui restoit en Orient, par les divisions intestines, & par les Armes victorieuses de Saladin (13). Le Chef de cette Ambassade étoit Heraclius, qu'une Faction avoit elevé sur le Siege Patriarchal de Jerusalem, malgré les justes oppositions de Guillaume Archevêque de Tyr. Ce dernier fit le voiage de Rome, pour faire deposer Heraclius: mais, il fut empoisonné, & le Pape confirma le Patriarche dans sa Dignité. On sera bien aise de connoître ce digne Ambassadeur: Je toucherai ici quelques particularités de sa vie, pour faire juger de l'état du Christianisme dans la Terre Sainte. Voici de quelle maniere Heraclius vêcut à son retour de Rome. „ Il devint amoureux „ d'une certaine Taverniere de la Ville de Naples de la Palestine à douze „ lieuës de Jerusalem. Il alloit fort souvent la voir, & il la faisoit venir „ aussi fort souvent, la renvoiant chargée de presens, afin que ces voiages „ ne deplussent pas au mari. Peu de tems après, le mari mourut, & le „ Patriarche transporta cette femme avec son Pere & sa Mere à Jerusalem. „ Il luy acheta une belle maison de pierres de taille, & à la vuë du Public „ il vivoit avec elle, comme un mari vit avec sa femme, excepté qu'ils ne „ demeuroient pas en même Maison. Quand elle alloit à l'Eglise, elle étoit

(12) *Arnoldus Lubecensis, Chron. Sclavorum, lib. 3. c. 10.*

(13) *Guilel. Tyrius, de bello Sacro. lib. XXII.*

An de J.C. 1184.

„ étoit dans l'equipage d'une Princesse, & d'une Reine, suivie d'une grande foule de Serviteurs. Si quelqu'un, qui ne la connoissoit pas, demandoit qui étoit cette Dame, sans façon on répondoit que c'étoit la Patriarchesse, ou la femme du Patriarche. Elle s'appelloit Pascha de Reveri, & eut plusieurs enfans du Patriarche. Il arriva un jour, qu'étant à l'Armée, le Roi tenant Conseil avec le Patriarche & les Barons, pour savoir si l'on donneroit Bataille aux Sarrazins, un bouton entra hardiment, & s'adressant au Patriarche, il lui dit: Monseigneur, vous me devez paier mon voiage, pour la bonne nouvelle que je vous apporte: Pascha de Riveri votre femme est accouchée d'un beau garçon. Le Patriarche fut un peu confus; mais pourtant, sans se déferrer, il luy repondit: Taisez-vous; vous êtes un fou: Taisez-vous. Cette conduite du Patriarche étoit un exemole, dont tout son Clergé, ses Moines, & ses Prêtres profitoient fort bien; car, ils étoient si debauchez, qu'aucune femme ne tenoit bon contr'eux; & à peine y avoit-il une femme chaste dans toute la Ville de Jerusalem (14). „ Ce fut à la Sollicitation de cet infame Heraclius, & pour des gens aussi scelerats qu'il l'étoit lui-même, qu'on entreprit une nouvelle Croisade; & que Gerard Arehevêque de Ravenne exposa publiquement au Concile de Verone le triste état du Roiaume de Jerusalem: exhortant toutes sortes de personnes à le secourir, pour la remission de leurs Pechez (15). Tout cela fut aussi inutile que les instances du Patriarche Heraclius, & des deux autres Ambassadeurs, Arnaud Maître des Templiers, & Roger Maître des Hospitaliers. Ils ne reçurent aucun secours effectif, ni de l'Empereur, ni du Pape. Ainsi, *leur Negociation ne fut pas si heureuse que leur Voiage, parce que les différens interêts des Princes, en ce tems-là, ne leur permettoient pas de s'engager dans une aussi grande & aussi difficile Entreprise que celle de conduire toute une Armée de Croisez dans la Palestine, comme le prétendoient ces Ambassadeurs* (16). Frederic Barberousse vouloit retablir son Autorité en Italie, où elle avoit été fort affoiblie par le Schisme: Son absence, en cette conjoncture, eut été fatale à l'Empire, à en juger par le train que suivoient les Papes d'alors. Le Souverain Pontife Lucius III. avoit assez d'occupation avec les Romains, qui étoient fatiguez de la Domination des Ecclesiastiques, toûjours la plus dure qu'on puisse imaginer. Guillaume Roi de Sicile faisoit la Guerre au cruel Andronic, pour vanger la mort des Latins, que ce Tyran avoit fait massacrer à Constantinople (17). Philippe II. Roi de France étant encore Jeune, & n'aiant point d'Enfans, ne pouvoit entreprendre le Voiage d'Orient (18). Henri II. Roi d'Angleterre sembloit être interessé à la defense de son Cousin Germain Baudouin IV. Roi de Jerusalem. Et d'ailleurs, il avoit promis d'aller au secours de la Terre Sainte, pour expier entierement le

(14) *Besoldus, de Regib. Hierosolimit. p.* 284. *ex Marino Sanuto, Secreta fidelium Crucis, lib.* 3. *part.* 6. *c.* 24.

(15) *Radulphus de Diceto, Imag. Hist.*

(16) *Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. IV. p.* 54. 55.

(17) *Nicetas.*

(18) *Rigord, Gest. Philip. Aug.*

An de J.C. 1185.

le meurtre de Thomas Becquet. Mais, dans l'état où étoient les affaires, il n'eut pas été prudent de quitter l'Angleterre, qui n'avoit jamais eu une longue Paix avec les François (19). Tel étoit alors l'état de l'Europe.

Succès de l'Ambassade de Jerusalem.

Le Pape ne fit autre chose en faveur des Chrétiens Orientaux, que de donner à leurs Ambassadeurs des Lettres de recommendation pour les Rois de France & d'Angleterre. Le Patriarche Heraclius vint à Paris où il fut très-bien reçu, & le Roi donna ordre à ses Prevôts & à ses Intendans de le défraïer par-tout sur ses terres (20). On convoqua à Paris une Assemblée generale des Prelats & des Grands du Roiaume, qui s'opposerent tous au voiage du Roi. Desorte que ce Monarque promit seulement aux Ambassadeurs de Jerusalem, qu'il feroit exhorter ses Peuples dans tout son Roiaume, à s'enrôler pour la Guerre Sainte, & qu'il fourniroit liberalement de son epargne ce qui seroit nécessaire à ceux qui prendroient les Armes pour cette Cause. Le Patriarche n'étoit pas trop satisfait de cette reponse; mais il fallut qu'il s'en contentât. Il esperoit qu'Henri II. Roi d'Angleterre favoriseroit mieux ses vuës. Il y fut trompé. Ce Monarque assembla les Seigneurs & les Evêques de ses Etats à Londres; & comme le Pape, dans sa Lettre, insistoit sur la promesse qu'Henri avoit faite d'aller à la terre-sainte, on delibera d'abord sur cet engagement; & il fut décidé, que, vû l'état des choses, le Roi en étoit exempt (21). Ainsi les plus saines têtes de l'Assemblée conclurent que les Orientaux se contenteroient de la permission que le Roi donnoit à tous ses sujets de se croiser, & de la promesse qu'il fit de donner, par avance, un secours d'argent.

Insolence du Patriarche Heraclius.

Le Patriarche Heraclius, qui étoit d'une extrême violence, irrité de cette resolution, & rejettant avec mepris l'offre avantageuse du Roi, qui vouloit donner cinquante mille marcs pour cette Guerre, il repondit brusquement: „ Qu'ils n'avoient (22) pas affaire de son argent, mais de lui-même: qu'ils „ avoient plus d'or & d'argent qu'ils n'en vouloient; & qu'ils n'étoient venus de si loin, que pour chercher un homme qui eut besoin d'argent, „ pour faire utilement la Guerre contre les Infideles, & non pas de l'argent „ qui eut besoin d'un homme, qui sçut l'art de s'en bien servir en cette „ Guerre. Au reste, *ajouta-t'il en luy parlant d'un air très-offensant*, vous „ avez regné jusqu'à maintenant avec beaucoup de gloire, mais sachez que „ Dieu, dont vous abandonnez la cause, vous va maintenant abandonner. „ Pour en être persuadé, vous n'avez qu'à comparer les biens qu'il vous a „ faits, avec les crimes enormes dont vous l'avez paié, par une extrême „ Ingratitude. Vous avez violé la foi que vous devez au Roi de France, „ votre Souverain, & vous prenez maintenant pour prétexte de votre refus, „ la Guerre que vous craignez qu'il ne vous fasse. Vous avez fait barbarement

(19) *Chronic. Joan. Brompton. Henr. Knygton. lib. 2 de Event. Ang. Chronic. Gervas.*

(20) *Rigord. Gest. Philip. Aug.*

(21) *Roger. Hoved. Annal. Angl. Mathieu Paris. Chr. Gervas. Radulphus de Diceto.*

(22) *Chr. Brompt. Hen. Knygton. ap. Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. IV. p. 63.*

„ ment massacrer le St. Archevêque de Cantorberi, & vous refusez maintenant d'aller à la defense de la Terre Sainte, après vous y être engagé solemnellement dans un Sacrement. „ Et comme il vit que le Roi changeoit de couleur: „ Ne croyez pas, *poursuivit-il, en lui tendant le coû*, que „ j'appréhende les effets de cette fureur, que la verité qu'on vous dit, & „ que vous ne pouvez souffrir, allume dans votre Ame. Tenez, voilà ma „ tête: traitez-moi, comme vous avez fait St. Thomas. J'aime autant „ mourir de votre main en Angleterre, que de celles des Sarrazins en Syrie: „ aussi bien ne valez-vous guere mieux qu'un Sarrazin. „ Le Roi fit paroître beaucoup de grandeur d'Ame, en meprisant ces violentes Insultes du Patriarche Heraclius, qui meritoit un severe Châtiment.

An de J.C. 1185.

Lettres du Pape à Saladin & à Sisidin.

On dit que, sur la premiere nouvelle des Conquêtes de Saladin, le Pape Lucius écrivit à ce fameux Capitaine, pour l'engager à faire la Paix avec les Chrêtiens. Il écrivit aussi à Saphadin, ou Sisidin, frere de Saladin, dans la même vuë; & il envoia des Legats à l'un & à l'autre. Nous n'avons pas ces Lettres: mais, il en est fait mention dans celles que les deux Princes Sarrazins écrivirent au Pape, s'il en faut croire un Auteur qui les rapporte (23). Il paroit que Saladin & Saphadin son frere étoient fort portés à la Paix; mais, ils se defioient de la bonne foi des Chrêtiens; & je crois qu'ils avoient raison. Ils vouloient bien, à la priere du Pape, faire une echange des Prisonniers. C'est tout ce qu'on sait de cette Negociation.

Mort de Lucius III.

Peut-être eut-elle aboutie à un accommodement avantageux aux Chrêtiens, si le Pape ne fut pas mort sur ces entrefaites. Il étoit encore à Verone, ou il finit sa vie le 24. de Novembre 1185. Il y fut enterré le lendemain; & on grava sur son Tombeau cette Epitaphe:

Luca dedit lucem tibi Luci, Pontificatum
Ostia, Papatum Roma, Verona mori.
Immò Verona dedit verum tibi vivere, Roma
Exitium, curas Ostia, Luca mori (24).

FREDERIC I. *Empereur d'Occident.*

URBAIN III.

PHILIPPES-AUGUSTE. *Roi de France.*

CLXXVIII. PAPE.

Election d'Urbain III.

D'Abord, on choisit, pour succeder à Lucius, Hubert Crivelli, natif de Milan. Il avoit été Archidiacre de Bourges, & ensuite de Milan. L'an 1182. son Prédecesseur Lucius III. le fit Cardinal du titre de St. Laurent *in Damaso*. Après la mort d'Algise, il fut fait Archevêque de Milan, & sept mois apres, on l'elût Pape sous le nom d'URBAIN III. Il garda toujours l'Archevêché de Milan (1). Le 12. de Janvier 1186. il écri-

(23) *Radulphus de Diceto, in Imag. Hist. p.* 621.

(24) *Apud Ciaconium.*

(1) *Radulf. de Diceto. Ughell. Ital. Sacr. tom.* 2. *p.* 232.

An de J.C. 1186.

écrivit à tous les Evêques & aux autres Prelats, pour leur donner part de son Election (2).

L'Empereur marie son fils, & lui donne le titre de Cesar.

L'Empereur, qui étoit encore en Italie, maria le Roi Henri son fils avec Constance, fille Postume de Roger, Roi de Sicile, & Tante de Guillaume II. qui regnoit alors. Elle avoit au moins 10. ans plus que son Epoux (3). Le Marige fut celebré à Milan le 27. de Janvier 1186. & en cette Ceremonie l'Empereur Frederic fut couronné par l'Archevêque de Vienne, le Roi Henri par le Patriarche d'Aquilée, & la Reine Constance par un Evêque Allemand. Dès ce jour, le jeune Roi prit le titre de Cesar. Mais, le Pape Urbain le trouva mauvais: car, il soutenoit comme Lucius son Predecesseur, que Frederic ne pouvoit donner à son fils la Dignité Imperiale. D'ailleurs, son ambition & son interêt particulier lui faisoient desapprouver ce mariage, qui donnoit à Henri l'esperance du Roiaume de Sicile, parce que le Roi Guillaume, neveu de Constance, n'avoit point d'enfans. Aussi suspendit-il de leurs fonctions tous les Evêques qui avoient assisté à cette ceremonie (4).

Differends entre le Pape & l'Empereur.

Nous avons vû, dans la Vie de Lucius III, que le Concile de Verone, ne decida rien sur les affaires qui interessoient l'Empereur; ce qui excita de nouvelles brouilleries entre le Sacerdoce & l'Empire. Car Urbain, ambitieux & vindicatif, affectoit un grand zéle pour les Droits de l'Eglise: mais, comme il étoit Milanois, toutes ses vuës aboutissoient à vanger les maux que l'Empereur avoit fait autrefois à la Ville de Milan sa Patrie. De plus, il se plaignoit que Frederic Barberousse s'étoit emparé injustement des biens que la Comtesse Mathilde avoit donnez à l'Eglise Romaine: qu'il prenoit les depouilles des Evêques morts, ensorte que leurs Successeurs, trouvant les Eglises denuées de tout, étoient reduits à faire des extorsions injustes: enfin que l'Empereur avoit dissipé plusieurs Monasteres de filles, dont il avoit pris les revenus sous prétexte de la vie dereglée des Abbesses, sans en mettre à leur place de plus regulieres. L'Empereur, de son côté, fut fort irrité de ce que le Pape, soûtenant Volmar elû Archevêque de Trêves, de la maniere que je l'ai dit ci-dessus, l'ordonna Prêtre Cardinal le Samedi de la Pentecôte, & le lendemain le sacra Archevêque. Urbain n'avoit pû s'empêcher de faire paroître combien il étoit mécontent du Mariage d'Henri; & ce Prince, ne menageant plus la Cour de Rome, fomenta par quelques traits de violence & d'autorité, la division entre le Pape & l'Empereur son Pere. Car, étant encore en Lombardie, il fit venir un Evêque, à qui il demanda de qui il avoit reçu l'Investiture. Du Pape, repondit l'Evêque. Le jeune Roi lui fit trois fois la même question, & l'Evêque ajouta: *Seigneur, je ne possede ni Regales, ni Officiers, ni Cours Roïales: c'est pourquoi j'ai reçu du Pape le Diocese que je gouverne.* Alors, le Roi le traita à l'Allemande: il le fit battre à coups de poing par ses gens, & traîner dans la bouë. Une

(2) *Epist.* 1. *tom. X. Concil.*

(3) On lui donne plus de 31. ans & Henri n'étoit que dans sa 21. année.

(4) *Godefr. Viterb. Chr. Par.* 17. *p.* 513. 522. *Radulphus de Diceto, ubi. supr. p.* 29. *Auct. Aqaicinct. an.* 1186.

Une autrefois, aiant rencontré un Serviteur du Pape Urbain, qui portoit une grande somme d'argent, il la lui ôta, & lui fit couper le nez. Il se passa encore d'autres choses, qui obligerent enfin le Pape à citer l'Empereur, & à le menacer de l'Excommunication (5).

An de J.C. 1186.

Plaintes de l'Empereur contre le Pape.

Mais, Frederic & son fils Henri mepriserent ces menaces: ils s'appliquerent tous deux à chasser & à persecuter les Prelats, qui, sans égard à la foi qu'ils avoient jurée, soutenoient le Pape dans ses criminels desseins (6). L'Empereur, comblé de gloire, aiant pacifié l'Italie, étoit revenu en Allemagne: &, voiant le Pape resolu de le pousser, il ferma tous les passages des Alpes & des Païs voisins, pour empêcher que Personne n'allât a la Cour de Rome: ce qui obligea le Pape à établir son Legat en Allemagne Philippe Archevêque de Cologne. L'Empereur fit venir ce Prelat & lui demanda s'il lui seroit fidele. Le Prelat répondit: „ *Seigneur, vous n'en* „ *devez point douter*; vous m'avez souvent eprouvé. Mais, pour vous par- „ ler au nom de tous les Evêques, si vous vouliez nous traiter un peu plus „ doucement, nous vous serions plus devouez. Le Pape croit se plaindre „ avec raison, de ce qu'après la mort des Evêques, on dépouille les Egli- „ ses, on enleve tous les Meubles & les revenus de l'année courante, ensor- „ te que le Successeur ne trouve rien. Si vous voulez nous faire justice sur „ ce point, nous serons les Mediateurs entre vous & le Pape; sinon, nous „ ne pouvons abandonner la verité. „ L'Empereur repliqua: „ Nous sa- „ vons certainement, que les Empereurs nos Predécesseurs donnoient l'Inves- „ titure des Evêchez & les remplissoient de personnes plus dignes, que l'on „ ne fait depuis qu'ils vous ont permis l'Election, que vous appellez Cano- „ nique. Nous nous tenons à ce qu'ils ont reglé: mais, nous voulons con- „ server ce petit reste de notre Droit tel que nous l'avons trouvé. Cepen- „ dant, comme je vois que vous n'êtes pas de mon avis, je ne veux point „ que vous veniez à la Cour, que je dois tenir à Geilenhusen. „ Il s'y assembla grand nombre d'Evêques & de Seigneurs, & l'Empereur leur dit: „ Vous savez comme je suis attaqué par le Pape, sans que je sache avoir ja- „ mais manqué à ce que je lui dois. Il dit qu'aucun Laïque ne doit posse- „ der les Dîmes, que le Seigneur a destinez à ceux qui servent l'Autel. „ Mais, nous savons que l'Eglise étant attaquée a accordé les Dîmes à per- „ petuité à des personnes nobles & puissantes, qui ont entrepris sa défense „ sans quoi elle n'auroit pû conserver ses biens. Le Pape dit encore, qu'il „ n'est pas juste que personne s'attribuë droit d'Avouërie sur les Terres ou les „ Vassaux de l'Eglise: mais, que les Prelats doivent en joüir librement, „ comme ils les ont reçus d'abord. Or, nous ne croions pas que l'on puisse „ changer facilement ce qui est établi par une ancienne coutume. Je de- „ mande donc aux Prelats leurs Avis sur ce sujet. „ Alors, Conrad Archevêque de Mayence se leva & dit. *Cette affaire est importante, & il ne nous appar-*

(5) *Arnoldus Lubecensis, Chr. Sclavor. lib.* III. c. 16.

(6) *Chr. Belg.*

An de J.C. 1186.

appartient pas de terminer un si grand Differend. Je suis d'avis que nous ecrivions au Pape, pour l'exhorter à faire la Paix, & à vous rendre Justice (7).

Lettre des Evêques Allemans au Pape.

Tous se rangerent à cet Avis, & d'un commun consentement, on ecrivit une Lettre au nom de tous les Evêques d'Allemagne & scellées de leurs seaux. Ces Prelats disoient au Pape (8): „ Nous sommes sensiblement affligez de „ la Discorde qui s'eleve entre l'Eglise & l'Empire, ce qui fait entre-cho- „ quer les deux glaives qui se devroient mutuellement secourir. L'Empe- „ reur, dans une Cour Solemnelle, qu'il vient de tenir, s'est plaint que „ lorsqu'il vous temoignoit le plus d'amitié, & qu'il avoit envoié son fils „ unique le Roi des Romains, s'exposer à toutes sortes de perils, pour la „ defense de l'Eglise Romaine, vous avez affecté d'exercer votre inimitié „ contre lui, en recevant les Cremonois qu'il avoit declarez ennemis pu- „ blics de l'Empire, & detournant les Villes d'Italie, & particulierement „ les Evêques, de lui prêter aucun secours. Il a ajouté de grandes plain- „ tes touchant l'affaire de Trêves. Car il n'y a point de memoire qu'au- „ cun de vos Prédecesseurs ait fait une telle injure à aucun des siens, de sa- „ crer un Evêque du Roiaume Teutonique, avant qu'il eut reçu les Regales „ par le Sceptre Imperial; & des personnes dignes de foi temoignent que „ vous aviez promis fermement de ne point sacrer le Seigneur Volmar. „ L'Empereur s'est encore plaint des torts que vous avez faits depuis long- „ tems à l'Empire dans l'Archevêché de Milan, un des plus grands Sieges „ d'Italie. Il ajoute, que toutes les Eglises de l'Empire sont accablées „ des exactions de ceux qui viennent de votre part, tant en argent, qu'en „ repas, & en logemens d'hommes & de chevaux; & on traite ainsi des „ Eglises & des Monasteres qui n'ont pas dequoi subsister. „ Les Evêques finissent leur Lettre en priant instamment le Pape de satisfaire à ces plaintes, & de prendre confiance aux Deputez qu'ils lui envoient. On ne sauroit douter de la Verité de ces Faits, puisqu'ils sont fondez sur des temoignages authentiques. Ainsi, je m'étonne que le Pere Maimbourg ait ecrit que Frederic entretint toujours la Paix avec le St. Siege, depuis qu'il se fut reconcilié avec le Pape Alexandre III (9).

Privileges pour le Roi d'Angleterre.

Au reste, si le Pape Urbain en vouloit à l'Empereur, il menageoit beaucoup le Roi d'Angleterre. C'étoit toujours Henri II. qui cette année 1186. envoia des Deputez à Urbain. Il obtint de ce Pontife plusieurs graces que Lucius avoit refusées; entr'autres de faire couronner Roi d'Irlande celui de ses trois fils qu'il voudroit. Urbain lui en donna une Bulle; &, pour marque de son consentement, il lui envoia une Couronne de plumes de Paon tissuë d'or. Après Noël de cette même année, il envoia en Angleterre Octavien Cardinal Diacre, & Hugues de Nonam, Evêque de Coventri, à qui il donna la Legation en Irlande (10). Le Pape se reserva le denier

(7) *Arnoldus Lubecensis, ubi supr. c.* 17. 18.

(8) *Apud Radulfum de Diceto, Imag. Hist. p.* 632.

(9) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. V. p.* 497.

(10) *Roger. Hovedenus, Annal. Angl. p.* 631. *& Gall. Chr. Praef. Edit.* 1671.

Denier de St. Pierre en ce Païs-là; & il n'oublia pas de s'y procurer de nouveaux Droits. An de J.C. 1187.

Le Pape veut excommunier l'Empereur.

Vers ce tems-ci, le Pape reçut, de la part des Evêques Allemans, la Lettre que j'ai rapportée plus haut. Il fut surpris du changement de ces Prelats: car, il lui sembloit avoir pris la defense de leur cause qu'ils abandonnoient eux-mêmes. Il demeura donc ferme dans sa Resolution d'excommunier l'Empereur, après les Citations legitimes: mais, les habitans de Verone, où il étoit, lui dirent: *Saint Pere, nous sommes Serviteurs & Amis de l'Empereur. C'est pourquoi nous vous prions de ne le pas excommunier dans notre Ville, & en notre Presence.* Le Pape, aiant egard à leur prieres, ou craignant quelque soulevement, sortit de Verone: mais, lorsqu'il vouloit excommunier l'Empereur, la mort le prevint.

Conquêtes de Saladin. Mort du Pape.

Il prenoit le chemin de Venise, dans le dessein de pacifier les troubles de l'Occident, & d'assembler un puissant secours pour la Terre Sainte. Mais, étant à Ferrare, il apprit que l'invincible Saladin, après avoir entierément defait l'Armée Chrêtienne à la journée de Tiberiade, s'étoit emparé de la vraie Croix, & de la Ville de Jerusalem. Que ses troupes occupoient tout le Roiaume, & que le Roi Gui de Lusignan étoit entre les mains des Sarrazins (11). Il ne put resister au chagrin que lui causerent des nouvelles si tristes & si accablantes. Et comme il étoit deja consumé de vieillesse, il tomba malade, & mourut le 19. d'Octobre 1187 (12). Il fut enterré le lendemain dans l'Eglise Cathedrale de Ferrare. Il a ecrit quelques Lettres, qui se trouvent dans le X. Tome des Conciles du P. Labbe; & une Paraphrase du Pseaume L. qu'on trouve au I. Tome de la Bibliotheque des Peres.

FRIDERIC I. *Empereur d'Occident.* — PHILIPPE-AUGUSTE. *Roi de France.*

GREGOIRE VIII.

CLXXIX. PAPE.

Gregoire VIII. commencemens de son Pontificat.

Albert, Prêtre Cardinal du titre de St. Laurent en Lucine, & Chancelier de l'Eglise Romaine, succeda, par une Election Canonique, à Urbain III. Il prit le nom de Gregoire VIII. & il fut sacré le 25. d'Octobre. Il étoit savant & eloquent, d'une vie pure & austere, & d'un grand zele. Benevent étoit sa Patrie: & l'Histoire assure, qu'il ne tint le St. Siege qu'environ deux mois. Dans ce peu de tems, il fit ce qui lui fut possible, pour animer les fideles au recouvrement de la Terre Sainte; comme on voit par une grande Lettre donnée à Ferrare le 29. d'Octobre (1). Il les exhorte à appaiser la colere de Dieu par la Penitence & les bonnes Oeu-

(11) *Vie MS. de Saladin, an.* 1185. *&c. Auct. Aquicinct. an.* 1187. *Guil. Neubrig. lib. III. c.* 16. *Nangius, Chr. an.* 1186. 1187. *Epist. in Chr. Reischersp. an.* 1187.

(12) *Gervas. Chr. p.* 507. 510. *V. Pagi, an.* 1187. §. 13.

(1) *Tom. X. Concil. Greg. Epist.* 1.

An de J.C. 1187.

Oeuvres, & promet à ceux qui feront le voiage les mêmes graces que ses Predecesseurs; c'est-à-dire, l'indulgence pleniere de leurs Pechez, & la Protection de l'Eglise pour leurs Biens temporels. Par une autre Lettre (2) de la même datte, il marque en particulier la Penitence que l'on doit faire sur ce sujet. „ Nous ordonnons, dit-il, par le Conseil de nos Freres, c'est-„ à-dire, des Cardinaux, & avec l'Approbation de plusieurs Evêques, que „ tous, pendant cinq ans, jeunent au moins les Vendredis en viandes de Ca-„ rême, & que la Messe ne se dise qu'à None. Tous ceux qui se portent „ bien, s'abstiendront de manger de la Chair le Mecredi & le Samedi: pour „ nous & nos Freres, nous nous en abstiendrons encore le Lundi avec nos „ Domestiques; & quiconque y manquera sera traité comme s'il avoit rom-„ pu l'abstinence du Carême. „ Un Auteur du tems (3) ajoute, que les Cardinaux promirent entr'eux de renoncer à toutes les Richesses & les delices; de ne plus recevoir aucuns presens de ceux qui avoient des affaires en Cour de Rome: de ne point monter à cheval, tant que la Terre Sainte seroit au pouvoir des Infideles, mais de se croiser tous les premiers & d'aller demandant l'aumône à la tête des Pelerins. Cet accès de Devotion étoit trop violent, pour être de durée. Comme, selon les regles de Droit, les commissions cessent par le decez du commettant, le Pape Gregoire craignit, que ceux qui avoient obtenu à grands frais des Lettres du Pape Urbain, pour faire juger leurs affaires sur les Lieux, ne fussent obligez d'en obtenir de nouvelles. C'est pourquoi, deux jours après son sacre, il fit expedier une Lettre adressée à tous les Prelats de l'Eglise (4), pour valider toutes les Commissions de cette nature accordées pas son Prédecesseur trois mois avant sa mort (5).

Mort de Gregoire VIII.

Il y avoit une ancienne inimitié entres les Pisans & les Genois, dont les Villes étoient alors tres-riches & très-puissantes par Terre & par Mer. Le Pape Gregoire entreprit de les reconcilier, afin de les faire agir ensemble, pour le recouvrement de la Terre Sainte. Pour cet effet, il se rendit à Pise, où il fut reçu avec grand honneur le 9. de Decembre; &, y aiant fait venir les premiers d'entre les Genois, il parla aux uns & aux autres avec tant de Sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir, & la Paix étoit en bon chemin; mais, la fiévre le prit, & une maladie de très-peu de jours le mit au Tombeau le 16. du même mois. C'est tout ce que l'Histoire nous en apprend. On trouve ses Lettres dans le X. Tome des Conciles.

(2) *Tom X. Concil. Greg. Epist. 2.*
(3) *Rog. Hoved. ubi supr. p 636.*
(4) *Epist. 3.*
(5) *Guil. Neubrig. Lib. III. c. 22.*

CLE-

An de J.C. 1188.

FRIDERIC I. *Empereur d'Occident.* **CLEMENT III.** PHILIPPE-AUGUSTE. *Roi de France.*

CLXXX. PAPE.

L'Evêque de Paleſtrine, appellé Paul ou Paulin, qui avoit le titre de Cardinal, fut elû pour ſucceder à Gregoire VIII. Il prit le nom de CLEMENT III. & il fut couronné le 20. de Decembre 1187. Cette ceremonie ſe fit à Piſe (1).; & d'abord le nouveau Pape envoia des Deputez aux Romains ſes Concitoïens, pour établir avec eux une Paix ſolide. L'occaſion de la diſcorde étoit la Ville de Tuſculum appartenant au Pape, à laquelle les Romains faiſoient une Guerre implacable pour ſe la ſoûmettre; ce qui cauſoit une cruelle diviſion entr'eux & le Pape depuis le tems d'Alexandre III. Les deputez de Clement III, étant arrivez à Rome, exhorterent les Romains à le recevoir comme leur Pere & à ſe réunir à lui. „ Nous „ le ſouhaitons plus que lui, repondirent-ils: à condition neanmoins qu'il „ nous aidera à reparer la perte & la honte que nous avons reçuë à l'occa„ ſion de la Guerre de Tuſculum; & qu'il fera marcher ſes troupes, s'il eſt „ beſoin, contre cette Ville, en cas que nous ne puiſſions faire avec elle „ une Paix honnorable. Enfin, qu'il nous la livrera, s'il en eſt un jour „ le Maître, pour en diſpoſer à notre volonté (2). „ A ces conditions fut fait le Traité; où le Senat & le Peuple Romain, adreſſant la Parole au Pape, diſent en ſubſtance (*): „ Nous vous rendons dès à preſent le Senat, la „ Ville, & la Monoie. Nous vous rendons quitte l'Egliſe de St. Pierre „ & les autres, qui étoient engagées pour la Guerre; à condition que „ vous cederez au Senat le tiers de la Monoie, ſur quoi l'on dechargera tous „ les ans une partie de la ſomme, pour la quelle les Egliſes étoient enga„ gées juſques à ce qu'elle ſoit entierement acquitée; & dont les interêts „ diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons fidelité „ tous les ans, nous & les Senateurs nos Succeſſeurs; & vous donnerez aux „ Senateurs & à leurs Officiers les Diſtributions ordinaires, auſſi bien „ qu'aux Juges, aux Avocats, & aux Scriniaires que vous aurez établis. De „ quelque maniere que Tuſculum ſoit detruit, l'Egliſe Romaine y gardera „ tous ſes Domaines & ſes mouvances: mais, vous nous donnerez dans ſix „ mois tous les Murs de la Ville & de la Forteresſe, pour les détruire, „ ſans que vous puiſſiez jamais les rétablir. Et ſi Tuſculum ne tombe „ pas entre nos mains d'ici au premier de Janvier, vous en excommunie„ rez les habitans, & les contraindrez, par vos vaſſaux de Campanie & de „ Romagne avec notre ſecours, d'accomplir touchant leur Ville ce qui à „ été dit. Moïennant ce que deſſus, nous jurerons de vous donner ſureté, à

Election de Clement III. Traité du Pape avec les Romains.

(1) *Gervaſ. Chr. Annal. Mailroſ.*
(2) *Roger. Hovedenus, Annal. Angl. p.* 689.
(*) *Ap. Baron. an.* 1188.

An de J.C. 1188.

„ à vous, aux Evêques, aux Cardinaux, à toute votre Cour, & à ceux „ qui y viendront, y sejourneront, ou en retourneront; sauf les Droits „ des Romains, qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appellez „ pour la defense du Patrimoine de St. Pierre, ils iront, à vos fraix, „ selon la coutume de leurs Prédecesseurs. „ Ce sont les principales Clauses de ce Traité, qui est datté du dernier de May 1188.

Le Pape s'interesse pour la Terre-Sainte.

Les interêts de part & d'autre étant ainsi reglés, le Pape se disposa à revenir à Rome. Mais, avant que de partir de Pise, il exhorta le Peuple, assemblé dans la grande Eglise, à travailler au recouvrement de la Terre Sainte; &, pour les y conduire, il donna l'Etendart de St. Pierre à leur Archevêque Ubalde, avec le titre de Legat (3). Ce Prelat partit à la mi-Septembre de cette année 1188. avec une Flotte de cinquante Vaisseaux. Il passa l'hyver à Messine, & il arriva à Tyr le 6. d'Avril de l'année suivante. Ce fut apparemment à Pise que le Pape ordonna des prieres particulieres par toute l'Eglise pour la Paix, la delivrance de la Terre-Sainte & des Chrêtiens retenus captifs chez les Sarrazins (4).

Croisez en France & en Angleterre.

Le Pape, poursuivant avec vigueur le dessein qu'il avoit formé de secourir la Terre-Sainte, envoia en France, en qualité de Legat, le Cardinal Evêque d'Albane, avec Guillaume Archevêque de Tyr, revêtu du même titre, s'il en faut croire quelques Auteurs, qui étoit venu d'Orient implorer le secours des Princes d'Occident (5). Guillaume de Tyr arriva tout à propos en France pour suspendre une Guerre qui alloit se rallumer entre les Rois de France & d'Angleterre. Il suspendit la vengeance & le ressentiment de ces deux Princes, & il leur procura une entrevuë, dans une Campagne, qui est entre Trie & Gisors. L'Archevêque parla si fortement & si pathetiquement des malheurs de la Terre-Sainte, que les deux Rois, oubliant leurs différends qui étoient le sujet de la Conference, se reconcilierent & reçurent la Croix de sa main. A leur exemple, plusieurs Seigneurs & grand nombre d'Evêques se croiserent; les François prirent la Croix rouge, & les Anglois la verte, pour distinguer les deux Nations (6).

Reglemens pour la Croisade. Dixme Saladine.

Le Roi d'Angleterre vint au Mans; & il ordonna que chacun donneroit pendant cette année 1188. la Dîme de ses Revenus & de ses Meubles pour le secours de la Terre-Sainte: excepté les Armes, les Chevaux, & les habits des Chevaliers: les chevaux, les livres, les habits, & les chapelles des Clercs, & les pierreries des uns & des autres. On publia des Excommunications contre ceux qui ne paieroient pas cette Dîme. Pour en faire la collecte en chaque Paroisse, on établit des Commissaires, entre lesquels étoient un Templier & un Hospitalier, un Sergent du Roi, & un Clerc de l'Evêque. Les Croisez étoient exempts de cette Dîme & recevoient celle de leurs Vassaux: mais les Bourgeois & les Païsans, qui se croisoient sans la permission de

(3) *Chr Pis. tom. 3. Ital. Sac. p. 888.*
(4) *Rogerius Hovedenus, Annal. Angl. p. 651.*
(5) *Mat. Paris. Girald. Cambri. lib. 2. Exp. Hiber.*
(6) *Rigord. Chronic. I. Brompt. Roger. Neubrigens. Rad. de Diceto. Chr. Gervas. Chr. Triv.*

de leurs Seigneurs, ne païoient pas moins la dîme. On défendit les Juremens enormes, les dès ou autres Jeux de hazard, les fourrures de vair, de petit gris, ou de martes zebelines, l'ecarlate & les habits découpez: de se faire servir à table plus de deux mets achetez, & de mener en voiage des femmes, si non quelque lavandiere à pied, hors de soupçon. Celui, qui avant de se croiser a engagé ses revenus, ne laissera pas de jouir du revenu de cette année; & la dette ne portera point d'interêt pendant tout le voiage depuis la croix prise. Tous les Croisez peuvent engager pour trois ans leurs revenus, même Ecclesiastiques. Ceux, qui mourront dans le voiage, disposeront de l'argent qu'ils auront avec eux pour leurs Domestiques, pour le secours de la Terre-Sainte, & pour les Pauvres (7). C'est l'Ordonnance que le Roi d'Angleterre fit au Mans de l'Avis des Prelats & des Seigneurs. Le Roi de France en fit une autre à peu près semblable. Elle portoit que tous ceux qui n'étoient pas croisez donneroient cette année, au moins la Dîme tous leurs Meubles & de tous leurs Revenus; excepté les trois Ordres de Cisteaux, des Chartreux, & de Fontevraud, & les Lepreux. On accorde aux Croisez un repit pour le Paiement de leurs dettes, en donnant les suretez qui sont specifiées. Cette Dîme, qui devoit se lever avant les dettes, fut nommée la Dîme Saladine (8). Toutes ces précautions furent alors inutiles.

An de J.C. 1188.

Guillaume Archevêque de Tyr, & Legat du St. Siege, fut en France le Promoteur de la Croisade, tandis que l'Evêque d'Albane, sous la même qualité, travailloit au même projet en Allemagne. Le même jour que le Roi de France tenoit son Parlement à Paris pour y deliberer sur les moïens de secourir la Terre-Sainte, l'Empereur Frideric tint à Mayence une Diete solemnelle, le 27. de Mars. Le Cardinal Henri, Evêque d'Albane, s'y trouva. On y lût publiquement la Relation de la Prise de Jerusalem; & l'Empereur se croisa avec son fils Frideric Duc de Suabe, & soixante-huit des plus grands Seigneurs, tant Ecclesiastiques, que Seculiers. On exhorta generalement tout le monde à la Croisade, & on fixa le rendez-vous, pour le départ à Ratisbonne à la St. George 23. d'Avril de l'année suivante. Pour éviter la trop multitude, & plus encore les desordres qui se glissent toujours parmi le grand nombre, l'Empereur fit défendre, sous peine d'Excommunication, à ceux qui ne pouvoient pas faire la depense de trois marcs d'argent de marcher avec son Armée (9). De Mayence, le Legat Henri vint à Liege, où il prêcha si fortement contre les vices du Clergé, sur-tout contre la Simonie, que 66. Chanoines resignerent leurs Prébendes, & il les pourvût canoniquement en d'autres Eglises. L'Evêque Raoul se croisa pour l'expiation de ses Pechez, & il partit en 1190. (10).

Croisez en Allemagne.

Dans la Vie d'Alexandre III. j'ai parlé du Schisme qui divisoit l'Eglise de St. André, & avoit fait naître quelques Démêlez assez vifs entre le Roi & le St.

Fin du Schisme d'Ecosse.

(7) *Rogerius Hovedenus, Annal. Angl. p.* 641. *eod. an. Otto à Sto. Blas. c.* 31. *Anon. tom.* 5. *Canis.*
(8) *Rigord. p.* 52. *tom. X. Concil. p.* 1763.
(9) *Chr. Reichersp. an.* 1188. *Chr. Claraval.*
(10) *Ægid. de Episc. Leod. c.* 56.

An de J.C. 1188.

St. Siege. Cette querelle fut enfin terminée par Clement III. Pour finir le différend entre Jean Evêque de St. André & Hugues son Competiteur, le Pape écrivit aux Prelats du Païs, aux Rois d'Ecosse & d'Angleterre, & au Clergé de l'Eglise de St. André. Les Lettres sont toutes dattées de Pise le 16. de Janvier, & portent en substance: „ Hugues ne s'étant point pre- „ senté au St. Siege, suivant l'ordre du Pape Urbain III. nous l'avons de- „ claré dechû de l'Evêché de St. André, & suspens de toutes fonctions „ Episcopales & ses Vassaux absous du serment de fidelité. Et, parce que „ les Canons ne permettent pas, que les Eglises demeurent long-tems va- „ cantes, nous voulons que le Chapitre de St. André elise un digne Pasteur, „ & s'il se peut l'Evêque Jean, dont nous connoissons le merite. „ Il exhorte le Roi d'Ecosse à recevoir cet Evêque en ses bonnes graces, & le Roi d'Angleterre à y contraindre ce Prince, par l'Autorité qu'il a sur lui. Le Roi d'Ecosse aiant lû ces Lettres se laissa enfin persuader de rendre ses bonnes graces à l'Evêque Jean, & lui laissa la paisible possession de l'Evêché de Dunquelde avec la restitution des fruits, à condition que ce Prelat renonceroit à toute prétention sur l'Evêché de St. André. Hugues fit le voiage de Rome, & il y mourut après avoir obtenu l'Absolution du Pape (11).

Privilege accordé au Roi d'Ecosse.

Le Roi d'Ecosse, aiant satisfait le Pape Clement, voulut à l'avenir se mettre à couvert contre les Censures des Prelats d'Angleterre, que cette affaire lui avoit attirées. Pour cet effet, il obtint du Pape un Privilege, par lequel il ordonne que l'Eglise d'Ecosse sera desormais soûmise au St. Siege sans moïen. „ Il ne sera permis, ajoute-t'il, qu'au Pape, ou à son Legat *à* „ *Latere*, de publier Interdit, ou Excommunication, sur le Roiaume d'Ecos- „ se, à peine de nullité. Personne ne pourra y exercer la fonction de Le- „ gat, s'il n'est Ecossois, ou tiré du Corps de l'Eglise Romaine. Les dif- „ ferends, pour les biens situez dans le Roiaume, ne pourront être tirez à „ aucun Tribunal du dehors, sinon à Rome, par Appel. „ Cette Bulle est du 13. de Mars 1188. (12).

An de J.C. 1189.

Le Roi de France meprise les menaces du Pape.

Nous avons laissé les Rois de France & d'Angleterre dans la disposition d'aller au secours de l'Eglise d'Orient. Mais une nouvelle guerre qui survint entre ces deux Monarques retarda l'entreprise. Richard, fils du Roi d'Angleterre, s'étoit jetté entre les bras du Roi de France, pour le prier de contraindre son Pere à lui permettre de consommer son Mariage avec Alix de France. L'Evêque d'Albane tachoit d'assoupir ces demelez; mais, la mort le prevint. Le Pape le fit succeder dans sa Legation par le Cardinal Jean d'Anagni. Ce dernier fut si bien, tant par la douceur, que par la force de ses Discours, qu'il tira parole des deux Rois pour une entrevûë. La Conference se tint près de la Ferté-Bernard. Le Roi de France demanda l'accomplissement du Mariage promis entre sa sœur Alix & Richard Com-

(11) *Tom. X. Concil. Epist.* 1. 2. 3. 4. 5. *Rogerius Hovedenus, ubi supr.*

(12) *Epist.* 6. *Clem.* 3. *Tom. X. Concil. Rog. Hoved. ubi supr.*

Comte de Poitiers: que ce Prince lui fît hommage de ses Terres, & que Jean son frere prit la Croix. Le Roi d'Angleterre rejetta ces Propositions. Il offrit seulement de faire epouser Alix à son fils Jean, qu'il ne craignoit pas comme Richard. Ainsi, on ne pût s'accorder. Le Cardinal Jean d'Anagni se trouva mal de prendre les choses avec trop de hauteur. Il protesta, que si le Roi de France ne convenoit entierement avec le Roi d'Angleterre, il mettroit l'Interdit sur toutes ses Terres. Mais, le Roi de France lui repondit avec fermeté, & en Stile Quenelište, *qu'il ne craignoit point la Sentence, & ne l'observeroit pas, parce qu'elle étoit injuste.* Car, ajouta-t'il, *il n'appartient pas à l'Eglise Romaine de porter aucune Censure contre le Roiaume de France, quand le Roi se met en devoir de reprimer ses Vassaux Rebelles, & de vanger ses Injures & le Mepris de sa Couronne.* Il dit aussi que le Cardinal avoit deja senti les Sterlings du Roi d'Angleterre. Ce sont les paroles de Roger de Hoveden, Auteur Anglois (13). *C'étoit-là parler & agir en grand Roi, qui, sans s'emouvoir, sait maintenir les Droits de sa Couronne, indépendante de tout autre, que de Dieu seul, & conserver son Autorité Souveraine, sans choquer celle de l'Eglise, dont le Roiaume tout Spirituel, qu'elle tient de Jesus-Christ, n'est pas de ce Monde* (14). Henri II. mourut bien-tôt après; & Frederic Barberousse étant parti pour la Terre Sainte, y perit malheureusement (15). C'est ainsi que, tôt ou tard, le Clergé vient à bout de perdre ceux qui lui ont fait quelque Insulte. Richard Roi d'Angleterre, & Philippe Auguste Roi de France, accomplirent le vœu de la Croisade l'an 1190. An de J.C. 1189.

Henri VI., qui avoit succedé à Frederic Barberousse, voulut d'abord se faire couronner solemnellement. Il vint donc en Italie, pour recevoir la Couronne Imperiale, & pour soutenir les Droits de la Reine Constance son Epouse, sur le Roiaume de Sicile. Mais, comme il approchoit de Rome, le Pape Clement III. mourut le 28. de Mars 1191. (16). Ce Pontife eut la Gloire en mourant d'avoir fraié à son Successeur un Chemin sûr à la Conquête de toute l'Europe, ou, pour mieux dire, à une Domination Tyrannique sur l'Eglise Universelle. Sa Pompe funebre fut des plus superbes; & on le loue d'avoir corrigé avec severité les Mœurs corrompuës du Clergé (17). An de J.C. 1191. Mort de Clement III.

(13) *Chr. Claraval. Roger. Hoved. Annal. Angl. p.* 651. 652.
(14) *Maimbourg, Hist. des Crois. Liv. V. p.* 125.
(15) *Otto à S. Blas. Godefrid. Monach. Sanatus, &c.*
(16) *Arnoldus Lubecensis, lib.* 4. *c.* 4. *Chr. Richardi de S. Germano.*
(17) *Platine, in Clem. III.*

An de J. C. 1191.

HENRI VI. *Empereur d'Occident.*

CELESTIN III.

PHILIPPE AUGUSTE; LOUIS VIII. *Rois de France.*

CLXXXI. PAPE.

Election de Celestin Son Sacre est differé.

LE Cardinal Hyacinte, Diacre du titre de Ste. Marie en Cosmedin, fut elû Pape deux jours après la mort de Clement III. Il fut nommé CELESTIN III. Rome étoit sa Patrie, & l'on compte qu'il n'avoit guere moins de quatre-vingt-cinq ans. Il fut elû le 30. de Mars; mais, son Sacre fut différé pendant quinze jours, pour ne pas couronner le Roi Henri. Ce Prince étoit aux Portes de Rome, avec une bonne Armée. Les Romains allerent trouver Henri, & lui dirent: „ Faites amitié avec nous: traitez-„ nous comme ont fait vos Prédecesseurs, & nous faites Justice de vos Châ-„ teaux de Tusculum, qui ne cessent point de nous inquiéter; & nous ob-„ tiendrons du Pape qu'il vous couronne. „ Henri leur aiant promis ce qu'ils demandoient, ils s'adresserent au Pape, & lui dirent: „ Vous voiez comme „ ce Prince occupe nos Terres avec son Armée, & ravage nos Moissons, „ nos Vignes, & nos Oliviers. Nous vous prions de ne pas différer plus long-„ tems son Sacre; puisqu'il dit qu'il n'a dessein que d'honnorer notre Ville, „ & d'obéïr à votre Paternité (1). „ Le Pape se rendit à leur priere; & il se fit consacrer le jour de Pâques.

Couronement de l'Empereur Henri VI.

Le lendemain, il couronna Empereur Henri VI. & Constance sa femme Imperatrice. Dans le serment que le Pape Celestin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tusculum. Ensuite, étant assis dans sa Chaire Pontificale, on lui mit la Couronne entre ses pieds: il la mit sur la Tête de l'Empereur, & la fit aussitôt tomber à terre d'un coup de pied, Henri étant à genoux devant lui. Les Cardinaux releverent la Couronne, & la remirent sur la tête de l'Empereur (2). Cette action, qu'aucun homme raisonnable ne sauroit approuver, signifioit que la Couronne Imperiale dependoit entierement du Pape (3). Le lendemain, l'Empereur donna au Pape la Ville de Tusculum, comme il avoit promis; &, le Mecredi, le Pape la livra aux Romains (4). L'Empereur passa ensuite dans la Pouille, malgré la defense du Pape, qui vouloit soutenir Tancrede, Roi ou Usurpateur du Roiaume de Sicile.

Retour du Roi Philippe.

Il étoit fatal aux Croisez d'entreprendre le Voiage de la Palestine. Le commerce des Grecs augmentoit leurs vices; & la division, qui se mettoit toujours entr'eux, faisoit echouer toutes leurs entreprises. Les Anglois & les François ne purent s'accorder; & le Roi Philippe, abandonnant la Croisade & ses Troupes, revint en France. Il aborda à Otrante le 10. d'Octobre 1191. De-là, il se rendit à Rome, où il fut reçu avec honneur par le Pape

(1) *Arnoldus Lubecensis, lib. IV. c.* 4.
(2) *Rogerius Hovedenus, Annal. Angl. p.* 689.
(3) *Baronius, Ann. Eccl. an.* 1191. §. 10.
(4) *Roger. Hoved. ubi supr. p.* 690. *Radulphus de Diceto, Imag. Hist. p.* 659.

Pape Celeſtin, qui le defraia pendant huit jours. Il fit au St. Pere de grandes Plaintes contre le Roi d'Angleterre, & il ſe fit abſoudre de ſon vœu, lui & les ſiens, parce qu'ils n'en avoient pas accompli le tems. Le Pape leur donna les marques du Pelerinage, ſavoir des Palmes & des Croix penduës au coû. Le Roi Philippe arriva en France vers la Fête de Noël (5). An de J.C. 1191.

Chevaliers Teutoniques.

Tandis que les Croiſez preſſoient la Ville d'Acre, quelques Allemans ſignalerent leur devotion, par un Etabliſſement qui eſt devenu fameux dans la ſuite. Quelques Perſonnes de Brême & de Lubec, touchées de Compaſſion pour les Malades de l'Armée qui manquoient de tout, établirent un Hôpital ſous une tente, qu'ils firent d'un voile de Vaiſſeau, & ils y ſervoient charitablement les Malades. Là-deſſus, on prit la reſolution de former un troiſieme Ordre Militaire, à l'imitation des Templiers & des Hoſpitaliers de St. Jean. Ce projet fut approuvé par les Prelats & par les Seigneurs, qui ſe trouvoient à la Terre-Sainte: &, d'un commun conſentement, Frideric Duc de Suabe, qui étoit à leur tête, envoia des Ambaſſadeurs à ſon frere Henri Roi des Romains, pour le prier d'obtenir du Pape la Confirmation de ce nouvel Ordre. Le Pape Celeſtin l'accorda par ſa Bulle du 23. de Fevrier 1192. Le nouvel Ordre fut nommé l'Ordre des Chevaliers Teutoniques de la Maiſon de St. Marie de Jeruſalem. Leur Habit étoit un Manteau blanc, chargé d'une Croix noire. Le Pape leur donna tous les Priviléges des Templiers & des Hoſpitaliers de St. Jean, dont ils imitérent l'Inſtitut: mais, ils étoient ſoûmis au Patriarche & aux autres Prelats, & paioient la dîme de tous leurs biens (6).

Affaires d'Angleterre.

Cependant, Richard Roi d'Angleterre étoit toûjours en Paleſtine; tandis que ſon Roiaume étoit rempli de troubles & de confuſion. Le Comte de Mortain, & Geofroi Archevêque d'Yorck, avoient formé un puiſſant parti contre Guillaume Evêque d'Eli, Chancelier du Roiaume & Legat du St. Siege, à qui le Roi avoit laiſſé toute l'Autorité. Guillaume fut contraint de ſortir d'Angleterre. S'étant retiré en Normandie, il envoia des Deputez au Pape. Ses Adverſaires envoierent auſſi à Rome; &, malgré leurs plaintes exagerées, Celeſtin, plus touché des repreſentations du Chancelier ſon Legat, ecrivit une Lettre aux Evêques d'Angleterre, où il dit: „ Le Roi Richard étant abſent pour le ſervice de Dieu, nous ſommes obligez de prendre la Protection de ſon Roiaume. Aiant donc appris, que „ Jean, Comte de Mortain, & quelques autres, ont attenté contre ce Roiaume & contre notre venerable frere Guillaume Evêque d'Eli Legat du St. „ Siege; nous vous ordonnons, s'ils eſt ainſi, de vous aſſembler & de denoncer excommuniez au ſon des Cloches, & les Cierges allumez, le Comte & tous ceux qui ſe trouveront ſes Complices, pour avoir mis la main „ ſur cet Evêque, l'avoir pris ou detenu en Priſon, ou changé le Gouvernement

(5) *Rogerius, ubi ſupr. p. 697. 712. Rigord, Geſt. Philip. Aug. p. 35.*

(6) *Chr. Pruſſ. c. 1. 2. Jac. Vitr. Hiſt. Hieroſ. c. 66. Auct. Aquicinct. an.* 1189.

An de J.C. 1191.

„ nement du Roiaume établi par le Roi. Vous interdirez auſſi tout office „ divin dans les terres des coupables, juſques à ce qu'ils viennent s'en faire „ abſoudre par nous, avec les Lettres du Legat & les vôtres, qui témoi„ gnent qu'il eſt en liberté, & le Roiaume en ſon premier état. „ On n'eut aucun egard en Angleterre à cette Lettre du Pape (7).

Pourſuites à Rome contre l'Evêque d'Eli.

L'Archevêque de Rouen ſe declara auſſi contre Guillaume d'Eli, & il envoia des Deputez à Rome pour plaider ſa cauſe contre ce Prelat. Il ſe paſſa des choſes, dans cette Negociation, qui font connoître le Caractere du Pape. Les Deputez de l'Archevêque de Rouen ſe rendirent à Rome, au travers de mille perils. Ils tomberent entre les mains des voleurs, qui les depouillerent, & ils arriverent à Rome ſans argent : de ſorte qu'ils ne pouvoient pas compter d'y faire de grands progrès. Les Deputez du Chancelier étoient bien en leurs affaires. Ils ſe diſpoſoient à partir, après avoir fait confirmer la Legation de l'Evêque d'Eli. Le Pape, & ceux qui avoient le plus de part à ſa confiance, penchoient tout-à-fait pour Guillaume. Les Deputez de l'Archevêque de Rouen aiant obtenu Audiance, ils rapporterent devant le Pape & tous les Cardinaux les Lettres de leurs Maîtres, avec celles des Evêques, des autres Prelats, & des Juſticiers d'Angleterre, y ajoutant ce qu'ils crurent convenable. Les Deputez de l'Evêque d'Eli aiant propoſé leurs reponſes & leurs objections, le Pape parla long-tems avec indignation & amertume contre l'Archevêque de Rouen, & dit : „ Nous ſa„ vons que le Roi d'Angleterre a laiſſé le Gouvernement de tout ſon Roiau„ me à l'Evêque d'Eli, ſans lui donner de Superieur, ni d'égal. Nous en „ avons vû les Lettres du Roi, & nous n'en avons point vû qui les aient „ revoquées. Il eſt vrai que pluſieurs Perſonnes venerables nous ecrivent „ contre le Chancelier ; mais, nous avons auſſi reçu en ſa faveur des Lettres „ de pluſieurs Perſonnes conſiderables. Celles que vous apportez ſont de „ ceux qui l'ont chaſſé, & nous ne nous etonnons pas qu'ils ecrivent pour „ eux-mêmes. Nous ſavons que le Roi n'a jamais temoigné à perſonne „ tant d'amitié, ni fait tant d'honneur qu'à cet Evêque. Non content „ de lui avoir donné le très-riche Evêché d'Eli, la Chancellerie & la Re„ gence de ſon Roiaume, il a encore demandé pour lui la Legation au Pa„ pe Clement de bonne memoire, & à Nous ; & nous l'avons accordée à „ ſes inſtantes Sollicitations. Nous ne pouvons croire, ſans voir ſes Let„ tres & ſon Sceau, qu'il ait ſi promptement ôté ſes bonnes graces à un „ homme qu'il a tant aimé ; & nous ne pouvons, ſans nous démentir nous„ mêmes, ſuſpendre, ni revoquer la Legation de l'Evêque d'Eli, accor„ dée à la priere du Roi & de tous les Evêques d'Angleterre. Nous en „ avons les Lettres : nous en avons même de votre Maître l'Archevêque de „ Rouën. Tous ecrivoient pour lui quand il étoit en proſperité : aucun „ particulier ne ſe plaignoit à Nous qu'il fit aucune exaction. A preſent qu'il

(7) *Radulf. de Diceto, ubi ſupr. p. 663. Rogerius Hovedenus, ubi ſupr. Gervaſ. Chr. Joan. Brompt. Cœleſt. Epiſt. I.*

„ qu'il est malheureux, tout le Monde crie contre lui. „ Ces raisons ne pouvoient être que d'un grand poids, étant proposées par celui qui n'a point de Superieur, qui est le Pontife & le Juge souverain, à la volonté du quel personne ne resiste. Ce sont les termes des Deputez de l'Archevêque de Rouen. Ils ajoutent que quelques-uns trouvoient encore fort contre leur Maître, la priere que le Roi avoit faite au Pape, de donner à l'Archevêque la Legation en Normandie, & dans ses autres Etats d'Outre-Mer. Personne ne pouvoit croire que le Roi eut dessein de lui donner en même tems la Regence en Angleterre & la Legation en Normandie; puis qu'un même homme residant en cette Province ne peut exercer l'une & l'autre. Enfin le Pape étant un peu revenu, tant par les instances des Deputez, que par celles de quelques Cardinaux qui s'étoient laissé gagner, prit les avis de tous les Cardinaux assemblez; &, après une longue deliberation, il prononça Sentence, par laquelle il dechargeoit le Chancelier de la Denonciation de l'Archevêque de Rouen; & reciproquement il declaroit nulle la Sentence que le Chancelier avoit rendue contre l'Archevêque. Il n'ota pas au premier l'exercice de sa Legation; mais, il la restreignit, en lui defendant de prononcer Interdit, Suspense, ou Excommunication contre l'Archevêque de Rouen, les Justiciers, ou les Grands d'Angleterre. Le Pape ajoute, que de concert avec les Parties il envoieroit sur les Lieux des personnes capables d'être Mediateurs de la Paix entre l'Archevêque & le Chancelier, du moins pour ôter l'aigreur des Esprits. „ Au reste, ajoutent les Deputez, „ nous esperons faire revoquer les Lettres du Pape adressées à tous les Evêques d'Angleterre, en vertu des quelles le Chancelier vous a denoncé excommunié avec plusieurs autres. Et comme nous nous en plaignions en plein Consistoire, les Lettres aiant été luës, le Pape protesta hautement qu'il n'avoit point eu connoissance de ces Lettres. Les Cardinaux en dirent autant avec admiration; & le Pape n'ecouta point la Remontrance des Deputez du Chancelier. Mais, la nuit suivante, ils vinrent trouver le Pape, lui reprocherent d'avoir nié publiquement son propre fait, lui representerent les services que leur Maître lui avoit rendus, & le conjurerent, pour l'honneur de l'Eglise Romaine & sa propre gloire, de rendre temoignage à la vérité. Le Pape, cedant à ces Remontrances, fit le lendemain cette Declaration publiquement à l'audiance, en presence des Cardinaux, du Clergé, & du Peuple: *Mes Freres, je confesse que j'ai fait une grande faute contre l'Evêque d'Eli & ses Deputez. Car je me suis souvenu que les Lettres par les quelles j'ai confirmé sa Sentence d'Excommunication contre le Comte de Mortain, l'Archevêque de Rouen, & ses Complices, ont été expediées par mon ordre. Je les approuve encore. J'ordonne même qu'elles soient executées* (8). „ Preuve indubitable de l'Infaillibilité Papale, de la sincerité & de la droiture de Celestin III !

Com-

(8) *Rogerius Hovedenus, Annal. Angl. p. 718. Joan. Brompt. &c.*

An de J.C. 1191.

On ne veut pas recevoir les Legats du Pape en Normandie.

Comme le Pape avoit promis d'envoier des Legats sur les Lieux, pour faire droit aux Parties, deux Cardinaux, Octavien Evêque d'Ostie, & Jourdain Abbé de Fosseneuve, Prêtre du titre de Ste. Anastasie, partirent de Rome, pour se rendre en Normandie. Mais, lorsqu'ils arriverent à Gisors, le Senechal de la Province leur fit fermer les Portes. Malgré leurs prieres & leurs menaces, on les contraignit à main armée de retourner sur leurs pas. Le Cardinal Octavien jetta Interdit sur la Normandie, & il excommunia le Senechal & ses Complices. La Reine Alienor s'intrigua beaucoup pour faire revoquer ces Censures. Les Legats offrirent d'aller à Rouën, non comme Cardinaux, mais comme etrangers, à condition que le Senechal jureroit de se soumettre au Jugement de l'Eglise. Le Senechal ne voulut point permettre aux Legats d'aller en Normandie, sans la permission du Roi, desorte qu'ils s'en retournerent, sans lever leurs Censures, quoique l'Evêque de Durham les suivit jusqu'à Vezelai. Cependant, le Pape, je ne sais pour quelles raisons, si ce n'est par crainte, ou par foiblesse, leur fit lever l'Interdit; & leur defendit en même tems d'entrer en Normandie (9).

An de J.C. 1193.

Le Roi d'Angleterre est pris par le Duc d'Autriche.

Cependant, le Roi Richard apprit en Orient les troubles excitez en Angleterre, à l'occasion de son absence. Il se hâta de conclure une Trêve de trois ans avec Saladin. Il fit naufrage au fonds du Golfe de Venise; & il fut obligé de marcher sur les Terres de Leopold Duc d'Autriche, qu'il avoit sensiblement offensé au Siege d'Acre. Richard fut reconnu, malgré son deguisement. On l'arrêta: on le mena au Duc, qui le retint à Vienne dans une etroite Prison (10). L'Archevêque de Rouen & ses Suffragans en écrivirent au Pape Celestin. Ils se plaignoient que ce Prince eut été pris en revenant du Pelerinage de Jerusalem, contre le Privilege de la Croisade, qui mettoit les Croisez sous la Protection speciale du St. Siege: & ils exhortoient le Pape à emploier en cette occasion le Glaive de St. Pierre (11). La Reine Alienor écrivit jusqu'à trois fois au Pape sur le même sujet (12). Le Pape, ne pouvant resister plus long-tems à des instances si pressantes & si souvent réiterées, excommunia l'Archiduc d'Autriche; & soumit à l'Anathême l'Empereur & tous ses Etats, s'il ne mettoit d'abord en Liberté le Roi Richard que Leopold lui avoit livré. Pendant cette Negociation, Richard convint de paier une rançon exhorbitante; & il fut, à ces conditions, remis en liberté. Il avoit promis de donner cent cinquante mille marcs d'argent. La Reine Alienor se donna de grands mouvemens pour faire cette somme. Ses sujets, tout epuisez qu'ils étoient, en fournirent les deux tiers, avec lesquels Alienor partit, menant des ôtages pour le reste (13). Il y eut pourtant quelques Difficultés, par les Intrigues de la France, qui offroit une som-

(9) *Rogerius. Brompt. ubi supr.*

(10) *Rogerius, ubi supr. Guil. Neubrig. lib. IV. c.* 29. 31. *Chr. Reichersf.*

(11) *Petr. Bles. Epist.* 64.

(12) *Idem, Epist.* 144. 145. 148.

(13) Voyez *l'Histoire d'Angleterre, par Mr. de Rapin, Vie de Richard I.*

somme plus considerable à l'Empereur, s'il vouloit prolonger la Prison de Richard. Ce fut apparemment pour cette raison, que le Pape menaça le Roi de France d'Excommunication, & son Roiaume d'Interdit, s'il ne cessoit de persecuter l'Anglois (14). L'Archiduc d'Autriche temoigna quelque desir de se soumettre à la Cour de Rome, en donnant satisfaction à Richard. Le Pape en fut informé; & voici ce qu'il ecrivit à l'Evêque de Verone son Legat: „ Nous voulons que vous preniez serment du Duc „ d'Autriche, qu'il obéira en tout à nos Ordres. Puis, vous lui commanderez de delivrer tout les ôtages du Roi d'Angleterre, de le décharger des „ conditions qu'il a exigées de lui; de restituer tout ce qu'il a reçu de sa „ rançon, & de satisfaire entierement pour l'injure, & le dommage qu'il „ lui a causé. Alors, vous lui donnerez l'Absolution à lui & aux siens. „ Vous leverez l'Interdit jetté sur ses terres. Vous leur ordonnerez, de plus, „ d'aller au plutôt à la Terre-Sainte, & d'y faire le service de Jesus-Christ „ autant de tems que le Roi a été en Prison. A faute de quoi vous les remettrez dans l'Excommunication. „ Leopold se soumit, & il fut absous; mais, après sa mort, le Duc son Successeur ne voulut pas accomplir ces conditions (15). Ceci arriva l'an 1194. en même tems que l'Empereur fut reconnu Roi de Sicile, après la mort de Tancrede.

An de J.C. 1194.

L'année suivante, on fit les preparatifs d'une Croisade, à l'occasion de la mort du grand Saladin. Dans une Diete que l'Empereur tint à Wormes sur la fin de Novembre 1195. le Cardinal Gregoire, Legat du Pape, prêcha la Croisade. Les plus éloquens de l'Assemblée suivirent cet exemple & parlerent si efficacement sur ce sujet, qu'un grand nombre de Prelats, de Seigneurs, & d'autres braves gens se croiserent. L'Empereur lui-même vouloit prendre la Croix; mais, on l'en détourna, & il donna tous ses soins à faire réussir l'entreprise. Le Pape envoia pour ce sujet deux Cardinaux en France; & il ordonna à l'Achevêque de Cantorberi de prêcher la Croisade (16).

An de J.C. 1195.

Nouvelle Croisade.

Philippe Auguste avoit epousé en secondes Nôces Ingeburge fille de Canut IV. Roi de Dannemarck. „ C'étoit, dit Mezerai, une belle & chaste Princesse, mais qui avoit quelque défaut secret; aussi la premiere nuit „ de ses Nôces, Philippe en prit un tel degout, qu'il ne la voulut point „ toucher. Il la garda neanmoins quelque tems; & après, s'ennuyant de „ cette charge inutile, il fit ensorte que l'Archevêque de Rheims, Legat „ du Pape, avec quelques Evêques de France, prononça Sentence de Séparation. Ce fut sur les temoignages des Seigneurs qu'il lui produisit, lesquels assurerent qu'il y avoit parenté entre les Parties du cinquieme au „ sixiéme degré (17). „ Le Pape, touché des plaintes du Roi de Dannemarc,

Le Pape se brouille avec la France.

(14) *R. Hoveden, ubi supr. V. Pagi, Brev. Rom. Pontif. in Cœlest III.* §. 18.
(15) *Radulfus de Diceto, in Imag. Hist. p.* 675. *Roger. Hoved.*
(16) *Guil. Neubrig. lib. V. c.* 26. *Arnold. Lubec. lib. V. c.* 1. *Radulfus de Diceto, ubi supr. Renaudot, Vie MS. Saladin. Auct. Aquicinct. an.* 1193. *&c.*
(17) *Mezeray, Vie de Philippe II. p.* 258.

An de J.C. 1196.

marc, frere d'Ingeburge, envoia en France deux Legats, Melior Prêtre Cardinal & Cencio Soûs-Diacre. Ils assemblerent à Paris un Concile, pour examiner cette affaire. Mais, la crainte les aiant empêché d'agir avec liberté, leur Legation fut sans effet (18). Après leur retour, le Pape écrivit à Michel Archevêque de Sens (19). Il se plaignoit, qu'avant que de decider une affaire de cette importance, on n'eut pas consulté le St. Siege; quoique, selon lui, on doive lui rapporter toutes les Causes Majeures. A quoi il ajoute: „ Nous avons exhorté le Roi Philippe par le Sous-Diacre Cencio „ envoié exprès, & par nos Lettres, à traiter maritalement la Princesse son „ Epouse, sans écouter les mauvais Conseils: mais, il n'a pas reçu ce Legat „ avec la Devotion convenable. C'est pourquoi, aiant égard à l'acte pu- „ blic, qui nous a été envoié par l'Archevêque de Lunden, & ses Suffra- „ gans, touchant la Genealogie de la Princesse & la commune Renommée: „ nous cassons & annullons, de l'Avis de nos Freres, cette Sentence de Divor- „ ce donnée sans la forme de Droit: mandant & ordonnant que si le Roi, „ du vivant de cette Princesse, en vouloit epouser une autre, vous le lui „ défendiez expressément de notre part. „ Cette Lettre est dattée du 13. de Mars 1196. Malgré les menaces du St. Siege, Philippe epousa la même année au mois de Juin Marie fille du Duc de Bohême. Ingeburge s'en plaignit au Pape Celestin, par une Lettre où elle dit, qu'il y a trois ans que Philippe l'a epousée, & qu'il la retient en prison dans un Château (20). Mais, Celestin ne fit plus de poursuites sur ce sujet, soit qu'il se fut relâché, soit que son grand âge, & le peu qu'il vêçut depuis, ne lui permissent pas d'agir plus vigoureusement.

An de J.C. 1197.

Mort de l'Empereur. Avarice du Pape & des Cardinaux.

L'Empereur Henri avoit temoigné assez hautement le Mepris qu'il faisoit des foudres du Pape; car, il ne se fit point absoudre des Censures qu'il avoit encouruës par la detention du Roi Richard. Il étoit retourné en Sicile, & il mourut à Messine, extrémement haï des gens du Païs. Comme l'Imperatrice Constance ne l'aimoit pas, on la soupçonna de l'avoir empoisonné. Le Pape defendit d'enterrer l'Empereur, parce qu'il étoit mort excommunié; & l'Archevêque de Messine fut obligé d'aller à Rome demander la permission de donner la sepulture aux cendres de ce Prince. Le Pape ne l'accorda qu'à condition que le Roi d'Angleterre y consentiroit, & que ce que ce dernier avoit donné pour sa rançon seroit rendu. L'Archevêque de Messine demandoit encore le consentement du Pape pour faire couronner Roi de Sicile Frederic fils de l'Empereur: le Pape repondit qu'il le permettroit, si les Cardinaux y consentoient; &, pour cette permission, on donna mille marcs d'argent au Pape, & autant aux Cardinaux. Rare exemple de desintéressement! Il fallut encore que l'Imperatrice jurât sur les Evangiles, que Frederic étoit fils de l'Empereur & d'elle. (21).

De-

(18) *Rigord, Gest. Philip. Aug. p.* 37.

(19) *Ap. Radulf. de Diceto, Imag. Hist. p.* 681.

(20) *Gesta Inn. III. n.* 50. *ap. Baluz. Miscel. p.* 422.

(21) *Roger. ubi supr. p.* 773.

Depuis quelque tems, le Pape jouïssoit d'une Santé tres-foible. Accablé d'années & d'infirmitez, il tomba malade avant Noël l'an 1197. & aiant fait venir devant lui tous les Cardinaux, il leur ordonna de traiter ensemble du choix de son Successeur. Il faisoit son possible pour faire élire Jean de St. Paul, Prêtre Cardinal du titre de St. Prisque, dont il connoissoit, dit-on, la vertu, la sagesse, & l'équité. Il le preferoit tellement à tous les autres, qu'il l'avoit fait son Vicaire General, pour l'exercice de toutes les fonctions, excepté la Consecration des Evêques, qui appartenoit à l'Evêque d'Ostie. Celestin offrit même de se demettre du Pontificat, si les Cardinaux convenoient d'élire Jean de St. Paul. Mais, ils repondirent tous d'une voix, qu'ils ne l'éliroient point conditionellement, & qu'il étoit inoüi que le Pape se démit. Leur pretexte étoit que l'Election devoit être libre & absoluë: mais, en effet, c'est que la plûpart prétendoient au Pontificat: l'Evêque d'Ostie, l'Evêque de Porto, Jourdain de Fosseneuve, Gratien: ces quatre entr'autres, faisoient tous leurs efforts pour y parvenir. Enfin, le Pape mourut sur ces entrefaites le 8. de Janvier 1198. après avoir tenu le St. Siege 6. ans, 9. mois, & 9. jours. Outre l'orgueil, l'avarice, & l'ambition, vices dont il fut coupable, on peut l'accuser de mauvaise-foi, même dans des choses essentielles. Il paroit, par son Histoire, qu'il poussoit d'abord ses entreprises avec vigueur: mais, quand il trouvoit quelque obstacle à l'execution de ses desseins, il s'arrêtoit. Assez souvent, il tâchoit d'obtenir par politique, & par adresse, ce qu'il ne pouvoit emporter de vive force, ou par menaces. Je ne me suis pas arrêté sur quelques particularitez, qui me paroissent moins importantes, que celles que j'ai rapportées.

An de J. C. 1198.

Mort de Celestin.

FREDERIC II. *Empereur d'Occident.*

INNOCENT III.

PHILIPPE-AUGUSTE, LOUIS VIII. *Rois de France.*

CLXXXII. PAPE.

LE Cardinal Lothaire, qui sera le sujet de cet Article, étoit d'Anagni. Son Pere se nommoit Trasimond, & on assure qu'il étoit de l'illustre Maison des Comtes de Segni. Sa Mere, noble Romaine, se nommoit Clarine. Le Jeune Lothaire etudia d'abord à Rome, ensuite à Paris, & enfin à Boulogne. Par-tout il se distingua des jeunes gens de son âge par ses Progrès, tant en Philosophie, qu'en Theologie. Il fut premierement Chanoine de St. Pierre de Rome. Le Pape Gregoire VIII. l'ordonna Sous-Diacre & Clement III. le fit Diacre Cardinal. Il lui donna le titre de St. Serge qui avoit été le sien. Dans les deux premieres années de son Cardinalat, Lothaire fit reparer à ses dépens cette Eglise qui tomboit en ruine; & quand il fut Pape, il fit bâtir au devant un portique à colomnes, des biens qu'il avoit acquis: ce qui parut à plusieurs un sujet d'admiration, parce qu'on étoit prévenu de son desintéressement. Il fit graver pour Devise autour de

Histoire du Cardinal Lothaire.

An de J. C. 1198.

de son cachet ce mot du Pseaume 85. *Fac mecum, Domine, signum in bonum* (1).

Il est élû Pape.

Dès qu'on eut rendu les derniers devoirs au Pape Celestin, les Cardinaux s'assemblerent au lieu nommé *Septa Solis*, pour y traiter de l'Election du Successeur avec plus de liberté & de sureté. Ils assisterent tous ensemble & seuls à la Messe du St. Esprit; puis, s'étant assis, ils se prosternerent à terre & se donnerent l'un à l'autre le baiser de paix. On fit une exhortation; ensuite, selon la coutume, on choisit des Scrutateurs, qui, aiant pris les suffrages de chacun en particulier, & les aiant mis par ecrit, en firent leur raport aux Cardinaux. La plûpart des voix furent pour le Cardinal Lothaire, quoi qu'on en eut aussi nommé trois autres. On disputa un peu sur son âge; car, il n'avoit que 37. ans. Enfin, tous s'accorderent à l'elire. On eut egard à ses bonnes Moeurs & à sa Doctrine. Il resista, il pleura, il jetta les hauts cris, peut-être par politique; mais, tout cela fut inutile. On le nomma INNOCENT III. L'Election étant publiée, le Clergé & le Peuple le conduisirent, avec des acclamations de louanges, à la Basilique de Constantin; & de-là au Palais de Latran, où il fut intronizé (2).

Commencemens de son Pontificat.

Il n'étoit encore que Diacre. C'est ce qui fit différer son Sacre jusques aux quatre-tems de Carême. Mais, bien qu'il ne fut pas consacré, il expedia plusieurs Bulles, pour regler diverses affaires; principalement celles des Pauvres. Ces Bulles n'avoient qu'un demi-sceau, & pour epargner aux Parties les fraix d'en faire expedier de nouvelles, il declara depuis que ces Lettres avoient autant d'autorité, que celles qui avoient la Bulle entiere. D'abord il donna part de son Election aux Evêques & à divers Princes. Le 21. de Fevrier, il fut ordonné Prêtre, & ensuite consacré selon les ceremonies accoutumées. Le lendemain de son Sacre, il reçut le serment de fidelité & l'hommage-lige de Pierre Prefet de Rome, à qui il donna par un manteau l'Investiture de sa charge: au lieu que jusques là le Prefet la tenoit de l'Empereur, & lui prêtoit le Serment de Fidelité. Après cet heureux debut, qui ne promettoit rien de bon aux Puissances, Innocent s'appliqua entierement à recouvrer les Domaines de l'Eglise en Italie. Il mit tout en œuvre pour en chasser ceux qui les avoient usurpez. Il envoia plusieurs Nonces dans les Provinces. Il visita en Personne le Duché de Spolette & la Toscane: il emploia même les Armes contre ceux qui ne vouloient pas subir le joug de bonne grace; mais, il n'aimoit pas ces soins d'affaires temporelles; & il disoit souvent cette Sentence de l'Ecriture: *Qui touche la Poix se salira* (3). Le travail étoit grand; & l'utilité mediocre. Entre tous les desordres qui regnoient alors dans la Cour de Rome, il haïssoit souverainement la Venalité. Pour déraciner cet abus enorme, il defendit à tous ses Officiers de rien exiger, excepté seulement les Scripteurs & les Scelleurs, dont

(1) *Gesta Innoc. n.* 1. 2.

(2) *Gesta Innoc. n.* 5. *Lib. I. Epist.* 1. *Papebroch, Conat.*

(3) *Eccl. XIII.* 1.

dont il fixa les salaires, ne leur permettant de prendre au de-là, que ce qui leur seroit offert gratuitement. Il ôta les Huissiers des Chambres des Notaires, afin que l'accès y fut libre. Il fit ôter d'une des Cours du Palais de Latran un Comptoir, où l'on vendoit de la vaisselle & on changeoit de la Monnoie. Trois fois la Semaine, il tenoit le Consistoire public dont l'usage étoit presque aboli. Il y ecoutoit les plaintes de toutes les Parties: il renvoioit à d'autres les moindres affaires; & il examinoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit sa penetration & sa sagesse. De savans Jurisconsultes & autres venoient à Rome, seulement pour l'entendre. Ils s'instruisoient plus dans ses Consistoires, qu'ils n'auroient fait dans les Ecoles, particulierement quand il prononçoit les Sentences. Car il rapportoit avec tant de force & d'exactitude les raisons des Parties, que chacune entendant les siennes esperoit gagner sa cause; & il n'y avoit si habile Avocat, qui ne craignit terriblement ses Objections. Dans ses Jugemens, il n'avoit aucun egard aux Personnes; & il ne les prononçoit qu'après une mûre Deliberation. C'est ce qui, joint à ses Ruses & à ses Intrigues secretes, lui attira de toute la Terre tant de si grandes Causes, qu'on n'en avoit point tant jugé à Rome depuis très-long-tems. Le Pape ordonna à André fils de Bela III. Roi de Hongrie de partir pour la Terre Sainte, sous peine d'Excommunication, & de perdre le Droit qu'il avoit au Roiaume de son Pere. Mais, cette menace fut sans effet. Innocent refusa aussi au jeune Frederic l'Investiture du Roiaume de Sicile, du Duché de Poüille, & de la Principauté de Capouë. Quatre sujets principaux causerent ce refus; les Elections, les Legations, les Appellations, & les Conciles. L'Imperatrice Constance voulut gagner le St. Pere par des presens; mais, elle n'y réussit pas. Innocent s'appliqua aussi à delivrer les Prisonniers que l'Empereur Henri avoit envoiez en Allemagne. Il s'interessoit particulierement pour l'Archevêque de Salerne, dont la detention étoit injurieuse au St. Siege. Pour le delivrer, il envoia en Allemagne l'Evêque de Sutri Alleman de Nation, avec l'Abbé de St. Anastase de l'Ordre de Citeaux; & il ecrivit (4) aux Evêques de Spire, de Strasbourg, & de Wormes de procurer la Liberté de l'Archevêque & d'y emploïer, s'il étoit besoin, les Censures Ecclesiastiques; menaçant, en cas de desobeïssance, de mettre toute l'Allemagne en Interdit.

An de J.C. 1198.

Affaires d'Allemagne.

Après la mort de l'Empereur Henri, le jeune Frederic devoit avoir l'Empire; mais, le Duc Philippe, oncle du Pupille, se fit elire Roi des Romains par quelques Seigneurs. D'autres elurent Otton Duc de Saxe, sous prétexte que Philippe étoit excommunié. Celui-ci, aiant donc interêt de se faire absoudre de l'Excommunication, vint trouver les Nonces à Wormes, & se fit donner l'absolution, mais secretement & sans prêter de Serment solemnel. Il delivra gratuitement l'Archevêque de Salerne & ses freres, qui étoient Prisonniers avec lui. L'Evêque du Sutri, Nonce du Pape assista

(4) *Lib. I. Epist.* 24.

An de J.C. 1198.

affifta en habits Pontificaux à la Ceremonie du Couronnement de Philippe (5). Cette divifion inteftine dechira l'Empire, pendant dix ans, par de cruelles Guerres Civiles. „ Le Pape Innocent III, qui n'aimoit point la Pofterité de Frederic Barberouffe, ne manqua point de profiter en fort habile homme d'une fi belle occafion de recouvrer, comme il fit, par les „ Armes fpirituelles & par les temporelles, la Romagne, la Marche d'Ancone, le Duché de Spolette, & le Patrimoine de la Comteffe Mathilde, „ que des Ducs & des Comtes tenoient en fief des Empereurs, qu'ils reconnoiffoient pour leurs Souverains. Et comme il reçut auffi à Rome „ l'hommage du Prefet & du Senat, qui ne prétendit plus y être le Maître, „ comme il faifoit auparavant, on peut dire que c'eft lui qui a commencé „ d'établir plus folidement que tous les autres la Souveraineté des Papes dans „ leur Temporel, que les Empereurs précedens avoient occupé, ou du moins „ qu'ils vouloient toûjours qui relevât de leur Couronne (6). „ Ces faits meritent un peu de detail.

Traité du Pape avec la Reine de Sicile.

L'Imperatrice n'avoit pû obtenir du Pape ce qu'elle lui avoit demandé pour fon fils; mais, fans fe rebuter du mauvais fuccès de fa premiere Negociation, elle envoia à Rome Anfelme Archevêque de Naples, & Aimeri Archidiacre de Syracufe, avec des Magiftrats, qui obtinrent enfin l'Inveftiture du Roiaume de Sicile pour l'Imperatrice & pour fon fils. Le Pape y envoia le Cardinal Octavien Evêque d'Oftie pour recevoir le ferment (7). Ce Nonce étoit chargé de plufieurs Bulles. La premiere eft la conceffion du Roiaume de Sicile & de fes Dependances, à condition que l'Imperatrice jurera entre les mains du Legat de faire hommage au Pape dès qu'elle pourra venir en fa prefence; & que le jeune Roi le fera auffi, quand il fera en âge; à condition encore de paier à l'Eglife Romaine le cens annuel de mille fquifates (8). La feconde Bulle, adreffée auffi à l'Imperatrice & à fon fils, regle la forme des Elections en Sicile (9). La troifieme, adreffée aux Evêques & au Clergé de Sicile, contient le même reglement touchant les Elections, & il y eft dit: „ Nous voulons que deformais vous appelliez librement au St. „ Siege quand il fera befoin, & que vous deferiez aux appellations. Nous „ vous envoierons auffi des Legats toutes les fois qu'il fera néceffaire, & „ vous leur obéïrez, fans que l'on puiffe oppofer à tout ce que deffus au„ cun Privilege ou Refcrit obtenu du St. Siege (10). „ L'Imperatrice Conftance mourut avant l'arrivée du Legat Octavien en Sicile. Par fon Teftament, elle donna pour Confeil à fon fils Gautier Evêque de Troyes, Chancelier de Sicile, avec les trois Archevêques, de Palerme, de Montreal, & de Capouë. Elle fit le Pape Regent du Roiaume; ordonnant, que durant la Regence, il recevroit tous les ans des revenus du Païs trente mille ta-

(5) *Otto à S. Blaf. c.* 46. *Chr. Godef. Mon. an.* 1198. *Roger. Hoveden p.* 776. *Gefta Innoc.*
(6) *Maimbourg, Hift. de la Dec. de l'Emp. Liv. V. p.* 500. Il cite *Sigonius, lib.* 15. *Ciaconius.*
(7) *Gefta Innoc. n.* 21.
(8) *Lib. I. Epift.* 410.
(9) *Epift.* 411.
(10) *Epift.* 412.

tarins; & feroit de plus rembourfé de tous les frais qu'il pourroit faire pour la defenfe du Roiaume.

An de J.C. 1198.

Le Pape entreprend une Croifade.

Cependant, le Pape avoit fort à cœur le fecours de la Terre Sainte, & il s'y emploia avec efficace. Cette année 1198. il envoia des Ambaffadeurs ou Nonces en divers endroits de l'Europe, pour animer les Princes à fe croifer dans cette vuë. Ce qui réuffit fur-tout en France & en Italie. Innocent n'ignoroit pas le reproche qu'on faifoit à l'Eglife Romaine d'impofer aux autres des fardeaux auxquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. Pour prévenir ce reproche, qui n'étoit que trop bien fondé, il choifit deux Cardinaux, Soffred Prêtre du titre de Ste. Praxede, & Pierre de Capouë Diacre du titre de Ste. Marie *in via lata*, auxquels il donna la Croix, afin qu'ils invitaffent les autres à la Croifade par leur exemple, auffi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en même tems, que tout le Clergé paieroit le quarantieme de tous les revenus Ecclefiaftiques. Et, pour éviter tout fujet de plainte, il fe taxa lui & les Cardinaux au dixieme. Il fit faire un Navire, dont la conftruction lui couta 1300. Livres. Il le fit charger de vivres, & l'envoia à Meffine fous la conduite d'un Templier, d'un Hofpitalier, & d'un Moine. En même tems, il publia une Lettre circulaire adreffée à tous les Evêques, les Seigneurs, le Clergé, & le Peuple, de France, d'Angleterre, de Hongrie, & de Sicile, pour les exhorter à la Croifade. Je fupprime cette Piéce, pour éviter la longueur. Le Cardinal Soffred exerça fa Legation à Venife. Il y fit de grands progrès. Pierre de Capouë fut envoié en France. Il étoit chargé de trois Affaires importantes; de prêcher la Croifade, de faire la Paix entre la France & l'Angleterre, & d'obliger le Roi de France à reprendre Ingeburge fon Epoufe. Quant à ce dernier article, le Pape Celeftin, qui d'abord avoit preffé le Roi vivement, s'étoit relâché fur la fin, comme il a été dit: mais, le Pape Innocent, dès qu'il fut élû, avoit écrit à l'Evêque de Paris d'exhorter le Roi à rentrer dans fon devoir. Il en avoit écrit au Roi même, & lui en écrivit encore par le Legat Pierre de Capouë, à qui il ordonna de mettre en Interdit toutes les Terres de l'Obéïffance de ce Prince, s'il ne reprenoit Ingeburge dans un mois après fon admonition. Ce Legat n'arriva en France, que vers Noël de cette année 1198. & on l'y nommoit en Langage du tems, *Maître Perron de Chapes Chardonas de l'Apoftoile* (11). La Legation de Pierre s'étendoit auffi en Angleterre. Les Seigneurs des deux Roiaumes, où il prêcha la Croifade, affemblerent en peu de tems une Armée de troupes bien agguerries, & animées autant par l'efperance du butin & par les Indulgences & les Privileges qui leur étoient accordez, que par zéle de Religion. Une partie de cette Armée fe rendit à Marfeille & l'autre à Venife, dans l'efperance de paffer plus vite. Mais, ce fut le contraire. Comme l'argent manqua, le Doge de Venife en offrit aux Croifez, à condition qu'ils iroient donner la chaffe aux Pyrates fur la Mer Adriatique, & qu'ils affiegeroient Zara Ville maritime, qui

(11) *Rigord, Geft. Philip. Augufl. pag. 42. Villehard.*

An de J.C. 1198.

qui s'étoit renduë aux Hongrois. Les Croisez accepterent la condition, assiegerent Zara, & la prirent en 1201. sans se mettre en peine de l'Excommunication du Pape qu'ils encoururent par-là. Il leur avoit defendu d'attaquer aucune des Terres des Croisez, & specialement Zara, parce que le Roi de Hongrie avoit pris la Croix. C'est ce que nous developerons ailleurs.

Vaudois & Albigeois persecutez.

Le Zêle d'Innocent n'épargnoit pas plus les Heretiques, que les Infidéles. On en a une preuve complette dans plusieurs Lettres du Pape Innocent données cette année 1198. Il écrivit, par exemple, à l'Archevêque d'Auch, de s'appliquer avec les autres Evêques à déraciner les Manichéens de Gascogne, & d'y emploier même, s'il étoit besoin, les Armes des Princes & des Peuples. C'est ce que l'Auteur de l'Histoire des Vaudois appelle *une autre Voye que celle des ordinaires Evesques, pour former les Procès aux Vaudois & autres qu'il appelloit Heretiques.* „ C'est qu'il autorisa, dit cet Ecrivain, certains „ Moynes, lesquels eurent le plein pouvoir de l'Inquisition en main, & for- „ moyent les Procès, livroyent au bras seculier d'autorité pleniere & abso- „ lue, & par un chemin racourci, mais bien plus cruel, trainoyent les „ personnes à milliers ès mains des Magistrats, & les Magistrats aux bour- „ reaux: & par ainsi en peu d'années toute la Chrestienté fut agitée par ce „ piteux & lamentable spectacle, de voir ès feux & gibets toute personne „ qui osoit se confier en un seul Jesus-Christ pour son salut & renoncer aux „ vaines esperances controuvées par les hommes (12). „ Ces cruelles executions commencerent d'abord par deux Moines de Cisteaux, Rainier & Gui, que le Pape envoia contre les Heretiques Vaudois & Albigeois. Il écrivit aux Evêques du Païs de traiter favorablement ces Apôtres du Diable, de les assister dans leurs travaux de sang & de carnage, & d'observer inviolablement tout ce qu'ils jugeroient à propos d'ordonner contre les Heretiques opiniâtres & leurs fauteurs. „ Nous mandons aussi, ajoute le Pa- „ pe, aux Princes, aux Comtes, & à tous les Seigneurs de votre Provin- „ ce, de les assister puissamment contre les Heretiques par la puissance qu'ils „ ont reçuë pour la punition des Mechans. Ensorte qu'après que Frere „ Rainier aura prononcé l'Excommunication contr'eux, les Seigneurs con- „ fisquent leurs biens, les bannissent de leurs Terres, & les punissent plus se- „ verement s'ils osent y demeurer. Or, nous avons donné pouvoir à Frere „ Rainier d'y contraindre les Seigneurs par Excommunication & par Inter- „ dit sur leurs Terres. Nous écrivons aussi à tout le Peuple de votre Pro- „ vince, que lorsqu'ils en seront requis par Frere Gui, ils marchent contre „ les Heretiques; & nous accordons à ceux qui les assisteront fidellement „ la même Indulgence que s'ils alloient à Rome ou à St. Jacques. „ Cette Lettre est le premier Titre de la Sainte Inquisition, qui, contre tout droit divin & humain, fait bruler les corps, pour sauver les ames. Dans le cours de cette même année, si fertile en belles choses, le Pape confirma l'Ordre des Trinitaires, pour la Redemption des Captifs.

Pierre

(12) *Perrin, Hist. des Vaud. Liv. 2. ch. 2.*

Pierre de Capouë, voulant remplir les ordres du Pape ſur les trois affaires dont il étoit chargé, n'oublia rien pour réunir les Rois de France & d'Angleterre. Mais, tous ſes ſoins n'aboutinrent qu'à une Trêve de cinq ans, qui fut très-mal obſervée (13). Il reuſſit encore plus mal dans l'Affaire d'Ingeburge. Le Roi refuſa conſtamment de reprendre cette Princeſſe; &, craignant que Pierre de Capouë ne procedât contre lui par Cenſures Eccleſiaſtiques, il appella au Pape; ce qui n'empêcha pas le Legat de publier l'Interdit ſur toutes les Terres de l'Obéïſſance du Roi Philippe, avec ordre à tous les Prelats de l'obſerver, ſous peine de Suſpenſe. Cette Cenſure fut prononcée dans un Concile tenu à Vienne en Daufiné. Le Legat Pierre fut plus heureux ſur le point de la Croiſade. Il fut puiſſamment ſecondé par le fameux Foulques de Neuilly, & il eut tout lieu de s'applaudir du ſuccès.

An de J.C. 1198.

Succès de la Legation de Pierre de Capoue.

Le Pape preparoit les choſes en Orient pour cette grande Entrepriſe. Il agiſſoit auprès d'Aimeri de Luſignan, Roi de Chipre & de Jeruſalem; & auprès de l'Empereur de Conſtantinople, pour faire réuſſir ſes deſſeins. Il écrivit, à cette fin, au Comte de Tripoli, au Prince d'Antioche, & aux Maîtres des Templiers & des Hoſpitaliers. Alexis l'Ange, Empereur de Conſtantinople, effraié des preparatifs d'une nouvelle Croiſade, voulut mettre le Pape dans ſes interêts, pour ſe mettre à couvert de toute inſulte. Il envoia au St. Pere des Ambaſſadeurs avec de riches preſens; & il reçut de Rome des Legats avec une Lettre, par laquelle le Pape l'exhortoit à travailler de tout ſon pouvoir à la delivrance de la Terre Sainte, & à la réunion des Grecs avec les Latins (14). L'Empereur Alexis feignit d'être fort porté à donner ſatisfaction au Pape ſur ces deux points: & il exhorta ſa Sainteté à convoquer un Concile General, promettant que l'Egliſe Greque s'y trouveroit, pour travailler de bonne foi à l'extinction du Schiſme. Le St. Pere entra auſſi en Negociation avec Jean Camatere, Patriarche de Conſtantinople, qui ſembloit accuſer les Latins d'être les Auteurs de la Diviſion: en quoi il ne ſe trompoit pas. Innocent lui fit une longue Reponſe (15). Il s'étend d'abord ſur les preuves de la Primauté du St. Siege établie par l'Autorité de Dieu même; & il dit en paſſant que *St. Pierre ſeul peut remettre, non ſeulement tous les Pechez, mais ceux de tous les hommes*: Propoſition impie & blaſphematoire, quelque ſens qu'on lui donne. Repondant enſuite aux queſtions du Patriarche, il dit que l'Egliſe eſt appellée Univerſelle en deux ſens: premierement comme étant compoſée de toutes les Egliſes, & c'eſt en ce ſens qu'on la nomme en Grec Catholique. L'Egliſe Romaine n'eſt pas Univerſelle en ce ſens: elle n'eſt que partie de l'Egliſe Univerſelle. Mais elle eſt Univerſelle, en ce qu'elle tient ſous elle toutes les Egliſes. Quant à l'objection que Jeruſalem eſt la Mere des Egliſes, le Pape repond auſſi par deux diſtinctions. Jeruſalem eſt la Mere à raiſon du tems, Rome à raiſon de

An de J.C. 1199.

Negociation du Pape avec les Grecs.

(13) *Roger. Hoveden. p.* 790. *Aquicinct. an.* 1199. *Tom. X. Concil. p.* 7.

(14) *Geſta Innoc. n.* 60. *lib.* 1. *Epiſt.* 353.

(15) *Lib.* 2. *Epiſt.* 209. & *Geſta Innoc. n.* 61.

An de J.C. 1199.

de la Dignité; comme St. Pierre a eu la Primauté fur St. André qui avoit fuivi Jefus-Chrift le premier. Jerufalem eft la Mere de la foi, mais Rome eft la Mere des fideles, comme l'Eglife eft la Mere generale, quoiqu'on nomme auffi la Synagogue Mere de l'Eglife: parce qu'elle l'a precedée, & que l'Eglife en eft fortie. Le Pape ajoute, qu'il a refolu d'affembler un Concile general. Il invite le Patriarche à s'y trouver, fuivant la promeffe de l'Empereur, ou en perfonne, ou par quelques-uns des plus grands Prelats: autrement il lui declare, qu'il fera obligé de proceder contre l'Empereur, contre lui, & contre l'Eglife Greque. Il fit la même menace à l'Empereur Alexis (16). On peut juger facilement que l'Empereur & le Patriarche fe repentirent de bon cœur des avances qu'ils avoient faites. Après une longue deliberation, Alexis écrivit au Pape, que s'il faifoit tenir un Concile en Grece, ou les quatre premiers Conciles avoient été tenus, l'Eglife Greque y envoieroit fes Deputez. Il prouva même que l'Empire étoit au-deffus du Sacerdoce. Le Pape repondit à cela par de mauvaifes Raifons, que les Compilateurs du Droit ont pris pour argent comptant, qu'ils en ont tiré une fameufe Decretale, comme contenant les Preuves de la Superiorité du Sacerdoce fur l'Empire (17). *Mais, le Lecteur inftruit du vrai fens des Saintes Ecritures, peut juger de la force de l'allegorie des deux Luminaires, qu'il eft auffi facile de nier que d'avancer.* (18).

Réunion des Bulgares & des Serviens.

Si le Pape ne put pas foumettre les Grecs, il acquit de nouvelles poffeffions à fon Siege; mais, par des voies très-condamnables. Car, il favorifa ouvertement les Bulgares, qui s'étoient revoltez contre l'Empereur Ifaac l'Ange; & qui continuoient dans leur Rebellion, fous le commandement de Jean ou Joannice; que le Pape n'eut pas honte de feliciter de l'heureux fuccès de fes Armes, c'eft-à-dire de la multiplication de fes crimes (19). Innocent embraffa avec ardeur l'occafion qui fe préfentoit de foumettre la Servie à fon Obéïffance; & il donna la Couronne Roiale à Voulc, que le Roi de Hongrie avoit établi Gouverneur de ce Païs-là.

Droit du Pape fur tous les Benefices.

Ce fut cette même année 1199. que le Pape prétendit avoir droit fur tous les Benefices, & que les tranflations d'un Siege à l'autre étoient un privilege fpecial de l'Eglife Romaine. Pour traiter ce fujet en Hiftorien & en Critique, j'emprunterai les termes d'un favant Canonifte. C'eft le docte Mr. Simon, qui parle ainfi: „L'on ne doute pas, qu'en qualité d'Evêque de „ Rome, le Pape ne puiffe difpofer des Benefices qui font dans la dependance de fon Diocefe. Il ne refte donc qu'à examiner, s'il peut, en qualité de Patriarche d'Occident, & de Chef de l'Eglife, pourvoir de Droit „ à tous les Benefices ou Dignitez Ecclefiaftiques de toute la Chrêtienté. „ Si nous fuivons la preuve de fait, il eft de notorieté publique, que l'Eglife de Rome n'a eu en cela aucun privilege par deffus les autres Eglifes. „ Chacune prenoit le foin d'établir les Miniftres dont elle avoit befoin, fans avoir

(16) *Lib. II. Epift.* 211. *Gefta*, *n.* 60.
(17) *C. Solita* 6. *extrà de Majorit. &c.*
(18) *Fleuri*, *Hift. Eccl. Liv. LXXV.* §. 14.
(19) *Nicet. Ifaac III. n.* 3. 8. *Alex. II. n.* 3. *Cang. Famil. p.* 318.

„ avoir recours à Rome; & quand il ſurvenoit des difficultez, on les re-
„ gloit dans des Conciles Provinciaux. Perſonne n'avoit encore écrit avant
„ l'établiſſement du nouveau Droit, que le ſeul Evêque de Rome, en quali-
„ té de Succeſſeur de St. Pierre, avoit toute la Juriſdiction Eccleſiaſtique,
„ & que les autres Evêques n'étoient que ſes Vicaires, ou Deleguez. . . .
„ L'on eſt obligé quelquefois de ne ſe ſervir point de ſon Droit, ou d'en ce-
„ der une partie pour le bien de la Paix. Les Loix de la rigueur nuiſent quel-
„ quefois au repos de l'Egliſe, & alors on ſuit les Loix de douceur propor-
„ tionées au tems. C'eſt pourquoi le Pape Innocent III. affirme dans une
„ de ſes Epitres (20), que les tranſlations des Evêques & autres changemens
„ de Siege appartiennent de Droit à l'Egliſe de Rome, & que les Papes
„ jouiſſent de ce Privilege en qualité de Succeſſeurs de St. Pierre; & qu'en
„ cette qualité, ils ſont les Maîtres de tout le Droit Canonique. Deſorte
„ que, ſelon ſon raiſonnement, il ne faut pas tant conſiderer ce qui eſt or-
„ donné par les Canons, que ce qui eſt ordonné par les Papes, deſquels
„ dependent les mêmes Canons; parce que, ſelon ſon Principe, tout le Droit
„ Canonique tire ſon origine & ſon autorité de la Primatie de St. Pier-
„ re. Le Pape Innocent, qui avance cette maxime en faveur de ſon Sie-
„ ge, ſavoit neanmoins que tout l'ancien Droit étoit contraire à cela, &
„ que les Elections des Evêques, leurs Tranſlations, & leurs Demiſſions ou
„ Reſignations ſe faiſoient dans les Conciles Provinciaux; & de plus, que
„ les Princes ont auſſi eu grande part à toutes ces choſes dans leurs Roiau-
„ mes (21). „

An de J.C. 1199.

Bulle en faveur des Juifs.

Cependant, le Pape s'occupoit toujours à pourſuivre les Heretiques. Il y en avoit deja beaucoup en Italie; & ils étoient en ſi grand nombre à Orviete, qu'ils oſoient prêcher publiquement contre l'Egliſe Romaine. Ces Heretiques étoient des Vaudois, que la perſecution avoit chaſſez des contrées meridionales de la France. Innocent envoia contr'eux un jeune homme tout bouillant de zéle, nommé Pierre Parenzo. Il lui donna le Gouvernement d'Orviete. Pierre extorqua par ſes violences quelques abjurations; & de ceux qui ſoutinrent leur Doctrine, il y en eut de mis aux fers, de fouettez publiquement, de bannis, de condamnez à des amendes; d'autres dont on ſaiſit les biens, pluſieurs dont on abbatit les Maiſons (22). Après ces executions, Pierre vint à Rome celebrer la Fête de Paques avec ſa famille. Il ſe preſenta au Pape qui lui demanda le ſerment de fidelité pour le Gouvernement qu'il lui avoit donné. Pierre repondit, qu'il étoit prêt d'obéïr; & le Pape lui dit: „ Nous vous remettons le Serment: mais, com-
„ ment gouvernez-vous notre Ville? Et comment avez-vous executé nos
„ ordres, contre les Heretiques? „ Pierre repondit: *Seigneur, j'ai ſi bien chatié les Heretiques d'Orviete, qu'ils me menacent de mort publiquement.*
„ Mon fils, dit le Pape, continuez de les combattre hardiment: ils ne peu-

(20) *Innoc. III. de Tranſlat. Epiſc. tit.* 7. *c.* 1.
(21) *Simon, Hiſt. de l'Orig. de Rer. Eccl.* p. 86.
(22) *Vita S. Petr. Paren. c.* 1. *Boll. tom.* 16. p. 98. *&* ſuiv.

An de J.C. 1199.

„ peuvent tuer que le corps; &, si vous mourez par leurs mains, je vous „ donne, de la part de Dieu & de ses Apôtres, l'Absolution de tous vos Pe- „ chez. „ Pierre Parenzo retourna à Orviete. Il y trouva la mort violente qu'il meritoit par sa cruauté. Il y avoit aussi des Vaudois à Metz. Le Pape en fut averti. Il ecrivit sur ce sujet deux Lettres, l'une au Peuple de Metz (23), l'autre à l'Evêque & au Clergé de cette Ville (24). Mais, s'il persecutoit les Heretiques avec fureur, il avoit beaucoup d'egards pour les Juifs. Je ne trouve point la raison de ce contraste. Je sais seulement que cette année 1199. il accorda aux Juifs la Protection du St. Siége. Il defendit très-expressement, par une Bulle en forme, de les forcer à recevoir le Baptême, de leur ôter leurs biens par violence, de changer leurs bonnes coutumes, de les troubler dans la celebration de leurs fêtes, d'exiger d'eux des services nouveaux qu'ils ne doivent point, enfin de retrancher de leurs cimetieres, ou deterrer leurs corps (25).

An de J.C. 1200.

Caractere du 13 Siecle.

Nous entrons à present dans le treizieme Siecle, dont Mathieu Paris nous donne une Idée assez juste, en décrivant l'état du Roiaume d'Angleterre. „ Le peu de foi, dit-il, qui restoit alors, & qui n'étoit plus qu'une „ petite étincelle de feu, s'éteignit entierement; tout se reduisit en cendre. „ L'on commettoit le crime de simonie sans honte. L'usure étoit publi- „ que, & rongeoit egalement les grands & les petits. La charité s'étoit „ evanouie, la Liberté Ecclesiastique étoit perie, la Religion anéantie, & „ la Ville de Sion étoit devenuë une infame prostituée sans pudeur, com- „ me sans chasteté. On ne voioit tous les jours que des gens de la dernie- „ re lie du Peuple, sans Lettre & sans vertu, armez de Bulles Romaines, „ qui pilloient impunement tous les revenus accordez par nos Ancêtres aux „ Religieux pour leur nourriture, la subsistance des Pauvres, & l'exercice „ de l'hospitalité, sans avoir aucun respect pour les Privileges qui leur „ avoient été accordez. Il falloit paier sur le champ tout ce qu'ils deman- „ doient: autrement vous étiez frapez de foudres & d'anathêmes. Et si „ ceux qu'on pilloit ainsi vouloient se defendre par quelque appel, ou par „ le moien de leurs Privileges, aussi tôt venoit un Prelat autorisé d'un Bref „ papal, qui les excommunioit. On depouilloit ainsi le monde, hardi- „ ment, insolemment, impunement, selon ce mot du Poëte: *Les Armes* „ *à la main un puissant vous supplie.* Cela fut cause que là ou l'on voioit „ qu'auparavant les Gentils hommes, & les Ecclesiastiques rentez, les Pa- „ trons des Eglises, & tant d'autres avoient accoutumé d'embellir les Terres „ de leurs Domaines, de recevoir les passans & les bien traiter, recueillir „ & secourir les Pauvres, on n'y voioit plus que des scelerats, des perfides, „ des fripons de Procureurs, & des Fermiers Romains, qui ravageoient tout „ ce qu'il y avoit de bon, & le faisoient tenir à leurs Maîtres de-là la Mer; „ qui vivoient delicieusement du Patrimoine du Crucifix, & faisoient pa- „ rade des richesses, ou plutôt de la mendicité d'autrui. De quelle douleur n'étoit

(23) *II Epist.* 141. *c.* 12. *extrà de Haret.*
(24) *Lib.* 2. *Epist.* 142.
(25) *Lib.* 2. *Epist.* 302.

„ n'étoit-on pas touché, quand on voioit les larmes des gens de bien, leurs „ tristes plaintes, leurs sanglots amers pour ces injustices„ & qu'on entendoit ces cris lamentables qui fendoient le cœur: *Il nous seroit plus avantageux de mourir, que de voir ces Spectacles d'horreur & toutes ces funestes calamitez, qui desolent notre Nation & scandalisent les Saints? O Sollicitudes steriles de la Cour de Rome! O aveugle Ambition!* Nous souffrons tous „ pour ses desordres. Et cette Eglise Universelle, que tu devrois defendre „ par ton autorité & tes biens immenses, se plaint que c'est toi-même qui „ l'opprime (26).„ Un certain Archidiacre d'Oxford, nommé Walter Mapez découvre assez librement les Dereglemens de Rome, dans un Poëme qu'il a fait de la Corruption de l'Eglise. Il dit que Rome est à la verité le Chef de l'Univers, mais un Chef tout pouri, & dont le Corps est tout gâté. Il a fait un autre Livre, dont le Titre seul est une Censure piquante de l'Eglise Romaine. Ce Titre est: *L'Apocalypse du Pape Goliat* (27). Nous verrons bientôt, qu'Innocent III. autorisa ou introduisit une partie de ces desordres.

An de J.C. 1199.

Interdit sur la France.

Ce Pontife eut bientôt occasion de signaler son humeur violente, au sujet du divorce & du second mariage du Roi Philippe. Le Legat Pierre de Capouë prononça l'Interdit que le Pape avoit jetté sur toutes les Terres du Roi: il ordonna à tous les Evêques de France d'observer & de faire observer cet Interdit, sous peine de suspense de leurs fonctions; & à tous les autres, de quelque Rang & de quelque Dignité qu'ils fussent, sous peine d'interdiction de tous offices & benefices. Le Pape en excepta les Croisez, ordonnant qu'eux seuls entendroient la Messe & recevroient la Sepulture Ecclesiastique (28). Nous en avons la preuve dans une grande Lettre qu'il ecrivit en ce même tems aux Prelats de France touchant la Croisade. Il leur reproche leur peu de zele pour le secours de la Terre Sainte, & dit: „ Comment donneriez-vous votre vie pour vos Ouailles, vous qui n'avez pas „ encore voulu donner pour Jesus-Christ la quarantieme partie de vos reve„ nus?„ Il marque ensuite comment cette quarantieme partie doit être levée & recueillie dans trois mois; & il ajoute: „ Nous exceptons de cet ordre „ general les Ermites de Grandmont, les Chartreux, les Moines de Ci„ teaux, & les Chanoines de Prêmontré, aux quels nous avons donné sur „ ce sujet un ordre particulier. Nous ordonnons de plus que l'on mette „ en chaque Eglise un tronc creux fermé à trois Clefs, dont la premiere „ sera chez l'Evêque, la seconde chez le Curé, la troisieme sera gardée par „ un pieux Laïque, afin que tous les fideles y mettent leurs aumônes; & „ en chaque Eglise, on chantera toutes les semaines une Messe, pour la re„ mission des Pechez, principalement de ceux qui donnent. Or, nous ac„ cordons aux Evêques le pouvoir de commuer les Penitences en cette au„ mône pour le secours de la Terre-Sainte, eu egard à la qualité des Personnes

(26) *Mat. Paris.*
(27) *Ex Heyddeger, Hist. Papat ætat. IV.*
(28) *Tom. XI. Concil. p. 11. Gest. Innoc. n.* 51. 52. *&c. Epist. Innoc. ap. Steph. Tornac. p.* 383.

An de J.C. 1200.

„ ſonnes, & à la ferveur de leur zéle. „ Il recommande enſuite aux Croiſez la frugalité des tables & la modeſtie des habits. Il ordonne aux Evêques de defendre les Tournois, au moins pour cinq ans, ſous peine d'Excommunication & d'Interdit. Enfin, il nomme pour Executeurs de cette Bulle les Evêques de Paris & de Soiſſons, & les Abbez de Vauxſernay & de St. Victor. Il ne paroit pas que les Eccleſiaſtiques s'empreſſaſſent beaucoup à ſatisfaire aux ordres de la Cour de Rome, touchant le quarantieme auquel ils étoient taxés; puiſque le même ordre fut renouvellé quatorze ans après, comme je le dirai en ſon lieu. Cependant, l'Interdit dura huit mois en France, avec tant de rigueur, que les Egliſes étoient fermées, & les corps morts demeuroient ſur terre ſans ſepulture (29). „ Le Roi, connoiſ-
„ ſant les fâcheuſes ſuites de cette affaire, qui eut pû aller juſques à lui
„ ôter la Couronne de deſſus la tête, & ſachant qu'il ſe trouvoit divers
„ Partis contre lui. . . ., ſollicita ſi fort auprès du Pape : que ſa Sainteté
„ donna ordre à Octavien Cardinal d'Oſtie, l'un de ſes Legats, de lever
„ l'Interdit; à la charge toute fois, qu'il (le Roi Philippe) ſe remettroit
„ avec Iſemburge, & que dans ſix mois, ſix ſemaines, ſix jours, & ſix
„ heures, il feroit lever la cauſe du divorce par devant ſes deux Legats &
„ les Prelats du Roiaume, les Parens de cette Princeſſe y étant aſſignez
„ pour la defendre (30). „ Au reſte, l'Interdit procura la Paix entre la France & l'Angleterre.

An de J.C. 1201.

Le Pape ſe declare pour Otton, Roi des Romains.

Nous avons vû ci-devant, qu'il y avoit trois Empereurs, le jeune Frederic à qui la Couronne appartenoit de Droit, Philippe de Suabe & Otton de Saxe, qui ſe diſputoient l'Empire les armes à la main. Le Pape, qui avoit toûjours favoriſé ſecretement Otton de Saxe, ſe declara enfin ouvertement pour lui. Les raiſons de cette conduite furent 1. Que Frederic ſeroit trop puiſſant & trop redoutable au St. Siege, s'il joignoit l'Empire au Roiaume de Sicile. 2. Que Philippe de Suabe étoit incapable de regner, parce qu'il avoit été excommunié par le Pape Celeſtin, pour avoir envahi à main armée le Patrimoine de St. Pierre. 3. Qu'Otton de Saxe meritoit la Couronne Imperiale, par ſon attachement à l'Egliſe Romaine. Il decide donc pour ce dernier, & dit, qu'il faut le reconnoître pour Roi. Il envoia en Allemagne deux Legats, l'Evêque de Paleſtrine, & le Notaire Philippe; & il ecrivit ſur ce ſujet des Lettres à divers Prelats Allemans. Celle qu'il ecrivit à Otton finit ainſi : „ Par l'Autorité de Dieu tout-puiſ-
„ ſant, qui nous a été donnée en la perſonne de St. Pierre, nous vous re-
„ cevons pour Roi, & nous ordonnons que deſormais on vous rende en
„ cette qualité reſpect & obéïſſance, & après les Preliminaires accoutu-
„ mez, nous vous donnerons ſolemnellement la Couronne Imperiale. „ En même tems, il ecrivit une Lettre aux Princes d'Allemagne, tant Eccleſiaſtiques que ſeculiers, où après avoir expliqué les raiſons qui l'ont determiné

(29) *Roger. Hoveden. p.* 801. *Geſta Innoc. n.* 84.

(30) *Mezerai, Vie de Philippe II. p.*259.

né en faveur d'Otton, il leur enjoint de lui rendre respect & obéïssance en qualité de Roi des Romains & d'Empereur elû; & quant aux Sermens qu'ils peuvent avoir faits auparavant, il promet de mettre en sureté leur Reputation & leur Conscience (31). Je remarquerai en passant, que l'Evêque de Palestrine, nommé Gui Paré, Legat du Pape en Allemagne, étant à Cologne, ordonna que quand on leve l'Hostie à la Messe tout le Peuple se prosterneroit à l'Eglise au son de la Clochette (32). C'est-là l'Origine de l'Adoration de l'Eucharistie.

An de J.C. 1201.

Plaintes des Allemans au Pape.

Le Legat du St. Siege tint une Assemblée des Partisans d'Otton de Saxe, à Cologne; & en leur presence il declara publiquement Otton Roi des Romains, excommuniant tous ceux qui s'y voudroient opposer, particulierement Philippe de Suabe & ses Fauteurs. Ceux qui étoient presens reçurent cette publication avec de grandes Demonstrations de joie (33). Mais, les Princes du Parti de Philippe de Suabe se plaignirent amérement de la conduite du Legat par une Lettre au Pape, qui porte le nom des deux Archevêques de Magdebourg & de Brême, de onze Evêques, de trois Abbez, du Roi de Boheme, & de douze Seigneurs distinguez. „ Nous ne „ pouvons comprendre, disent-ils, que le renversement du Droit vienne „ du lieu où jusqu'ici il a été le plus solidement affermi, de Rome, où, „ par l'institution divine, est le Chef de la Religion. C'est pourquoi nous „ ne pouvons croire que l'Evêque de Palestrine, qui se dit votre Legat, „ ait agi par votre ordre & du consentement des Cardinaux, en ce qui regarde l'Election du Roi des Romains. Car, qui a jamais oüi parler d'une „ pareille audace? Où avez-vous lû que vos Prédecesseurs ou leurs Envoiez se soient mêlez de l'Election des Rois des Romains, soit comme „ Electeurs, soit comme Juges de la validité de l'Election? Autrefois, l'Election du Pape ne se pouvoit faire sans l'Autorité de l'Empereur. La pieté „ des Princes a remis ce Droit à l'Eglise, comme il paroit par la Constitution d'Henri I. où il est dit: *Nous defendons absolument à aucun de nos „ Envoiez de mettre empêchement à l'Election du Pape.* Si les Laïques ont „ été assez simples pour ceder le Droit qu'ils avoient, comment les Pontifes s'attribuent-ils un Droit qu'ils n'ont jamais eu? Nous ne voions pas „ quel personnage a pû faire en cette occasion l'Evêque de Palestrine. Si „ c'est celui d'Electeur, pourquoi a-t'il cherché l'occasion de l'absence „ des Juges, & meprisé la plus grande partie des Seigneurs & la plus considerable par sa Dignité? Quant au personnage de Juge, il n'a pû le faire; car, s'il arrive un partage dans l'Election du Roi des Romains, il n'y „ a point de Juge superieur qui en puisse décider; c'est aux Electeurs à le „ lever volontairement. Jesus-Christ a distingué les fonctions des deux „ Puissances, en sorte que celui qui est au service de Dieu ne s'engage point „ dans les affaires temporelles, & que celui qui est chargé de ces affaires ne pré-

(31) *Roger. Hovedenus, p.* 799. *De Neg. Imp. Epist.* 26. 28. 30. 32. 33. *Collect.* I. *Decret. tit.* 2. *epist.* 18.

(32) *Cesar. Mirac. Dist. IX. c.* 51.

(33) *Annal. Godefr. an.* 1201.

An de J.C. 1201.

„ préside point aux choses divines. Que si vous vous portez pour Juge, „ nous vous disons, suivant vos propres maximes, que la Sentence donnée „ en l'absence d'une des parties ne peut subsister. Or, nous vous declarons, „ que nous avons donnée tout d'une voix nos suffrages au Serenissime Sei- „ gneur Philippe, pour l'elire Roi des Romains; en promettant fermement „ qu'il ne se retirera jamais de votre Obéïssance, qu'il se rendra agréable à „ Dieu & à vous, par son respect filial, & sa protection: c'est pourquoi, „ nous vous demandons que vous le couronniez en tems & lieu comme il „ est de votre devoir (34). „

Pretensions du Pape sur l'Election de l'Empereur.

Cette Lettre étoit vive: elle portoit au St. Pere, & à son Autorité, des coups bien dangereux. Aussi le Pape repondit-il incontinent aux Princes d'Allemagne. Sa Lettre est longue; & on en a tiré le fameux Chapitre *Venerabilem*, dont les Puissances devroient faire un Sacrifice solemnel à Vulcain. „ Nous reconnoissons, dit le Pape, le Droit d'elire pour Roi celui „ qui doit être Empereur, dans les Princes à qui il appartient par une an- „ cienne coutume, vû principalement que ce Droit leur est venu du St. „ Siege, qui a transferé l'Empire Romain des Grecs aux Germains en la „ Personne de Charlemagne. Mais les Princes doivent reconnoître & re- „ connoissent en effet, que nous avons droit d'examiner la Personne de ce- „ lui qui est elû pour Roi; puisque c'est nous qui le sacrons & qui le cou- „ ronnons Empereur. Car, c'est une regle generale, que l'examen de la „ personne appartient à celui qui lui impose les mains. Et si les Princes „ elisoient, même unanimement, un sacrilege, un excommunié, un in- „ sensé, un heretique, serions-nous obligez de le couronner? . . . . Pour „ repondre donc à l'Objection des Princes, nous soûtenons que notre Legat „ n'a fait le Personnage, ni d'Electeur, ni de Juge. Il n'a elû, ni fait „ elire personne. Il n'a confirmé, ni infirmé l'Election de l'un, ni de l'au- „ tre, quant au fait des Electeurs: il a seulement fait la fonction de De- „ nonciateur, en declarant la Personne du Duc indigne de l'Empire, & la „ personne du Roi capable de l'obtenir. Joint que plusieurs de ceux qui „ ont droit de l'Eglise sont accordés en la personne d'Otton, & que les „ Partisans de Philippe l'ont elû en l'absence & au mepris des autres: or, „ c'est une maxime certaine, que le mepris que souffre un Electeur nuit „ plut que la contradiction de plusieurs. Ils ont donc merité de perdre „ leur droit, dont ils avoient abusé. D'ailleurs, le Duc n'a été couronné, „ ni au lieu, ni par la personne, qui le devoit faire; & le Roi l'a été à „ Aix-la-Chapelle & par l'Archevêque de Cologne. Or, qu'en cas de par- „ tage entre les Princes, nous puissions favoriser l'une des parties, nous le „ montrons par le Droit & par l'Exemple. Car le St. Siege ne doit pas „ être sans Avoué & sans Defenseur, ni souffrir de la diversion des Princes; „ & vous savez, qu'étant arrivé un partage dans l'Election de Lothaire & „ dé Conrad, le Pape couronna Lothaire, qui demeura Empereur; & Con-

(34) *De Neg. Imp. Epist.* 61.

,, Conrad se reconcilia avec lui. ,, Le Pape fait ensuite de grands reproches au Duc de Suabe; & il exhorte les Princes à l'abandonner, & à reconnoître le Roi Otton (35). Il vouloit detruire la Maison de Suabe, que ses Predecesseurs & lui avoient toûjours regardée comme ennemie du St. Siege: & Innocent en particulier *avoit une si grande animosité contre les Princes de cette Famille, qu'il dit qu'il falloit que le Duc Philippe perdit l'Empire, ou lui le Souverain Pontificat. . . . . Et il n'omit rien ensuite de ce qu'il crut pouvoir satisfaire sa passion, & semer la division en Allemagne, déchargeant même les Princes du serment de fidelité qu'ils avoient fait à l'Empereur Henri (VI.) en faveur de son fils* (36). Ce fut le Pape, qui alluma & qui entretint le flambeau de la Guerre civile, comme l'Abbé d'Ursperg s'en est plaint. Une conduite si criminelle est-elle digne d'un Pape: ou, pour mieux dire, n'est-elle pas indigne du dernier des Chrêtiens? Le Roi de France en connut bien l'injustice. Non content de favoriser sous main les Entreprises de Philippe de Suabe, il se plaignit hautement de la Protection que le Pape donnoit à Otton de Saxe (37). Mais Innocent fut inflexible (38). An de J.C. 1201.

Les Croisez, aiant fait de grands preparatifs pour le voiage de la Terre Sainte, se rendirent à Venise, & traiterent avec le Doge Dandolo, pour avoir des Vaisseaux, moïennant une fort grosse somme. La Republique fut exacte à degager sa parole; mais, les Croisez ne trouverent pas assez d'argent pour satisfaire les Venitiens. Desorte que Dandolo profita de cette occasion en habile Politique, pour les engager au Siege de Zara, Place forte qui étoit alors sous la Domination du Roi de Hongrie. Le Pape fit defendre aux Croisez d'attaquer Zara, parce que le Prince, à qui elle appartenoit, avoit pris la Croix. Mais Dandolo prouva aux François, qu'ils ne devoient pas craindre les foudres de Rome, dans une entreprise aussi juste & aussi glorieuse. Ainsi, le Siege de Zara fut resolu. La Place fut emportée, & le Pape excommunia les Croisez, & en particulier les Venitiens. Ces derniers ne se mirent pas fort en peine de ces Censures: mais, les Seigneurs François, plus scrupuleux, s'excuserent auprès du Pape, & ils en obtinrent l'Absolution. Un autre incident brouilla tout de nouveau les Croisez avec le St. Pere: voici le fait. Alexis Comnene regnoit fort tyranniquement à Constantinople. Le jeune Alexis son Neveu s'échapa, & vint trouver les Princes Croisez, pour implorer leur secours contre son Oncle. Il fit avec eux un Traité, par lequel on s'engageoit à chasser le Tyran de Constantinople, & à l'établir sur le Thrône de ses Ancêtres, dont il pretendoit être l'heritier legitime. On consulta le Pape sur cette Entreprise: mais, il s'y opposa, gagné par Comnene, qui lui faisoit esperer la Réunion des deux Eglises. Flatté de cette vaine esperance, Innocent III. écrivit aux Croisez qu'ils abandonnassent l'Entreprise de Constantinople, pour passer incessamment en Palestine. On meprisa les ordres & les menaces du Pape. Constan-

An de J.C. 1202. 1203.

Entreprises des Croisez.

(35) *De Neg. Imp. Epist.* 62. *Extrà de Elect. c.* 34.
(36) *Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. II. p.* 228.
(37) *Epist.* 63.
(38) *Epist.* 64.

An de J.C. 1203.

ſtantinople fut attaquée & priſe par les François & les Venitiens; & le jeune Alexis y fut couronné Empereur le 1. d'Août 1203. L'Entrepriſe aiant réuſſi, le Pape l'approuva; & les Croiſez en furent quittes pour de legeres excuſes (39).

Le Pape ſe prétend arbitre de le Paix.

Le Pape, qui ne cherchoit qu'à s'aggrandir, voulut s'ériger en arbitre de la Paix & de la Guerre entre les Puiſſances. Il fit ſon coup d'eſſai, dans la Guerre qu'il y avoit alors entre les Rois de France & d'Angleterre. Il envoia, en qualité de Legats, Jean Abbé de Caſemaire, & l'Abbé des trois Fontaines, tous deux de l'Ordre de Citeaux, pour denoncer aux deux Rois de faire la Paix entr'eux. Le Roi Philippe, ſuivant l'avis des Prelats & des Seigneurs de ſon Roiaume, appella de cette Denonciation, & ils renvoierent la Cauſe au Pape (40). On trouve au Threſor des Chartes une Lettre Patente d'Eudes Duc de Bourgogne, par laquelle il declare qu'il a conſeillé au Roi Philippe ſon Seigneur, de ne faire ni Paix ni Trêve avec le Roi d'Angleterre, par contrainte du Pape, ou d'aucun Cardinal. „ Et ſi le „ Pape, ajoute-t'il, vouloit faire au Roi quelque violence ſur ce ſujet, je „ lui ai accordé comme à mon Seigneur lige, & lui ai repondu ſur tout ce „ que je tiens de lui, que je lui donnerois ſecours à cet effet ſelon mon pou- „ voir, & que je ne ferois aucune Paix avec le Pape que par le moïen du „ Roi. „ Cette Declaration eſt dattée du mois de Juillet 1203 (41). Elle eſt accompagnée de dix autres ſemblables d'autant de Seigneurs ou Dames (42). Le Roi ſeconda la fermeté de ſes ſujets. Il repondit aux Legats, qu'il n'appartenoit point au Pape de ſe mêler des differends des Rois; & qu'ils n'étoient point obligez à recevoir ſes Ordres en ce qui regardoit leurs Vaſſaux. L'Abbé de Caſemaire fit ſavoir cette Reponſe au Pape. Innocent écrivit au Roi Philippe avec aſſez de fierté (43).

An de J.C. 1204.

Réunion des Grecs.

Cependant, les choſes avoient bien changé de face à Conſtantinople. Le jeune Alexis, monté ſur le Thrône par le ſecours des Croiſez, écrivit au Pape, qu'il travailleroit à la Réunion des Grecs. Le Pape l'y exhorta fortement par ſes Lettres: mais, pendant qu'on traitoit l'Affaire du Schiſme, Alexis temoigna quelque refroidiſſement pour les Latins. Ceux-ci lui declarerent la Guerre, & un Seigneur de la Cour mit l'Empereur aux fers, voulant uſurper la Couronne. Conſtantinople fut priſe une ſeconde fois par les Croiſez, qui commirent en cette occaſion d'étranges deſordres. Baudouin Comte de Flandres fut élû Empereur; & ce fut lui qui eut la gloire de ſoumettre les Grecs au St. Siege. Je dis qu'il eut cette gloire; mais d'autres, moins ſcrupuleux que moi, diroient que ce fut pour ce Prince le comble de l'Infamie, puiſqu'il eut recours à de grandes Violences, pour reduire ſes nouveaux ſujets ſous le joug Tyrannique du Pape. Mais, il ſuivit en tout les

(39) *Ville-Hardouin*, *n.* 53. *&c. Gunther. ap. Rainald. an.* 1203. *Geſta Innocentii. Nicetas.* Voyez *les Lettres d'Innocent III. &c.*

(40) *Rigord*, *Geſta Philip. Auguſt. Guil. Armor. Philip. lib.* 6. *Matth. Paris*, *an.* 1202.

(41) *Du Till. p.* 166. *Preuv. Lib. Gallic. ch.* 7. *n.* 2.

(42) *Ap. Rainald.*

(43) *Lib. VI. Epiſt.* 165.

les avis d'Innocent III. & de ses Legats (44). Le Schisme reprit bien-tôt de nouvelles forces.

An de J.C. 1204.

Soumission des Bulgares à l'Eglise Romaine.

Mais, si le Pape perdoit d'un côté, il gagna de l'autre les Païs des Bulgares, où il fut enfin reconnu pour Chef de l'Eglise Universelle. Je raconterai dans les termes du P. Maimbourg de quelle maniere la chose arriva. „ Ces Peuples (*les Bulgares*) qui avoient été subjuguez & reduits en Pro„ vince par l'Empereur Basile, fils de Romain, secouerent enfin le Joug en„ viron deux cens ans après, sous l'Empire d'Isaac l'Ange, qu'ils défi„ rent dans les Detroits du Mont Hemus, sous la conduite de leur Prince „ Asanes, qui chassa les Grecs de tout le Païs, & les repoussa jusques au „ de-là des Montagnes la Thrace. Son fils Calojean, ou comme on l'ap„ pelle ordinairement Joannisse, qui lui succeda, & prit le titre d'Empe„ reur des Bulgares & des Valaques, jeune Prince adroit & vaillant, mais „ extrémement barbare & cruel, porte encore plus loin ses Conquestes, pas„ se les Montagnes, entre dans la Thrace, y met tout à feu & à sang, s'em„ pare de toutes les Villes jusques à l'Ebre, & se rend Maître de Philippo„ li Capitale de la Province. Après quoi, beaucoup plus, sans doute, en „ haine des Grecs, que par un veritable sentiment de Religion, il resolut „ de se soûmettre à l'Eglise Romaine, comme il en étoit sollicité par le Pa„ pe Innocent III. auquel il envoya des Ambassadeurs pour lui prester „ l'Obéïssance filiale, & luy demander la Couronne Royalle, comme les „ Rois des Bulgares ses Predecesseurs l'avoient autrefois reçuë du St. Siege. „ Innocent aussi de son côté ne manqua pas de lui envoyer des Legats, qui „ trouvant ce Roy ferme dans sa resolution, malgré tous les efforts que „ l'Empereur Alexis & son Patriarche avoient faits pour l'en detourner, ré„ concilierent à l'Eglise les Bulgares, rétablirent l'ordre dans leur Eglise, „ créerent un Primat, & sous lui des Metropolitains: après, quoi le Cardi„ nal Leon couronna solemnellement Joannisse; & ce Roi fit ensuite un „ Edit par lequel il retablit la Religion Catholique dans tous ses Etats. Ain„ si les Bulgares qui, sous le Pape Nicolas I. s'étoient donnez à l'Eglise „ Romaine, qui s'étoient soustraits de son Patriarchat sous l'Empereur Ba„ sile le Macedonien pour se soûmettre à celui de Constantinople, & qui „ s'étoient enfin laissé malheureusement engager dans le Schisme de l'Egli„ se Greque, dont ils faisoient une partie considerable, se remirent sous l'O„ béïssance & sous la Jurisdiction immediate de l'Eglise Romaine, par les „ soins du Pape Innocent III. qui sçut parfaitement bien profiter de l'oc„ casion favorable que lui donnoit la Guerre que ce Roi Bulgare faisoit aux „ Grecs. Cela pourtant n'empêcha pas que Joannisse, qui n'avoit fait cet„ te Réunion que par Politique, pour n'avoir plus de commerce avec les „ Grecs, ne rompit encore avec les Latins, si-tôt qu'il les vit Maîtres de „ Constantinople (45). „

Je

(44) *Ville-Hardouin. Nicetas, Gesta Innoc.* *tom. 2. p. 8. & suiv.*
(45) *Maimbourg, Schism. des Grecs, liv. IV.*

An de J.C. 1204.

Couronnement du Roi d'Arragon.

Je ne m'arrêterai pas à remarquer en detail, que le Pape accorda la Dignité Roiale à Primiſlas 30. Duc de Boheme: mais, il ne le fit qu'à la recommendation d'Othon de Saxe, dont Primiſlas avoit embraſſé le Parti, après avoir tenu celui de Philippe de Suabe. On peut conſulter là-deſſus les Auteurs citez en marge (46). Mais, je dois dire que Pierre II., Roi d'Arragon, vint en perſonne ſe faire couronner par le Pape Innocent. La ceremonie fut éclatante: & le Roi fit ſerment d'être toûjours obéïſſant au Pape, lui & ſon Roiaume; de défendre la Foi Catholique; de combattre l'Hereſie: de conſerver la Liberté & l'Immunité des Egliſes. Il reçut de la main de ſa Sainteté l'Epée de Chevalier; & il mit ſur l'Autel de St. Pierre, ſon Sceptre, ſa Couronne; &, ce que le Pape aimoit mieux encore, une Lettre Patente, par laquelle il offroit ſon Roiaume au St. Siege, & le lui rendoit Tributaire, s'obligeant à lui païer tous les ans une Somme conſiderable (47). Mais, les Seigneurs & le Peuple d'Arragon, bien loin d'approuver cette Conduite, ſe plaignirent du Joug que le Roi avoit impoſé à une Nation libre (48). Vers ce tems-ci, le Pape fonda à Rome, à ſes depens, l'Hôpital du St. Eſprit, pour les Malades & pour les Pauvres.

An de J.C. 1205.

Vaudois perſecutez.

Je paſſe ſous ſilence quantité de petites Affaires que le Pape regla, pendant l'année 1205. Car il eſt impoſſible de dire tout dans un Abregé auſſi ſuccint que le doit être celui-ci. Mais, pour ne pas oublier les Faits eſſentiels, je parlerai des Vaudois. Cette Secte, ſi fameuſe, & perſecutée avec tant de Fureur, ſe multiplioit tous les jours. Elle ſe trouvoit même appuiée de la faveur & du credit de quelques grands Seigneurs, entr'autres de Raimond IV. Comte de Toulouſe, & de Raimond-Roger V. Comte de Foix. Pour combattre ces Heretiques, le Pape donna la charge de Legats, ou plutôt d'Inquiſiteurs, à Pierre de Caſtelnau, & à Raoul, tous deux Moines de Citeaux. Arnaud, Abbé du même Ordre, ſe joignit à eux, par ordre d'Innocent. Ces trois Miſſionaires joignirent la Violence à la Prédication, afin de perſuader plus efficacement ceux qu'ils vouloient, ou convertir, ou exterminer. Cependant, ces Precheurs *ne convertiſſoient mie que quelque petite gent, mais des gros y en avoit peu qui revinſſent à la vraye foy* (49). L'Auteur de qui j'emprunte ces mots dit: „ Quand vindrent nouvelles au Pape Innocent le tiers, qu'en ſa Province de Narbonne eſtoit eſpanduë la desloyale Hereſie, non mie plus en pauvres Gens, mais aux Comtes, Barons, & Chevaliers: Pour ce y envoia le Pape, l'Abbé de Ciſteaux, & deux Moynes avec luy, pour ſermonner contre les desloyaux Bougres. Quand ils eurent allé une piece ſermonnant par le Pays, il revindrent à Mompellier: là trouverent un vaillant homme qui eſtoit Eveſque de Ceſtere. Ce Preud'homme demanda à l'Abbé de Ciſteaux qu'il faiſoit-là. Il reſpon-

(46) *Æneas Sylvius*, *c.* 22. 24. *Dubrawius*, *lib.* 12. & *lib.* 15. *Innoc. Epiſt.* 42. *lib. VII. ap. Rainald*, *an.* 1204. §. 55.

(47) *Indic. Rer. Arrag. tom.* 3. *Hiſpan. Ill. p.* 61. *Innoc. lib.* 7. *ep.* 229. *ap. Rainald. an.* 1204. §. 71. *Geſta Innoc.* §. 20. *Du Cheſne*, *tom.* 4. *p.* 808.

(48) *Indic. Rer. Arrag. ubi ſupr.*

(49) *Threſor de l'Hiſtoire*, *an.* 1206. *apud Perrin*, *Hiſt. des Vaudois*, *Liv. II. ch.* 2.

„ respondit que le Pape l'avoit envoyé contre les Bougres: mais qu'il ne les „ pouvoit convertir. Ce Preud'homme luy dit, qu'il ne s'esmayast pas; ains „ maintinst tandis la besongne de nostre Seigneur vigoureusement, & allast „ à pied pour donner bon exemple aux autres gens, & il mesme demoure„ roit & iroit à pied avec luy. Par-en-après retourna l'Abé pour le general „ Chapitre: mais l'Evesque & les deux Moynes demourerent, si allerent „ par les Pays longuement preschant. . . L'Abé revint au Pays & amena „ un autre Abé avec luy, & plusieurs Moynes y venoient tous à pied, dont „ s'en cuida r'aller l'Evesque de Cestre en son Pays: mais il mourut en la „ voye. Les Moynes qui sermonnoient par le Pays trouverent les Princes „ si durs en leurs malices, qu'ils ne voudrent plus demourer en la Terre, „ ains s'en r'allerent en leurs Contrées, fors un Preud'homme qui avoit „ nom frere Pierre de Chateauneuf: luy demoura preschant avec un sien „ compains (50). „

An de J.C. 1205.

An de J.C. 1207.

Philippe reconnu Roi des Romains par le Pape.

Cependant, Philippe de Suabe donnoit du dessous à son Concurrent, & se fortifioit de plus en plus vers le bas Rhin. Il defit son ennemi près de Cologne; & la Ville se rendit au Vainqueur. Otton de Saxe, aiant été contraint de prendre la fuite lui quatrieme, passa la Mer, & vint trouver en Angleterre le Roi Jean son Oncle. Le Pape, aiant appris cette facheuse nouvelle, envoia un Legat à Philippe pour l'exhorter 1. à ne plus proteger Leopold, qui pretendoit avoir été transferé du Siege de Wormes à celui de Mayence, où le Pape vouloit maintenir Sigefroi. 2. A faire une Treve avec le Saxon. Le Legat, qui fut chargé de cette Negociation, étoit Valter ou Volfger, Patriarche d'Aquilée. Il s'acquita fidellement de sa Commission. Philippe parut disposé à la Paix. Il écrivit au Pape, 1. pour justifier son Election. 2. Il offre, par respect pour le St. Siege, d'abandonner Leopold, pourvû que le Pape, à sa consideration, fasse aussi desister Sigefroi, qu'il promet en ce cas de recevoir en sa grace. 3. Il declare, qu'une Treve avec Otton ne lui étoit, ni avantageuse, ni honnorable; mais qu'il l'auroit pourtant acceptée, si les Legats avoient pû s'aboucher avec son Concurrent. 4. Quant à la Paix entre le Pape & lui, il affirme qu'il l'a toujours desirée. Qu'il est prêt à se soumettre à des Arbitres, sur le tort qu'il peut avoir fait au St. Pere, ou à l'Eglise Romaine. Mais que, si le Pape a fait quelque tort, ou à lui Philippe, ou à l'Empire, il s'en raporte à sa Conscience. Il choisissoit-là un mauvais Juge. 5. Enfin, il soutient qu'il n'a jamais été excommunié par le Pape Celestin III. Le Pape aiant reçu cette Lettre envoia de nouveaux Legats en Allemagne, avec pleinpouvoir de traiter la Paix & de la conclure (51). Ceci se passa en 1206. L'année suivante, Otton de Saxe revint d'Angleterre en Allemagne. Il y trouva les Legats occupez à traiter de la Paix, & qui, gagnez par les Liberalitez du Roi Philippe, passerent d'abord assez legerement sur les Ordres du Pape. Otton

(50) *Idem, ubi supr.*

(51) *Ann. God. an.* 1206. *Albertus Stadiensis, eod. Arnoldus Lubecensis, Lib. VII. c.* 5. *De Neg. Imp. Epist.* 136. 137. 138. 140. 141.

An de J.C. 1207.

Otton leur fit des menaces terribles. Ils en furent effraiez, & ils vinrent trouver Philippe, qui accepta les conditions suivantes, pour être delivré de toute Censure. Premierement, les Legats reçurent publiquement le serment de ce Prince, qu'il obéïroit aux Ordres du Pape sur tous les Articles pour lesquels il avoit été excommunié: ainsi, ils lui donnerent solemnellement l'Absolution, ou plutôt confirmerent celle qu'ils lui avoient venduë auparavant. Ensuite, ils lui enjoignirent de delivrer Brunon Archevêque de Cologne, qu'il leur remit pour le mener à Rome. Ils lui persuaderent, quoiqu'avec peine, de retirer les Regales de l'Archevêché de Mayence qu'il avoit données à Leopold, qui en resigna les Droits Spirituels entre les mains des Legats. Ils n'eurent pas moins de peine à obtenir de Philippe, que Sigefroi administrât par son Vicaire le Spirituel de l'Eglise de Mayence. Ils firent congedier la grande Armée que Philippe avoit assemblée contre Otton. Ils firent par deux fois conferer ensemble ces deux Princes pour traiter la Paix; &, n'aiant pû la conclure, ils établirent entr'eux une Trêve d'un an (52).

An de J.C. 1208.

Interdit sur l'Angleterre.

Le Pape n'eut pas plutôt retabli cette espece de tranquillité en Allemagne, qu'il eut sur les bras une autre Affaire où il fit paroître autant de fermeté, que dans celle du Roi Philippe. Il avoit donné l'Archevêché de Cantorberi à un de ses Cardinaux, appellé Etienne Langton, sans avoir consulté le Roi (53). Le Monarque irrité écrivit au Pape en ces termes: „ Après avoir rejetté honteusement l'Election de l'Evêque de Norwich, „ vous avez sacré Archevêque de Cantorberi un certain Etienne de Langton, qui m'est inconnu, & qui a demeuré très-longtems en France avec „ mes ennemis declarez; &, ce qui est le plus préjudiciable aux Libertez de „ ma Couronne, sans avoir demandé mon Consentement. C'est pourquoi „ je ne puis assez admirer que vous & toute la Cour de Rome ne considériez pas, combien mon amitié vous a été nécessaire jusqu'à present, & „ qu'il vous revient plus d'utilité de mon Roiaume, que de tous les Païs „ de deça les Alpes. „ Il protestoit de ne jamais se départir de l'Election de l'Evêque de Norwich, & concluoit en declarant, que s'il étoit refusé, il empêcheroit ses Sujets d'aller à Rome y porter les richesses qui lui étoient nécessaires, pour repousser ses ennemis; & qu'aiant chez lui des Prelats suffisamment instruits, il n'iroit point demander Justice aux etrangers. Le Roi Jean n'étoit pas capable de tenir parole. Il étoit foible, imprudent dans sa conduite, & peu aimé de ses sujets. Ainsi le Pape, qui ne le craignoit pas, lui écrivit qu'il ne devoit pas songer à faire revivre des Coutumes auxquelles les Rois son Pere & son Frere avoient renoncé (54). Et, poussant toujours sa pointe, sans se mettre en peine des menaces du Roi d'Angleterre, il écrivit aux trois Evêques de Londres, d'Eli, & de Worchester, de prononcer une Sentence d'Interdit general sur toute l'Angleterre, si le Roi

(52) *De Neg. Imp. Epist.* 142.
(53) *Mat. Paris. Westminst. Gesta Innoc.*
(54) *Lib. X. Epist.* 113.

Roi refusoit de recevoir Etienne de Langton. Ces Prelats allerent trouver le Roi Jean. Ils lui exposerent l'Ordre du Pape, & s'efforcerent de l'amener à leur but. Mais Jean, transporté d'une juste colere, dit des injures au Pape & aux Cardinaux. Il jura par les Dents de Dieu, que si ces Evêques, ou d'autres, jettoient l'Interdit sur ses Terres, il envoieroit aussi-tôt au Pape tous les Prelats & tout le Clergé d'Angleterre, & confisqueroit tous leurs biens. Il ajouta, qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui se trouveroient dans ses Etats, & les renvoieroit à Rome, afin qu'à ces marques on les distinguât de toutes les autres Nations. Les Evêques se retirerent; &, après avoir deliberé entr'eux, ils mirent toute l'Angleterre en Interdit. Cette Sentence fut inviolablement observée, selon les Ordres du Pape (55). Nous verrons ailleurs les suites de cette Affaire. An de J.C. 1208.

Il faut parler à present des nouvelles Persecutions que les pauvres Vaudois & Albigeois essuierent de la part du Pape. Rien de plus affreux que le Recit des Cruautez qui se commirent contre ces gens-là. En un seul jour on egorgea cent mille de ces Heretiques. Et ce qu'il y a de plus horrible, c'est que des Docteurs de notre Communion se vantent de cette Barbarie, comme d'un Triomphe remporté par l'Eglise (56). Le Pape Innocent fut le Promoteur de ces sanglantes Executions. Ennuié de la Lenteur de ses Missionaires, qui ne faisoient pas de grands progrès, il s'avisa de publier une Croisade contre les Heretiques. On avoit tenu auparavant une celebre Conference à Montreal; mais, comme les Agents du St. Siege n'en remporterent pas les avantages dont ils s'étoient flattés, il fallut prendre d'autres mesures. Pierre de Castelnau ou Chateauneuf continuoit toûjours à prêcher, & peut-être même à persecuter les Albigeois: & il fut tué, comme l'on croit, par les ordres du Comte de Toulouse. Ce meurtre fut comme le signal qui arma de toutes parts les Orthodoxes contre les Heretiques. Le Pape accorda des Indulgences à ceux qui vangeroient la mort de ce Prédicateur, qu'il erigea, sans façon, en Martyr de la Foi Catholique. La tempête menaçoit particulierement le Comte de Toulouse, qui fut d'abord excommunié. Ce Prince, pour conjurer l'orage qui alloit fondre sur sa tête, se soumit aux Legats du Pape, prêta serment, reçut l'absolution, & prit lui-même la Croix, pour se garantir de toute insulte. Mais, il n'obtint sa reconciliation, qu'en se depouillant de ses Etats; car il fut obligé de remettre ses meilleures Places au Pouvoir du Legat. D'ailleurs, il subit une penitence honteuse, dont Perrin nous apprend les Particularités dans son Histoire des Albigeois: „ Le Legat, dit-il, commanda au dit Comte Remond de se despouiller tout nud hors l'Eglise de St. Gilles, ayant seulement des calçons de toile, au reste pieds nuds, teste nuë, & les espaules: puis il luy mit une estolle au col, & le trainant par la dite estolle, il luy fit faire neuf tours au tour de la fosse de feu Frere Pierre de Chasteauneuf, lequel

An de J.C. 1209.

Croisade contre les Albigeois.

(55) *Mat. Paris, an.* 1208. *Lib. X. Innoc. Epist.* 161.

(56) *V. Conformité des Ceremonies anciennes avec les modernes, pag.* 323.

An de J.C. 1209.

„ lequel avoit esté enseveli en ladite Eglise; & le fouettant de verges que „ ledit Legat avoit en sa main, pendant qu'il tournoioit la dite sepulture. „ Le Comte Remond protesta de ceste extraordinaire Penitence pour un „ peché qu'il n'avoit point commis; car, il n'avoit point tué ledit Moyne. „ Le Legat repondit, qu'encor qu'il ne l'eust tué ni fait tuer, que parce „ que ce meurtre s'étoit fait dans ses terres, & qu'il n'en avoit fait aucune „ poursuite, ce meurtre luy estoit meritoirement imputé: & partant qu'il „ devoit satisfaire au Pape & à l'Eglise par ceste humble repentance, s'il „ desiroit estre reconcilié à l'un & à l'autre. Il falut donc estre fouetté, „ & en outre ès presences des Comtes, Barons, Marquis, Prelats, & quan„ tité de Peuples. Il le fit jurer sur le *Corpus Domini*, qu'ils appellent, & „ sur certaines autres Reliques qui furent apportées pour cest effet, qu'il „ seroit toute sa vie obéïssant en toutes choses au Pape & à l'Eglise Romai„ ne; & qu'il feroit guerre perpetuelle, mortelle, & irréconciliable aux „ Albigeois, jusqu'à ce qu'ils fussent entierement exterminés, ou rangez „ à l'obéïssance de l'Eglise Romaine. Ce qu'ayant esté par luy juré so„ lemnellement & par force, le Legat, pour l'honnorer davantage, & l'o„ bliger à tenir ce qu'il avoit juré, le fit Chef & Conducteur de l'Armée „ des Croisez pour le Siege de Beziers. Ce qu'il faisoit aussi à dessein de „ porter les Albigeois au desespoir de jamais plus estre soutenu par celuy, „ qui, ayant abjuré leur croyance, estoit en charge pour la persecuter (57). „ Le Legat, s'étant ainsi assuré du Comte de Toulouse, tourna ses armes, & sa sainte fureur, contre le Comte de Beziers, qui, quoique bon Catholique, meritoit d'être chatié pour avoir souffert des Heretiques dans ses Terres. Le Comte supplia le Legat d'epargner Beziers, à cause du grand nombre de Catholiques. L'Evêque fit inutilement la même priere. Le Legat fut inflexible: il jura que tous les habitans seroient passez au fil de l'Epée, s'il ne se soumettoit incessamment tout ce que le St. Siege voudroit exiger. La Ville fut attaquée & prise. Les Croisés *occirent grand planté* d'habitans, *& puis bouterent le feu à la Ville, si l'ardirent toute à poudre* (58). Ils n'epargnérent, ni âge, ni sexe, ni condition, ni Religion. Le Comte de Beziers se retira à Carcassone, bien resolu de defendre cette Place jusqu'à la derniere extremité. Il y fut bientôt investi par une Armée innombrable. Le Roi d'Arragon interceda pour lui, mais inutilement. Le Legat prétendoit que tous les habitans se rendissent à discretion, & sortissent de la Ville nuds sans chemise, tant hommes que femmes, & attendissent en cet état nuds comme des Enfans naissans, le sort qu'on leur preparoit. Cet excès d'inhumanité est attesté par Pierre Moine des Vallées de Sernai. C'étoit un plaisant spectacle! Mais le Legat, ne pouvant se rendre Maître du Comte de Beziers par la force, eut recours à l'Imposture; ce qui lui réussit. Le Comte tomba dans le piege, & Carcassone fut prise par les Croisez.

(57) *Perrin, Hist. des Albigeois, Liv. I. Chap.* 3.

(58) *Thresor des Hist. ubi sup.*

sez. On donna le commandement de l'Armée à Simon Comte de Montfort, qui s'acquita de cette Charge en vrai Ministre du Diable. *Les disputes ne se firent plus qu'avec des fagots, & les Maistres Disputeurs estoient les Bourreaux, & les Moynes Inquisiteurs les Harpies desquelles se servoit le Pape, pour l'extirpation des Albigeois* (59). Un Auteur fort Catholique n'a pû s'empêcher de blâmer les Excès du General des Croisez. „ C'estoit, dit-il, une „ chose fort louable de chastier ceux qui s'estoient esgarés de la foi. Mais, „ c'estoit un grand crime de presser excessivement ses Vassaux en amoncelant sur eux miseres sur miseres, en violant filles & femmes, & en retenant le bien d'autruy, &c. Mais, comme je pense, le desir de regner l'aveugla, ce qui est aisé à connoître par les mauvais traitemens, les oppressions, & les extorsions de l'innocent peuple de Toulouze (60). „ Mais, quand la Providence eut permis à cet éxécrable Persecuteur, à ce petit Tyran, de s'elever aussi haut qu'il pouvoit monter, elle prit soin de le punir. Il faut observer, que le Roi de France ne voulut pas être du nombre des Bourreaux des Vaudois. *Le Pape pria au Roy Philippe & plusieurs Barons qu'ils voulissent emprendre vers luy la voye d'Aubegeois contre les Heresies & gagner le pardon. Mais le Roi respondit, qu'il estoit trop ensongné de Guerre contre l'Empereur Othon & le Roy Jehan d'Angleterre* (61). „ On peut fonder là-dessus un juste Eloge du Roi Philippe Auguste.

An de J.C. 1209.

Serment d'Otton IV. au Pape.

Cependant, les Affaires d'Allemagne changerent de face en peu de tems. Philippe de Suabe étant reconcilié, du moins en apparence, avec la Cour de Rome, fit encore la Paix avec son Concurrent, à qui il donna même sa fille Beatrix en mariage. Alors, il fut reconnu pour legitime Empereur. Mais, comme on ne s'étoit accommodé avec lui que par contrainte, Otton de Saxe & le Pape ne pouvant résister à ses armes victorieuses, on chercha les moïens de le faire perir. On en vint à bout assez facilement. Le Comte Palatin le tua. Otton de Saxe, songeant à ses interêts, marcha en Italie, tint à Boulogne une Cour generale avec les Seigneurs du Païs, passa en Toscane, & envoia à Rome le Patriarche d'Aquilée & l'Evêque de Spire, pour traiter avec le Pape des Conditions de son Couronnement. Avant que de partir d'Allemagne, & apparemment à la Sollicitation des Legats, il avoit fait un Serment au Pape, qui porte en substance: „ Nous vous rendrons l'honneur & l'obéïssance que nos Predecesseurs ont renduë aux „ vôtres, & nous l'augmenterons plutôt que de la diminuer. Nous voulons que les Elections des Prelats se fassent librement, & que le Siege vacant soit rempli par celui que tout le Chapitre, ou la plus grande & la „ plus saine partie aura choisi. Les Appellations au St. Siege pour les Affaires Ecclesiastiques se feront & se poursuivront librement. Nous renonçons à l'Abus que nos Predecesseurs ont commis, en s'emparant des „ biens des Prelats decedez, ou des Eglises vacantes; & nous laissons à vous

(59) *Perrin, ubi supr.*
(60) *Nogu. Hist. de Thoul. liv. 3. ch. 10.*
(61) *Thresor des Histoires ubi supr.*

An de J. C. 1209.

„ vous & à tous les Prelats la diſpoſition libre de tout le Spirituel. Nous „ travaillerons efficacement à déraciner l'Hereſie. Nous laiſſerons à l'E- „ gliſe Romaine les Terres qu'elle à retirées, ſoit de nos Predeceſſeurs, ſoit „ d'autres; & l'aiderons à les conſerver & à recouvrer celles où elle n'eſt „ pas encore rentrée. „ On fait enſuite le denombrement de ces Terres, & celles de la Comteſſe Mathilde y ſont compriſes. Le Roi Otton promet encore de conſerver à l'Egliſe Romaine ſes Droits ſur le Roiaume de Sicile (62). J'ignore ſur quoi les prétenſions du Pape pouvóient être fondées : mais je ſais bien qu'il ne les fit pas valoir l'année précedente, quand il obtint le Comté de Sore du Roi de Sicile pour ſon frere Richard. La Ville de Sore eſt dans la Campanie; & l'Abbé du Mont-Caſſin, à la ſollicitation du Pape, l'ôta aux Allemans. Innocent III. ſortit alors de Rome, & s'étant rendu au Monaſtere de Foſſe-neuve, Richard ſon frere y fut proclamé Comte de Sore, au ſon de la Trompette, par un Protonotaire que Frideric Roi de Sicile avoit envoié exprès (63). Car, c'étoit ce Prince qui donnoit le Comté à Richard, pour le tenir immediatement du Pape & de lui en chef. C'eſt ce qu'on voit par l'acte de foi & hommage que Richard en prêta au Pape le 6. d'Octobre de la même année, par lequel il reſerve la fidelité & l'obéïſſance au Roi de Sicile (64).

Couronnement d'Otton, qui ſe brouille avec le Pape.

Otton de Saxe, aiant ſatisfait les Legats par le ſerment dont on a vû la formule, promit encore que le Pape & les Cardinaux ſeroient en ſureté. Tout étant reglé, l'Armée Allemande vint camper devant Rome, où le Pape ſe rendit aiant paſſé l'Eté à Viterbe. Le lendemain 27. de Septembre, Otton fut reçu & couronné à St. Pierre, après avoir fait un nouveau Serment d'être le Defenſeur des Egliſes, & principalement du Patrimoine de St. Pierre. La Ceremonie étant finie, le Pape congedia l'Empereur, & le pria de ſe retirer le lendemain du territoire de la Ville; ce que l'Empereur fut bientôt contraint de faire malgré lui, parce que ſes Troupes manquoient de vivres (65). Cependant, les Allemans prirent querelle avec les Romains, tant pour quelques depenſes dont les Romains demandoient le rembourſement à l'Empereur, que pour les mauvais traitemens qu'ils avoient reçus des Allemans. Ils en vinrent aux mains. Pluſieurs Allemans furent tuez, & l'Empereur prétendit avoir perdu en cette occaſion onze cens chevaux (66). Ce fut l'origine d'une brouillerie qui eclata bientôt après entre le Pape & l'Empereur, à l'occaſion que je vais dire. Les Magiſtrats des Villes d'Italie firent entendre à Otton IV. qu'il avoit été ſurpris, quand il avoit promis de rendre les Terres de la Comteſſe Mathilde, & que les Papes avoient abuſé de la foibleſſe & du grand âge de cette Princeſſe, pour ſe faire donner ces Domaines. Ainſi l'Empereur Otton refuſa de les rendre. Il attaqua même les Terres du Roi de Sicile, prétendant que la Pouille

(62) *Otto. à S. Blaſio, c.* 51.*&c. De Negot. Imp. Epiſt.* 189.

(63) *Chr. Foſſænovæ. an.* 1208.

(64) *Ap. Raınald. an.* 1208. §. 27.

(65) *Otto à Sto. Blaſio, c. ult. Joan. Ceccanus, an.* 1209.

(66) *Rigord, Geſt. Philip. Aug. p.* 51.

le appartenoit à l'Empire. Le Pape le fit avertir par l'Archevêque de Pise, & par d'autres Prelats, de garder ses sermens, & de rendre justice à l'Eglise; mais, ces avertissemens furent inutiles. Car, l'Empereur prétendoit observer un premier Serment qu'il avoit fait de conserver & de faire valoir les Droits de l'Empire; & il soutenoit que, tandis qu'il étoit vacant, le Pape & le Roi de Sicile avoient usurpé plusieurs Terres qui lui appartenoient (67).

An de J.C. 1210. 1211.

Les choses s'aigrirent de part & d'autre à tel point, que le Pape Innocent excommunia l'Empereur Otton; & comme ce Prince n'en étoit que plus animé contre le Pape, & arrêtoit ceux qui vouloient aller à Rome pour quelque affaire que ce fût, le Pape declara tous ses Sujets absous du serment de fidelité; defendant, sous peine d'Excommunication, de le reconnoître pour Empereur. Il ecrivit à quelques Prelats d'Italie, de renouveller la Sentence d'Excommunication prononcée contre Otton & ses fauteurs; & il chargea l'Evêque d'Albane, son Legat, de punir canoniquement ceux qui negligeroient cet ordre. Il ordonna au même Legat d'excommunier le Podesta & le Peuple de Boulogne, s'ils continuoient de donner secours à Otton & à ses Fauteurs; les menaçant même d'ôter de leur Villes les Ecoles qui la rendoient si fameuse. L'Empereur meprisa ces foudres. Il fit plusieurs Conquêtes en Pouille & en Calabre; & il passa l'hyver à Capoue. Durant ce sejour, le Pape lui envoia l'Abbé de Morimond, qui fit en peu de tems cinq voiages de Rome à Capouë, pour traiter de la Paix. Mais, il ne put en aucune maniere fléchir l'Empereur Otton, qui vouloit chasser du Païs le Roi Frederic. Il esperoit même ôter la Sicile à ce Prince, suivant les promesses d'un des Seigneurs du Païs, qui tenoit des Places très-fortes dans les montagnes avec des Sarrazins. Otton vouloit d'ailleurs se vanger de Philippe Auguste, Roi de France, pour les Terres qu'il avoit conquises sur le Roi d'Angleterre son Oncle. Le Pape, qui savoit plier quand la nécessité de ses affaires le demandoit, se reduisit jusques à vouloir souffrir tout le dommage que l'Empereur avoit fait, ou feroit à l'avenir sur les Terres de l'Eglise. Otton ne voulut pas accepter cette condition. Ainsi, le Pape resolut de le deposer. Et, pour affoiblir l'Empire, il resolut en même tems d'envoier de nouveaux secours dans la Palestine. Afin d'autoriser ses Entreprises, il forma le dessein d'assembler un Concile general (68).

Suites de cette Affaire.

Le Pape voulut pousser à bout l'Empereur Otton. Il ordonna à l'Archevêque de Mayence de publier l'Excommunication de ce Prince. L'Archevêque tint à ce sujet une petite Assemblée à Bamberg. Mais, il ne pût y faire approuver la resolution trop violente du Pape. Il ne laissa pas pourtant d'excommunier Otton, & d'envoier des Lettres à tous les Evêques, pour les faire entrer dans la Conspiration. Il se donna tant

An de J.C. 1212.

Frederic II. reconnu Roi de Germanie.

(67) *Godefrid. Monac. an.* 1209. *Mat. Paris*, *an* 1210.

(68) *Chr. Godefr. an.* 1211.

An de J.C. 1212.

tant de mouvemens, qu'enfin plusieurs Seigneurs se joignirent à lui, prirent les Armes, declarerent Otton dechû de l'Empire, & appellerent à leur secours Frideric, Roi de Sicile, qu'ils avoient élû Empereur. Otton, aiant appris ces facheuses nouvelles, quitta l'Italie avec précipitation : mais, il eut du dessous; & il fut obligé de se retirer en Saxe. Le Pape, voulant encourager les Rebelles, écrivit aux Archevêques de Mayence & de Magdebourg, Legats du St. Siege, de faire défendre étroitement par toute l'Allemagne, que personne ne reçut de la main d'Otton, qu'il nomme Tyran, les Offices ou les Benefices de ceux qui s'étoient retirez de son Obéïssance, pour n'être pas envelopez dans son Excommunication. La Lettre est du 4. d'Avril 1212 (69).

Jean Roi d'Angleterre excommunié & deposé.

Cette même année, le Roi d'Angleterre fut aussi excommunié & deposé. Les mauvais traitemens que le Pape fit à l'Empereur Otton augmenterent la haine que le Roi d'Angleterre avoit pour le St. Pere, & la mesintelligence qui étoit entr'eux. Nous avons vû de quelle maniere & pour quelles raisons l'Angleterre avoit été mise en Interdit. Le Roi ne cessoit de persecuter les Ecclesiastiques, qui, trop obéïssans à la Cour de Rome, levoient l'Etendart la Rebellion contre leur Prince. Cependant, le Roi Jean, pour donner quelque sorte de satisfaction au Pape, permit à Etienne de Langton de prendre possession de l'Archevêché de Cantorberi. Il rappella les Evêques & les Moines bannis : mais, comme il ne voulut pas promettre satisfaction touchant leurs biens confisqués & les dommages qu'ils avoient soufferts, le Pape declara tous les Vassaux du Roi & ses Sujets absous du serment de fidelité : défendant expressément, & sous peine d'Excommunication, que personne communiquât avec lui, ni pour la table, ni pour le Conseil, ni simplement pour lui parler. Sur ces entrefaites, les Evêques de Londres & d'Eli allerent à Rome avec Etienne Archevêque de Cantorberi; & representerent au Pape les divers excès que le Roi Jean avoit commis depuis le commencement de l'Interdit, & la cruelle Persecution qu'il faisoit à l'Eglise Anglicane. Ils exagererent leurs sujets de plaintes. Le Pape en fut touché. De l'avis de ses Cardinaux, il donna sa Sentence, qui portoit que le Roi Jean seroit deposé du Thrône, & qu'à la poursuite du Pape, on lui donneroit un Successeur digne. En execution de cette Sentence, le Pape écrivit au Roi de France de se charger de cette Entreprise pour la remission de ses Pechez : afin qu'aiant detroné le Roi Jean, lui & ses Successeurs possedassent à perpetuité le Roiaume d'Angleterre. Il écrivit aussi à tous les Seigneurs, les Chevaliers, & les autres gens de Guerre de diverses Nations, qu'ils eussent à se croiser, pour deposseder le Roi d'Angleterre, & qu'ils travaillassent en cette entreprise, à vanger l'injure de l'Eglise Universelle sous la conduite du Roi de France. Le Pape declara de plus, que quiconque contribueroit de ses biens, ou autrement, à la destruction de ce Roi rebelle, recevroit de l'Eglise la même protection que ceux qui visitoient

(69) *Lib. XV. Epist*, 20.

toient le St. Sepulchre. Innocent envoia en France le Soudiacre Pandolfe, avec Etienne de Langton, l'Auteur de toute cette Querelle, afin d'executer ces ordres, comme j'aurai ſoin de le marquer ailleurs (70). An de J.C. 1213.

On travailloit en même tems à trois Croiſades; 1. contre les Albigeois: 2. contre le Roi Jean d'Angleterre: 3. contre les Sarrazins. Chacun prit parti, ſelon ſes interêts, ou ſa paſſion dominante. La premiére n'eut pas d'abord un grand ſuccès: le Comte de Montfort, qui en étoit le Chef, ſe vit preſque abandonné; mais ſa femme, & quelques Evêques, lui amenerent de nouveaux ſecours. Ainſi la perſecution continua: elle n'épargnoit, ni les bons Catholiques, ni les Heretiques. Le prétexte de Religion ſervoit d'une honnête couverture aux plus grands crimes (71). La Croiſade contre le Roi d'Angleterre commença ſous les auſpices de Philippe Auguſte. Ce Prince étoit ſans doute bien convaincu de l'injuſtice manifeſte du procedé du Pape; mais, comme il avoit des demelez avec l'Anglois, il ſacrifia la Religion à la Politique. Il ſaiſit avidement cette occaſion qu'il attendoit avec impatience. Il ſe prepara à la Guerre, & il ordonna à tous ſes vaſſaux de ſe rendre à Rouen dans l'Octave de Pâques 1213. avec leurs armes & leurs chevaux, ſous peine de felonie. Il fit auſſi armer tout ce qu'il put de Vaiſſeaux, avec toutes ſortes de munitions. La Flotte étoit prête à mettre à la voile, lorſque le Roi Philippe rappella Ingeburge ſon Epouſe, n'aiant pû obtenir du Pape la diſſolution de ſon mariage (72).

Croiſade contre le Roi d'Angleterre.

Le Legat du Pape, Italien ruſé, donnoit au Roi d'Angleterre des avis ſecrets, fort propres à intimider ce Prince: deſorte que la Clemence du Pape lui parut le ſeul moïen qui lui reſtât pour conjurer l'orage prêt à fondre ſur ſa tête. Car, il ne pouvoit compter ſur la fidelité de ſes ſujets, qui le haïſtoient mortellement. Dans cette extremité, il promit de ſe ſoumettre à toutes les conditions que le Pape voudroit lui preſcrire. Innocent III. ſtipula lui même les conditions du Traité, où le Roi diſoit en ſubſtance: „ Nous promettons de nous ſoumettre aux ordres du Pape devant ſon Legat ou ſon Nonce ſur tous les Articles pour leſquels il nous a excommunié. Nous donnerons une pleine Paix à Etienne de Langton, Archevêque de Cantorberi, & aux cinq Evêques Guillaume de Londres, Euſtache d'Eli, Gilles d'Herford, Jocelin de Bath, & Hubert de Lincolne, & aux autres tant Clercs que Laïques intereſſez en cette affaire, ſous peine de perdre la garde des Egliſes vacantes, & notre Droit de Patronage. Nous leur reſtituerons tout ce qui leur a été ôté, & les dedommagerons de toutes les pertes qu'ils ont ſouffertes: &, pour cet effet, auſſi-tôt après l'arrivée de celui qui nous doit abſoudre, nous ferons remettre huit mille livres ſterling pour partie de la reſtitution. S'il y a quelque difficulté ſur les autres articles, nous nous en rapporterons à l'arbitrage du Pape. „

Le Roi d'Angleterre ſe rend Vaſſal du Pape.

Cette

(70) *Mat. Paris.*
(71) *V. Perrin, Hiſt. des Albigeois, Liv. I.*
(72) *Mat. Paris. Rigord, Geſta Philip. Aug. p. 53. G. Nangius, an. 1213.*

An de J.C. 1213.

Cette promesse fut confirmée par le serment de plusieurs Seigneurs. Deux jours après, le Legat extorqua au Roi Jean une Charte authentique, par laquelle ce malheureux & trop lâche Monarque declare, que pour l'expiation de ses Pechez, de sa franche volonté, & de l'avis de ses Barons, il donne à l'Eglise Romaine, au Pape Innocent, & à ses Successeurs, le Roiaume d'Angleterre, & celui d'Irlande, avec tous leurs Droits: qu'il ne le tiendroit plus que comme Vassal du Pape, & qu'il lui en feroit hommage-lige: & que pour marque de sujetion, outre le Denier de St. Pierre, il païeroit tous les ans au Pape mille marcs de sterlings, savoir sept cens pour l'Angleterre & trois cens pour l'Irlande. Il obligeoit tous ses Successeurs à maintenir cette Donation, sous peine d'être dechus de la Couronne. Le Roi donna cet Acte à Pandolfe, pour le porter à Rome, & aussi-tôt il fit hommage au Pape & serment de fidelité (73). Il ne faut pas croire que le Roi Jean fit cette demarche, pour obtenir le pardon de ses Pechez. On se tromperoit aussi de croire que le chagrin de voir son Peuple privé de la Messe, par l'Interdit, y eut quelque part: car, ce Prince ne croioit pas trop en Dieu; & il avoit peu ou point de Religion. C'est un Historien de poids qui nous l'apprend. „ Le Roi Jean, dit Mathieu Paris, avoit des opinions „ éloignées de la Foi Chrêtienne touchant la Resurrection, & sur plusieurs „ autres points du Christianisme. Il arriva qu'un jour aiant pris à la chasse un grand Cerf fort gros, comme on l'ecorchoit devant lui, il se mit à „ rire & dit: *En voilà un qui a bien commodement passé sa vie, quoiqu'il n'ait* „ *jamais été à la Messe.* „ Le Roi Jean reçut l'Absolution; & il ne songea plus qu'à se vanger du Roi de France, qui refusoit de quitter les armes, malgré les ordres du Pape & de son Legat. Jean vouloit passer en Poitou, mais les Seigneurs de son Roiaume refuserent de le suivre. Ne sachant plus quel parti prendre, il envoia une grosse somme d'argent au Pape, pour acheter des Excommunications. On lui en vendit, pour foudroier les mêmes personnes qui avoient obéï aveuglément aux Ordres du St. Pere, lorsqu'il étoit en querelle avec le Roi. Mathieu Paris develope tous ces mysteres d'iniquité; & ajoute que *des Canailles, des infames Usuriers & Simoniaques, sont les Maîtres, ou plutot les Tyrans du Monde, par leurs Excommunications* (74). En effet, le Pape agissoit, comme en Païs de Conquête, par des extorsions inouïes. Ce joug étoit si pesant, que le Roi, pour se vanger en même tems du Pape, du Roi de France, & de ses sujets, envoia secretement une Ambassade au Roi de Maroc, pour lui offrir de se rendre son Tributaire & même d'embrasser sa Religion. Le Mahometan conçut tant de mepris pour le Roi d'Angleterre, que, ne voulant avoir, ni pour Ami, ni pour Esclave, un Prince si lâche, il chassa ses Ambassadeurs avec indignation. Jean fut contraint de retourner au Pape, & de confirmer la Donation qu'il lui avoit faite de tous ses Etats..

Les

(73) *Mat. Paris, Westmonasteriensis*, an. 1213.

(74) *Ap. Heydegger, Hist. Papat. ætat.* 4.

An de J.C. 1215.

Suite des Affaires d'Angleterre.

Les Seigneurs Anglois s'étoient revoltez contre le Roi, pour obtenir la confirmation de leurs Libertez. Ils obtinrent ce qu'ils demandoient. Mais, le Roi ne fut pas long-tems à se repentir de sa foiblesse. Il envoia à Rome le Soudiacre Pandolfe, avec quelques autres, pour demander au Pape la cassation des Chartres qu'il venoit de jurer. Ces Envoiez exposerent au Pape, que les Barons d'Angleterre avoient excité une revolte contre le Roi, exigeant de lui des Libertez injustes & préjudiciables à la Dignité Roiale. Le Pape, les aiant entendus, fronça les sourcils, & dit avec indignation: *Les Barons d'Angleterre veulent-ils donc detroner un Roi croisé, & sous la protection du St. Siege, & faire passer à un autre le Bien de l'Eglise Romaine? Par St. Pierre, nous ne laisserons pas cet Attentat impuni.* Ensuite, aiant pris le Conseil des Cardinaux, il rendit sa Sentence, par laquelle il dit, que la concession des Libertez a été extorquée par force, au préjudice des offres que le Roi faisoit de rendre justice à ses Barons, ou de s'en raporter au Jugement du St. Siege. C'est pourquoi il casse cette concession, defendant sous peine d'Excommunication au Roi de l'observer, ni aux Barons de s'en aider. C'est ce que porte la Bulle addressée à tous les fideles, & datte du 24. d'Aout 1215. Par une autre de même datte, adressée aux Barons, le Pape leur ordonne de renoncer à cette concession, de se reconcilier avec leur Roi, & d'envoier leurs Procureurs au Concile general, où il promet de leur donner satisfaction. Mais les Barons, sans avoir égard à ces Lettres, continuerent la Guerre. Le Pape, l'aiant appris, les excommunia (75).

Quatriéme Concile de Latran.

C'est ici le lieu de parler du Concile de Latran; mais, il faut auparavant que je raporte un fait qui interesse nos Libertez. Le Pape avoit envoié en France, pour prêcher la Croisade, Robert de Carceone, Cardinal de St. Etienne au Mont Celius. Ce Legat fit paroître tant d'aigreur contre le Clergé, & tant de facilité à donner la Croix à toutes sortes de gens, que l'on en porta des plaintes à la Cour de Rome. Il se rendit si odieux par ses entreprises contre les Droits de l'Eglise Gallicane, que l'on appella de ses procedures. Les Deputez du Clergé de France pousserent l'Appel avec vigueur; & confondirent de telle sorte ce Cardinal dans une Assemblée generale qui se tint à Rome que le Pape les pria de se relâcher sur les griefs enormes dont ils se plaignoient (76). Cependant, les Prelats se rendoient de toutes parts à Rome, pour le Concile. L'Assemblée fut très-nombreuse: & l'on y regla diverses choses; mais, je ne parlerai que des plus importantes. 1. Frederic II. fut reconnu Empereur, après avoir assuré le Pape, qu'il ne prétendoit point unir la Sicile à l'Empire (77). 2. Les Deputez du Roi d'Angleterre accuserent Etienne de Langton de favoriser les Rebelles. Etienne confus demanda absolution de la suspense; mais, le Pape lui repondit avec indignation: *Par St. Pierre, vous ne l'obtiendrez pas si facilement, après avoir ainsi fait injure, non seulement au Roi d'Angleterre, mais à l'Eglise Romaine.* De-

(75) *Math. Paris.*
(76) *Sponde, Annal. Eccl. an.* 1212.
(77) *Ap. Rainald. an.* 1215. §. 28.

An de J.C. 1215. Desorte que la suspense fut confirmée. 3. Les Chanoines d'Yorc demanderent pour Archevêque Gautier de Grai, à cause, disoient-ils, de sa pureté extraordinaire. Le Pape dit: *Par St. Pierre, la Virginité est une grande Vertu; je vous le donne pour Archevêque* (78). 4. Le Concile decida que le Pain & le Vin de l'Eucharistie sont *transubstantiez* au Corps & au Sang de Jesus-Christ. Le but de ce Decret étoit d'oter la licence qu'on se donnoit d'expliquer differemment la Presence corporelle de Jesus-Christ dans le St. Sacrement de nos Autels. Mais, comme le Pape n'observa pas les formalitez ordinaires, l'Eglise ne reçut pas cette Décision, avec la deference qu'elle avoit pour les Decrets des Conciles. „ Ce Pape (Innocent III.) avouoit „ lui-même, qu'il restoit dans l'Eucharistie une certaine *paneïté* & *vineïté*, „ qui appaisent la faim & la soif. . . . Il feroit beau voir (à la Chine) un „ homme qui diroit aux gens d'esprit de ce Païs-là, que ce qui reste dans „ le Calice n'est pas du Vin, mais de la *vineïté*, & que ce qu'on donne aux „ communians n'est point du pain, mais de la *panéïté* (79). „ 5. On condamna le Traité de l'Abbé Joachim contre le Maître des Sentences sur la Trinité. 6. On fit un terrible Canon contre les Heretiques. „ Etant con- „ damnez, dit le Concile, ils seront abandonnez aux Puissances seculieres „ pour recevoir la punition convenable, les Clercs étant auparavant degra- „ dez. Les biens des Laïques seront confisquez, & ceux des Clercs ap- „ pliquez aux Eglises, dont ils recevoient leurs retributions. Ceux qui „ seront seulement suspects d'heresie, s'ils ne se justifient par une purga- „ tion convenable, seront excommuniez; & s'ils demeurent un an en cet „ état, condamnez comme heretiques. Les Puissances seculieres seront „ averties, &, s'il est besoin, contraintes par censures, de prêter serment „ publiquement, qu'ils chasseront de leurs terres tous les Heretiques notez „ par l'Eglise. Que si le Seigneur temporel étant admonesté, neglige „ d'en purger sa terre, il sera excommunié par le Metropolitain & ses com- „ provinciaux; & s'il ne satisfait dans l'an, on en avertira le Pape, afin „ qu'il declare ses vassaux absous du serment de fidelité; & qu'il expose sa „ terre à la Conquête des Catholiques, pour la posseder paisiblement après „ en avoir chassé les Heretiques, & la conserver dans la pureté de la foi: „ sauf le droit du Seigneur principal, pourvû que lui-même n'apporte „ aucun obstacle à l'execution de ce Decret. Les Catholiques, qui se croi- „ seront, pour exterminer les Heretiques, joüiront de la même indulgence „ que ceux qui vont à la Terre Sainte. Nous excommunions aussi les „ Croians des Heretiques, leurs receleurs, & leurs fauteurs: en sorte que s'ils „ ne satisfont dans l'an depuis qu'ils auront été notez, dès lors ils seront „ infames de plein droit, & comme tels exclus de tous Offices, ou Con- „ seils publics, d'elire les Officiers, porter temoignage, faire testament, „ ou recevoir une succession. Personne ne sera obligé de leur repondre en justi-

(78) *Math. Paris, an.* 1215.
(79) *Bayle, Nouvelles de la Republ. des Lett. Decemb. Art. V.*

„ justice, & ils repondront aux autres. Si c'est un Juge, sa Sentence sera nulle, & on ne portera point de causes à son audience. S'il est Avocat, il ne sera point admis à plaider. S'il est Tabellion, les Actes par lui dressez seront nuls, & ainsi du reste. Si c'est un Clerc, il sera deposé & privé de tout Benefice. Quiconque n'evitera pas ces excommuniez depuis qu'ils seront notez par l'Eglise, sera lui-même excommunié. Les Clercs ne leur donneront, ni les Sacremens, ni la Sepulture Ecclesiastique; & ne recevront, ni leurs aumones, ni leurs offrandes, sous peine de deposition; & les Reguliers, sous peine de ne point joüir de leurs privileges dans le Diocese. Et parce que quelques-uns, sous prétexte de pieté, s'attribuent l'autorité de prêcher, tous ceux qui le feront, soit en public, soit en particulier, sans avoir reçu Mission du St. Siege, ou d'un Evêque Catholique, seront excommuniez & punis encore d'autre peine, s'ils ne se corrigent au plutôt. „ 7. Il y a un Decret qui regle la jurisdiction Ecclesiastique (80). 8. Sur la Simonie, le Concile renouvelle les defenses du précedent Concile de Latran. Il veut que les Sacremens soient conferez gratuitement: mais que les Evêques en connoissance de cause repriment ceux qui s'efforcent malicieusement d'abolir *les pieuses coutumes*. Pour entendre cela, il faut savoir qu'Innocent III. defendit aux Clercs de faire aucun marché pour leur Ministere, ni de le refuser à qui ne vouloit pas les païer: mais avec ordre, qu'après qu'ils auroient fait les fonctions requises, ils contraignissent les seculiers par Censures, à paier ce qui étoit en usage (81); & c'est ce qu'il appelle *garder la pieuse coutume*. Car, il mettoit beaucoup de différence, entre forcer par convention, avant que d'administrer, & forcer par Censures apres l'administration; condamnant l'un comme Simoniaque, & approuvant l'autre comme legitime (82). 9. On fit un Decret particulier touchant la Croisade. 10. On traita l'Affaire des Albigeois. Raimond Comte de Toulouse y vint accompagné de son fils & du Comte de Foix. Ces Seigneurs firent le voiage de Rome, à la persuasion de Bonaventure, Legat du Pape contre les Albigeois, & pour demander la restitution de leurs Terres, que le Comte Simon de Montfort avoit usurpées sous prétexte de Religion. Perrin dit que le Comte de Foix *se laissa piper par les promesses* du Legat, & que *s'il alla fol* à Rome, *il s'en retourna de mesme*: car le Legat avoit prevenu le Pape & les Cardinaux contre le Comte de Foix, leur faisant entendre qu'il étoit un dangereux Albigeois, quoiqu'il fût bon Catholique. Ainsi, tout ce que fit Innocent III. fut de prodiguer à ce Seigneur *des Signes de Croix, & des Bulles & des Paroles: mais en effet il commandoit à son Legat, qu'il ne luy rendit ses Places qu'après des bonnes preuves de son obéïssance & justification*. A l'egard du Comte de Thoulouse, voici comment Perrin raconte le succès de sa Negociation: „ La Cause du Comte Remond, „ dit-il, fut debattuë devant le Pape. Il y eut un Cardinal qui soustint qu'on

An de J.C. 1215.

(80) *Dist. 22. c. Renovantes. 6.*

(81) *Decret. lib. 5. tit. de Simonia, cap. ad Apostolicam.*

(82) *Frà-Paolo, Mat. Benef. p. 152.*

An de J. C. 1215.

„ qu'on faisoit grand tort à ces Seigneurs, lesquels avoyent souvent baillé „ de leurs meilleures terres à l'Eglise pour tesmoignage de leur obéïssance. „ L'Abé de Sainct Uberi soutint aussi leur parti très-courageusement. Le „ Comte Remond defendit luy mesme sa cause, chargea l'Evesque de Thou- „ louse de plusieurs excès, & que s'il avoit esté contraint de se deffendre, „ il en falloit accuser ceux qui l'avoyent porté à telle néceßité; que sans „ la resistence qu'il avoit faite, il y auroit long-tems qu'il seroit esté acca- „ blé. Que l'Evesque de Thoulouse luy avoit à plusieurs fois crocheté le „ plus beau de ses revenus, & que n'estant jamais rassasié, il continuoit à „ le vexer, se partageant son bien avec le Comte Simon de Montfort; que „ leur seule avarice estoit cause de la mort de dix mille hommes à Thou- „ louse, & du pillage de ceste belle & grande Ville, perte qui ne „ pourroit jamais être reparée. Le Chantre de Lion remonstra aussi „ au Pape, que l'Evesque de Thoulouse avoit tousjours allumé le „ feu, & s'estoit prevalu de l'embrasement. Arnaud de Villemur se presen- „ ta aussi au Pape, demandant justice de ce que le Legat & le Comte Simon „ luy avoyent envahi sa terre, sans sçavoir pourquoi, veu qu'il n'avoit jamais „ esté que très-obéïssant à l'Eglise Romaine; representa bien au long les „ maux, meurtres, saccagemens, pilleries, bruslemens, qu'avoyent fait faire „ ledit Legat & Conte sous le Manteau du service du Pape & de l'Eglise; „ & pourtant qu'il importoit d'oster ce masque, qui tournoit à deshonneur „ & au Pape & à l'Eglise, & y rapporter quelque bon remede pour la Paix „ & le bien de l'Eglise. Remond de Roquefeuil du Païs de Querci mit „ aussi en avant plusieurs meschancetez perpetrées par ledit Comte de Mont- „ fort, commençant par les deduire de ce qui avoit esté fait contre le Com- „ te de Beziers, lequel il avoit miserablement fait mourir en Prison, enva- „ hi ses Terres & ruiné ses subjets, jusqu'à ce qui s'estoit passé contre tous „ les autres Seigneurs qui avoyent esté contraints de se deffendre contre ses „ violences. Le Pape esmu de tant d'excès vouloit rendre quelque justi- „ ce; mais il lui fut remonstré, que s'il faisoit rendre au Comte de Mont- „ fort ce qu'il avoit pris pour le service de l'Eglise, qu'il ne se trouveroit „ à l'advenir plus personne qui voulut combattre, ni pour le Pape, ni pour el- „ le. Joint que quand mesme il l'ordonneroit, que le Comte Simon auroit „ droit de n'en desmordre jusqu'à entiere satisfaction de ses travaux „ & despenses. Le Pape envoya l'affaire au Legat, luy commandant „ en termes generaux, de rendre les terres à tous ceux qui se monstre- „ royent fidelles à l'Eglise, & que pour le fils de Remond, il vouloit que „ la Terre, laquelle le Comte Remond avoit en Provence, sçavoir le Com- „ té de Venisse, fut gardée pour de-là en partie ou du tout donner provi- „ sion à son fils, pourveu qu'il donnast bons & certains indices de loyauté, „ & bonne conversation, se monstrant digne d'une misericorde. Estans de „ retour ils demandent au Legat execution de leurs Bulles, requerans resti- „ tution de leurs terres. Le Legat dit qu'il y avoit des restrictions pour „ lesquelles vuider il falloit du temps: qu'ils monstrassent donc des fruits di-

gnes

An de J.C. 1215.

„ gnes de leur amandement, & qu'ils recevroyent ce que le Pape leur ac- „ cordoit, autrement non. Comme les Comtes virent qu'ils avoient esté „ trompés, ils se resolurent d'en venir aux mains (83). „ 11. On raporte que St. François d'Assise vint au Concile de Latran, & que le Pape y declara publiquement, qu'il avoit approuvé sa Regle, quoique sans Bulle. On ne sera pas faché que je raporte ici quelques traits de la Vie de ce Saint, qui n'étoit, à bien dire, qu'un Visionaire, un furieux, & un fanatique. Un jour il se deshabilla tout nud devant son Pere & devant l'Evêque d'Assise. „ Au commencement de sa conversion, il se jettoit souvent en hyver dans „ une fosse pleine de glace, afin de vaincre parfaitement l'ennemi domesti- „ que; & de preserver de l'incendie du plaisir la robe blanche de la chaste- „ té. Il assuroit qu'un homme spirituel aimoit incomparablement mieux „ souffrir un grand froid dans sa chair, que de ressentir tant soit peu dans „ son Ame, l'ardeur de la Volupté charnelle. Estant attaqué un jour d'u- „ ne grande tentation de la chair, il se depouilla & se donna une rude Dis- „ cipline. Puis étant animé d'une admirable ferveur d'esprit, il ouvrit „ sa Cellule; &, étant sorti, il entra dans un jardin, ou, après „ avoir plongé son petit corps tout nud dans un grande neige, il en fit „ sept pelotes; & se les mettant devant les yeux, il parloit ainsi à son „ homme exterieur. La plus grande de ces Pelotes est votre femme: les „ quatre autres sont vos deux filles. Les autres deux sont votre serviteur „ & votre servante qu'il faut avoir à votre service. Hatez vous donc de les „ habiller, car elles meurent de froid (84). „ Il appelloit ses sœurs des Hirondelles & des Cigales: des Lievres & des Agneaux étoient ses freres. Enfin les Disciples de St. François ont publié (85) tant de choses de leur Patriarche avec si peu de Jugement, qu'ils l'ont exposé à une sanglante grêle d'injures & de railleries. En voici un Echantillon. Personne n'ignore que St. François eut, dit-on, le stigmates, c'est-à-dire les marques des cinq playes de Jesus-Christ. On a supposé que ces playes étoient des coups de broche qu'il avoit reçus de St. Dominique. „ Quelcun se fit une idée diver- „ tissante de ces deux Fondateurs d'Ordre, en feignant qu'ils se querellerent „ un jour jusqu'à se battre, & que St. François s'étant refugié sous un lit, „ l'autre armé d'une broche la lui fourra cinq ou six fois dans le corps, & là- „ dessus quelqu'un poussa la plaisanterie jusques à dire que les stigmates de „ St. François sortirent de cette querelle (86). „ Je n'oublierai pas ici cette autre Raillerie sanglante du Sieur d'Aubigné: „ Si quelque Evêque, ou Car- „ dinal, devient amoureux de son Page, qu'ils se console à l'imitation de St. „ François qui appelle ses amours avec *Frater Maceus* sacrées. Et de fait „ ils temoignerent leur fureur jusqu'à l'Autel. . . . St. François demeuroit „ tout en feu regardant Frere Macéus, & s'écrioit souvent, même un jour com-

(83) *Perrin, Hist. des Albig. Liv. II. ch.* 1.

(84) *Ferrand, Reponse à l'Apologie pour la Reformat. ex Bonavent, Vita Sti. Francisci.*

(85) Voyez *les Conformitez de la Vie de St. François à la Vie de Jesus Christ.*

(86) *Bayle, Dict. Art.* François d'Assise, *Rem. F.*

An de J.C. 1215. „ comme il tenoit le calice, & l'autre les cannettes, il s'écria transporté „ de fureur: *Præbe mihi te ipsum* (87). „ 12. Enfin, au Concile de Latran, le Pape, à la poursuite du Roi Jean, mais contre l'avis de plusieurs, excommnnia tous les Barons d'Angleterre, qui persecutoient ce Prince, quoiqu'il fut Croisé & Vassal de l'Eglise Romaine (88). L'Excommunication comprenoit tous leurs fauteurs, & tous ceux qui travailleroient à envahir son Roiaume, ou empêcheroient d'aller à son secours. C'est ce qui paroit par la Lettre du Pape dattée de 16. de Decembre 1215. (89). A la fin du Concile, le Pape tira de tous les Prelats de grandes sommes d'argent, qu'ils furent contraints d'emprunter des Usuriers de Rome à de dures conditions, avec la depense de leur voiage (90).

An de J.C. 1216.

Les Anglois & les François meprisent les Foudres de Rome.

La Sentence du Concile de Latran fut apportée en Angleterre. Mais, la Ville de Londres la meprisa, & soutint que les Barons ne devoient point l'observer, ni les Prelats la publier. „ Car, disoient-ils, ces Lettres ont été „ surprises sur de faux exposez, & par consequent elles sont nulles: vû principalement qu'il n'appartient pas au Pape de regler les affaires temporel- „ les. Dieu n'a donné à St. Pierre & à ses Successeurs la conduite que de „ ce qui regarde l'Eglise. Pourquoi la cupidité insatiable des Romains s'é- „ tend-elle sur nous? Qu'est-ce que les Evêques Apostoliques ont à voir sur „ notre Guerre? Ce sont les Successeurs de Constantin, & non de St. Pier- „ re à qui ils ne ressemblent, ni par le merite, ni par les œuvres. Ces Pol- „ trons de Romains, ces Usuriers, ces Simoniaques, qui n'ont rien de no- „ ble, ni de guerrier, veulent dominer sur tout le Monde par leurs Excom- „ munications (91). „ Le Roi de France fit aussi fort peu de cas des avis, des menaces, & des foudres mêmes de la Cour de Rome; car, le Prince Louis son fils passa en Angleterre, où il étoit appellé, où il fut reconnu Roi. Philippe Auguste declara nettement à Galon Legat du St. Siege, que le Roiaume d'Angleterre n'avoit jamais été, ni ne seroit jamais, le Patrimoine de St. Pierre. Le resultat de cette affaire fut que le Prince Louis, aiant été excommunié, ne laissa pas de poursuivre son entreprise, & tandis qu'il faisoit la Conquête de l'Angleterre, il fit plaider sa Cause à Rome par ses Ambassadeurs. Le Pape Innocent étoit dans une étrange perplexité. Un jour il dit aux Envoiez du Prince Louis, en se frapant la poitrine, & poussant un grand soûpir: *Helas! l'Eglise ne peut éviter de recevoir de la confusion en cette affaire! Si le Roi d'Angleterre est vaincu, sa honte retombe sur nous, puisque c'est notre Vassal, & nous sommes tenus de le defendre. Si le Seigneur Louis est vaincu, sa perte est encore la nôtre, car nous avons toûjours compté sur lui, comme sur notre ressource la plus assurée dans les besoins de l'Eglise Romaine.* A la fin, il ajouta, qu'il aimeroit mieux mourir, qu'il arrivât quelque mal en cette occasion au Prince Louis.

On

(87) *D'Aubigné, Confession Catholique de Sancy, Liv. I. ch. 2.*
(88) *Guil. Armor.*
(89) *Ap. Mat. Paris, an.* 1216.
(90) *Mat. Paris, an.* 1215.
(91) *Mat. Paris, ubi supr.*

An de J.C. 1216.

On ne pouvoit guere compter ſur cette Proteſtation, vû la duplicité du Pape. En effet, il fit bientôt après un Sermon, où il prit pour texte ces paroles du Prophete Ezechiel: *Glaive, glaive, ſors du fourreau, & aiguiſe-toi pour tuer* (92). Dans ce Sermon, il excommunia ſolemnellement le Prince Louis & les ſiens: puis, aiant fait venir des Secretaires, il commença à dicter des Sentences très-dures contre le Roi Philippe & ſon Roiaume. Il travailloit en même tems à reconcilier les Piſans, les Genois, & les Lombards, afin de procurer de prompts ſecours aux Chrêtiens de la Paleſtine. Il s'étoit rendu à Perouſe dans cette vûë. Occupé de ces grands deſſeins, il fut attaqué d'une fiévre tierce, dont étant gueri promptement, il tomba dans une fievre aiguë, qu'il garda pluſieurs jours, continuant de manger beaucoup, ſuivant ſa coutume. Enfin, il tomba en Paralyſie, puis en Lethargie, & mourut le 16. de Juillet 1216. Il fut enterré dans l'Egliſe Cathedrale de Perouſe (93).

Mort d'Innocent III.

On a parlé bien differemment de ce Pape, & pour mettre le Lecteur en état de juger du Caractere de ce Pontife, je raporterai ce que quelques Auteurs en ont ecrit. „ Ce grand Pape, dit le P. Maimbourg, par une „ manifeſte Inſpiration du St. Eſprit, qu'on ne ſuit pas toûjours avec une „ pareille promptitude, fut elû le jour même du Decès de Celeſtin, ſon „ Predeceſſeur, le 8. de Janvier; & ce qui augmente cette merveille, étant „ le plus jeune des Cardinaux, & en l'age d'environ ſeulement 30. ans, „ quoique les plus vieux du ſacré College euſſent fort travaillé à faire leur „ brigue, durant la maladie du defunt Pape, pour lui ſucceder. Il étoit „ de très-noble extraction, étant ſorti de l'illuſtre Maiſon des Comtes de „ Segnie, d'une juſte ſtature, fort bien fait de ſa perſonne, aiant le viſage „ très-agreable, l'air grand, & d'un fort honnête homme, l'eſprit ſubtil „ & très-eclairé, la memoire prodigieuſe, le Jugement très-ſolide, avec „ une merveilleuſe vivacité jointe à une grande application; ce qui le rendit en ſi peu de tems l'un des plus ſavans hommes que l'Egliſe ait jamais „ eus en toutes ſortes de ſciences, divines & humaines. . . . . Au reſte, „ d'une ame encore plus belle & plus grande que ſon eſprit, & naturellement encline à toutes les vertus, qui peuvent concourir à faire un des „ premiers hommes du Monde, & particulierement un Chef de l'Egliſe; „ étant ſur-tout extrémement zélé, vigilant, genereux, actif, & toujours „ ſur ſes gardes, pour maintenir & défendre la Foi Catholique, & pour „ conſerver la pureté de ſon Principe, qui eſt la Parole de Dieu, contre „ les ſurpriſes des Heretiques (94). „ Le même Auteur, dans l'endroit ou il marque la mort d'Innocent III., dit que ce Pontife quitta la vie, la 49. année de ſon âge „ après avoir rempli tous les devoirs d'un ſouverain Pontife, avec tant de perfection, qu'il ne s'en eſt guere veus après luy, je „ ne dirai pas qui l'ayent ſurpaſſé, mais, comme tous les Auteurs qui en ont

Son Caractere.

(92) *Ezech. XXI. 28.* *Guil. Armor.*
(93) *Mart. Polon. Ric. S. Germ. an.* 1216.
(94) *Maimbourg, Hiſt. des Croiſ. Liv. VII.*

An de J.C. 1216.

„ ont ecrit en conviennent, qui l'aient pû seulement egaler en Doctrine, „ en prudence, en fermeté d'Esprit, en autorité sur toutes les Puissances „ de la Terre, pour maintenir en sa force & en sa vigueur la Discipline de „ l'Eglise, en zele pour la pureté de la foi, & en toutes sortes d'actions de „ vertus, qui peuvent être sur la Terre les marques assurées, comme elles „ sont aussi les effets, d'une eminente Sainteté (95). „ Un Auteur contemporain dit, que c'étoit un homme d'un grand courage, & d'une grande sagesse, qui n'avoit point de pareil en son tems, & qui fit des choses merveilleuses (96). Un autre dit, qu'en plusieurs affaires, il parut attaché à une rigueur excessive; & que, par cette raison, sa mort causa plus de joie que de tristesse à ceux qui lui étoient soûmis (97). Mathieu Paris dit que Jean Roi d'Angleterre savoit par experience, que ce Pape étoit le plus ambitieux, le plus orgueilleux, le plus avare de tous les hommes; & qu'il n'y avoit pas de crimes, quelque atroces qu'ils fussent, qu'il ne put commettre & favoriser, pourvû qu'on lui promit de l'argent (98). L'Histoire d'Innocent prouve assez les crimes & les excès enormes dont on le charge. Mezerai l'a bien dépeint, lorsqu'il a dit, que ce Pape *agissoit par tout & se mêloit de tout, poussant les choses avec hauteur, quand il trouvoit du foible & de la division* (99). Cela, sans doute, ne pouvoit engager Platine à mettre Innocent au rang des Saints Papes (100). Le P. Pagi lui donne de grands Eloges; & il releve entr'autres vertus sa Liberalité envers les Pauvres (1). Mais, il s'est trouvé des personnes très-pieuses, & qui ont même obtenu l'honneur de la Canonization, qui n'ont pas jugé fort avantageusement de ce Souverain Pontife. Sainte Lutgarde, Religieuse de l'Ordre de Citeaux en Brabant, racontoit qu'incontinent après la mort du Pape Innocent, elle l'avoit vû énvironné d'une grande flamme; & que lui aiant demandé pourquoi il étoit ainsi tourmenté, il repondit: *C'est pour trois causes qui m'auroient fait même condamner au Feu eternel, si je ne m'étois repenti à l'extremité de ma vie par l'intercession de la Mere de Dieu, à la quelle j'ai fondé un Monastere: mais je serai cruellement tourmenté jusques au jour du Jugement.* Thomas de Cantinpré, qui rapporte ce fait, ajoute qu'il avoit appris de Lutgarde les trois causes des souffrances de ce Pape; mais que, par respect pour lui, il n'avoit pas voulu les rapporter (2). Plus hardi que Frere Amat de Graveson (3), & que le P. Pagi (4), j'ôse dire après Raynaldus (5), que ce Recit est fabuleux. Il porte certaines marques de fausseté & d'imposture grossiere: mais, on en peut conclure que *des Personnes de grande vertu étoient persuadées qu'Innocent III. avoit fait*

(95) *Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. IX. p.* 223.
(96) *Rigord, Gest. Philip. Aug. p.* 66.
(97) *Guil Armor. p.* 89.
(98) *Math. Paris, an.* 1213.
(99) *Mezerai, Vie de Philippe II. p.* 281.
(100) *Platine, Vita Innoc. III.*
(1) *Pagi, Gest. Rom. Pontif. Innoc. III.* §. 105. *& seq.*
(2) *Vita Luitgardis, ap. Surium.* 16. *Junii, lib. II. c.* 6.
(3) *Amat. de Graveson, Hist. Ecclesiast. tom.* 5. *p.* 82.
(4) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. in Innoc. III.* §. 110.
(5) *Raynaldus, Annal. Eccl. ad an.* 1216.

fait de grandes fautes (6). Outre les Lettres de ce Pape, qui sont en très-grand nombre & distribuées par années, à peu près selon leurs dattes, il reste de lui plusieurs Ecrits, Sermons, Traitez de Pieté, & autres, dont quelques-uns ne sont pas encore imprimez.

An de J.C. 1216.

FREDERIC II. *Empereur d'Occident.*

HONORIUS III.

PHILIPPE-AUGUSTE, LOUIS VIII. *Rois de France.*

CLXXXIII. PAPE.

Histoire de Cencio Savelli & son Election.

CEncio Savelli, qui fut elu le 18. de Juillet 1216., pour succeder à Innocent III. etoit Romain. Après avoir été Cardinal Diacre du titre de Sainte Luce, il étoit alors Cardinal Prêtre du titre de St. Jean & St. Paul. Sous Clement III. il avoit été Camerier de l'Eglise Romaine, & comme en cette qualité, il avoit l'Intendance de tous ses revenus, il entreprit d'en faire, sur les anciens Memoires, un Registre plus exact que l'on n'en avoit fait jusques alors. Ce qu'il executa l'an 1192. sous le Pontificat de Celestin III. & il intitula cet Ouvrage: *Le Livre des Cens de l'Eglise Romaine.* Il n'étoit alors que Chanoine de Ste. Marie Majeure. Il composa aussi un Ordre Romain, ou Ceremonial, qui est imprimé (1). Après son Election, il se fit appeller HONORIUS, & il fut le troisieme Pape de ce nom. Il étoit recommandable, pour sa science, & pour la pureté de ses moeurs (2). Marchant sur les traces de son Predécesseur, il n'eut rien tant à cœur que la Conquête de la Terre Sainte. C'est ce qui paroit par la Lettre qu'il ecrivit dès le lendemain de son Sacre au Roi de Jerusalem, pour lui donner avis de la mort du Pape son Prédecesseur, & de son Election (3). Il envoia d'autres Lettres aux Evêques de France pour les exhorter à relever le courage des Croisez: & il ecrivit à l'Empereur Latin de Constantinople, qu'il avoit un grand desir de dompter le faste des Schismatiques; & de fortifier contre les attaques des Grecs l'Empire d'Orient, qui étoit comme une Place avancée, pour faire la Guerre aux Sarasins. Ses Lettres à l'Empereur Frederic, & aux autres Souverains, ont aussi pour but la delivrance de la Palestine. Il fit toutes ces Demarches, étant encore à Perouse, d'où il revint à Rome le dernier jour d'Aout, & il y fut reçu avec une extrême joie (4).

Il renouvelle la Croisade.

Affaires d'Angleterre.

Ce ne fut pas seulement par raport à la Croisade qu'Honorius imita la conduite de son Predecesseur; ce fut aussi par raport aux Affaires d'Angleterre. Avant que de partir de Perouse, pour retourner à Rome, il ecrivit au Legat Galon de continuer, comme il avoit commencé, à soutenir le

(6) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXVII.* §. 62.

(1) *Ric S. Germ. an.* 1216. *Abb. Ursperg. cod. V. Baronius, ad an.* 1192. *Tom.* 2. *Mus. Ital. p.* 167.

(2) *Amat. de Graveson, Hist. Eccl. tom.* 5. *p.* 80.

(3) *Lib. I. Epist.* 1. *ap. Rainald. an.* 1216. §. 28.

(4) *Chr. Fossanova.*

An de J.C. 1216.

le Roi Jean, & l'assurer que la Protection du St. Siege ne lui manqueroit point (5). Ce Prince étant mort peu de tems après, le Pape continua la même Protection à Henri III. fils du defunt & son Successeur (6). Tous les Dimanches, on excommunioit regulierement, par l'Autorité du St. Siege, le Prince Louis de France & ses fauteurs; ensorte que les Anglois rentroient peu à peu dans le devoir, & Louis étoit abandonné. Mais, le Pape craignant de s'attirer l'indignation du Roi de France, par la protection qu'il donnoit au jeune Roi d'Angleterre, ecrivit à l'Abbé de Citeaux, & à l'Abbé de Clairvaux, qui avoient beaucoup de Credit auprès du Roi Philippe, & de Louis son fils. „ Vous irez, dit-il, trouver le Roi de notre „ part, &, prosternez en terre, vous le prirez avec larmes, & le conjure„ rez par le sang de Jesus-Christ, tant pour sa propre gloire, que pour le „ respect du St. Siege, de remettre aux jeunes Princes l'offense qu'il peut „ avoir reçuë du Roi leur Pere, & de procurer sincerement le retour de „ son fils Louis, & la restitution de ce qu'il a pris du Roiaume d'Angle„ terre, pour nous delivrer lui & nous de la fâcheuse néceffité où son fils „ nous a mis. Vous irez aussi trouver le Prince Loüis, & vous le conjure„ rez de même au nom de celui qui est au-dessus des Roiaumes de la Ter„ re, & les donne à qui il lui plait, de cesser de persecuter ces pupilles, se „ vaincre lui-même, & sacrifier à Dieu & au St. Siege la honte qu'il „ pourroit craindre en cette occasion. Mais, ne laissez pas de lui declarer „ que s'il ne se rend à vos exhortations, comme nous ne pouvons abandon„ ner ces Pupilles, nous invoquerons contre lui le Ciel & la Terre, & „ nous appesentirons sur lui notre main, de tout notre pouvoir, selon „ qu'il nous sera inspiré d'en haut. „ Cette Lettre est du 6. Decembre 1216.

An de J.C. 1217.

Suite du même Sujet.

Comme le Prince Louis ne recevoit aucun secours du Roi son Pere, & que la crainte de l'Excommunication affoiblissoit son parti, il quitta l'Angleterre. Le Pape se donna de grans mouvemens en faveur du jeune Roi Henri, il ecrivit plusieurs Lettres contre le Prince Louis: il fulmina contre les Rebelles; & il exhorta pathetiquement les Anglois, ou à rentrer dans le devoir, ou à demeurer fideles à leur Prince legitime, & à l'Eglise Romaine. De sorte que Louis, étant revenu en Angleterre, fut battu à plates coutures en bataille rangée, & le Legat du Pape l'excommunia nommement: alors, il fut contraint de faire la Paix avec l'Anglois, & de repasser en France (7).

Croisade.

De tous côtés on se preparoit au voiage de la Palestine, lorsque le Pape apprit, par une Lettre du Maître des Templiers, que les Sarrazins étoient extrémement affoiblis. Honorius crut l'occasion favorable. Il assembla le Clergé & le Peuple de Rome dans l'Eglise de Latran, d'où ils allerent en procession à Sainte Marie Majeure; nuds pieds, & faisant porter les Chefs de

(5) *Lib. I. Epist. 6.*

(6) *Mathieu Paris, an. 1216.*

(7) *Mathieu Paris. Guil. Armor. G. Nangius, &c.*

de St. Pierre & St. Paul. C'eſt ce que le Pape temoigne dans une Lettre Circulaire à tous les Evêques, à qui il ordonne d'en faire de même chacun dans ſon dioceſe, & d'exhorter les Croiſez à ſe tenir prêts pour aller au ſecours de la Terre Sainte, au prochain paſſage. Le Roi de Hongrie étoit deja parti à la tête d'une nombreuſe Armée: & ſur les ordres du Pape, de nouvelles troupes firent le même voiage (8). An de J.C. 1217.

Le Comte de Montfort, odieux à tout le Monde, Catholiques & Albigeois, ſe voioit attaqué de tous côtés, par des gens qui, les Armes à la main, demandoient raiſon des violences de ce furieux Perſecuteur. Le Comte de Thoulouze rentra dans ſa Ville, & Montfort étant accouru pour la reprendre perit dans cette entrepriſe, malgré l'aſſurance prophetique du Legat Bertrand, qui flattoit les Croiſez de la douce eſperance de reprendre Thoulouze & de maſſacrer tous les habitans (9). Ce fut ſans ſuccès que le Pape ſe donna de grands mouvemens. Il ecrivit à pluſieurs perſonnes, à ſon Legat, au Roi d'Arragon, aux Villes de Toulouze, de Marſeille, & d'Avignon, au jeune Comte Raimond, & au Roi Philippe Auguſte; aux uns, pour leur defendre de ſecourir les Albigeois; aux autres, pour leur ordonner d'aider le Comte de Montfort à exterminer ces Heretiques. Mais, ſes remontrances, ſes exhortations, & ſes menaces ne furent ecoutées nulle part; & ne produiſirent aucun effet. Thoulouze fut l'ecueil des Catholiques, & les Albigeois reprirent le deſſus pour un tems. Albigeois.

Theodore Comnene, Prince d'Epire, retenoit Jean Colomne, Legat du St. Siege. Le Pape avoit envoié deux Ambaſſadeurs à ce Prince, pour obtenir la delivrance de ſon Legat. Cette Negociation aiant été inutile, le Pape excita les Croiſez Venitiens, François, & Hongrois à vanger l'injure faite à l'Egliſe. Il leur promit des Indulgences conſiderables. Et comme les Venitiens étoient animez par leur interêt particulier de recouvrer Durazzo, Theodore alloit être attaqué, s'il n'eut prévenu le coup. Par un effet de ſa fraieur, il écouta les Propoſitions du Pape, & promit avec ſerment de ſe ſoumettre à l'Obéïſſance de l'Egliſe Romaine, & de delivrer le Legat. La Paix fut faite à ces conditions. Honorius reçut Theodore ſous la Protection du St. Siege, & il defendit aux Croiſez d'attaquer les Terres de ce Prince, ſous peine d'Excommunication. Le Legat Jean Colomne fut delivré au mois de Mars, & il alla à Conſtantinople exercer ſa Legation (10). An de J.C. 1218. Le Prince d'Epire ſe ſoumet au Pape.

L'Empereur Fréderic II. avoit temoigné un grand zéle pour la Croiſade. Il s'étoit enrollé des premiers dans cette ſainte milice. Mais, il ne put partir, à cauſe des affaires qu'il avoit ſur les bras, & il alleguoit pour raiſon, qu'il n'avoit pas encore reçu la Couronne Imperiale de la main du Pape. Honorius, qui n'aimoit pas ce Prince, auroit bien ſouhaité qu'il allât cher- An de J.C. 1220. Couronnement de Fréderic II. Le Pape le veut envoier en Paleſtine.

(8) *Tritheme. Godefrid. Monac. Alberic. Monac. Altiſiod. Sabellic. Naucl. ap. Maimbourg, Hiſt. des Croiſad. Liv. IX.*

(9) *Perrin, Hiſt. des Albigeois, Liv. II. p.* 107.

(10) *V. Rainald. an.* 1218.

An de J.C. 1220.

chercher la mort dans la Palestine; il n'osa pourtant l'en prier alors avec trop d'instances, de crainte de decouvrir la haine secrete qu'il lui portoit. Ainsi Frideric demeura en Europe. Ce Prince entra en Lombardie au mois de Septembre 1220. Il vint à Rome, où il fut couronné solemnellement dans l'Eglise de St. Pierre, avec l'Imperatrice Constance son Epouse. Ensuite, il reçut la Croix de la main du Cardinal Hugolin, Evêque d'Ostie, & il renouvella publiquement le vœu qu'il avoit fait d'aller à la Terre Sainte. Il promit d'y envoier un secours magnifique au passage de Mars 1221. & d'y aller en personne au passage d'Août (11). Pendant la Messe du Couronnement, le Pape publia une Excommunication contre tous les Heretiques, & leurs fauteurs; & contre ceux qui feroient observer des statuts & des Coutumes abusives contre la Liberté de l'Eglise, s'ils ne les abrogeoient dans deux mois (12). Cependant, l'Empereur Fréderic temoignoit un grand empressement pour le succès de la Croisade: le Pape, de son côté, travailloit avec ardeur à envoier du secours à Damiete: & comme l'Empereur differoit toujours son voiage d'Outre-Mer, le Pape lui en fit des reproches dans une Lettre du 13. de Juin; où il dit (13): „ Plut à Dieu que vous voulussiez „ considerer avec quelle impatience vous êtes attendu par l'Eglise Chrêtien- „ ne d'Outre-Mer, & quelle esperance vous avez donnée à l'Eglise Univer- „ selle, qui croit que vous quitterez tout autre soin pour recouvrer Jerusa- „ lem, vû principalement que Dieu vous en a donné tous les moïens. „ Mais à present plusieurs murmurent de ce que vous differez l'execution „ de votre vœu, & que vous retenez les Galeres que vous aviez fait armer „ sous prétexte de les mener avec vous: au lieu que si elles passoient à pre- „ sent, elles seroient d'un grand secours à l'armée Chrêtienne qui en man- „ que. „ Il conclut en le conjurant au nom de Jesus-Christ, qui est la verité même, d'être fidele à ses promesses & d'agir sincerement. L'Empereur repondit, que pour obeïr au Pape il avoit envoié à la Terre Sainte quarante galeres qui se trouvoient prêtes sous la conduite du Comte de Malte & de l'Evêque de Catane. A quoi le Pape repliqua, que si l'Empereur avoit resolu de ne point partir, il devoit envoier plûtôt ses Galeres, qui auroient été alors d'une bien plus grande utilité.

An de J.C. 1222.

Mesintelligence entre l'Empereur & le Pape.

Bien-tôt après on apprit la facheuse nouvelle de la perte de Damiete. L'Empereur fit temoigner au Pape le chagrin que cet accident lui donnoit, & promit qu'il faisoit tous efforts pour se mettre en état d'aller lui-même en Syrie, à la tête d'une bonne Armée. Mais le Pape, qui ne le voioit pas de bon œil, „ lui écrivit des Lettres extremement fortes, dans lesquelles il se „ plaint amerement de ce que, pour avoir abusé si souvent de sa bonté, „ en rejettant toujours de terme en terme le voiage auquel il s'étoit engagé „ par serment, & par vœu, il avoit été cause de cette grande plaie „ que la Chrêtienté avoit reçuë, par la deplorable perte qu'on venoit de faire

(11) *Albertus Stadiensis. an.* 1228. 1220. *Ric. S Germ. an.* 1220. *Honor. III. Epist.* 250. *Rainald. n.* 21.

(12) *V. Epist.* 310. *c. Novarit.* 49. *de Sentent. excom.*

(13) *Epist.* 709.

„ faire en Egypte. Et après l'avoir exhorté à reparer promptement cette „ faute, en conduisant promptement en Syrie le secours qu'il avoit tant de „ fois promis, il proteste que s'il ne le fait, sans plus amuser le Monde par „ ses excuses & ses delais, il le declarera, & le fera solemnellement declarer, „ excommunié par toute la Chrêtienté, pour le couvrir de confusion, „ comme sacrilege & violateur du vœu qu'il avoit fait à Dieu (14). „ Fréderic, qui avoit de bonnes raisons pour demeurer en Europe, fut piqué de la hauteur du Pape. „ Et comme il étoit violent quand on le choquoit; & que le „ bonheur, qui avoit toujours jusqu'alors accompagné ses entreprises, le ren„ doit encore plus fier, il rompit ouvertement avec le Pape; entreprit sur des „ terres de l'Eglise, qu'il soutint être de l'Empire; chassa du Roiaume de Na„ ples & de la Sicile quelques Evêques qui lui étoient suspects; en nomma „ d'autres de son autorité, renouvellant les anciennes prétensions des Rois „ de Sicile, qui vouloient que ce droit leur appartint; &, pour justifier ses „ actions, il fit une longue deduction des grands sujets qu'il prétendoit avoir „ de se plaindre des injustices qu'il disoit lui avoir été faites, & par le Pa„ pe Innocent son Tuteur, pour s'être emparé de ses Droits & de son Bien „ durant sa Minorité; & par Honorius même, qu'il accusoit d'avoir injus„ tement exigé de lui bien des choses qu'il avoit été contraint de lui ceder „ contre sa volonté, pour recevoir de lui la Couronne Imperiale (15). „ Le Pape, qui étoit d'un esprit fort souple dans le besoin, ne voulut pas porter les choses à l'extremité. Redoutant la Puissance & la Fierté de l'Empereur, il se contenta de repondre avec douceur aux Reproches trop bien fondés qu'on lui faisoit. Par d'autres Lettres, il exhorta Fréderic à se ressouvenir, qu'il étoit Protecteur de l'Eglise; à ne pas opprimer cette bonne Mere, en lui ôtant ses Libertez; & à prendre pitié de l'Eglise d'Orient qui lui tendoit les bras, & n'avoit plus d'esperance qu'en son secours. Deux Auteurs modernes se trouvent en contradiction sur les suites de ce Differend. Mr. Heiss dit que *le Pape tint un Conseil, ou un Synode, avec les Cardinaux & autres Prelats, où ils excommunierent l'Empereur, le mirent au Ban, confisquerent la Dignité Imperiale, & tous les Roiaumes & Païs Hereditaires, & dechargerent les Princes & Etats de l'Empire du serment de fidelité qu'ils lui avoient prêté* (16). Le Pere Maimbourg assure au contraire, *que l'Empereur satisfit le Pape, qui le prit & tous ses Etats en sa Protection; qu'on ne passa point au delà des menaces jusqu'à l'Anathême, durant tout ce Pontificat* (17). Mes Auteurs ne m'ont rien fourni de décisif là-dessus; mais, je crois que Mr. Heiss à confondu les tems, & qu'il attribue à Honorius l'Excommunication qui ne fut lancée que par Gregoire IX.; car, je ne trouve que des menaces dans les Lettres d'Honorius III. Je crois donc que les choses s'adoucirent de part & d'autre; & que l'Empereur, voiant former une Ligue contre lui en Allemagne & en Italie, voulut temporiser: & même à sa priere il se rendit à Veroli,

An de J.C. 1222.

(14) *Maimbourg, Hist. des Croisades, Liv. X. tom. 4. p. 22.*

(15) *Maimbourg, ubi supr.*

(16) *Heiss, Hist. de l'Emp. Liv. II. p. 241.*

(17) *Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. X. tom. 4. p. 25.*

An de J.C. 1223.

roli, où il furent en conference pendant quinze jours du mois d'Avril (18). Ils resolurent d'en tenir une plus solemnelle à Verone à la Saint Martin, où seroient appellez les Princes Chrêtiens, tant Ecclesiastiques, que Seculiers, pour deliberer sur cette importante affaire du secours de la Terre Sainte, pour laquelle l'Empereur Frederic temoignoit toûjours un grand zéle.

Conference de Ferentino, touchant la Croisade.

La Conference, que le Pape avoit indiquée à Verone touchant la Croisade, pour la Saint Martin de cette année 1222., se tint l'année suivante à Ferentino en Campanie. Là se trouverent l'Empereur Frederic, qui étoit venu de son Roiaume de Sicile, Jean Roi de Jerusalem venu d'Outre-mer avec le Patriarche, l'Evêque de Bethleem, le Maître de l'Hopital, le Commandeur du Temple, le Maître des Chevaliers Teutoniques; & plusieurs autres Personnes de divers Païs se trouverent à cette Conference. Le Pape quoiqu'incommodé d'un mal de jambe, vint aussi de Rome, & après que l'affaire de la Croisade eut été meurement examinée, l'Empereur promit de passer à la Terre-Sainte de la Saint Jean prochaine en deux ans; & il en fit serment. Pour plus grande sureté de sa promesse, il s'engagea aussi par serment d'epouser Yolande, fille de Jean de Brienne, Roi de Jerusalem. Ce fut le Pape qui negocia cette Alliance, afin d'engager Frederic à secourir la Terre sainte, par la vuë de ses propres interêts, puisque la Princesse Yolande étoit Heritiere présomptive de la Couronne de Jerusalem. Cette grande affaire étant reglée, l'Empereur, le Roi de Jerusalem, & le Pape se separerent, pour travailler chacun de son côté, & selon son pouvoir, à disposer les choses à la Guerre Sainte, que l'on devoit commencer dans deux ans (19). Le Pape écrivit à Philippe Auguste ce qui s'étoit passé en cette Conference; l'exhortant à contribuer au secours de la Terre Sainte, & à y envoier ses sujets avec un de ses fils à leur tête. Il en avoit deux, Louis qui lui succeda, & Philippe Comte de Clermont. Le Pape écrivit des Lettres semblables au Roi de Hongrie, au Roi d'Angleterre, & aux autres Princes. Le Roi de Jerusalem visitoit les Cours de l'Europe, pour appuier, par ses lamentations, les instances du St. Pere. Et l'Empereur Frederic agissoit comme s'il eut veritablement songé à faire le voiage d'Orient. Il faisoit de grands preparatifs par Terre & par Mer; & l'on eut dit qu'il étoit enfin tombé dans le piege que le Pape lui avoit tendu. Mais, il ne se donnoit tant de mouvemens, que pour endormir le St. Pere; car, je ne crois pas qu'il eut envie d'abandonner ses Etats à la merci du Clergé.

Albigeois persecutez.

Nous avons dit en passant, que la mort du Comte Simon de Montfort avoit remis les affaires des Albigeois sur un assez bon pied; & celle de St. Dominique, Fondateur de l'Ordre des Freres Prêcheurs, les delivra heureusement du plus cruel Persecuteur qu'on eût encore vû. Innocent III. étoit mort avant ce barbare Inquisiteur. Tous ces changemens promettoient une meil-

(18) *Ric. S. Germ. an.* 1222. *Stad. an.* 1222. *V. Rainald. an.* 1223. §. 1.
(19) *Rich. à S. Germ. Chr. Sanut. Albert.*

meilleure Fortune aux Heretiques. Et en effet, ils se virent sur le point de jouir de la Paix, après avoir soutenu long-tems la plus sanglante de toutes les Guerres. Car, „ le Pape Honorius III., qui n'avoit point manié cette „ Guerre par son authorité dès son principe, & n'en sçavoit, ni l'importance, „ ni quelle en devoit être la direction, eut besoin d'estre informé par son „ Legat des moyens de la Continuation & du Profit qui en revenoit à son Sie- „ ge. Bonaventure donc le pria d'y deputer un autre Legat, & luy marqua „ que la necessité de ceste Guerre estoit telle, qu'il ne s'agissoit pas seulement „ de la perte de toute la Terre conquise sur les Albigeois, d'autant qu'ils la „ recouvreroyent facilement s'ils n'estoient contrequarrés: mais aussi, que „ c'estoit fait de l'Eglise Romaine, parceque la Doctrine des Vaudois & Al- „ bigeois choquoit directement l'Autorité des Papes, & renversoit les sta- „ tuts de l'Eglise. Que ceste Guerre avoit beaucoup cousté, puisque de- „ puis moins de quinze ans, il estoit mort en icelle plus de trois cens mille „ Croisez, lesquels estoient venus à diverses fois mourir en Languedoc, „ comme s'il n'y eust eu assez de quoy les enterrer ailleurs, ou comme s'il „ falloit en ce temps-là naistre en France, & venir de necessité mourir en „ chocquant les Albigeois. Que tout cela seroit perdu, si on ne conti- „ nuoit à les harrasser jusqu'à leur entiere destruction. Le Pape delegua un „ certain nommé Contat, lequel s'y achemina (20). „ Ainsi la Cour de Rome prit de nouvelles mesures, pour exterminer les Albigeois. Raimond Comte de Toulouse, Chef de ces Heretiques, étant mort 1120., le Pape crut que la perte de ce redoutable Guerrier entraineroit la ruine de tout son parti, qui fut en effet fort affoibli: mais, comme le Roi Philippe Auguste ne vêçut pas long-tems après, la Persecution, que ce Prince soutenoit en permettant à ses sujets de prendre la Croix; la Persecution, dis-je, se rallentit; outre qu'Honorius n'étoit, ni si cruel, ni si actif, que son Predécesseur. Ce Pontife, aiant appris la mort de Philippe Auguste, écrivit pourtant à Louis VIII. premierement le 25. d'Octobre, une Lettre de Condoleance sur la mort de son Pere, dont il l'exhorte à imiter les vertus, sur-tout son attachement au St. Siege. Ensuite le 13. de Decembre, il lui écrivit une autre Lettre, où il dit en substance: „ Comme les Princes Chrêtiens sont „ obligez de rendre compte à Dieu de la defense de l'Eglise leur Mere, vous „ devez être sensiblement affligé de voir les Heretiques attaquer insolemment „ la Religion dans l'Albigeois, qui est de l'etendue de votre Roiaume; & „ s'il est de votre devoir de poursuivre les voleurs, à plus forte raison de „ purger votre état de ceux qui veulent ravir les Ames. Or, nous voions „ avec douleur, que les efforts que l'on a faits jusques ici pour detruire cette „ Heresie sont devenus presque inutiles; qu'elle s'étend de plus en plus; & „ qu'il est à craindre qu'elle n'infecte votre Roiaume fondé & affermi dans la „ foi plus que les autres, par une Benediction particuliere de Dieu; & qu'ain- „ si la principale partie étant ebranlée, une nouvelle persecution s'excite con-

(20) *Perrin, Hist. des Albigeois, Liv. II. p.* 120.

An de J.C. 1223.

„ contre l'Eglise entiere. C'est pourquoi, nous vous exhortons & conjurons par Notre Seigneur, comme Prince Catholique, & Successeur des Princes Catholiques, d'offrir à Dieu les prémices de votre regne, embrassant en cette occasion la cause de Jesus-Christ, & de vous assurer du secours, non seulement spirituel, mais temporel de l'Eglise Romaine. „ Au reste, comme nous avons appris qu'Amauri Comte de Toulouse (21) „ vous offre tout le Droit qu'il a en ce Païs-là, pour le joindre à votre „ Domaine, nous vous prions de l'accepter, pour en joüir & le transmettre à vos Successeurs (22). „ C'est ce que fit le Roi de France; &, pour recompenser Amauri de Montfort, il lui donna la Dignité de Connêtable. Louis voulut se mettre en possession de ses nouveaux Domaines: il leve une nombreuse Armée, & vient attaquer les Albigeois.

An de J.C. 1224

Raimond le jeune Comte se reconcilie avec le Pape.

Mais, comme il étoit allié avec la Maison de Thoulouse, il jugea convenable de persuader au jeune Comte Raimond de faire sa Paix avec le Pape (23), qui avoit écrit au Roi sur ce sujet en ces termes: „ On croit certainement que Raimond, fils de Raimond jadis Comte de Thoulouse, „ craint tellement votre Puissance, que s'il sçait que vous la vouliez emploier toute entiere contre lui, il n'osera l'attendre; mais il obéïra à votre gré aux ordres de l'Eglise, comme il l'offre; & Dieu vueille que ce soit sincerement. C'est pourquoi, nous vous conjurons de le presser efficacement, & par exhortations & par menaces, de se reconcilier à l'Eglise, „ ensorte que le Païs soit purgé d'Heretiques; que les torts faits aux Ecclesiastiques soient reparez, que l'on pourvoie à la Liberté de l'Eglise pour l'avenir, & à l'honneur d'Amauri Comte de Toulouze, que nous ne pouvons abandonner en cette occasion. Par ce moïen, vous oterez un grand obstacle au secours de la Terre Sainte. Nous vous prions aussi de donner entiere créance à ce que le Legat vous dira de notre part, pour le renouvellement de la Treve avec le Roi d'Angleterre. „ Cette Lettre est du 4. d'Avril 1224. En effet, le Comte Raimond fit sa Paix avec le Pape, bientôt après. Car, dans un Concile, ou Parlement general, que le Roi tint à Paris le 5. de Mai de la même année, le Legat Conrad, au nom du Pape, declara Raimond Catholique, & revoqua pour un tems l'Indulgence accordée par le Concile de Latran à ceux qui marcheroient contre les Albigeois (24).

Lettre du Pape pour la Croisade.

Le Legat Conrad, qui avoit eu beaucoup de part à cette Negociation, passa en Allemagne. Il portoit des Lettres Circulaires du Pape à tous les Metropolitains & à leurs Suffragans. Honorius leur disoit en substance: „ C'est pour éprouver les Chrêtiens, que Dieu à permis que la Terre Sainte fut possedée par les Infidelles, & pour voir, s'il y a quelqu'un qui vueille

(21) C'étoit le Fils du Comte de Montfort.

(22) *G. Nang. an. 1223. Lib. VIII. Epist. 77. Rainald. n. 36. Epist. 135. Rainald. n. 42. Du Chesne, tom. 5.*

(23) *De Serres, Inventaire general de l'Hist. de France, n. 1224.*

(24) *Lib. VII. Epist. 380. ap. Rainald. n. 13. 40. Du Chesne, tom. 5. p. 859. Gesta Lud. G. Nang. an. 1224, Concil. tom. XI. p. 289.*

„ vueille vanger ſes injures, & temoigner de la reconnoiſſance pour tant „ de graces qu'il a reçuës. Or, il en eſt revenu aux fideles une infinité d'a- „ vantages. Combien de pecheurs delicats, craignant la Penitence qu'on „ leur auroit impoſée, ſeroient demeurez abimez dans leurs crimes, & dans „ le deseſpoir, qui, touchez par la grace, ont formé la Reſolution ſalutai- „ re de donner leur vie pour Jeſus-Chriſt? Combien d'autres, aiant ſouffert „ la mort pour une ſi bonne cauſe, ont reçu la Couronne du Martyre; & „ combien, avec ou après l'accompliſſement de leur pelerinage, ſont morts „ avec la gloire des Confeſſeurs? „ Il leur repreſente enſuite, combien il ſeroit honteux d'abandonner l'Empereur qui va ſe mettre à leur tête. Il ajoute, qu'il a envoié des Predicateurs pour publier l'Indulgence de la Croi- ſade, & qu'il a donné au Cardinal Conrad la Legation d'Allemagne pour le même effet (25). Un nombre infini de gens de tout ordre ſe croiſerent en Allemagne (26).

An de J.C. 1224.

Les Vaudois, perſecutez en France avec la derniere fureur, ſe diſperſerent de côté & d'autre. Dès l'an 1229. il y en avoit un grand nombre en Ita- lie. „ En la ſeule Valcamonica ils avoyent dix eſcholes; &, de toutes parts „ de leurs demeures, ils envoyoient argent en Lombardie pour l'entretien „ deſdites eſcholes (27). „ Ils étoient plus riches & plus puiſſans que les Catholiques. Le Pape ne pouvoit manquer de les perſecuter; & il ordon- na à l'Evêque de Breſſe & à celui de Modene de les reprimer. Mais, quand ce dernier fut allé à ſa Legation du Nord, le Pape donna cette commiſſion à l'Evêque de Rimini, à qui, & à l'Evêque de Breſſe, il ecrivit en ces ter- mes: „ Les Heretiques & leurs fauteurs ont fait de la Ville de Breſſe com- „ me leur domicile, & ſont venus depuis peu à ce point d'inſolence, d'ar- „ mer des Tours contre les Catholiques, de brûler des Egliſes, & de jetter „ des flambeaux allumez, en declarant qu'ils excommunioient l'Egliſe Ro- „ maine & ceux qui ſuivent ſa Doctrine. C'eſt pourquoi nous voulons que „ les Tours de tels & tels (il nomme les plus coupables) ſoient raſées juſ- „ ques à terre, ſans jamais pouvoir être rebâties, ſi-non par la permiſſion „ du St. Siege, & que celles des moins coupables ſoient abbatuës juſques „ à la moitié, ou au tiers, ſelon la qualité des crimes. Aucun de ceux „ qui ſont excommuniez pour ce ſujet, ne pourra recevoir l'abſolution „ qu'il ne ſe preſente en perſonne au St. Siege. „ La Lettre eſt du 9. de Janvier 1225 (28). Honorius n'epargna pas les Heretiques de France. Il y envoia Romain Diacre Cardinal du titre de St. Ange, en qualité de Legat. Et comme le ſecours du Roi de France étoit néceſſaire, pour l'execution de ce deſſein, le Pape chargea ſon Legat de negocier la Trêve entre ce Prin- ce & le Roi d'Angleterre. Il ecrivit à Louis VIII. une Lettre où il dit en- ſubſtance:

An de J.C. 1225.

Vaudois en Lombardie.

Nous

(25) *Godefr. an.* 1224. *VIII. Epiſt.* 404. 405. *ap. Rainald.*

(26) *Chr. Aug. an.* 1225.

(27) *Perrin, Hiſt. des Vaudois Liv. II. ch.* 16.

(28) *IX. Epiſt.* 146.

An de J. C. 1225.

Prétensions mal fondées du Pape.

„ Nous vous avons deja ecrit quantité de Lettres, pour vous conjurer „ de proroger la Trêve faite par le Roi Philippe votre Pere, & le Pere du „ Roi d'Angleterre; & quand elle feroit finie de ne pas attaquer les terres „ de ce Prince, au préjudice du fecours de la Terre Sainte. Cependant, „ vous les avez attaquées, au mepris de nos prieres, & il femble qu'elles „ n'aient fervi qu'à vous elever contre l'Eglife Romaine votre Mere; com„ me s'il étoit impoffible que vous deveniez un jour fuppliant devant elle.„ Il lui reprefente la viciffitude des chofes humaines, & lui propofe l'exemple de l'Empereur Otton IV. qui eft tombé devant Fréderic encore enfant; & de Richard Roi d'Angleterre, contre lequel Philippe Augufte implora utilement la Protection de l'Eglife. Il ajoute: „ Au refte, vous ne devez pas „ trouver mauvais, que le Saint Siege, ufant de la plenitude de Puiffance „ qu'il a reçuë de Dieu, vueille vous empêcher de faire la guerre au Roi „ d'Angleterre. Qu'on ne vous dife point que ce n'eft pas à nous à pren„ dre fa defenfe en cette occafion, parce qu'il s'agit de chofes feodales. Il a „ été dit à Jeremie qui étoit Prêtre: Je t'ai établi fur les Peuples & les „ Roïaumes pour arracher & detruire, edifier & planter: d'où il paroit qu'il „ appartient au Pape, qui tient le premier rang dans le facerdoce, d'arracher „ tout peché mortel; ce qui ne fe peut faire quelque fois fans réprimer les „ Rebelles. Puis donc que l'on croit que vous pechez manifeftement con„ tre le Roi d'Angleterre, nous que regarde la correction de tout peché, „ en quelle confcience pouvons-nous boûcher les oreilles à fes plaintes? „ C'eft pourquoi, malgré tous vos refus, nous vous conjurons encore de „ nous tirer de cette peine, en reftituant à ce Prince les terres que vous „ avez envahies fur lui, en ceffant de le maltraiter, & refervant à pour„ fuivre legitimement dans un tems convenable les pretenfions que vous „ avez contre lui, afin de ne pas detourner le fecours de la Terre-Sainte, „ dont les Rois de France ont accoutumé d'être les principaux Promoteurs. „ Autrement, quelque déférence que nous aions pour vous, nous ne pour„ rons manquer plus long-tems à ce que nous devons au Roi d'Angleterre „ (29).„ Mr. Fleury a fait fur cette Lettre une Remarque importante, que je copierai: „ Suivant ces Maximes, dit-il, qu'Honorius avoit reçuës „ de fes Predeceffeurs depuis Gregoire VII. le Pape eft Juge de tous les „ Differends des Souverains; & il ne leur eft permis de faire la Guerre, que „ quand il aura decidé qu'ils le peuvent fans peché. Quant au paffage de „ Jeremie (30) tant de fois allegué en ces matieres, il prouveroit que le „ moindre Prêtre peut difpofer des Couronnes fuivant le fens qui lui eft ici „ attribué: mais, il eft evident par la fuite du texte Sacré, qu'il ne s'agit „ point de la Puiffance ordinaire du Sacerdoce, mais de la Miffion prophe„ tique; & que le Prophete n'eft établi pour edifier & detruire, qu'en „ prédifant comme il a fait la ruine & le rétabliffement des Roiaumes (31).„

Je

(29) *Epift.* 169. *Rainald. n.* 30.

(30) *Jerem. I.* 10.

(31) *Fleury, Hift. Eccl. Liv. LXXIX.* §.8.

An de J.C. 1225.

Je ne sais si le Roi de France fut la duppe des folles prétensions du Pape; mais, je sais que la Negociation du Legat Romain fut efficace, puis que le Roi cessa de poursuivre ses Droits contre les Anglois, & qu'il marcha contre les Heretiques.

Differend touchant les Evêchez de Pouille.

Cependant, le Pape Honorius fut obligé de sortir de Rome, à cause des Seditions & des Combats qui s'y donnoient sous le Senateur Parenzo; & il se retira à Tibur, où l'Empereur Frederic lui envoia le Roi & le Patriarche de Jerusalem, pour obtenir un delai, touchant son voiage à la Terre Sainte. Il obtint l'effet de sa demande (32). Mais, peu de tems après, il eut un grand Differend avec le Pape, au sujet de quelques Evêchez. La Querelle avoit commencé deux ans auparavant, (en 1223.) de la maniere que je vais dire. L'Empereur envoia au Pape le Juge de Bari, qui lui nomma quelques personnes entre lesquelles l'Empereur desiroit qu'il en choisit deux, pour remplir le Siege de Capouë, & celui d'Averse, qui étoient vacans. Le Pape dit qu'il ne pouvoit prendre sur cette affaire une resolution decisive, à cause de l'absence de quelques Cardinaux: il fit ecrire des Lettres pour l'Empereur, dont l'Envoié ne se voulut point charger; & il demanda une Audiance au Pape, où il dit de la part de l'Empereur, que le Pape lui avoit donné une Protection qui devoit plutôt être nommée Destruction, puisqu'elle tendoit à la ruine de sa Personne & de son Roiaume; & il ajouta: „ Puis que vous ne voulez pas recevoir les Evêques nommez par l'Em-„ pereur, n'en envoiez point pour ces Eglises, il ne les recevra pas. „ Le Pape se plaignit à l'Empereur de ce procedé par une Lettre du 27. de Juin 1223. où il dit: „ Il sembleroit par-là, que vous voudriez rompre avec „ nous, & rien ne pourroit nous arriver de plus amer, ni à vous de plus „ desavantageux. Car qui pourroit vous attirer plus de haine, que de vous „ voir attenter, par une Usurpation intolerable, sur la Liberté Ecclesiastique? „ Quoi! N'aurons-nous pas dans le Roiaume de Sicile, qui est un Patri-„ moine du St. Siege, le pouvoir que nous avons en France, en Angleter-„ re, en Espagne, dans les autres Roiaumes Chrêtiens, & dans l'Empire „ même?„ Il conclut en lui donnant ce Conseil: *Ou desavouez votre Envoié, s'il a ainsi parlé de son mouvement; ou, si c'est par votre ordre, reconnoissez votre faute* (33). Deux ans après (34), le Pape pourvût de son propre mouvement, & sans la participation de l'Empereur, à cinq Eglises de Pouille, vacantes depuis long-tems, Capouë, Salerne, Brindes, Compsa, & Averse. Il en donna avis à Fréderic par une Lettre dattée de Rieti le 25. de Septembre 1225. dont il chargea le nouvel Archevêque de Salerne. Il y allegue, pour raison de sa conduite, la longue vacance de ces Eglises, qui attiroit des reproches à lui & à l'Empereur; & il prétend avoir choisi de si bons sujets, qu'ils ne peuvent manquer de lui être agréables. Mais, l'Empereur ne se païa point de ces complimens; &, regardant cette Promotion comme faite

(32) *Ric. S. Germ. V. Rainald. an.* 1225. *n.* 4.

(33) *XII. Epist.* 194. *Rainald. n.* 15.

(34) Au mois de Septembre 1225.

An de J.C. 1225.

faite à ſon préjudice, il ne permit point que ces Prelats fuſſent reçus dans leurs Egliſes. Il ne reçut point non plus, pour Abbé de St. Laurent d'Averſe, Nicolas Moine du Mont Caſſin, qui vint le trouver en Sicile avec des Lettres du Pape (35). Ferdinand III., Roi de Caſtille, ne ſouffroit pas non plus, que l'on etablit dans ſon Roiaume des Evêques malgré lui. Ainſi, l'Evêque de Segovie aiant été elû ſans ſon conſentement, quoique l'Election eut été confirmée, il l'obligea de ſortir de l'Evêché, & fit ſaiſir ſes biens. On s'en plaignit au Pape, qui en ecrivit au Roi; mais, je ne trouve pas qu'on eut egard aux Remontrances de ſa Sainteté (36).

Demandes injuſtes du Pape rejettées.

Le Cardinal Romain, exerçant ſa Legation en France, fut choiſi pour Arbitre d'un Différend entre l'Univerſité & l'Egliſe de Paris, au ſujet du ſceau particulier dont les Ecoliers ſe ſervoient depuis peu. Il rompit le ſceau de l'Univerſité. Les Ecoliers s'en plaignirent hautement. Ils s'aſſemblerent, & vinrent en Armes attaquer la Maiſon du Legat, qui ne fut delivré de ce peril que par l'Autorité du Roi; mais non ſans effuſion de Sang. Romain ſortit de Paris avec eſcorte; excommuniant tous les Ecoliers qui lui avoient fait cette Inſulte; & je crois qu'à cette occaſion le Pape fit une Conſtitution très-ſevere pour la ſureté des Cardinaux (37). Le Legat Romain tint en ſuite un Concile à Bourges, le dernier Jour de Novembre 1225 (38). Après qu'on eut deliberé ſur les pretenſions du jeune Raimond Comte de Thoulouze & d'Amauri de Montfort, le Legat permit aux Procureurs des Chapitres de retourner chez eux; mais, il retint les Prelats. Les Procureurs découvrirent l'artifice; & ils craignirent, qu'après leur retraite, on ne ſtatuât quelque choſe au préjudice des Prelats abſens. Car, ces Deputez étoient plus experimentez & plus capables par leur grand nombre de reſiſter au Legat. Après avoir long-tems deliberé, ils envoierent au Legat les Procureurs des Egliſes Metropolitaines, qui lui dirent: „ Seigneur, nous avons „ appris, que vous avez des Lettres ſpeciales de la Cour de Rome, pour „ exiger des Prébendes dans toutes les Egliſes Cathedrales & conventuelles. „ C'eſt pourquoi nous ſommes fort etonnez que vous n'aiez pas fait cette „ propoſition dans le Concile en notre preſence, puiſque c'eſt nous qu'elle „ touche principalement. Nous vous prions donc de ne pas introduire ce „ Scandale dans l'Egliſe Gallicane; car, quand quelque particulier y conſentiroit, ſon conſentement ſeroit nul dans une affaire generale, à la quelle „ le Roi & tous ſes ſujets ſont prêts de s'oppoſer même au peril de leur vie, „ pour prévenir le renverſement du Roiaume & de l'Egliſe. Or, la raiſon „ de notre crainte eſt que vous n'en avez point parlé aux autres Roiaumes, „ & que vous avez ordonné à quelques Evêques, & à quelques Abbez, de „ reſerver au Pape les Prebendes qui viendront à vacquer.„ Sur cette Remontrance, le Legat, voulant tirer leur conſentement, montra pour la premiere fois l'Original de la Lettre du Pape, par la quelle il exigeoit de chaque

(35) *Rich. de S. Germ. an.* 1225.
(36) *IX. Epiſt.* 253. *Rainald. n.* 41.
(37) *Mſ. Touron. ap. Duboulai, tom.* 3. *p.* 118. *& Tom. XI. Concil. p.* 202. *Rainald. n.* 50.
(38) *Tom. XI. Concil. p.* 291.

que Eglise Cathedrale deux Prébendes, une du Chapitre, l'autre de l'Evêque; & de même dans les Monasteres, ou les Menses étoient separées, une de l'Abbé & l'autre de la Communauté, c'est-à-dire une place monachale de chacun. Alors il representa l'avantage qui en pourroit arriver, savoir qu'il ne seroit plus permis à ceux qui avoient des affaires en Cour de Rome de rien offrir, ni aux Romains de rien recevoir; & qu'ainsi on ôteroit de l'Eglise Romaine le scandale de l'avarice. Le Procureur de l'Archevêque de Lion repondit: *Seigneur, nous ne voulons point être sans Amis à Rome, ni nous exempter d'y repandre des Liberalitez.* D'autres alleguoient plusieurs inconveniens. „ Car, disoient-ils, pour recevoir le revenu de ces Prébendes, „ il y aura en chaque Diocese, ou du moins en chaque Province, un „ Procureur Romain, qui ne vivra pas à ses depens, mais qui fera de „ grandes exactions sur les Eglises, & sous le nom de Procureur exercera les Pouvoirs du Legat. Le Pape, quand il lui plaira, ordonnera à ce Procureur d'assister aux Elections en son nom: ainsi, avec „ le tems les Elections se trouveroient devoluës à la Cour de Rome, qui „ mettroit en la plupart des Eglises des Romains, ou des gens qui lui seroient devouez, ensorte que les Prelats du Païs, ni les Princes, n'y auroient plus aucune part. „ Ils ajouterent que si le revenu de ces Prebendes étoit distribué avec proportion, toute la Cour de Rome deviendroit riche, puisqu'elle recevroit beaucoup plus que le Roi même. D'où il arriveroit que les plus grands de la Cour de Rome dedaigneroient d'écouter les causes, & leurs Inferieurs feroient à regret les expeditions. „ On en voit „ deja, disoient-ils, l'experience; puisque, dès à present, ils tirent les affaires en longueur après avoir reçu les retributions ou l'assurance les recevoir. Ainsi la justice seroit en danger, & les complaignans réduits à „ mourir à la Porte des Romains qui exerceroient une Domination absoluë. De plus, comme l'avarice est insatiable, ils feroient par eux-mêmes, & procureroient à leurs gens de plus grands presens que ceux que „ l'on donne aujourd'hui. Les grandes richesses rendroient les Romains insensez, & la division entre les familles puissantes causeroit des seditions capables de renverser la Ville. Enfin, quand les Prelats, qui sont à present, „ s'obligeroient, leurs Successeurs ne recevroient pas cet engagement, & ne „ ratifieroient pas l'obligation. „ Ils conclurent en priant le Legat d'être touché de zéle pour l'Eglise Universelle, & en particulier pour l'Eglise Romaine, de peur que si l'Oppression étoit generale, la Revolte ne le fut aussi. Le Legat parut touché de ces raisons. Il avoüa franchement, que quand il étoit à Rome, il n'avoit jamais consenti à cette exaction, qu'il n'en avoit reçu les Lettres qu'après être entré en France, & qu'il en avoit été sensiblement affligé. Que ce qu'il avoit proposé sur ce sujet étoit sous la condition tacite, que l'Empire & les autres Roiaumes y eussent consenti; & qu'il n'en parleroit plus, jusques à ce qu'on eut ce consentement qu'il n'esperoit pas. Le Legat declara encore au Concile de Bourges, que le Pape avoit donné pouvoir à deux Evêques de deposer tous les Abbez de France

sui-

An de J.C. 1225.

ſuivant l'Avis de quatre Abbez qu'il avoit envoïé viſiter les Abbaïes de tout le Roiaume, & en corriger les desordres. Ce que les Evêques aiant oüi, & voiant que, par cette commiſſion, ils perdoient toute juriſdiction ſur les Abbaïes, ils déclarerent que tant qu'ils vivroient, ils n'en ſouffriroient point l'execution. Ainſi les Ordres du Pape, tant ſur les Prébendes, que ſur la dépoſition des Abbez, demeurerent en ſuſpens. Alors, pluſieurs Docteurs ou Maîtres ès Arts de Paris, au nombre d'environ 80., qui avoient aſſiſté à l'Inſulte faite au Legat, lui demanderent dans le Concile l'Abſolution de l'Excommunication qu'il avoit prononcée contr'eux, & ils l'obtinrent auſſitôt (39). Le Docteur Otton fit auſſi, de la part du Pape, la demande de deux Prebendes dans les Egliſes d'Angleterre; mais il n'obtint rien. Je voudrois que ces exemples fiſſent quelque impreſſion ſur l'eſprit de nos Prelats, qui, bien loin de maintenir nos Libertez, à l'exemple de nos Prédeceſſeurs, ſont les premiers à les detruire.

An de J.C. 1226.

Nouvelles Brouilleries entre l'Empereur & le Pape. Lettres vives de part & d'autre.

L'Empereur & le Pape n'étoient pas bons Amis; & celui-ci, qui ne travailloit qu'à la ruine de l'autre, empêcha qu'on ne tint à Cremone une Aſſemblée generale de l'Empire (40). Fréderic irrité vint en Lombardie, & de-là dans le Duché de Spolete. Il ordonna aux habitans de le ſuivre en Lombardie, pour tenir dans le reſpect les Villes qui, par les intrigues de la Cour de Rome, commençoient à remuer. Les Spoletins refuſerent d'obéïr ſans ordre du Pape, dont ils étoient Vaſſaux. L'Empereur réïtera ſon commandement par des Lettres plus fortes, avec une certaine peine; & les Spoletins envoierent ces Lettres en Cour de Rome. Le Pape écrivit à l'Empereur. Il ne diſſimula pas combien il étoit choqué de ce procedé. L'Empereur, piqüé au jeu, répondit au Pape comme d'égal à égal; ce qui lui attira une replique encore plus dure (41). L'Empereur diſoit en ſubſtance: „ Vous m'àvez trouvé, contre l'opinion de tout le monde & le Con-„ ſeil des Seigneurs, prêt à ſuivre vos volontez; enſorte qu'il n'y a point „ de memoire qu'aucun de mes Prédeceſſeurs aient été ſi devouez à l'Egli-„ ſe. Cependant, quand elle prit ma Tutelle pendant mon Enfance, le Pa-„ pe Innocent m'envoia dans la Poüille des ennemis, au lieu de Defenſeurs; „ & il eleva ſur le Thrône de mon Pere un étranger, qui, non content de „ l'Empire, aſpira au Roiaume de Sicile (42). „ Venant enſuite au Pa-„ pe Honorius, il lui diſoit: „ Vous voulez diminuer, par vos Conſti-„ tutions, l'ancien Droit des Rois de Sicile, dans l'Election des Prelats: & „ contre l'uſage reçu, vous avez placé, ſans ma participation, quelques per-„ ſonnes en des Egliſes vacantes. Après mon retour dans le Roiaume de „ Sicile, j'ai chaſſé les Rebelles, & vous avez donné retraite à des gens „ qui m'étoient ſuſpects. „ Enfin, l'Empereur faiſoit valoir ſon Droit d'Avoüé de l'Egliſe, & offroit de rendre juſtice en ſa Cour à ceux qui ſe plaindroient de lui (43). La reponſe du Pape fut fort aigre, & fort hautai-

(39) *Mathieu Paris, ap. Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. LXXIX. §. 17.*

(40) *Abbas Urſpergenſis.*

(41) *Ric. S. Germ. an. 1226.*

(42) *Il parle d'Otton IV.*

(43) *Ap. Rainald, an. 1226. §. 6.*

taine. „ Quant aux Seigneurs, disoit-il, on voit quels Conseils ils vous „ ont donnez par les Actes authentiques scellez de leurs seaux qui sont dans „ les Archives de l'Eglise; & quant à vos Prédecesseurs, si vous regardez „ les derniers, il ne falloit pas un grand effort pour surpasser leur soumission à l'Eglise; mais, si vous remontez plus haut, vous vous trouverez „ bien au-dessous de ces Princes, qui ont affermi, par plusieurs Constitutions, la Liberté de l'Eglise, & l'ont enrichie par de grandes Liberalitez. „ A l'égard du soin que l'Eglise Romaine a pris de vous conserver dans votre Enfance le Roiaume de Sicile, jusques ici vous n'en avez temoigné „ que de la reconnoissance; avouant, que vous tenez de l'Eglise, après Dieu, „ tout ce que vous êtes, & même votre vie. D'où vient donc un langage si différent? Est-ce-là le secours que vous promettiez à l'Eglise dans „ le besoin? Souvenez-vous combien le Pape Innocent vous a trouvé petit „ & abbatu à la mort de l'Imperatrice votre Mere, & combien en „ mourant il vous a laissé grand & elevé. . . . . A l'égard d'Otton, vous „ ne devez pas dire qu'il ait été mis sur le Thrône de votre Pere, puisque „ ce Thrône n'est pas hereditaire, mais électif. Or personne n'ignore, „ qu'après la mort de l'Empereur Henri, il y eut deux partis, l'un pour „ Philippe, l'autre pour Otton. Philippe prétendoit d'abord agir pour „ vous, mais ensuite il se prevalut du succès pour lui-même; & se tenant „ assuré de l'Empire, il étendoit ses esperances sur la Sicile. Le St. Siege „ s'y opposa, & empêcha qu'il n'eut aucune entrée dans ce Roiaume: mais, „ après la mort de Philippe, il ne put refuser la Couronne Imperiale à Otton elû d'un commun consentement de tous les Seigneurs. Il temoigna „ bien-tôt son ingratitude, que l'Eglise dissimula avec sa patience ordinaire. Mais, quand il vint à vous attaquer, comme c'étoit la frapper à la „ prune de l'œil, elle chercha tous les moiens de vous secourir: elle excita „ les Princes Chrêtiens à vous prêter la main. Il tomba. Vous profitâtes „ de sa chûte; &, au lieu qu'il vous restoit à peine l'extremité de vôtre „ Roiaume, vous possedez tout son Empire. C'est ainsi que l'Eglise votre „ Mere a pris soin de vous, & dans votre enfance, & dans un âge plus meur. „ Voilà ce qui regarde mon Predecesseur. J'ai succedé à son affection pour „ vos interêts, & j'ai mis le comble à votre Dignité, même au préjudice „ de la mienne. Vous vous plaignez cependant que j'entreprens sur vos „ Droits dans l'Election des Evêques: mais, si vous aviez examiné vos Ecrits „ & ceux de votre Mere, vous verriez que l'Eglise ne fait que défendre „ sa Liberté. Nous ne connoissons point cet usage qui assujetit à votre volonté le Jugement du St. Siege pour le choix des Evêques; mais nous ne „ prétendons pas en promouvoir qui vous soient suspects, pourvû que vos „ soupçons soient raisonnables. „ Le Pape se plaint ensuite des mauvais traitemens faits par l'Empereur à l'Archevêque de Tarente, & aux Evêques de Catane & de Cefalou en Sicile; & il dit qu'en cette occasion & en toutes les autres il fera son devoir pour maintenir la Liberté de l'Eglise, parce que l'Indulgence seroit criminelle, & préjudiciable à l'Empereur même.

An de J.C. 1226.

An de J.C. 1226.

Le Pape veut ensuite se justifier au sujet des Rebelles à qui l'Empereur l'accusoit d'avoir donné retraite; & il soutient que l'Eglise leur devoit Protection, soit comme aiant confirmé les Traitez que l'Empereur avoit faits avec eux, & auxquels il avoit contrevenu, soit par d'autres raisons. Il lui reproche en particulier son Ingratitude envers le Roi de Jerusalem son beaupere, & dit, qu'elle sera très-préjudiciable à la Terre Sainte. Pour entendre ceci, je dois remarquer, que l'Empereur, après avoir epousé la Princesse Yolande, demanda au Roi de Jerusalem, qu'il lui cedât sur le champ son Roiaume pour la dot de cette Princesse. Jean de Brienne n'étoit pas en état de s'opposer à la volonté d'un Prince redoutable, & qui savoit bien se faire obéïr (44). Depuis ce tems-là, les Rois de Naples & de Sicile ont ajouté la Croix de Jerusalem à leurs Armes (45). Le Roi Jean, se voiant ainsi depouillé par son Gendre, se retira à Rome sous la Protection du St. Siege. Honorius fit inutilement tout ce qu'il put, pour faire retablir ce Prince; &, pour le dedommager en quelque sorte, il le fit Gouverneur d'une grande partie de l'Etat Ecclesiastique. Il reprocha encore à l'Empereur, dans la même Lettre, l'Usurpation des Terres de l'Eglise Romaine, qu'il devroit défendre comme Avoué. Il l'exhorte à ne se pas laisser éblouir par la prosperité presente, & lui declare que le St. Siege ne cessera point de le favoriser, s'il n'y met obstacle lui-même (46). On dit que Fréderic, aiant reçu cette Lettre, voulut appaiser le Pape, & qu'il lui écrivit avec une entiere soumission (47). Cette demarche fut sans succès. L'Empereur tint enfin à Cremone une Assemblée, où l'on traita de l'extirpation des Heretiques d'Italie, de l'affaire de la Terre Sainte, & de la réünion des Villes de Lombardie: mais, la plûpart s'étoient liguées contre lui, & ne voulurent, ni lui obéïr, ni même le recevoir. Conrad, Evêque d'Hildesheim, chargé de prêcher la Croisade, excommunia les Lombards rebelles à l'Empereur. Mais, le Pape revoqua depuis cette sentence; ce qui encouragea Milan & les autres Villes opposées à l'Empereur à maintenir leur Confederation, qui fut nommée pendant long-tems la Societé de Lombardie (48). Un des Continuateurs de Baronius nous apprend que le Pape ordonna à tous les Evêques de déclarer publiquement l'Empereur excommunié, parce qu'il travailloit manifestement à la ruine de l'Eglise. Il en donna avis à l'Empereur, afin de le ramener à son devoir par cette severité; promettant de prendre lui & ses Etats sous la Protection du St. Siege, s'il se soumettoit à l'Eglise, & s'il faisoit le voiage de la Terre-Sainte (49).

An de J. C. 1227.

Mort d'Honorius III.

Mais, comme on paroissoit convaincu que la Revolte des Lombards étoit l'effet des Intrigues du Pape, & que d'ailleurs Fréderic avoit un prétexte legitime de differer son voiage d'Outre-Mer, tandis que ses sujets auroient les Armes

(44) *Sanut. Lib. 3. part. II. c. 10. Jord. Ms. ap. Rain. an.* 1226.

(45) *Platine, in Honor.* 3.

(46) *Ap. Rainald. an.* 1226.

(47) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXIX. §.* 22.

(48) *Ric. S. Germ. Ab. Ursperg. Godefr. an.* 1226. *Tom. XI. Concil. p.* 301.

(49) *Bzovius, Annal. Eccl. an.* 1226. §. 1.

Armes à la main, Honorius travailla à pacifier les troubles, qu'il avoit lui-même excités. L'Empereur & les Lombards le choisirent pour Arbitre. Il s'en défendit d'abord ; mais enfin il fit la Paix aux conditions portées par une Lettre qu'il ecrivit aux Recteurs de la Societé de Lombardie, de la Marche, & de la Romagne (50). Il y dit : „ On nous a representé de la „ part de l'Empereur, que votre Societé l'a empêché de proceder, comme „ il avoit resolu, contre l'Heresie, dont on dit que le Païs est infecté ; d'y „ relever la Liberté Ecclesiastique opprimée, & de procurer le secours de „ la Terre-Sainte ; & que, contre le Droit & la Dignité de l'Empire, on „ avoit refusé de lui rendre les Prisonniers. Sur ces Remontrances & les „ autres faites des deux côtez, nous avons ordonné que l'Empereur re- „ mettra à tous ceux de votre Societé tout ressentiment des injures, & re- „ voquera toutes les Sentences & Constitutions faites contr'eux, & tout „ ce qui s'en est ensuivi, particulierement l'Ordonnance contre l'Ecole de „ Boulogne. D'autre part, ceux de la Societé fourniront à l'Empereur pen- „ dant deux ans, à leurs depens, quatre cens Chevaliers, pour le secours „ de la Terre Sainte, feront la Paix avec les Villes, les Lieux, & les Per- „ sonnes attachées à l'Empereur, & revoqueront toutes Sentences & Or- „ donnances contraires. Ils observeront inviolablement toutes les Consti- „ tutions & les Loix publiées par l'Eglise Romaine, ou par les Empereurs, „ contre les Heretiques, & revoqueront tous Statuts faits contre la Liber- „ té Ecclesiastique. „ Cette Lettre est dattée du 5. de Janvier 1227 (51). La Paix étant ainsi concluë, le Pape pressa plus fortement qu'il n'avoit encore fait la Croisade en Allemagne & en Hongrie ; & il vint en Italie une infinité de Croisez de toute l'Europe. On dit même qu'il en sortit d'Angleterre plus de soixante mille (52). Mais, le Pape mourut sur ces entrefaites le 18. de Mars 1227. Je ne m'aviserai pas de transporter son Ame au Ciel, de ma propre Autorité, malgré l'exemple du P. Maimbourg (53) : mais, sans exceder les bornes que le sens-commun prescrit à un Historien, je peux dire que son corps fut enseveli à Ste. Marie Majeure. Il étoit assez sçavant ; & moins violent que son Predecesseur.

An de J.C. 1227.

(50) *Rainaldus, an.* 1226. §. 20. *Rich. S. Germ. an* 1226.

(51) *IX. Epist.* 440. *Rainald. an.* 1226. §. 26.

(52) *V. Math Paris.*

(53) *Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. X. p.* 35. & 36.

An de J.C. 1227.

FREDERIC II. *Empereur d'Occident.*

GREGOIRE IX.

SAINT LOUIS *Roi de France.*

CLXXXIV. PAPE.

Eloge de Gregoire IX.

LE P. Maimbourg, qui fait & qui detruit des miracles, ſelon ſon caprice, juge à propos de dire que le Succeſſeur d'Honorius III. fut elû *par voye d'inſpiration* (1). C'étoit Hugolin, Cardinal Evêque d'Oſtie, qui prit le nom de GREGOIRE IX. Il étoit de la Ville d'Anagni. Son Pere venu des Comtes de Segni étoit proche Parent du Pape Innocent III. qui avoit emploié Hugolin dans les Affaires les plus importantes de l'Egliſe. Voici l'Eloge pompeux qu'en fait le Pere Maimbourg, après les Actes citez par Rainaldus. C'étoit un „ homme de grand eſprit, très-bien fait, & „ d'un port extrémement majeſtueux, fort ſavant, très-grand Canoniſte, „ d'une vie tout-à-fait irréprochable, & à qui St. François, l'Ordre du„ quel il avoit pris ſous ſa Protection, avoit prédit qu'il ſeroit Pape: au „ reſte, d'un cœur extrémement grand, & incapable de ceder, même dans „ la vuë des plus grands perils, mais auſſi allant un peu vite à l'execution, „ ſans en craindre les ſuites, quelque fâcheuſes qu'il les pût prévoir (2). Le jour de ſon Couronnement, il alla à St. Pierre, accompagné de pluſieurs Prelats, y prit le *Pallium*, ſuivant la coutume; &, après avoir dit la Meſſe, il marcha au Palais de Latran couvert d'or & de pierreries. Le jour de Pâques, onzieme d'Avril, il celebra la Meſſe ſolemnellement à Sainte Marie Majeure, & revint la Couronne en tête. Le Lundi, aiant dit la Meſſe à St. Pierre, il revint portant deux Couronnes, monté ſur un cheval richement caparaçonné, environné des Cardinaux vêtus de pourpre & d'un Clergé nombreux. Les ruës étoient tenduës de tapiſſeries rehauſſées d'or & d'argent des plus beaux ouvrages d'Egypte & des plus belles couleurs de l'Inde, & parfumées de divers aromates: le Peuple chantoit à haute voix *Kyrie eleiſon*, & des Cantiques de joie accompagnez du ſon des trompettes: les Juges & les Officiers brilloient avec des habits dorez & des chapes de Soie. Les Grecs & les Juifs chantoient les louanges du Pape, chacun en leur langue. Un Peuple innombrable marchoit devant portant des palmes & des fleurs. Le Senateur & le Prefet de Rome étoient à pied, aux côtez du Pape tenant les rênes de ſon Cheval; & c'eſt ainſi qu'il fut conduit au Palais de Latran. Dès le 23. de Mars, il donna part de ſon Election, ſuivant la coûtume, à tous les Prelats de la Chrêtienté, ſe recommendant à leurs prieres; &, dans la même Lettre, il leur ordonne de preſſer tous les Croiſez de marcher à la Terre Sainte, en les menaçant des Cenſures Eccleſiaſtiques. (3).

La

(1) *Maimbourg, Hiſt. des Croiſad. Liv. X. p. 36. tom. 4.*

(2) *Maimbourg, ubi ſupr.*

(3) *Ap. Rainald.*

La Guerre contre les Vaudois continuoit, malgré la mort de Louis VIII. Raimond, Comte de Thoulouse, se voiant maltraité par le Pape auquel il s'étoit soumis, à la persuasion du Roi, avoit repris les Armes. „ Il creut „ qu'ayant affaire avec un Roy Enfant (4), & une Femme (5), il pourroit recouvrer par force ce qu'il avoit quitté par accord: ce qui le fit resoudre à „ prendre les Armes, fortifié & poussé à ce faire par le secours des Albigeois „ ses subjets, lesquels esperoient remettre leur parti en vigueur, durant le bas „ age du Roy de France; mais, ils furent tous trompez en leurs projects. „ Car, bien que Loys neufviesme fut mineur, si fut-il accompagné de ce „ bonheur d'avoir une Mere sage & prudente si jamais il en fut. . . . . Imbert de Beaujeu fit valoir l'Authorité du Roy en Languedoc, prit les Armes, & s'opposa au Conte Remond & aux Albigeois. La Royne luy „ envoya des troupes, par le moyen desquelles il recouvra le Chasteau de „ Bonteque, près de Thoulouze, lequel incommodoit extrémement Imbert „ & ceux de son parti. Tous les Albigeois qui se trouverent dedans furent „ mis à mort: & un certain Diacre fut mis à part avec ceux qui ne voulurent point abjurer leur croyance; &, par le commandement dudit Imbert, „ d'Amelin Legat du Pape, & de l'advis de Guyon Evêque de Carcassone, „ ils furent bruslez tout vifs en l'année 1227. endurans la mort d'une constance admirable. Plus la Persecution croissoit, plus le nombre des Albigeois multiplioit, ce qu'appercevant Imbert de Beaujeu, il alla à la „ Cour representer que sans secours il ne pouvoit plus garder les Païs & „ Places annexées de nouveau à la Couronne & Patrimoine de France, contre les Albigeois & le Comte Remond (6). „ Pour soutenir les fraix de cette Guerre, le Legat Romain voulut obliger le Clergé de France à continuer le Paiement d'une Decime, qu'il avoit promise au Roi Louis VIII. pour cinq ans. Le Clergé s'en plaignit amerement au Pape. Nous avons sur ce sujet la Lettre du Chapitre de Paris. Elle merite d'être inserée dans cet Ouvrage. „ Si Dieu, dit le Chapitre, avoit reservé à son Peuple un autre „ Jeremie, pour en déplorer la Servitude, il ne se contenteroit pas de le „ faire par quatre Alphabets; &, selon la nouveauté du crime, il inventeroit „ une autre espece de Lamentation. . . . . Le Legat, continue-t'il, aiant „ assemblé à Bourges un Concile de toute sa Legation, des Deputez des Chapitres s'y trouverent, pour raporter à leurs Compagnies ce qui y seroit resolu touchant l'Affaire des Albigeois; mais, sans avoir reçu de pouvoir, „ pour consentir à rien. Quand donc le Legat les consulta sur la maniere de „ la subvention, & leur voulut persuader que l'on paiât la Decime des biens „ de l'Eglise pendant cinq ans, si le Roi alloit en personne à cette Guerre, ils dirent, qu'ils ne pouvoient exceder leur pouvoir, & qu'ils ne repondroient que pour eux, & non pour leurs Chapitres. Mais, il leur paroissoit utile de paier cette Decime, si le Roi ne vouloit pas marcher autre-

An de J.C. 1227.

Plaintes, du Clergé de France sur une Decime.

(4) Louis IX.

(5) La Reyne Blanche, tutrice de Louis son fils, & Regente pendant sa minorité.

(6) *Perrin, Hist. des Albigeois, Liv. II. ch. 5.*

An de J.C. 1227.

„ trement; ſachant combien ſa preſence étoit néceſſaire à cette entrepriſe. „ Les Chapitres donc, voiant avec quelle ferveur le Roi s'y étoit engagé, „ paierent la moitié d'une Decime, non ſous le nom de Decime, mais de „ Subſide volontaire, par pure Liberalité, & ſans y être obligez par aucu- „ ne promeſſe. Et ils en auroient de bon cœur paié davantage, ſi Dieu „ eut conſervé le Roi en vie, & dans la même reſolution. Mais, depuis la „ mort de ce Prince, tout ce que le Legat peut avoir fait avec la Reine, „ ce qu'il a ordonné ou promis, a été fait ſans demander le conſentement des „ Chapitres. C'eſt pourquoi, ne voiant perſonne qui pût conduire cette „ Guerre avec le même avantage qu'auparavant, ils n'ont point trouvé rai- „ ſonnable de paier la Decime de cinq ans; vû principalement que le Legat „ vouloit, diſoit-on, les y contraindre, comme il avoit promis à la Reine, „ en lui diſant, qu'il lui donneroit juſques à leurs chapes: & la Reine ne „ vouloit s'obliger, ni à un certain tems, ni à un certain nombre de Che- „ valiers. Conſiderant donc que cette Liberalité ſe tournoit en obligation, „ & en ſervitude, & craignant pour l'avenir, les Chapitres des quatre Pro- „ vinces, de Rheims, de Sens, de Tours, & de Rouen, ont appellé au „ St. Siege. „ L'Acte d'Appel eſt du 26. de Mai 1227. Le Chapitre de Paris ajoute, qu'après cet Appel, le Legat les a frappez de Cenſures Eccleſiaſtiques, & qu'il a fait ſaiſir leurs biens par les Officiers du Roi, pour les contraindre au paiement de cette Decime (7).

Reponſe du Pape.

Le Pape repondit à ces Plaintes par une Lettre, où il dit entr'autres choſes: „ Nous reconnoiſſons que l'Egliſe Gallicane eſt après le St. Siege le „ Miroir de toute la Chrêtienté, & l'Appui innébranlable de la Foi, puis „ que dans le zele pour la Religion & la devotion au St. Siege elle ne ſuit „ pas les autres Egliſes; mais, qu'elle nous permette de le dire, elle les pré- „ cede. Aiant donc appris le prejudice que vous porte une certaine Ordon- „ nance publiée à Sens par le Cardinal Romain notre Legat, nous en avons „ été ſenſiblement affligez: nous lui avons fait par nos Lettres une forte Re- „ primende comme il meritoit, & lui avons fermement enjoint de revoquer „ inceſſamment cette Ordonnance. „ Cependant, ſur la Remontrance du Legat, le Pape changea d'avis & de conduite. Il écrivit au jeune Roi Louis une Lettre où il dit: „ Aiant oüi ſur l'Appel des Chapitres quelques- „ uns de leurs Deputez & le Cardinal Legat; aiant auſſi conſideré que pour „ une Affaire ſi utile à l'Egliſe, il a eu, par le Droit de ſa Legation, l'Autorité „ de ſtatuer ce qu'il voioit être expedient, joint le pouvoir ſpecial qu'il en „ avoit reçu; nous en avons trouvé legitime & ſainte l'ordonnance & la pro- „ meſſe qu'il a faite au Roi de l'avis de preſque tout le Concile de Bourges; „ &, par le Conſeil de nos freres les Cardinaux, nous l'avons approuvée & ra- „ tifiée; voulant que, conformement à la promeſſe du Legat, la Deci- „ me vous ſoit entierement paiée. „ Cette Lettre eſt du 13. de Novembre 1227 (8).

Gre-

(7) *Ap. Rainald an.* 1227. §. 56. *Gal. Chr. tom.* 1. *p.* 471.

(8) *I. Epiſt.* 133. *Rain. n.* 59.

Gregoire IX. s'étoit brouillé ouvertement avec l'Empereur. Il vouloit se vanger de ce Prince, qui avoit maltraité deux de ses Parens dont voici l'occasion. Fréderic II., aiant été couronné à Rome, se retira dans son Roiaume de Naples. „ D'abord, il y trouva que les deux freres du feu Pape Innocent, savoir Thomas & Richard, avec leurs Adherens, s'étoient „ soulevez, & s'étoient saisis d'une partie de ce Roiaume. Il proceda aussi-tôt contre ces seditieux, & fit arrêter, condamner, & envoier le Comte Richard en exil dans le Roiaume de Sicile. Le Comte Thomas & „ quelques autres Rebelles se retirerent à Rome, & le Pape Honorius les „ reçut avec joie en sa Protection (9). „ Nous avons dit ailleurs, que cette conduite du Pape avoit déplû à l'Empereur. Gregoire IX., qui étoit proche Parent des Comtes Thomas & Richard, chercha d'abord les moïens de se vanger de l'affront qu'il croioit avoir été fait en leurs Personnes à sa Famille. Voilà le veritable sujet de la querelle: mais, la Guerre sainte servit de prétexte à la vangeance de Gregoire. Ce Pontife, considerant que l'Empereur avoit promis & juré de s'embarquer cette année pour la Croisade, le pressa d'accomplir ses promesses si souvent réïterées. Il lui écrivit d'Anagni une Lettre tout-à-fait puerile, & qui donne une fort mauvaise idée de son Esprit & de son Jugement. Le stile en est barbare, comme on en peut juger par cet echantillon: „ Le Seigneur vous à mis en ce Monde „ comme un Cherubin armé d'un glaive tournoiant pour montrer à ceux „ qui s'égarent le chemin de l'arbre de vie. Car, considerant en vous la raison illuminée par le don de l'intelligence naturelle, & l'imagination nette pour la comprehension des choses sensibles, on voit manifestement en „ vous une vertu motrice pour distinguer le convenable de ce qui ne l'est „ pas, & une vertu compréhensive, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui est licite & convenable (10). „ L'Empereur ne jugea pas à propos de différer plus long-tems son départ. Il assigna le Rendez-vous à Brindes, où les Troupes se rendirent: mais, les Chaleurs de l'Eté en firent perir un grand nombre (11): outre qu'un Fourbe contribua beaucoup à la diminution de l'Armée des Croisez. Le Pape s'étoit retiré à Anagni, à cause du mauvais air de Rome pendant l'été. Un particulier, profitant de son absence, & se disant faussement son Vicaire & à son insçu, mais soutenu de quelques Romains, se tenoit au Portique de St. Pierre, & donnoit pour de l'argent à tous les Croisez qui le demandoient l'absolution de leurs vœux. Mais le Pape, en étant averti, le denonça au Senateur de Rome, qui le prit & le punit comme il le meritoit (12).

An de J.C. 1227.

Le Pape se brouille avec l'Empereur.

Cependant, l'Empereur, aiant fait tous les preparatifs néceſsaires, se mit sur Mer: mais, apres trois jours de Navigation, il fit changer la route, & il revint à Otrante, disant qu'il se portoit mal, & qu'il n'avoit pû supporter la

Le Pape excommunie l'Empereur.

(9) *Heiss, Hist. de l'Empereur, Liv. II. p.* 239.

(10) *Epist.* 142. *Rainald. n.* 21.

(11) *Richard. à Sto. Germ. Ursperg. Sigonius.*

(12) *Vita Greg. ap. Rainald.*

An de J. C. 1227.

la Mer. Soit que cette maladie fut feinte ou réelle, il est certain que le Pape ne voulut point entendre les raisons de l'Empereur. Le jour de St. Michel 29. de Septembre 1227., dans la grande Eglise d'Anagni, étant revêtu Pontificalement, & assisté des Cardinaux, des Evêques, & des autres Prelats, Gregoire fit un Sermon, où il prit pour texte, *Il est nécessaire qu'il arrive des scandales*; &, aiant parlé du triomphe de St. Michel sur le Dragon, il declara publiquement excommunié l'Empereur Fréderic, comme refusant d'executer son vœu, après plusieurs monitions; & aiant encouru la Sentence du Pape Honorius, à laquelle il s'étoit volontairement soumis, s'il ne passoit à la Terre Sainte au terme convenu. Le Pape revint ensuite à Rome, où l'Empereur lui envoia faire ses excuses, par les Archevêques de Rege & de Bari, le Duc de Spolete & le Comte de Malte: mais, le Pape ne crut point ce qu'ils lui dirent de la maladie de l'Empereur; &, aiant assemblé à Rome autant de Prelats qu'il pût d'Italie & même du Roiaume de Sicile, il réïtera le 18. de Novembre l'Excommunication de l'Empereur. En consequence, le Pape écrivit une Lettre circulaire à tous les Evêques, où il rapporte toutes les promesses & les remises de l'Empereur Frederic, qui avoit pris pour dernier terme ce passage d'Août 1227. A quoi il ajoute: „ Voiez comment il a accompli ces promesses. Sur ses frequentes instan- „ ces, plusieurs milliers de Croisez s'étoient rendus à Brindes au terme pres- „ crit, pressez par la menace d'Excommunication; & ils étoient venus à ce „ port, parce que la plûpart des autres Villes maritimes avoient perdu les „ bonnes graces de l'Empereur. Mais, il a retenu si long-tems les Croisez „ pendant la plus grande ardeur de l'Eté en ce Païs mal sain & cet air cor- „ rompu, qu'une grande partie, non seulement du Peuple, mais encore des „ Nobles & des Seigneurs, y sont morts de peste, de soif, de chaleur, & „ d'autres incommoditez; entr'autres les Evêques d'Angers & d'Aus- „ bourg. . . . Ils se sont exposez au peril, pour l'Amour de Jesus-Christ, „ croiant que l'Empereur les suivroit incessamment. Mais lui, meprisant „ la devotion de ce Peuple, ses promesses, & les Censures de l'Eglise, est re- „ tourné aux delices ordinaires de son Roiaume sous un vain prétexte de „ maladie. Considerez donc quelle est la douleur de l'Eglise Romaine, de „ se voir si cruellement trompée par un fils qu'elle a élevé dès le barceau & „ comblé de tant de bienfaits, & en qui elle a mis son esperance pour cette „ entreprise. Afin de ne lui pas donner occasion de s'en detourner, elle a „ dissimulé les exils des Prelats, les Spoliations, les Prisons, & les maux „ sans nombre qu'il a faits aux Eglises, au Clergé, & aux Religieux, „ sans compter les plaintes des Peuples & des Nobles du Patrimoine „ de l'Eglise.„ Le Pape conclut en declarant, que l'Empereur Fréderic a encouru l'Excommunication à laquelle il s'est volontairement soûmis, & menace de proceder plus rigoureusement contre lui, si sa contumace l'exige; c'est-à-dire, de le deposer de l'Empire (13).

Cette

(13) *I. Epist.* 177. *tom. XI. Concil. p.* 312. *ex Mat. Paris. an.* 1228.

Cette Lettre étoit trop dure & trop piquante, pour demeurer ſans Réponſe. L'Empereur, étant revenu à Capouë, écrivit de-là aux Princes d'Allemagne une grande Lettre, ou reprenant toute la ſuite de ſa Vie, il ramaſſoit tous les ſujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre les Papes; d'avoir diminué ſon Roiaume, ſous prétexte de le conſerver; d'avoir elevé Otton à l'Empire à ſon préjudice, &c. Il s'excuſoit de n'avoir point fait le voiage cette année, ſur ſa maladie, qui étoit de notorieté publique: & il prétendoit meriter plutôt recompenſe de la part de l'Egliſe que punition, à cauſe des avances qu'il avoit deja faites pour le ſecours de la Terre Sainte. Enfin, il ſe plaignoit de ce que le Pape n'avoit pas voulu recevoir les excuſes qu'il lui avoit propoſées par ſes Envoiez. Il envoia ces mêmes excuſes à Rome, par un Docteur nommé Roffrid de Benevent, qui les fit lire publiquement dans le Capitole, du conſentement des Romains (14). L'Empereur écrivit auſſi à tous les Rois & les Princes Chrêtiens. Il ſoutenoit, qu'il ne s'étoit pas deſiſté de ſon voiage pour des excuſes frivoles, comme le Pape lui imputoit fauſſement, mais à cauſe d'une très-grande maladie, dont il prenoit Dieu à témoin. Il aſſuroit, qu'auſſi-tôt qu'il auroit recouvré ſa Santé, il accompliroit ſon vœu d'une maniere convenable à la Dignité Imperiale. Dans la Lettre au Roi d'Angleterre, il diſoit: „ L'Egliſe Romaine brûle d'une telle Avarice, „ que les Biens Eccleſiaſtiques ne lui ſuffiſent plus. Elle n'a pas honte de dé- „ pouiller les Princes Souverains, & ſe les rendre Tributaires. Vous en avez „ une Preuve bien ſenſible en votre Pere le Roi Jean. Vous avez celle du „ Comte de Thoulouſe, & de tant d'autres Princes, dont elle tient les Terres „ en Interdit, juſques à ce qu'elle les reduiſe à une pareille ſervitude. Je ne „ parle point des Simonies, des Exactions innouies, qu'elle exerce ſur le „ Clergé, des Uſures manifeſtes ou palliées, dont elle infecte tout le Mon- „ de. Cependant, ſes Sangſuës inſatiables uſent de Diſcours tout de miel, „ diſant que la Cour de Rome eſt l'Egliſe notre Mere & Nourrice, au lieu „ que c'eſt une Marâtre & la ſource de tous les Maux. On la connoit par „ ſes fruits. Elle envoie de tous côtez des Legats avec pouvoir de punir, „ de ſuſpendre, d'excommunier, non pour répandre la Parole de Dieu, „ mais pour amaſſer de l'argent & moiſſonner ce qu'ils n'ont point ſemé. „ Ils pillent ainſi les Monaſteres & les autres Lieux de pieté, que nos Peres „ ont fondez pour la nourriture des Pelerins & des Pauvres. Et maintenant „ ces Romains, ſans nobleſſe & ſans valeur, enflez ſeulement de leur Lit- „ terature, aſpirent aux Roiaumes & aux Empires. L'Egliſe a été fondée „ ſur la pauvreté & la ſimplicité, & perſonne ne peut lui donner d'autre „ fondement que celui que Jeſus-Chriſt y a mis. On m'accuſe à preſent „ de n'avoir pas voulu paſſer au terme preſcrit. Mais, outre ma maladie, plu- „ ſieurs Affaires indiſpenſables me retenoient, entr'autres l'Inſolence des „ Siciliens rebelles, puiſqu'il n'étoit pas ſenſé, ni utile à Chrêtienté, de „ paſſer à la Terre Sainte, laiſſant derriere une Guerre inteſtine (15). „

An de J.C. 1227.

Apologie de l'Empereur.

Ce-

(14) *Abbas Urſp. Rich. à S. Germ.*

(15) *Mathieu Paris, an.* 1228.

An de J.C. 1228.

Excommunications réïtérée contre l'Empereur Fréderic.

Cependant, le Pape continuoit de fulminer contre l'Empereur Frederic. Il aſſembla à Rome un Concile des Prelats de Lombardie, de Toſcane, de Poüille, & de tout le Patrimoine de l'Egliſe, & des autres qui étoient venus à ſa Cour pourſuivre leurs affaires particulieres. Il fit un Sermon, ou il prit pour texte ces paroles de Job: *Qui me donnera un auditeur, afin que le Tout-Puiſſant écoute mon deſir* (16)? Puis, aiant recueilli les Suffrages, il regla comment il devoit proceder contre l'Empereur; & il réïtera encore l'Excommunication, le Jeudi ſaint 23. de Mars 1228. comme il le marque dans une Lettre à tous les Evêques de Poüille où il dit: „ Voiant que l'Empereur Frederic negligeoit ſon ſalut en refuſant d'accomplir le vœu qu'il „ avoit confirmé par ſerment, nous avons tiré contre lui le glaive medici- „ nal de St. Pierre; publiant en eſprit de douceur la Sentence d'Excommu- „ nication, à laquelle il s'étoit lui-même ſoûmis s'il ne paſſoit à la Terre „ Sainte au terme preſcrit. Mais, loin de profiter de la correction, il ajoute de „ nouveaux pechez aux anciens; &, au mepris des Clefs de l'Egliſe, il fait „ celebrer devant lui l'Office divin. C'eſt pourquoi, afin de ne paroître „ pas déferer à l'Homme contre Dieu, le Jeudi ſaint dernier, nous avons „ prononcé contre lui ſolemnellement la Sentence d'Excommunication, tant „ pour n'avoir pas paſſé à la Terre-Sainte, ni fourni les Troupes & l'Argent „ qu'il avoit promis, que pour avoir empêché l'Archevêque de Tarente „ d'aller à ſon Egliſe, & de viſiter ſon Peuple: pour avoir depouillé les „ Templiers & les Hoſpitaliers des Biens qu'ils avoient dans le Roiaume de „ Sicile: pour n'avoir pas gardé la compoſition faite entre lui & le Comte „ de Celune & Rainald d'Averſe dont l'Egliſe Romaine s'étoit rendue cau- „ tion à ſa priere: pour avoir depouillé de ſes Terres le Comte Roger croi- „ ſé & reçu ſous la Protection du St. Siege, & avoir refuſé de delivrer de „ Priſon ſon fils, ſuivant notre mandement ſouvent réïteré. Nous avons „ ajouté à l'Excommunication de l'Empereur, que tous les Lieux où il ar- „ rivera ſeront ſoumis à l'Interdit Eccleſiaſtique: enſorte que, tant qu'il y „ ſera preſent, on n'y celebre aucun Office divin, ſous peine de privation „ de tout office & benefice à quiconque oſera le celebrer devant lui; & ſi „ Frederic aſſiſte deſormais à l'Office divin, nous procederons contre lui „ comme contre un Heretique qui mepriſe les Clefs de l'Egliſe. Enfin, „ s'il ne ceſſe d'opprimer l'Egliſe & fouler aux pieds ſa Liberté, ou s'il „ continue de mépriſer l'Excommunication, nous abſoudrons de leur ſer- „ ment tous ceux qui lui ont juré fidelité, particulierement les Vaſſaux „ du Roiaume de Sicile; parce que, ſuivant le Decret du Pape Urbain II. „ on n'eſt point obligé de garder la foi que l'on a jurée à un Prince Chrê- „ tien, quand il s'oppoſe à Dieu & à ſes Saints, & qu'il mepriſe leurs com- „ mandemens. Et ſi l'Empereur ne ceſſe d'opprimer les Orfelins, les Veu- „ ves, les Nobles, & les autres Sujets du Roiaume, qui appartient ſpeciale- „ ment à l'Egliſe Romaine, & dont il lui a fait hommage, il pourra crain- „ dre d'être privé du Droit de Fief (17). „

L'Em-

(16) *Job. XXXI.* 35.

(17) *Tom. XI. Concil. p.* 413. *Acta ap. Rainald.* 1228. *n.* 1.

L'Empereur fit peu de cas de cette terrible Bulle; &, au lieu de s'en allarmer, il chercha à s'en venger. Il fit venir les Frangipanes & d'autres Romains des plus nobles & des plus puiſſans, pour les engager à lui prêter ſerment comme Vaſſaux de l'Empire, & à le ſervir en toutes rencontres. Il leur fit eſtimer à un certain prix tout ce qu'ils avoient de Biens immeubles à Rome, en Maiſons & en Terres: il les acheta d'eux, & les leur rendit à titre de Fief. Ceux-ci étant retournez à Rome exciterent le Peuple contre le Pape; enſorte que le Lundi de Pâques, comme il celebroit la Meſſe à St. Pierre, ſuivant la coutume, ils vinrent lui inſulter avec de grands cris mêlez de menaces, même pendant le Canon. Ainſi le Pape, ne ſe croiant pas en ſureté à Rome, en ſortit au mois d'Avril, & il vint avec bonne eſcorte à Rieti, d'où il paſſa enſuite à Spolette, & à Perouſe. Cependant, l'Empereur, aiant appris la mort de Noradin Sultan de Damas, envoia promptement un ſecours de cinq cens Chevaliers à la Terre Sainte, tandis que lui-même ſe préparoit tout de bon à partir; ce qu'il fit bien-tôt après: & il eut une heureuſe Navigation (18). Le Pape lui avoit fait denoncer expreſſement qu'il ne prétendit pas paſſer la Mer comme Croiſé, juſques à ce qu'il fût abſous des Cenſures qu'il avoit encouruës; mais l'Empereur n'eut point d'égard à cette defenſe (19).

An de J.C. 1228.

Vangeance de l'Empereur. Son depart.

Avant que de s'embarquer, il écrivit au Pape Gregoire, qu'il avoit laiſſé plein pouvoir à Rainald Duc de Spolete de traiter la Paix avec l'Egliſe, & il envoia cette Lettre par l'Archevêque de Bari, & Henri Comte de Malte. Quoique le Pape fût perſuadé que cette Ambaſſade ne tendoit qu'à l'amuſer, il ne laiſſa pas d'écouter l'Archevêque & le Comte en tout ce qu'ils voulurent propoſer: mais, voiant n'avoient autre charge que d'offrir Rainald pour negociateur de la Paix, le Pape repondit que c'étoit un Perſecuteur de l'Egliſe, & qu'il ne pouvoit, ni ne devoit, traiter avec lui. Les Envoiez ſe retirerent auſſi-tôt, & Rainald ne ſongea plus qu'a faire la Guerre au Pape. Il attaqua donc le Patrimoine de St. Pierre, aiant dans ſes Troupes des Sarrazins de Sicile ſujets de l'Empereur ſon Maître; &, dans cette guerre, il y eut des Prêtres & d'autres Clercs pris, mutilez, aveuglez, & même pendus. Rainald attaqua enſuite la Marche d'Ancone, & le Duché de Spolete, où il detourna pluſieurs ſujets de l'obéïſſance du Pape, & ſes Sarrazins y commirent encore de grands excès d'impieté & de cruauté. Le Pape, après avoir emploié en vain l'Excommunication contre Rainald & ſes gens, vit bien qu'il falloit oppoſer à ce mal des rémédes plus ſenſibles; & crut qu'il lui étoit permis d'emploier le glaive materiel, & de repouſſer la force par la force. Il envoia contre Rainald de la Cavalerie & de l'Infanterie, ſous la conduite de Jean de Brienne Roi de Jeruſalem, irrité, comme nous avons vû, contre l'Empereur ſon gendre; & il lui joignit pour la conduite de cette Guerre le Cardinal Jean Colomne. Comme il s'agiſſoit de defendre les Biens temporels de l'Egliſe Romaine, ces Troupes ſe nommoient ſimplement l'Armée de

Guerre entre le Pape & les Lieutenans de l'Empereur.

(18) *Rich. S. Germ. Ab. Urſperg.*

(19) *Sanut.*

An de J. C. 1228.

de l'Eglise, & prétendoient servir la Religion comme les Croisez: mais, au lieu de Croix, ils portoient sur leurs habits des Clefs, Symbole de la Puissance de l'Eglise. Ensuite, le Pape, voiant que Rainald ne se desistoit point de son entreprise, resolut de faire diversion & d'entrer dans les Terres de l'Empereur. Aiant donc assemblé une autre Armée de Campanie & de la Côte maritime, il l'envoia sous la conduite de Pandolfe d'Anagni son Chapelain en qualité de Legat, & pour Capitaines les Comtes Thomas de Celano & Roger d'Aquila chassez du Roiaume. Cette Armée entra sur les Terres de l'Empereur au mois de Janvier 1229 (20).

On se plaint de la Conduite du Pape.

Pour ne rien omettre de ce qui peut faire connoître à fond les mœurs, le genie, le caractere, & les intrigues du Pape, je raporterai ici une Lettre de Thomas d'Aquin, Comte d'Acerra, que l'Empereur avoit laissé pour gouverner le Roiaume de Sicile en son absence. Elle est curieuse; en voici les termes: „ Après votre depart, le Pape Gregoire, aiant assemblé une „ nombreuse armée par le moïen de Jean de Briene jadis Roi de Jerusalem „ & de quelques autres braves gens à qui il en a donné le comman- „ dement, est entré sur vos Terres; &, contre la Loi Chrêtienne, a resolu de „ vous vaincre, par le glaive materiel, ne pouvant, dit-il, le faire par le „ glaive spirituel. Car, Jean de Brienne aiant ramassé des Troupes conside- „ rables de France & des Païs voisins, les entretient de l'argent du Pape, „ dans l'esperance de parvenir à l'Empire, s'il peut vous soûmettre; & si „ l'on parle d'Empereur, il dit qu'il n'y en a point d'autre que lui. En „ cette Guerre, les Troupes du Pape brulent les Villages, enlevent le bé- „ tail, prennent des Prisonniers, qu'ils obligent à force de tourmens à se „ racheter cherement, sans epargner les femmes, ni respecter les Eglises & „ les Cimetieres. Ils prennent les Châteaux & les Bourgades, sans consi- „ derer que vous êtes au service de Jesus-Christ. Vos Amis, & principale- „ ment le Clergé de l'Empire, admirent en quelle Conscience un Pape peut „ tenir cette Conduite, & faire la Guerre à des Chrêtiens: vû principale- „ ment, que lorsque St. Pierre voulut fraper du glaive materiel, Notre Sei- „ gneur lui dit de le remettre au fourreau, & que quiconque frappera du „ glaive périra par le glaive (*). Ils s'étonnent encore, comment celui qui „ excommunie tous les Voleurs, les Incendiaires, & ceux qui tourmentent „ les Chrêtiens, peut autoriser, ces violences. Pourvoiez donc, je vous „ prie, à votre sureté, & à votre honneur: car, Jean de Briene a mis des Gar- „ des à tous les Ports de deça; afin que, si vous reveniez sans précaution, „ il vous fit Prisonnier, ce qu'à Dieu ne plaise (21). „

Le Pape se plaint de Thomas Comte d'Acerra.

Le Pape se plaignoit aussi de Thomas Comte d'Acerra. La Lettre, que nous avons sur ce sujet, est adressée au Cardinal Romain, Legat en France, en datte du 5. d'Aout 1228. „ L'Empereur, dit le Pape, se sert des Sarra- „ sins pour ruiner les Maisons des Hospitaliers & des Templiers qui ont jus- ques

(20) *Rich. S. Germ. ap. Fleury.*
(*) *Mathieu, XXVI. 52.*
(21) *Ap. Mathieu Paris. an. 1229.*

„ ques ici conſervé les reſtes de la Terre Sainte. . . . Les Templiers, aiant „ recouvré le butin que les Sarrazins leur avoient enlevé juſques à la valeur „ de ſix mille marcs d'argent, Thomas Comte d'Acerra, à leur retour, „ le leur a ôté par violence & l'a rendu aux Sarrazins; parce que les Templiers, ſuivant les Statuts de leur Ordre, n'oſoient emploïer leurs Armes „ contre les Chrêtiens. Thomas, perſecutant ces deux Ordres Militaires, „ les a depouillez par violence de pluſieurs Terres; & veut aneantir les Privileges qu'ils ont du St. Siege, pour les ſoumettre à la Juriſdiction „ de l'Empereur. Il a rendu aux Sarrazins cent Eſclaves que les Hoſpitaliers & les Templiers avoient en Sicile & en Pouille, ſans leur en donner „ aucun dedommagement. Sachez encore, que bien que l'Empereur ſe ſoit „ embarqué avec peu de Troupes, il a envoié contre le Patrimoine de l'Egliſe une grande Armée de Chrêtiens & de Sarrazins. C'eſt pourquoi, nous „ vous mandons de publier tout ceci dans l'etenduë de votre Legation, & „ d'exhorter les fidéles à defendre la Foi & la Religion, comme ils ſoutiendroient leurs interêts particuliers (22).

An de J.C. 1228.

Cependant, Fréderic, aiant appris que le Pape lui faiſoit la Guerre en Italie avec ſuccès, entra en Negociation ſecrete avec le Sultan Melic-Camel. Ils conclurent un Traité, dont on peut voir les Articles chez les Annaliſtes (23). L'Empereur, aiant remarqué qu'il étoit haï des Chrêtiens d'Orient, hâta ſon retour. Il n'étoit par en ſureté en Paleſtine; car Mathieu Paris, Auteur contemporain, dit que les Templiers & les Hoſpitaliers, encouragez par l'Autorité du Pape ſi hautement declaré contre l'Empereur, écrivirent au Sultan d'Egypte que Fréderic avoit reſolu d'aller au Fleuve du Jourdain en devotion, marchant à pied & avec peu de ſuite; & qu'ainſi le Sultan pourroit à ſon gré le prendre ou le tuer. Mais, comme la Religion ne fait pas l'honnête-homme, le Sultan, aiant reçu la Lettre, dont il connoiſſoit le ſceau, deteſta la Perfidie des Chrêtiens, & particulierement de ces Religieux: &, de l'avis de ſon Conſeil, il envoia la Lettre à l'Empereur, qui étoit deja averti de la trahiſon; mais, il ne pouvoit la croire, attendu la qualité des Perſonnes (24). Elle étoit pourtant bien réelle: & l'Empereur, aiant de juſtes ſoupçons, s'embarqua & revint en Occident.

An de J.C. 1229.

Retour de l'Empereur.

Cependant, le Pape continuoit toujours la Guerre contre l'Empereur. Pour fournir aux fraix, il envoia en Angleterre Etienne ſon Chapelain en qualité de Nonce; & il le chargea d'une Lettre par laquelle il demandoit à tous les Clercs & les Laïques la Dîme de tous leurs Meubles en Angleterre, en Irlande & en Galles, pour ſoutenir la Guerre d'Italie: „ J'ai fait, diſoit-il, moi ſeul cette entrepriſe pour l'Egliſe Univerſelle, que Fréderic, „ excommunié & rebelle depuis long-tems, s'efforce de renverſer, comme „ il paroit par des marques evidentes. Les richeſſes du St. Siege ne ſuffiſent pas pour défaire ce Prince. Ainſi, la néceſſité me contraint d'implorer

Decime levée en Angleterre.

(22) *Ap. Mathieu Paris, an.* 1228. *Tom. XI. Concil. p.* 315.

(23) *Ap. Rainald. an.* 1229. §. 15.

(24) *Sanut. Mathieu Paris, an.* 1229.

An de J.C. 1229.

„ plorer le ſecours de tous les Enfans de l'Egliſe. Car, ſi l'Egliſe Romaine ſuccombe, il faut que tous les Membres periſſent avec leur Chef. „ Le Nonce appuia la Bulle par ſon Diſcours. Les Seigneurs, &, tous les Laïques, refuſerent nettement de donner cette Decime. Mais, elle fut levée par autorité Roialle. Le Legat avoit pouvoir d'excommunier les oppoſans & d'interdire leurs Egliſes; & comme le Pape avoit beſoin d'un prompt ſecours, il obligea les Prelats à lui avancer inceſſamment l'argent, en l'empruntant, ou autrement, ſauf à en faire enſuite le recouvrement ſur les Particuliers. On comprenoit dans cette Decime même la recolte de l'année, qui étoit encore en herbe; & on l'exigeoit avec tant de rigueur, que les Prelats furent obligez à vendre ou engager les reliquaires, les calices, & les autres vaſes ſacrées. Le Nonce avoit avec lui des Uſuriers, qui, ſous le nom de Marchands, offroient de l'argent à ceux qui étoient preſſez, mais à ſi gros interêts, qu'ils attirerent la malediction publique; &, depuis ce tems-là, pluſieurs de ces Uſuriers Ultramontains s'établirent en Angleterre (25). Ce qui conſoloit un peu les Anglois de ces exactions, c'eſt que les autres Roiaumes n'en étoient pas exempts. Car, le Pape Gregoire demandoit de tous côtez du ſecours pour cette Guerre, en Italie, en Eſpagne, en Portugal, en France, en Allemagne, où il envoia le Cardinal Otton, avec ordre de paſſer en Danemarc; & dès l'année précedente le Pape en avoit écrit au Roi de Suede (26). Il pretendoit même que les Evêques, en vertu de leur ſerment, étoient obligez de venir à ſon ſecours en perſonne; & il fit de grands reproches à l'Archevêque de Lion, pour y avoir manqué (27).

Le Pape veut adoucir la Guerre.

Jean de Briene, & les autres Chefs de l'Armée Papale, faiſoient la Guerre à la maniere du tems, c'eſt-à-dire, avec une extrême cruauté. Ils tuoient ſans néceſſité, & uſoient ſouvent de mutilation de Membres. Le Pape en fut touché. Il en écrivit ainſi à Pelage Evêque d'Albane ſon Legat à l'Armée: „ Dieu veut tellement conſerver la Liberté de ſon Egliſe, que l'humilité ne nous empêche pas de la defendre, & que cette defenſe n'excede pas les bornes de l'humanité. D'où il s'enſuit que le Defenſeur de la Liberté Eccleſiaſtique ne doit uſer du glaive materiel contre les Tyrans qui perſecutent l'Egliſe, que rarement & à regret. Qu'il ne doit pas être avide de ſang, ni chercher à s'enrichir aux depens d'autrui; mais plutôt à ramener au Droit chemin ceux qui s'egarent, & les conſerver dans leur Liberté. Il eſt indigne, dans l'Armée de Jeſus-Chriſt, de tuer ceux à qui l'on peut conſerver la vie, ou de les mutiler, en defigurant l'image du Créateur, comme nous avons appris avec douleur qu'il eſt arrivé ces jours paſſez. Ha! mon Frere, il ne nous convient pas, à nous qui rappellons au ſein de l'Egliſe ſes Enfans egarez, de les irriter en prenant plaiſir à repandre le Sang. L'Egliſe, qui donne ſa protection

(25) *Mathieu Paris, ubi ſupr.*
(26) *Rainald. an.* 1228. §. 19.
(27) *Epiſt. Ep. Rainald. an.* 1229. §. 33. 34. *&c. Godefrid. an.* 1230.

„ tection aux Criminels pour les délivrer de la mort, doit être bien „ éloignée de tuer & de mutiler. C'est pourquoi nous vous ordonnons de faire garder exactement ceux qui tomberont desormais entre les mains de nos Troupes, sans leur faire autre mal; ensorte qu'ils „ aient sujet de se réjouir de leur Captivité, plutôt que de la mauvaise Liberté dont ils jouissoient auparavant. Et vous defendrez à ceux „ qui commandent l'Armée d'user de pareilles violences, sous peine de notre indignation & d'amende pecuniaire, telle que vous jugerez à propos. „ Ainsi, nous mettrons à couvert des reproches, la reputation de l'Eglise & „ la nôtre. „ Cette Lettre est dattée du 19. de Mai 1229 (28).

An de J.C. 1229.

Nouvelle Excommunication de l'Empereur.

L'Armée du Pape avoit conquis grand nombre de Places en Campanie, en Pouille, & dans toutes les Provinces d'Italie qui dependoient du Roiaume de Sicile. Mais, quand la nouvelle se repandit que l'Empereur Fréderic étoit revenu de la Terre Sainte, ses Serviteurs reprirent courage, & en peu de tems il regagna tout ce qu'il avoit perdu (29). Jusques-la le Pape Gregoire s'étoit contenté d'excommunier Fréderic, sans executer les menaces qu'il avoit faites de passer plus avant: mais, cette année, après avoir reïteré l'Excommunication, il y ajouta cette Clause: „ Et parce que meprisant l'Excommunication, il n'est point revenu se soumettre aux Ordres du St. Siege, nous declarons absous de leurs sermens tous ceux qui lui ont juré fidelité, particulieremet les Sujets du Roiaume de Sicile; parce que personne ne doit garder fidelité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses Saints, & „ qui foule aux pieds ses commandemens (30). „ Maxime nouvelle, & qui semble autoriser les Révoltes, dit judicieusement Mr. Fleury (31).

Negociation entre l'Empereur & le Pape.

L'Empereur se preparoit tout de bon à la Guerre. Il assembloit en Pouille de nouvelles Troupes, pour repousser celles du Pape. Mais, pour mettre tout le Droit de son côté, il fit faire des Propositions de Paix, à son Ennemi. Les Ambassadeurs eurent le chagrin de revenir sans avoir rien conclu. Mais, au mois de Novembre, l'Empereur étant à Aquin, le Maître des Chevaliers Teutoniques lui apporta de bonnes nouvelles de son Traité avec le Pape; & aiant été au devant de Thomas de Capouë, Cardinal de Ste. Sabine, il l'amena à l'Empereur avec le projet du Traité. Cependant, la Paix ne fut faite que l'année suivante (32).

An de J.C. 1230.

Gregoire est rappellé à Rome.

Cet Hiver le Tibre inonda extraordinairement: ensorte que le 1. jour de Fevrier 1230. l'eau gagna les Maisons dans Rome jusques à St. Pierre & à St. Paul. Il y perit plusieurs hommes & plusieurs bêtes. On perdit quantité de vin, de bled, & de meubles; & quand l'inondation fut diminuée, il resta dans la Ville beaucoup de grands serpens qui causerent une infection horrible & des maladies. Les Romains en furent si effraiez, que, craignant de perir tous, ils envoierent, par deliberation commune, des Deputez à Perouse prier le Pape de revenir. Il y con-

(28) *III. Epist. 14. ap. Rainald. hoc an.* §. 44.
(29) *Ric. S. Germ.* 1228. 1229.
(30) *Ap. Rainald. Ubi Supr. n.* 37.
(31) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXIX.* §. 57.
(32) *Rich. S. Germ.*

An de J.C. 1230.

consentit, & la premiere semaine de Carême il rentra à Rome, où il fut très-bien reçu. Il y fit apporter des environs des vivres dont il avoit grand besoin (33).

La Paix se conclut entre l'Empereur & le Pape.

Le Pape avoit reçu la premiere Ambassade de l'Empereur avec tant de de hauteur & d'indifférence, que la Negociation se rompit comme je l'ai dit. Mais Fréderic ne se rebuta pas. Il envoia de nouveaux Deputez au Pape: &, pour mettre les choses en voie d'Accomodement, il jura en presence de deux Legats, Jean Evêque de Sabine & Thomas Prêtre Cardinal, de se soumettre aux Ordres de l'Eglise précisement & sans aucune condition. On prit des mesures, pour faire rentrer sous l'obéïssance de l'Empereur les Places du Roiaume de Sicile qui s'étoient soumises au Pape, sans que l'honneur de l'Eglise Romaine fut blessé par cette restitution; & l'Empereur, pour sureté de ses promesses, mit en sequestre plusieurs Places entre les mains d'Herman Maître de l'Ordre Teutonique. Enfin, le Mecredi 28. d'Août, l'Empereur, étant à son Camp près de Ceperano en Campanie, fut absous de l'Excommunication par les deux Legats Jean & Thomas, qui, de l'Autorité du Pape, imposerent à l'Empereur les Conditions suivantes: „ Il n'empêchera, ni par lui, ni par un autre, que les elections, postulations, „ & confirmations des Eglises ni des Monasteres dans le Roiaume de Sicile, ne se fassent librement à l'avenir, suivant les Decrets du Concile „ general. Il satisfera aux Comtes de Celane, suivant le Traité, dont l'Eglise a pronis la garantie. Il reparera les dommages qu'ont soufferts les „ Templiers, les Hospitaliers, & les autres Personnes Ecclesiastiques, dans „ les termes que l'Eglise prescrira. Il donnera dans huit mois des cautions suffisantes à l'Eglise de l'accomplissement de ce Traité, savoir des „ Seigneurs d'Allemagne, des Villes de Lombardie, de Toscane, de la „ Marche, & de la Romagne, & des Seigneurs des mêmes Provinces, „ que l'Eglise nommera. Le tout sans préjudice des suretez que l'Empereur à deja données pour l'Affaire de la Terre Sainte, à la quelle il satisfera selon qu'il sera ordonné par l'Eglise. Nous declarons, que le Pape veut être remboursé des dépenses qu'il a été contraint de faire hors „ le Roiaume, pour conserver la Liberté de l'Eglise & le Patrimoine de „ St. Pierre. Que si l'Empereur n'accomplit pas de bonne-foi ce qu'il a „ promis en ce Traité, il encourra par le seul fait l'Excommunication, „ dont nous le frappons dès à present, par l'Autorité du Pape (34). „ L'Acte est datté du 28. Aout 1230. Deux ou trois jours aprés, l'Empereur & le Pape se virent à Anagni, & mangérent ensemble (35).

An de J.C. 1232.

Le Pape chassé de

Le Pape, qui, comme je l'ai dit, avoit été rappellé à Rome en fut encore chassé par les Citoïens toujours rebelles. Il demeura successivement à Spolete, à Anagni, & à Rieti, d'où le 24. de Juillet il ecrivit à l'Empereur Fréderic, le priant de venir incessamment au secours de l'Eglise sa Mere.

(33) *Gesta Greg. ap. Rainald. n. 2. Rich. S. Germ.*

(34) *Rainald. n. 4. 6. 8. Rich. S. Germ.*

(35) *Gesta Greg. ap. Rainald. n. 15.*

Mere. L'Empereur fomentoit ſous main la Revolte des Romains, même par ſes Largeſſes; & il ne laiſſoit pas de promettre au Pape d'emploïer ſes Armes pour la protection de l'Egliſe. Il envoia pour l'en aſſurer l'Archevêque de Meſſine, & Pierre Juge de la Cour Imperiale, & le Pape l'en remercia en termes magnifiques; ſoit qu'il fut effectivement trompé, ſoit qu'il ne voulut pas encore aigrir l'Empereur. Mais, quelque tems après, il ſe plaignit à lui que des Sarrazins, qui étoient à ſon ſervice, avoient fait une Ecurie d'une Egliſe dependante du Monaſtere de St. Laurent d'Averſe; & enſuite l'aiant abbatuë en avoient emploié les materiaux à des Bâtimens qu'ils faiſoient à Nocera. Il reſtoit en Sicile quantité de Sarrazins ſujets de l'Empereur, qui les faiſoit ſervir dans ſes Troupes (36).

An de J.C. 1232.

Rome implore le ſecours de l'Empereur.

On eut cette année quelque eſperance de la Réunion des Schiſmatiques d'Orient, fondée ſur les Lettres que Jean Vatace Empereur Grec, & Germain Patriarche de Conſtantinople, ecrivirent au Pape, qui repondit de ſon côté avec empreſſement. Il envoia même à Nicée deux Religieux de St. Dominique & deux de St. François, qui entrerent en conference avec les Schiſmatiques; mais, ſans rien conclure. Jean Vatace, qui agiſſoit, je crois, avec ſincerité pour la Réunion, propoſa aux uns & aux autres de ſe relacher ſur quelques points, afin de ſe rapprocher plus facilement ſur le fond de la Doctrine: mais, la Reponſe des Moines Latins fut ſi déraiſonnable & ſi bruſque, qu'on en demeura-là (37). Le Pape envoioit par-tout des Freres Mineurs, en Afrique & en Aſie, aux Sarrazins de Fez & de Maroc, au Soudan de Damas, & juſqu'au Calife de Babylone. Ces Miſſionaires ne réuſſirent nulle part. Mais, Gregoire IX. travailla avec plus de fruit à la Converſion des Sarrazins de Sicile, qui étoient en Italie, au ſervice de l'Empereur (38).

Zéle du Pape pour la Réunion des Grecs.

An de J.C. 1233.

Frere Jean de Vicence, de l'Ordre de St. Dominique, s'étoit acquis tant d'autorité par ſes Predications, que le Pape Gregoire ne trouva perſonne qui fut plus propre que ce Religieux à pacifier les Villes d'Italie, craignant que l'Empereur Frederic ne ſe prevalût de leur diviſion, pour ſe les aſſujetir, principalement celles de Lombardie (39). Il fit donc Jean de Vicence ſon Legat dans la Marche d'Ancone. Il l'envoia enſuite en Toſcane, pour faire la Paix entre Florence & Sienne. Mais, il ne fut pas aiſé de le tirer de Boulogne & des autres Villes où il étoit cheri; & le Pape fut obligé de les menacer des Cenſures Eccleſiaſtiques, ſi elles s'opiniatroient à le retenir. Le Pape ecrivit à ce ſaint Religieux, pour le feliciter du ſuccès de ſes travaux, & l'y encourager; & pour le conſoler des calomnies qu'on repandoit contre lui (40).

Le Pape réunit les Villes d'Italie contre l'Empereur.

L'an

(36) *Rich. Germ. an.* 1231. *Rainald. n.* 37. 40. *VI. Epiſt.* 149. 184.

(37) *Rainald. Anonim. ap. Allatium. Mathieu Paris. Wading. V. auſſi. les Lettrrs de Gregoire IX.*

(38) *Rainald. an.* 1233. §. 26. *Wading. eod. n.* 27. *Greg. lib.* 7. *Epiſt.* 310. *ap. Rainald. n.* 24.

(39) *Sigonius.*

(40) *Liv. VII. Epiſt.* 68. 218. 230. 218. *ap. Rainald. an.* 1233. *n.* 36. 37. 38.

An de J.C. 1234.

Compilation du Droit Canonique.

L'an 1234. est remarquable par la Publication d'un Recueil des Decretales, qui porte le nom du Pape Gregoire IX. Ce Pontife, „ considerant „ comme Theodose avoit formé la Politique de l'Empire, en faisant un „ Recueil de ses propres Ordonnances, & de celles de ses Predecesseurs, lequel fut depuis appellé *Code Theodosien*; & comme Justinien avoit accomodé les anciennes Loix à l'usage de son tems, & mis en Corps les Edits „ des Empereurs précedents, sous le nom de *Code Justinien*: ce Pape, à „ leur exemple, forma une Politique à sa mode, en ramassant en un Livre „ toutes les Decisions, & tous les Cas arrivez, qui servoient à montrer la „ Puissance Papale; & en étendant à l'usage commun ce qui n'étoit etabli „ que pour un lieu particulier, & peut-être dans un cas unique: & ce Recueil fut appellé les Decretales de Gregoire IX., qui par-là jetta les premiers fondemens de la Monarchie Pontificale, particulierement en ce qui „ concerne les Benefices. Mais, ce Livre est beaucoup plus propre à l'Edification des Procès, qu'à l'Edification des Ames (41). „ Il fut compilé par Remond de Pennafort, Dominicain, & Penitencier.

Revolte des Romains.

Le Pape étoit à Spolete, où il se tint une Assemblée touchant la Croisade. De concert avec l'Empereur, le St. Pere envoia un nouveau Legat à la Terre Sainte, afin de réunir les Latins divisés. D'ailleurs, il ecrivit plusieurs Lettres aux Princes & aux Prelats, pour les animer au secours de la Palestine. Il fit plus: il ne se contenta pas de donner de tous côtés des ordres pour la publication de la Croisade, il la prêcha lui-même à Spolete dans la grande place, où tout le Peuple étoit assemblé. Son Sermon fut si touchant, qu'un grand nombre reçurent aussitôt la Croix de sa main fondant en larmes (42). Le Pape demandoit aussi de tous côtez du secours contre les Romains qui l'avoient chassé. La principale cause du Differend est qu'ils pretendoient avoir un ancien privilege de ne Pouvoir être excommuniez par le Pape, ni leur Ville mise en Interdit. A quoi le Pape repondoit, qu'il étoit Superieur de tous les fideles, même des Rois & des Empereurs, à plus forte raison de ceux dont il étoit le Pasteur particulier. Il y avoit encore des interêts temporels qui donnoient matiere à cette Division, & elle se tourna en Guerre ouverte, parce que les Romains meprisoient les Censures Ecclesiastiques (43). C'est ainsi que le Pape en ecrivoit à l'Archevêque de Rouën, dans une Lettre du 5. de Decembre, où il ajoute: „ Comme „ il ne s'agit pas ici d'un interêt particulier, mais de la cause commune de „ l'Eglise, nous vous ordonnons expressement de nous fournir un secours „ convenable de gens de Guerre; afin que nous puissions tellement reprimer nos Adversaires, que d'autres à l'avenir ne s'elevent pas contre l'Eglise (44). „ Le Pape ecrivit de même aux autres Archevêques de France, & à ceux d'Espagne: aux Rois de Castille, d'Arragon, de Navarre, & de

(41) *Frà-Paolo, Mat. Benef.* §. 31. *pag.* 166.

(42) *Ric. S. Germ. an.* 1232. *VI. Epist.* 65. *ap. Rainald.* 1231. *n.* 41. *Albericus Rubeus, Hist. Raven. Lib.* 6. *Rainald. an.* 1234. *VIII. Epist.* 304. *ibid. n.* 28. *Matheu Paris, an.* 1234. *tom. XI. Concil. p.* 331.

(43) *Mathieu Paris, an.* 1234.

(44) *VIII. Epist.* 394. *ap. Rain. n.* 7.

de Portugal: aux Comtes de Barcelone & de Rouſſillon, & en Allemagne au Duc d'Autriche (45). Il tira par-là de grandes ſommes d'argent des Prelats de deça les Monts. J'avoue, dit Mr. Fleury, que je ne vois pas comment l'Egliſe Univerſelle avoit interêt de conſerver aux Papes la Seigneurie temporelle de Rome, dont ils s'étoient paſſez durant tant de Siécles (46).

An de J.C. 1235.

Paix des Romains avec le Pape.

Cependant, les Romains firent leur Paix avec le Pape au mois de Mai de l'année ſuivante 1235. par un Traité où ils promirent de le ſatisfaire ſur pluſieurs Chefs, entr'autres ſur le Pillage du Palais de Latran & des Maiſons de quelques Cardinaux, & ſur le Statut qu'ils avoient fait, que le Pape ne rentreroit point à Rome, & qu'ils ne feroient point de Paix avec lui, s'il ne leur reſtituoit certaines ſommes. Il ordonnerent auſſi, que tous les Eccleſiaſtiques, & les Domeſtiques du Pape & des Cardinaux, ne ſeroient point pourſuivis devant les Juges ſeculiers, non plus que les Etrangers Clercs ou Laïques, qui viendroient viſiter le St. Siege, ou les Egliſes des Apôtres, & qu'ils ſeroient ſous la protection du Senat (47).

L'Empereur & le Pape ſemblent agir de concert.

L'Empereur avoit prêté ſes Armes au Pape en cette Guerre contre les Romains, & le Pape à ſon tour prêta les ſiennes à l'Empereur pour réduire à ſon obéïſſance le Roi Henri ſon fils ainé, qui s'étoit revolté en Allemagne. A la priere de l'Empereur, le Pape ecrivit aux Evêques & à tous les autres Princes de l'Empire, les priant de ne donner aucun ſecours, conſeil, ni faveur au Prince rebelle; & declarant nuls tous les Sermens qu'on lui avoit prêtés. La Lettre eſt du 13. de Mars 1235. Le jeune Roi ſe ſoumit, & l'Empereur ſon Pere le fit amener en Pouille & enfermer dans un Chateau, où il mourut ſept ans après. Le Pape menageoit ainſi l'Empereur, pour l'encourager à la Croiſade; &, pour en lever d'ailleurs les obſtacles, il travailloit à pacifier les Villes d'Italie entr'elles & avec ce Prince. Pour cet effet, il envoia en Toſcane le Cardinal Jaques Pecoraria, Evêque de Paleſtrine, en qualité de Legat, pour réunir les Villes de Florence, Sienne, & Orviete, diviſées entr'elles par les Conſeils de perſonnes mal-intentionnées. En Lombardie, il envoia pour Legat le Patriarche d'Antioche, comme il paroit par la Lettre qu'il en ecrivit aux Prelats du Païs le 21. de Mai 1235 (48).

Remarques ſur la Conduite du Pape envers l'Empereur.

Mr. Fleury a eu, ſans doute, des vuës politiques, pour ne parler qu'en paſſant de la Revolte du Prince Henri contre l'Empereur Frederic ſon Pere. Il n'auroit pû s'étendre ſur cet Evenement, ſans être obligé de developer des Faits extrémement flétriſſans pour le Pape. En effet, on accuſe Gregoire IX. d'avoir tramé contre l'Empereur les plus noires trahiſons qui ſe puiſſent imaginer. „ Il engagea par ſerment toutes les Villes d'Italie à la ruine de „ Fréderic, & même il fit révolter contre lui ſon propre Fils, l'induiſant par ſes

(45) *Idid. n. 6.*
(46) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. LXXX.* §. 48.
(47) *Ric. S. Germ. an. eod. ap. Rainald. n.* 4.
(48) *Alb. Stad. an.* 1235. *Vita Greg. lib. VIII. Epiſt.* 461. *ap. Rainald. n.* 8. 9. 12.

An de J. C. 1235.

„ ſes Legats à venir enlever à ſon Pere le Roiaume de Lombardie. Ce Pe„ re trouva moïen d'arrêter les deſſeins de ce Fils rebelle à l'inſtigation du „ Pape, & le convainquit même de l'avoir voulu empoiſonner: il „ deſcendit en Lombardie, & mit à la raiſon tous ces rebelles que Gregoire „ IX. lui avoit mis ſur les bras par ſes Intrigues ſecretes. Le Pape fremiſ„ ſoit cependant, n'aiant pas de prétexte, pour agir ouvertement contre „ l'Empereur (49). „ L'Auteur, que je cite ſur ce Fait, paroîtra peut-être ſuſpect à quelques perſonnes, parce qu'il eſt Proteſtant. Mais, ſon temoignage eſt appuié ſur des Autoritez de grand poids. Car, un Ecrivain, connu ſous le nom de Conrad *de Fabaria*, dit en termes formels, que tandis que l'Empereur Fréderic étoit occupé à recouvrer le St. Sepulchre, le Pape faiſoit tout ſon poſſible pour le perdre, juſqu'à faire revolter les Seigneurs Allemans, pour mettre la Couronne ſur la tête du Prince Henri (50). Il eſt donc certain, 1. que le Pape, par le plus noir de tous les crimes, fit revolter le Prince Henri contre l'Empereur ſon Pere: 2. qu'il travailla à retablir la Paix, par la crainte qu'il eut de la Puiſſance Imperiale.

An de J. C. 1236.

Plaintes de l'Empereur. Le Pape tâche de ſe juſtifier.

Car, Fréderic, voulant ſoûmettre les Lombards, entra en Italie accompagné de mille Chevaliers. Il aſſembla ſes Troupes ſous Verone, & ſecondé par les Cremonois, il attaqua Mantouë revoltée contre lui, &, il fit le degat à l'entour. Le Legat Jaques Evêque de Paleſtrine ne pût l'arrêter, & ſa Negociation fut ſans fruit, parce que l'Empereur étoit perſuadé, que le Pape n'agiſſoit pas ſincerement, & qu'il avoit promis ſon ſecours aux Milanois & aux autres Lombards rebelles. D'ailleurs, le Legat devint ſuſpect à l'Empereur, pour avoir réuni entr'eux les Citoïens de Plaiſance ſa Patrie, & le chargea d'injures & de menaces (51). Il ſe plaignit même au Pape de la conduite du Legat, auſſi-bien que du ſecours que le Pape donnoit aux Lombards; & le Pape lui écrivit pour ſa juſtification une Lettre où il dit en ſubſtance: „ Etant obligé, à l'imitation du Sauveur, de procurer la Paix, nous avons „ envoïé en Lombardie un Legat, pour reconcilier les Peuples de cette „ Province avec vous, & entr'eux mêmes. Et le deſſein que vous aviez „ d'y venir n'a pas dû nous detourner d'y envoïer: puiſque vous n'y ve„ niez, diſiez-vous, que pour l'extirpation de l'Hereſie, le ſecours de la „ Terre Sainte, le recouvrement des Droits de l'Egliſe & de l'Empire, & „ le rétabliſſement de la Paix; ajoutant, que vous ne prétendiez rien faire „ que par notre Conſeil. Or, nous avons choiſi pour cette Legation un „ homme qui devoit être d'autant moins ſuſpect, qu'il a tout quitté pour „ s'elever à la perfection de l'amour divin: & ſa Patrie, ni ſa famille, ne „ doivent point donner d'ombrage, puiſqu'il y a renoncé en embraſſant la „ vie Religieuſe. . . . Enfin, ajoute le Pape, ſi vous avez quelque repro„ che contre lui, nous ſommes prêts à vous en faire juſtice. „. La Lettre eſt

(49) *Jurieu, Hiſt. du Papiſ. & du Calvin.* 3. *part. p.* 262.

(50) *Conradus de Fabaria, de caſibus S. Galli. c.* 16.

(51) *Godefrid. Monach. an.* 1236. *Mat. Paris, eod. Vita Greg. ap. Rainald. an.* 1236. *n.* 8.

est du 23. d'Octobre (52). Dans la même Lettre, le Pape refute ce que l'Empereur avançoit pour sa justification au sujet des entreprises sur les Eglises de Sicile. „ Encore, dit-il, qu'il soit permis aux Eglises de traiter par „ echange avec les Seigneurs, elles ne doivent pas être contraintes à le faire à leur desavantage, ni sans le consentement de leur Superieur, au „ préjudice du serment de ne pas aliener les biens des Eglises. Supposé que „ vous conferiez quelque Benefice vacant, vous ne pouvez commettre la „ charge des Ames qui y est annexée, puisque c'est un Droit Spirituel, „ dont un Laïque n'est pas capable: ni substituer d'autres titulaires à ceux „ qui sont vivans, & n'ont point été destituez juridiquement. Supposé „ que vous succediez aux Evêques morts pour la collation des Benefices, „ vous n'y avez pas plus de pouvoir qu'eux, & nous ne perdons pas en ce „ cas le Droit de conferer, même du vivant de l'Evêque, les Benefices dont „ il n'a pas disposé (53). „ Le Pape vient ensuite au neveu du Roi de Tunis, que l'Empereur avoit mis en Prison. Ce Prince Musulman avoit quitté le Roi son Oncle qui le menaçoit de mort, & il vouloit venir à Rome embrasser la Religion Chrêtienne & se faire baptizer par le Pape: mais Fréderic, persuadé que ce n'étoit qu'un prétexte pour colorer sa fuite, l'avoit fait arrêter, apparemment à la priere du Roi de Tunis. Le Pape lui en fait un grand crime, comme s'il vouloit empêcher la Conversion du Neveu (54). Dans la suite de la Lettre, le Pape Gregoire renvoie l'Empereur Fréderic aux exemples de ses Predecesseurs, & il ajoute: „ Il est ma- „ nifeste que Constantin, dont la Monarchie s'étendoit par tout le Monde, „ du consentement du Senat & de tout le Peuple de l'Empire, a donné au „ Pape les Ornemens Imperiaux, la Ville & le Duché de Rome, que vous „ voulez révolter contre nous par l'argent que vous y répandez; & que „ laissant l'Italie à la Disposition du St. Siege, il se choisit en Grece une „ nouvelle residence. D'où le St. Siege ensuite a transferé l'Empire aux „ Germains en la personne de Charlemagne, sans diminuer en rien la sub- „ stance de sa Jurisdiction & de sa Superiorité sur les Empereurs, à qui l'E- „ glise donne le glaive dans leur Couronnement. Par où vous êtes convain- „ cu de deroger aux Droits du St. Siege, à votre foi, & à votre honneur, „ en méconnoissant celui qui vous à fait ce que vous êtes. „ Je ne m'arrêterai pas à refuter un Raisonnement si absurde, & qui n'est fondé que sur des faits visiblement faux. L'Empereur, sans faire beaucoup d'attention à la Lettre du Pape, fit de grands progrès en Lombardie. Mais, aiant appris la Revolte du Duc d'Autriche, il vint incessamment le soûmettre: tandis que le Pape, feignant toujours d'agir sincerement, envoia deux nouveaux Legats en Lombardie, Rainald Evêque d'Ostie, & le Cardinal de Ste. Sabine (55).

An de J.C. 1236.

Des

(52) *X. Epist. 253. ap. Raina'd.*
(53) *Ubi supr.*
(54) *Ap. Math. Paris. an.* 1239.
(55) *Godefrid. Monach. an.* 1236. *Richar. S. Germ. eod. Vita Greg. Rainald. an.* 1236. *n.* 13.

An de J.C. 1239.

Le Pape excommunie l'Empereur.

Des evenemens peu intéressans nous conduisent jusqu'à l'an 1239. qui est remarquable par l'Excommunication de l'Empereur Fréderic. Depuis long-tems le Pape ne cherchoit qu'un prétexte pour colorer sa vangeance & sa haine contre ce grand Prince. Il trouva enfin une occasion favorable. L'Empereur soutint, contre les fausses prétensions du Pape, que la Sardaigne appartenoit anciennement à l'Empire, & que ses Prédecesseurs ne l'avoient perduë, que parce qu'ils avoient été occupez ailleurs à des affaires plus importantes. *Or*, ajoutoit-il, *j'ai juré*, *comme tout le monde sait*, *de retirer tout ce qui a été demembré de l'Empire*, *& je ne serai point negligent à l'executer*. Il envoia donc son fils Hents, qui s'empara de la plus grande partie de l'Isle, & l'Empereur l'en déclara Roi (56). Le Pape en fut extremement irrité. Il lui fit plusieurs Monitions en forme. L'Empereur vit bien qu'il vouloit le pousser à bout. Pour le prévenir, il écrivit aux Cardinaux, pour les prier de retenir ces mouvemens du Pape, qui venoient plus de Passion, que de Justice. Le Pape ne laissa pas de passer outre, & il publia solemnellement à Rome l'Excommunication contre Fréderic. Elle étoit conçuë en ces termes (57): „ De l'Autorité du Pere, du Fils, & du St. Esprit, des Apôtres St. Pierre & St. Paul, & de la nôtre, nous excommunions & anathematisons Fréderic, soi-disant l'Empereur, pour avoir „ excité Sedition à Rome contre l'Eglise, à dessein de nous en chasser, nous „ & les Cardinaux; contre les prérogatives d'Honneur & de Dignité, qui „ appartiennent au St. Siege, contre la Liberté Ecclesiastique, & au préjudice du Serment qu'il à fait à l'Eglise. *Item*, pour avoir empêché „ par quelques-uns des siens l'Evêque de Palestrine, Legat du St. Siege, „ de proceder en sa Legation contre les Albigeois. *Item*, parce qu'il ne „ permet pas de remplir les Sieges de quelques Eglises Cathedrales & autres „ vacantes dans le Roiaume de Sicile: ce qui met en danger la Liberté de „ l'Eglise, & même la Foi, parce qu'il n'y a personne qui propose la parole de Dieu & qui gouverne les Ames. *Item*, parce que dans le même „ Roiaume, les Clercs sont pris, emprisonnez, proscrits, & mis à mort. „ On y profane & on y detruit les Eglises consacrées à Dieu. Fréderic ne „ permet point de rétablir l'Eglise de Sore. *Item*, parce qu'il retint le Neveu du Roi de Tunis, qui venoit à l'Eglise Romaine, pour recevoir le „ Baptême. Parce qu'il a pris & retient en prison Pierre Sarrasin noble Citoïen Romain, qui venoit à Rome de la part du Roi d'Angleterre. *Item*, „ parce qu'il a envahi plusieurs Terres de l'Eglise, entr'autres la Sardaigne. „ Il a aussi envahi & ravagé les Terres de quelques Nobles du Roiaume de „ Sicile, que l'Eglise tenoit en sa main. Il a depouillé de leurs biens quelquelques Eglises Cathedrales, & quelques Monasteres. Dans le même „ Roiaume, les Templiers & les Hospitaliers depouillez de leurs biens „ n'ont pas été entierement rétablis, suivant la teneur de la Paix. On y con-

(56) *Math Paris*, *an*. 1239.
(57) *Ap. Rainald. n.* 2. *Math. Paris. Alb. Stad.*

„ contraint les Prelats, les Abbez de Cisteaux, & d'autres Ordres, de donner „ une certaine somme par mois, pour la construction de nouveaux Châ- „ teaux. *Item*, contre la teneur du Traité de Paix, ceux qui ont été du „ parti de l'Eglise sont depouillez de tous leurs biens & contraints d'aller „ en exil; leurs Femmes & leurs Enfans demeurant en captivité. Enfin, „ Nous l'excommunions, parce qu'il empêche le secours de la Terre Sain- „ te, & le Rétablissement de l'Empire de Romanie. Et nous déclarons ab- „ sous de leurs Sermens tous ceux qui lui ont juré fidelité: leur defendant „ étroitement de l'observer, tant qu'il demeurera excommunié. Quant „ aux vexations des Nobles, des Pauvres, des Veuves, & des Orfelins, pour „ lesquelles Fréderic a autrefois juré d'obéïr aux Ordres de l'Eglise, nous „ prétendons l'admonester & proceder selon la Justice. Mais, quant aux Ar- „ ticles précedens, pour lesquels il a été par nous admonesté souvent & soi- „ gneusement, & n'a tenu compte d'obéïr, c'est pour ceux-là que nous „ l'excommunions. Au reste, parce qu'il est notablement diffamé presque „ par tout le Monde, tant à cause de ses paroles, que de ses actions, com- „ me n'aiant pas de bons sentimens de la Foi Catholique, nous procederons „ sur ce sujet, Dieu aidant, selon que l'ordre du Droit le requiert. „ Fréderic reçut à Padouë la nouvelle de l'Excommunication prononcée contre lui. Il en fut outré de colere. Il écrivit aux Romains, pour leur faire de grands Reproches de l'avoir souffert, sans prendre sa Défense contre le Pape. Il les exhorte à reparer leur faute, en le vengeant de l'Injure qu'il a soufferte: autrement, il les menace de leur ôter ses bonnes graces, comme à des ingrats (58).

An de J.C. 1239.

Lettre du Pape contre Frederic.

L'Empereur n'en demeura pas-là. Il ecrivit aux Rois & aux Princes une longue Lettre, où il se justifie pleinement sur toutes les Accusations du Pape. Les Auteurs que je cite en marge (59) rapportent cette Piéce curieuse. Quand le Pape eut vû la Lettre circulaire de Fréderic, il en publia une de son côté, adressée aussi à tous les Princes & à tous les Prelats. Il prétend detruire tout ce que l'Empereur avoit avancé contre lui, comme étant des Mensonges & des Calomnies. Mais, il ne me paroit pas qu'il y réussisse. Voici l'Endroit le plus curieux de cette Lettre: „ Nous „ avons, dit le Pape, des Preuves encore plus fortes contre sa Foi. C'est „ qu'il a dit que le Monde entier avoit été trompé par trois Imposteurs, Je- „ sus-Christ, Moïse, & Mahomet; mettant Jesus-Christ crucifié au des- „ sous des deux autres morts dans la Gloire. Il a de plus osé dire, qu'il „ n'y a que des Insensez, qui croïent que Dieu, Createur de tout, aît pû „ naître d'une Vierge: qu'un Homme ne peut être conçu que par l'union „ des deux Sexes; & qu'on ne doit croire que ce qu'on peut montrer par „ la Raison naturelle. On pourra prouver en tems & lieu tous ces Blas- „ phêmes, & qu'il a combatu la Foi en plusieurs autres manieres, tant par ses

(58) *Monachus Paduanus. Sigonius, de Reg. Ital. lib* 18. *Mathieu Paris, hoc an.*

(59) *Petr. de. Vin. I. Epist.* 21. *Mathieu Paris.*

An de J.C. 1239.

„ ſes paroles, que par ſes actions (60). „ Il y a beaucoup d'apparence que ces Blaſphêmes attribués à l'Empereur n'étoient que des Impoſtures de ſes ennemis, pour le rendre odieux. Il eſt vrai qu'alors la Conduite des Chrêtiens n'étoit guere propre à inſpirer de bons ſentimens de la Religion qu'ils profeſſoient. Mais l'Empereur, aiant vû la Lettre du Pape, y fit une Réponſe, où il rendoit Injures pour Injures. „ C'eſt, dit-il, parlant du Pape, „ le grand Dragon qui ſeduit l'Univers, l'Antechriſt, un autre Balaam, „ & un Prince de Tenebres. „ Pour ſe juſtifier touchant les trois Impoſteurs, il fait ſa Profeſſion de Foi correcte & catholique ſur la Divinité de Jeſus-Chriſt & le Myſtere de l'Incarnation. Il parle de Moïſe & de Mahomet, comme doit faire un Chrêtien; ſoit qu'en effet il n'eut pas les ſentimens qu'on lui attribuoit, ſoit que la crainte l'empêchât de s'expliquer en termes précis. Il reproche aux Cardinaux de n'avoir pas retenu les emportemens du Pape, qu'il attribuë à la jalouſie de ſes bons ſuccès contre les Lombards. Il ſoutient que le Pape a perdu ſa Puiſſance, en perdant la Vertu: il tient ſes Cenſures pour nulles, & pour des Injures dont il doit tirer vangeance, même par le fer, ſi les Cardinaux ne ramenent le Pape à la raiſon, & n'arrêtent le cours d'un procedé ſi violent (61).

Suites des Demelez de l'Empereur & du Pape.

La Guerre étant ainſi declarée de part & d'autre, l'Empereur ne garda plus de menagement. Il fit chaſſer de Sicile les Freres Prêcheurs & les Mineurs originaires des lieux rebelles de Lombardie. Il leva un ſubſide ſur les Eccleſiaſtiques, ſans exception. Il rappella tous ſes Sujets qui étoient en Cour de Rome, & defendit aux autres d'y aller, ſans ſa permiſſion, &c. (62). D'autre côté, le Pape, abandonnant le ſoin de la Terre Sainte qu'il ſembloit avoir ſi fort à cœur, ne ſongea plus qu'à ſe defendre contre l'Empereur. Pour cet effet, il retint les Croiſez, qui étoient prêts à s'embarquer pour la Paleſtine, & il detourna même une partie des Legs pieux & des autres Aumônes deſtinées au Secours de la Terre-Sainte. Il fit plus. Il envoia un Legat en France, pour y publier la Sentence d'Excommunication contre Fréderic: il ecrivit au Roi St. Louis, & en Allemagne, des Lettres fort aigres contre ce Prince (63). Mais, ſes demarches furent inutiles; car, les Prelats d'Allemagne lui conſeillerent de faire la Paix avec l'Empereur, dont les Chevaliers Teutoniques prirent le Parti, malgré les menaces du St. Siege.

An de J.C. 1240.

L'Empereur ſe juſtifie.

L'Empereur, ſe voiant appuié de la ſorte, avançoit toujours vers Rome, avec de bonnes troupes. Il fut reçu à Foligni au mois de Fevrier 1240. enſuite à Viterbe, d'où il ecrivit au Roi d'Angleterre une grande Lettre, pour juſtifier ſa Conduite, & la Guere qu'il faiſoit au Pape. Il ſe plaint de l'Excommunication prononcée contre lui l'année précedente; & il dit: „ Comme ce Procedé nous paroiſſoit injuſte, nous envoiames des Ambaſſadeurs

(60) *Ap. Rainald. an* 1239. *n.* 22. *Mathieu Paris. Tom. XI. Concil. p.* 340.
(61) *Petr. de Vin. I. Epiſt.* 31.
(62) *Ric. S. Germ.*
(63) *G. Nangius. Du Cheſne, tom.* 5. *p.* 535. *tom. XI. Concil. p.* 366. *Ric. S. Germ. Bullar. Greg. Mat. Paris. Albertus Stadienſis.*

„ ſadeurs aux Cardinaux, demandant la Convocation d'un Concile gene- An de J. C. 1240.
„ ral. Mais, loin d'y avoir egard, le Pape fit honteuſement empriſonner
„ les Evêques que nous avions envoiez, violant le Droit des Gens. Enſuite,
„ il a ſoulevé contre nous la Marche Treviſane & la Ville de Ravenne; &,
„ pour ſoutenir la Revolte des Milanois, il leur a envoié le Legat Gregoire
„ de Montelongo, & Frere Leon Miniſtre des Freres Mineurs; qui, non
„ ſeulement ſe deguiſoient en Soldats, portant des Epées & des Cuiraſſes,
„ mais encore dans leurs Predications donnoient l'Abſolution à tous ceux
„ qui agiroient contre nous. Aujourd'hui même, ce Legat & ce Moine ſe
„ donnent dans leurs Lettres le titre de Gouverneurs de Milan; ce qui
„ montre que le Pape en veut uſurper la Seigneurie temporelle, au préju-
„ dice de l'Empire (64). . . . Etant donc excités par tant de pertes &
„ d'affronts, nous n'avons pû nous contenir plus long-tems; nous avons
„ pris les Armes, pour defendre notre Cauſe & celle de l'Empire, contre
„ un Ennemi déclaré, qui nous attaque, par les Armes temporelles, & eſt
„ alteré de notre ſang. Nous avons laiſſé des forces ſuffiſantes dans la Li-
„ gurie, qui s'eſt renduë à nous. Nous avons paſſé en Toſcane, & y
„ avons retabli pluſieurs Droits de l'Empire; & aiant envoié notre cher
„ fils Henri, pour ramener la Marche d'Ancone à notre obéïſſance, nous
„ avons marché en perſonne avec nos Aigles victorieuſes vers le Duché de
„ Spolete & le voiſinage de Rome. Tout s'eſt ſoumis juſques à Viterbe,
„ excepté très-peu de Villes. Rome même nous appelle. En ſorte que
„ notre Ennemi au deſeſpoir a prêché la Croiſade contre nous; diſant
„ fauſſement que nous prétendons renverſer l'Egliſe Romaine & profa-
„ ner les Reliques des Saints Apôtres. Mais, il n'a pû faire prendre la
„ Croix qu'à des Valets, de vieilles femmes, & très-peu de Soldats merce-
„ naires (65). „

L'Evêque de Paleſtrine, Legat du St. Siege, étant arrivé en France, publia par-tout le Roiaume la Sentence d'Excommunication prononcée par le Pape contre l'Empereur Frédéric. Il tint un Concile à Meaux, où il donna des ordres qui ne furent pas bien obſervez. Il fit aſſembler à Senlis les Evêques de la Province de Rheims; & il fit ſi bien qu'il obtint le vingtiéme de tous les Revenus Eccleſiaſtiques pour le ſecours du Pape. Enfin, il declara au Roi St. Louis, que le St. Pere vouloit conferer la Dignité Imperiale au Prince Robert Comte d'Artois, Frere du Roi. Louis, par le Conſeil des Seigneurs, fit cette Réponſe: „ Comment le Pape a-t'il ôſé

Le Pape offre l'Empire aux François, qui le refuſent.

„ depoſer un ſi grand Prince que l'Empereur Fréderic, qui n'a point ſon
„ pareil entre les Chrêtiens, ſans qu'il ſoit convaincu des Crimes qu'on lui
„ reproche, ni qu'il les ait confeſſez? S'il avoit merité d'être depoſé, il
„ ne le devroit être que par un Concile general; &, quant à ſes Crimes, on
„ ne doit pas en croire ſes Ennemis, dont on ſait que le Pape eſt le princi-
„ pal. Il eſt encore innocent à notre egard. Il nous a toûjours été bon
voi-

(64) *Monachus Paduanus, an.* 1239.

(65) *Ric. S. Germ. Mat. Paris.*

An de J.C. 1240.

„ voisin; & nous n'avons trouvé rien de mauvais en lui, ni quant à la fidelité dans les affaires temporelles, ni quant à la Foi Catholique. Nous „ savons qu'il a fidellement fait le Service de Jesus-Christ dans la Terre „ Sainte, s'exposant aux perils de la Mer & de la Guerre; & que le Pape, „ au lieu de le proteger, s'est efforcé de le depouiller en son absence. Nous „ ne voulons pas nous exposer à de grands perils en faisant la Guerre à Frederic Prince si puissant, qui sera soutenu contre nous par tant de Roiaumes, & par la Justice de sa Cause. Qu'importe aux Romains que nous „ prodiguions notre Sang, pourvû que nous contentions leur Passion? Si le „ Pape, par nous, ou par d'autres, soumet Fréderic, il en deviendra infiniment fier, & foulera aux pieds tous les Princes. Mais, afin qu'il ne „ semble pas, que nous aions reçu en vain les offres du Pape, quoiqu'il „ soit constant qu'elles sont plutôt l'effet de sa Haine pour l'Empereur, „ que de son Affection pour nous; nous envoïerons à l'Empereur des Ambassadeurs, qui s'informeront exactement de ses sentimens touchant la Foi „ Catholique, & nous en feront le raport. S'ils le trouvent orthodoxe, „ pourquoi l'attaquerions-nous? S'il est dans l'Erreur, nous le poursuivrons „ à outrance, comme nous en userions à l'egard de tout autre, & du Pape même. „ St. Louis tint parole. Il envoia d'abord à Fréderic des Ambassadeurs, qui lui dirent le contenu de la Lettre du Pape. L'Empereur en fut surpris. Il répondit, qu'il étoit Chrêtien & Catholique, & que sa Creance étoit saine sur tous les Articles de Foi. „ A Dieu ne plaise, „ ajoute-t'il, que je m'ecarte de la Foi de mes Peres & de mes illustres Predecesseurs: mais, je lui demande justice de celui qui me diffame ainsi par „ tout le Monde. „ L'Empereur parloit ainsi, etendant les mains au Ciel, avec des Larmes & des Sanglots. Puis, se tournant vers les Ambassadeurs, il leur dit: „ Mes Amis, & mes chers Voisins, quoique dîse mon Ennemi, „ je crois comme les autres Chrêtiens; & si vous me faites la Guerre, ne „ vous étonnez pas si je me defends. J'espere en Dieu Protecteur des innocens. Il sait que le Pape ne s'eleve contre moi, que pour favoriser „ mes Sujets rebelles, principalement les Milanois Heretiques. Mais, je „ vous rends graces de ce qu'avant que d'accepter ses offres, vous avez „ voulu vous assurer de la verité par ma Réponse. „ Les Ambassadeurs, convaincus de la Mauvaise-Foi du Pape, dont la Passion étoit marquée au plus mauvais coin, repondirent: „ Dieu nous garde d'attaquer aucun Prince Chrêtien sans cause legitime. Ce n'est point l'Ambition qui nous touche. Nous estimons le Roi notre Maître, qui vient à la Couronne par „ sa naissance, au-dessus de tout Prince electif. Il suffit au Comte Robert „ d'être Frere d'un si grand Roi (66). „ Le Pape sollicita aussi les Princes d'Allemagne d'élire un autre Empereur: mais, il n'y gagna rien; & quelques-uns d'eux lui répondirent, qu'il n'avoit pas droit de faire un Em-

(66) *Gesta S. Ludovici. Duchesne, tom. 5. Fland. Mathieu Paris, p. 335. tom. XI. Concil. p. 371. Meyer. An.*

Empereur, mais ſeulement de couronner celui que les Princes avoient elû. Ainſi parle Albert Abbé de Stade en baſſe Saxe, qui ecrivoit alors (67). An de J.C. 1240.

Le Pape s'aviſa d'un autre expedient, qu'il avoit deja mis en uſage avec aſſez de ſuccès; ce fut de faire demander, par ſon Legat Otton, aux Eccleſiaſtiques d'Angleterre le cinquieme de leurs Revenus, pour ſoutenir la Guerre contre l'Empereur. Mais, les Evêques, les Abbez, & les moindres Clercs rejetterent hautement cette propoſition (68). Et comme l'Empereur faiſoit chaque jour de nouveaux progrès en Italie, quelques Cardinaux des plus conſiderables, & quelques Religieux, s'entremirent de procurer une Treve entre le Pape & lui, pour parvenir à la Paix. Le Pape vouloit y comprendre les Lombards, mais l'Empereur le refuſoit: ainſi, on ne conclut rien pour lors. Quelque tems après le Pape envoia à l'Empereur l'Evêque de Breſſe lui dire, que, pour procurer la Paix, il vouloit convoquer un Concile à Pâques prochain; & qu'afin que les Seigneurs & les Prelats y puſſent venir en ſureté, il falloit faire une Trêve au moins juſques à ce terme, où les Lombards même fuſſent compris. L'Empereur perſiſta dans ſon refus. Le Pape ne laiſſa pas de faire expedier les Lettres pour la convocation du Concile. Nous avons celle qu'il adreſſa à l'Archevêque de Sens. Il ecrivit en même tems au Roi St. Louis d'envoier ſes Ambaſſadeurs au Concile; & il adreſſa des Lettres ſemblables aux autres Princes & aux Prelats (69).

Le Pape convoque un Concile.

L'Empereur, aiant vû ces Lettres, ecrivit aux Rois de France & d'Angleterre, en datte du 13. Septembre. Il avouë qu'il a demandé un Concile Univerſel. Il rapporte tout ce qui s'étoit paſſé l'Eté précedent, touchant la Negociation de la Trêve: puis, il ſe plaint que dans la couvocation du Concile, le Pape ne fait aucune mention de la Paix qui s'y devoit traiter, mais ſeulement des grandes Affaires de l'Egliſe Romaine. „ Voiez, ajoute-„ t'il, comme il prend ſon tems. Après nous avoir refuſé le Concile, il „ veut le convoquer, lorſque nous avons attaqué nos Sujets rebelles. Con-„ ſiderez les Perſonnes qu'il appelle nommément. Ce ne ſont pas vos „ Ambaſſadeurs, qui lui ont fait ſi ſouvent de votre part des Propoſitions „ de Paix: c'eſt le Comte de Provence, le Duc de Veniſe, le Marquis „ d'Eſte, & d'autres manifeſtement revoltez contre nous, & qu'il a gagnez „ par argent, comme on le dit publiquement. „ Et enſuite, parlant du Pape, il dit: „ Tant que cette Diviſion durera entre nous & lui, nous ne „ permettrons point qu'il aſſemble un Concile, lui qui eſt Ennemi declaré „ de l'Empire. Vû principalement que nous jugeons très-indécent pour „ nous, pour l'Empire, & pour tous les Princes, de ſoûmettre au Tribu-„ nal de l'Egliſe, ou au Jugement d'un Concile, une Cauſe où il s'agit de „ notre Puiſſance ſeculiere. Nous ne donnerons donc aucune ſureté dans les

L'Empereur s'oppoſe au Concile. Pourquoi?

(67) *Albertus Stadienſis, an.* 1240.
(68) *Mathieu Paris, ad h. an.*
(69) *Petr. de Vin. I. Epiſt.* 36. *Mat. Paris.*

An de J.C. 1240.

„ les Terres de notre Obéïſſance à ceux qui ſont appellez à ce Concile, ni „ pour leurs Biens. Et nous vous prions de faire publier dans votre Roiau- „ me, qu'aucun Prelat ne s'achemine à ce Concile, dans la confiance d'a- „ voir ſureté de notre part. „ Outre ces raiſons, l'Empereur en alleguoit d'autres, pour s'oppoſer à la tenuë d'un Concile. „ Le terme, diſoit-il, „ eſt trop court, & je n'y ai jamais conſenti. Le Cardinal Otton, Le- „ gat en Angleterre, & le Roi, m'ont fait excommunier dans le Roiaume, „ pour me couvrir d'Infamie, & l'ont epuiſé d'argent pour contribuer à „ ma perte. C'eſt pourquoi, j'ai ſujet de regarder tous les Prelats d'An- „ gleterre comme mes Ennemis, & de les recuſer pour Juges: d'autant „ plus que ces Prelats & leur Roi même ont prêté ſerment de fidelité au „ Pape, & non à moi, ni à l'Empire. Le Pape attend l'argent qu'il „ prétend tirer de France, & principalement d'Angleterre; & il a pro- „ mis de le rendre à mes ennemis, ce qui les rend plus fiers. Enfin, „ ils auront le tems de reſpirer pendant la durée du Concile, qui ſera „ peut-être longue, & de ſe fortifier par la protection du Pape (70). „

St. Louis arrére l'argent levé pour le Pape, & l'Empereur ſurprend les Evêques qui alloient au Concile.

Il eſt vrai que le Pape ſouhaitoit plutôt d'amaſſer de l'argent, que de tenir un Concile. Ses Legats ſeconderent ſes vuës avec un grand zele; & ils leverent de grandes ſommes par toute l'Europe, ſur-tout en France. „ St. „ Louis fit arrêter cet argent, levé ſous des prétextes de devotion, mais que „ l'on deſtinoit à faire la Guerre à un Empereur Chrétien. Cette Trahi- „ ſon de Gregoire IX, qui, ſous prétexte d'envoier des Legats pour con- „ voquer un Concile, faiſoit faire de grandes levées de deniers, pour faire „ la Guerre à l'Empereur, l'obligea à faire cette action ſur la quelle les „ Hiſtoriens de la Cour de Rome ſe récrient, comme ſur le plus horrible „ de tous les attentats; c'eſt qu'il fit prendre les Cardinaux Legats du Pape „ avec tous les Evêques qu'ils emmenoient au Concile par Mer, & les fit „ conduire priſonniers à Naples (71). „

An de J.C. 1241.

Progrès de l'Empereur en Italie.

Cependant, l'Empereur pouſſoit toujours la Guerre en Italie. Dès l'année 1239. le Pape avoit envoié le Cardinal de Colomne en qualité de Legat dans la Marche d'Ancone, pour s'oppoſer au Roi Hents qui y étoit rentré avec une Armée au nom de l'Empereur ſon Pere. Mais, ce Cardinal, mal ſatisfait du Pape, le quitta, prit le Parti de l'Empereur au mois de Janvier 1241. Six mois après, il quitta Rome, & prit pluſieurs places ſur les Romains en haine du Pape. L'Empereur prit Benevent, & Faience, d'où il vint à Fano, puis à Spolette, qui ſe rendit, & enſuite à Aſſiſe, faiſant le degat autour des Villes qui ne vouloient pas le recevoir (72).

Invaſion des Tartares en Hongrie.

Sur ces entrefaites, Etienne Evêque de Vacia apporta en Italie la nouvelle de l'Invaſion des Tartares en Hongrie, & de la defaite du Roi Bela (73). Le Pape repondit à ce Monarque par de grands Complimens de Con-

(70) *Petr de Vin. l. Epiſt.* 34. *Mathieu Paris. Rainaldus. Nangius. Rich. S. Germ.*

(71) *Jurieu Hiſt. du Calvin. & du Papis. III. part. p.* 263.

(72) *Ric. S. German.*

(73) *Abulfar. Haito. c.* 22. *Nangius. Reger. Deſtruct. Hung. c.* 2. *& ſeq. Mat. Paris. Dubrav.*

An de J.C. 1241.

Condoleance & des Promesses generales de secours. Il ajoute: „ Si Fréderic, qui se dit Empereur, vouloit s'humilier & se soumettre à l'Eglise, „ elle seroit prête à faire la Paix avec lui, & ce seroit un moïen de vous „ secourir plus efficacement (74). „ Fréderic, de son côté, accusoit le Pape d'être la cause de ce qu'il ne pouvoit secourir la Hongrie, fomentant la Révolte des Lombards, & des autres Italiens ses Sujets. C'est ce qui paroît dans la Réponse qu'il fit au Roi Bela, où il dit qu'il est occupé à retablir en Italie les Droits de l'Empire; qu'il ne lui faut plus qu'un peu de tems pour achever ce grand ouvrage; & que toute la peine & la depense, qu'il y a emploiées, deviendroient inutiles, s'il quittoit le Païs. Que l'experience du passé lui fait craindre l'avenir; & que le Pape ne manqueroit pas d'attaquer le Roiaume de Sicile pendant son absence, comme il fit pendant son voiage de la Terre-Sainte. „ C'est pourquoi, ajoute-t'il, j'ai tout quitté pour marcher vers Rome, dont je suis deja proche, & je travaille continuellement à la Paix, que j'espere obtenir incessamment, & marcher „ ensuite contre les Tartares. „ Il écrivit, dans le même sens, au Roi de France, & aux autres Princes Chrêtiens, une Lettre où il dit en substance; „ Nous apprenons que les Tartares approchent des Frontieres de l'Empire, „ & tendent à sa ruine & à celle de l'Eglise Romaine. Mais, quelque resolution que nous aions faite de nous y opposer nous sommes contraints „ de pourvoir aux maux presens, plutôt qu'à ceux dont nous ne sommes „ que menacez; c'est-à-dire, de soûmettre l'Italie, que le Pape revolte contre nous. C'est pourquoi, nous vous exhortons tous à vous opposer à „ l'Ennemi commun, pendant que nous poursuivons les Droits de l'Empire (75). „ Il fait les mêmes Plaintes contre le Pape, dans une grande Lettre au Roi d'Angleterre, dattée du 3. de Juillet. Après y avoir representé les progrès des Tartares & la destruction de la Hongrie, il dit: „ Combien de fois avons-nous recherché le Pape, pour l'obliger à faire la „ Paix, & à ne plus soutenir nos Sujets rebelles? Mais, il n'a suivi que „ sa Passion, & a fait prêcher contre nous la Croisade, qu'il devoit emploier contre les Tartares ou les Sarrasins. Or, les Tartares ont envoié „ de tous côtés des Espions, par lesquels ils ont appris la Division qui est „ entre nous, & elle les a encouragez à nous attaquer. Que s'ils entroient „ sans obstacle en Allemagne, les autres Princes pourroient s'attendre à les „ voir bien-tôt chez eux. „ Cette Lettre fut aussi envoiée aux autres Princes; &, dans celle qui étoit pour le Roi de France, l'Empereur ajoutoit: „ Nous admirons que les François si eclairez n'aient pas mieux pénétré „ que les autres les Artifices du Pape, dont l'Ambition insatiable se propose „ de se soûmettre tous les Roiaumes Chrêtiens, & attaque l'Empire après „ avoir foulé aux pieds la Couronne d'Angleterre (76). „

Plaintes reciproques de l'Empereur & du Pape.

Mort de Gregoire IX.

Cependant, l'Empereur ne s'en tenoit pas à ces Plaintes infructueuses. Il se

(74) *Ap. Rainald. an.* 1241. *n.* 27.
(75) *Petr. de Vin. lib. I. Epist.* 29. 30. *Rich. S. Germ.*
(76) *Ap. Mat. Paris.*

An de J. C. 1241.

se pressoit de marcher vers Rome, où il étoit appellé par le Cardinal Jean de Colomne, qui, pendant le même mois de Juillet, quitta le Pape, passa à Palestrine, prit quelques Places sur les Romains, & reçut des Troupes de l'Empereur. Au mois d'Août, Tivoli se rendit à l'Empereur, qui, s'approchant toûjours, prit quelques Châteaux du Monastere de Farfe, & vint camper à la Grotte ferrée, d'où il ravageoit les dehors de Rome (77). Ce fut-là qu'il apprit la mort de Gregoire IX. arrivée le 20. d'Août 1241. Il étoit agé de près de cent ans. Là-dessus, l'Empereur écrivit une Lettre à tous les Princes, où il ne dissimule pas sa Haine contre Gregoire, & il souhaite qu'on lui donne un Successeur mieux disposé pour la Paix (78). L'Empereur avoit raison de faire ce Souhait; car, j'ôse affirmer, que cette Guerre, qui mit toute l'Italie en feu, par les horribles excès des Guelphes & des Gibelins, n'étoit venuë que de l'Ambition du Pape, qui la fomenta toute sa vie par mille Fourberies. C'est pourtant de cet endroit, qui lui fait si peu d'honneur, qu'on a pris sujet de faire son Eloge. On applaudit à son grand zele pour la Liberté de l'Eglise (79). Un autre Ecrivain dit que Gregoire IX. meritoit de *jouir plus long-tems & de la vie & du Pontificat. En combattant avec vigueur pour la Liberté Ecclesiastique, ajoute t'il, il donna à ses Successeurs un exemple de fermeté, & de constance, qu'ils doivent suivre. Non seulement il fut l'honneur de Rome, mais de toute l'Eglise; & il augmenta la Majesté du Saint Siege* (80). L'an 1587. Gerard Vossius publia en Grec & en Latin, avec des Notes, quelques Decretales de Gregoire IX. il y joignit les Bulles de Canonisation de St. Dominique, de St. Antoine de Padouë, & de Ste. Elizabeth, Reine de Hongrie. Gregoire donna une Constitution en faveur des Benedictins. Elle fut imprimée à Paris en 1619. Enfin, tous ses Ouvrages ont paru à Anvers, avec les Notes de Jacques Pammelius (81).

FREDERIC II. *Empereur d'Occident.* — LOUIS IX. *Roi de France.*

CELESTIN IV.

CLXXXV. PAPE.

Division dans le sacré College.

L'Empereur Fréderic avoit pris sur Mer deux Cardinaux (1), qu'il retenoit en Prison. Desorte qu'il n'en restoit que dix à Rome, pour proceder à l'Election d'un nouveau Pape. Ces dix envoierent prier l'Empereur de laisser venir leurs Confreres à Rome, à telle condition qu'il lui plairoit. Il l'accorda, mais à la charge qu'ils reviendroient en Prison, à moins qu'Otton ne fut elû Pape: &, en general, il permit à tous les Cardi-

(77) *Ric. S. Germ.*

(78) *Mathieu Paris. Petr. de Vin. lib. I. Epist.* 11.

(79) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom.* 3. *p.* 286.

(80) *Bzovius, Annal. Eccl. an.* 1241. §. 13.

(81) *Pagi, ubi supr.*

(1) Jaques Evêque de Palestrine, & Otton Diacre du titre de St. Nicolas.

dinaux qui étoient hors de Rome de s'y rendre en cette occasion. Les dix qui s'y trouvoient n'attendirent pas l'arrivée des autres. Ils s'assemblerent pour l'Election; mais, comme ils ne convenoient de rien, le Senateur, & les Romains, les enfermerent, pour les obliger à élire au plûtôt un Pape (2): mais, ils se partagerent, six d'un côté, & quatre de l'autre. Cinq des premiers élurent le sixiéme, savoir Geofroi, Milanois, Evêque de Sabine. Trois des autres élurent le quatrieme, savoir Romain auparavant Cardinal de St. Ange, & alors Evêque de Porto. L'Empereur approuva l'Election de Geofroi. Il rejetta celle de Romain, à cause de la mauvaise reputation qu'il avoit euë en France, par son Différend avec l'Université de Paris, & les mauvais bruits, qui avoient couru sur ses liaisons avec la Reine Blanche; & d'ailleurs, parce qu'on l'accusoit d'avoir fomenté la Division entre le defunt Pape & l'Empereur (3). Ces deux Elections étoient nulles, parce qu'aucun des deux n'avoit les deux tiers des voix, comme il étoit nécessaire par la Constitution d'Alexandre III.

An de J.C. 1241.

Cette double Election causa de grandes Disputes entre les Cardinaux. Elles ne furent terminées que par la Cession volontaire des deux Elûs. Alors, on se réunit. On proceda à une nouvelle Election, & on convint du Cardinal Geoffroi de Chatillon, Milanois. Il étoit fils de Jean de Chatillon, & sa mere, sœur du Pape Urbain III. se nommoit Cassandre Cribelli. Il avoit été Chanoine, puis Chancelier de l'Eglise de Milan. Il prit l'habit Monastique dans l'Ordre de Cisteaux: & aiant été fait Prêtre Cardinal du titre de St. Marc, Gregoire IX. lui donna l'Evêché de Sabine, d'où il parvint au Pontificat sous le nom de CELESTIN IV (4).

Election de Celestin IV.

D'abord, le nouveau Pape chercha les moïens de rendre la Paix à l'Eglise, & à l'Empire. Il écrivit à l'Empereur des Lettres pleines de tendresse, pour adoucir son esprit. Il n'y a aucun doute qu'il n'eut réussi dans ce beau dessein, si la mort ne l'eut prévenu, dix huit jours après son exaltation; & avant même qu'il eut été consacré. Il étoit de bonnes mœurs & savant; mais vieux & infirme. On soupçonna qu'il avoit été empoisonné (5). Il étoit charitable & pacifique (6).

Il meurt sur le point de rendre la Paix à l'Eglise.

FREDERIC II.
HENRI DE HESSE.
GUILLAUME DE HOLLANDE.
Empereurs.

INNOCENT IV.

LOUIS IX.
Roi de France.

CLXXXVI. PAPE.

FRéderic II. retenoit toujours Prisonniers les deux Cardinaux qu'il avoit pris sur Mer. Quelques-uns de ceux qui étoient à Rome s'enfuirent à Ana-

Vacance du St. Siege.

(2) *Richardus à St. Germano.*

(3) *Albertus Stadensis, Chr. an.* 1241. *Ughel. tom.* 1. *p.* 154.

(4) *Platine, in Coeleſt.* 4. *Pagi, ibid.* §. 2.

(5) *Mathieu Paris. Ric. S. Germani. Nauclerus, ex Flavio Blondo Martinus Polonus.*

(6) *Nauclerus. Autor Compilationis Chronologicæ, ap. Pagi, ubi supr.* §. 4.

An de J.C. 1242.

Anagni, après la mort de Celestin IV. La Division, qui regnoit toûjours dans le sacré College, donnoit lieu à des insultes & à des railleries sanglantes. Il restoit six ou sept Cardinaux à Rome; quelques-uns étoient morts, d'autres demeuroient cachez dans leurs Païs avec leurs Amis & leurs Parens; & leurs esprits n'étoient pas moins divisez que les corps: la Cour de Rome étoit desolée, & tombée dans un grand mepris. Cependant, Fréderic recherchoit la Paix; mais, il ne pût la conclure (1). Ennuié de la Vacance du St. Siege qui duroit deja depuis plusieurs mois, il écrivit aux Cardinaux, pour leur reprocher leur Division & leur retardement de l'Election d'un Pape. ,, Vous n'avez point d'attention, dit-il, aux choses spirituelles, mais ,, seulement à celles de ce monde que vous avez devant les yeux. Chacun ,, de vous desire ardemment le Pontificat, & ne suit que sa Passion, sans ,, avoir égard au merite. Vous poussez la jalousie jusques à souhaiter la ,, mort l'un de l'autre, loin de vouloir le voir Pape. Faites donc cesser en- ,, tre vous les Factions. Accordez-vous pour donner un Chef à l'Eglise, ,, & un meilleur exemple à vos Inferieurs. ,, La Vacance du Siege continuant, l'Empereur ecrivit aux Cardinaux une seconde Lettre plus vehemente, où il entre beaucoup de Reproches & d'Injures. ,,Tout le monde ,, assure, dit-il, que ce n'est point Jesus-Christ auteur de la Paix, qui est ,, au milieu de vous; mais Satan Pere du Mensonge & de la Division: que ,, chacun, aspirant à la Chaire Pontificale, ne peut consentir qu'un autre ,, y monte. Ainsi, elle demeure vuide & meprisée; & on ne vous apporte ,, plus de presens, quoique vous soiez toûjours prêts à les recevoir. ,, On trouve aussi une Lettre du Roi de France aux Cardinaux, où il leur fait des Reproches semblables; & les exhorte à ne point craindre la violence de l'Empereur (2). C'étoit un prétexte que les Cardinaux prenoient pour s'excuser. Ils se plaignoient encore de ce que l'Empereur ne relâchoit pas leurs Confreres; &, sur ce fondement, ils rejettoient toute la faute de leurs Delais & de leur mesintelligence sur l'Empereur. C'est ce qui obligea ce Prince à remettre enfin en liberté les deux Cardinaux qu'il retenoit depuis long-tems, & qui avoient protesté contre l'Election qu'on pourroit faire en leur absence: en quoi ils étoient appuiés par leurs Confreres, s'il en faut croire Flavius Blondus (3). Mais Fréderic, voiant que l'Election du Pape n'avançoit pas d'avantage, il resolut de la presser par la terreur de ses Armes.

An de J.C. 1243.

L'Empereur & les François demendent un Pape.

Il se mit en Campagne au mois d'Avril 1243. &, quittant la Pouille, il entra dans la Terre de Labour. Au mois de Mars, il marcha à Rome, fit le dégat tout à l'entour, & assiegea même une grande partie de la Ville. Les Romains s'en plaignirent. Ils representerent à l'Empereur, qu'ils étoient innocens de la longue Vacance du St. Siege, & qu'il ne devoit s'en prendre qu'aux Cardinaux; qui, non seulement étoient divisez d'interêts & de sentimens

(1) *Albert. Stadensis, an.* 1242. *Mathieu Paris. Rich. St. Germani. Petr. Vin. lib.* 4. *Epist.* 1.

(2) *Petr. de Vin. lib. I. Epist.* 14. 27. 35.

(3) *Mathieu Paris. Flavius Blondus.*

mens, mais encore disperſez en divers lieux, & cachez en pluſieurs Villes. L'Empereur, aiant egard à cette Remontrance, retira ſes Troupes. Il mit les Cardinaux au Ban de l'Empire, & il permit à ſon Armée de ravager leurs Terres & celles de l'Egliſe; ce qui fut executé par les Gibelins, qui n'epargnoient, ni âge, ni ſexe, ni condition; pillant les Egliſes, & mettant tout à feu & à ſang. La Ville d'Albane fut traitée à la derniere rigueur. Les Cardinaux, voiant les autres Terres de l'Egliſe menacées d'une pareille deſolation, prierent l'Empereur de faire ceſſer ces ravages, promettant d'elire un Pape au plûtôt; & l'Empereur, qui ne demandoit qu'un bon Pape & la Paix, retira ſes Troupes, & retourna dans ſon Roiaume de Sicile (4). D'autre côté, les François preſſoient auſſi l'Election du Pape. Ils envoierent à cette fin une Ambaſſade à la Cour de Rome; & ils exhorterent les Cardinaux à faire inceſſamment une Election: *Autrement*, ajouterent-ils, *nous chercherons les moïens de ſuppléer à votre negligence, & de nous donner un Pape deça les Monts, à qui nous ſoïons tenus d'obéir* (5).

An de J.C. 1243.

Les Cardinaux, ainſi preſſés, s'accorderent enfin à elire un Pape le jour de la St. Jean 24. de Juin 1243. Ce fut Sinibale de Fieſque, Genois, de la Maiſon des Comtes de Lavagne; Cardinal Prêtre du titre de St. Laurent *in Lucina* (6). Il étoit Chanoine de l'Egliſe Cathedrale de Parme, lorſque Gregoire IX., aiant entendu parler de ſon ſavoir, le fit Auditeur & Vice-Chancelier de la Cour de Rome. Il le fit en ſuite Prêtre Cardinal du titre de St. Laurent, & il lui donna le Gouvernement du Picentin (7). Sinibale fut elû à Anagni d'un commun conſentement, nommé INNOCENT IV. & ſacré au même lieu, le Lundi 29. du même mois Fête de St. Pierre & de St. Paul. Le St. Siege avoit vaqué un an & près de huit mois, & Innocent le tint onze ans & demi. D'abord il donna part aux Evêques de ſon Election, ſe recommendant à leurs prieres, comme il paroit par la Lettre adreſſée à l'Archevêque de Rheims & à ſes Suffragans, & dattée du ſecond de Juillet. Elle finit par cette Clauſe remarquable: „ Au „ reſte, parce que les Porteurs de ces ſortes de Lettres ſont quelque fois „ des exactions, nous vous defendons de rien donner à celui-ci, que la „ nourriture & les ſecours néceſſaires en cas de maladie, parce qu'il a fait „ ſerment de ne rien prendre, & qu'on a pourvû d'ailleurs aux frais de ſon „ voiage (8). „

Innocent IV. élû Pape.

Le Pape Innocent avoit été Ami de l'Empereur, dans la Dignité de Cardinal. Deſorte que l'on ſe flattoit qu'il rendroit la Paix à l'Egliſe. Mais Fréderic, plus penetrant que ſes Miniſtres, s'affligea de cette Election; & il en dit pour raiſon, que ce changement de Fortune lui faiſoit perdre l'amitié d'un Cardinal & lui attiroit la haine d'un Pape (9). Cependant, il fit faire

Negociations pour la Paix.

(4) *Rich. S. Germ.*

(5) *Mathieu Paris.*

(6) *Martinus Polonus, Chr. Richardus de St. Germano, Chr. Nicolaus de Curbio, Vita Innoc. ap. Baluz. tom. 7. Miſcel. c. 6.*

(7) Le Picentin, en Latin *Picenum*, comprenoit la plupart de la Marche d'Ancone, dans l'Etat Eccleſiaſtique, & une partie de l'Abbruze Ulterieure.

(8) *Rainald. an.* 1243. *n.* 5. 6. 7.

(9) *Ricordano Meleſp. c.* 132. *Richard. St. Germani, Chr.*

An de J.C. 1243.

re par tout ſon Roiaume des prieres en actions de graces; &, au mois de Juillet, il envoia au Pape une Ambaſſade ſolemnelle, composée de cinq Perſonnes conſiderables, qui portoient une Lettre, où l'Empereur reconnoit que le Pape eſt iſſu de la Nobleſſe de l'Empire, & ſon ancien Ami; & lui fait offre de toute ſa Puiſſance, pour maintenir l'Honneur & la Liberté de l'Egliſe (10). Le Pape reçut cette Ambaſſade très-favorablement; &, pour negocier la Paix avec l'Empereur, il lui envoia trois Nonces, Pierre de Colmieu Archevêque de Rouen, Guillaume ancien Evêque de Modene, & un autre Guillaume Abbé de St. Fagon en Gallice (11). L'inſtruction qu'il leur donna portoit en ſubſtance qu'ils demanderoient la Liberté de tous les Prelats, & des autres Eccleſiaſtiques, qui avoient été pris ſur les Galeres de Genes, & que l'Empereur tenoit encore en Priſon; & qu'ils recevroient ſes offres ſur la ſatisfaction qu'il voudroit faire pour les Cauſes de ſon Excommunication. Les Nonces devoient auſſi offrir ſatisfaction de la part de l'Egliſe, ſi elle avoit fait quelque tort à l'Empereur; &, pour juger lequel des deux avoit ſujet de ſe plaindre, le Pape étoit prêt d'appeller les Rois, les Prelats, & les Princes tant Seculiers qu'Eccleſiaſtiques en quelque lieu ſûr, & s'en rapporter à leur Jugement. Il demandoit auſſi que tous ſes Amis & ſes Adherens fuſſent compris dans la Paix. Mais, cette Negociation fut ſans effet, parce que l'Empereur de ſon côté propoſoit des plaintes & des demandes aux quelles le Pape ne crût pas devoir déferer. Cependant, pluſieurs Villes d'Italie, entr'autres Viterbe, revinrent à l'obéïſſance du Pape, & la reputation de l'Empereur dechût notablement. Le Pape quitta Anagni à la fin du mois d'Octobre, & vint à Rome, où il fut reçu avec grand honneur par le Senat & par le Peuple; & Raimond Comte de Toulouſe, qui étoit alors en Italie, vint l'y trouver pour traiter de la Paix entre lui & l'Empereur (12). Il ſollicitoit en même tems ſon Abſolution, qu'il obtint: après quoi, il ſe preſenta au Pape, avec de grans temoignages d'humilité & de devotion. Le Pape le reçut d'un viſage ſerein, & de l'avis des Cardinaux lui rendit les bonnes graces du St. Siege; conſiderant que par le rang qu'il tenoit entre les Princes, par ſa Puiſſance & ſon habileté, il pouvoit être conſiderablement utile à l'Egliſe. Le Pape eut encore grand egard à la recommendation du Roi St. Louis, qui intercedoit puiſſamment pour le Comte (13).

An de J.C. 1244.

Traité entre l'Empereur & le Pape.

Le Comte Raimond, étant ainſi rentré en grace avec le Pape, fut nommé par l'Empereur pour traiter de ſa Paix avec le St. Siege, & il lui joignit les deux Juges de la Cour Imperiale, Pierre des Vignes ſon Secretaire, & Thadée de Sueſſe. Le Pape nomma de ſa part l'Evêque d'Oſtie & trois autres Cardinaux, Etienne, Gilles, & Otton. Ces Deputez convinrent en peu de tems des Conditions ſuivantes: Que Fréderic rendroit tou-

(10) *Petrus de Vineis, lib.* 1. *epiſt.* 33. *V. Rainaldus, an.* 1243. §. 11.

(11) *Sent. in Frid. tom. XI. Concil. p.* 640.

(12) *Rainald, an.* 1243. §. 14. 17. *Richardus S Germano. Mathieu Paris.*

(13) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. LXXXII.* §. 8.

toutes les Terres qui avoient appartenu au Pape avant la rupture, ou qu'il avoit prises sur les Alliez du St. Siege. Il devoit ecrire par-tout, que ce n'étoit point par mepris qu'il n'avoit pas obéï à la Sentence prononcée par Gregoire IX., mais parce qu'elle ne lui avoit pas été denoncée; en quoi pourtant il reconnoissoit avoir manqué. „ Car je confesse, ajoutoit-il, que „ le Pape, quand même il seroit pecheur, a la plenitude de Puissance, „ quant au spirituel, sur tous les Chrêtiens Clercs & Laïques, même sur „ les Rois. „ L'Empereur promettoit d'expier cette faute par des Aumônes, des Jeûnes, & d'autres bonnes Oeuvres, & d'executer la Sentence jusques au jour de son Absolution. Quant aux Prelats qui avoient été pris, il promettoit de leur restituer tout ce qu'on leur avoit ôté, & de reparer tous les torts faits aux autres; de fonder des Eglises & des Hopitaux, & d'obéïr en tout au Pape, sans préjudice de la possession de l'Empire & de ses Roiaumes. Il promettoit aussi de revoquer tous les Decrets donnez contre ceux qui avoient tenu le Parti du Pape, de delivrer tous les Prisonniers, & de permettre à tous de rentrer dans leur Patrie & dans leurs Biens. Enfin, que pour les torts qu'il pretendoit avoir soufferts avant la rupture, il s'en rapporteroit au Jugement du Pape & des Cardinaux (14). Ces Articles furent jurez publiquement à Rome, à la grande satisfaction du Pape. Mais, Fréderic se repentit bientôt de la demarche qu'il venoit de faire. Il craignoit, avec raison, que le Pape n'abusât de sa facilité. De sorte qu'il refusa nettement d'executer ce que ses Agens avoient solemnellement juré. Le Pape en donna avis au Lantgrave de Thuringe, l'exhortant à demeurer fidele au St. Siege. Cependant, l'Empereur tachoit de surprendre le Pape, s'il en faut croire Mathieu Paris. Il lui tendoit secretement des pieges, qui furent decouverts dans la suite; & le Pape, en étant averti, se tenoit sur ses gardes, & se defioit même des siens (15). Pour se mieux fortifier, il crea dix Cardinaux, la veille de la Sainte Trinité, 28. de Mai, & non pas le 29. comme Mathieu Paris, & après lui Mr. Fleury, l'ont ecrit. Car, je m'en rapporte à Nicolas de Curbio (16).

An de J.C. 1244.

Le Pape s'enfuit à Genes.

Cependant, le Pape, ne voulant pas rompre ouvertement avec l'Empereur, dont il redoutoit la Puissance, proposa une Entrevuë, & dans ce dessein il se rendit à Città di Castello, & ensuite à Sutri. Mais, l'Empereur lui manda qu'il n'executeroit rien de ce dont on étoit convenu, s'il ne recevoit auparavant les Lettres de son Absolution. Le Pape repondit, que cette proposition n'étoit pas raisonnable: &, aiant eu avis que l'Empereur vouloit le faire arrêter, ou feignant de craindre cette violence, il rompit tout à coup la Negociation. Il resolut même de se retirer secretement. Mais, il ne communiqua son dessein à personne, de peur que Fréderic n'y mit des obstacles. Le jour même (17), il apprit que trois cens Chevaliers Toscans devoient venir la nuit suivante pour le prendre. Il parut sur son visage

(14) *Math. Paris.*
(15) *Idem.*
(16) *Nicolaus de Curbio, Vita Innoc. c. 12. ap. Baluz. Miscel.*
(17) Le 28. de Juin 1244.

An de J.C. 1244.

ſage qu'il étoit fort allarmé de cette nouvelle. A l'heure du premier ſomme, il quitta les marques de ſa Dignité, & armé legerement il monta ſur un excellent Coureur, prit ſur lui de l'argent, & partit ſans que perſonne le ſçut ſi-non ſes Valets de Chambre. Il pouſſa ſi vivement ſon cheval, qu'avant l'heure de Prime, il avoit fait onze lieuës, ſans que Perſonne le pût ſuivre. Au milieu de la nuit, on s'apperçut de la retraite du Pape; & tous en furent extrémement ſurpris. Pierre de Capouë le ſuivit avec un ſeul homme; &, après avoir eſſuié quelques perils, il le trouva à Civitta-Vecchia. Là étoient venuës de Genes au devant du Pape vingt-trois Galeres montées chacune de ſoixante hommes bien armez & de cent quatre rameurs, outre l'Equipage; ce qui faiſoit juger que le Pape avoit formé de loin ce deſſein. Ces Galeres étoient commandées par l'Amiral de Genes, & les premiers de la Ville, qui tous ſe vantoient d'être Parens ou Alliez du Pape. Innocent IV. s'embarqua le ſoir avec ſept Cardinaux & peu de ſuite: mais, il eſſuia une violente tempête. Enfin, il arriva le 5. de Juillet à Genes. Il y fut reçu au ſon des cloches & des inſtrumens de Muſique, & avec de grandes acclamations (18). L'Empereur Frederic fut très mortifié de la fuite du Pape; &, pour le mettre à l'étroit, il fit occuper par ſes Troupes les avenuës de Genes, principalement du côté de la France. Le Pape, ne voulant pas être à charge à ſa Patrie, envoia un Nonce en Angleterre, pour y lever de l'argent (19).

Le Pape ſollicite diverſes Puiſſances, pour en obtenir azile & protection.

Le Pape, ne ſe croiant pas en ſureté à Genes, fit demander au Roi de France la permiſſion de venir à Reims, dont le Siege étoit vacant. Mais les Barons du Roiaume, jaloux de nos Libertez, repondirent qu'ils ne ſouffriroient point que le Pape vint s'etablir en France. Ils ſavoient que la Cour de Rome étoit à charge à ſes hôtes. Ainſi, la Propoſition fut rejettée. Le Pape envoia auſſi faire au Roi d'Arragon la même demande d'être reçu dans ſes Etats, & il fut refuſé de même. Il s'adreſſa indirectement au Roi d'Angleterre dans la même vûë. Il lui fit ecrire par quelques Cardinaux, comme de leur propre mouvement, qu'il devoit prier le Pape de paſſer dans ſon Roiaume. Le Roi reçut agréablement cette Propoſition. Il auroit facilement donné dans le Piege, ſi des Perſonnes ſages ne l'en avoient detourné, en lui diſant: *C'eſt deja trop que nous ſoïons infectez des Uſures & des Simonies des Romains, ſans que le Pape vienne ici lui-même piller les Biens de l'Egliſe & du Roiaume* (20).

Le Pape arrive à Lion, où il indit un Concile.

Le Pape Innocent, refuſé par-tout, forma le deſſein de venir à Lion, ville neutre alors, appartenant à ſon Archevêque: il partit de Genes & paſſa ſur les Terres du Comte de Savoie: &, lorſqu'il fut arrivé à Lion, il fit expedier des Lettres circulaires pour la Convocation d'un Concile general. Le but de ce Concile devoit être: 1. de rétablir dans ſa ſplendeur l'Egliſe agitée par une horrible tempête. 2. de pourvoir au peril de la Terre Sain-

(18) *Math. Paris.*
(19) *Idem.*
(20) *Idem.*

Sainte. 3. De relever l'Empire de Romanie. 4. De reprimer les Tartares & les autres Infideles. 5. Enfin de terminer, l'Affaire entre l'Eglise & l'Empereur. C'est ce qui est exprimé dans les Lettres de Convocation (21).

An de J.C. 1245.

Conduite du Pape.

A l'entrée du Carême, qui commença le premier jour de Mars cette année 1245. le Pape fit renouveller par toute la France l'Excommunication contre l'Empereur, à cause de quelques nouvelles invasions qu'il avoit faites sur ses Parens, & sur des Ecclésiastiques. Un Curé de Paris, aiant reçu l'ordre de publier cette Excommunication, dit plaisamment, en Public, dans sa Paroisse, un jour solemnel: *J'ai ordre de dénoncer excommunié l'Empereur Fréderic. Je n'en sais pas la Cause. Mais, je sais qu'il y a un grand Différend entre le Pape & lui. Je ne sai qui a tort, ni qui a raison: mais, autant que j'en ai le pouvoir, j'excommunie celui des deux qui fait le tort, & j'absous celui qui le souffre.* Cette Raillerie vint jusqu'aux oreilles de l'Empereur, qui envoia des presens au Curé; mais, le Pape châtia son indiscretion (22). Le Pape se plaignit à ses Confidens, que l'Eglise Romaine étoit accablée de dettes; & il faisoit entendre, qu'il avoit un extrême besoin d'argent. Le bruit s'en rependit dans le Public. D'abord, plusieurs riches Prelats vinrent le trouver; lui temoignerent qu'ils compatissoient à ses peines & à ses perils, & le feliciterent d'avoir evité les pieges de l'Empereur, & de s'être approché de ses Enfans, qui lui étoient devouez. En même tems, ils lui offrirent des presens inestimables, des chevaux, de la vaisselle, des habits, des meubles précieux, de l'or, & de l'argent: ce qu'il accepta (23).

Les Chanoines de Lion resistent au Pape.

Je produirai ici un Exemple remarquable de la vigueur avec laquelle nos anciens Ecclesiastiques maintenoient nos Libertez, contre les injustes Entreprises de la Cour de Rome. Quelques Prebendes étant venuës à vaquer dans l'Eglise de Lion, le Pape les voulut donner à des Etrangers ses Parens, sans la participation du Chapitre. Mais, les Chanoines lui resisterent en face, & protesterent avec serment, que si ces Etrangers se montroient à Lion, ils seroient jettez dans le Rône, sans que l'Archevêque, ni eux, pussent l'empêcher. Vers le même tems, un Huissier du Pape aiant repoussé rudement un Citoïen de Lion, qui demandoit honnêtement à entrer, le Citoïen lui coupa la main; & Philippe de Savoïe eut bien de la peine à en faire faire quelque satisfaction, pour sauver l'Honneur du Pape (24). Exemples à imiter.

Concile de Lion.

Pour ne pas m'engager dans une trop longue Discussion, je remarquerai seulement, que le Concile de Lion fut très-nombreux. L'Empereur Fréderic y envoia des Ambassadeurs pour soutenir ses Droits. On tint d'abord une Congregation preliminaire, où Thadée de Suesse au nom de l'Empereur son Maître offrit au Pape, pour retablir la Paix, & regagner son Amitié, de

(21) *Tom. XI. Concil. p. 636. ap. Rainald. an. 1245. §. 1.*
(22) *Math. Paris. p. 575.*
(23) *Idem.*
(24) *Idem.*

An de J. C. 1245.

de ramener à l'Obéïssance de l'Eglise Romaine l'Empire de Romanie, de s'opposer aux Tartares, aux Coresmiens, aux Sarrazins, & aux autres Ennemis de l'Eglise: d'aller en personne à ses depens à la Terre-Sainte, la delivrer du peril où elle étoit, & la rétablir selon son pouvoir: enfin, de rendre à l'Eglise Romaine ce qu'il lui avoit ôté, & reparer les injures qu'il lui avoit faites. Le Pape s'écria: *O les grandes promesses! Mais, elles n'ont jamais été accomplies, & ne le seront jamais. On voit bien qu'elles se font pour éviter le coup qui menace, & se moquer ensuite du Concile: votre Maître a juré la Paix depuis peu: qu'il l'observe, selon la forme de son serment, & j'acquiesce. Mais, si j'acceptois ses offres, & qu'il voulut s'en dedire, comme je ne m'attens pas à autre chose, qui seroit sa caution, & qui le contraindroit à tenir sa parole? Le Roi de de France & le Roi d'Angleterre*, repondit Thadée. Et le Pape reprit avec un Orgueil insupportable: *Nous n'en voulons point. Car, s'il manquoit à ses promesses, comme nous n'en doutons pas par les exemples du passé, nous serions obligez de nous en prendre à ces Princes, & de les châtier comme lui: ainsi, l'Eglise auroit pour ennemis les trois plus puissans Princes seculiers* (25). „ Quel Chrê„ tien pourroit lire de si terribles endroits dans l'Histoire des Papes, sans fre„ mir d'horreur, & sans y reconnoître le veritable Caractere de l'Ante„ Christ? Vous diriez que tous les Souverains du Monde sont des Valets „ de Rome, à qui le Pape est en droit de donner les Etrivieres tout aussi„ tôt qu'ils manquent à leur devoir (26). „ Voilà ce qui se passa de plus remarquable dans la Congregation préliminaire. Dans la premiere Session le Pape forma de grandes plaintes contre Frideric; & il finit son Sermon par des reproches personnels contre ce Prince. Thadée de Suesse repondit à tout avec fermeté, & demanda au Concile un petit delai, pour écrire à l'Empereur, & le persuader de venir en Personne au Concile. A quoi le Pape repondit: *A Dieu ne plaise. Je crains les pieges que j'ai eu tant de peine à éviter. S'il venoit, je me retirerois aussi-tôt: je ne me sens encore préparé, ni au Martyre, ni à la Prison.* Dans la troisieme Session, les Anglois se plaignirent amerement des Exactions de la Cour de Rome: mais, quelque instance qu'ils fissent, le Pape ne leur repondit autre chose, si-non qu'une Affaire de cette importance demandoit une mure deliberation. Ensuite, il prononca la Sentence d'Excommunication & de Deposition contre l'Empereur Fréderic, n'aiant aucun égard à l'Appel que Thadée de Suesse interjetta au Pape futur & à un Concile general. Innocent IV. declara l'Empire vacant, & il ordonna aux Electeurs d'y pourvoir.

Suites de la Déposition de l'Empereur.

L'Empereur étoit à Turin, quand il apprit ce qui s'étoit passé à Lion. Il fut transporté de colere; mais, il ne perdit pas courage. Il vint à Cremone, où il regla les Affaires de l'Empire; puis il passa en diligence dans la Pouille, où il craignoit quelque soulevement; & il envoia promptement son fils Conrad en Allemagne (27). Il écrivit aux Princes, pour se les rendre fa-

(25) *Idem. an.* 1245.

(26) *Daniel Desmarets, Tableau des Papes, pag.* 113.

(27) *Monac. Paduanus, an.* 1245.

favorables. Nous avons la Lettre qu'il adressa au Roi St. Louis, pour montrer les Nullitez de la Sentence du Pape (28). Mais, d'autre côté, le Pape soutenoit son Jugement, & s'il ne le faisoit pas par des raisons, il n'y épargnoit, ni les paroles, ni l'ancre, ni le papier. Fréderic envoia une Ambassade solemnelle à St. Louis, pour le mettre dans ses interêts; & ce Monarque, qui n'approuvoit point la Déposition de l'Empereur, entreprit de faire sa Paix avec le Pape.

An de J.C. 1245.

Entrevuë du Roi & du Pape.

C'est dans cette vuë, que le Roi pria le Pape de venir à Cluni, ne voulant pas qu'il entrât plus avant en France. Il s'y rendit lui-même, & ils y eurent des Conferences fort secretes; mais, personne ne doutoit qu'ils ne traitassent de la Paix entre le Pape & l'Empereur. Car le Roi, aiant resolu d'aller à la Croisade, ses troupes, sans cette Paix, ne pouvoient passer en sureté, ni par Mer, ni par les Terres de l'Empereur; &, quand le passage eut été libre, il n'étoit pas à propos d'aller faire la Guerre dans la Terre-Sainte, laissant dans la Chrêtienté une division si dangereuse. On crut aussi, qu'ils avoient traité de la Paix entre la France & l'Angleterre, ou du moins de la Trêve, afin que St. Louis fit son voiage plus sûrement. Avant que le Pape retournât à Lion, l'Abbé de Cluni obtint de lui la permission de lever une Décime sur tout l'Ordre pendant une année; pour se dedommager, tant des grands presens qu'il lui avoit faits à son arrivée à Lion, que de l'hospitalité qu'il lui avoit donnée pendant près d'un mois, le defraiant magnifiquement lui & toute sa suite. Mais, il devoit revenir au Pape trois mille marcs d'argent de cette cette Décime (29). Preuve évidente d'un Desinteressement tout à fait Apostolique!

An de J.C. 1246.

Henri Lantgrave élu Roi des Romains.

Conspirations contre l'Empereur.

Guerre Civile.

Innocent IV. pressoit toûjours les Princes d'Allemagne d'élire un autre Empereur. Il écrivit pour cet effet plusieurs Lettres, où il soutenoit que c'étoit le moïen de retablir la Paix dans l'Eglise & dans l'Etat. Il envoia Legat en Allemagne Philippe Fontaine elû Evêque de Ferrare; & il se donna tant de mouvemens, qu'il fit élire Roi des Romains Henri Lantgrave de Turinge & de Hesse. L'Archevêque de Mayence, qui eut beaucoup de part à cette Affaire, prêcha d'abord la Croisade contre Fréderic; & le Pape ordonna de publier de nouveau l'Excommunication de ce Prince, & de mettre en Interdit les Terres de ceux qui lui obéïroient. Il envoia deux Cardinaux en Sicile, pour y porter les Esprits à la Révolte; &, selon toutes les apparences, ce fut lui qui menagea une Conspiration formée contre l'Empereur. Les meilleurs Amis de ce Prince en étoient complices; mais, leur crime aiant été decouvert, ils furent poursuivis avec chaleur, & punis comme ils meritoient (30). Alors, on vit „ toute l'Allemagne & toute l'Italie en feu, couvertes d'armées; „ & l'on ne vit de toutes parts que des Ligues, des Factions, des Revoltes, des

(28) *Petrus de Vineis, lib.* 1. *epist.* 2. 3. *Math. Paris. Rainaldus*, *an.* 1246. §. 21. *&c.*

(29) *Chr. Senon. c.* 9. *tom.* 3. *Spicil. p.* 367. *Math. Paris. Biblioth. Cluniacensis*, *p.* 1666.

(30) *Monachus Paduanus. Rainaldus*, *an.* 1248. §. 2. 3. 5. 6. 7. 11. 14. *Albertus Stadensis*, *an.* 1246. *Siffridus*, *eod. Mathieu Paris. Petrus de Vineis.*

An de J.C. 1246.

„ des Sieges, des Batailles: Conrad en Allemagne pour son Pere, Frideric „ lui-même en Italie, combattoient pour l'Empire & pour la Vie. Henri, „ Competiteur de Fréderic, fut tué dans un Combat; la Faction papale lui „ donna pour Successeur Guillaume Comte de Hollande, qui ne fut pour „ un tems guere plus heureux que le Lantgrave; car, il fut battu souvent „ par Conrad fils de Fréderic. Mais, toutes ces Victoires de Fréderic, tant „ en Allemagne, qu'en Italie, coûtoient du sang, des travaux, & du bien „ infiniment aux sujets de l'Empire, qui, par la fureur des Papes, étoit un „ affreux Theatre de desolations (31). „

Lettre du Sultan d'Egypte au Pape.

Le Pape, voulant perdre Fréderic, à quelque prix que ce fût, aux depens même de la Religion, s'avisa d'écrire à Melic-Saleh, Sultan d'Egypte, pour lui persuader de renoncer à l'Alliance qu'il avoit avec l'Empereur. Le Sultan, tout Sarrasin qu'il étoit, aiant un plus grand fond de probité que le Pape, repondit en ces termes: „ Nous avons reçu vos Lettres & écouté „ votre Envoié. Il nous a parlé de Jesus-Christ, que nous connoissons mieux „ que vous, & que nous honnorons plus que vous ne faites. Quant à ce „ que vous dites, que vous desirez procurer la Paix entre tous les Peuples, „ nous ne le souhaitons pas moins de notre côté. Mais, vous savez qu'en„ tre nous & l'Empereur, il y a une Alliance & une Amitié reciproque dès „ le tems du Sultan notre Pere, que Dieu mette en sa gloire. C'est pour„ quoi, il ne nous est pas permis de faire aucun Traité avec les Chrêtiens, „ sans le consentement de ce Prince; & nous avons écrit à l'Envoié que „ nous avons à sa Cour, lui envoiant les Propositions que le vôtre nous a „ faites. Il ira vous trouver, & conferera avec vous; & nous agirons con„ formement à la Reponse que nous recevrons de lui, sans nous eloigner de „ ce qui sera de l'utilité publique: ensorte que nous puissions en avoir du „ merite devant Dieu (32). „ Il est honteux au nom Chrêtien de voir un Infidele parler & agir avec la bonne-foi & la franchise d'un Serviteur de Jesus-Christ; & d'entendre un Pape, qui tient le Langage d'un Païen.

Fréderic purgé d'Heresie. Seconde Entrevuë de St. Louis & du Pape.

Cependant, Fréderic se voulut purger du Soupçon d'Heresie, le prétexte le plus odieux de sa Condamnation. Il se fit examiner par sept personnes considerables, Archevêques, Evêques, Abbez, & Freres prêcheurs, qui s'accorderent tous à le declarer innocent. Ils vinrent trouver le Pape à Lion, pour le convaincre de l'Orthodoxie de l'Empereur; mais, le St. Pere les renvoia avec mepris; & leur declara même, qu'ils meritoient punition. Le Roi St. Louis, aiant une Procuration de l'Empereur, fit tous ses efforts, pour reconcilier ce Prince avec le Pape, dans une seconde Entrevuë qu'ils eurent à Cluni: mais, Innocent fut inflexible, malgré les offres avantageuses de Fréderic; & le Roi se retira fort indigné de la dureté du St. Pere (33).

Le

(31) *Jurieu, Hist. du Calvin. & du Papism. 3. part. p.267.*

(32) *Ap. Rainald. hoc anno, §. 52. Math. Paris. Albertus Stadensis.*

(33) *Mathieu Paris.*

An de J.C. 1246.

Les Rois d'Arragon & de Portugal excommuniez.

Le Pape, non content de poursuivre Frederic avec la derniere fureur, entreprit encore de ruiner deux autres Souverains. Le premier étoit Jaques Roi d'Arragon, qu'il excommunia, parce que ce Prince avoit fait couper la Langue à l'Evêque de Gironne, qui avoit revelé ses Secrets (34). L'autre Prince étoit Sanche II. Roi de Portugal, contre lequel les Prelats & les Seigneurs porterent des plaintes au Pape. Innocent IV. renouvella l'Interdit qui avoit été jetté sur le Roiaume par Gregoire IX, & il donna la Regence du Portugal à Alfonse Comte de Boulogne, frere du Roi; d'où il vint une Guerre civile (35).

Les Anglois s'opposent aux Exactions de la Cour de Rome.

Les Anglois étoient accablez par les Exactions continuelles de la Cour de Rome, qui ruinoit impitoiablement le Roiaume. On en fit des plaintes ameres; & le Roi s'opposa même ouvertement aux Entreprises des Emissaires du Pape. Innocent IV. l'aiant appris, il entra en grande colere; & il resolut de mettre le Roiaume en Interdit. Mais, le Cardinal Jean de Tolede, Anglois de Nation, lui dit: „ Pour Dieu, moderez-vous, & considerez que le tems est facheux. La Terre Sainte est en grand peril. L'Eglise Greque s'est separée de nous. Frederic, qui n'a point d'egal en Puissance entre les Princes Chrêtiens, nous est opposé. Nous sommes chassez d'Italie, & comme en exil. La Hongrie & les Païs voisins n'attendent que leur ruine entiere de la part des Tartares. L'Allemagne est agitée par ses Guerres civiles. En Espagne, on maltraite les Evêques, jusqu'à leur couper la Langue. Nous appauvrissons la France, & elle a conspiré contre nous. L'Angleterre, fatiguée & epuisée par nos Vexations, commence à parler & à se plaindre, comme l'Anesse de Balaam accablée de coups. Ainsi, nous attirons tout le monde contre nous. „ Le Pape ne se rendoit pas à cette judicieuse Remontrance. Il alloit punir l'Angleterre, quand les Ambassadeurs qui en étoient partis arriverent, & l'assurerent que ses Amis avoient adouci le Roi, & qu'il en obtiendroit bientôt ce qu'il desiroit. Cette nouvelle réjouit le Pape, & ramena la serenité sur son visage. Reprenant donc courage, il ecrivit aux Prelats d'Angleterre, que tous les Beneficiers residens en leurs Benefices lui païassent le tiers de leurs revenus, & les non-residens la moitié. L'Evêque de Londres, qui fut commis pour l'execution de ce Mandement, exposa la volonté du Pape, dans une Assemblée, qui se tint le 1. de Decembre dans l'Eglise de St. Paul: mais, on s'opposa unanimement à cette contribution. On appella à Jesus-Christ même & au Concile qui se tiendroit un jour. Mais il ne fut pas besoin de poursuivre cet Appel: car, le Roi envoïa à l'Assemblée de Londres un Chevalier & un Docteur, qui défendirent etroitement de sa part de consentir à cette nouvelle Exaction (36).

Le Pape protege les Juifs.

Si je rapporte avec exactitude beaucoup de Faits desavantageux au Pape Innocent, je ne dois pas dissimuler ses belles Actions. En voici, une dont l'Histoi-

(34) *Marca*, *Hisp. Mariana*, *lib.* XIII. c.6 *Gomes*, *lib.* XIV. *Rainald*, *n.* 44. *n.*68. *De Subl Negl. c.*2. *in* 6.

(35) *Mariana*, *ubi supr*, *Rainald*, *an.* 1245.

(36) *Math. Paris.*

An de J C. 1247.

l'Hiſtoire lui fait honneur. Les Juifs d'Allemagne ſe plaignirent à lui, que quelques Princes, tant Eccléſiaſtiques que Seculiers, & d'autres Nobles, pour avoir prétexte de piller leurs biens, inventoient contr'eux des Calomnies, & diſoient qu'à la Fête de Pâques ils mangeoient le cœur d'un enfant qu'ils avoient tué, ce qui leur tenoit lieu de Communion; & quand on trouvoit le corps d'un homme mort, qu'on les accuſoit de l'avoir tué. Que ſans les avoir convaincus, ni même pourſuivis en juſtice, on les depouilloit de leurs biens, & on les mettoit en Priſon, où on leur faiſoit ſouffrir la faim & divers tourmens, & on en condamnoit même pluſieurs à mort: enſorte qu'ils étoient reduits à quitter des Lieux qu'eux & leurs Peres avoient habitez de tems immemorial, & à vivre dans un miſerable exil. On voit dans ces plaintes tout ce que le faux zéle de Religion peut produire de plus affreux. Le Pape en fut touché. Il prit genereuſement la protection des Juifs: & c'eſt, ſans difficulté, la plus belle, pour ne pas dire la ſeule belle Action de ſon Pontificat. Il ecrivit à tous les Evêques d'Allemagne de ſe rendre favorables aux Juifs; de faire reparer les torts qui leur avoient été faits, par les Prelats, les Nobles, & autres Perſonnes puiſſantes; & de ne pas permettre qu'à l'avenir on les maltraitât ſans ſujet. Cette Lettre eſt dattée de Lion le 5. de Juillet 1247 (37).

Entrepriſes ſur la Vie du Pape.

Quelque tems auparavant, un Chevalier de l'Empereur Fréderic, nommé Raoul, étant mecontent de lui, vint à Lion, où il ſe trouva logé en même Hotellerie avec le Docteur Gautier d'Ocre Conſeiller de l'Empereur. Celui-ci l'exhorta de rentrer à ſon ſervice, & lui perſuada de tuer le Pape, pour mieux regagner les bonnes graces de ſon Maitre. Ils engagerent dans la Conjuration leur hôte nommé Renaud, qui, étant connu du Pape & de ſes Officiers, devoit leur donner les moïens pour l'execution. Là-deſſus Gautier partit; mais, Renaud étant tombé malade, & ſe voïant prêt à mourir, decouvrit tout à ſon Confeſſeur. Dès qu'il fut mort, le Confeſſeur en avertit le Pape. Raoul fut pris. Il nia d'abord. Mais, étant mis à la queſtion, il confeſſa tout. Vers le même tems, on prit à Lion, pour le même ſujet, deux Chevaliers Italiens, qui aſſurerent qu'environ quarante autres très-braves avoient conjuré la mort du Pape; & que quand même Fréderic ne ſeroit plus au monde, aucune crainte de la mort ne les empêcheroit de mettre le Pape en piéces; croïant en cela faire une Oeuvre agréable à Dieu & aux Hommes. Depuis ce tems-là, le Pape, hardi comme un Prêtre, ſe tint caché dans ſa Chambre, gardé jour & nuit par environ cinquante hommes armez; & il n'oſoit ſortir de ſon Palais, pas même pour aller à l'Egliſe dire la Meſſe (38).

Le Roi de Norwege donne de l'argent au Pape.

Cependant le Pape, bien mortifié de ne pouvoir tirer de l'Argent d'Angleterre, envoia un Legat en Norvege, pour couronner Haquin, qui s'étoit croiſé. Haquin, après ſon Couronnement, compta au Pape quinze mille marcs de Sterlings; & le Legat, outre les grands preſens qu'il reçut, leva

(37) *Apud Rain. an.* 1247. *n.* 4.

(38) *Math. Paris.*

leva cinq cens marcs ſur les Egliſes du Roiaume (39). Vers le même tems, il reçut auſſi de grands ſecours des Polonois, par l'entremiſe d'un Legat artificieux, qui avoit eu l'adreſſe de tirer de grandes ſommes de Pologne (40). An de J.C. 1249.

St. Louis en Orient.

Je ne dirai rien des ſoins que le Pape prit de réunir à l'Egliſe divers Schiſmatiques; ni des ſes Miſſions infructueuſes chez les Tartares. Il eſt plus à propos de m'arrêter ſur le Voiage de St. Louis en Orient. Ce Prince, aiant aſſemblé une Armée nombreuſe de Croiſez, partit le 12. de Juin 1248. & il arriva l'année ſuivante en Paleſtine. Il eſt certain, que les Intentions de ce Monarque étoient très-pures; mais, ceux qui l'accompagnoient ſe livrerent à toutes ſortes de crimes. Voici ce que nous en dit le Seigneur de Joinville: „ Les Barons, Chevaliers, & autres Seigneurs qui eſtoient au Camp, „ qui devoient ſagement garder leur bien, & epargner iceluy pour s'en ayder, & l'employer à la néceſſité, commencerent à le deſpendre follement, faiſant grands & exquis banquets les uns aux autres, prenant „ tous les plaiſirs, dont ils ſe pouvoient adviſer. Enſorte qu'en peu de „ temps tout leur argent fut dependu; puis commencerent à opprimer & „ forcer le commun Peuple, & les piller par tous moyens. Il n'y avoit „ femme ni fille qui ne fût violée, ni miſe à honte. Les Bordeaux eſtoient „ eſpandus par tout le Camp: enſorte que le Roy meſme trouva pluſieurs „ Bordeaux que ſes gens tenoyent au tour de ſon Pavillon, à un jet de Pierre; & de ce averti le Roy donna congé à pluſieurs de ſes Officiers. Et „ tant d'autres maux étoient commis & perpetrés au Camp, qu'il ſeroit „ choſe de grande horreur, qui les voudroit tous raconter. Ainſi doncques, tout le monde eſtoit mal vivant. Mais, nous en endurasmes la Peine, comme ſera dit ci-après (41). „ En effet, St. Louis, qui avoit d'abord enlevé Damiete aux Sarrazins, ſortit de cette Ville, avec une Armée triomphante, compoſée de ſoixante mille hommes. Elle fit des merveilles; elle battit pluſieurs fois les Sarrazins: St. Louis fit par-tout des prodiges de valeur. Mais enfin, il périt avec toute cette grande Armée, en partie par des maladies, en partie par la fatigue du Voiage en un Païs chaud & inconnu; & ſur-tout par le nombre des Sarrazins qui l'accablerent, lui taillerent en piéces ſes meilleures Troupes, & le firent Priſonnier avec le reſte de ſon Armée (42). Voilà le fruit de cette grande Expedition. Toute la Nobleſſe Françoiſe y perit: & le Roi ne pût racheter ſa Liberté, qu'en cédant Damiette aux Sarraſins, & en leur donnant de prodigieuſes ſommes d'or. Quelques-uns ajoutent, qu'il donna même ſon Dieu pour ſa Rançon, c'eſt-à-dire une Hoſtie conſacrée (43). Maudit ſoit eternellement le Pape, qui à inventé les Croiſades, & ceux qui les ont prêchées! Toutes les Horreurs, qui ont accompagnées ces Expeditions dans la Terre Sainte, m'arrachent cette Impré-

(39) *Idem.*
(40) *Dlugloſs, Hiſt. Polon. lib. 7. Cromer, lib. 8. Sponde, an.* 1247. *Rainald. an.* 1248. *Mathias Michovienſis, lib.* 3. *c.* 51.
(41) *Joinville, Chr. de St. Louis.*
(42) *V. Joinville, Marin Sanut, &c.*
(43) *Paul Jove.*

An de J.C. 1249.

précation. Qui ne feroit fenfible aux Defordres affreux des Croifez? Il faudroit être denaturé, pour lire fans emotion ce que raconte un Moine, appellé Brocardus Argentoratenfis, qui a fait la Defcription de la Terre Sainte, felon ce qu'il avoit vû de fes propres yeux, dans ce tems-là. „ Il y a, „ dit-il, dans la Terre promife, des hommes de toutes les Nations qui font „ fous le Ciel, & chaque Nation y vit felon fes coûtumes; &, pour en dire „ la verité, à notre très-grande confufion, il n'y en a point de pires, & „ de plus corrompus dans leurs mœurs, que les Chrêtiens, dont je crois „ que voici la raifon. En Efpagne, en France, en Allemagne, en Italie, „ quand quelqu'un eft coupable de quelque crime, comme homicide, lar- „ cin, pillerie, incefte, adultere, fornication, trahifon, & qu'il craint „ le châtiment, il fe fauve en la Terre-Sainte, comme pour abolir tous fes „ Pechez. Quand il eft arrivé-là, il fe trouve qu'il a changé de lieu, „ fans changer de cœur. Et il luy arrive ce qu'il eft écrit: *Le More peut-il* „ *changer fa Peau?* Ainfi, dans la Terre Sainte il y a plufieurs Perfonnes qui „ dépouillent les Pelerins logés chez eux, vivants fous leur bonne-foi, & „ étant de même Païs qu'eux. Ces Peres deteftables laiffent des Enfans „ encore plus méchans qu'eux, qui foulent aux pieds le Lieu faint, & par „ leur vie honteufe attirent un grand mepris fur les faints Lieux (44). „ Tels étoient les Croifez, à qui les Papes promettoient effrontément la Couronne du Martyre.

Difgraces de Fréderic.

Tandis que le Roi de France alloit chercher en Orient les Malheurs qu'il y éprouva, l'Empereur Fréderic retourna en Poüille, où il tomba dangereufement malade, cette année 1249. Le Docteur Pierre des Vignes, Confident de Fréderic, fon Secretaire & fon Chancelier, avoit auprès de lui un Médecin, qui fut chargé de preparer la Medecine & le Bain; &, par le Confeil de Pierre, il y mêla du Poifon mortel. Les Ennemis du Pape difoient, qu'il avoit porté Pierre à ce Crime par prefens & par promeffes. Soit que cela fut vrai, ou faux, toujours eft-il certain que la Reputation du Pape en fouffrit; car, on ne douta point qu'il ne fût l'Auteur de cette infame Trahifon, puifqu'il avoit auparavant fuborné des Affaffins qui manquerent leur coup. Fréderic fut encore averti du Complot: &, quand le Medecin vint avec Pierre lui prefenter le Breuvage, il lui commanda d'en boire le premier, aiant mis des Gardes derriere, afin qu'il ne puffent échaper. Le Medecin furpris & effraié feignit de faire un faux pas, & fe laiffant tomber en devant répandit la plus grande partie de Breuvage: mais, Fréderic fit donner le peu qui reftoit à des criminels condamnez, qui moururent auffi-tôt. Il fit pendre le Medecin, & aveugler Pierre des Vignes; &, après l'avoir promené en plufieurs Villes d'Italie, il le livra aux Pifans, qui le haïffoient mortellement: mais, Pierre prévint leur vangeance, en fe caffant la tête contre une Colomne à laquelle on l'avoit attaché. L'Empereur n'ignoroit pas d'où le Coup lui venoit; car, il s'écria dans fon lit, quand cette nouvelle Conjuration

(44) *Brocardus Argentoratenfis, apud Canifium, Antiq. Lect. lib. 6.*

tion fut découverte: *Que je suis malheureux! Mes propres Entrailles s'arment contre moi! Que ce Pierre, qui étoit la moitié de moi-même, me veuille donner la Mort; & que le Pape, que mes Predecesseurs ont créé, enrichi, & fait devenir Grand, de rien qu'il étoit, s'efforçe de ruiner l'Empire, & de me donner la Mort* (45)! Cependant, Malespini Florentin, Auteur du tems, dit que Pierre fut accusé de Trahison par envie de son grand pouvoir (46). Hents, Roi de Sardaigne, fils naturel de Fréderic, fut pris par les Bolognois, qui le retinrent en prison jusqu'à sa mort. Vers le même tems, un autre des fils naturels de l'Empereur mourut en Pouille; & ces accidens, joints à la Trahison de Pierre des Vignes, le toucherent sensiblement. Enfin, il fut frapé lui-même de la maladie que l'on nommoit le Feu sacré; &, se sentant humilié de tant d'Adversitez, il offrit la Paix au Pape, à des conditions fort avantageuses. Mais, le Pape les refusa; ce qui lui attira l'Indignation de plusieurs Nobles, & les rendit favorables à Fréderic. An de J. C. 1249.

L'année suivante 1250. il arriva une chose en France, qui fait bien voir que l'Esprit de la Croisade étoit un Esprit de Fureur & de Frenesie. Voici le fait dans les termes d'Antonin, qui l'a tiré de Paul Emile & de Blondus. „ Il ne faut pas oublier, dit-il, une étrange Illusion du Diable, qui arriva après que les fideles eurent été defaits en Egypte par „ les Sarrasins, ainsi qu'il a été dit. L'année suivante, on ne sait par quel „ esprit, presque tous les Bergers de France s'assemblerent & formerent un Corps sous un Chef, qu'ils appelloient leur Maître. Ils disoient qu'un Ange leur avoit revelé, que la Terre promise devoit „ bien-tôt être delivrée & tirée des mains des Païens. S'assemblans à „ grandes Troupes, sous prétexte ferveur & de zele pour la Justice, ils persecutoient les Prêtres & les Religieux, qui s'opposoient à leurs crimes & „ à leurs actions frénétiques. Ils faisoient & defaisoient leurs mariages „ par caprice & par fureur. Ils pardonnoient les pechez commis & à commettre. Quelques-uns d'entr'eux portoient l'Anneau Episcopal, & donnoient la Benediction au Peuple. Pretextans de faux Miracles, ils se rendoient les Maîtres des Eglises, ils sonnoient les cloches, & disoient qu'ils „ avoient des Visions d'Anges, & commerce avec les habitans des Cieux. „ Et, parce que les Prêtres s'opposoient à ces fureurs, ils les persecutoient „ même jusqu'au sang. Car, à Orleans, à Chartres, & en divers autres „ Lieux, ils tuerent ceux du Clergé & du Peuple qui s'opposerent à eux. „ Leur Maître, sous la Conduite duquel ils marchoient, étant arrivé à Bourges avec sa Compagnie de Bergers, il se mit à y persecuter les Juifs, & „ brula leurs Livres: &, après avoir commis diverses Enormités, il se retira. „ Les Bourgeois le poursuivirent; &, l'aiant rencontré entre Villeneuve & „ Mortemar, ils le tuerent avec un grand nombre de ces Canailles: le reste fut dispersé (47). „ Croira qui voudra que les autres Croisés étoient beaucoup plus sages. Mais, je n'en croirai jamais rien. S'il y avoit des An de J. C. 1250. Esprit de la Croisade.

(45) *Math Paris.*
(46) *Malespini, c.* 131.
(47) *Antonin, Chron.* 3. *Tit.* 19. *c.* 9. §. 5.

An de J. C. 1251.

des sages parmi eux, ils avoient du moins la folie de se laisser emporter par les fous.

Mort de Fréderic II. Intrigues du Pape contre l'Empereur Conrad.

L'Empereur Fréderic II. mourut cette même année, laissant l'Empire à son fils Conrad (48). Le Pape en apprit la nouvelle, par le Cardinal Pierre Capoche son Legat. Il écrivit d'abord en Allemagne, & en Sicile, pour y maintenir la Révolte; là, en faveur de Guillaume Comte de Hollande, qu'il reconnoissoit Roi des Romains; ici, pour usurper les Droits de l'Empereur sur le Roiaume de Sicile (49). Mais, toutes ses Demarches furent inutiles. Guillaume de Hollande, qui avoit temerairement accepté l'Empire, fut reduit à se retirer; &, malgré tous les efforts du Pape, son Parti devenoit de plus en plus meprisable par tout l'Empire. Le Comte de Gueldres, le Duc de Brabant, & le Comte de Cornouaille, refuserent la Dignité Imperiale. Enfin, le Pape, ne trouvant personne assez lâche pour seconder sa Passion & sa Tyrannie, offrit l'Empire à Haquin Roi de Norwege: mais, ce Prince declara publiquement, qu'il vouloit toûjours combattre les Ennemis de l'Eglise; mais, non pas tous ceux du Pape. *Il me l'a dit à moi même*, dit Mathieu Paris, *& avec un grand Serment* (50).

Retour du Pape en Italie.

La Faction des Guelfes, qui favorisoit le Pape, aiant le dessus en Italie, depuis la mort de Fréderic, Innocent IV. se disposa à quitter Lion, où il avoit fait un Séjour si long & si onereux à la France. Mais, avant que d'en partir, il réïtera l'Excommunication contre la Memoire de Fréderic, & contre Conrad son fils, comme s'étant approprié, sans l'aveu de l'Eglise Romaine, l'Empire & le Roiaume de Sicile (51). En même tems, il confirma l'Election de Guillaume de Hollande, pour Roi des Romains (52). Après ces deux Exploits, il partit de Lion le 19. d'Avril; &, après avoir evité plusieurs dangers, il arriva à Genes sa Patrie, où tous les Grands de Lombardie, qui suivoient son Parti, vinrent lui faire la reverence. Il y sejourna jusqu'au 22. de Juin (53). De Genes, il vint à Milan, où il fut reçu avec grand honneur; & il y demeura deux mois. Ensuite, il traversa promptement la Lombardie, évitant de s'enfermer dans les grandes Villes; & il s'arrêta à Perouse, où il passa le reste de l'année.

Conrad en Italie. Plaintes contre le Pape.

Cependant, l'Empereur Conrad fils de Fréderic étoit entré en Italie dès le mois de Mai de cette année 1251. pour prendre possession du Roiaume de Sicile; & les Venitiens lui aiant fourni une Flotte, il descendit à Pescaire le 26. d'Août. Tous les Barons du Païs allerent au devant de lui. Il marcha avec toutes ses Troupes contre les Comtes d'Aquin & de Sore, qui s'étoient declarez pour le Pape, & les defit le jour de St. Martin. Le Pape, pour s'opposer à ses progrès, fit prêcher la Croisade, contre Conrad, particulierement en Brabant, en Flandres, & en France, même avec de plus grandes in-

(48) *Chr. Mat. Spinell. ap. Papebroc. Conat. p.* 41. *Rainaldus, an.* 1250. §. 33. *Mathieu Paris. Albertus Stadensis. Ricard. S. Germani, &c.*

(50) *Albertus Stadensis. Math. Paris.*

(51) *Math Paris.*

(52) *Stero, an.* 1251.

(53) *Mathieu Paris. Monachus Paduanus. n.* 30.

Indulgences, que celle de la Terre Sainte; car, elles devoient s'étendre au Pere & à la Mere du Croisé. La Reine Blanche, aiant reçu une Lettre de St. Louis son fils, qui demandoit un prompt secours d'hommes, de vivres, & d'argent, elle assembla tous les Nobles du Roiaume, pour les consulter sur ce sujet. Ils se plaignirent hautement de la Conduite du Pape, qui excitoit une nouvelle Guerre dans la Chrêtienté, pour étendre sa Domination. La Reine, touchée de cette Remontrance, fit saisir les Terres de tous les nouveaux Croisez, disant: *Que le Pape entretienne ceux qui vont à son Service, & qu'ils partent pour ne plus revenir.* Les Seigneurs en userent de même à l'égard des Croisez de leurs Terres; ce qui fit tomber la Croisade. Ils firent aussi de fortes Reprimandes aux Freres Prêcheurs, & aux Freres Mineurs, qui l'avoient prêchée. *Nous vous bâtissons*, disoient-ils, *des Eglises & des Maisons: nous vous recevons, nous vous nourrissons, & vous entretenons. Quel bien vous fait le Pape? Il vous fatigue, & vous tourmente. Il vous fait les Receveurs de ses Impôts, & vous rend odieux à vos Bienfaiteurs* (54).

An de J.C. 1251.

Cependant, le Pape ecrivit au Roi d'Angleterre, pour lui persuader d'aller au secours du Roi de France à la Terre Sainte. Et, pour montrer aux François qu'il agissoit avec sincerité, il ajouta de nouvelles graces à l'Indulgence pleniere, afin de rendre la Croisade plus nombreuse. Il donna pouvoir à l'Evêque d'Avignon, d'absoudre ceux qui avoient frapé des Clercs, ou brulé des Eglses: de dispenser les Clercs des Irregularitez qu'ils avoient encouruës; permettre aux Bâtards de recevoir les Ordres sacrez & des Benefices; commuer au vœu de la Croisade tous les autres vœux, excepté celui de Religion. La Lettre est du 13. de Fevrier 1252 (55). C'est ainsi qu'on prodiguoit les Dispenses au préjudice de la Discipline. Ce fut cette même année, six mois avant la mort de la Reine Blanche, que le Pape Innocent ecrivit aux Evêques, aux Abbez, & à tous les Ecclesiastiques du Roiaume de France, pour abolir une Coutume très-ancienne, mais barbare, d'obliger les Ecclesiastiques à prouver par le Duel, le Droit qu'ils avoient sur les Serfs des Eglises, quand ils vouloient reconnoître d'autres Seigneurs. Autrement, les Ecclesiastiques n'étoient point reçus à prouver leur Droit sur ces serfs, quoiqu'ils pussent le faire par temoins ou par d'autres voies legitimes. Le Pape défend d'en user ainsi à l'avenir, puis que le Duel n'est permis aux Clercs, ni par eux-mêmes, ni par d'autres; & il declare nuls les Jugemens rendus contr'eux sur ce sujet. La Bulle est du 23. de Juillet (56).

An de J.C. 1252.

Indulgences de la Croisade.

Pour donner une Idée juste de la Conduite & des Maximes du Pape & de sa Cour, je dois rapporter ici les Plaintes ameres, mais trop justes, de Robert Grosse-tête, Evêque de Lincolne, Prelat sçavant, irreprochable dans sa vie, & zelé pour la pureté des Mœurs & de la Discipline. Aiant reçu, cette année 1253., un Ordre du Pape, qui ne lui paroissoit pas juste, il

An de J.C. 1253.

Plaintes de Robert Grosse-tête contre la Cour de Rome.

(54) *Chron. Mat. Spinol. Math. Paris.*
(55) *Ap. Rainald. an.* 1252. §. 26.
(56) *Ap. Rainald. ubi supr.* §. 31.

An de J.C. 1253.

il ecrivit ainsi aux Evêques qui le lui avoient addressé : „ Sachez, que „ j'obéïs avec respect aux Mandemens Apostoliques; mais, je m'oppose pour „ l'honneur du St. Siege à ce qui leur est contraire; car, je suis obligé à „ l'un & à l'autre par le Commandement de Dieu. Or, les Mandemens „ Apostoliques ne peuvent être tels, s'ils ne sont conformes à la Doctrine „ des Apôtres & de Jesus-Christ même, que le Pape represente dans l'E- „ glise; & la Lettre, que j'ai reçuë, ne convient point à la Sainteté Aposto- „ lique. Premierement, elle porte la clause *nonobstant*, qui est une source „ d'Inconstance, d'Imprudence, de Mensonge, de Tromperie, de Defiance, „ & de Renversement de la Societé humaine. De plus, continuë-t'il, après „ le Peché de Lucifer, qui sera aussi celui de l'Antechrist, il n'y en a point „ de plus grand que celui de perdre les Ames, en les frustrant du Service „ qu'on leur doit en qualité de Pasteur, & ne songeant qu'à tirer du „ Troupeau les Commoditez temporelles. Or, comme la cause du mal „ est pire, que l'effet, il est clair que ceux qui introduisent dans l'E- „ glise ces faux Pasteurs, & ces meurtriers des ames, sont pires qu'eux, „ & plus proches de Lucifer & de l'Antechrist; & d'autant plus, qu'aiant „ dans l'Eglise une plus grande puissance, ils sont plus obligez à en banir ces „ faux Pasteurs. Le St. Siege, qui a reçu sa pleine Puissance de Jesus-Chrst, „ seulement pour l'Edification, ne peut donc rien ordonner, ni rien faire, „ qui tende à un Peché si abominable & si pernicieux au Genre humain. „ Ce seroit abuser manifestement de la Puissance, s'éloigner du Thrône de „ Jesus-Christ, & s'asseoir dans la Chaire de pestilence en Enfer. Et quiconque „ est fidele au St. Siege, & n'en est pas separé par le Schisme, ne peut obéïr „ à de tels Commandemens de quelque part qu'ils viennent, fût-ce du Sou- „ verain Ordre des Anges, mais il est obligé d'y resister de toute sa force. „ C'est pourquoi, mes venerables Seigneurs, je vous declare, que, loin d'y „ obéïr, je m'y oppose: & vous ne devez pour cela rien ordonner de fâ- „ cheux contre moi; puisque ce que j'en fais tourne à l'honneur du Pape „ & au vôtre. „ Le Pape fut fort irrité de cette Lettre, quand elle vint à sa connoissance; & il vouloit faire châtier l'Evêque de Lincolne par le Roi d'Angleterre. Mais, les Cardinaux modérerent ses transports par leurs remontrances. L'Evêque, toujours zélé pour le bon ordre, ne se contentoit pas d'écrire contre les desordres de la Cour de Rome; il s'en plaignoit de vive voix & amérement à ses amis: „ Le Pape, disoit-il, n'a point honte „ d'annuller les Constitutions de ses Prédecesseurs, par le *nonobstant*: en „ quoi il temoigne un trop grand mepris pour eux, & donne l'exemple de „ casser aussi les siennes. Quoique plusieurs Papes aient deja affligé l'E- „ glise, celui-ci l'a reduite à une plus grande Servitude, principalement par „ les Usuriers qu'il a introduits en Angleterre, & qui sont pires que les Juifs. „ De plus: il a ordonné aux Freres Precheurs & aux Freres Mineurs, qu'en „ assistant les Mourans, ils leur persuadent de donner, par Testament, pour le „ Secours de la Terre Sainte, & de se croiser eux-mêmes, afin de frustrer „ les Heritiers de leurs Biens, soit qu'ils vivent, soit qu'ils meurent. Il

vend

„ vend les Croisez à des Laïques, comme on vendoit autrefois des Bœufs & „ des Moutons dans le Temple, & mesure l'indulgence, selon l'argent que „ l'on donne pour la Croisade. De plus: le Pape ordonne aux Prelats par „ ses Lettres de pourvoir un tel d'un Benefice, selon qu'il voudra l'accep- „ ter, quoiqu'il soit étranger, absent, & entierement indigne, sans Let- „ tres, ignorant la langue du Païs; ensorte qu'il ne peut, ni prêcher, ni „ entendre les confessions, ni même assister les Pauvres, & recevoir les pas- „ sans, parce qu'il ne reside pas. Je vois ce qui m'est nouveau, que le Pa- „ pe, pour s'attirer la faveur des Grands, permet d'être Evêque, sans jamais „ se faire sacrer; seulement pour avoir le revenu, en gardant ceux dont on „ joüissoit deja „ Ce zelé Prelat s'étendoit sur les Vices de la Cour de Rome, particulierement l'Avarice & l'Impureté; & il ajoutoit, que, pour tout englourir, elle s'attribuoit les biens de ceux qui mouroient sans Testament; & qu'afin depiller plus librement, elle faisoit part au Roi de ses rapines. L'Evêque se plaignoit encore, que le Pape emploioit au recouvrement de ses exactions les Freres Mandians lettrez & vertueux, abusant ainsi de leur obéïssance, pour les faire rentrer dans le Monde qu'ils avoient quitté. Qu'il les envoioit en Angleterre avec de grands pouvoirs comme des Legats travestis, ne pouvant y envoïer des Legats en forme & à decouvert, si le Roi ne le demandoit (57). J'ai raporté ces Plaintes, à dessein de faire connoître parfaitement le caractere & la conduite d'Innocent IV. Elles sont d'un grand poids; & , pour les déprimer, on diroit en vain que ce ne sont que les Discours d'un Particulier: car, si ces Plaintes étoient trop aigres, elles étoient trop bien fondées, comme il paroit par les écrits du tems, même par les Lettres des Papes. C'est Mr. Fleury qui s'en exprime de la sorte (58); & son temoignage ne peut être recusé sous aucun prétexte.

An de J.C. 1253.

Quoique la Faction des Guelfes eut l'avantage sur les Gibelins, ceux-ci avoient encore à leur tête un Capitaine nommée Ecelin, qui commettoit d'horribles cruautez dans la Marche Trevisane. Le Pape le cita à comparoître devant son Tribunal. Ecelin meprisa cette citation; sur quoi le Pape le declara excommunié, & depouillé de tous les biens (59). Innocent IV. voulant porter les derniers coups à la Faction des Gibelins, qui étoit fort affoiblie, avoit cité le Roi Conrad, fils de l'Empereur Fréderic, pour repondre sur divers Chefs d'Accusation touchant la foi & les mœurs; & ce Prince avoit envoié des Ambassadeurs en Cour de Rome, qui proposerent publiquement ses defenses. On ne sait pas quelle eut été la suite de cette Negociation; car, le Roi Conrad mourut cette année 1254. le 21. de Mai. Il laissa un fils nommé aussi Conrad ou Conradin, agé de deux ans, sous la Tutelle d'un Seigneur Allemand nommé Bertold Marquis d'Honebruc. Il recommanda à ce Seigneur de mettre le jeune Prince sous la Protection du St. Siege. Ainsi, Bertold envoia des Ambassadeurs au Pape, qui promit de pren-

An de J.C. 1254.

Le Pape devient Maître absolu en Italie.

(57) *Mathieu Paris.*
(58) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXIII. §. 43.*
(59) *Monachus Paduanus. Rainaldus, an.* 1251. *n.* 36. 1254. *n.* 35. 40. *Tom. XI. Concil. p.* 610.

An de J.C. 1254.

prendre la défenſe du Pupille, mais à la charge que le St. Siege entreroit dès-lors en poſſeſſion de la Sicile, pour la garder juſques à ce que l'Enfant fût en age (60). C'eſt ce qui paroit dans une Lettre du Pape, rapportée par Raynaldi, où le St. Pere declare, qu'il veut conſerver à Conradin le Roiaume de Jeruſalem, le Duché de Suabe, & tous les Droits qu'il peut avoir au Roiaume de Sicile ou ailleurs. *Et nous permettons*, ajoute-t'il, *que tous les Sujets de ce Roiaume, en nous prêtant Serment de Fidelité, y ajoutent:* SAUF LE DROIT DU JEUNE CONRAD (61). Enſuite, le Pape vint à Anagni, pour donner ordre de plus près aux affaires du Roiaume, & là il fit publier ſolemnellement, le jour de l'Aſcenſion quinziéme d'Août, une Monition au Marquis d'Honebruc, à Mainfroi, & aux autres de leur Parti, de laiſſer à l'Egliſe Romaine la libre poſſeſſion du Roiaume de Sicile & de ſes dependances, leur donnant pour tout delai juſques à la Nativité de la Vierge, 8. de Septembre: le tout, ſous peine d'Excommunication & de privation de toutes Dignitez & autres Droits. Et le terme étant echû, ſans qu'ils euſſent ſatisfait, le Pape declara, qu'ils avoient encouru toutes ces peines, & le fit ſavoir à Guillaume de Hollande ſon Roi des Romains. En même tems, il envoia pour Legat au Roiaume de Sicile Guillaume de Fieſque ſon neveu, Cardinal Diacre du titre de St. Euſtache, & encore jeune. Il lui donna une Armée & des Pouvoirs très-amples, ſavoir, d'emprunter au nom de l'Egliſe Romaine autant qu'il jugeroit à propos: de prendre tous les revenus des Egliſes vacantes du Roiaume, Cathedrales & autres; & même de celles qui ne ſeroient pas vacantes, mais dont les Prelats n'aideroient pas à ſon gré l'affaire de l'Egliſe Romaine. Il avoit auſſi pouvoir d'impoſer & d'exiger de nouvelles Collectes, & de faire battre de nouvelle monnoie: de priver de leurs biens tous les fauteurs de Fréderic & de ſes Enfans, & tous les autres qui étant admoneſtez ne reviendroient pas à l'obéïſſance de l'Egliſe: de retirer tous les Domaines de la Couronne & revoquer toutes les infeodations & les autres conceſſions; enfin, de prendre tous les depôts des Rebelles. La Commiſſion eſt du ſecond jour de Septembre (62).

Mainfroi ſe ſoumet au Pape.

La ſoumiſſion de Mainfroi, qui étoit devenu le Tuteur de Conradin ſon Neveu & Regent du Roiaume, par la ceſſion du Marquis Berthold, mit le comble aux deſirs ambitieux du Pape. Mainfroi, voiant beaucoup de diſpoſition dans une grande partie de la Poüille, & de la Sicile, à ſe ſoumettre au Pape, crut plus avantageux pour lui de le faire entrer dans le Roiaume de bonne grace, que d'attendre qu'il y entrât par force. Il fit donc ſavoir au Pape, qu'il étoit prêt à l'y recevoir; & le Pape lui accorda une Bulle dattée d'Anagni le 27. de Septembre, par la quelle il le reçoit en ſes bonnes graces & confirme les Conceſſions que l'Empereur Fréderic ſon Pere lui avoit faites de la Principauté de Tarente & des Comtez de Gravine & de Tri-

(60) *Anonym. ap. Ughell. tom. ult. p.* 765. *& ſuiv.*

(61) *Ap. Rainald hoc anno, n.* 47.

(62) *Rainald. ubi ſupr.* §. 52.

Tricarique (63). Il le fit même son Vicaire ou Lieutenant dans une grande partie du Roiaume. Le Pape y entra donc, & Mainfroi vint au devant de lui jusques à Ceperano, & tint la bride de son Cheval jusqu'au Pont du Gariglian. Le Pape s'arrêta à Capouë, où il étoit le 20. d'Octobre: puis il vint à Naples, le 3. de Novembre (64). Ce fut-là, qu'il donna une Bulle fameuse pour restraindre les Privileges des Religieux mandians (65).

An de J.C. 1254.

Conduite du Legat en Sicile.

Cependant, le nouveau Legat du Roiaume de Sicile, secondant admirablement les vuës du Pape son Oncle, étendoit son Autorité d'une maniere qui faisoit dire aux Partisans de Mainfroi, que ce Prelat agissoit, non en Gouverneur, mais en Maître; & que le Pape vouloit s'approprier le Roiaume, & exterminer la Race de l'Empereur Fréderic. D'ailleurs, un Seigneur nommé Burel, qui avoit quitté Mainfroi pour s'attacher au Pape, fut tué par les gens de Mainfroi, & assez près de lui, quoique sans son ordre, à ce qu'il soutenoit; mais, le Pape crût le contraire: & Mainfroi, ne se croiant pas en sureté, s'éloigna du Pape, qui étoit encore à Capouë, & par des chemins detournez s'alla jetter dans Nocerra, habitée par des Sarrasins qui l'y reçurent à bras ouverts, le second jour de Novembre. Il y trouva de grands thresors, rassembla en peu de tems une Armée nombreuse; & comme le Legat & l'Armée du Pape occupoient Troye & Fogia près de Nocera, une partie des Troupes de Mainfroi s'engagea dans un Combat qui lui donna occasion d'entrer dans Fogia, le 2. de Decembre 1254. La garnison l'abandonna la nuit suivante; & en même tems le Legat, aiant pris l'epouvante, s'enfuit aussi de Troye avec précipitation: ainsi Mainfroi demeura Maître de l'une & de l'autre Place (66).

Mort d'Innocent IV. son Caractere.

Le Pape Innocent mourut à Naples sur ces entrefaites, le 7. de Decembre. Il fut enterré dans l'Eglise Cathedrale. On ne sauroit nier que ce Pape ne fut savant, sur-tout dans le Droit; mais, on a tort de l'appeller *le Pere du Droit & de la Verité* (67). Toute sa Vie prouve qu'il meritoit plutôt d'être appellé le *Pere de l'Erreur*, *du Mensonge*, *& de l'Imposture*. Son Avarice insatiable, son Ambition demesurée, ses Entreprises criminelles sur les Droits des Rois, les Guerres sanglantes qu'il entretint, ou qu'il alluma, sont des endroits infiniment desavantageux à sa memoire. Il étoit habile, on n'en sauroit douter (68): mais, qu'il se soit fait des Miracles à son Tombeau, comme Nicolas de Curbio l'assure (69); c'est ce que j'ai de la peine à croire, quoique le P. Pagi nous fasse remarquer que le temoignage de Nicolas de Curbio est d'un grand poids (70). Mathieu Paris raporte qu'Innocent

(63) *Anonym. ap. Ughell. tom. ult. p.* 769. *&c.*
(64) *Rainald. ubi supr.* §. 57. 63. 64.
(65) *Bulla & si animar. Praf. Guil. de S. Amour. Duboulai.*
(66) *Anonym. ap. Ughell. p.* 771. *Epist. Manfredi, ap. Petrum de Vineis, lib. II. c.* 5.
(67) *Frere Amat de Gaveson, Hist. Eccl. tom.* 5. *p.* 85.
(68) *Paulus Langius in Chr. Citizensi, an.* 1242. 1254.
(69) *Nicolaus de Curbio, Vita Innocentii IV. c.* 42. 43. *ap. Baluzium, tom.* 7. *Miscellaneorum.*
(70) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. in Alexandro IV.* §. 58.

An de J.C. 1254. nocent, étant à l'article de la mort, & voiant ses Parens pleurer, leur dit: *Pourquoi pleurez-vous, bonnes gens? Je vous laisse tous riches.*

INTERREGNE, *dans l'Empire.* | **ALEXANDRE IV.** | LOUIS IX. *Roi de France.*

CLXXXVII. PAPE.

Election d'Alexandre IV.

LEs Cardinaux, & toute la Cour de Rome, étoient si epouvantez de la Victoire de Mainfroi, qu'ils vouloient quitter Naples & retourner en Campanie. Mais, le Marquis Berthold les rassura. Il les pressa tant de se rassembler & de faire un Pape, que le jour de Noël ils élurent le Cardinal Rainald Conti Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'ALEXANDRE IV. & il fut couronné le Dimanche suivant 27. de Decembre 1254. Il étoit de l'illustre famille des Comtes de Segni, fils de Philippe Conti, frere du Pape Gregoire IX. Il étoit né au Château de Jenne dependant de l'Abbaïe de Sublac au Diocese d'Anagni, où il demeura long-tems & fut Chanoine de la Cathedrale. Le Pape son Oncle le fit premierement Cardinal Diacre du titre de St. Eustache, puis Evêque d'Ostie en 1231. (1). Il étoit pieux, doux, appliqué à la priere, & pratiquant severement l'abstinence: mais, il passoit pour trop facile à ecouter les flateurs, & il étoit d'ailleurs naturellement porté à l'Avarice. Dès le dernier de Decembre, il écrivit une Lettre circulaire à tous les Evêques, pour leur donner part de sa Promotion, & leur demander avec humilité le secours de leurs prieres; afin que Dieu lui fit la grace de bien gouverner l'Eglise, & d'être un digne Vicaire de Jesus-Christ & Successeur de St. Pierre. Cette Lettre fit esperer des tems plus heureux, sous un Pape, qui commençoit son Administration sous de si favorables auspices (2). Nous verrons si cette esperance fut bien fondée; & si l'evenement repondit à l'attente & aux desirs du Public.

An de J.C. 1255.

Premieres demarches du Pape.

Le premiers soins d'Alexandre furent de perdre Ecelin, Chef des Gibelins, qui ravageoit la Marche Trevisane. Il excita contre cet Officier les Prelats & les Seigneurs d'Italie qui avoient à cœur l'honneur du St. Siege. Il le depouilla de ses biens, pour en investir Alberic, qu'il encouragea à prendre les Armes, en faveur de l'Eglise, contre son frere Ecelin (3). Ensuite, il songea aux moïens d'arrêter les progrès de Mainfroi; &, pour cet effet, il donna la Legation du Roiaume de Sicile à Octavien Ubaldin, Cardinal Diacre du titre de Ste. Marie *in via lata*, qui fit son Vicaire General un Frere Mineur nommé Rufin, Chapelain & Penitencier du Pape, homme de grande reputation pour son industrie. Et comme Mainfroi n'envoioit point au Pape le complimenter, suivant la coutume des Princes, sur son Avenement au Pontificat, le Pape envoia un Evêque le citer à comparoî-

(1) *Anonym. ap. Ughell. Papebroch. Conat. Rainald. tom. 2. init. Ughell. tom. 1. pag. 83. Malespini, Hist. de Reb. Siculis, ap. Baluzium, Miscell. tom. 6.*

(2) *Math. Paris.*

(3) *Lib. 2. Epist. 1.*

roître en sa Cour, à la Purification de Notre-Dame, pour répondre sur le meurtre de Burel d'Anglone, & sur l'injure qu'il avoit faite au St. Siege en chassant de Poüille le Legat Guillaume & l'Armée de l'Eglise. A cette citation, Mainfroi repondit par Lettres, qu'il n'avoit point fait d'injure à l'Eglise Romaine, en soutenant son Droit & celui de son Neveu. Mais, à la fin, il se laissa persuader d'envoier au Pape deux de ses Secretaires, pour traiter de la Paix, sans interrompre le progrès de ses Conquêtes (4). D'autre côté, le Legat Octavien s'avança pour combattre Mainfroi; mais, ses Troupes se trouvant accablées de maladie, & manquant de vivres, il changea d'avis & fut contraint de proposer la Paix. Le Traité fut conclu, à condition que Mainfroi cederoit la Terre de Labour au Pape; & qu'il retiendroit tout le reste du Roiaume au nom Conradin son Neveu; mais que, si le Pape ne ratifioit pas ce Traité, il pourroit faire valoir les Droits du jeune Conradin sur la Terre de Labour. Après la conclusion de ce Traité, le Legat pria Mainfroi de retablir dans leurs honneurs, biens, & dignitez plusieurs Seigneurs qui avoient été bannis sous le Regne précedent. Mainfroi les reçut genereusement en ses bonnes graces. Mais, le Pape Alexandre refusa de ratifier le Traité que son Legat avoit fait, apparemment sans sa participation, & pressé par la nécessité de ses affaires (5).

Le Pape protege les Mandains.

Alexandre IV. fut très-favorable aux Religieux Mandians; & dès l'entrée de son Pontificat, il donna une Bulle en leur faveur, par la quelle il revoque celle de son Predecesseur, qui restraignoit leur Privileges. Pour autoriser cette revocation, il dit ces paroles remarquables, où les Docteurs Ultramontains trouveront, s'il peuvent, un Argument en faveur de l'Infaillibilité: *Il n'est pas extraordinaire d'examiner plus attentivement ce qui a été fait par prévention, ou avec précipitation* (6). Trois mois après, il publia une grande Bulle, pour terminer les Différends entre les Docteurs de Paris, & les Freres Prêcheurs, & servir de Reglement à l'Université. Il declare, que pour le bien de la Paix, il a jugé à propos de moderer les Statuts de l'Université, conformement à une Constitution de Gregoire IX. Il prescrit donc en detail la maniere dont le Chancelier de Paris doit donner les Licences, & lui permet de les accorder à autant de Docteurs qu'il jugera convenable, sans en fixer le nombre, même à l'egard des Reguliers. Il confirme le Statut touchant la cessation des Leçons, en cas d'insulte faite à l'Université. Enfin, il retablit les Docteurs de l'Ordre des Freres Prêcheurs, que l'Université avoit retranchez de son corps; lui ordonne de les recevoir, & revoque toutes les Sentences portées contr'eux. Cette Bulle, qui commence par ces mots *Quasi lignum vitæ*, est dattée du 14. Avril 1255 (7). Presqu'en même tems, le Pape accorda à St. Louis quelques graces que ce bon Roi lui avoit demandées. C'est ce qui paroit par deux Bul-

(4) *Rainaldus*, *an.* 1255. *n.* 2. 3. *Anonym. ap. Ughell. Wading. an.* 1255. *n.* 13.
(5) *Anonym ap. Ughell.*
(6) *Ap. Wading. Append. tom.* 2. *pag.* 18. *Duboulai.*
(7) *Duboulai*, *tom.* 3. *p.* 282. *Wading. an.* 1255. §. 2. *Math. Paris.*

An de J.C. 1256.

Bulles dattées du 25. d'Avril 1255. dans les quelles il fait son Eloge (8). Cependant, les Docteurs de Paris refuserent d'obeïr aux Ordres de la Cour de Rome; & le Pape fit excommunier toute l'Université en Corps, ce qui n'intimida pas les Docteurs, qui mepriserent egalement & les Censures & les Injures du Pape. Ils avoient raison de tenir cette Conduite, & d'exclure de leur Societé les Moines Mandians, qui, dans ce tems-là, soutenoient des Maximes horribles, dans un Livre intitulé, *L'Evangile Eternel.* Ce Mystere d'Iniquité fut devoilé par Guillaume de St. Amour, qui releva les Propositions impies, blasphematoires, & très-scandaleuses de *l'Evangile Eternel*, dans un Livre qu'il intitula, *Des Perils des derniers Tems.* Cet Ouvrage fit grand bruit. L'Université envoia des Deputez à Rome; & les Mandians, protegez par le Roi St. Louis, plaiderent leur Cause devant le Pape. Condamna-t'on hautement les Moines & leurs Sentimens profanes & libertins? Point du tout. Le Pape voulut menager ce Corps, qui fut dans la suite le plus ferme Appui de son Autorité. Il se contenta de faire bruler secretement *l'Evangile Eternel.* Mais, pour l'Ouvrage du Docteur Guillaume de St. Amour, il fut brulé publiquement, non qu'il renfermât quelque Heresie; mais, parce qu'il reveloit les Infamies detestables des Religieux Mandians (9).

Le Pape offre la Couronne de Sicile au Roi d'Angleterre.

Il suffira de dire en passant, qu'Alexandre entreprit la Réunion des Grecs Schismatiques à l'Eglise Latine; &, pour cet effet, il envoia pour Legat l'Evêque d'Orviete à Theodore Lascaris, Empereur Grec. Mais cette Negociation fut infructueuse (10). Le Pape étoit plus occupé de sa Guerre contre Mainfroi, qui continuoit à faire de grands progrés par ses Armes victorieuses. L'Armée Papale étant aux Abois, Alexandre offrit la Couronne de Sicile au Roi d'Angleterre pour Edmond son second fils. Il envoia pour cet effet Jaques Bomcambio Evêque de Boulogne, qui étant arrivé en Angleterre, le Roi convoqua une grandre Assemblée de Seigneurs, où le Prelat investit le jeune Prince Edmond du Roiaume de Sicile & de Poüille, par un Anneau qu'il lui donna de la part du Pape. Ceci se passa l'année précedente 1255. Un mois après, vint en Angleterre Rustand, Docteur Legiste, Soudiacre & Chapelain du Pape, Gascon de Nation, à qui le Pape donna commission, avec l'Archevêque de Cantorberi & l'Evêque d'Herford, de lever une Decime en Angleterre, en Ecosse, & en Irlande, pour le Pape, ou pour le Roi indifféremment. Il lui donna aussi pouvoir d'absoudre le Roi du vœu de la Croisade pour Jerusalem, à la charge de marcher en Pouille contre Mainfroi. Rustand fit ensuite prêcher la Croisade contre Mainfroi à Londres & dans le reste de l'Angleterre, avec l'Indulgence de la Terre-Sainte. Ce qui fit murmuner le Peuple, qui s'étonnoit que l'on promît autant de Pardon pour répandre le Sang des Chrêtiens, que pour celui des Infideles. Les Evêques d'Angleterre furent assemblez à l'oc-

(8) *Ap. Rainald. n.* 42. 45.
(9) *Math. Paris.*
(10) *Maimbourg, Schism. des Grecs, Liv. IV. p.* 29. *tom.* 2.

l'occasion de cette Entreprise, pour laquelle le Pape leur demandoit des sommes immenses. Cependant, le Roi d'Angleterre, aiant appris le mauvais état des affaires du Pape en Sicile, perdit l'envie d'y aller, quoiqu'il s'y fut obligé sous peine de censures (11). L'année suivante 1257, le Pape, indigné de la fermeté avec laquelle l'Archevêque Seval refusoit de conferer les meilleurs Benefices de son Eglise à des Italiens indignes & inconnus, le fit excommunier dans toute l'Angleterre, au son des cloches, & les flambeaux éteints, pour l'intimider par une Censure si infamante. Mais, Seval montra toujours la même fermeté. Jusqu'au dernier soupir, il se plaignit de l'Injustice que le Pape lui faisoit; il en appella au Jugement de Dieu; & dans cette amertume de cœur, il ecrivit au Pape même, pour le prier d'imiter la Conduite de ses saints Prédecesseurs, & de moderer sa Tyrannie. Le Pape, aiant reçu cette Lettre, n'en témoigna que du mepris & de l'indignation : il continua comme il avoit commencé (12). An de J. C. 1256.

Cependant, Alexandre étoit accablé de soins & d'affaires temporelles. Au mois de Mai 1257. il fut obligé de quitter Rome, pour se garantir de la violence du Peuple. Le sujet de la Sédition fut que le Senateur, qui étoit alors un Citoïen de Bresse, opprimoit le Peuple, à la persuasion des Nobles, aux quels seuls il cherchoit de plaire, principalement à la famille Annibaldi. La Populace, entrainée par un Boulanger Anglois, s'assembla & alla briser les Portes de la Prison, où le Senateur précedent, nommé Brancaleon, étoit enfermé. L'en aiant tiré, ils l'etablirent Senateur, & lui prêterent serment de fidelité, suivant l'ancienne coutume. Brancaleon chassa de Rome ses ennemis, & fit pendre deux Annibaldes parens d'un Cardinal. Le Pape l'excommunia avec ses fauteurs : mais, ils prétendoient avoir le privilege de ne pouvoir être excommuniés. Ils se moquoient du Pape. Ils le menaçoient même de le poursuivre avec ses Cardinaux jusqu'à leur ruine entiere. Le Pape, craignant quelque chose de pis, se retira à Viterbe, & se proposa d'aller jusques à Assise. On voit par les dattes de ses Lettres, qu'il étoit encore à Rome le 12. de Mai. 1257. qu'il étoit deja à Viterbe le 29. & qu'il y demeura jusqu'au commencement de Septembre 1258. Brancaleon n'epargna, ni les amis, ni les Parens du Pape : au contraire, il fit armer les Romains, pour marcher contre Anagni, qui étoit regardée comme sa Patrie, parce qu'il étoit né dans le Diocese, & avoit été Chanoine de la Cathedrale. Les habitans envoïerent au Pape de ses parens le prier d'avoir pitié d'eux; & il fut reduit à supplier Brancaleon de retirer ses troupes; ce qu'il obtint, malgré l'animosité des Romains. Ils étoient soutenus par Mainfroi, qui aimoit Brancaleon, & fut ravi de voir le Pape humilié. Ce Prince poussoit toujours ses Conquêtes, & se trouvant Maître de l'Ile de Sicile, de la Principauté de Tarente, de la Pouille, & de la Terre de Labour, il se fit solemnellement couronner Roi à Palerme le Dimanche

An de J.C. 1257.

Revolte contre le Pape.

(11) *Anonym. ap. Ughell. tom* 3. *p.* 843. 844. *Rainald. an.* 1255. §. 8. *Math. Paris.*

(12) *Math. Paris.*

An de J.C. 1257.

che onzieme d'Aout 1258. Ecelin remporta auſſi un grand avantage; il ſurprit, & battit à plattes coutures, l'Armée du Pape; & il fit priſonnier le Legat qui la commandoit (13).

Affaires du Pape.

Le Pape Alexandre travailloit en même tems à pacifier les Genois & les Piſans, qui ſe faiſoient la Guerre, pour des prétenſions dans l'Iſle de Sardaigne. Les Venitiens, s'étant joints aux Piſans, defirent ſur Mer l'Armée de Genes: ce qui rompit les meſures que le Pape avoit priſes pour la Paix. Le St. Pere étoit encore fort intrigué par les diviſions qui regnoient en Allemagne, à cauſe de la double Election qui partageoit l'Empire en deux Partis, l'un pour Richard Comte de Cornoüaille, frere du Roi d'Angleterre: l'autre pour Alfonſe Roi de Caſtille. Ce dernier ſe diſpoſoit à marcher vers l'Allemagne, lorſqu'il apprit que les Sarrazins d'Eſpagne vouloient profiter de ſon abſence pour reprendre Cordouë. Il demeura donc, & envoia des Ambaſſadeurs au Pape, pour le prier de ne point admettre d'autre que lui à la Couronne Imperiale, vû qu'il avoit étendu les bornes de la Chrêtienté plus que tous les autres Rois. Le Pape répondit: *Vous ſavez que c'eſt une coutume établie de tout tems, que le Roiaume d'Allemagne eſt comme un gage de la Dignité Imperiale. Que le Roi votre Maître faſſe donc en ſorte d'être elû dans les formes & couronné à Aix-la-Chapelle, & alors nous lui ſerons favorables pour ſa Promotion à l'Empire.* Cependant, le Pape reconnoiſſoit Richard pour Roi des Romains, & lui en donnoit le titre dans ſes Lettres; ce qui fit que pluſieurs Seigneurs d'Italie lui promirent fidelité (14).

An de J.C. 1259.

Clercs concubinaires. Secte des Flagellans.

Toutes les defenſes, que j'ai produites en divers tems contre le mariage ou le concubinage des Eccleſiaſtiques, n'avoient pu encore rendre les Clercs chaſtes. L'incontinence étoit devennë ſi commune & ſi publique dans le Clergé, que le Pape Alexandre crut y devoir chercher quelque remede; & pour cet effet, il ecrivit une Lettre circulaire adreſſées aux Archevêques & à leurs Suffragans, aux Abbez & aux autres Superieurs Eccleſiaſtiques. D'abord, il leur repreſente fortement le compte terrible qu'ils rendront à Dieu des ames dont ils ont la conduite. Il exagere le ſcandale que donnent les Clercs qui entretiennent publiquement des Concubines, au mepris des Canons, & n'ont pas honte d'exercer avec des mains impures les fonctions ſacrées de leur Miniſtere. Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des Heretiques, l'oppreſſion de l'Egliſe par les Seigneurs, & le mepris des Peuples. Il exhorte les Prelats à faire ceſſer ce deſordre, premierement par leur vie exemplaire, puis en procedant contre les coupables; & il déclare, que leurs pourſuites ne ſeront point retardées par l'Appel, & que les Lettres Apoſtoliques obtenuës par les Coupables au préjudice de ces pourſuites, ſeront nulles. Cette Lettre eſt du 13. de Fevrier 1259 (15). Le Pape continuoit toujours ſa protection aux Religieux Mandians, contre

(13) *Math. Paris. Rainaldus, an.* 1258. *Math. Paris. n.* 2. 6. *Anonym. ap. Ughell tom.* 9. *p.* 812.

(14) *Rainald. an.* 1258. §. 30. 39. *Sanut.*

(15) *Ap. Rainald.* §. 22.

tre l'Université de Paris: il donna encore cette année plusieurs Bulles aux quelles on n'eut pas egard (16). Dans ces conjonctures, il s'eleva en Italie un mouvement de Devotion, sans exemple jusqu'alors. Il commença à Perouse, passa à Rome, puis dans le reste du Païs. Les Nobles & le Peuple, les Vieillards & les jeunes gens, jusques aux Enfans de cinq ans, touchez d'une espece de Fanatisme fort singulier, alloient dans les Villes par les ruës tout nuds, hors les pieces destinées à la propagation. Ils marchoient deux à deux en Procession, tenant à la main chacun un fouët de courroies, & avec beaucoup de gemissemens & des larmes se frapoient si rudement sur les epaules, qu'ils se mettoient tout en sang, implorant la Misericorde de Dieu & le secours de la Sainte Vierge. Ils marchoient même la nuit tenant des Cierges allumez & par un hiver très-rude. On en voïoit des centaines, des milliers; & jusques à dix mille, précedez par des Prêtres avec les Croix & les Banieres: ils accouroient aux Eglises, & se prosternoient devant les Autels. Ils en faisoient de même dans les Bourgs & les Villages, en sorte que les Montagnes & les Plaines retentissoient de leurs cris. On n'entendoit plus que ces tristes voix, au lieu des Instrumens de Musique & des Chansons amoureuses. Les Femmes, jusques aux plus grandes Dames & aux Filles les plus delicates, prirent part à ce Fanatisme. On vit alors une surprenante & prompte Reformation dans les Mœurs. Un mouvement si subit de Penitence donnoit à penser aux plus sages, qui ne voïoient point d'où il pouvoit venir. Le Pape, qui étoit toujours à Anagni, ne l'avoit point ordonné. Ce n'étoit, ni l'Eoquence de quelque Predicateur, ni l'Autorité d'aucune personne, qui l'eut excité: les simples avoient commencé, & les autres les avoient suivis (17). On appella Flagellans ceux qui embrasserent cette Secte. Ils s'etendirent en Allemagne, en Pologne, & en plusieurs autres Païs; & l'on ne doit pas s'en etonner, si l'on fait reflexion, qu'il n'y a rien qui produise des effets plus subits, qu'une Devotion outrée. C'est une verité de fait, que les hommes donnent facilement dans des Notions bisarres & extravagantes, sans avoir aucun mauvais Dessein, jusqu'à ce que les Penchans naturels du cœur se saisissent de l'occasion qu'on leur offre, & qu'ils tournent en crime ce qui est procedé de l'intention du monde la plus innocente. Temoin les Veilles pieuses, qui furent en usage dans l'Eglise Primitive. Comme ceux qui veilloient ensemble se trouvoient en grand nombre au milieu de la nuit; des voluptueux en abuserent, & quand on vit que tous les moïens dont on se servoit pour remedier à ce mal étoient insuffisans, on trouva bon d'abolir entierement cette coutume (18). Je suis persuadé, que les premiers Flagellans n'avoient que des intentions pures, & un veritable dessein de prévenir les terribles Jugemens de Dieu. Mais, la superstition s'y mêla bientôt. Ces foibles cervelles prétendoient que personne ne pouvoit être absous de tous ses Pechez, s'il ne faisoit un mois la Penitence des Fla-

An de J.C. 1259.

(16) *Duboulai, Hist. Univers. p.* 348. *&c. Wading. an.* 2159. §. 4. 5. 6.

(17) *Monachus Paduanus, Chr.*

(18) *Pensées Libres sur la Religion, &c. tom.* 2. *p.* 253.

An de J.C. 1259.

Flagellans. Ils ſe confeſſoient les uns aux autres, & ſe donnoient l'Abſolution, quoique Laïques. Ils prétendoient que leur Penitence étoit utile aux morts; même à ceux qui étoient en Enfer, ou en Paradis (19). Ils meritoient uniquement d'être tournés en ridicules; & l'on auroit dû traiter ces Novateurs fanatiques, comme toute l'Europe a agi avec les Petits Prophetes des Cevennes & du Vivarets. Mais, le Clergé n'eſt point endurant; & ce n'eſt pas ſon Fort d'entendre Raillerie ſur tout ce qui le concerne. Ces Meſſieurs prennent d'abord leur ſerieux, & ils ont recours au Remede ſpecifique de la Perſecution. Cependant, quand les Gens tombent dans l'Erreur, parce qu'ils ſont fous à lier, il eſt injuſte de ſe mettre en colere contr'eux, & de les traiter comme des ſcelerats. Les Flagellans perſecutez furent bientôt mepriſez, abandonnez, diſperſés.

An de J.C. 1260.

Le Pape veut unir les Princes Chrêtiens contre les Tartares.

Cependant, Alexandre, allarmé des progrès continuels des Tartares, écrivit aux Princes Chrêtiens, aux Prelats, & aux Communautez, de penſer aux moïens de reſiſter à ces Barbares, tant à la Terre Sainte qu'ils attaquoient, qu'en Hongrie, en Pologne, & dans les autres Païs, d'où ils pouvoient envahir le reſte de la Chrêtienté: quelles forces chaque Roiaume ſeroit tenu de leur oppoſer: quelles contributions d'argent ſeroient impoſées, pour cet effet, ſur le Clergé & ſur le Peuple. Enfin, le Pape leur ordonna d'envoier au St. Siege des Deputez pour le Concile qu'il pretendoit tenir ſur ce ſujet au commencement de Juillet 1261. Cette Lettre du Pape produiſit des Edits contre le Luxe & les grands Crimes, comme les Blaſphêmes. En Angleterre & en Allemagne, on ſe diſpoſa auſſi à ſatisfaire aux Ordres du Pape, & à reſiſter aux Tartares (20).

An de J.C. 1261.

Mort d'Alexandre IV.

Il ſe tint, ſur ce ſujet, un grand nombre de Conciles, en divers lieux. Après quoi les Princes Chrêtiens & les Prelats envoïerent au St. Siege des Ambaſſadeurs & des Deputez, mais la plupart n'arriverent qu'après la mort d'Alexandre IV. Il n'étoit plus à Rome depuis quatre ans; car, n'ôſant y demeurer, il ſe retira à Viterbe, comme je l'ai dit en ſon lieu. Il y demeura quinze mois. Il vint enſuite à Anagni, où il étoit encore le 21. d'Octobre 1260. Enfin, il retourna à Viterbe, où il mourut le 25. de Mai 1261. après ſix ans & 5. mois de Pontificat. Il fut enterré dans l'Egliſe de St. Laurent Cathedrale de Viterbe (21). On dit qu'il avoit une grande humilité & beaucoup de pieté (22). Voici l'Eloge qu'on trouve de ce Pape dans Platine: „ Sa vie eſt louée de tout le Monde. Il étoit bien faiſant & liberal, „ ſur-tout envers les Pauvres, & envers les bons Chrêtiens. . . . . Quand „ il étoit debarraſſé d'affaires exterieures, il ſe faiſoit des occupations utiles & inſtructives: il compila les Decretales; & il fut ſi favorable aux Savans, qu'il les elevoit juſqu'au Cardinalat. C'eſt ce qu'il fit à l'é-

(19) *Stero. an.* 1260.

(20) *Rainaldus, an.* 1261. §. 29. 30. *Math. Paris. Stero, an.* 1261. *Du Cheſne, tom.* 5. *pag.* 372. *Nangius, Chr. an.* 1260. *Tom. XI. Concil p.* 815. *Matth. Weſtmonaſter. Serrarius, Hiſt. Mog. Lib. I. c.* 33. *&c.*

(21) *Rainald. an.* 1258. 1260. 1262. *Stero, an.* 1261. *Du Cheſne. Papebroch. Conat.*

(22) *Ptolomaus Lucenſis, Hiſt. Eccl. lib.* 22. *c.* 16.

An de J.C. 1261.

„ l'égard d'Henri de Cardinal d'Ostie, homme très-versé dans l'un & l'autre Droit. Il fut très-liberal pour le Docteur Bathelemi de Bresse; & „ toutes ces actions lui acquirent une grande reputation de Savoir & de Sainteté (23). „ Un Auteur Moderne encherit encore sur cet Eloge. Il dit qu'Alexandre IV. étoit fort adonné à la priere & à l'abstinence; & qu'il se distingua par une singuliere douceur (24). Mais du Boulai, dans son Histoire de l'Université de Paris, n'est pas si favorable à ce Pontife. Cet Auteur, parlant des Differends de l'Université avec les Religieux Mendians, s'écrie: „ Qui ne fremiroit de voir tant de Bulles données (par Alexandre „ IV.) pour un si petit Sujet? Qui ne seroit surpris de voir que ce Souverain Pontife, homme vertueux d'ailleurs, ait pû se laisser prévenir par les „ Ennemis de l'Université jusqu'à la persécuter avec tant de violence, parce qu'elle ne vouloit pas recevoir des hommes d'un autre Ordre & d'un „ autre Institut? Les Docteurs ne se mettoient pas fort en peine de la condamnation du Livre de Guillaume de St. Amour. Mais, ils ne pouvoient „ souffrir que leurs Privileges fussent violés, leur Liberté diminuée, leurs „ Statuts meprisés, par les Mendians. On ne sauroit exprimer combien ils „ étoient indignés de se voir contraints d'avoir des Liaisons avec leurs Ennemis declarez, & de s'y voir contraints par ces Ennemis mêmes: d'avoir „ tout en commun avec leurs cruels Persecuteurs; en un mot, de faire Societé avec des gens qui les maltraitoient (25). „ C'étoit Alexandre IV. qui causoit tous ces violens chagrins à l'Université par sa conduite tyrannique, & par la protection déraisonnable qu'il accordoit aux Moines Mendians. Aussi du Boulai remarque-t'il, dans l'endroit où il parle de la mort de ce Pape, qu'alors les Muses de Paris furent plus tranquilles, Alexandre les aiant traitées fort durement, & persecutées tout le tems de son Pontificat, à cause de Guillaume de St. Amour, le Marteau des Moines Mendians, qui étoient protegés par le Pape (26). Frere Amat de Graveson entreprend de faire l'Apologie du Pape contre du Boulai; mais, il ne me paroit pas qu'il y réussisse (27).

INTERREGNE. *en l'Allemagne.* — LOUIS IX. *Roi de France.*

URBAIN IV.

CLXXXVIII. PAPE.

Election d'Urbain IV.

IL ne se trouvoit à Viterbe que huit Cardinaux, deux Evêques, deux Prêtres, & quatre Diacres, pour proceder à l'Election d'un nouveau Pape. Encore étoient-ils tellement divisez, qu'ils ne purent convenir d'aucun de leur Corps. Mais, après quelques Disputes, ils s'accorderent tous à élire Pape

(23) *Platine, in Alexandro IV.*
(24) *Amat de Graveson, Hist. Eccl. tom. 5. p. 89.*
(25) *Duboulai, Hist. Universit. tom. 3. pag. 355.*
(26) *Duboulai, ubi supr. pag. 363.*
(27) *Amat de Graveson, Hist. Eccl. tom. 5. p. 91.*

An de J.C. 1261.

pe Jaques Pantaleon, Patriarche de Jerusalem, qui se trouvoit à Viterbe, pour solliciter une affaire de son Eglise: & ce changement de fortune le mit en état de se faire justice, aux depens des Hospitaliers, à qui le Pape Alexandre avoit accordé le Monastere de St. Lazare de Bethanie. Jacques Pantaleon fut elû le 29. d'Aout, & couronné le 4. de Septembre; & il prit le nom d'URBAIN IV (1).

Son Histoire avant son Pontificat.

Il étoit de Troyes en Champagne, & fils d'un Savetier. Etant venu jeune étudier à Paris, il fut premierement Maître ès Arts, puis Docteur en Droit Canon. Ensuite, s'étant appliqué à la Theologie, il devint fameux Predicateur, & enfin il fut Archidiacre de Liege, & Chapelain du Pape Innocent IV. qui, l'an 1248. l'envoia Legat en Pologne (2). En 1252. il fut pourvû de l'Evêché de Verdun, & envoié Legat en Pomeranie. Sur la fin de l'an 1255. le Pape Alexandre le fit Patriarche de Jerusalem, & il l'envoia à la Terre Sainte en qualité de Legat dans la Province & dans l'Armée Chrêtienne qui s'y trouveroit (3). Mes Auteurs temoignent qu'il s'acquita fort bien de ses Legations (4). Il n'avoit pas honte de la bassesse de sa naissance; &, quelqu'un lui en aiant fait des reproches, il repondit avec beaucoup de sel & de bon sens; *que l'homme ne naît pas noble, mais qu'il le devient par la vertu* (5). St. Antonin temoigne, qu'en effet il s'eleva fort au dessus de sa Naissance, & se distingua par sa sagesse & par ses vertus (6). Dès qu'il fut Pape, il écrivit aux Evêques, pour leur donner part de sa promotion, & demander le secours de leurs prieres. Il écrivit en particulier au Roi St. Louis, dont il étoit né sujet, & à Philippe son fils; & il leur donna des Indulgences (7). Comme le Pape Alexandre n'avoit point fait de Cardinaux, le nombre en étoit fort petit; ce qui obligea Urbain à en créer quatorze; sept au mois de Decembre 1261. & sept au mois de Mai 1262.

An de J.C. 1262.

Il se declare contre Mainfroi, qui fait des Alliances pour se maintenir.

Cependant, Mainfroi s'établissoit de plus en plus dans le Roiaume de Sicile, & le Pape Urbain ne lui étoit pas moins opposé que ses Prédecesseurs. Mainfroi, voulant s'appuier par une puissante Alliance, proposa de donner sa fille Constance en Mariage à Pierre fils ainé de Jacques Roi d'Arragon, qu'il pria de le reconcilier avec l'Eglise Romaine. Il se plaignoit de la dureté dont on usoit à son égard, aiant souvent demandé la Paix, sans avoir pû l'obtenir. Le Roi d'Arragon se chargea d'en être le Mediateur. Il envoia au Pape Urbain un Religieux, par lequel il s'offrit à y travailler en Personne. Le Pape lui repondit en substance: „ Je m'étonne que vous vous „ laissiez surprendre aux Artifices de Mainfroi; & je me trouve obligé de „ vous donner au moins une legere connoissance de ses crimes. Apres la mort de

(1) *Rainald. an.* 1261. §. 7. *Anonym. de Reb. Sic. p.* 856. *Papebroch. Theodoricus Vallicolor, Vita Urb.* 4.
(2) *S. Antonin, Chr.* 3 *part. tit.* 19. *c.* 13.
(3) *Rainald an.* 1255. §. 65. 66.
(4) *Theodoricus Vallicolor, ubi supr. Greg. Bajocensis, in ejus Vitâ.*
(5) *Philippus Bergomensis, lib.* 13. *Bernardinus Corius, part.* 2.
(6) *Antoninus, part.* 3. *tit.* 19. *c.* 13.
(7) *Rainald. an.* 1261. §. 118. 119. *&c.*

„ de son frere Conrad, il prêta serment de fidelité au Pape Innocent, & le „ laissa entrer paisiblement dans le Roiaume, l'en reconnoissant veritable „ Seigneur. Le Pape Innocent, de son côté, le reçut charitablement com- „ me son fils, lui donna par pure liberalité la Principauté de Tarente, à la „ quelle il n'avoit aucun droit, & lui fit de plus de magnifiques presens. „ Incontinent après, il fit tuer cruellement, presqu'à la vuë du Pape, Bu- „ rel Comte d'Anglone, Serviteur fidele de l'Eglise; &, se révoltant ouver- „ tement contr'elle, il alla trouver les Sarrasins de Nocera, avec lesquels „ aiant fait alliance, il s'empara du Roiaume, sous pretexte de la tutelle de „ son neveu le fils de Conrad: puis, aiant feint que cet enfant étoit mort, il „ s'est attribué le Roiaume comme son heritage; &, malgré le defaut de sa „ naissance, il a pris le titre de Roi, à la honte de la Dignité Roialle & „ de tous ceux qui portent couronne, sans avoir d'horreur d'une telle tra- „ hison contre son Neveu & son Pupille. Ensuite, il s'est emparé, com- „ me il fait encore, des Eglises vacantes du Roiaume: il pille celles qui ne „ le sont pas, & leurs Prelats, dont il charge quelques-uns d'exactions, & „ en retient d'autres dans de cruelles Prisons. Il fait celebrer devant lui les „ divins Offices, seulement par mepris des Clefs de l'Eglise, & des Excom- „ munications prononcées contre lui par notre Predecesseur. Il a fait mou- „ rir cruellement quelques Barons du Roiaume, pour s'être attachez au „ Pape & à l'Eglise, quoique de son consentement; & il a banni du Roiau- „ me plusieurs Grands & d'autres, sans epargner ni Age, ni Sexe. L'E- „ glise n'auroit pas laissé de le recevoir à bras ouverts, s'il étoit revenu de „ bonne-foi, & nous avons ecouté ses Envoiez comme avoit fait le Pape „ Alexandre. Mais, ils ne nous ont fait que des Propositions illusoires. C'est „ pourquoi nous ne croïons pas qu'il soit de votre Dignité d'entrer dans „ une telle Negociation, & encore moins de contracter une Alliance si hon- „ teuse, & de vous unir si étroitement à un ennemi de l'Eglise, dont vous „ avez toûjours pris la défense avec tant de valeur & de succès. „ Cette Lettre est du 26. d'Avril 1262 (8). St. Louis appuia le Pape, & declara hautement, qu'il ne vouloit contracter aucune Alliance avec le Roi d'Arragon, s'il formoit des liaisons si étroites auec Mainfroi. Le Pape, informé de cette Declaration, écrivit au St. Roi une Lettre pleine de louanges & de remercimens: cependant, Philippe de France epousa Isabelle d'Arragon; & Pierre d'Arragon epousa Constance de Sicile. Desorte que Jaques Roi d'Arragon prefera aux Remontrances du Pape l'esperance du Roiaume de Sicile, qui ne fut pas vaine.

An de J.C. 1261.

Le Pape offre la Couronne de Sicile aux François.

Urbain fut étourdi du coup; &, pour donner de nouvelles occupations à Mainfroi & au Roi d'Arragon, il s'avisa d'offrir le Roiaume de Sicile à St. Louis pour un de ses Enfans. Mais, le St. Roi craignit de faire tort à Conradin, qui en étoit l'heritier legitime. Sur quoi le Pape Urbain écrivit à Albert de Parme son Notaire & son Nonce, qu'il avoit chargé de cette Nego-

(8) *Rainald. an.* 1262. §. 9.

An de J.C. 1262.

gociation. Dans cette Lettre, le Pape louë la Delicateſſe de Conſcience de St. Louis. Mais, il charge Albert de le raſſurer ſur ce ſujet, & de lui declarer que le Droit du St. Siege a été bien examiné par le Pape & par les Cardinaux, qui ont auſſi leur Conſcience à garder, & ſont bien eloignez de vouloir faire tort à perſonne. Au refus du Roi, Albert étoit chargé d'offrir la Couronne de Sicile à ſon frere Charles Comte d'Anjou & de Provence, à qui il l'avoit deja offerte neuf ans auparavant, de la part d'Innocent IV (9).

Le Pape veut armer les François contre les Grecs.

Les Grecs reprirent enfin Conſtantinople ſur les Latins, qui furent chaſſez avec leur Empereur. St. Louis, qui croioit pieuſement que la Foi étoit en danger par cette Revolution, temoignoit un grand deſir d'armer contre les Grecs. Le Pape Urbain l'en preſſa par une Lettre où il diſoit en ſubſtance: „ Vous êtes le ſeul des Princes Chrêtiens, qui compatiſſiés ſincerement aux „ maux de l'Egliſe, qui êtes toûjours prêt à la ſecourir. Ainſi, dans l'ex„ trême affliction que nous a cauſé la perte de Conſtantinople, nous avons „ d'abord tourné les yeux vers vous, & nous vous avons envoié l'Evêque „ d'Agen pour traiter de cette Affaire avec vous, & avec les Prelats de vo„ tre Roiaume. Mais, notre douleur a été depuis peu cruellement renou„ vellée par la venuë de l'Empereur Baudouin, des Ambaſſadeurs du Duc „ Rainier Zeno & de la Commune de Veniſe, & de pluſieurs autres Latins „ de Romanie; voiant cet Empereur ainſi chaſſé par les Grecs Schiſmati„ ques à la honte éternelle des Latins. Nous deſirons donc procurer un „ prompt ſecours à cet Empire, & par conſequent à la Terre Sainte dont „ l'interêt s'y trouve joint: D'autant plus que les Seigneurs Latins qui ſont „ encore les Maîtres des Principautez d'Achaïe, de la Morée, & des Iſles „ voiſines, ſont prêts à s'oppoſer fortement par Terre aux Uſurpateurs „ avec des Troupes conſiderables, & les Venitiens par Mer avec une Flot„ te magnifique de Galeres: offrant même le Paſſage gratuitement à tous „ ceux qui viendront au ſecours. C'eſt pourquoi nous vous envoions An„ dré de Spolete, Archidiacre de Paphos, notre Chapelain, auquel vous „ pourrez ajouter foi ſur tout ce qu'il vous dira de vive voix: vous priant „ d'étendre votre Protection ſur l'Empire de Romanie, & d'exciter les Pre„ lats de votre Roiaume à contribuer d'un ſubſide honnorable, comme „ nous leur avons enjoint par d'autres Lettres, ſuivant qu'il en ſeront re„ quis par l'Evêque d'Agen. „ La Lettre eſt du 5. de Juin (10). Vers le même tems, le Pape donna Commiſſion au Provincial des Freres Mineurs en France, de faire prêcher dans tout le Roiaume par les Freres de ſon Ordre la Croiſade contre Michel Paleologue avec la même indulgence que celle de la Terre Sainte; & quarante ou cent jours d'indulgence à ceux qui viendroient aux Sermons de la Croiſade (11).

Paleologue prévient ſa ruine.

Paleologue fut averti que le Pape travailloit avidement à ſa ruine. Sachant que tout étoit venal en Cour de Rome, & que le prétexte de Religion

(9) *Rainald ubi ſupr.* §.21.
(10) *Rainald. an.* 1262. §. 39.
(11) *Rainald. an.* 1262. §. 34. *Wading an.* 1261. §. 17.

gion y servoit de coloris à tous les crimes, il s'avisa, pour conjurer l'orage, de traiter & de faire esperer au Pape la Réunion des Grecs à l'Eglise Latine. Il envoia frequemment à Rome des Deputez avec de riches presens, tant pour le Pape, que pour quelques-uns des Cardinaux, & des autres qui avoient du credit auprès du St. Pere. Dans une de ses Lettres, il qualifioit Urbain, *Pape de l'ancienne Rome*, *Successeur du Thrône Apostolique*, *& Pere Spirituel de l'Empereur.* Il temoignoit un grand desir pour la Paix & la Concorde, & marquoit qu'il avoit deja ecrit au Pape pour ce sujet, aussitôt après la prise de Constantinople. „ Mais, ajoutoit-il, j'ai été sensiblement affligé d'apprendre que vous avez excommunié les Genois pour „ avoir fait Alliance avec moi, & que vous les pressez de la rompre. Je „ m'étonne que vous, qui tenez le premier rang entre les Evêques, preferiez la Guerre à la Paix & à l'Amitié entre les Chrêtiens, tels que sont „ les Genois & les Grecs. „ Il decrivoit les grands maux arrivez à la Chrêtienté depuis les Conquêtes des Latins sur les Grecs: la profanation des Eglises, la cessation des divins Offices, les Sacrileges. „ Or, continuoit-„ il, puisqu'on ne peut faire que le passé ne soit arrivé, il faut du moins „ pour l'avenir faire cesser les Inimitiez & les Scandales; & comme je le „ desire de tout mon cœur, si vous y voulez penser serieusement, rien ne „ peut empêcher un si grand bien. C'étoit à vous qui étes notre Pere à „ nous prévenir, & cependant j'ai bien voulu vous offrir la Paix le premier, protestant devant Dieu & ses Anges, que si vous la refusez, je „ n'aurai rien à me reprocher. Je ne parle quant à present, ni des Dogmes, ni des Ceremonies de la Religon. S'il y a quelque different sur „ ce sujet, il sera plus facile à terminer quand la Paix sera faite. Enfin, je „ vous prie de m'envoyer des Nonces, qui aient veritablement l'Esprit de „ Paix, & j'attends par eux votre Réponse (12). „

An de J.C. 1262.

Urbain fut trompé par Michel Paleologue. Il en eut d'abord quelque defiance, sur ce qu'il apprit que les Grecs faisoient la Guerre à Guillaume de Ville-Hardoüin, Prince d'Achaïe, & autres Latins du Païs. Par cette raison, il differa quelque tems de repondre à Paleologue, craignant que ce Prince n'eut changé de volonté. Mais, seduit par les Protestations réïterées des Ambassadeurs Grecs, il envoia Legats à Constantinople quatre Freres Mineurs, pour faire la Paix avec les Grecs. Il les chargea d'une Lettre à l'Empereur, dattée du 28. de Juillet 1263. où il temoignoit un grand desir de conclure la Paix. En ce cas, il faisoit esperer à Paleologue le secours de tous les Latins contre ses Ennemis (13). Il envoia bientôt après de nouveaux Nonces à Constantinople. Mais, en attendant le succès de cette Negociation, Urbain ne laissoit pas de pourvoir aux frais de la Guerre, pour le rétablissement de l'Empereur Baudouin. A cette fin, il envoia deux Nonces en Angleterre, Leonard & Berard. Mais, le Clergé repondit

An de J.C. 1263.

Reponse du Pape à Paleologue.

(12) *Pachym. Lib.* 3. *c.* 18. *Rainaldus. an.* 1263. §. 23.

(13) *Rainald. an.* 1263. §. 32. *Wading. n.* 2. *&c.*

An de J.C. 1263.

pondit nettement à leur demande, qu'il ne vouloit rien contribuer pour ce sujet; ajoutant, qu'ils devoient plutôt subvenir à leurs propres besoins, qu'à ceux d'un Prince Etranger (14). Le Clergé de France refusa de même le secours pecuniaire pour le recouvrement de Constantinople. Le Pape en fit des reproches aux Provinces de Reims, de Sens, & de Bourges. Les Prelats de Castille & de Leon firent un pareil refus (15).

Subvention pour la Terre Sainte.

Les Prelats de France ne furent pas si difficiles pour le secours de la Terre-Sainte. Le Pape avoit ecrit sur ce sujet à St. Louis une grande Lettre pleine de Lamentations, & il envoia en France l'Archevêque de Tyr en qualité de Legat. On tint à Paris une Assemblée où l'on ordonna ce qui suit: „ Le Legat remettra au Roi les Lettres, dont il est porteur, & qu'il „ a fait lire touchant la levée du centieme des Revenus Ecclesiastiques pour „ le secours de la Terre-Sainte; & il ne se servira plus de ces Lettres contre ceux qui obéïront à l'Ordonnance des Prelats qui est telle. Les Prelats ont accordé tant pour eux que pour leur Clergé, *non en vertu de la Lettre du Pape, ni par aucune contrainte*, mais volontairement & de leur bon gré, pour le besoin de la Terre Sainte, un subside de vingt sous par cent Livres, auquel personne ne sera contraint par la Puissance seculiere; mais, chaque Prelat y contraindra le Clergé de son Diocese par Censures Ecclesiastiques. Le Curé ou autre, dont le revenu n'excede pas douze livres Parisis, ne païera rien s'il ne veut. Cette subvention durera cinq ans, & sera paiée moitié à la St. Jean, moitié à Noël. Les Chanoines ne païeront rien de leurs Distributions quotidiennes, pourvû que la bourse commune du Chapitre paie la subvention (16). „

Affaires d'Allemagne.

Depuis plus de douze ans, tout étoit en confusion dans l'Empire, & la double Election, dont j'ai parlé ailleurs, augmentoit le desordre. Les deux Concurrens, Alfonse Roi de Castille, & Richard Comte de Cornouaille, pressoient le Pape de decider la question de leurs Elections. Dès l'année précedente, l'Archevêque de Mayence avoit indiqué aux Electeurs une Diéte, pour proceder à une nouvelle Election, & quelques-uns prétendoient elire Conradin, petit fils de l'Empereur Fréderic. Mais, le Pape Urbain en étant averti par le Roi de Boheme, réïtera la defense faite six ans auparavant par Alexandre IV. d'elire Conradin, sous peine de Nullité & d'Excommunication contre les Electeurs. La Lettre est du 3. de Juin 1262 (17). Cette année 1263. le Roi Alfonse d'Arragon renouvella ses instances après du Pape, pour obtenir la Couronne Imperiale; mais avant que de juger la question au fond, le Pape Urbain voulut regler les Qualitez des Parties; &, après avoir oüi leurs raisons, il donna le 7. d'Aout une Bulle, par laquelle il declare avoir resolu de nommer dans ses Lettres l'un & l'autre *Roi des Romains elû*, sans porter de préjugé pour l'un, ni pour l'autre. Urbain eut bien souhaité que ce grand Différend se fut terminé par un Accom-

(14) *Math. Westm.*
(15) *Rainald. an.* 1263 §. 19 20. 21.
(16) *Tom. X. Concil. p.* 824. *Joinville, Observat.*
(17) *Rainald. an.* 1262. §. 5.

commodement entre les Parties. Mais, après avoir longtems attendu, & les avoir fait convenir de s'en rapporter au Jugement de l'Églife Romaine, il leur envoia des Nonces qui les citerent à comparoître devant lui le 2. jour de Mai de l'année fuivante 1264. (18). Mais, il mourut avant ce terme.

An de J.C. 1263.

D'autre côté, le Pape fe trouvoit extrémement refferré par les progrès continuels de Mainfroi. Ce Prince avoit attiré à fon Parti les Sienois, les Pifans, & la plus grande partie de la Tofcane. Il s'avançoit même dans la Marche d'Ancone & dans d'autres Terres de l'Etat Ecclefiaftique. Le Pape, effraié de ces Conquêtes rapides, fit publier une croifade contre Mainfroi. Cette entreprife réuffit en quelque forte: car, plufieurs prirent les Armes en Italie; & il vint de France un puiffant fecours, qui mit d'abord en fuite les Troupes de Mainfroi, & alla joindre Urbain à Viterbe. Sur ces entrefaites, les Romains fe fouleverent de nouveau contre le St. Pere. Urbain, ne fe croiant pas en fureté à Viterbe, fe retira à Orviete. Peu de tems après, l'argent venant à manquer, les Croifez fe difperferent, les uns d'un côté, les autres de l'autre (19). Alors, le Pape eut recours aux Armes Spirituelles, au defaut des temporelles, qui auroient été bien plus utiles, & plus efficaces. Il proceda contre Mainfroi. Le 29. de Mars, il le cita publiquement devant la Multitude des Fideles, & la Citation fut affichée aux Portes des Eglifes d'Orviete où le Pape faifoit fa refidence. Elle portoit que Mainfroi comparoîtroit dans le premier jour d'Aout en Perfonne ou par Procureur, pour fatisfaire au St. Siege fur plufieurs Chefs, favoir la Deftruction de la Ville d'Aviano, qu'il avoit fait ruiner de fond en comble par les Sarrafins, le meurtre de trois perfonages de marque, & de plufieurs autres, le mepris des Cenfures Ecclefiaftiques, au préjudice des quelles il faifoit celebrer devant lui Office divin depuis plufieurs années, non fans foupçon d'Herefie; la frequentation avec les Sarrazins, qu'il tenoit auprès de lui, & les préferoit aux Chrêtiens (20). Enfin, le Pape accufoit Mainfroi d'opprimer le Roiaume de Sicile par des Exactions intolerables (21).

Procedures contre Mainfroi.

Quoique cette citation n'eut point été fignifiée perfonnellement à Mainfroi, & qu'il n'en eut été inftruit que par la voix publique, il ne voulut pas donner fujet au Pape de l'accufer de Contumace, & il lui envoia au terme prefcrit propofer fes excufes. Le Pape, croiant mieux réuffir par la voïe de la Negociation, que par celle des Armes, qu'il avoit inutilement emploiée jufqu'alors, & aiant oüi les Deputez de Mainfroi, il accorda à ce Prince un delai jufqu'au 18. de Novembre. Comme ce terme approchoit, Mainfroi dépécha d'autres Envoiez, qui dirent que voulant venir fe prefenter en Perfonne, il demandoit fureté, pour entrer dans les Terres de l'Etat Ec-

Suites de cette Affaire.

(18) *Rainald. an.* 1263. §. 38. 40. 48. 51. 52. *an.* 1264. §. 37. *&c.*

(19) *Sumont. Hift. Neapol. lib.* 2. *Villani. Blondus, Platine. &c.*

(20) *Rainaldus, an.* 1263. §. 65. *Anonim. de Reb. Sicul.*

(21) *Chr. Mar. Spinell.*

An de J.C. 1263.

Ecclesiastique, avec une suite convenable à sa Dignité. Le Pape lui prescrivit de n'amener pas plus de huit cens Personnes, dont il n'y auroit que cent armez, & soixante & dix Chevaux, & qu'il ne pourroit demeurer plus de huit jours dans l'Etat Ecclesiastique; le tout sous peine d'Excommunication. Le Pape envoia deux Nonces pour recevoir le serment de Mainfroi sur ce sujet, comme on voit par sa Lettre du onzieme de Novembre: mais, cette Negociation fut sans effet, aussi bien que les exhortations & les menaces que le Pape fit aux Sienois & aux Pisans pour les detacher du Parti de Mainfroi. Sur la fin de l'année le Pape mit en Interdit le Roiaume de Sicile. Mais, voiant que Mainfroi & ses Adherens se moquoient des Censures, & qu'elles tournoient au préjudice de la Religion, il modera l'Interdit au commencement de l'année suivante.

Negociation du Pape contre Mainfroi. Legat en Angleterre pour la Paix.

Cependant, le Pape continuoit de negocier avec Charles, Comte d'Anjou & de Provence, pour le Roiaume de Sicile, n'attendant plus rien du Roi d'Angleterre, trop occupé de se maintenir dans son propre Roiaume. Le Pape envoia donc en France Barthelemi Pignatelli, Archevêque de Cosence, homme plus militaire qu'ecclesiastique, ennemi declaré de Mainfroi, qu'il avoit abandonné pour s'attacher au Pape. Le sujet de sa Negociation étoit d'exhorter le Roi St. Louis à aider Charles d'Anjou son Frere à la Conquête du Roiaume de Sicile. Il devoit aussi negocier auprès du Roi d'Angleterre, pour le faire desister de ses prétensions sur la Sicile, à cause de son fils Edmond (23). Le Pape envoioit encore un Legat particulier en Angleterre, savoir le Cardinal Gui Fulcodi Evêque de Sabine, chargé de procurer la Paix entre le Roi & les Barons. Il étoit porteur de plusieurs Bulles dattées du 22. de Novembre 1263. & des jours suivans. Il avoit pouvoir, non seulement d'user de Censures contre Rebelles, mais encore de faire prêcher la Croisade contr'eux, car on appliquoit ce remede à tous les grands maux. En même tems, le Pape écrivit au Roi St. Louis, d'emploïer sa mediation pour appaiser la Guerre civile d'Angleterre; & ce Prince le fit si efficacement, que le Roi Henri de son côté, & les Seigneurs Anglois du leur, le choisirent pour arbitre (24). On peut voir, dans les Historiens d'Angleterre, les causes, les suites, & la fin de cette Guerre.

An de J.C. 1164.

Suites de l'Affaire de Sicile.

Je reviens à la grande Affaire de Sicile, qui occupoit beaucoup le St. Pere. L'an de Jesus-Christ 1264. Urbain envoia en France Simon de Brie, Cardinal de Ste. Cecile, en qualité de Legat, avec charge de demander au Clergé une Decime pour la Guerre contre Mainfroi, & de traiter avec Charles d'Anjou des conditions auxquelles il devoit recevoir le Roiaume de Sicile, reservant au Pape de lui en donner l'Investiture. La Commission est du 25. d'Avril; & le 3. de Mai le Pape écrivit à St. Louis. Il lui represente ainsi le peril où Religion étoit exposée en Italie, par la Guerre qu'y faisoit Mainfroi, sur la nouvelle qu'il avoit euë du Traité avec le Comte d'An-

(22) *Rainaldus, an.* 7263. §. 67. 73. 75. *an* 1264. §. 1.

(23) *Rainaldus an.* 1263. §. 78. *Ughel. tom.* 9. *p.* 294.

(24) *Rainaldus, an.* 1263. §. 83. 84. *&c. Conc. Prov. Narb. app. p.* 169. *&c.*

d'Anjou. „ Il s'est mis en possession, dit le Pape, de plusieurs Eglises „ Cathedrales & de plusieurs Monasteres, où il protege des intrus, & en „ donne d'autres en Commende, comme il lui plaît, tournant les revenus à „ son usage: cependant, les heresies pullulent presque par toute l'Italie. La „ Foi Catholique est deprimée, le Service Divin diminué; les Droits & les „ Libertez Ecclesiastiques foulées aux pieds. Les Prelats & les Clercs „ sont envoiez en exil, jettez dans des Prisons, mutilez ou mis à mort. „ Les lieux consacrez à Dieu sont depouillez de leurs biens, & convertis à „ des usages profanes. On force quelques Ecclesiastiques à celebrer les divins Offices, dans les lieux Interdits, & à administrer les Sacremens à des „ Excommuniez (25). „ A ce sujet se raporte ce que dit Mathieu Spinelli, qui vint l'automne suivant dans l'Armée de Mainfroi: „ Le 3. de „ Septembre 1264. vinrent trois Nobles envoiez par les Napolitains, pour „ prier le Roi de faire la Paix avec le Pape, parce que la Ville demeuroit „ excommuniée, & l'Archevêque ne vouloit pas que l'on dit la Messe. Le „ Roi repondit, que ce n'étoit pas sa faute si l'on faisoit la Guerre, mais la „ faute du Pape, qui vouloit le chasser de son Roiaume; & il ajouta: „ *J'envoierai à Naples trois cens Sarrazins, qui feront dire la Messe par force.* „ *Envoiez-moi dans une Galere les Prêtres & les Moines qui le refuseront.* Les „ Deputez repondirent: *Seigneur, n'envoiez point de Sarrazins. Naples ne* „ *voudra pas les loger.* Et le Roi entra en grande colere (26). „ Pendant que le Pape étoit ainsi occupé de la Guerre contre Mainfroi, il institua la Fête du S. Sacrement de l'Autel, par les Révélations d'une Fanatique, nommée Julienne de Mont-cornillon. Une autre Visionaire, appellée Eve, & Recluse à Liege, eut aussi beaucoup de part à cette Institution. Cette Fête fut autorisée par une Bulle qui se trouve dans le Recueil des Conciles (27).

An de J.C. 1264.

Mort d'Urbain IV. Son Caractere.

Il y avoit deux ans que le Pape Urbain étoit à Orviete, d'où la plûpart de ses Lettres sont dattées. Mais cette année les Orvietans s'étant declarez contre lui, & aiant pris une Forteresse appartenant à l'Eglise, il se fit porter en Litiere à Perouse, où il mourut le 2. d'Octobre 1264. Il fut enterré dans l'Eglise Cathedrale dediée à St. Laurent. On dit qu'il fut doux, pieux, benin, liberal, affable (28). On voit dans ses Lettres un exemple remarquable de bonté. Du tems qu'il étoit Archidiacre de Liege, le Pape Innocent IV. étant à Lion l'envoia en Allemagne pour quelques affaires de l'Eglise Romaine. Là, trois Gentilshommes du Diocese de Trêves le firent prendre & le retinrent quelque tems Prisonnier, après lui avoir ôté des chevaux, de l'argent, & d'autres Meubles. Lorsqu'il fut Pape, ces Gentilshommes offrirent de lui restituer ce qu'ils lui avoient pris, & de lui faire satisfaction pour l'insulte. Ils demandoient seulement dispense d'aller en Personne recevoir l'Absolution de l'Excommunication qu'ils

(25) *Rainald, an.* 1264. §. 9. 10. 13.
(26) *Papebroch, Conat. p.* * 47.
(27) *Tom. XI. Concil. p.* 817.
(28) *Gregorius Bajocensis, ap. Papirium Massonum.*

An de J.C. 1264.

qu'ils avoient encouruë, attendu les perils du chemin & les ennemis qu'ils avoient. Le Pape donna commission au Prieur des Freres Prêcheurs de Coblentz de les absoudre, & de leur declarer ensuite, qu'il leur remettoit liberalement en vuë de Dieu tout le tort & l'injure qu'ils lui avoient faite : leur enjoignant seulement de s'abstenir desormais de pareilles violences. La Lettre est du 9. de Juillet 1264.

INTERREGNE *en Allemagne.*

CLEMENT IV.

LOUIS IX. *Roi de France.*

CLXXXIX. PAPE.

Histoire de Gui Fulcodi avant son Pontificat.

GUi le Gros Fulcodi étoit François de Nation, & d'une Famille noble. Il nâquit dans un Bourg de la Province de Narbonne, c'est-à-dire à St. Gilles en Languedoc. Son Pere étoit un homme de grande vertu qui mourut Chartreux; car, il embrassa l'état Monastique, après la mort de sa femme. Le jeune Guy suivit d'abord la profession des Armes. Mais il la quitta pour s'appliquer à l'Etude; & il y fit de si grands progrès, que Durand, celebre Jurisconsulte du tems, l'appelloit la *Lumiere*, ou le *Flambeau du Droit*. Il consacra ses talens au Bareau, où il se fit remarquer sous la qualité d'Avocat. St. Louis, connoissant son merite, l'admit dans son conseil le plus secret. Après la mort de sa femme, dont il avoit plusieurs Enfans, il entra dans l'état Ecclesiastique, & fut Archidiacre du Puy en Velai, puis Evêque de la même Eglise en 1257. & Archevêque de Narbonne en 1259. Ensuite, le Pape Urbain le fit Cardinal Evêque de Sabine, dans la promotion du mois de Decembre 1261. Mais Gui ne pouvoit se resoudre à quitter son Eglise; & le Roi St. Louis vouloit le retenir en France encore un an. Il fallut des instances très-pressantes du Pape, pour l'obliger à se rendre en Cour de Rome (1). J'ai dit qu'en 1263. Urbain l'envoia Legat en Angleterre, pour y pacifier les Troubles. Mais, il ne put y entrer, à cause de l'opposition des Barons & des Evêques revoltez contre leur Roi; car, ils ne s'en tinrent pas au Jugement de St. Louis, bien qu'ils l'eussent choisi pour arbitre de leurs differends, & la Guerre civile recommença avec plus de fureur qu'auparavant (2). Le Legat fut donc obligé de s'arrêter à Boulogne sur Mer, où il sejourna long-tems. Il y assembla quelques Evêques d'Angleterre qui se trouverent deça la Mer. Alors, par l'Autorité du Pape, il prononça Excommunication contre tous ceux qui faisoient la Guerre à leur Roi, avec Interdit sur la Ville de Londres & les cinq Ports d'Angleterre qu'on lui tenoit fermez. Il commit aux Evêques Anglois qu'il avoit appellez l'execution de ces Censures, & il se mit en chemin, pour retourner à la Cour de Rome (3).

Mais

(1) *Ptolomeus Lucensis, lib.* 22. *c.* 29. *&c. Martinus Polonus, Chr. S. Antoninus, tit.* 20. *c.* 1. §. 11. *&c. Aubery, Hist. des Card. tom.* 1. *p.* 385.

(2) *Mat. West.*

(3) *Tom. XI. Concil. pag.* 380. *Mathieu Paris. Rainaldus, an.* 1265.

An de J.C. 1265

Mais, pendant le voiage, il apprit qu'il avoit été elû Pape à Perouſe. Il s'y rendit deguiſé, en Marchand ſelon quelques-uns, ou en Frere Mendiant, ſelon d'autres, pour eviter les Embuſcades de Mainfroi. Etant arrivé, il fit, dit-on, tous ſes efforts, pour refuſer le Pontificat: mais, le deguiſement qu'il avoit mis en uſage, & la diligence qu'il fit pour ſe rendre à Perouſe, me font douter de la ſincerité de ces refus. Le Pontificat n'étoit pas alors un morceau indifferent: auſſi l'accepta-t'il, après s'être fait prier par formalitez, & il fut couronné le 22. de Fevrier 1265. Il prit le nom de CLEMENT IV, parce qu'il étoit né le jour de St. Clement, & qu'il avoit reçu de Dieu pluſieurs graces ſingulieres ce même jour; & il donna part à tous les Evêques de ſa Promotion, ſelon la coutume, par une Lettre circulaire du 26. Fevrier (4).

Il eſt elû Pape.

On voit ſes ſentimens ſur ſa nouvelle Dignité dans les Réponſes qu'il fit aux Princes qui l'en felicitoient, & encore mieux dans la Lettre à Pierre Le Gros ſon Neveu. On y peut admirer entr'autres vertus une rare modeſtie, qui a été peu imitée de ſes Succeſſeurs. Voici les termes de ſa Lettre: „ Pluſieurs, dit-il, ſe rejouiſſent de notre promotion, mais nous „ n'y trouvons matiere que de crainte, & de larmes, étant le ſeul qui ſentons le poids immenſe de notre charge. Afin donc que vous ſachiez, „ comment vous devez vous conduire en cette occaſion, apprenez que „ vous en devez être plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni „ votre frere, ni aucun des nôtres, vienne vers nous, ſans notre ordre particulier; autrement, fruſtrez de leurs eſperances, ils s'en retourneroient „ confus. Ne cherchez pas à marier votre ſœur plus avantageuſement à „ cauſe de nous. Nous ne le trouverions pas bon, & ne vous y aiderions pas. „ Mais, ſi vous la mariez au fils d'un Chevalier (*militis*), nous nous propoſons de donner trois cens tournois d'argent (5). Si vous aſpirez plus „ haut, n'eſperez pas un denier de nous; encore voulons-nous que ceci „ ſoit très-ſecret, & qu'il n'y ait que vous & votre Mere qui le ſache. „ Nous ne voulons point qu'aucun de nos Parens s'enfle, ſous pré-prétexte de notre elevation; mais, que Mabille & Cecile prennent les „ Maris qu'elles prendroient, ſi nous etions dans la ſimple Clericature. „ Voiez Gilie, & lui dites qu'elle ne charge point de place, mais qu'elle „ demeure à Suze, & qu'elle garde toute la gravité & la modeſtie poſſible „ dans ſes habits. Qu'elle ne ſe charge de recommendations pour Perſonne. Elles ſeroient inutiles à celui pour qui on les feroit, & nuiſibles à „ elle-même. Si on lui offre des preſens pour ce ſujet, qu'elle les refuſe, „ ſi elle veut avoir nos bonnes graces. Saluez votre Mere & vos Freres de „ notre part. Nous ne vous ecrivons point, ni à ceux de notre famille, „ avec la bulle, mais avec le ſceau du Pêcheur, dont les Papes ſe ſervent „ dans leurs affaires ſecretes. Donné à Perouſe le jour de St. Perpetuë & de

Sentimens du nouveau Pape à l'egard de ſa Famille.

(4) *Rainaldus, an.* 1265. §. 1. 2. 9. *Papebroch. Conat. p.* 53.

(5) C'étoit environ 150. livr. de notre Monnoye. *Le Blanc, Traité de la Mon. p.* 190.

An de J.C. 1265.

„ de Ste. Felicité ; (c'eſt-à-dire le 7. de Mars) 1265 (6). „ Le Pape ne dementit en rien, par ſa conduite, les beaux & genereux ſentimens qu'il exprima dans cette Lettre. Un Chanoine de Liege, qui a continué depuis l'an 1147. juſqu'à 1348. les Vies des Evêques de Liege, dit que pluſieurs Perſonnes de la premiere Nobleſſe rechercherent en Mariage Cecile fille du Pape. Mais, Clement ſe moqua de la folle Ambition de ces Seigneurs. Il leur dit en raillant: *Ce n'eſt pas Cecile que vous demandez ; c'eſt le Pape: car, vous n'auriez jamais recherché l'Alliance de Gui Fulcodi, dont elle eſt fille, & non du Pape* (7). Et comme ce genereux Pontife ne voulut pas prendre du Bien du Crucifix pour etablir richement ſes deux filles prêtes à marier, les prétendans ſe retirérent: deſorte qu'elles firent à Dieu un Sacrifice de leur Virginité (8). Le Pape avoit un Frere Eccleſiaſtique, qu'il fit Curé d'une Paroiſſe, & il ne ſe mit pas en peine de l'elever à de plus hauts emplois (9). Tritheme raconte ſous l'an 1269. que le Pape Clement IV. avoit tant d'horreur pour la pluralité des Benefices, qu'il ordonna à ſon neveu, qui avoit trois Prebendes, d'en reſigner deux. Toutes les Remontrances, que ſes Amis lui firent ſur ce ſujet, furent inutiles (10). Jamais il ne ceda à la faveur, ni aux Rois, ni aux Princes: De-là vient qu'il étoit craint & aimé de tout le Monde. D'ailleurs, il étoit fort liberal envers les Pauvres (11).

Conceſſion du Roiaume de Sicile à Charles d'Anjou.

L'Affaire de Sicile étoit trop importante au St.Siege, pour être negligée. Le Pape Clement y donna ſes premiers ſoins ; &, ſuivant le plan que ſes Predeceſſeurs lui avoient tracé, il n'eut égard, ni au droit inconteſtable de Conradin, ni à l'equité naturelle qui defend de dépouiller un Heritier, & ſurtout un Pupille des biens que ſa Naiſſance lui donne. Il ne ſongea qu'à vanger ſon Siege de l'injure que Mainfroi lui faiſoit. Dès le 26. de Fevrier, il fit expedier deux Bulles ſur ce ſujet. Dans la premiere, il raconte la Conceſſion du Roiaume de Sicile, faite par Alexandre IV. à Edmond ſecond fils du Roi d'Angleterre, & confirmée par Innocent IV. Les diligences faites par le St. Siege pour l'effectuer, & le defaut d'execution de la part du Roi & de ſon fils: enfin la ſommation qu'Urbain IV. leur avoit fait faire de declarer s'ils y prétendoient encore. En conſequence, le Pape Clement revoque & annulle cette Conceſſion ; & declare que l'Egliſe Romaine eſt en pleine liberté de diſpoſer du Roiaume de Sicile. Par l'autre Bulle du même jour, le Pape donne ce Roiaume à Charles Comte d'Anjou & de Provence, aux Conditions qui y ſont exprimées fort au long, & dont la plupart ne regardent que l'état temporel. On peut les voir toutes au long dans Rainaldi & Bzovius (12). Je me contenterai de raporter celles qui concernent l'Egliſe, & qui ont un raport direct à mon ſujet. Les voici: „ Tous les biens „ meubles & immeubles qui ont été ôtés aux Egliſes, ou aux Perſonnes Eccle-

(6) *Ap. Ciaconium, in Clem.* 4. & *Bzovium, an.* 1265. §. 2.
(7) *Hocſemius, Geſt. Epiſcop. Leod.*
(8) *Antonin. Chr.*
(9) *Hocſemius, ubi ſupr.*
(10) *Trithemius, Chr. Hirſaug. an.* 1269.
(11) *V. Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom.* 3. *p* 372.
(12) *Rainaldi, an.* 1265. *Bzovius, eod.* §. 3. *ex Antonio Summuntio, Hiſt. Neapolit.*

„ clesiastiques, leur seront restituez en chaque lieu, à mesure que le nouveau Roi en prendra possession. Les Elections des Eglises Cathedrales & „ autres, seront entierement libres, sans demander le consentement du Roi, „ devant, ni après. La Jurisdiction Ecclesiastique sera conservée en son entier, „ avec liberté d'aller poursuivre les Appellations au St. Siege. Le Roi re- „ voquera toutes les Loix de Frederic, de Conrad, ou de Mainfroi contrai- „ res à la Liberté Ecclesiastique. Aucun Clerc ne sera poursuivi devant un „ Juge seculier, ni chargé de Tailles ou Collectes. Le Roi n'aura, ni Rega- „ le, ni autre Droit, sur les Eglises vacantes, & n'en tirera aucun profit. „ Les Nobles & les autres Habitans du Roiaume jouiront de la même Li- „ berté & des mêmes Privileges, qu'ils avoient eus de Guillaume II. Roi „ de Sicile. „ Seize Cardinaux souscrivirent à ces deux Bulles, avec le Pape. Charles d'Anjou accepta ces conditions, qui resserroient les bornes de sa nouvelle Autorité. Il conclut le Traité avec le Legat Simon de Brie, Cardinal de Ste. Cecile, du consentement de St. Louis, & à la persuasion de son Epouse qui ne soupiroit qu'après une Couronne. Il ne perdit point de tems, pour l'execution. Après Pâques, il sortit de Paris, & se rendit à Marseille, où il s'embarqua avec mille Chevaliers. Malgré les précautions que Mainfroi avoit prises, pour lui fermer le passage par Terre & par Mer, il arriva heureusement à Ostie le Mecredi avant la Pentecôte. Dès l'année precedente, les Romains l'avoient elû leur Senateur, qui étoit leur premier Magistrat, pour les defendre contre Mainfroi, & il l'avoit accepté, ce qui pensa rompre le Traité pour le Roiaume de Sicile. Car le Pape, voulant se reserver la Souveraineté de Rome, ne put souffrir qu'un si grand Prince y eut une telle Autorité, principalement pour toute sa vie, comme les Romains prétendoient. On trouva un temperament, qui fut de le faire Senateur pour trois ans. Etant donc arrivé à Rome, il y fut reçu avec une extrême joie & de très-grands honneurs. Mais le Pape, qui prenoit facilement ombrage des moindres demarches, trouva mauvais que le Comte d'Anjou eut logé de ses gens dans le Palais de Latran, craignant qu'il n'etendit trop loin son Autorité de Senateur. Charles obéït sans resistance; & le Pape, qui étoit toûjours à Perouse, envoia à Rome quatre Cardinaux, qui lui donnerent l'Investiture du Roiaume de Sicile avec l'Etendart, devant l'Autel de l'Eglise de Latran, le 29. de Mai. Le nouveau Roi ne fit pas de grands exploits le reste de cette année. Il attendoit son Armée, qui venoit par Terre, composée de Croisez, & soudoiée des Decimes du Clergé de France. Car, le Cardinal de Ste. Cecile faisoit prêcher fortement la Croisade contre Mainfroi & les Sarrazins de Nocera. Il dechargeoit ceux, qui recevoient la Croix à cette intention, des vœux faits pour le recouvrement de la Terre-Sainte, ou de Constantinople, parce que le Pape jugeoit l'Affaire de Pouille la plus pressée (13).

An de J.C. 1265.

Ce

(13) *Spicil. tom. 9. Malespini, c. 277. Du Chesne, Miscell. Monachus Paduanus. Rainaldus. an. 1265.*

An de J.C. 1265.

Croisades de tous côtés.

Ce n'étoit par-tout que Croisades; en Espagne, contre les petits Rois Mores de Grenade & de Murcie (14). En France, outre celle de la Pouille contre Mainfroi, on continuoit de prêcher celle de la Terre-Sainte; & le Pape redoubloit ses efforts pour y exciter, sur les tristes nouvelles qu'il recevoit des progrès de Bondocdar Sultan d'Egypte (15). En Hongrie, il s'agissoit de resister aux Tartares; & on prêchoit la Croisade contr'eux en Boheme, en Pologne, en Stirie, en Autriche, en Carinthie, & dans la Marche de Brandebourg; sans prejudice de la Terre Sainte, & d'une troisieme, qui se prêchoit encore, pour le secours des Chevaliers Teutoniques, & des autres fideles de Livonie, de Prusse, & de Curlande (16). La Croisade d'Angleterre étoit contre les Rebelles, qui, malgré les foudres de Rome, faisoient toujours la Guerre au Roi, sous le commandement de Simon de Montfort, Comte de Leicestre (17). Ainsi toute l'Europe étoit en Armes; & le Pape, pour satisfaire son Ambition, à la faveur du desordre, avoit allumé le feu aux quatre coins & au milieu de l'Europe. Charles d'Anjou, aiant été couronné à Rome Roi de Sicile, & son Epouse Reine, alla chercher son ennemi, à la tête d'une florissante Armée. Il le rencontra près de Benevent, & lui aiant livré Bataille, Mainfroi y fut tué. Les François remporterent une Victoire complette, qui terrassa le Parti Gibelin, & fit revenir la plus grande partie de l'Italie à l'Obéïssance du Pape (18).

An de J.C. 1266.

An de J.C. 1267.

Michel Paleologue traite de la Réunion avec l'Eglise Latine.

J'ai parlé d'une Negociation qu'il y eut sous le Pontificat d'Urbain IV. pour la Réunion des Grecs à l'Eglise Latine. Elle n'avoit abouti qu'à certains Articles que Clement IV. ne pût approuver. Desorte que le Schisme continuoit; &, pour dire tout, l'Empereur Michel Paleologue n'avoit pas un desir sincere de se réunir. La crainte des Latins le faisoit agir. Cette crainte augmenta par l'Alliance du Roi de Sicile avec Baudouin qui avoit été renversé du Thrône de Constantinople. Et comme en même tems, le Roi St. Louis faisoit de grands préparatifs pour la Croisade, Paleologue se crût perdu, s'il ne faisoit sa Paix avec le Pape. „ Cela le fit resoudre à „ traiter serieusement avec Clement IV., ne doutant point que si ce Pape „ étoit une fois asseuré de la Reduction des Grecs, il n'empêchât que Char- „ les (Roi de Sicile) ne lui fit la Guerre. L'occasion de commencer cet- „ te importante Negociation se presenta très-favorable sur ces entrefaites: „ car le Pape, l'aiant invité cette même année à entrer dans la Ligue Sainte „ contre les Infideles, à l'exemple du Roi de France St. Louis, qui avoit „ pris de nouveau la Croix avec les Princes ses Enfans, lui avoit écrit, que „ s'il s'excusoit sur la crainte d'être cependant attaqué par les Latins, il lui „ étoit bien aisé de se garantir de ce danger, en rentrant, avec ses Sujets, „ dans l'Obéïssance de l'Eglise Romaine. Il envoia donc sur cela ses Ambassa-

(14) *Mariana, Hist Hisp. Lib. XIII. c. 15.*
(15) *Sanutus.*
(16) *Raina'd an. 1265. § 42. 49.*
(17) *Mathieu Paris, an. 1264. Westmonaster. &c.*
(18) *Anonym. de Reb. Sicul. Rainaldus, an. 1266. §. 2. 7. 11. 12. 13.*

,, baſſadeurs à Rome, avec de grandes proteſtations, qu'il ne ſouhaitoit rien ,, ſi ardemment, que la Réunion des deux Egliſes; demandant au Pape, ,, qu'il lui plût convoquer un Concile General dans quelque Ville de l'Em- ,, pire Grec, pour y terminer cette grande Affaire (19). ,, Le Pape envoia quelque tems après la Profeſſion de Foi de l'Egliſe Latine, à Michel Paleologue, comme une Piece qu'il falloit recevoir ſans éxamen.

An de J. C. 1267.

Remarques ſur les Benefices vacans *in Curia.*

C'étoit un uſage introduit dès le tems d'Innocent III., que les Benefices vacans en Cour de Rome ne pouvoient être conferez que par le Pape. Clement IV. autoriſa cet étrange Abus. Il ,, forma la Reſolution de jetter les ,, fondemens par où lui & ſes Succeſſeurs puſſent devenir les Maîtres ab- ,, ſolus de toutes les Collations des Benefices par tout le Monde, & s'af- ,, franchir de la ſujettion d'inventer inceſſamment des fineſſes pour attirer les ,, collations à Rome. Il commença donc par une Bulle, qui ne con- ,, clut qu'à la Reſervation des Benefices vacans *in Curia*, diſant que ,, la Collation en eſt reſervée au Pape par un ancien uſage, lequel, par ,, conſequent, il approuve, & entend qu'il ſoit obſervé. Mais, pour ne ,, conclure que cela, il ne laiſſe pas de faire un Prologue hypotetique en ,, ces termes: *Bien que l'entiere Diſpoſition de tous les Benefices appartienne ſi* ,, *juſtement au Pontife Romain, qu'il peut non ſeulement les conferer, quand ils* ,, *vaquent, mais encore donner Droit pour les aquerir avant la vacance, neanmoins l'ancienne Coutume a reſervé plus ſpecialement tous ceux qui vaquent en* ,, *Cour. C'eſt pourquoi nous approuvons cette Coutume* (20). S'il eut fait un ,, Decret concluant que la Diſpoſition de tous les Benefices lui appartenoit, ,, le Monde ſe fut recrié, & les autres Patrons Laïques euſſent dit haute- ,, ment leurs raiſons; au lieu que cette Propoſition tournée en conditionel- ,, le, ſans concluſion, paſſa facilement, ſans qu'on s'aperçut combien elle ,, concluoit en effet (21). ,, Clement ne tarda pas à faire valoir ce nouveau Droit, qu'il s'attribuoit de ſa pleine Autorité, au préjudice des anciens & legitimes Patrons. Il prétendit que l'Archidiaconé de Sens étoit dans le cas de ſon Decret; & il defendit à Girard de Rampillon, à qui St. Louis l'avoit conferé, de prendre poſſeſſion de cette Dignité, qu'il ne fût venu auparavant ſe preſenter à lui (22). L'affaire ne fut point terminée du vivant de Clement, ni de Louis IX. Mais, par l'evenement, le Roi gagna ſa cauſe, & Girard demeura en poſſeſſion de l'Archidiaconé de Sens (23).

An de J. C. 1268.

Conradin excommunié.

Après la Défaite de Mainfroi, le jeune Conrad, petit fils de l'Empereur Fréderic, plus connu ſous le nom de Conradin, prétendit à l'Empire, & prit en attendant le titre de Roi de Sicile. Il agit en cette occaſion par les conſeils des Princes Allemans ſes Parens, ou amis de ſa famille: & il fut appellé en Italie par la Faction des Gibellins. Il n'avoit que quinze ans. Le Pape Clement, aiant eu connoiſſance de ſon Entrepriſe, lui defendit publi-

(19) *Maimbourg, Schiſme des Grecs, Liv. IV. tom. 2. p.* 60.

(20) *Sexti Decret. lib.* 3. *tit. de Prebendis, cap.* 2.

(21) *Fra-Paolo, Traité des Benefices, pag.* 203. *&c.*

(22) *Libertez de l'Egliſe Gallicane, p.* 3701.

(23) *Duboulai.*

An de J.C. 1268.

bliquement de paſſer outre; & cette Publication fut faite dans la grande Egliſe de Viterbe, le 18. de Novembre 1266. avec defenſe à qui que ce fut de le reconnoître pour Roi de Sicile, & de favoriſer ſon entrepriſe en aucune maniere; le tout, ſous peine d'Excommunication contre les Perſonnes, & d'Interdit ſur les Villes. Conradin ne laiſſa pas d'etablir ſes Vicaires en Toſcane, & ſes Officiers dans le Roiaume de Sicile, & d'y accorder des Privileges & des Graces, comme le Pape en eut la preuve par les Lettres qui lui tomberent entre les mains. C'eſt pourquoi le Jeudi Saint 14. d'Avril 1267. il réïtera les mêmes defenſes, & les mêmes menaces, contre lui & ſes fauteurs; declarant qu'ils avoient encouru les Cenſures portées par la Sentence précedente, avec Citation à Conradin de ſe preſenter devant le Pape dans la St. Pierre en perſonne, ou par Procureur, pour repondre ſur les excès précedens, & ſe ſoumettre au bon plaiſir de l'Egliſe. Le 26. de Mai de la même année, le Pape defendit étroitement à Conradin d'entrer en Italie, ſi ce n'étoit pour ſatisfaire à la citation précedente: mais, ce Prince ne laiſſa pas de venir à Verone où il étoit appellé, accompagné du Duc de Baviere ſon Oncle, & du Comte de Tirol ſon Pere, & il y demeura trois mois. Alors, le Pape continua de proceder contre lui, & le jour de la Dedicace de St. Pierre, il declara qu'il avoit encouru l'Excommunication, & lui ordonna de ſortir dans un mois de Verone & de toute l'Italie, lui & tous ſes gens, avec defenſe de ſe mêler en aucune façon des Affaires de l'Empire ou du Roiaume de Sicile: autrement, le Pape le privoit de tout Droit au Roiaume de Jeruſalem, & diſpenſoit tous ſes Sujets du ſerment de fidelité. Les Cenſures s'étendoient à proportion ſur le Duc de Baviere & les autres Seigneurs de la ſuite de Conradin, & ſur les Villes qui les recevoient. Elles ne l'arrêterent pas plus que les précedentes. De Verone, il vint à Pavie, avec des troupes choiſies en 1268. & il y demeura quelque mois. Le Pape continua auſſi ſes procedures, & enfin le Jeudi Saint 5. d'Avril de la même année, il le declara encore excommunié, dechû du Roiaume de Jeruſalem, inhabile à en tenir aucun autre, & privé de tous les fiefs qu'il pourroit tenir de l'Egliſe: ſes Vaſſaux abſous du ſerment de fidelité, & ſes Terres miſes en Interdit. C'eſt ce que porte la Bulle dattée du même jour, après avoir enoncé toute la procedure precedente (24).

Pillage à Rome. Bulle contre les Romains.

Malgré toutes ces violentes procedures, le Parti de Conradin ſe fortifioit, & il étoit même le plus fort à Rome. Pour ſavoir comment il ſe fit des Amis dans cette Ville, il faut reprendre les choſes de plus haut. Henri de Caſtille, Fils de St. Ferdinand, & Frere du Roi Alfonſe ſurnommé l'Aſtrologue, s'étant brouillé avec ce dernier, ſortit d'Eſpagne, & ſe retira auprès du Roi de Tunis. Il demeura quatre ans parmi les Infideles, & l'on prétend qu'il y devint un grand Scelerat. Aiant appris que Charles d'Anjou, Roi de Sicile & ſon proche parent, avoit triomphé de Mainfroi,

(24) *Monach. Pad. Anonym. de Reb. Sicul. Rainaldus, an.* 1268. §. 4. 14.

froi, il vint le trouver en 1266. accompagné de plusieurs braves Chevaliers Espagnols. Charles le reçut avec plaisir, & Henri eut l'industrie de se faire elire Senateur de Rome à sa place. En suite, il se mit à la tête de quelques mécontens revoltez contre Charles, & prit le parti de Conradin. Etant donc Maître de Rome, il pilla les thresors que l'on y gardoit dans les Eglises. Il fit briser les Portes, profaner les Sacristies, ouvrir les coffres. Ici on emportoit l'argent comptant, là les Vases d'or & d'argent, ailleurs les paremens, enfin tout ce qu'on trouvoit de précieux. Ainsi furent pillées les Eglises de Latran, de St. Paul, de St. Sabas, de St. Basile au Mont Aventin, de Sainte Sabine, & d'autres. Tout retentissoit des cris lamentables des Ecclesiastiques. Les Seditieux se declarerent hautement pour Conradin (25). Le Pape irrité de ce soulevement publia, le 5. d'Avril, une Bulle contre les Romains, où il leur reproche avec aigreur l'Ingratitude envers l'Eglise leur Mere; & il ajoute: „ Après que nous avons excommunié Conradin, rejetton d'une race maudite & ennemi declaré de l'Eglise „ avec tous ses fauteurs, Galvan la Lance Enfant de malediction est entré „ dans Rome, portant les Enseignes de Conradin deploiées. Les Romains l'ont reçu avec pompe, l'ont conduit jusques au Palais de Latran, & l'ont encore admis avec plus d'honneur à leurs jeux publics. „ Ensuite, ils ont reçu d'autres Envoiez de Conradin chargés de ses Lettres, & aiant assemblé le Conseil dans le Capitole leur ont donné solemnellement Audience. „ En consequence, le Pape declare excommuniez Henri de Castille, Senateur de Rome, & Gui de Montefeltro son Vicaire, les autres Officiers, & tous ceux qui volontairement ont pris part à la reception de Galvan & des autres Envoiez de Conradin. Cette Bulle est dattée de Viterbe, le Jeudi Saint 5. d'Avril 1268 (26).

An de J.C. 1268.

Affaires de l'Empire.

On continuoit à prêcher dans toute l'Europe la Croisade pour la Terre-Sainte, & le Pape y vouloit engager Alfonse Roi de Castille. Mais, ce Prince avoit une Affaire à terminer, qui le touchoit de plus près: C'étoit sa Prétension à l'Empire. Le Pape Urbain étant mort avant le terme qu'il avoit prescrit pour la decision de cette affaire, Clement son Successeur donna encore un delai jusqu'au 8. de Janvier 1266. A ce terme comparurent devant le Pape les Procureurs de Richard d'Angleterre, aiant à leur tête Henri son fils ainé, & ils produisirent plusieurs Pieces pour fonder le Droit de Richard. De la part du Roi Alfonse, comparut Rodolfe de Poggibonzi, mais sans aucunes Piéces, prétendant que le Droit de son Maître avoit été assez prouvé. Cependant, il demanda encore permission de faire oüir des temoins en Allemagne, en France, en Espagne, & en Italie: ce que le Pape lui accorda, marquant pour lieux de ces Enquêtes les Villes de Francfort, Paris, Burgos, Boulogne, & la Cour de Rome: pour terme de l'Enquête la Toussaints prochaine; pour terme peremptoire du Jugement

(25) *Mariana, Hist. Hisp. Lib. XIII. c.* 11. *Anonimus, de Reb. Sicul.*

(26) *Rainald. an.* 1268. §.21.

An de J.C. 1268.

gement l'Annonciation 25. de Mars de l'an 1268. Il representa au Roi Alfonse, qu'il ne devoit pas prétendre d'être couronné Empereur à Rome, avant que d'avoir été couronné Roi des Romains à Aix-la-Chapelle par l'Archevêque de Cologne. Le terme prescrit étant échû (27), Guillaume Archidiacre de Rochester, Procureur de Richard d'Angleterre, se presenta devant le Pape & les Cardinaux, demandant que l'Affaire de deux Elections à l'Empire fut jugée definitivement sans autre delai. Mais, les Procureurs du Roi Alfonse representerent, que l'Evêque de Silve, chargé auparavant de cette Affaire, avoit été tué en Toscane par des Gibelins, & les Pieces qu'il portoit avec lui perduës; & que Rodolfe de Poggibonzi étoit demeuré malade & enfermé dans une Place assiegée. A quoi le Pape aiant egard, il donna au Roi Alfonse encore un Delai du premier de Juin prochain en un an. C'est ce que porte la Lettre du Pape au Roi Alfonse du 18. de Mai 1268. Mais, les Electeurs fatiguez de ces delais, & touchez des maux que la longue Vacance attiroit dans l'Empire, se plaignoient que Richard, Alfonse, & le Pape même, se moquoient d'eux; & resolurent de faire une nouvelle Election d'un troisieme sujet. Ils en marquerent le jour, & tous les Electeurs furent citez pour y proceder. Le Roi de Boheme, qui dès lors étoit du nombre, en avertit le Pape, & lui fit demander comment il devoit se conduire en cette rencontre. Le Pape lui repondit par une grande Lettre, où il rapporte tout ce qui s'étoit passé en cette Affaire sous ses deux Predecesseurs, Alexandre & Urbain, & sous son Pontificat; puis il ajoute: „ Que peut-on donc imputer à l'Eglise? Est ce que les Princes „ d'Allemagne ont été partagez dans l'Election? Est ce que les deux Elus „ ne veulent point renoncer au Droit qu'ils se croient acquis? Est-ce la „ retenue de l'Eglise, qui n'a point voulu donner d'atteinte à leurs Droits, „ par un Jugement injuste, ou précipité, ou qu'elle n'a pas obvié à de „ cas fortuits que la prudence ne peut detourner? Si les Electeurs faisoient „ ces Reflexions, ils auroient honte de penser à une troisieme Election, pen- „ dant que le Jugement de celles qu'ils ont faites eux-mêmes est encore en „ suspens. „ Il conclut, en leur defendant de proceder à cette nouvelle Election, & la declarant nulle par avance. La Lettre est du 7. de Novembre 1268. (28).

Supplice de Conradin, conseillé par le Pape.

Cependant, Conradin avoit fait de grands progrès. Meprisant les Excommunications du Pape, il traversa la Lombardie & la Toscane. Il s'étoit même avancé jusques à Rome, où il fut reçu par le Senateur Henri de Castille, & par le Peuple, comme s'il eut été Empereur, avec une extrême joie. Ensuite, il passa en Poüille, où le Roi Charles vint s'opposer à lui; & les Armées s'étant rencontrées près de Tagliacozzo, il y eut une sanglante Bataille, le 23. d'Aout 1268. Le Roi Charles en donna avis au Pape le même jour. Il ne savoit ce qu'étoient devenus Conradin, le Duc d'Autriche,

(27) *Le 26. de Mars.*

(28) *Rainald. an.* 1266. §. 36. *an.* 1267. §. 23. *an.* 1268. §. 42. 43. 46.

triche, & le Senateur Henri. Ces trois Princes avoient pris la fuite; mais, ils furent pris, par les soins, ou par la trahison du Pape, s'il en faut croire un Auteur que je cite en marge (29). Ils furent livrés à leur ennemi, qui les fit conduire Prisoniers à Naples. D'abord, le Roi Charles consulta le Pape, sur la destinée de ces illustres Captifs; & Clement, qui parut très-cruel en cette occasion, repondit: *La Vie de Conradin est la Mort de Charles; & la Mort de Conradin est la Vie de Charles* (30). C'étoit dire assez clairement, qu'il falloit faire perir le malheureux Conradin à quelque prix que ce fût, sans egard au Droit naturel, ni aux Loix de la Guerre. Ainsi le Roi Charles, content d'observer quelques formalitez de Justice, assembla un petit nombre de Jurisconsultes, qui condamnerent les Prisoniers à mort, comme Criminels de Leze-Majesté, & particulierement comme Ennemis de l'Eglise. La Sentence fut executée sur la grande Place de Naples: *Execution, qui fait encore fremir d'horreur la Posterité* (31), & dont on ne pourra jamais justifier le Pape Clement; puis que divers Auteurs de poids affirment qu'il conseilla cruellement de faire perir Conradin par une mort prématurée (32). C'est en vain que les Amis de Rome s'efforcent de faire à cet egard l'Apologie du Pape. Ils n'y réussiront jamais. Le fait est trop averé, & tout ce que Mr. de Sponde a pû dire ne sauroit autoriser un doute raisonnable. On trouve à la verité deux Anteurs assez anciens, qui temoignent que le Pape & les Cardinaux desapprouverent hautement le supplice de Conradin, & qu'ils en reprirent avec aigreur le Roi Charles (33). Mais un Pape, qui avoit été capable d'armer toute l'Italie contre son Souverain legitime, de le faire poursuivre par des Armées de Croisés, de l'excommunier, & de delivrer ses Sujets du serment de fidelité: un Pape, dis-je, capable de tous ces excès, auroit-il pû être faché du Supplice d'un Prince qu'il avoit persecuté avec la derniere fureur dès le berceau? Ou plutôt toutes les Demarches de Clement, dans l'Affaire de Sicile, n'avoient-elles pas eu pour but unique la sanglante Tragedie, qui extermina la Maison de Suabe, par la main du Bourreau? Je ne crois pas qu'on puisse rien opposer de raisonnable à des Reflexions si solides.

An de J.C. 1268.

Mort de Clement IV. Son Eloge.

On ajoute à cela, que le Pape Clement avoit predit la ruine de Conradin. Ce Prince passant avec une belle & florissante Armée aux environs de Viterbe, le Pape le vit du haut des murailles: & il dit, que Conradin étoit mené à la boucherie (34). D'où je conclus, non pas que le Pape Clement fut inspiré en cette occasion, comme le Pere Pagi l'a cru (35); mais, qu'il avoit pris de justes mesures pour la perte entiere du jeune Conradin. Quoiqu'il

(29) *Heydegger, Hist. Papat. ætat. 4.*
(30) *Struvius, Hist. German. Sect. 7. §. 11. pag. 492.*
(31) *Mezeray, Vie de St. Louis, pag. 424.*
(32) *Albertus Argentoratensis, pag. 98. Henricus Gundelfingius, in Appendice Hist. Austriacæ, apud Lambecium, Comment. Bib. Vindob. lib. II. c. 6. & ex eo Pandul. Collenutius, lib. IV. p. 217. Gundlingiana, part. 5. n. 2. §. 36.*
(33) *Joannes Villanius, in Annal. Ricordanus, c. 193.*
(34) *MS. Vatic. ap. Raynald.*
(35) *Pagi, Brev. Pontif. tom. 3. p. 380.*

An de J.C. 1268.

qu'il en soit, Clement ne survecut guere à la Défaite de ce Prince; car, il mourut à Viterbe le 29. de Novembre 1268. On convient generalement qu'il avoit de la pieté; mais, de cette pieté qui consiste en veilles, jeûnes, longues prieres, & autres Oeuvres de cette nature (36). D'autres Ecrivains disent qu'il étoit d'une grande prudence, excellent Jurisconsulte, habile Predicateur, & qu'il prêchoit souvent à Viterbe étant Pape, pour fortifier le Peuple dans la Foi Catholique. Il chantoit même fort bien. Pendant long-tems il ne mangea point de viande, coucha sur un Lit très-dur, & ne porta point de Linge. Sa vie étoit très-pure (37); & l'on a dit, que plus sa dignité augmenta, plus il se distingua par sa Sainteté: *Hic quantò plus crevit in Dignitate, tantò plus floruit in Sanctitate* (38). Il fut enterré à Viterbe dans l'Eglise de Freres Prêcheurs, où l'on voit encor son Tombeau, orné de l'Image de Ste. Hedwige de Pologne qu'il avoit canonisée, & dont il ecrivit la Vie. Il y eut du bien, & du mal dans la conduite de Clement IV. Du bien en ce qu'il ne chercha pas à enrichir ses Parens aux depens de l'Eglise; & on lui donne à cet egard de justes Eloges (39); du mal, dans l'Affaire de Conradin, où il agit par une passion outrée, comme il est demontré par les faits authentiques, que j'ai rapportés.

VACANCE

DU St. SIEGE.

LA Division étoit si grande parmi les Cardinaux, qu'après la Mort de Clement IV. le St. Siege vaqua deux ans, dix mois, & vingt-sept jours: car, ils ne pouvoient s'accorder sur le choix d'un Pape. Chacun prétendoit à ce poste, & briguoit de tout son pouvoir, afin d'y parvenir. Il se passa, durant cet intervalle, deux choses qui meritent notre attention.

An de J.C. 1269.

Pragmatique de St. Louis.

I. Nous avons vû que le Pape Clement s'étoit fort intrigué pour donner du Secours à la Terre Sainte. Le Roi St. Louis, toujours animé d'un zele ardent pour les progrès du Christianisme, fut un des premiers à reprendre la Croix, pour aller encore faire la Guerre aux Sarrazins. Il fit de grands preparatifs pour cette Entreprise. Mais, avant que de partir, il voulut pourvoir à la tranquillité de l'Eglise Gallicane pendant son absence. „ Les Abus „ & les Entreprises de la Cour de Rome, dit à ce sujet notre Historien, „ étoient venuës jusques à tel point, que le Roi St. Louis, quoique très-de

(36) *Continuator Parisii, ad an.* 1269.

(37) *Martinus Polonus. Guillelmus Naugius, Chr. an.* 1264. *Ptolomæus Lucensis, Hist. Eccl. Lib.* 22. *c.* 28. *MS. Vatic. Antonini Chr. part.* 3. *tit.* 20. *c.* 1. §. 11.

(38) *Ptolomæus Lucensis, in Annalibus, ad an.* 1265.

(39) *Amat. de Graveson, Hist. Eccl. tom.* 5. *p.* 94.

„ devot au St. Siege, fit cette année une Pragmatique pour en arrêter le „ cours en France, principalement touchant la Dispensation des Benefi- „ ces (1). „ Cette Pragmatique Sanction est divisée en six Articles, qui portent 1. Les Eglises, les Prelats, les Patrons, & les Collateurs ordinaires des Benefices joüiront pleinement de leurs droits, & on conservera à chacun sa jurisdiction. 2. Les Eglises Cathedrales & autres auront la Liberté des Elections, qui seront entierement effectuées. 3. Nous voulons que la Simonie, ce crime si pernicieux à l'Eglise, soit entierement bannie de notre Roiaume. 4. Les promotions, collations, provisions, & dispositions des Prelatures, Dignitez, & autres Benefices ou Offices Ecclesiastiques, quels qu'ils soient, se feront suivant la Disposition du Droit commun, des Conciles, & des Institutions des anciens Peres. 5. Nous renouvellons & approuvons les Libertez, Franchises, Prérogatives, & Privileges accordez par les Rois nos Prédecesseurs & par nous aux Eglises, Monasteres, & autres Lieux de pieté, aussi bien qu'aux Personnes Ecclesiastiques. 6. Nous ne voulons aucunement qu'on leve ou qu'on recueille les exactions pecunaires & les charges très-pesantes que la Cour de Rome a imposées ou pourroit imposer à l'Eglise de notre Roiaume, & par lesquelles il est miserablement appauvri. Si ce n'est pour une cause raisonnable & très-urgente, ou pour une inevitable néceffité, & consentement libre & exprès de nous & de l'Eglise. Cette Ordonnance est de l'an 1269 (2). Quelques Auteurs doutent qu'elle soit de St. Louis, parce que *les Ecrivains contemporains n'en disent rien. Outre qu'il ne se voit point, que le Pape qui regnoit alors ait eu aucun Differend avec ce Roi; ce qui n'eut jamais manqué d'arriver, si cette Ordonnance eut été de lui* (3). Cela ne dit rien; car, il n'y avoit point de Pape siegeant lorsque la Pragmatique fut publiée. D'ailleurs, notre Histoire fait foi que St. Louis avoit supporté fort impatiemment les Entreprises du Pape Clement IV. sur nos Libertez dans les Affaires de Rheims & de Sens. Quand même il seroit exactement vrai, que les Auteurs contemporains n'en auroient rien dit, ce silence ne seroit pas une preuve de fausseté contre la Pragmatique de St. Louis, puisqu'elle se trouve dans les Registres du Parlement, comme Nicole Gilles dans la Vie de St. Louis, & le Compilateur des Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane, l'assurent (4). Il est vrai que quelques Exemplaires n'ont point le sixieme Article contre les Exactions de la Cour de Rome: „ Mais, „ dit Mr. Fleury, on croit avec raison, qu'il en a été retranché. Car, en- „ core que la Cour de Rome ne soit pas nommée dans les autres Articles de „ cette Ordonnance, on voit bien qu'elle tend principalement à reprimer „ les Entreprises des Papes sur les Droits des Ordinaires pour les Elections, „ les Collations de Benefices, & la Jurisdiction contentieuse; quoique le St. Roi

An de J.C. 1269.

(1) *Mezeray, Vie de St. Louis, p.* 425.

(2) *Tom. XI. Concil. p.* 907. *Duboulai, pag.* 389.

(3) *Amelot de la Houssaye, sur Fra-Paulo, Traité des Benef. pag.* 205. *not.* *

(4) *V. La Pref. de Mr. Pinsson sur cette Pragmatique, pag.* 30. *n.* 61. *&c.*

An de J.C. 1269.

„ Roi puiſſe auſſi avoir eu en vuë les Entrepriſes des Seigneurs & des Laï„ques. Depuis quelques années, il avoit eu des Différends fâcheux avec le „ Pape Clement, quoique d'ailleurs ſon Ami, au ſujet des Benefices vacans „ en Regale dans les Egliſes de Reims & de Sens; & il étoit de ſa prudence „ de prévenir de pareilles Conteſtations (5).„

Demarches de Paleologue pour la Réunion.

II. J'ai dit ailleurs, que la crainte des Latins avoit inſpiré à Michel Paleologue, Empereur Grec, un veritable deſir de ſe réunir au St. Siege. Sa fraieur augmenta conſiderablement, quand il apprit la mort funeſte de Conradin, & les Victoires continuelles de Charles Roi de Sicile, qui, n'aiant plus d'ennemis en Italie, ſongeoit à la Conquête de Conſtantinople. Michel Paleologue étoit dans la derniere conſternation. Il envoia ſouvent au Pape, mais en cachette, parce que les paſſages étoient gardés. Il ſe ſervoit quelques fois de Freres Mendians, pour ces Negociations ſecretes. Il flattoit le Pape dans ſes Lettres, & le conjuroit de ne pas permettre à Charles de faire la Guerre aux Grecs qui étoient Chrétiens comme les Latins, & reconnoiſſoient comme eux le Pape pour Pere Spirituel & premier des Evêques. Il promettoit de faire ceſſer le Schiſme, & de rétablir dans l'Egliſe l'ancienne Union, enſorte qu'elle ne fit qu'un ſeul troupeau: ajoutant, qu'il n'y avoit plus d'obſtacle, depuis que les Grecs étoient rentrés à Conſtantinople. Michel envoioit de l'argent aux Cardinaux, afin de les gagner. Il faiſoit la même choſe pour tous ceux qui pouvoient lui rendre le Pape favorable. Comme il eut appris que St. Louis étoit ſur le point de s'embarquer pour l'Orient, ſa Crainte redoubla. Il lui envoia des Ambaſſadeurs & des Lettres fort touchantes, pour le conjurer, par le Sang de Jeſus-Chriſt, de decider les Differends qui ſeparoient les Grecs des Latins. St. Louis ne voulut pas ſe charger de cet arbitrage: mais, il ſollicita le St. Siege de ſe rendre favorable au deſir des Grecs. Pour cet effet, il envoia en Cour de Rome deux Freres Mineurs, Euſtache d'Arras, & Lambert de la Couture, avec des Lettres pour les Cardinaux qui gouvernoient l'Egliſe Romaine pendant la Vacance du St. Siege. Les Cardinaux repondirent au Roi, par une Lettre dattée de Viterbe le 15. de Mai 1270. où ils diſent qu'ils ont renvoié l'execution de cette Affaire au Cardinal Evêque d'Albane Legat en France. Ils avertiſſent le Roi de ſe defier des Artifices des Grecs, qui ont fait ſouvent de pareilles propoſitions, ſeulement pour gagner du tems. Le même jour, les Cardinaux écrivirent au Legat Raoul de Chevriers qui étoit chargé du ſoin de la Croiſade, par une Commiſſion du Pape Clement, que les Cardinaux confirmérent. Ils lui donnerent pouvoir de reprendre avec Paleologue la Negociation commencée par les deux derniers Papes Urbain & Clement, ſans s'écarter des Conditions qu'ils avoient preſcrites aux Grecs. Le Roi de France s'embarqua dans cette Conjoncture: & il alla prendre terre devant Tunis, dans le deſſein de convertir le Roi Sarrazin: mais, il y mourut malheureuſement, & ſon fils Philippe le Hardi

An de J.C. 1270.

(5) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. LXXXVI. §. 1.*

di lui ſucceda (6). Cet evenement rompit l'Entrepriſe des Croiſez; & la Negociation pour la Réunion des Grecs fut continuée ſous le Pontificat de Gregoire X.

An de J.C. 1271.

Rodolfe de Hapsbourg. *Empereur d'Allemagne.*

GREGOIRE X.

Philippe III, *dit le Hardi, Roi de France.*

CXC. PAPE.

Gregoire X Pape.

IL y avoit près de trois ans, que quinze Cardinaux étoient en Conclave à Viterbe, ſans pouvoir convenir d'un Pape, tant ils étoient diviſez par diverſes Factions. Ennuiez d'un ſi long delai, & enfermez de puis quelques jours, ils ſe determinerent enfin à faire un Compromis entre les mains de ſix d'entr'eux, aux quels ils donnerent le Pouvoir d'elire un Pape; & ces ſix elurent tout d'une voix l'Archidiacre Thealde le premier jour de Septembre 1271. Il étoit allé en Orient, par Devotion, pour viſiter les Saints Lieux, & il reçut à Acre la nouvelle de ſon Election (1).

Particularités de ſa Vie avant ſon Pontificat.

Thealde, ou Thibaud, car c'eſt ainſi que quelques-uns l'appellent, étoit natif de Plaiſance, de la noble Famille Viſconti. Il avoit été premierement Chanoine de Lion, puis Archidiacre de Liege (2). J'ai deux Auteurs, qui aſſurent qu'il étoit Cardinal & Legat du St. Siege en Syrie, lorſqu'il fut elû Pape (3); & St. Antonin pretend, qu'il étoit Evêque de Plaiſance (4). Mais, l'Acte d'Election dement ces trois Ecrivains, puiſque Thibaud y eſt ſimplement nommé Archidiacre de Liege. Quoi qu'il en ſoit, l'Hiſtoire nous apprend que Thibaud, ou Thealde, étoit peu lettré, mais d'une grande experience dans les affaires ſeculieres, & plus appliqué à faire l'aumône qu'à amaſſer de l'argent. Dès ſa jeuneſſe, il fut un exemple de vertu (5). Les Cardinaux lui envoierent d'abord le Decret de ſon Election, avec une Lettre où ils marquent entre les motifs de leur choix la connoiſſance qu'il avoit par lui-même des Beſoins de la Terre-Sainte. Ils le conjuroient de venir inceſſamment en Italie; ce qu'il fit. Mais, avant que de partir d'Acre, il fit un Serment de procurer du Secours aux Chrêtiens de Paleſtine, & il y emploia ces terribles paroles du Pſeaume 136: *Si oblitus tui fuero Jeruſalem, oblivioni detur dextera mea: adhæreat Lingua mea faucibus meis, ſi non meminero tui; ſi non propoſuero Jeruſalem in principio Lætitiæ meæ*

(6) *G. de Pod. Laur. c.* 49. *Monachus Paduanus. Du Cange, Hiſt. de C. P. Liv.* 5. *n.* 40. *Pachym. Liv. V. c.* 8. *Rainaldus, an.* 1269. *n.* 7. *an.* 1270. *n.* 2. 3. 4.

(1) *Rainald. an.* 1271. *n.* 7. *Tom. XI. Concil. p* 925. *Auguſtinus Oldoinus, in Nova Addit. ad Ciaconium.*

(2) *Petrus Maria Campius, in Vit. SS. Placentinor.*

(3) *Ricordanus Maleſpina, Hiſt. Florent. c.* 196. *Joannes Villanius, lib.* 7. *c.* 4.

(4) *Antoninus, part.* 3 *tit* 2. *c.* 2.

(5) *Petrus Maria Campius, Vit. SS. Placentinorum. ap. Pagi, Brev. Pontif. tom.* 3. *p.* 388.

An de J.C. 1272.

meæ (6). Il consentit à son Election le 27. d'Octobre, & il prit le nom de Gregoire X.

Il arrive à Viterbe, & travaille à la Croisade.

Après une heureuse Navigation, le nouveau Pape arriva à Brindes le 1. de Janvier 1272. Etant encore sur les Terres du Roi de Sicile, il reçut une Ambassade des plus Grands de Rome, qui le prioient instamment d'y venir. Mais, il considera qu'à Rome il pourroit trouver d'autres Affaires, qui le detourneroient de celle de la Terre-Sainte, à la quelle il vouloit donner ses premiers soins. Il alla donc droit à Viterbe, où residoient les Cardinaux & la Cour de Rome; & il y arriva le 10. de Fevrier. Là, sans se donner le tems de se reposer après un si grand voiage, & fermant la porte à toutes les autres Affaires, il travailla uniquement pendant huit jours au Secours de la Terre-Sainte, qu'il avoit laissée reduite à l'extremité (7). Il „ fit encore plus que pas un de ses Prédecesseurs, pour unir tous les Prin- „ ces Chrêtiens, & même les Grecs & les Tartares, dans une Sainte Li- „ gue pour chasser les Sarrazins de la Palestine & de la Syrie (8). „ Il engagea Pise, Genes, Marseille, & Venise à fournir chacune trois Galeres armées: &, pour subvenir aux frais de la Guerre, il donna ordre au recouvrement des legs pieux destinez à cet effet. Le Cardinal Raoul, Evêque d'Albane, mort devant Tunis, avoit laissé mille onces d'or: Richard de Cornouaille elû Roi des Romains en avoit laissé huit mille (9). Le Pape Gregoire envoia en France l'Archevêque de Corinthe, avec une Lettre au Roi Philippe, pour l'engager à reprendre la Croix. Mais, quand le Roi fut prêt d'aller en personne au Secours de la Terre-Sainte, le Pape le pria de differer jusques à ce que les preparatifs de l'Expedition fassent achevés (10).

Convocation d'un Concile general.

Le Pape Gregoire ne fut sacré à Rome, que le 27. de Mars; &, deux jours après, il fit expedier une Lettre circulaire à tous les Evêques, pour leur donner part de son Ordination. Cette Lettre fut bientôt suivie d'une autre aussi adressée aux Evêques, pour la Convocation d'un Concile general. Le Pape en marque principalement trois Causes: le Schisme des Grecs: le mauvais état de la Terre-Sainte, dont il étoit temoin occulaire: les Vices & les Erreurs qui se multiplioient dans l'Eglise. „ Voulant donc, dit-il, „ remedier à tant de maux par un Conseil commun, nous vous mandons „ de vous trouver le 1. de Mai 1274. au lieu que nous vous indiquerons „ dans le tems convenable. Nous voulons qu'en chaque Province demeu- „ re un ou deux Evêques, pour exercer les Fonctions Episcopales; & que „ ceux qui demeureront envoient des Deputez au Concile aussi bien que les „ Chapitres, tant des Cathedrales, que des Collegiales. Cependant, vous „ examinerez & mettrez par ecrit ce qui a besoin de correction pour l'ap- „ porter au Concile (11). „

On

(6) *Sanutus, lib.* 3. *part.* 12. *c.* 13.

(7) *Papebr. Conat. Rainald. an.* 1272 §. 2.

(8) *Maimbourg, Hist. des Crois. Liv. XII. tom.* 4. *p.* 276.

(9) *Rainaldus, an.* 1272. §. 4. L'once d'or valoit cinquante sous Tournois, qui faisoient vingt cinq Livres de notre Monnoie.

(10) *Rainald. ubi supr. n.* 7.

(11) *Papebr. Conat. Rainald. an.* 1272. *n.* 9. 21. *Tom. XI. Concil. p.* 929.

On avoit toujours traité de la Réunion entre les Gecs & les Latins. Michel Paleologue, qui desiroit sincerement cette Revolution, pour eviter la Guerre que le Roi de Sicile vouloit lui declarer, n'avoit point cessé & continuoit d'envoier par Mer de frequentes Ambassades en Cour de Rome. Il s'efforçoit en même tems de faire concourir à l'Union Joseph Patriarche de Constantinople & les Evêques de son Empire: mais, ils ne l'ecoutoient que par complaisance; & ils craignoient de subir la Juridiction des Latins, qu'ils regardoient comme des Marchands & des Artisans. Ils traitoient pourtant amiablement les Freres Mandians, & les autres Italiens. Quand le Pape Gregoire fut elû, l'Empereur Michel apprit par la renommée que c'étoit un homme vertueux & zelé pour l'Union des Eglises; & Gregoire, en revenant de Syrie, lui envoia des Freres Mandians, le complimenter, lui donner part de son Election, & lui temoigner son ardent desir pour l'Union; & que si l'Empereur la souhaitoit de son coté, il n'en auroit jamais une plus belle occasion que sous son Pontificat. L'Empereur Michel recommença son Traité. Il envoia pour cet effet des Ambassadeurs au nouveau Pape, qui lui réïtererent les mêmes Protestations qu'il avoit faites précedemment au Pape Clement & à St. Louis (12). „ Gregoire, qui estoit „ du moins aussi habile à negocier que Michel, prit alors les voies seûres „ d'achever bientôt cette grande Affaire. Car, d'une part il lui fit nettement entendre par ses Lettres (13) extrémement fortes & touchantes, & „ par quatre savans Cordeliers, entre les quels étoit le P. Jerôme d'Ascoli, „ qui fut depuis Pape, qu'il falloit avant toutes choses, ou presentement, „ ou dans le Concile auquel il l'invitoit, faire Profession de Foi sans dispute, selon la Formule qu'il avoit reçuë du Pape Clement, & que le Sacré College lui avoit prescrite; & qu'ensuite on accorderoit aisement „ tout le reste, & qu'il auroit asseurément la Paix du côté des Latins. „ Mais aussi, comme il vit que ce Grec, extremement fin & dissimulé, faisoit tout ce qu'il pouvoit pour susciter des Ennemis à Charles, & pour „ mettre de son côté les Venitiens; ce Pape, encore plus adroit que lui, „ agit fortement auprès d'eux, pour empêcher qu'ils ne prolongeassent la „ Treve qu'ils avoient faite avec les Grecs, & qui étoit sur le point d'expirer; de sorte qu'ils renvoierent les Ambassadeurs de Michel, sans avoir „ rien conclu (14). Cette conduite ferme & fort adroite réussit admirablement. Paleologue, qui vit bien qu'il avoit affaire à un homme trop „ eclairé pour se laisser surprendre, & qu'il couroit risque d'avoir plus „ d'un ennemi sur les bras, s'il ne s'accordoit, ne balança plus sur le parti qu'il devoit prendre. Il fit par Politique, & par la crainte des armes de Charles, ce que Gregoire faisoit par Raison divine, & par l'Amour de la Verité, pour le Bien public, comme un Historien mesme „ schismatique le reconnoit de bonne-foi (15); & il prit enfin une forte re-

An de J.C. 1272.

Negociation de Paleologue avec le Pape.

(12) *Pachym. lib. V. c.10.11. Tom. XI. Concil. p. 942. Rainald. an.* 1272. §.25.

(13) *Greg. Ep. lib.* 1. *Epist.* 37.38.

(14) *And. David. lib.* 19. *Epist. Greg. ad Laur. Tiep. Duc. Venet. ap. Rainald.*

(15) *Pachym. lib.* 5. *c.*11.

An de J.C. 1272.

„ resolution d'achever le grand Ouvrage de la Paix de l'Eglise, quelque „ Opposition, & quelque Obstacle qu'il y put trouver dans son Empire. Il „ s'y prit d'abord par les voyes de la douceur (16). „ Ensuite, il se mit à traiter les Schismatiques *avec tant de rigueur, par toutes les sortes de peines dont on a coutume de punir les Rebelles, qu'il jetta la terreur par-tout, & contraignit les plus opiniâtres d'obéïr* (17).

An de J.C. 1273.

Gui de Montfort excommunié. Il se soumet.

L'année suivante 1271. Edouard d'Angleterre revint de la Terre Sainte. Il aborda sur les Terres du Roi de Sicile, qui le conduisit jusqu'à Orviete, où le Pape residoit avec sa Cour. Tous les Cardinaux vinrent au devant des deux Rois; car Edouard, aiant appris la mort de son Pere, prit d'abord les Ornemens Roiaux. Il avoit contracté amitié avec le Pape à la Terre-Sainte, & il representa à sa Sainteté le triste état où il l'avoit laissée. Ensuite, il lui demanda justice de la mort de Henri d'Allemagne, son Cousin Germain, fils de Richard de Cornoüaille elû Roi des Romains. Henri avoit été tué à Viterbe pendant le Carême de l'an 1271. par Gui de Montfort. Le Pape avoit deja excommunié l'Assassin, & fait quelques procedures contre son Beaupere le Comte Aldebrandin Rosso, Complice du meurtre: mais alors, à la poursuite du Roi Edouard, le Saint Pere prononça une nouvelle Sentence contre Gui de Montfort, dans la quelle il exceda son pouvoir. Elle est conçuë en ces termes: „ Nous le defions & le „ bannissons, permettant à toutes personnes de le prendre, mais non de le „ faire mourir, ou le mutiler. Nous ordonnons à tous Gouverneurs de „ Provinces ou de Places de l'arrêter, & nous mettons en Interdit tous les „ lieux où il arrivera, à moins qu'on ne l'y arrête. Nous defendons à tou„ tes Personnes, ou Communautez, de le recevoir, l'admettre à aucune char„ ge, lui prêter secours, ni avoir aucun commerce avec lui. Enfin, nous „ absolvons & dispensons tous les vassaux & sujets qu'il peut avoir de leur „ serment de fidelité. „ La datte de cette violente Proscription est du 1. d'Avril 1273 (18). Gui de Montfort, ne se trouvant en sureté nulle part, resolut enfin de se soumettre au Pape. Il vint à sa rencontre sur le chemin de Florence, sans autre habillement qu'une Chemise & des Caleçons, aiant la corde au coû. Il étoit accompagné de ses Complices, dans le même Equipage. Ils se jetterent tous aux pieds du Pape, & lui demanderent pardon de leur crime. Grégoire leur accorda la vie; mais, il les mit entre les mains du Roi de Sicile, pour les retenir dans une étroite Prison, le reste de leur vie. Quelque tems après, il permit au Patriarche d'Aquilée d'absoudre Gui de Montfort des Censures Ecclesiastiques, à condition pourtant que tout ce qui avoit été statué d'ailleurs contre lui demeurât dans toute sa force (19).

Le

(16) *Maimbourg*, *Hist. du Schisme des Grecs*, *Liv. IV. tom. 2. p.* 69. 70.
(17) *Maimbourg*, *ibid. p.* 89.
(18) *Mat. Westmon. Rainaldus*, *an.* 1273. §. 1. 2.
(19) *Pagi*, *Brev. Pont. in Gregorio X.* §. 14. *ex ejusdem Gregorii Epistolis.*

Le Pape, toujours attentif à maintenir ou à etendre la Liberté du Clergé, donna des Avis assez aigres à Alfonse Roi de Portugal, contre lequel on lui avoit fait des plaintes. Nous avons, dans Rainaldi, la Lettre que Sa Sainteté écrivit à ce Prince. Elle est conçuë en ces termes: „ Vous devez savoir que la Liberté Ecclesiastique est le rempart de la foi, qui est le „ lien de la Societé Civile. C'est pourquoi, quand l'Ennemi du Genre Humain veut renverser les Etats, il commence par persuader „ aux Princes, qu'il leur est avantageux de detruire la Liberté Ecclesiastique. Or, nous avons appris, que, contre le Serment que vous „ avez fait de la conserver, vous faites souffrir aux Prelats & à tout le Clergé des vexations insupportables; vous avez envahi & vous retenez les revenus des Eglises de Brague, de Conimbre, de Viseu, & de Lamego; & „ vous donnez à divers particuliers Clercs ou Laïques des Maisons & des „ Terres appartenant aux Eglises. Un de vos Juges, s'attribuant une Jurisdiction induë, ôse bien connoître des causes, qui regardent le Tribunal „ Ecclesiastique; & si les Clercs en appellent au St. Siege, il les repute „ contumaces, & met les complaignans en possession. Vous même contraignez les Clercs de repondre en toutes Causes dans votre Cour & dans „ celles des autres Juges. Vous imposez de nouveaux peages & des exactions induës sur vos Sujets tant Clercs que Laïques & sur leurs serfs, contre les Canons, & au mepris des Censures prononcées par le St. Siege. Si „ des Juifs ou des Sarrazins de condition libre viennent au Baptême, vous „ faites aussi-tôt confisquer leur bien & les reduisez en servitude. Si des „ Sarrazins esclaves des Juifs reçoivent le Baptême, vous les faites rentrer „ dans la servitude des Juifs. Si des Juifs, ou des Sarrazins, acquierent les „ heritages des Chrêtiens, vous ne permettez pas que les Paroisses, où ces „ biens sont situez, s'en fassent païer les Dîmes (20). „ Cette Lettre est dattée d'Orviete le 28. de Mai 1273. Mais, elle n'eut pas grand effet.

An de J.C. 1273.

Avis du Pape au Roi de Portugal.

Le Concile est convoqué à Lion.

Quelques semaines auparavant, Gregoire, qui avoit deja indit un Concile General, avoit fait expedier une autre Lettre circulaire à tous les Archevêques, pour fixer le lieu où ce Concile s'assembleroit. Il marque dans cette Lettre qu'il seroit plus convenable à sa Dignité, & plus commode à lui & aux Cardinaux, de le tenir à Rome; mais, qu'il s'agit principalement du Secours de la Terre Sainte, & qu'il sera plus facile aux Princes & aux Prelats qui peuvent le plus y contribuer, de s'assembler de là les Monts, ce qui l'a determiné à choisir la Ville de Lion. La date est du 13. d'Avril. Le Pape invita aussi au Concile les Rois & les Princes Chrêtiens, entr'autres Alfonse Roi de Castille, & Philippe le Hardi Roi de France. Il y invita le Roi d'Armenie, & jusques aux Tartares. Il pria le Roi d'Armenie de lui envoier les Actes du Concile de Nicée, qu'il prétendoit avoir en sa Langue (21).

Peu

(20) *Rainald. an.* 1273. §. 25.

(21) *Rainald. an.* 1273. §. 1.

An de J. C. 1273.

Le Pape étant à Florence reconcilie les Guelfes avec les Gibelins.

Peu de tems après, le Pape partit d'Orviete, & s'étant mis en chemin pour se rendre à Lion, il vint à Florence, où il arriva le 18. de Juin. Outre les Cardinaux & les Officiers de sa Cour, il étoit accompagné de Charles Roi de Sicile, & de Baudoüin Empereur titulaire de Constantinople qui mourut sur la fin de cette année. Le Pape trouva la situation de Florence si agreable pour le bon air & pour les belles eaux, qu'il resolut d'y passer l'Eté; & logea pendant son sejour dans le Palais d'un riche Marchand de la Maison des Mozzi. Mais, il fut affligé de voir une si belle Ville déchirée par les deux Partis des Guelfes & des Gibelins. Les Guelfes avoient pris le dessus, & avoient fait bannir plusieurs Citoïens comme Gibelins. Le Pape entreprit de les faire rappeller, & de réunir les esprits. Il les fit convenir d'une Paix, qui fut concluë le second jour de Juillet, sous peine de vingt mille marcs de sterlings païables, moitié au Pape, moitié au Roi Charles. Mais, les Sindics des Gibelins étant venus à Florence pour la conclusion de cette Paix, on leur dit que le Maréchal du Roi Charles, à la poursuite des Guelfes, les feroit tuer, s'ils ne se retiroient. Ce qui les epouvanta tellement qu'ils s'en allerent, & la Paix fut rompuë. Le Pape en fut extrémement irrité. Il partit de Florence au bout de quatre jours, après l'avoir mise en Interdit, & elle y demeura pendant tout son Pontificat (22). Dès l'année précedente, le Pape s'appliquoit fortement à procurer la Paix entre les Villes d'Italie; &, pour cet effet, il avoit fait son Legat l'Archevêque d'Aix, dont la Commission portoit: „ Vous ferez venir en un lieu convenable les Deputez de chaque Parti; & „ leur ferez entendre que pour la tenuë du Concile, que nous avons ordon- „ né, il faut préparer la sureté des chemins, ou par une Paix solide, ou „ du moins par une Trêve. Vous leur ferez considerer les perils spirituels „ & temporels, & les pertes que leurs divisions leur ont attirées; & que „ s'ils retombent dans la Guerre civile, elle leur sera plus pernicieuse enco- „ re, que ci-devant. Que, par consequent, ils doivent prévenir le mal „ promptement, en ramenant par la douceur un petit nombre de seditieux „ qui troublent le repos, ou les châtiant rigoureusement. Enfin, il lui „ ordonne d'emploïer les peines spirituelles contre ceux qui s'opposeroient „ à la Paix.„ Mais, les exhortations & les censures Ecclesiastiques n'étoient pas de grand effet sur des Peuples animez depuis long-tems les uns contre les autres (23).

Le Pape fait élire Empereur Rodolfe de Hapsbourg.

J'ai parlé en plus d'un endroit des violentes Persecutions que les Papes firent souffrir aux Empereurs, pour les rendre leurs Vassaux: & j'ajouterai qu'ils eurent tant de Succés dans cette criminelle Entreprise, que la Gloire & la Majesté de l'Empire furent ensevelies avec Fréderic II. L'Allemagne fut horriblement déchirée pendant plusieurs années; mais, elle commença à respirer par l'Election d'un Empereur. Richard d'Angleterre étoit mort le 2. jour d'Avril 1271.; &, le 16. de Septembre de l'année suivante, le Pape avoit de-

(22) *Ricordanus Malespina, cap.* 198 *Gio. Villani, lib. VII. c.* 63 *Leonard Aretin, Hist. Flor. Lib* 3. *Machiavel, Hist. Florent. Lib.* 2. *fol* 39. *Rainald. an.* 1273 §. 28.

(23) *Rainald. an.* 1272. §. 40. *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVI.* §. 23.

declaré à Alfonse Roi de Castille, qu'il ne jugeoit pas recevables ses Prétensions sur l'Empire. Ensuite, le St. Pere, de l'avis de son Conseil, ordonna aux Princes Allemans, qui avoient droit d'élire un Empereur, de pourvoir au Thrône Imperial: autrement, qu'il feroit lui-même un Roi des Romains. Les Princes s'assemblerent incessamment à Francfort (24). L'Archevêque de Mayence, qui avoit quelque obligation à Rodolfe Comte de Hapsbourg, menagea si bien les autres Electeurs, qu'il fit nommer ce Seigneur à l'Empire (25). „ Rodolfe. . . . jugea, que pour n'avoir point de demeslé „ avec les Papes, le plus sûr étoit de leur laisser leur Couronne Imperiale à „ Rome, dont il se passa fort bien, demeurant veritablement Empereur en „ Allemagne; mais, il perdit toute l'Italie. Adolfe, & Albert, qui lui succederent ne prirent point non plus la Couronne de la main des Papes, „ quelques instances que les Papes leur en fissent; & cela fut cause que la „ Querelle touchant la Souveraineté du Pape sur la Dignité des Empereurs „ n'eclata pas durant ces Regnes-là (26). „

An de J.C. 1273.

Preparatifs pour le Concile. Vices de l'Evêque de Liege.

De tous cotez, on se preparoit au Concile; & il faut avouer que l'Eglise avoit un grand besoin d'être reformée. Les Vices se montroient à decouvert, parmi les Grands & les Petits, les Pauvres & les Riches, les Ecclesiastiques & les Seculiers: c'est ce qui paroit par un Memoire de Brumon Comte de Stheumberg Evêque d'Olmutz, qui l'envoia au Pape, pour faire connoître à sa Sainteté le triste état de l'Eglise d'Allemagne (27). On en peut encore juger par une Lettre du Pape à Henri Evêque de Liege. Le Pape connoissoit mieux que personne la Vie scandaleuse de ce Prelat, & voici les Vices qu'il lui reproche: „ Nous avons, dit-il, appris avec douleur, que vous vous étes addonné à la simonie & à l'incontinence; ensorte „ que vous avez eu plusieurs Enfans devant & après votre Promotion à „ l'Episcopat. Vous avez pris une Abbesse de l'Ordre de St. Benoit, „ pour votre Concubine; &, dans un Festin, vous vous étes vanté devant „ tous les convives d'avoir eu en vingt deux mois quatorze enfans; à quelques-uns desquels vous avez donné ou procuré des Benefices, même à charge d'Ames, quoiqu'ils n'eussent pas l'age; & vous avez donné à d'autres „ de vos Enfans des Biens de votre Evêché, en les mariant avantageusement. Dans une de vos Maisons nommée le Parc, vous tenez depuis „ long-tems une Religieuse avec d'autres Femmes; &, quand vous venez à „ cette Maison, vous y venez seul, laissant dehors ceux que vous menez „ avec vous. Un Monastere de votre Diocese aiant perdu son Abbesse, „ vous avez cassé l'Election canonique qu'on y avoit faite, & vous y avez „ mis pour Abbesse la Fille d'un Comte, au Fils duquel vous aviez marié „ une de vos filles; & l'on dit que cette Abbesse est accouchée d'un Enfant qu'elle a eu de vous. „ Après quelques autres faits aussi scandaleux, le Pape ajoute: „ Aiant obtenu du St. Siege le vingtiéme des Revenus de votre

(24) *Frag. Hist. p.* 93. *Roo, Lib.* 1. *p.* 13.
(25) *Albertus Argentoratensis.*
(26) *Jurieu, Paralelle du Calvin. & du Papism.* 3. *part. p.* 272.
(27) *Ap. Rainald. an.* 1273. §. 8. *&c.*

An de J.C. 1273.

„ votre Diocese, pour en acquiter les dettes, vous recevez de plus les „ fruits d'un demie Prébende en chaque Eglise, sous le faux pretexte de „ quelques terres alienées; & vous amassez cet argent pour enrichir vos „ Enfans, comme vous avez avoué vous-même étant malade. Vous ne „ permettez pas d'executer les Lettres Apostoliques pour la provision des „ Benefices de votre Collation; & vous faites emprisonner les impetrans, au „ grand mépris du St. Siege. Vous chargez d'exactions indues le Clergé „ & les Religieux, au préjudice de l'Immunité Ecclesiastique; & vous la „ violez encore en faisant tirer par force des Eglises ceux qui s'y refugient „ pour sauver leur vie. Vous laissez usurper les Droits des Eglises par la „ Noblesse; & vous étes si negligent dans l'exercice de votre Justice tem- „ porelle, que vous exemptez de la punition les voleurs, les hommicides, „ & les autres malfaiteurs, pourvû qu'ils donnent de l'argent. Enfin, „ vous ne dites point l'Office Ecclesiastique; & vous ne l'entendez point, „ étant sans Lettres. Vous portés souvent des habits seculiers d'ecarlatte, „ avec des ceintures d'argent; ensorte que vous paroissez plutôt un Cheva- „ lier qu'un Prelat. „ Le Pape l'exhorte à se convertir incessamment, sans se fier à sa Jeunesse qui sembloit lui promettre une longue vie (28). Les Rois de Norvege & de Dannemarc, craignant que leurs Evêques ne se plaignissent au Concile de divers Abus qui s'étoient glissez dans l'Administration du temporel des Eglises, jugerent à propos de faire des Concordats, le premier avec l'Archevêque de Drontheim, & l'autre, avec l'Archevêque de Lunden, & les Evêques (29).

Le Pape se rend à Lion. Ce qu'il fit à Milan.

Cependant, Gregoire X. étant parti de Florence, comme il a été dit ci-dessus, se rendit en Lombardie. Le 3. d'Octobre, il arriva à Plaisance, accompagné d'Otton Visconti Archevêque de Milan, qui, aiant été banni par la Faction des Turriens, esperoit de rentrer dans sa Patrie avec le Pape dont il étoit parent. Mais, apprenant les menaces des Turriens & du Peuple de Milan, qui prenoit deja les armes, il craignit pour sa personne & se retira à Pavie. Le Vendredi 6. d'Octobre, le Pape arriva à Lodi & le Dimanche 8. à Milan, où les Turriens le reçurent avec tout l'honneur possible. Mais, comme il étoit mal satisfait de cette Faction opposée à sa famille, il entra dans la Ville sans se montrer, assis dans un Chariot couvert, & donnant seulement la Benediction par une Portiere. Il ne sejourna que trois jours dans cette Ville. Il n'y donna point d'Indulgences, & ne se laissa presque voir à personne. Il en partit à cheval la nuit du Mecredi, sans autre compagnie que de ses gens. On disoit qu'il en avoit ainsi usé pour le mécontentement qu'il avoit reçu au sujet de l'Archevêque Otton. En arrivant à Lion, il tomba malade de la fatigue du chemin (30).

Concile de Lion.

Dès que le Pape fut un peu remis, il repondit à l'Empereur Grec qui faisoit toujours paroître un grand empressement pour la Réunion, & qui fai-

(28) *Tom. XI. Concil. p.929.*

(29) *Rainaldus, an.* 1273. §. 19. *an.*1255. §. 53. *Hist Gent.*

(30) *Corio, 2. part. Rainaldus, an.* 1273. §. 40.

faisoit les preparatifs d'une Ambassade solemnelle pour terminer cette grande Affaire au Concile de Lion. La premiere Session de ce nombreux Concile se tint le 7. de Mai 1274. dans l'Eglise Metropolitaine de St. Jean. Le Pape en fit l'ouverture par un Sermon sur ce texte: *J'ai desiré ardemment de manger cette Pâque avec vous* (31); &, après s'être un peu reposé, il expliqua au Concile les raisons pour lesquelles il l'avoit assemblé, savoir le secours de la Terre-Sainte, la Réunion des Grecs, & la Reformation des Mœurs. Dans l'intervalle entre la premiere & la seconde Session, le Pape & les Cardinaux appellerent separement les Archevêques chacun avec un Evêque & un Abbé de sa Province; & le Pape les aiant pris en particulier dans sa Chambre leur demanda & obtint une Decime des revenus Ecclesiastiques pour six ans, commençant à la St. Jean de la même année 1274. Dans la seconde Session, St. Bonaventure fit un Sermon sur la Réunion des Eglises, à l'occasion des Lettres que le Pape reçut de deux de ses Nonces qui étoient à Constantinople. Le Roi d'Arragon n'assista pas à la troisieme Session. Il se retira du Concile, mal satisfait du Pape, qui avoit refusé de le couronner, s'il ne paioit le Tribut que le Roi Pierre son Pere avoit promis, lorsqu'il fut couronné à Rome l'an 1204. par Innocent III. On publia douze Constitutions touchant les Elections des Evêques & les Ordinations des Clercs.

An de J.C. 1274.

Arrivée des Grecs à Lion. Suite du Concile.

Cependant, les Ambassadeurs que Michel Paleologue avoit destinez pour le Concile, s'étant embarqués au commencement du mois de Mars 1275. eurent une fort mauvaise Navigation. La Galere qui portoit les riches presens de l'Empereur fit naufrage, & il ne s'en sauva qu'un seul homme. Mais celle qui portoit le Patriarche Germain, & le Logothete, prit Terre après avoir été long-tems battuë de la Tempête. Ainsi le Patriarche arriva heureusement à Lion le 24. de Juin, avec le Logothete. Ils furent conduits avec de grands honneurs au Palais du Pape. Ils assisterent à la Messe que le Pape celebra solemnellement le 29. du même mois; & en chantant le Symbole, ils repeterent trois fois l'Article, *qui procede du Pere & du Fils*. Le 4. de Juillet, on reçut à Lion les Ambassadeurs du Can des Tartares; & deux jous après on tint la 4. Session du Concile. Les Ambassadeurs Grecs y furent placés au côté Droit du Pape, qui representa, dans un beau Discours: „ Que contre l'opinion presque de tout le monde, „ les Grecs venoient librement à l'Obéïssance de l'Eglise Romaine, sans „ demander rien de temporel. Nous avons ecrit à l'Empereur Grec, con„ tinua-t'il, que s'il ne vouloit pas venir de lui-même à l'Obéïssance de „ l'Eglise Romaine & à sa Foi, il envoiât des Ambassadeurs pour traiter de „ ce qu'il vouloit demander; &, par la Misericorde de Dieu, ce Prince, „ toutes affaires cessant, à reconnu librement la Foi de l'Eglise Romaine & „ sa Primauté, & a envoié ses Ambassadeurs pour le declarer en notre „ presence, comme il est expressement porté dans ses Lettres. „ Ensuite le

(31) *Luc. XXII.* 15.

An de J.C. 1274.

le Pape fit lire la Lettre de l'Empereur, qui lui donnoit dès l'entrée les titres de Premier & de Souverain Pontife, de Pape Oecumenique, & de Pere commun de tous les Chrêtiens. Il faisoit ensuite sa Profession de Foi dans les termes que le Pape Clement IV. lui avoit prescrits en 1267. & après qu'on eut lû avec la même attention la Lettre des Evêques Grecs, le grand Logothete George Acropolite fit au nom de l'Empereur le serment par lequel il abjuroit le Schisme, acceptoit la Profession de Foi de l'Eglise Romaine, & reconnoissoit sa Primauté, promettant de ne s'en jamais départir. C'est à ces Conditions, que les Grecs se réunirent à l'Eglise Latine. Mais, comme tout ce qui se fait par interêt ou par crainte n'est pas de durée, les Latins eurent une courte joie de cette Réunion (32).

Constitution du Conclave.

Le lendemain septieme de Juillet, le Pape montra aux Cardinaux la Constitution qu'il avoit faite sur l'Election du Pape. Elle portoit en substance: „ Le Pape étant mort dans la Ville où residoit sa Cour, les Cardinaux presens attendront les absens pendant dix jours seulement, après lesquels ils „ s'assembleront dans le Palais où logeoit le Pape, & se contenteront chacun d'un seul serviteur, Clerc ou Laïque, à leur choix. Ils logeront tous „ dans une même Chambre, sans aucune separation de muraille, ou de rideau, ni autre issuë que pour le lieu secret. D'ailleurs, cette chambre „ commune sera tellement fermée de toutes parts, qu'on ne puisse y entrer, „ ni en sortir. Personne ne pourra approcher des Cardinaux, ni leur parler „ en secret, si ce n'est du consentement de tous les Cardinaux presens, & „ pour l'Affaire de l'Election. On ne pourra leur envoier, ni message, ni „ écrits: le tout sous peine d'Excommunication par le seul fait. Le Conclave aura pourtant une fenêtre, par où l'on puisse commodement servir „ aux Cardinaux la nourriture nécessaire, mais sans qu'on puisse entrer par „ cette fenêtre. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, trois jours après leur entrée dans le Conclave, ils n'ont pas encore elû de Pape, les cinq jours „ suivans, ils se contenteront d'un seul plat tant à diner qu'à souper. Mais, „ après ces cinq jours, on ne leur donnera plus que du pain, du vin, & de „ l'eau, jusqu'à ce que l'Election soit faite. Pendant le Conclave, ils ne „ recevront rien de la Chambre Apostolique, ni des autres Revenus de l'Eglise Romaine. Ils ne se mêleront d'aucune Affaire que de l'Election, sinon en cas de peril, ou d'autre néceſſités evidentes. Si quelqu'un „ des Cardinaux n'entre point dans le Conclave, ou s'il en sort, sans cause manifeste de maladie, il n'y sera plus admis, & on procedera sans lui „ à l'Election. S'il veut rentrer après être gueri, ou si d'autres absens surviennent après les dix jours, la chose étant en son entier, c'est-à-dire „ avant l'Election, ils seront admis en l'état où l'affaire se trouvera. S'il „ arrive que le Pape meure hors la Ville de sa residence, les Cardinaux s'assembleront dans la Ville Episcopale du territoire où il sera decedé, & y „ tiendront le Conclave, dans la Maison de l'Evêque, ou autre qui leur sera

(32) *Ptolomaeus Lucensis, ap. Rainaldum, an.* 1274. §. 1. *Tom. XI. Concil. p.* 955.

„ ra aſſignée. Le Seigneur ou les Magiſtrats de la Ville où ſe tiendra le „ Conclave feront obſerver tout ce que deſſus, ſans y ajouter aucune plus „ grande rigueur contre les Cardinaux ; le tout ſous peine d'Excommunica- „ tion, d'Interdit, & de tout ce que l'Egliſe peut impoſer de plus ſevére. „ Les Cardinaux ne feront entr'eux aucune convention, ni ſerment, ni ne „ prendront aucun engagement, ſous peine de nullité : mais, ils procede- „ ront à l'Election de bonne-foi, ſans préjugé, & ſans paſſion, n'aiant en „ vuë que l'utilité de l'Egliſe. On fera par toute la Chrêtienté des prieres „ publiques pour l'Election du Pape. „ Gregoire, aiant communiqué aux Cardinaux cette Conſtitution, ce fut le ſujet d'une Conteſtation entre lui & eux, qui d'abord fut ſecrete, mais devint enſuite publique. Car, le Pape appella les Prelats ſans les Cardinaux, & les Cardinaux s'aſſembloient tous les jours en Conſiſtoire ſans le Pape (33). Ils parlerent auſſi à quelques Prélats, & les prioient, ſi le Pape leur demandoit leur conſentement ſur cette Conſtitution, qu'ils ne le donnaſſent qu'après avoir oüi leurs raiſons. Pluſieurs Cardinaux appellerent auſſi chez eux les Prelats par Nations, leur demandant Conſeil ſur cette affaire, & ſecours en cas de beſoin. Le Pape, de ſon coté, aiant appellé les Prelats, leur expliqua ſon intention, après leur avoir enjoint le ſecret, ſous peine d'Excommunication. Ainſi, il les fit conſentir à la Conſtitution, & les obligea à y mettre leurs ſeaux, & en donner leurs Lettres en chaque Province. Cette Negociation fit differer la Seſſion publique juſques au Lundi 16. de Juillet. On y publia divers Articles de Diſcipline, & des Reglemens pour maintenir la Liberté Eccleſiaſtique. Dans la ſixieme & derniere Seſſion, on lut deux Conſtitutions. L'une pour, reprimer la Multitude des Ordres Religieux. L'autre ne ſe trouve plus. Mais, après qu'elle eut été luë, le Pape parla au Concile, & dit, que des trois Cauſes de ſa Convocation, il y en avoit deux heureuſement terminées, ſavoir l'Affaire de la Terre Sainte, & la Réunion des Grecs : quant à la troiſieme qui étoit la Reformation des Mœurs, il dit que les Prelats étoient cauſe de la Chute du Monde entier, & qu'il s'etonnoit que quelques-uns, qui étoient de mauvaiſe vie, ne ſe corrigeoient point, tandis que d'autres, les uns bons, les autres mauvais, étoient venus lui demander inſtamment la permiſſion de quitter. C'eſt pourquoi, il les avertit de ſe corriger, parce que s'ils le faiſoient, il ne ſeroit pas néceſſaire de faire des Conſtitutions pour leur Reformation : autrement, il leur declara, qu'il la feroit ſeverement. Il ajouta, qu'il apporteroit promptement les remedes convenables, pour le gouvernement des Paroiſſes ; enſorte que l'on y mit des Perſonnes capables, & qui reſidaſſent. Il promit auſſi de pourvoir à pluſieurs autres abus, ce qu'on n'avoit pû executer dans le Concile, à cauſe de la multitude des affaires. Trois mois après, le Pape fit un Recueil des Conſtitutions qu'on avoit publiées au Concile. Il ordonna à tout le monde de s'en ſervir dans les Jugemens & dans les Ecoles. Ce Recueil eſt datté du 1. de Novembre 1274., & compoſé de 13. Articles, qui furent depuis inſerés dans le Sexte des Decretales.

An de J.C. 1274.

(33) *Tom. XI. Concil.*

An de J.C. 1274

Soins du Pape pour la Croisade.

Les premiers soins du Pape, après la Conclusion du Concile, furent pour la Croisade, qu'il avoit extrémement à cœur: il envoia Legat en France Simon de Brie, Cardinal de Ste. Cecile. Il lui écrivit dès le 1. jour d'Aout de profiter de la bonne volonté du Roi Philippe le Hardi, qui avoit repris la Croix, & de la Décime accordée par le Concile pour six ans. Il lui ordonna en même tems de faire prêcher la Croisade (34). Nous avons aussi deux exemplaires d'une Lettre circulaire que le Pape écrivit aux Archevêques & à leurs Suffragans sur les Affaires de la Terre-Sainte (35). Le 23. d'Octobre suivant, il fit une Constitution, pour moderer la Décime accordée par le Concile. Il en exempte absolument les Leproseries, & les Hopitaux: aussi bien que les Religieuses dont les revenus sont si modiques, qu'elles sont obligées de mandier publiquement pour y suppléer; & les Clercs seculiers, dont les revenus Ecclesiastiques n'excedent pas sept livres tournois. Mais, tous ces preparatifs de la Croisade furent sans effet, & il ne se fit plus aucune Entreprise generale pour le Secours de la Terre-Sainte (36).

Le Pape reconnoit Rodolfe Roi des Romains.

Il y avoit un grand obstacle au succès de la Croisade. C'étoit la Dispute pour l'Empire d'Occident. Le Roi de Castille y prétendoit toûjours, & il soutenoit que le Comte de Hapsbourg n'avoit pû être elû à son préjudice. Le Pape soutenoit celui-ci, dans l'esperance qu'il se mettroit à la tête des Croisez. Il écrivit à Alfonse Roi de Castille plusieurs Lettres honnêtes, mais pressantes, où il s'efforçoit de lui persuader que sa conscience & son honneur l'obligeoient de préferer à son interêt particulier le bien general de la Chrêtienté, & sur-tout de la Terre-Sainte; & qu'au fonds il n'avoit aucun Droit à l'Empire, n'aiant point été couronné à Aix-la-Chapelle comme Rodolfe. Alfonse ne se rendit pas encore; mais, il fit dire au Pape, qu'il l'iroit trouver, & en general qu'il se conformeroit toujours à ses intentions. Cependant, le Pape écrivit à Rodolfe, que, de l'avis des Cardinaux, il nommoit Roi des Romains. „ Et nous vous exhortons, ajoute-t'il, à vous „ préparer pour recevoir de nos mains la Couronne Imperiale, lorsque „ nous vous appellerons, ce que nous esperons faire bien-tôt. „ La Lettre est du 27. de Septembre; &, par une autre, il le pria de s'avancer le plutôt qu'il pourroit aux quartiers de ses Terres les plus proches, & le lui faire savoir (37).

An de J.C. 1275.

Le Roi de Castille renonce à l'Empire.

Alfonse, Roi de Castille, se rendit en France, comme il l'avoit promis, pour conferer avec le Pape. Ils negocierent pendant quelques mois, sans rien conclure. Le Pape, qui s'étoit declaré pour Rodolfe, demeura ferme à soutenir son Election; & le Roi Alfonse, maintenant toûjours la validité de la sienne, dès qu'il fut de retour en Espagne, reprit les Ornemens Imperiaux qu'il avoit quittés, & même le sceau, avec lequel il écrivit aux Princes d'Allemagne & d'Italie, pour les engager dans son Parti. Le Pape, l'aiant appris, écrivit à l'Archevêque de Seville, d'admonester le Roi en pre-

(34) *Ap. Rainaldum, an.* 1274. §. 37.
(35) *Ibid.* §. 40.
(36) *Ubi supr.* §. 43.
(37) *Rainaldus, an.* 12. 74. §. 45. 50 54. 55. 56.

presence de temoins, qu'il eut à se desister de sa prétension, sous peine des Censures Ecclesiastiques; & l'Archevêque s'étant acquité de sa commission, Alfonse se rendit enfin, & renonça à l'Empire. Alors, le Pape lui accorda une Décime pour les frais de la Guerre contre les Mores qui l'attaquoient violemment; & c'est ce qui le rendit plus traitable au sujet de la Dignité Imperiale (38). An de J.C. 1275.

Bulle contre le Roi de Portugal.

Après le Concile, le Pape vint de Lion à Beaucaire, où il publia une terrible Bulle contre Alfonse III. Roi de Portugal. Il fait d'abord de grands Reproches à ce Prince; & il declare que Martin Archevêque de Brague, & plusieurs autres Evêques, lui ont porté leurs plaintes, sur lesquelles il a donné au Roi Alfonse plusieurs Avertissemens qu'il a toujours eludés par de belles paroles. „ C'est pourquoi, ajoute-t'il, nous ordonnons que ce Prince s'o- „ bligera solemnellement par serment, à l'observation de ce qui est conte- „ nu dans les Lettres des Papes Honorius & Gregoire, & dans les articles „ de Paris. Il promettra que ses Successeurs feront la même promesse dans „ l'an de leur avenement à la Couronne; & il en donnera ses Lettres à l'Ar- „ chevêque de Brague & à chacun des Evêques de son Roiaume. Il fera „ faire le même à ses deux fils Denis & Alfonse, à ses Officiers, & à ceux „ auxquels il donnera des charges à l'avenir. Il donnera sureté à l'Archevê- „ que & aux Evêques qui ont eu part à la poursuite de cette affaire. Si dans „ les trois mois que cette Ordonnance sera venuë à la connoissance du Roi, „ il n'accomplit ce que dessus, tous les lieux où il se trouvera seront en In- „ terdit, & un mois après il encourra l'Excommunication que nous pronon- „ çons dès à present contre lui. Un mois après l'Interdit s'etendra à tout „ son Roiaume de Portugal & d'Algarve: après trois autres mois, tous ses „ Sujets seront absous de serment de fidelité, & dispensez de lui obëir. Tant „ qu'il demeurera dans son opiniatreté, il perdra l'exercice de son Droit de „ Patronage sur les Eglises. „ La Bulle est dattée de Beaucaire le 4. de Septembre 1275. Mais, la mort du Pape arrivée cinq mois après en arrêta l'execution; & il n'y avoit pas lieu d'en attendre un grand effet. Les Sermens sont de foibles Remedes pour les Parjures, & les Censures Ecclesiastiques pour ceux qui les meprisent (39). Environ deux mois auparavant, le Pape avoit fait une Reprimende assez aigre au Roi d'Arragon, qui entretenoit publiquement une Dame, qu'il avoit ôtée à son Mari. Il lui declare, que s'il ne la renvoie, il ne pourra se dispenser de satisfaire à son devoir, c'est-a-dire de proceder contre lui par Censures. Le Roi d'Arragon reçut fort mal cette Reprimende; ce qui lui attira une autre Lettre encore plus forte que la précedente (40).

Entrevuë du Pape & de Rodolfe à Lausanne.

De Beaucaire, où se firent ces deux Expeditions, le Pape se rendit à Vienne en Dauphiné, & ce fut-là qu'il unit l'Evêché de Die à celui de Valence par une Bulle du 25. de Septembre (41). Ensuite, le Pape prit le

(38) *Rainaldus, an.* 1275. §. 14. 15.

(39) *Rainaldus, an.* 1275. §. 21. *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVI.* §. 55.

(40) *Rainaldus, ubi supr.* §. 28. 31.

(41) *Gall. Chr. tom.* 2. *p.* 1114.

An de J. C. 1275.

le chemin de Lausanne où il arriva le 6. d'Octobre. Rodolfe Roi des Romains le vint trouver en cette ville, le 18. du même Mois, accompagné de la Reine son Epouse, & de presque tous ses Enfans. Deux jours après, il prêta Serment au Pape de conserver tous les Biens & les Droits de l'Eglise Romaine, & de l'aider au recouvrement de ceux dont elle n'étoit pas en possession, comme aussi à la defense de son Droit sur le Roiaume de Sicile. A ce serment furent presens sept Cardinaux, entr'autres Pierre de Tarantaise Evêque d'Ostie, & Ottobon de Fiesque Diacre du titre de St. Adrien. Le Roi Rodolfe promit de réïterer ce Serment avant que d'être couronné Empereur, & il fit celui-ci dans l'Eglise de Lausanne le 20. d'Octobre 1275. Le lendemain, il publia un Edit, par lequel il accorde aux Chapitres la Liberté entiere dans l'Election des Prelats, & rejette comme un Abus l'usage de s'emparer des Biens des Prelats decedez, ou des Eglises vacantes, pratiqué par ses Predecesseurs. Il laisse aussi la Liberté des appellations au St. Siege, & promet son secours pour l'extirpation des Heresies. Il réïtere sa promesse pour la conservation des Patrimoines de l'Eglise Romaine, & il ajoute qu'il ne recevra jamais aucun Office, ni Dignité, qui lui donne aucun pouvoir dans ces lieux, particulierement à Rome. Il n'attaquera aucun des Vassaux de l'Eglise Romaine, & specialement Charles, Roi de Sicile; & fera confirmer toutes ses promesses par les Princes d'Allemagne. En cette même Assemblée de Lausanne, Rodolfe se croisa pour la Terre-Sainte, à la priere du Pape, qui avoit cette Croisade fort à cœur, prétendant y aller en Personne, & finir ses jours à la Terre-Sainte (42).

Retour du Pape en Italie.

De Lausanne, le Pape, retournant en Italie, passa à Sion en Valais, où il commit l'Archevêque d'Embrnn pour faire en Allemagne le recouvrement de la Decime de six ans destinée à la Croisade. Etant à Milan, il ecrivit à l'Evêque elû de Verdun, chargé du même recouvrement pour l'Angleterre, de faire delivrer au Roi Edoüard les Decimes d'Angleterre, de Galles, & d'Irlande, en cas que ce Prince, qui étoit croisé, fit le voiage en personne. Le Pape étoit arrivé à Milan le onzieme de Novembre. Il y fut reçu avec honneur, & logé au Monastere de St. Ambroise. Il s'y laissa voir à tout le Monde avec bonté, & accorda plusieurs Indulgences à ceux qui en demanderent. Mais, le jour de la Dedicace de St. Pierre de Rome 18. de Novembre, il renouvella dans l'Eglise de St. Ambroise toutes les Censures prononcées par le Pape Clement IV. contre la Ville de Milan, afin qu'on ne crût pas qu'elles étoient abrogées par le tems. De Milan, le Pape vint à Plaisance, puis à Florence, où il arriva le 18. de Decembre; mais, il ne voulut pas entrer dans la Ville, parce qu'elle étoit interdite & les habitans excommuniez, pour n'avoir pas observé la Paix qu'il avoit faite avec les Guelfes & les Gibelins, lorsqu'il passa chez eux deux ans auparavant. Or, comme l'Arne, enflé par les pluies, ne se pouvoit

(42) *Annal Colmar. Rainaldus, an.* 1275. §. 37. 42.

voit passer à gué, il fut obligé de traverser un Pont de la Ville; & alors, il leva les Censures, & donna au Peuple des Benedictions en passant. Mais, quand il fut dehors, il les excommunia de nouveau, & dit en colere ce Verset du Pseaume: *Retenez-les avec le mors & le caveçon* (43).

An de J. C. 1276.

Sa Mort & son Eloge.

De-là, le Pape vint à Arezzo, & y passa les fêtes de Noël; mais, il y tomba malade, & mourut le 10. de Janvier 1276. Il fut enterré dans l'Eglise Cathedrale dediée à St. Donat (44). Il avoit une experience admirable pour les affaires seculieres. Loin d'être avare, on loue son Desinteressement & sa Liberalité envers les Pauvres. Il temoigna beaucoup d'affection aux Religieux (45). Leonard Aretin a parlé de ce Pape avec de grands eloges: *C'étoit*, dit-il, *sans difficulté, un excellent & très-saint homme. Il étoit fort animé contre les Ennemis du nom Chretien. Il eut toujous en vûe le recouvrement de la Terre-Sainte; & son but étoit de pacifier les troubles de la Chrêtienté, pour munir tous les fideles contre les Sarrazins* (46). St. Antonin temoigna dans sa Chronique, que Gregoire X. fut *un grand zelateur de la foi, & du culte de Dieu, ennemi déclaré de toute partialité, & amateur de la Paix* (47). On ajoute à ces Eloges, qu'il se fit de grands Miracles à son Tombeau. Aussi est-il regardé comme Saint dans le Païs. La nouvelle Cathedrale bâtie dans le 14. Siecle est tirée de son nom. Sa fête est celebrée par le Peuple d'Arezzo, & on entretient continuellement une Lampe devant son Tombeau (48). Le P. Pagi se plaint de ce qu'on a dit que le Pape Gregoire étoit mediocrement lettré (49).

RODOLFE DE HAPSBOURG, *Empereur d'Occident.*

INNOCENT V.

PHILIPPE III. *Roi de France.*

CXCI. PAPE.

Particularités sur Innocent V. avant son Pontificat.

Pierre de Tarantaise, qui fut elû sous le nom d'INNOCENT V. tiroit son nom du lieu de son origine, en Bourgogne, sur les bords de l'Isserre. Il étoit jeune, lorsqu'il entra dans l'Ordre des Freres Precheurs. Il y devint un excellent Docteur. Il en sortit pour monter sur le Siege Archiepiscopal de Lion, & il fut fait ensuite Evêque d'Ostie, d'où il parvint au souverain Pontificat (1). Onuphre Panvini dit que Gregoire X. l'avoit elevé à la Charge de grand Penitencier.

Dix

(43) *Ps. XXXI.* 9.

(44) *Rainaldus, an.* 1275. §. 43. 44. 45. 46. 47. *an.* 1276. §. 3. 4. *&c. Cario*, 2. *part. Malespina, c.* 102. *Papebroch, Conat.*

(45) *Ptolomeus Lucensis, Hist. Ecclesiast. liv.* 22. *c.* 4

(46) *Leonardus Aretinus, Hist. Florent. Lib.* 3.

(47) *St. Antoninus, Chr. part.* 3. *tit* 20. §. 2.

(48) *Ptolomaus Lucensis, in Chr. Bernardus Guidonis, Chr. Rom. Pontif. Dlugoss. Hist. Pol. ad an.* 1275. *Leonard Aretin, ubi supr. Oldoïnus. Bzovius, an.* 1276. §. 2. *Bollandus, Acta SS.* 10. *Janv. tom. I. p.* 620. *Chastelain, Notes sur le Martyr. p.* 162.

(49) *Pagi, Brev. Pontif. in Greg. X.* §. 55.

(1) *Codex Bibliot. Vallicellana, ap. Raynald.* §. 15.

An de J.C. 1276.

Son Election.

Dix jours après la mort du Pape Gregoire, les Cardinaux enfermez en Conclave elurent pour lui succeder Pierre de Tarantaise, qui vint aussitôt d'Arezzo à Rome, où il fut couronné à St. Pierre, le 1. Dimanche de Carême, 23. de Fevrier, & il alla loger au Palais de Latran (2).

Il rétablit la Paix en Italie.

Ses premiers soins, après son Couronnement, furent consacrés à retablir la Paix en Italie. Pour cet effet, il envoia en Toscane deux Legats avec les Ambassadeurs de Charles Roi de Sicile, pour pacifier les Différends entre les Lucquois & les Pisans; car, toute la Toscane s'étoit liguée contre ces derniers: mais à l'arrivée des Legats & des Ambassadeurs, la Paix fut rétablie (3). Le Pape releva les Florentins des Censures prononcées contr'eux par son Prédecesseur, sous promesse, qu'ils obéïroient aux Ordres de l'Eglise (4).

Sa mort.

Innocent V. étoit sur le point d'envoier des Legats à Michel Paleologue, Empereur Grec, pour confirmer l'Acte de Reunion fait au Concile de Lion: & il meditoit de beaux Projets; mais, la mort prevint l'execution de ses desseins. *Cette belle fleur à peine eclose secha tout à coup* (5). Il ne tint le St. Siege que cinq Mois & deux Jours. Il fut enterré à St. Jean de Latran; & Charles Roi de Sicile assista à ses funerailles (6).

RODOLFE DE HAPSBOURG, *Empereur d'Allemagne.*

ADRIEN V.

PHILIPPE III. *Roi de France.*

CXCII. PAPE.

Election & Mort d'Arien V.

APrès dix-sept jours de Vacance, on elût Pape Ottobon de Fiesque, Genois, Neveu du Pape Innocent IV. Cardinal Diacre du titre de St. Adrien, d'où il prit le nom d'ADRIEN V. Il étoit deja malade; & ses Parens lui étant venus faire compliment sur son Election, il leur dit: *J'aimerois mieux que vous fussiez venus voir un Cardinal en santé, qu'un Pape moribond.* Aussitôt après son Election, il suspendit l'execution de la Constitution du Conclave, faite par Gregoire X. prétendant en ordonner autrement (1). Il fit paroitre un grand zele pour le Secours de la Terre-Sainte; & il ecrivit aux Fideles d'Orient pour relever leurs esperances (2). Mais, il ne put rien executer; car, aiant passé de Rome à Viterbe, il y mourut le 18. d'Aout, un mois & 9. jours après son Election, sans avoir été sacré Evêque, ni même ordonné Prêtre. Il fut enterré à Viterbe, dans l'Eglise des Freres Mineurs, où l'on voit encore son Tombeau, & le St. Siege vaqua 28. jours (3).

(2) *Rainaldus, an.* 1276. §. 15. 17. *Papebroch., Conat*

(3) *Ptolomaus Lucensis, Hist. Eccl. liv.* 23. *c.* 19.

(4) *Leonardus Aretinus, Hist. Florent. lib.* 3.

(5) *Bernardus Guido, Chr. Rom. Pontif.*

(6) *Ptolomaus Lucensis.*

(1) *Rainaldus. Papebroch.*

(2) *Guillelmus Nangiacus, Chr. Marinus Sanutus, lib.* 3. *part.* 12. *c.* 15.

(3) *Rainaldus. Papebroch.*

JEAN

An de J.C. 1276.

RODOLFE DE HAPSBOURG. *Empereur d'Allemagne.*

JEAN XXI.

PHILIPPE III. *Roi de France.*

CXCIII. PAPE.

Conclave pour l'Election d'un Pape.

APrès la mort d'Adrien V. les Cardinaux s'assemblerent dans le Palais de Viterbe, pour proceder à l'Election d'un Successeur, le plus promptement qu'il seroit possible: mais, les Citoïens de la Ville voulurent les obliger à s'enfermer en Conclave, suivant la Constitution de Gregoire X. à quoi ils furent excités par quelques Prelats, & par des Officiers de la Cour de Rome, comme des Scripteurs du Pape & des Procureurs. Les Cardinaux disoient que la Constitution du Conclave avoit été suspenduë par le Pape Adrien; mais, les Prelats soutenoient le contraire, & en avoient persuadé les Officiers de la Ville. Les Cardinaux, par Deliberation commune, envoierent l'Archevêque de Corinthe, & le General des Freres Prêcheurs avec le Procureur de l'Ordre, publier la Suspension, que l'on revoquoit en doute. Mais les Procureurs, & les autres Patriciens de la Cour de Rome, qui craignoient que les Cardinaux en liberté ne differassent l'Election, s'assemblerent au lieu de la publication; & quand l'Archevêque & ses Assistans se presenterent, avec les Lettres des Cardinaux scellées de leurs seaux, ils firent de grands cris & du bruit en diverses manieres, pour empêcher d'en entendre la Lecture. Ils se jetterent même sur l'Archevêque, arracherent quelques Sceaux des Lettres qu'il tenoit, lui jetterent des Bâtons, & tirerent des Epées contre lui.

Pierre Julien élu Pape.

Les Cardinaux, sans egard à leurs Remontrances, furent resserrés plus étroitement qu'auparavant, & contraints de proceder à l'Election. Desorte que, le 13. de Septembre 1276. ils élurent Pierre Julien, Cardinal Evêque de Tusculum, qui prit le nom de JEAN XXI (1). On ne devroit le compter que le XX. puis que le dernier Pape du même nom étoit Jean XIX. qui mourut l'an 1033., mais quelques-uns comptoient pour Pape Jean fils de Robert qui fut seulement elû, sacré, & eut pour Successeur Jean XV. en 986. Pierre Julien étoit né à Lisbonne, & il avoit etudié en toutes les facultés, ce qui le faisoit nommer *Clerc Universel*, suivant le stile du tems. En particulier, il étoit en reputation pour la Medecine; & il en a laissé un Traité, sous le titre de *Tresor des Pauvres*, qui est imprimé. Il favorisoit les Pauvres Etudians, & leur donnoit des Benefices (2).

Commencement de son Administration.

D'abord, le nouveau Pape revoqua pour un tems la Constitution du Conclave, faite au Concile de Lion par Gregoire X. C'est ce qui paroit par une Bulle dattée de Viterbe, & rapportée par Rainaldus. Il ordonna aussi, par une autre Bulle, que les Personnes qui avoient fait violence aux Cardinaux

(1) *Rainaldus*, *an.* 1276. §. 29. 31. *Papebroch*, *Conat. p.* 169. 181. * 59.

(2) *Martinus Polonus*, *Chr. Ptolomæus Lucensis*, *Hist. Eccl. lib.* 23. *c.* 21.

An de J.C. 1276.

naux avant son Election, comme je l'ai dit au commencement de cet Article, repondroient de leur conduite devant le Tribunal de Justice qu'il établit pour cet effet. Il voulut aussi qu'on procedât par Censures Ecclesiastiques contre ceux qui declineroient la Jurisdiction de ce Tribunal; ce qu'il fit par le Conseil de Jean Caietan, qui avoit beaucoup de credit sur son esprit (3).

Le Roi de Sicile lui fait hommage.

Le 7. jour d'Octobre de la même année 1276. Charles Roi de Sicile fit au Pape Jean la foi & hommage, pour son Roiaume, aux mêmes conditions de l'Investiture qui lui en avoit été donnée par Clement IV. tant pour l'ordre de la Succession, que pour l'incompatibilité avec l'Empire (4).

An de J.C. 1277.

Le Pape veut accommoder les Differends entre les Rois de France & de Castille.

En même tems, le Pape apprit que Philippe le Hardi, Roi de France, avoit un différend avec Alfonse, Roi de Castille, qu'il étoit resolu de decider par les Armes; ce qui l'eut empêché d'executer son vœu pour le secours de la Terre-Sainte. Le St. Pere, qui avoit cette expedition à cœur, voulut retablir l'harmonie entre ces deux Puissances. Dans cette vuë, il ecrivit au Roi Philippe de terminer l'affaire à l'amiable, & lui envoia Jean de Verceil, General des Freres Prêcheurs, & Jerôme d'Ascoli, General des Freres Mineurs, pour negocier cette affaire. Sa Lettre est dattée de Viterbe du 15. Octobre; & la Commission de ces deux Nonces leur donnoit pouvoir de casser tous les Traitez & les Engagemens qui pourroient mettre obstacle à la Paix, & dispenser des Sermens dont ils seroient appuiés. Le Pape ecrivit à même fin à son Legat en France Simon de Brie, Cardinal de Ste. Cecile, qui, étant François, s'interessoit particulierement à la prosperité du Roiaume. Il lui represente que le Concile de Lion a ordonné, en faveur de la Croisade, une Paix generale entre tous les Princes Chrêtiens, avec pouvoir aux Prelats de proceder par Censures contre ceux qui n'y voudroient pas acquiescer. „ C'est pourquoi, ajoute le Pape, nous vous „ mandons de contraindre le Roi de France & tous ses Adherens à se desister „ de cette entreprise de Guerre contre le Roi de Castille, emploiant, si vous „ le jugez expedient, l'Excommunication contre les Personnes, & l'Interdit „ sur les Terres; nonobstant tout privilege de ne pouvoir être frapé de „ Censures. „ Cette Lettre est du 3. de Mars 1277. (5). Le Pape se mêloit des Affaires de toute l'Europe, sous prétexte de procurer un prompt secours à la Terre-Sainte; car, outre ce qu'il fit pour empêcher la Guerre qui étoit sur le point de s'allumer, entre le Roi de France & celui de Castille, il envoia l'Archevêque de Corinthe en France pour presser la Croisade, il fit souvenir l'Empereur Rodolfe de ses promesses; il envoia des Nonces au Can des Tartares, pour convertir ses sujets, & confirmer dans la Foi Chrêtienne ceux qui en faisoient deja profession. Il en destina d'autres pour la Hongrie, afin d'y appaiser les troubles domestiques. Enfin, il envoia une Legation à Michel Paleologue, Empereur des Grecs, pour confirmer la

(3) *Ptolom. Lucensis, ubi supr.*

(4) Voyez ci-dessus la Vie de Clement IV. §. 3. 5.

(5) *Rainald. an.* 1276. §. 47. *an.* 1277.

la Réunion qui s'étoit faite au Concile de Lion. Le P. Pagi conclut de ce detail, que Martin Polonois, Henri Stero, Ptolomæus Lucensis, Bernard Gui, & après eux Platine, Naucler, & autres, ont eu tort d'accuser Jean XXI. d'ignorance, & d'incapacité, à moins qu'on ne dise avec Platine, qu'il ne fit rien de bon durant son Pontificat, que par le Conseil du Cardinal Jean Gaetan (6). An de J.C. 1277.

Quoiqu'il en soit, le Pape Jean XXI. se promettoit une longue vie, & il ne feignoit point de le dire. Mais, il fut trompé. Car, étant dans une Chambre neuve, qu'il avoit fait faire pour lui, près le Palais de Viterbe, le bâtiment tomba; & il fut tellement blessé par la chute du bois & des Pierres, qu'il en mourut au bout de six jours, après avoir reçu tous ses Sacremens, le 16. de Mai 1277. Il fut enterré à St. Laurent de Viterbe. On le blâme de peu de discretion, & de précipitation dans ses paroles (7). Il deshonnora la Chaire de St. Pierre par la corruption de ses mœurs, & par une sorte de folie, qui avilit sa science. La seule chose, qu'il y eut de louable en lui, fut l'attention qu'il eut toujours de pourvoir aux besoins des Pauvres Etudians. Il se communiquoit volontiers aux gens de Lettres, de quelque condition qu'ils fussent, pauvres ou riches (8). Il eut le defaut des Savans, qui est de manquer de prudence & de conduite dans les affaires temporelles (9). Sur les Ecrits de Jean XXI. voyez Ciaconius, & Louis Jacob, *Bibliotheca Pontificia*. Mort de Jean XXI. Son Caractere.

RODOLFE DE HAPSBOURG, *Empereur d'Allemagne.*

NICOLAS III.

PHILIPPE III. *Roi de France.*

CXCIV. PAPE.

PEu de jours après la mort de Jean XXI. arriverent à Viterbe des Ambassadeurs de Michel Paleologue. Ils étoient chargés de plusieurs Lettres addressées au Pape, de la part de l'Empereur, du Patriarche de Constantinople, & des autres Prelats de l'Eglise Orientale, qui reconnoissoient tous, les uns de bon gré, les autres par force, la Primauté de l'Eglise Romaine, & confirmoient l'Acte de Réunion fait au Concile de Lion (1). Ambassade des Grecs.

Les Ambassadeurs Grecs attendirent l'Election du nouveau Pape, qui ne se fit que le 25. de Novembre 1277. Le choix tomba sur Jean Gaëtan, qui avoit eu toute l'autorité en main sous le Pontificat de Jean XXI. Il étoit Romain, de la famille des Ursins, Cardinal Diacre du titre de St. Nicolas, d'où il prit le nom de NICOLAS III. Il étoit grave & discret. On dit qu'étant encore Enfant il fut presenté à St. François, par son Pere Election de Nicolas III.

(6) *Pagi, Bref. Rom. Pontif. in Joan. XXI.* §. 6.

(7) *Martinus Polonus, Chr. Papebroch, Conat. Rainald. an.* 1277. § 19.

(8) *Martinus Polonus, Chr. Ptolom. Lucensis, Hist Eccl. Lib.* 23. *c.* 24.

(9) *Platine, in Joan. XXI.*

(1) *Rainald. an.* 1277. §. 21. *Wading.* §. 4. 5. *Allatius, Cons. p.* 738. *&c.*

An de J..C. 1277.

Pere qui étoit du tiers Ordre, & que le Saint prédit, qu'encore qu'il ne portât pas ſon habit, il ſeroit le Defenſeur de ſon Ordre, & enfin Maître du Monde. Il eut des Benefices dans les Egliſes d'Yorc, de Soiſſons, & de Laon. Le Pape Innocent IV. le fit Cardinal, & en cette qualité il fut Protecteur des Freres Mineurs. Il étoit très-bien fait de ſa perſonne, & ſi modeſte, que pluſieurs l'appelloient le *Compoſé*. On louoit auſſi ſa prudence & la maturité de ſes reponſes (2). Mr. Deſponde & le P. Pagi diſent qu'il fut Inquiſiteur General de la Foi, avant que d'être Pape (3). Après ſon Election, il ne demeura pas long-tems à Viterbe, car il étoit à Rome dès le 12. de Decembre, & il y fut ordonné Prêtre; puis ſacré & couronné ſolemnellement à St. Pierre le jour de St. Etienne 26. du même mois, qui étoit un Dimanche. Au commencement de l'année ſuivante, il ecrivit, ſelon la coutume, une Lettre Circulaire aux Evêques, pour leur donner part de ſon Election, & leur demander le ſecours de leurs prieres. La datte eſt du 15. de Janvier 1278. & le même jour il en ecrivit auſſi une à Philippe le Hardi, Roi de France. Rainaldus rapporte ces Lettres. Le 12. de Mars ſuivant, le Pape fit une Promotion de neuf Cardinaux (4).

An de J.C. 1278.

Ambaſſade des Tartares. Le Pape leur envoie des Nonces.

Jean XXI. avoit reçu des Ambaſſadeurs d'Abaga, Can des Tartares, qui avoient paſſé en France, dès l'an 1276. Et comme le Roi Philippe étoit Croiſé, ces Ambaſſadeurs lui promirent le ſecours de leur Nation, s'il vouloit paſſer en Syrie contre les Sarrazins. Mais, on doutoit en France, ſi c'étoit de vrais Ambaſſadeurs, ou des Eſpions: car, ce n'étoit point des Tartares, mais des Georgiens Chrêtiens, Nation entierement ſoumiſe aux Tartares. Nicolas III. les renvoia dans leur Païs. Mais, il paroit avoir pris ſerieuſement cette Ambaſſade. Nous en avons une preuve convaincante dans la Lettre qu'il ecrivit à Abaga le 1. d'Avril 1278. Il y exhorte le Can à ſe faire Chrêtien; &, pour procurer ſa converſion & celle de ſon Peuple, il lui envoie cinq Freres Mineurs, Gerard de Prato, Antoine de Parme, Jean de Ste. Agathe, André de Florence, & Mathieu d'Arezzo, aux quels il donna de grands pouvoirs, principalement pour lever les Cenſures, donner des Abſolutions & des Diſpenſes: mais, on ne voit pas les effets de cette Miſſion, quoiqu'on trouve que les Freres Mineurs convertirent pluſieurs Tartares aux environs de la Hongrie; enſorte que le Pape jugeoit à propos d'y établir un Evêque (5). Marin Sanut nous apprend qu'Abaga n'eut aucun egard aux inſtances du Pape, qui le preſſoit de ſe faire baptizer; car, il demeura toûjours attaché au Culte des Idoles (6).

Ce-

(2) *Jordanus, MS. Biblioth. Vatican. apud Rainald.* §. 53. *Bernard. Guido, Chr. Rom. Pontif. Ptolomæus Lucenſis, ubi ſupr. Wading. Annal Minorum, ad an.* 1222. *n.* 3. *Volaterr. Antropologia, lib.* 23.

(3) *Spondanus, an.* 1277. §. 4. *Pagi, Brev. Rom. Pontif. in Nicol.* 3. §. 3.

(4) *Auberi, Hiſt. des Cardinaux, p.* 221.

(5) *Rainaldus, an.* 1278. §. 17. *Wading. Annal. Minor. an.* 1278. §. 10.12. *Nangiacus. Chr. an.* 1276.

(6) *Marinus Sanutus, lib.* 3. *part.* 13. *c.* 8.

Cependant, Rodolfe de Hapsbourg, qui n'avoit pas le genie de ſes Prédeceſſeurs, ni l'envie de maintenir, comme ils avoient fait, les droits de l'Empire, au peril de ſa Dignité, & même de ſa Vie: Rodolfe, dis-je, pria le Pape Nicolas de le couronner Empereur. Mais celui-ci, qui, dès le commencement de ſon Pontificat, eut grand ſoin d'affermir & d'etendre les Uſurpations temporelles de l'Egliſe Romaine en Italie, fit ſignifier à Rodolfe, qu'il obtiendroit ce qu'il ſouhaitoit, pourvû qu'il confirmât toutes les Donations des Empereurs, ſuivant la Negociation commencée par Gregoire X. au Concile de Lion. Rodolfe, voulant à quelque prix que ce fût vivre de bonne intelligence avec les Papes, donna un ample pouvoir à Conrad de Tubinge, Provincial des Freres Mineurs dans la haute Allemagne, de ratifier tout ce qui avoit été fait avec Gregoire, & de conſentir que l'Egliſe Romaine entrât en poſſeſſion de tous les Biens contenus en ces Donations. La Procuration eſt du 19. de Janvier 1278. En conſequence, Frere Conrad vint à Rome, où, le 4. de Mai, il fit la ratification en Conſiſtoire devant le Pape & douze Cardinaux. Cependant, Rodolfe, Chancelier du Roi des Romains, envoié en Italie pour y recouvrer les Droits de l'Empire, fit prêter Serment au Roi par pluſieurs Villes de l'Etat Eccleſiaſtique, entr'autres Boulogne, Imola, Fayence, Forli, Ceſene, Ravenne, Rimini, & Urbin. Le Pape s'en étant plaint, l'Empereur deſavoüa ſon Chancelier, & il eut la foibleſſe d'envoier au Pape Godefroi Prevôt de Soli au Dioceſe de Saltzbourg ſon Protonotaire, qui, à Viterbe en plein Conſiſtoire, agiſſant au nom du Roi Rodolfe, declara nuls les Serments faits par ces Villes, & reconnut qu'elles appartenoient à l'Egliſe Romaine. L'Acte eſt du 30. de Juin 1278. Pour prendre poſſeſſion de ces Villes & de toute la Romagne, le Pape y envoia en qualité de Legat ſon neveu Latin, Cardinal Evêque d'Oſtie. On diſoit, que, pour engager le Roi Rodolfe à ceder à l'Egliſe Boulogne & la Romagne, le Pape l'avoit diſpenſé de ſon vœu d'aller à la Terre-Sainte, & dechargé de la peine qu'il avoit encourue faute d'y ſatisfaire. Quoiqu'on n'ait point de preuve authentique de ce fait, on ne le revoquera pas en doute, ſi l'on fait attention que Rodolfe ne fut point excommunié, comme l'avoient été quelques-uns de ſes Prédéceſſeurs, pour n'avoir pas accompli le vœu de la Croiſade. Ce qu'il y eut de ſingulier dans cette Affaire, fut que, pour convaincre le Roi Rodolfe du Droit de l'Egliſe Romaine ſur la Romagne, & les Villes en queſtion, le Pape lui envoia des Copies de ſes Titres, c'eſt-à-dire de la Donation de Louis le Debonnaire, & des Confirmations d'Otton I. & de St. Henri, après en avoir montré les Originaux à Frere Conrad Procureur de Rodolfe (7). Comme ſi les Princes pouvoient, au préjudice de leurs Succeſſeurs & de leurs Sujets, aliener les Domaines & les Droits de leur Couronne. Ils ſont les Tuteurs des Peuples; &, en cette qualité, ils doivent travailler à l'aggrandiſſement de leurs Etats, bien loin d'être en Droit de les diminuer par des Alienations ſi déraiſonnables.

An de J. C. 1278.

Rodolfe cede au Pape les Droits de l'Empire en Italie.

A

(7) *Rainald. an.* 1278. §. 45--57. *Ricordano Maleſpini*, c. 204.

An de J.C. 1278.

Traité de Rodolfe avec Charles Roi de Sicile. Constitution du Pape.

A l'egard de Charles d'Anjou Roi de Sicile, le Pape Nicolas exhorta Rodolfe à faire avec lui un Traité d'Alliance, & retint pour cet effet à Rome Frere Conrad, auquel en effet Rodolfe donna Plein-pouvoir de conclure ce Traité, suivant que le Pape jugeroit à propos. Il joignit à ce Religieux son Protonotaire Godefroi avec le même pouvoir. La Commission est du 5. de Septembre 1278. Une des conditions du Traité fut que Charles renonceroit au Vicariat de l'Empire en Toscane suivant la promesse que le Pape avoit exigée de lui en recevant son hommage pour la Sicile. Il fit aussi renoncer le Roi Charles à la Dignité de Senateur de Rome, que Clement IV. lui avoit donnée en 1264. ce que Ricordano Malespini attribue au ressentiment du Pape contre ce Prince pour avoir refusé son Alliance. „ Car, dit-il, le Pape Nicolas fit prier le Roi Charles, de vouloir „ bien donner une de ses Niéces à un des Neveux du Pape; mais, le Roi „ n'y voulut pas consentir, disant: *Bien qu'il ait la chaussure rouge, sa Fa-* „ *mille n'est pas digne de se mêler avec la nôtre, & son Etat n'est pas heredi-* „ *taire.* De quoi le Pape indigné lui fut secretement contraire en toutes „ choses (8).„ En même tems, le Pape fit une Constitution, où il mit la Donation de Constantin pour fondement de sa Souveraineté sur la Ville de Rome. Il soutient que cette Puissance temporelle donne moien au Pape & aux Cardinaux d'exercer librement leurs Fonctions Spirituelles. Il releve avec vehemence les maux qu'a produits à Rome dans les derniers tems le Gouvernement des Etrangers; & il ordonne qu'à l'avenir aucun Empereur, Roi, Prince, ni autre Seigneur titré ou distingué par sa Puissance, ne pourra être pourvû du Gouvernement de Rome à titre de Senateur, Capitaine, Patrice, ou sous quelqu'autre nom que ce soit; & que personne n'aura cette Charge pour plus d'un an. La Constitution est du 18. de Juillet (9).

Affaire de Castille.

Le Pape Nicolas pressoit toûjours l'Accommodement entre le Roi de France & celui de Castille. Il avoit marqué la Ville de Thoulouse pour les Conferences de leurs Ambassadeurs, comme la plus commode à l'un & à l'autre. A la tête de cette Negociation étoient deux Cardinaux, Gerard Bianchi & Jerome d'Ascoli, & Jean de Verceil, nommé au Patriarchat de Jerusalem. Le Roi de France accepta la Ville de Thoulouse, pour le lieu des Conférences; mais, le Roi de Castille la refusa, sous prétexte qu'elle étoit sous la Domination du Roi de France, & pour d'autres mauvaises raisons que le Pape refuta fortement. Il lui fit de grands reproches de son mépris pour le St. Siege & pour les Cardinaux, & de son eloignement pour la Paix. Il l'exhorta à envoier au premier jour de Mars ses Ambassadeurs en Gascogne, où les Cardinaux marqueroient le jour & le lieu de la Conference. La Lettre est du 29. de Novembre 1278. Mais tou-

(8) *Ricordano Malespini, Hist. Florent. cap.* 204.

(9) *Rainaldus, an.* 1678. §. 64. 66. 69. 74. *C. Fundament. c.* 17. *de Electione in Sexto.*

toutes les diligences du Pape, pour procurer la Paix entre ces deux Rois, furent inutiles (10). An de J.C. 1278.

Retour des Ambaſſadeurs Grecs.

Le St. Pere ne renvoia que cette année les Ambaſſadeurs Grecs, qui étoient arrivez l'année précedente pendant la Vacance du St. Siege. Michel Paleologue les avoit envoiez, non ſeulement pour apprendre au Pape l'acceptation de l'Union, mais encore pour s'informer de la conduite de Charles Roi de Sicile: s'il avoit ralenti ſon ardeur & moderé ſa fierté. Mais, ils le trouverent qui ne reſpiroit que la colere, & conjuroit le Pape de lui permettre d'aller attaquer Conſtantinople. Ils le voioient tous les jours ſe jetter aux piés du Pape, & mordre de fureur le ſceptre qu'il tenoit entre ſes mains, parce que le Pape n'avoit point d'egard à ſes prieres, quoiqu'il lui repreſentât ſon Droit & les Preparatifs qu'il avoit faits pour ſon voiage. Le Pape lui remontroit au contraire, que les Grecs n'avoient fait que reprendre une Ville, qui leur avoit appartenue: qu'ils l'avoient par Droit de Conquête, & qu'enfin ils étoient Chrêtiens, & Enfans de l'Egliſe. De ſorte qu'il ne pouvoit permettre à d'autres Chrêtiens, de leur faire la Guerre, ſans attirer la colere de Dieu (11).

Inſtruction du Pape à ſes Nonces.

Après que les Ambaſſadeurs Grecs furent partis, le Pape envoia à Conſtantinople quatre Lettres, deux pour l'Empereur, la troiſieme pour Andronic fils ainé de ce Prince, & la quatriéme pour les Patriarches & autres Prelats Grecs (12). Il donna de plus à ſes Legats une Inſtruction qui merite d'être rapportée, parce qu'elle ſert à faire connoitre le genie ſubtil du St. Pere. Cette conſideration m'engage à la copier, quoiqu'elle ſoit un peu longue. En voici les termes: „ A votre arrivée, vous donnerez la „ Benediction de notre part à l'Empereur Michel, & à ſon fils Andronic; „ & vous leur temoignerez quelle a été notre joie à la reception de leurs „ Lettres, & quelle eſt celle de tous les Latins, dans l'eſperance de la parfaite Union avec les Grecs. Enſuite, vous preſenterez à l'Empereur la „ Lettre qui regarde le ſpirituel, puis à Andronic & au Patriarche celles „ qui leur ſont addreſſées. Quant aux affaires temporelles, pour vous inſinuer plus facilement auprès de l'Empereur & de ſon fils, vous direz d'abord que l'Egliſe Romaine les regardant comme rentrez dans ſon ſein, „ prétend les favoriſer entre tous les Princes Catholiques, autant que la juſtice le permettra. C'eſt pourquoi, dés le tems du Pape Jean, elle n'a rien „ diſſimulé à l'Empereur. Elle lui a donné le conſeil ſalutaire de faire la „ Paix avec quelques Princes Latins, qui prétendent qu'il leur fait tort & „ ont grande confiance en leur bon droit & en leur puiſſance. Vous pouvez ſur cet Article vous inſtruire amplement par la Lettre du Pape Jean „ au même Empereur & par la nôtre concernant le temporel; c'eſt-à-dire la „ ſeconde que vous lui rendrez, après avoir fait ce qui vient d'être dit. Mais, avant

(10) *Rainaldus*, *an.* 1278. §. 25. 27.
(11) *Pachym. Lib. V. c.* 26.
(12) *Rainald. an.* 1278. §. 2. 5. 6. 15.

An de J.C. 1278.

„ avant que d'insister sur l'article du temporel, il faut demander à l'Empe- „ reur un *duplicata* de ses Lettres, qu'il a envoiées par les Ambassadeurs re- „ tournez depuis peu, tochant la Profession de Foi & la Reconnoissance de „ la Primauté; avec ce seul changement d'y mettre notre nom, au lieu de „ celui de Gregoire; surquoi même il ne faut pas trop insister. Il faut de- „ mander un pareil *duplicata* au Prince Andronic, & prendre garde que ces „ secondes Lettres soient en bon parchemin & sellées en Bulles d'or, com- „ me les premieres. Il faut aussi representer à l'Empereur, que le Patriarche „ & les autres Prelats n'ont pas encore fait leur Profession de Foi suivant le „ Formulaire donné par l'Eglise Romaine. C'est pourquoi lui, qui assure „ que toute l'Affaire dépend de lui, & qu'elle est absolument en sa Puissan- „ ce, doit faire ensorte que les Prelats y satisfassent effectivement, & „ qu'ils accomplissent tout ce qui peut servir à affermir l'Union. Quant „ à ce que l'Empereur a demandé dans ses Lettres, que l'Eglise Greque „ dise le Symbole comme elle le disoit avant le Schisme, & qu'elle garde „ ses Rites, il faut repondre que l'unité de créance ne permet pas que „ les Professions de Foi soient différentes principalement quant au Sim- „ bole, qui doit être d'autant plus uniforme, qu'on le chante plus souvent. „ C'est pourquoi l'Eglise Romaine à resolu que les Latins & les Grecs „ le chantent uniformement avec l'Addition *filioque*, parce qu'il a été par- „ ticulierement traité de cette Addition, & que la reconnoissante de la „ vraye Foi, loin d'être cachée, doit être hautement publiée. A l'égard „ des autres Rites des Grecs, il faut repondre que l'Eglise Romaine „ veut bien les tolerer en tout ce qu'elle ne jugera contraire ni à la Foi, „ ni aux Canons. Au reste, comme pendant cette Negociation, il est „ à propos de s'abstenir entierement des insultes & des violences qui pour- „ roient aigrir les choses: il faut traiter d'abord d'une Trêve, & convenir „ avec l'Empereur Michel du tems nécessaire pour avoir le consentement „ de Philippe (Empereur titulaire de Constantinople) & du Roi de Sici- „ le. Voici maintenant ce qu'il faut demander au Patriarche, aux autres „ Prelats, au Clergé de chaque Ville, Bourg, ou Village: Que chacun „ d'eux en particulier fasse sa Profession de Foi, suivant le Formulaire con- „ tenu dans la Lettre de Gregoire X. dont vous êtes Porteurs, qui leur se- „ ra lû & expliqué fidelement: Qu'ils la fassent sans aucune condition, ni „ addition, & la confirment par serment. „ La forme en est rapportée; & voici la suite de l'Instruction: „ Ils ne doivent alleguer aucune coutume „ pour se dispenser de ce serment. C'est ici un cas nouveau; & on ne doit „ point observer ces coûtumes contraires aux Droits des Superieurs, princi- „ palement de l'Eglise Romaine. Ce sont plutôt des abus que des usages. „ Nous voulons aussi que la promesse des Prelats & du Clergé porte, qu'ils „ n'enseigneront rien en public, ni en particulier, contraire à leur Profes- „ sion de Foi, & même que ceux qui exercent le Ministere de la Predica- „ tion, expliqueront fidelement au Peuple ces veritez. Vous ajouterez „ pourtant à ces reconnoissances, les autres précautions que vous jugerez „ à propos, selon votre prudence & les circonstances particulieres. Au reste

An de J.C. 1278.

„ reste pour l'execution plus facile de ce qui a été dit, nous croions expedient de vous transporter en personne à tous les lieux considerables du Païs où vous aurez l'accez libre, pour recevoir ces Professions de Foi & ces Sermens ; & l'on en fera des actes publics, dont on delivrera plusieurs expeditions scellées de seaux authentiques ; afin que vous puissiez en garder les unes par devers vous, mettre les autres en depôt, & en envoier d'autres au St. Siege par divers Couriers, pour être gardées en ses Archives. Vous aurez encore soin que ces Actes soient enregistrez dans les Livres authentiques des Cathedrales, des autres Eglises notables, & des Monasteres des lieux. En travaillant à ces reconnoissances, vous representerez aux Grecs, que l'Eglise Romaine s'étonne qu'ils n'aient point encore eu soin d'assurer leur état pour le passé, c'est-à-dire de se faire absoudre des Censures qu'ils ont encouruës, à cause de leur Schisme, & que le Patriarche & les autres Prelats, après leur retour à l'Eglise Romaine, n'aient point demandé d'être confirmez dans leurs Dignitez. De-là vous pourrez prendre occasion de conseiller à l'Empereur & aux autres de demander un Cardinal Legat, comme nous avons intention d'en envoier un, pour y établir toutes choses avec plus de solidité. Vous aurez donc soin d'insinuer discretement dans vos Conferences, que la presence d'un Cardinal Legat, muni d'une pleine autorité, seroit très-utile en ces Quartiers-là ; &, après avoir traité des autres affaires, quand vous serez près de la conclusion, vous proposerez à l'Empereur de demander un Legat lui-même. Mais, soit que vous puissiez le lui persuader, ou non, vous vous informerez avec soin & précaution, comment un Legat pourroit aller surement dans le Païs & y demeurer. Pour vous en instruire, peut-être vaudra-t'il mieux d'abord interroger qu'affirmer ; & leur demander s'ils n'ont point de memoire par écrit ou autrement, comment les Legats du St. Siege y ont été reçus & defraiez : quels honneurs & quelle obéïssance on leur a rendus, quelle Jurisdiction ils ont exercée, quelle étoit leur famille & leur suite. Si la Reponse de l'Empereur est conforme à l'état d'un Cardinal Legat, il faut faire ensorte de l'avoir par écrit. Si-non vous lui expliquerez ce qui s'observe chez les Latins à l'égard des Cardinaux Legats, tant par le droit, que par la coutume. Or, il ne faut pas tout dire à la fois, ensorte qu'un Legat paroisse être à charge : mais, modestement & avec mesure, pour attirer, plutôt que de rebuter. Vous pouvez joindre quelques raisons : que le Legat represente la personne du Pape, qu'il peut remedier à beaucoup de maux tant au spirituel, qu'au temporel, & que s'il étoit envoié à la priere de l'Empereur ce seroit un Signe plus evident de la sincerité de l'Union. Vous devez aussi prendre garde, que, par une Lettre que nous vous adressons, nous vous donnons pouvoir d'excommunier tous ceux qui dans ces Quartiers-là troubleront l'Affaire de l'Union, de quelque Dignité qu'ils soient ; de mettre leurs Terres en Interdit, & de proceder contr'eux spirituellement & temporellement, comme vous jugerez à propos. Or, le St. Siege aiant donné le même pouvoir aux deux Evêques de

An de J. C. 1278.

„ de Ferentine & de Turin envoiez tous deux pour la même affaire; Paleologue les pressa fortement d'emploier les Censures contre quelques Seigneurs Grecs, qui avoient fait alliance avec l'Empereur Latin de Constantinople & le Roi de Sicile, comme Perturbateurs de l'Union. Mais les Evêques, après s'être informez du fait, ne procederent point contre ces Grecs, sachant que nos Predecesseurs Gregoire & Innocent ne voulurent point écouter la même priere de Paleologue contre tous ceux qui se retiroient de son obéïssance, comme il se voit par leurs Lettres que vous avez. C'est pourquoi, si l'on vous demandoit la même chose, vous devez bien vous garder de proceder contre ces Grecs, comme alliez à l'Empereur Philippe & au Roi Charles, & ennemis de Paleologue, mais seulement s'ils empêchent directement l'Union. Au reste, quoiqu'en executant votre Commission, vous deviez eviter de donner quelque occasion de rupture, nous voulons pourtant que vous ne traitiez pas l'affaire superficiellement, comme quelques-uns ont fait jusques à present, mais ensorte que vous penetriez à fonds les intentions des Grecs; & que, sur chaque article, vous tiriez une reponse affirmative ou negative, ou un refus exprès de repondre, afin qu'à votre retour le St. Siege puisse être informé clairement de ce qui reste à faire (13). „ Rien n'est plus propre que cette Piece à manifester le veritable Caractere du Pape Nicolas. Je ne m'arrêterai pas aux suites de cette Affaire. Ceux, qui voudront en savoir le detail, n'auront qu'à consulter Pachymere & Rainaldi.

An de J. C. 1279.

Plainte du Pape contre les Tournois.

L'année suivante, Charles, Prince de Salerne, fils ainé du Roi de Sicile, & Cousin Germain du Roi Philippe le Hardi, vint en France où il fut reçu avec grand honneur par le Roi & ses Barons: &, pour l'amour de lui, le Roi permit les Tournois qu'il avoit defendus auparavant; & il le fit encore en consideration de son frere Robert Comte de Clermont, qu'il avoit fait Chevalier avec plusieurs autres peu de tems auparavant. Le Pape Nicolas fut très-mecontent de ce retablissement des Tournois, & je produirai ici la Lettre qu'il en écrivit au Cardinal de Ste. Cecile son Legat en France. „ Vous nous avez écrit, lui dit-il, que le Roi de France avoit depuis peu revoqué, à la priere des Barons, l'Edit qu'il avoit fait par leur conseil pour s'abstenir des Tournois jusques au passage general de la Terre Sainte; Que les Tournois ont été publiés en votre presence, & executez contre la Defense du St. Siege, qui portoit peine d'Excommunication. Or, nous sommes sensiblement affligez de voir ce Roi, fils d'un Pere si pieux, souffrir que ses Sujets méprisent ainsi les Censures Ecclesiastiques, & nous ne pouvons excuser votre silence & votre negligence. Votre zele devoit s'allumer dans un si grand peril des Ames. Il falloit menacer, prononcer des peines, y en ajouter de plus grandes; & ne pas vous contenter de n'avoir pas donné, comme vous dites, votre consentement à cette Ordonnance. On dit que les Tournois sont un Exercice utile, & que la Noblesse y apprend à manier les armes pour la defense de la Religion & de la Terre Sain-

(13) *Allatius, Cons.*

„ Sainte; mais, les Papes nos Prédeceſſeurs en ont jugé autrement, quand „ ils ont defendu les Tournois, particulierement au Concile de Latran, qui „ prive ceux qui y meurent de la Sepulture Eccleſiaſtique (14). D'ailleurs, „ ce n'eſt pas aux Particuliers à juger ſi ces Exercices ſont bons ou mauvais. „ Ils doivent s'en raporter à la Decision de leurs Paſteurs, & ſur-tout du „ Pape. Nous voulons donc que vous denonciez publiquement excom- „ muniez tous les Comtes, Barons, Chevaliers, & autres, qui ont pris part „ à ces Tournois; que vous les exhortiez à demander humblement l'Abſolu- „ tion, & la donniez à ceux qui la demanderont; leur impoſant penitence, „ & leur faiſant promettre par ſerment de n'y plus retourner. „ Cette Lettre eſt du 22. d'Avril 1279 (15). Le ſtile en eſt très-vehement, d'où l'on peut juger du Caractere de l'Auteur. An de J.C. 1279.

Le Pape s'efforçoit toûjours de procurer la Paix entre le Roi de France & le Roi de Caſtille; & comme ce dernier s'en éloignoit le plus, il lui écrivit une grand Lettre, où il lui repreſente ce que le Pape Jean XXI. avoit fait pour y parvenir, & enſuite ce qu'il avoit fait lui-même. Comme il avoit marqué pour le lieu des Conferences la Ville de Toulouſe, que le Roi de Caſtille avoit refuſée: comme enſuite le Cardinal Gerard Bianchi & Jean de Verceil, General des Freres Prêcheurs, avoit fait convenir les Ambaſſadeurs des deux Rois de la Ville de Bourdeaux, où l'on s'aſſembla en effet, pour traiter d'une Paix, ou d'une Trêve: mais les Ambaſſadeurs de Caſtille ne voulurent accepter ni l'un, ni l'autre, & le Traité fut rompu. Le Pape temoigne la douleur qu'il en a reſſentie, principalement à cauſe du retardement du ſecours de la Terre-Sainte; & declare au Roi de Caſtille, qu'il rappelle auprès de ſoi ſes deux Legats, le Cardinal Gerard & le General des Freres Prêcheurs, qui ont reçu cet affront. La Lettre eſt du 9. de Juin 1279 (16). Le Pape étoit d'ailleurs mal ſatisfait d'Alfonſe de Caſtille, contre lequel il avoit reçu de grandes plaintes du Clergé de ſon Roiaume, comme il paroit par l'Inſtruction qu'il donna à l'Evêque de Rieti l'envoiant en Caſtille. En voici la ſubſtance: „ Le Roi s'eſt emparé depuis pluſieurs „ années du tiers des dîmes, ſous prétexte d'une conceſſion faite à ſon Pe- „ re par le St. Siege, dont le terme eſt expiré, il y a long-tems: & il en „ fait un mauvais uſage; car, il les aſſigne à des Laïques, & même à des „ Juifs en paiment de ce qu'il leur doit. Il s'attribue les revenus des Egli- „ ſes Cathedrales & des Monaſteres pendant la Vacance du Siege, ſans en „ avoir aucun Droit, ni à titre de garde pour les conſerver aux Succeſſeurs, „ ni à titre de Regale; puis qu'il n'eſt autoriſé, ni par la fondation des „ Egliſes, ni par privilege, par coutume, ou par preſcription. L'Arche- „ vêque de Compoſtelle à ſes griefs particuliers. Le Roi lui demande „ l'hommage que, ni lui, ni ſes Prédeceſſeurs n'ont jamais fait. Il lui diſpute „ la Seigneurie de la Ville de Compoſtelle, & a pris parti contre lui dans le

Plaintes contre le Roi de Caſtille.

(14) *Concil. Later. III. c.* 20.

(15) *Du Cheſne, tom.* 5. *pag.* 537. *Rainald. an.* 1279. §. 17.

(16) *Rainald. an.* 1279. §. 21.

An de J.C. 1279.

„ le differend qu'il a eu avec les Bourgeois. Il a auſſi fait tort à l'Evêque „ & à l'Egliſe de Leon, & en general à toutes les Egliſes, par les prieres „ mêlées de menaces & les violences qu'il emploie dans les Elections des „ Prelats & des Maîtres de Religion, j'entens des Ordres Militaires. Il „ n'obſerve point les Privileges & les Libertez accordées par le Droit, par „ ſes Predeceſſeurs & par lui-même. On traine les Clercs aux Tribunaux „ ſeculiers, on les prend & on les juge en matiere criminelle. Il prend „ connoiſſance de l'uſure, même contre les Clercs. Il empêche les Pre- „ lats de proceder en matiere ſpirituelle, fait revoquer leurs ſentences, ou „ defend de les obſerver, particulierement les Interdits. Il defend d'ex- „ communier, ſi-non en certains cas, & l'exception d'Excommunica- „ tion n'eſt point admiſe en ſa Cour. Depuis quelques années, on a „ briſé les Threſors des Egliſes en divers lieux. Les Prelats & les Clercs, „ ſortant du Roiaume pour Etudes, Pelerinages, ou autres juſtes cau- „ ſes, n'ont pas la Liberté d'en tirer de l'argent pour leurs beſoins. Le „ Roi ſe rend tributaires les Heritages acquis de nouveau par l'Egliſe ou „ par les Religieux. Il n'a point d'égard à la preſcription qu'ils ont ac- „ quiſe; &, s'ils ne montrent des Titres, il les depouille de leurs immeubles. „ Il ne permet pas de publier dans ſon Roiaume les Indulgences du Pape, „ ou des Evêques, afin de tirer plus de profit de celles qu'il a obtenuës. „ Voilà les principaux Articles de l'Inſtruction donnée à l'Evêque de Rieti. Le Pape l'accompagna d'une Lettre au Roi, par laquelle il l'exhorte fortement à ceſſer & à reparer toutes ces Entrepriſes ſur les Droits de l'Egliſe. Elle eſt dattée du 23. de Mars 1279 (17).

Affection du Pape pour les Freres Mineurs.

Cette même année, les Freres Mineurs tinrent à Aſſiſe leur Chapitre general, où ils elurent pour Chef de leur Ordre Frere Bonne-grace, à la place du Cardinal Jerôme d'Aſcoli. Le nouveau General de l'Ordre vint trouver le Pape à Surien, où la Cour de Rome reſidoit cet été. Il étoit accompagné entr'autres de Philippe de Perouſe, qui ecrivit la Relation de ce qui s'y paſſa. Après avoir rendu compte au Pape de ce qui s'étoit fait dans le Chapitre, ils lui demanderent un Protecteur, comme ils étoient obligés par la Regle: ſi ce n'étoit qu'il voulût lui-même s'en reſerver la Fonction à l'exemple d'Alexandre IV. Le Pape Nicolas repondit: *Il n'eſt rien que je fiſſe plus volontiers; mais, les ſoins de la Conduite de l'Egliſe Univerſelle ne me permettent plus de donner l'attention néceſſaire au Gouvernement de votre Ordre*; &, après avoir pris leurs ſuffrages en ſecret pour le choix d'un Protecteur, il trouva qu'ils s'accordoient tous à demander ſon neveu Mathieu Roſſo des Urſins, Cardinal Diacre du titre de Ste. Marie au Portique. Le Pape approuva leur choix, & dit au Cardinal: *Mon cher Fils, je vous ai fait bien des graces, mais voici la plus grande & la plus propre à vous conduire au Ciel, puis que vous aurez part aux prieres & aux bonnes œuvres de tous les Freres Mineurs. En vous donnant la Protection de cet Ordre, je vous donne ce que j'ai de plus précieux, & les delices de mon cœur.* Ses ſanglots & ſes larmes l'in-

(17) *Rainaldus, an.* 1279. §. 24.

l'interrompirent alors, & les Freres qui étoient presens ne purent retenir les leurs. Ce mouvement de tendresse étant passé, le Pape tira l'Anneau qu'il portoit au doigt, & le donna au Cardinal pour marque de sa nouvelle charge, & ajouta: *Cet Ordre n'a pas besoin de votre Gouvernement. Il a des Superieurs très-sages & très-éclairés. Il n'a besoin que de Protection contre ses Adversaires, qui sont puissans & en grand nombre.* Dès ce jour, le Pape s'appliqua à reprimer ceux qui attaquoient la regle & la vie des Freres Mineurs. Il resolut de donner une ample declaration de leur institut. Il y travailla pendant deux mois avec deux Cardinaux de l'Ordre, Jerôme d'Ascoli, Evêque de Palestrine, qui étoit revenu de sa Legation de France, & Bentivenga, Evêque d'Albane, aux quels il joignit le nouveau General & quelques Provinciaux. La Cour de Rome étoit étonnée de voir pendant tout ce tems renvoier à d'autres toutes les Affaires, & on ne comprenoit point quelle étoit celle que le Pape traitoit si secretement. Enfin, le 14. d'Aout parut la Bulle *Exiit qui seminat* (18), où il resout fort au long les objections que l'on faisoit contre les Freres Mineurs, & les difficultez que trouvoient plusieurs d'entr'eux dans la pratique de leur regle (19). An de J.C. 1279.

Demêlé du Pape avec le Roi de Hongrie.

Dans le Cours de cette même année, le Pape eut une Affaire très-delicate à demêler avec le Roi de Hongrie. Il avoit envoié Legat en ce Païs-là Philippe Evêque de Fermo dans la Marche d'Ancone, pour appaiser les troubles intestins; car, les Seigneurs du Roiaume s'étoient elevez contre le Roi Ladislas III. Les biens des Eglises étoient pillés; ses Droits & ses Libertés violées. La Legation de Philippe s'etendoit à la Pologne, la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Comanie, & les Païs voisins; & sa Commission est datée du 22. de Septembre 1278 (20). A sa Sollicitation le Roi Ladislas fit un Edit, où il reconnoit que la Hongrie a reçu de l'Eglise Romaine la lumiere de la Foi, & la Dignité Roiale en la Personne du Roi St. Etienne son Aieul; & declare qu'il a promis solemnellement & par serment de garder & faire garder dans son Roiaume la Foi Catholique & la Liberté Ecclesiastique: d'observer inviolablement les Constitutions des Rois ses Ancêtres & les bonnes coutumes du Roiaume; & d'assister le Legat par sa Puissance seculiere, pour contenir les Heretiques & les chasser du Roiaume. Il fait ensuite quelques Statuts contre les Comains Idolâtres, & il ajoute: „ Nous promettons aussi d'accepter & de faire observer tout „ ce que le Legat jugera à propos d'ordonner pour l'accroissement de la „ Foi, la Liberté Ecclesiastique, & la tranquillité de notre Roiaume, dans „ l'Assemblée generale qui se tiendra le 20. jour après la Saint Jean. Que „ si nous ne pouvons persuader aux Comains d'accomplir tout ce que dessus, nous promettons que dans la même Assemblée nous indiquerons une „ Campagne pour marcher contr'eux en corps d'Armée, les y contraindre „ par force, & leur faire donner des ôtages, qui seront gardés suivant les Or-

(18) *C. 3. de Verb. Sign. in Sexto.*
(19) *Wadingus, Annal. Minor. an.* 1279. §. 7.
(20) *Rainald. an,* 1278. §. 23.

An de J.C. 1279.

„ Ordres du Legat. „ Cet Edit de Ladiſlas eſt datté de Bude le 23. de Juin 1279 (21). L'Aſſemblée generale dont il y eſt fait mention ſe tint au même lieu; & elle eſt comptée entre les Conciles. J'en ſupprime les Actes, pour eviter la longueur (22). Mais, voici le point delicat de l'Affaire. Pendant qu'on tenoit ce Concile, le Roi Ladiſlas prêta l'oreille à quelques perſonnes qui lui firent entendre que cette Aſſemblée lui étoit injurieuſe. Deſorte qu'il commanda, ſous de groſſes peines, aux Juges & aux Bourgeois de Bude, de chaſſer les Prelats de la Ville, de ne point permettre qu'il y en entrât, & d'empêcher de leur fournir des vivres pour leur argent à eux & à leurs Domeſtiques. En même tems, il appella des Ordonnances du Legat, refuſant de lui obéïr, & en détournant les autres, même par punition, ſans compter pour rien ſes promeſſes ni ſes ſermens. La cauſe de ce changement de Ladiſlas étoit ſon attachement pour les Comains; car, il entretenoit pluſieurs Concubines de cette Nation (23). Le Pape Nicolas, aiant appris cette triſte nouvelle, fit tous ſes efforts pour ſoûmettre le Roi de Hongrie. Il ecrivit au Roi Charles de Sicile, dont Ladiſlas avoit epouſé la fille, & à Rodolfe Roi des Romains, d'agir auprès de lui par leurs Ambaſſadeurs, pour le ramener de ſes egaremens. Il ecrivit à la Reine ſon Epouſe, aux Evêques, & aux Seigneurs Hongrois. Il exhorta le Legat Philippe à ne point perdre courage, à continuer d'agir vigoureuſement pour la defenſe de la Religion. Enfin, il ecrivit au Roi Ladiſlas une grande Lettre capable de le toucher, s'il eut eû de l'honneur ou de la Conſcience. Il lui dit en ſubſtance: „ C'eſt pour ſatisfaire à notre devoir, & „ pour remedier aux deſordres de votre Roiaume, que ne pouvant y aller „ nous-mêmes, comme nous aurions deſiré, nous vous avons envoié le Legat Philippe. On nous a dit, que vous craigniez ſon entrée dans votre „ Roiaume, & que vous vouliez l'empêcher, comme ſi l'Egliſe Romaine „ eut prétendu nuire à vos Droits & à votre Dignité. Mais, nous avons „ eu la conſolation d'apprendre, qu'après l'entrée du Legat vous avez déferé à ſes ſalutaires exhortations, & avez juré ſur l'Autel en touchant les „ Evangiles de conſerver la Liberté Eccleſiaſtique & de chaſſer les Heretiques de votre Roiaume. „ Le Pape ajoute ce que le Roi avoit promis touchant les Comains, & il ajoute: „ Lorſque nous attendions que vous „ demeureriez ferme dans cette ſalutaire reſolution, nous avons vû avec „ douleur, que vous n'avez point executé ce que vous aviez promis & juré tant de fois. En quoi vous avez reconnu que vous aviez griévement „ peché, & que vous etiez retombé dans l'Excommunication & votre „ Roiaume dans l'Interdit. Vous avez renouvellé le même ſerment & renoncé à toute appellation, exception, & oppoſition: mais vous n'avez pas „ mieux obſervé cette Promeſſe. Vous avez encore eu recours à l'appellation „ & ſecoué l'obéïſſance du Legat. „ Le Pape lui repreſente enſuite la grandeur

(21) *Rainald. an.* 1279. §. 31. *Du Cange, Obſervat. ſur Villehardouin, pag.* 336.

(22) *Voyez ces Actes, tom. XI. Concil. p.* 1071.

(23) *Joan. Thurocz, Chr. c.* 79. 80.

deur de son egarement, la rigueur du Jugement de Jesus-Christ où les appellations n'auront point de lieu: il lui declare qu'il emploiera pour le corriger les moïens spirituels & les temporels; & il le menace de la Révolte generale de ses Sujets. La Lettre est du 9. de Decembre 1279.

An de J.C. 1280.

Ladislas se soumet au St. Siege; mais il chasse le Legat.

La crainte d'une Guerre civile obligea Ladislas à changer de conduite. Du moins voions-nous que l'année suivante, il reconnut sa faute d'avoir dissipé le Concile de Bude; &, pour reparation, il donna au Legat, stipulant au nom des Pauvres, cent marcs d'argent de revenu annuel, pour l'entretien d'un Hopital qu'il devoit fonder dans son Roiaume. La Lettre est du 18. d'Aout 1280. & en même tems il en donna une autre pour accepter toutes les Constitutions emanées du St. Siege contre les Heretiques & les faire observer dans son Roiaume. Mais enfin, il chassa le Legat Philippe, qui passa en Pologne, où il fut reçu avec honneur (24).

Differends ambitieux de Nicolas III. Sa Mort.

Cependant, le Pape rouloit de grands projets pour l'établissement de sa famille. Je ne parle pas du Complot affreux, dont les *Vêpres Siciliennes* furent l'execrable effet sous le Pontificat suivant. Il est certain que le Pape Nicolas fut le principal Auteur de cette noire Trahison (25). Mais, je dois remarquer, qu'en haine de l'Empereur Rodolfe, & de Charles d'Anjou, Roi de Sicile, il avoit dessein de partager tout l'Empire en quatre Roiaumes, pour l'affoiblir, celui d'Allemagne pour la Posterité de Rodolfe; celui de Vienne en Daufiné, qui seroit donné en dot à Clemence fille de Rodolfe & femme de Charles-Martel, petit fils du Roi de Sicile. Les deux autres Roiaumes devoient être en Italie, l'un en Lombardie, pour s'opposer aux Allemans, & l'autre en Toscane, pour resserrer les François dans la Sicile. Ces deux Roiaumes étoient destinés à deux Seigneurs de la Maison des Ursins, Parens du Pape (26). Mais, la mort de ce Pontife prevint l'execution de ces vastes Projets. Mr. Fleury a donné à gauche, quand il a dit que le Pape agissoit en cela de concert avec Rodolfe, Empereur d'Allemagne (27): car, les trois Auteurs que je viens de citer en marge, sont formellement contraires à ce Systeme Historique. Le Pape Nicolas sembloit devoir vivre long-tems par la bonté de sa complexion, & la moderation de son Regime. Cependant, il fut frapé d'Apoplexie, & mourut subitement le 22. d'Aout 1280. à Surien près de Viterbe. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans la Chapelle de St. Nicolas de l'Eglise de St. Pierre, qu'il avoit presque toute rebâtie. Il y avoit mis les Images des Papes, & augmenté le nombre & le revenu des Chanoines pour l'accroissement du service divin. Il bâtit aussi près de l'Eglise de St. Pierre un Palais magnifique, où il fit faire des Logemens pour tous ses Officiers, principalement pour les Penitenciers, qui étoient enfermés d'un même treillis.

Il

(24) *Rainald. an.* 1280. §. 8. 10.

(25) *Ricordano Malespini, Hist. Florent. cap.* 206. *Villani, lib.* 7. *c.* 57. *S. Antoninus, tit.* 20. *c.* 4. §. 1. *Blondus, Forolivienſis, lib.* 2. *Decad.* 8. *Fazellus, Summontius, Hist. Neapolit. lib.* 3.

(26) *Blondus, Lib. VIII. Hist. Decad.* 2, *Platine, in Nicolao III. Georgius Merula, de Antiquit. Vice-Comitum, p.* 84.

(27) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVII.* §. 46.

An de J.C. 1280.

Il y fit un grand Jardin, planté de diverses sortes d'Arbres, & enclos d'une forte muraille garnie de tours (28).

Son Caractere.

Les Histoirens que j'ai en main conviennent unanimement, que le Pape Nicolas III. étoit doué de plusieurs Vertus, de courage, de grandeur d'Ame, de prudence, de pieté, de chasteté; qu'il avoit beaucoup de Religion & d'amour pour les sciences; & ils ajoutent, qu'il pleuroit abondamment toutes les fois qu'il celebroit la Messe (29). Mais il eut un attachement trop charnel pour ses Parens; & on disoit, qu'aiant mené une vie exemplaire pendant sa Jeunesse, & même étant Cardinal, il s'étoit engagé à leur persuasion en de grandes entreprises pour les aggrandir, jusques à emploïer la Simonie: ensorte que pendant le peu de tems qu'il vêcut, il les rendit les plus riches de tous les Romains en Terres, en Châteaux, & en Argent comptant (30).

RODOLFE DE HAPSBOURG. *Empereur.* | PHILIPPE III, *Roi de France.*

MARTIN IV.

CXCV. PAPE.

An de J.C. 1281.

Sedition à Viterbe.

APrès la mort du Pape Nicolas, la mesintelligence qu'il y eut entre les Cardinaux fit durer près de six mois la Vacance du St. Siege. Charles Roi de Sicile se rendit à Viterbe, dès qu'il eut appris que son ennemi juré le Pape Nicolas n'étoit plus au nombre des vivans, & il vouloit faire élire un Pape qui lui fût favorable. Les Cardinaux étoient divisez en deux Factions, celle des Ursins Parens du dernier Pape, & celle du Roi Charles à la tête de la quelle étoit Richard Annibaldi dont la Famille étoit la plus puissante de Rome. Richard avoit ôté le Gouvernement de Viterbe à Urso des Ursins neveu de Nicolas III. C'est pourquoi les deux Cardinaux de cette Famille, Mathieu Rosso & Jourdain, empêchoient l'Election du Pape jusques à ce qu'Urso fut retabli. Mais Richard, soutenu par le Roi Charles, fit soulever le Peuple de Viterbe. On sonna la cloche. Ils prirent les Armes & coururent au Palais Episcopal, où les Cardinaux étoient assemblés pour l'Election, & faisant de grands cris, ils en tirerent de force les deux Cardinaux Ursins tous deux Diacres. Ils les maltraiterent, & les enfermerent dans une Chambre du même Palais, dont ils boucherent les Portes & les Fenêtres, & repousserent rudement les autres Cardinaux qui s'opposoient à cette violence. Ils relâcherent ensuite Jourdain, sous certaines conditions; mais ils retinrent Mathieu plusieurs jours, & durant quelques-uns ne lui donnerent pour nourriture que du pain & de l'eau (1).

Les

(28) *Rainaldus*, *an.* 1280. §. 23. 24. *ex* §. 15. *Ptol. Luc. Bern. Guid. Jord. MS.*

(29) *Westmonasteriensis*, *Ptolomaus Lucensis.*

(30) *V. Fleury*, *Hist. Eccl. Liv. LXXXVII.*

(1) *Ricordano Malespini*, *Hist. Florent. c.* 207. *Rainaldus*, *an.* 1281. §. 1. 2. *Platine*, *in Nicolas III.*

Les autres Cardinaux de la Faction du Roi Charles s'accorderent enfin à elire un Pape le jour de la Chaire de St. Pierre, 22. de Fevrier 1281. & ils déférerent cette Dignité à Simon de Brie Cardinal Prêtre du titre de Ste. Cecile. Il étoit François, né à Montpincé en Brie, mais il avoit demeuré long-tems à Tours étant Chanoine & Thresorier de l'Eglise de St. Martin; ce qui faisoit croire aux Italiens qu'il étoit Tourangeau. Le Pape Urbain IV, aussi François, le fit Cardinal au mois de Decembre 1261. & il exerça deux Legations en France. Il faisoit une depense magnifique; & St. Antonin assure qu'il étoit de bonnes mœurs, éloigné de toute cupidité pour lui, ou pour ses Parens, & zelé pour les Droits de l'Eglise (2). Il resista à son Election jusques à faire dechirer son Manteau, quand on le voulut revêtir de celui de Pape. Enfin, aiant accepté, il prit le nom de MARTIN en l'honneur du Saint qu'il avoit servi à Tours. La Ville de Viterbe aiant été mise en Interdit à cause de la violence faite aux Cardinaux, le nouveau Pape se retira à Orviete, ne jugeant pas encore à propos d'aller à Rome trop divisée par les Factions des Annibaldi & des Ursins (3).

An de J.C. 1281.

Simon de Brie élu Pape.

Mais, il y envoia deux Cardinaux, Latin Evêque d'Ostie, & Godefroi Diacre du titre de St. George au voile d'or, qui ne trouverent point de meilleur moïen de retablir la Paix à Rome, que d'en faire donner le Gouvernement au Pape même à titre de Senateur; &, pour cet effet, le Pape Martin revoqua la Constitution de Nicolas son Predecesseur, qui defendoit de faire Senateur de Rome aucune Personne constituée en Dignité. Après quoi le Pape nomma deux Citoïens, pour elire le Pape à la Charge de Senateur, ce qu'ils firent par un Acte public conçu en ces termes: „ L'an 1281. „ le Lundi 10. jour de Mars, le Peuple Romain étant assemblé au son de la „ cloche, & à cri public, suivant la coutume, devant le Palais du Capitole, les „ Nobles Seigneurs Pierre de Conte, & Gentil des Ursins, Senateurs & Electeurs nommés par le Peuple, considerant les vertus de notre St. Pere le „ Pape Martin IV. & son affection pour la Ville & le Peuple de Rome, & „ esperant que par sa sagesse il en pourra retablir le bon état, ont commis „ au dit Seigneur Pape, non à raison de sa Dignité Pontificale, mais de sa „ personne issuë de noble Race, le Gouvernement du Senat de Rome & de „ son Territoire, pendant tout le tems de sa vie. Ils lui ont donné Plein-„ pouvoir d'exercer ce Gouvernement par lui, ou par autre, & d'instituer „ un ou plusieurs Senateurs, pour tel tems & avec tel salaire qu'il lui „ plaira. Il pourra aussi disposer des revenus appartenans à la Ville ou à „ la communauté du Peuple Romain, & en attribuer ce qu'il jugera à pro-„ pos au Senateur & aux autres Officiers de la Ville. Il pourra reprimer „ les Rebelles, ou desobéïssans, par telles peines & autres voies qu'il lui „ plaira. Ce que dessus ne diminuera ni n'augmentera en rien le Droit du „ Peuple ou de l'Eglise Romaine pour l'Election du Senateur après la vie du

Martin IV. Senateur de Rome.

(2) *Antoninus, part. 3. tit. 20. cap. 4. Jordanus MS. ap. Rainald. §. 4.*

(3) *Rainaldus, hoc an. §. 6. 8.*

An de J.C. 1281.

„ du Pape Martin; mais, chacun conſervera ſon Droit entier. „ Enſuite, les deux Electeurs lurent publiquement cet Acte au Peuple, qui l'accepta & le confirma (4). N'oublions pas ici la Réflexion que Mr. Fleury fait ſur cet Acte: *Comme les Papes*, dit-il, *depuis deux Siecles au moins ſe prétendoient Seigneurs Temporels de Rome, j'admire comme Martin IV. ſe ſoumit à cette Election: car, je ne ſache point d'exemple que jamais un Prince Souverain ait reçu de ſes Sujets une ſimple Magiſtrature dans ſa Ville Capitale* (5). Au reſte, la Nobleſſe ici attribuée au Pape eſt contredite par Ricordano Maleſpini, Auteur contemporain, qui dit qu'il étoit de baſſe naiſſance, & cependant de grand Courage, & très-deſintéreſſé tant pour lui que pour les ſiens. Il ajoute que ſon Frere l'étant venu voir depuis qu'il fut Pape, il le renvoia auſſitôt en France avec de petits preſens, & lui dit que les Biens dont il jouiſſoit étoient à l'Egliſe, & non pas à lui (6). Le Pape Martin donna depuis à Charles Roi de Sicile la Dignité de Senateur de Rome. Cependant, il ſe fit ſacrer & couronner à Orviete le 23. de Mars 1281 (*). Le 12. d'Avril ſuivant, il fit une Promotion de neuf Cardinaux (7).

Michel Paleologue excommunié.

Nous avons vû que Charles Roi de Sicile perſeveroit dans le deſſein d'attaquer les Grecs, & de les chaſſer de Conſtantinople. Le Pape Nicolas s'y oppoſa toûjours conſtamment. Mais, les choſes changerent de face ſous ſon Succeſſeur. Car Martin IV, voulant favoriſer en tout, même aux depens de la juſtice, le Roi Charles ſon Protecteur, qui l'avoit elevé ſur le St. Siege, reçut très-mal les Ambaſſadeurs que Michel Paleologue lui avoit envoiés. Il les traita avec mepris, & il ne leur accorda audiance que très-difficilement. De plus, Michel Paleologue fut excommunié comme un Moqueur, qui n'avoit point agi ſincerement dans l'Affaire de la Réunion (8). L'Excommunication fut prononcée à Orviete dans la Place de la grande Egliſe le 18. de Novembre 1281. & elle étoit conçuë en ces termes: „ Nous „ denonçons excommunié Michel Paleologue, que l'on nomme Empereur „ des Grecs, comme fauteur de leur ancien Schiſme & de leur Hereſie, & „ nous defendons étroitement à tous Rois, Princes, Seigneurs, & autres „ de quelque condition qu'ils ſoient, & à toutes les Villes & Communautés, de faire avec lui, tant qu'il demeurera excommunié, aucune Societé „ ou Confederation, ou lui donner aide ou Conſeil dans les affaires pour les „ quelles il eſt excommunié, ſous peine d'Excommunication, qui ſera encouruë par le ſeul fait, d'Interdit, & d'autres Peines, ſelon que nous jugerons à propos (9). „ Michel Paleologue fut indigné de ce procedé du Pape, auquel il n'avoit point donné lieu (10). Mais, il ne voulut pas rompre le Traité fait avec les Latins.

Ce-

(4) *Rainald. an.* 1281. §. 14. 15.
(5) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. LXXXVII.* §. 52.
(6) *Ricordano Maleſpini, Hiſt. Florent. c.* 207.
(*) *Rainald* §. 6. *Papebroch, Conat.*
(7) *Jourdain, ap. Papebroch.*
(8) *Pachymere, lib. V. c.* 39.
(9) *Rainald.* §. 25. *Bullar. Mart. IV. Conſ.* 1.
(10) *Maimbourg, Schiſm. des Grecs, Liv. IV.*

Cependant, il se hâta de faire réussir la Conjuration dans laquelle il étoit entré avec le Pape Nicolas contre le Roi Charles. Je raconterai cette Histoire dans les termes de Mr. de Mezerai: „ Jean, autrefois Seigneur de l'Isle „ de Procida, près de celle de Sicile, avoit été depouillé de ses biens par „ Charles, pour avoir trempé dans quelque Conspiration. Etant donc „ poussé d'un cruel ressentiment, il forma le dessein d'introduire le Roi „ d'Arragon comme Heritier de la Maison de Suabe, à cause de sa Mere, „ dans le Roiaume de Sicile, & il fit tant d'allées & de venuës vers l'Em„ pereur d'Orient, vers le Pape, & vers les Siciliens, qu'il achemina l'Affai„ re au succès qu'il desiroit. Cependant, le Pape Nicolas, qui avoit tra„ mé pour la plus grand part ce que nous allons voir éclore en ce Païs-là, „ vint à mourir. . .; & Martin IV. . . . ne savoit rien du tragique „ Complot de son Predécesseur, & avoit des intentions toutes contraires; „ mais, le mouvement étant donné, il en vit l'effet, plutôt qu'il ne put „ prévoir le coup. La mort de Nicolas ne decouragea point les conjurez; „ le Seigneur de Procida, continuant ses voïages toujours travesti en Moi„ ne, apporta de Constantinople trois cens mille onces d'or à l'Arragonois „ pour hâter l'execution de son dessein. Il le trouva qui étoit tout prêt „ de mettre une grande Armée navale en Mer, sous prétexte d'aller faire „ la Guerre aux Sarrazins, & il avoit eu l'adresse, pour mieux couvrir „ son dessein, d'emprunter vingt-mille Ecus d'or au Roi Philippe, & au„ tant, comme disent quelques-uns, à Charles même, lequel il alloit de„ trôner. Etant ainsi armé, il se tint quelque tems sur les côtes d'Afri„ que pour favoriser l'entreprise concertée. Cependant, Charles negligeoit „ tous les avis qu'on lui donnoit de se prendre garde; & occupoit toutes „ ses forces à la Conquête de l'Empire d'Orient, à quoi il ne réussissoit „ guere bien, son Armée navale aiant été battuë par celle de l'Empereur „ Michel. Tandis que son mauvais destin le tenoit comme aveuglé, voilà „ que les Siciliens, un jour de Pâques, au premier coup de Vêpres, egor„ gerent tous les François par toute l'Isle, mais avec tant de fureur, que „ les bons Religieux Jacobins & Cordeliers trempoient avec plaisir leurs „ mains dans le sang, & massacroient les malheureux jusques sur les Au„ tels; que les Peres eventroient leurs filles qui étoient grosses des François, „ & ecrasoient leurs petits enfans contre les Rochers. Ils en tuerent huit „ mille en deux heures, & ne pardonnerent qu'à un seul à cause de sa rare „ probité (11). „

An de J.C. 1281.

Conjuration contre le Roi de Sicile. Vêpres Siciliennes.

Cet horrible Massacre, qui avoit été saintement menagé par un Pape, se fit l'an 1282. Le Roi Charles, en aiant appris la nouvelle, alla trouver le Pape Martin & les Cardinaux, & leur demanda Aide & Conseil. Ils l'exhorterent à travailler incessamment à regagner la Sicile, soit par la douceur, soit par la force, lui promettant toute sorte de secours spirituel & temporel comme Fils & Champion de l'Eglise. Le Pape, voulant ramener les

An de J.C. 1282.

Conduite du Roi Charles dans cette Affaire.

(11) *Mezeray, Abregé Chr. tom. 3. pag. 16. 17.*

An de J.C. 1282.

les Siciliens à leur devoir, publia une Bulle où il reprend l'Affaire de Sicile depuis le tems du Pape Innocent IV. & la Deposition de l'Empereur Fréderic au Concile de Lion. Il vient ensuite à Conrad, à Mainfroi, à Conradin, enfin à la derniere Revolte de Sicile, & continue ainsi: „Puis donc „ que le Roiaume de Sicile appartient à l'Eglise Romaine, nous admonestons „ toutes sortes de Personnes de quelque condition qu'elles soient, & leur de- „ fendons étroitement de molester, attaquer, ou troubler dans la Possession de „ ce Roiaume, l'Eglise, ou le Roi Charles qui le tient d'elle. De plus: „ nous defendons à tous les fideles, particulierement aux Seigneurs & aux „ Communautés des Villes, de donner aucun secours à ceux qui vou- „ droient envahir ce Roiaume: autrement, nous declarons dès à present „ les Personnes excommuniées, & les Villes interdites. Nous avertissons „ aussi les Evêques, les Abbez, & les autres Prelats, que s'ils contrevien- „ nent à cette Monition, nous les priverons de toute Dignité Ecclesiasti- „ que & les autres Clercs de leurs Benefices; & quant aux Laïques, nous „ leur denonçons que nous les priverons des Fiefs qu'ils tiennent de l'Egli- „ se; que nous absoudrons leurs sujets du serment de fidelité, & les expo- „ serons eux-mêmes, tant leurs Personnes que leurs Biens, à qui voudra les „ attaquer. „ Enfin, il ordonne à la Ville de Palerme, & aux autres revoltées, de revenir incessament à l'Obéïssance du Roi Charles (12). Cette Bulle fut publiée à Viterbe dans la place de la grande Eglise en presence d'un grand Peuple, le 7. de Mai 1282. Le même jour, & dans la même Place, le Pape renouvella l'Excommunication contre l'Empereur Michel Paleologue, prononcée le 18. de Novembre 1281. avec la defense à tous Princes ou Communautés de contracter avec lui aucune Alliance, ni de lui fournir, armes, chevaux, Vaissaux, ou autres moiens de faire la Guerre. Quelque tems après, ceux de Palerme, & quelques autres Siciliens, reconnurent qu'ils avoient failli; &, apprenant les preparatifs que le Roi Charles faisoit pour les attaquer, ils envoierent au Pape des Religieux demander misericorde, sans dire autre chose qu'*Agnus Dei, qui tollis peccata Mundi, miserere nobis*. Le Pape, pour toute reponse, leur dit en Latin ces paroles de l'Evangile: *Ils le nommoient Roi des Juifs, & lui donnoient des souflets* (13). Ainsi, les Envoiez se retirerent mal contens. Ensuite, la Ville de Palerme envoia une Apologie au Pape, où elle disoit: „Vous savez, qu'aussitôt „ après le Massacre, nous avons elevé l'Etendart de St. Pierre & invoqué „ la Sainte Eglise Romaine pour notre Protectrice; mais, parce que vous „ nous avez jugez indignes de la grace de St. Pierre & de la Vôtre, ce- „ lui qui a soin des grands & des petits a envoié à notre secours un au- „ tre Pierre que nous n'attendions pas (14). „ Ils parlent du Roi d'Arragon, qui, après avoir fait voile pour la forme vers la Côte d'Afrique, & mis le Siege à une Place en attendant des nouvelles de Sicile, aborda

(12) *Malespini*, *cap.* 210. *Tom. XI. Concil.* p. 1146.

(13) *Joan. XIX.* 3.

(14) *Malespini*, c. 210.

da à Trapani au commencement du mois d'Août, & de-là passa à Palerme (15). An de J.C. 1282.

Cependant, le Pape envoia un Legat en Sicile, pour essaier de procurer la Paix, & ramener les Peuples à l'obéïssance du Roi Charles. Il choisit pour cet effet Gerard Bianchi de Parme, Cardinal Evêque de Sabine, dont la Commission est du 5. de Juin 1282. Le Legat se rendit auprès du Roi Charles, qui, avec la Flotte destinée pour attaquer Constantinople, passa en Sicile & mit le Siege devant Messine, dont les Habitans epouvantés lui envoierent dès Deputez & au Legat; priant le Roi pour l'amour de Dieu d'avoir pitié d'eux & de leur pardonner, car ils avoient pris part à la Revolte. Mais, Charles, croiant qu'ils ne lui pouvoient resister, les rebuta & les defia à mort suivant le stile du tems, comme traîtres à l'Eglise & à lui. Ils envoierent encore prier le Legat de venir à Messine, pour les reconcilier avec le Roi; &, quand il y fut entré, il leur presenta une Lettre du Pape adressée à tous les Siciliens, où il les traitoit de perfides & de cruels, & leur commandoit, aussitôt la Lettre vûë, de rendre le Païs au Roi Charles; à faute de quoi il les denonçoit excommuniez & interdits: le Legat leur ordonna d'y satisfaire, & le leur conseilla de son Chef (16). Legat en Sicile.

„ Cette Ville, effraiée. . . . des foudres du St. Siege, se fut renduë d'abord, & toute la Sicile ensuite (au Roi Charles) si sa juste colere eût pû les recevoir à quelque Misericorde. La bonne Politique & la Religion Chrêtienne lui conseilloient de le faire: il n'est rien de si dangereux que de porter les Esprits à la derniere extremité, ni rien de plus contraire à la Loi de l'Evangile, que de ne rien donner à la Misericorde. Aussi ce Prince se rendant inexorable, Dieu l'abandonna; le desespoir donna du cœur aux Rebelles, & l'arrivée de l'Arragonois les rassura tout-à-fait. Il étoit abordé à Palerme à la fin d'Août, & s'y étoit fait couronner Roi de Sicile. Neanmoins, se sentant trop inegal en forces à ce Prince, qu'il voioit appuiées de celles qui lui arrivoient continuellement de France; il s'avisa d'une vilaine ruse, qui lui conserva la Sicile aux depens de son honneur. Il lui envoia offrir de vuider ce differend par un combat de leurs Personnes assistez chacun de cent Chevaliers d'elite. Charles, plus brave qu'avisé, accepta le defi, malgré le conseil & les defenses réïterées du Pape. Le Roi Edouard Parent de tous les deux, leur assura le Champ à Bourdeaux: le jour fut assigné au premier de Juillet de l'année suivante: &, sur ces paroles d'un perfide, Charles leva imprudemment le Siege (de Messine), & accorda la Trêve. Cependant le Pape, deploiant toutes les forces de son Autorité sur la tête de l'Arragonois, non seulement l'excommunia, mais encore le degrada de la Roiauté, & exposa son Roiaume en proye (17). „

Ce

(15) *Malespini*, c. 212.
(16) *Malespini*, c. 211.
(17) *Mezerai*, *Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 18.

An de J.C. 1282.

Bulle contre le Roi d'Arragon.

Ce fut à Montefiascone, que le Pape publia sa Bulle contre le Roi d'Arragon. Il avoit été contraint d'abandonner Rome vers la St. Jean, à cause des troubles excités & fomentés par les deux Factions des Ursins & des Annibaldi. Dans cette Bulle, il reprend l'Affaire de Sicile depuis la Deposition de Fréderic par Innocent IV. au Concile de Lion. Il rapporte la Revolte de Sicile contre le Roi Charles, la Monition publiée à Orviete le jour de l'Ascension, & la Legation du Cardinal Gerard. Il vient ensuite à l'Entrée de Pierre d'Arragon en Sicile, qu'il traite, sans detour, d'Invasion injuste, parce que le Droit qu'il y prétendoit par sa femme, comme fille de Mainfroi, étoit nul, Mainfroi lui même & son Pere Fréderic aiant été privés de ce Roiaume par l'Eglise Romaine. Pour mettre d'autant plus le Roi d'Arragon dans son tort, le Pape Martin rapporte comment le Roi Pierre II. son Aieul vint à Rome se faire couronner, fit serment de fidelité au Pape Innocent III, offrit & soumit son Roiaume à l'Eglise Romaine, & lui promit un Tribut annuel à perpetuité. Le Pape Martin en prend sujet d'accuser Pierre III. de perfidie: aussi bien que pour avoir feint d'aller contre les Infideles, afin de tourner ses Armes contre le Roi Charles croisé, pour le combattre, sans l'avoir defié auparavant. De-là le Pape conclut que le Roi Pierre & ses Adhérens ont encouru les Censures de la Monition publiée le jour de l'Ascension. C'est pourquoi, il les dénonce expressément excommuniez, & leurs Terres soûmises à l'Interdit. Il defend au Roi d'Arragon de prendre le titre de Roi de Sicile, ni d'en exercer aucune fonction. Il étend les Censures sur l'Empereur Michel Paleologue, comme raisonnablement suspect d'avoir aidé le Roi Pierre dans l'Invasion de la Sicile. Il declare nuls tous les Traités faits au sujet de cette Entreprise, & menace de proceder contre tous ceux qui y ont pris part, Ecclesiastiques ou Seculiers. Enfin, il denonce au Roi d'Arragon que s'il ne se retire du Roiaume de Sicile dans la Purification, les autres plus eloignez s'ils ne se soumettent aux Ordres de l'Eglise dans le premier de Mai; il expose leurs Personnes & leurs Meubles à quiconque voudra s'en saisir, les prive de tous les fiefs & autres biens qu'ils tiennent de l'Eglise, & absout leurs vassaux du serment de fidelité. Se reservant, après le terme echû, de priver Pierre du Roiaume d'Arragon, & de proceder contre lui suivant la qualité de ses Crimes. C'est la substance de la Bulle, qui fut publiée à Montefiascone le 18. de Novembre 1282 (18).

An de J.C. 1283.

Conduite du Roi d'Arragon.

Le Roi d'Arragon „ s'étoit bien préparé contre tous ces efforts: aussi „ les tourna-t'il en raillerie; car, comme s'il eut voulu obéïr à la Sentence du „ Pape, il ne se faisoit plus appeller Roi, mais le Chevalier d'Arragon, le „ Seigneur de la Mer, & le Pere de trois Rois (19). „ Charles avoit accepté le Combat singulier que Pierre d'Arragon lui avoit proposé. S'étant rendu

(18) *Rainaldus*, *an.* 1283. §. 23. 28. *Tom. XI. Concil. p.* 1187. *Spicil. tom.* 2. *p.* 649.

(19) *Mezeray*, *ubi supr.*

dû dans la plaine de Bourdeaux, „ il entra dans le Champ, & y demeura de- An de J. C. 1283.
„ puis Soleil levant jusqu'à Soleil couchant. L'Arragonois n'avoit garde
„ de paroitre: mais, sur le soir, il arriva en poste; & s'en étant allé trouver le
„ Senechal de Bourdeaux, il prit Acte de ce qu'il s'étoit présenté, & lui
„ laissa ses Armes pour en servir de temoignage. Cela fait, il se retira en
„ grand hâte, feignant qu'il avoit peur de quelque surprise de la part du
„ Roi de France. Bel Acte de comparition, & digne de la bravoure d'un
„ Prince à qui ses sujets ont donné le nom de *Grand!* Le Pape, qui l'avoit
„ frapé d'Excommunication dès l'an passé, la reaggrava encore celui-ci. De
„ plus: il fit publier la Croisade contre lui, avec les mêmes indulgences &
„ privileges que pour la Terre-Sainte; & donna son Roiaume (d'Arragon)
„ à Charles Comte de Valois, second fils de France, qu'il en fit investir
„ par le Cardinal Jean Cholet son Legat, lequel il envoia exprès à Pa-
„ ris (20). „

Traité du Pape avec le Comte de Valois pour le Roiaume d'Arragon.

Le Pape prétendoit, comme il paroit par sa conduite, avoir la pleine Disposition du Roiaume d'Arragon, après en avoir privé le Roi Pierre. Voici la substance du Traité qu'il fit sur ce sujet avec la Cour de France, par l'entremise du Legat Cholet: „ Le Roi de France Philippe choisira un de
„ ses fils tel qu'il lui plaira, autre que celui qui doit lui succeder au Roiau-
„ me de France, & le Legat, au nom du Pape, conferera au Prince le
„ Roiaume d'Arragon, pour en prendre possession, & en jouir pleinement
„ lui & ses Descendans à perpetuité. La Bulle exprime ici fort en detail
„ comment la succession du Roiaume devoit être reglée entre les Enfans du
„ nouveau Roi mâles ou femelles, & à qui elle devoit passer en cas que sa
„ Posterité vint à manquer. Il est dit que le Roiaume d'Arragon ne sera ja-
„ mais à un autre Roiaume, ni uni en la même Personne avec ceux de Fran-
„ ce, de Castille, de Leon, ou d'Angleterre: Que les droits & les Liber-
„ tez de l'Eglise seront conservés dans le Roiaume d'Arragon, particuliere-
„ ment pour les Elections & les Provisions des Benefices. Le Roi de Fran-
„ ce & son fils, ni leurs Successeurs, ne feront jamais aucun Traité pour la
„ restitution de l'Arragon, sans le consentement du Pape. Enfin, le nou-
„ veau Roi & ses Successeurs se reconnoîtront Vassaux du Pape, lui prête-
„ ront serment de fidelité, & lui paieront tous les ans à la St. Pierre cinq
„ cens Livres de petits tournois à titre de cens (21). „ La Bulle, qui contient cette Commission du Legat, est dattée d'Orviete le 27. d'Août 1283. Il est étonnant que les Rois, & leur Conseil, ne vissent pas, qu'en acceptant ainsi des Roiaumes de la main du Pape, ils autorisoient sa prétension de pouvoir les deposer eux-mêmes.

An de J. C. 1284.

Censures du Pape meprisées.

Cependant, les Censures, que le Pape avoit prononcées contre Pierre Roi d'Arragon & les Terres de son Obéïssance, y furent meprisées, non-seulement par le Roi, les Seigneurs, & les autres Laïques, mais par les Evêques, le Clergé, & les Religieux de tous les Ordres. Ils ne se tinrent point pour ex-

(20) *Mezeray, ubi supr.*

(21) *Raipaldus, an.* 1283. §. 25.

An de J.C. 1284.

excommuniez & n'observerent point l'Interdit. Le Roi Pierre recusa le Jugement du Pape Martin, & en appella à un Pape non suspect. Les Peines Spirituelles étant epuisées, il ne restoit que la force des armes & la guerre ouverte, pour soumettre l'Arragonois. C'est aussi ce moïen qu'emploia le Pape par les sollicitations du Cardinal Cholet son Legat en France. Philippe le Hardi avoit accepté les Roiaumes d'Arragon & de Valence, & le Comté de Barcelone, pour Charles de Valois son second fils, & il s'étoit croisé avec plusieurs Seigneurs pour cette Entreprise (22). Mais, le Roi d'Arragon „ se confirma dans son crime par les bons succès de Roger de „ Lauria son Admiral. Ce Capitaine, le meilleur homme de Mer de son „ Siecle, aiant remporté plusieurs avantages sur les gens de Charles, se vint „ planter devant Naples durant son absence, & fit si bien, qu'il attira Charles le Boiteux son fils au combat le 5. de Juin, le vainquit, & le mena Prisonnier à Palerme. Sa tête y courut grand risque. On la vouloit faire servir de represailles pour celle de Conradin ; & les Siciliens l'avoient condamné à mort : mais Constance, craignant la suite de cette tragedie, le tira „ adroitement de leurs mains, & l'envoia en Arragon au Roi son Mari. „ La douleur du Pere étoit d'autant plus grande, qu'il arriva trois jours „ après la prise de son fils, avec bon nombre de Vaissaux bien armez. Il „ eut bien de la peine à contenir la Pouille & la Calabre ; &, aiant encore „ lutté six mois contre ses infortunes, il mourut à Foggi dans la Pouille, le „ 7. de Janvier de l'an 1285. laissant son fils Charles le Boiteux heritier de „ ses malheurs (13). „

An de J.C. 1185.

Soins du Pape pour le Roiaume de Sicile.

Comme Charles II. étoit Prisonnier en Catalogne, le Pape Martin prit soin de la Conduite du Roiaume. Il en écrivit ainsi au Legat Gerard : „ Dès le tems que le defunt Roi Charles s'acheminoit à Bourdeaux, il nous „ remit par ses Lettres Patentes la Direction de son Roiaume pour y reformer les Abus dont se plaignoient les Eglises, les Communautés, & les „ Particuliers ; & en dernier lieu, pendant la maladie qui l'a enlevé en peu „ de jours, il nous a confirmé ce Pouvoir par d'autres Lettres patentes. „ Or, en vertu des premieres, nous vous avons chargé de vous informer „ exactement de l'état du Roiaume ; & aiant reçu votre reponse, nous avons „ commencé à chercher les moïens les plus efficaces pour y rétablir la tranquillité, & nous nous proposons de continuer jusqu'à ce que nous en voions „ l'effet (24). „

Sa Mort.

Mais, le Pape Martin IV. n'eut pas le tems d'executer ses bons desseins pour la Sicile. Le jour de Paques 25. Mars, aiant celebré la Messe, & mangé à son ordinaire avec ses Chapelains, il se trouva mal, sans qu'il y parut au dehors ; &, quoiqu'il dît qu'il souffroit beaucoup, ses Medecins ne trouvoient point sa maladie considerable, & ne voioient aucun indice pour la juger mortelle. Cependant, le 28. du même mois, il mourut sur le minuit à

(22) *Rainald. an.* 1284. *Indic. Arragon. p.* 127. *Du Chesne, tom.* 5. *p.* 542.

(23) *Mezeray, ubi sup.*

(24) *Rainald. an.* 1285. §. 3.

à Perouse, où il fut enterré dans l'Eglise de St. Laurent, & plusieurs malades furent gueris à son Tombeau, en presence d'un grand nombre de Clercs & de Laïques, suivant le temoignage d'un Auteur du tems, qui dit que ces Miracles duroient encore lorsqu'il écrivoit, savoir le 12. de Mai suivant (25). On peut juger de son Caractere par son Histoire. On dit de lui, qu'il haïssoit si fort l'Allemagne, qu'il souhaitoit souvent de la voir convertie en un Lac (26).

An de J.C. 1285.

RODOLFE. *Empereur.* PHILIPPE LE BEL. *Roi de France.*

HONORIUS IV.

CXCVI. PAPE.

LE second d'Avril, les Cardinaux élurent Jaques Savelli, noble Romain, Cardinal Diacre du titre de Ste. Marie en Cosmedin. Il avoit etudié plusieurs années dans l'Université de Paris. Il étoit Chanoine à Chalons sur Marne, lorsque le Pape Urbain IV. le fit Cardinal au mois de Decembre 1261. Etant elû Pape, il prit le nom d'HONORIUS IV. Il étoit fort incommodé de la goutte aux piés & aux mains, ensorte qu'il ne pouvoit celebrer la Messe qu'avec certains instrumens. Aiant été elû à Perouse, il passa aussi-tôt à Rome, où il fut sacré & couronné, comme il est vraisemblable le Dimanche 20. de Mai jour de l'Octave de la Pentecôte, & le 25. il écrivit sa Lettre Circulaire, pour donner part à tous les Fideles de sa Promotion (1).

Honorius IV. elû Pape.

J'ai dit que Philippe le Hardi, Roi de France, s'étoit croisé pour la Conquête du Roiaume d'Arragon. Je dois ajouter ici, qu'outre les Decimes de France, le Pape Martin avoit accordé à ce Prince, en faveur de cette Entreprise, celles des Dioceses de Liege, de Verdun, & de Basle: l'Empereur Rodolfe s'en plaignit au nouveau Pape. Il demanda que cette Concession fut revoquée. Mais Honorius lui representa, que cette Guerre étoit entreprise par ordre du St. Siege contre Pierre d'Arragon son Persecuteur, & que les Decimes de ces Dioceses n'étoient imposées que pour peu de tems. La Lettre est du premier jour d'Août. Il donna aussi les Decimes du Roiaume de Majorque pendant trois ans à Jaques Roi de cette Isle, qui bien que frere de Pierre Roi d'Arragon avoit pris contre lui le Parti du Roi Philippe (2).

Il maintient les Ordonnances de son Predecesseur.

L'Armée de France entra en Catalogne le 20. de Juin, & les Croisés dont elle étoit composée ne commettoient pas moins de desordres que d'autres troupes. Ils profanoient les Eglises par l'effusion du Sang & par des Impuretés. Ils violoient même les Religieuses. Ils emportoient les vases sacrés, les

Conduite des Croisez en Catalogne.

(25) *Rainald an.* 1285. §. 18. *Papebroch, Conat. Du Chesne, tom.* 5. *p.* 544. *Continuator Martini Poloni, ad h. an.*
(26) *Heydegger, Hist. Papat. Ætat. IV.*

(1) *Rainald. an.* 1285. §. 14. 15. 19. *Papebroch, Conat.*
(2) *Rainaldus*, §. 24. *Du Chesne, tom.* 5. *p.* 544.

An de J.C. 1285.

les Croix, les Images, les Livres, & les Ornemens de l'Eglise, & se les vendoient l'un à l'autre. Ils dépendoient les cloches, les brisoient, ou les emportoient. C'est ainsi qu'ils se conduisirent pendant toute la Campagne. Ils prétendoient pourtant gagner l'Indulgence de la Croisade, pour la quelle ils avoient une telle Devotion, que ceux qui ne pouvoient tirer de flêches ou emploier d'autres armes, prenoient des pierres & disoient: *Je jette cette Pierre contre Pierre d'Arragon, pour gagner l'Indulgence* (3). Cette Entreprise fut si mal conduite, qu'elle n'eut aucun succès; & Charles de Valois mourut dans les malheurs qui ont été attachés à sa Famille. „ Le Pape Martin „ IV. (comme je l'ai dit) lui donna l'Investiture du Roiaume d'Arragon. „ Boniface VIII. lui promit l'Empire d'Allemagne. Il se donna la Qualité „ d'Empereur de Constantinople, du Chef de Catherine de Courtenai sa femme. Ce Prince eut des Titres & n'eut point d'Etats. Il fut fils de Roi, „ frere de Roi, Oncle de trois Rois, & Pere de Roi, sans être Roi; étant „ fils de Philippe le Hardi, frere de Philippe le Bel, Oncle des Rois Louis „ Hutin, Philippe le Long, & Charles le Bel, & enfin Pere de Philippe de „ Valois (4). „

Constitution du Pape pour la Sicile.

Cependant, Honorius IV. achevant le travail commencé par son Prédecesseur, publia une Constitution pour retrancher les Abus introduits dans le Roiaume de Sicile, qui avoient causé la Révolte; & cela, du consentement du nouveau Roi Charles II. qui s'étoit entierement soumis à ce que le Pape en ordonneroit. Cette Constitution est dattée de Tivoli le 27. de Septembre 1285. & souscrite par quatorze Cardinaux; mais, elle ne regarde que le Gouvernement temporel. Ensuite le Pape, voulant ramener à l'Obéïssance des François les Siciliens, qui reconnoissoient le Roi d'Arragon, declara qu'ils seroient privez du Benefice de cette Constitution, tant qu'ils demeureroient soumis à l'Arragonois. Enfin, il reserva au St. Siege la Disposition des Evêchez du Roiaume de Sicile, tant que la Guerre dureroit, de peur qu'on n'y mît des Sujets mal-intentionez pour le Roi Charles (5).

Absolutions accordées par le Pape.

D'autre côté, le Pape Honorius parut beaucoup plus indulgent que son Predecesseur. 1. La Ville de Viterbe étoit demeurée excommuniée pendant tout le Pontificat précedent, à cause de la Sédition arrivée après la mort de Nicolas III. & de l'Emprisonnement des deux Cardinaux Mathieu & Jean des Ursins. Les habitans avoient demandé pardon au Pape Martin, sans avoir pû l'obtenir. Mais, le Pape Honorius se laissa flêchir à leurs soumissions, & leva l'Excommunication, à la charge qu'ils abbatroient la plus grande partie de leurs murailles & fonderoient un Hopital, où ils emploïeroient jusqu'à vingt-quatre mille livres de papalins, & qui seroit pleinement soûmis à celui du St. Esprit de Rome. De plus: la Ville de Viterbe fut privée de toute Juridiction, & le Pape la retint toute entiere; se reservant aussi

(3) *Gesta Comit. Barcin. p.* 566. (26.)
(4) *Reflex. Polit. de Gracian, pag.* 41. *Not.* (5) *Rainald.* §. 29.

aussi la faculté de proceder, ainsi qu'il jugeroit bon, contre les particuliers coupables de la Sédition. La Bulle est du 4. de Septembre 1285 (6). 2. Le Marquis de Montferrat, aiant fait arrêter l'Evêque de Tortone Melchior Busseto, qui avoit soutenu la Guerre contre lui, ce Prelat fut tué, sans qu'on pût decouvrir les Auteurs de ce meurtre. Le Pape s'en prit au Marquis de Montferrat, qui fut cité à comparoître en personne. Le Marquis envoia en Cour s'excuser, protestant premierement qu'il n'avoit, ni commandé, ni conseillé, la mort de l'Evêque; & qu'au contraire, il en avoit une sensible douleur. Ensuite, qu'il lui étoit impossible de faire le voiage de Rome, à cause des ennemis dont il étoit environné, & de ceux par les Terres desquels il faudroit passer; ensorte que ce seroit exposer sa vie & son Etat pendant son absence. Le Pape Honorius fut touché de ces raisons. Il donna Commission à l'Archevêque de Cosence, & au Provincial des Freres Prêcheurs en Lombardie, d'examiner, sans Procedures Judiciaires, les excuses du Marquis; &, s'ils les trouvoient veritables, de le recevoir à se purger de la mort de l'Evêque de Tortone avec vingt Personnes. Mais, coupable ou non, il falloit lui imposer une Penitence fort desagreable qui est ainsi specifiée: „ Il „ ira publiquement nuds piés en chemise & la tête nuë, depuis le lieu ou „ l'Evêque a été pris, jusques à l'Eglise de Tortone, & dans les Villes de „ Verceil, d'Ivrée, & d'Albe, depuis la Porte jusques à l'Eglise Cathedra- „ le. Il sera privé lui & toute sa Posterité de tout Droit de Patronage, fief „ ou bail emphytheotique qu'il tient de l'Eglise de Tortone; & sa Posteri- „ té jusqu'à la quatrieme generation sera incapable de posseder aucun Bene- „ fice dans la même Eglise. Il rendra tous les Châteaux & les Terres qu'il „ retient appartenans à cette Eglise. Ensuite, vous lui donnerez l'Absolu- „ tion qu'il demande, à la charge de fonder dans un an un Autel dans l'E- „ glise de Tortone, qui soit desservi par deux Prêtres, aiant chacun vingt „ cinq livres Genoises de revenu. Vous lui enjoindrez aussi le voiage d'Ou- „ tre-Mer, ou le Pelerinage à St. Jacques de Compostelle, lequel nous ju- „ gerons à propos; & de plus des Jeûnes, des prieres, & d'autres œuvres „ pies, selon que vous croirez expedient pour son salut. Nous voulons de „ plus, qu'il vienne se presenter devant nous dans l'an après que ses excuses „ auront cessé; & nous ne prétendons point par cette Indulgence ôter aux „ Princes seculiers la faculté d'exercer envers lui les Loix portées con- „ tre les Sacrileges. „ Cette Commission est dattée de Rome le 2. de Decembre 1285 (7).

An de J.C. 1285.

C'est ainsi que le Pape repandoit d'une main ses saintes Liberalités, tandis que de l'autre il lançoit des Foudres. Le Roi d'Arragon étant mort, Jacques l'un de ses fils lui succeda au Roiaume de Sicile, & fut couronné à Palerme le 2. de Fevrier 1286. le Pape Honorius l'avoit denoncé excommunié avec sa Mere Constance, comme favorisant & augmentant la Révolte de la

An de J.C. 1286.

Excommunications lancées, au sujet de la Revolution de Sicile.

(6) *Rainald. an.* 1285. §. 70. 43.
(7) *Rainald. ubi supr.* §. 67. *Ughell. Ital. Sac. tom.* 4. *p.* 863.

An de J.C. 1286.

la Sicile; & il leur avoit ordonné d'en sortir inceſſamment. Quand il eut appris le Couronnement de Jacques, il renouvella l'Excommunication, declara nulle cette Ceremonie, qu'il dit n'être pas un Sacre, mais une Execration, prononça Interdit contre tous les lieux où Jaques d'Arragon ſe trouveroit. Il cita les deux Evêques de Cefalou en Sicile, & de Nicaſtro en Calabre, à comparoître devant lui dans la Touſſaints, pour avoir fait la Ceremonie du Couronnement. Et comme, ni le Roi, ni les deux Evêques, n'obéïrent point, le Pape confirma & renouvella contr'eux les Cenſures, le jour de la Dedicace de St. Pierre 18. de Novembre, mais avec auſſi peu de fruit.

Le Pape ſoutient Charles de Valois contre Alfonſe d'Arragon.

Alfonſe, qui avoit ſuccedé à Pierre III. ſon Pere au Roiaume d'Arragon, parut plus ſenſible que ſon Frere Jacques Roi de Sicile aux Cenſures du Pape, ou plutôt à la crainte des François armés en faveur de Charles de Valois, pour le mettre en poſſeſſion du Roiaume d'Arragon. Alfonſe écrivit au Pape & aux Cardinaux. Il s'excuſa de n'avoir pas envoié des Ambaſſadeurs à Rome après la mort du Roi Pierre ſon Pere, & aſſura qu'il en envoioit alors (8). C'eſt pourquoi le Pape declara le Jeudi Saint qu'il ſuſpendoit, juſques à l'Aſcenſion, les procedures commencées contre lui. Le Pape prorogea enſuite ce terme, & les Ambaſſadeurs étant arrivez, il leur donna ſauf-conduit pour leur retour. Mais il ne reçut par les excuſes d'Alfonſe, & ne ceſſa pas de ſoutenir Charles de Valois. Au contraire, il donna de nouveaux ordres au Cardinal Jean Cholet, Legat en France, de proceder par Cenſures & privation des revenus des Benefices contre les Eccleſiaſtiques qui favoriſeroient Alfonſe (9).

Venitiens excommuniés & abſous.

Sous le Pontificat de Martin IV. Bernard Cardinal Evêque de Porto, & Legat du St. Siege, vint à Veniſe, pour faire armer une Flotte contre les Siciliens revoltés, & les ramener à l'Obéïſſance du Roi Charles. Mais les Venitiens le refuſerent, ſous prétexte d'une ancienne Loi, qui defendoit à aucun d'entr'eux de marcher en armes contre aucun Seigneur, ou aucune Republique, ſans la permiſſion du Doge, du petit & du grand Conſeil; & ils renouvellerent cette Loi en preſence du Legat. Il le prit à injure, & prétendit que les Venitiens, refuſant ce ſecours au Roi Charles, prenoient le parti des Siciliens & de Pierre d'Arragon, & que par conſequent ils avoient encouru les Cenſures prononcées contre leurs Fauteurs. Sur cette plaiſante Logique, il mit la Ville de Veniſe en Interdit. Honorius étant monté ſur le St. Siege, les Venitiens lui envoierent trois Ambaſſadeurs, qui lui repreſenterent que cet ancien Statut n'avoit point été fait au mepris de l'Egliſe Romaine; mais pour la conſervation de leur Etat, & pour eviter les Guerres. Sur quoi le Pape donna la Commiſſion à l'Evêque de Veniſe de lever l'Interdit, à condition que les Venitiens ne prendroient aucune part à l'Affaire de Sicile contre les interêts de l'Egliſe Romaine & des Heritiers du Roi Charles. Cette Lettre eſt du 5. d'Aout 1285 (10). Mais, le Pape

(8) Pendant le Carême de l'an 1286.

(9) *Nic. Special. lib.* 11. *n.* 9. *Rainaldus, an.* 1286. §. 6. 8. 9.

(10) *Rainald. an.* 1285. §. 63.

Pape apprit depuis, que le Doge & la Republique de Venise avoient procedé rigoureusement contre ceux de leurs Citoïens, qui, à la requisition du Legat, mais sans leur permission, étoient allez au secours du Roi Charles. C'est pourquoi il ecrivit une autre Lettre à l'Evêque de Venise, par la quelle il lui manda, qu'avant de lever l'Interdit, il admonestât le Doge & le Conseil, de declarer qu'ils n'avoient publié le Statut en question, ni au préjudice de l'Eglise & du Roi Charles, ni en faveur de Pierre d'Arragon; qu'ils inséraſſent cette Declaration dans le Livre de leurs Statuts, & qu'ils revocassent les procedures faites contre ceux qui avoient pris le parti du Roi Charles, & leur remissent les peines decernées contr'eux. Les Venitiens obéïrent, & envoierent au Pape deux Freres Prêcheurs & deux Freres Mineurs, pour l'assurer qu'ils avoient executé ses Ordres; sur quoi il manda à l'Evêque de Venise de lever l'Interdit. La Lettre est du 18. de Mars 1286 (11).

An de J. C. 1286.

An de J. C 1287.

Traité pour la Sicile desapprouvé par le Pape.

Cependant, la Negociation pour la Liberté de Charles, Prince de Salerne, & sa Paix avec Alfonse Roi d'Arragon, & Jacques son Frere Roi de Sicile, ne réussit pas au gré du Pape Honorius. Edouard Roi d'Angleterre, qui en étoit le Mediateur, fit convenir Charles, qu'il abandonneroit à Jacques d'Arragon la Sicile entiere & en Italie l'Archevêché de Regio, & qu'il se chargeroit d'obtenir du Pape la confirmation de ce Traité, avec la Revocation des Procedures faites contre le Roi Pierre d'Arragon, la Reine Constance sa femme, & leurs fils Alfonse & Jaques. Le Roi Charles envoia au Pape le Projet de ce Traité. Mais, le Pape le rejetta comme desavantageux à Charles & injurieux à l'Eglise Romaine, à la quelle Constance & ses deux fils n'avoient point eu recours ni donné aucune marque de repentir ou de soumission. Cependant, pour consoler Charles, il lui permit durant sa Prison à Barcelone de faire celebrer par ses Chapelains, à voix basse, la Messe & l'Office divin, pour lui & ses gens, nonobstant l'Interdit de la Catalogne. Ces deux Lettres sont du 4. de Mars 1287 (12).

Mort d'Honorius IV. son Caractere.

Honorius n'y survêcut qu'un mois: car, le Jeudi Saint 3. d'Avril, il mourut à Rome dans le Palais qu'il avoit fait bâtir près de Sainte Sabine. Il fut enterré à St. Pierre (13). Il étoit sobre, pacifique, discret, sage, ne cherchant à faire de la peine à personne; mais fort porté pour l'avancement & les interêts de sa famille. C'est ce que j'entens par ces mots de la plus basse Latinité (*suis benè profectivus*) dont se sert *Ptolomæus Lucensis* (14). Louis Jacob dit qu'on trouve en Manuscrit le Testament de ce Pape dans la Bibliotheque Barberine (15). Je trouve que dans une Assemblée d'Evêques tenuë à Wurtzbourg, Probus Evêque de Toul appella Honorius le Satrape de l'Ante-Christ. C'est Heydegger, qui m'apprend cette particularité.

(11) *Rainald. an.* 1286. §. 6. 7.
(12) *Rainaldus, an.* 1287. §. 4. *Gall. Chr. tom.* 3 *p.* 1127.
(13) *Rainaldus, ubi supr.* §. 9. *Papebroch, Conat.*
(14) *Martini Poloni Continuator. Ptolomæus Lucensis, &c.*
(15) *Ludovicus Jacob, Bibliot. Pontificia.*

An de J. C. 1288.

RODOLFE *Empereur.*

NICOLAS IV.

PHILIPPE LE BEL, *Roi de France.*

CXCVII. PAPE.

Nicolas IV. Pape.

LE St. Siege vaqua tout le reste de l'année 1287. Car, les Cardinaux s'étant enfermés pour l'Election dans le Palais du Pape Honorius près de Ste. Sabine, l'air s'y trouva si mauvais pendant l'Eté, que plusieurs tomberent malades, & il en mourut six ou sept. Tous les autres se retirerent chacun chez eux. Le Cardinal Jerôme d'Ascoli, Evêque de Palestrine, fut le seul qui demeura dans ce Palais, sans être attaqué de la Maladie; &, pour s'en garentir, il fit faire du feu dans toutes les Chambres pendant tout l'été. Ce qui aiant purifié l'air, & l'hyver étant venu par dessus, les Cardinaux se rassemblerent; & le premier Dimanche de Carême, 15. de Fevrier, 1288. ils elurent tout d'une voix, & par un seul Scrutin, l'Evêque de Palestrine: mais, il renonça deux fois à son Election, & il n'y consentit que le Dimanche suivant jour de la Chaire de St. Pierre. Il prit le nom de NICOLAS IV. par reconnoissance pour Nicolas III. qui l'avoit fait Cardinal; & il fut couronné le 25. du même mois (1). Il étoit natif d'Ascoli dans la Marche d'Ancone, & de basse naissance, au raport de Ciaconius. Etant entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, il fut Docteur en Theologie. St. Bonaventure, alors General de l'Ordre, le fit Ministre Provincial de Dalmatie, d'où il fut envoié Nonce à Constantinople par le Pape Gregoire X. en 1272. Il n'étoit pas encore revenu de cette Nonciature, quand il fut elû General de son Ordre au Chapitre tenu à Lion le 20. de Mai 1274. Trois ans après, il voulut s'en demettre au Chapitre de Padoue, en 1277. où il ne put assister: mais, le Chapitre le confirma de nouveau. Il negocioit, de la part du St. Siege, un Accommodement entre la Cour de France & celle de Castille, quand Nicolas III. le fit Cardinal Prêtre du titre de Ste. Potentienne: & en même tems il manda aux Prelats de France d'augmenter le Subside qu'ils lui donnoient comme Legat, afin qu'il pût soutenir sa nouvelle Dignité. Mais, Jerôme ne voulut point recevoir cette Augmentation. Il voulut même refuser le Cardinalat; & il est certain qu'il ne l'accepta, que par la crainte de faire tort à son Ordre. Mais, comme le Pape, dans la Provision de Cardinal, le qualifioit ci-devant Ministre General des Freres Mineurs, il se crut dechargé du Generalat, & il fallut un nouvel Ordre du Pape pour l'obliger à en continuer les Fonctions (2). Le 23. d'Avril 1281. le Pape Martin IV. lui donna l'Evêché de Palestrine (3). Ce fut enfin le premier Pape de l'Ordre des Freres Mineurs. Pendant son Pontificat, il favorisa secretement le Parti Gibellin dont étoit toute sa Famille

(1) *Ptolomaeus Lucensis. Wading. Annal. Minor. an.* 1288. *n.* 1. *Papebroch, Conat. an.* 1274. §. 32. *an.* 1277. §. 7. *an.* 1278. §. 19. 20. 21.

(2) *Wading. Annal. Minor. an.* 1272. §. 3.

(3) *Ughelli, Ital. Sac. tom.* 1. *p.* 243.

mille, quoique ce fut le Parti contraire aux Papes. A Rome, il eleva & aggrandit la Famille Colonne, mais il abbaissa les Guelfes & le Roi Charles (4).

An de J.C. 1288.

Il prend soin de la Sicile.

Cependant, à juger de ses intentions par ses demarches, on eut dit qu'il s'interessoit infiniment pour la Maison d'Anjou, & en particulier pour Charles le Boiteux. Car, dès le 15. de Mars de cette année 1288. il envoia une Monition à Alfonse Roi d'Arragon, lui ordonnant de mettre en Liberté Charles Roi de Sicile, lui defendant de donner aucun secours à Jaques d'Arragon son frere, & le citant à comparoître dans six mois devant le St. Siege; sous peine de proceder contre lui spirituellement & temporellement. Ensuite, le 25. du même mois, il publia à Rome, dans l'Eglise de Latran, une Bulle où il disoit: „ Quoique le St. Siege ait fait jusqu'ici plusieurs procedures contre Jaques fils de Pierre ci-devant Roi d'Arragon, nous voulons cependant au commencement de notre Pontificat „ eprouver s'il reste en lui quelque etincelle de devotion: c'est pourquoi „ nous l'admonestons lui & les Siciliens de revenir à notre Obéïssance; autrement nous procederons contr'eux par les voies spirituelles & temporelles, selon que nous verrons être expedient. A la Pentecôte, qui fut le „ 3. de Mai, le Pape publia encore une Citation contre le Roi Jacques & „ les Siciliens (5).

Promotion de Cardinaux. Conversion de plusieurs Tartares.

La veille de la même Fête, le Pape crea six Cardinaux. On observe que Pierre Colonne fut de ce nombre, quoique marié: mais, Mr. Fleury ajoute que d'abord après sa promotion sa femme se retira dans un Monastere, où elle fit vœu de continence (6). Vers le même tems, Nicolas IV. reçut l'agreable nouvelle de la Conversion de plusieurs Tartares. Le Can Argan lui envoia une Ambassade avec une Lettre, que le Pape reçut avec grande joie. Il fit reponse au Can. Il le felicita sur le desir qu'il avoit d'étendre le Christianisme, & de se faire baptizer lui-même à Jerusalem, quand il l'auroit tirée de la Puissance des Infideles. Il l'exhorta pourtant à ne pas differer son Baptême jusques-là (7). Le desir de secourir la Terre-Sainte portoit peut-être le Pape à donner plus de creance à cette Ambassade, qu'elle ne meritoit: car, nous ne voions aucun fruit de ces belles esperances.

Charles II. Roi de Sicile delivré.

Mais, au mois de Novembre de cette même année 1288., Charles Prince de Salerne, fils ainé du defunt Roi de Sicile, fut delivré de la Prison où le retenoit Alfonse Roi d'Arragon, en vertu du Traité fait à Oleron en Bearn, & aux mêmes conditions accordées l'année précedente & rejettées par le Pape Honorius; savoir de laisser à Alfonse l'Isle de Sicile, & de procurer sa Paix avec le Pape, le Roi de France, & Charles de Valois: mais, pour sureté de l'execution, Charles de Valois sortant de Prison devoit donner

(4) *J. Villani, lib.* 7. *c.* 111.
(5) *Rainald. an.* 1288. §. 10. 11. 12.
(6) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXVIII. p.* 7. 127.
(7) *Wadingus, Annal. Minor. an.* 1288. §. 2. 3. *Rainald. eod.* §. 33. 36. *Bibliot. Orient.* §. 47.

An de J.C. 1288.

ner pour ôtages trois de ses fils, & rentrer lui-même en Prison, si dans trois ans il n'executoit le Traité. Il fut donc mis en Liberté, & commença à prendre le titre de Roi de Sicile. Vers la Fête de Noël, vinrent en Cour de Rome des Envoiez du Roi Alfonse d'Arragon, que le Pape avoit cité dès le quinzieme de Mars à comparoître dans six mois. Ils proposerent en Consistoire les excuses du Roi leur Maître, disant qu'il n'étoit point responsable de la conduite de son Pere: que long-tems avant la mort de ce Prince il étoit en possession du Roiaume; c'est pourquoi il prioit qu'on l'en laissât jouir en Paix: enfin, il s'offroit au service de l'Eglise. Le Pape repondit aux Ambassadeurs Arragonois: „ Nous serions fort aises que „ votre Maître fut innocent: mais, il montre le contraire; car, il envoie „ continuellement des Troupes en Sicile. Il ne permet pas d'y observer „ l'Interdit, & il a envahi les Terres du Roi de Majorque qui secourt l'E- „ glise. Il retient le Prince de Salerne qui est innocent; & il n'a aucun „ Droit au Roiaume d'Arragon. C'est à Charles, Frere du Roi de Fran- „ ce, qu'il appartient. Cependant, nous sommes prêts d'ecouter votre „ Maître, s'il vient, & de lui rendre justice. „ Le Pape ne savoit pas encore la delivrance du Roi Charles, dont il desaprouva les Conditions (8).

An de J.C. 1289.

Charles II. couronné Roi de Sicile.

Au commencement de l'an 1289, le Pape sortit de Rome, & se rendit à Rieti, où il celebra la Fête de Pentecôte. Le jour de la Fête 29. de Mars, il couronna solemnellement Charles II. Roi de Sicile, qui étoit revenu en Italie, par la France, au sortir de sa Prison. Après son Couronnement, il fit au Pape la foi & hommage de son Roiaume, aux mêmes conditions qu'avoit fait le Roi son Pere, comme il paroit par ses Lettres du 19. de Juin, & l'acceptation du Pape. Nicolas IV. accorda alors plusieurs Graces au nouveau Roi. Il lui donna des Decimes pendant trois ans, pour le recouvrement de l'Isle de Sicile, & cassa le Traité fait avec Alfonse Roi d'Arragon; declarant Charles, & Edouard Roi d'Angleterre, quittes de leurs sermens par lesquels ils l'avoient confirmé, comme exigez par force & par crainte, & contre les bonnes mœurs. Il excommunia le Roi Alfonse & Jaques son frere, qui étoit en possession de la Sicile: enfin, il renvoia le Roi Charles avec de grands presens en joiaux & en argent comptant, & lui donna pour Legat dant son Roiaume le Cardinal Berard Evêque de Palestrine (9).

Le Pape veut secourir la Terre Sainte.

Cependant, les Infideles faisoient de grandes & d'importantes Conquêtes sur les Chrêtiens d'Orient. Après la perte de Tripoli, Jean de Grelli fut en voié au Pape avec quelques autres par Henri Roi de Chipre & de Jerusalem, pour demander du Secours contre les Sarrazins. Ils demandoient en particulier vingt Galeres bien armées, pour la garde de la Terre-Sainte, & fournies de toutes les Munitions nécessaires pour servir un an: ce que le Pape

(8) *Surita, Indic. Arragon. Lib.* 2. *Rainaldus, an.* 1288. §. 13. 14. 16.

(9) *Rainald. an.* 1289. §. 1. 13. 15. *J. Villani, lib.* 7. *c.* 129.

Pape accorda, prenant cette depenſe ſur le fond des ſubſides qu'il avoit reçus pour ce ſujet; & il envoia ces Galeres ſous la conduite de l'Evêque de Tripoli: mais, il ordonna que quand elles ſeroient arrivées à Acre, le Patriarche de Jeruſalem & Jean de Grelli en euſſent le commandement, & des Troupes qu'elles portoient. C'eſt ce qui paroit par la Lettre du Pape au Patriarche du 13. Septembre 1289. Ces vingt Galeres furent armées à Veniſe; mais elles ne furent d'aucun ſecours aux Chrêtiens de la Paleſtine (10). An de J.C. 1289.

Au commencement de l'année 1290. le Pape Nicolas publia une Bulle, où il exagere pathetiquement la priſe & la ruine de Tripoli, & le peril extrême où ſe trouvoit la Terre-Sainte; exhortant tous les fideles à la Croiſade qu'il avoit ordonné de prêcher, & promettant l'Indulgence pleniere & les autres graces que l'on avoit accoutumé d'accorder aux Croiſez, même l'Abſolution des Cenſures qu'ils auroient encouruës. Cette Bulle eſt du 5. de Janvier 1290. & elle ſe trouve dans Rainaldi (11). Vers le même tems, le St. Pere en adreſſa une à Nicolas Patriarche Latin de Jeruſalem, & ſon Legat, par la quelle il lui ordonne d'etablir dans les Terres de ſa Legation des Inquiſiteurs par le Conſeil des Provinciaux des Freres Prêcheurs & des Freres Mineurs (12). An de J.C. 1290. Bulle pour la Croiſade.

Cependant, la Ville d'Acre fut priſe par les Infideles. Le Pape Nicolas „ faiſoit, depuis plus d'un an, tous les efforts imaginables, pour former une „ Croiſade generale de tous les Chrêtiens d'Occident contre les Mammelus, qui menaçoient toujours la Paleſtine. Il y avoit invité tous les „ Rois avec de grands empreſſemens, & avoit enfin ſi bien fait, qu'Edouard Roi d'Angleterre s'étoit declaré le Chef, & qu'il faiſoit de grands „ preparatifs, pour ſe mettre en état de marcher au tems que ce bon Pape „ avoit marqué, qui étoit la Fête de St. Jean Baptiſte de l'année 1293. Et „ cependant il apprit que tout étoit perdu pour les Chrêtiens dans la Syrie „ dès le mois de Mai de l'an 1291. Ce fut-là comme un grand eclat de „ Tonnerre, qui l'étonna extremement, & qui pourtant n'empêcha pas qu'il „ ne redoublât ſes efforts par ſes Lettres, par ſes Legats, par les Predicateurs qu'il envoioit par-tout le Monde, pour exciter les Chrêtiens à „ prendre la Croix, & pour engager les Princes d'Orient & d'Occident & „ les Rois mêmes des Tartares, des Iberiens, des Georgiens, & d'Armenie, à unir leurs forces dans le deſſein de reconquerir, tous enſemble, ce „ qu'on venoit de perdre, contre leur ennemi commun. Mais, comme on „ crut que le mal étoit deſeſperé & ſans remede, tout ce que fit ce Pape, & „ tout ce que ſes Succeſſeurs entreprirent encore après lui pour le même ſujet, ne put jamais produire aucune Croiſade qui ſervît au recouvrement „ de la Terre-Sainte (13).„ An de J.C. 1291. Perte de la Terre Sainte.

La-

(10) *Rainaldus an.* 1289. §. 69. *an.* 1290. §. 7. 8.

(11) *Rainaldus an.* 1290. §. 2.

(12) *Wadingus, an.* 1290. §. 2.

(13) *Maimbourg, Hiſt. des Croiſades, Liv. XII. pag.* 294.

An de J.C. 1292.

Pretentions du Pape sur la Hongrie.

Ladiſlas, Roi de Hongrie, dont j'ai deja parlé ci-deſſus, toujours abandonné à ſes Debauches, & livré aux Commains, fut enfin tué par ces Barbares le 17. de Juillet 1290. Ne laiſſant point d'Heritiers, il y eut trois prétendans au Roiaume. L'Empereur Rodolfe étoit le plus redoutable. Du vivant de Ladiſlas, le Pape Nicolas avoit deſtiné pour Legat en Hongrie Bienvenu Evêque d'Eugubio, & lui avoit fait expedier ſes Lettres: mais, aiant appris la mort de ce Prince, il en ajouta une pour l'Empereur Rodolfe, où il temoigne la crainte qu'il a que ce Roiaume ſoit troublé par les Tartares, les Sarrazins, les Païens, & les Heretiques dont il eſt rempli, au grand préjudice de la Religion. C'eſt pourquoi il prie l'Empereur d'accorder ſa Protection au Legat. Cette Lettre eſt du 9. de Septembre 1290 (14). Cependant, l'Empereur Rodolfe avoit inveſti ſon fils Albert du Roiaume de Hongrie, comme d'un Fief devolu à l'Empire. Le Pape, l'aiant appris, y envoia au commencement de l'année ſuivante Jean Evêque d'Ieſi, pour s'informer des circonſtances de la mort de Ladiſlas: ſavoir, s'il s'étoit repenti de ſes crimes, & s'il étoit mort en vrai Chrêtien. De plus: il avoit Ordre de declarer à l'Empereur Rodolfe, & à ſon fils Albert Duc d'Autriche, que le Roiaume de Hongrie appartenoit au Pape & à l'Egliſe Romaine; avec Proteſtation que perſonne, de quelque Dignité, ou Condition qu'il fût, n'entreprît de s'y attribuer aucun Droit ou y cauſer aucun dommage. La Lettre eſt du 2. de Janvier 1291 (15).

An de J.C. 1293.

Mort de Nicolas IV.

Le Pape avoit toujours fort à cœur l'Affaire de la Croiſade; mais, tous ſes Projets s'evanouirent par ſon decès. Il mourut à Rome conſumé de vieilleſſe, le Vendredi Saint 4. d'Avril 1292. & il fut enterré à Ste. Marie Majeure (16). Outre ce que j'ai dit de ce Pape, je dois remarquer, qu'il reduiſit la Romandiole ſous la juriſdiction ſpeciale de l'Egliſe Romaine. Il appaiſa les Factions & les Troubles en Italie. Il reconcilia les Princes Chrêtiens, & les unit par une Sainte Alliance: il eut ſoin de recouvrer par les Armes les Droits qui avoient été enlevés à l'Egliſe. Il etablit l'Inquiſition à Veniſe, & à Avignon, pour reprimer les Heretiques. Il confirma l'inſtitut du Tiers-Ordre pour les Seculiers qui avoient de la Devotion à St. François. Il retablit la Liberté Eccleſiaſtique en Portugal. Enfin, comme il étoit ſavant, & qu'il aimoit les Sciences & les Gens de Lettres, il eut beaucoup de part à l'Etabliſſement de la celebre Univerſité de Mont-pellier. C'eſt ce que divers Ecrivains nous apprennent; & entr'autres Wading, dans ſes Annales des Freres Mineurs. Mais, pour faire connoitre plus particulierement ſon caractere, je ne dois pas oublier, que Jean de Beziers Cordelier, & Pierre Caſſiodore, furent, par ordre de ce Pape, tirez de leur Tombeau, & reduits en cendres, pour avoir oſé l'appeller l'*Ante-Chriſt* (17). Il excommunia Menard, Comte de Tirol, pour s'être ſaiſi

(14) *Rainaldus*, *an.* 1290. §. 42.
(15) *Rainaldus*, *an.* 1290. §. 45. 46. *&c.*
(16) *Rainaldus*, *an.* 1292. §. 17.
(17) *Heydegger*, *Hiſt. Papat. etat.* 4.

ſaiſi des Châteaux & des Forts de l'Evêque, & avoir voulu arrêter ſa trop grande Ambition.

An de J.C. 1292.

Vices du Clergé.

Le Comte de Tirol publia une Apologie, dans la quelle il expoſe les Vices du Clergé. On lit cette Piece curieuſe dans Aventin, & je crois qu'on ne ſera pas faché de la trouver ici: „ Ce n'eſt pas moi, dit-il, & „ Dieu m'en eſt temoin: ce n'eſt pas moi qui fais la Guerre. Je ne fais que „ la repouſſer. Et je n'ai jamais rien tant ſouhaité que d'avoir la Paix „ avec tout le Monde, principalement avec les Evêques: mais, ces bons „ Paſteurs, ſe laiſſant corrompre par l'abondance, comme le reſte des hom- „ mes, ôſent bien nous attaquer & tacher à nous depouiller, par les Ar- „ mes de notre Patrimoine. Voilà ce qui m'a forcé à prendre les Armes, „ & à enlever aux ennemis de la Patrie leurs Châteaux, afin de me conſer- „ ver, moi & mes ſujets, dans la Paix & la poſſeſſion de nos biens. Si quel- „ qu'un veut ſe faire garand & caution que je n'aurai plus à craindre au- „ cune perfidie, ni aucune violence, de la part de ces Loups, & de ces Maî- „ tres orgueilleux de Synagogue, car j'aurois tort de les appeller des Pa- „ ſteurs, je rendrai tout à l'inſtant ce dont je me ſuis ſaiſi. Sans cela, je „ ne ſerai pas ſi fou de lâcher la Poignée que je tiens, & de me mettre en „ proie, & à la diſcretion de ces Ante-Chriſts effeminez, & de ces Eunu- „ ques monſtrueux. Il n'y a perſonne qui ruine plus qu'eux la Concorde „ Chrêtienne. Ils ne s'appliquent jamais à expliquer, ou à apprendre, les „ Saintes Ecritures. Ils ne s'occupent qu'à faire des bâtards, à ſe plon- „ ger dans l'yvrognerie, à amaſſer des Richeſſes, & s'acquerir des Roiau- „ mes, & aſſouvir leur Ambition par les vains honneurs du Siecle. C'eſt „ pour ces choſes qu'ils nous font la Guerre aux depens du ſang de leurs „ Brebis. Non ſeulement ils ne ſuivent pas la pauvreté de Jeſus-Chriſt & „ de ſes Diſciples, mais il s'en moquent même, & cherchent à l'abolir „ pour jamais. S'ils ne ſont pas des Ante-Chriſts, dites-moi, je vous prie, „ ce qu'ils ſont? Eſt-ce donc-là comme l'on paît les Brebis de Jeſus-Chriſt? „ Eſt-ce-là comme l'on aime ſon Troupeau? Que de ne chercher que les „ richeſſes, les honneurs, les biens d'autrui, opprimer ſes Brebis, les „ tuer. Ils renverſent le Précepte de Jeſus-Chriſt: *Donnez-leur votre Ro- „ be*; ils vous volent encore votre Manteau. Qui pourroit être ſi dur, ſi „ inſenſible, & ſi bête, que de ſouffrir, ſans ſe plaindre, l'orgueil, le faſte, „ la perfidie, le luxe, les debauches, l'avarice, en un mot tous les cri- „ mes de ces ſcelerats & de ces fripons, qui, plus mechans que les Turcs, „ les Sarrazins, les Tartares, & les Juifs, portent à la Republique Chrê- „ tienne plus de dommage, & en oppriment plus cruellement la Liberté „ que Jeſus-Chriſt lui a acquiſe par ſon ſang, que ces ennemis declarez du „ Nom Chrêtien. Ils ſont nos ſerviteurs, &, néanmoins, ils nous veulent „ maîtriſer, contre le Droit des Gens, contre les Loix ſacrées, & les Ora- „ cles des Saintes Ecritures. C'eſt un Proverbe commun, que les Prêtres „ veulent aveugler les yeux des mortels par les charmes trompeurs de la Su- „ perſtition, & ſe ſervir des Ceremonies qu'ils ont inventées comme des

An de J. C. 1292.

„ sucs de mandragore pour enchanter & assoupir nos Esprits. He quoi ! „ N'est-ce pas assez que le Berger tonde sa Brebis, & en tire le lait ? Un „ Envoié ne doit-il pas uniquement faire les Affaires de son Maître? C'est „ pourquoi j'appelle d'un cruel & injuste Pontife (Nicolas IV.) à un „ équitable & clement Pasteur (18).„

VACANCE

DU St. SIEGE.

IL y eut, après la Mort de Nicolas IV, un Interregne de deux ans & trois mois : ce qui se passa durant ce tems-là merite un Article particulier.

Division entre les Cardinaux.

I. Il y avoit deux Factions dans le sacré College. L'une vouloit un Pape agréable au Roi Charles, & leur Chef étoit Mathieu Rosso des Ursins. Le Chef du Parti opposé étoit Jaques Colonne. Il n'y avoit à Rome que douze Cardinaux. Ils s'enfermerent ensemble ; & l'Evêque d'Ostie, Latin des Ursins, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, leur fit une belle Exhortation pour leur persuader d'elire promptement un digne Sujet : mais, ils n'en furent point touchez, & ne purent même demeurer en place. Après avoir été dix jours au Palais, que Nicolas IV. avoit fait bâtir à Ste. Marie-Majeure, ils passerent à celui d'Honorius IV. près de Ste. Sabine, au Mont Aventin. De-là, ne pouvant s'accorder, ils allerent à la Minerve : mais, le St. Esprit ne les y suivit pas. Au contraire, les maladies causées par la corruption de l'air les disperserent au mois de Juin. Vers la mi-Octobre, ils revinrent à Rome, & s'assemblerent encore à la Minerve ; mais, sans pouvoir s'accorder (1).

An de J. C. 1293.

Sedition à Rome.

II. Il s'émût à Rome une violente Sédition, à l'occasion des Senateurs qu'il fallut renouveller au commencement de l'an 1293. Pendant six mois, Rome fut sans Senateurs, & ses Citoiens se firent une cruelle Guerre. On enfonça les Portes, on brula des Tours & des Maisons, on pilla des Meubles. Trois Cardinaux Romains, se sentant les plus foibles, allerent passer l'Eté à Rieti avec Mathieu d'Aquasparta & Gerard de Parme. Benoit Caëtan demeura seul à Viterbe. Les trois autres Cardinaux demeurerent à Rome : ceux-ci ecrivirent à leurs Collegues en ces termes : *Nous pouvons étant à Rome faire un Pape en votre absence ; mais, nous aimons mieux le faire de Concert avec vous. Venez donc promptement, si vous voulez mettre fin à la Vacance du St. Siege.* Cette Declaration fit craindre un Schisme, en cas que les trois Cardinaux qui étoient à Rome prétendissent avoir Droit d'élire seuls par le Privilege du lieu, & que les autres qui étoient à Rieti voulussent prevaloir

(18) *Heydegger, ubi supr.*

(1) *J. Villani, Lib. VII. c.* 150. *Rainaldus, an.* 1292. §. 18. 19. 20. *Jacob. Stefanesc. ap. Bolland. tom.* 15. *p.* 439.

valoir par leur nombre. Ceux-ci aſſemblerent les plus habiles Juriſconſultes, pour examiner la Queſtion; &, par leur Conſeil, ils firent un compromis, & prirent des arbitres, qui deciderent que tous les Cardinaux s'aſſembleroient à Perouſe le 18. d'Octobre 1293. Les Cardinaux ſuivirent cette reſolution. Ils ſe rendirent à Perouſe: mais l'hyver ſe paſſa encore avant qu'ils fiſſent une Election (2). An de J.C. 1293.

III. Les Cardinaux, diviſez à Perouſe comme par-tout ailleurs, ne purent s'accorder ſur le choix d'un Pape. L'hyver étoit preſque paſſé quand Charles le Boiteux, Roi de Sicile, revenant de France, arriva à Perouſe où il rencontra ſon fils ainé Charles-Martel, Roi de Hongrie, qui venoit de Pouille au devant de lui. Les Cardinaux envoierent pour le recevoir à quelque diſtance de la Ville deux Cardinaux Diacres. Le reſte des Cardinaux les reçut à l'entrée de l'Egliſe, & les ſalua par le baiſer: & ils les firent aſſeoir au milieu d'eux. Le Roi de Sicile les exhorta à remplir promptement le St. Siege; & le Cardinal Latin lui repondit au nom de tout le College: mais, le Roi eut de groſſes paroles ſur ce ſujet avec le Cardinal Benoit Caïetan (3). An de J.C. 1294. Le Roi de Sicile preſſe l'Election.

IV. Cependant, le St. Siege vaquoit depuis vingt ſept mois, & l'on étoit au commencement de Juillet 1294. quand les Cardinaux étant aſſemblés vinrent à parler de la mort, à l'occaſion de Napoleon qui avoit été obligé de s'abſenter, parce qu'il avoit perdu ſon frere tué d'une chute de Cheval. Cet accident fit faire aux Cardinaux de ſerieuſes Reflexions, & Jean Bouccamace, Evêque de Tuſculum, dit: *Pourquoi donc differons-nous ſi long-tems de donner un Chef à l'Egliſe? Pourquoi cette Diviſion entre nous?* Le Cardinal Latin ajouta: *Il a été revelé à un ſaint Homme, que ſi nous ne nous preſſons d'elire un Pape, la Colere de Dieu eclatera avant quatre mois.* Benoit Caïetan dit en ſoûriant: *N'eſt-ce point Frere Pierre de Mouron à qui cette Revelation a été faite?* Latin repondit: *c'eſt-lui-même. Il me l'a écrit, & qu'étant la nuit en priere devant l'Autel, il avoit reçu ordre de Dieu de nous en avertir.* Alors, les Cardinaux commencerent à s'entretenir de ce qu'ils ſavoient du St. Homme. L'un relevoit l'auſterité de ſa vie, l'autre ſes vertus, l'autre ſes Miracles: quelqu'un propoſa de le faire Pape; & on raiſonna ſur cette Propoſition, qui fut enfin reçuë, comme je vais le raconter. Deliberation ſur le choix d'un Pape.

(2) *Boll. tom.* 15. *p.* 440. *&c. Tritheme, de Script. Eccl. p.* 299. *Labbe, Script. tom.* I. *p.* 422.

(3) *Boll. tom.* 15. *p.* 440. 448. *Rainaldus, an.* 1293. §. 2.

An de J.C. 1292.

ADOLFE DE NASSAU, *Empereur.*

CELESTIN V.

PHILIPPE LE BEL, *Roi de France.*

CXCVIII. PAPE.

Histoire de Pierre Mouron.

PIerre Mouron, qui fit rentrer les Cardinaux en eux-mêmes, étoit né l'an 1215. au Diocese d'Isernia en Poüille. Son Pere se nommoit Angelier, mais on ne lui donne point de surnom: sa Mere s'appelloit Marie; gens obscurs, mais vertueux. Ils eurent douze fils, dont ils souhaitoient que quelqu'un se donnât au service de Dieu, ce qui réussit à Pierre qui étoit l'onzieme. Il temoigna dès l'enfance tant d'inclination à la vertu, que sa Mere demeurée veuve le fit étudier; & comme il avoit toujours senti un grand attrait pour la solitude, il commença dès l'age de vingt ans à executer son dessein. Il se retira premierement à une Eglise de St. Nicolas, près du Château de Sangre, puis à un Hermitage de la Montagne voisine, & enfin à une Grotte d'une autre Montagne, où il trouva une grande Roche, sous la quelle il creusa un peu, ensorte qu'il s'y logea, mais si à l'étroit, qu'à peine s'y pouvoit-il tenir debout ou s'etendre pour se coucher; & pourtant il y demeura trois ans. Comme tout le Monde lui conseilloit de se faire ordonner Prêtre, il alla à Rome, & y reçut la Prêtrise. Il vint au Mont de Mourron, près de Sulmone, Ville Episcopale de l'Abbruze Ulterieure, & y aiant trouvé une Grotte à son gré, il s'y arrêta, & y demeura cinq ans. Là, il fut tenté de s'abstenir de dire la Messe par humilité, mais Dieu lui fit, dit-on, connoître, qu'il devoit continuer de la dire. Comme il ne trouvoit pas ce lieu assez solitaire, parce qu'on avoit defriché les bois d'alentour, il passa au Mont de Magelle, près la même Ville de Sulmone. Il y trouva une Grotte qui lui plût beaucoup, mais non pas à deux Compagnons qu'il avoit, ni à ses amis; c'est pourquoi il y demeura seul. Cependant, ses Compagnons qui l'aimoient vinrent y demeurer quelques jours après: il lui vint ensuite plusieurs autres Disciples. Il refusoit autant qu'il pouvoit de les recevoir, disant qu'il étoit un homme simple, & que son inclination étoit de demeurer toûjours seul. Mais quelquefois, vaincu par la charité, il consentoit à leur desir. Enfin, on bâtit en ce lieu de Magelle un bel Oratoire à l'honneur du St. Esprit. C'est ainsi que Pierre raconte lui-même les commencemens de sa Vie; mais, avec beaucoup d'autres circonstances, qui font voir, qu'il étoit en effet très-simple, & qu'il prenoit aisément ses pensées pour des inspirations, ses songes pour des revelations, & tout ce qui lui paroissoit extraordinaire pour des Miracles (1). Ses Disciples embrasserent la Regle de St. Benoit; & le Pape Urbain IV. approuva leur Institut en 1263. Mais, Pierre ajoutoit aux Observances de la Regle plusieurs

(1) *Bolland. tom.* 15. *p.* 505. *& alibi.*

ſieurs auſterités. Il étoit reclus dans une Cellule particuliere ſi bien fermée, que celui qui lui repondoit à la Meſſe le ſervoit pas la fenêtre. Pendant certains tems, il gardoit abſolument le ſilence. Il couchoit, ou ſur la Terre nuë, ou ſur des planches, avec une Pierre, ou un billot de bois pour chevet. Il portoit une Ceinture chargée de Chaines de fer, & une chemiſe de mailles ſur la chair. Il jeunoit tous les jours hors le Dimanche, & les Mardis; & les Vendredis au pain & à l'eau. Il paſſoit ſouvent les nuits à reciter des Pſeaumes, ſans dormir; &, pour eviter l'oiſiveté, il faiſoit des cilices qu'il donoit (2). An de J.C. 1294.

Un homme de ce Caractere n'étoit point fait pour être Pape. Il le fut pourtant, & voici de quelle maniere il fut elevé à cette Dignité. Le Cardinal Latin, voiant les eſprits bien diſpoſez, s'avança & donna le premier ſa voix à Pierre de Mouron, pour être Pape. Enſuite, il demanda les ſuffrages, & ſix autres le ſuivirent. Jaques & Pierre Colonne refuſerent de ſe declarer juſqu'à ce que l'on eut appris l'intention du Cardinal de St. Marc, qui étoit à ſon Logis malade de la goutte. On envoia à Napoleon, qui vint, & approuva les avis des autres. Enfin, tous les ſuffrages des onze Cardinaux concoururent, même celui du Cardinal de St. Marc abſent, & tous fondans en larmes ſe ſentirent comme inſpirez d'elire Pierre de Mouron. Il étoit tems que le St. Eſprit vint à leur ſecours; mais, je m'étonne qu'il abandonnât ſi-tôt ſon ouvrage. Cependant, les Cardinaux crurent apparemment que l'inſpiration n'étoit pas un moien d'Election aſſez regulier; car, pour faire tout dans l'ordre, ils donnerent pouvoir au Doïen Latin, Evêque d'Oſtie, d'élire Pierre au nom de tous; ce qu'il fit auſſi-tôt, & les autres ratifierent l'Election. Enſuite, ils écrivirent à Pierre, pour le prier d'accepter le fardeau qu'on lui impoſoit. On lui envoia cinq Deputez. Ils arriverent à Sulmone, petite Ville, près de laquelle étoit Mouron ſur une Montagne haute & eſcarpée. Ils firent demander audience au Pape élû, & le lendemain, ils monterent la Montagne par un chemin très-rude. Ils fondoient en ſueur, & à peine pouvoient-ils paſſer deux de front. Enfin, ils arriverent à la cellule du Saint reclus, qui ne parloit que par une fenêtre grillée. Ce fut ainſi qu'il leur donna audience. A travers cette grille, ils virent un Vieillard d'environ 72. ans, pale, attenué de jeûnes, la barbe hériſſée, les yeux enflés des larmes qu'il avoit repanduës à cette ſurprenante nouvelle, dont il étoit encore tout effraié. Les Deputez ſe decouvrirent, s'agenouillerent, & ſe proſternerent ſur le Viſage: Pierre ſe proſterna de ſon côté. Enſuite, l'Archevêque de Lion commença à parler & lui declara comme il avoit été élû Pape par acclamation, tout d'une voix, & contre toute eſperance, le conjurant d'accepter & de faire ceſſer les Troubles dont l'Egliſe étoit agitée. Pierre repondit: *Une ſi ſurprenante Nouvelle me jette dans l'Incertitude. Il faut conſulter Dieu. Priez-le auſſi de votre côté.* Pierre de Mouron elû Pape.

Alors, il prit par ſa fenêtre le Decret d'Election, & s'étant encore proſterné, il pria quelque tems, puis il dit: *Il ne faut point de grands Diſcours pour des* Il accepte le Pontificat.

(2) *Ughell. Ital. Sac. tom. 6. Boll. ubi ſupr.*

An de J.C. 1294.

des Perſonnes telles que vous êtes. J'accepte le Pontificat, & je conſens à l'Election. Je me ſoumets, & je crains de reſiſter à la volonté de Dieu, & de manquer à l'Egliſe dans ſon beſoin. Auſſi-tôt, il ouvrit ſa Cellule. Les Deputez lui baiſerent les pieds; mais, il les baiſa à la bouche. Ils louerent Dieu & ſoupirerent de joie. La nouvelle de cet Evenement s'étant répandue, on accourut de tous côtés voir le nouveau Pape; & entre les autres y vint Jaques Stefaneſchi Romain, depuis Cardinal, de qui nous tenons tout ce detail. Il y vint des Evêques, des Eccleſiaſtiques, des Religieux, des Comtes, des Seigneurs, des Nobles, des grands & des petits; tous s'empreſſoient de voir le ſaint Homme, qui auparavant ne ſe laiſſoit pas voir à tous ceux qui le deſiroient. Charles Martel, fils du Roi de Sicile, & Roi titulaire de Hongrie, vint à ce ſpectacle comme les autres; & le Roi Charles le Boiteux ſon Pere vint le lendemain trouver le nouveau Pape à l'Abbaïe du St. Eſprit, où il avoit paſſé la nuit accompagné du Cardinal Pierre Colonne.

Sejour de Celeſtin à l'Aquila.

Pierre de Mouron, qui fut appellé CELESTIN V., aiant renoncé dès ſa Jeuneſſe aux eſperances du Siecle, n'avoit etudié ni le Droit, ni les autres Sciences, & il avoit formé dans le même eſprit les Moines de ſa nouvelle Congregation; enſorte que c'étoient de bonnes gens ruſtiques & ſans etude. La Defiance eſt le foible commun petits Genies. Celeſtin y fut ſujet, à l'égard des Cardinaux & de tout le Clergé ſeculier; & il ſe livra à des Juriſconſultes Laïques, dont il eſtimoit l'habileté pour les Affaires, mais peu inſtruits des Matieres Eccleſiaſtiques, qui leur étoient nouvelles. Il écrivit aux Cardinaux à Perouſe, qu'il lui étoit impoſſible de les y aller trouver, & de faire un ſi grand voiage dans les chaleurs de l'Eté, lui qui étoit avancé en âge, & accoutumé au froid des Montagnes. Il étoit environ à ſoixante mille ou vingt lieuës de Perouſe. Il prioit les Cardinaux de venir juſqu'à la Ville de l'Aquila, & de lui faire ſavoir leur intention. Cependant, il ſe rendit à cette Ville nouvelle, encore peu habitée. Le Pape y entra monté ſur un Ane, dont la bride étoit tenue à droite & à gauche par les deux Rois Charles le Pere & le Fils. Cette Humilité apparente couvroit un grand fonds de Vanité; Paſſion, dont les Devots ſont toujours attaqués. Je ſouſcris à l'opinion de ceux qui croient que le nouveau Pape auroit mieux fait de renfermer l'humilité dans ſon cœur, & de monter, ſuivant la Coutume, un Cheval richement enharnaché.

Les Cardinaux veulent attirer le Pape à Perouſe.

Pendant que le Pape attendoit les Cardinaux à l'Aquila, il donna diverſes Charges à des hommes de l'Abbruze; & il prit un Laïque pour ſon Secretaire, ce qui parut un étrange nouveauté. Il fit Vice-Chancelier de l'Egliſe Romaine Jean de Caſtro-Celi, qui de Moine & Prevôt du Mont-Caſſin avoit été elû Archevêque de Benevent, & confirmé par le Pape Martin IV. en 1282 (3). Il ſavoit la Theologie & le Droit Canonique, mais il étoit intereſſé, & on lui attribua pluſieurs fautes qu'il fit faire au Pape. Ce-

(3) *Ughell. Ital. Sac. tom. 8. p. 220.*

Cependant, le Pape reçut une Lettre des Cardinaux, qui le prioient de venir les trouver, & de considerer le mauvais exemple qu'il donneroit de transferer la Cour de Rome, si jamais on elisoit un Pape de Païs étranger: joint le peril des maladies, dans la saison où l'on étoit, & la depense que toute la Cour seroit obligée de faire pour se rendre auprès de lui. Ils avoient écrit cette Lettre, avant que de recevoir celle du Pape, après la quelle ils s'expliquerent plus clairement: „ Il nous est dur, dirent-ils, d'être appellés „ dans le Roiaume de la Poüille, & nous n'avons pas oublié que le Pape „ Martin IV. fut pressé par les François d'y passer, quand les Arragonois „ menaçoient ce Roiaume: mais, ce sage Pape aima mieux s'exposer aux „ ennemis, que de sortir de ses Terres. Nous voions bien, qu'à votre âge, „ il est incommode de voiager au mois d'Août; mais, vous pouvez venir en „ litiere (4). „

An de J.C. 1294.

Le Pape ne fut point touché de leurs raisons, & persista à vouloir être sacré à l'Aquila, cedant aux persuasions du Roi Charles le Boiteux, qui vouloit montrer sa puissance à faire de nouveaux Cardinaux. Le Cardinal Latin Malebranche des Ursins devoit sacrer le nouveau Pape, comme étant Evêque d'Ostie; mais, il mourut à Perouse le 10. d'Août. Alors, le Pape donna l'Evêché d'Ostie, à Hugues-Seguin, né à Billon en Auvergne, Cardinal Prêtre du titre de Ste. Sabine, & le fit sacrer par l'Archevêque de Benevent; puis il prit lui-même les Ornemens de Pape elû; savoir la Mitre ornée d'or & de pierreries. Il les reçut de Napoleon Cardinal Diacre, qui étoit venu à l'Aquila avec Hugues, & en même tems il changea son nom de Pierre en celui de Celestin (5); ce que Napoleon aiant publié, tout le Monde vint baiser les piés au nouveau Pape, les Rois, les Evêques, le Clergé, les Seigneurs; & il monta en un lieu elevé, d'où il donna la Benediction au Peuple. Les Cardinaux, aiant appris ces nouvelles, vinrent en diligence à l'Aquila, où Celestin fut sacré le Dimanche 29. d'Août. Après la Ceremonie du Sacre, le Pape s'assit sur un echaffaut dressé dans la Campagne près de l'Eglise, pour se montrer au Peuple, & rentra dans l'Aquila en Procession monté sur un Cheval blanc: enfin, il mangea en festin avec les Cardinaux, suivant la coutume. Quoiqu'il ne manquât pas absolument de bon sens & de discernement pour parler à propos, son défaut d'experience & de connoissance du monde le rendoit incertain & timide. Il parloit peu, & toûjours en Italien, ne sachant pas assez de Latin, pour s'exposer à le parler; & ne rendoit jamais de sa bouche aucune reponse en public. Il les faisoit rendre par d'autres. Comme il ne consultoit point les Cardinaux, il fit plusieurs mauvais choix d'Evêques & d'Abbez, soit de lui-même, soit par suggestion d'autrui (6). Etant encore à l'Aquila, il envoia, suivant la coutume, une Lettre circulaire aux Evêques, sur sa Promotion au Pontificat, où il dit: „ Cette Charge nous paroissoit tellement au-dessus de nos forces, que nous en étions

Sacre de Celestin IV.

(4) *Boll. tom.* 15.

(5) C'est de-là, sans doute, que l'Institut de Pierre de Mouron a été appellé l'Ordre des Celestins.

(6) *Ughell. Ital. Sac. tom.* 1. *p.* 86. *Bolland. tom.* 15. *p.* 440. *&c.*

An de J.C. 1294.

„ étions epouvantez ; d'autant plus que, vivant depuis très-long-tems en solitude, nous avions renoncé à tous les soins des affaires du Monde. Mais, „ considerant qu'un plus grand retardement dans l'Election d'un Pape attiroit de grands maux à toute l'Eglise, & pour ne pas resister à la Vocation divine, nous avons subi le fardeau, nous confiant au secours de celui „ qui nous l'a imposé (7). „ Ces paroles font voir la fausseté de ce qu'on publioit cent ans après, que ce saint Homme avoit d'abord refusé le Pontificat, & s'étoit même enfui pour l'éviter : car, il n'auroit pas manqué de le dire dans cette Lettre (8).

Promotion de Cardinaux.

Le 18. de Septembre, le nouveau Pape fit une Promotion de douze Cardinaux, sept François & cinq Italiens. La plupart des anciens Cardinaux en furent mal satisfaits. Celestin leur en fit un secret, & il ne declara les noms des nouveaux que la veille de l'Ordination. De plus : ils étoient choqués qu'on leur donnât des Confreres inconnus, comme étoient la plûpart des François inconnus au Pape même, qui avoit passé sa vie en solitude ; en sorte qu'on voioit clairement qu'il ne les avoit fait Cardinaux qu'à la persuasion du Roi Charles de Sicile. Il eut encore pour lui la complaisance d'aller s'établir à Naples, où ce Prince faisoit sa residence ; & il l'y attira, sous prétexte de procurer la Paix de Sicile : au lieu que, les Chaleurs de l'Eté étant passées, on s'attendoit avec raison qu'il reviendroit à Rome. Il sembloit que ce bon Pape ne comprît pas, qu'étant Evêque de Rome, il étoit obligé d'en prendre soin par lui-même (9).

Graces accordées au Roi Charles.

Charles, Roi de Sicile, voulut profiter du pouvoir qu'il avoit sur l'esprit foible de Celestin, pour ses interêts particuliers. 1. Il obtint de lui la confirmation du Traité qu'il avoit fait avec Jaques Roi d'Arragon ; mais, à cette condition, que le Roi de France & son frere Charles y consentiroient. La Bulle est dattée de l'Aquila le 1. d'Octobre. 2. Louis, second fils du Roi Charles, & Prisonnier du Roi d'Arragon, n'avoit que 21. ans, & n'étoit pas encore tonsuré. Seulement, il temoignoit son desir d'entrer dans l'état Ecclesiastique. Le Pape ne laissa pas de lui donner l'Archevêché de Lion, vacant par la Promotion au Cardinalat de Beraud de Gout, Evêque d'Albane ; & il donna à ce jeune Prince l'Administration de cet Archevêché tant au spirituel, qu'au temporel. La Bulle est dattée de Sulmone le 9. d'Octobre ; mais, elle fut sans effet, & le Siege de Lion ne fut rempli que deux ans après (10).

Mecontentement des Cardinaux.

Ainsi, quoique les intentions de Celestin fussent très-pures, la simplicité dans laquelle il avoit passé sa vie, le defaut d'experience, la foiblesse de l'age, lui firent commettre bien des fautes par les artifices de ses Officiers & des autres, auxquels il étoit livré. Desorte qu'on trouvoit quelquefois les mêmes graces accordées à trois ou quatre Personnes, & des Bulles sel-

lées

(7) *Rainaldus tom.* 15. *Annal. App. an.* 1294.

(8) *Petr. Alliac. ap. Bolland. Fleury, Hist. Eccl. Liv. LXXXIX.* §. 29.

(9) *Raynald. an.* 1294. §. 16. 17.

(10) *Rainaldus, tom.* 15. *App. Gall. Chr. tom.* 1. *p.* 326.

lées en blanc: on trouvoit des Benefices donnés avant qu'ils fussent vacans. Il en donnoit plusieurs, sans consulter les Cardinaux & en leur absence; même des Evêchez. Enfin, les Cardinaux furent extremement indignez de ce qu'il renouvella l'Ordonnance du Conclave publiée 20. ans auparavant par Gregoire X. Celestin fit trois Constitutions sur ce sujet. Par la premiere, il leva la suspense de l'execution ordonnée par ses Predecesseurs: par la seconde, il releva le Roi Charles du Serment que les Cardinaux avoient exigé de lui, de ne les point enfermer, ni les retenir dans son Roiaume, si Celestin y venoit à mourir. Par la troisieme, il ordonna que le Decret du Conclave seroit executé, soit en cas de Mort, soit en cas de Renonciation du Pape. Elle est dattée du 9. de Decembre, lorsqu'il avoit deja pris la resolution de renoncer. En effet, sa Conduite excita des plaintes de quelques Cardinaux, qui trouvoient l'Eglise & la Ville de Rome en danger sous un tel Gouvernement; &, pendant qu'il alloit à Naples, quelques-uns lui insinuerent qu'il devoit renoncer à sa Dignité, & qu'il ne pouvoit demeurer Pape en sureté de Conscience (11).

Artifices criminels de Benoit Caietan.

On raporte à ce sujet les criminels Artifices de Benoit Caietan. Ce Prêtre, brulant d'Ambition, ne soupiroit qu'après le Pontificat. Convaincu, que, pour y parvenir plus sûrement, il ne devoit pas chercher les Voies Canoniques, il persuada à Celestin, qui étoit homme de bien, de se défaire du Papat. Voici la Fourbe dont il se servit. Il introduisit une Sarbatane dans la Chambre de Celestin; &, par ce moïen, il lui cria pendant plusieurs mois, comme si c'étoit un Ange qui parlât: *Celestin, Celestin, cede le Papat: c'est une Charge au-dessus de tes forces* (12). Le Pape, qui avoit la Conscience delicate, & l'Esprit un peu alteré par ses Visions, crut facilement que c'étoit-là un Avertissement celeste.

Scrupules de Celestin.

Le tems de l'Avent étant proche, Celestin voulut se mettre en retraite, suivant sa coutume, & s'enfermer dans la Cellule qu'il s'étoit fait faire au Palais: laissant cependant à trois Cardinaux le pouvoir d'expedier en son tems toutes les affaires. Leur Commission étoit deja dressée, mais non encore scellée, quand le Cardinal Mathieu Rossi des Ursins revint de Rome à Naples, & fit voir au Pape les Inconveniens de cette Commission, qui sembleroit faire trois Papes, & l'obligea de la suspendre. Alors Celestin, meditant dans sa Cellule, & voiant combien il étoit dechû de la Perfection dont il approchoit auparavant, disoit en pleurant: *On dit que j'ai tout Pouvoir en ce Monde sur les Ames, & pourquoi ne puis-je donc pas assurer le Salut de la mienne, & me decharger de tous ces soins, pour procurer mon Repos, aussi bien que celui des autres? Dieu me demande-t'il l'impossible, & ne m'a-t'il élevé que pour me précipiter? Je vois les Cardinaux divisez, & j'entens des Plaintes contre moi de tous côtez: ne vaut-il pas mieux rompre mes liens, & laisser le St. Siege à quelqu'un qui sache gouverner l'Eglise en Paix? Si pourtant il m'est permis*

(11) *Boll. tom.* 15. *p.* 427. 440. *n.* 1. 457. *Rainald. an.* 1294. §. 18. *tom.* 15. *app.*

(12) *Heydegger, Hist. Papat. ætat.* 5.

An de J.C. 1294. *mis de quitter cette Place, & de retourner à ma Solitude.* Dans ce doute, il eut recours à un petit Livre qu'il consultoit dans son desert, pour suppléer à la science qui lui manquoit, & qui contenoit en abregé les Maximes du Droit. Il y trouva qu'il est permis à tout Ecclesiastique de renoncer à son Benefice ou à sa Dignité, pour cause valable & du consentement de son Superieur : mais, il douta si le Pape, qui n'a point de Superieur, étoit compris dans la Regle generale; &, sur cette difficulté, il consulta un Ami, qui lui dit: *Vous pouvez, sans doute, renoncer, pourvû que vous en aiez une Cause suffisante. Je n'en manque pas*, reprit Celestin, *j'en ai plusieurs; & c'est à moi à en juger.* Il consulta encore une autre Personne qui decida de même: ainsi, il s'affermit dans la Resolution de renoncer. Mais, ces Consultations ne furent pas si secretes, qu'elles ne vinssent à la connoissance des Celestins, je veux dire, des Moines de la nouvelle Congregation, qui étoient continuellement auprès du Pape leur Fondateur. Ils firent tous leurs efforts, pour lui faire changer de Resolution; lui representant, que s'il les abandonnoit, ils seroient insultés de toutes parts, & ne pourroient subsister long-tems. Ils exciterent même secretement le Peuple de Naples à se presenter en tumulte au Château où logeoit le Pape, dont ils rompirent les Portes, & vinrent jusques à sa Cellule, que plusieurs Nobles enfoncerent demandant à le voir. Il vint à eux, leur parla, & sçut si bien dissimuler son dessein qu'il les appaisa. Cinq jours après, il assembla les Cardinaux, & leur representa comment il avoit passé sa vie dans le Repos & la Pauvreté, les douceurs qu'il y avoit gouttées, les graces qu'il avoit reçuës de Dieu, à qui il raportoit tous ses biens, sans se rien attribuer. Puis il ajouta avec larmes: *Mon âge, mes manieres, la grossiereté de mon Langage, mon peu d'Esprit, le manque de Prudence & d'Experience, me font craindre le peril auquel je suis exposé sur le St. Siege. C'est pourquoi, je vous demande instamment votre Conseil: Puis-je ceder en sureté, & ne sera-t'il pas utile à l'Eglise que je renonce à un Métier que je ne sais pas?* Les Cardinaux, après y avoir bien pensé, lui conseillerent de s'essaier encore pendant quelque tems, d'eviter les mauvais Conseils qui nuisoient aux affaires & à sa reputation; & ils lui promirent un heureux succès, s'il vouloit les croire. Cependant, ils lui conseillerent d'ordonner des Processions & des prieres publiques, pour demander à Dieu qu'il fit connoître ce qui seroit le plus utile à son Eglise. On fit donc une Procession solemnelle, depuis la grande Eglise de Naples, jusqu'au Chateau du Roi, où logeoit le Pape. Plusieurs Evêques s'y trouverent avec tous les Religieux & tout le Clergé; &, quand on fut arrivé au Chateau, toute la Procession demanda au Pape sa Benediction. Il vint à une Fenêtre accompagné de trois Evêques; &, après qu'il eut donné la Benediction, un des Evêques de la Procession lui demanda Audiance: puis, au nom du Roi, de tout le Roiaume, du Clergé, & du Peuple, il le supplia à haute voix, que puisqu'il étoit la gloire du Roiaume, il ne se laissât persuader en aucune maniere de renoncer. Un de ceux qui étoient avec le Pape repondit, par son ordre, que ce n'étoit point son intention, à moins

moins qu'il ne vit quelqu'autre raison qui l'y obligeât en Conscience. Alors, l'Evêque qui parloit pour le Roi & le Roiaume entonna le *Te Deum*, & chacun retourna chez soi. C'étoit au commencement de Decembre. Tout le Monde crut, & le Roi même fut persuadé, que le Pape Celestin ne pensoit plus à renoncer (13). An de J.C. 1294.

Mais, le 13. du même mois, jour de Sainte Luce, il tint un Consistoire, où étant assis avec les Cardinaux, revêtu de la Chape d'Ecarlate & des autres Ornemens de Pape, il tira un papier fermé; &, après avoir defendu aux Cardinaux de l'interrompre, il l'ouvrit & le lût en ces mots: „ Moi Celestin, Pape cinquieme du Nom, mû de causes legitimes, d'humilité, de „ desir d'une meilleure vie, de ne point blesser ma Conscience, de la foi- „ blesse de mon corps, du defaut de science, & de la malignité du Peu- „ ple, & pour retrouver le Repos & la Consolation de ma vie passée, je „ quitte librement & volontairement la Papauté, & je renonce expresse- „ ment à cette Charge & à cette Dignité; donnant dès à present au Sacré „ College des Cardinaux la pleine & libre faculté d'elire canoniquement „ un Pasteur à l'Eglise Universelle. „ On dit qu'à cette Lecture, les Cardinaux ne purent retenir leurs soupirs & leurs larmes. Mathieu Rossi, le plus ancien Diacre, par ordre de tous, dit à Celestin: *St. Pere, s'il n'est pas possible de vous faire changer de Resolution, faites une Constitution qui porte expressement que tout Pape peut renoncer à sa Dignité, & que le College des Cardinaux peut accepter sa Resignation* (14). Celestin l'accorda (15). Rossi dicta la Constitution, & elle fut depuis inserée au Sexte des Decretales (16). Alors, Celestin sortit du Consistoire; & les Cardinaux, après en avoir deliberé, & gagnez la plupart par les Intrigues de Benoit Caietan, admirent sa Resignation. L'aiant fait rentrer, ils l'exhorterent à demeurer tranquille, & à prier pour le Peuple qu'il laissoit sans Pasteur. Mais, l'état où ils le virent leur fit encore repandre des larmes; car, il avoit quitté toutes les Marques de sa Dignité, & avoit repris l'Habit de simple Moine. Il avoit tenu le St. Siege cinq mois & quelques jours depuis son Election & depuis son Sacre trois mois & demi. Cette Cession du Pape Celestin fut interpretée diversement. Les gens du monde la regarderent comme une action de pusillanimité & de bassesse de courage: mais, les plus sages l'admirerent comme un effet de la plus sublime vertu (17). Cession de Celestin.

(13) *Boll. tom. 15. p. 458. &c.*
(14) *Boll. ubi supr. p. 460. c. 17.*
(15) *Platine, in Cœlestino V.*
(16) *De Renunciat. c. 1.*
(17) *Dante, Inferno. Canto 3. fol. 20. Petrarque, Vitæ Solitar. lib. 2. c. 17.*

An de J.C. 1294.

ADOLPHE DE NASSAU, *Empereur.*

BONIFACE VIII.

PHILIPPE LE BEL, *Roi de France.*

CXCIX. PAPE.

Benoit Caietan élû Pape.

APrès la Cession de Celestin, le Sacré College attendit dix jours, suivant la Regle; &, pendant ce tems-là, Benoit Caietan, dont l'ambitieux Projet commençoit à réussir, ne cessa point de briguer le Pontificat. Il s'etoit montré le plus impatient & le plus adroit de ceux qui cherchoient à monter sur le St. Siege. On convient qu'il n'auroit eu aucun besoin des Artifices & des Fourberies dont j'ai parlé, pour persuader la Retraite à Celéstin. Mais, Mr. Baillet avouë qu'il en avoit pourtant emploié de plus d'une espece, & qu'après avoir procuré au saint Homme Celestin toutes les facilités possibles pour sa Demission, il n'y eut point de Brigues qu'il ne mit en usage, pour se faire elever à sa Place (1). Il y réussit; car, les Cardinaux s'étant enfermez en Conclave dans le Palais du Roi, ils elurent Pape, à la pluralité des voix, le Cardinal Benoit Caietan, alors Prêtre du titre de St. Silvestre & St. Martin, qui prit le nom de BONIFACE VIII. (2).

Son Histoire avant son Pontificat.

Il étoit né à Anagni: son Pere, qui se nommoit Leufroi, étoit de l'illustre Maison des Caietans. Dès sa jeunesse, Benoit s'appliqua à l'etude du Droit tant civil que canonique, & il fut Docteur en cette Faculté. Il fut Chanoine de Paris & de Lion; & il exerça à Rome la fonction d'Avocat Consistorial & de Notaire du Pape. Son premier emploi fut auprès du Cardinal Ottobone Legat en Angleterre. En 1280. le Pape Nicolas III. l'envoia avec le Cardinal Mathieu Rossi pour le Traité entre Rodolfe Roi des Romains & Charles I. Roi de Sicile. L'année suivante, le Pape Martin IV. le fit Cardinal Diacre du titre de Saint Nicolas; puis il l'envoia au même Roi Charles, pour le detourner du Duel avec Pierre Roi d'Arragon. Nicolas IV. le fit Legat en Pouille: en suite, il le chargea de faire un Accommodement entre Denis Roi de Portugal, & le Clergé du Roiaume. Ce même Pape le fit Cardinal Prêtre, & l'envoia avec le Cardinal Gerard de Parme, pour terminer les differends entre le Roi Charles de Sicile, & Alfonse Roi d'Arragon, & entre Philippe le Bel & Edouard. Il étoit savant, dit St. Antonin, prudent, d'un grand courage, Zelateur & Conservateur des Droits (ou plutôt des Usurpations) de l'Eglise (3). Les Historiens contemporains, & entr'autres Jourdain, dont l'Ouvrage se trouve en Manuscrit dans la Bibliotheque du Vatican, l'accusent de Faste & d'Orgueil (4). Il meprisoit tout le reste des hommes, & Ciaconius lui reproche judicieusement son Avarice & son Ambition: *Il avoit,* dit

(1) *Baillet, Demêlez de Boniface VIII. avec Philippe le Bel, pag.* 18.

(2) *Boll. tom.* 15. *p.* 462. *Rainald. an.* 1294. §. 23.

(3) *Antoninus, tit.* 20. *c.* 8. §. 1.

(4) *Jord. MS. ap. Rainald. an.* 1294. §. 23.

dit cet Auteur, parlant de Boniface, *un grand fonds d'Iniquités, de Fourberies, d'Arrogance, d'Audace; & de plus une Ambition demesurée & une cruelle Avarice* (5). Nous en verrons bientôt des preuves authentiques. An de J.C. 1295.

Le nouveau Pape partit de Naples au commencement de Janvier 1295. pour se rendre à Rome. Il passa à Anagni sa Patrie, où il fut reçu avec des danses, & d'autres marques de réjoüissance publique, & là vint une grande partie de la Noblesse Romaine, lui offrir la Dignité de Senateur qu'il accepta. Rome le reçut comme s'il eut été delivré de la Prison des ennemis. La Noblesse faisoit des courses à cheval: le Clergé marchoit en Procession avec l'encens en chantant. Il alla d'abord à St. Jean de Latran, puis il vint loger à St. Pierre, où il fut sacré solemnellement le 16. de Janvier, & ensuite couronné à la Porte de l'Eglise. Il marcha en Cavalcade à St. Jean de Latran, accompagné des deux Rois à pied: Charles Roi de Sicile tenoit la bride du Cheval à droite; & le Roi de Hongrie son fils la tenoit à gauche. Les mêmes Princes eurent encore la lacheté de le servir à table au Festin solemnel, la Couronne en tête (6). Boniface, avant son Sacre, fit Serment sur l'Autel de St. Pierre, de conserver la Foi & la Discipline de l'Eglise; particulierement les 8. Conciles Generaux (7). Boniface vient à Rome.

Les voies, que Boniface prit pour s'assurer de sa nouvelle Dignité, ne repondirent point mal aux moiens qu'il avoit emploiés pour y parvenir; & l'on jugea sur les premiers traits de sa violente Politique, quelles pourroient être les Maximes dont il se serviroit pour gouverner l'Eglise. Il veilloit avec une attention particuliere sur la Conduite de Pierre de Mouron son Predecesseur. D'abord, il fit confirmer son Abdication dans le College des Cardinaux. Sachant d'ailleurs que l'Abdication de Celestin étoit contraire au Droit Canon, qui ne permet pas de renoncer à la Chaire de St. Pierre (8), ce rusé Pontife s'avisa, pour rendre sa Vocation legitime, de faire regarder comme valables toutes les Renonciations faites avec Serment, quelque contraires qu'elles fussent aux Loix; & preuve que cet interêt particulier étoit la raison de Boniface, c'est que ce même Pape établit des Maximes tout opposées à celle-là dans le Sexte même (9). Ces précautions ne purent le rassurer contre les reproches de sa Conscience. Il craignoit que Celestin n'eut envie de reprendre la Dignité qu'il avoit quittée. Il feignit d'abord de traiter ce bon homme avec humanité. Il l'envoia à Rome devant lui, avec quelques Personnes pour l'accompagner & l'observer. Mais on dit (10) qu'en partant de Naples le premier ou le second jour de Janvier, il apprit avec étonnement que Pierre s'étoit derobé de nuit à sa Compagnie, & s'étoit echapé, suivi seulement d'un jeune Religieux de son Ordre, voulant retourner à sa Cellule, près de Sulmone. Boniface, allarmé de cette nouvelle, fit courir après lui; & on le trouva près de Viesti Ville Maritime de la Capi- Il fait arrêter Celestin.

(5) *Ciaconius, in ejus Vitâ.*
(6) *Boll. tom.* 15. *p.* 462. *&c. Rainaldus, an.* 1295. §. 1. 2.
(7) *Rainald. tom.* 15. *App.*
(8) *Vide Gloss. & Joan. Andr. in Cap. Quoniam, de Renunciat in Sexto.*
(9) *C. Non est Obligatorium* 57. *in Sexto.*
(10) *Ap. Boll. ubi supr. p.* 440. 445.

An de J.C. 1295.

pitanate: car, sachant qu'on le cherchoit, il avoit resolu de passer en Grece pour se mettre en sureté; mais, le vent contraire le retint, & il fut reconnu quoiqu'il se fût deguisé. On l'arrêta par ordre du Pape Boniface & du Roi Charles, mais avec grand respect; car, le Peuple le regardoit toujours comme un Saint, coupoit des morceaux de son habit, & arrachoit du poil de son Ane comme des Reliques. C'est ce que l'on trouve raconté fort serieusement dans la Vie de Pierre de Mourron, que les Bollandistes ont inserée dans le 15. Tome de leurs Actes des Saints. Quand on eut amené Celestin à Boniface, il le reçut, & disent les mêmes Actes, avec beaucoup d'honnêteté, lui donna de grandes louanges, l'envoia d'abord à Anagni, & le fit enfin convenir de demeurer au Château de Fumone en Campanie. Le Cardinal Pierre d'Ailly raconte la chose autrement. Il dit que Boniface voulut entendre lui-même la Confession de Celestin, pour connoître les Secrets de son cœur; & que l'aiant fait sortir, il le fit ensuite arrêter, sous prétexte qu'on pourroit abuser de sa facilité, pour lui faire reprendre la pensée du Pontificat, & donner lieu à un dangereux Schisme (11).

Premieres Demarches de Boniface pour établir sa Puissance sur le Temporel des Rois. Il se rend l'Arbitre de leur Différends.

Boniface, après s'être assuré de son Competiteur, qu'il retenoit Prisonier dans le Chateau de Fumone, „ ne songea plus qu'à executer les Projets „ qu'il avoit formez pour se procurer une Souveraineté temporelle & spirituelle sur toutes les Puissances de la Chrêtienté. Mais, pour en faciliter „ le succès, il crut devoir y aller par degrez, & commencer par les choses „ où il se trouvoit moins de difficultez. Il exigea d'abord de nouvelles soûmissions du Roi de Sicile, & des autres qui relevoient du St. Siege. Il „ disposa du Roiaume de Naples après la mort de Charles II. dit *Martel*, „ comme d'un Domaine dont il avoit la Souveraineté. Il decida les „ Droits de ceux d'Arragon & de Valence en faveur du Roi Jaques, comme s'il en eut été le Maître; & lui promit de même ceux de Sardaigne „ & de Corse. De-là, il crut pouvoir tourner ses vuës sur les Rois de „ France & d'Angleterre qui étoient en guerre, & il leur offrit sa Mediation pour accomoder leur Différends. Les deux Rois, dont les esprits également aigris l'un contre l'autre, & portés à la vangeance, n'avoient encore aucune dispotision à la Paix, s'accorderent à rejetter d'abord les „ Propositions du Pape. Ils temoignerent à ses Legats (12), que comme „ il n'étoit pas Question du spirituel dans leur Différend, ils n'avoient „ aucun besoin de l'entremise de sa Sainteté pour les terminer. Boniface „ leur fit dire, que ce n'étoit pas comme Pape, mais comme Personne Privée, & comme Ami commun des Parties, qu'il cherchoit à les accomoder, & qu'il n'avoit en vuë que le bien de la Paix & l'union des Princes „ Chrêtiens, pour ôter aux Sarrasins, & aux autres Infideles, les moïens „ de profiter de leurs divisions (13). „ Cependant, le Pape, de son autorité, ordonna une Trêve, sous peine d'Excommunication entre le Roi des Ro-

(11) *Pierre d'Ailli, Vie de St. Pierre Celestin. ap. Baillet, Demelez de Bonif. VIII p* 19.

(12) *Berard d'Albano, & Aimon de Palestrine.*

(13) *Baillet, ubi supr.*

Romains, le Roi de France, & le Roi d'Angleterre (14). Mais, la Guerre ne laissa pas de continuer avec la même animosité; & les Legats se contenterent de tirer beaucoup d'argent des Religieux d'Angleterre. An de J.C. 1296.

Le Pape, pour se fortifier contre les Mecontens, fit une Promotion de cinq Cardinaux : mais, comme sa Conscience lui reprochoit toujours les voies iniques par lesquelles il étoit parvenu au Pontificat, il voulut affoiblir l'horreur de ce crime par un autre encore plus detestable. Pierre de Mouron, quoique Prisonnier, lui faisoit toujours ombrage. Il étoit gardé jour & nuit par six Chevaliers & trente Soldats. On ne le laissoit voir à Personne. Il demanda deux Freres de son Ordre, pour celebrer avec eux l'Office divin, & on le lui accorda: mais, ils ne pouvoient souffrir long-tems cette Prison si etroite. On les en tiroit malades, & d'autres leur succedoient. Le lieu étoit si serré, que le saint Homme la nuit en dormant avoit la tête au même endroit où il posoit les pieds le jour en disant la Messe. Il souffroit toutes ces incommodités & les mauvais traitemens de ses gardes, sans donner aucun signe d'impatience. Mais son corps, affoibli par une si dure captivité, & son esprit rongé de chagrin, il ne put soutenir plus long-tems la cruauté de son Persecuteur: il mourut le 19. de Mai 1296 (15). Cette mort attira sur la conduite de Boniface, l'horreur & l'aversion de tous les gens de bien. Je ne dirai rien des Miracles dont on fait honneur à Celestin: ces sortes de faits sont trop bien placez dans les Legendes; je ferois mal de les en tirer, pour en noircir mon Papier.

Mort du Pape Celestin.

Fréderic d'Arragon s'étoit cantonné dans la Sicile, d'où le Pape vouloit le chasser, en lui persuadant, s'il eut été possible, de remettre l'Isle de Sicile au pouvoir de l'Eglise Romaine. Mais, tous les efforts du Saint Pere furent inutiles. Fréderic & les Siciliens renvoierent les Legats avec menaces & mepris, sans même leur donner Audiance & les menaçant même de la mort (16). Boniface fulmina. Il traita le Couronnement de Fréderic de Crime horrible & d'Usurpation punissable, le declara nul, aussi bien que l'Election qui l'avoit précedé, defendit à ce Prince de prendre le nom de Roi, ni de se mêler du Gouvernement de la Sicile, & lui ordonna de revenir à l'Obéïssance du St. Siege dans l'Octave de la St. Pierre, sous peine de proceder contre lui, spirituellement & temporellement. Il defendit à tous les fideles, sous peine d'Excommunication, de lui donner aucun secours, ni aux Siciliens; & il revoqua tous les Privileges qui lui avoient été accordés par le St. Siege. Fréderic, ni les Siciliens ne furent point touchez de ces menaces, que Boniface renouvella le jour de la Dedicace de St. Pierre, 18. de Novembre, mais avec aussi peu d'effet (17).

Boniface meprisé par les Siciliens.

Cependant, le Roi d'Angleterre s'étoit ligué avec Adolfe de Nassau Roi des Romains, les Ducs d'Autriche & de Brabant, & Gui Comte de Flandre. La

Affaires de France.

(14) *Rainald. an.* 1295. §. 46.
(15) *Boll. ubi supr.*
(16) *Wicquefort. l'Ambassadeur & ses Fonctions, Liv. I. p.* 221.
(17) *Rainaldus, an.* 1297. §. 6--15.

An de J.C. 1296.

La fille de ce dernier étoit comme en otage à la Cour Philippe le Bel. Le Comte Guy voulut l'en retirer; mais, voiant qu'il n'avançoit pas beaucoup, il eut recours au Pape. Et comme en même tems quelques Prelats de France & d'Angleterre se plaignirent au St. Siege des contributions que les deux Rois Edouard & Philippe levoient sur le Clergé, pour subvenir aux frais de la Guerre, Boniface saisit avec empressement cette occasion, pour abbaisser la France. Il deputa un Prelat vers Philippe le Bel, pour le sommer de faire raison au Comte de Flandre sur la Liberté de sa fille, avec ordre, que s'il persistoit dans son refus, il le citât à Rome pour comparoître devant son Tribunal, où le Comte l'avoit appellé, & pour y être jugé. Le Prelat s'acquita ponctuellement de sa Commission. Il declara même au Roi, que le Pape étoit resolu d'emploier les derniers Remedes de l'Eglise, c'est-à-dire l'Excommunication, pour se faire obéir. Le Roi, surpris & offensé de cette Liberté, se contenta de repondre: *Qu'il n'avoit à rendre compte de sa conduite qu'à Dieu, en ce qui regardoit les affaires temporelles de son Roiaume. Qu'il trouvoit étrange, que le Pape lui fit parler d'un ton si haut, pour des choses qui ne le regardoient pas. Que c'étoit se declarer à contre-tems pour ses ennemis, & entreprendre au de-là de sa Jurisdiction. Qu'au reste, il avoit sa Cour, pour faire justice à ses Sujets & à ses Vassaux; & qu'ainsi il remercioit Boniface, dont les inquietudes & les soins lui étoient inutiles en cette rencontre* (18).

Bulles & Edits.

Le Pape, loin de se rebuter, entreprit en même tems la defense des Immunitez Ecclesiastiques, contre les Levées, qui se faisoient en France & en Angleterre sur les Biens des Eglises. Il publia une Bulle ou Decretale connuë sous ces mots *Clericis Laïcos*, egalement menaçante contre ceux qui exigeoient ces impositions & contre ceux qui les païoient (19). Quoique cette Bulle parut generale pour toutes les Puissances, Philippe le Bel crut qu'elle le touchoit de près. Il s'imagina avec raison, que le dessein du Pape étoit de rendre insensiblement tous les Rois de la Chrêtienté Feudataires du St. Siege, ou de les gouverner, comme il gouvernoit les Princes de l'Italie. C'est ce qui lui donna sujet de faire deux Edits fort mortifians pour la Cour de Rome. L'un portoit defenses très-expresses à toutes personnes, de quelque qualité ou nation qu'elles fussent, de transporter hors de son Roiaume de l'or ni de l'argent en masse, en vaisselle, en joyaux, ou en monnoïe; des vivres, des armes, des chevaux, ou des munitions de Guerre, sans sa permission. L'autre defendoit aux Etrangers de demeurer en France, & d'y faire le Commerce (20). Boniface parut sensible à ces defenses, au de-là de ce que la prudence, ou la bonne Politique, pouvoient lui suggerer. Il s'en plaignit au Roi par une Bulle menaçante, qu'il lui envoia par Guillaume Evêque de Viviers. Il y explique la Constitution *Clericis Laïcos*, & declare qu'il n'a pas defendu absolument au Clergé de donner au Roi quel-

(18) *Richer, Liv. I. ch. 4.*

(19) *Preuves, Differ. p. 14. c. 3. de Immun. in Sexto.*

(20) *Preuves, Differ. p. 13. 15. Rainaldus, an. 1296. §. 25.*

quelque ſecours d'argent pour les néceſſités de l'Etat; mais ſeulement de le faire ſans la Permiſſion du St. Siege (21). D'ailleurs, il eſt certain, ſelon Mr. Baillet, que le Pape ne declara point le Roi excommunié, ou lié par quelque autre Cenſure Eccleſiaſtique (22), bien que quelques Auteurs l'aient écrit. Le Roi, vivement piqué, repondit à cette Bulle par un Ecrit fort ample, & conçu en termes dignes de la Majeſté de nos Rois (23). Les Evêques & les Abbez de la Province de Rheims, excitez par leur Archevêque Pierre Barbet, Imitateur du celebre Hincmar, ſoutinrent la Querelle du Roi. Ils écrivirent au Pape une Lettre en forme de Requête, où ils le ſupplierent de conſiderer combien il étoit important de conſerver l'Egliſe Gallicane, dans ſes Libertez & dans le Repos qui lui étoit néceſſaire; & qu'elle ſeroit neanmoins toujours troublée, ſi elle ne demeuroit parfaitement unie avec le Roi, les Princes, & tous les Seigneurs temporels du Roiaume. Ils lui deputerent en même tems des Prelats de leur corps, pour lui faire comprendre de vive voix la néceſſité qu'il y avoit de revoquer ſa Conſtitution *Clericis Laïcos*, ou de l'expliquer d'une maniere qui put être favorable au Roi & à leurs Egliſes (24). Cependant, Philippe-le-Bel fit ſuſpendre l'Execution des Ordonnances qu'il avoit données contre le commerce des Etrangers dans ſon Roiaume, & le tranſport de l'argent, &c. Il eſperoit de rendre l'Eſprit de Boniface plus traitable à ſon égard. Mais, aiant remarqué l'inutilité de ce menagement envers ſa Sainteté, il redonna vigueur à ſes Edits, & les fit executer, pour empêcher les ennemis de la France de tirer avantage de leur commerce avec ſes Sujets (25).

An de J.C. 1296.

Boniface n'y fut pas inſenſible. Il s'en plaignit amerement par un Bref qu'il adreſſa au Roi le 7. de Fevrier de l'année ſuivante. Il declara à ce Monarque, qu'il avoit encouru les Cenſures Eccleſiaſtiques: & il écrivit à ſes Legats, que ſi on vouloit les empêcher de faire ſortir de France l'argent qu'ils y avoient levé pour l'Italie & pour la Terre Sainte, ils declaraſſent le Roi & ſes Officiers ſoûmis à la peine des Canons, & qu'ils les excommuniaſſent nommément (26). Mais, aiant oüi les Repreſentations des Deputez de la Province Eccleſiaſtique de Rheims, il parut ſe relâcher conſiderablement ſur le Sens de ſa Bulle *Clericis Laïcos*, qui faiſoit tant de peine aux bons François (27). Cependant, on croit que ſa Declaration où il paroit abandonner une grande partie de ſes premieres prétentions, étoit pleine d'artifices: & quoiqu'elle parût s'éloigner un peu de la fin principale qu'il s'étoit propoſée dès le commencement de ſon Pontificat, les Eſprits clairvoians ne laiſſoient pas d'y appercevoir les reſſources qu'il s'étoit reſervées pour la continuation de ſes grands deſſeins ſur la puiſſance temporelle de tous les Etats du Monde (28). Ce moïen fut ſans effet, & la meſintelligence augmenta

An de J.C. 1297.

Nouvelles Menaces du Pape contre le Roi.

(21) *Ubi ſupr.*
(22) *Baillet, ubi ſupr. p.* 31.
(23) *Cette Reponſe ne ſe trouve qu'en partie dans Vigor, Du Puy, & Richer.*
(24) *Preuves, p.*26. *Vigor, Richer, &c.*
(25) *Rainaldus, an.* 1296. §. 32.
(26) *Preuves, pag.* 25.
(27) *Rainald. an.* 1297. §. 44.
(28) *Baillet, Deméléz de Boniſ. p.* 39.

An de J. C. 1297.

gmenta par une nouvelle imprudence du Pape, qui, agiſſant toujours avec hauteur, ſans prévoir, ou ſans craindre les conſequences, donna pouvoir à ſes Legats de renouveller la Treve avec l'Angleterre, & de la prolonger juſqu'au terme de deux années. Cette Entrepriſe piqua le Roi. Il declara aux Legats devant les principaux de ſon Conſeil: *Que le ſoin & l'adminiſtration du temporel dans le Roiaume de France appartenoient au Roi ſeul, & non à aucun autre. Que le Roi ne reconnoiſſoit & n'avoit aucun Superieur ſur la Terre pour ce point. Qu'il pretendoit exercer de plein droit ſa juriſdiction ſur tous ſes fiefs, défendre les limites de ſon Roiaume avec ſes ſujets, & maintenir, avec l'aſſiſtance de Dieu, ſon autorité en toute rencontre. Que jamais il n'avoit eu intention de ſe ſoumettre au Pape, ni à aucun homme vivant, pour le temporel de ſes Etats; mais que, pour le ſpirituel, & pour ce qui concernoit la conduite des Ames, il étoit toûjours prêt d'obéir au St. Siege comme avoient fait ſes Predeceſſeurs, autant qu'il y étoit obligé en veritable Enfant de l'Egliſe.* Les Legats ſuivirent les Ordres du Pape, malgré cette Proteſtation.

Differend du Pape avec les Colonnes.

Selon le cours que prenoit la diſpoſition facheuſe des Eſprits en France, à l'egard de Boniface, il étoit de ſon interêt de ſe fortifier de ſon côté, & de réunir les Partis diviſez à ſon ſujet dans Rome & en Italie, afin d'ôter à ce qu'il pouvoit avoir d'anciens adverſaires, ou d'ennemis domeſtiques, tout ſujet de ſe joindre aux nouveaux qu'il ſe faiſoit de jour en jour au delà des Alpes. Mais, la prudence lui manqua encore en ce point. Au lieu de chercher à ſe reconcilier avec ceux de la puiſante & nombreuſe Maiſon des Colonnes, dont les principaux lui avoient toûjours été contraires depuis la Demiſſion de ſon Prédeceſſeur Celeſtin, il entreprit de les pouſſer à bout, & de les perdre, comme ennemis du St. Siege & de l'Egliſe. Il en vouloit principalement aux deux Cardinaux Jaques & Pierre Colonne, & aux cinq freres de ce dernier, Jean de St. Vit, Odon ou Eudes, Agapet, Etienne, & Jaques dit Sciarra Colonne, tous neveux du Cardinal Jacques. Le principal ſujet de la haine du Pape contr'eux étoit leur attachement à la memoire du feu Pape Celeſtin, & au parti Gibelin; car Boniface, qui avoit toujours ſervi les Gibelins contre les Guelfes, tant qu'il vêcut dans une condition privée, avoit entierement changé d'inclination en changeant de Fortune. Il condamnoit aux Enfers ceux qu'il avoit auparavant protegé: voici à ce ſujet un trait ſingulier. Officiant un Mecredi des Cendres, il dit en les donnant à un Archevêque de Gennes de la Maiſon Spinola, qui tenoit pour l'Empereur: *Memento homo, quia Gibellinus es, & cum Gibellinis in Infernum deſcendes* (29). Et, au lieu de lui mettre des cendres ſur le front, il les lui jetta dans les yeux: il lui ôta même ſon Archevêché (30). On peut juger de cette belle action, quelle eſtime Boniface faiſoit de ſes propres Ceremonies. Ainſi, furieuſement animé contre tous les Gibellins, & en particulier contre les Colonnes qui ne pouvoient ſe reſoudre à le reconnoître

(29) *Amelot de la Houſſaie, Memoires Hiſt. Polit. & Litteraires, tom. I. p.* 435.

(30) *Platine, in Bonif. VIII.*

tre pour Pape legitime, il envoia le 4. de Mai 1297. un Clerc de sa Chambre signifier au Cardinal Jaques Colonne, & à Pierre son Neveu, de comparoître en personne devant lui le même jour au soir en presence des Cardinaux, pour repondre à la Question' *Si Boniface étoit Pape?* Les deux Cardinaux ne crurent pas pouvoir obéïr, sans mettre leur Personnes en peril. Mais, ils envoierent proposer leurs excuses par des Procureurs, qui, n'aiant pas eté admis, firent le lendemain une Protestation dans la Chambre du Pape en presence de ses huissiers: & les deux Colonnes, ne se croiant pas en sureté, sortirent incessament de Rome & se retirerent au Chateau de Longuezza. Le Pape prit cette retraite pour une marque de Rebellion; &, dès le Vendredi suivant, il fulmina contr'eux une Bulle sanglante en plein Consistoire (31); tandis que d'autre coté les Colonnes, sans savoir ce qui se passoit à Rome, dresserent un Ecrit, dans lequel ils declarent que Boniface à usurpé le St. Siege. Ils disent, entr'autres choses, ces paroles remarquables: „ Parce que nous craignons votre Tyrannie, & que vous ne „ procediez contre nous par censures, ou par voies de fait, nous protestons de nullité contre toutes vos procedures, & appellons au Saint „ Siege & au Concile general (32). „ Le même jour 6. de Mai, le Pape publia de son côté une Bulle contre les Colonnes: il les cite à comparoître devant lui dans dix jours: mais, ils se garderent bien d'obéïr à la citation; &, le jour de l'Ascension, Boniface, aiant vû l'Ecrit qu'ils avoient fait contre lui, les declara incapables de toutes Charges publiques, Ecclesiastiques, ou seculieres, infames, & excommuniez. Il ordonna ensuite aux Inquisiteurs de les poursuivre comme Heretiques. Mais les Colonnes, loin d'être ebranlés par ces terribles menaces, se lierent avec Fréderic Roi de Sicile, & reçurent ses Ambassadeurs dans leur Ville de Palestrine. C'est pourquoi le Pape donna une nouvelle Bulle contr'eux, qui confirme les précedentes, & qui fut publiée le jour de la Dedicace de St. Pierre 18. de Novembre (33).

An de J.C. 1297.

Croisade contre les Colonnes.

La sainte Vangeance du scelerat Pontife ne fut pas encore assouvie. Les Colonnes, appuiez de beaucoup d'autres mecontens qui se rangerent de leur côté, & resolus de se mettre à couvert des violences du Pape, s'étoient retranchez dans les Places qui appartenoient à leur Famille. Cette conduite reveilla l'humeur guerriere de Boniface; &, s'imaginant avoir trouvé l'occasion de les exterminer, il publia une Croisade contr'eux, avec de grandes Indulgences pour ceux qui prendroient les armes. La Guerre fut sanglante, & les Colonnes disperses eurent des avantures assez singulieres (34), mais qui n'entrent pas dans mon sujet.

Moderation de la Bulle *Clericis Laïcos*, &c.

Cependant, le Pape donnoit ordre à ses Legats & à ses Commissaires de menager tellement les Esprits en France, qu'ils pussent au moins disposer le Clergé & les Peuples du Roiaume à reconnnoître en lui une Souveraineté

(31) *Preuves, pag.* 29. *Rainald.*

(32) *Preuves, Disser. p.* 33. 34. *lib.* 2. *Rainaldus, Bzovius, &c.*

(33) *Rainald. an.* 1297. §. 35. 41.

(34) *Villani, Platine, Petrarque Epist.* 2.

An de J.C. 1297.

té temporelle. Il ecrivit en même tems à Philippe le Bel, & à Edouard II. Roi d'Angleterre pour les prévenir contre contre les Colonnes. Et, craignant que ses ennemis ne se prévalussent de la disposition du Roi Philippe contre lui, il voulut, en faveur de ce Monarque, moderer encore sa Decretale *Clericis Laïcos*, par de nouvelles Interpretations. Il fit publier une Bulle adressée au Clergé & au Grands du Roiaume, le 31. Juillet, dans la quelle il marque entr'autres choses: „ Que sa Bulle, qui defendoit aux Ec- „ clesiastiques d'aider les Rois de leurs biens, ne regardoit point la France. „ Que le Roi & ses Successeurs peuvent, dans le cas de necessité, recevoir „ des subsides des Ecclesiastiques pour la defense de l'Etat, sans deman- „ der, ni la permission, ni le consentement, ni l'avis du Pape. Que pour „ juger de cette nécessité, le Roi & ses Successeurs s'en rapporteroient à „ leur propre Conscience, lors-qu'ils àuroient passé l'age de 20. ans, ou „ aux gens de leur Conseil, quand ils seroient au dessous de cet âge. Qu'au „ reste, il n'avoit jamais prétendu par cette defense donner aucune atteinte „ aux Coutumes de la France, ni aux Libertez, Franchises, ou Usages du „ Roi & des Grands du Roiaume (35). „ Quelques Auteurs ont soupçonné cette Bulle de Fausseté, sur ce qu'elle paroit trop favorable à Philippe le Bel, & trop eloignée des Prétensions de Boniface (36). Mais, de bons Critiques en soutiennent l'authenticité par des raisons incontestables (37). D'ailleurs, il paroit manifestement qu'alors Boniface, effraié du grand nombre d'ennemis qu'il avoit sur les bras, faisoit tout au monde pour mettre la France dans ses interêts: car il termina, à la satisfaction du Roi & de tout le Roiaume, une affaire qui duroit depuis 24. ans: je veux dire qu'il canonisa Louis IX (38). Il accorda au Roi Philippe des Decimes pour trois ans. C'étoit par Politique & par Adresse, que Boniface agissoit de la sorte. Il jugea ce menagement nécessaire pour accomoder ses propres Affaires: & le Roi, qui ne pénétroit pas les vuës du Pape, delia les mains aux deux Traitans du St. Siege, & leur permit de faire passer en Italie l'argent qu'ils avoient amassé pour sa Sainteté, mais qui avoit été mis en sequestre par Ordre du Roi.

Boniface promet au Roi de faire son frere Empereur.

Le Pape fit plus encore. Comme il savoit que les Allemans, peu satisfaits de la conduite d'Adolfe de Nassau, prenoient des mesures, pour le deposer, & lui donner un Successeur, il fit espérer à Philippe le Bel, qu'il emploieroit tout son credit pour faire elire Roi des Romains & Empereur le Comte de Valois son frere. Philippe se flatta de cette douce esperance, trompé par la profonde Dissimulation du Pape (39).

Mauvaise conduite du Pape envers la France.

Car, les Electeurs aiant deposé Adolfe de Nassau, & elû à sa place Albert d'Autriche, le Pape, sans se soucier de la parole qu'il avoit donnée au Roi de France, favorisa secretement le parti d'Albert. Ce sujet de mécontentement

(35) *Preuv. Diff. p.* 26. 39. *Rainaldus, an.* 1239. §. 50.

(36) *Du Moulin, tom.* 3. *p.* 1417.

(37) *Baillet, Demelez, &c. p.* 53.

(38) *Rainald.* §. 58.

(39) *Villani, lib.* 8. *c.* 62. *Ciaconius, Vita Bonif. Vecerius in Henrico VII. p.* 64.

ment ne fut pas le ſeul que le Pape donna au Roi de France. Le Roi d'Angleterre aiant armé de nouveau, au préjudice de la Trêve, Philippe le Bel s'en plaignit à Boniface comme au Garand du Traité. Il ſe raporta entierement à la bonne-foi du Pape de la Deciſion de ſes Differends avec l'Anglois; & Boniface, aiant reçu le compromis des deux Rois le 27. de Juin 1298., rendit ſa Sentence arbitrale le jour ſuivant, non comme Pape, mais comme Perſonne privée, ſelon la Proteſtation qu'il en fit, ſous ſon premier nom de Benoit Caietan. Mais, la Sentence arbitrale fut renduë au profit du Roi d'Angleterre & du Comte de Flandre. Car, pour ce qui regardoit le premier, il ordonna: „ Que Philippe le Bel lui donneroit ſa „ ſœur Marguerite en mariage, & ſa fille Elizabeth à Edouard fils de ce „ Roi, avec la diſpenſe du St. Siege, pour le degré defendu de leur pa„ renté. Que les deux Rois ſe deſſaiſiroient de ce qu'ils avoient pris l'un „ ſur l'autre, & le mettroient en ſequeſtre entre les mains de ſa Sainté. „ Et, à l'egard du Comte de Flandre, il étoit dit par la Sentence: „ Que le „ Roi de France lui rendroit, non ſeulement toutes les Places qu'il lui avoit „ priſes, mais auſſi ſa fille qu'il retenoit depuis deux ans, & qu'il ſeroit „ libre au Comte de la marier à qui il lui plairoit. „ Enfin, il conclut, que *Philippe le Bel iroit dans le Levant faire la Guerre aux Infideles* (40). Le Pape, oubliant qu'il n'avoit rendu cette Sentence que comme Perſonne privée, fit expedier une Bulle de ce qu'il venoit de juger. Il la mit entre les mains de l'Evêque de Durham, Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre, pour être renduë à Philippe le Bel. Elle fut luë au Conſeil du Roi: mais, *le Comte d'Artois, homme de boutade, l'arracha* des mains de l'Evêque Anglois, *la dechira, & la jetta au feu* (41), diſant *Que jamais tel deshonneur n'adviendroit au Roy de ſe ſoumettre à telles conditions* (42). Cette action d'eclat ne deplut pas au Roi, qui avoit deja paſſé au Pape les Conditions d'Accomodement qu'il avoit établies entre lui & le Roi d'Angleterre, par ſa Sentence. Mais, il proteſta devant l'Ambaſſadeur Anglois, qu'il ne feroit rien de tout ce qu'on lui impoſoit à l'egard du Comte de Flandres, & qu'il recommenceroit la Guerre dès que la Treve ſeroit finie (*). C'eſt ainſi que le *Pape Boniface, fier, hautain, imperieux, & entreprenant*, qui *croioit que tous les Princes de la Terre duſſent ploier ſous Commandemens, trouva en teſte un Philippe, Roy de France, jeune, d'un naturel peu ſcrupuleux, encore moins endurant, plus puiſſant que pas un de ſes Predeceſſeurs, & qui avoit un Conſeil de gens hardis & impetueux* (43).

An de J.C. 1298.

Philippe le Bel, ſe voiant indignement traité par le Pape, reſolut de ſe vanger d'une maniere ſanglante. D'abord, il reçut dans ſon Roiaume & ſous ſa protection *Etienne Colonne*, & les autres fugitifs de la même Maiſon, qui s'étoient ſauvez de l'Italie, & qui cherchoient à ſe garantir de la Perſecution de

An de J.C. 1299.

Philippe ſe vange de Boniface.

(40) *Villani, Walſingham, Oudergheſt, Paul-Emile, Polydore, Virgile, Rainaldus, an.* 1298. §. 2. *Sponde, eod.* §. 1. *Baillet, Additions aux Preuves de Mr. Du Puy, No. V.*

(41) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 38.

(42) *Jean de Serres, Invent. de l'Hiſt. de France, p.* 152.

(*) *Meyer, Oudergheſt, Villani, &c.*

(43) *Mezeray, ubi ſupr. p.* 33.

An de J.C. 1299.

de Boniface. Il prit occasion de l'Interdit où le Pape avoit mis les Evêques de la Regale de leurs Evêchez, c'est-à-dire de la garde & de l'administration des biens temporels de leurs Eglises, comme si leur Siege eut été declaré vacant par cet Interdit. Sur les plaintes de l'Evêque de Laon, qui avoit été cité à Rome, le Pape écrivit un Bref au Roi, datté de Rieti le 4. d'Octobre 1298. pour lui faire entendre; *Que les Eglises de son Roiaume ne devoient pas être censées vacantes, ni par l'Interdit, ni par la Suspension, ni même par l'Excommunication de leurs Prelats* (44). Le Roi, faisant toujours son chemin, ne se soucia point de faire rendre à Robert de Courtenai, nouvellement élû Archevêque de Rheims, les revenus qu'avoit produit la Vacance du Siege depuis la mort de Pierre Barbet son Prédecesseur. Il n'eut aucun égard aux remontrances réïterées du Pape. Boniface faisoit croire, par sa conduite, „ Qu'il ne cherchoit qu'à établir sa Domination par toutes sortes de „ voies; & les manieres dures & imperieuses, qu'il emploioit dans ses Brefs „ & dans les Commissions de ses Envoyez, ne servirent qu'à aigrir de plus „ en plus, & à éloigner de lui, l'esprit du Roi & des Grands du Roiau- „ me (45). „ Philippe le Bel recommença la Guerre contre le Comte de Flandre, que Charles de Valois fit Prisonnier avec ses deux fils. Peu de tems après, le Roi fit encore une action qui traversa les grands Desseins de Souveraineté temporelle sur les Princes seculiers, dont le Pape entretenoit toûjours son Ambition. Ce fut l'Entrevuë de Vaucouleur, entre Philippe le Bel & le Roi d'Allemagne Albert d'Autriche. Ces deux Princes renouvellerent l'Alliance qui avoit toujours subsisté entre les Allemans & les François, & qui n'avoit été troublée que sous le Regne précedent, par la mauvaise conduite d'Adolfe de Nassau. Et le Traité fut confirmé par le Mariage arrêté entre Rodolfe Duc d'Autriche fils d'Albert, & Blanche sœur de Philippe le Bel (46).

Mecontentement du Pape.

La nouvelle de cette Alliance mit le Pape hors des Gonds; mais, ne trouvant pas de sureté pour lui à s'en prendre au Roi de France, il dechargea toute sa fureur sur l'Empereur Albert. Lorsqu'il fut question de celebrer le Mariage de Rodolfe & de Blanche, Albert envoia des Ambassadeurs à Rome pour en faire part à sa Sainteté, & pour demander en même tems la confirmation du choix que les Electeurs avoient fait de lui, pour être Roi des Romains. Alors, Boniface declara publiquement: *Que l'Election d'Albert étoit nulle, & qu'il falloit le traiter comme un hommicide*; &, non content de refuser l'Audiance à ses Ambassadeurs, il se montra lui-même en public, l'epée au côté, revêtu d'un Habit de General d'Armée, disant: *Qu'il n'y avoit point d'autre Cesar, ni d'autre Roi des Romains, que le Souveraiu Pontife des Chrêtiens* (47).

Ces

(44) *Villani, S. Antonin, in Chr. Rainaldus*, §. 24.
(45) *Baillet, Demelez de Bonif. p.* 66.
(46) *Villani, Belleforest, Vignier, Papyre Masson.*
(47) *Stemmata Lotharingiæ, apud Sponde.* §. 2. *Baillet, ubi supr. p.* 69.

Ces Horreurs furent comme les preludes des Desordres du 14. Siecle, dans lequel nous allons entrer. L'Idée qu'on se peut faire de ce Siecle se trouve dans un Livre de Robert Gallus, imprimé à Paris avec les Propheties d'Hildegarde. Le temoignage de ce Robert a d'autant plus de poids, qu'il étoit un peu visionaire, ou fort devot à la maniere des Saints de Rome. Cet Auteur, dans le cinquieme Chapitre de son Ouvrage, appelle le Pape *une Idole*. *Qui est-ce*, dit-il, faisant parler Dieu, *qui a placé cette Idole dans mon Temple, & sur mon Peuple?* Dans le Chapitre premier & douzieme, il dépeint le Pape sous le nom de Serpent, qui s'eleve avec un orgueil extrême, opprime les gens de bien, abbaisse le nom glorieux de Jesus-Christ pour rehausser le sien, & le faire publier par tous les faux Prophetes qui l'environnent. Voici le Portrait au naturel qu'il fait de l'Eglise Romaine: „ J'étois en priere, prosterné à genoux, & les yeux levez au Ciel, devant „ l'Autel de St. Jacques à Paris, & je vis en l'air le corps d'un Pape vêtu „ d'une Etole, le dos tourné vers l'Orient, & les mains levées vers le Couchant, comme les Prêtres quand ils sont à l'Autel, & font le Sacrifice. „ On ne voioit point sa tête; &, voulant savoir qui il étoit, je vis enfin „ une tête seche, maigre, & telle que du bois. Et l'Esprit de Dieu me „ dit: Cela signifie l'état de l'Eglise Romaine, dans la quelle il n'y a plus „ ni sang, ni suc, capable d'en conserver la vie. „ Il montre ensuite quel étoit le pain que l'Eglise donnoit alors à ses enfans affamez. „ Un autre „ jour, dit-il, lorsque j'étois dans le même état, je vis en esprit un homme vêtu comme auparavant, qui tournoit autour de moi, portant sur son dos un „ pain delicat, avec du vin excellent. Le pain & le vin tomboient jusques sur „ les côtés, & dans sa main il avoit une longue pierre très-dure, qu'il rongeoit, tout de même que feroit un homme affamé qui rongeroit du pain, „ mais qui pourtant ne mangeroit rien. De la pierre sortoient deux têtes de „ Serpent. Et l'esprit m'apprit tout ce que vouloit dire ce Mystere. Cette pierre, me dit-il, signifie toutes les Questions inutiles & curieuses, „ qui occupent ces hommes affamez, pendant qu'ils negligent ce qui peut „ nourrir veritablement les Ames. Je lui dis: Mais, que veulent dire ces têtes? Et l'esprit en appella une *vaine gloire*; & l'autre *perte de Religion* (48). „ Ce mal-heureux Siecle eut pourtant des gens de bien, qui detesterent hautement la corruption de l'Eglise. Dante, Florentin, se signala par son Traité de la Monarchie, dans lequel il refute la prétenduë Donation de Constantin, & releve hardiment toutes les Usurpations des Pontifes Romains. Dans son Poëme Italien du Paradis, du Purgatoire, & de l'Enfer, il se plaint amerement, que le Pape est devenu un Loup; que les Brebis de Jesus-Christ se sont egarées du droit chemin, que l'Evangile est abandonné, qu'on neglige les Ecrits des Saints Peres, & qu'on n'etudie que les Decretales: que le Pape & les Cardinaux ne jettent les yeux que

An de J. C. 1300.

Caractere du XIV. Siecle.

(48) *Apud Heydegger, Hist. Papat. ætat. 5.*

An de J.C. 1300.

que sur le Vatican & les lieux qui en sont proches. „ Cependant, dit-il, „ ces lieux sont les cimetieres de ceux qui ont jadis embrassé la milice de „ Jesus-Christ, à l'exemple de St. Pierre; mais helas! c'est un veritable „ Cimetiere dans lequel est enterrée la Doctrine de St. Pierre. On faisoit au- „ trefois la Guerre à l'Eglise avec l'epée; maintenant on la lui fait par la „ famine, on lui a arraché le pain de vie, la Parole de Dieu, qui lui avoit „ été donnée pour la nourrir. On ne se contente pas de laisser-là les saintes „ Ecritures, on les corrompt; on les tord miserablement à sa damnation. „ Chacun s'applaudit dans les inventions Scholastiques, & se moque des ve- „ ritez de l'Evangile. On ne prêche dans les chaires, pendant des années „ entieres, que des questions vaines & curieuses, des fables, des songes, & „ c'est-là dequoi l'on repaît les Brebis de Jesus-Christ: on leur donne du „ vent au lieu de pain. „ Enfin, les Desordres de Rome furent si grands dans ce quatorzieme Siecle, & si scandaleux, qu'ils donnerent lieu à Fréderic Roi de Sicile de douter de la Verité de l'Evangile, & de penser que la Religion Chrêtienne étoit un joug onereux que les Politiques avoient imposé aux autres hommes. Arnaud de Villeneuve le rafermit dans la foi (49).

Institution du Jubilé.

Tel étoit l'etat affreux du Christianisme, particulierement sous le Pontificat de Boniface VIII. Cet adroit Pontife, ne cherchant que des moïens d'établir sa tyrannie *per fas & nefas*, trouva dans la Superstition du Peuple une occasion favorable à ses desseins. Il se repandit un bruit que l'année 1300., comme chaque centiéme année, avoit la vertu d'effacer tous les Pechez, pourvû que l'on visitât les Tombeaux des Apôtres St. Pierre & St. Paul. Ainsi, le premier jour de Janvier, il y eut un prodigieux concours de Peuple à St. Pierre, pour gagner l'Indulgence. Je ne doute pas que le Pape n'eut disposé secretement, par ses Emissaires, les petits Genies à cette devotion. Car, non seulement il la favorisa; mais il en fit une Bulle, qui fut publiée solemnellement le 22. de Fevrier (50). Jean Villani, Historien Florentin, dit, que la plus grande merveille qu'on eut jamais vuë fut que, pendant toute l'année, il y eut continuellement à Rome deux cens mille Pelerins, outre le Peuple Romain, sans compter ceux qui étoient par les chemins; & tous furent pourvûs suffisamment de vivres, tant les hommes, que les chevaux. „ Je puis, ajoute-t'il, en rendre temoignage, puis que j'y „ fus present. Des offrandes des Pelerins il vint un grand thresor à l'Eglise; „ & les Romains s'enrichirent tous par le debit de leurs denrées (51). „

Orgueil de Boniface.

Ce fut au milieu de ces troupes innombrables de Pelerins, que le Pape manifesta son orgueil d'une maniere fort odieuse. Il n'epargna rien pour la pompe exterieure & pour la magnificence; &, l'ouverture du Jubilé étant faite, il

(49) *Du Plessis Mornay, Myst. d'Iniquité, pag. 973. &c.*

(50) *Jacobus Stefaneschi, ap. Rainald. an.* 1300. §. 1. 2. 3. 4. 5. *Extrav. Comm. de Pœnit. cap.* 1.

(51) *Villani, Hist. Florent. Lib. VIII. c.* 36.

An de J.C. 1300.

il s'y fit voir d'abord en Habits Pontificaux, & prodigua ſes Benedictions aux Peuples. Le lendemain, il parut en Habits Imperiaux, faiſant porter devant lui l'Epée, le Sceptre, & les autres Marques de l'Empire, & crier publiquement: *Il y a ici deux Epées. Pierre, tu vois ici ton Succeſſeur; & vous, ô Chriſt, regardez votre Vicaire.* Il continua de ſe montrer ainſi alternativement au Peuple, tantôt comme Souverain Pontife de l'Egliſe, & tantôt comme Empereur de la Terre, pour faire entendre qu'il réuniſſoit en lui toute la Puiſſance ſpirituelle & temporelle. Ce Fait eſt atteſté pas de bons Auteurs que je cite en marge (52).

Le Roi Philippe lui envoie des Ambaſſadeurs.

Aucun Souverain ne parut s'intereſſer dans cette Affaire. Philippe-le-Bel fit même des demarches pour ſe reconcilier avec le Pape. Il lui envoia des Ambaſſadeurs, dont le principal étoit Guillaume de Nogaret, de St. Felix, Baron de Çauviſſon, Seigneur de Tamarlet, homme de grande conſideration à la Cour, très-verſé dans la connoiſſance des Affaires de l'Etat, qui fut depuis Chancelier, & qui eut les Commiſſions les plus importantes du Roiaume pour le Roi. Il fit ſavoir au Pape, qu'il étoit ſerieuſement diſpoſé à entreprendre le voiage du Levant, avec ſes Troupes & la Nobleſſe de ſon Roiaume, pour l'Expedition de la Guerre Sainte contre les Infideles, comme ſa Sainteté le ſouhaitoit. Que pour vaquer plus librement à la Croiſade, & faciliter une Entrepriſe ſi importante auprès des Princes ſes voiſins, non ſeulement il avoit accepté les conditions de la Sentence qui regardoient les mariages de ſa ſœur & de ſa fille, avec le Roi d'Angleterre, & le Prince de Galles; mais, qu'il avoit crû devoir auſſi faire une Alliance particuliere avec le Roi des Romains, & qu'il avoit chargé ſes Ambaſſadeurs de faire part d'une ſi bonne nouvelle à ſa Sainteté. Le Pape, ſur ce dernier avis, ne put s'empêcher d'eclater, & de temoigner ſon mécontentement avec aigreur: il lui echapa des termes aſſez durs, & même des menaces, contre le Roi des Romains en particulier, ſi ce Prince ne donnoit la Toſcane à l'Egliſe Romaine. Il s'emporta auſſi contre Philippe-le-Bel, & il tint de lui des Diſcours fort desobligeans (53).

Liberté de Nogaret envers le Pape.

Nogaret prit hautement la defenſe du Roi, & il donna à Boniface ſur diverſes actions de ſa vie paſſée des avis qui pouvoient être regardez comme de veritables reproches. Le Pape, ſurpris, & irrité de la Liberté de Nogaret, lui demanda s'il avoit ordre du Roi ſon Maître de lui tenir de tels Diſcours, ou s'il parloit de ſon propre mouvement? Nogaret repondit avec la fermeté convenable à l'Ambaſſadeur d'un grand Roi: *Qu'il ne craignoit pas que le Roi ſon Maître deſavouât tout ce qu'il venoit d'avancer; mais que, prévoiant les maux que devoit cauſer l'humeur du Pape, le zele qu'il avoit pour le repos de l'Egliſe, & pour l'honneur de la France, l'avoit porté à lui dire tout ce qu'il avoit crû capable de lui ouvrir les yeux, ſur le danger qu'il y avoit*

(52) *Abbas Urſperg. Paralip. Albert. Crantz, lib. 4. c. 56. Saxon. Felix Oſius ad Muſſat. p. 153. Le Maire, Antiquitez de la Gaule Belgique, liv. 5.*

(53) *Preuves, pag. 615--618. V de Nogaret. Baillet, ubi ſupr. p. 72.*

An de J.C. 1300.

avoit de se commettre mal à propos avec un Prince aussi instruit de ses Droits, & aussi jaloux de sa Puissance, que l'étoit le Roi de France.

Dissimulation du Pape.

Ces paroles dites avec fierté firent comprendre au Pape, qu'il falloit user d'artifice dans l'execution du dessein qu'il avoit formé de se rendre Maître du Temporel & du Spirituel en France. Il songea à faire sortir du Roiaume Philippe le Bel & les Grands; afin que la France, se trouvant epuisée & vuide des forces qu'il redoutoit, il pût sans obstacle y etablir sa domination, à la faveur du Clergé. Dans cette vuë, il feignit de vouloir plus que jamais s'unir avec le Roi. Il pressa le Comte de Valois son frere de passer en Italie avec son Armée pour l'y amuser, sous prétexte d'y pacifier les troubles dont elle étoit agitée, & il pria le Roi d'avancer les preparatifs nécessaires pour la Croisade à la quelle il le voioit porté.

An de J.C. 1301.

Il envoie en France l'Evêque de Pamiers.

Mais, il s'y prit fort mal, pour l'execution de ses desseins; car, il envoia en France Bernard de Saisset qu'il avoit fait Evêque de Pamiers, cinq ans auparavant, sans le consentement du Roi. C'étoit un homme violent, qui étoit desagreable à la Cour, pour plus d'une raison. Le Pape, outre la Negociation du Voiage d'Outre-Mer, l'avoit encore chargé de demander au Roi la Delivrance du Comte de Flandre & de ses Enfans. Le Prelat s'acquita fort imprudemment de ces deux Commissions. Non seulement il parla avec trop de hardiesse; mais il perdit encore le Respect du à sa Majesté. Il dit hautement: Qu'encore que sa Ville de Pamiers se trouvât dans les limites du Roiaume de France, il n'étoit sujet de Personne. Qu'il ne tenoit rien du Roi, qu'il n'étoit soûmis qu'au Pape, & qu'il ne reconnoissoit point d'autre Puissance que la sienne, tant pour le temporel, que pour le spirituel. Il porta même l'Insolence jusqu'à menacer au nom de Boniface, que si on ne remettoit promptement le Comte de Flandre en Liberté, *il jetteroit l'Interdit sur tout le Roiaume, & fulmineroit même l'Excommunication sur la Personne du Roi.* Après ces insolentes Menaces, il commençoit à soutenir la Puissance absoluë du Pape sur les Princes souverains. Mais, le Roi ne voulut pas souffrir plus long-tems les Emportemens de ce Frenetique. Il lui ordonna de se retirer de la Cour (54). Bernard de Saisset obéït à cet ordre mortifiant. Il alla rendre compte de sa Negociation à Rome. Boniface, qui ne se rebutoit pas du mauvais succès, renvoia cet Evêque en Languedoc, pour y remuer contre l'Autorité Roiale, en faveur de la sienne. Ce fut pour lors, que se croiant à couvert des atteintes de la Cour de France, il se dechaina contre le Roi avec toute sorte de licence & de fureur. Il fit ce qu'il put, pour remplir le Païs de factions & de revoltes, soulever les Peuples contre leur devoir, & pratiquer des intelligences contre le service du Roi avec les Princes etrangers & les ennemis de la France. Le Roi fut averti de cette Conduite par ses Officiers; & il trouva bon de faire arrêter ce seditieux, par l'Archevêque de Narbonne, Metropolitain de Pamiers. Il envoia en Cour de Rome Pierre Flotte, Seigneur de Revel, pour informer sa Sainteté de ce qui s'étoit passé.

Le

(54) *Du Puy, Sponde, Baillet, Richer, l. 2. c. 4.*

An de J.C. 1301.

Le Pape Boniface, persuadé que l'Affaire de l'Evêque de Pamiers étoit la sienne, songea d'abord aux moiens de se vanger de l'affront qu'il pretendoit avoir reçu en la Personne de ce Prelat. Il fit composer des Bulles & des Brefs sur ce sujet, pour diverses Personnes. Cependant, Pierre Flotte veilloit sur les interêts de son Maître, & tachoit de penetrer les Intrigues de la Cour de Rome. Il fit tout ce qu'il pût pour observer ce qui s'y passoit au préjudice de la France: &, dans une Audience qu'il eut de Boniface peu de tems avant son retour, ce Pape lui aiant dit, *qu'il avoit la Puissance temporelle sur le Roi & sur le Roiaume, aussi bien que la spirituelle*, Flotte repondit: *Je le veux; mais, celle du Roi mon Maître est réelle, au lieu que la votre n'est que verbale.*

Rupture ouverte entre le Roi & le Pape.

L'Ambition du Pape n'eut pas eté satisfaite d'avoir réellement sur notre Roiaume la Puissance temporelle qu'il vouloit s'y attribuer. C'étoit un Cœur comme celui d'Alexandre, que toute la Terre ne pouvoit contenir. Car, l'année précedente, il avoit fait valoir ses prétensions sur le Roiaume d'Ecosse: c'est ce que nous voions dans la Lettre qu'il ecrivit au Roi d'Angleterre, où il soutient que le Roiaume d'Ecosse appartient de plein droit à l'Eglise Romaine (55). Mais, cette Rodomontade Italienne n'eut point de suites. En second lieu, il pretendoit avoir Droit de disposer de la Charge de Vicaire de l'Empire en Italie; &, pour la remplir, il appella Charles de Valois, frere de Philippe le Bel, par le Conseil de quelques Florentins (56). Troisiemement, on voit dans une Lettre aux trois Electeurs Ecclesiastiques, qu'il s'attribuoit le Droit d'approuver ou de rejetter celui qui est elû Roi des Romains; &, en consequence, il casse l'Election d'Albert d'Autriche (57).

Pretensions du Pape sur divers Etats.

Cependant, le Pape ne voulut plus garder de mesures avec le Roi Philippe-le-Bel. Il fit sceller sept ou huit Bulles, le 5. de Decembre 1301. La plus fameuse est celle qui commence par ces mots *Ausculta fili*, dans laquelle il s'attribuë l'Autorité suprême sur le Roi & sur le Roiaume de France, avec la Collation de tous les Benefices (58). Par une autre Bulle, il cita les principaux du Clergé à Rome, dans la vuë de soulever toute l'Eglise Gallicane contre Philippe le Bel; ce qui ne lui réussit pas. Peu de jours après que ces Bulles eurent été renduës publiques, le Nonce Jaques des Normands, pour prélude de sa Nonciature, produisit un Bref très-insolent, conçu en ces termes: „ Boniface Evêque, serviteur des serviteurs de Dieu. A Philippe Roi de France. *Craignez Dieu & gardez* „ *ses Commandemens.* Apprenez, que vous nous étes soumis pour le Spirituel & pour le Temporel. La Collation des Benefices & des Prebendes „ ne vous appartient en aucune maniere. Si vous avez la garde de quelques-uns de Bces enefices, pendant la Vacance par la mort des Beneficiers

Bulle contre le Roi.

(55) *Tom. XI. Concil. p.* 1399. *Rainald. an.* 1299. §. 14.

(56) *Joan Villani, lib.* 8. *c.* 39. *Rainaldus, an.* 1300. §. 24.

(57) *Rainald. an.* 1300 §. 2.

(58) *Differends, pag.* 48. *Rainald. ubi supr.* § 31.

An de J.C. 1301.

„ ciers, vous étes obligé d'en reserver les fruits à leurs ſucceſſeurs. Si vous „ avez conferé quelques Benefices, nous declarons nulle cette Collation „ pour le Droit, & nous revoquons tout ce qui s'eſt paſſé dans ce cas, „ pour le Fait. Ceux, qui croiront autrement, ſeront reputez Heretiques. „ Au Palais de Latran, le 5. jour de Decembre, l'an 7. de notre Pontifi- „ cat. „ Cette Piece ſe trouve dans tous les Auteurs qui ont parlé de ces Demelez. Elle eſt même dans la Gloſe du Droit Canon, comme une production inconteſtable de Boniface. Ce n'étoit pourtant que l'abregé d'une autre Bulle beaucoup plus etenduë, dont tous les articles font voir à quel point l'eſprit de l'homme peut s'ecarter des Regles de la Juſtice & de la Verité, lorſqu'il s'eſt laiſſé aveugler par ſon Ambition (59).

Suite de l'Affaire de l'Evêque de Pamiers.

L'Evêque de Pamiers étoit toujours ſous la garde de l'Archevêque de Narbonne ſon Metropolitain. Les gens bien intentionnez pour le Roi & pour le Roiaume preſſoient le Supplice de ce Prelat ſeditieux. Mais, l'Archevêque faiſoit languir les procedures, eſperant que le Pape trouveroit enfin l'occaſion favorable de ſauver ce Criminel. Boniface, perſuadé par les piéces du procès, que l'Evêque de Pamiers étoit coupable, & convaincu des crimes qu'on lui imputoit, ne voulut pourtant pas abandonner cet homme qui avoit executé ſi ponctuellement ſes Ordres; & l'on prétend que le Roi l'envoia à Rome, le chaſſant pour toûjours de ſon Roiaume, avec le Nonce qui avoit apporté en France les Bulles de diſſenſion (60).

An de J.C. 1302.

On procede en France contre les Entrepriſes du Pape.

Philippe le Bel jugea, que puis que Boniface avoit entierement levé le maſque, il étoit inutile de differer plus long-tems à proceder contre ſes Entrepriſes par des voies directes. Le 10. d'Avril 1302. il tint à Paris un grand Parlement, où il fit ſes plaintes contre Boniface. Surquoi les Barons & les Sindics des Communautez laïques lui donnerent de grandes louanges. Ils declarerent unanimement, qu'ils étoient prêts de donner leurs Biens & leurs Perſonnes, juſqu'à ſouffrir la mort & toutes ſortes de tourmens, plutôt que d'endurer les Entrepriſes du Pape, quand même le Roi voudroit les tolerer, ou les diſſimuler. Quand je compare cette Generoſité de nos Ancêtres, avec la Lacheté que nous voions aujourd'hui dans tous les Ordres du Roiaume, quel ſujet n'ai-je pas de m'écrier : *O domus antiqua, quam diſpari dominaberis Domino!* Les Prelats ſe firent un peu prier pour repondre. Mais, enfin, ils ſeconderent la genereuſe Reſolution des Siegneurs & des Communes (61). Ils ecrivirent au Pape, pour le faire rentrer en lui-même à la vuë du danger; & les Seigneurs ecrivirent aux Cardinaux (62).

Bulle du Pape brulée.

Le Roi reſolut enſuite de faire bruler la grande Bulle. C'eſt ce qui ſe fit en preſence d'un grand nombre de Seigneurs & d'autres perſonnes qualifiées, qui ſe trouvoient à Paris, & qui furent appelées au Palais pour ce ſujet.

(59) *Baillet, Demelez*, *pag.* 102.
(60) *Walſingham, Ypod. Neuſtr.*
(61) *Differends, pag.* 88. *&c.*
(62) *Ibid.*

ſujet. L'après midi, on fit publier cette action à ſon de trompe par toutes les ruës de la Ville; & le decri de la Bulle paſſa enſuite dans les Provinces. Douze jours après cette execution, le Roi declara par un Acte, en preſence de toute ſa Cour, des Grands & des Pairs du Roiaume qui s'y rencontrerent: *Qu'il desavouoit ſon Fils pour Heritier de la Couronne, & tous ſes autres Enfans qui pourroient y ſucceder, s'ils reconnoiſſoient au deſſus d'eux une autre Puiſſance que celle de Dieu, de qui ſeul il dependoit pour le temporel, ou s'ils avouoient tenir le Roiaume de France d'aucun homme vivant* (63).

Reponſe vigoureuſe du Roi au Pape.

Le Roi, pour ſatisfaire ſa vangeance, & porter au dernier periode ſon juſte mepris pour le Pape, voulut repondre de mot à mot à la petite Bulle de Boniface, & encherir encore ſur la dureté des termes dont le Pontife s'étoit ſervi. Voici les Expreſſions de cette Reponſe: „ Philippe, par la „ Grace de Dieu, Roi de France, à Boniface prétendu Pape, *peu ou point* „ *de ſalut.* Sachez, grand Fat, que nous ne ſommes ſoûmis à perſonne „ pour le temporel: que la Collation des Benefices, & des Prebendes va- „ cantes, nous appartient par le Droit de notre Couronne, & que les „ fruits de leurs revenus ſont à Nous. Que les Proviſions que nous avons „ données, & que nous donnerons, ſont valides, & pour le paſſé, & pour „ l'avenir; & que nous ſommes reſolus de maintenir dans la poſſeſſion ceux „ que nous y avons mis. Ceux, qui croiront autrement, ſeront reputez fous „ & inſenſez. A Paris, &c. „ Pour reprendre haleine, faiſons une Courſe en Italie & en Hongrie.

Affaires d'Italie.

Charles de Valois, cedant aux inſtances du Pape, étoit arrivé l'année précedente 1301. à Anagni, où reſidoit la Cour de Rome. Il étoit accompagné de pluſieurs Seigneurs & de cinq cens Chevaliers François. Il fut reçu fort gracieuſement par le Pape & les Cardinaux; & le 3. de Septembre le Pape le fit Capitaine General de l'Egliſe Romaine, avec pouvoir de faire la Guerre aux ennemis par leſquels elle étoit attaquée, & de traiter avec eux s'ils ſe ſoumettoient. Il le fit auſſi Comte de Romagne, & Paciaire, ou Pacificateur de Toſcane, & en cette Qualité il entra le jour de la Touſſaint à Florence, où le Pape renvoia un mois après le Cardinal Mathieu d'Aquaſparta en qualité de Legat, pour travailler avec Charles à réunir les Factions qui dechiroient cette grande Ville (65). Ces Factions étoient celle des Blancs & celle des Noirs. Charles de Valois ne trouva point de meilleur moien de pacifier la Ville, que d'en chaſſer la Faction des Blancs. Car la préſence de ce Prince, bien loin d'aſſoupir les troubles dont la Ville étoit agitée, ne ſervit qu'à les augmenter. La Faction des Noirs ſe ſentant favoriſée par ce Prince commit mille violences. Elle chaſſa ceux de la faction contraire. Elle brula ou abatit leurs Maiſons, & cela ne ſe fit point ſans le meurtre de pluſieurs Perſonnes. Le celebre

Dan-

(63) *Preuves, pag.* 59.
(64) *Preuves, pag.* 44.
(65) *Rainald. an.* 1301. §. 11. 12. 14. 15. *Villani, Hiſt. Florent. lib. VIII. c.* 48.

An de J.C. 1302.

Dante, qui étoit alors du Conseil des huit (66), & l'un des Chefs de la Ville qui étoient nommez *Prieurs*, avoit été deputé au Pape pour negocier une Paix. En son absence, il fut condamné au bannissement, sa Maison fut abbatuë, & toutes ses Terres furent pillées (67). Cela fut cause qu'il debita un Mensonge ridicule sur l'Extraction de Hugues Capet, qu'il dit être fils d'un Boucher; & cela, pour se vanger de Charles de Valois, & en même tems de toute la Maison de France. Car, Dante supporta fort impatiemment sa Disgrace. Il tacha même de se vanger aux depens de sa Patrie, & il ne tint pas à lui qu'elle ne fût exposée à une sanglante Guerre (68). Tous les efforts qu'il fit pour y être retabli furent inutiles. Il ne put jamais y rentrer; & il mourut dans son exil. 2. Je dois remarquer que la pacification des troubles de Florence n'étoit pas le principal objet du Voiage de Charles de Valois. Il devoit aider le Roi Charles le Boiteux à recouvrer l'Isle de Sicile: c'est pourquoi le Pape lui donna des Decimes à lever en France, en Italie, en Sicile, en Sardaigne, en Corse, dans la Principauté d'Achaïe, le Duché d'Athenes, & les Isles voisines (69). 3. Les Genois, excitez par le Pape, firent un effort pour le secours de la Terre-Sainte. Les femmes de qualité y contribuerent plus que les hommes. Transportées du zele qui est ordinaire au beau sexe, elles donnerent leurs joyaux & leurs pierreries, pour equiper une Flotte, & elles attirerent d'autres femmes, dont quelques unes resolurent de s'exposer aux perils & aux fatigues du voiage, pour le service des Croisez. Le Pape loua leur zele & leur courage; & il donna la Commission à Porcheto Spinola d'être le Promoteur de cette Entreprise; mais, l'armement des Genois n'eut aucun succès remarquable (70): & je ne trouve pas que le P. Maimbourg en ait fait mention dans son *Histoire des Croisades*. 4. Porcheto Spinola fut plus heureux à reconcilier les Genois avec Charles Roi de Sicile. Quelques-uns d'entr'eux, particulierement des familles Doria & Spinola, avoient pris le parti de Frederic d'Arragon & des Siciliens qui le reconnoissoient pour Roi. C'est pourquoi le Pape declara les Genois excommuniez, par sa Sentence publiée à Rome le Jeudi Saint 7. d'Avril 1300. Touchez & effraiez de cette Censure, ils envoierent à Rome des Ambassadeurs pour faire leur Paix avec le Pape & le Roi Charles. Porcheto en fut le Mediateur. Il fit convenir la Republique de Genes d'un Traité de Commerce avec ce Prince, qui fut approuvé & autorisé du Pape, par sa Bulle du 1. de Juin 1301. Ensuite le Pape donna commission à Porcheto d'absoudre des Censures ceux qui les avoient encouruës (71).

Sectes des Fratricelles & des Begards.

Sur la fin du Siecle précedent, il s'éleva des Docteurs & des Sectes qui se multiplierent malgré les Anathêmes du St. Siege. Entre ces Docteurs se distingua Pierre d'Olive, Frere Mineur de Serignan en Languedoc. Comme

(66) *Paul Jove*, *Elog. c.* 4. *p. m.* 19.

(67) *V. Sponde*, *Annal. Eccl. an.* 1301. §. 34.

(68) *Volaterran*, *Lib.* 22. *Comm. Urban. p.* 771.

(69) *Rainald. ubi supr.* §. 15.

(70) *Rainald. ubi supr.* §. 33. 34 35.

(71) *Idem*, *an.* 1300. §. 10. 11. *an.* 1301. §. 17.

An de J. C. 1302.

me il blamoit hautement le relâchement de ses Confreres, il se fit un grand nombre d'ennemis. On l'accusa d'avoir avancé en public des erreurs & même des heresies. Sa Doctrine fut condamnée, comme tirée de celle des Fratricelles, autrement Frerots, ou Bizoques, que Boniface VIII. avoit condamnés dès l'an 1297. On y peut joindre les Begards, qui, au raport des Historiens de ce tems-là, ne differoient presque pas des Fratricelles. Il n'est pas aisé de savoir précisement quelles étoient leurs opinions, parce qu'aiant declamé contre le Siege de Rome, les Historiens de ce Siege n'ont pas manqué de les rendre fort odieux. Monsieur Lenfant soupçonne que c'étoit des Fanatiques, qui, sous prétexte de la corruption de l'Eglise Romaine, s'étoient jettez dans une autre extremité, s'attribuant à eux-mêmes la Hierarchie, & toute Administration Ecclesiastique (72). Quelques-uns en font des Disciples de Pierre d'Olive, dont on a deja parlé. Quoique la reputation de ce Franciscain outré eut été fort equivoque par-raport à l'Orthodoxie, il ne laissa pas de trouver des Apologistes, même dans le sein de l'Eglise Romaine, comme on le peut voir dans Henri de Sponde, l'un des Continuateurs de Baronius (73). Voici de quelle maniere un savant Protestant s'exprime touchant les Fratricelles: „ Certains Docteurs, qu'on appella *Fratricelles*, parurent en ce tems-là dans l'Italie, dont les principaux furent Gerard Sagorelli de Parme, Dulcin de Novare, les Disciples d'un certain Herman fameux pour sa Pieté & sa Doctrine. Boniface traita ces gens-là avec la derniere rigueur, sous prétexte qu'on les accusoit de je ne sais quelles saletez. Car, au fond, c'étoient des gens de bien, & que leur seule vertu exposoit à la Persecution, aussi bien que les sentimens qu'ils avoient, que le Pape étoit l'Ante-Christ, & l'Eglise Romaine la Babylone Apocaliptique; & que ceux qui s'imaginoient être fort spirituels, l'étoient le moins, & étoient des reprouvez. C'est ce dont leurs plus grands ennemis, ceux-là mêmes qui leur imputent je ne sai quelles heresies, demeurent d'accord (74). „ J'entre tout-à-fait dans la pensée de Monsieur de Beausobre, qui croit avec beaucoup de raison que ces Sectes, accusées des crimes les plus enormes, étoient dans les principes des Vaudois (75).

Affaire de Hongrie. Pretensions du Pape sur la Pologne.

Le Pape Boniface faisoit de grands efforts pour établir Roi de Hongrie le jeune Charobert, ou Charles le Boiteux, Roi de Naples. Il envoia pour cet effet un Legat *à Latere*, en Hongrie. Mais, les Seigneurs du Païs déférerent la Couronne à Wenceslas fils du Roi de Boheme; ce qui deplut extremement à sa Sainteté. Le Legat, par ordre du Pape, cita à Rome tous les prétendans au Roiaume de Hongrie. Sur ces entrefaites, Boniface écrivit au Roi de Boheme, qui, dans sa reponse, outre le titre de Roi de Boheme, prenoit aussi celui de Roi de Pologne. Le Pape lui en fit de grands re-

(72) *Lenfant, Hist. de la Guerr. des Hussites, Liv. II. p. 27.*
(73) *Sponde, an.* 1297. §. 7.
(74) *Heydegger, Hist. Papat. ætat.* 4.
(75) *De Beausobre, Dissert. sur les Adamites, 2. part.*

An de J.C. 1302.

reproches, ſuppoſant comme notoire, que la Pologne appartenoit au St. Siege, & traitant cette entrepriſe de crime d'Etat (76).

Conſiſtoire tenu à Rome ſur les Affaires de France.

Il ne parut pas plus moderé à l'égard de la France: mais, il y trouva des gens fermes, qui ſurent bien reprimer ſon Ambition. Ne jugeant pas que ſa Bulle au Clergé, non plus que les Lettres des Cardinaux à la Nobleſſe & & au Tiers-Etat du Roiaume, fuſſent ſuffiſantes, il tint encore un grand Conſiſtoire vers la fin du mois d'Août, pour prendre de nouvelles deliberations ſur la conduite qu'on tenoit en France à l'égard du St. Siége. L'Evêque d'Axerre Envoié du Roi, & ceux de Noion, de Coutance, & de Beziers Deputez du Clergé, y aſſiſterent par ordre de ſa Sainteté. Le Cardinal de Porto fit l'ouverture des Avis. Il declara, qu'on ne connoiſſoit point à Rome l'Auteur de la petite Bulle, *Scire te volumus*, que j'ai rapportée ci-deſſus; & il la desavoua hautement, au nom du Pape & de tous les Cardinaux. Mais, au reſte, il ſoutint toutes les Pretenſions de Boniface, exprimées dans la Bulle *Auſculta fili*; & il oſa dire: *Que le Pape étoit le Seigneur de toutes choſes, tant pour le temporel, que pour le ſpirituel.* Le Pape prit enſuite la parole. Le principal but de ſa Harangue étoit de prouver qu'il étoit avantageux à la France d'être unie au St. Siege; aiant peut-être en vuë ce vieux Proverbe:

Mariage eſt de bon devis
De l'Egliſe & des Fleurs-de-lys.
Quand l'un de l'autre partira,
Chacun d'eux ſi s'en ſentira (77).

Enſuite, il deduiſit avec oſtentation tous les Avantages qu'il prétendoit que cette union avoit procurés à la Couronne; & il fit remarquer entre les autres, *Que ſous le Regne de Philippe Auguſte, les Rois de France n'avoient pas plus de dix huit mille livres de revenus; au lieu que ſous ſon Pontificat, ils en avoient plus de quarante mille, par le moïen des graces & des diſpenſes que l'Egliſe leur avoit accordées.* Enfin, tranſporté de la fureur qui lui étoit naturelle, il dit: *Que ſi le Roi ne devenoit plus ſage, & que s'il ne laiſſoit aller à Rome les Prelats de ſon Roiaume, il ſauroit le chatier comme un petit Garçon* (Sicut unum Garcionem), *& lui ôter la Couronne* (78).

Nouveaux ſujets de Brouïllerie entre le Roi & le Pape.

Si cette menace ne fut pas entierement Prophetique, elle eut du moins une partie de ſon Accompliſſement, par la defaite de l'Armée du Roi à la journée de Courtray. Vingt-cinq mille hommes ſans experience dans l'Art militaire, & ramaſſez des Boutiques de Bruges & de Gand, defirent une Armée de cinquante mille hommes de Troupes agguerries. Le Comte d'Artois, & Pierre Flotte, y perirent, & le Pape en eut de la ſatisfaction. Le Roi, conſterné d'un echec ſi préjudiciable à tout le Roiaume, rappella d'Italie Charles de Valois ſon frere. Le Pape voulut retenir ce

(76) *Rainaldus, an.* 1303. §. 4. 6. 9. 10. 20. 21. 22. *Joan. Thurocz, cap.* 83. 84. *Ranzau, Hiſt. Auſtr. an.* 1302.

(77) *MS. de St. Victor, Sponde, an.* 1302. §. 10.

(78) *Preuves, p.* 77.

ce Prince; mais, toutes ses instances furent inutiles. Il n'en tira qu'une promesse de menager la Paix entre la France & le St. Siege, à l'avantage des deux Parties. Ce n'étoit pas ce que le Pape desiroit. Il vouloit que le Roi se soumit à ses volontez: mais, il étoit trop tard, même pour calmer le juste ressentiment du Roi. Car, on étoit deja instruit à la Cour de France des Intrigues par lesquelles Boniface avoit fait revolter les Flamands contre le Roi. On avoit encore appris que c'étoit par les sollicitations du Pape, que le Roi d'Angleterre avoit violé la Paix & l'Alliance contractée entre les deux Couronnes par les mariages de sa sœur & de sa fille; & que c'étoit de concert avec Boniface, qu'il avoit favorisé les Rebelles de Flandres de ses Conseils, & de l'argent des Decimes, que sa Sainteté avoit fait lever sur les Eglises d'Angleterre & d'Irlande (79). Une conduite si indigne d'un Pape acheva d'aigrir l'esprit de Philippe le Bel contre la Cour de Rome, aux artifices de la quelle il attribua la perte qu'il avoit faite de son Armée à la Journée de Courtrai. Le Pape, de son côté, ne se crut pas encore assez vangé. Il ne rabatit rien de son humeur hautaine, & de ses prétensions ambitieuses. C'est ce qui rendit les deux Puissances personnellement irreconciliables. Le Roi fit saisir les Biens des Ecclesiastiques, qui, malgré ses defenses, étoient allés à Rome; & le Pape tint un Synode, où il renouvella & confirma les censures qu'il avoit fulminées jusques-là contre Sa Majesté & ses Officiers (80). Mr. Fleury dit, qu'il fit beaucoup de bruit, & eclata en menaces contre le Roi Philippe le Bel, mais sans en venir à l'execution (81).

An de J.C. 1302.

Cependant, on regarde comme l'ouvrage de ce Synode la fameuse Bulle *Unam Sanctam* qui se trouve parmi les *Extravagantes* (82). Elle fit voir la mauvaise-foi avec la quelle le Pape accusoit Pierre Flotte d'avoir falsifié celle qui avoit été adressée au Roi, pour lui faire entendre, que Sa Majesté devoit le reconnoître comme son Superieur dans son temporel. Elle met au jour toute la Supercherie dont il avoit usé dans la tenuë de son Consistoire, & dans la Reponse des Cardinaux à la Noblesse & au Tiers Etat du Roiaume pour deguiser ses prétensions sous des equivoques. Par cette derniere Constitution, il parut vouloir ôter toutes sortes de bornes à la Puissance Ecclesiastique, & lui donner une etendue plus grande qu'il n'avoit encore fait, affectant de ne plus distinguer le pouvoir qu'il s'attribuoit sur tous les Etats Souverains & independans, *à raison du Peché*, d'avec ceux qui relevoient en fief du St. Siege, & qui lui devoient l'hommage. Il abusoit à son ordinaire de l'Ecriture Sainte, dont il avoit une grande connoissance, aussi bien que de l'un & de l'autre Droit; & des passages qu'il emploioit, il tiroit des consequences, qui ne tendoient qu'à donner au Souverain Pontife une Monarchie absoluë (83). Le Pere Maimbourg se sert de

Bulle *Unam Sanctam.*

(79) *Vecerius, Felix Osius, ad Mussatum. Walsingham, in Eduard. & in Ypodig. Neustr.*
(80) *Baillet, Demelez de Bonif. p.* 164.
(81) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XC. §.* 18.
(82) *Extrav. de Majoritate & Obedientia, Preuves, pag.* 54. *Duboulai, Hist. Univers.*
(83) *Petrus de Marca, lib.* 4. *c.* 16. *n.* 5. *de Concordiâ Sacerdotii & Imperii.*

An de J.C. 1302.

de l'exemple de cette indigne Bulle, pour détruire la Theologie des Ultramontains sur l'Infaillibilité du Pape. Elle „ propose, dit-il, à tous les „ fideles comme un article de foi, dont la creance est nécessaire à salut, „ que les Papes ont une Puissance Souveraine sur tous les Roiaumes du „ Monde, pour le temporel. On crut en tous les Roiaumes en ce tems-„ là, comme on le croit encore aujourd'hui, que cette definition est faus-„ se (84). „ Cependant, Boniface ne s'en tint pas aux termes de sa Bulle; car, il excommunia peu de jours après Philippe-le-Bel; mais sans le nommer.

Instruction donnée au Cardinal le Moine.

Peu de tems après, il envoia Legat en France, Jean le Moine Cardinal Prêtre du titre de St. Marcellin, avec pouvoir d'absoudre le Roi, s'il le demandoit, de l'Excommunication que le Pape prétendoit qu'il eut encouruë. L'Instruction de ce Legat contenoit les Prétensions du Pape contraires à celles du Roi, & qui se reduisent à ces douze Articles: „ 1. Il[e] revoquera „ la defense qu'il a faite aux Evêques & aux autres Ecclesiastiques de venir „ à Rome, où nous les avions appellés, pour le premier jour de Novem-„ bre dernier: il levera les saisies faites à ce sujet, & en fera pleine satisfac-„ tion. 2. Vous lui declarerez que le Pape a la principale Autorité de con-„ ferer les Benefices vacans en Cour de Rome, ou ailleurs, & que la Col-„ lation de quelque Laïque que ce soit n'y donne aucun Droit sans le con-„ sentement du St. Siege. 3. Que le Pape peut envoier librement des Le-„ gats & des Nonces à tous les Roiaumes, & les autres Lieux, comme il lui „ plait, sans la demande, ni le consentement de Personne, nonobstant tout „ usage contraire. 4. Que l'Administration des Revenus Ecclesiastiques „ n'appartient à aucun Laïque, & que le Pape en a la souveraine Dispen-„ sation: ensorte qu'il peut demander & exiger, selon qu'il trouve à pro-„ pos, le centieme, le dixieme, ou une autre quantité. 5. Que le Roi, „ ni aucun autre Laïque, ne peut saisir, ni occuper les Biens Ecclesiasti-„ ques, si-non dans les cas de Droit: ou attirer à son Tribunal les person-„ nes Ecclesiastiques pour les actions personnelles, ou pour les recellés à „ l'égard des biens, qui ne sont pas tenus de lui en fief. En quoi on em-„ pêche les Prelats d'user du glaive spirituel, particulierement sur les Mo-„ nasteres qui sont en la garde du Roi. 6. Comme en la presence du Roi, „ & sans qu'il l'empêchât, on a brulé publiquement, au mepris du St. „ Siege, une Bulle dont le seau portoit les images des Saints Apôtres & no-„ tre nom, vous lui denoncerez qu'il ait à comparoître devant nous par „ Procureur, pour se justifier, s'il le peut, & obéir à nos ordres; & vous „ lui declarerez, que pour peine d'un tel crime, nous avons resolu de revo-„ quer tous les Privileges accordez par nous & nos Prédecesseurs, à lui, à „ sa famille, & à ses Officiers. 7. Qu'il n'abuse pas de la garde des Cathe-„ drales qu'on nomme Regale, en degradant les bois & les bâtimens, & „ consumant les fruits au de-là des frais de garde nécessaires. 8. Qu'il rende

(84) *Maimbourg, Traité Histor. de l'Egl. de Rome, ch. XIII.*

„ de aux Prelats l'exercice du glaive ſpirituel, nonobſtant ſes privileges. An de J.C. 1302.
„ 9. Il faut lui ouvrir les yeux ſur le changement de monnoie fait par deux
„ fois en peu de tems au grand préjudice des Eccleſiaſtiques & des Secu-
„ liers: ſur quoi il eſt obligé à reſtitution & reparation. 10. Il faut enco-
„ re le faire ſouvenir des Abus commis pas lui & par les ſiens mentionnés
„ dans ſa Lettre cloſe que lui porta notre Notaire Jaques des Nor-
„ mands. Le 11. Article eſt touchant la Ville de Lion, que le Pape ſou-
„ tient n'être point dans les limites du Roiaume de France, mais apparte-
„ nir à l'Egliſe de Lion, ſans que le Roi y ait aucun Droit, même de reſ-
„ ſort. C'eſt pourquoi il defend au Roi de troubler la juriſdiction de l'Ar-
„ chevêque & du Chapitre, & veut qu'il repare les dommages qu'il leur
„ a cauſés. 12. L'inſtruction du Legat finit par une menace, que ſi le
„ Roi dans un certain tems ne remedie à tous ces Abus, enſorte que le Pa-
„ pe ait ſujet d'être content, il procedera contre le Roi ſpirituellement &
„ temporellement comme il jugera expedient (85). „

Le Cardinal le Moine s'acquita de ſa Commiſſion, & voici en ſubſtance la Reponſe que le Roi lui donna par écrit: „ Le Roi n'a fait aucune defen-
„ ſe contraire à la Liberté d'aller à Rome & d'en revenir. Seulement à
„ cauſe des Guerres & particulierement de la Revolte des Flamans, il a dé-
„ fendu aux naturels François de ſortir du Roiaume ſans ſa permiſſion, &
„ prié les Evêques & les autres Eccleſiaſtiques, même leur a enjoint, de
„ ne pas abandonner le Roiaume & leurs Egliſes dans un tems ſi dangereux,
„ où ils ſont tenus d'aſſiſter le Roi de leurs conſeils & de leur ſecours. 2.
„ Le Roi n'a uſé de la Collation des Benefices, que ſuivant le Droit & la
„ Coutume, comme St. Louis & ſes autres Predeceſſeurs de tems immemo-
„ rial. Il ne veut rien innover ſur ce ſujet, & ne croit pas que le Pape
„ vueille innover de ſon côté. 3. Le Roi ne prétend empêcher l'entrée de
„ ſon Roiaume aux Legats, aux Nonces, ou à aucune autre Perſonne, à
„ moins qu'elle ne lui ſoit ſuſpecte. 6. La Bulle brulée avoit été obtenuë
„ par l'Evêque & le Chapitre de Laon contre les Echevins de la Ville: mais,
„ l'inſtance aiant été portée au Parlement, l'Evêque & le Chapitre decla-
„ rerent qu'ils ne vouloient point s'en aider; & elle fut brulée à la Requête
„ des Echevins, afin que leurs parties ne puſſent s'en prévaloir. En quoi on
„ n'eut intention de rien faire au mepris du Pape ou de l'Egliſe. Le Roi
„ a eu recours au changement de la monnoie, pour la néceſſité de defendre
„ ſon Etat, ſuivant le pouvoir qu'il en a, & l'uſage de ſes Predeceſſeurs. „
Les Reponſes ſur les autres Articles ſont plus generales. Sur la plûpart, le Roi nie le fait, & promet, ſi ſes Officiers ont commis quelque Abus, d'y apporter le remede convenable. Il conclut par le deſir qu'il a d'entretenir la Paix & l'Union avec l'Egliſe Romaine. Il ſupplie le Pape d'y contribuer de ſon côté & de ne le pas troubler dans l'uſage de ſes Libertez & de ſes Privileges: enfin il declare qu'il veut bien, ſur les difficultés qui pourroient reſter

Reponſe du Roi aux Plaintes du Pape.

(85) *Rainaldus, an.* 1302. §. 15. *an.* 1303. §. 34. *Diff. p.* 90.

An de J.C. 1303.

rester, croire le Conseil des Ducs de Bretagne & de Bourgogne, auxquels le Pape avoit aussi offert de s'en raporter. Mr. Fleury nous fait remarquer que cette Reponse étoit assez respectueuse pour un Roi qui ne devoit compte à Personne du Gouvernement de son Etat; & que pourtant le Pape Boniface n'en fut pas satisfait (86).

Lettre du Pape à Charles de Valois.

Son mécontentement est assez marqué dans une Lettre qu'il écrivit à Charles de Valois Frere du Roi le 24. de Fevrier 1303. en voici les termes: „ Nous avons reçu depuis peu des Lettres du Cardinal de St. Marcellin, „ contenant les Reponses du Roi votre Frere aux Articles que ce Cardinal lui „ a presentez de notre part; & nous avons trouvé qu'elles contredisent des „ veritez certaines, qu'elles ne s'accordent, ni avec la raison, ni avec l'equité, & ne sont pas conformes à l'assurance que l'Evêque d'Auxerre & „ vous nous aviez donnée quand vous quittâtes la Cour de Rome, pour retourner en France. C'est pourquoi nous écrivons au Cardinal, que nous „ ne sommes point contents de ces Reponses; & vous devez savoir, que si le „ Roi ne les corrige, nous procederons contre lui spirituellement & temporellement, comme nous jugerons à propos (87). „

Requête de Nogaret contre le Pape.

L'Affaire s'aigrissant de plus en plus, le Roi Philippe tint une Assemblée à Paris, en sa Maison Royalle du Louvre, le 12. de Mars 1303. Guillaume de Nogaret, qui avoit été chargé des Seaux après la mort de Pierre Flotte, forma sa plainte dans cette Assemblée, & presenta au Roi une Requête contre le Pape. Il commença par des Invectives contre la Personne du Pape, qu'il chargea de Crimes atroces, & qu'il pretendoit ne pouvoir être nommé Boniface, que par Anti-Phrase. Il representa d'abord, soutint, & offrit de prouver: Que Boniface n'étoit point Pape: qu'il avoit emploié la Fourbe & l'Imposture pour s'emparer du St. Siege, après avoir seduit Celestin. Qu'encore que les Cardinaux eussent consenti de nouveau à son Election, après la mort de son Predecesseur, son Intrusion n'avoit pû être rectifiée, étant vicieuse dans ses motifs & dans ses moiens. Que n'étant pas entré dans la Bergerie par la Porte, il n'étoit, ni vrai Pasteur, ni Mercenaire même; mais, aux termes de l'Evangile, un Voleur & un Brigand, qui étoit venu fondre sur le Troupeau de Jesus-Christ, pour le perdre & pour le massacrer. Après l'avoir accusé d'Heresie & de Simonie, il attaqua ses mœurs, & le depeignit comme le plus abandonné des hommes, comme le corrupteur de la Religion, l'ennemi de Dieu & de l'Eglise. Il remontra au Roi, qu'étant l'Oint du Seigneur, & le Protecteur de l'Eglise, il devoit s'interesser plus que les autres dans la justice qu'il falloit faire de Boniface. Il le supplia de l'assister dans la poursuite qu'il prétendoit faire contre lui. Il demanda ensuite à Sa Majesté qu'il lui plût assembler son Parlement ou les Etats de son Roiaume, pour y proceder à la convocation d'un Concile general, par lequel Boniface pût être jugé & deposé. Il offrit de verifier devant le Concile tous les Crimes dont il l'accusoit; & il representa

(86) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XC. §. 20.* (87) *Diff. p. 92.*

ſenta que par proviſion il ſeroit néceſſaire que le Roi & le College des Cardinaux pourvuſſent l'Egliſe Romaine d'un Vicaire pour faire les fonctions Pontificales, juſqu'à ce qu'on eut fait l'Election d'un nouveau Pape, parce qu'on ſeroit obligé d'arrêter la Perſonne de Boniface, pour empêcher qu'il ne traverſât tous les bons deſſeins qu'on auroit de remedier aux maux qu'il cauſoit à l'Egliſe. Il voulut même perſuader au Roi qu'il étoit obligé de faire la Pourſuite de toute cette Affaire, prétendant qu'il y alloit de la foi, que l'exemple des Rois ſes Prédeceſſeurs exigeoit cela de lui, auſſi-bien que le Serment qu'il avoit fait de defendre les Egliſes de ſon Roiaume, dont il étoit Patron (88). An de J.C. 1303.

Le Pape, voiant bien que tout étoit perdu pour lui, ſe porta aux dernieres extremitez. Il écrivit à ſon Legat de ſignifier au Roi toutes les Cenſures qu'il avoit encouruës. Il diſoit: Que ſuivant la Coutume de l'Egliſe Romaine, il avoit juſques-là publié diverſes Sentences d'Excommunications generales, pour epargner le nom des Particuliers qui en étoient frappez. Qu'il n'y avoit aucun doute que Philppe le Bel n'eut encouru ces Sentences, tout Roi qu'il étoit, & malgré les Privileges qui le declaroient exempt de l'Excommunication, de l'Interdit, & de toute autre Cenſure Eccleſiaſtique. Que ces Privileges devoient être cenſez revoquez par cette Bulle, ſans autre Declaration. Qu'il avoit encouru l'Excommunication, pour avoir empêché pluſieurs Perſonnes d'aller à Rome, & maltraité ceux qui en revenoient, principalement les Prelats de France, & les autres Eccleſiaſtiques qui avoient reçu un ordre exprès de Sa Sainteté de ſe rendre à Rome; afin de deliberer avec eux ſur la Reformation du Roiaume. Il manda auſſi au Legat, qu'après avoir annoncé ou ſignifié l'Excommunication Perſonnelle au Roi, il excommuniât les Prelats & tous les Eccleſiaſtiques, qui ſeroient aſſez hardis pour adminiſtrer les Sacremens de l'Egliſe, ou pour dire la Meſſe en ſa preſence, & qu'il les interdit de toutes les fonctions de leur Miniſtere. Qu'il eut ſoin de faire publier cette Excommunication dans la Ville, les Provinces du Roiaume, & par-tout où il ſeroit néceſſaire, pour maintenir l'honneur & l'autorité du St. Siege. Qu'il ordonnât auſſi de la part de Sa Sainteté au Confeſſeur du Roi (c'étoit le Pere Nicolas Jacobin) d'aller à Rome, & de comparoître devant le Pape dans trois mois, afin d'y repondre ſur ce dont il étoit accuſé par l'Evêque de Pamiers, par l'Archidiacre de Narbonne, & par ceux qui rejettoient ſur ce Pere la reſiſtance que le Roi avoit apportée juſques-là aux volontez de Boniface (89). De plus: il cita à Rome tout le reſte des Prelats François; & ces Bulles furent confiées à Nicolas de Benefracte, pour les apporter en France au Cardinal le Moine. Le Roi eſt excommunié.

Mais, elles firent tant de bruit ſur la route, que la Cour en fut inſtruite avant qu'elles arrivaſſent. Le Roi, de l'avis de ſon Conſeil, donna ordre à ſes Le Roi fait arrêter un Envoié du Pape.

(88) *Vigor*, *p.* 26. *Preuves*, *p.* 56. *Baillet*, *ubi ſupr. p.* 169.

(89) *Preuves*, *p.* 98.

An de J.C. 1303.

ſes Officiers d'arrêter en chemin l'Archidiacre de Coutance, Nicolas de Benefracto, qui fut mis en Priſon à Troyes en Champagne, avant que d'avoir pû rendre les Bulles au Legat. On arrêta auſſi quelques Eccleſiaſtiques, qui, ſelon leur Genie ſeditieux, ſemoient des Copies de ces Bulles que l'Archidiacre avoit laiſſé prendre, & qui s'en ſervoient deja pour tâcher de ſoulever les Sujets contre l'Autorité du Roi (90).

Le Legat ſe retire.

Mr. Baillet ajoute, que le Legat, aiant appris la detention de Benefracto, ſollicita ſon élargiſſement à la Cour de France: mais, il n'y trouva plus comme auparavant de facilitez pour perſuader le Roi. Loin d'avoir la Liberté de publier ces Bulles, il ne put obtenir main levée de la ſaiſie que l'on avoit faite de leurs Originaux à Troyes. Il eut le chagrin de voir publier un nouvel Edit portant, *Que les Biens des autres Eccleſiaſtiques, qui étoient allez à Rome, ſeroient confiſquez*, dans le même tems qu'il apprit la convocation d'une Aſſemblée generale du Parlement ou des Trois Etats du Roiaume, contre les Entrepriſes du Pape ſon Maître. C'eſt ce qui l'obligea de quitter Saint Martin de Tours, où il s'étoit retiré, s'en retourner à Rome, ne pouvant ſe reſoudre à demeurer dans le Roiaume ſous la diſpoſition des Gardes ou Inſpecteurs que le Roi lui avoit donnez, pour obſerver ſes Demarches, & ſes entretiens; ce qu'il fit avec tant d'égards & de menagemens pour le Pape & pour le Roi tout à la fois, qu'il ſçut plaire à l'un, ſans deplaire à l'autre, & faire approuver ſa conduite à tous les deux (91).

Le Pape reconnoit Albert Roi des Romains.

Alors, le Pape vit le danger auquel il s'étoit expoſé imprudemment, en ſe brouillant mal à propos avec tous les Princes de l'Europe. La fermeté du Roi de France lui fit comprendre, que ce ſeul ennemi lui ſuffiſoit: &, ſuivant la Maxime des Politiques, qui veulent que quand on a trois ennemis, on faſſe la Paix avec deux, pour accabler le troiſieme, il commença par ſe reconcilier avec Albert d'Autriche, en le reconnoiſſant Roi des Romains. Nous avons vû comme il s'étoit declaré contre ſon Election, deux ans auparavant, traitant ce Prince de ſujet rebelle & de meurtrier du Roi Adolfe. Maintenant, toujous infaillible, même dans ſes Contradictions, il reconnoiſſoit qu'Albert avoit été elû unanimement Roi des Romains, & couronné à Aix-la-Chapelle, & qu'il avoit exercé pendant près de cinq ans l'Autorité Roialle. Mais, avant que le Pape donnât ſa Bulle de confirmation, Albert lui envoia des Procureurs chargez de Lettres Patentes, qui portoient en ſubſtance ce qui ſuit: „ Je reconnois que l'Empire Romain a „ été transferé par le St. Siege des Grecs aux Allemans en la Perſonne „ de Charlemagne: que le Droit d'elire le Roi des Romains, deſtiné à être „ Empereur, a été accordé par le St. Siege à certains Princes Eccleſiaſti„ ques & ſeculiers; & que les Rois & les Empereurs reçoivent du St. Sie„ ge la puiſſance du glaive materiel. „ Enſuite, eſt le Serment de fidelité au Pape & la confirmation de toutes les Promeſſes faites par Rodolfe & les Empereurs ſes Prédeceſſeurs. Albert confirme auſſi les conceſſions faites

(90) *Du Puy, pag.* 17. *Baillet, p.* 185.

(91) *Baillet, ubi ſupr p.* 186.

tes par l'Empereur Louis le Debonnaire & le Roi Otton. Il promet de defendre tous les Droits du St. Siege contre tous ses ennemis quels qu'ils soient, même Rois ou Empereurs, ni faire avec eux aucune Alliance; au contraire, de leur faire la Guerre, si le Pape l'ordonne. Boniface, aiant reçu cette Patente d'Albert, fit expedier sa Bulle en datte du 30. d'Avril 1303. par la quelle, en vertu de sa pleine Puissance Apostolique, il le prend pour Roi des Romains, voulant qu'il soit reconnu pour tel, & que tous les sujets de l'Empire lui obéïssent. Il supplée tout ce qui pourroit être defectueux en son Election (92).

An de J.C. 1303.

Fréderic reconnu Roi de Sicile.

En même tems, le Pape travailloit à gagner l'amitié de Frederic Roi de Sicile. Dès l'année précedente, Charles de Valois faisant la Guerre en Sicile, & se voiant obligé, comme je l'ai dit, à revenir en France, traita, conjointement avec Robert Duc de Calabre, fils ainé de Charles le Boiteux, Roi de Naples, pour terminer les differends touchant le Roiaume de Sicile. Les principales conditions du Traité furent, que Frederic seroit pendant toute sa vie Roi de l'Isle de Sicile, & la posséderoit en Chef, sans en devoir aucun service à Personne. Qu'il epouseroit Eleonore fille du Roi Charles, & que le Traité seroit ratifié & confirmé par le Pape. Frederic en aiant demandé la confirmation, le Pape la refusa, jusqu'à ce que le Traité fut corrigé, & qu'on y eut ajouté la reconnoissance que la Sicile relevoit de l'Eglise Romaine. Cependant, pour attirer Fréderic à se reconcilier, il le fit absoudre de l'Excommunication, & lever l'Interdit sur la Sicile; & lui accorda la Dispense pour son Mariage avec Eleonore. Frederic, ainsi prévenu, forma la resolution de satisfaire le Pape. Il lui envoia trois Ambassadeurs avec Plein-pouvoir de reformer le Traité & de supléer ce qui y manquoit. Il convint donc de tenir du Pape l'Isle de Sicile en qualité de Vassal, & de lui paier tous les ans à la St. Pierre un Tribut de trois mille onces d'or, & lui fournir cent Chevaliers bien armez pour servir trois mois toutes les fois que le Pape diroit en avoir besoin. Il promit aussi de tenir pour Amis & pour Ennemis ceux de l'Eglise Romaine, & de poursuivre ceux-ci de tout son pouvoir, quand il en recevroit l'ordre. A ces conditions, le Pape confirme le Traité, de l'Avis de tous les Cardinaux, excepté Mathieu Rossi des Ursins (93).

Charobert declaré Roi de Hongrie.

Boniface voulut encore se faire un troisieme Ami en la personne de Charobert; &, pour cet effet, il decida le Procès touchant le Roiaume de Hongrie. J'ai dit ci-dessus, que les Parties interessées avoient été citées par le Cardinal Legat Nicolas Evêque d'Ostie, pour comparoître devant le Pape. Marie Reine de Naples, avec son petit-fils Charobert, ne manquerent pas de s'y presenter par leurs Procureurs. Mais Wenceslas, Roi de Boheme, ni son fils, ne comparurent point. Ils se contenterent de proposer leurs excuses par trois Envoiez, qui declarerent hardiment en Consistoire, que le Roi leur

(92) *Rainald. an.* 1303. §. 1--14. §. 15-6. *an.* 1303. §. 24. 25.
(93) *Jordanus ap. Rainaldum, an.* 1302.

An de J.C. 1303.

leur Maître ne prétendoit point plaider pour le Roiaume de Hongrie. Sur quoi le Pape le reputa contumax, decida que ce Roiaume étoit succeſſif, non electif, & l'adjugea à la Reine Marie & à Charobert ſon petit-fils. La Sentence eſt du 30. de Mai 1303.; mais, elle ne fut pas executée, & la Guerre civile continua en Hongrie comme auparavant. Le Legat Nicolas de Trevise, voiant qu'il n'y faiſoit rien, revint en Cour de Rome, laiſſant la Ville de Bude ſous l'Interdit. Les Religieux & les Curez s'y conformerent; mais, quelques Prêtres le mépriſerent, faiſant l'Office divin, & adminiſtrant publiquement les Sacremens. Ils ôſerent même aſſembler le Peuple; &, aiant allumé les Lampes, ils excommunierent ſolemnellement le Pape, tous les Evêques de Hongrie, & les Religieux (94).

Pourſuites du Roi contre le Pape.

Le Pape, aiant ainſi pris toutes les meſures qu'il crut propres à ſa defenſe, continua d'agir, ſans menagement, contre Philippe le Bel. C'eſt ce qui paroit par une Lettre du 13. d'Avril 1303. où il declare que Roi a encouru l'Excommunication. Mais, Philippe-le-Bel, mepriſant ces foudres, prit de ſon côté toutes les précautions qu'il crut néceſſaires, pour diſſiper ou prevenir les mauvais deſſeins du Pape. Il tint au Palais, ou dans le Jardin du Louvre, une Aſſemblée des trois Etats du Roiaume. Guillaume du Pleſſis, Seigneur de Vezenobre, aſſiſté de Louis Comte de St. Pol, de Jean Comte de Dreux, ſe porta Partie contre le Pape. Il dit que l'Egliſe étoit en grand danger ſous la Conduite de Boniface, & qu'il étoit neceſſaire de la pourvoir d'un Paſteur legitime, attendu que Boniface étoit coupable d'Hereſie & de pluſieurs autres Crimes deteſtables: ce qu'ils jurerent ſur les Evangiles. Guillaume du Pleſſis ajouta, qu'il le pouvoit prouver, ſoit dans un Concile General ou ailleurs. Il demanda au Roi, comme au Champion de la Foi (*Pugil Fidei*), qu'il procurât la tenue du Concile, & en requit inſtamment les Prelats, comme faiſoit toute la Nobleſſe. Les Prelats dirent, que l'Affaire étoit très-difficile, & qu'elle avoit beſoin d'une mûre deliberation, après quoi ils ſe retirerent. Le lendemain 14. de Juin, en preſence de l'Aſſemblée, Guillaume du Pleſſis lut dans un Ecrit qu'il tenoit en main 19. Articles d'Accuſations contre Boniface, dont voici les principaux: „ Il „ ne croit point l'Immortalité de l'Ame, mais il croit qu'elle perit avec „ le Corps; &, par conſequent, qu'il n'y a de bonheur à eſperer qu'en cette „ vie. Il ne croit point que le Corps de Jeſus-Chriſt ſoit en l'Hoſ- „ tie conſacrée, & ne lui rend point ou peu de reſpect (95). Le bruit „ commun eſt qu'il dit que la Fornication n'eſt pas un Peché. Il a „ ſouvent dit, que, pour abbaiſſer le Roi & les François, il ſe pré- „ cipiteroit, & tout le Monde, & toute l'Egliſe. Il eſt Sorcier, & con- „ ſulte les Devins. Il a prêché publiquement, que le Pape ne peut „ commettre de Simonie, ce qui eſt une Hereſie. Il a fait fraper en „ ſa preſence pluſieurs Clercs qui en ſont morts. Aiant fait mettre en Pri-

(94) *Rainald. an.* 1303. §. 17. 18. *&c. Joan. Thurocz. c.* 86.

(95) Je m'étonne que le Proteſtans ne mettent pas Boniface VIII. au nombre de leurs Apôtres, puiſqu'il ſe moquoit du Dogme de la Tranſubſtantiation.

„ Prison un Gentil-homme, il defendit qu'on lui administrât le Sacrement „ de Penitence qu'il demandoit à l'article de la mort. Ce qui fait juger „ qu'il ne croit pas la nécessité de ce Sacrement. Il a contraint quelques „ Prêtres à lui reveler des Confessions qu'il a depuis publiées. Il n'observe, ni les Jeûnes, ni les Abstinences de l'Eglise, mangeant de la Viande indifferemment en tout tems & sans cause; & il souffre que les Domestiques en usent de même, disant qu'il n'y a point de peché (96). Il deprime les Moines, & les Ordres des Freres Mineurs & des Prêcheurs, dont il a souvent dit qu'ils perdoient le Monde; que c'étoient des Hypocrites, & que jamais il n'arriveroit de bien à celui qui se confesse à eux, ou qui les retient chez lui (97). Il a voulu empêcher la Paix entre la France & l'Angleterre, & engager Fréderic qui tient la Sicile à faire la Guerre à la France. Il a confirmé le Roi d'Allemagne Albert, & declaré publiquement qu'il le faisoit pour détruire la superbe Nation des François, qui disoient n'être soumis à Personne pour le temporel: ajoutant, qu'ils en avoient menti par la gorge, & prononçant Anathême contre quiconque disoit qu'ils ne sont pas soumis au Pape & à l'Empereur, fut-ce un Ange descendu du Ciel. Et cependant il avoit souvent dit publiquement, qu'Albert étoit un Traître, & Meurtrier de son Seigneur. On dit hautement, qu'il est Simoniaque, & la source de la Simonie, pour les Benefices, les Ordres, & les Dispenses; le tout afin d'enrichir ses Parens, leur donner des Seigneuries, & leur faire bâtir des Forteresses (96). „

An de J.C. 1303.

Ensuite, du Plessis demanda Acte de son Appel au futur Concile. Le Roi se rendit aussi Appellant, parce qu'il connoissoit Boniface sujet au ressentiment, & d'humeur fort vindicative. Les Evêques, les Abbez, l'Université de Paris, tous les Ordres du Roiaume, appellerent aussi de Boniface VIII. au Concile General (97).

Appel au futur Concile.

Ce ne fut pas seulement dans les Brovinces du Roiaume, & parmi les Voisins que la Cause du Roi fut trouvée juste. Elle eut encore des Defenseurs dans Rome même. On vit, ce qu'on n'eut jamais osé esperer à la Cour de France, jusqu'au nombre de neuf ou dix Cardinaux acquiescer par trois différens Actes aux Demandes des Ambassadeurs de sa Majesté, adherer à l'Appel au futur Concile, approuver les desseins du Roi & la poursuite qu'il en faisoit. Mais, il faut avouer aussi, que ces Cardinaux n'avoient plus rien à craindre de Boniface quand il firent dresser ces Actes (98). Ensuite, le Roi envoia des Ambassadeurs & des Lettres en divers Païs, pour avancer la tenuë du Concile General.

Le Roi trouve des Amis à Rome.

Pen-

(96) Autre Article important, qui devoit valoir à Boniface une place honnorable parmi les Apôtres de la Reformation.

(97) Voilà un troisieme Article, qui rend le Pape Boniface tout-à-fait digne de passer pour un des Precurseurs du grand Monsieur Jean Calvin.

(*) *Diss. p* 101. 109.

(†) *Preuves, pag.* 107. *&c. V. Marca, de Concord. lib.* 4. *c.* 16. *n.* 7.

(98) *Preuves, pag.* 219. 231. *&c. Baillet, p.* 198.

An de J.C. 1303.

Pratiques de Nogaret contre le Pape.

Pendant tous ces mouvemens de la Cour de France, Nogaret s'en donnoit d'autres en Italie, pour assurer le succès des justes Desseins du Roi son Maître. Philippe le Bel envoia à ce fidele sujet la resolution de la derniere Assemblée du Louvre, avec ordre de la signifier au Pape, & de la publier ensuite par la Ville de Rome. Nogaret s'acquita de sa Commission, après s'être assuré de la disposition de plusieurs d'entre le Peuple & la Noblesse du Païs, & de quelques Cardinaux mêmes qui ne s'accomodoient pas de la Domination despotique de Boniface.

Le Pape se retire à Anagni & fulmine contre la France.

Le Pape, n'étant pas en sureté à Rome, où ses ennemis prenoient le dessus, quitta le Vatican, pour se retirer à Anagni lieu de sa naissance, où il crut qu'il lui seroit plus libre de se vanger de la France. Il assembla tous les Cardinaux qui suivoient encore ses interêts; &, en leur presence, il se purgea par serment des crimes enormes, que Nogaret & du Plessis lui avoient imputez. Ensuite, il fit dresser plusieurs Bulles contre le Roi & tous les Ordres du Roiaume de France (99.

Mais, c'étoit-là de foibles précautions contre les Intrigues de Nogaret. Ce Chevalier traitoit secretement avec diverses personnes contre le Pape. Sciarra Colonna, que le Roi avoit fait racheter à Marseille d'entre les mains des Corsaires, se joignit à lui. Il étoit encore assisté, dans ses Negociations, de Jean Mouschet Gentilhomme François & de deux hommes de Robe, Thierri d'Hiricon, & Jacques de Gesserin, qu'il envoia dans les Villes voisines du Patrimoine de St. Pierre, pour sonder les Esprits & les prévenir favorablement sur les bonnes intentions du Roi son Maître. Ses Lettres de change lui fournirent assez d'argent pour entretenir ses ligues secretes, & pour former une petite Armée. En quoi il se conduisoit avec tant d'adresse & de prudence, qu'il sçut couvrir tous ses desseins sous les apparences d'un Traité de Paix qu'il menageoit entre le Pape & le Roi, & que toutes ses pratiques n'eclaterent, que lorsqu'il vit Boniface absolument déterminé à pousser les choses aux dernieres extremitez (100).

Dernieres Entreprises du Pape contre la France.

Cependant, il n'y eut rien que le Pape ne mît en œuvre, pour porter le dernier coup à la Souveraineté de la Monarchie Françoise. Il commença par une longue & violente Procedure qu'il avoit donnée en forme de Bulle après la Fulmination de toutes celles du 15. d'Août, & qu'il devoit faire publier le jour de la Nativité de Notre-Dame. Tournant ensuite toutes ses vuës du côté des Puissances qu'il croioit pouvoir armer contre la France, il sollicita ardemment contre le Roi, les Allemans, les Anglois, & les Flamans. C'est ce qu'on ne peut revoquer en doute après l'aveu qu'en a fait Benoit XI. qui avoit assisté aux Deliberations de Boniface. Il eut encore recours aux Armes Spirituelles; & non seulement il livra la Personne du Roi à Satan par une Excommunication nouvelle, accompagnée d'Execrations & de Maledictions sur sa Famille & sur sa Posterité; non seulement il jetta

(99) *Diss. p.* 166. *Richer, liv.* 10. *Rainald. an.* 1303.

(100) *Preuves, p.* 174. *Felix Osius, p.* 160. 161. *Baillet, Demêlez, p.* 211.

jetta l'Interdit sur le Roiaume, & cassa tous les Privileges que lui avoit accordez le St. Siege. Il dispensa encore tous les Sujets du Serment de Fidelité & de l'Obéïssance qu'ils devoient à leur Souverain. Il entreprit de les soulever contre lui, d'attirer ses ennemis de dehors en France, & d'en donner le Roiaume à Albert d'Autriche Roi des Romains, pour le posseder à juste titre, après qu'il en auroit fait la Conquête. Mais, Albert ne se mit pas en peine de profiter d'une Liberalité si caduque & si perilleuse. Il trouva plus de sureté pour lui à se maintenir dans l'Alliance & l'Amitié contractées avec Philippe-le-Bel depuis leur entrevûë de Vaucouleurs (1). Pour donner à une telle Conduite quelque apparence de justice, Boniface, dans sa derniere Procedure, tacha de colorer toutes ses violences du nom de severité paternelle, necessaire pour corriger un Enfant opiniâtre & rebelle. Après avoir exageré les mauvais traitemens faits au Legat, qui, dans la verité, se reduisoient à la detention de Benefracto, il avança diverses faussetez contre la verité de ce qui s'étoit passé en France touchant l'Appel au Concile, afin de rendre le Roi encore plus odieux, & de le faire trouver coupable. Pour cela, il feignit, que, non content d'avoir fait arrêter l'Abbé de Cîteaux, & exigé par force les Suffrages de la plûpart des Gens d'Eglise, Reguliers & Seculiers, parmi les Sujets naturels, il avoit fait aussi saisir beaucoup de Religieux Italiens & d'autres Etrangers, qu'on avoit jettez dans les Prisons du Chatelet de Paris, pour avoir voulu se retirer, pour ne pas adherer à l'Appel (2).

An de J.C. 1303.

Le Pape est pris dans Anagni.

Le Pape avoit deja donné ses ordres pour faire afficher cette Bulle le 8. de Septembre. Mais, Nogaret le prevint. Assuré de sa petite Armée, & des principaux Habitans, il entra dans la Ville le 7. de ce mois, à la pointe du jour, accompagné de Sciarra Colonna: les Soldats crioient, *Vive le Roi de France: meure le Pape Boniface*. Ils trouverent quelque resistance devant le Palais de Pierre Caietan neveu du Pape; mais, ils forcerent ce Palais & les Maisons voisines, les pillerent, & firent Prisonniers trois Cardinaux. Nogaret persuada aux Habitans de se joindre à lui, pour le bien de l'Eglise; & tous ensemble allerent forcer le Palais du Pape. Les Cardinaux se cacherent, ou se sauverent. Boniface, ainsi abandonné, fut contraint de demander à Sciarra Colonna une Treve qui ne lui fut accordée que jusques à trois heures après-midi. Il emploia ces precieux momens à faire solliciter le Peuple d'Anagni sa faveur; mais, n'aiant rien obtenu, il pria Sciarra de lui donner par écrit ce qu'il desiroit de lui. Sciarra, sensible au plaisir de la Vangeance, que les Italiens appellent le *Morceau des Dieux* (3), lui fit dire qu'il ne lui accorderoit la vie qu'à deux conditions; la 1. qu'il retabliroit les Colonnes

(1) *Preuves, p.* 181. 182. *Baillet, Addit. aux Preuves de Du Puy, n. XIII. Sponde, an.* 1303. §. 11 *Rainald. eod.* §. 36.

(2) *Preuves, p.* 182. *Bullæus pag.* 17. *apud Baillet, Demêlez de Bonif. p.* 14. *&c.*

(3) Les Italiens trouvent tant de plaisir dans la Vangeance, qu'ils disent par une Profanation horrible, que Dieu se l'est reservée, afin d'être le seul qui goutât d'un mets si delicieux. Bayle, *Pensées diverses sur les Cometes*, 1. *part.* §. 171.

An de J. C 1303.

lonnes & toute leur Famille : la 2. qu'il renonceroit à la Papauté. Boniface fut entierement consterné de ces deux Propositions, & jettant un profond soupir : *Ah !* dit-il, *que ces Conditions sont dures !* & il ne fit point d'autre reponse, la colere & l'indignation lui aiant tellement serré le cœur, qu'il parut avoir perdu la parole pendant un long espace de tems. La Treve finie, Sciarra força le Palais du Pape, qui pleura amerement à la vuë du danger. Mais, soit par saisissement de cœur, soit par le retour de sa constance, il essuia ses Larmes, lorsqu'il entendit briser les Portes & les Fenêtres de son Appartement, & qu'il y vit mettre le feu. Il fut pris par les Soldats de Sciarra, qui lui firent toutes les insultes, & toutes les menaces, que la brutalité pût leur suggerer. Ils pillerent, malgré Nogaret, ses Coffres & sa Tréforerie, où ils trouverent tant d'argent, tant de pierreries, & tant de Meubles précieux, que, si l'on en croit quelques Auteurs, tous les Rois de ce tems-là, joignant leurs richesses ensemble, n'auroient pas pû en fournir autant en un an, qu'il en fut pris en un seul jour dans le Palais du Pape, dans celui du Marquis Caïetan son neveu, & dans ceux des trois Cardinaux, qui avoient été faits Prisonniers le matin (4).

Extremitez où Boniface se trouve reduit.

Boniface, se voiant abandonné de tout le monde, se surmonta lui-même ; &, rappellant ses forces & sa fierté, qu'une disgrace si imprevuë n'avoit pû abbatre : *Puis que je suis pris en trahison*, dit-il, *& que je suis indignement livré entre les mains de mes ennemis, comme le Sauveur du Monde, pour être mis à mort, il faut au moins que je meure en Pape.* Il se fit revêtir du Manteau de St. Pierre, & des autres Ornemens Pontificaux, se fit mettre la Couronne de Constantin sur la tête, &, prenant les Clefs & la Croix à la main, il s'assit sur son Thrône. Cette majestueuse posture retint la soldotesque dans le respect pendant quelque tems ; mais, elle n'empêcha pas Nogaret & Sciarra de s'approcher du Pape. Nogaret lui declara de nouveau sa Commission, lui signifia tout ce qui s'étoit fait en France contre ses entreprises & ses prétensions, & le somma de faire assembler le Concile. La contenance & le silence de Boniface firent juger qu'il n'acquiesceroit pas volontiers à cette demande. Ce qui porta Nogaret à le faire descendre du Thrône, en le menaçant de le faire conduire lié & garotté à Lion, pour y être jugé & deposé par le Concile General, que le Roi son Maître devoit y assembler. Il lui donna pourtant une sauvegarde, & l'assura de la Vie ; ajoutant, qu'il falloit qu'il y eut contre lui un Jugement Canonique de l'Eglise, avant qu'on entreprit rien sur sa Personne. Sciarra prit alors la Parole, & demanda au Pape, s'il ne vouloit pas ceder la Papauté ? *Non*, repondit Boniface *J'y perdrai plutôt la vie.* Puis s'avançant vers les chefs du Parti Colonne, il dit en Italien : *Voilà mon coû, voilà ma tête : mais, j'aurai la satisfaction de mourir Pape.* Il fit ensuite de sanglans reproches à Nogaret, qu'il regardoit comme le premier Auteur de son malheur, & il s'emporta de paroles contre le Roi de France, qu'il maudit jusqu'à la quatrieme

(4) *Walsingham*, *Ypod. Neustr. & Histor. Du Puy*, *p.* 22. *Preuv. p.* 195.

trieme Generation. Nogaret, piqué au vif, lui dit avec beaucoup de fierté: *Chetif Pape que tu és, regarde & considere la bonté de Mon Seigneur le Roi de France, qui, bien que son Roiaume soit fort eloigné de toi, te garde par moi, & te defend de ses ennemis, ainsi que ses Predecesseurs ont toûjours gardé les tiens.* Le Pape repondit avec amertume: *Je me consolerai aisement de me voir condamné par des Patariens, pour la Cause de l'Eglise.* Nogaret entendit plus qu'à demi-mot ce qu'il vouloit dire. Cela le fit souvenir du supplice de son Grand-Pere, qui avoit été condamné & brulé vif, par ordre des Inquisiteurs, comme Patarien ou Albigeois. La confusion, qu'il eut de ce reproche, l'obligea de se taire. Mais, Sciarra Collonna chargea le Pape d'injures. Il lui donna même de son gantelet sur le visage, *jusques à grande effusion de sang. Le Pape de crier, & les autres de frapper; si que Nogaret, n'ayant commandement de venir aux mains, le tira des Griffes Colonnoises. . . . heurlant & blaspbemant comme un homme desesperé* (5). D'autres Ecrivains assurent que Dieu ne permit pas que Personne le touchât (6).

An de J.C. 1303.

Il est mis en Prison.

Nogaret aiant pris la Personne du Pape & celle de ses neveux sous sa Protection particuliere contre les Insultes des soldats de Sciarra, mit Boniface en la garde de Renaud de Suppino, Capitaine des Florentins, avec ordre de lui laisser une honnête Liberté, & de lui faire donner à manger. Mais, la crainte d'être empoisonné par ses ennemis, la fuite de ses gens, & l'indifference de Renaud, firent que ce dernier point fut fort mal executé; de sorte qu'il se vit en danger de mourir de faim au bout de trois jours qu'on l'avoit laissé à jeûn, s'il ne se fut trouvé une pauvre femme, qui lui apporta un peu de pain & quatre oeufs, dont il mangea d'autant plus volontiers, qu'il savoit qu'on ne pouvoit les rendre susceptibles de poison dans leur coque (7).

Les Habitans d'Anagni chassent les François.

Cette extremité de misere toucha les habitans d'Anagni. Fâchez d'avoir abanbonné le Pape, ils se souleverent contre les François, prirent les Armes, & se mirent à crier: *Vive le Pape, & meurent les Traitres.* Ils entrerent dans le Palais, au nombre de prés de dix mille hommes, forcerent & tuerent les Gardes & les Soldats qui volurent leur resister, chasserent les François, & mirent en fuite le reste des Conjurez avec leurs Chefs. Nogaret & Sciarra Colonna, voiant toute la Ville changée en si peu de tems, & animée contr'eux, furent obligez de se retirer, sans avoir même le loisir de sauver la Banniere de France qu'ils avoient arborée sur le Pavillon du Palais. Walsingham, Auteur Anglois, a ecrit que ces deux Chefs firent monter Boniface sur un Cheval sans bride & sans selle, le visage tourné vers la queuë, & qu'ils le contraignirent de courir de la sorte jusqu'à perdre haleine: circonstance, dit Mr. Baillet, qu'aucun Ecrivain n'a rapportée

(5) *Jean de Serres, Inventaire, &c. p. 155.*

(6) *Antonin, Rainaldus, Sponde, Felix, Osius, Ptolomæus Lucensis, Hist. MS. lib. 24. c. 36. Jordanus MS. Bibliot. Vatic. Walsingham, Hist. Pistor. & Du Puy, p. 24.*

(7) *Walsingham, Histor. Felix Osius, p 162. col. 2.*

An de J.C. 1303.

tée, & dont il ne fut fait aucune mention dans le Procès que les Defenseurs de Boniface firent depuis à Nogaret (8).

Le Pape retourne à Rome.

Le Pape, se voiant en Liberté avec ses neveux, & delivré de la crainte de la mort dont les gens de Sciarra l'avoient menacé à toute heure, se fit porter dans la place publique de la Ville. Il y representa devant le Peuple sa Misere & ses Besoins extrêmes d'une maniere fort pathetique. Il fit entendre qu'on l'avoit laissé trois jours sans manger; &, se recommendant aux charitez des Particuliers, il promit l'absolution de tous les Pechez à ceux qui lui donneroient du pain & du vin. Ce qui fit qu'on lui en apporta de toute part, & qu'on alla en foule au Palais recevoir sa Benediction. Il declara en suite, qu'il pardonnoit à tous ceux des habitans de la Ville qui avoient pris les Armes contre lui; mais, qu'il exceptoit les Voleurs du Thresor de l'Eglise & des Cardinaux. Il temoigna aussi qu'il desiroit de faire sa Paix avec les Cardinaux Colonnes, & que son intention étoit de les retablir. Il feignit même de vouloir se remettre bien avec la France, & offrit de s'en rapporter au Jugement du Cardinal Mathieu Rossi, touchant tout le Différend qu'il pouvoit avoir avec le Roi. Il accorda en même tems le pardon à tous les François qui étoient venus l'attaquer, & nommément à Guillaume Nogaret; ajoutant, qu'ils n'avoient pas encouru les Censures de l'Eglise, & qu'en cas qu'ils les eussent encouruës, il leur en donnoit l'Absolution (9).

Sa Mort.

Mais, ce mouvement de bienveillance s'evanouit avec ses besoins. Lorsqu'il se vit retabli & qu'il fut entierement revenu de l'étourdissement & de la consternation où son malheur l'avoit jetté, il fit sur tout ce qui s'étoit passé des Reflexions qui le porterent à chercher les moïens de s'en vanger sur le Roi de France & sur tout le Roiaume. Dans cette vuë, il prit le parti de s'en retourner à Rome, & d'y tenir un Concile sur les Deliberations du quel il pût agir. Les Romains envoierent au devant de lui le Cardinal Mathieu des Ursins, avec quelques Compagnies de la Ville pour l'escorter. Mais, le bon accueil qu'on lui fit ne pût le garantir du chagrin que lui causa le souvenir de l'Injure qu'il avoit reçuë. La tristesse le fit tomber dans une espece d'alienation d'esprit, durant la quelle il ne prononçoit que maledictions & anathêmes contre Philippe le Bel, Nogaret & les autres Ministres du Roi. Il en contracta une maladie accompagnée d'une violente frenesie, qui le mit dans de si grands transports, que selon quelques Auteurs, il se devora les bras, & voulut plusieurs fois se casser la tête contre le bois de son lit. Il mourut dans les accès de cette fureur le 11. d'Octobre 1303 (10). Rainaldi assure, qu'il fit en mourant sa profession de foi (11). Mais, Mr. Baillet dit qu'il n'eut pas un intervalle de tranquillité pour pouvoir se reconnoître (12). Un genre de mort si triste & si peu ordinai-

(8) *Baillet, Deméłez de Boniface VIII. avec Philippe le Bel, p.* 227.

(9) *Walsingham. Hist. Pistoria. Du Puy, p.* 24. *Nicole Gilles.*

(10) *Villani, Platine, St. Antonin, &c.*

(11) *Rainald. an.* 1303. §. 42.

(12) *Baillet, ubi supr. p.* 230.

dinaire, rappella la memoire d'une espece de Prophetie, qui couroit de lui, An de J.C. 1303.
& que l'on attribuoit à son Predecesseur St. Pierre Celestin. On representoit ce St. Pape disant à Boniface: *Tu es monté sur le Thrône comme un Renard*; ce qui marquoit les artifices & les ruses dont il s'étoit servi pour parvenir au Pontificat: *Tu regneras comme un Lion*, par où l'on entendoit les violences qu'il exerçoit pour se faire obéïr: *Tu mourras comme un chien*; ce qui designe assez clairement la nature de sa derniere maladie. Il fut enterré à St. Pierre dans une Chapelle qu'il avoit fait bâtir à l'entrée de l'Eglise (13). „ C'est ainsi, dit Mr. Baillet, que finit Boniface VIII. au milieu „ des vains efforts qu'il avoit faits pour convertir le Ministere Apostolique „ de l'Eglise en une Domination despotique, contre la disposition expres„ se de Jesus-Christ. On peut dire qu'il étoit né pour commander, & il „ avoit beaucoup d'excellentes parties propres à lui attirer la soumission des „ autres, s'il eut sçu se contenir dans des bornes legitimes. Personne ne „ le passoit en son tems dans la connoissance des Saintes Ecritures, de l'un „ & de l'autre Droit, & de toutes les Affaires Ecclesiastiques & Civiles; & „ l'on ne peut, sans injustice, lui refuser la gloire d'avoir fait beaucoup de „ Reglemens salutaires, pour maintenir les Droits & la Discipline de l'E„ glise. Mais, il avoit une Ambition demesurée, & une Avarice insatiable, „ qui lui firent faire un mauvais usage de tous ses grands talens, & „ qui le porterent à préferer dans le Gouvernement de l'Eglise, les „ Maximes d'une Politique intéressée & cruelle, aux Regles Saintes de l'E„ vangile (14). „

Je joindrai à ce temoignage celui des autres Auteurs que j'ai en main, afin qu'on puisse juger plus surement du Caractere de Boniface. Villani le represente comme un homme cruel, avare, mondain, ambitieux, & uniquement occupé du soin d'enrichir l'Eglise & ses Parens: mais, il avouë qu'il étoit savant, penetrant, fort versé dans le manîment des Affaires, d'un grand esprit, & d'une memoire prodigieuse; magnanime & liberal envers les habiles gens (15). Mugello Archidiacre de Bologne, qui, selon le Mire (*Miræus*) vivoit en 1299., dit que jamais personne d'un si grand esprit n'occupa le St. Siege. Le même Auteur, cité par Oldoin, appelle Boniface la lumiere du Monde, la regle des mœurs, l'ornement de l'Eglise, l'honneur de la Patrie, la lumiere du Droit; en effet, il étoit fort habile Jurisconsulte, selon Paul Jove. Le P. Pagi, Bzovius, Amat de Graveson, & d'autres Historiens, traitent de Calomnies ce que j'ai rapporté de la mort de ce Pape (15). Voici comme Platine en parle: „ Telle fut, dit-il, „ la mort de ce Boniface, qui cherchoit plutôt à intimider les Empereurs, „ les Rois, les Princes, les Nations, & les Peuples, qu'à leur inculquer des sen-

Son Caractere.

(13) *Bzovius*, *an.* 1303. §. 7. 8. *Rainald. eod.* §. 44.

(14) *Baillet*, *Hist. des Demelez de Bonif. VIII. avec Philippe le Bel*, *pag.* 231. 232.

(15) *Joannes Villani*, *Hist. Flor. Lib.* 8. *c.* 65. *V. Ciaconius*, & *St. Antonin.*

(16) *Pagi*, *Brev. Rom. Pontif. in Bonif.* §. 77. *Bzovius*, *an.* 1303. §. 7. 8. *Amat de Graveson*, *Hist. Eccl. tom.* 5. *p.* 114.

An de J.C. 1303.

„ ſentimens Religieux. Il s'efforçoit de donner & d'ôter les Roiau„ mes, de chaſſer & de rappeller les hommes, ſelon ſon caprice. Cet „ exemple doit apprendre aux Princes tant Seculiers qu'Eccleſiaſtiques, „ qu'ils doivent dominer ſur les Peuples & ſur le Clergé, non avec or„ gueil & mepris, comme le Pape dont nous parlons; mais ſaintement & „ avec modeſtie, comme Jeſus-Chriſt notre Roi; & chercher plutôt à ſe „ faire aimer, qu'à ſe faire craindre; car, c'eſt de cette derniere ſource que „ vient d'ordinaire la ruine des Tyrans. Quelques Auteurs ont ecrit que „ Boniface VIII. ſouffla le feu de la diſcorde en Italie, & particuliere„ ment entre les Genois & les Venitiens (17). „ Cela ſe raporte aſſez au ſentiment de Du Haillant, qui dit que Boniface *eſtoit plus enflé de gloire & de vanité, que de bon zele au repos de Princes Chreſtiens.* Il étoit hautain, turbulent, plein de courage & de fierté, entreprenant, ambitieux, fourbe, violent, peu reglé dans ſes mœurs, moins touché du Spirituel que du Temporel, peu eſtimé, peu aimé, même parmi les ſiens. „ C'étoit, dit un „ Auteur Proteſtant, le plus mechant homme qui fut jamais au monde: „ ce fut un enragé, qui penſa faire perir l'Egliſe; un impie, qui ſe mo„ quoit de Dieu & des Hommes; un gouffre inſatiable & ſans fonds, „ qui devoroit tout l'or & l'argent des Roiaumes Chrêtiens. Voilà „ comment Sabellic, Naucler, & Platine nous depeignent ce Ponti„ fe (18). „

Ses Impietez.

On trouve dans les Enquêtes Juridiques faites contre Boniface VIII. après ſa mort, & miſes au jour en 1655. par le celebre Mr. Du Puy, dans l'Hiſtoire du Differend entre ce Pape & Philippe le Bel, diverſes Preuves de l'Irreligion de Boniface. Outre les temoignages authentiques, par leſquels il eſt convaincu des plus effroiables Impuretez, de Simonie, & de toutes ſortes de Pratiques abominables, pluſieurs temoins depoſent, qu'il avoit dit: „ Que Dieu me faſſe ſeulement du bien en ce monde, je me ſoucie „ moins de l'autre que d'une fêve. Les hommes ont les mêmes Ames que „ les Bêtes, & elles ne vivent pas plus long-tems les unes que les autres. „ Que toutes les Loix contiennent quelque choſe de faux, & quelque cho„ ſe de vrai; & qu'entr'autres la Loi de l'Evangile enſeigne pluſieurs veri„ tez & pluſieurs menſonges. Par exemple la Doctrine de la Trinité eſt „ fauſſe, l'Enfantement d'une Vierge eſt impoſſible, l'Incarnation du fils „ de Dieu ridicule, auſſi bien que la Tranſubſtantiation. Outre cela, la „ Doctrine de la Vie avenir n'eſt point veritable. A quoi il ajoutoit: Tel„ le eſt ma croiance, & tout homme ſavant doit croire de même, quoi„ qu'en diſe le Vulgaire. Il faut que nous parlions comme le Peuple; „ mais il ne faut pas que nous croyons comme lui. Que faire l'Amour „ aux Femmes & aux Garçons, ce n'eſt pas un plus grand peché que de „ frotter ſes mains l'une contre l'autre. Un Eccleſiaſtique l'exhortant à

(17) *Platine, in Bonif. VIII.*
(18) *Jean Henri Heydegger, Hiſt. Papat. ætat.* 5.

„ à la mort, d'invoquer la Sainte Vierge, ce ſcelerat lui repondit: *Je* An de J. C. 1303.
„ *ne crois pas plus en elle, qu'en une Aneſſe; ni à ſon Fils, qu'au Poulain d'une*
„ *Aneſſe* (19). „

Les Avantures plaiſantes & comiques de Notre-Dame de Lorette prouvent aſſez que Boniface VIII. ſe joüoit de la Religion & de la Credulité ſuperſtitieuſe du Peuple. Voici comment Mr. Deſmarets en parle: „ Ce Pape, Notre Dame de Lorette.
„ dit-il, s'étant heureuſement ſervi du Miniſtere des Anges pour debuſquer
„ ſon Prédeceſſeur, & ſe rendre Maître du St. Siege, s'en ſervit une ſeconde fois; car, les Anges étoient fort à ſon commandement. Il les munit
„ donc de ſon Autorité, pour aller enlever à Nazareth, en Galilée, la Maiſonnette dans la quelle on veut que la Vierge Marie eſt née, où elle a été
„ fiancée & mariée avec Joſeph; où s'eſt faite l'Annonciation de l'Ange &
„ l'Incarnation du Fils de Dieu. Selon les ordres du Pape, les Anges partent de la main, vont à Nazareth, enlevent la *Santa Caſa*, & la tranſportent tout d'une haleine de Galilée en Dalmatie, où ils la poſerent ſur
„ une petite Montagne appellée *Terſatto*. Elle ne fut là que 3. ans 7. mois.
„ D'où les Anges l'enleverent une ſeconde fois, & la porterent au milieu
„ d'une Forêt dans le Territoire de Recanati, qui eſt de la Marche d'Ancone. La Melodie Celeſte réveilla les habitans du voiſinage, qui accoururent de tous côtés, & virent le miracle à la faveur d'une grande lumiere, dont la Maiſonnette étoit environnée. Toute la Nature treſſaillit de joye, & il n'y eut pas juſqu'aux Cheſnes de la Forêt qui ne ſe courbaſſent pour rendre leurs hommages. Pour rendre parfaits ces hommages, il ne leur manqua que la voix des Cheſnes de Dodone. Après que
„ cette Maiſonnette eut été là huit mois entiers, elle s'y deplut, à cauſe
„ des vols & des brigandages, qui ſe faiſoient aux environs. Deſorte que
„ les Anges la tranſporterent, pour la troiſieme fois, à un mille de-là. Mais,
„ elle n'y fut pas ſi-tôt arrivée, qu'il s'eleva de grandes Conteſtations entre
„ deux Freres à qui la Terre appartenoit, chacun la voulant avoir dans ſon
„ lot. Cela fut cauſe que, quatre mois après, les Anges l'enleverent
„ encore de cet endroit, & la placerent près de-là, au milieu d'un
„ champ, qui appartenoit à une bonne femme devote nommée Lorette, où elle eſt reſtée depuis le XIII. Siecle juſques à nos jours. Et
„ c'eſt-là que les devots indiſcrets de la Sainte Vierge pouſſent la ſuperſtition au degré ſuprême (20). „

(19) *Du Puy*, *p.* 529.-557.
(20) *Desmarets*, *Tableau des Papes*, §. 30. *p.* 117.

An de J.C. 1303.

ALBERT D'AUTRICHE. *Empereur d'Occident.* **BENOIT XI.** PHILIPPE LE BEL, *Roi de France.*

CC. PAPE.

Nogaret continuë ses Pourtes contre Boniface.

QUoiqu'on ne pût douter que la mort de Boniface alloit mettre fin à la facheuſe Querelle dont ce Pape avoit été la cauſe, Nogaret ne voulut pas perdre l'occaſion de faire triompher le Roi ſon Maître. Il reſolut de pourſuivre la Memoire du defunt contre ſes Defenſeurs & ſes Heritiers, & de continuer l'Appel interjetté en France. Il alla trouver Renaud de Suppino à Ferentino, & tacha de lui rendre le courage que lui avoient fait perdre ceux d'Anagni, le jour qu'ils chaſſerent les François, pour delivrer le Pape. Il lui offrit, au nom du Roi, ſelon le pouvoir qu'il en avoit reçu, tous les ſecours d'hommes & d'argent néceſſaires, pour le vanger lui & les ſiens des Habitans d'Anagni & des Parens de Boniface, avec un dedommagement entier de tout ce qu'il avoit ſouffert, & de ce qu'il ſouffriroit encore dans la ſuite pour la même cauſe (1).

Election de Benoit XI.

Cependant, les Cardinaux étant entrez en Conclave, le 10. jour après la mort de Boniface, elurent, dès le lendemain, Nicolas de Boccaſſini de l'Ordre des Dominicains, qui fut ſacré le Dimanche ſuivant 27. d'Octobre 1303. & prit le nom de BENOIT XI. Il étoit né à Treviſe de Parens très-obſcurs: il étoit fils d'un Notaire nommé Bocaſio Bocaſſini. Il fut elevé à Veniſe, où étant jeune Clerc, il gagna ſa vie pendant quelque tems à inſtruire des Enfans. Il entra dans l'Ordre des Dominicains, où il ſe diſtingua tellement par ſa ſcience & par ſa vertu, qu'il paſſa par toutes les charges, & fut Sou-Prieur, Prieur, Provincial, & enfin neuvieme General de l'Ordre. Ce fut Boniface VIII. qui le fit Cardinal (2). Dès qu'il fut Pape, il écrivit ſa Lettre circulaire aux Evêques, en datte du 1. de Novembre; & il y marqua les degrez par leſquels il étoit parvenu au Pontificat, & les circonſtances de ſon Election. Cette Lettre eſt rapportée par Rainaldi (3). Peu de jours après, le nouveau Pape écrivit encore à Charles Roi de Naples, pour le feliciter d'avoir chaſſé les Sarraſins de Nocera, & en avoir retabli l'Egliſe Cathedrale (4).

Le 18. du même mois de Novembre, il adreſſa une autre Lettre à Martin Archevêque d'Antibari en Albanie, pour reprimer les deſordres qui ſe commettoient dans les Egliſes de Servie & de Dalmatie (5).

Ambaſſade du Roi de France au Pape.

Dès que Philippe-le-Bel eut appris l'Election de Benoit XI. il lui en écrivit des Lettres de Congratulation, de Reſpect, & de Soumiſſion filiale, & nom-

(1) *Preuves, p.* 174.

(2) *Papebr. Conat. p.* 69. *Rainald. an.*1303. §. 45. *Joan. Villani, Hiſt. Flor. Lib. VIII. c.*66. *St. Antonin, Chr. tom.* 3.

(3) *Rainald. h. an.* §. 47.

(4) *Rainaldi, ibid.* §. 55. *Ughelli Ital. Sacr. tom.* 8. *p.* 451.

(5) *Rainald. ubi ſupr.*

nomma trois nouveaux Ambaſſadeurs, outre ceux qu'il avoit deja à Rome, pour les lui preſenter (6).

An de J.C. 1303.

Plaintes de Peredo au nom du Roi.

Du vivant de Boniface, le Roi avoit envoié au St. Siege, au Clergé de Rome, & en d'autres endroits de l'Italie, Pierre de Peredo, Prieur de Cheſa, pour diverſes affaires, dont la principale étoit de former ſes plaintes contre ce Pape. Le Prieur de Cheſa, n'étant arrivé à Rome que la veille de la mort de Boniface, ne put rien faire durant les Funerailles & le Conclave. Mais, Benoit XI. ne fut pas plutôt élû, qu'il alla ſe preſenter à lui avec le Memoire des Plaintes de ſon Maître, & des Remontrances qu'il avoit à lui faire ſur la corruption que Boniface avoit introduite dans l'Egliſe. Il propoſa ce qui s'étoit fait à Paris le 14. de Juin devant le Roi & l'Aſſemblée des Etats du Roiaume, renouvella les Appellations interjettées en France, & demanda la convocation d'un Concile à Lion, ou ailleurs, pourvû que ce fût dans un lieu qui ne fût ni ſuſpect, ni eloigné, ni incommode, ni dangereux pour le Roi & ſon Roiaume. Il fit enſuite, en preſence du Pape & des Cardinaux, un long paralelle d'oppoſition entre la conduite des anciens Pontifes & celle de Boniface; & il mit dans un grand jour les excès & les deportemens de celui-ci, pour faire voir juſqu'à quel point il avoit violé & ruiné la Diſcipline de l'Egliſe (7).

Le Pape veut abolir cette Affaire.

Benoit XI. ne crut pas que le Conſiſtoire dût deliberer ſur la Remonſtrance de Peredo, juſqu'à ce que celui-ci eut reçu du Roi un nouveau pouvoir & des Lettres de creance pour le Pape. Mais, comme il avoit deſſein d'etouffer toute cette Affaire, il fit prier Guillaume de Nogaret de ſa part, par l'Evêque de Toulouſe, de ne point paſſer outre dans ſes pourſuites, ſans un nouveau commandement du Roi; afin de trouver moins d'obſtacles aux meſures qu'il vouloit prendre pour appaiſer le ſcandale, & remettre l'union entre l'Egliſe Romaine & le Roiaume de France (8).

Requête du Peuple de France au Roi contre Boniface.

Tandis que tout ſe diſpoſoit à rendre la Paix à l'Egliſe, le Peuple de France, qui faiſoit alors ſon affaire de l'Independance de la Couronne, preſenta au Roi une Requête contre Boniface. Cette Piece fameuſe, qu'on nous a conſervée dans ſon ancien Langage, merite de trouver place dans cet Ouvrage. En voici les termes (9): *A vous, très-noble Prince notre Sire, Philipe, par la Grace de Dieu, Roi de France, ſuplie & requiere le Peuple de votre Royaume (pour ce qui lui appartient que ſoit fait) que gardiez la Souveraineté & Franchiſe de votre Royaume, qui eſt telle que ne reconnoiſſez de votre temporel Souverain en Terre fors que Dieu, & que faſſiez declarer, ſi que tout le Monde le ſache, que le Pape Boniface erra manifeſtement, & fit peché mortel notoirement, en vous mandant par Lettres Bullées, qu'il eſtoit votre Souverain, de votre temporel, & que ne pouviez Prebendes donner, ne les fruits des Egliſes Cathedrales*

(6) *Bulleus, p.* 205.

(7) *Du Puy, Preuves, p.* 210. *Voi. l'Acte Ego Frater.*

(8) *Baillet, Demelez de Bonif. p.* 238.

(9) *Vigor Preuves, p.* 214.

An de J.C. 1304.

les vacantes retenir, & que tous ceux qui croyent au contraire il tient pour Heretiques. Cette Requête fut présentée à genoux (10).

Revocation des Procedures de Boniface contre la France.

Le nouveau Pape, voiant que les Esprits étoient toûjours aigris en France, & l'exemple de son Predécesseur lui faisant craindre quelque chose de funeste pour lui-même, resolut de terminer ce Différend scandaleux, à la satisfaction des François. Le Roi avoit eu dessein de prévenir sa Sainteté: mais, le Pape voulut avoir la gloire d'agir le premier, sans être sollicité. Il donna donc à Philippe le Bel l'Absolution de toutes les Censures qu'il pouvoit avoir encouruës; c'est ce qu'il lui signifia par sa Bulle du 2. d'Avril 1204 (11). Divers Historiens ont remarqué, que ce bon Pape avoit eu autant d'égard à la justice de la cause du Roi, qu'à la Passion de Boniface, dans cet acte de generosité, aiant consideré que les prétendus crimes, qui lui avoient attiré les Censures de Rome, ne consistoient que dans la défense des Droits de sa Couronne, & dans l'Appel qu'il avoit fait interjetter de Boniface au Concile (12). Enfin, peu de jours après, Benoit XI. fit sceller six Bulles, pour remettre toutes les choses sur l'ancien pied, & revoquer tout ce que Boniface avoit statué au préjudice de la France (13).

Retablissement des Colonnes.

Cependant, les Cardinaux & les autres de la Famille des Colonnes, poursuivoient leur retablissemett & la revocation de tout ce que Boniface avoit fait contr'eux. Le Pape Benoit la leur accorda par une Bulle, qui casse, annulle, & revoque les Sentences de Deposition contre les deux Cardinaux Jaques & Pierre, & les autres peines prononcées contre le reste de la Famille, excepté les confiscations qu'il tient en suspens, aussi-bien que le rétablissement de Palestrine (14). Ils se contenterent pour lors de ces premieres faveurs; mais, l'impatience de se voir entierement rétablis fit qu'ils s'adresserent, quelque tems après, à Philippe le Bel, pour lui demander qu'il leur continuât sa Protection, & le prier de joindre leur cause à la sienne dans le dessein qu'il avoit de poursuivre ses procedures contre la Memoire de Boniface. Ils lui presenterent un Manifeste contenant plusieurs articles, qui tendoient à demander leur retablissement general & sans exception, par voie de restitution en entier, & non par voie de nouvelle creation (15). Benoit XI. ne vécut pas assez long-tems pour mettre la derniere main à leur retablissement, & pour leur faire restituer les Villes, Châteaux, & Seigneuries que Boniface leur avoit injustement ôtez, & qu'il avoit donnez aux Ursins & aux Cajetans. Mais, le Peuple Romain y suppléa peu de tems après par un Decret solemnel, pour casser tout ce qui s'étoit fait contr'eux, leurs Créatures, & pour condamner Pierre Caïetan, & les autres Parens de Boniface, à les dedom-

(10) *Boulainvilliers, Hist. de l'Ancien Gouvern. de la France, tom 2. p.* 73.

(11) *Preuves, p.* 207.

(12) *Sponde, ad an.* 1304. *n.* 20. *Paul-Emile. Felix Osius, p.* 165. *col.* 2.

(13) *Preuves, p.* 209. 224. 229. 230. *&c.* *Richer, l.* 12. *n.*2. *Bullæus, Hist. Univers. tom.* 4. *p.*64. 65. 66.

(14) *Rainald. an.* 1304. §. 13. *Diss. p.*228. *Richer, lib.* 12. *n.* 3. *Felix Osius ex variis Auctor. p.* 166.

(15) *Preuves, p.* 225.

dommager de toutes les pertes qu'ils avoient faites. Il fut arrêté même que ce Decret du Senat de Rome seroit regardé comme une Loi du Peuple & un Statut de la Ville, & qu'il auroit lieu nonobstant tout droit Canon ou Civil, & toutes Coutumes contraires.

An de J.C. 1304.

Au commencement de cette année, le Pape avoit donné une autre marque de ses intentions pacifiques. Il avoit envoié le Cardinal de Prato Legat en Toscane, en Romagne, & dans la Marche Trevisane, pour y procurer la Paix entre les Peuples divisez par les factions des Guelfes & des Gibelins, des Blancs & des Noirs. La commission est du dernier de Janvier 1304. Le Legat se rendit à Florence; mais, tout ce qu'il fit, pour y retablir la Paix, n'aboutit qu'a y exciter une Guerre civile: ce qui l'obligea de se retirer, donnant sa Malediction à la Ville, la laissant interdite, & les Florentins excommuniez (16). Le Cardinal de Prato, étant retourné auprès du Pape Benoit qui étoit à Perouse, se plaignit fort de ceux qui gouvernoient à Florence, & les rendit fort odieux à lui & aux Cardinaux, les representant comme des ennemis de l'Eglise. Le Pape, extremement irrité, & suivant le Conseil du Cardinal, cita douze des principaux Florentins du Parti Guelfe, pour se presenter devant lui dans l'Octave de St. Pierre, c'est-à-dire au commencement de Juillet. Ils vinrent, avant ce terme, à Perouse, bien accompagnez, proposer au Pape leurs excuses. Mais, pendant leur absence, les Gibellins de Pise, de Boulogne, & de plusieurs autres Villes, vinrent attaquer Florence, & on accusa le Cardinal de Prato de les y avoir appellez secretement (17).

Le Pape travaille à la Paix de l'Italie.

Dès le 7. de Decembre 1303. le Pape Benoit avoit donné commission à Bernard Roïard, Archidiacre de Saintes, d'aller à Anagni & aux environs pour chercher & retirer ce qu'il pourroit du thresor de l'Eglise pillé à l'occasion de la prise de Boniface. Il lui donna pouvoir de faire toutes les Procedures nécessaires à cette fin. Mais, six mois aprés, & le 7. de Juin 1304. le Pape passa plus avant, & fit publier une Bulle à Perouse, par laquelle après avoir raconté & exageré pathetiquement tout ce qui s'étoit passé à la prise de Boniface, & en particulier le pillage du thresor, il denonce excommuniez Guillaume de Nogaret, Sciarra Colonna, & onze autres, qu'il cite à comparoître devant lui dans la Saint Pierre (18).

Le Pape recherche ceux qui avoient maltraité Boniface.

Charles de Valois, Frere du Roi Phlippe, n'avoit pas perdu l'esperance de l'Empire d'Orient, avec celle de l'Empire d'Allemagne dont Boniface l'avoit flatté quelques années auparavant. Il envoia au Pape Benoit son Chancelier, qui étoit un Chanoine de Paris, avec un Gentilhomme du Diocese de Chartres, lui representer qu'il armoit pour le recouvrement de l'Empire de Constantinople, qu'il pretendoit lui appartenir du Chef de Catherine de Courtenai son Epouse; &, pour cet effet, il demandoit au Pape de commuer les vœux de ceux qui s'étoient croisez pour la Terre Sainte, &

Il veut armer les François contre les Grecs.

(16) *Rainald. an.* 1304. §. 1. 2. *Joan. Villani, Lib. VIII. c.* 69.
(17) *Villani, ubi supr. c.* 72. *Rainald. eod.* §. 6.
(18) *Rainald. an.* 1303 §. 57. *Idem, an.* 1304. §. 13. *Diss. p.* 232. *Richer, l.* 12. *n.* 4.

An de J.C. 1304.

& qui voudroient passer avec lui contre les Schismatiques, & de lui accorder, pour les frais de cette Guerre, les Legs pieux, & les autres Donations destinées au secours de la Terre Sainte. Enfin, il demandoit que le Pape fit prêcher une Croisade generale pour cette Entreprise de Constantinople. Surquoi le Pape ecrivit à ce Prince, qu'il lui accordoit ses Demandes, excepté la Predication generale de la Croisade, qu'il differoit à un autre tems. La Lettre est du 27. de Mai 1304. Mais le 20. de Juin, le Pape ecrivit à l'Evêque de Senlis, & aux autres Prelats de France, une Lettre où il dit: „ Le zele de la Foi doit, sans doute, enflammer les Cœurs des Fideles à „ delivrer l'Empire de Constantinople du pouvoir des Schismatiques. Car „ s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que les Turcs & les autres Sarra- „ zins, qui attaquent continuellement Andronic, s'en rendissent Maîtres, „ il ne seroit pas facile de le tirer de leurs mains. Et quel peril, quelle „ honte seroit-ce pour l'Eglise Romaine, & pour toute la Chrêtienté? „ Nous desirons donc, que l'Entreprise du Comte Charles ait un heureux „ Succès, comme trè-utile au secours de la Terre Sainte si long-tems re- „ tardé par diverses causes. C'est pourquoi, nous vous prions tous de con- „ courir puissamment à cette bonne œuvre: car, si vous saviez le mepris que „ les Grecs ont pour nous, leur haine & leurs erreurs dans la foi, vous „ n'auriez pas besoin de notre exhortation, pour entreprendre cette affaire „ avec ardeur (19). „

Benoit XI. meurt empoisonné.

Le Pontificat de Benoit fut court, & quoique ce Pape ne negligeât rien pour pacifier les troubles que son Predecesseur avoit excitez, il eut pourtant des ennemis qui le firent perir par le poison. Voici comment on raconte ce crime. Le Pape, étant à table à Perouse, où il residoit, il vint un jeûne homme habillé en fille, se disant Touriere des Religieuses de Ste. Petronille, tenant un bassin d'argent plein de belles Figues, qu'il presenta au Pape, de la part de l'Abbesse sa Devote. Le Pape les reçut avec joye, parce qu'il en mangeoit volontiers, & sans en faire l'essai il en mangea beaucoup. Aussitôt, il tomba malade, & mourut peu de jours après le 6. de Juillet 1304. Il fut enterré à Perouse même, dans l'Eglise des Freres Mineurs, sans ceremonie, & d'abord dans un tombeau simple, où depuis on ajouta des Ornemens d'Architrecture Gothique à la maniere du tems. On dit qu'il s'y fit plusieurs Miracles (20). Mr. Baillet observe, que les Ecrivains ne sont pas d'accord sur les empoisonneurs de Benoit XI. Les uns ont soupçonné quelques Cardinaux mécontens de voir assis sur le St. Siege un homme dont ils regardoient la Vie austere comme une Censure de leurs Dereglemens. Les autres en ont accusé les Parens même de Boniface, qui étoient encore tout-puissans alors, & qui étoient chagrins du retablissement des Colonnes, & de l'Absolution qu'il avoit donnée aux autres ennemis de son Predecesseur. D'autres enfin ont voulu rejetter ce crime sur ceux que Benoit

(19) *Rainald. an.* 1304. §. 28. 29. *Du Cange, Hist. de C. P. p.* 224.

(20) *Villani, Hist. Flor. Lib. VIII. cap.* 80. *Papebr. Conat. Rainald.* §. 32. *Papyre Masson. Alfonse Ciaconius. Matth. Westmonasteriensis, in Flor. Histor. Felix Osius, p.* 166. 167.

Benoit avoit dernierement declarez excommuniez pour la prise de Boniface, & le vol du Thresor des Papes, & nommement sur Guillaume Nogaret & Sciarra Colonna. Mais, il est aisé de detruire ce dernier sentiment, si l'on fait Reflexion que Nogaret étoit revenu en France depuis plus de six mois; qu'aiant laissé partir les Ambassadeurs de Mercœuil, du Plessis, & de Belle-perche, à la tête desquels il avoit été mis par le Roi, il étoit demeuré à la Cour; & que s'il retourna depuis en Italie, ce ne fut que fort long-tems après la mort de Benoit (21). An de J.C. 1304.

Quoiqu'il en soit de ce fait obscur, je dois dire avec sincerité, que la mort de Benoit fut une veritable perte pour l'Eglise & pour toute la Chrêtienté. Heureuse eut été l'Eglise, si tous les Successeurs de ce St. Pontife eussent été, comme lui, vertueux, pacifiques (22)! Entre ses vertus, n'oublions pas de raporter un Exemple signalé de son Humilité. Sa Mere le vint voir après son exaltation: elle se para de riches habits; mais, Benoit feignit de ne la point connoître sous ces ornemens: elle reprit ses premiers habillemens; & alors le St. Pape la reçut avec honneur, & l'embrassa tendrement (23). Son Eloge.

Albert d'Autriche:
Henri de Luxembourg:
Louis de Baviere.
Empereurs.

CLEMENT V.

Philippe le Bel,
Louis Hutin.
Rois de France.

CCI. PAPE.

La Vacance du St. Siege dura près d'un an par la mesintelligence des Cardinaux. Ils s'étoient enfermés en Conclave à Perouse, peu de jours après la mort de Benoit XI. Mais ils se trouverent divisés en deux factions egalement puissantes & obstinées à vouloir l'emporter l'une sur l'autre. La premiere étoit celle des Italiens, qui avoit à sa tête Mathieu Rosso des Ursins, avec François Cajetan neveu du Pape Boniface: l'autre avoit pour Chefs Napoleon des Ursins & le Cardinal de Prato, qui vouloient retablir leurs Parens & leurs Amis les Colonnes. Les premiers vouloient faire un Pape Italien, & favorable aux amis de Boniface. Les autres vouloient elire un François, ou du moins un Ami de Philippe le Bel & du parti Gibellin. An de J.C. 1305. Factions parmi les Cardinaux.

Un jour, le Cardinal de Prato se trouvant en particulier avec François Cajetan, lui dit: *Nous faisons un grand mal & un grand préjudice à l'Eglise en n'elisant point de Pape. Il ne tient pas à moi*, dit Cajetan. *Et si je trouvois un bon moïen*, reprit l'autre, *seriez-vous content?* Cajetan repondit qu'oüi, & la Conclusion fut, que pour ôter tout soupçon une des Factions choisiroit trois Ultramontains propres à être Papes, que l'autre choisiroit dans qua- Artifices du Cardinal de Prato.

(21) *Baillet, Demelez de Bonif. p.* 252.
(22) *Bernardus Guido, Chr. Rom. Pontif.*
(23) *Amat de Graveson, Hist. Eccl. tom.* 5. *p.* 118.

An de J.C. 1305. quarante jours un de ces trois, & que celui-là feroit Pape. La Faction du Cardinal Mathieu fe chargea de choifir les trois fujets Papables; & ils choifirent trois Archevêques Ultramontains, à leur egard, faits par le Pape Boniface, leurs Amis de confiance, & ennemis du Roi de France; tenant pour affuré, que quel que fut celui que prendroit l'autre Faction, ils auroient un Pape à leur gré. Le premier des trois, & leur plus affidé, étoit Bertrand de Got Archevêque de Bordeaux; & le Cardinal de Prato crut que c'étoit celui qui leur convenoit le mieux pour arriver à leur but. Il eft vrai qu'il étoit Creature de Boniface, & nullement ami du Roi de France; à caufe des maux que Charles de Valois lui avoit faits durant la Guerre de Gafcogne: mais, le Cardinal de Prato le connoiffoit pour homme ambitieux & intereffé, & qui feroit aifément fa Paix avec le Roi. Ainfi, lui & ceux de fa Faction firent fecretement & par ecrit leurs conventions avec l'autre Faction; puis, fans qu'elle en eut connoiffance, ils ecrivirent au Roi & lui envoierent ce Traité par des Couriers fideles que leur fournirent leurs Marchands, & qui firent une fi grande diligence, qu'ils vinrent de Peroufe à Paris en onze jours. Par ces Lettres, ils prioient le Roi de recevoir en grace l'Archevêque de Bordeaux, s'il vouloit fe reconcilier lui-même avec l'Eglife, & relever fes Amis les Colonnes, parce qu'il dependoit de lui de le faire Pape. Le Roi reçut ces Lettres avec joie, & il embraffa l'entreprife avec ardeur. Il ecrivit à l'Archevêque des Lettres pleines d'Amitié, lui donnant un Rendez-vous pour conferer enfemble. C'étoit une Abbaye dans une Forêt proche de St. Jean d'Angeli. Six jours après le Roi s'y rendit fecretement & avec peu de fuite; & l'Archevêque y vint auffi. Après qu'ils eurent oüi la Meffe, & fait ferment fur l'Autel de fe garder fidelité, le Roi propofa au Prelat de le reconcilier avec Charles de Valois; & il lui dit: *Il eft en mon pouvoir de vous faire Pape, fi je veux, & c'eft pour ce fujet que je fuis venu; enforte que fi vous me promettez fix graces que j'ai à vous demander, je vous procurerai cette Dignité.* Il lui montra les Lettres qu'il avoit reçuës, & le Traité entre les deux Factions des Cardinaux.

Demandes du Roi à l'Archevêque de Bordeaux.

L'Archevêque, aiant vû ces pieces, & transporté de joye, fe jetta aux pieds du Roi, & lui dit: *Sire, je vois maintenant que vous m'aimez plus qu'homme du Monde, & que vous me voulez rendre le bien pour le mal: vous n'avez qu'à commander, je ferai toûjours prêt à vous obéïr.* Le Roi le releva, l'embraffa, & lui parla en ces termes: „ Voici les fix graces que je vous „ demande. La premiere, que vous me reconciliez parfaitement avec l'E- „ glife, & me faffiez pardonner le mal que j'ai fait à la prife de Boniface. „ La feconde, de me rendre la Communion à moi & à ceux qui m'ont fui- „ vi. La troifieme, que vous m'accordiez toutes les Decimes de mon „ Roiaume pendant cinq années, pour les frais que j'ai faits en la Guerre „ contre les Flamans. La quatrieme, que vous aneantirez la Memoire du „ Pape Boniface. La cinquiéme, que vous rendrez la Dignité du Cardi- „ nalat à Jacques & à Pierre Colonne, & que vous ferez Cardinaux quel-

ques-

„ ques-uns de mes Amis. Quant à la ſixieme grace, je me reſerve à la „ declarer en tems & lieu, parce qu'elle eſt ſecrette & importante. „ L'Archevêque promit le tout, avec ſerment ſur l'Euchariſtie ; &, de plus, donna pour ôtages ſon frere & deux de ſes Neveux ; & le Roi lui promit auſſi avec ſerment de le faire elire Pape. Après quoi ils ſe ſeparerent très-bons Amis.

An de J.C. 1305.

Election de Clement V.

Le Roi de retour à Paris ecrivit au Cardinal de Prato & à ceux de ſa Faction ce qu'il avoit fait, & qu'ils pouvoient elire en ſureté l'Archevêque de Bordeaux ; & l'affaire fut ſi bien conduite, que la reponſe arriva très-ſecretement à Perouſe en trente-cinq jours. Le Cardinal de Prato l'aiant reçuë la communica auſſi en ſecret à ſa Faction : puis ils dirent à la Faction oppoſée : *Nous nous aſſemblerons tous quand il vous plaira : nous voulons obſerver les conventions.* Ainſi les deux Factions ſe réunirent, & ratifierent leur Traité ſolemnellement par Lettres & par Sermens. Le Cardinal de Prato, aiant pris un Texte de l'Ecriture convenable au ſujet, fit un Diſcours qu'il conclut en eliſant au nom de tous pour Pape, Bertrand de Got, Archevêque de Bordeaux, & on chanta le *Te Deum* avec grande joye. C'eſt ainſi que furent trompez ceux de la Faction de Boniface, qui croioient avoir pour Pape l'homme en qui ils avoient le plus de confiance. Tout ce Recit eſt tiré de l'Hiſtoire de Jean Villani (1).

Decret d'Election.

Mais, le Decret d'Election eſt contraire à quelques egards au temoignage de Villani. Je vais marquer les differences eſſentielles que j'y trouve. 1. Les Cardinaux diſent qu'étant au nombre de quinze, dix d'entr'eux avoient donné leurs voix à Bertrand de Got, par Scrutins & par Suffrages. 2. Que les cinq autres Cardinaux ont accedé au Choix de leurs Collegues. Et 3. Que l'Election avoit été faite par François Cajetan (2). Ce Decret, qui eſt datté du 5. de Juin 1305. fut envoié par trois Deputez avec une Lettre où les Cardinaux prioient inſtamment le Pape de venir prendre poſſeſſion du St. Siege ; lui repreſentant les perils où étoit expoſé l'etat temporel de l'Egliſe Romaine, & le peu qui reſtoit aux Chrêtiens dans la Terre-Sainte.

Hiſtoire de Clement V. avant ſon Pontificat.

Bertrand de Got étoit né à Villandrau dans le Dioceſe de Bordeaux. Son Pere nommé auſſi Bertrand, ou ſelon d'autres Beraud, étoit Chevalier & de la premiere Nobleſſe du Païs, & avoit un Frere nommé auſſi Bertrand qui fut Evêque d'Agen. Son neveu, qui eſt le Pape dont nous parlons, fut fait Evêque de Comminge en 1295. par Boniface VIII. qui peu avant Noel en 1299. le transfera à l'Archevêché de Bordeaux, qu'il poſſedoit depuis près de ſix ans quand il devint Pape. Il étoit en Poitou occupé à la viſite de ſa Province, quand la nouvelle lui vint qu'il étoit elû Pape. Il revint à Bordeaux le 15. de Juillet, & y fut reçu proceſſionellement avec une grande joie de toute la Ville & de tout le Païs, & un grand concours de

(1) *Villani, Hiſt. Flor. lib. VIII. c.* 80. *V. St. Antonin, Part.* 3. *tit.* 21. *c.* 1.

(2) *Tom. XI. Concil. p.* 1496. *Rainald. an.* 1305. §. 6.

An de J.C. 1305.

de Seigneurs & de Prelats. Il n'agiſſoit pourtant qu'en Archevêque, juſqu'à ce qu'il eut reçu le Decret d'Election, qui lui fut preſenté en particulier le 21. du même mois ; & le lendemain en public dans l'Egliſe Cathedrale de Bordeaux ; où, étant aſſis dans ſa Chaire, il prit le nom de CLEMENT V. & commença dès lors à ſe porter pour Pape. A la fin du mois d'Aout, il partit de Bordeaux pour s'acheminer à Lion, où il manda aux Cardinaux de ſe trouver. Il paſſa à Agen, à Toulouſe, puis à Montpellier, où il fit quelque ſejour. Car, Jaques Roi d'Arragon vint l'y trouver, & lui rendit en Perſonne l'hommage pour le Roiaume de Sardaigne & de Corſe, & il l'accompagna juſqu'à Lion. De Montpellier le Pape vint à Niſmes, où il étoit le 21. d'Octobre, & le 23. à Bagnols (3).

Il eſt couronné à Lion.

Les Cardinaux avoient crû que le nouveau Pape viendroit ſe faire couronner à Rome. Deſorte qu'ils furent la plûpart mécontens de l'ordre qu'ils reçurent de ſe rendre à Lion. Ils virent alors qu'on les avoit trompez, & Mathieu Roſſo des Urſins, Doien du ſacré College, dit au Cardinal de Prato (ou du Prat): *Vous étes venu à vos fins de nous mener au de-là des monts : mais, l'Egliſe ne reviendra de long-tems en Italie : je connois les Gaſcons.* Le Pape avoit auſſi mandé le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & tous les grands Seigneurs de deça les Alpes pour aſſiſter à ſon Couronnement, qui ſe fit à Lion dans l'Egliſe de St. Juſt le 14. de Novembre 1305. Ce fut Mathieu Roſſo, qui mit la Couronne Pontificale ſur la tête du Pape, & elle avoit été apportée exprès à Lion par un Camerier. Après la Ceremonie, le Pape retournant à ſon Logis marchoit à Cheval la Tiare en tête. Le Roi de France à pied le conduiſit d'abord par la bride de ſon Cheval. Enſuite, les deux freres du Roi, Charles de Valois & Louis d'Evreux, avec Jean II. Duc de Bretagne, lui rendirent le même honneur. Mais, un accident imprevû rendit cette Ceremonie lugubre. Car, comme le Pape paſſoit à Cheval par la ruë, environné de toute ſa Cour & de celle de France, un vieux mur mal echafaudé & chargé de trop de Monde, tomba tout à coup ſous ſon poids, & ecraſa, etouffa, ou eſtropia une infinié de Perſonnes. Gaillard de Got, ou d'Agouſt, frere du Pape y fut tué, auſſi bien que le Duc de Bretagne. Le Comte de Valois, & le Roi lui-même, furent bleſſez avec beaucoup de Seigneurs & de gens de marque, qui les accompagnoient. Le Pape fut renverſé de Cheval, & il perdit une Eſcarboucle de ſa Thiare, eſtimée ſix mille florins (4). „ Ce fut ſous de tels auſpices, que le St. Siege „ fut tranſporté depuis de Rome à Avignon, où il demeura plus de 70. ans ; ſejour, qui, pour ce ſujet, fut appellé par les Italiens la *Captivité de Babylo-* „ *ne*, & qui a été auſſi à charge à la France, que pernicieux à toute l'Egli- „ ſe (5). „ Le jour de St. Clement 23. de Novembre, le Pape celebra ſa

(3) *Rainald. an.* 1305. § 5. 8. 11. *Baluze, Hiſt. Pap. Aven. p.* 61. & 616. *p.* 1. & 576. *p.* 62. & 623.

(4) *J. Villani, lib. VIII. c.* 81. *Baluze, Hiſt. Pap. Aven p.* 63. & 624. 625. *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil.*

(5) *Baillet, Demelez de Bonif. p.* 267.

sa premiere Messe Pontificale; & il donna un disner après lequel il s'emût une Querelle entre ses gens & ceux des Cardinaux; & elle s'echauffa tellement qu'on en vint aux mains; & il y eut du sang repandu (6).

An de J.C. 1305.

Les premiers soins du nouveau Pape.

Depuis long-tems la Primatie de Bourges étoit à charge à Clement V. car n'étant encore qu'Archevêque de Bordeaux, il s'intituloit Primat d'Aquitaine; ce qui lui attira de grands Demêlez avec Gilles de Rome Archevêque de Bourges, qui le fit excommunier par un Suffragant de la Metropole de Bordeaux. Bertrand de Got, se voiant Pape, affranchit le Siege de Bordeaux du Droit de Primatie & de toute Jurisdiction de l'Archevêque de Bourges. Ensuite, il deposa Gautier de Bruges, Evêque de Poitiers, qui avoit osé l'excommunier, comme je viens de le dire, de la part de l'Archevêque de Bourges; & il renvoia ce Prelat chez les Freres Mineurs d'entre lesquels il avoit été tiré (7). Et, pour se fortifier contre les Cardinaux Italiens, il en crea dix nouveaux le 15. de Decembre 1305. Enfin, il s'avisa de conferer plusieurs Evêchez en France. Mais, il le fit du consentement du Roi, qui emploioit même l'Autorité du Pape, pour avoir les Evêques qu'il desiroit.

An de J.C. 1306.

Il acquite ses Promesses envers le Roi de France.

Le 1. jour d'Avril 1306. le Pape Clement donna deux Bulles, qui montrent la bonne intelligence entre lui & le Roi Philippe; & le desir sincere qu'il avoit de favoriser les François, en s'acquitant avec exactitude des Promesses qu'il avoit faites à Philippe le Bel. Il avoit deja rendu le Chapeau aux deux Cardinaux Colonnes, Jacques & Pierre; & les avoit rehabilitez de telle sorte qu'ils pussent être elûs comme auparavant, pour pouvoir parvenir à toutes les Dignitez de l'Eglise, même au Souverain Pontificat (8). Enfin, dans l'une des Bulles, qu'il fit expedier en faveur de la France, il revoque & annulle, par raport au Roi & au Roiaume, la Constitution de Boniface *Unam Sanctam*. L'autre Bulle revoque la Constitution *Clericis Laïcos*, & les Declarations faites en consequence, à cause des scandales & des inconveniens, qu'elles avoient produits & pouvoient produire encore (9). Ces deux Bulles furent données à Lion, où le Pape passa l'hyver. Le Pape fit plus encore. Car, en execution de la troisieme condition qu'il avoit jurée au Roi dans leur entrevuë de St. Jean d'Angeli, il accorda pour cinq ans à ce Prince les Décimes sur le Clergé de son Roiaume (10).

Conduite du Pape.

Clement vint à Cluni, accompagné de neuf Cardinaux. Il y demeura cinq jours, pendant lesquels il causa de grands dommages au Monastere. Comme, pendant son sejour de Lion, il avoit extorqué des sommes immenses des Evêques & des Abbez de France, qui avoient des affaires à poursuivre en Cour de Rome; il fit aussi des depenses excessives à Nevers & à Bourges. Car, au sortir de Lion, au lieu de prendre le chemin d'Italie, il re-

(6) *Mathieu de Westm. p.* 452.

(7) *Gall. Chr. tom.* 1. *pag.* 219. *Thomassin, Diss. Eccl. tom.* 2. *part.* 4. *p.* 43.

(8) *St. Antonin.*

(9) *Rainald. an.* 1306. *n.* 1. *Diff. p.* 288. *Extrav. Comm. de Priv. C. Meruit.*

(10) *Villani, lib.* 8. *c.* 81. *Du Haillan, Hist. Sponde, an.* 1306. §. 1.

An de J.C. 1306.

reprit celui de Bordeaux. Il partit de Lion vers le commencement de Fevrier, & passa à Mâcon, Ville agréable sur la Saone. Etant à Decise le 18. de Mars, il donna le Gouvernement du Duché de Spolette à son frere Arnaud Garsia Vicomte de Lomagne. Le Pape étoit à Nevers le 26. du même mois, lorsqu'il écrivit à Antoine de Bec Evêque de Durham en Angleterre, qu'il avoit fait l'année précedente Patriarche Titulaire de Jerusalem, à cause de sa Richesse, & de sa Liberalité (11).

Il favorise le Roi d'Angleterre. Origine des Annates.

Vers le même tems, le Roi Edouard accusa l'Archevêque de Cantorberi, Robert de Vinchesée, auprès du Pape Clement, comme aiant troublé la Paix de son Roiaume, & favorisé les Rebelles pendant qu'Edoüard étoit en Flandres l'an 1297. Le Pape cita l'Archevêque, qui vint à Bordeaux, où il fut suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fut purgé legitimement de ce dont il étoit accusé. Pendant la semaine de Pâques, qui cette année fut le 3. d'Avril, le Roi Edouard fit publier une Bulle, par laquelle le Pape lui donnoit l'absolution du serment qu'il avoit fait à ses sujets touchant la confirmation de leurs Libertés, & le defrichement des forêts, avec excommunication contre ceux qui voudroient observer ce serment. Le Pape accorda aussi au Roi d'Angleterre les Décimes pendant deux ans pour le service de la Terre-Sainte. Mais, ils furent emploiez à d'autres usages. Voici une autre preuve du Desinteressement du Pape. Quelques Evêques d'Angleterre lui demanderent, pendant un an, la jouissance des Eglises qui vaqueroient dans leurs Dioceses. Cette proposition fit croire au Pape que, suivant la Maxime, *Charité bien ordonnée commence par sôi-même*, il pouvoit s'attribuer en qualité de Maître ce que ses Inferieurs lui demandoient. Desorte que, pour assouvir son Avarice, il s'appropria tous les Revenus de la premiere année de tous les Benefices qui vaqueroient en Angleterre de là à deux ans, Evêchez, Abbaïes, Prieurés, Prebendes, Cures, & jusques aux moindres Benefices (12). Telle fut l'origine des Annates (13).

Pláintes contre le Pape.

Le Pape continua sa route de Lion à Bordeaux, donnant toûjours & en tous lieux de nouvelles marques de son Avarice. Lui-même, & ceux de sa suite, à son exemple, mettoient sous contribution les Eglises seculieres & les Monasteres. Arrivé à Bourges, il fit paier à l'Archevêque Frere Gilles de Rome trois cens Livres tournois pour avoir manqué deux fois à visiter le St. Siege tous les deux ans. Voilà la raison que les Historiens donnent de cette exaction; mais, j'y soupçonne de la vangeance, à cause du Demêlé que le Pape avoit eu avec lui, au sujet de la Primatie de Bourges, comme je l'ai remarqué ci-dessus. Gilles de Rome fut reduit à une si grande pauvreté, qu'il se vit contraint d'assister à l'Office comme un simple Chanoine, afin de subsister des Distributions journalieres. C'est ainsi que l'Eglise Gallicane fut au pillage. La Plainte de Mezerai ne doit pas être supprimée: „ Le sejour de la Cour Romaine en France y a introduit, dit-il, ou fort aug-

(11) *Chr. Clun. p.* 1670. *Baluze, Vit. Pap. Aven. p.* 3. 580. *Contin. Nangii. Rainald.* §. 9. 14. *Math. Westmonast.*

(12) *M. Westm. N. Trivet, tom.* 8. *Spicil. p.* 724.

(13) *Thomassin, Discipl. Eccl. p.* 793.

„ augmenté trois grands Desordres; la Simonie, fille du luxe & de l'impie- „ té; la chicane, exercice de gratte-papiers & gens oiseux, tels qu'étoient „ une infinité de Clercs, qui suivoient cette Cour; & un execrable dere- „ glement à qui la nature ne sauroit donner de nom (14). „ Les plaintes, que nous avons sur ce sujet, ne sont pas toutes des Ecrivains posterieurs au Siecle de Clement V. Il en fut formé dans le tems que le Pape pilloit & ruinoit impitoiablement les Eglises du Roiaume. Quelques Envoiez du St. Pere, étant venus à Paris, s'y rendirent fort à charge, parce qu'ils demandoient de grandes sommes, outre leur depense. Le Clergé s'assembla en divers lieux pour se mettre à couvert de l'insatiable Avarice de Clement & de ses Cardinaux. On porta des plaintes au Roi, qui, de son côté, avertit le Pape de la mauvaise conduite de ses Envoyez. Clement se contenta de repondre que sa conscience ne lui reprochoit rien, & de promettre qu'il corrigeroit les Abus qui pouvoient être commis par ses gens (15).

An de J.C. 1306.

Il y avoit alors une Negociation importante sur le tapis. Mes Auteurs disent qu'il s'agissoit d'envoier du secours dans la Terre Sainte; & que ce fut pour cela, que le Pape envoia au Roi Philippe deux Cardinaux, qui devoient regler avec Sa Majesté & son Conseil les moïens de faire une nouvelle Croisade. Mr. Fleury dit que ces Cardinaux devoient encore traiter d'affaires importantes (16): & je crois qu'il s'agissoit proprement de la Destruction des Templiers. Au reste, Mr. Baluze raporte une Lettre que le Pape écrivit au Roi pour le prier de finir promptement la Negociation. A quoi il ajoute ces mots: „ Vous savez aussi que depuis que nous vous „ avons écrit la derniere fois, nous avons été attaqué d'une maladie, qui „ nous a presque amenez jusqu'aux Portes de la mort: mais, Graces à Dieu, „ nous sommes revenus en pleine Santé. Les Cardinaux sont chargez de „ repondre à ce que vous nous avez mandé touchant notre entre- „ vuë (17). „ Cette Lettre est dattée de Pessac près de Bordeaux le 5. Novembre 1306. Au même lieu, & dans le mois de Fevrier 1307. le Pape donna une Bulle qui revoque les Commendes qu'il avoit accordées trop legerement à des Ecclesiastiques & à des Religieux (18).

Maladie du Pape.

Pour l'entrevuë qui se ménageoit entre le St. Pere & le Roi, elle se fit à Poitiers. Le Roi l'avoit assignée au commencement de Mai; mais, le Pape lui repondit que les Medecins lui aiant conseillé de se purger au commencement de ce mois-là, il étoit d'avis d'avancer l'entrevuë jusqu'au commencement d'Avril. Cependant, le Roi ne se rendit à Poitiers que vers la Pentecôte, & le Pape & lui y demeurerent long-tems. Le Pape y avoit mené sa Cour, qui y fut un an dans l'inaction, à cause de sa maladie (19). On y regla pourtant deux choses qui se trouvent marquées dans les Historiens

An de J.C. 1306.

Entrevuë de Poitiers.

(14) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 51.

(15) *Contin. Nangii. Baluze, Pap. Aven. tom.* I. *p.* 64. 654 *&c tom.* 2. *p.* 58.

(16) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCI.* §. 8.

(17) *Baluze, tom.* 2. *p.* 77.

(18) *Rainald. an.* 1307. §. 28. *Extrav. Comm. de Prab. c.* 2.

(19) *Baluze, tom.* 2. *p.* 88. 90. *tom.* 1. *p.* 6. 26. 585.

An de J.C. 1307.

riens, outre les affaires ſecretes. 1. Le Pape confirma la Paix que le Roi Philippe avoit faite avec le Comte de Flandre: & 2. on affermit & on conſomma le Traité de Paix entre la France & l'Angleterre (20).

Pourſuites contre la Memoire de Boniface.

Villani, St. Antonin, & après eux quelques Modernes (21), diſent que la ſixieme Condition que le Roi de France avoit exigée de l'Archevêque de Bordeaux pour l'elever au Pontificat, & qu'il n'avoit pas voulu exprimer dans l'entrevuë de St. Jean d'Angeli, étoit la Condamnation de la Memoire de Boniface: mais, je crois que tous ces Auteurs ſe ſont trompés; & des Notes Manuſcrites, que j'ai en main, me font remarquer que Mr. Fleury eſt tombé en contradiction ſur ce ſujet; car, dans l'endroit où cet Hiſtorien parle de l'entrevuë de St. Jean d'Angeli, il exprime la Condamnation de Boniface dans la quatrieme Condition; & quelque pages après, copiant trop ſcrupuleuſement Villani, voici comment il parle: „ Dès le tems que le Pape Clement étoit à Lion pour ſon Couronnement, le Roi Philippe lui „ *declara quel étoit l'Article ſecret qu'il lui avoit fait jurer, pour parvenir au* „ *Pontificat; lui diſant que c'étoit de condamner la Memoire de Boniface VIII.* „ *& faire brûler ſes os* (22). „ Je ne crois pas avec cet Auteur que ce fut-là le ſixiéme Article des Conventions du Roi avec le Pape; mais, il eſt certain qu'à la Conference de Poitiers Philippe le Bel preſſa fortement le Pape de condamner la Memoire de ſon Predeceſſeur. La reſolution ferme où étoit le Roi de faire prouver juridiquement les Crimes imputez à Boniface allarma le Pape, & toute la Cour de Rome. Mais, quel moien d'eluder une choſe promiſe par ſerment? La refuſer nettement, ç'eut été ſe declarer parjure. Mais, la Cour de Rome fut-elle jamais ſterile en expediens? En voici un, qui fut ſuggeré au St. Pere par le Cardinal du Prat Evêque d'Oſtie: „ Vous n'avez ici, dit-il à ſa Sainteté, qu'un expedient: c'eſt de „ diſſimuler avec le Roi, & lui dire, que ce qu'il vous demande touchant le „ Pape Boniface, eſt une affaire difficile à faire paſſer dans l'Egliſe: qu'une partie des Cardinaux n'y conſent pas; & qu'il faut de néceſſité, même pour mieux parvenir à l'intention du Roi, & rendre la memoire de „ Boniface plus odieuſe, que les preuves des cas dont on l'accuſe ſoient faites dans un Concile general, afin de les rendre plus authentiques, puis „ que c'eſt en de tels Conciles, qu'on traite les plus grandes Affaires de l'Egliſe. Vous convoquerez ce Concile à Vienne en Dauſiné, comme à un „ lieu neutre & egalement convenable aux François, aux Anglois, aux „ Allemans, aux Italiens, & aux Languedociens. Le Roi ne pourra s'y oppoſer, ni dire que vous ne lui accordiez pas ſa demande, & l'Egliſe ſera „ en Liberté; car, partant d'ici, & allant à Vienne, vous ſerez hors de ſa Puiſ-

(20) *Contin. Nangii. J. Villani, lib. 8. c. 91. Rainald. n.* 8. *Baluze, tom.* 1. *p.* 65.

(21) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. in Clem. V.* §. 20. *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCI.* §. 13. *ex Villani, Lib. VIII. c.* 91. *& St. Antonin, Hiſt. part.* 3. *tit.* 21. *c.* 4. §. 2.

(22) *Fleury, Hiſt. Eccl. tom.* 19. *Edit. de Bruxelles.* Conférez la page 89. avec la 109. & vous verrez la Contradiction.

„ Puiſſance & de ſon Roiaume (23). „ Le Pape goûta ce Conſeil artificieux ; & voici la Bulle qu'il adreſſa au Roi, en conformité, ſur cette Affaire: „ Vous nous avez fait propoſer que pluſieurs perſonnes conſiderables „ vous ont autrefois denoncé le Pape Boniface VIII. comme coupable „ d'Hereſie, dont quelques-uns d'entr'eux vouloient l'accuſer directement, „ & vous requeroient comme Defenſeur de l'Egliſe de procurer la Convocation d'un Concile General: d'autant plus que l'entrée de Boniface au „ Pontificat avoit été illegitime, le progrès condamnable, & ſa conduite „ ſi criminelle & ſi ſcandaleuſe, qu'elle mettoit l'Egliſe en peril. Surquoi, „ pouſſé du zéle de la Juſtice & de la Reformation de l'Egliſe, vous avez „ reçu la denonciation & entrepris la pourſuite de cette affaire, ſoit pour „ juſtifier Boniface, s'il étoit innocent, comme vous le deſiriez ; ſoit, „ en cas qu'il fût coupable, pour en delivrer l'Egliſe & lui donner un Paſteur legitime. Vous avez donc pourſuivi cette Affaire, tant du vivant „ de Boniface, que par devant Benoit XI. & par devant nous, lorſque nous „ étions enſemble à Lion pour traiter de l'affaire de la Terre-Sainte & de „ pluſieurs autres importantes. Et vous nous preſſiez inſtamment de rendire juſtice ſur cet article, attendu le préjudice, que le retardement pouvoit cauſer à vous & aux vôtres. Mais nous avons conſideré avec nos „ Freres les Cardinaux, que la pourſuite trop vive de cette affaire pourroit „ alterer l'union & l'amitié etablie depuis long-tems entre l'Egliſe Romaine & vous, vos Ancêtres & votre Roiaume: quelle pourroit troubler la „ Paix, nuire à l'entrepriſe de la Terre Sainte, & produire un ſcandale general & pluſieurs autres maux. C'eſt pourquoi, à la priere de nos Freres, nous vous avons exhorté paternellement à vous déſiſter de la rigueur „ des accuſations en forme ; & laiſſer entierement à nous & à l'Egliſe l'examen & la déciſion de cette affaire. Après nos prieres ſouvent réïterées, vous y avez enfin conſenti ; & voulant de notre part vous en temoigner notre reconnoiſſance, & vous mettre en ſureté pour l'avenir, nous revoquons & annullons toutes les Sentences d'Excommunication, d'Interdit ou autres peines prononcées contre vous & votre „ Roiaume, contre les Denonciateurs & Accuſateurs ſuſdits ; les Prelats, Barons, & autres habitans du Roiaume, vos Confederez, fauteurs, ou adherens, de quelque Qualité, ou Dignité qu'ils ſoient, „ depuis le commencement du Differend entre Boniface & vous, c'eſt-à-dire depuis la Touſſaint 1300. Et ſi l'on pouvoit à l'avenir vous charger de quelque reproche, à l'occaſion des accuſations, injures, & autres „ excès commis contre Boniface, même de ſa capture & du pillage „ du threſor de l'Egliſe ; nous aboliſſons ce reproche, vous en dechargeons, & vous en quittons entierement. „ Le Pape abſout auſſi Guillaume de Nogaret & Renaud de Suppino, qui avoient pris Boniface, pourvû qu'ils ſe ſoumettent à la penitence qui leur ſera impoſée par trois

An de J.C. 1307.

(23) *Villani, lib. 8. c. 91. ap. Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCI. §. 13.*

An de J.C. 1307.

trois Cardinaux qu'il nomme. Cette Bulle eſt dattée de Poitiers le 1. de Juin 1307. & elle ſe trouve dans Rainaldi à l'endroit que je cite en marge (24).

Entrepriſe ſur C.P.

On traita encore à la Conference de Poitiers des moïens de ſecourir la Terre-Sainte. Le Pape avoit toujours compris, que pour réuſſir dans ce deſſein, il falloit executer l'Entrepriſe de Charles de Valois pour la Conquête de Conſtantinople; car l'année précedente il y avoit encouragé ce Prince par pluſieurs Bulles, par ſes Conſeils, & même par ſa bourſe (25). Cette année 1307. il fit plus; car, il fit prêcher la Croiſade dans le Roiaume de Sicile, pour l'execution de cet important deſſein (26): & c'eſt ce qui a fait croire à Blondus, que les Bulles, données en faveur de Charles de Valois, étoient addreſſées à Charles II. Roi de Sicile. Enfin, le Pape publia une autre Bulle à Poitiers, par la quelle il denonce excommunié Andronic Paleologue, comme Fauteur du Schiſme des Grecs. Defendant à tous Rois, Princes, Villes, Communautés, ou Particuliers, quels qu'ils ſoient, de faire avec lui aucune Alliance, ou lui donner Aide ou Conſeil, ſous peine d'Excommunication (27). Le St. Pere confirma le Roiaume de Hongrie à Charobert; &, pour retablir la Paix en ce Roiaume, il y envoia en qualité de Legat Gentil de Montefiori Cardinal Prêtre de St. Martin aux Monts, avec de très-amples pouvoirs (28).

Les Templiers ſont arrêtez.

Mais, la principale affaire qui occupa le tapis, pendant la Conference de Poitiers, fut la ruine des Templiers. Ils étoient accuſés d'une infinité de crimes enormes: & le Roi & le Pape ſe porterent à l'extinction de cet Ordre avec une egale ardeur: ce qui me fait croire que Mezerai s'eſt trompé, en nous donnant cela comme le ſixieme Article que le Roi avoit exigé du Pape à la Conference de St. Jean d'Angleli (29). Le Proverbe: *Boire comme un Templier*, eſt encore aujourd'hui une preuve de la reputation de ces Chevaliers ſur cet article. „ On ne doutoit pas, dit judicieuſement Mr. „ Baillet, qu'il n'y eût beaucoup de dereglement parmi les Templiers: „ mais ceux, qui obſervoient de plus près la paſſion que le Pape & le Roi „ faiſoient paroître pour amaſſer de l'argent, crurent que les richeſſes de „ ces malheureux étoient leur plus grand crime. On avoit deja accuſé „ Philippe-le-Bel, epuiſé par la Guerre de Flandre, de n'avoir chaſſé les „ Juifs de ſon Roiaume au mois de Juillet de l'année précedente, que pour „ profiter de leurs biens. Ce Prince autoriſé du Pape, qui s'étoit chargé „ de faire dans les autres Parties de la Chrêtienté, ce qu'il faiſoit dans ſon „ Roiaume, & qui lui avoit promis de faire confirmer dans le Concile „ œcumenique l'extinction totale de l'Ordre, fut ſi bien ſervi, que les „ Templiers furent arrêtez à la même heure par toute la France le Vendredi

(24) *Rainald. an.* 1307. §. 10.

(25) *S. Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *pag.* 10.

(26) *Rainaldus. an.* 1307. *n.* 6. *Du Cange, Hiſt. C. P. p.* 225.

(27) *Rainald. ubi ſupr.* § 7.

(28) *Rainald. n.* 15--21. *Joan. Thurocz* 2. *c.* 87.

(29) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 54.

„ di 13. d'Octobre 1307 (30). „ Pour mieux aſſurer le ſuccès de ce deſſein, le Pape avoit eu recours à la trahiſon; car, il avoit fait venir d'Orient le grand Maître du Temple, ſous prétexte de traiter avec lui du Secours de la Terre Sainte (31). Deſorte que ce Seigneur, aiant obéï trop ponctuellement aux Ordres du Pape, ſe trouva envelopé dans la ruine de ſes Chevaliers. Je ne ſaurois concilier ces faits, dont Mr. Fleury convient, avec ce que cet Ecrivain dit enſuite, que „ le Pape aiant appris par bruit „ commun la capture des Templiers, & ne ſachant pas les raiſons qui y „ avoient induit le Roi, en fut affligé & indigné, principalement contre „ l'Inquiſiteur Guillaume de Paris, qui, ſans l'en avertir, avoit ſubitement „ procedé à leur Interrogatoire (32). „ Comment peut-on ſuppoſer que le Pape ignoroit les raiſons que le Roi avoit euës de faire arrêter les Templiers, après avoir dit qu'ils avoient traité enſemble & à Lion & à Poitiers des moïens d'abolir cet Ordre? Il faut un Eſprit plus penetrant que le mien, pour concilier des faits ſi viſiblement contradictoires, & ſi oppoſés à la Bulle que je vais rapporter.

An de J.C. 1307.

An de J.C. 1308.

Crimes des Templiers.

Tandis que l'on travailloit au Procès des Templiers, & à leur extorquer des aveux des crimes qu'on leur impoſoit, le Pape donna une Bulle pour la Convocation du Concile. Elle dement en termes exprès ce que Mr. Fleury a ecrit que le Pape ignoroit pourquoi Philippe le Bel avoit fait arrêter les Templiers. En voici les termes: „ L'Ordre Militaire des Templiers „ avoit été inſtitué pour la Defenſe de la Terre-Sainte, & dans cette vuë „ l'Egliſe lui avoit donné de grandes Richeſſes & de grands Privileges. „ Mais, nous avons appris avec une extrême douleur, que tout cet Ordre „ étoit tombé dans l'Apoſtaſie, dans des Impuretez abominables, & diver- „ ſes Hereſies. Ces plaintes nous ont été portées en ſecret dès le commen- „ cement de notre Pontificat, avant même que nous allaſſions à Lion „ pour notre Couronnement: mais, elles étoient ſi peu vraiſemblables, que „ nous n'avions pas voulu y prêter l'oreille. Enſuite, notre cher fils le „ Roi de France Philippe, en étant auſſi informé, nous a donné de gran- „ des inſtructions ſur ce ſujet par ſes Envoiez & par ſes Lettres, ce qu'il „ n'a fait que par zéle pour la foi, ſans aucun motif d'interêt puiſqu'il ne „ prétend rien s'approprier des biens de cet Ordre: au contraire, il nous „ en a laiſſé l'adminiſtration & la conſervation à nous & à l'Egliſe dans „ l'étendue de ſon Roiaume. Cependant, la mauvaiſe reputation des „ Templiers croiſſoit, & un d'entr'eux, de grande Nobleſſe, & fort eſtimé „ dans l'Ordre, depoſa ſecretement devant nous, après avoir prêté ſer- „ ment, qu'à la reception des Freres, la coutume eſt, que celui qui eſt „ reçu renonce à Jeſus-Chriſt & crache ſur une Croix qu'on lui preſente: „ ajoutant, que celui qui reçoit, & celui qui eſt reçu, font des choſes qui ne „ ſont ni permiſes ni même honnêtes à dire (33). „ Voici un Paſſage de la

(30) *Baillet, Demelez de Bonif. p.* 275.

(31) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 6. *Contin. Nangii. Raınald. an.* 1306. §. 12.

(32) *Fleury, Hiſt. Eccl Liv. XCI.* §. 21.

(33) *Tom. XI. Concil. p.* 1503.

An de J. C. 1308.

la Chronique de St. Denis, où l'on trouve ce que le Pape supprime dans sa Bulle. Celui qui recevoit l'habit, dit l'Auteur de cette Chronique, étoit conduit *en une chambre obscure*, où il *renioit Dieu par sa mâle adventure & passoit par dessus la Croix, & en sa douce figure crachoit; & tantôt après, ils alloient adorer une fausse Idole, & pour certain icelle Idole estoit une vieille peau, ainsi comme toute embasmée & comme toile polie, & illecques certes le Templier mettoit sa très-ville foy & creance, & on luy très-fermement croyoit* (34). Le Pape avoit raison de supprimer cette Accusation; car, elle est si ridicule, qu'elle auroit fait douter de toutes les autres: „ Que les Templiers ayent „ esté fort debauchés, on y consent, mais qu'ils aient crû parmi leurs „ horribles débauches, qu'il falloit renoncer à Jesus-Christ en ceremonie, „ & adorer une vieille peau, cela n'est pas apparent. Quel bien leur en „ seroit-il revenu, par raport aux brutales sensualitez où ils se plongeoient; „ & s'ils étoient assez impies, pour renoncer à la Religion Chrêtienne qui „ étoit celle de leur naissance, comment auroient-ils pû se confier à une „ Idole (35)? „ Il est certain, qu'on ne s'est point encore avisé d'obliger le Monde à croire que l'Eglise à été infaillible dans le Jugement qu'elle rendit contre les Templiers. La plûpart des Historiens doutent que ces Chevaliers aient été coupables des Impietez & des Abominations dont le Pape & en suite le Concile de Vienne les declarerent atteints & convaincus. Pour peu que l'on examine ce Procès, on sent qu'on les opprima par une force majeure; & combien d'Auteurs ai-je en main, qui ont ecrit, au milieu même de l'Italie, que la Richesse de cet Ordre étoit le seul crime, qui reveilla le zele de ses ennemis? Voici les termes de Claude Tolomeï Auteur Italien: *Si come fù creduto e publicato del Re Philippo de Francia, il quale destrusso l'Ordine de Templarii perche fu detto che gli habea cio fatto per guadagnar le lor richezze, & che i proveretti erano innocenti, e non havevano commesso errore alcuno.* Avant que de prononcer sur un fait de cette nature, il est bon de consulter une Dissertation Apologetique de l'Ordre des Templiers: Mr. Thomasius, qui en est l'Auteur, y a rassemblé toutes les Circonstances capables de charger de haine la Conduite du Roi de France. Mr. du Puy, qui s'est declaré contre les Templiers, n'y est pas epargné. Cet Ouvrage m'a obligé de suspendre mon jugement en faveur des Prévenus, quoi qu'auparavant je fusse persuadé que les Templiers étoient coupables, si-non de tous, au moins de la plus grande partie des excès qu'on leur imputoit. Le Pape fit informer contr'eux; &, de tous côtés, il envoia des Lettres de destruction pour avancer la perte de ces malheureuses victimes de son Avarice.

Convocation du Concile de Vienne.

Dans la même Bulle, dont j'ai rapporté le commencement touchant les Templiers, le Pape marque pour causes de la Convocation du Concile qu'il indique à Vienne en Daufiné, au commencement d'Octobre 1310. 1. L'Affaire

(34) *Chronique de St. Denis, ap. Guillaume Marcel, Hist. de l'Origine de la Monarchie Françoise.*

(35) *Bayle, Nouvelle de la Repub. des Lett. Art. 6. Sept. 1686.*

faire des Templiers. 2. Le maintien de la Foi Catholique. 3. Le recouvrement de la Terre-Sainte. 4. Enfin la Reformation de l'Eglise quant aux mœurs & au retablissement de ses Libertez (36). An de J.C. 1308.

Eglise de St. Jean de Latran brulée.

Tandisque le Pape étoit occupé à faire bruler les Templiers, il apprit qu'à Rome, la nuit du 5. au 6. de Mai le feu avoit pris à l'Eglise de St. Jean de Latran. Il commença par la Sacristie, gagna le toit de la grande nef, qu'il brula presque tout entier. Plusieurs Maisons du voisinage perirent par le même accident. Cela remplit la Ville de lamentations, & y apporta un notable changement pour les mœurs, & chaqu'un voulut contribuer à reparer l'Eglise. Sur la nouvelle de cet incendie, le Pape envoia Isnard Archevêque Titulaire de Thebes & Vicaire de Rome, avec une grande somme d'argent, pour retablir l'Eglise de St. Jean de Latran dans sa premiere magnificence (37). Les Lettres, que le Pape ecrivit à ce sujet à l'Evêque de Tusculum & aux Romains, sont dattées de Poitiers. Mais, sur la fin du mois d'Aout, il quitta cette Ville, où peut-être il n'y avoit plus à piller; & il arriva, pour la seconde fois, à Thoulouse au mois de Decembre.

Le Roi est trompé dans l'esperance d'élever Charles de Valois à l'Empire.

Les Politiques du tems raisonnoient beaucoup sur le 6. Article des Conventions que Philippe le Bel avoit faites avec le Pape à St. Jean d'Angeli. Le tems decouvrit enfin dequoi il s'agissoit: car Albert d'Autriche aiant été tué en trahison par le Duc de Suabe son neveu, lorsqu'il fut question de lui donner un Successeur, le Roi crut que la division des Electeurs lui presentoit une occasion favorable pour faire sa brigue en faveur de Charles de Valois son frere. Fondé sur les promesses du Pape, il decouvrit son dessein à ses Ministres, & leur dit que c'étoit ce sixieme Article (38) qu'on étoit si curieux de savoir; ajoutant, que le St. Pere l'ignoroit encore. Les Ministres & tout le Conseil furent d'avis de ne point perdre de tems, & ils suggerérent au Roi les moïens qu'ils trouverent les plus propres pour conduire heureusement cette affaire. Ils lui persuaderent d'aller avec le Comte de Valois son frere, les Seigneurs de sa Cour, toute la Gendarmerie de sa Maison, & d'autres Troupes, trouver le Pape dans Avignon, où il avoit transporté son Siege; & de prendre pour prétexte de ce voiage ses poursuites contre la Memoire de Boniface. Le Roi se rendit à cet avis. Mais, pendant qu'il faisoit ses préparatifs, le Pape fut averti secretement de tout ce qui se passoit, par un de ceux mêmes qui avoient donné leurs voix dans le Conseil de Sa Majesté. Clement consulta son Oracle ordinaire, qui étoit le Cardinal du Prat, sur ce qu'il y auroit à faire, pour se débarrasser d'une Affaire si delicate. Du Prat, qui avoit changé d'inclination pour

(36) *Tom. XI. Concil. p.* 1506.

(37) *Villani, lib. VIII. c.* 97. *Rainald.* § 10. 11. *Baluze, tom. I. p.* 67. *V. Mœurs Chrift. n.* 32. 36.

(38) C'est là le sentiment de Mr. Baillet: mais, un autre Ecrivain très-habile Homme, conjecture que ce 6. Article Secret avoit pour but d'établir le St. Siege en France, où le Roi esperoit de venir mieux à bout des Papes, qu'il ne l'avoit pû faire de Boniface VIII. & de son Successeur à Rome. *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. I. p.* 4.

An de J.C. 1308.

pour le Roi, dit à Clement qu'il falloit prévenir ce Prince, & rompre ses mesures avant qu'il pût faire sa Proposition à Sa Sainteté. Il lui conseilla de depêcher en diligence vers les Electeurs pour presser l'Election d'un Roi des Romains, & leur faire nommer Henri de Luxembourg. Clement suivit cet avis, sans autre Deliberation. L'expedition fut si prompte & si secrete, qu'en huit jours de tems les Electeurs s'assemblerent & choisirent celui que le St. Pere leur avoit marqué, avant qu'on eût decouvert en France leur premiere Demarche. Philippe fut surpris à la nouvelle qu'il en reçut. Il en temoigna ses ressentimens au Pape, qui, feignant d'ignorer dequoi il étoit question, s'excusa sur ce que le Roi ne lui avoit pas decouvert son dessein plutôt, & tacha de l'appaiser par la creation d'un grand nombre de Cardinaux, amis, creatures, Serviteurs ou Sujets de sa Majesté (39).

An de J.C. 1309.

Etat de l'Italie. Bulle contre les Venitiens.

Depuis que les Empereurs avoient été contraints d'abandonner l'Italie à la discretion des Papes, on n'y voioit que des desordres affreux. „ La plûpart des Villes ne vouloient plus être soumises à l'Empire, ou étoient opprimées par de petits Tyrans qui s'en étoient rendus les Maîtres, ou opprimoient les autres qu'elles avoient assujeties par force pour accroitre leur Domination, ou se desoloient elles-mêmes par les cruelles & sanglantes discordes des Guelfes & des Gibellins, qui sans se plus guere soucier, ni des interêts du Pape, ni de ceux de l'Empire qu'ils faisoient Profession de soutenir, ne songeoient qu'à se rendre les plus puissans dans leurs Villes, pour en chasser leurs ennemis, de sorte que l'on ne voioit par-tout que des bannis de l'une & de l'autre faction, qui n'attendoient que les occasions de se venger, & d'accabler sous les ruines mêmes de leur Patrie, s'ils ne le pouvoient autrement, ceux qui les en avoient chassez. Ce qui augmentoit encore le desordre & les troubles, étoit l'absence du Pape Clement V. le quel avoit transporté le St. Siege en France depuis cinq ou six ans. Cela fut cause de la desolation, non seulement de Rome, horriblement dechirée par les deux Factions des Guelfes & des Gibellins, mais aussi de l'Etat Ecclesiastique, où la plupart des Villes furent envahies par des usurpateurs, qui ne se soucioient guere des foudres qu'on leur lançoit inutilement du Palais d'Avignon, s'ils n'étoient ou accompagnez ou suivis d'autres armes dont les coups leur étoient bien plus redoutables (40). „ Cependant, le Pape se servit encore de ces impuissantes foudres contre les Venitiens: voici pour quelle raison. Après la mort d'Azon d'Este, Marquis de Ferrare, François son frere, & Frisque son Bâtard, se disputerent la Seigneurie de la Ville, ce qui y excita du tumulte entre le Peuple, & les fit chasser l'un & l'autre. Le Pape crut l'occasion favorable pour recouvrer Ferrare, que l'Eglise Romaine

(39) *J. Villani, lib. 8. c. 101. Conr. Vecerius, Vita Henr. VII. Felix Osius, pag. 167. 168. Preuves, p. 287. Sponde, an. 1308. n. 3.*

(40) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. V. p. 523.*

maine prétendoit être de ſon Domaine; & il ecrivit à la Communauté de la Ville, les felicitant d'être delivrez de ceux qui les opprimoient depuis longtems, & les exhortant à ſe jetter entre les bras de l'Egliſe leur Mere. Mais les Venitiens, trouvant Ferrare à leur bienſeance, ſongeoient à s'en emparer: c'eſt pourquoi le Pape y envoia deux Nonces, qui obligerent les Ferrarois à ſe reconnoître Sujets de l'Egliſe Romaine, & à leur donner les Clefs de la Ville. Alors, ils établirent des Gardes aux Portes & aux Ponts, firent prêter ſerment au Pape par le Podeſta & le Conſeil de la Ville, & mirent Garniſon aux Fortereſſes du Païs. Or, ſachant les preparatifs de Guerre que faiſoient les Venitiens, ils ecrivirent au Doge Pierre Gradenigo & au Sénat, pour les en detourner; & l'Abbé de Tulle alla lui-même à Veniſe pour cet effet. Mais, il y fut mal reçu: la populace s'emût contre lui: on le chargea d'injures, on lui jetta des Pierres, & on le menaça de mort. Les Venitiens entrerent dans le Ferrarois, & enfin prirent la Ville ſous la conduite de Jean de Superance, & ils en donnerent le Gouvernement à Vital Michieli. Les deux Nonces du Pape emploierent alors les armes de leur Profeſſion; ils excommunierent le Doge & le Sénat, & mirent l'Etat de Veniſe en Interdit. Juſques-là, le Pape avoit taché de detourner les Venitiens de leur entrepriſe: mais, aiant appris qu'ils s'étoient rendus maîtres de Ferrare, & qu'ils en avoient chaſſé ceux qui y gouvernoient au nom de l'Egliſe, il ſe porta vivement à vanger cet affront. Il publia une Bulle par laquelle 1. il reproche aux Venitiens leur ingratitude envers l'Egliſe Romaine, & rapporte les exemples de Lucifer, de Dathan, & Abiran, & d'Abſalom. 2. Il les admoneſte & leur ordonne de quitter dans un mois la Ville de Ferrare & ſes Dépendances, & d'en laiſſer la poſſeſſion libre à ſes Nonces; à faute de quoi le Doge & la Republique de Veniſe & nommément Jean de Superance, & Vital Michieli, encoureront l'Excommunication, dont ils ne pourront être abſous que par le Pape, ſi-non à l'article de la mort; & en même tems Veniſe & toutes les Terres de ſon obéïſſance ſeront en Interdit. 3. En ce même cas de desobéïſſance, le Pape defend tout commerce avec les Venitiens, en ſorte que Perſonne ne leur porte ou leur vende blé, ris, ni vin, ni viandes, ni etoffes ou autres Marchandiſes, ni ne les reçoive ou achette d'eux, ſous les mêmes peines d'excommunication d'Interdit. 4. Il prive le Doge & la Republique de Veniſe de tous les Privileges à eux accordés par le St. Siege, & de tous les fiefs & biens qu'ils tiennent de l'Egliſe Romaine ou des autres Egliſes. 5. Il abſout tous leurs ſujets du ſerment de fidelité; & declare tous les Venitiens infames, incapables de donner ou de recevoir par Teſtament, ou de comparoître en juſtice en demandant ou en defendant; d'exercer aucune juriſdiction, ni autre fonction publique, ſous peine de nullité: leurs Enfans, juſqu'à la quatrieme generation, ne ſeront admis à aucune Dignité Eccleſiaſtique ou ſeculiere, à aucun Benefice, ou Office Eccleſiaſtique. 6. Enfin le Pape ordonne à l'Evêque de Veniſe & à tout le Clergé ſeculier & regulier; & particulierement aux Religieux Mandians, d'en ſortir dans dix jours après le

An de J.C. 1309.

mois:

An de J.C. 1309.

mois: laiſſant ſeulement quelques Prêtres pour adminiſter le Baptême aux Enfans, & la Penitence aux Mourans. 7. Que ſi les Venitiens perſiſtent un ſecond mois dans leur desobeïſſance, le Pape depoſe dès lors le Doge de ſa Dignité, & les Officiers de leurs Charges, les rendant inhabiles à en poſſeder aucune autre. 8. Il confiſque leurs biens meubles & immeubles & expoſe leurs Perſonnes & celles des autres Venitiens à être priſes par les Fideles. 9. Le Pape les menace d'implorer contr'eux le ſecours de tous les Rois, les Princes, & les autres Fideles, pour dompter leur Orgueil & leur inſolence: 10. Il declare que s'il ne ſatisfont dans trois mois, tous ceux qui feront avec eux quelque Alliance, ou confederation, encoureront les mêmes peines d'Excommuniation & d'Interdit. Cette terrible Bulle fut publiée à Avignon au mois de Mars & au mois de Mai 1309. Le Pape ne s'en tint pas aux menaces. Il ecrivit aux Rois de Sicile, d'Eſpagne, de France, & d'Angleterre, de ſaiſir & de confiſquer les Biens & les Perſonnes des Venitiens qui ſe trouveroient ſur leurs Terres, ce qui fut executé en quelques Lieux; & comme les Venitiens ne laiſſoient pas de garder toûjours Ferrare, le Pape fit prêcher la Croiſade contr'eux. Il envoia en Italie le Cardinal Arnaud de Pelegruë ſon Parent, pour commander l'Armée en qualité de Legat: ce qu'il fit avec tant de ſuccès, qu'il gagna une ſanglante Bataille à Francolin près du Pô, & reprit Ferrare le jour de St. Auguſtin 28. d'Août de la même année (41).

An de J.C. 1310.

Procedures contre Memoire de Boniface.

J'ai dit plus haut, que le Pape avoit renvoié au Concile indiqué à Vienne l'Examen des Accuſations atroces intentées à Boniface. Mais Philippe le Bel ne jugea pas à propos d'attendre la tenuë de ce Concile; & le Pape, qui croioit s'être mis à couvert de ſes Importunités en ſortant de ſes Etats, ſe vit bientôt obſedé dans Avignon par les Agens de ſa Majeſté, pour ſolliciter la Continuation des Procedures. Deſorte que Clement ſe vit obligé d'entendre les Accuſateurs de Boniface. Mais, il tiroit les choſes en longueur, & le Roi s'en plaignit par des Lettres dattées de St. Denis le 3. de Juillet 1309. Clement lui repondit par une Bulle du 23. Août, pour juſtifier ſa diligence & ſes bonnes intentions ſur ce point, au milieu des embarras que lui cauſoient toutes les autres Affaires de la Chrêtienté; & il lui marqua, qu'il avoit decouvert les Falſifications des Partiſans de Boniface, arrêté leurs mauvaiſes pratiques, & procedé même fort ſeverement contre ceux qui refuſoient de rendre temoignage de ce qu'ils ſavoient (42). Je ne m'arrêterai pas au detail des procedures, qui contiennent cent redites inutiles, & les accuſations avec les preuves des crimes innouis dont j'ai parlé dans l'Hiſtoire de Boniface. C'eſt ce que l'on peut voir dans le Recueil de Mr. Du Puy ſur cette Affaire.

Mais

(41) *Rainaldus, an.* 1308 *n°* 14. 15. 16. *J. Villani, lib.* 8. *c.* 101. 115 *Bzov. an.* 1309. *n.* 3. 4. *Rainald. eod. n.* 7. 8. *Baluze, Pap. Aven. tom. I. p.* 32. 69. 608. 643.

(42) *Preuves, p.* 292.

Mais, il eſt de l'interêt de tout le Roiaume de produire ici une Piece importante, qui contient les Droits du Roi, & de la Couronne, tels qu'on les avoit obſervez en France, depuis le commencement de la Monarchie. Les principaux de ces Droits étoient 1. Que le Roi ne reconnoit au-deſſus de lui pour le temporel, que Dieu ſeul. 2. Que le Roi n'a point d'autre Juge que lui & ſa Cour, pour les choſes qui dependent du temporel, & qui regardent ſon Etat & ſes Sujets. 3. Que nos Rois ont toujours conſervé les Droits & les Libertés de l'Egliſe, ſelon les Coutumes de leur Roiaume, ce qui leur avoit rendu propres certaines choſes qui ſembloient n'avoir appartenu autrefois qu'aux Egliſes; comme il ſe trouvoit auſſi d'autres choſes, qui, aiant appartenu au Roi & aux autres Seigneurs temporels par le Droit écrit, étoient devenuës propres aux Egliſes du Roiaume, par les mêmes Coutumes. 4. Que nos Rois, comme Fondateurs & Bienfaiteurs des Egliſes de leur Roiaume, peuvent empêcher les levées de deniers ſur les Eccleſiaſtiques de leurs Etats, & prendre garde que leur bien ne ſe diſſipe; & que les Papes ne peuvent mettre ſur eux aucune impoſition ſans le conſentement du Roi. 5. Que le Roi a toujours été regardé en France comme le Gardien des Egliſes de ſon Roiaume, principalement des Cathedrales; ce qui avoit été conſideré de tout tems comme très-avantageux pour ces Egliſes. 6. Que la Cour ſeculiere, ſur-tout celle du Roi, connoît des Succeſſions & autres choſes temporelles, tant en demandant qu'en defendant, ſoit qu'elles ſoient à des Eccleſiaſtiques, ſoit qu'elles appartiennent à des Laïques. 7. Que le Roi n'a jamais plaidé ailleurs que dans ſa Cour, ſi ce n'eſt pour des Cauſes purement Spirituelles, qui regardent la Foi. 8. Que, dès les premiers commencemens de la Monarchie, le Roi a le Droit de Regale ſur les biens immeubles de pluſieurs Egliſes de ſon Roiaume, & qu'il en jouit juſqu'à ce que les nouveaux Prelats aient été mis perſonnellement en poſſeſſion de leur temporel. 9. Que le Roi conferoit les Dignitez, Benefices, & Prebendes de pluſieurs Egliſes, qui ſont de Fondation Roialle. 10. Qu'outre le Droit de Regale, on a toûjours remarqué que nos Rois ont un autre Droit qui en eſt diſtingué, qui conſiſte à percevoir les fruits des Egliſes vacantes, & à ſe les approprier, ſans aucune reſtitution; & qu'ils jouiſſent de ce temporel juſqu'à ce que les Prelats leur aient rendu l'hommage & prêté le ſerment de fidelité. 11. Que pendant la Regale, le Roi donne les Dignitez, Prebendes, & autres Benefices qui ſont à la Collation de l'Evêque, ſoit qu'ils vacquent en Cour de Rome, ſoit qu'ils vacquent d'une autre maniere. 12. Que nos Rois ont cedé ce Droit de Regale à quelques Barons, c'eſt-à-dire aux grands Seigneurs de leur Roiaume, & que ces Barons en jouiſſent par Droit Feodal & Roial: Droit, qui ne s'appelle ainſi, que parce qu'ils l'ont reçu du Roi. 13. Que ſi les Prelats ou leurs Officiaux vouloient, par le moïen de leur Juſtice ſpirituelle, empêcher les fonctions de la Juſtice Roialle, les Rois, ſuivant une Coutume immemoriale du Roiaume, peuvent en ce cas faire ſaiſir le temporel des Eccleſiaſtiques, juſqu'à ce qu'ils ſe deſiſtent de leurs entrepriſes. 14. Qu'il eſt au pou-

An de J. C. 1310.

Droits du Roi de France.

An de J.C. 1310.

pouvoir du Roi de faire garder les passages de son Roiaume; qu'il peut defendre tout transport d'Argent & de Marchandises hors de ses Etats; & empêcher de venir & d'aller tant à Rome qu'ailleurs, quand il s'agit des interêts de la Couronne, de ceux de Sa Majesté, ou du bien de ses Sujets. 15. Que les Differends qui surviennent pour le Droit de Patronage des Eglises ont été de tout tems decidez par le Roi & son Conseil (43). Ces Articles furent soutenus devant le Pape en plein Consistoire.

An de J.C. 1311.

Clement tache d'arrêter les Procedures.

L'Affaire étoit bien delicate, & les Partisans de Boniface VIII. tachoient de l'embrouiller, à dessein de faire echouer les poursuites des Accusateurs de ce Pontife. Clement V, & tous les Cardinaux, se trouvoient fort embarrassez: & cela fut cause que le Concile General fut renvoié au mois d'Octobre 1311. Cependant, le Pape commençoit à se determiner contre Boniface en faveur des François: mais, les Defendeurs s'en étant apperçus firent grand bruit dans la Ville d'Avignon, où ils avoient trouvé moïen de faire entrer des Compagnies de Soldats, pour se faire craindre. Le Pape, qui l'année précedente (1309) avoit fait bruler publiquement dans la Ville les fausses Pieces qu'ils avoient fabriquées pour servir au Procès contre la verité de celles que produisoient les François, voiant que l'indulgence, qu'il avoit euë de leur remettre la peine qu'ils meritoient comme Faussaires, n'avoit servi qu'à les rendre plus violens, apprehenda qu'ils ne se portassent aux dernieres extremitez, si l'on continuoit les poursuites. C'est ce qui le fit resoudre à prier le Roi de vouloir se desister de ses procedures, durant lesquelles on ne pouvoit vivre en sureté dans Avignon. Il en avoit deja écrit à Charles de Valois Frere de Sa Majesté dès le 22. de Mai 1310. & il l'avoit pressé de faire ensorte que le Roi laissât achever cette Affaire en son particulier; qu'il s'en remit à la definition du St. Siege; & qu'il ordonnât à ceux qui en faisoient la poursuite sous son Autorité, d'en user de même.

Le Roi se desiste de ses Poursuites contre Boniface.

Le Roi delibera long-tems, avant que d'acquiescer à ces Propositions. Mais, voiant que la plupart des Grands du Roiaume se joignoient au Comte de Valois son Frere pour solliciter la même Affaire, il consentit enfin aux desirs du Pape. Il en écrivit à sa Sainteté dès le mois de Fevrier 1311. Il lui fit un précis de toute la conduite qu'il avoit gardée à l'égard de Boniface, pour justifier ses intentions, celles de ses Ministres, & de ses Sujets. Il lui declara que ce n'étoit, ni comme Partie, ni comme Juge, qu'il avoit agi dans tout ce qui étoit arrivé à ce Pape, mais comme un bras de l'Eglise, qui ne devoit pas demeurer sans action dans ses besoins. Il ajouta, que malgré l'interêt qu'il auroit eu de faire poursuivre la Memoire de Boniface en continuant les Procedures commencées, il remettoit volontiers tout le Différend entre les mains de Sa Sainteté, à la priere des Cardinaux, pour être vuidé par le St. Siege en plein Concile sans aucune Poursuite de sa part. Il promit d'acquiescer sans reserve à ce qu'il en jugeroit. Il voulut aussi que ceux

(43) *Preuves, p.* 315.

ceux de sa Cour, qui s'étoient portez pour Parties dans cette Affaire, & qui s'étoient rendus Accusateurs de Boniface, fissent un semblable desistement, & remissent le tout à la disposition du Pape. En quoi il fut exactement obéï par Louïs Comte d'Evreux son second Frere, & par Gui Comte de St. Pol, Grand Bouteiller de France, qui en écrivirent à sa Sainteté dès le 14. du même mois en des termes assez semblables à ceux de la Lettre du Roi. Il n'y étoit point fait mention du Comte de Dreux, qui leur avoit été associé dans la poursuite de cette affaire, parce qu'il étoit mort quelque tems auparavant. Les Defendeurs & les Avocats de Boniface, aiant appris ces nouvelles dispositions de leurs Adversaires, crurent qu'il étoit de leur devoir de donner de leur côté des marques semblables de la déference qu'ils avoient pour le St. Siege. Ils remirent tous leurs interêts entre les mains de Clement, à la premiere requisition qui leur en fut faite de sa part. Ainsi, le Pape, aiant reçu le desistement des deux Parties, ordonna que les Actes en fussent enregistrez & conservez dans les Archives du St. Siege. Mais, afin de ne pas donner lieu aux Accusateurs & aux Defendeurs de Boniface de croire qu'il eut voulu se saisir de cette Affaire pour l'étouffer, ou leur refuser la satisfaction qu'ils attendoient de lui, il publia une Bulle le 27. jour d'Avril, par laquelle il declara que toute Personne Catholique seroit bien reçuë à proposer ce qu'elle sauroit de Boniface, qui pourroit servir à charger sa Memoire, ou à la defendre (44). An de J.C. 1311.

Le même jour, le St. Pere donna une autre Bulle beaucoup plus ample, où, après avoir deduit tout ce qui s'étoit passé au sujet de Boniface, il cassa & revoqua toutes Sentences, Constitutions, & Declarations non comprises au sixieme Livre des Decretales, entant qu'elles pouvoient porter préjudice à l'honneur, à l'état, aux Droits, & aux Libertez du Roi de France, de son Roiaume, de ses Sujets, & de ses Alliez. Il en excepta neanmoins les deux Constitutions, l'une qui commençoit par *Unam sanctam*, & l'autre par *Rem non novam*, qui sont dans les Extravagantes communes, s'étant contenté de les modifier & de declarer que leur execution ne s'etendroit point sur la France, où toutes choses demeureroient dans l'etat où elles avoient été avant que Boniface eut donné ces Decretales. Mais, il ordonna qu'elles subsisteroient & auroient leur effet dans les autres endroits de la Chrêtienté. Il revoqua par la même Bulle toutes suspensions de Privileges, toutes Censures, Excommunications, Interdits, Privations, Depositions, & generalement tout ce qui avoit été entrepris de Fait & de Droit, tant par Boniface VIII. que par Benoit XI. depuis le jour de la Toussaints 1300. tant contre le Roi Très-Chrêtien, les Princes ses Enfans, ses Freres, le Roiaume de France, que contre les Denonciateurs, Prelats, Barons, & autres Régnicoles, au sujet de leurs Denonciations, Appellations, Demandes d'un Concile General, attentats, blasphêmes, prise de corps de Boniface, invasion de la Mai-

Le Pape casse tout ce qui s'étoit fait contre le Roi de France.

(44) *Preuves, p. 292. & passim alibi. Richer. Hist. Univ. lib. 13. Bullæus tom. 4. Sponde, an. 1319.*

An de J.C. 1311.

Maison, vol & dissipation du Thresor de l'Eglise, & autres Dependances du fait commis dans Anagni, & de tout ce qui regardoit le Differend que Boniface avoit eû contre le Roi & ses Adherens, morts ou vivans. Il abolit toute tache de Calomnie, toute note d'Infamie, dont on auroit, pour cette affaire, voulu marquer dans la Posterité le nom ou la reputation de ceux qui y avoient eû part en quelque maniere que ce fût. Il ordonna que toutes les Sentences données par Boniface & Benoit, & tous les autres Actes concernant la même affaire, seroient ôtez des Registres de Rome, & il en fit supprimer tous les Originaux. Il enjoignit à toute Personne de quelque Qualité ou Condition que ce fût, Greffiers, Notaires, Juges, & autres, sous peine d'Excommunication, de retirer dans quelques mois de tous Registres, Greffes de Lieux Publics ou Privez, de supprimer & mettre au feu toutes les piéces concernant cette affaire, avec défense d'en garder aucunes copies sur les mêmes peines: le tout, neanmoins, sans préjudice du point principal de l'affaire, & de la poursuite qui s'en pourroit faire d'Office, à laquelle il declara ne vouloir point donner d'atteinte. Il se reserva aussi le Droit de pouvoir entendre & examiner les Temoins & les Denonciateurs qui se presenteroient, & qui seroient recevables contre Boniface & sa Memoire, aussi bien que les defenses & les exceptions legitimes, s'il en avoit à proposer en faveur de ce Pape, pourvû qu'elles ne touchassent, ni le Roi de France, ni ses Sujets, ni les Denonciateurs qu'il venoit de comprendre dans sa Bulle (45).

Absolution de Nogaret.

Il excepta neanmoins de cette Abolition & Remise generale Guillaume de Nogaret, Sciarra Colonna, Renaud de Suppino, les autres Gentilshommes Italiens & les Citoïens d'Anagni qui avoient trempé dans la Conjuration faite contre le Pape Boniface, ou qui avoient eu part à la prise de sa Personne, ou au vol du thresor de l'Eglise. Mais, l'envie qu'il avoit de ne point gratifier à demi Philippe le Bel (qu'il declara entierement innocent, & qu'il loua même jusqu'à la flatterie, pour le zele que ce Prince faisoit paroître, selon lui, pour la gloire de Dieu & l'utilité de l'Eglise dans l'affaire du Pape Boniface) le porta à se relâcher sur l'heure même en faveur de Guillaume de Nogaret. Il ne se contenta pas d'excuser ce Ministre, en supposant que tout ce qui s'étoit passé d'odieux, dans ce qu'il avoit fait, au nom & pour le service du Roi son Maître, étoit arrivé contre son intention, & par la seule resistance que Boniface avoit apportée à la demande qu'on lui avoit faite d'un Concile General: il lui accorda encore par une autre Bulle du même jour l'Absolution *à cautele* de toutes les fautes qu'il pouvoit avoir commises; & il lui enjoignit pour Penitence des Pelerinages en France, un Voiage à St. Jacques de Compostelle, & une Croisade au Levant (46).

Et de ceux d'Anagni.

Le 27. d'Avril ne se passa point que le Pape n'eut absous pareillement ceux d'Anagni par une Bulle particuliere; mais, il semble que cette Absolution

(45) *Preuves, pag.* 606. *&c.*

(46) *Preuves, pag.* 601.

tion n'étoit point pour ceux qui avoient mis la main ſur Boniface & qui l'avoient outragé en ſon corps ou en ſon honneur; au moins ne s'etendit-elle pas ſur ceux qui avoient volé le threſor de l'Egliſe: Injure beaucoup plus ſenſible à la Cour de Rome, que toutes les inſultes & les violences que Boniface avoit ſouffertes (47). Clement ſe reſerva la Liberté de les abſoudre, ou de les pourſuivre, quand il le jugeroit à propos. Il publia encore une cinquiéme & une ſixiéme Bulle en faveur de la France, l'une pour revoquer la Concluſion qu'on avoit priſe de ne point admettre de François à depoſer contre Boniface; l'autre pour declarer, qu'il ne recevroit à l'avenir aucun acte, où l'on blameroit le louable zele & les bonnes intentions que Philippe le Bel avoit fait paroître dans toute cette affaire (48). Nous verrons bien-tôt la fin de cette grande Querelle.

An de J.C. 1311.

L'Empereur Henri VII. en Italie.

Cependant, l'Empereur, qui avoit promis au Pape d'aller en Italie pour en appaiſer les Troubles, tint ſa parole. Mais, avant que de partir, il fit un Serment ſolemnel au Pape Clement, par lequel il promettoit de defendre la Foi Catholique, d'exterminer les Heretiques, de ne faire aucune Alliance avec les ennemis de l'Egliſe, de proteger le Pape, & de conſerver les Droits de l'Egliſe Romaine. Il confirma & renouvella tous les Privileges, & toutes les Donations qu'elle avoit reçuës de Conſtantin, de Charlemagne, de Henri, d'Otton IV. de Frideric II. & des autres Empereurs (49). Ce Monarque s'étoit flatté d'appaiſer les Troubles; mais, ſa preſence les augmenta. La Protection qu'il accorda aux Gibellins donna de la jalouſie aux Guelfes, qui entreprirent d'oppoſer leurs forces à celles de l'Empire. Il ne put ſe faire un paſſage en Lombardie que les Armes à la main; &, pour ſe rendre à Rome, il fut obligé d'aſſieger des Villes, & de livrer pluſieurs combats (50), quoique le Pape eut écrit en ſa faveur aux Genois, aux Florentins, aux Milanois, & aux autres Peuples d'Italie, & qu'il eut chargé le Legat Arnaud de Pelegruë de l'aider dans ſon entrepriſe (51). Il avoit même promis d'aller à Rome pour le couronner Empereur: mais, il aima mieux en donner la Commiſſion à cinq Cardinaux. Dans la Bulle de leur Commiſſion, le Pape s'attribuë le pouvoir de diſpoſer de l'Empire; & voici ſes termes: „ Jeſus-Chriſt, le Roi des Rois, a donné une telle Puiſ„ ſance à ſon Egliſe, que le Roiaume lui appartient; qu'elle peut elever „ les plus grands Princes, & que les Empereurs & les Rois doivent lui obéïr „ & la ſervir (52). „

Avis pour le Concile de Vienne.

Cependant, on ſe préparoit de tous côtés pour la celebration du Concile General indiqué à Vienne. Le Pape faiſoit paroître un grand zele pour la Reformation de l'Egliſe; & deux Evêques entr'autres, perſuadez de la Sincerité & de la Droiture de ſes Proteſtations à cet egard, dreſſerent des Memoires

(47) *Baillet, Demêlez de Bonif. VIII. &c. p.* 307.
(48) *Preuves, pag* 604.
(49) *Rainaldus, an.* 1310. *n.* 3.
(50) *Baluze, Miſcel. tom.* 1. *p.* 119. *vit.* 1160. 1161.
(51) *Rainaldus, an.* 1310. *§.* 10. 11. *&c.*
(52) *Rainaldus, an.* 1311. *§.* 7.

An de J. C. 1311.

moires pour le Bien du Christianisme dont ils deploroient la Corruption. En cela, ils agissoient selon les Ordres de sa Sainteté. Je me contenterai de donner un Extrait de l'Instruction de l'Evêque de Mande, Guillaume Durandi. Quoiqu'elle contienne des choses fort desavantageuses à la Cour de Rome, elle fut pourtant imprimée d'une maniere authentique à Paris, l'an 1545. L'Auteur y releve d'abord les Vices des Ecclesiastiques; & il continue ainsi: „ Ils ont suivi le train de Balaam de Bozor, qui aima le salaire „ d'iniquité, & se moqua de la correction qui lui fut faite. Une Bête brute, „ que Dieu fit parler comme un homme, ne put approuver la folie du Pro- „ phête; & c'est ce qui arrive aujourd'hui. Les Gens d'Eglise, qui de- „ vroient être la Lumiere des autres, & le flambeau posé sur le Chandelier „ commettent tant de desordres & tant d'infamies, que ceux-là même, qui „ ne sont point du tout elevez en la connoissance divine, condamnent haute- „ ment leurs folies & leurs impietez, & se montrent plus sages & plus ver- „ tueux, que ceux qui devroient être les exemples & les modeles de la ver- „ tu. „ Il dit qu'on devroit abolir tous les abus, toutes les méchantes coutumes, qui se sont introduites dans l'Eglise, toutes les dispenses de la Cour de Rome, les Exemptions & les Libertez qui sont contraires à la Religion & au bon ordre. Que le Pape se doit regler selon les Loix divines & humaines, & qu'il faut soûmettre à l'Autorité divine des Ecritures l'Eglise Romaine, qui a degénéré de sa premiere institution, & de la Foi des Peres & des Conciles de la Primitive Eglise: Qu'il faut defendre au Pape de faire porter & evoquer les Affaires des Provinces devant son Tribunal. Il se plaint fortement de la Simonie qui regnoit en Cour de Rome, où l'on exigeoit des Prelats, qui y étoient promûs, certaines sommes qui se partageoient entre le Pape & les Cardinaux, & le prétexte de ces exactions étoient l'expedition des Lettres, les salaires des Curseurs, des Huissiers, & des autres Officiers. En general, l'Auteur demande une grande Reforme dans la Cour de Rome, dans les Prelats, & dans le Clergé inferieur. L'Incontinence y étoit si commune, qu'il propose de permettre le Mariage aux Prêtres, comme dans l'Eglise Greque; & il se plaint qu'on voioit des lieux infames près des Eglises, & en Cour de Rome, près le Palais du Pape, & que son Maréchal tiroit un Tribut des Femmes Prostituées. N'eut-il pas mieux valu marier tous les Prêtres, que de souffrir des excès si criants? Durandi voudroit encore que l'on obligeât les Moines à gagner leur vie du travail de leurs mains, qu'on reprimât l'abus des images, des indulgences, & la licence des Moines de prêcher leurs Chimeres Scholastiques. Mais, n'esperant point une telle Reforme, toute nécessaire qu'elle étoit, il s'ecrie de tems en tems: *Helas! il semble que la Prophetie d'Isaïe touchant la Ville de Babylone, cette Ville fiere & superbe des Chaldéens, se verifie de nos jours! Elle sera la retraite des Dragons, & le repaire des Satyres & des Demons, &c. Plut à Dieu que cette autre Parole du même Prophete: ce Peuple-ci m'honnore des Levres, mais leur cœur est fort eloigné de moi, ne se trouvât pas encore accomplie dans notre Clergé!*

En-

An de J.C. 1311.

Concile de Vienne.

Enfin, tout étant disposé pour la tenuë du Concile, le Pape accompagné des Cardinaux, sortit d'Avignon, & se rendit à Vienne en Dauphiné, vers la mi-Septembre. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques, sans compter les autres Prelats, comme les Abbez & les Prieurs. Le 16. d'Octobre, le Pape fit l'Ouverture du Concile par un Sermon, où il exprima pour causes de sa convocation, 1. L'affaire des Templiers: 2. Le secours de la Terre Sainte, & 3. la Reformation des Mœurs & de la Discipline de l'Eglise. Il suffira de marquer les principaux Actes de ce Concile.

1. Tous les Evêques se declarerent contre les exemptions; mais le Pape, qui n'avoit assemblé ce Concile que pour avoir de l'Argent, ainsi qu'on le publioit alors, les conserva à l'Ordre de Citeaux, moïennant des presens considerables (53).

An de J.C. 1312.

Suite du Concile de Vienne.

2. Dans la seconde session, le Pape supprima l'Ordre des Templiers, sans avoir oüi ces infortunés, quoique tous les Prelats, excepté deux ou trois, fussent d'avis de les entendre dans leurs defenses. Leurs biens furent donnés aux Hospitaliers: & ceux, qui étoient situés en Espagne, furent appliqués à la defense de ce Païs-là contre les Mores (54). 3. Les Historiens pretendent que l'Affaire de Boniface fut examinée en ce Concile, & qu'elle y fut entierement decidée; mais, ils en ont parlé plutôt suivant les premieres mesures que le Pape Clement V. avoit prises avec le Roi à Poitiers, que selon leurs dernieres Conventions. Le desistement, par lequel le Roi avoit remis toutes choses entre les mains de Sa Sainteté, avoit changé les vuës d'abord de recevoir l'Appel de Sa Majesté & des Etats du Roiaume au Concile futur, & d'en accorder la Convocation aux instances que le Roi en avoit fait faire par ses Ambassadeurs. Mais, l'impatience qu'il avoit euë de se faire rendre satisfaction, & de faire condamner la memoire de Boniface sans atendre le Concile qu'il avoit tant demandé, obligea le Pape à vuider l'Affaire sans eclat; desorte que le Concile se contenta d'approuver & de confirmer le Jugement de Sa Sainteté sans aucune discussion (55). Ainsi, Mr. Fleury s'est servi d'expressions fort impropres, & même contraires à la verité de l'Histoire, lorsqu'il a dit que *le Concile declara que le Pape Boniface avoit été Catholique, & n'avoit rien fait que le rendit coupable d'Heresie* (56). Ce fut le Pape, qui de son Chef fit un Decret par lequel il decida que Boniface avoit été legitime Pasteur; qu'il étoit mort Catholique; que jamais il n'avoit été Heretique; & que les preuves alleguées par ses Accusateurs, pour le persuader, n'étoient pas suffisantes (57). Toute la part que le Concile eut à cette Decision fut l'Approbation qu'il y donna. Pour justifier une Decision si contraire

(53) *Villani, lib. IX. C. 22. Baluze, Vit. Pap. tom. 1. p. 43. &c. Walsingham, an. 1311. p. 99. &c.*

(54) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. Rainaldus, an. 1311. n. 3.*

(55) *Baillet, Demêlez de Bonif. VIII. &c. p. 307. 308. V. Antoninus Florentinus, part. 3. Villani, lib. IX. c. 22. Jean Le Maire, du Schisme, c. 20. part. 2. Du Puy, p. 40. Sponde, an. 1311. §. 6.*

(56) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCI. §. 56.*

(57) *Baillet, Demêlez de Bonif. VIII. p. 309.*

An de J.C. 1312.

traire à toute la Conduite que Clement V. avoit tenuë précedemment contre son Predecesseur Boniface, quatre Docteurs en Droit Canon eurent ordre de parler au Roi, & faire entrer l'honneur du St. Siege en consideration avec celui de France, qu'ils prétendoient y être egalement interessé. Deux Cavaliers Catalans, au raport de Villani, se presenterent aussi à sa Majesté, & demanderent à faire preuve de l'innocence de Boniface VIII. l'Epée à la main, contre les deux Gentilshommes les plus vaillans de la Noblesse Françoise, qu'il lui plairoit de nommer. Le Roi, etonné de la resolution de ces deux Champions, acquiesça enfin au Jugement du Pape, & abandonna le Procès contre la Memoire de Boniface.

Fin de la Querelle de Boniface VIII. avec la France.

4. En reconnoissance de ce dernier desistement, le Pape & les Cardinaux donnerent un Decret par lequel il étoit dit: Que le Roi ni ses Successeurs ne pourroient jamais être recherchez ou blamez pour tout ce qui s'étoit fait contre le Pape, sous le nom ou l'autorité de Sa Majesté, soit en Italie, soit en France, soit par les Colonnes, soit par Nogaret, ou toute autre Personne que ce pût être. Pour ce qui regarde la part que le Concile de Vienne eut dans cette Affaire, on prétend, qu'encore que le plus grand nombre de ceux qui le composoient fût plus attaché aux interêts du St. Siege & de la Cour de Rome, qu'à ceux de la France, & qu'en general il eut temoigné qu'il ne pouvoit approuver la poursuite que le Roi avoit faite contre Boniface, il ne laissa pas de déclarer injuste & nul tout ce que Boniface avoit fait ou entrepris de faire contre le Roi & le Roiaume (58). „ Mais, dit Mr. „ Baillet, quoi que le temoignage des Ecrivains qui attestent ce dernier „ point ne paroisse pas suffisant pour le mettre hors de toute contestation, „ il est toûjours incontestable, que les Droits du Roi & de la Couronne furent maintenus, & les prétensions & entreprises de Boniface reduites à rien „ par les Papes ses Successeurs. C'est à quoi aboutit enfin tout ce fâcheux „ Démêlé, qui avoit divisé la France d'avec Rome & scandalisé l'Eglise „ pendant dix ans entiers. Philippe le Bel n'aiant pû detruire ou noircir „ entierement la Memoire de Boniface dans la Chrêtienté, voulut au moins „ qu'elle se perdit ou s'aneantit dans son Roiaume, par les defenses qu'il fit „ d'alleguer le sixieme Livre des Decretales, qui étoit de la Compilation de „ ce Pape. Ce fut la principale raison, avec le point de la Regale, qui „ empêcha qu'on ne lui donnât du cours & de l'autorité en France. C'est „ ce qui a été remarqué fort à propos par l'Auteur de la Glose Jean André „ de Boulogne, qui vivoit peu de tems après, mais qui a été retranché „ dans le Siecle dernier, par les prétendus Correcteurs du Droit Canon „ dans l'Edition de Rome (59). „

Begards, &c. condamnés.

5. Ce fut pendant le Concile de Vienne, que le Pape donna une Constitution contre les Begards ou Fratricelles, admirateurs & sectateurs de Pierre Jean d'Olive. Voici les Sentimens que le St. Pere leur attribuë dans sa Con-

(58) *Jean Le Maire, du Schisme, c.* 20. *part.* 2. *Du Puy pag.* 4.

(59) *Baillet, Hist. des Demêlez de Bonif. VIII. avec Philippe le Bel, pag.* 312. 313.

Conſtitutions: „ Nous avons appris, dit-il, avec une extrême douleur, qu'il s'eſt elevé en Allemagne une Secte abominable de quelques hommes malins appellez Beguins, & de quelques Femmes Infidéles appellées Beguines, qui enſeignent les erreurs ſuivantes. 1. Que l'homme pendant cette „ vie peut acquerir un aſſez haut degré de Perfection pour devenir impeccable, „ & qu'il ne peut plus faire de plus grands progrés dans la grace; car, diſent-ils, s'il en pouvoit faire, il deviendroit plus parfait que Jeſus-„ Chriſt. 2. Que l'homme ne doit, ni jeûner, ni prier, quand il a acquis „ ce Degré de perfection, parce que la Senſualité eſt alors ſi parfaitement „ ſoumiſe à l'Eſprit & à la Raiſon, que l'homme peut accorder librement „ au corps tout ce qui lui plait. 3. Que ceux qui ont acquis ce Degré de „ Perfection, & cet Eſprit de Liberté, ne ſont plus aſſujettis à l'Obéïſſance „ humaine, ni engagez par aucune Loi de l'Egliſe; parce que, comme „ ils diſent, *là où eſt l'Eſprit du Seigneur, là eſt la Liberté.* 4. Que, dès ici „ bas, l'homme peut être auſſi pleinement heureux qu'il le ſera dans le „ Ciel. 5. Que toute Nature intellectuelle eſt naturellement heureuſe en elle-même, & qu'elle n'a pas beſoin de la lumiere de la gloi-„ re pour s'elever à Dieu, pour le voir, & pour joüir de lui. 6. Que c'eſt „ une imperfection de s'exercer à des actes de vertu, & qu'une ame parfai-„ te licentie les Vertus (*Licenciat à ſe Virtutes*). 7. Que le Baiſer d'une „ Femme eſt un Peché mortel, ſi l'inclination n'y porte pâs; mais que l'Ac-„ te charnel, quand la nature y porte, n'eſt pas un Peché, ſur-tout ſi ce-„ lui qui exerce cet acte eſt tenté (60). 8. Qu'à l'elevation de l'Euchariſ-„ tie, on ne doit, ni ſe lever, ni lui donner aucune marque de veneration, „ parce que ce ſeroit une imperfection de deſcendre de la pureté & de la „ ſublimité de contemplation, que de penſer au Miniſtere, & au Sacrement „ de l'Euchariſtie, & de s'occuper de la paſſion de l'humanité de Jeſus-„ Chriſt. „ Le Pape, avec l'approbation du Concile, condamne toutes ces erreurs, & ordonne aux Evêques & aux Inquiſiteurs de rechercher & de punir les Begards & les Beguines (61). Il faut remarquer, qu'Henri de Sponde met quelque difference entre les Begards & les Beguins, quoique d'habiles gens ſoutiennent que c'étoient les mêmes. Quoiqu'il en ſoit, voici les Opinions que Sponde attribue aux Beguins: Qu'il eſt contre la perfection Evangelique de poſſeder quelque choſe en commun, parceque Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres n'ont rien poſſedé, ni en propre, ni en commun; que le Pape, par conſequent, ne peut pas donner diſpenſe aux Religieux qui ont fait vœu de pauvreté de garder du froment & du vin dans leurs Monaſteres pour l'uſage commun. Que l'état des Freres Mineurs eſt plus parfait que celui des Evêques. Qu'il n'eſt pas permis au Pape de diſpenſer d'un vœu fait abſolu-

(60) Mr. Fleury a omis cet Article par une fauſſe delicateſſe; car il eſt formel dans les Clementines, & il ſerviroit beaucoup à juſtifier la Condamnation des Begards, s'il étoit veritable. *Hiſt. Eccl. Liv. XCI.* §. 58.

(61) *Clement. Lib. V. tom.* 3. *c.* 3. *ad Noſtrum.*

An de J.C. 1312.

Apologie des Begards, &c.

ſolument, quand ce ſeroit pour le bien de la Paix, & pour la converſion de quelque Peuple à la Foi Chrêtienne (62).

Les Begards, Beguins, & Beguines aiant été declarez Heretiques & recommandez aux Inquiſiteurs, on commença à les bruler. Mais, les Supplices ne firent qu'irriter le zele des Prevenus. Ils dirent hautement, que l'Egliſe Romaine étoit la Meurtriere des Saints, & la Proſtituée de l'Apocalipſe. Pour donner quelque couleur à la Perſecution qu'on leur faiſoit, on leur imputa toutes ſortes d'Abominations. „ Des mœurs Cyniques, dit „ Monſieur de Beauſobre, des inceſtes execrables (63) n'étoient qu'un jeu „ pour eux. Perſuadez que tout ce qui eſt en nous (64) au deſſous du cœur „ ne ſauroit pecher, ils en uſoient avec une licence effrenée. Si ce ſont les „ mêmes que les Fratricelles, on dit (65) que ces gens-là, non contens d'aller dans des Cavernes avec des Femmes & des Filles, faiſoient mourir dans „ les tourmens les Enfans qui naiſſoient de leur debauche. Celui, entre les „ mains de qui un de ces Enfans expiroit, étoit le grand Prêtre de la Secte. Ils brûloient enſuite ces innocentes victimes: ils en jettoient les cendres dans du vin, & faiſoient boire de ce vin à leurs Proſelytes. C'étoit „ le Sacrement de leur initiation. Je ne crois pas qu'on puiſſe mieux confirmer ces enormitez, qu'en avertiſſant le Lecteur, que ces mêmes Fratricelles diſoient (66), que le Sacrement de l'Euchariſtie n'eſt point „ le vrai Corps de Jeſus-Chriſt: que ce Corps ne ſauroit être contenu ſous un ſi petit Morceau de Pain, & qu'ils appelloient les Prêtres „ par deriſion des Faiſeurs de Dieu, *Deifices*. Tous les Crimes, toutes „ les Hereſies, ſont enchainées avec cette Erreur. Parlons ſerieuſement, ce ſont d'infames & de deteſtables Calomnies. Des Propoſitions „ innocentes, vrayes, deviennent des Propoſitions ſcandaleuſes, Heretiques, pour peu qu'on les deguiſe. Entre celles que l'on attribue à ces „ Sectaires, il y a celle-ci (67): *Que Dieu n'impute aucun Crime à ceux qui ont la Charité*. Cette Propoſition eſt très-fauſſe & très-ſcandaleuſe. „ Mais, ſi l'on exprime le ſentiment des mêmes Heretiques, dans les termes „ de Vincent, le faux & le ſcandale diſparoiſſent. *Il enſeignent, dit cet Auteur, qu'il y a des actions qui ſeroient des pechez, mais qui ne le ſont pas, lorſqu'elles ſont faites par un motif de charité* (68). . . . . . . Je ne voudrois „ pourtant pas nier abſolument, qu'il n'y ait eu des Myſtiques, qui aient „ penſé, agi, d'une maniere extravagante. Il y a quelque fois beaucoup „ d'affinité entre le myſtique & la folie. Souvent l'un n'eſt qu'une nuance „ de l'autre: où trouve-t'on plus de Folies que dans les Legendes des Saints? „ Il y a dans les Actes de l'Inquiſition de Toulouſe un Guillaume Roux, „ qui avouë (69) qu'il avoit fait des epreuves de continence à peu près ſemblables à celles de quelques Moines de Paleſtine; ajoutant de plus, qu'il avoit

(62) *Sponde, an.* 1311. §. 9.

(63) *Magdeburg. Cent. XIII. c. V. col.* 565.

(64) *Ibid.*

(65) *V. Korthole, Sec. XIII. cap.* 2. *p.* 544. *&* les *Auteurs qu'il cite.*

(66) *Ibid.*

(67) *Apud Magdeb. Cent. XIII. col.* 559.

(68) *Ibid.*

(69) *Fol.* 196. *&c.*

„ avoit oüi dire à une Perſonne qu'il nomme, que quelques gens étoient „ dans l'opinion qu'un homme ou une femme ne pouvoient paſſer pour ve- „ ritablement vertueux, s'il n'avoit la force de s'approcher nud d'une fem- „ me nuë, ſans faire l'acte Charnel de la Generation. Le même confeſſe, „ qu'il avoit oüi dire qu'en Italie quelques Fratricelles & quelques hommes „ de la Penitence croioient, que pour être parfait, il falloit pouvoir ſou- „ tenir cette epreuve-là. Suppoſons que cette confeſſion ſoit veritable, on „ y trouvera bien une preuve de la folie de ces Beguins; mais, on n'y en trou- „ vera pas de leurs impudicitez. Bien loin de croire que tout ſoit permis „ aux Perſonnes qui ſont conſommées dans la charité, ils croioient au con- „ traire, que dans cet état l'ame n'eſt plus ſuſceptible de mauvais deſirs, ni „ les organes du corps d'aucun mouvement dereglé. La Loi des Mem- „ bres eſt entierement ſoumiſe à celle de l'Entendement. Au reſte, il faut re- „ marquer 1. Qu'entre tous ces Beguins, que l'Inquiſition de Thoulouſe „ examina & punit dans l'eſpace de quelques années, il n'y en a qu'un ſeul „ qui ait fait l'aveu, que je viens de rapporter. 2. Que cet homme n'at- „ tribue pas à la Secte des Fratricelles en general, mais ſeulement à quel- „ ques-uns d'Italie, le merveilleux rafinement de Continence, dont „ il parle. Il ne ſavoit même ce qu'il dit de ces derniers, que pour l'avoir „ oüi dire à une ſeule perſonne (70). „ L'Extrait qu'on vient de lire eſt un peu long; mais, l'equité naturelle ne m'a pas permis d'en rien ſupprimer, puis qu'il s'agiſſoit de juſtifier, par l'autorité d'un très-habile homme, des gens calomniés de la maniere la plus horrible, & brulez en divers lieu, ſans aucun fondement. J'en tire cette double Conſequence: ou le Pape Clement V. fut mal informé de la Doctrine & des Mœurs des Beguins; ou bien, il mepriſa d'une façon très-odieuſe les plus inviolables Loix de la Juſtice, par ce qu'il s'agiſſoit de maintenir l'Autorité de ſon Siege, que les Beguins attaquoient trop ouvertement.

An de J.C. 1312.

6. Quoique, pour éviter la longueur, je paſſe ſous ſilence pluſieurs Conſtitutions du Concile de Vienne, je ne ſupprimerai pas celles qui regardent les Mœurs du Clergé. Il eſt defendu aux Clercs, même mariez, d'exercer en perſonne les métiers de Bouchers ou de Cabaretiers, ſous peine de perdre le Privilege Clerical. Defenſe de s'appliquer à tout commerce qui ne convient pas a leur état, ou de porter des armes. Defenſe de paroître en public vêtus d'habits rayés, ou mi-partis de deux couleurs, ou de Manteaux ſi courts, que l'habit de deſſous paroiſſe notablement, ou des chauſſures déchiquetées rouges ou vertes (71). Voilà à quoi aboutirent toutes les belles Promeſſes que le Pape avoit faites de travailler à la Reformation de l'Egliſe.

Conſtitutions ſur les Mœurs du Clergé.

7. Comme les Chevaliers de l'Hopital de St. Jean de Jeruſalem avoient pris l'Iſle de Rhodes, & que le Roi des Romains Henri VII, Philippe le Bel, Louis Roi de Navarre ſon fils ainé, Edoüard Roi d'Angleterre, promet-

Du Secours de la Terre Sainte.

(70) *Beauſobre, Diſſert. ſur les Adamites,* 2. *part.*

(71) *Clem. Dioceſ. de Vita & Honeſt.*

An de J.C. 1312.

mettoient de faire le Voiage de la Terre Sainte, le Pape crut que les circonstances étoient des plus favorables pour une Croiſade. Il avoit en cela des vuës d'interêt qu'il couvroit, à l'exemple de ſes Prédeceſſeurs, du pretexte ſpecieux du zéle pour la foi. „ Toutefois, le malheur voulut que le Levant „ fut le tombeau des Chrêtiens, que nos Croiſades ſe ſoient evanonies en „ fumée, & que tous les Païs que nous eſperions convertir par les „ Armes ſoient demeurez dans leurs anciennes meſcreances. Et qui plus „ eſt que nous ayons tourné avec le temps les premiers fondements des Croi- „ ſades en une ruine & deſolation de notre Egliſe. Parce qu'en premier lieu „ depuis les Papes exerceant inimitiés particulieres contre quelques Prin- „ ces Souverains lorſqu'ils s'en voulurent vanger, les excommunierent, puis „ à faute d'abſolution les declarerent Heretiques. Et à la ſuite de cela fi- „ rent ſouvent trompetter des Croyſades contr'eux, comme s'ils euſſent „ eſté Infideles, afin que les autres Princes s'armaſſent & s'emparaſſent de leurs „ Principautez & Royaumes. Ce qui cauſa une infinité de Diviſions, de „ Troubles, & de partialitez dans notre Chreſtienté. D'avantage, lorſque „ les Courtiſans de Rome vouloient, ſous fauſſes enſeignes, faire un grand „ amas de Deniers, on faiſoit publier une Croiſade contre les Turcs: &, „ pour exciter chacun à y aller ou contribuer à cette Sainte ligue, les Pa- „ pes envoyoient par toutes les Provinces pluſieurs gens Porteurs „ de leurs Indulgences, afin d'en faire part plus ou moins, ſelon le plus „ ou moins de Deniers que l'on financeroit pour l'expedition de tels voya- „ ges. Comme de fait il advint ſous Clement cinquieſme; car, ayant eſté „ une Croiſade concluë au Concile de Vienne, il la fit preſcher par un „ Cardinal en France, & ſe trouverent une infinité de Seigneurs qui ſe „ vouërent à ce Pelerinage. Entr'autres choſes, qui donnoit un denier „ avoit pardon d'un an, douze deniers, de douze ans, & qui donnoit au- „ tant comme il convenoit pour defrayer un homme de Guerre avoit in- „ dulgence pleniere, & abſolution de tous ſes Pechez. Et le Pape diſpoſa „ des Perſonnes auſquelles il ſe fioit pour recevoir ces offrandes durant cinq „ ans, pendant leſquels il leva une incroiable ſomme de deniers. Mais, au „ bout du tems, le voiage fut rompu par occaſion; &, dit le Livre dont „ j'ay tiré cette Hiſtoire, que la plus grande partie de ces deniers fut don- „ née par le Pape à un Marquis ſien Neveu (72). „ C'étoit-là le but des Croiſades, comme on a pû le remarquer dans divers Endroits de cet Ouvrage. Les Papes vouloient ſe rendre Tout-puiſſans en Europe, & s'enrichir.

L'Empereur Henri VII. à Rome.

Cependant, l'Empereur Henri VII. étant entré dans Rome les Armes à la main, à la faveur des Colonnes, qui tenoient ſon Parti, eut à combattre, dans la Ville même, contre les Troupes que Robert Roi de Naples lui avoit oppoſées; & il lui fut impoſſible de les forcer, pour ſe faire couronner à St. Pierre. Deſorte que la Ceremonie ſe fit à St. Jean de Latran, après avoir renouvellé & confirmé le Serment qu'il avoit fait à Lauſanne

(72) *Paſquier, Recherches, Liv. 5. ch. 21.*

An de J.C. 1313.

ne (73). Le Pape prétendit que c'étoit un Serment de Fidelité, prêté à lui & a l'Eglise Romaine. Il s'en expliqua dans une Lettre (74) addressée aux Cardinaux, qui avoient Commission de couronner ce Prince. Mais Henri, choqué de cette prétension du Pape, protesta par écrit que ni lui, ni ses Predecesseurs, n'avoient jamais fait serment de fidelité à Personne (75). Le St. Pere fut irrité de ce procedé; & cet incident donna lieu à de nouvelles brouilleries, dont nous parlerons bientôt.

Sa Mort.

Henri VII. sortit de Rome où il avoit de puissans ennemis, & il revint en Toscane, à dessein d'abbatre le Parti des Guelfes. Il commença par une Sentence contre Robert Roi de Naples, qu'il traita de Vassal Rebelle, & qu'il mit au Ban de l'Empire: & comme il se préparoit à reduire Florence, un Moine Jacobin, nommé Bernard de Montpulcien, qui avoit été gagné par les ennemis de ce Prince, lui donna du Poison avec le Pain sacré de l'Eucharistie, dont il mourut (76). Les Auteurs cités à la marge rendent temoignage de cet attentat enorme; & même un Ecrivain Protestant accuse le Pape & le Roi de Naples d'avoir eu part à ce crime, ou par Conseil, ou par Approbation (77). Quoique le fait soit avéré, les Dominicains ont toûjours osé le nier (78). Bzovius entr'autres a fait bien des efforts inutiles pour justifier son Ordre à cet égard; il a prétendu que l'Empereur étoit mort du chagrin qu'il eut de ne pouvoir soûmettre ses ennemis, ou comme d'autres disent, d'un apostume à la cuisse (79). Le Pape même eut grand soin de justifier l'Assassin de l'Empereur, & tout l'Ordre de St. Dominique; car, il fit déposer des Medecins, qui nierent le fait.

Bulles du Pape contre la Memoire de l'Empereur.

Quoiqu'il en soit, le Pape publia deux Constitutions contre la memoire de l'Empereur. Dans la premiere, il soutient que Henri avoit prêté serment de fidelité & d'obéïssance, avant & après son couronnement: qu'il l'avoit réïteré & confirmé publiquement par ses Lettres: que ses Prédecesseurs avoient prêté le même serment: & il definit que cela étoit veritablement un serment de fidelité (80). Par la seconde Bulle, le St. Pere pretendoit que quand même ce que l'Empereur avoit imputé au Roi de Naples seroit exactement vrai, ce Prince n'avoit eu aucun Droit de le condamner comme Criminel de Leze-Majesté, puis que ce Roi étoit Vassal immediat du St. Siege. Desorte que le St. Pere, par la superiorité qu'il s'attribuë sur l'Empire, & par la plenitude de sa Puissance, casse & annulle la Sentence & autres Procedures de l'Empereur contre Robert Roi de Naples (81). Au reste, le St. Pere, excité par les Lettres de Philippe le Bel qui protegeoit le Roi de Naples, aiant

(73) *Baluze, Vit. Pap. Aven tom.* 1. *p.* 46. *&c. Idem Miscel. tom.* 1. *p.* 128. *Villani, lib. IX. c.* 39. 42.
(74) *Clem. de Jure Jur.*
(75) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 2. *p.* 1206. 1207.
(76) *Baluze, p.* 367. *ex Nauclero, Gen.* 44. *Jo. Vitoduranus, ap. Hottinger, secul.* 14. *p.* 752.
(77) *Heydegger, Hist. Papat. ætat.* 5.
(78) *Hottinger, Hist. Ecclesiast. secul.* 14. *p.* 752.
(79) *Bzovius. Annal. Eccl. an.* 1313. §. 4. *& suiv.*
(80) *Clem. unic. de Jure jur.*
(81) *Clem. Pastor.* 2. *de sent.*

An de J.C. 1313.

aiant appris que l'Empereur avoit deſſein de s'emparer du Roiaume de Sicile, publia une Bulle, par la quelle il excommunie toute Perſonne qui envahiroit ce Roiaume, fut-ce un Evêque, un Empereur, ou un Roi (82). Mais, comme on fit entendre à Henri, qu'il ne ſeroit point ſoumis à l'Excommunication portée par cette Bulle, ſi, au lieu d'attaquer le Roiaume, il attaquoit la perſonne du Roi Robert; le Pape, informé de cet avis ſubtil, donna une ſeconde Bulle portant peine d'Excommunication contre tout homme qui entreroit à main armée dans la Pouille, ſoit pour envahir ce Païs, ſoit pour lui porter dommage, ou attaquer le Roi Robert & les ſiens (83). Au reſte, ce fut Clement V. qui canoniſa St. Pierre Celeſtin, qu'on peut regarder comme le Martyr de l'Ambition de Boniface VIII. Bzovius rapporte la Bulle de cette Canonization (84). On trouve dans le même Auteur la Conſtitution par la quelle le St. Pere abſout les Venitiens de l'Excommunication qu'il avoit prononcée contr'eux quelque tems auparavant (85).

An de J.C. 1314.

Le Pape vient à Montil, & ce qu'il y fit.

Le Pape Clement avoit paſſé d'Avignon à Montil, près de Carpentras, où étant avec ſa Cour le jour de St. Benoit 21. de Mars, il fit publier devant lui en Conſiſtoire les Conſtitutions du Concile de Vienne, qu'il avoit fait mettre en ordre, & dont il avoit reſolu de faire un ſeptieme Livre des Decretales, comme Boniface VIII. avoit fait le ſexte; mais, il fut dès-lors attaqué de la maladie dont il mourut: & ainſi ce Livre ne fut point envoié, ſelon la coutume, aux Univerſitez, ni rendu Public. Le Jeudi ſaint 4. jour d'Avril, le Pape publia une Sentence contre les Modenois, les bannis de Boulogne & d'autres de la Romagne & de Mantouë, pour avoir attaqué à main armée Raimond Marquis d'Ancone, ſon Neveu, qui conduiſoit le Threſor de l'Egliſe, accompagné de quarante Perſonnes & avec ſauf conduit. Ils ne laiſſerent pas de le tuer, & de piller tout le Threſor (86).

Sa Mort; & ſon Caractere.

Clement, ſe voiant malade, vouloit reſpirer ſon air natal: mais, comme il ſe faiſoit tranſporter à Bordeaux, il mourut à la Roquemaure ſur le Rhône, près d'Avignon, au Dioceſe de Nîmes, le 20. d'Avril 1314. après avoir tenu le St. Siege 8. ans, dix mois, & quinze jours (87). Il étoit attaqué de Diſſenterie, accompagnée d'une violente colique, & d'un vomiſſement aſſez frequent (88). On eſt obligé d'avouer que ce Pape étoit *ambitieux & vain* (89). Son Avarice eſt aſſez connuë; & voici comment Jean Villani en parle: „ Il aima fort l'argent, enſorte qu'on vendoit à ſa Cour tous les „ Benefices. On diſoit publiquement, qu'il avoit pour Maitreſſe la Comteſ- „ ſe de Perigord très-belle femme, fille du Comte de Foix. Il laiſſa à ſes ne-

(82) *Anonimus Venetus, ap. Baluzium, 5. Vita Clem. V. inter Pap. Aven. & ap. Rainaldum, an.* 1313. *n.* 21.

(83) *Ptolomæus Lucenſis, ap. Baluzium, ubi ſupr. & Rainaldum, n.* 23.

(84) *Bzovius, an.* 1313. *§.* 24.

(85) *Idem, ibib. n.* 29.

(86) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCII. §.* 11. *ex Baluzio, vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 54 60. 615. *& Rainaldo, n.* 6. 14.

(87) *Bernardus Guidonis, in ejus Vita ap. Baluz.*

(88) *Ptolomæus Lucenſis, in ejus Vita, ap. Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 45.

(89) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 50.

„ neveux, & à ses autres Parens, des thresors immenses (90). „ Il ajoute que ce Pape eut recours à l'Art magique pour apprendre l'état de l'ame d'un de ses neveux qui étoit mort. St. Antonin confirme ces particularitez (91). Au raport d'Heyddeger, Langius impute à Clement V. des desordres horriblement scandaleux (92). L'Auteur de l'*Histoire des Martyrs* dit, „ Qu'il „ se peignist soy-mesme en ses Clementines, combien qu'aucuns escrivent „ qu'il se retracta & les brula. Desja paravant luy, on n'oyoit retentir par „ les Temples que Messes à prix d'argent. . . . . Ce Clement quitta Ro- „ me & transporta son Siege en Avignon, où il demeura l'espace de septan- „ te cinq ans, dont vindrent les differents de l'election des Papes; car, quel- „ quesfois en un mesme temps, il y avoit deux ou trois Papes, l'un esleu „ en un endroit, l'autre en un autre, & là-dessus c'estoit à desployer les „ moyens de fraude & de violence pour demeurer le Maistre, avec une am- „ bition enragée, & les cruautez les plus etranges du monde. Bref, ils trou- „ blerent tellement la Chrestienté, que non seulement l'Italie agitée de ces „ tempestes, comme d'un continuel tremblement de Terre, & esbranlée „ en ses propres entrailles, chancela & se vid sur le point d'estre accablée „ du tout: mais aussi les Empereurs & Roys Chrestiens furent tellement „ occupez à appaiser les debats de ces furieux, que les forces d'Occident „ furent espuisées, & les Turcs commencerent à avoir le dessus (93). „ Au reste, Henri de Sponde & Rainaldi traitent de Calomnies les vices & les crimes imputez à Clement V (94). Je trouve que ce Pape declara dans sa Bulle *Angelis Paradisi*, que l'Ame de quiconque iroit à Rome, pour avoir des Indulgences, seroit exempte du Purgatoire, & iroit tout droit à la gloire celeste, s'il venoit à mourir en chemin (95).

An de J.C. 1314.

Bulle en faveur de l'Ordre de Prémontré.

J'oubliois de marquer les plaintes que les Religieux firent au Pape, l'an 1311. ou 1312. contre les Evêques. Je ne saurois mieux faire que d'inserer ici les termes de Mr. Simon. „ Les Evêques, dit ce savant Auteur, „ appelloient *Coutumes*, ce qu'ils exigeoient des Monasteres dans leurs visi- „ tes, parce qu'ils ne suivoient pas toûjours en cela les Regles que le Droit „ leur prescrivoit. Nous en avons un exemple considerable dans les Cle- „ mentines, au titre *de Censibus, exactionibus, & procurationibus*. . . . . Cle- „ ment (V.) temoigne que les Religieux de Premontré lui avoient addressé „ leurs plaintes, sur ce que les Evêques, dans les visites des Monasteres de „ cet Ordre, ne se contentoient point des droits ordinaires, en exigeant „ avec violence de fort extraordinaires & contraires aux Privileges de leur „ Ordre. Outre les aumônes accoutumées que ces Religieux faisoient, les „ Evêques en faisoient faire d'autres malgré eux, en des lieux-mêmes où „ ils ne pouvoient rien exiger selon le Droit & la Coutume. . . . Ils pre- noient

(90) *Jo. Villani, lib. LX. c. 58.*
(91) *St. Antonin, tom. 3. Histor. p. 287.*
(92) *Heyddeger, Hist. Papat. ætat. 5.*
(93) *Hist. des Matyrs, fol. 24. verso.*
(94) *Sponde, an. 1314. §. 2. Rainaldus, eod.*
(95) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. 8. p. 243. tiré du Traité de l'Eglise de Jean Hus, ch. 12.*

An de J.C. 1314.

„ noient de plus de l'argent pour la ferrure de leurs chevaux ; & leurs Cuisiniers se faisoient aussi paier des gages. Les Evêques ne se contentant „ point de la composition que les Monasteres avoient faite avec eux, . . . „ les Religieux avoient representé au Pape Clement V. plusieurs autres „ sujets de plaintes, qui sont exposées au long dans cette Decretale, & qui „ leur rendoient les visites des Evêques tout-à-fait insupportables. . . . Je „ crois qu'il y a de l'exageration dans les expressions des Moines de Prémontré : cependant, il falloit que les Evêques y eussent donné occasion ; puisque le Pape Clement jugea à propos d'y apporter remede dans le Concile „ de Vienne, où il fut arrêté que les Evêques dans les Visites des Monasteres n'exigeroient que ce que le Droit commun ou special, la „ Coutume ou le Privilege leur accordoient . . . . Ces excès des Evêques obligeoient les Monasteres à composer avec eux pour leurs Droits de „ Visites (96). „

VACANCE

DU St. SIEGE.

1. DEs que le Pape Clement eut les yeux fermez, on pilla son Thresor. Son Neveu Bertrand Comte de Lomagne fut accusé d'avoir detourné plus de trois cens mille florins d'or destinés aux frais de la Croisade (1).

2. En Italie, & au mois de Juin de l'an 1314. Hugucion de la Fayolle avec ses Gibellins surprit Luques qui fut pillée pendant huit jours par les Pisans & les Allemans ; & ils prirent entr'autres le Thresor de l'Eglise Romaine, que le Cardinal Gentil de Montefiore avoit, par ordre du Pape, amené de Rome, de la Campanie, & du Patrimoine, & mis en depôt dans l'Eglise de Fridien de Luques ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne fut enlevé & porté à Pise (2).

3. Comme le Pape Clement avoit renouvellé la Constitution du Conclave de Gregoire X. les Cardinaux, pour s'y conformer, s'enfermérent au nombre de vingt-trois dans le Palais Episcopal de Carpentras, pour proceder à l'Election d'un Souverain Pontife. Mais, ils ne purent s'accorder ; car, les François vouloient un Pape de leur Nation : & les Italiens, qui vouloient retourner dans leur Patrie, faisoient leurs brigues en faveur de quelque Prelat d'au de là les monts. Tandis qu'ils étoient ainsi en dispute, leurs Domestiques troublerent le repos de la Ville. Ils pillerent les Marchands Romains & les autres Etrangers qui suivoient la Cour : on mit le feu à quelques Maisons voisines du Palais Episcopal ; desorte que les Cardinaux furent contraints d'en sortir vers la fin de Juillet, à condition de se rassembler à un cer-

(96) *Richard Simon, Hist. de l'Origine, &c. des Revenus Eccl. pag. 330. & suiv.*

(1) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCII. §. 11.*

(2) *Rainaldus, an. 1314. §. 14.*

certain jour. Mais, ils furent deux ans ſans ſe raſſembler, ne pouvant convenir du lieu de l'Election, ni du choix d'un Pape. Les Italiens diſoient, qu'il falloit aller à Rome, d'autres ailleurs, & ainſi ils ſe diſperſerent: quelques-uns ſe retirerent à Orange, d'autres à Avignon, & chacun où il lui plut. Quelques ſaints Perſonnages, & même des Princes, les exhorterent inutilement à ſe raſſembler pour donner un Chef à l'Egliſe (3).

4. Sur les Deſordres arrivés à Carpentras, les Cardinaux Italiens firent leurs efforts pour charger leurs adverſaires de tous le blame, qui, ſelon mon ſentiment, devoit tomber egalement ſur les uns & ſur les autres. Ils écrivirent une Lettre circulaire aux cinq premiers Abbez de Citeaux, & au Chapitre general de l'Ordre; & voici comment ils racontent ce qui s'étoit paſſé. „ Comme nous etions dans le Palais en Conclave, pour elire un Pape, „ tout d'un coup les Gaſcons, ſous prétexte d'emporter le Corps de Clement V., prirent les Armes le 24. de Juillet, étant en grand nombre à pied „ & à Cheval, conduits par Bertrand de Got & Raimond Guillaume neveu „ de Clement, ſoit qu'il craigniſſent que le Pape futur ne recherchât leur „ Conduite, ſoit qu'ils vouluſſent s'aſſurer par la force la poſſeſſion du St. „ Siege. Etant ainſi entrez dans Carpentras, ils tuerent inhumainement „ pluſieurs Italiens de la Cour de Rome, car ils n'en vouloient qu'à notre „ Nation; puis, ils commencerent à piller, & leur fureur croiſſant, ils mirent le feu en divers Quartiers de la Ville. Non contens de cela, ils attaquerent à main armée, & au ſon des trompettes, les logis de pluſieurs de „ nous autres Cardinaux; & le bruit augmentant comme dans une Ville „ priſe, ils aſſiegerent la Porte du Conclave, en criant: *Meurent les Cardinaux Italiens. Nous voulons un Pape. Nous voulons un Pape.* D'autres „ Gaſcons & d'autres Cavaliers armez ſe jetterent dans la Place du Conclave, „ & environnerent le Palais, criant de même. En cette extremité, nous, Cardinaux Italiens, craignant une mort ſi honteuſe & ſi cruelle, & ne pouvant ſortir publiquement, nous fimes une petite ouverture à la muraille „ de derriere du Palais, & ſortant ſeparement de Carpentras, nous nous retirames en divers lieux, non ſans peril de notre vie; &, par la miſericorde Dieu, nous ſommes arrivez en terres d'amis. Conſiderez donc qu'il „ n'a pas tenu aux Gaſcons de repandre le Sang des principaux Membres „ de l'Egliſe Romaine, qui les a nourris, enrichis, & comblés d'honneur; „ & de la charger de confuſion, & l'expoſer à la riſée des Infidéles. Au „ reſte, nonobſtant tout ce que nous avons ſouffert, nous ne cherchons „ que la Paix & l'Unité de l'Egliſe, & nous faiſons tous nos efforts pour la „ procurer. Que ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, l'Affaire venoit à une rupture, nous nous aſſurons ſur votre zele, que vous combattriez avec nous pour la „ juſtice, & que vous & les autres bons Catholiques aſſiſteriez l'Egliſe en ce be-

(3) *Bernard Guido, ap. Baluzium, Vit. Pap. Aven. tom.* I. *p.* 80. *Nangii, Contin. Bzovius, an.* 1314. §. 11. *ex Ciaconio, Platina, Maſſon. &c.*

An de J.C. 1314.

„ besoin. „ La Lettre est dattée de Valence le 8. de Septembre 1314. Elle est rapportée par Mr. Baluze dans le 2. Tome des *Papes d'Avignon*, & j'ai suivi la Traduction de Mr. Fleury (4).

5. J'insererai encore ici une autre Lettre écrite par le Cardinal Napoleon des Ursins au Roi Philippe le Bel, où il est dit en substance: „ Nous „ avions pris les précautions possibles dans l'Election du Pape defunt, croiant „ avoir procuré un grand Avantage à vous & à votre Romaine: mais, nous „ avons été fort trompés; & si on examine bien sa Conduite, il a pensé nous „ jetter dans le précipice. Sous son Pontificat, la Ville de Rome est tom- „ bée en ruine. Le Patrimoine de St. Pierre a été pillé, & l'est encore, par „ des Voleurs, plutôt que des Gouverneurs. Toute l'Italie est negligée, „ comme si elle n'étoit pas du corps de l'Eglise; & elle est pleine de sedi- „ tions. Il n'est presque pas resté de Cathedrale, ou de Benefice un peu „ considerable, qui ne soit vendu à prix d'argent ou donné suivant l'incli- „ nation de la chair & du sang. Ce Pape nous a traités avec le dernier mé- „ pris, nous autres Italiens qui l'avions fait Pape. Souvent, après avoir „ cassé, sans forme de Droit, des Elections unanimes de personnes de meri- „ te, il nous appelloit quand il vouloit publier la Sentence, comme pour „ nous faire dépit. J'aime mieux pourtant qu'il ait fait ces Injustices sans „ notre participation. Quelles mortelles douleurs souffrions-nous en voiant „ cette conduite: moi principalement, à qui mes amis reprochoient sans ces- „ se d'avoir été cause de ce mal? Dieu a eu pitié de nous, car le Pape Cle- „ ment vouloit reduire l'Eglise à un coin de la Gascogne; & nous savons „ certainement, qu'il avoit formé des desseins qui l'auroient perdu lui & l'E- „ glise. Ne doutés point, Sire, que tout le monde n'ait les yeux ou- „ verts en cette occasion, & ne soit prêt à temoigner son mécontentement, „ s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaise, que le Successeur fut semblable. „ Certainement, ce ne fut jamais mon intention de transferer le Siege de „ Rome, ni de rendre deserts les Sanctuaires des Apôtres. C'est pourquoi „ nous autres Cardinaux Italiens souhaitons un Pape de sainte vie, & qui „ avec les autres qualitez nécessaires soit affectioné à vous & à votre Roiau- „ me: qui s'applique à l'Affaire de la Terre Sainte, que vous avez entrepri- „ se; & s'y applique, non par des paroles trompeuses, mais efficacement: „ qui reforme les abus, bannisse la Simonie qui a eu cours jusqu'à present, „ & n'enrichisse pas ses Parens des depouilles de l'Eglise. Pour cet effet, „ nous avons tourné nos pensées sur le Cardinal Guillaume de Mandagat, Evê- „ que de Palestrine, auparavant Archevêque d'Aix. Nous l'avons nommé d'a- „ bord, croiant que les Gascons l'accepteroient aussitôt; mais, nous avons été „ surpris de leur résistance, dont nous ne pouvons trouver la cause. „ Il conclut en conjurant le Roi de procurer avec eux l'Election d'un bon Pape, & lui demande le secret à l'égard des Cardinaux créez par le defunt (5).

6. Le

(4) *Baluze, Pap. Aven. tom. 2. p. 287. V. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCII. §. 12.*

(5) *Baluze, & Fleury, ubi supr.*

6. Le Roi n'approuvoit pas la Conduite des Cardinaux François, à en juger par la Lettre qu'il écrivit à deux d'entr'eux pour les inviter à élire au plutôt un Pape, dont l'Eglise avoit un extrême besoin. 1. Il leur declare, que la separation du Conclave l'avoit sensiblement affligé, prévoiant les perils & les scandales qui en seroient les suites. 2. Il les exhorte à se rassembler en quelque lieu sûr & libre en France ou ailleurs. 3. Il ne dissimule pas que les Villes d'Avignon & de Carpentras sont justement suspectes aux Cardinaux Italiens; & que la Ville de Lion, qu'ils proposent entre plusieurs autres, est un lieu commode & convenable pour l'Election dont il s'agit. 4. Que les Italiens rendent leur Cause raisonnable, & mettent les François dans leur tort. 5. Enfin, qu'en cas d'une double Election, il ne pourroit reconnoître aucun des deux elûs, ni permettre qu'on lui rendît Obedience (6). Philippe le Bel mourut bien tôt après, & Louis Hutin son fils ainé lui succeda (7).

An de J.C. 1314.

7. L'Empire n'étoit pas moins divisé que l'Eglise. Depuis quatorze mois qu'il étoit vacant, les Electeurs n'avoient pas encore donné un Successeur à Henri VII: & cette année 1314, les uns élurent Louis de Baviere, & les autres Fréderic d'Autriche. Cette double Election fut suivie de grands desordres (8).

An de J.C. 1315.

Origine des Lolhards & leurs Sentimens.

8. On raporte à l'année suivante 1315. l'Origine de la Secte des Lolhards, dont les Historiens font Chef un certain Gautier Lolhard d'Autriche. L'Abbé Tritheme temoigne qu'ils se repandirent en grand nombre dans la Boheme, & dans les lieux circonvoisins, & qu'on en fit un grand incendie (9). Ils pullulerent sur-tout dans un petite Ville nommée Crems, au Diocese de Passau. Voici ce qu'en dit l'Abbé Fleury après Tritheme: „ Ils „ furent decouverts par les Inquisiteurs de l'Ordre de St. Dominique; &, „ demeurant opiniâtres dans leurs erreurs, ils furent condamnés au feu & „ brulés hors la même Ville de Crems. Leurs Erreurs avoient pris leur origine de celles des Fratricelles, condamnées au Concile de Vienne, & en „ voici les principaux Articles. Ils disoient que Lucifer, & les autres Démons, avoient été chassez du Ciel injustement, & qu'ils y seroient un jour „ rétablis: au contraire, ils soutenoient que St. Michel, & les autres Anges coupables de cette injustice, seroient damnés eternellement, avec „ tous les hommes qui n'étoient pas de leur Secte. D'où vient que leur „ salut (10) étoit: *Que celui à qui on a fait tort te saluë*, entendant Lucifer. Ils disoient aussi; si Marie est demeurée Vierge après l'enfantement, ce n'est pas un homme qu'elle a mis au Monde; c'est un Ange. „ Ils avoient douze hommes choisis d'entr'eux, qu'ils nommoient Apôtres, & „ qui parcouroient tous les ans l'Allemagne, pour affermir dans leurs Erreurs ceux qu'ils avoient seduits. Entre ces douze ils separoient encore ceux

(6) *Baluze, tom.* 2. *p.* 293.
(7) *Contin. Nangii.*
(8) *Bzovius, an.* 1314. §. 13. *Albert. Argent. J. Villani, lib. IX. c.* 66.
(9) *Tritheme, Chronic. Hirsaug. p.* 212. *Sponde, an.* 1315. *n.* 5.
(10) C'est-à-dire, qu'ils se saluoient ainsi.

An de J.C. 1315.

„ deux Vieillards, qu'ils nommoient les Ministres de la Secte; & ceux-ci „ feignoient qu'ils entroient tous les ans dans le Paradis, où ils recevoient „ d'Enoch & d'Elie le pouvoir de remettre tous les Pechez à ceux de leur „ Secte, & ils communiquoient ce pouvoir à plusieurs autres dans chaque „ Ville ou Bourgade. Ces Heretiques meprisoient tous les Sacremens, di- „ sant: si le Baptême en est un, tout Bain l'est aussi, & tout Baigneur est „ Dieu. Ils corrompoient le Sacrement de Penitence, ne se confessant qu'à „ des Laïques, & seulement en general, sans rien specifier. Ils ne croioient „ pas au St. Sacrement de l'Autel, disant que l'Hostie consacrée étoit un „ Dieu imaginaire, & se moquant de la Messe & des Prêtres. Ils appel- „ loient communément le Mariage Prostitution jurée, & se moquoient de „ l'Extreme-Onction. Ils disoient publiquement: Nous croions que les „ herbes sont d'autant meilleures, qu'on y met plus d'huile. Ils comp- „ toient pour rien les Ordinations des Evêques & des Prêtres, les Dedica- „ ces des Eglises, les Benedictions des Cimetieres, & de quelque autre cho- „ se que ce soit. Ils disoient que Dieu ne punissoit, & même ne connoissoit „ pas, les Pechez qui se font sous Terre. C'est pourquoi ils s'assembloient „ dans des Cavernes & des Souterrains, où ils se mêloient ensemble comme „ des Bêtes, sans aucun egard à la Parenté la plus proche. Ils disoient que „ l'Eglise Romaine n'étoit pas celle de Jesus-Christ, mais une Societé d'In- „ fideles. Aussi se moquoient-ils des Censures Ecclesiastiques, de l'Autori- „ té des Prelats, & de toutes les Ceremonies de la Religion: ils ne gar- „ doient ni Jeûnes, ni Abstinences, & mangeoient de la viande, même le „ Vendredi Saint. Ils n'observoient aucune Fête, & travailloient le jour de „ Pâques. Ils ne tenoient pas le parjure pour un peché. Ils enseignoient „ que l'Intercession des Saints n'étoit d'aucune utilité, & qu'il ne falloit, „ ni les invoquer, ni les honnorer. Enfin, ils enseignoient plusieurs au- „ tres Erreurs, dont le recit seroit ennuyeux & feroit horreur. Leur nom- „ bre étoit grand: un de leurs Apôtres, qui fut brulé à Vienne (en Au- „ triche,) confessa à la question, qu'ils étoient plus de huit mille en Bo- „ heme, en Turinge, & aux environs: outre ceux du reste de l'Allema- „ gne & de l'Italie. Les Freres Prêcheurs exerçant l'Inquisition en decou- „ vrirent plusieurs qui furent condamnés au feu. Mais, ils demeurerent tous „ dans leur Opiniatreté, & se livrerent au supplice avec joie, sans qu'un seul „ se repentit (11). „ Quoique cet Extrait soit long, j'ai cru que je pou- vois le copier, à l'exemple de Mr. Lenfant, qui l'a inseré dans son *Histoire de la Guerre des Hussites, Livre II.* Cet Auteur a remarqué, qu'*on y decouvre des Traces du Hussitisme, au milieu de plusieurs Erreurs, qu'il ne faut pas imputer aux Hussites* (12). Je crois même, qu'on auroit grand tort d'en soupçonner les Lolhards, quoiqu'ils en aient été accusez par leurs Adversai- res, qui vouloient les rendre odieux.

Voilà

(11) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCII. § 20.*
(12) *Lenfant, Hist. de la Guerre des Hussit. Liv. II. pag. 30.*

Voilà ce qui se passa de plus curieux pendant plus deux ans que dura la Vacance du St. Siege. Parlons maintenant de l'Election d'un nouveau Pontife.

An de J.C. 1316.

Louis de Baviere, *Empereur d'Allemagne.*

JEAN XXII. CCII. PAPE.

Louis Hutin, Philippe le Long, Charles IV, Philippe VI, *Rois de France.*

Election de Jean XXII.

Louis Hutin, qui avoit succedé à Philippe le Bel, s'ennuiant de la longue Vacance du St. Siege, & voulant prévenir les maux que la division scandaleuse du sacré College ne manqueroit pas d'entrainer après elle, envoia Philippe Comte de Poitiers son frere, pour presser l'Election d'un Pape, & la procurer, suivant le projet de Philippe le Bel. Le Comte vint à Lion, où il manda à tous les Cardinaux, à l'insçu l'un de l'autre, de s'y rendre, sous prétexte de traiter quelque affaire du Roiaume. Les aiant ainsi rassemblés par adresse, il leur promit qu'il ne leur seroit fait aucune violence; mais il les exhorta, par les motifs les plus pressans, à donner un Pape à l'Eglise. Sur ces entrefaites, Louis Hutin mourut. Le Comte de Poitiers fut alors fort embarrassé. Il ne jugeoit pas à propos de demeurer plus longtems à Lion, puisque ses Interêts le demandoient ailleurs; & il ne vouloit pas laisser imparfaite l'Affaire de l'Election du Pape. Aiant pris Conseil, des personnes prudentes jugerent, que le Serment qu'il avoit fait de ne point enfermer les Cardinaux étoit illicite, & que, par consequent, il ne devoit point le garder. Alors, il fit venir tous les Cardinaux en la Maison des Freres Prêcheurs, & leur déclara qu'ils n'en sortiroient point qu'ils n'eussent elû un Pape; &, après avoir mis des Gardes pour les empêcher de sortir, il revint à Paris (1), & fut nommé Regent du Roiaume, en attendant l'accouchement de la Reine (2). Les Cardinaux furent enfermés le 28. de Juin, & 40. jours après ils elurent unanimement Jacques d'Euse Cardinal Evêque de Porto (3). Les Auteurs de la quatrieme, de la cinquiéme, & de la sixieme Vie de ce Pape, publiées par Mr. Baluze, conviennent qu'il fut elû par 23. Cardinaux: desorte qu'Augustin Oldoïn, qui n'en compte que 19, s'est trompé (4).

On a dit, qu'il s'élût lui-même.

Je ne dois pas oublier, que quelques anciens Ecrivains, entr'autres Henri Rebdorf, & Jean Villani, ont dit que les Cardinaux firent un Compromis entr'eux, par lequel ils s'engagerent à reconnoître pour Pape celui qui seroit nommé par Jacques d'Ossa ou d'Euse. Ils ajoutent, que ce Cardinal se nomma lui-même (5). Mais, Odoric Rainaldi soutient que c'est une fausseté;

(1) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 2. *p.* 113. *&c.*

(2) *Contin. Nangii.*

(3) *Baluze, tom.* 1. *Pap. Aven. Bernardus Guidonis, Ptolomæus Lucensis. Hist. Eccl. lib.* 24. *c.* 42. *MS. Vatic. ap. Rainald. an.* 1316. §. 2.

(4) *Pagi. Brev. Pontif. Rom. tom.* 4. *p.* 52.

(5) *Jo. Villani, lib.* 9. *c.* 79. *V. Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p.* 540.

An de J.C. 1316.

té; 1. parce que l'Empereur, & les autres ennemis du Pape, ne lui ont jamais rien reproché sur ce fait. 2. Il produit la Lettre, que Jacques de Porto écrivit au Roi de Sicile après son Couronnement, par laquelle il paroit qu'on lui avoit fait une espece de violence pour l'obliger à se charger d'un fardeau si pesant (6). Mr. Baluze a remarqué là dessus, qu'il est contre toute apparence qu'un homme savant, sage, & de bonne reputation, eut été assez impudent pour écrire qu'il avoit d'abord deliberé s'il ratifieroit son Election, supposé que lui-même se fût elu. Ce savant Abbé croit donc, qu'on a tout lieu de douter du recit de Rebdorff & de Villani: & il suppose qu'on proposa en effet la voix du compromis, mais qu'ensuite les Cardinaux aimerent mieux proceder à l'Election par Scrutins (7); de peur d'être trompés une seconde fois, comme ils l'avoient été par l'Election de Clement V.

Son Histoire avant son Pontificat.

Lorsque Jacques d'Euse fut élû, „ Il étoit, dit Maimbourg, agé d'environ soixante & dix ans, très-petit de corps, mais de grand Esprit, & „ d'un cœur encore plus grand, qui l'elevoit infiniment par dessus sa fortune & sa naissance, qui étoit très-basse; car, il étoit fils d'un pauvre Savetier de Cahors; &, n'ayant pas de quoy suivre son genie dans une si miserable condition, il trouva moien d'entrer au service de Pierre Ferrier Archevêque d'Arles, & Chancelier, de Charles le Boiteux Roi de Naples „ & Comte de Provence. Cet Archevêque, qui connut d'abord la beauté „ de son Esprit & de son naturel, l'entretint aux Etudes où il fit de si „ grands progrès en toutes sortes de sciences, qu'on le fit Evêque de Fréjus; &, après la mort de l'Archevêque son Patron, le Roi Robert fils de „ Charles le jugea digne de suceder à ce Prelat en la charge de Chancelier. „ Il s'en acquita si bien, que ce Prince lui procura le Chapeau, que Clement V. lui donna, après l'avoir transferé de l'Evêché de Fréjus à celui „ d'Avignon, qu'il quitta quelque tems après pour celui de Porto, qui lui „ servit de degré pour monter sur le Thrône Pontifical (8). „ Il prit le nom de JEAN XXII.

Le Pape élu *(sic)* le Serment qu'il avoit fait au Cardinal Napoleon.

Le Comte de Poitiers, Regent du Roiaume, pria le Pape de differer son Couronnement, parce qu'il avoit dessein de s'y trouver, pour rendre la Ceremonie plus eclatante. Mais le nouveau Pape, ennuié d'avoir attendu près d'un mois, se fit couronner à Lion dans l'Eglise Cathedrale, le 21. de Septembre (9). Il avoit promis & juré au Cardinal Napoleon des Ursins, qu'il rétabliroit le St. Siege à Rome; & qu'il ne monteroit, ni Cheval, ni Mule, qu'il n'eut acquité sa promesse: mais, les desordres d'Italie ne lui donnerent pas l'envie de tenir sa parole; & sa subtilité lui fournit un curieux expedient pour violer son Serment en sureté de Conscience. Il alla par eau de Lion à Avignon: &, toutes les fois qu'il étoit obligé de sortir de son Palais, il alloit à pied, de crainte de passer pour parjure, s'il eut monté un Cheval ou une Mule (10). Je crois qu'il auroit pû,

(6) *Rainald. an.* 1316. §. 8.

(7) *Baluze, in Notis ad Vit. Papar. Aven. p.* 717.

(8) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p.* 540 *&c.*

(9) *Rainald. an.* 1316. §. 4.

(10) *Bzovius, an.* 1316. §. 2. *ex Ciaconio & Massonio.*

pû, en fureté de confcience, aller fur un Ane. Il auroit epargné fes facrées Pantoufles, fans violer fon Serment. Si les Pafquinades avoient été à la mode, on n'auroit pas manqué de dire, qu'il alloit à pied pour faire valoir le Métier de fon Pere. Sponde & Rainaldi n'ont pas crû que le Pape eut fait un pareil Serment; & ils ont fuppofé que ce fait n'étoit fondé que fur le temoignage de Ciaconius. Mais, nous avons l'Autorité d'un Auteur contemporain. C'eft Ptolomée de Lucques, qui nous apprend encore que le Subterfuge de Jean XXII. deplut fi fort à Napoleon, que ce Cardinal ne voulut jamais voir le Pape depuis ce tems-là (11). Au refte, un Auteur contemporain affure que Jean XXII. étoit d'une Famille noble & ancienne (12). Le 17. de Decembre, il fit une Promotion de huit Cardinaux, tous François, hormis un feul qui étoit Italien. An de J.C. 1316.

An de J.C. 1317.

Commencemens de fon Pontificat.

Le nouveau Pape, aiant canonifé St. Louis jadis Evêque de Toulouse, erigea encore cette Eglife en Metropole. Il établit en France un grand nombre de nouveaux Evêchez: il reforma l'Ordre de Grand-mont; & il s'avifa de donner des Avis à quelques Princes Souverains. On nous a confervé une Lettre qu'il écrivit à Philippe le Long, où il dit: „ Nous avons appris, que quand vous affiftez à l'Office divin, particulierement à la Meffe, vous parlez tantôt à l'un, tantôt à l'autre; & vous appliqués à des affaires, qui vous detournent de l'attention que vous devez donner aux Prieres qui fe font pour vous & pour le Peuple. Vous devriez, auffi depuis votre Sacre, prendre des manieres plus graves, & porter le Manteau Royal comme vos Ancêtres. On dit que dans vos Quartiers on profane le Dimanche, en rendant la Juftice, & faifant la barbe & les cheveux; ce que vous ne devez pas diffimuler, fachant que la Sanctification du Sabath eft un des Préceptes du Decalogue. „ Il donna des Avis femblables à Edouard II. Roi d'Angleterre; & lui envoia deux Legats, qui furent maltraitez & pillez par les Anglois. Sur les plaintes qu'ils en firent au Clergé, & fur la demande de huit deniers par marc d'argent, pour les dédommager de la perte qu'ils avoient faite, on leur repondit qu'ils devoient s'imputer l'affront & la perte qu'ils avoient foufferte, puifque leur Avarice les avoit pouffés à paffer les bornes que le Clergé leur avoit prefcrites (13). Je dois faire obferver à mes Lecteurs, que les Legats avoient ordre de recevoir l'hommage du Roi d'Angleterre, & de fe faire paier ce que le St. Siege prétendoit lui être dû. Outre le Cens ou Tribut établi par le Roi Jean, le Pape levoit toûjours en Angleterre le Denier de St. Pierre, impofé depuis plufieurs Siecles; & il ne l'exigeoit pas feulement en Angleterre, mais en Galles & en Irlande; & de plus dans les Roiaumes du Nord, en Suede, en Norwege, en Dannemarc, en Pologne, comme il paroit par les Lettres de Jean XXII. aux Rois & aux Archevêques de ces Païs-là (14). Enfuite, le

(11) *Ptolomaus Lucenfis, Vita Joan. XXII. 5. ap. Baluzium*, p. 178.

(12) *Albertus Argentinenfis, ap. Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. p. 55.

(13) *Baluze, tom.* 1. p. 153. *Contin. Nangii. Rainaldus, an.* 1317. §. 42. 45. *Thomas Walfingham.*

(14) *Rainald. an.* 1317. §. 49. *Du Cange, Gloff. tom.* 1. p. 54.

An de J. C. 1317.

le Pape écrivit à l'Université de Paris, où il avoit etudié, de corriger les Abus qui s'y étoient glissés, & d'en bannir les Questions plus curieuses qu'utiles (15). Il publia les Clementines, & les envoia aux Universités (16). Voilà en gros quels furent les premieres Demarches de Jean XXII. dans son Administration. Mais, racontons des Faits plus singuliers & plus importans.

Schisme des Freres Mineurs.

Le Schisme des Freres Mineurs duroit toûjours, & devenoit de jour en jour plus scandaleux. Les Spirituels se separerent des Freres de la Commune Observance, prirent des Habits différens, & se donnerent un Superieur. Le Pape, à la requisition de Michel de Cesene dix-septieme General de l'Ordre, condamna la Conduite de ces Spirituels, par une Lettre du 15. de Mars (17). Il publia ensuite sa Constitution *Quorundam exigit*, par laquelle il permet aux Freres Mineurs d'avoir des Caves & des Greniers, pour y mettre du bled & du vin (18). Il donna commission à Betrand de la Tour d'obliger les Spirituels à quitter leurs Habits singuliers, & à rentrer sous l'Obéïssance de leurs Superieurs; mais, bien loin d'obeïr, ils en appellerent au Pape Jean mieux informé. Le St. Pere les fit comparoître devant son Tribunal: il les fit enfermer, & plusieurs d'entr'eux abandonnerent leurs sentimens. Vint-cinq y persisterent, & le Pape les abandonna aux Inquisiteurs (19).

Bulle *Sancta Romana.*

Vers la fin de l'année, le Pape Jean donna une Constitution, que Mr. Fleury rapporte en ces termes: „ Une Multitude profane d'Hommes nommés vulgairement Fratricelles, ou Freres de la Vie pauvre, Bizoques, „ Beguins, ou autrement, se trouvent en Italie, en Sicile, dans le Comté „ de Provence, dans les Provinces de Narbonne & de Toulouse, & en d'autres lieux, où ils ont la temerité de prendre l'Habit d'une nouvelle Religion, faire des Conventicules, choisir des Ministres, des Custodes, ou des „ Gardiens, bâtir de nouveau des Maisons où ils logent en commun, & mandier publiquement; comme si leur Secte étoit une des Religions approuvées par le St. Siege. Pour pallier leur Impieté, plusieurs d'entr'eux „ soutiennent qu'ils observent à la Lettre la Regle de St. François, quoiqu'ils ne demeurent point sous l'Obeissance du General & des Provinciaux „ de l'Ordre, prétendant avoir un Privilege du Pape Celestin. Mais, quand „ ils le pourroient montrer, il ne serviroit de rien, puisque Boniface VIII. „ a cassé tous les Privileges accordés par ce Pape son Predecesseur. Quelques-uns d'entr'eux disent avoir reçu cet Habit, & cette Maniere de vivre, „ de quelques Evêques ou d'autres Prelats, qui n'ont pas eu le pouvoir de le „ donner contre la Defense du Concile General (20). D'autres prétendent „ être du tiers Ordre de St. François nommé des Penitens, quoique la Regle

(15) *Raïnaldus. an.* 1317. §. 15. *an.* 1318. §. 25.

(16) *Baluze, tom.* 1. *p.* 137. *Præfat. Clem.*

(17) *Wading, Annal. Minor. an.* 1314 §. 7. 8. *an.* 1316. §. 3. 4. 5. *an.* 1317. §. 9. 10.

(18) *Extrav. Joan. de Verb. signif. c.* 1.

(19) *Wading, Annal. Minor. hoc an,* §. 11. 12. *Baluze, tom.* 1. *Miscel. p.* 195.

(20) C'est le Concile de Latran en 1215. qui defendit les nouveaux Ordres Religieux.

„ gle du tiers Ordre ne permette point une telle maniere de vivre. Et parce que ceux qui préferent leurs propres penſées aux decisions des Peres „ tombent facilement dans l'erreur, pluſieurs de ceux-ci s'éloignent de la „ Foi Catholique, mépriſant les Sacremens de l'Egliſe, & ſemant d'autres „ Erreurs en grand nombre. C'eſt pourquoi, nous condamnons cette Secte „ & cet état, declarant nul tout ce que ceux qui le profeſſent ont fait, ſous „ le nom de Religion & de Congregation. Nous leur defendons, ſous „ peine d'Excommunication, de demeurer davantage en cet état, & nous „ decernons la même peine contre les Evêques & les autres Prelats, qui accorderont à ces Perſonnes ou à d'autres la permiſſion de mener une telle „ vie ſans un pouvoir ſpecial du St. Siege (21). „ Cette Conſtitution eſt du 30. de Decembre 1317. An de J.C. 1317.

Les Affaires de l'Empire nous conduiront maintenant jusqu'à l'année ſuivante. La double Election de Louis de Baviere, & de Fréderic d'Autriche, avoit diviſé toute l'Allemagne en deux Partis formidables, qui ſe faiſoient une cruelle Guerre. Les deux Concurrens en vinrent à deux grandes Batailles, pour terminer tout d'un coup la diviſion funeſte qui ruinoit l'Empire. Louis de Baviere fut victorieux ; & ſon Couſin le Duc d'Autriche, aiant été fait Priſonnier, ne fut remis en Liberté, qu'en renonçant à toutes ſes prétenſions à la Couronne Imperiale (22). „ Tandis que ces deux Rivaux diſputoient de la Couronne, le Pape Jean XXII. qui fut elû deux ans après „ le commencement de ce Schiſme de l'Empire, quoiqu'il penchât beaucoup plus du côté de Fréderic pour plus d'une raiſon, ne ſe voulut neanmoins d'abord déclarer, ni pour l'un, ni pour l'autre. Ils les entretint „ tous deux de bonnes paroles, & de fort belles eſperances ; croiant, comme il étoit auſſi adroit que hardi & entreprenant, que, durant leur diviſion, il pourroit plus facilement etendre ſa Puiſſance dans l'Empire, & „ ſingulierement en Italie, en ruinant le Parti des Gibellins (23). „ Les Officiers que Louis de Baviere, avoit établis en Italie, perſecutoient vivement les Guelfes. Sur les plaintes des Florentins, des Piſans, & des Lucquois, qui s'étoient ligués contre l'Autorité de l'Empereur, le Pape caſſa tous les Vicaires & Officiers de l'Empereur en Italie ; & comme il pretendoit que le Thrône étoit vacant, il s'attribua le Gouvernement de l'Empire. Il donna la Charge de Vicaire de l'Empire au Roi Robert ; &, pour montrer qu'il avoit Droit de diſpoſer de la Couronne Imperiale, il cita les deux Concurrens à comparoître devant ſon Tribunal, afin d'y produire leurs Droits. Il entra dans la Ligue des Guelfes : & il engagea Philippe le Long, Roi de France, à ſeconder ſes deſſeins. Enfin, il excommunia ſolemnellement Mathieu Viſconti, le plus puiſſant des Gibellins. Louis de Baviere ne negligeoit pas ſes veritables interêts. Tandis qu'il faiſoit ſolliciter la confirmation de ſon Election par ſes Ambaſſadeurs auprès du Pape, ſes Emiſſaires travailloient Etat de l'Empire & de l'Italie.

(21) *Extrav. Joan. P. Rom. de Relig. dom.* 45. *Onuphre, &c.*

(22) *Rebdorf. Villani. Albert. Argentin. Cuſpin. in Frid. & Ludov. Naucler, gener.*

(23) *Maimbourg, Hiſt. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p.* 558.

An de J.C. 1311.

loient en Italie à fortifier ſon Parti, contre les prétenſions du St. Siege (24). Deſorte que la Guerre des Guelfes & des Gibellins fournit l'occaſion à quelques Villes de l'Etat Eccleſiaſtique de ſecouer le Joug du Pape.

Bulle contre les Clercs Ambitieux & Avares.

Je trouve dans Bzovius, ſous l'an 1316., une Bulle de Jean XXII. contre les Eccleſiaſtiques ambitieux & avares. 1. Le Pape s'y plaint de certains Clercs tant ſeculiers que reguliers, qui, trop avides, accumulent des Benefices & des Dignitez Eccleſiaſtiques, non-ſeulement en différentes Egliſes, mais quelquefois en divers Roiaumes. 2. Il expoſe les inconveniens qui naiſſent de cet uſage. 3. Il ne condamne pas abſolument la pluralité des Benefices; mais, il prétend qu'aucun Eccleſiaſtique ne doit poſſeder deux Benefices à charge d'ames, que par diſpenſe du St. Siege (25). C'étoit un moien d'avoir de l'argent.

An de J.C. 1318.

Soins du Pape pour l'Orient.

Quoique le Pape eut de grandes affaires à de démêler en Occident, il ne laiſſoit pas de travailler à la Converſion des Infideles, & à la Réunion des Armeniens. Il écrivit à Schah Uzbec, qui diſputoit l'Empire de Tartarie à Bahadour: il le felicite de ce qu'il étoit favorable aux Chrêtiens, l'exhorte à embraſſer la vraye Religion, le prie de proteger les Miſſionaires, & de revoquer la defenſe qu'il avoit faite depuis trois ans de ſonner les Cloches pour l'Office divin (26). Un Religieux Dominicain, nommé Barthelemi, faiſoit alors de grands progrès dans l'Armenie pour l'Egliſe Romaine. Aiant attiré à lui par ſes Prédications pluſieurs Moines, il s'en ſervit pour réunir les deux Egliſes (27). Le Roi d'Armenie envoia au Pape des Ambaſſadeurs, parmi leſquels il y avoit un Evêque qui ſouſcrivit à la Confeſſion de Foi de l'Egliſe Romaine. Ce ne fut qu'un incident; car, l'Ambaſſade des Armeniens avoit pour but d'exciter les Princes d'Occident à marcher au ſecours de la Terre Sainte (28). Et l'on a remarqué, que les Armeniens n'ont rien changé dans leurs Uſages.

Conjuration contre le Pape.
Il pourſuit les Magiciens.

Le Pape n'étoit pas aimé. On forma pluſieurs Conjurations contre lui, & l'Hiſtoire nous parle d'une entr'autres, dont il eſt fait mention dans une Commiſſion que Jean XXII. donna en 1317. à Gaillard Evêque de Riés & à Pierre Deſprez depuis Cardinal, pour informer contre Pierre d'Artige, Chantre de Poitiers, & Chapelain du Pape, qui avoit travaillé à mettre de la diviſion entre lui & les Cardinaux. Le Pape, l'aiant fait mettre en Priſon, avoit appris pluſieurs Particularitez de ſa mauvaiſe vie, qu'il avoit ignorées juſqu'alors. Il apprit auſſi qu'on vouloit l'empoiſonner; & il ſe pourvût de preſervatifs. Il en écrivit à Charles, Comte de la Marche, Frere du Roi de France, en ces termes: „ Pour vous ôter tout ſujet de doute, ſur ce point, „ nous vous faiſons ſavoir, que quelques Traitres ont conſpiré contre nous, „ & contre quelques-uns de nos Freres les Cardinaux. Ils ont préparé des breu-

(24) *Bzovius, an.* 1317. §. 9. *Villani, lib.* 9. *St. Antoninus tit.* 21. *c.* 4.
(25) *Bzovius, an.* 1317. §. 13.
(26) *Ap. Rainaldum, an.* 1318. *n.* 2.
(27) *Richard. Simon, Hiſt. Crit. des Dogmes des Orientaux, pag.* 144.

„ breuvages & des images pour nous faire perir : ils en ont ſouvent cherché „ l'occaſion ; mais, Dieu nous a préſervez. „ Avant que le Pape écrivit cette Lettre, il avoit donné commiſſion d'informer contre ces empoiſonneurs. Elle eſt addreſſée à Barthelemi Evêque de Frejus, & à Pierre Teſſier Docteur en Droit Canon. „ Nous avons appris, dit le Pape, que Jean de „ Limoges, Jacques dit Brabançon, Jean d'Amant Medecin, & quelques „ autres, s'appliquent, par une damnable curioſité, à la Necromancie, & „ à d'autres Arts magiques, dont ils ont des Livres ; qu'ils ſe ſont ſouvent „ ſervis de miroirs & d'images conſacrées à leur maniere. Se mettant dans „ des Cercles, ils ont ſouvent invoqué les malins Eſprits, pour faire perir „ les hommes par la violence de l'enchantement, ou leur envoyer des ma„ ladies qui abregent leurs jours. Quelquefois, ils ont enfermé des Demons „ dans des Miroirs, des Cercles, ou des Anneaux, pour les interroger, „ non ſeulement ſur le paſſé, mais ſur l'avenir, & faire des prédictions. Ils „ prétendent avoir fait pluſieurs experiences en ces matieres ; & ne crai„ gnent pas d'aſſurer qu'ils peuvent, non-ſeulement par certains breuva„ ges, ou certaines viandes, mais par de ſimples paroles, abreger ou al„ longer la vie, ou l'ôter entierement, & guerir de toutes ſortes de mala„ dies. „ Le Pape donna encore une autre Commiſſion pour informer de la Conjuration formée contre lui & contre les Cardinaux : „ Ils ont prépa„ ré, dit-il, des breuvages pour nous empoiſonner, nous & quelques Car„ dinaux ; &, n'aiant pas eu la commodité de nous les faire prendre, ils ont „ fait faire des images de cire ſous nos noms, pour attaquer notre vie en „ piquant ces images avec des enchantemens magiques, & des invocations „ des Demons ; mais, Dieu nous a préſervés, & a fait tomber entre nos „ mains trois de ces images (29). „ Il eſt inutile de remarquer que ces „ pretendus ſortileges étoient des chimeres.

An de J.C. 1318.

Supplice des Fraticelles.

Le Pape, aiant abandonné à la ſainte Inquiſition les Imitateurs ſeveres de la Pauvreté de Jeſus-Chriſt, on vit bien-tôt en divers endroits des bûchers allumés pour les punir. Il s'agiſſoit de les rendre odieux, afin de pouvoir les perſecuter impunement. Dans cette vuë, le Pape publia ſa Bulle *Glorioſam Eccleſiam*, où il leur attribue les Erreurs ſuivantes : 1. Ils feignent deux Egliſes ; l'une charnelle, comblée de richeſſes, plongée dans les delices, & noircie de crimes, à la quelle commandent le Pape & les autres Prelats : l'autre Egliſe eſt ſpirituelle, ornée de vertus, frugale, pauvre, elle ne conſiſte qu'en eux & leurs ſectateurs, & ce ſont eux comme les plus ſpirituels qui la gouvernent. 2. Les Prêtres, ſelon eux, & les autres Miniſtres de l'Egliſe, n'ont aucune autorité pour donner des ſentences, conferer les Sacremens, ou inſtruire les Peuples : la puiſſance Eccleſiaſtique ne reſte qu'à ceux de leur ſecte. 3. On ne doit jurer en aucun cas ; c'eſt un peché mortel. 4. Les Prêtres, quoique legitimement ordonnez, perdent par le crime le pouvoir de conſacrer & d'adminiſtrer les Sacremens. 5. C'eſt

(28) *Rainaldi*, *n.* 8.

(29) *Rainaldi*, *an.* 1317. §. 51. 52. 53.

An de J.C. 1320. 1321.

C'est en nous seuls, disent-ils, & de notre tems, que l'Evangile de Jesus-Christ a été accompli. Il avoit été caché jusqu'ici. Le Pape condamna tous ces sentimens, & il eut recours aux Puissances pour exterminer ceux qui les défendoient (30).

Etat de l'Italie.

L'eloignement du Pape, & son Différend avec l'Empereur Louis de Baviere, causoient un grand desordre en Italie, où les Villes étoient, non seulement opposées les unes aux autres, mais divisées en dedans. Ce n'étoit par-tout que petites Guerres, pillages, massacres, & toutes sortes de crimes. Les Gibellins, protegez par les Officiers Imperiaux, prenoient le dessus, & l'Autorité du Pape étoit meprisée, non seulement pour le spirituel, mais pour le temporel, dans les Terres de son Obéïssance. A Recanati, Ville de la Marche d'Ancone, Amelius, Prevôt de Beaumont & Chapelain du Pape, Gouverneur de la Province, envoia Ponce Arnaud son Cousin & son Maréchal, pour executer quelques Sentences contre le Podesta, le Capitaine, le Conseil, la Communauté de la Ville, & quelques Particuliers. Il fit publier, qu'il ne prétendoit nuire à personne, mais seulement ramener la Ville à un Etat paisible & tranquille, & à l'Obéïssance du Pape & de l'Eglise sous l'Autorité du Gouverneur; & que tous les Citoïens de Recanati bannis de la Province eussent à se presenter devant lui dans un certain jour. Mais, le Podesta, les autres Officiers, & le Peuple de Recanati se jetterent à main armée sur le Maréchal & ceux de sa suite, & le tuerent avec trois cens autres. Ils emprisonnerent ceux qui s'étoient sauvés du Massacre, & quelques-uns de leurs Concitoïens qui avoient pris le parti du Maréchal. Ils en trainerent quelques-uns par la Ville, & les enterrerent dans les Places publiques où ils avoient abbatu leus Maisons. Ils en pendirent quelques-uns, & couperent la tête à d'autres, après en avoir extorqué des ventes où des donations de leurs biens. Ils massacrerent jusqu'à des petits Enfans. Ils violerent des femmes, des filles, & même des Religieuses. Le Pape, informé de ces crimes, emploia premierement les procedures Judiciaires, les monitions, & les Citations, pour ramener les coupables à leur devoir; & comme ils les mepriserent, il declara qu'ils avoient encouru les peines dont il les avoit menacés, entr'autres la suppression de l'Evêché de Recanati, qu'il transfera à Macerata, Ville voisine & fidelle à l'Eglise Romaine; la declarant exempte de la Jurisdiction des Evêques de Fermo & de Camerino dont elle dependoit auparavant (31). Cela se fit le 18. de Novembre 1320. L'année suivante 1321. le Pape fut informé qu'à Recanati quelques-uns des Rebelles s'abandonnoient à toutes sortes d'impuretez & d'infamies, à des superstitions qui alloient jusqu'à l'Idolatrie & blasphemoient contre l'Eglise & contre Jesus-Christ même. L'Inquisiteur les cita. Ils ne comparurent point. Apès avoir instruit leur procès par contumace, il les declara excommuniés, les abandonna aux Juges seculiers, & confisqua leurs biens

(30) *Rainaldi, an.* 1318. *n.* 45. *Vading, eod. n.* 8. *Post Emmeric. Lett. Apost. p.* 58.

(31) *Ughello, Ital. Sacr. tom.* 2. *p.* 808. *Rainaldi, an.* 1320. *n.* 8.

An de J. C. 1322.

biens au profit du Pape. Mais, ils se moquerent ouvertement de sa sentence, & ils furent soûtenus & protegés par les Habitans de Recanati, d'Ossimo, & de Spolette, & par les Comtes de Montefeltro. Enfin le Pape, les voiant incorrigibles, fit prêcher la Croisade contr'eux (32).

Procedures du Pape contre les Gibellins.

Le Pape Jean avoit deja excommunié Mathieu Visconti, Chef des Gibellins en Lombardie. Il continua ses Procedures, & le frapa d'un nouvel Anatheme. Il entreprit même de lui faire son Procès comme à un Heretique. Mais, tous ces moïens étoient de foibles ressources contre des gens bien armez. De sorte que le Pape fut aussi contraint d'emploier les voïes de fait. Il fit passer en Italie Henri frere de l'Archiduc Frederic. Il excita le Marquis de Montferrat à prendre les armes contre Visconti, qu'il accuse d'Heresie, & de nier la resurrection des Corps, ou du moins de la revoquer en doute. Enfin, il fit prêcher la Croisade contre lui (33). „ Mais „ Mathieu Visconti, l'un des plus fins & adroits Politiques de son tems, „ fit representer à Frederic (d'Autriche, concurrent de Louis de Baviere) qu'en travaillant à opprimer les Gibellins Vassaux de l'Empire, „ il agissoit contre lui-même qui prétendoit être Empereur, & se rendoit „ odieux & suspect aux Allemans, qui verroient bien qu'il trahissoit les „ veritables interêts de l'Empire. Et il fit tant par ses remontrances, que „ ce Prince craignant en effet d'en être abandonné, rapella son frere, qui „ d'ailleurs, s'étant laissé corrompre par les riches presens que Mathieu lui „ fit, feignit d'être fort mécontent de ce qu'on refusoit de lui remettre la „ Ville de Bresse entre les mains. Surquoi, laissant là les Guelfes Confederez, il s'en retourna rejoindre son frere en Baviere, où, quatre mois après „ son arrivée, ils furent pris tous deux à la Bataille de Muldorff (34). „ La même année, le Pape cassa le mariage de Charles le-Bel, sous prétexte de Parenté; mais, en effet, parce que la Reine étant convaincuë d'Adultere, le Roi ne pouvoit se resoudre à la reprendre (35).

Ecclesiastiques concubinaires & mariés.

Les desordres du Clergé étoient une suite de l'horrible confusion qui regnoit dans toute l'Europe. Il paroit par le 6. Canon du Concile tenu cette année à Valladolid, que le Mariage des Prêtres étoit encore assez à la mode: car, ce Canon defend aux Ecclesiastiques, de quelque rang qu'ils soient, d'assister aux baptêmes, fiançailles, ou epousailles de leus enfans *même Legitimes* (36). Ce n'est pas le Mariage des Prêtres, que je mets au rang des desordres du Clergé. J'approuve la genereuse conduite de Jean Folham, Auteur Anglois de ce tems-là, qui prit hautement la defense du Mariage; & je sais que l'an 1320. un Docteur de Paris soutint qu'il étoit plus à propos, que les Clercs fussent mariés, que de vivre dans l'incontinence comme ils faisoient alors; je n'ignore pas non plus, que l'Archevêque qui étoit alors à Cologne avoit une femme legitime (37). Mais, je condamne le

(32) *Rainaldi, an.* 1321. *n.* 38.
(33) *Idem, an.* 1322. *n.* 5. 6. 7.
(34) *Maimbourg. Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p.* 563.
(35) *Baluze, tom. I. p.* 133. *Contin. Nangii. Du Tillet. Villani, lib. IX. c.* 171.
(36) *Tom. XI. Concil. p.* 1582.
(37) *V. Hottinger, Hist. Eccl. sec. XIV. pag.* 914. *ex Baluzio, & aliis.*

An de J.C. 1322.

le Concubinage de la plupart des Ecclesiastiques de ce siecle; & c'est ce que j'appelle un desordre, un desordre affreux. Alvare Pelage, Auteur Espagnol de ce tems-là, n'a pû s'empêcher de dire, sur ce sujet, parlant des Clercs Concubinaires: „ Plut à Dieu qu'ils n'eussent jamais promis la continence, principalement en ces Provinces, où l'on voit presque autant „ d'enfans de Clercs que de Laïques. Et ce qui est plus criminel, pendant „ plusieurs années, il se levent d'auprès de leurs Concubines, pour aller à „ l'Autel consacrer l'Hostie terrible; sans s'être confessés auparavant, ou „ ne l'avoir fait que pour la forme, dans la resolution de retourner à leur „ Peché (38). „ Le Concile de Valladolid fit un Decret pour reprimer ce scandale.

An de J.C. 1323.

Suites de la Guerre d'Italie.

Le Pape avoit toujours fort à cœur la destruction des Gibellins. Il travailloit sur-tout à la ruine de la Maison Visconti; & pour, cet effet, il joignit aux Troupes qu'il avoit dans le Païs celles de Robert Roi de Naples. Ils eurent d'abord des avantages assez considerables sur les Gibellins, & ils en contraignirent plusieurs à se soumettre au Pape & à l'Eglise. Mais Louis de Baviere, qui n'avoit plus de concurrent à l'Empire, releva le courage des Gibellins par ses Ambassadeurs, & par de nouveaux secours. Les Ambassadeurs de l'Empereur prierent d'abord le Legat Bertrand de Poïet de lever le Siege de Milan; &, sur le refus qu'il en fit, ils allerent negocier avec tant de promptitude & de succès, que les Gibellins s'étant réunis vinrent attaquer l'Armée de l'Eglise, & firent lever le Siege de Milan, au mois de Juin 1323 (39).

Monitoire contre l'Empereur Louis.

Cet echec obligea le Pape à publier un Monitoire contre l'Empereur. Il porte en substance: „ L'Empire Romain aiant été autrefois transferé „ par le St. Siege des Grecs aux Germains en la Personne de Charlemagne, „ l'Election de l'Empereur appartient à certains Princes, qui, après la mort „ de Henri de Luxembourg, se sont, dit-on, partagés; & les uns ont elû „ Louis Duc de Baviere, les autres Frederic Duc d'Autriche. Or, Louis „ a pris le titre de Roi des Romains, sans attendre que nous eussions examiné son Election, pour l'approuver ou la rejetter, comme il nous appartient; &, non content du titre, il s'est attribué l'administration des „ Droits de l'Empire, au grand mepris de l'Eglise Romaine, à laquelle appartient le Gouvernement de l'Empire vacant. A ce titre, il a exigé & „ reçu le serment de fidelité des Vassaux de l'Empire, tant Ecclesiastiques, „ que Seculiers, en Allemagne, & en quelques Parties d'Italie, & a disposé „ à son gré des Dignitez & des Charges de l'Empire, comme ces jours „ passez du Marquisat de Brandebourg, qu'il a donné publiquement à son „ fils ainé. De plus: il s'est declaré Fauteur & Defenseur des ennemis „ de l'Eglise Romaine, comme de Galeas Visconti & ses freres, quoique „ juridiquement condamnés pour Crime d'Heresie. Voulant donc obvier à

(38) *Alvare Pelage, de Planctu Eccl. lib.* II. *c.* 27. *n.* 4.

(39) *Corio, Hist. Mediol. part.* 2. *Villani, lib. IX. c.* 180. 183. 193. 212. *Albertus Argentinensis.*

„ à de pareilles entreprises pour l'avenir, defendre les Droits de l'Eglise, „ & ramener ce Prince de son egarement, Nous l'admonestons par ces pre- „ sentes, & lui enjoignons, sous peine d'Excommunication *ipso facto*, de „ se desister dans trois mois de l'Administration de l'Empire, & de la protec- „ tion des ennemis de l'Eglise; & de revoquer, autant qu'il sera possible, „ tout ce qu'il a fait après avoir pris le titre de Roi des Romains. Autre- „ ment nous lui declarons, que non obstant son absence, nous procederons „ contre lui, selon que la Justice le demandera. De plus, nous defendons „ à tous Evêques & autres Ecclesiastiques, sous peine de suspense, à tou- „ tes Villes & Communautez, à toutes Personnes seculieres, de quelque „ condition & dignité qu'elles soient, sous peine d'Excommunication sur „ les Personnes, d'Interdit sur leurs Terres, & de perte de tous leurs Privi- „ leges, d'obeïr à Louis de Baviere en ce qui concerne le Gouvernement „ de l'Empire, ni de lui donner Aide ou Conseil, non obstant tout serment „ de fidelité ou autres, dont nous les déchargeons. „ Cette Bulle est du 9. d'Octobre 1323 (40). Elle fut envoiée à tous les Archevêques & Evêques d'Allemagne, d'Italie, de France, d'Angleterre, de Hongrie, & des autres Roiaumes Chrêtiens, avec ordre de la publier (41).

An de J.C. 1323.

L'Empereur demande un delai.

Louis, informé de cette procedure par le bruit public, envoia au Pape, Albert Maître des Chevaliers Hospitaliers en Allemagne, Grustorp Archidiacre de Virsbourg, & Henri Chanoine de Prague, pour savoir les causes de cette monition, & demander un delai. Leur Commission est dattée de Nuremberg, le 12. de Novembre. Le Pape, les aiant entendus, accorda à l'Empereur un delai de deux Mois, non pas pour contester, ou pour repondre, mais pour se repentir & obeïr au Monitoire: declarant, qu'après ce terme, il publieroit les peines duës aux excès de Louis de Baviere. C'est ce qui paroit par les Lettres de Jean XXII (42).

Protestation de l'Empereur.

Il faut croire que cette Demarche de Louis de Baviere n'avoit pour but que d'endormir le Pape (43): car, avant que ses Envoiez fussent arrivez à Avignon, il assembla son Conseil, & protesta contre le Monitoire: il appella même au Pape mieux informé, & au Concile General (44). Voici ce qu'il dit en cette occasion: „ Nous, Louis, Roi des Romains, comparoissons devant vous, comme si nous étions devant le Pape, ou nous ne pou- „ vons être, vû la distance des Lieux & le terme trop court, & nous di- „ sons que nous avons appris, que le Pape a publié contre nous quelques „ Procedures, où il nous accuse d'avoir pris le titre de Roi injustement, &c. . . „ Nous repondons, que la coutume observée de tems immemorial & „ connuë de tout le Monde, principalement en Allemagne, est que le Roi „ des Romains, dès-là qu'il est elû par tous les Princes Electeurs, ou par leur plus

(40) *Bzovius*, *an.* 1323. *n.* 4. *Aventin*, *Annal Bojor. Lib.* 8.

(41) *Pagi*, *Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 77.

(42) *Apud Bzovium*, *an.* 1324. & *Tomo* 2. *Thesauri Anecdotorum*, *col.* 647.

(43) *Pagi*, *Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 78.

(44) *Villani*, *lib.* 9. *c.* 227. *St. Antonin*, *tit.* 2. *c.* 5. §. 6. *Nancler*, *Gener.* 45.

An de J.C. 1323.

„ plus grand nombre, & couronné aux lieux accoutumés, est reconnu pour „ Roi, en prend le titre, & en exerce librement les Droits. Tous lui obéïssent. Il reçoit les sermens de fidelité, confere les fiefs, & dispose comme il lui plaît des biens, des Dignités, & des charges du Roiaume. Or, „ il est notoire, que nous avons été elû par le plus grand nombre des Electeurs, & couronné dans les Lieux accoutumez: enfin, nous sommes en paisible possession depuis environ dix ans. C'est donc à tort, que le Pape „ nous accuse d'avoir usurpé le titre & les fonctions de Roi; & il le dit „ sans avoir vû la loi, oüi la partie, examiné l'affaire, ni observé l'ordre „ judiciaire: prétendant que nous nous dégradions nous-mêmes en quittant „ le nom de Roi, & la conduite du Royaume. Il paroit de ce qui a été dit, „ que le Pape avance contre la verité, que l'Empire est maintenant vacant, „ & que le Gouvernement lui en appartient. Il n'est point vacant; puisque „ nous en sommes en possession. Nous ne convenons pas non plus simplement comme il le propose, qu'il appartienne au St. Siege d'examiner notre Election & notre Personne, l'approuver, ou la rejetter. Si ce droit „ lui appartenoit, ce seroit peut-être quand l'affaire lui seroit portée par „ plainte ou appellation: ou si nous avions demandé la Couronne Imperiale, & que le Pape prétendit avoir de justes raisons pour nous la refuser. „ Quant à ce qu'il ajoute, que nous avons donné Protection à Galeas Visconti & à ses freres condamnés pour Heresie, & à quelques autres Revoltez contre l'Eglise Romaine, qu'il ne nomme point, nous n'en avons „ aucune connoissance. Nous ne savons point si les Visconti sont condamnés comme heretiques, & nous conjecturons qu'on nomme Rebelles „ à l'Eglise quelques-uns qui sont fideles à l'Empire. C'est le Pape lui-même, qui est fauteur d'Heretiques, puis qu'il a reçu des plaintes de quelques „ Prelats contre les Freres Mineurs de ce qu'ils révélent les Confessions; „ & que neanmoins il a dissimulé ces plaintes jusques à present, & negligé de remedier à un si grand mal, se declarant au contraire Protecteur de ces Religieux. . . . . Voiant donc que le Pape veut éteindre „ l'un des deux grands Luminaires, & abolir les Droits de l'Empire, dont „ nous avons juré la conservation, nous appellons au St. Siege, pour nous, „ & pour tous ceux qui voudront adherer à notre Appel, & nous demandons la Convocation d'un Concile General, où nous prétendons assister „ en Personne (45). „

An de J.C. 1324.

Nouveau delai accordé à l'Empereur.

Les deux mois de delai que les Envoiés de l'Empereur avoient obtenus étant ecoulés, le Pape declara que Louis de Baviere avoit encouru la peine d'Excommunication: mais, pour les autres peines portées par le Monitoire, il lui accorde encore trois mois, après lesquels il le declare privé de toute jurisdiction & administration des affaires de l'Empire, non obstant tout serment de fidelité à lui prêtés. Il lui defend particulierement de continuer sa

(45) *Hervart. an.* 1324. *n.* 34. *Spende, eod n.* 3.

sa Protection aux Visconti & aux Marquis d'Este, manifestement Rebelles à l'Eglise (46). An de J.C. 1324.

Sentence contre l'Empereur.

Cette seconde Monition ne produisit aucun effet. L'Empereur la méprisa; &, poursuivant son droit par les Armes, il donna du secours aux Gibellins d'Italie, qui remporterent plusieurs avantages sur les troupes de l'Eglise. Ce fut alors, que le Pape prit la Resolution de ne rien ménager. Les trois mois du nouveau delai étant expirés, il prononça sa Sentence contre l'Empereur. Il le declare coutumace, & privé de tout Droit que son Election pouvoit lui donner au Royaume & à l'Empire; se reservant de prononcer contre lui d'autres peines, si, dans le premier d'Octobre, il ne s'abstient de toute fonction publique, & de la protection des Rebelles à l'Eglise. Il defend à tous les Sujets de l'Empire, sans exception, de donner aide, ou conseil, d'obeïr, & de donner le titre d'Empereur à Louis de Baviere, sous de très-griéves peines (47). Cette Constitution fut envoiée en Allemagne, avec les précedentes. Quelques-uns s'y soumirent fidellement: d'autres les mépriserent comme nulles (48).

Bulles contre les Fratricelles.

Cependant, le Pape continuoit aussi ses procedures contre les Fratricelles. On agitoit toujours la Question de la Pauvreté Evangelique, & le Pape consultoit là-dessus les plus savans Theologiens, & les plus celebres Universitez. Enfin, comme il étoit d'un naturel fort decisif, il publia sa Constitution *Cum inter nonnullos*, où il declare erronée & Heretique la Proposition soutenuë opiniatrement, que Jesus-Christ & ses Apôtres n'avoient rien en propre. Michel de Cesene, General des Freres Mineurs, autorisé par la Decision du dernier Chapitre de Perouse, refusa de se soumettre à la Decision du Pape; & Guillaume Occam, Religieux Anglois du même Ordre, la combattit hautement, jusqu'à la traiter d'Heresie. Le Pape fut outré de la hardiesse de ce Docteur. Il commit les Evêques de Ferrare & de Boulogne, pour informer contre lui, & le citer à comparoître devant le St. Siege (49). Ceci se passa l'an 1323. & les procedures continuerent l'année suivante, comme nous le verrons bien-tôt.

Bulle contre les Visconti.

Le Pape, aiant appris que les Troupes de l'Eglise commandées par Raimond de Cardonne avoient été defaites par les Milanois, sous la conduite de Galeas & Marc Visconti; & que Raimond lui-même avoit été pris & mené Prisonnier à Milan; publia une Bulle contre les Visconti, où il leur reproche divers excès, & les accuse d'endurcissement dans leurs crimes, & de Rebellion contre Dieu & l'Eglise Romaine. C'est pourquoi, de l'avis des Cardinaux, il publia la Croisade contr'eux, leurs fauteurs & adherens, & il accorde l'Indulgence accoutumée du secours de la Terre-Sainte à tous ceux qui marcheront contre ces excommuniez. Cette Bulle est dattée d'Avignon

(46) *Bzovius, an.* 1324. *n.* 7. *Thesaurus Anecdotorum, tom* 2. *col.*652.

(47) *Apud Bzovium, ubi supr. Villani, lib. IX c.*251.265. *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 1.*p.*141.701.

(48) *Nauclerus, Generatione* 45.

(49) *Rainaldi, an.*1323. *n.*30. 58. 61.67. *Wading, eod. n.*14. *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.*1. *p.*139.166. *Extrav. Joan. de Verb. signif.*

An de J.C. 1324.

vignon le 23. de Mars 1324. On la trouve dans l'Auteur que je cite au bas de la page (50).

Marsile de Padouë & Jean de Gand, se retirent vers l'Empereur.

Vers ce tems-ci, deux Docteurs celebres combattirent ouvertement l'Autorité du Pape; c'est Marsile de Padouë, & Jean de Jandun ou de Gand. L'Histoire raconte que ces deux hommes, s'étant retirez auprès de l'Empereur Louis, lui tinrent ce Langage: „ Voiant dans l'Eglise une Erreur que „ nous ne pouvons plus souffrir en conscience, nous nous sommes refugiez „ près de vous, à qui l'Empire appartient de droit, & qui par consequent „ devez corriger les Desordres. Car, l'Empire n'est pas soumis à l'Eglise, & „ il subsistoit avant qu'elle eut aucun Domaine temporel: & l'Empire ne „ doit pas être reglé par les Loix de l'Eglise, puis qu'on trouve que plu- „ sieurs Empereurs ont confirmé les Elections des Papes, assemblé des Con- „ ciles auxquels ils ont donné l'Autorité de decider des points de foi. Que „ si pendant quelque tems l'Eglise a prescrit quelques Droits contre les Li- „ bertez de l'Empire, c'est une Usurpation frauduleuse & malicieuse. Nous „ voulons soutenir cette verité contre qui que ce soit, & souffrir pour sa „ defense toutes sortes de supplices, & la mort même (51). „

Reproches de l'Empereur contre le Pape.

L'Empereur se servit de la plume de ces deux hommes, pour composer l'Edit sanglant, qu'il fit passer contre Jean XXII. dans une Diete assemblée pour cet effet à Saxenhausen. Selon cet Edit, composé par des Heretiques, seduits par faveur ou à prix d'argent, le Pape étoit un Persecuteur injuste des innocens, un Destructeur du St. Siege, un Violateur des Canons, un Auteur de Discordes, un Destructeur de l'Empire, un Prévaricateur des Loix, un Profane enfin qui meprisoit la Pauvreté de Jesus-Christ & les Sacremens (52). Je tirerai d'Aventin quelques Endroits de cet Ecrit: „ Ce Jean, dit l'Empereur, qui se dit Pape XXII. de ce „ nom, fait assez connoître ce qu'il est; & il est de notre devoir & de no- „ tre interêt de le faire encore mieux connoître, de peur que ce Loup de- „ guisé sous la peau de Brebis ne trompe les Brebis de Jesus-Christ, & ne „ vienne enfin à les devorer. Il corrompt par argent les Princes, les Evê- „ ques, & les Peuples d'Allemagne & d'Italie. Cet Ante-Christ ne peut „ souffrir que les Chrêtiens gardent entr'eux la Paix que Dieu leur a don- „ née. Et telle est la fureur & la manie de cet Homme, plutôt de ce Satan, „ qu'il prêche en plein Sermon ses crimes & ses abominations, comme si „ c'étoient des actions de vertu. Quand, dit-il, les Princes Chrêtiens sont „ en discorde, c'est alors proprement que le Pontife Romain, le Souverain „ Pontife, commande & regne. La Division des Germains est le Salut des „ Papes. C'est pourquoi il n'a fait qu'entretenir la Division parmi nous, „ me favorisant tantôt, & tantôt Frederic d'Autriche; ou plutôt, faisant „ semblant de nous favoriser, il nous invitoit l'un & l'autre à prendre la Cou-

(50) *Rainaldi, an.* 1324. *n.* 7. *& suiv.*

(51) *Lenfant, Hist. de la Guerre des Hussites, Liv. II. p.* 30.

(52) *Rebdorff, in Annalib. Villani, lib. IX. c.* 265. *&* 275.

„ Couronne, & ce n'étoit que de belles paroles qu'il nous donnoit pour „ mieux nous tromper & nous perdre. Car, quand il a vû que nous nous „ portions à la Paix, il nous a perſuadé l'un & l'autre ſeparement à reprendre „ les Armes, afin de nous faire perir tous deux enſemble & la Republique „ même par ces Guerres civiles, &c. C'eſt un Impie, qui n'a que l'Eſprit „ de Satan, & qui, ſemblable à lui, ôſe ſe comparer au Dieu Très-haut, „ ſe faire adorer comme lui, ce qu'un Ange refuſa de la part de St. Jean. „ C'eſt un autre Diocletien, un autre Alexandre, qui, comme ces cruels „ Tyrans, oblige les hommes à lui venir baiſer les pieds. C'eſt une honte „ abominable pour nous, & une lâcheté infame; ou plutôt c'eſt un effet „ de la colere de Dieu de ſouffrir que le Prince des Princes ſoit le Sujet & „ l'Eſclave du Serviteur des Serviteurs. S'il eſt tel, que ne le fait-il voir „ en s'acquitant de ſon Miniſtere, en enſeignant, en prêchant l'Evangile „ de Jeſus-Chriſt? Pourquoi eſt-il un Fourbe, un Menteur, un Tyran? „ Qu'il ſe montre un bon Berger, qu'il paiſſe dignement le Troupeau de „ Jeſus-Chriſt, qu'il le cheriſſe au lieu de le diſſiper & de l'opprimer par „ les armes. Que ſa converſation ſoit comme celle des Anges du Ciel: qu'il „ ne s'attache qu'aux choſes ſpirituelles, ſans ſe ſoüiller des corporelles. „ Qu'il ne ſe mêle point de nos affaires, qu'il nous laiſſe gouverner nos „ Etats ſelon le Droit des Gens, & l'Autorité des Saints Oracles, ſans s'y inte„ reſſer; & nous le laiſſerons en paix? Nous ne lui dirons rien. S'imagine„ t'il que tous les Germains ſont des fous, des ânes, des troncs, des ſtupi„ des, des inſenſibles, comme les appellent ceux de Rome. Il m'ap„ pelle Fauteur d'Heretiques. N'a-t'il pas bonne grace de me traiter ainſi, „ moi qui ſuis Chrêtien, & lui qui eſt un vrai Hereſiarque: car enfin, ce„ lui-là n'eſt pas Diſciple de Jeſus-Chriſt, qui ſe raille de ſa vie, qui ſe mo„ que de ſa Pauvreté, ſouille & corrompt ſa Religion, profane les choſes „ les plus Saintes, &c (53). „

An de J.C. 1324.

L'Empereur protege les Fratricelles.

Les deux Docteurs, qui compoſerent cet Ecrit, étant de la Secte des Fratricelles, ne manquerent pas d'y cenſurer vivement les Conſtitutions que le Pape avoit publiées contr'eux l'année précedente. Voici ce qu'ils font dire à l'Empereur: „ On dit que Jean XXII. a taxé d'Impieté, & condamné „ comme des Impies, les Sectateurs de St. François. Savez-vous bien pour„ quoi? C'eſt parce que, toûjours inſatiable de richeſſes, toûjours avide „ de regner, cet homme préfere l'Argent à l'Evangile, & l'Or à la Pauvre„ té de Jeſus-Chriſt. Il traite les Franciſcains de Fratricelles, & leur „ donne ce nom par mepris. Il les appelle des animaux ſtupides, de „ pernicieux Renardeaux, qui en impoſent au Monde ſous le maſ„ que de la Religion, & qui ſeduiſent le Peuple. Il tache de les dé„ truire, parce qu'ils ſoutiennent que Jeſus-Chriſt n'a rien poſſedé ſur la „ Terre (54). „

De

(53) *Aventin, Annal. Bojor. Lib.* 8.
(54) *Apud Goldaſt, Conſtit. Imp. part.* 2. *p.* 238.

An de J.C. 1324.

Bulle *Quia quorumdam.*

De tous les Excès imputés au Pape dans cet Edit, il ne parut touché que de l'Accusation d'Heresie. Et comme on fondoit ce Crime sur les Constitutions qu'il avoit publiées contre les Fratricelles, loin de se retracter, il donna cet année une nouvelle Bulle, qui commence par ces mots, *Quia quorumdam.* Il y repond aux Objections des Fratricelles, tirées de la Decretale *Exiit qui seminat* de Nicolas III. & des autres données par divers Papes en faveur des Freres Mineurs (55). Il revoque cette Constitution, en statuant une Opinion contraire à celle de Nicolas III. „ Car, dit Mr. „ Fleury, il rejette comme injuste le simple Usage de fait que Nicolas admettoit, non seulement comme juste, mais comme meritoire ; & Jean „ taite d'Heresie d'attribuer à Jesus-Christ cette espece d'Usage que Nicolas lui attribue. Il est donc necessaire de reconnoître que l'un de ces „ deux Papes s'est trompé sur ce point, dans une Decision revêtuë de toute „ la solemnité possible (56). „ S'il est donc vrai, comme le prétend le Pere Pagi, que Jean XXII. se purgea du Crime d'Heresie (57), on sera contraint d'avouer, que Nicolas III. en fut coupable.

L'Empereur appelle de neuveau au Concile.

Dans la même Assemblée de Saxenhausen, où l'Empereur Louis fit passer l'Edit que j'ai produit ci-dessus, ce Prince protesta, qu'il n'agissoit de la sorte par aucun motif de haine contre le Pape, mais par zele de la Religion, & pour la defense de l'Eglise en qualité de son Protecteur, & pour la conservation des Droits de l'Empire & de ses Vassaux. Il finit ainsi son Acte d'Appel : „ Nous appellons au susdit Concile General, dont je demande, par des instances réïterées, la Convocation en un lieu sûr : Nous „ appellons à un veritable & legitime Pontife, à la Sainte Eglise, au St. „ Siege Apostolique, & à tout autre à qui l'on doit appeller : nous réïterons les Appels que nous avons deja interjettés : & nous en demandons „ Acte aux Princes Ecclesiastiques & Seculiers, & aux Notaires publics ici „ presens. Au reste, nous protestons expressement que nous renouvellerons cet Appel en tems & lieu, & devant les Personnes qu'il conviendra, pour le bien & la sureté de nos Droits & de ceux de l'Empire (58). „

Le Pape condamne Jean Marsile & Jean de Gand.

Cependant, Marsile de Padouë, aiant composé son fameux Traité connu sous le Titre de *Defenseur de la Paix*, il le dedia à l'Empereur Louis, soit que l'esperance d'être recompensé le fit agir, ou qu'il abusât de la facilité de l'Empereur (59). Jean de Gand se joignit à lui, & publia un Traité de la Puissance Ecclesiastique. Le Pape, en aiant eu connoissance, publia une Constitution contre les Sentimens de ces deux Docteurs, & il condamna entr'autres ces cinq Articles de leurs Ecrits : 1. Que Jesus-Christ paia le Tribut à l'Empereur, parce que les Biens temporels de l'Eglise appartiennent à l'Empereur, & qu'il en peut jouir comme du sien. 2. Que quand Je-

(55) *Extrav. vlt. Joan.*
(56) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIII. §. 15.*
(57) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom. IV. p.* 80.
(58) *Bzovius, an.* 1324. *§.* 7. *ex MS.* 4008. *Bibliot. Vatic. Baluzii, Vit. Pap. Aven. tom.* 2. *p.* 378.
(59) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 81.

Jesus-Christ monta dans le Ciel, il ne laissa aucun Chef visible à l'Eglise, qu'il ne s'établit point de Vicaire, & que St. Pierre n'à pas eu plus d'Autorité que les autres Apôtres. 3. Que c'est à l'Empereur à etablir le Pape, à le destituer, & à le punir; & que Pilate crucifia Jesus-Christ comme lui étant sujet. 4. Que selon l'Institution de Jesus-Christ, tous les Prêtres, soit un Pape, soit un Archevêque, soit un simple Prêtre, ont une egale Autorité & une egale Jurisdiction. 5. Que toute l'Eglise ensemble ne peut punir personne de peine coactive, pour quelque peché que ce soit, si l'Empereur ne le permet (60). An de J.C. 1324.

An de J.C. 1325.

Il desapprouve le Traité de Louis de Baviere & de Frideric d'Autriché.

Frederic d'Autriche, aiant été fait Prisonnier à la journée de Muldorff, traita & fit sa Paix avec Louis de Baviere, à condition que celui-ci passeroit en Italie, avec Leopold d'Autriche, qui auroit le titre de Vicaire General de l'Empire; & que Frederic gouverneroit l'Allemagne pendant l'absence de Louis, mais sans aucune marque de la Dignité Royale, quoiqu'il retint le titre de Roi (61). Il est certain, selon le P. Pagi, que les Electeurs de l'Empire, à l'instigation du Pape, rejetterent les Conditions de ce Traité, & declarerent que Louis de Baviere & Frederic d'Autriche étoient tous deux déchus de l'Empire (62). Du moins on sait que Jean XXII. cassa le Traité, & delivra Frederic & Leopold d'Autriche du Serment illicite par lequel ils l'avoient confirmé (63). Voions ce qui se faisoit en Italie.

An de J.C. 1326.

Les Romains appellent le Pape.

Les Romains, aïant chassé presque toute la Noblesse de la Ville, donnerent le Gouvernement de Rome à Sciarra Colonna, & ils établirent un Conseil de cinquante deux Citoïens. Ensuite, ils envoierent des Ambassadeurs à Avignon, pour prier le Pape de venir resider à Rome avec sa Cour, comme il y étoit obligé: autrement, qu'ils pourvoiroient à leurs affaires, comme ils jugeroient à propos; & que même ils traiteroient en tems & lieu convenables de l'Election d'un Pape, selon que la nécessité de leurs affaires, & le bien de l'Eglise, le demanderoient. Le Pape, usant de dissimulation, feignit d'avoir un grand desir de retourner à Rome; mais, il representa que les chemins n'étoient pas sûrs, que la Ville étoit en troubles, & que d'ailleurs un Vieillard plus qu'octogenaire ne pouvoit entreprendre un voiage si long & si perilleux. Mais, il crea le Roi Robert Senateur de Rome; & il fit Consuls Jacques Sabelli & Etienne Colonne, exhortant les Romains à vivre en Paix entr'eux, & à s'opposer à Louis de Baviere, Tyran, Heretique, & Ennemi de l'Eglise (64).

Louis de Baviere en Italie.

Mais, les Romains, peu touchez des Exhortations du Pape, ecrivirent à l'Empereur Louis, pour le prier de venir incessamment pacifier les troubles

(60) *Bzovius*, *an.* 1327. *Thesaurus Anecdotorum*, *tom* 2. *col.* 704.

(61) *Cuspinianus*, *in sua Austr. ex Diplomat. German. Joannes Hocsemius*, *de Gest. Pontif. Leodiensium*, *tit* 2. *c.* 10 *Autor Chron. Regiæ inter Rer. Bohemicarum Script. Sponde*, *an.* 1325. §. 5.

(62) *Pagi*, *Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 82.

(63) *Raynaldi*, *an.* 1325. *n.* 2.

(64) *Villani*, *lib.* 9. *c.* 343. *Lib.* 10. *c.* 20. *Nauclerus*, *gener.* 45.

An de J.C. 1327.

bles de Rome & de toute l'Italie. Les Gibellins de Toscane, & de Lombardie, firent une semblable Demarche, sur ce que Robert Roi de Naples avoit envoié à Florence Charles Duc de Calabre son fils ainé, avec un grand nombre de Noblesse, & un Parti considerable, pour soutenir les Guelfes, & favoriser les desseins de Jean des Ursins Cardinal Legat. L'Empereur se rendit facilement aux instances des Italiens. Il vint à Trente, où se rendirent tous les Chefs des Gibellins, & les autres Ennemis de la Tyrannie du Pape. Au mois de Fevrier, il y tint une Diete; & il promit avec serment de passer en Italie, & de ne point retourner en son Païs qu'il n'eut été à Rome. Ce fut-là que l'Empereur, de l'avis de plusieurs Evêques, & Docteurs, publia que Jean XXII. étoit atteint d'Heresie sur 16. Articles qu'il enonça. Et, bien loin de se soumettre à l'Excommunication lancée contre lui, il faisoit continuellement celebrer devant lui l'Office divin & excommunier le Pape, qu'il nommoit par derision le *Prêtre Jean.* Il partit de Trente le 13. de Mars 1327; &, aiant traversé les Montagnes, il vint à Come, & de là à Milan, où il reçut la Couronne de Fer des mains de l'Evêque d'Arezzo (65).

Etat de l'Italie. Nouvelle Sentence contre l'Empereur.

Son arrivée augmenta les troubles d'Italie, par les efforts que firent les Factions des Guelfes & des Gibellins, pour acquerir quelque superiorité. Tandis que les Romains negocioient avec Louis de Baviere, ils assuroient Robert Roi de Naples qu'ils tenoient la Ville pour lui (66). En même tems ils envoierent au Pape une nouvelle Ambassade pour supplier sa Sainteté de se rendre incessamment à Rome. Le Pape leur fit une Reponse à peuprès semblable à celle qu'il leur avoit deja faite (67). Mais, il manda au Cardinal Jean des Ursins, son Legat en Toscane, de se rendre à Rome, ou à quelque lieu voisin, come il jugeroit plus à propos, pour y retablir la Paix & l'Union. En même tems, le Pape donna de nouvelles Bulles contre l'Empereur, qui lui avoit envoié des Ambassadeurs à Avignon, pour le prier, ou de venir à Rome en Personne, ou d'y envoier deux Cardinaux, pour lui donner la Couronne Imperiale (68). Le Pape renvoia cette Ambassade avec mépris, & il excommunia tout de nouveau l'Empereur, le declarant dechû de toute Dignité (69). Rebdorff ecrit, qu'il envoia en Allemagne un Deputé pour engager les Electeurs à elire un autre Roi des Romains. Les Archevêques de Mayence & de Cologne auroient secondé la Passion du Pape, si l'Electeur de Trêves & le Roi de Boheme ne s'y fussent opposés (70).

Legat du Pape à St. Pierre.

Le Legat Jean des Ursins étant à Florence publia la Sentence de Déposition contre l'Empereur Louis de Baviere, & il prit le chemin de Rome, le 30. d'Août, pour executer sa Commission. Il se joignit à Jean Prince de la Morée, Frere du Roi Robert, à qui les Romains avoient fermé les Por-

(65) *Villani, lib.* 10. *c.* 1. 17. *Corio, Hist. Mediol.*
(66) *Villani, lib.* 10. *c.* 20.
(67) *Rainaldi, an.* 1327. *n.* 9. 10.
(68) *Tritheme, Chr. Hirsaug. ad. an.* 1328.
(69) *Thesaurus Anecdotorum, tom.* 2. *Col.* 698.
(70) *Rebdorfius, in Annalib.*

Portes de la Ville; mais, le Legat & lui y entrerent par surprise la nuit du 28. de Septembre. Ils se saisirent de l'Eglise & du Quartier de St. Pierre: mais, le jour étant venu, ils en furent chassez par un sanglant Combat (71). An de J.C. 1328.

L'Empereur, étant sorti de Milan le 12. d'Aout, prit le chemin de Rome. La Ville de Pise lui aiant fermé les Portes, il y mit le Siege, & l'aiant prise par composition, cette Conquête le rendit grand & redoutable à tout le Monde. Le Pape comptoit que le Duc de Calabre, & le Legat de Lombardie, joindroient leurs forces pour fermer les chemins à l'Empereur. Mais, il fut tompé; car, Louis vint de Pise à Rome sans obstacle. Il fut reçu des Romains avec une extrême joie & de grands honneurs: les Amis du Pape, craignant quelque violence, se retirerent. L'Empereur, étant donc seul Maitre dans la Ville, se fit couronner par Jacques Albertin, neveu du Cardinal de Prato. Apres la Ceremonie, l'Empereur fit lire trois Edits par les quels il promettoit de maintenir la Foi Catholique, d'honnorer le Clergé, & de proteger les Veuves & les Orfelins; ce qui plût fort aux Romains (72). L'Empereur à Rome.

Tandis que l'Empereur assuroit sa Domination dans Rome, le Pape, qui, dans Avignon, n'apprenoit qu'assez tard ce qui se faisoit en Italie, ecrivit au Cardinal Jean des Ursins, son Legat en Toscane, de publier que tous ceux qui, pendant un an, porteroient les armes contre Louis de Baviere, sous les Enseignes de l'Eglise, gagneroient la même Indulgence que s'ils faisoient le Voiage de la Terre-Sainte. Mais, cette Bulle fut faite après coup, puisque l'Empereur étoit depuis trois semaines à Rome. Quand le Pape l'eut appris, & que les Romains avoient proclamé Louis Senateur & Capitaine du Peuple, il declara nuls les Couronnemens faits à Milan & à Rome, & il cassa tout ce qui s'étoit fait en consequence (73). Croisade contre l'Empereur, &c.

Mais l'Empereur, meprisant de pareilles Sentences, poussoit toujours sa pointe. Le 14. d'Avril, il tint une grande Assemblée dans la Place de St. Pierre; &, en presence du Peuple Romain, il fit publier une Loi, portant que quiconque seroit trouvé coupable d'Heresie, ou de Leze-Majesté, seroit puni de mort, suivant les anciennes Loix: que tout Juge competent le pourroit juger, soit qu'il en fût requis ou non; & que cette Loi s'étendroit aux crimes deja commis, comme à ceux qui se commettroient à l'avenir. Le Lundi suivant, dans une autre Assemblée qu'il tint au même lieu, aiant fait faire silence, un Augustin nommé Nicolas de Fabriano, s'avanca & cria à haute voix: *Y a-t'il quelqu'un qui vueille defendre le Prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le Pape Jean XXII?* ce qu'il repeta trois fois. Personne ne repondit. Alors, un Abbé d'Allemagne, fort lettré, s'avança, & prêcha en Latin eloquemment, prenant pour texte ces paroles (74): *C'est ici un jour de bonne nouvelle.* Il parla beaucoup à la louange Le Pape Jean déposé.

(71) *J. Villani, Lib.* 10. *c.* 21. 26.
(72) *Villani, lib.* 10. *c.* 34. 35. 49. 56. *Rainaldi*, 1327.
(73) *Thesaurus Anecdotorum, tom.* 2. *col.* 727.
(74) 4. *Reg. VII.* 9.

An de J.C. 1328.

ge de l'Empereur; & il dit des choses fort deshonnorantes contre le Pape. Le Sermon étant fini, on lut une Sentence fort longue, dont Mr. Fleury nous donne l'Extrait en ces termes (75): „ Dieu, qui a etabli le Sacerdoce „ & l'Empire independans, afin que l'un administre les choses divines & „ l'autre les choses humaines, nous a elevé à l'Empire Romain, pour ex- „ terminer les mechans, & procurer la Paix à nos Sujets. C'est pourquoi, „ ne pouvant plus tolerer les Crimes enormes de Jacques de Cahors, qui „ se dit le Pape Jean XXII. nous avons quitté notre Demeure & nos Enfans „ encore en bas âge, nous sommes venus promptement en Italie, & à Ro- „ me notre Siege principal, où nous sommes entrés sans resistance, & y „ avons reçu la Couronne, fait reconnoître notre Puissance, & reprimé les „ Rebelles. Or, nous avons reconnu que leur Révolte venoit des Usurpations „ du prétendu Pape, & que l'impunité ne faisoit que l'encourager à com- „ mettre de nouveaux excès. Il a amassé des Thresors, sous prétexte du „ Secours de la Terre-Sainte, tant par des Extorsions violentes sur le Cler- „ gé de toute l'Eglise, que par les Collations simoniaques des Benefices, „ qu'il donne à des sujets, qui n'ont ni l'âge, ni les mœurs, ni la capaci- „ té requises: outre les Indulgences qu'il promet pour solde à des hommi- „ cides, ne cessant de semer la division dans notre Empire. Il engage les „ Ministres de l'Eglise à emploier le glaive materiel, dont l'usage leur est „ interdit par les Canons; & profane le Sacerdoce de Jesus-Christ, emplis- „ sant de sang les mains des Cardinaux ses Legats en Italie, des Prelats „ & des autres Ecclesiastiques. Ensorte qu'on peut l'appeller Ante-Christ „ mistique, ou du moins Précurseur de l'Ante-Christ. Il a refusé aux „ Chrêtiens limitrophes des Sarrazins, comme les Armeniens & les Rus- „ ses, le Secours qu'ils lui ont instamment demandé pendant cinq ans; & „ a enjoint au Maître des Chevaliers Teutoniques d'observer la Trêve „ avec les Infideles de Prusse, sous prétexte d'étendre la Foi: ce qui a don- „ né occasion à ces Barbares de massacrer quantité de Chrêtiens, même des „ Enfans au berceau, d'en emmener grand nombre en captivité, de vio- „ ler des Religieuses & d'autres femmes, de profaner des Eglises, & mê- „ me le sacré Corps de Jesus-Christ qu'ils perçoient de leurs lances & l'ele- „ voient en disant: *Voilà le Dieu des Chrêtiens.* Il a detourné plusieurs Ga- „ leres que le Roi de France envoioit au Roi d'Armenie, pour les em- „ ploier contre les Genois nos Sujets. Il s'est attribué par usurpation les deux „ Puissances, l'Imperiale & la Sacerdotale, que Jesus-Christ à voulu être di- „ stinctes & en differentes Personnes, comme il a montré, quand il a dit: *Ren-* „ *dez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu* (76). Quand il s'en- „ fuit seul sur la Montagne pour eviter d'être enlevé & reconnu Roi. Quand „ il dit à Pilate: *Mon Roiaume n'est pas de ce Monde.* Aussi, les Canonistes re- „ connoissent que le Pape n'a pas l'une & l'autre Jurisdiction, & que nous „ avons seul la Puissance temporelle. C'est pourquoi, nous l'avons par l'E- lection

(75) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIII. §. 44.* (76) *Mathieu XXII. 21. Jean. VI. 15.*

„ lection seule, sans avoir besoin d'aucune confirmation de la part des hom- An de J.C. 1328.
„ mes. Nous savons encore, que nous sommes chargés de la protection
„ de l'Eglise, dont nous rendrons compte à Dieu seul; & qu'en cette qua-
„ lité, nous devons venir au secours des Cardinaux, des Evêques, & des
„ autres Prelats, qui n'ont pû jusqu'ici par leurs Remontrances empêcher
„ cet homme de detruire la Discipline Ecclesiastique; comme il fait en cas-
„ sant les Elections Canoniques de personnes capables, pour reserver à sa
„ volonté la Collation des Eglises Cathedrales; afin d'en exclurre les bons
„ sujets, & y en mettre d'indignes & ses semblables. De plus: pendant son
„ Pontificat, il a privé de sa residence personnelle cette Sainte Ville de
„ Rome, quoique son Peuple lui ait envoié pour l'y rappeller plusieurs
„ Ambassades solemnelles: au contraire, il fait prêcher la Croisade contre
„ les Romains, comme contre des Infideles. C'est pourquoi, nous avons re-
„ solu d'user de l'autorité qui nous a été donnée d'enhaut, pour la punition
„ des mechans & la louange des bons, comme dit St. Pierre, & du glaive
„ que nous ne portons pas en vain, comme dit St. Paul. Nous voulons
„ aussi suivre l'exemple de l'Empereur Otton I., qui, avec le Clergé & le
„ Peuple de Rome, deposa le Pape Jean XII. & fit condamner un autre
„ Pape; &, trouvant Jacques de Cahors convaincu d'Heresie par ses Ecrits
„ contre la parfaite Pauvreté de Jesus-Christ, & de Leze-Majesté par ses
„ injustes Procedures faites contre l'Empire en notre Personne, nous le
„ déposons de l'Evêché de Rome, par cette Sentence donnée de l'avis una-
„ nime & à la requisition du Clergé & du Peuple Romain, de nos Princes
„ & Prelats Allemans & Italiens, & de plusieurs autres fideles; y étant en-
„ core induits par les instantes prieres de plusieurs Syndics du Clergé & du
„ Peuple Romain, chargés de commission speciale & par ecrit. En con-
„ sequence, ledit Jacques étant depouillé de tout Ordre, Office, Benefice,
„ & Privilege Ecclesiastique, nous le soumettons à la Puissance seculiere
„ de nos Officiers, pour le punir comme Heretique. . . . . Or, voulant
„ pourvoir incessamment d'un Pasteur Catholique à Rome & à toute l'Egli-
„ se, nous ordonnons à tous les Chrêtiens d'eviter ledit Jacques de Cahors,
„ comme notoirement convaincu d'Heresie, sous peine de privation de
„ tous les Fiefs qu'ils tiennent de l'Empire & de tous Privileges (77). „

Jacques Colonne se declare pour le Pape, par une action temeraire.

Quatre jours après la publication de cette Sentence, Jacques Colonne, tout boüillant du feu de la Jeunesse, & enflamé de zele pour l'honneur du Pape, se rendit à la Place de St. Marcel, où, en presence de plus de mille Romains qui y étoient assemblés, il lût une Bulle du Pape contre Louis de Baviere, que personne n'avoit encore ôsé publier à Rome. Voici, entr'autres choses, ce que ce jeune homme dit: „ Il est venu aux Oreilles du
„ Clergé de Rome, qu'un certain Syndic a comparu devant Louis de Ba-
„ viere, soi-disant Empereur, au nom du Clergé de Rome, & un autre
„ au nom du Peuple, & que celui du Clergé à proposé des Accusations
con-

(77) *Aventin. Annal. Bojor. lib. 7. Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 512.*

An de J.C. 1328.

„ contre le Pape Jean XXII. Mais, ce prétendu Syndic n'étoit pas veritable, puisque les Chanoines de St. Pierre, de St. Jean de Latran, & de „ Sainte Marie-Majeure, qui sont les premiers du Clergé de Rome, les „ autres Ecclesiastiques les plus grands, après eux les Abbez, les Religieux, & les Freres Mandians, étoient deja partis de Rome il y a plusieurs mois, à cause des excommuniés qui y étoient entrés: autrement, „ s'ils y étoient demeurez, ils auroient été excommuniez eux-mêmes. „ C'est pourquoi, je m'oppose à ce qui a été fait par Louis de Baviere; & „ je soutiens que le Pape Jean est Catholique & Pape legitime, & que celui qui se dit Empereur ne l'est point, mais qu'il est excommunié, & „ tous ses Adhérens avec lui. „ Jacques Colonne s'etendit beaucoup sur ce sujet: il offrit de prouver ce qu'il avançoit par raison, &, s'il étoit besoin, l'epée à la main en lieu neutre. Aiant fini sa Harangue seditieuse, il afficha promptement la Bulle du Pape à la Porte de l'Eglise de St. Marcel: & remontant sur un excellent Coursier, il s'enfuit à Palestrine chez son Pere. L'Empereur, averti de cet Attentat, envoia des Gens pour prendre Jacques Colonne; mais, on ne pût l'atteindre. Il est remarquable, que le Peuple ne s'opposa point à cette Action criminelle. Il fallut, sans doute, quelques momens de Reflexions pour dissiper la surprise que causa cette temerité. Au reste, le Pape recompensa ce crime par un Evêché, quoique Jacques Colonne ne fût pas encore en âge de posseder cette Dignité (78).

Loi Imperiale touchant les Papes.

Le lendemain 23. d'Avril, l'Empereur fit assembler les Chefs du Peuple; &, après les avoir entretenu sur l'action de Jaques Colonne, afin de penetrer leurs veritables sentimens à son egard, il publia une Loi portant, que le Pape seroit tenu de faire à Rome sa résidence continuelle, sans s'en eloigner plus de deux journées, s'il n'en obtenoit la permission du Clergé & du Peuple Romain: auquel cas, la Cour & le Consistoire demeureroient à Rome. Que si le Pape s'absente contre cette Regle, & qu'après trois monitions de la part du Clergé & du Peuple il ne revienne pas à Rome au terme prescrit, pour y faire sa continuelle demeure, l'Empereur veut que, de plein droit, il soit privé de sa Dignité Pontificale; & il ordonne qu'il sera procedé à l'Election d'un autre Pape, comme si l'absent étoit mort (79).

(78) *Villani, lib. X. c. 71. Petrarque, Epist. Epist. 6. famil. lib. 4.*

(79) *Villani, lib. X. c. 72. Rainaldi, an.* 1328. §. 21.

An de J.C. 1328.

LOUIS DE BAVIERE, *Empereur d'Allemagne.*

NICOLAS V.

CHARLES IV, PHILIPPE VI, *Rois de France.*

ANTI-PAPE.

Pierre de Corbiere elû Pape.

LE Pape Jean continuoit ses Negociations avec les Princes d'Allemagne, pour faire elire un autre Empereur. Mais, à Rome, on agissoit contre lui avec plus de succès. Un Manuscrit du Vatican nous apprend, que l'Empereur prononça contre lui Sentence de mort (1). Ensuite, il fit elire Pape, Pierre Rainalluci, natif de Corbiere dans l'Abbruze; & voici de quelle maniere cette grande Entreprise fut executée. Le 12. Mai 1328. les Romains s'assemblerent devant l'Eglise de St. Pierre. L'Empereur s'y trouva, revêtu de ses Habits Imperiaux; & il fit asseoir Pierre Rainalluci sous le dais. Nicolas de Fabriano prêcha sur les paroles de. St. Pierre quand il se vit delivré de Prison (2); &, dans l'application qu'il en fit, l'Empereur étoit l'Ange, & le Pape Jean, Herode. Après le Sermon, Jacques Albertin, Evêque de Venise, demanda trois fois au Peuple, s'ils vouloient pour Pape, Frere Pierre de Corbiere. On repondit qu'oüi, quoiqu'on eut souhaité d'avoir un Pape Romain. Sur ce consentement unanime, on lut le Decret d'Election: l'Empereur nomma le nouveau Pape NICOLAS V. lui donna l'Anneau, le revêtit de la Chape, & le fit asseoir à sa droite (3).

Reproches qu'on lui fait.

Je trouve, dans l'Histoire, du bien & du mal sur le sujet de ce Pape. Jean XXII. & ses Amis l'ont peint des plus noires Couleurs. Ils l'accusent d'Hypocrise, d'être entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, au mepris de la foi conjugale, après cinq ans de mariage: de ne professer qu'exterieurement les vertus qui lui donnoient de la reputation; & d'avoir eu des habitudes criminelles avec plusieurs femmes. On n'a pas epargné sa naissance; car, on à ecrit que son Pere étoit un Païsan. On lui reproche encore d'avoir été excommunié, & mis en Prison pour ses Crimes (4).

Son Apologie.

Mais, nous avons en main des Auteurs qui lui ont rendu plus de justice, & parlé de lui avec plus d'impartialité. Ciaconius & l'Auteur de la Chronique Roialle, qui vivoit alors, assurent que Pierre de Corbiere étoit de l'Illustre Maison des Colonnes. Un Ancien, cité par Wading louë les bonnes mœurs, l'Eloquence, l'Abstinence admirable, la Pauvreté Evangelique, & la Religieuse Obedience, dont Pierre de Corbiere fit constamment profession

(1) *Nicolaus Minorita, MS. n.* 4008. *in Bibliot Vatic. apud Rainaldi, an.* 1328. *n.*23.
(2) *Act. XII.* 11.
(3) *Villani, ubi supr. c.* 73.
(4) *Bernardus Guidonis, Vita Joan. XXII. ap. Baluzium, inter Pap. Aven. tom.* 2. *Anecdot. p.* 763. *Wading, Annal. Minor. Alvare Pelage, de Planctu Eccl. lib.* 5. *c.* 27. *Contelor. p.* 36.

An de J. C. 1328.

ſion pendant quarante ans qu'il demeura chez les Freres Mineurs (5). Je citerai encore en ſa faveur un Ecrivain dont le temoignage ne ſauroit être ſuſpect en ces matieres. C'eſt le P. Maimbourg. „ Je ſçais, dit cet Auteur, parlant de l'Anti-Pape, que quelques Ecrivains, même de ſon Ordre, en parlent avec grand mepris, comme d'un mechant hypocrite, qui, ſous pretexte de pieté & de direction étoit éternellement avec des femmes, & gardoit mal ſon vœu de Chaſteté. Mais aſſurément, c'eſt ou l'Ignorance ou la Paſſion qui les fait parler de la ſorte, contre le temoignage manifeſte de très-graves Auteurs. Et aſſurément ils temoignent tous, que c'étoit un homme de qualité. . . ., qui, après avoir été marié cinq ans, & ſeparé de ſa femme par Sentence de ſon Evêque, qui avoit declaré nul ſon mariage, étoit entré dans l'Ordre des Freres Mineurs, où il avoit vecu quarante ans en grande opinion de Sainteté, pour les beaux exemples qu'il donnoit de toutes ſortes de Vertus Religieuſes. . . . Outre qu'il étoit ſavant homme, grand Predicateur, & Penitencier Apoſtolique, qui avoit fait de grandes converſions, & avec cela fort habile & intelligent dans le manîment des Affaires. Voilà comme en parlent des Ecrivains de grande autorité, & qui n'avoient nul interêt à le louer (6). „

On lui ordonne de retourner avec ſa femme.

Peu de tems après que ce ſaint homme fut elevé au Pontificat, les Amis de Jean XXII. s'aviſerent d'un plaiſant Stratageme, pour le tourner en ridicule. Ils engagerent *la femme, qu'il avoit autrefois epouſée, & qui étoit encore en vie quand il fut fait Anti-Pape*, à intenter *alors procès contre lui, devant l'Evêque de Rieti, qui declara qu'on n'avoit pû diſſoudre ſon mariage, & le condamna à retourner avec elle, puiſqu'elle le reclamoit comme ſon legitime Epoux.* „ C'eſt une Comedie qu'on fit jouer pour lui faire inſulte. Nos Annaliſtes pouvoient s'abſtenir de raconter ſerieuſement une pareille choſe pour la lui reprocher, & Jean XXII. d'envoier cette Sentence à tous les Princes de la Chrêtienté, pour le tourner en ridicule. En effet, qui ne voit qu'une vieille ſexagenaire, laquelle n'a rien dit & n'a rien fait pour avoir ſon prétendu mari durant tout l'eſpace de quarante ans qu'il étoit Cordelier, Prêtre & Penitencier Apoſtolique, & qui s'aviſe de le redemander en juſtice auſſi-tôt qu'il eſt proclamé Pape, à l'age de ſoixante & dix ans, doit avoir été ſubornée pour jouër cette Farce; & que cet Evêque, qui caſſa la Sentence de ſon Predeceſſeur, ne le fit alors que pour ſe moquer de cet Anti-Pape. Il y a, ſans doute, aſſez d'autres choſes à lui reprocher, ſans qu'il faille y mêler ces ſortes de petits Contes, qui ſont indignes de la Majeſté de l'Hiſtoire. Car enfin, n'eſt-ce pas une choſe pitoïable, qu'un homme de ſon âge, ſi mortifié, ſi auſtere, en une ſi haute reputation, & ſi ſavant, après quarante ans de Religion, ſe laiſſe tellement eblouir par le faux éclat d'une Papauté ſi mal fondée, qu'auſſi-tôt que

(5) *B. Odoricus de Forojulio, Chr. MS. ap. Wading, an.* 1328. *a.* 3.

(6) *Maimbourg, Hiſt. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p.* 608.

„ que l'Empereur eut consenti au desir du Peuple, qui demandoit ce Cordelier pour Pape, il y donne les mains sans resistance, & se précipite aveuglement dans l'abime d'un horrible Schisme, reconnu pour tel de tout le reste de la Chrêtienté, & devienne Anti-Pape? Que l'on se fie après cela à tous ces éclatans dehors de mortification, de reforme, & de pieté! Si l'Humilité manque, qui doit être le fondement de toutes les vertus, tout ce grand & bel Edifice de prétenduë Perfection Chrêtienne va par terre au premier soufle de la vanité & de l'ambition, quand elle trouve une occasion, qui lui donne lieu de se satisfaire. Aussi voit-on que ce devot ambitieux, l'aiant trouvée, ne manqua pas de s'y abandonner de tout son cœur (7). „

An de J.C. 1328.

Commencement de son Pontificat.

Pierre de Corbiere commença son Administration par la creation de sept Cardinaux, à qui l'Empereur donna des Equipages. Le nouveau Pape reçut aussi de ce Prince dequoi soutenir sa Dignité; car, quoique sous l'Habit de Moine il eut fait Profession de la Secte des Fratricelles, devenu Pape, il abandonna sa morale rigide. Il souffrit & voulut même avec ses Cardinaux avoir des chevaux, des Domestiques vêtus de leurs Livrées, des Gentilshommes & des Pages; & il tenoit une grosse table comme les autres. Tant de depenses epuiserent bien-tôt la bourse de l'Empereur. Desorte que l'Anti-Pape se mit à faire argent de sa Marchandise. Il vendoit des Privileges, des Dignités, & des Benefices, en cassant les Concessions que le Pape Jean en avoit faites. Continuant d'agir en Pape, il couronna de nouveau l'Empereur, après avoir reçu la Calotte rouge de la main de ce Prince. Il envoia des Legats en Lombardie & ailleurs, & des Gouverneurs dans les Villes de l'Etat Ecclesiastique (8).

Les deux Papes s'excommunient.

Tandis que le Pape Jean fulminoit à Avignon des Sentences terribles contre l'Empereur & contre Pierre de Corbiere, celui-ci, sous le nom de Nicolas V., lui rendoit vertement la pareille. Car, le 27. de Mai 1328. il publia deux Bulles contre Jean XXII. Par la premiere, il confirme la Deposition de ce Pape, & declare tous les Clercs seculiers & reguliers, qui lui adheroient encore, privez de leurs Benefices, qu'il reservoit à sa disposition. Il defend, par la seconde Bulle, aux Laïques d'obéïr, en aucune maniere, à Jacques de Cahors, ou de le nommer Pape, sous peine d'être punis comme Heretiques. Ces Bulles furent executées avec tant de rigueur, que le nouveau Prefet de Rome fit bruler un Toscan & un Lombard, parce qu'ils soutenoient avec obstination, que Jean XXII. étoit le Pape legitime, & Pierre de Corbiere un Anti-Pape (10). C'étoit un Coup d'Etat nécessaire pour les vuës de l'Empereur; &, par consequent, un bon Politique ne sauroit blamer cette rigueur. On remarque aussi que le Tableau du Pape Jean fut brulé à Rome, par la main du Bourreau (11).

Mais

(7) *Maimbourg, ubi supr. p.* 609. 610.
(8) *Villani, lib.* 10. *c.* 75. 76. *Wading, an.* 1328. *n* 9. *Chr. Aulæ reg. c.* 22. *Vitæ Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 148.
(9) *Rainald. an.* 1228. §. 44. 45.
(10) *Villani, lib.* 10. *c.* 76.
(11) *Heydegger, Hist. Papat. ætat.* 5.

An de J. C. 1328.

Rome se rend au Pape Jean.

Mais, les Affaires changerent bien-tôt de face. Les Emissaires du Pape d'Avignon firent jouer de si puissans ressorts, que l'Autorité de l'Empereur declina sensiblement tout à coup. Ce Prince étant sorti de Rome, pour se saisir de quelques Places aux environs, perdit Pistoie; &, aiant fait des tentatives inutiles, pour entrer dans le Roiaume de Naples, il fut obligé, faute de vivres & d'argent, de rentrer à Rome le 20. de Juillet. Il s'apperçut bien-tôt que les Guelfes y reprenoient le dessus; &, ne pouvant plus y demeurer en sureté, il emmena son Pape à Viterbe. Les Romains, par un effet de leur Inconstance naturelle, les accabloient d'injures, les traitoient d'heretiques & d'excommuniez, & crioient contr'eux: *Qu'ils meurent, & vive la Sainte Eglise.* Ils les poursuivirent à coups de Pierres, & tuerent quelques uns de leurs gens. La nuit même qui suivit le depart de l'Empereur, les Troupes du Pape Jean entrerent dans Rome; & le Cardinal Legat Jean des Ursins y fut reçu le 7. d'Aout, avec grande joie. Il ne manqua pas de traiter l'Empereur & l'Anti-Pape comme ils avoient traité son Maître. Il fit bruler dans la Place du Capitole tous leurs Privileges. Les Enfans prirent part à cette Revolution par d'horribles attentats; car, ils alloient aux Cimetieres deterrer les Corps des Allemans & des autres Partisans de l'Empereur, &, après les avoir trainés par la Ville, ils les jettoient dans le Tibre (12). Le Pape approuva tous ces excés; &, dans le transport de sa joie, il en donna part à Philippe de Valois Roi de France (13). Albertin Mussat insinue, que ce changement fut l'effet des prieres solemnelles que le Pape Jean fit faire dans toute son Obedience, pour demander à Dieu, ou la conversion de ses ennemis, ou leur ruine (14).

L'Empereur fait publier la Déposition du Pape Jean.

L'Empereur Louis étant à Pise, une partie de sa Cavalerie Allemande l'abandonna, parce qu'il manquoit d'argent. Mais, supportant ses infortunes avec une admirable grandeur d'Ame, & voulant donner de nouvelles preuves de son Autorité, il fit publier le 12. de Decembre la Sentence de Déposition contre le Pape Jean (15). Celui-ci de son côté renouvella, aux quatre tems de l'Avent, la Sentence d'Excommunication & de Déposition de l'Empereur Louis (16).

An de J. C. 1329.

Et l'Anti-Pape l'excommunie.

L'Anti-Pape Nicolas V. suivit l'Empereur à Pise, où il fut reçu comme Pape indubitable, & on fit de grands honneurs, & à lui, & à ses Cardinaux. Cinq jours après, Nicolas prêcha, & donna pardon de Peine & de Coulpe à quiconque renonceroit à Jacques de Cahors. Il éleva ensuite au Cardinalat Visconti, qui fut excommunié par le Pape d'Avignon. L'Anti-Pape Nicolas tint le 18. de Fevrier une Assemblée où assisterent l'Empereur & tous ses Barons, avec une partie des Notables de Pise; &, d'un consentement unanime, il publia une Sentence d'Excommunication contre Jacques de Cahors, le Roi Robert, les Florentins, & leurs Adherens (17). Il fit aussi

(12) *Jean Villani, lib. X, c. 78. 79.*
(13) *Rainald. an. 1328 n 50.*
(14) *Albertinus Mussatus, in Lud. Bavar. tom 2. Thesauri Anecdot. col. 748.*
(15) *Baluze, Vit. Pap Aven tom. 2 p. 545.*
(16) *Villani, lib. X. cap. 115.*
(17) *Villani, ubi supr. c. 116. 123.*

An de J.C. 1329.

aussi de nouveaux Evêques; & il envoia un Legat en Corse, & un autre en Grece: mais le Pape Jean traversoit tous ses desseins; & il étoit si bien servi, que les Pisans, après le depart de l'Empereur, negocierent la Paix avec le St. Siege, & ordonnerent à Corbiere de sortir de leur Ville. Il demanda un sauf-conduit qu'on lui refusa: desorte que Boniface Novelli de Donairatique le fit conduire secretement dans son Château de Burgari à dix lieuës de la Ville: au bout de trois mois, le Comte Boniface le fit ramener *incognitò* à Pise, où il le tint caché jusqu'au mois d'Août de l'année suivante (18).

Le Pape Jean rétablit son autorité.

Cependant, l'Empereur Loüis, pressé par la nécessité de ses affaires, se rendoit odieux, & aux Guelfes par la rigueur de ses procedures contre Jean XXII. & aux Gibellins par ses exactions. Il tacha de s'emparer des meilleures Places de la Lombardie; mais, il se contenta de quelques Courses & de quelques pillages, ne pouvant executer aucune entreprise plus importante. L'Anti-Pape n'osoit plus se montrer; & les Pisans envoierent des Ambassadeurs à Avignon, pour se reconcilier avec le Pape Jean qui les reçut en grace. Il en usa de même avec les Romains, qui, dès le commencement de l'année étoient revenus à son Obéïssance & lui avoient prêté serment de fidelité. D'autre côté, Jean Cardinal de St. Theodore, Legat en Toscane, reprit Viterbe & toutes les villes du Patrimoine; tandis que le Cardinal de Poïet occupoit dans la Lombardie quelques Places des Gibellins. L'Empereur n'eprouva jamais mieux qu'en cette occasion l'inconstance de la Fortune: se voiant abandonné de ses Troupes & de ses Amis, il retourna en Allemagne (19), où il fut suivi par Michel de Cesene & Guillaume Ockam dont il faut parler à present.

Michel de Cesene embrasse le Parti de l'Empereur.

Michel de Cesene fut le dix-septime General des Freres Mineurs, homme de grande reputation pour sa Doctrine & pour sa Vertu. L'an 1327. il fut cité à Avignon, & il comparut devant le Pape Jean. La dureté avec la quelle on le traita, & la defense qui lui fut faite de se retirer sans permission expresse du Pape, l'aigrirent & lui firent craindrè quelque Catastrophe semblable à celle de plusieurs Personnes de son Ordre, que les Inquisiteurs faisoient bruler en divers Lieux par ordre de Jean XXII. Il repondit au Pape avec fierté, & il ôsa même soutenir en sa presence, que la Décision du Chapitre de Perouse sur la parfaite Pauvreté de Jesus-Christ étoit Catholique en tout. Le Pape irrité assembla ses Cardinaux; & Michel de Cesene, aiant appris que c'étoit pour trouver des prétextes afin de lui faire son procès comme à un Heretique, il appella de la defense que le Pape lui avoit faite de se retirer, des Decretales qu'il avoit publiées sur la Qestion de la Pauvreté, & en general de tout ce que le Pape feroit contre lui & contre les Freres Mineurs. Le Pape negocia au Chapitre General de Boulogne pour

(18) *Rainaldi*, *an.* 1329. §. 2.3. *Ughello*, *Ital. Sac. tom.* 2. *p*, 784. *Villani*, *lib. X. c.*130. *Bernard. Guido*, *tom.* 1. *Vit. Pap. Aven. Baluzii*, *p.*143. & *not. p.* 170. *Wading*, *Annal. Minor.* 1328. §. 10.

(19) *Sponde*, *an.*1329 §. 3. *ex Villani*, *lib. X c.* 116. 130. 150. *Corio*, *Hist. Mediol. part.*3.

An de J.C. 1329.

pour faire deposer Michel de Cesene du Généralat; mais, il arriva tout au contraire, qu'on le confirma dans cette charge. Sur ces entrefaites, Michel trouva le moien de sortir d'Avignon, & il vint à Pise sous la protection de l'Empereur. Alors, le Pape le deposa, & le frapa d'Anathême, avec Guillaume Ockam Docteur Anglois du même Ordre, qui s'étoit retiré avec son General. Michel de Cesene appella de cette Sentence à l'Eglise Catholique, & au futur Concile (20). En 1329. Michel fut condamné comme Heresiarque & schismatique, & privé de tout office, honneur, & Dignité; & le Pape le fit deposer en effet par le Chapitre general tenu à Paris (21). Peu de tems après, il publia encore une très-longue & très-ennuiante Bulle contre le même homme. Je ne renvoierai pas ailleurs une Observation curieuse qui me tombe sous la main: „ Cette Querelle, dit un Auteur Protestant, fut si forte & si animée entre les Freres Prescheurs qui „ tenoient pour Jean XXII. & les Freres Mineurs: ceux-ci soutenant, que „ Jesus-Christ étoit tout nud sur la Croix, qu'il n'y avoit pas où reposer sa tête, & qu'elle étoit couronnée d'epines; & ceux-là, tout au contraire, soutenant que Jesus-Christ n'étoit pas nud sur l'Arbre de la Croix, „ & qu'il n'avoit point de couronne d'epines sur la tête: qu'au contraire „ il en avoit une d'or, & qu'il y étoit vêtu d'une Robe de pourpre, qui „ lui tomboit jusques aux talons, avec des franges d'or; que dans ses pieds, „ il avoit de bons souliers, fort mignons, & brodez d'or. Voilà le Crucifix que le Pape Jean avec ses Dominicains fit elever & suspendre dans les „ Eglises. Bullinger, dans son Histoire MS. sur Jean XXII., rapporte „ qu'on voioit encore de son tems de telles Images de Jesus-Christ crucifié „ en plusieurs endroits, mais toutes mangées & rongées de vieillesse. Et „ Jean Barvote Cordelier, qui vivoit en ce tems-là, dit qu'on y voioit des „ Images du Crucifix, qui mettoit une main dans une bourse attachée à sa „ ceinture, comme pour en tirer quelque chose pour les Pauvres, ou bien „ pour sa propre nécessité, & qui avoit l'autre attachée à la Croix. Par „ ces Fourbes & ces Impietez qui changerent Jesus-Christ en Judas, ils „ vouloient faire accroire au Peuple ignorant, qu'il n'avoit pas été si pauvre „ que le faisoient les Freres Mineurs. Mais, les gens eclairez & pieux virent bien ce que vouloit dire le Pape par ces Images Sacrileges, savoir „ que ce Profane ne vouloit point de la Pauvreté de Jesus-Christ pour son „ partage, qu'elle lui faisoit mal au cœur, & que l'or & l'argent etoient „ à préférer à l'Evangile. Aussi l'Empereur Louis sçut bien le lui reprocher dans un Edit qu'il publia contre lui. Le Penitencier même du Pape, nommé Alvare Pelage, l'Ornement de l'Espagne, censura avec beaucoup de force cette Impieté de son Maître, & de ses Parasites les Dominicains, dans son Livre du Deuil de l'Eglise (*de Planctu Ecclesiæ*) où „ il decouvre & blâme fort librement l'avarice, l'hypocrisie, & les desordres

(20) *Wading, Annal. Minor. an.* 1327. *n.*6. *an.* 1328. *n.* 12. 13. 14. 15. 18. *Rainaldi, eod. n.* 61. 62. 63. 64.

(21) *Rainaldi, an.* 1329. §. 21. *Wading, eod.* §. 1. 2.

„ dres abominables des Ecclesiastiques de son Siecle. Et depuis peu Heral- „ dus traite assez ouvertement de temeraire Jean, pour avoir soutenu que „ Jesus-Christ n'étoit point pauvre, contre les Decrets de ses Prédecesseurs „ Nicolas III. & Clement V. qui avoient defini le contraire, même „ sous peine d'anathême (22). „ An de J.C. 1330.

Nicolas V. negocie sa Paix avec le P. Jean XXII.

Cependant, l'Empereur aiant abandonné l'Italie à ses Desordres, le Pape Jean faisoit tous les jours de nouveau progrès. L'Archevêque de Pise, l'Evêque de Florence, & Guillaume Doucin de Montauban, elû Evêque de Lucques, aiant reçu Ordre du Pape d'arrêter Pierre de Corbiere, le faisoient chercher de tous côtés sans pouvoir le decouvrir. Ils apprirent enfin, qu'il étoit à Pise, renfermé dans la Maison du Comte Boniface de Donairatique. Le Pape l'aiant sçu ecrivit à ce Seigneur, pour l'exhorter à livrer l'Anti-Pape entre les mains des Commissaires du St. Siege. L'Evêque de Luques negocia cette Affaire; & l'Anti-Pape n'aiant plus de ressources, il en chercha une dans la Clemence & la Generosité de son Ennemi. Il ecrivit donc à Jean XXII. en ces termes: „ Au très-St. Pere & Seigneur „ le Pape Jean, Frere Pierre de Corbiere, digne de toute peine, & proster- „ né à ses pieds. J'avois oüi proposer contre vous des Accusations si atro- „ ces d'Heresie, que j'eus la temerité de monter injustement sur le St. Sie- „ ge. Mais, étant venu au Territoire de Pise, & m'étant soigneusement „ informé de ces Accusations, j'en ai decouvert la fausseté, & j'ai con- „ çu une grande douleur, & un grand repentir de ce que j'ai fait contre „ vos Droits par le Conseil des Méchans. La preuve est qu'il y a un an „ entier que j'ai abandonné volontairement votre Adversaire, & quitté ma „ prétension sur le St. Siege; & je me propose fermement d'y renoncer à „ Pise, à Rome, & par-tout où votre Sainteté l'ordonnera. „ Il finit, en demandant pardon au Pape (23).

Conditions qu'il en obtient.

Jean XXII. reçut cette Lettre avec plaisir, parce que la Soûmission de l'Anti-Pape étoit un moïen de finir promptement le Schisme. Il ecrivit à Pierre de Corbiere une Lettre pleine de douceur & de consolation; & il l'exhorte à se rendre auprès de lui. Cependant, le Comte Boniface étoit trop genereux pour livrer l'Anti-Pape sans avoir pris ses suretés. Il obtint du Pape Jean que Pierre de Corbiere auroit la vie sauve, & trois mille florins d'or par an pour sa subsistance; avec promesse, que si cette somme ne suffisoit pas, le Pape l'augmenteroit (24).

Il reconnoit sa faute.

Ces conditions étant reglées, Pierre de Corbiere parut en Public; &, le 25. de Juillet, il fit son Abjuration en presence de Simon Archevêque de Pise, de Guillaume Evêque de Luques, & de Raimond Etienne Camerier & Nonce Apostolique. Il detesta le Schisme avec amertume de cœur, & les Commissaires du Pape lui donnerent l'Absolution des Censures qu'il avoit encouruës (25). Une nombreuse Assemblée de Prelats, de Religieux, de

(22) *Heydegger, Histoire du Papisme, Age* 5. *pag.* 220.

(23) *Rainaldi, an.* 1330. §. 2. 3. *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 144.

(24) *Vading, an.* 1330.

(25) *Rainaldi, an.* 1330. §. 9.

An de J.C. 1330.

de Noblesse, & d'hommes de toutes conditions, fut temoin de cette Abjuration (26).

Pierre de Corbiere va à Avignon.

Le 4. d'Aout suivant, Pierre de Corbiere fut embarqué au Port de Pise, sur une Galere Provençale; &, par tous les lieux considerables ou il passoit, il confessoit publiquement ses fautes; mais, le Peuple ne laissoit pas de le charger de maledictions comme Anti-Pape: c'est pourquoi, il entra à Avignon en habit seculier, n'ôsant paroître avec le sien. Le 25. du même mois, le Pape fit dresser un Echaffant, sur lequel monta Pierre de Corbiere, pour renouveller son Abjuration, aiant la Corde au coû, & en Posture de Suppliant. Mais, la douleur de se voir reduit à un état si hnmiliant, après s'être vû adorer comme Pape, lui ôta la parole, & il ne pût achever son Discours. S'étant jetté aux pieds du Pape, il fut admis au baiser de paix; & le Pape entonna le *Te Deum* en actions de graces de sa Victoire (27).

Il fait une Abjuration plus ample.

Le Pape ne se contenta pas de cette seconde Soumission de Pierre de Corbiere. Il voulut tirer de lui un Aveu formel & authentique des Crimes qu'on lui imposoit. De sorte que, le 6. de Septembre, il le fit paroître en Consistoire secret, & lui fit faire une enumeration de ses actions. Comme l'Acte de cette troisieme Abjuration, contient diverses Particularités importantes de la Vie de Pierre de Corbiere, il est bon d'en donner ici un Extrait. Voici en substance ce qu'il dit en presence des Cardinaux & Officiers de la Cour de Rome: „ Quoique j'aie deja fait à Pise mon Abjuration „ publique, & reçu l'Absolution, je veux encore reconnoître & abjurer mes „ Erreurs en presence de votre Sainteté & du sacré College des Cardinaux. „ Premierement, je reconnois que Louis de Baviere étant arrivé à Rome, „ le Provincial des Freres Mineurs, & votre Legat Jean Cardinal Diacre de „ St. Theodore, nous enjoignirent publiquement à moi & aux autres „ Freres qui étions à Rome, d'en sortir sous peine d'Excommunication. A „ quoi je n'obéïs point, mais je demeurai à Rome, quoique Louis y fût „ present avec plusieurs autres Schismatiques & Heretiques; & quoique „ vous eussiez justement mis la Ville en Interdit, j'y celebrai plusieurs fois „ les divins Offices. Ensuite, Louis s'étant fait couronner Empereur, & „ aiant publié contre vous une Sentence injuste de Déposition, & m'aiant „ elû pour Pape, ou plutôt pour Anti-Pape, je me suis laissé seduire par „ ses prieres & celles de plusieurs autres, tant Clercs que Laïques Ro„ mains, qui disoient que l'Empereur pouvoit deposer le Pape & en mettre „ un autre à sa place. Ainsi, par une Ambition damnable, j'ai consenti à „ cette Election, & me suis laissé sacrer par Jacques ci-devant Evêque de „ Castello, & couronner par Louis de Baviere, à qui toute fois ce Droit „ n'appartenoit pas, quand il auroit été vrai Empereur, & moi vrai Pape. „ De plus: j'ai fait de prétendus Cardinaux avec tous les Officiers qu'un vrai

(26) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. lib. X. c. 164. Vading, an.* 1330. §. 8.

(27) *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. Villani,*

„ vrai Pape à coûtume d'avoir & un ſeau. Et, pour mieux affermir mon „ état & celui de Louis, & les fauſſes Opinions de Michel de Ceſene, j'ai „ confirmé par ma pleine Puiſſance les Procedures faites par Louis contre „ vous & contre vos Déciſions touchant la Pauvreté de Jeſus-Chriſt. D'où „ il s'enſuit que je ſuis tombé dans l'Hereſie que vous avez condamnée. „ De plus : j'ai envoié mes Lettres aux Rois & aux Princes, où vous „ chargeant de pluſieurs Calomnies, je leur faiſois ſavoir que Louis & moi „ nous vous avions depoſé, & les exhortois à ne vous obéïr, ni favoriſer „ en rien, mais à nous aider contre vous. J'ai contraint à Rome, & en „ pluſieurs autres Lieux, les Clercs ſeculiers & reguliers à celebrer l'Office „ divin, malgré votre Interdit. A Rome & ailleurs j'ai impoſé des tailles „ aux Egliſes pour les quelles je les ai depoüillées de leurs calices & de leurs „ ornemens. J'ai oté à pluſieurs Catholiques leurs Prelatures & leurs Be- „ nefices, pour les conferer à des Heretiques & à des Schiſmatiques, le „ plus ſouvent avec Simonie. J'ai emploié le glaive materiel & le ſpiri- „ tuel, contre les Freres Mineurs, qui ne reconnoiſſoient pas Michel de Ce- „ ſene pour leur General, ou qui obſervoient les Interdits prononcés par „ vous, ou par vos Officiers. J'ai donné des Indulgences & accordé des „ Diſpenſes reſervées au St. Siege. J'ai diſpoſé en quelques lieux du Pa- „ trimoine de St. Pierre pour un tems, & quelque fois à perpetuité. Je „ reconnois que tous ces Actes ſont nuls par defaut de puiſſance, & je les „ revoque, autant qu'il eſt en moi. Je declare auſſi que je tiens la foi que „ l'Egliſe Romaine, & vous, Saint Pere, tenez & enſeignez (20). „ On dreſſa des Actes publics de cette Confeſſion, & le Pape eut ſoin d'ecrire par-tout, qu'elle avoit été volontaire. Il reçut à penitence Pierre de Corbiere, & lui donna l'Abſolution. Mais, dit Bernard Guion Evêque de Lodeve, qui ecrivoit alors, pour s'en aſſurer, & eprouver la ſincerité de ſa converſion, il le fit enfermer dans une Priſon honnête, où il étoit traité en ami, & gardé comme ennemi (29). Il étoit enfermé dans une Chambre au deſſous de la Threſorerie. Il étoit nourri de la viande du Pape. Il avoit des livres pour etudier, mais on ne le laiſſoit parler à perſonne. Il vêcut trois ans & un mois dans cette Priſon, & il fut enterré à Avignon, dans l'Egliſe des Freres Mineurs en habit de Religieux (30). Le Pape Jean ne manqua pas de faire ſavoir à tous les Princes, & aux Prelats, l'heureuſe nouvelle de la Reduction de l'Anti-Pape ; & il obligea les Romains à ecrire aux Rois & aux Princes, pour deſavouer tout ce qu'ils avoient fait en faveur de Louis de Baviere & de l'Anti-Pape (31).

An de J.C. 1330.

L'Empereur, voiant que tout étoit perdu pour lui en Italie, étoit fort embarraſſé ſur le parti qu'il devoit prendre. Otton Duc d'Autriche, Jean de

Le Pape rejette les Conditions que l'Empereur lui propoſe pour la Paix.

(28) *Tom. 2. Theſauri Anecdotorum, col.* 800. *& ſeq.*

(29) *Bernardus Guido, ap. Baluzium, Vitæ Pap. Aven. tom.* 2. *p.* 145.

(30) *Villani, lib. X. c.* 64. *V. Sponde, an.* 1330. *n.* 7.

(31) *Rainaldi, an.* 1330. §. 26. 27.

An de J.C. 1330.

de Luxembourg, Roi de Boheme, & ſon Oncle Baudouin Archevêque de Trêves, entreprirent de le reconcilier avec le Pape. Mais Jean XXII., qui avoit fait de grands progrès en peu de tems, crut qu'il feroit facile de ſoumettre l'Empereur. On lui envoia des Ambaſſadeurs qui lui offrirent de la part de Louis de Baviere, d'abandonner l'Anti-Pape, de revoquer ſon Appel au Concile, & tout ce qu'il avoit fait contre le Pape, & de reconnoître qu'il avoit été juſtement excommunié : mais, à condition qu'il conſerveroit l'Empire. Il n'y eut qu'une extrême neceſſité qui arracha ces Soumiſſions à l'Empereur. Tout autre Pape mieux aviſé que Jean XXII. en eut été fort content : mais, celui-ci les rejetta avec un orgueil inſupportable. On en pourra juger par l'Extrait de la Lettre qu'il écrivit ſur cette Affaire au Roi de Boheme : „ Il „ n'eſt ni utile, ni honnorable à l'Egliſe, d'avoir pour Empereur un hom„ me juſtement condamné comme Fauteur d'Heretiques, & Heretique lui„ même : qui a retiré auprès de lui Marſile de Padoüe, & Jean de Jan„ dun, & y tient encore Michel de Ceſene, Guillaume Ockam, & Bonne„ grace de Bergame, Freres Mineurs Rebelles. Comment un tel Empe„ reur pourroit-il proteger la Religion, & quel Exemple donneroit-il à ſes „ Sujets? Il offre de depoſer l'Anti-Pape : mais, ce n'eſt rien offrir, puiſque „ quand il ſeroit veritable Empereur, cette Depoſition ne lui appartiendroit „ pas. De plus : Pierre de Corbiere s'eſt deja depoſé lui-même, comme „ il nous l'a écrit de ſa main ces jours paſſez. Il offre de ſe deſiſter de ſon „ Appel : mais, cet Appel eſt nul, comme interjetté par un Heretique, & de „ celui dont on ne peut appeller, puiſqu'il n'a point de Superieur. Enfin, „ prétendant garder l'Empire, il montre qu'il eſt impenitent, & par conſe„ quent indigne d'Abſolution. Mais, encore à quel Titre prétend-il garder „ l'Empire? Eſt-ce par le Droit qu'il y a deja, ou par celui qu'il eſpere „ acquerir de nouveau? Il n'y a aucun Droit quant à preſent, puiſque, par „ ſa Condamnation, il a perdu celui qu'il pouvoit y avoir ; & il n'en peut „ acquerir de nouveau, puiſqu'il eſt inéligible, comme Tyran, Sacrilege, „ & Excommunié. „ Le Pape conclut cette infame Lettre, la Honte du St. Siege, en exhortant le Roi de Boheme à faire élire un autre Empereur. Ce Prince continua ſes inſtances pour la Paix ; mais le Pape, toujours inflexible, lui écrivit une ſeconde Lettre pleine de ſanglans Reproches. Il le menaça même de l'Indignation du St. Siege, s'il n'abandonnoit le Parti de Louis de Baviere (32). Mais, le Roi de Boheme, convaincu que le procedé du Pape étoit très-inique, mepriſa ces menaces ; &, dès cette année, de concert avec Louis, il paſſa en Italie en Qualité de Vicaire de l'Empire (33).

An de J.C. 1331.

Queſtion ſur la Viſion Beatifique.

Ce fut l'année ſuivante 1331., que le Pape Jean XXII. donna lieu à la Queſtion fameuſe de la Viſion Beatifique. Il prétendoit que les Ames des Bienheureux ne voient que l'Humanité de Jeſus-Chriſt, juſqu'au Jour du Jugement ; mais, qu'après la Reſurrection de toutes choſes, elles verroient Dieu face-

(32) *Rainaldi, ubi ſupr. n. 28. & ſuiv.* (33) *Villani, lib. X. c. 170.*

face à face, comme s'exprime St. Paul. Il prêcha cette Doctrine dans trois Sermons consecutifs (34). Toute l'Eglise fut scandalisée de cette Nouveauté; & les Ennemis de Jean XXII. ne manquerent pas de mettre cette Opinion entre les Heresies qu'ils lui reprochoient. Ses Amis étoient embarrassés à le defendre. Ils se reduisoient à dire, qu'il ne decidoit rien sur le fonds de la Question; & qu'il la proposoit seulement comme une Doctrine litigieuse (35). Cependant, le Scandale s'appaisa peu à peu; mais, la temerité du Pape le fit renaître deux ans après. An de J.C. 1331.

Cependant, le Pape publioit qu'il vouloit passer en Italie, & s'établir à Boulogne, afin d'être plus à portée de pacifier les troubles du Païs, & d'avancer le Passage d'Outre-Mer, pour lequel on faisoit dès-lors des préparatifs inutiles (36). Le Cardinal Bertrand de Poïet, Evêque d'Ostie, Legat en Lombardie, & residant à Boulogne, fit si bien par ses diligences & son industrie, que le 10. de Janvier 1332. les Bolonois se donnerent au Pape & à l'Eglise Romaine, sans autre condition que de conserver leur Liberté; sous la promesse, que le Pape Jean leur faisoit par ses Lettres, de venir dans un an demeurer à Boulogne avec sa Cour. En consequence de ce Traité, le Legat commença à faire bâtir à Boulogne un Château grand & fort, joignant les mûrs de la Ville, disant que c'étoit pour le Logement du Pape. Il en fit bâtir un autre pour lui-même plus avant dans la Ville, prenant pour cet effet plusieurs Maisons de Citadins; & dit qu'il y logeroit quand le Pape seroit venu. Enfin, il fit marquer des Palais ou devoient loger tous les autres Cardinaux. Mais, l'evenement prouva que le Legat avoit fait tout cela par artifice & par dissimulation pour bâtir la Forteresse, sans opposition, & s'assurer de la fidelité des Bolonois. Ceux-ci de leur part se laisserent brider de la sorte, par l'esperance d'avoir chez eux la Cour de Rome, qui les enrichiroit tous. Ils envoierent donc une Ambassade solemnelle à Avignon, pour donner au Pape la Seigneurie de leur Ville, & le prier d'avancer le terme de sa venuë. Il les reçut gracieusement, & accepta au nom de l'Eglise leur soumission. Il leur promit plusieurs fois en Consistoire public d'aller certainement à Boulogne dans l'année; mais, ce furent des paroles inutiles (37). Pendant toute l'année, il parut uniquement occupé des Persecutions qu'il faisoit essuier aux Fratricelles en divers lieux. On peut voir dans Rainaldi plusieurs commissions qu'il donna contr'eux (38). An de J.C. 1332. Le Pape promet d'aller à Boulogne.

L'Année suivante, il fut très-attentif à augmenter les Privileges des Freres Prêcheurs emploiés dans les Missions Orientales & Septentrionales (39). Il réveilla en même tems son Opinion scandaleuse sur la Vision Beatifique, en faisant mettre en Prison Thomas Valles, Anglois de Nation, & de l'Ordre des An de J.C. 1333. Question sur la Vision Beatifique renouvellée.

(34) *Rainaldi, an* 1331. §. 43. *&c. Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 788. *&c.*

(35) *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p.* 753. *Ockam, comp. error. c.* 7.

(36) Voyez ci-dessous, an. 1334.

(37) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIV. ex Villani, lib. X. c.* 207.

(38) *Rainaldi, an.* 1332. §. 1. *& suiv. Vading. eod. n.* 6.

(39) *Raynald. an.* 1333. §. 17. *& seqq. Vading, eod.* §. 1. 2. 3.

An de J.C. 1353.

des Freres Prêcheurs, qui avoit ôsé la combattre en Chaire. Il écrivit de tous côtés pour appuier son Sentiment: mais, tous les Docteurs de Paris le rejetterent hautement (40).

Le Roi menace le Pape de le faire bruler, s'il ne se retracte.

Le Roi Philippe de Valois fut allarmé du bruit que faisoit cette Question temeraire, pour ne rien dire de plus fort. Le Pape, pour calmer les Scrupules de ce Monarque, lui écrivit une Lettre le 18 de Novembre (41). Mais le Roi, sans s'arrêter aux Discours du Pape, consulta les Docteurs en Theologie de l'Université, qui declarérent tous la Doctrine du Pape fausse & Heretique (42). Surquoi le Roi menaça le Pape de le faire brûler, s'il ne se retractoit. Ce Fait, que nos bons Catholiques ont eu grand soin de supprimer, est raconté par le Cardinal Pierre d'Ailly, qui parut avec distinction aux celebres Conciles de Pise & de Constance. Voici ses termes en vieux Langage: *Quand*, dit-il, *l'en traita de l'erreur de* Jean XXII. *sur la Vision Beatifique, le Roi de France, qui estoit au Bois de Vincennes, envoya par devers la Faculté de Theologie, non mie par devers l'Université, & luy envoya l'en à Vincennes la Faculté 26. Maitres, & l'appointement qu'ils feirent, il l'executa, & manda lors au Pape Jean XXII. qu'il se revocast, ou qu'il le feroit ardre* (43).

An de J.C. 1306.

Le Pape veut appaiser le Roi.

Ce fut, selon ma conjecture, cette menace terrible qui engagea le Pape à donner, en presence des Cardinaux, la Declaration suivante, qui fut reçuë par des Notaires: „ De peur que quelqu'un, par une mauvaise interpretation, ne puisse dire que nous avons eu quelque Sentiment contraire à la „ Sainte Ecriture, ou à la Foi Orthodoxe, nous disons & protestons expressément, qu'en tout ce que nous avons dit, allegué ou proposé sur la „ Question, si les Ames purifiées du Peché & des Peines du Peché voient „ Dieu de la Vision que l'Apôtre nomme face à face, nous n'avons prétendu decider rien de contaire à l'Ecriture ou à la Foi; & que si, dans les „ Sermons ou les Conferences nous avons dit quelque chose qui y paroisse „ contraire, ç'a été contre notre intention, & nous le revoquons expressément (44). „ Cette Declaration est du 3. de Janvier 1334. Elle est equivoque & trop superficielle. Il écrivit dans le même sens au Roi de France. Il ne s'expliqua point sur ses Sentimens (45).

Projets inutiles pour la Croisade.

Depuis trois ans, on faisoit avec beaucoup d'éclat, mais sans succès, des preparatifs pour une nouvelle Croisade. Jean XXII. avoit entâmé la chose, & la poussoit vivement: „ Ce Pape, dit le P. Maimbourg, qui souhaitoit avec beaucoup de passion le Rétablissement de l'Empire des Chrêtiens „ dans la Palestine, agissoit de concert pour une si noble fin avec le Roi „ Philippe de Valois, qui étoit alors & le plus puissant & le plus renommé de

(40) *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p.* 758. *Vading, an.* 1333. §. 12. *&c. Duboulai, Hist Univ. tom.* 4. *p.* 235. *&c. Launoi, Hist. Nav tom.* 1. *p* 61. *Preuves, Lib. Gall. Edit. de* 1651 *c.* 35. *p.* 1267.

(41) *Rainald. an.* 1333. §. 46.

(42) *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p.* 759.

(43) *Pierre d'Ailly, ap. Lenfant, Hist. du Conc. de Pise, Liv. II.* §. 67. *p.* 146. 147.

(44) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 176. 792. *Rainald. an.* 1334. §. 28.

(45) *Vading, an.* 1333. *n.* 1.

„ de tous les Rois, particulierement depuis la glorieuse Victoire qu'il venoit de remporter sur les Flamans à la Bataille de Cassel. „ Ce Prince negocia d'un côté avec le Soudan d'Egypte, pour la Restitution du Roiaume de Jerusalem, à des Conditions raisonnables; mais, n'aiant rien pû obtenir de cet Infidele, il songea serieusement au moien de lui enlever sa proye. Il se croisa avec Jean Roi de Boheme, & Philippe Roi de Navarre, qui étoient alors à sa Cour avec la plupart des Barons du Roiaume. „ Il fit ensuite „ ses préparatifs avec une extrême application, & des depenses excessives, „ & surpassa tout ce que les Rois ses Prédecesseurs avoient fait en de semblables occasions, jusques-là même qu'il fit équiper dans ses Ports la plus „ belle Flotte qu'on vit jamais en France, & qui estoit capable de porter „ quarante mille hommes d'armes avec leurs chevaux, & fournie de toutes „ sortes de Provisions, dans une abondance prodigieuse. Il avoit aussi pris „ grand soin de faire publier cette Croisade par toute l'Europe, & avoit engagé les Rois d'Arragon, de Majorque, de Sicile, de Chypre, & de Hongrie, les Republiques de Venise & de Genes, à joindre leurs Armes aux „ siennes, pour aller tous ensemble, sous sa conduite, contre le Soudan: „ desorte qu'on faisoit estat que cette puissante Armée de Croisez seroit de „ trois cens mille combattans; ce qui faisoit deja trembler tout l'Orient, „ & remplissoit toute la Terre de la gloire du nom François, au bruit d'un „ si formidable appareil. Mais. . . . . la Guerre qu'Edouard Roi d'Angleterre declara sur ces entrefaites à Philippe, aiant arrêté ce grand Prince, qui fut obligé de tourner ses armes ailleurs, pour se defendre; toute „ cette grande Croisade, qu'il faisoit agir, devint tout à fait inutile; & toutes les forces des Princes de l'Europe s'étant partagées entre ces deux „ grands Partis de France & d'Angleterre, il n'en resta plus pour aller combattre dans l'Egypte & dans la Syrie les Ennemis de Jesus-Christ (46). „

An de J.C. 1334.

Le Legat du Pape en chassé de Boulogne.

Cependant, les Bolonois s'apperçurent enfin qu'ils étoient duppés par la Cour de Rome. Le Chagrin qu'ils en eurent les porta à la Révolte. Ils assiegerent le Legat Bertrand de Poïet dans son Palais, & ils abandonnerent au pillage les Biens de tous ceux qui étoient attachés au Pape Jean. Le Legat, & les autres Gascons qui étoient à Boulogne, n'echaperent qu'avec peine à la rage des seditieux; & ils se retirerent auprès du Pape, après avoir perdu, pour son service, tout ce qu'ils avoient. Jean XXII. commençoit à faire informer contre les Bolonois; mais, sa mort interrompit la Procedure (47).

Il se retracte sur la Vision Beatifique.

Il s'appliquoit en même tems à deux Affaires difficiles, à faire élire un nouvel Empereur, & à terminer la Question imprudente sur la Vision Beatifique. Il auroit bien voulu faire passer son Sentiment sur ce dernier point pour la Doctrine de l'Eglise. Mais, le Scandale de tous les Chrêtiens, & la crainte

(46) *Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. XII. p. 296. &c. Il cite Contin. Nangii. Villani, Lib. 10. c. 167. Naucler, gener. 45. Belleforest, Froissard, Liv. 1. c. 28.*

(47) *Rainaldi, an.* 1334. §. 27. *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p.* 177.

An de J.C. 1334.

crainte du Roi de France, l'obligerent à ſe retracter: ce qu'il fit en préſence de vingt Cardinaux. Voici les termes de ſa Declaration: „ Nous confeſſons & nous croions, que les Ames ſeparées des Corps & purifiées ſont „ au Ciel dans le Paradis avec Jeſus-Chriſt & en la Compagnie des Anges, „ & qu'elles voient Dieu & l'Eſſence divine clairement & face à face, autant que le comporte l'état d'une Ame ſéparée du Corps. Que ſi nous „ avons prêché, dit, ou écrit quelque choſe au contraire, nous le revoquons „ expreſſément (48). „

S'il fut coupable d.Hereſie?

Je ne ſaurois m'empêcher de faire ici une petite digreſſion ſur le Sentiment du Pape touchant la Viſion Beatifique. On s'eſt bien gardé de juſtifier l'Opinion en elle-même; mais, on a voulu que le Pape fut innocent de l'Hereſie qu'elle renferme. Mr. de Sponde a imaginé trois moiens de Juſtification que le P. Pagi adopte ſans examen. 1. Il dit que Jean XXII. ne produiſit la Queſtion que par maniere de Diſpute (*diſputativè*), & non affirmativement (*non aſſertivè.*) 2. Que ſi ce Pontife diſputa contre la Foi, il le revoqua. 3. Enfin, que l'Egliſe n'aiant point encore prononcé ſur le Sujet de la Diſpute, il étoit libre à chacun d'en dire ſon Avis, mais avec la diſpoſition d'embraſſer le Sentiment qui ſeroit reconnu pour le Syſteme de l'Egliſe (49). Examinons d'un œil critique ces trois Raiſons.

1. On nous dit que Jean XXII. n'affirma point que les Ames des Saints ne verroient Dieu face à face qu'après la Reſurrection generale. Mais, le contraire paroit par les Sermons du Pape ſur cette matiere (50). Au raport de Jean Villani, Auteur contemporain, *on diſoit comme certain & on voioit par les effets, que le Pape Jean croioit cette Opinion. Car, ſi quelque Docteur, ou quelque Prelat, lui apportoit une autorité ou un paſſage des Peres qui favoriſât ſon opinion en quelque maniere, il le voioit volontiers & lui donnoit quelque Benefice* (15).

2. Nous avons vû les deux Declarations du Pape ſur cette matiere. Celle du mois de Janvier ne ſignifie rien; car, le Pape y dit ſeulement qu'il n'a jamais eu intention de rien avancer contre la foi. *Il n'y a perſonne qui n'en dit autant, puis qu'aucun de ceux qui ſe trompe ne convient que ſon intention ſoit de bleſſer la Foi* (52). La ſeconde Declaration paroit plus préciſe; & par cela même, elle eſt une Preuve plus forte de l'Erreur du Pape. Dès l'an 1331. il avoit ſoutenu, que juſqu'à la Reſurrection les Ames des Saints ne voient que l'Humanité de Jeſus-Chriſt: mais, peu de tems avant ſa mort, il declare authentiquement qu'elles voient Dieu & l'Eſſence divine face à face. Il reconnoit donc l'Erreur de ſon premier Syſteme.

3. La troiſieme Raiſon de Sponde vaudroit quelque choſe, s'il s'agiſſoit d'un ſimple Particulier: mais, comme il eſt queſtion d'un Pape, qui ſe dit Juge

(48) *Petrus de Herentals, in Sext. Joan. Vit. ap. Baluzium. Villani, lib. XI. c.* 19. 20.

(49) *Sponde, an.* 1333. §. 3. *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 102.

(50) *Rainaldi, an.* 1331. §. 43. *& ſeqq.* *Baluze, tom.* 1. *Vit. Pap. Aven. p.*788. 789.

(51) *Villani, lib. X. c.* 229.

(52) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCIV.* §. 44 *p.* 481.

ge suprême en matiere de foi, le sentiment d'un tel homme est une Decision. Il en faut convenir, ou avouer que le Pape peut se tromper sur ces matieres aussi facilement qu'un Particulier. Je conclus de ces Remarques, qu'en supposant, avec tous les Catholiques, qu'il y eut une Heresie à nier que les Ames purifiées voient Dieu face à face, dès le moment de la mort : je conclus, dis-je, que Jean XXII. fut Heretique dans toutes les formes pendant plus de trois ans, & qu'il ne cessa de l'être qu'à l'heure de la mort, par sa Retractation. Jean Gerson dit que l'Erreur du Pape Jean fut condamnée publiquement à son de trompe (53). An de J.C. 1334.

Ce Pontife fit son Testament en presence des Cardinaux, à qui il recommanda l'Eglise & ses neveux. Il revoqua toutes les reserves de Benefices qu'il avoit faites, voulant qu'elles fûssent nulles du jour de sa mort. Il mourut dans ces dispositions le 4. de Decembre 1334. après avoir entendu la Messe & communié. Il avoit environ quatre-vingt dix ans; & il avoit regné dix huit ans, trois mois, & vingt huit jours (54). Il fut enterré dans l'Eglise Cathedrale d'Avignon, où l'on voit encore son tombeau d'Architecture Gothique. Sa Mort.

Des Auteurs de poids ont parlé de Jean XXII. avec de grands Eloges. Jean André dit qu'il étoit industrieux, savant, d'un esprit penetrant, & d'un grand courage; mais, cet Auteur s'est trompé en ajoutant, qu'il étoit ennemi de la Simonie (55). Villani, qui ne lui est pas favorable, dit pourtant, „ qu'il fut modeste dans sa maniere de vivre, sobre, aimant mieux les viandes grossieres que les delicates, & depensoit peu pour sa personne. Presque toutes les nuits, il se levoit, pour dire son Office, & pour etudier. Il disoit la Messe presque tous les jours, donnoit volontiers audience, & expedioit promptement les affaires. Il étoit colere & prompt à se facher, savant, & d'un esprit penetrant & magnanime pour les grandes choses (56). „ On dit qu'il aimoit beaucoup les gens de Lettres (57). „ Il avoit, dit l'Abbé Choisy, gouverné l'Eglise près de dix-neuf ans, avec une fermeté inebranlable, sans pouvoir jamais être flêchi par les prieres, ni par les menaces, de l'Empereur Louis de Baviere: mais, quoiqu'il fût si entier dans ses sentimens, il fut pourtant obligé un peu avant sa mort à se retracter de l'Opinion qu'il avoit avancée, que les Ames des Bienheureux ne voioient Dieu clairement qu'après la Resurrection; &, en cette occasion, il se rendit avec humilité aux Conseils du Roi & à l'Avis des Docteurs de France. Ce fut lui, qui ajouta une troisieme Couronne à la Thiare Pontificale. Les Papes, au commencement, ne portoient sur la tête qu'un Bonnet d'une forme un peu plus haute que les Bonnets ordinaires, assez semblable aux Mytres Phrygiennes, dont se servoient autrefois les Sacrificateurs de Cybelle. Mais Clovis, Roi des François, pour te- Son Caractere.

(53) *Gerson, Sem. de Pasch.*

(54) *Villani, lib. XI. c. 19. Ptolomeus Lucensis, in sexta Joan. Vit. ap. Baluzium.*

(55) *Joannes Andrea in Proemium Clementin.*

(56) *Villani, lib. XI. c. 20.*

(57) *Amat de Graveson, Hist. Eccl. tom. 5. p. 125.*

An de J.C. 1334.

„ temoigner son respect envers l'Eglise Romaine, qu'il reconnoissoit comme la premiere de toutes les Eglises Chrêtiennes, aiant envoié à St. Jean de Latran une Couronne Roiale d'Or, dont Anastase Empereur de Constantinople lui avoit fait present, le Pape Hormisdas mit sur sa Thiare cette Couronne Roiale, qui en ce tems-là n'etoit autre chose qu'un cercle d'or surmonté de quelques feuillages, à peu près comme sont aujourd'hui les Couronnes des Marquis en France. Les Successeurs d'Hormisdas ont toûjours porté la Thiare avec une seule Couronne jusqu'à Boniface VIII: mais ce Pape, aiant prétendu, dans les Demêlez qu'il eut avec le Roi Philippe le Bel, que les choses temporelles lui étoient soumises aussi bien que les spirituelles, il voulut marquer cette double Autorité jusques sur la Thiare Pontificale, & y mit deux Couronnes au lieu d'une: & enfin, le Pape Jean XXII. y en ajouta une troisieme, ce qui fait presentement l'Ornement de la Thiare Papale, que les Italiens appellent *Il regno*, & quelque fois *Il triregno* (58). „

Jean XXII accusé d'Avarice, de Simonie, &c.

J'avoue que Jean XXII. avoit des qualitez excellentes: mais, il est aussi convaincu de defauts enormes, entr'autres d'Avarice, de Simonie, & d'une Ambition demesurée. En voici des preuves incontestables. Après sa mort, on trouva dans le Thresor de l'Eglise à Avignon, en Or monnoié, la valeur de dix-huit millions de florins & plus; & en vaisselle, croix, couronnes, mitres, & autres joiaux d'or & de pierres précieuses, la valeur de sept millions; faisant en tout vingt-cinq millions de florins d'or. C'est ce que rapporte Jean Villani, qui ajoute: „ J'en puis rendre un temoignage certain, parce que mon Frere, homme digne de foi, qui étoit alors à Avignon Marchand du Pape, l'apprit des Thresoriers & des autres qui furent commis pour compter & peser le Thresor, & en faire le rapport au College des Cardinaux, pour le mettre dans l'Inventaire. Ce Thresor fut amassé pour la plus grande partie par l'industrie du Pape Jean, qui, dès l'an 1319. etablit les Reserves de tous les Benefices des Eglises Collegiales de la Chrêtienté; disant, qu'il le faisoit pour ôter les Simonies, d'où il tira un Thresor infini. De plus: en vertu de la Reserve, il ne confirma presque jamais l'Election d'aucun Prelat, mais il promouvoit un Evêque à un Archevêché, & mettoit à sa place un moindre Evêque: d'où il arrivoit souvent que la vacance d'un Archevêché ou d'un Patriarchat produisoit six Promotions ou plus, dont il venoit de grandes sommes d'argent à la Chambre Apostolique. Mais, le bon homme ne se souvenoit pas de l'Evangile où Jesus-Christ dit à ses Disciples (59): *Que votre Thresor soit dans le Ciel, & ne thesaurisés point sur la Terre.* Le Pape disoit qu'il amassoit ce Thresor pour fournir au Passage d'Outre-Mer, & peut-être en avoit-il l'intention (60). „ Mezerai dit que Jean XXII. avoit amassé cet immense Thresor *par les Exactions qu'il avoit faites sur le Cler-*

(58) *Choisy, Hist. de Philippe de Valois, liv. I. p.* 40.

(59) *Math. VI.* 19. 20.

(60) *Villani, lib. XI. c.* 20.

Clergé de France (61). Ce fut lui, selon Frà-Paolo, qui inventa les Annates (62). An de J. C. 1334.

Ses Ecrits.

J'ai dit, après des Auteurs contemporains, que Jean XXII. étoit savant; & ses Ecrits en sont une Preuve. Il composa un Traité du *Mepris du Monde*; ce qu'il fit peut-être à l'exemple de Seneque, qui, possedant plus de sept millions d'or (63), & qui donna même six cens cinquante mille Ecus à usure (64), ne laissa pas de dogmatizer sur le Mepris des Richesses. Le Pape Jean ecrivit encore sur l'Art de changer les Metaux. Cet Ouvrage parut à Lion, en François, l'an 1557. Mais, on n'en connoit pas le Traducteur. Outre ses Sermons & ses Lettres, on trouve dans le Corps du Droit Canon vingt Decretales appellées *Extravagantes* (65).

LOUIS DE BAVIERE, *Empereur.* PHILIPPE VI. *Roi de France.*

BENOIT XII.

CCIII. PAPE.

Election de Jacques Fournier.

NEuf jours après la mort de Jean XXII., le Comte de Noialles Senechal du Roi Robert en Provence, fit assembler les Cardinaux au nombre de 24. & les enferma dans le Palais d'Avignon. Mais, ils étoient divisés en deux Factions. La plus nombreuse étoit celle des François, qui avoient à leur tête le Cardinal de Comminge, auparavant Archevêque de Toulouse, & alors Evêque de Porto. Ils vinrent lui offrir leurs voix, à condition qu'il promettroit de ne point aller à Rome; ce qu'il refusa, & dit qu'il renonceroit plutôt au Cardinalat, que d'acquerir le Pontificat par une condition si préjudiciale à l'Eglise. Ainsi, les Cardinaux en vinrent au Srcutin; & les deux Partis s'accorderent à nommer le moindre Personnage du sacré College. C'étoit le Cardinal Jacques Fournier, surnommé Blanc de la Couleur de son Habit; car, il étoit Moine de Citeaux. Sans observer l'ordre du Scrutin, on l'elût tout d'une voix, le 20. de Decembre 1334. Quand la chose fut faite, chacun s'étonna de ce Choix; & le nouveau Pape dit à ses Cardinaux, *Vous avez elû un Ane.* Il étoit poutant savant Theologien, & habile Jurisconsulte; mais, il n'étoit pas fait au manege de la Cour de Rome (1).

Son Histoire avant son Pontificat.

Jacques Fournier étoit né à Saverdun au Comté de Foix. Son Pere se nommoit Guillaume. Tous les Historiens sont d'accord sur ce point: mais, l'Auteur de la huitieme Vie publiée par Mr. Baluze, ajoute qu'il étoit de basse Extraction; ce qui a donné lieu à Ciaconius de remarquer, que la Tradition faisoit Jacques Fournier fils d'un Boulanger. Sur quoi le P. Pagi dit qu'il suit de-là, que ceux qui ont dit que ce Jacques étoit fils de la sœur

(61) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 135.
(62) *Frà-Paolo, Traité des Benef. pag.* 225. *& suiv.*
(63) *Tacite, Annal. lib. XIII. n.* 46.
(64) *Dion Cassius, in Ner. c.* 17.
(65) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 104.
(1) *Villani, lib. XI. c.* 21. *Vitæ Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 2. *&* 826.

An de J.C. 1334.

sœur de Jean XXII. se sont trompés, puisque ce dernier étoit, dit-il, d'une famille noble (2). Mais, cette raison ne me paroit pas solide, puisque le sentiment le plus commun est que Jean XXII. étoit fils d'un Savetier de Cahors. Quoiqu'il en soit, on sait que Jacques Fournier embrassa la Vie monastique dès sa jeunesse. Il prit l'Habit Religieux dans l'Abbaie de Boulbone de l'Ordre de Cisteaux au Diocese de Mirepoix. Il vint etudier à Paris, où il étoit deja Bachelier en Theologie, quand il fut elû Abbé de Fontfroide du même Ordre en 1311. Aiant reçu le Degré de Docteur, il fut Evêque de Pamiers en 1317. & il gouverna cette Eglise neuf ans, pendant les quels il en augmenta les Batimens, la Jurisdiction, & les Droits; & il y deracina l'Heresie qui s'y étoit etenduë par la negligence de ses Prédecesseurs. Il fut ensuite transferé au Siege de Mirepoix, où il demeura 21. mois. Enfin, Jean XXII. le fit Cardinal Prêtre du titre de St. Prisque; &, huit ans après, il fut elû Pape, & prit le nom de BENOIT XII (3).

Son Election fut prédite à un Evêque Italien.

Pour egaier la matiere, je rapporterai un petit Conte, qui peut servir à faire connoître le Genie fabuleux de ce Siécle. Un Evêque d'Italie, s'étant mis en chemin pour venir à Avignon, vit en songe une personne qui lui dit: *Vous cherchez le Pape. Il n'est plus.* Un moment après, cette voix lui dit: *Regardez. Voici le Pape:* il vit alors un grand homme qui lui étoit inconnu. Continuant son chemin, il apprit des nouvelles certaines de la mort du Pape Jean XXII. Arrivé a Avignon, il entra en plein Consistoire: il regarda attentivement tous les Cardinaux; &, ne reconnoissant point parmi eux la figure qu'il avoit vuë en songe, il demanda si tous les Cardinaux étoient en ce lieu? On lui repondit, qu'il n'y manquoit que le Cardinal Blanc. Il alla le voir à son logis: &, aiant reconnu que c'étoit l'original de la copie qu'il avoit vuë en dormant, il lui dit: *Mon Pere, vous serez elû Pape.* Le Cardinal ne pût s'empêcher de rire, n'aiant pas de si hautes esperances, parce qu'il étoit le plus pauvre de tous les Cardinaux. Mais, l'Evenement confirma la Prediction (4). Ce recit est fort suspect.

Sa Liberalité.

Benoit XII., dès le lendemain de son Election, tint son premier Consistoire, où il ordonna que l'on reparât les Eglises de Rome, entr'autres St. Pierre & St. Jean de Latran, & les Palais abandonnez. Il donna pour cet effet cinquante mille florins, & cent mille au College des Cardinaux pour subvenir à leurs besoins. Le jour de Noël, il accorda à tous ceux qui avoient assisté à la Messe de l'Evêque de Palestrine sept années & sept quarantaines d'Indulgence (5).

An de J.C. 1335.

Ses premieres Actions.

Il fut couronné solemnellement dans l'Eglise des Freres Prêcheurs à Avignon, le 8. de Janvier 1332. &, dès le lendemain, il écrivit des Lettres circulaires aux Princes & aux Prelats, pour leur donner avis de son Election

(2) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom. 4. p. 107.*

(3) *Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 197. 229. 796. Albert. Argent.*

(4) *Albertus Argentinensis, in Chron.*

(5) *Vita Pap. Aven. ubi supr. p. 219. Rainald. an. 1334. §. 2.*

An de J.C. 1335.

tion (6). Le 10. du même mois, il ordonna aux Prelats & à tous les autres Ecclesiastiques, qui avoient des Benefices à charge d'Ames, de sortir d'Avignon, à moins qu'ils ne produisissent des raisons valables pour autoriser leur sejour dans cette Ville; leur declarant, qu'en cas de desobéïssance, il emploieroit contr'eux les Remedes de Droit (7).

On lui fait hommage de la Sardaigne & de Naples.

Peu de tems après, Alfonse Roi d'Arragon lui fit hommage pour la Sardaigne, & Robert pour le Roiaume de Naples; mais, Frederic, Roi de Sicile, le refusa. Robert fit de grandes instances pour faire poursuivre ce Prince comme Rebelle à l'Eglise. Mais, le Pape se contenta de lui envoier un Nonce, avec une Monition, où il lui reproche plusieurs crimes (8).

Il revoque les Commendes.

Dans un Consistoire que Benoit XII. tint le dernier jour de Mai, il revoqua toutes les Commendes faites par ses Prédecesseurs, excepté celles des Cardinaux & des Patriarches. Il revoqua aussi toutes les Expectatives dont son Predecesseur avoit chargé les Eglises, & meprisa entierement toutes les Sollicitations importunes des Princes seculiers, & même des Personnes Ecclesiastiques. Il refusa de donner des Benefices à ceux qui en avoient de suffisans, selon leur condition; &, quand il leur en donnoit de plus grands, il les obligeoit à quitter les premiers. Enfin, on assure, qu'il bannit de la Cour de Rome la Simonie, & qu'il s'efforça d'éloigner de l'Eglise de Dieu la cupidité & la conduite intéressée (9).

Decret sur la Vision Beatifique.

Dès le 2. de Fevrier, le Pape avoit fait un Sermon, où il dit, qu'avant le jour de la Resurrection generale, les Saints voient clairement l'Essence; ce qui est contraire à l'Opinion erronée de son Predecesseur. Deux jours après, il fit appeller en Consistoire ceux qui avoient prêché le sentiment de Jean XXII. pour découvrir les raisons & les motifs de leur conduite. Le 6. de Juillet, il alla au Pont de Sorgue près d'Avignon. Il y mena avec lui plusieurs Maîtres en Theologie; &, en leur presence, il fit lire le Traité qu'il avoit composé sur la Question de la Vision Beatifique. Rainaldi nous apprend, que ce docte Traité est en Manuscrit dans la Bibliotheque du Vatican (10). Cependant, la Dispute ne fut terminée que l'année suivante 1336. par la Constitution *Benedictus Deus*, où il definit, après un mûr examen, & de l'avis de ses Freres les Cardinaux, 1. Que, suivant la commune disposition de Dieu, les Ames de tous les Saints qui sont sortis de ce monde avant la Passion de Jesus-Christ, celles des Apôtres, des Martyrs, & des autres Fideles, qui sont morts sans avoir été baptizés, sans qu'à l'heure de leur mort il y eut rien en eux à purifier: celles qui ont été purifiées après leur mort; celles des enfans baptizés & morts avant l'usage de raison; toutes ces ames, même avant la réunion à leur corps & le jugement general, sont dans le Ciel & le Paradis avec Jesus-Christ, joints à la Compagnie des Anges, & voient l'Essence

(6) *Ptolomæus Lucensis*, *ap. Baluzium*, *ubi supr. Raina'd. an.* 1334. §. 3.

(7) *Vit. Pap. Aven. p.* 221. 230. *Rainaldi*, *an.* 1335. §. 67.

(8) *Ubi supr.*

(9) *Vit. Pap. Aven. p.* 198. 222. 230. *Rainaldi*, §. 57.

(10) *Rainaldi*, *an.* 1335.

An de J.C. 1335.

ſence divine d'une Viſion intuitive & face à face, ſans moïen d'aucune créature interpoſée. 2. Que, par cette Viſion, elles jouïſſent de l'Eſſence divine; & que c'eſt ce qui les rend vraiement heureuſes, & leur donne la vie & le repos éternel. 3. Que cette Viſion, & cette jouïſſance de l'Eſſence divine, fait ceſſer en elles les actes de foi & d'eſperance, en tant que ce ſont des Vertus Theologiques; & que quand cette Viſion intuitive aura une fois commencé, elle continuera ſans interruption juſqu'au jugement final, & enſuite éternellement. 4. Que les Ames de ceux, qui meurent en peché mortel, deſcendent auſſi-tôt en Enfer, & y ſont tourmentées. Enfin, il menace de traiter comme Heretique quiconque à l'avenir aura la temerité d'avancer ſciemment quelque Propoſition contraire à la Doctrine contenuë dans cette Bulle (11). Elle eſt dattée du 29. de Janvier 1336. C'eſt ainſi que Benoit XII. rejetta par une Definition authentique le Sentiment de ſon Prédeceſſeur. Mais, on ne doit pas s'en étonner.

Paralelle de Jean XXII. & de Benoit XII.

Car, Benoit XII. étoit très-différent de Jean XXII. même à l'exterieur. Jean avoit le viſage pâle, la taille petite, la voix foible. Benoit étoit fort grand, avec un viſage ſanguin, & une voix ſonore. Leur conduite ne fut pas moins différente. Jean s'appliquoit à elever & à enrichir ſes Parens, à regner ſur la Nobleſſe en écoutant favorablement leurs demandes, à avoir à ſes gages grand nombre de Chevaliers. Benoit ne fit rien de ſemblable. Car il diſoit: Dieu me garde, que le Roi de France m'aſſerviſſe tellement par le moïen de mes Parens, qu'il me contraigne à faire tout ce qu'il deſire, comme il eſt arrivé à mon Predeceſſeur (12).

Pourquoi le Pape n'alla pas en Italie.

Avant que le Pape ſe retirât au Pont de Sorgue, il avoit donné Audience en plein Conſiſtoire aux Deputez que les Romains lui envoierent pour le preſſer d'aller retablir le St. Siege à Rome. Benoit parut touché des fortes raiſons qu'on lui allegua; &, après en avoir deliberé avec les Cardinaux, il repondit aux Ambaſſadeurs, que ſon intention étoit de correſpondre au juſte deſir des Romains; mais, qu'il remettoit juſqu'au 1. d'Octobre à declarer ſa volonté ſur le terme du voiage (13). Rainaldi a conjecturé que le Pape fut retenu à Avignon par les Artifices de Philippe de Valois Roi de France (14). Mais, l'Auteur de la premiere Vie de Benoit XII., dans le Recueil de Mr. Baluze ſur les Papes d'Avignon, produit un autre motif du ſejour de la Cour de Rome à Avignon. Le Pape, dit-il, avoit reſolu de tranſporter le St. Siege à Boulogne, pourvû que les Habitans vouluſſent le recevoir & le traiter avec honneur, lui rendre obéïſſance, & lui demeurer fideles. Il s'en expliqua en Conſiſtoire public; & il voulut que ſes intentions fuſſent divulguées dans toute la Chrêtienté, ſur-tout en Italie. Pour ſonder les intentions des Bolonois, il leur envoia des Nonces pour leur communiquer ſon deſſein, avec ordre, s'ils trouvoient les Bolonois diſpoſés à le recevoir, de preparer ſon Palais & ceux des Cardinaux. Mais, les Nonces à leur arrivée

(11) *Apud Bzovium, an.* 1336.

(12) *Albertus Argentinenſis, ap. Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCIV.* §. 44. §. 497.

(13) *Vit. Pap. Aven. p.* 199.

(14) *Rainald. an.* 1335. §. 3. *& ſeq.*

vée, trouverent que la Ville de Boulogne étoit encore en pleine Rebellion contre l'Eglise Romaine, de même que la plupart des autres-Villes voisines. Les Nonces revinrent à Avignon rendre compte à Benoit de l'état des choses. Le Pape en fut affligé. Mais, voiant qu'il n'y avoit aucun remede à un si grand mal, il changea d'avis, & resolut de fixer son sejour à Avignon (15). Il commença donc à faire bâtir depuis les fondemens un Palais magnifique pour le tems, & très-bien fortifié de Murailles & de Tours, & continua ce bâtiment tant qu'il vêcut. Il prit pour cet effet la place de la Maison Episcopale. Mais, il ordonna qu'on en bâtit ailleurs une autre pour l'Evêque d'Avignon, en recompense (*in Recompensam*) de celle qu'il ôtoit à ce Prelat; ce qui fut executé (16).

An de J.C. 1335.

Quelques Historiens, Italiens & Allemans, ont écrit que Benoit XII. confirma les violentes Procedures de son Prédecesseur contre l'Empereur Louis de Baviere. Mais, le P. Pagi leur oppose les huit Auteurs qui ont écrit la Vie du Pape Benoit (17). Je pense qu'en distinguant les tems, on peut facilement concilier ces Historiens, quoique leurs Narrations paroissent fort opposées & même contradictoires, au jugement du R. P. Pagi (18). Ne peut-on pas concevoir, qu'au commencement de l'an 1335. le Pape à pû confirmer l'Excommunication & les autres Peines de Droit que Jean XXII. avoit prononcées contre Louis de Baviere; & que sur la fin de la même année il se soit relâché de cette rigueur, à l'occasion que je vais dire. Le Roi Philippe, qui avoit pris beaucoup d'ascendant sur Jean XXII., & qui s'étoit mis en droit de tout demander à ce Pape sans craindre d'être refusé, voulut agir de la même maniere avec Benoit XII. Il lui envoia des Ambassadeurs, par lesquels il lui demanda 1. de faire Jean son fils ainé Roi de Vienne; 2. de le faire lui-même Vicaire de l'Empire en Italie, de lui donner la Décime des Dîmes pendant dix ans, & tout le Thresor de l'Eglise pour le Secours de la Terre Sainte. Ces Demandes épouvanterent tellement le Pape & les Cardinaux, qu'ils resolurent de se reconcilier avec l'Empereur: ce que ce Prince aiant appris, par les Amis qu'il entretenoit toûjours en Cour de Rome, il envoia aussi-tôt au Pape & aux Cardinaux des Ambassadeurs avec des Lettres très-soumises. Le Pape, de son côté, écrivit aux Ducs d'Autriche alliez de Louis, qu'il recevroit ce Prince avec plaisir, s'il vouloit revenir au Sein de l'Eglise (19). J'ai même des Auteurs qui disent que le Pape envoia des Nonces à l'Empereur, pour le porter à se soumettre au St. Siege; mais, que ce Prince demeura invinciblement obstiné dans sa Révolte (20); ce que nous allons convaincre de faux.

Negociation avec l'Empereur.

La Negociation continua. L'Empereur Louis renvoia ses Ambassadeurs à Avignon l'année suivante 1336. avec une Procuration par laquelle il revoque tout ce qu'il avoit fait contre le Pape Jean XXII. & tous les Edits qu'il avoit publiés à Rome, ajoutant plusieurs Promesses pour confirmer l'ac-

An de J.C. 1336.

Suites de la Négociation.

(15) *Baluze, Vit. Pap. Aven. p. 199.*
(16) *Ibid.*
(17) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. n. 113.*
(18) *Ubi supr.*
(19) *Vitæ ap. Baluzium, p. 126. Rainaldi, an. 1345. §. 1. 2.*
(20) *Prima Vit. Benedict. apud Baluzium Quarta Vita, ibid. col. 227.*

An de J.C. 1336.

l'accomodement. „ Et assurement, il s'oblige à tant de choses dans ses Lettres, pour satisfaire le Pape & l'Eglise, qu'en les lisant comme elles sont rapportées tout au long en dix-huit feuillets par le Chancelier Heuvart, & en abregé dans les Annales de Mr. de Sponde, on se persuade aisement que l'Affaire est concluë, & qu'on ne peut rien exiger davantage, pour lui donner son Absolution (21). „ Les Ambassadeurs furent oüis en Consistoire public; mais, le Pape ne decida rien. Albert de Strasbourg Auteur du tems dit pourtant: que le Pape repondit fort gracieusement, que Lui & les Cardinaux seroient bien aises que l'Allemagne, ce noble rameau de l'Eglise, se réunit au tronc d'une maniere si honnorable pour le St. Siege. Il s'etendit sur les Louanges de l'Allemagne & de Loüis, qu'il disoit être le plus noble Seigneur du Monde, attribuant à la Vacance de l'Empire les Desordes de l'Italie, & la perte de l'Armenie & de la Terre-Sainte. Il conclut, qu'il devoit donner l'Absolution à Louis, & on esperoit qu'il la donneroit le lendemain. Mais, le Roi de France & le Roi de Naples avoient detourné de ce dessein presque tous les Cardinaux. Car, pour s'y opposer, il étoit venu à Avignon deux Archevêqnes, deux Evêques, & deux Comtes, de la part du Roi Philippe, & autant de la part du Roi Robert; qui soutenoient, qu'il n'étoit pas raisonnable de préferer un si grand Heresiarque à leurs Maîtres très-fideles à l'Eglise, & que le Pape devoit prendre garde d'être nommé Fauteur d'Heretiques. Le Pape repondit: *Que veulent donc vos Maîtres? Veulent-ils, qu'il n'y ait point d'Empire?* Ils repliquerent fierement: *Saint Pere, ne faites pas dire à nos Maîtres, & à nous, ce que nous ne disons pas. Nous ne parlons pas contre l'Empire, mais contre la Personne de Louis, qui est condamné.* Et comme ils disoient, qu'il avoit beaucoup fait contre l'Eglise, le Pape repondit: *Au contraire, c'est nous qui avons fait contre lui. Il seroit venu avec un Bâton à la main aux pieds de notre Predecesseur, s'il avoit voulu le recevoir; & tout ce qu'a fait ce Prince, c'est parce qu'il y a été poussé.* Mais, quoique le Pape assurât qu'il tireroit de Louis de meilleures Conditions pour les deux Rois, que s'ils le tenoient dans une Tour, il ne put rien gagner, parce que le Roi de France avoit saisi dans tous ses Etats les Revenus des Cardinaux. En ce même tems, Jean Roi de Boheme, & Henri Duc de Baviere son Gendre, avoient ecrit en Cour de Rome, qu'avec le Secours du Roi de Hongrie, du Roi de Pologne, & de quelques autres, ils vouloient etablir hautement un autre Roi des Romains; ce qui poussa encore les Cardinaux à detourner le Pape de l'Absolution de Louis, en disant: *Puisque ceux-même de son Parti le veulent deposer, ce seroit une Imprudence au St. Siege de choquer tant de Princes pour un Homme foible & sans appui.* Ainsi, le Pape donna un autre terme pour deliberer, & les Ambassadeurs de Louis s'en retournerent sans avoir rien fait (22). Ce Prince ne se rebuta pas. Il envoia peu de tems après d'autres Ambassadeurs pour la même Affaire; mais, il ne put rien obtenir.

Ce

(21) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p.* 633.

(22) *Albertus Argentinensis ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIV.* §. 45.

Ce que Louis de Baviere entreprit encore l'année suivante fut pareillement sans succès. Et comme le Roi Philippe étoit cause de la dureté du Pape, le Pape, à son tour, desapprouva l'Alliance que Philippe vouloit faire, apparemment contre l'Anglois, avec Louis de Baviere (23).

An de J.C. 1337.

Tentative pour la Croisade.

Philippe de Valois temoignoit toujours un desir sincere d'aller faire la Guerre aux Sarrazins dans la Palestine. Mais, comme le Roi d'Angleterre faisoit alors de grands préparatifs, il „ lui envoia le Comte d'Eu, Connêtable de France, pour l'exhorter à se croiser, comme tant d'autres Princes Chrêtiens avoient deja fait. Edouard leur repondit fierement, qu'il seroit le premier à prendre la Croix, quand Philippe lui auroit rendu ce qu'il avoit usurpé sur lui; ne voulant point qu'on lui pût reprocher, qu'en faisant une Reponse ambiguë, il avoit laissé partir Philippe, & n'avoit attaqué la France qu'en l'absence de son Roi, & pendant qu'il combattoit les Infideles. Cette Reponse fit connoître clairement les intentions du Roi d'Angleterre; Philippe ne songea plus à passer la Mer, mais il alla à Avignon, avec le Duc de Normandie, representer au Pape, que ce n'étoit pas sa faute, & que, sur le point d'être attaqué par Edoüard, il ne seroit pas de la prudence d'abandonner son Roiaume. Le Pape le reçut fort froidement, & ne voulut point entendre à ses raisons: il croioit qu'Edouard n'eut osé entrer en France, parce qu'il l'avoit menacé de l'Excommunication, s'il troubloit la Croisade; &, sur cette confiance, il vouloit absolument que le Roi partît: il s'emporta même, quand il vit le voiage tout-à-fait rompu, jusqu'à nommer Philippe Deserteur de la Cause de Dieu. . . . . Le Roi, à qui sa Conscience ne reprochoit rien, ne s'embarrassa pas beaucoup du Zele un peu indiscret du Pape (24) „ & il n'eut aucun egard à ses plaintes touchant les Immunités du Clergé (25).

An de J.C. 1338.

Affaire de l'Empereur.

L'Empereur, n'aiant pû se reconcilier avec la Cour de Rome, rappella les Ambassadeurs qu'il avoit envoiez en dernier lieu à Avignon. L'Archevêque de Mayence, aiant à cœur les interêts de l'Empire, assembla à Spire plusieurs Prelats considerables, qui resolurent unanimement d'envoier au Pape, pour lui demander l'Absolution de Louis, & s'il la refusoit de se rassembler & deliberer sur ce qu'ils avoient à faire. Le Pape reçut agreablement les Deputez de l'Assemblée de Spire; mais, il leur dit à l'Oreille, presque en pleurant: *Je suis bien disposé pour votre Prince; mais, le Roi de France m'a ecrit, que si je l'absous sans son consentement, il me traitera plus mal que ses Predecesseurs n'ont traité Boniface* (26).

Conduite de l'Empereur.

Toutes les Demarches de l'Empereur furent inutiles en Cour de Rome; mais, on ne sauroit croire combien elles contribuerent à affermir son Autorité. On se persuada facilement, que le Pape en vouloit aux Droits incontestables de l'Empire; &, pour les maintenir, tous les Electeurs, excepté le

(23) *Rainald. an.* 1336. §. 39.
(24) *Choisy, Hist. de Philippe de Valois, Liv. I. p.* 47. 48.
(25) *Apud Rainaldum, an.* 1337. §. 17.
(26) *Albert. Argentinensis, in Chr.*

An de J. C. 1338.

le Roi de Boheme, s'assemblerent à Constaïm au Territoire de Mayence, où ils declarerent, Que celui qui est elû Roi des Romains par les Princes Electeurs, ou par la plus grande partie même en discorde, n'a point besoin d'approbation, de confirmation, ni de consentement du St. Siege pour prendre le titre de Roi, ou pour administrer les Biens & les Droits de l'Empire. Ils s'assemblerent aussi à Rens sur le Rhin, où ils s'engagerent par Serment à maintenir l'Empire & ses Droirs contre tous, sans exception, & y obliger tous ceux qu'ils pourroient, nonobstant toute dispense ou absolution (27).

Diete de Francfort.

L'Empereur, voiant tous les Princes de l'Empire bien disposés en sa faveur, profita de l'occasion; il convoqua une Diete à Francfort, où il fit passer le fameux Decret datté du 8. d'Aout, qui casse toutes les Procedures faites contre lui par Jean XXII.; soutenant que le Pape ne peut rien faire de semblable contre l'Empereur, que par Attentat. Le Roi d'Angleterre se trouva à Francfort, avec les Princes de l'Empire (28). De plus: par le Conseil de Guillaume Ockam, les Actes & Procedures de Jean XXII. furent cassés & annullés par un Decret Imperial (29): à quoi l'on ajouta un Decret particulier de l'Excellence & des Droits de l'Empire, & de la Puissance du Roi des Romains (30). Les Electeurs donnerent avis de ce Decret au Pape; & Goldast nous a conservé leurs Lettres (37). L'Empereur se defendit aussi par une Apologie particuliere contre les Entreprises du Pape (32).

Conduite du Pape.

Le Docteur Albert de Strasbourg fut envoié par son Evêque à Avignon, porter au Pape des Copies du Decret de Louis & de la Resolution de Princes de l'Empire, pour en maintenir les Droits; & representer à Sa Sainteté, que l'Evêque de Strasbourg ne pourroit plus resister à l'Empereur Louis, ni se dispenser de lui faire hommage, & reconnoître qu'il tenoit de lui les Droits Regaliens. C'est Albert, qui rapporte ce Fait dans sa Chronique; & il ajoute: „ Le Pape me parla durement du Prince (l'Empereur Louis;) „ & je lui dis: Votre Discours favorable l'a rendu plus glorieux, que si „ vous lui aviés donné cent mille Marcs d'argent. Alors le Pape, eclatant de „ rire, dit: Or, il veut donc me rendre le mal pour le bien. Et ce rire „ fit voir que ses paroles dures ne venoient pas du fonds du cœur (33). „

Ce-

(27) *Apud Herwart*, *an.* 1338. §. 34. *Du Mont*, *Corps Diplomat. tom. I. part.* 2. *p.* 168. *Schilterus*, *de Libertate Eccl. Germ. lib.* 3. *c.* 3. §. 3. *Albertus Argentinensis*, *Nic. Burgundus*, *Aventinus*, *lib. VII. c.* 18. *n.* 3.

(28) *Adlzreiter*, *part.* 2. *lib.* 3. *n.* 38. *Herp*, *in Chron. Francof. an.* 1338. *Nicolaus Minorita*, *fol.* 331. 342.

(29) *Ap. Goldastum*, *tom.* 3. *p.* 410. *Albertus Argentinensis*, *p.* 129.

(30) *Apud Albericum de Rosate*, *lib.* 3. *C. de Quadriennii prescriptione. Flacium*, *de Translat. Imperii*, *pag.* 100. *Hier. Balbum*, *de Coron. Caroli V. p.* 65. *Henricum Rebdorfium*, *ad an.* 1339. *Lehmannum*, *lib. VII. cap.* 17. *Goldast*, *tom.* 3. *p.* 410. *Leibnitz*, *p.* 1. *Cod. Jur. Germ. Diplom. p.* 148. *&c.*

(31) *Goldast*, *Stat. & Rescript. Imper. p.* 101. *tom.* 1. *p.* 335.

(32) *Mutius*, *lib.* 24. *p.* 236. *Goldast*, *tom.* 1. *p.* 321. *Freher. Flacius*, *Cat. Test. Verit. p.* 820. *Naucler*, *Gener.* 45.

(33) *Albertus Argentinensis*, *Chr. p.* 129.

Cependant, Mutius nous apprend, que Benoit XII. publia contre les Decrets de l'Empereur & des Princes un grand nombre de Bulles horribles, dont les Consciences furent miserablement tourmentées: *Pontifex è contrà Bullis horrendis & multis fulminavit, quibus conscientiæ miserrimè tortæ sunt* (34). Il se plaignit encore par ses Lettres à divers Princes de l'Europe des excès de l'Empereur Louis (35). Il établit Vicaire de l'Empire en Italie Luquin Visconti, comme si le Thrône Imperial eut été vacant. Il etablit aussi des Gouverneurs pour l'Eglise, à Verone, à Parme, à Vicenze: Les Seigneurs de Gonzaga furent etablis à Mantouë & à Regio, & le Marquis de Ferrare à Modene, moiennant une redevance de cinq mille florins d'or par an, & à condition qu'ils entretiendroient pendant trois mois, tous les ans, deux cens Cavaliers & trois cens Fantassins bien armés, dans la Lombardie, pour le Service de l'Eglise (36). On peut conclure de ces Faits averés, que l'Abbé de Choisy s'est tompé, lorsqu'il a ecrit que le Pape, *pour s'assurer d'un Protecteur contre* Philippe de Valois, *s'accomoda avec Louis de Baviere, lui donna l'Absolution, & le reconnut pour Empereur* (37). Mes Auteurs m'apprennent tout le contraire. La même année 1338. le Pape fit une Promotion de six Cardinaux.

An de J.C. 1338.

Mais, l'année suivante, l'Empereur fit un Edit pour defendre expressement à ses Sujets de recevoir ou d'executer aucune Lettre du Pape, sans en avoir la Permission de l'Evêque (38). Cependant, le Roi Robert faisoit ses efforts pour recouvrer le Roiaume de Sicile: mais, cet Etat étoit au pouvoir de Pierre II. fils ainé du Roi Frideric mort le 24. de Juin 1337. Robert écrivit à Benoit XII. qui, par sa Lettre du 28. d'Août, lui promit de ne point souffrir que l'on entreprit rien à son Préjudice, & au contraire de l'assister de tout son pouvoir. Sur ces entrefaites, Pierre II. envoia demander au Pape par deux Chevaliers l'Investiture du Roiaume de Sicile; mais, le Roi de Naples envoia de son côté en Cour de Rome, pour representer à sa Sainteté les Droits qu'il prétendoit avoir sur la Sicile. Le Pape envoia deux Nonces en Italie, avec une grande Bulle, où il ordonne à Gocio Patriarche titulaire de Constantinople, & à Ratier Evêque de Vaison, ses deux Nonces, de se transporter en Sicile, & de declarer Pierre d'Arragon, & les autres Enfans ou heritiers de Fréderic, dechûs de la possession de cette Isle; & qu'elle est devoluë à l'Eglise Romaine, & par consequent réunie à l'autre partie du Roiaume, c'est-à-dire à la Sicile deça le Fare: qu'enfin, elle appartient au Roi Robert, comme vrai Feudataire de l'Eglise. Mais, toutes les diligences des Legats ne produisirent d'autre effet, que l'Excommunication de Pierre II, qui meprisa l'Anathême dont on l'avoit frapé (39). En même

An de J.C. 1339.

Procedures contre Fréderic de Sicile.

(34) *Mutius, lib. XXIV. p.* 238. *Herwart, an.* 1338. §. 53.

(35) *Apud Du Mont, Corps Diplomat. tom. I. part. II. p.* 169.

(36) *Quinta Vit. Benedicti, Liber Arnoldi Camerarii, apud Baluzium, ubi supr.*

(37) *Choisy, Hist. de Philippe de Valois, Liv. I. p.* 48.

(38) *Rebdorff, ad an.* 1339. *Struvius, Hist. Germ. tom.* I. *p.* 604. §. 24.

(39) *Rainaldi, an.* 1339. §. 26. 36. 42. 44. 45. *&c. Villani, lib. XI. c.* 70.

An de J.C. 1339.

même tems, le Pape s'appliquoit à la Réforme de divers Ordres Religieux, qui commençoient à decheoir notablement de la pureté de leur premiere Institution (40).

On traite de la Réunion des Grecs.

Cette année 1339. il y eut, sur le tapis, une Negociation importante pour la Réunion des Grecs avec l'Eglise Latine. Mais, il n'y avoit point de sincerité dans les demarches que firent les Schismatiques à ce sujet. Ils n'agissoient que par interêt, & par le pressant besoin qu'ils avoient du Secours des Princes d'Occident contre les Turcs qui approchoient du Thrône Imperial. L'Empereur Andronic, pressé par la nécessité de ses affaires, envoia en France le Moine Barlaam son Confident, & un noble Venitien de la Maison Dandolo, pour demander du Secours. Philippe de Valois n'étoit pas en situation d'entamer une pareille Negociation. L'Anglois étoit pour lui un ennemi trop dangereux. Les Ambassadeurs Grecs vinrent donc à Avignon, où Barlaam, pour obtenir du Secours, representa: „ Que son „ Maître avoit toutes les envies du Monde de faire une bonne & solide Réu-„ nion, au contentement des uns & des autres: Qu'il croioit que le vray „ moien d'y parvenir étoit que les Princes Latins gagnassent les esprits & „ l'affection des Grecs, en leur envoyant un prompt & puissant Secours, pour „ reprendre & pour remettre entre leurs mains les quatre principales Villes „ que les Turcs leur avoient enlevées: Qu'après cela, si le Pape vouloit „ convoquer un Concile general, où les quatre Patriarches se trouvassent, „ ou en personne, ou par leurs Deputez, pour y examiner la Question du „ St. Esprit, il ne doutoit nullement qu'elle ne fût decidée selon la Doc-„ trine de l'Eglise Romaine; & qu'ensuite, on ne fit d'un commun consen-„ tement une Réunion toute autrement solide qu'on ne l'avoit faite au Con-„ cile de Lion, où il ne s'étoit trouvé pour les Grecs que des Deputez de „ la part de l'Empereur Michel Paleologue, & pas de celle des Patriar-„ ches; ce qui a été la cause d'une si prompte & si generale rupture.„ De l'avis du Sacré College, le Pape Benoit repondit: „ Qu'il falloit avant tou-„ tes choses rétablir l'Union, par le retour des Grecs à l'Obéïssance de l'E-„ glise Romaine; après quoi l'on ne manqueroit pas de porter les Princes „ Chrêtiens à leur envoier au plutôt le Secours qu'ils demandoient. Que „ sans cela, on avoit lieu de croire que les Grecs, qui ne parloient guere de „ Réunion, que quand ils avoient besoin du Secours des Latins, n'y songe-„ roient plus quand ils en auroient tiré tout ce qu'ils prétendoient. Que „ pour la Convocation du Concile, c'étoit une chose à la quelle il ne falloit „ nullement penser, en un tems où tout étoit en Guerre, outre que l'E-„ glise ne vouloit pas qu'on examinât de nouveau une Question deja deci-„ dée, & si solemnellement reconnuë & declarée dans plusieurs Conciles, „ & tout nouvellement encore dans celui de Lion, qu'on ne pouvoit pas „ douter qui ne fût Oecumenique, puis qu'outre une infinité de Prelats de „ l'Occident, les Ambassadeurs des Princes Chrêtiens, & ceux de l'Empe-reur

(40) *Secunda Vit. Benedicti, ap. Baluzium.*

„ reur Michel Paleologue, il s'y étoit encore trouvé des Deputez de 38. „ Metropolitains Grecs, & de tous leurs Suffragans. Que cela neanmoins „ n'empêchoit pas que les Patriarches ne pussent envoier au Pape leurs Deputez, non pas pour entrer en Dispute, mais pour être instruits de la Doctrine des Latins, dont on seroit toujours bien aise de leur faire voir la solidité par l'Ecriture & par la Tradition (41). „ Toutes les Romontrances de Barlaam furent inutiles. Le Pape & les Cardinaux ne voulurent jamais changer d'avis, quoiqu'on leur pût dire. Il est vrai que Benoit XII. envoia deux Evêques à Constantinople, pour instruire les Grecs, s'ils le vouloient être; mais, leur Negociation, ou plutôt les tentatives qu'ils firent pour en entamer une, furent inutiles (42).

An de J.C. 1339.

Nous avons vû dans la Vie de Jean XXII, que les Bolonois s'étant revoltés contre ce Pape chassérent de leur Ville Bertrand de Poïet son Legat. L'an 1337. le Pape fit informer contre cet Attentat, excommunia les Bolonois, priva leur Ville de son Academie, & revoqua tous les Privileges que ces Rebelles avoient obtenus des Empereurs, & du St. Siege. Les Bolonois, considerant que cette Sentence leur étoit fort préjudiciable, envoierent des Deputez à Avignon, se soumettre au Pape. Ils furent reçus en grace, moïennant un Tribut annuel de huit mille florins d'or. Le Traité étant conclu, & les Bolonois s'étant entierement soumis à la Juridiction du Pape, sous le Gouvernement du Legat, furent absous de toutes les Censures prononcées contr'eux (43).

An de J.C. 1340.

Reduction de Bologne sous l'Obéïssance du Pape.

Le Pape n'avoit rien oublié pour prevenir la Guerre qui s'alluma entre la France & l'Angleterre: mais, il ne put rien obtenir du Roi Edouard, qui vouloit absolument qu'on lui rendît ses Places de Guienne, & que les François abandonnassent le Roi d'Ecosse; ce que Philippe de Valois ne vouloit pas faire (44). Pour entretenir les Armées qui étoient en Campagne, le Roi Philippe obtint du Pape les Decimes de deux ans; mais, ne les trouvant pas suffisantes, il résolut aussi d'y emploier l'argent des Decimes destinées pour la Croisade; à quoi le Pape s'opposa fortement, par sa Lettre du 2. d'Avril 1340 (45).

L'an 1342. le Pape Benoit XII. mourut d'un ancien mal de jambes, dont l'humeur coulant plus qu'à l'ordinaire, les Medecins la voulurent arrêter: ce qui joint à quelques autres accidens emporta le malade le 25. d'Avril, après avoir tenu le St. Siege, sept ans, quatre mois, & six jours. Il fut enterré dans l'Eglise d'Avignon, où l'on voit encore son Tombeau. „ Il „ fut fort regretté des gens de biens, dit l'Abbé de Choisi. Il avoit „ fait recouvrir l'Eglise de St. Pierre qui tomboit en ruine, & n'avoit „ point songé à enrichir ses Parens: il laissa un grand Thresor, dont „ les Papes suivans se servirent pour mettre à la raison les petits Tyrans Ita-

An de J.C. 1342.

Mort de Benoit XII.

(41) *Maimbourg*, *Hist. du Schisme des Grecs*, *Liv. V. p.* 153. *ex Regest. Bened V. Sponde*, *Bzovius*, *Rainaldi*, *ad an.* 1339.
(42) *Nicephore*, *Gregoras*, *Hist. lib.* 10.
(43) *Quinta Vita Benedicti*, *ap. Baluzium*, *Pap. Aven.*
(44) *Choisy*, *Hist de Philippe de Valois*, *Liv. I. p.* 57.
(45) *Rainald. an.* 1340. §. 57.

An de J. C. 1342.

„ Italiens. Il fut le premier Pape, qui persuada au Senat & au Peuple Ro„ main de gouverner en son nom & au nom de l'Eglise; &, pour s'en met„ tre en possession, il confirma pour cinq ans dans la Dignité de Senateurs „ de Rome Etienne Colonne, & le Comte de Languillara de la Mai„ son des Ursins, les deux plus considerables d'entre les Seigneurs Ro„ mains (46). „

Il oublia ses Parens.

Monsieur de Mezeray, parlant de Benoit XII, dit, que *ce bon Pape, plus affectioné à l'Exaltation du St. Siege qu'à celle de sa Famille, laissa un grand Thresor à l'Eglise, & rien du tout à ses Parens, que des Instructions pour leur Salut* (47). En effet, l'Auteur de la premiere Vie de ce Pape dit, qu'il n'eut aucun soin d'elever ses Parens aux Dignitez. Un seul de ses Neveux fut mis sur le Siege d'Arles, & encore aux instantes prieres des Cardinaux. Une Niece étant venuë le voir avec son Mari, qui étoit un riche Marchand de Toulouse, dans la vuë d'obtenir quelque Grace, le Pape leur dit que Jacques Fournier les connoissoit bien; mais, que le Pape n'avoit point de Parens. Ce Fait est raconté différemment dans un autre Auteur: „ Une seule Niece „ qu'il avoit, dit-il, fut recherchée en Mariage par des grands Seigneurs „ qui ne purent l'obtenir; & le Pape disoit à ce sujet dans ses Entretiens fa„ miliers, que *la Selle ne convenoit pas à la Jument*. Il ajoute qu'il la maria au „ Fils d'un simple Marchand de Toulouse, lui donnant une dot convenable „ à cet état. „ On pourroit peut-être me soupçonner de falsifier les termes de mon Auteur, à cause de l'Expression galante du St. Pere, si je ne citois pas ici les termes de l'Original; les voici: *Unicam neptem quam habebat per plures Magnates pro Conjugio petitam eis dare expressè negavit, dicens in vulgari suo, quod* NON DECEBAT TALEM EQUUM HANC HABERE SELLAM (48). Ptolomée de Lucques, & Gilles de Viterbe, cités par le Pere Pagi, nous apprennent sur le même Sujet, que le Pape disoit d'ordinaire qu'un veritable Prêtre devoit être, comme Melchisedec, sans Pere, sans Mere, & sans Genealogie (49). On louë sa droiture, & les précautions qu'il prenoit pour conferer les Benefices à des Personnes qui en fussent dignes (50).

Sa Pieté.

On parle avec de grands Eloges de sa Pieté. Il étoit, dit un des Auteurs de sa Vie, fort porté à executer ponctuellement les Préceptes divins, en pensées, en paroles, & en actions; mais, il ne negligeoit pas les affaires temporelles qui étoient commises à ses soins; il n'oublioit rien pour bien s'acquiter de ses devoirs à cet égard. Il n'aimoit, ni la pompe, ni la vaine gloire (51). On en fait un Saint à Miracles (52); & l'Abbé Tritheme dit qu'il fut un homme droit dans toutes ses actions (53).

Il

(46) *Choisy, Hist. de Philip. de Valois, Liv. II. p.* 90.

(47) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 146.

(48) *Autor primæ Vitæ Bened. ap. Baluzium.*

(49) *Apud Pagi, Brev. Pontif. Rom. tom.* 4. *p.* 117.

(50) *Ibid. p.* 118.

(51) *Autor primæ Vitæ Bened. Apud Baluzium.*

(52) *Chrisostomus Henriques, in Fasciculo SS. Cistercienf. lib.* 2. *Dist.* 4. *Saussayus, in Martyrol. Gallicano.*

(53) *Trithemius, Chr. Hirsaug.*

Il étoit ſavant, comme je l'ai remarqué au commencement de ſa Vie. Ses Ecrits en ſont une Preuve inconteſtable. On lui attribue deux Volumes ſur l'état des Ames avant le Jugement: onze Queſtions ſur le même ſujet; & des Sermons, qui ſont en Manuſcrit dans la Bibliotheque du Vatican; ſans compter ſes Lettres & ſes Decretales (54). Il aimoit les Gens de Lettres, & leur donnoit volontiers des Benefices (55).

An de J.C. 1342.

Ses Ecrits.

LOUIS DE BAVIERE, CHARLES IV, *Empereurs.*

CLEMENT VI.

PHILIPPE DE VALOIS, JEAN I. *Rois de France.*

CCIV. PAPE.

ONze jours après la mort de Benoit XII., les Cardinaux étant entrés en Conclave au nombre de 17. de 19. ou de 22. (car les Auteurs varient ſur ce point) élurent, pour ſucceder au defunt, Pierre Roger Cardinal du titre de St. Nerée. Il prit le nom de CLEMENT VI.

Election de Clement VI.

Il étoit né de Parens nobles, au Chateau de Maumont dans le Dioceſe de Limoges, vers l'an 1291. Son Pere, qui ſe nommoit auſſi Pierre Roger, étoit Seigneur de Roſiere. A l'age de dix ans, il entra dans l'Abbaye de la Cheſe-Dieu en Auvergne, où il embraſſa la Regle de St. Benoit. Il etudia à Paris, & il y fut reçu à l'age 30. ans Docteur en Theologie. Le Cardinal Pierre de Mortemer, qui l'aimoit tendrement, le fit venir à Avignon, où il obtint premierement du Pape Jean XXII. le Prieuré de St. Baudille de Niſmes. Enſuite, à la recommendation du même & de pluſieurs autres Cardinaux, il fut pourvû de l'Abbaie de Fécamp, & enſuite de l'Evêché d'Arras. Pendant qu'il adminiſtroit ce Benefice, le Roi Philippe de Valois l'admit en ſon Conſeil & au Parlement, & le fit Garde des Seaux. Après la mort de Guillaume de Melun, arrivée le 27. Octobre 1329., Pierre Roger fut elû Archevêque de Sens; &, en cette Qualité, il ſoutint les Prétenſions du Clergé contre Pierre de Cunieres. Le 14. de Decembre 1330. il fut transferé à l'Archevêché de Rouen, étant alors Proviſeur de la Maiſon de Sorbonne à Paris (1). L'an 1338. la Guerre contre les Anglois obligea le Roi à faire des Exactions, qui étoient fort à charge à tout le Roiaume. Pierre Roger, voulant delivrer la Province de Normandie d'un Fardeau ſi onereux, encouragea cette Province à la Révolte. *Il ameuta & unit les Prelats & les Barons; & elle fut ſi reconnoiſſante de ce qu'il lui avoit aidé à conſerver ſa Liberté, qu'elle lui aſſigna une Penſion viagere de deux mille Livres* (2). Ce Prelat fut deputé vers le Roi par les Etats de la Province, avec l'Evêque de Bayeux, le Comte d'Eu Connêtable, & Guillaume Bertrand Marechal de France: „ leſquels, dit le Comte de Boulainvilliers, aiant fait

Son Hiſtoire avant ſon Pontificat.

(54) *Ciaconius, Cave, Hiſt. Litt. app. p.* 21.
(55) *Quinta Vita Ben. ap. Baluzium.*
(1) *Baluze, Vit. Pap. Aven. p.* 243. 280. 829. 835. *Gall. Chr. tom. I. Du Boulai, Hiſt. Univ.*
(2) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 140.

An de J.C. 1342.

„ fait connoître le danger d'une soustraction d'obéïssance, obtinrent enfin „ la Confirmation de la Charte de Louis Hutin, avec une Declaration ex„ presse, qu'il ne seroit jamais permis de rien imposer à la Province, sans „ le Consentement des Etats. La Chronique de Rouen ajoute au Recit „ de cette Histoire: que ceux qui viendront après nous apprennent sur „ cet Exemple à veiller d'un commun Accord pour la Conservation de „ leur Liberté. Conseil salutaire, mais dont on a mal profité (3). „ Pour revenir à Pierre Roger, le Pape Benoit XII. le fit Cardinal au mois de Decembre 1338. Mainbourg dit que ce *Prelat étoit d'une Sagesse & d'une Doctrine consommée*, & que ses Vertus *l'eleverent enfin sur le Thrône de St. Pierre* (4).

Commencemens de son Pontificat.

Aiant été couronné solemnellement le Jour de la Pentecôte 19. de Mai, il donna part de sa Promotion aux Princes Chrêtiens & aux Prelats, par une Lettre circulaire, qui se trouve dans les Annales Ecclesiastiques de Rainaldi (5). Ensuite, il envoia des Nonces pour traiter de la Paix entre la France & l'Angleterre; & ces Nonces firent enfin consentir les deux Rois à une Treve de trois ans (6). Le Pape envoia aussi un Legat en Lombardie, pour pacifier les troubles de cette Province; mais, il n'y réussit pas (7). Enfin, il publia une Bulle, par la quelle il promettoit des graces à tous les pauvres Clercs, qui se presenteroient dans deux mois; & il en vint un si grand nombre à Avignon, que l'on en compta jusques à cent mille. Il fit en même tems quantité de Réserves de Prelatures & d'Abbaïes, comptant pour nulles les Elections des Chapitres & des Communautés; & comme on lui representa, que ses Prédécesseurs n'avoient point fait de telles Réserves, il repondit: *Nos Prédécesseurs ne savoient pas être Papes* (8). C'est ce qui a fait dire à Mr. de Mezerai, que Clement VI. *en usa tout au contraire* de son Predecesseur, & qu'*il ne fit aucun Scrupule de se servir* du Thresor de Benoit XII. *pour enrichir les siens, & retablir le Nepotisme si préjudiciable à l'Eglise* (9). Cette année 1342. le Pape Clement fit une Promotion de dix Cardinaux, parmi lesquels on remarque Hugues Roger son Frere, & Guillaume le Juge, ou de la Jugie, son Neveu.

An de J.C. 1343.

Les Romains lui envoient une Ambassade.

L'Histoire nous apprend, que tous les Rois & tous les Peuples envoierent des Ambassadeurs au Pape: les Romains entr'autres lui envoierent dix huit de leurs Citoïens, pour lui faire trois Propositions importantes: 1. d'accepter les Dignitez de Senateur, de Capitaine, & les autres Charges de la Ville, qu'ils lui offroient pour sa vie seulement, & non comme au Pape Clement VI. mais comme au Seigneur Pierre Roger: Distinction des plus ridicules, inventée par les Flateurs des Papes, pour sauver, à la faveur de cette imper-

(3) *Boulainviliers, Hist. de l'anc. Gouvern. de la France, tom. 2. p.* 185.

(4) *Maimbourg, Hist. des Croisad. Liv. XII. p.* 297.

(5) *Rainaldi, an.* 1342. §. 7.

(6) *Choisy, Hist. de Philip. de Valois, Liv. II. p.* 94 95

(7) *Rainaldi, ubi supr.* §. 16.

(8) *Baluze, ubi supr p.* 284. 311.

(9) *Mezerai Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 145.

pertinence l'Autorité temporelle qu'ils attribuent aux ſouverains Pontifes ſur la Ville de Rome. La 2. Propoſition des Romains étoit, que le St. Pere revint à Rome & à l'Egliſe de Latran, la premiere de toutes & ſon propre Siege, après une ſi longue abſence. La 3. Demande étoit, qu'il voulût bien reduire à cinquante ans l'Indulgence de la centieme Année etablie par Boniface VIII. Cette derniere Propoſition fait voir que les Romains avoient beſoin d'argent. Le celebre Petrarque, dont nous avons un Poëme ſur le Retour du Pape à Rome, étoit du nombre des Deputez. A la premiere Demande, le Pape repondit qu'il acceptoit les Charges de la Ville de Rome, à condition qu'elles ne lui porteroient point de préjudice. Sur la ſeconde Propoſition, le Pape ſe ſervit de pluſieurs raiſons plauſibles pour refuſer ſon retour à Rome. Il temoigna pourtant un grand deſir de ſatisfaire les Romains ſur cet Article; mais, il leur repreſenta qu'il ne le pouvoit alors, & qu'il falloit attendre un tems plus favorable (10). Mais, il accorda la troiſieme Demande, ſans difficulté, parce qu'il y alloit de ſon interêt, & que c'étoit un moïen infaillible de remplir ſes coffres, ſous pretexte de Devotion. La Bulle, qui fixe le Jubilé à l'an 1350. commence par ces mots: *Unigenitus Dei Filius, &c.* (11).

An de J.C. 1343.

Affaires d'Italie.

Robert Roi de Naples, le plus ſage Prince qui eut été dans la Chrêtienté depuis cinq cens ans, avoit laiſſé en mourant ſon Roiaume à Jeanne ſa petite fille, à qui il avoit donné des Tuteurs, pour adminiſtrer les affaires de l'Etat juſqu'à ce qu'elle eut atteint l'age de 25. ans. Mais, le Pape pretendoit que, comme Seigneur direct & immediat, le Gouvernement de ce Roiaume lui appartenoit pendant la Minorité de la Reine. Ainſi, de l'Avis des Cardinaux, il donna une Bulle, par la quelle il declare que le Roi Robert n'a dû, ni pû, donner des Tuteurs à la Reine Jeanne; & que tout ce qu'ils ont fait au nom de cette Princeſſe eſt nul; leur defendant, ſous peine d'Excommunication, de s'ingerer à l'avenir en cette Adminiſtration, à la quelle il commet le Cardinal Aimeric de Chaſtelus ſon Legat en Italie (12). Au reſte, la Sicile étant encore ſous l'Interdit prononcé par les Legats de Benoit XII. l'an 1339. cela donna lieu au Pape Clement de reſerver à ſa diſpoſition tous les principaux Benefices electifs, pendant deux ans.

Monition à l'Empereur Louis.

Nous avons vû ce qui s'étoit paſſé ſous le Pontificat précédent. Benoit XII. auroit par ſa moderation terminé toute l'Affaire, s'il n'en eut été detourné par la crainte de deplaire aux puiſſans ennemis de l'Empereur: mais, Clement VI. ralluma le feu. D'abord, il envoia des Legats en Italie, pour faire revolter ceux qui étoient encore fideles à l'Empire: il confirma & fit publier de nouveau toutes les Sentences éxécrables de Jean XXII. contre Louis de Baviere: &, le 10. d'Avril, il publia une grande Bulle, où il dit entr'autres choſes, parlant de l'Empereur: „ Ne pouvant donc diſſi-

(10) *Tertia Vita Clem. ap. Baluzium, p.* 862. *Villani, lib. XII. c.* 10.

(11) *Extrav. com. de pœn. c.* 2. *ap. Bzovium, an.* 342. §. 4.

(12) *Villani, lib. XII. c.* 9. *Baluze, tom.* 2. *p.* 245. 188. 1019. 1020. *Rainaldi, an.* 1343. §. 75. 1342. §. 22.

An de J.C. 1343.

„ dissimuler ses crimes, continuez & multipliez, & nous empêcher de les „ punir; nous l'admonestons de se desister dans trois mois de l'Administration de l'Empire, de quitter le titre de Roi, d'Empereur, ou de toute „ autre Dignité, & de venir en Personne se soumettre à nos Ordres, pour „ reparer tant de crimes & tant de torts faits à l'Eglise; lui declarant, „ qu'à faute de le faire, nous procederons contre lui, suivant l'enormité „ de ses actions. „ Le Pape envoia cette Bulle à tous les Archevêques, accompagnée d'une Lettre en datte du 12. d'Avril, par la quelle il leur ordonne d'en envoier dés Copies à leurs Suffragans, afin qu'elle soit publiée solemnellement dans toutes les Eglises (13). Cette Monition fut affichée, par Ordre du Pape, aux Portes de l'Eglise d'Avignon.

Louis de Baviere tache inutilement de se reconcilier avec le Pape.

Pendant les trois mois qui étoient accordés à l'Empereur, pour satisfaire à Dieu & à l'Eglise, ce Prince envoia plusieurs fois des Agens au Pape & au Roi de France, qui avoit beaucoup d'autorité sur le St. Pere. Mais, cette Negociation fut sans fruit, parce que le Roi de France s'etendoit avec le Pape, & n'agissoit pas sincerement pour l'Empereur. Desorte que le terme de la Monition étant echû, le Pape tint un Consistoire, & fit crier en Latin & en Allemand si quelqu'un se presentoit pour Louis de Baviere. Personne ne comparut, & quoique le Pape eut dessein de traiter Louis de Baviere à la rigueur, il se contenta de le declarer Contumace. Sur quoi l'Empereur ecrivit au Roi de France: *Si le Pape fait quelque Procedure contre moi, je m'en prendrai à vous*; & d'abord Philippe de Valois ecrivit au Pape de ne point passer outre (14).

Fermeté du Roi d'Angleterre.

En même tems, le Pape s'avisa de donner des Benefices en Angleterre à deux Cardinaux de sa création. Mais, ces Cardinaux aiant envoié leurs Procureurs en Angleterre, les Officiers du Roi les empêcherent d'executer leur Commission, les mirent en Prison, & les chasserent honteusement du Roiaume. Le Pape s'en plaignit par une Lettre du 28. Aout 1343. (15). Mais le Roi, de l'avis du Clergé & du Peuple d'Angleterre, „ defendit, sous peine de la Vie, de recevoir les Provisions Beneficiales „ faites par le Pape, attendu que tous les Benefices du Roiaume passoient „ à des Etrangers, par le moïen des Reserves & des Expectatives. Le „ Pape s'en plaignit au Roi, & le pria de revoquer ses Ordres. Le „ Roi repondit aux Lettres du Pape, que les Eglises d'Angleterre „ enrichies par ses Ancêtres, se trouvoient pourvuës d'Etrangers, & „ de gens indignes, contre l'intention des Testateurs; que son Roiaume „ s'affoiblissoit de jour en jour par les Provisions & les Impositions de „ la Cour de Rome; que le Pape est pour paître, & non pas pour „ tondre les Brebis; que les Rois, qui donnoient autrefois les Benefices, „ en avoient octroié l'Election au Clergé, à la priere des Papes, & que main-

(13) *Rainaldi, ubi supr. n.* 42. 57. 58.
(14) *Albertus Argentinensis, p.* 133.
(15) *Thomas Walsingham, Hist. Angl.*

„ maintenant les Papes vouloient supprimer cette Election, qu'ils avoient „ introduite, & s'en revêtir eux-mêmes; qu'à la fin, il faudroit retour- „ ner au premier Usage, c'est-à-dire que les Benefices fussent conferez par „ les Princes (16). Au reste, il prioit le Pape de reformer les choses qui „ étoient au deshonneur de l'Eglise, & donnoient du Scandale au Peuple. „ Ce Differend dura tant que Clement vêcut (17). „

An de J.C. 1344.

Suite des Negociations de Louis de Baviere.

J'ai deja remarqué, que Philippe de Valois, intimidé, sans doute, par les menaces de l'Empereur, fit surseoir les poursuites du Pape. Cette année 1344. l'Affaire éclata tout de nouveau. L'Empereur envoia une Ambassade au Roi de France, pour savoir ce qui empêchoit sa Reconciliation, puis qu'il étoit prêt à faire tout ce qui lui seroit enjoint par le Pape. Le Roi lui fit reponse, qu'au Jugement du Pape, il ne demandoit pas grace de la maniere qu'il le devoit. Sur cela les Envoiés de Louis demanderent au Pape un modele de Procuration, & on leur en donna un si honteux & si dur, qu'ils ne croioient pas que Louis dût l'accepter, quand même il eut été Prisonnier. Car il donnoit pouvoir à son Oncle Humbert Daufin de Viennois, aux Prevôts des Eglises d'Ausbourg & de Bamberg, & au Docteur Ulric d'Ausbourg, d'avouer toutes les Erreurs & les Heresies qui lui étoient attribuées, de renoncer à l'Empire, de ne le reprendre que par la grace du Pape, & de se mettre lui, ses Enfans, ses biens, & son état, à la disposition du Pape. Non seulement Louis de Baviere scella cette Procuration, mais encore il jura en presence d'un Notaire envoié par le Pape, qu'il l'observeroit, & ne la revoqueroit point. Dequoi le Pape & les Cardinaux s'étonnoient & disoient entr'eux: *Cet homme est fort embarrassé.* Mais, ils ne connoissoient pas la Politique de l'Empereur. Cependant, les quatre Ambassadeurs de Louis de Baviere se presenterent devant le Pape en Consistoire public le 16. de Janvier 1344. & firent le Serment, au nom de leur Maître, conformement à la Procuration. Ensuite, ils presserent le Pape de leur donner les Articles de la Penitence qu'il enjoignoit à Louis, disant qu'ils ne s'en retourneroient point sans cela: mais, le Pape leur donna imprudemment des Articles, qui touchoient l'Etat de l'Empire, & non la Personne du Prince; ce qui fit dire à Louis, quand il les eût vûs, que pour ce qui le regardoit en particulier, il étoit prêt à se soumettre, mais qu'à l'égard des Articles qui concernoient l'Empire, il falloit en deliberer avec les Princes (18). Le plus important de ces Articles, & celui qui choquoit le plus manifestement la Majesté de l'Empire, portoit que l'Empereur feroit un Edit par lequel il reconnoîtroit que l'Empire est un *Benefice* du Pape; & ce fut pour en deliberer, que l'Empereur convoqua une Diete à Francfort.

Diete de Francfort.

Louis de Baviere, pour prevenir les esprits en sa faveur, envoia Copie de ces Articles à tous les Princes, qui en furent indignez. Ils s'assemblerent à Cologne huit jours avant le terme prescrit pour la Diete de Francfort

(16) *Albertus Argentinensis, in Chron. an.* 1342.

(17) *Frà-Paolo, Traité des Benef. p.* 236.

(18) *Albertus Argentinensis, p.* 133. *Baluze, tom.* 2. *Misc. pag.* 272. *Du Mont, Corps Diplom. tom.* 1. *part.* 2. *p.* 226.

An de J.C. 1344.

fort, & resolurent unanimement de s'opposer aux Entreprises du Pape (19).

Les Etats de l'Empire s'assemblerent à Francfort au mois de Septembre 1344. & le Docteur Viguer, Protonotaire de l'Archevêque de Trêves parla ainsi, par ordre de l'Empereur: *Seigneur, les Electeurs, & les autres Vassaux de l'Empire, ci-devant assemblés à Cologne, aiant examiné les Articles que le Pape demande pour notre Reconciliation, ont jugé tout d'une voix qu'ils tendent à la Destruction de l'Empire, & que ni vous, ni eux, après le Serment que vous avez fait à l'Empire, ne pouvez les accepter. Ils ont resolu d'envoier au Pape le prier de s'en desister. S'il ne le veut pas, ils ont pris terme pour s'assembler avec vous à Rens sur le Rhin, & deliberer comment on doit resister à de telles Entreprises.* L'Archevêque de Maience, qui étoit present, & les Deputez des autres Princes, confirmerent le raport du Protonotaire; & les Deputez des Villes aiant deliberé entr'eux, celui de Maience dit à Louis au nom de tous: „ Seigneur, les Villes ne peuvent subsister sans l'Empire; & si le Pape vouloit persister dans ce dessein, nous serons toûjours prêts à obeïr & à maintenir les droits, l'honneur, & la conservation de l'Empire par toutes les voies qu'ont trouvé les Princes. „ L'Empereur les remercia, & marqua le terme de huit jours pour l'Assemblée de Rens (20). Cependant, on consulta les Theologiens de Paris, qui repondirent tous, que les Articles du Pape étoient, non seulement iniques & superbes, mais entierement opposés à l'Equité Chrêtienne (21). Au tems prescrit, les Etats de l'Empire s'assemblerent à Rens, & confererent sur ce qu'ils devoient écrire au Pape. Et, quoique Louis ne put s'accorder avec Jean Roi de Boheme, les Envoiez des Princes de l'Empire porterent à Sa Sainteté les Objections contre les Articles de ses Demandes; mais, comme ils n'avoient aucun pouvoir de traiter, le Pape crut qu'on se moquoit de lui, ce qui augmenta son Indignation contre l'Empereur. Pour satisfaire sa haine & sa vangeance, il prit des mesures avec les Princes de la Maison de Luxembourg, le Roi de Boheme, Charles Marquis de Moravie son fils, & leur Oncle Baudouin Archevêque de Trêves (22). On en vit l'effet deux ans après.

An de J.C. 1345.

Meurtre, d'André Roi de Naples.

Je ne parlerai pas de la Ligue que le Pape fit avec le Roi de Chipre, les Rodiens, & les Venitiens, contre les Turcs, parce qu'elle ne produisit rien de considerable. Je commencerai l'Histoire de l'an 1345. par le Récit du Meurtre d'André Roi de Naples. Il étoit fils de Charobert Roi de Hongrie; & il fut marié à l'age de six ou sept ans avec Jeanne de Naples sa Cousine. Ce mariage fut consommé trop tôt, ce qui fit que le Prince ne put remplir ses Devoirs nocturnes sans s'enerver (23). Mr. de Sponde rapporte, qu'on dit que la Reine Jeanne commença à mepriser son Mari, parce que n'aiant que 19 ans il ne pouvoit la contenter (24): & sa foiblesse lui couta

(19) *Albertus Argentinensis*, *p.* 134.

(20) *Albertus Argentinensis*, *ubi supr. Lehman*, *lib.* 7. *c.* 18. *Aventin*, *lib.* 7. *cap.* 19. §. 10.

(21) *Struvius*, *Hist. Germ. tom.* 1. *p.* 608.

(22) *Henricus Rebdorff*, *ad an.* 1344.

(23) *Bayle*, *Dict. Hist. & Crit. Art. Naples (Jeanne I. Reine de) Rem. B.*

(24) *Sponde*, *ad an.* 1345. §. 4.

couta la vie. Brantome raconte ainsi la chose: il dit que la Reine étant avec son Epoux à Averse, „ Elle l'envoya querir une nuit sous couleur de luy „ vouloir parler d'affaires nouvellement advenuës; &, allant à elle, se rencon- „ trant sous un poteau qui estoit-là, fut pris & étranglé par la volonté & „ charge de la Reine, audit Poteau. Plusieurs disent, parce qu'il ne four- „ nissoit pas beaucoup au gré de la Reine à ses besognes de nuit, encore „ qu'il fût jeûne, gaillard, & en bon point, ainsi que l'appetit desordon- „ né de la Dame l'eut voulu (25). „ Montagne, parlant contre ceux qui font tant de plaintes de ce que les Femmes ne se contentent pas de leur Mari, dit entr'autres choses: „ L'inconstance leur est à l'adventure aucunement „ plus pardonnable qu'a nous. Elles peuvent alleguer comme nous l'incli- „ nation qui nous est commune à la varieté & à la nouveauté, & alleguer „ secondement sans nous, qu'elles achetent chat en sac. Jeanne, Reine de „ Naples, fit estrangler Androsse son premier mari aux grilles de sa fenestre „ avec un las d'or & de soye, tissu de sa main propre, sur ce qu'aux œu- „ vres matrimoniales elle ne lui trouvoit, ni les Parties, ni les Efforts, repon- „ dans à l'esperance qu'elle en avoit conçuë à voir sa taille, sa beauté, sa „ jeunesse & disposition, par où elle avoit été prise & abusée (28). „ Il y a des Historiens qui disent, que les menaces que le Roi André avoit faites, de punir severement quelques Seigneurs de la Cour qui s'étoient mal com- portez, exciterent ces coupables (27). Mais, ne falloit-il pas que ces gens- là fussent animez d'une haine personnelle, outre l'envie de prevenir leur sup- plice, puisqu'ils se porterent à tant d'inhumanitez (28)? Ils le tourmente- rent barbarement dans tous ses Membres: &, bien loin d'epargner les Parties anonymes, ce fut à celles-là qu'ils s'acharnerent principalement. Les In- formations, que Clement VI. fit faire contre les Meurtriers, nous appren- nent entr'autres particularitez horribles, que ces bourreaux allongerent le Membre de ce pauvre Prince jusqu'au dessous des genoux: *Alii verò receperunt eum per genitalia, & adeò traxerunt quod multi qui dicebant se vidisse retulerant mihi quod transcendebant genua* (29).

An de J. C. 1345.

Dès que le Pape fut informé du crime enorme commis en la Personne d'André Roi de Naples, il publia une grande Bulle contre les coupables, où, sans en nommer aucun, il les declare 1. tous infames, incapables de faire Testament, ni aucun autre Acte legitime. 2. Il ordonne que leurs Maisons soient abbatues, que Personne ne leur paie ce qui leur est dû, ni ne soit tenu de leur repondre en justice. 3. Il confisque, au profit des Seigneurs, tous leurs Biens & tous leurs Droits. 4. Il les prive de tous Benefices & Dignitez Ecclesiastiques, sans esperance de restitution; de tous honneurs & offices seculiers, les rendant inhabiles à en obtenir de semblables. 5. Il decharge leurs Vassaux & leurs Sujets du serment de fidelité. 6. Il jette l'Inter-

An de J. C. 1346.

Bulle du Pape contre les Meurtriers du Roi de Naples.

(25) *Brantôme, Dames Galantes, p.* 347.
(26) *Montagne, Essais, pag.* 179.
(27) *Prima Vita Clement. VI. ap. Baluzium, p.* 246.
(28) *Bayle, ubi supr. Rem. P.*
(29) *Apud Baluzium, Not. ad Vita Papar. Aven. p.* 860.

An de J.C. 1346.

terdit sur tous les Lieux où ils se retireront, avec des peines contre leurs Receleurs ou leurs Fauteurs, & toutes les autres Clauses des Censures les plus rigoureuses. 7. On ordonne à tous ceux qui ont connoissance des coupables, ou des circonstances du fait, de venir à revelation par devant deux Cardinaux qui devoient être envoiés Légats en Italie. 8. Enfin, le St. Pere revoque tous les pouvoirs d'absoudre à l'égard de ces Censures. Cette Bulle est du 1. de Fevrier 1346 (30).

Derniere Sentence contre l'Empereur Louis.

Le Pape, qui, depuis long-tems, songeoit aux moïens de perdre l'Empereur, publia cette année une grande Bulle, où il reprend l'Affaire depuis la Monition qu'il avoit donnée contre Louis de Baviere, trois ans auparavant. Il accuse ce Prince de lui avoir manqué plusieurs fois de parole; &, confirmant les Condamnations de Jean XXII. il defend à qui que ce soit de lui obéïr, d'observer les Traités faits avec lui, le recevoir chez eux, ni demeurer en sa Communion. Enfin, il le charge de maledictions; & il enjoint aux Electeurs de l'Empire de proceder incessamment à l'Election d'un Roi des Romains; autrement, que le St. Siege y pourvoiroit, comme aiant donné le Droit & le Pouvoir aux Electeurs (31). Il faut remarquer, que le Roi Jean de Boheme, Ennemi declaré de l'Empereur Louis, fut le principal Promoteur de cette Sentence (32). Il engagea aussi le Pape à écrire une Lettre aux Electeurs, où il leur represente les maux qu'a causé la Vacance de l'Empire, qu'il compte depuis la mort d'Henri de Luxembourg; & il les exhorte à s'assembler incessamment pour l'Election, sur la Convocation de Gerlac de Nassau Archevêque de Maïence (33).

Differend singulier dans le Consistoire, où l'on traita de l'Election d'un Empereur.

Cependant, Jean de Luxembourg, Roi de Boheme, & Charles Marquis de Moravie son fils ainé, étoient toûjours à Avignon, où ils negocioient avec le Pape la Promotion de Charles à l'Empire (34). Mais, les Cardinaux se trouverent partagés en deux Factions. De l'une étoit Chef le Cardinal de Perigord qui vouloit l'Election de Charles avec les Cardinaux François; & l'autre Faction étoit celle des Gascons, qui avoit pour Chef le Cardinal de Comminges. Ils en vinrent l'un & l'autre jusqu'à se dire des Injures en Consistoire public. Le Cardinal de Cominges reprocha à celui de Perigord d'avoir trempé dans le Meurtre d'André Roi de Naples, & ils s'appellerent l'un & l'autre Traitres à l'Eglise, se leverent de leurs sieges pour se fraper, & l'auroient fait si on ne se fut mis entre deux; car, ils avoient des armes offensives (35). Où étoit alors le St. Esprit, qui doit animer toutes les Deliberations de ces saints Personnages, selon le Systeme des Ultramontains? Cette Division troubla toute la Cour de Rome. Les Courtisans & les deux Chefs des Factions baricaderent leurs Maisons, & se tinrent long-tems sur

(30) *Rainald. an.* 1346. §. 47.

(31) *Albertus Argentinensis*, *p.* 134. 135. *Nicolaus Burgundus*, *p.* 173. *Herwart*, *ad an.* 1346. *Naucler*, *Vol. II. gener.* 45. *p*, 1005. *Baluze*, *Not. ad Vit. Pap. Aven. p.* 862.

(32) *Vita Caroli*, *pag.* 107. *ap. Struvium*, *Hist. Germ. tom.* 1. *p.* 608. *not.* 58.

(33) *Rainaldi*, *an* 1346. *n.* 9.

(34) *Albertus Argentinensis*, *ubi supr.*

(35) *Villani*, *lib. XII. c.* 59.

fur leurs gardes (36). Enfin, le Pape & les autres Cardinaux les reconcilierent, du moins en apparence (37).

An de J.C. 1346.

Cet incident ne porta aucun préjudice aux vuës de Charles de Luxembourg: car, le 22. d'Avril, ce Prince, en presence de douze Cardinaux, fit au Pape une Promesse dont Mr. Fleury donne l'Extrait en ces termes: „ Si Dieu „ me fait la grace d'être elû Roi des Romains, j'accomplirai toutes „ les Promesses & les Concessions de l'Empereur Henri mon Aieul, & de „ ses Predecesseurs. Je declarerai nuls & revoquerai tous les Actes faits par „ Louis de Baviere en qualité d'Empereur. Je n'acquierrerai, ni n'oc- „ cuperai, en aucune maniere, Rome, Ferrare, ou les autres Terres & „ Places appartenantes à l'Eglise Romaine, dedans ou dehors l'Italie „ comme le Comté Venaissin; ni les Roiaumes de Sicile, de Sardai- „ gne, & de Corse. Et, pour éviter l'occasion de contrevenir à cette „ Promesse, je n'entrerai point à Rome avant le jour marqué pour mon „ Couronnement, & j'en sortirai le jour même avec tous mes gens. Je „ me retirerai incessamment des Terres de l'Eglise Romaine, & n'y „ reviendrai plus, sans la Permission du St. Siege. Avant d'entrer en „ Italie & disposer de rien, je poursuivrai auprès de vous l'Approbation „ de mon Election, & je ratifierai ensuite cette Promesse, & encore après „ mon Couronnement (38).„

Promesses de Charles de Luxembourg au Pape.

Le Pape, s'étant ainsi assuré de la Soumission de Charles de Luxembourg, envoia ses Lettres & ses Agens en Allemagne, pour faire élire ce Prince. Comme j'ai verifié sur ce point les Citations du P. Maimbourg, & que je le trouve exact, je ne ferai nul scrupule d'emploier ses termes pour narrer ce fait. „ Il ne fut pas trop difficile, dit ce Jésuite, de trouver autant „ d'Electeurs qu'il en falloit, pour faire tomber l'Election sur le Prince „ Charles, qui étoit alors à la Cour du Pape, avec le Roi de Boheme son „ Pere, & qui outre la puissante recommendation du Roi Philippe de Va- „ lois, qui agissoit pour lui auprès du Pape, promit par écrit à sa Sainte- „ té tout ce qu'elle voulut, pourvû qu'il obtint l'Empire par son moyen. „ On étoit assuré du Roi de Boheme son Pere, & de Baudoin de Luxem- „ bourg, Archevêque de Trêves, son grand Oncle; &, parce que l'Ar- „ chevêque de Mayence, Henri de Virnebourg, étoit tout à l'Empereur, „ le Pape, qui l'avoit deja excommunié plus d'une fois pour cette cause, „ le deposa, & fit en sa place Archevêque le jeune Comte Gerlac de Nassau „ Chanoine de Mayence, qui ne manqua pas de lui promettre son Suffra- „ ge. Valderan de Juilliers, Archevêque de Cologne, vendit sa voix „ pour huit mille marcs d'argent qu'il reçut; & Rodolfe Duc de Saxe, qui „ étoit plus riche que lui, fit meilleur marché de la sienne, s'étant con- „ tenté de deux mille marcs. Ainsi ces Electeurs, s'étant rendus au mois „ de Juillet à Rents près de Coblents, dans le Diocese de Trêves, y elûrent

Charles IV. elû Roi des Romains.

(36) *Ibid.*
(37) *Rainaldi, an.* 1346. §. 19.
(38) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCV.* §. 33. *Raynaldi, ad an.* 1346. §. 20. *& suiv.*

An de J.C. 1346.

„ rent tout d'une voix Charles Marquis de Moravie, Roy des Ro-„ mains, pour être fait Empereur par le Pape: & l'Archevêque de „ Cologne, n'aiant pû le couronner, ni à Aix la Chapelle, ni à Colo-„ gne, qui ne voulurent point reconnoître ce nouvel Elû, fut obligé „ de faire la Ceremonie du Couronnement dans sa Ville de Bon-„ ne (39). „

Le Pape confirme l'Election de Charles IV.

Le Pape, aiant appris cette Election, ecrivit à Charles IV. pour l'en feliciter. Ensuite, le Pape, aiant reçu une Ambassade solemnelle, confirma dans les formes l'Election de ce Prince, par une Bulle où il dit modestement, que Dieu a donné au Pape, en la Personne de St. Pierre, la pleine Puissance de l'Empire Celeste & du Terrestre (40). L'Empereur Louis mourut l'année suivante, ou de Poison, ou d'Apoplexie (41); mais, Charles n'eut jamais beaucoup de credit, & on l'appelloit par derision *l'Empereur des Pretres*.

An de J.C. 1347.

Révolution à Rome.

Entre les Ambassadeurs, que les Romains envoierent à Avignon, au commencement du Pontificat de Clement VI. étoit un nommé Nicolas Laurent, en Italien Nicolo di Rienzo, & par abregé Cola-Rienzo. Il étoit fils d'un Meunier, & il exerçoit l'emploi de Notaire dans Rome. C'étoit un homme eloquent & hardi, qui, à son retour d'Avignon, harangua le Peuple avec tant de force & de subtilité, qu'il fut elû Tribun par Acclamation. On le mit en possession du Capitole: & il commença l'exercice de son autorité par une violente persecution contre la Noblesse de la Ville & des environs. Il retablit la sureté dans Rome par sa rigueur; & s'étant fait armer Chevalier à St. Jean de Latran, il dit au Peuple, qu'il vouloit remettre toute l'Italie sous l'Obéïssance de Rome, & maintenir les Villes dans leurs Libertés & leurs Droits (42). Et, pour ne pas s'arrêter à de vains Discours, il fit publier une Lettre, dattée du 1. d'Aout, où il disoit: „ A la Gloire de Dieu, des Apôtres Saint Pierre & St. Paul, & de „ St. Jean Baptiste, à l'Honneur de la Sainte Eglise Romaine notre Mere, „ pour la Prosperité du Pape Notre Seigneur, l'Accroissement de la Sainte „ Ville de Rome, de la sacrée Italie, & de toute la Foi Chrêtienne, Nous „ Nicolas, Chevalier Candidat du St. Esprit, severe & clement Libera-„ teur de Rome, zelateur de Italie, Amateur de l'Univers, & Tribun Au-„ guste, voulant imiter la Liberté des anciens Princes Romains, faisons „ savoir à tous, que le Peuple Romain a reconnu, de l'Avis de tous „ les Sages, qu'il a encore la même Autorité, Puissance, & Jurisdiction „ dans tout l'Univers, qu'il a euë dès le commencement; & il a revoqué „ tous les Privileges donnez au préjudice de son Autorité. Nous donc, „ pour ne pas paroître ingrat ou avare du Don & de la Grace du St. Esprit, &

(39) *Maimbourg, Hist. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. p.* 648.
(40) *Rainaldi, an.* 1346. §. 33. 34.
(41) *Henri Rebdorff, ad an.*1347. *Cortus, lib.* 9. *c.* 11. *Albertus Argentinensis, pag.* 141. *Naucler, Vol. II. gener.* 45. *p.* 1008. *Nicolaus Burgundus. p.* 179.180. *Mutius, lib* 25. *Andr. Presbyter, p.* 36. *Jo. Hocsemius, Gest. Pontif. Leod. lib.* 2. *c.*35. *Aventin, lib.*7. *c.*19. §. 26.
(42) *Joan. Villani, lib. XII. c.* 89.

„ & ne pas laiſſer déperir plus long-tems les Droits du Peuple Romain & „ de l'Italie, declarons & prononçons, que la Ville de Rome eſt la Capitale „ du Monde, & le Fondement de toute la Religion Chrêtienne: que toutes les Villes & tous les Peuples d'Italie ſont libres & Citoïens Romains. „ Nous declarons auſſi, que l'Empire & l'Election de l'Empereur appartient „ à Rome & à toute l'Italie: dénonçant à tous Rois, Princes, & autres „ qui prétendent Droit à l'Empire ou à l'Election de l'Empereur, qu'ils „ aient à comparoître devant nous & les autres Officiers du Pape & du „ Peuple Romain en l'Egliſe de St. Jean de Latran; & ce, dans la Pentecôte prochaine, qui eſt le terme que nous leur donnons pour tout delai: „ autrement, nous procederons ainſi que de Droit, & ſelon la grace du St. Eſprit. De plus, nous faiſons citer nommément Loüis Duc de Baviere, & „ Charles Roi de Boheme, qui ſe diſent elûs Empereurs, & les cinq autres Electeurs. Le tout ſans deroger à l'Autorité de l'Egliſe, du Pape, & „ du ſacré College (43). „

An de J.C. 1347.

Bulle du Pape contre Nicolas Laurent.

Clement VI., aiant appris ce qui ſe paſſoit à Rome au préjudice de ſon Autorité, addreſſa au Peuple Romain une grande Bulle, où il marque 1. Que Nicolas Laurent, ne ſongeant qu'à ſon Interêt particulier, avoit exclus du Gouvernement Raimond Evêque d'Orviete, Vicaire du Pape à Rome pour le ſpirituel. 2. Qu'il avoit uſurpé les Terres & les Droits de l'Egliſe, & chargé ſes Sujets de nouvelles Impoſitions. 3. Qu'il avoit temoigné ſon Mepris pour la Religion Chrêtienne, en recevant diverſes Couronnes extravagantes à la maniere des Païens. 4. Qu'il attire ſur les Romains l'Indignation du Roi Charles & de tous les Allemans. 5. Qu'il blaſphême contre l'Egliſe Univerſelle, diſant que l'Egliſe & la Ville de Rome ſont la même choſe; ce qui le rend ſuſpect de Schiſme & d'Hereſie (41). Un Auteur contemporain ajoute, que le Tribun Nicolas Laurent ecrivit au Pape Clement que ſi, dans l'année, il ne revenoit à Rome, & n'y reſidoit, il feroit un Pape avec les Romains (45). La Bulle du Pape finit ainſi: „ Nous avons fait avertir le dit Nicolas par notre Legat Bertrand, „ Prêtre Cardinal du titre de St. Marc, de renoncer à ces folies & à ces „ erreurs; mais, il eſt demeuré endurci dans ſon Orgueil. C'eſt pourquoi, „ nous vous admoneſtons, & vous conſeillons, de vous deſiſter abſolument „ de ſuivre le dit Nicolas, lui donner aucun aide, faveur, ou conſeil; „ mais, de l'abandonner, & perſiſter dans l'Obéïſſance de l'Egliſe, pour „ vous attirer la continuation de nos Graces & de nos Faveurs Paternelles (46). „ Cependant, quelques Nobles Romains, excités par le Cardinal Legat, conjurérent contre Nicolas Laurent, qui, étant abandonné par le Peuple, quitta Rome, s'enfuit le 15. de Decembre deguiſé par Mer à Naples, & paſſa près de Louis, Roi de Hongrie (47).

De-

(43) *Hocſemius, Geſt. Pontif. lib.* 2 *c.* 35. *apud Fleury, Liv. XCV.* §. 19.
(44) *Rainald. an.* 1347. §. 17. 18. 19.
(45) *Albert. Argent. Chr. p.* 140.
(46) *Rainaldi, ubi ſupr.* §. 20.
(47) *Baluze, Vit. Pap. Aven. p.* 256. 884. *J. Villani, lib. XII. c.* 194.

An de J.C. 1348.

Suite des Avantures de Jeanne de Naples.

Depuis le Meurtre d'André Roi de Naples, la Reine Jeanne veuve de ce Prince faisoit des efforts continuels pour se justifier dans l'Esprit des Puissances. Elle ecrivit au Pape, à Louis Roi de Hongrie son Beau-frere, & à tous les Princes Chrêtiens, pour les persuader de son innocence. Cependant, le Pape, qui vouloit profiter de ce desordre, donna la Regence du Roiaume de Sicile au Cardinal Aimeric son Legat en Lombardie, jusqu'à ce que la Reine Jeanne fut reconnuë innocente ou coupable du Meurtre de son Mari (48). Cette Princesse étant fort amoureuse, *& brulant du chaud Desir de la Chair* (*), se remaria avec Louis son Cousin, fils de Philippe Prince de Tarente, & le Pape accorda la dispense nécessaire. Ce second mariage ne la mit pas en bonne reputation par raport au crime dont elle étoit accusée: „ Jeanne eut beau pleurer, beau se lamenter, ses larmes & ses cris „ la justifierent bien moins (de la mort du Roi André,) que son Mariage „ subsequent avec Louis son Cousin Germain ne l'en convainquit; c'étoit „ un beau Prince, & selon ses appetits (49); „ c'est-à-dire, qu'il étoit assez vigoureux pour la contenter: mais on compte que la Reine insatiable epuisa tellement ce second mari, qu'*il mourut tout extenué de s'estre excessivement & trop souvent emploié au Service de la Reine en faveur de la Dame Venus* (50).

Elle se retire en Provence où elle vend Avignon au Pape.

Louis Roi de Hongrie, bien persuadé, que la Reine Jeanne étoit coupable du Meurtre d'André, aiant reçu les Lettres par les quelles cette Princesse vouloit se justifier d'une crime si noir, lui fit une courte & foudroiante Reponse, que Brantome rapporte en ces termes: „ Ta vie desordonnée „ précedente, la Seigneurie du Roiaume que tu t'és toujours retenuë entre tes mains, la vangeance de ceux qui avoient tué ton mary non poursuivie, l'autre mari qu'incontinent tu as espousé, & l'excuse que tu m'as „ despuis envoyée, sont pleines preuves que tu as esté participante & complice de la mort de ton mary (51). „ Le Roi de Hongrie ne s'en tint pas à des paroles. Il vint en Italie, pour vanger la mort de son frere. Delà, il envoia des Ambassadeurs au Pape, le prier de donner au Cardinal Bertrand, Legat dans le Roiaume, la commission de le couronner Roi de Sicile, ou de lui permettre d'aller lui-même à Avignon recevoir la Couronne des mains de sa Sainteté (52). Là-dessus le Pape ecrivit au Legat une grande Lettre, où il dit en substance: „ Vous repondrez au Roi de Hongrie, que nous ne pouvons en conscience lui accorder le Couronnement „ au préjudice de la Reine Jeanne, dont nous avons reçu l'Hommage pour „ le Roiaume de Sicile, & qui se plaint d'en avoir été spoliée par ce Prince. Elle n'est, ni condamnée, ni convaincuë de la mort du Roi André „ son Mari; & nous avons donné commission d'en informer à vous, lorsqu'elle

(48) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 140.

(*) *Expression de Brantome, Femmes illustr. p.* 352.

(49) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. 159.

(50) *Brantome, Dames Illust. p.* 348.

(51) *Brantome, ubi supr: V. Felinus Sandeus, de Regib. Siciliæ, p.* 35. *Collenuccio, Historia del Regno di Napoli, lib.* 5. *fol.* 83.

(52) *J. Villani, lib. XII. c.* 111.

„ qu'elle étoit ſur les Lieux, & à trois autres Cardinaux depuis qu'elle eſt „ ici. C'eſt à nous ſeul qu'appartient la punition de ce crime, & le Jugement des Droits ſur ce Roiaume; & ſi le Roi de Hongrie croit y en „ avoir, il ne devoit pas commencer par s'en mettre en poſſeſſion, mais „ nous demander juſtice, que nous offrons de lui rendre prompte & favorable (53). „ La Reine Jeanne étoit à Avignon avec ſon nouveau mari; & elle y fit ſon Apologie „ en plein Conſiſtoire, devant le Pape, & en „ preſence de tous les Ambaſſadeurs des Princes Chrêtiens, avec tant de „ force & de netteté, que le Saint Pontife declara, par un Acte authentique, non ſeulement qu'elle étoit innocente de ce crime, mais qu'on ne „ pouvoit même ſoupçonner qu'elle y eut jamais eu aucune part (54). „ Un habile homme a remarqué, que cette Declaration fut donnée légérement, & qu'il y a beaucoup d'apparence qu'elle fut l'effet de la paſſion qu'avoit le Pape de s'acquerir Avignon (55). En effet, la Reine Jeanne & ſon Mari, preſſez par la néceſſité de leurs affaires, vendirent à l'Egliſe Romaine la Ville d'Avignon, avec tous ſes Fauxbourgs, tout ſon Territoire & ſes confins, pour la ſomme de quatre vingt mille florins d'or. Et comme cette Ville étoit tenuë en Fief de l'Empire, la vente fut approuvée & autoriſée par Charles IV. Empereur des Prêtres. Sur ces entrefaites, le Roi de Hongrie abandonna ſubitement l'Italie; & la Reine Jeanne, rappellée par ſes Sujets, y retourna (56).

An de J.C. 1348.

Le prompt depart du Roi de Hongrie fut regardé comme une ſage precaution contre la Peſte, qui commençoit à s'étendre en Italie. „ Il n'y en „ avoit jamais eu de plus furieuſe & de plus meurtriere que celle-là. Elle „ fut univerſelle dans tout notre Hemiſphere; il n'y eut, ni Ville, ni Bourgade, ni Maiſon, qui n'en fuſſent frappées. Elle commença au Roiaume de Cathay l'an 1346. par une vapeur de feu horriblement puante, „ qui ſortant de la Terre conſuma & devora plus de deux cens lieuës de „ Païs, juſqu'aux Arbres & aux Pierres, & infecta l'air en telle ſorte qu'on „ en voioit tomber des fourmillieres de petits ſerpentaux & d'autres inſectes „ venimeux. Du Cathay, elle paſſa en Aſie & en Grece, de-là en Afrique, puis en Europe, qu'elle ſaccagea toute juſqu'à l'extremité du „ Nord. Le venin en étoit ſi contagieux, qu'il tuoit même par la vuë. „ On remarqua qu'elle duroit cinq mois en ſa force, dans les Païs où „ elle commençoit de s'allumer. Ceux, qu'elle traita le moins cruellement, ſauverent à peine le tiers de leurs Habitans: mais, à pluſieurs, elle n'en laiſſa que la quinzieme ou la vingtieme partie (57). „

Peſte generale.

Le celebre Jean Villani, Hiſtorien de grande importance, & dont l'Autorité eſt reconnuë de tous les Savans, fut emporté par cette Peſte. Il a écrit

Deux grands Hommes perirent par cette Peſte.

(53) *Rainaldi, an.* 1348. §. 3.

(54) *Maimbourg, Hiſt. du grand Schiſme d'Occident, Liv.* 2. *p.* 150. 152.

(55) *Bayle, Dict. Article, Naples (Jeanne I. Reine de) Rem. M.*

(56) *Mathieu Villani, lib.* 1. *c.* 14. 18. *Gall. Chr. Ed.* 1715. *tom.* 1. *p.* 822. *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 263.

(57) *Mezerai, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 161.

An de J.C. 1348.

ecrit en Langage Toscan l'Histoire de Florence, depuis le commencement de cette Republique, jusqu'à cette année 1348. avec un caractere de sincerité & de probité qui le rend recommendable, quoi qu'il y ait dans son Ouvrage des endroits obscurs & difficiles à entendre. Mathieu Villani son frere continua cette Histoire. A Bologne, Jean André, fameux Docteur en Droit Canonique, mourut aussi de la Peste. Il étoit fils d'un Prêtre de Mugelle près de Florence(58). Il maceroit son corps par Oraisons & par Jeûnes, & il coucha sur la dure toutes les nuits pendant vingt ans, envelopé d'une peau d'Ours. Il disoit qu'il avoit obtenu plusieurs choses par ses prieres. Enfin, les Auteurs que je cite en marge disent des merveilles de l'austerité de sa vie (59). Mais, malgré ces macerations, il ne fut pas des plus continens; ces vers le temoignent:

Jean, dit André, fameux Docteur ès Loix,
Fut pris un jour au peché d'amourette:
Il accoloit une jeune Soubrette.
Sa femme vint, fit une signe de croix.
Ho! ho! dit-elle, est-ce vous? Non, je pense;
Vous, dont partout on vante la prudence?
Qu'est devenu cet esprit si subtil?
Le bon André, poursuivant son negoce,
Honteux pourtant: ma foi, repondit-il,
Prudence, Esprit, tout gist dans cette fosse (60).

Je n'oublierai pas de remarquer, que „ Jean Andry, solemnel Legiste à „ Boulogne la Grasse, n'estoit pas d'opinion que mal fust que Femmes feussent lettrées. Quant à sa belle & bonne Fille que il tant ama, qui ot „ nom Nouvelle, feit apprendre Lettres, & si avant ès Loix, que quand „ il estoit occupé d'aucune essoine, par quoi il ne pouvoit vacquer à lire „ les Leçons à ses Escholiers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu lire aux Escholes en Chayere; &, afin que la biauté d'elle n'empecheast „ pas la pensée des oyans, elle avoit une petite Courtine au devant d'elle „ (61). „ Ce fut pour l'amour de cette fille, qu'il intitula *Novellæ* son Commentaire sur les Decretales de Gregoire IX. selon la Remarque de Panzirole (62). Le même Auteur nous apprend, que le premier Ouvrage de Jean André fut une Glose sur le sixieme Livre des Decretales. Il fit ensuite des Gloses sur les Clementines, & beaucoup d'autres Traitez dont je ne ferai pas mention. C'est dommage qu'il ait tant suivi la Methode des Pyrrhoniens; car, il a prouvé fort solidement son Opinion, lorsqu'il a vou-

(58) *Doujat, Prænot. Canonic. p.* 604. *Panzirole, de Clar. legum interpret. l.* 3. *c.* 19. *Volaterran, lib.* 21. *p.* 781. *Forsterus, Hist. Jur. Civil. lib.* 3. *c.* 26.

(59). *Panzirole, de Claris legum interpret. l.* 3. *c.* 19. *Volaterran, ubi supr.*

(60). *Bayle, Dict. art. André (Jean) Rem. AA.*

(61). *Christine de Pise, Cité des Dames Part.* 2. *ch.* 36. *Edit. de Paris* 1536. Cet Ouvrage fut composé sous le Regne de Charles VI.

(62) *Panzirole, ubi supr.*

voulu le faire, mais il l'a voulu rarement. Il a mieux aimé rapporter ce que les autres disoient, & laisser ses Lecteurs au milieu de la Dispute (63).

An de J. C. 1348.

Conduite du Pape pendant la Peste.

La Peste, qui enleva les deux grands Hommes dont je viens de parler, fit aussi des ravages terribles à Avignon. Dans cette calamité publique, le Pape Clement accorda à tous les Prêtres la faculté d'absoudre de toutes sortes de pechés ceux qui étoient attaqués de ce mal, & leur donner indulgence pleniere. Il donna aussi certaines indulgences aux Prêtres qui administroient les Sacremens aux Pestiferez, & à tous ceux qui leur rendoient quelque office de charité, ou les ensevelissoient après leur mort (64). A Avignon en particulier, il commit des Medecins pour visiter les Pauvres, & d'autres Personnes pour les assister pendant la maladie & prendre soin de leur sepulture; & comme les Cimetieres ne pouvoient les contenir, il acheta un grand champ qu'il fit benir pour cet effet, & que l'on nomma le Champ-fleuri. Il y fit bâtir une Chapelle, avec un revenu suffisant, sous le nom de la Ste. Vierge, & il y a maintenant une Eglise dediée à St. Roch. De peur que les Cadavres des Pauvres ne demeurassent sans sepulture, il assigna une certaine somme pour ceux qui enseveliroient les morts, & lui-même faisoit donner des suaires pour enveloper les morts. L'Indulgence encourageoit les malades à mourir; & plusieurs, aiant vû leurs Heritiers mourir devant eux, donnoient leur biens aux Eglises & aux Religieux (64).

Charles IV. étend son Autorité.

Quoique Louis de Baviere fût mort, Charles de Luxembourg trouvoit encore beaucoup de difficultés à se faire reconnoître Empereur. Il est vrai qu'on en avoit beaucoup applani; mais, il en restoit encore une très-considerable sur la forme d'Absolution des Censures encouruës par ceux qui avoient tenu le Parti de l'Empereur Louis. Voici la Formule de Serment que le Pape prescrivoit à ceux qui voudroient être absous: „ Je crois qu'il n'appar„ tient point à l'Empereur de deposer le Pape & d'en élire un autre: mais „ je le tiens pour une Heresie. Deplus, je jure d'obéïr aux Ordres de l'E„ glise & de Notre Saint Pere le Pape Clement VI. sur les Rebellions & „ les autres excès que j'ai commis, & les peines que j'ai encouruës; & que „ je serai fidele & obéïssant au Pape. J'obéïrai à Charles Roi des Romains „ approuvé par l'Eglise. Je n'adhererai point à la Veuve & aux Enfans de „ Louis, tant qu'ils demeurerout dans la Revolte, ni ne les favoriserai „ aucunement. Enfin, je ne reconnoîtrai à l'avenir aucun Empereur, s'il n'est „ approuvé par l'Eglise. „ Ces Conditions furent envoiées à Baudouin Archevêque de Treves, & à l'Evêque de Bamberg. L'Empereur Charles faisoit tous ses efforts pour les faire recevoir: mais, elles paroissoient dures à la plupart; & la Magistrature de Basle les aiant vuës protesta en presence de Charles & de sa Cour, qu'ils ne vouloient, ni avouer, ni croire, que le defunt

(63) *Ex Panzirolo, ibid.*
(64) *Rainaldi, §. 32. Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p. 809.*
(65) *Prima, secunda, & tertia Vit. Clem. VI. ap. Baluzium, Pap. Aven.*

An de J.C. 1349.

sunt Empereur Louis eut jamais été Heretique; & qu'ils tiendroient pour Roi des Romains, ou pour Empereur, celui que les Electeurs, ou la plus grande partie d'entr'eux, leur donneroient, quand même il ne demanderoit jamais sa Confirmation au Pape; declarant avec fermeté, qu'ils ne feroient jamais rien contre les Droits de l'Empire en façon quelconque (66).

Gunther de Schwartzenbourg elû Empereur.

Les Seigneurs, qui étoient opposés à Charles de Luxembourg, offrirent l'Empire à Gunther de Schwartzenbourg, grand homme de Guerre, qui avoit servi utilement l'Empereur Louis. Il refusa d'abord cette Dignité; mais, aprés de mûres Reflexions, il consentit à l'accepter, à condition que les Princes & la Noblesse assemblez à Francfort déclarassent authentiquement l'Empire vacant, & qu'il fût elû par la plus grande partie des Electeurs. Il le fut en effet le 2. de Fevrier 1349. & six semaines aprés, aiant été reçu à Francfort, il y fit un Edit en ces termes: „ Notre Prédecesseur l'Empe- „ reur Louis d'heureuse memoire a fait une Loi portant, que celui qui a „ été élû Roi des Romains à Francfort par les Electeurs, ou la plus gran- „ de partie, a la pleine Administration de l'Empire avant la Confirmation „ du Pape. Nous renouvellons & ratifions cette Loi par le present Edit, „ de l'avis de nos Princes Ecclesiastiques & Seculiers. Nous declarons nuls „ tous Actes faits au contraire, notamment les Decrets des Papes, comme „ repugnans à la Doctrine Chrêtienne & Apostolique; puisque, selon tou- „ tes les Loix divines & humaines, le Pape lui-même doit être soumis à „ l'Empire; & l'Empereur, quant au temporel, n'est soumis, ni au Pape, ni „ à aucune Personne sur la Terre (67). „ Au commencement du mois de Mai, Gunther, étant tombé malade, ceda toutes ses prétensions à Charles de Luxembourg; & il mourut de poison peu de jours aprés (68). Car, la Cour de Rome a souvent emploié ce moïen, pour faire perir ceux qui lui étoient contraires.

Le Pape condamne les Flagellans.

Sous prétexte de flêchir la Colere de Dieu qui s'étoit manifestée par la Peste dont j'ai parlé ci-dessus, quelques Fanatiques commencerent en Allemagne à se flageller publiquement. Cette nouvelle Devotion, ou plutôt cette ancienne Extravagance, car il y avoit deja eu des Flagellans en Italie, attira un nombre infini de gens de toutes sortes. De la main gauche ils tenoient une Croix, de la droite un fouët armé de pointes de fer, dont ils se dechiroient les Epaules dans les Eglises, dans les Places publiques, & en pleine Campagne. Le nombre de ces Fanatiques s'étant accrû prodigieusement, ils se diviserent en plusieurs Troupes, dont chacune avoit un Prince & deux Maîtres à qui tous les autres obéïssoient. Ils ne se couvroient que les Parties naturelles: ils n'avoient rien en propre. Les Riches parmi eux avoient soin de pourvoir à la subsistance des Pauvres: en un mot, ils pratiquoient entr'eux une Charité exemplaire. Ils se repandirent en Saxe, en Boheme, en Autriche, en Hongrie, le long du Rhin

(66) *Albertus Argentinensis*, p. 142. 143.
(67) *Goldast*, *Const. tom.* 3. p. 414.
(68) *Albertus Argentinensis*, p. 151. 152. p. 481.

Rhin, & en France. Quelques-uns même vinrent à Avignon. Ils entrerent dans les Eglises, où ils se fouettoient à leur maniere: ils s'étendoient sur la Terre en forme de Croix, pour prier & reciter l'Oraison Dominicale, avec de grandes marques d'un repentir sincere. Les habitans d'Avignon, & quelques Cardinaux, admiroient cette penitence. Mais, le Pape Clement defendit à ces gens-là de se flageller publiquement, sous peine d'Excommunication. Cette defense déplût aux Cardinaux, qui regardoient la Secte des Flagellans comme très-sainte; & plusieurs d'entr'eux s'opposerent fortement au Pape (69). Cependant, le Pape frappa les Flagellans d'Anathême, & il écrivit aux Archevêques & aux Evêques d'éteindre cette Secte dans leurs Dioceses (70). Ernest, Archevêque de Prague, les dissipa par les Flammes. Balbin, qui nous apprend ce fait, ajoute que les Flagellans entrainoient les jeunes Dames de Boheme dans les cachettes où ils faisoient leurs Devotions nocturnes (71). L'Auteur veut faire entendre, qu'ils s'abandonnoient à d'énormes impuretés; mais, on fera bien de n'en rien croire. Au lieu de les bruler comme des criminels, on devoit se contenter de les traiter comme des fous. Je n'en dirai pas d'avantage sur cette Secte; je me contente de renvoier à l'Auteur que je cite au bas de la page (72). An de J.C. 1349.

An de J.C. 1350.

Jubilé de l'an 1350.

La vuë des Romains, en demandant que le terme du Jubilé fût reduit à la cinquantiéme année, étoit de se dedommager de l'absence de la Cour de Rome, par les Richesses que cette Devotion apporteroit dans leur Ville (73). Le Pape, qui avoit le même interêt dans cette affaire, eut si peur de manquer son coup, que l'an 1349. il rafraichit la memoire du Jubilé par une Bulle qu'il envoia à tous les Evêques, avec ordre de la publier dans leurs Dioceses, afin que les fideles se disposassent à gagner l'Indulgence (74). L'effet de cette Bulle fut grand, & le concours des Pelerins à Rome prodigieux, malgré la rigueur du froid qui fut excessif cette année. On ne crut pas possible de compter le nombre des Pelerins; mais, par l'estimation des Romains, le jour de Noël, les Fêtes solemnelles qui suivirent, & pendant le Carême jusqu'à Pâques, il y en eut continuellement à Rome depuis un million jusqu'à douze cens mille. A l'Ascension & à la Pentecôte plus de huit cens mille; &, pendant tout l'été, on n'en compta jamais moins que deux cens mille. La presse étoit si grande dans les Eglises, que plusieurs y furent etouffés ou ecrasés. Les Romains étoient tous devenus Hôteliers, & ils se faisoient paier le gîte fort cher. De plus, ils eurent la malice de tenir fort chers toute l'année le pain, le vin, & la viande: faisant defense aux Marchands d'en apporter de dehors, pour vendre le leur plus cher. Qu'on juge des Sommes immenses qu'ils acquirent par ce moïen. Annibal de Cecano Evêque de Tusculum, que le Pape avoit envoié à Rome en qualité de Legat, afin de pourvoir à la tranquillité publique & à la commo-

(69) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 143.
(70) *Tritheme, Chr. Hirsaug. au.* 1349.
(71) *Balbin, Epit. Ber. Bohem. p.* 360.
(72) *Schottgen de Flagellant.*
(73) *Sponde, an.* 1350. §. 1.
(74) *Rainaldi, an.* 1349. §. 11.

An de J.C. 1350.

modité des Pelerins, n'oublia ses Interêts, ni ceux de son Maître: outre les offrandes que les Pelerins faisoient abondamment dans les Eglises, il s'avisa de negocier des Indulgences, pour abreger le terme des Stations. De sorte que les Pelerins faisoient à Rome moins de sejour & de depense. Les Romains, qui ne gagnoient pas à ce negoce, attaquerent plusieurs fois le Legat dans son Logis, & firent insulte à ses Domestiques (75). Le Pape, de son côté, faisoit Metier & Marchandise de ses Indulgences avec les Princes qui ne pouvoient pas faire le Voiage de Rome, & il se faisoit paier largement (76).

Negociation du Pape, avec l'Empereur Cantacuzene, pour la Réunion des Grecs.

Je parlerai maintenant de la Negociation qu'il y eut entre l'Empereur Jean Cantacuzene & le Pape: Et, comme je ne trouve point d'Auteur plus exact que Cantacuzene lui-même, je vais rapporter ce que ce Prince en a écrit dans son Histoire. L'Empereur, dit-il, étant retourné à Constantinople, envoia à Rome George Spanopule (ou Espagnol) Protovestiaire, Sigere Prêteur du Peuple, & un de ses anciens Domestiques nommé François, Italien de Nation, & qui étoit fort connu du Pape, tant pour adoucir son Esprit, que pour lui proposer la Guerre contre les Infideles, & la Réunion des Eglises. Il avoit appris que Clement VI., qui remplissoit alors le Siege de Rome, étoit fort aigri contre lui de ce qu'on lui avoit fait entendre, qu'il s'étoit servi des Armes des Turcs, qui avoient tué & emmené en captivité un grand nombre de Chrêtiens; & ainsi, il souhaitoit avec passion de l'informer des veritables motifs de sa Conduite, & de lui faire connoître que ce n'avoit été que par une néceßité indispensable, qu'il en avoit usé de la sorte, & non par aucune inclination qu'il eut pour les Infideles. Il vouloit aussi l'exhorter à entreprendre sous son Regne, la Guerre qu'il avoit projettée contre les Turcs avec des Princes d'Occident, & lui temoigner qu'il contribueroit avec joie à un si louable dessein, non seulement en donnant à l'Armée un passage commode en Asie; mais aussi en la soutenant par ses Troupes & par sa Presence.

Ambassade du Pape à Cantacuzene.

Le Pape eut de longues Conferences avec ses Ambassadeurs, dans lesquelles il leur exposa aussi amplement & aussi exactement les circonstances de la Guerre civile, que s'il y avoit été present. Les Ambassadeurs, s'étant étonnez de ce qu'il étoit si bien instruit du detail des affaires, & lui aiant demandé de qui il l'avoit appris, il leur repondit, qu'il l'avoit appris d'une Dame de Savoie nommée Zampée, qui avoit toûjours été à Constantinople, auprès de l'Imperatrice Anne, & qui n'en étoit partie pour retourner en son Païs, que depuis que l'Empereur Cantacuzene s'en étoit rendu Maître. Il donnoit des Louanges extraordinaires à l'Empereur, de ce qu'après avoir été noirci par les Calomnies les plus furieuses, & attaqué par la Guerre la plus cruelle, il n'avoit point chatié l'Ingratitude dont ses Ennemis avoient reconnu ses bienfaits. Sur-tout, il l'élevoit jusqu'au ciel, de ce qu'il avoit donné sa fille en mariage au jeune Empereur, & de ce qu'il lui avoit ainsi conservé l'Empire de

(75) *Mathieu Villani, lib.* 1. *c.* 56. 88. (76) *Rainaldi, an.* 1350. §. 2.

An de J.C. 1350.

de ses Ancêtres. Aiant rendu de grands honneurs aux Ambassadeurs, en leur donnant les premieres Places, en allant au devant d'eux quand ils le venoient visiter, & en les reconduisant quand ils sortoient, il les renvoia avec deux Evêques, dont l'un se nommoit Guillaume, & étoit de l'Ordre des Freres Mineurs, & l'autre Hugues de Spert, qui étoit de l'Ordre des Freres Prêcheurs. C'étoient deux hommes de pieté, d'erudition, & de conversation fort agréable.

Propositions de l'Empereur.

L'Empereur leur fit un accueil fort honnorable & fort civil. Ils écrivoient tout ce qu'il disoit dans la conversation, de peur de l'oublier, & ils le montrerent depuis aux Papes & aux Savans d'Italie, pour faire connoître la capacité de l'Empereur, qu'ils relevoient avec des éloges tout-à-fait extraordinaires. Mais cela n'arriva que depuis. Alors, il lui proposerent le sujet de leur Ambassade, qui étoit de le remercier des temoignages d'affection & de bonté qu'il rendoit à l'Imperatrice & à l'Empereur son fils, sans se venger de l'ingratitude si extrême, de la haine si implacable, & de la cruauté si envenimée, avec laquelle ses ennemis l'avoient persecuté; & de ce que se contentant d'avoir justifié qu'il n'étoit pas Auteur de la Guerre, il avoit conservé la moderation de son Esprit, & la pureté de sa Vertu, malgré les plus sanglans outrages, & avoit repris le même soin qu'auparavant des Enfans de l'Empereur. Ils dirent ensuite, que les Evêques de Rome, Prédecesseurs de leur Maître, aiant eû un grand zele pour les expeditions contre les Turcs, il en avoit encore un plus grand; & qu'il avoit taché de l'inspirer aux Princes d'Italie, en leur offrant de contribuer de l'argent & des hommes; qu'il s'étoit senti excité avec encore plus d'ardeur à cette importante entreprise, depuis qu'il avoit appris que l'Empereur étoit prêt de la seconder. Ils ajouterent, que si outre les avantages dont il faisoit jouir les Romains, il avoit la bonté de procurer la Réunion des deux Eglises, & la Reconciliation des Membres de ce grand Corps, qui étoient divisez depuis si long-tems par le Schisme, il donneroit de la joie, non-seulement à la Terre, mais au Ciel; non-seulement aux hommes, mais à Dieu & aux Anges. Les Nonces du Pape aiant parlé en ce sens à l'Empereur, il leur repartit, qu'il remercioit leur Maître de la bonté qu'il avoit pour lui, & du zele dont il étoit animé contre les Infideles: que quant à lui, il avoit un double sujet de se réjouir de la Guerre à la quelle on se preparoit contre ces Peuples; l'un, parce qu'elle tendoit au bien commun de la Chrêtienté; & l'autre, parce qu'elle lui fournissoit l'occasion d'y contribuer, de son argent, de ses Vaisseaux, de ses Chevaux, de ses Armes, & de ses Soldats, & qu'il se tiendroit heureux d'y sacrifier même sa propre vie. Quant à ce qui regarde la Réunion des Membres de l'Eglise du Sauveur, il leur protesta qu'il n'avoit point de paroles assez fortes pour leur exprimer l'excès de la passion avec laquelle il la desiroit; que s'il ne tenoit qu'à mourir pour cela, il presenteroit volontiers son coû & son Epée; & que si ses cendres pouvoient produire un si saint ouvrage, il dresseroit lui-même le bucher pour y être consumé. Il ajouta, que comme il n'y avoit point d'affaire si importante que cel-

An de J. C. 1350.

le-là, il n'y en avoit point aussi qui dût être traitée avec tant d'application. „ Que „ si, continua-t'il, on apporte tant de précautions, lorsqu'il ne s'agit que „ des biens temporels dont le gain & la perte sont presque indifferentes, „ combien en doit-on apporter davantage, lorsqu'il s'agit des biens éter- „ nels, de la verité, & de la foi? En cela, il ne se faut pas fier à ses propres „ lumieres comme si elles suffisoient pour penetrer des matieres si sublimes. „ Ce sont des points de Doctrine qui ont divisé les deux Eglises. Si ceux, „ qui ont introduit les Dogmes qui sont reçus aujourd'hui par l'Eglise Ro- „ maine, n'avoient pas eû tant de présomption de leur propre suffisance, „ ni tant de mépris des autres fideles, le mal ne seroit pas monté à un tel „ excès, & les Membres du Corps du Sauveur n'auroient pas été dechirez „ par un Schisme si funeste. Ils devoient soumettre leurs Sentimens au Ju- „ gement des Pasteurs des autres Eglises; car alors, ou ils auroient été ap- „ prouvez d'un commun Consentement, & après une Approbation si so- „ lemnelle, l'on n'auroit pû en revoquer en doute la verité; ou ils au- „ roient été condamnez, & ensevelis sous le silence. Voilà quel étoit „ l'ancien Usage, & la Pratique consacrée par l'exemple des Predica- „ teurs de l'Evangile. Le Divin Paul communiqua sa Doctrine aux autres „ Apôtres, de peur de courir en vain, & de publier des Maximes qui au- „ roient déplû à Dieu, bien qu'il eut été ravi au troisieme Ciel, & qu'il y „ eut appris des choses qui ne se peuvent exprimer par le Langage des hom- „ mes. Michel le premier des Paleologues entreprit inutilement la Recon- „ ciliation des Eglises, & son entreprise n'a servi qu'à en accroître la Divi- „ sion. C'est pourquoi, je n'embrasserai jamais de nouveautez, ni ne for- „ cerai personne à les embrasser, avant que l'on ait assemblé un Concile „ General, où la verité de la foi ait été solidement établie; ce que je dis, „ non seulement pour le bien de toute l'Eglise, & pour l'interêt general „ des fideles, mais aussi pour l'interêt particulier de mon Salut. Car, je „ suis très-disposé à croire ce qui aura été defini par le Jugement de tous „ les Evêques, & à rejetter tout ce qu'ils refuseront d'autoriser. Je ne „ doute point que les Pasteurs & les Peuples ne soient dans la même dispo- „ sition. Si j'emploiois la Puissance temporelle pour les porter à suivre vos „ sentimens, ils s'y opposeroient de toute leur force. Je ne meriterois pas „ même de trouver la moindre creance dans vos Esprits, si je recevois vo- „ tre Doctrine sans l'avoir examinée; car, quel sujet auriez-vous de vous „ promettre que je la conserverois, si j'avois abandonné legerement cel- „ le que mes Peres & mes Maîtres m'ont apprise dans ma Jeunesse? Je suis „ donc d'avis d'assembler les Evêques d'Orient & d'Occident, & je me pro- „ mets que Dieu, qui est fidele en ses promesses, ne permettra pas qu'ils man- „ quent de decouvrir la verité. Si l'Empire Romain contenoit encore au- „ jourd'hui l'Asie & l'Europe, comme il les contenoit autrefois, il faudroit „ que ce fut en quelque Ville de son étenduë que se celebrât le Concile; mais, „ puisqu'il est renfermé en des bornes plus étroites, que le Pape ne peut „ pas venir ici, & que je ne puis pas aller à Rome, à cause des Guerres con- „ tinuelles que j'ai sur les bras; nous nous assemblerons en quelque Ville ma-

„ maritime, qui ſoit dans une diſtance egale entre lui & nous: & la Providence, uſant de ſa bonté ordinaire, nous conduira, comme j'eſpere, à la connoiſſance de la verité. „ Il ajouta enfin, que ſi le Pape avoit le Concile agreable, il le ſupplioit de lui mander promptement le tems & le lieu, afin qu'il en pût avertir le Patriarche & les Evêques. Les Nonces trouverent ces Propoſitions fort raiſonnables; &, étant retournez en Italie, chargez de preſens, ils firent au Pape un Recit fidele de leur Ambaſſade; lui releverent, avec des louanges extraordinaires, les qualitez excellentes de l'Empereur, & lui montrerent leur Journal.

An de J.C. 1350.

Reponſe du Pape.

Le Pape temoigna être content de la Convocation d'un Concile, & il envoia auſſitôt dire à l'Empereur, qu'il ſeroit fort aiſe que les Evêques s'aſſemblaſſent; mais, qu'il ne pouvoit convenir, ni du lieu, ni du tems de l'Aſſemblée, ſans en avoir auparavant communiqué avec ceux d'Occident. Bientôt après, pour l'aſſurer que le retardement ne procedoit pas de ſa negligence, il lui manda, qu'il ſouhaitoit avec une ardeur incroïable la Réunion des deux Egliſes, comme l'affaire la plus importante de la Chrêtienté; mais, que la Guerre étant commencée entre divers Princes d'Italie, il étoit obligé, en qualité de leur Pere Spirituel, de les exhorter à la Paix, que, dès qu'elle ſeroit concluë, il arrêteroit avec les Evêques d'Occident le lieu, & le tems le plus propre pour la celebration du Concile. L'Empereur lui envoia un Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs nommé Jean, qui demeuroit à Galata, & qui étoit de ſes Amis, pour le remercier du zele avec lequel il ſouhaitoit la Paix de l'Egliſe, & pour le prier de conſerver toûjours le même ſentiment. La mort de ce Pape, inopinement ſurvenuë dans le même tems, diſſipa le projet de la Convocation du Concile (77).

An de J.C. 1351.

Le Pape prend la Defenſe des Religieux Mandians.

La Peſte violente, dont j'ai parlé ci-deſſus, acquit de grands biens aux Monaſtres, & introduiſit le relachement parmi les Moines. Les Mandians entr'autres acquirent de riches poſſeſſions en viſitant les Malades, & ils prenoient eux-mêmes le ſoin de les adminiſtrer. Les Evêques ne virent cela qu'avec un œil de jalouſie. Ils en porterent de grandes plaintes au Pape, & demanderent la ſuppreſſion entiere de l'Ordre des Mandians, ou que du moins, on leur defendit de prêcher, d'ouir les confeſſions, & de donner la ſepulture. Un Cardinal fit un grand Diſcours. Le Mandians, qui étoient preſens, ne lui repondirent rien; mais, le Pape prit leur Defenſe, & dit: „ Ces Religieux ne ſont pas ſi mepriſables que vous pretendez. Ils tiennent leur Vocation de Dieu & de l'Egliſe, étant appellés pour aider à la conduire. On ne doit pas moins les compter entre ſes Miniſtres pour être venus plus tard, comme St. Paul, bien qu'appellé le dernier, eſt du premier rang entre les Apôtres. Que prêcheriez-vous, continua le Pape, addreſſant toûjours la parole aux Prelats; Que prêcheriez-vous au Peuple, ſi ces Freres gardoient le ſilence? Parleriez-vous de l'Humilité? Vous

(77) *Cantacuzene, Liv. IV. Ch. LX.* Je me ſuis ſervi de la Traduction de Mr. Couſin.

An de J.C. 1351.

„ Vous, qui entre toutes les conditions du monde, étes les plus ſuperbes & „ les plus pompeux dans vos Montures, & dans tout le reſte de vos Equi- „ pages. Parleriez-vous de la Pauvreté? Vous, qui étes ſi tenans & ſi avi- „ des que tous les Benefices du Monde ne vous ſuffiſent pas. Je ne parle „ point de la Chaſteté. Dieu connoit la conduite de chacun, & comment „ pluſieurs flattent leurs corps, & vivent dans les delices. Pluſieurs d'en- „ tre vous haïſſent les Mandians, & leur ferment la porte, de peur qu'ils „ ne voient comment ils vivent; tandis'qu'ils font du bien à des Bouffons, „ & à des Infames. Vous ne devez pas trouver mauvais ſi les Mandians „ ont reçu quelques biens dans le tems de la derniere mortalité, pour le „ ſoin qu'ils ont pris des malades & des mourans, que pluſieurs Curez aban- „ donnoient. S'ils ont fait quelques bâtimens, c'eſt plutôt pour l'ornement „ de l'Egliſe, que pour leur commodité particuliere. Mais, vous voudriez „ tout avoir pour l'emploier, Dieu ſait à quels uſages. Voilà pourquoi „ vous en voulez à ces pauvres Religieux.„ Enfin, le Pape leur repreſenta les maux qui arriveroient à l'Egliſe, s'il leur accordoit ce qu'il demandoient contre les Mandians; & conclut en diſant, qu'ils miſſent par ecrit leurs Plaintes de part & d'autre, & qu'il leur donneroit de bons Commiſſaires (78).

Maladie du Pape.

Sur la fin de l'année, le Pape fut attaqué d'une maladie dangereuſe; & ce fut alors, que, cedant à l'avis des Cardinaux, il modera la rigueur de l'Ordonnance du Conclave, dont j'ai parlé plus d'une fois en divers endroits de cet Ouvrage. Il permit donc aux Cardinaux d'avoir dans le Conclave chacun deux ſerviteurs Clercs ou Laïques à leur choix. Que tous les jours ils pourroient avoir à diner & à ſouper un plat de viande ou de poiſſon avec un potage, une ſalade, du fromage, du fruit ou des Confitures: mais, qu'ils ne pourroient manger du plat l'un de l'autre. Enfin, que pour la bienſeance, ils pourroient avoir entre leurs Lits des ſéparations de ſimples rideaux. Cette Declaration eſt du 10. de Decembre.

Il reconnoit qu'il à pû ſe tromper.

Le lendemain, Clement VI. donna une autre Conſtitution où il dit: „ Si autrefois, étant en un moindre rang, ou depuis que nous ſommes élevez „ ſur la Chaire Apoſtolique, il nous eſt echapé, ſoit en diſputant, en „ enſeignant, en prêchant, ou autrement, d'avancer quelque choſe con- „ tre la Foi Catholique & les bonnes mœurs, nous le revoquons & le „ ſoumettons à la Correction du St. Siege (79). „ Ce Pape n'étoit guere perſuadé de ſon Infaillibilité: &, quoi que puiſſent dire les Ultramontains, ils ſeront contraints d'avouer, ou que le Pape Clement VI. étoit ſujet à l'Erreur comme le reſte dés hommes, ou qu'il s'eſt trompé en l'avouant.

Lettre du Diable au Pape & aux Cardinaux.

Le Pape n'aimoit point la Maiſon Viſconti, dont la grandeur, l'ambition, & les heureuſes entrepriſes, lui faiſoient Ombrage. Jean Viſconti Arche-

(78) *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p.* 815.

(79) *Rainaldi, an.* 1351. §. 38. 39. *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 260. 727.

chevêque de Milan, aiant usurpé Bologne, & s'étant rendu très-puissant en Lombardie, Clement fit tout ce qu'il pût pour ruiner le trop grand credit de ce Prelat. Il avoit fait beaucoup de Procedures, & fulminé plusieurs Sentences contre lui ; mais, toûjours sans succès. Tandisque la Querelle étoit echauffée, le Pape tenant un jour Consistoire, un des Cardinaux laissa tomber adroitement une Lettre, qui fut ramassée & portée au Pape ; & il la fit lire dans le Consistoire. Elle étoit d'un haut stile, ecrite au nom du Prince des Tenebres au Pape Clement son Vicaire, & à ses Conseillers les Cardinaux. Il rapportoit les Pechez communs & particuliers de chacun qui les rendoient très-recommandables auprès de lui ; & il les encourageoit à continuer en cette maniere d'agir, afin qu'ils meritassent pleinement la Grace de son Roiaume ; méprisant & blamant la Vie pauvre & la Doctrine des Apôtres, qu'ils haïssoient & combattoient comme lui. Mais, il se plaignoit que leurs Instructions n'étoient pas conformes à leurs Oeuvres, & les exhortoit à s'en corriger, afin qu'il leur donne un plus grand Rang dans son Roiaume. Comme cette Lettre marquoit bien les Vices des Prelats, il s'en répandit un grand nombre de Copies. Elle portoit: *Votre Mere la Superbe vous saluë, avec vos Sœurs l'Avarice, l'Impudicité, & les autres qui se vantent que par votre Secours elles sont bien en leurs affaires. Donné au Centre de l'Enfer, en presence d'une Troupe de Demons* (80). Le Pape & les Cardinaux ne temoignerent que du Mépris pour cette Lettre ; mais, je suis persuadé, qu'interieurement ils étoient fort sensibles aux reproches trop bien fondez qu'elle leur faisoit. On l'attribuoit à l'Archevêque de Milan ; mais, cela n'empêcha pas que ce Prelat ne fut reconcilié à l'Eglise l'année suivante. Le Pape lui donna même l'Investiture de Milan & de Bologne, pour douze ans ; à condition qu'il paieroit douze mille florins d'or par an au Thresor Apostolique (81). *C'est ainsi*, dit Mathieu Villani, *que par la pitié, & l'argent, on vient à bout de toutes les grandes Affaires avec les Pasteurs de l'Eglise* (82). An de J.C. 1351.

Le 6. jour de Decembre 1352. fut le dernier de Clement VI. ses funerailles furent faites solemnellement, dès le lendemain, dans la Cathedrale d'Avignon, d'où l'Eté suivant son corps fut transferé à la Chese-Dieu, où il avoit été Moine, & on y voit encore son Tombeau (83). An de J.C. 1352. Mort de Clement VI.

On a parlé bien différemment de ce Pape. Voici ce que je trouve sur son sujet dans l'Histoire de Florence de Mathieu Villani: „ Il fut, dit „ l'Historien, très-liberal pour donner des Benefices par les Expectatives „ & la Clause *Anteferri*, ou de Préference. Il entretenoit sa Maison à la „ Roialle, ses tables servies magnifiquement, grande suite de Chevaliers & „ d'Ecuiers, quantité de chevaux qu'il montoit souvent par divertissement. Il Jugement sur ce Pape.

(80) *Vit. Pap. Aven. tom. 1. p.* 252. *Mathieu Villani, lib.* 2. *c.* 48. *Albert. Argentinensis, Chr. p.* 156. *ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCVI.* §. 9.

(81) *Rainald. an.* 1352. §. 8.

(82) *Mathieu Villani, lib.* 3. *c.* 4.

(83) *Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *Papebroch, Conat. p.* 86.

An de J.C. 1352.

„ Il se plaisoit fort à aggrandir ses Parens (84): il leur acheta de grandes „ Terres en France, & en fit plusieurs Cardinaux, mais quelques-uns étoient „ trop jeunes & d'une vie très scandaleuse. Il en fit quelques-uns à la priere du Roi de France, dont il y en avoit aussi de trop jeunes. En ces „ promotions, il n'avoit egard, ni à la science, ni à la vertu. Il avoit lui-„ même de la Science raisonnablement, mais ses manieres étoient Cavalieres „ & peu Ecclesiastiques. Etant Archevêque, il ne garda pas de mesures „ avec les Femmes, mais il alla plus loin que les jeûnes Seigneurs; & „ quand il fut Pape, il ne sçut, ni se contenir sur ce point, ni se cacher. „ Les grandes Dames alloient à ses Chambres comme les Prelats, entr'au-„ tres une Comtesse de Turenne, pour la quelle il faisoit quantité de graces. „ Quand il étoit malade, il se faisoit servir par des Dames, comme les „ Parentes prennent soin des Seculiers (85). „ L'Auteur de la troisieme Vie de Clement VI., de l'Edition de Mr. Baluze, fait un Portrait de ce Pape, bien opposé dans tous ses traits à celui qu'on a vû. Selon cet Auteur, Clement étoit *le Miroir de la Clemence*, *l'Hôte de la Charité*, *le Pere de la Misericorde*, *le Nourrisson de la Pieté*, *le Ministre de la Liberalité*, *le Champion de la Justice*, *l'Athlete de l'Equité*, *Semeur de Concorde*, *Amateur de la Paix*, *la Regle de la Modestie*, *un Exemple de Religion*, *l'Entretien de l'Amitié*, *l'Anchre de l'Esperance*, *la Base de la Foi*, *une Habitude de Complaisance*, *la Fleur de l'Eloquence*, *l'Honneur de sa Famille*, *&* *l'Ornement de sa Patrie* (86). Ce pompeux Galimathias reduit à sa juste valeur ne signifie rien, & le P. Pagi nous avertit charitablement, qu'il y a de l'Exageration dans ces Eloges (87). Je suis d'avis qu'on ne doit pas prendre non plus litteralement ce que Platine a écrit de ce Pape, qu'il nous represente comme un homme d'un profond Savoir, d'une belle Eloquence, liberal envers tout le Monde, honnête, affable, & fort humain (88). Petrarque dit que Clement VI. étoit fort Lettré, & qu'il avoit une memoire prodigieuse, n'oubliant jamais ce qu'il avoit une fois lû, ou entendu; & ce qu'il y a de plus surprenant, dit-il, c'est que cette memoire lui venoit d'un grand coup qu'il avoit reçu sur la tête, & où il étoit demeuré une playe (89). Les Naturalistes ne conviendront pas facilement de ce Prodige. Quoiqu'il en soit, l'Abbé de Chosy, dans son Histoire du Roi Jean, parle ainsi de Clement VI. „ Il étoit savant, „ eloquent, liberal, & gagnoit d'abord le cœur de tous ceux qui avoient „ affaire à lui. Il n'epargna, ni soins, ni depenses, pour faire la Paix entre „ la France & l'Angleterre, & eût toûjours auprès des deux Rois des Le-„ gats qui moïennoient souvent des Trêves: mais, il s'appliquoit sur toutes „ choses à regler le sacré College, & ne donna la Pourpre qu'à des gens „ de merite, comme à Gilles Albornos Archevêque de Tolede, à Nicolas „ Capucci Noble Romain, & à Renaud des Ursins. Son neveu même eût quel-

(84) *Il en est blâmé par le P. Pagi, in Clem. VI.* §. 15.
(85) *Mathieu Villani, lib.* 3. *c.* 43.
(86) *Tertia Vita Clem. VI. ap. Baluzium, tom.* 1.
(87) *Pagi, Brev. Rom, Pontif. tom.* 4. *p.* 149.
(88) *Platine, in Clem. VI.*
(89) *Petrarque, Rer. Familiar. lib.* 8.

„ quelque peine à l'obtenir, parce qu'il n'avoit que dix-sept ans, quoique „ d'ailleurs son merite & sa vertu bien au dessus de son âge l'en eussent ren- „ du fort digne; ce qui parut dans la suite, lorsqu'il fut elevé sur le „ Thrône de St. Pierre, sous le nom de Gregoire XI (90). „ Cet Eloge est tissu d'un grand nombre de Contre-verités; & je conseille à mes Lecteurs de se rapporter au temoignage de Mathieu Villani sur le Caractere de Clement VI.

An de J.C. 1352.

Il porte le Daufin de Viennois à ceder son Païs au Roi de France.

J'oubliois de marquer, que ce Pontife engagea le Daufin à donner son Païs au Roi de France. Ce Daufin étoit Humbert, qui faisant danser son fils unique sur ses genoux, cet enfant tomba, se cassa la tête, & mourut sur le champ. Humbert, aiant perdu cet Heritier, & n'aimant point ses Parens, prit la resolution de donner son Païs à quelque Prince qui fut assez puissant pour reprimer les Comtes de Savoie, qui avoient toûjours fait la Guerre aux Daufins. Tandis qu'il deliberoit, le Pape Clement VI. qui étoit François de naissance & d'affection, le determina à choisir le Roi de France, que toute la Noblesse de Dauf iné desiroit, à cause des Charges & des Dignitez qu'elle pouvoit esperer de ce côté-là. Nos Historiens disent, qu'Humbert fit cette Donation à notre Roi Philippe VI., à la charge que le Daufiné seroit uni & incorporé pour jamais à la Couronne de France, & que le fils ainé du Roi en porteroit le Nom & les Armes. Mais, l'Acte de Donation semble dire expressement le contraire. En voici les termes: „ Nous Daufin, &c. pour l'evident & commun profit de nos sujets & „ terres, de notre certaine science, & pure & franche volonté, sans con- „ trainte & mal engin, sous les pactions & conditions ci-dessous escrites, „ avons donné, cedé, & transporté, donnons, cedons, & transportons „ dès maintenant à tousjours, en possession, comme en proprieté, à „ Monsieur Philippe, fils du Roi notre Seigneur (91): & au cas qu'en „ icelui ne se puisse accomplir la dite Donation pour cas de mort (dont „ Dieu le garde) ou pour autre legitime empêchement; à un fils de nôtre „ très-cher Seigneur & Cousin le Duc de Normandie (92), par Donation „ entre vifs sans nul rappel, notre dit Daufiné, notre Duché de Champ- „ sour, la Principauté de Briançonnois, le Marquisat de Tesaine, la „ Comté de Vienne, la Comté d'Albon, la Comté de Gresivoudan, la „ Comté d'Ambrunois, la Comté de Gapençois, &c. Et par telle Condi- „ tion, que ledit Monsieur Philippe, ou celui qui sera Daufin, & ses hoirs „ successeurs au Daufiné, seront tenus soi faire appeller Daufins de Viennois, „ & porteront les Armes dudit Daufiné ecartelées avec les Armes de „ France: ne sera ni puisse être uni, ni ajouté, ledit Daufiné au Roiaume „ de France, fors entant comme l'Empire y seroit uni &c. (93). „

(90) *Choisy, Hist. du Roi Jean. Liv. I.*
(91) C'étoit le second Fils du Roi.
(92) C'étoit la Fils ainé de Philippe VI.
(93) *Amelot de la Houssaye, Memoires Historiques, &c. tom. 2. p. 214. &c.*

IN-

An de J.C. 1352.

CHARLES IV. Empereur d'Occident. | INNOCENT VI. | JEAN I. Roi de France.

INNOCENT VI.

CCV. PAPE.

On propose Birelle, qui est rejetté. Pourquoi?

LEs Cardinaux, aiant appris que le Roi Jean venoit à Avignon pour faire élire un Pape à sa devotion, s'empresserent à le prévenir. Ils entrerent en Conclave le 16. de Decembre, & l'on proposa d'abord Jean de Birelle, General des Chartreux, que la plus grande partie des Cardinaux vouloit élire, à cause de sa science & de la Sainteté de sa vie: mais, les autres s'y opposerent, de crainte que s'il devenoit Pape, il ne voulut reduire les Cardinaux sur l'ancien pied, en reprimant leur faste & leur ambition (1).

Reglement des Cardinaux.

Ce fut dans le même esprit, que les Cardinaux firent un Reglement pour limiter la Puissance du Pape. En voici un Extrait: „ Le Pape ne fera point „ de Cardinaux, que leur nombre ne soit reduit à seize: il ne pourra y en „ ajouter que quatre, pour faire au plus le nombre de vingt, & il ne pourra les créer que du consentement de tous les Cardinaux, ou des deux tiers „ au moins. Il ne pourra en disposer ou faire arrêter un, que de l'avis uni- „ forme de tous; ni porter contr'eux aucune Censure, que de l'avis des deux „ tiers. Il ne mettra la main sur leur bien, ni de leur vivant, ni après leur „ mort. Il ne pourra aliener, ni infeoder, les Terres de l'Eglise Romaine, „ que l'avis des deux tiers des Cardinaux. Leur College a droit de perce- „ voir la moitié de tous les fruits & revenus des amendes, condemnations, „ & autres emolumens de l'Eglise Romaine, en quelque Province ou Lieu „ que ce soit, suivant le Privilege de Nicolas IV. Aucun Parent Allié du Pa- „ pe ne sera pourvû de la Charge de Marêchal de la Cour de Rome, ou du „ Gouvernement des Provinces & des Terres de l'Eglise. Le Pape n'accor- „ dera à aucun Prince des decimes ou autres subsides, ni ne les reservera à sa „ Chambre, que de l'avis des deux tiers des Cardinaux, & il leur laissera la „ Liberté de leurs Suffrages dans les Deliberations. Tous les Cardinaux, „ qui sont à present, jureront que celui d'entr'eux, qui deviendra Pape, ob- „ servera inviolablement ce que dessus; & celui qui sera elû Pape, Cardi- „ nal ou autre, fera le jour même la Promesse. „ Les Cardinaux jurerent de garder ce Reglement, les uns purement & simplement; les autres avec la restriction, s'il etoit conforme au Droit (2).

Innocent VI. Pape.

Après ces précautions, les Cardinaux élurent Pape, de leur mouvement, Etienne Aubert, Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom d'INNOCENT VI. Aiant été couronné, il envoia sa Lettre circulaire à tous les Evêques, pour leur donner part de sa Promotion (3).

Il

(1) *Petrus Dorlandus, in Chr. Carthusiensi, lib. 2. c. 22.*

(2) *Rainald. an. 1352. §. 26.*

(3) *Vit. Pap. Aven. tom. I. p. 321.*

Il étoit né auprès de Pompadour en la Paroisse de Beissac, au Diocese de Limoges. Il fut Docteur & Professeur en Droit Civil à Toulouse, & Juge-Mage de la même Ville vers l'an 1335. En 1337. il fut fait Evêque de Noyon, d'où il fut transferé à Clermont en 1340. Deux ans après, Clement VI. le fit Cardinal du titre de St. Jean & St. Paul, & en 1351. Evêque d'Ostie & grand Penitencier. Il tint le St. Siege neuf ans & près de neuf Mois, & il passoit pour homme simple & de bonnes mœurs (4). Il passoit sur-tout pour un grand & excellent Canoniste (5).

An de J.C. 1353.

Son Histoire avant son Pontificat.

D'abord, Innocent VI., voulant exercer sa nouvelle Dignité, revoqua comme abusif le Reglement fait par les Cardinaux touchant la Conduite du Pape futur. Il fit à ce sujet une Bulle où il dit: „ Gregoire X. & Clement V. nos Predecesseurs ont fait des Constitutions qui defendent aux „ Cardinaux de vaquer à aucune autre Affaire qu'à l'Election du Pape, pendant „ la Vacance du St. Siege. De plus: l'Ecrit dont il s'agit porte préjudice „ à la Plenitude de Puissance, que Dieu même de sa bouche a donnée au Pape seul, puisqu'il prétend la borner & la restraindre par certaines Regles. „ Car, cette Puissance ne seroit pas pleine, si le Pape dependoit du Consentement, de la Discrétion, & du Concours de quelques autres; & ces Sermens „ temeraires seroient préjudiciables aux autres Eglises. C'est pourquoi, „ après en avoir mûrement deliberé avec quelques Cardinaux & plusieurs „ Docteurs & Jurisconsultes, pour ôter tout scrupule, nous declarons que „ les Cardinaux n'ont eu aucun Pouvoir de faire le contenu de cet Ecrit: „ qu'il est nul, & ne peut avoir aucun effet, & que nous & nos Successeurs „ Papes ne sommes point obligez à l'observer, ni les sermens faits en consequence (*). „ Cette Bulle est du 30. de Juin 1353. Ce fut sur des prétextes si frivoles, que le Pape ne craignit pas de se parjurer. Ignoroit-il toutes ces belles Raisons, quand il jura l'observation du Reglement fait en Conclave?

Il casse le Reglement fait par les Cardinaux.

Il agit plus sagement, en suspendant plusieurs Reserves de Dignités dans les Cathedrales & d'autres Benefices faits par Clement VI. en faveur des Cardinaux; & il ordonna aux Prelats, & aux autres Benificiers qu'il trouva à sa Cour, d'aller resider chacun à son Benefice, ce qui fut executé. Il diminua ses Domestiques, sa depense, & celle de tous les Cardinaux. Il fit une Constitution touchant les Commendes, où il dit: „ L'Experience a fait voir „ que le plus souvent à l'occasion des Commendes le Service divin & le soin „ des Ames est diminué, l'Hospitalité mal observée, les Bâtimens tombent „ en ruine, & les Droits des Benefices se perdent tant au spirituel qu'au „ temporel. C'est pourquoi, à l'exemple de quelques-uns de nos Prédecesseurs, & après en avoir deliberé avec nos Freres les Cardinaux, nous „ revoquons absolument toutes les Commendes & les Concessions semblables de toutes Prélatures, Dignitez, & Benefices, seculiers ou reguliers

Il revoque les reserves & les commendes.

(4) *Vitæ Pap. Aven. p. 918. 923.* *Tritheme, Chr. Hirsaug.*
(5) *Wernerus Rollewinck, Fasc. Tempor.* (*) *Rainald. an. 1353. §. 29.*

An de J.C. 1353.

„ liers (6). „ Le Pape retrancha encore quelques autres Abus. L'Impunité des Meurtres, que ses Officiers accordoient pour de l'argent; le Tribut que les mêmes Officiers tiroient des Femmes Prostituées, & le Jeu des dès qui attiroit quantité de blasphêmes (7). Il suspendit aussi toutes les Reserves que son Prédecesseur avoit établies, disant, au raport de Gilles de Viterbe, que les Brebis devoient être gardées par un Pasteur, & non par un Mercenaire (8).

Le Pape donnoit des Benefices aux gens vertueux & doctes.

Le Cardinal Gilles de Viterbe, cité par le P. Pagi, affirme que le Pape Innocent VI. ne donnoit des Benefices & les Charges Ecclesiastiques qu'à des personnes de savoir & de bonnes mœurs. Il ordonna qu'on n'eut aucun égard aux Richesses, ni à la Noblesse; mais à l'erudition, à la pieté, & à la vertu, dans la Distribution des Benefices: qu'il falloit admettre les hommes aux choses saintes, non à cause de leurs revenus, ou de leurs Genealogie, mais en consideration de leur vertu & de leur pieté: qu'il falloit eloigner les gens avides, & recevoir ceux qui meprisent les choses du Monde: Qu'on devoit confier le soin des Eglises à des gens qui eussent à cœur d'imiter la Vie de Jesus-Christ & des Apôtres; & qu'au contraire il falloit éloigner des divins mysteres ceux qui amassent des richesses, & qui s'abandonnent au Luxe (9).

Il assigne des Revenus aux Auditeurs de Rote.

On a pû remarquer qu'il y avoit une extrême corruption parmi les Officiers de la Cour de Rome, & que pour de l'argent on pouvoit faire decider ou prolonger toutes les affaires. Le Pape, pour remedier à un desordre si scandaleux, assigna des Revenus aux Auditeurs de Rote, de peur qu'ils ne se laissassent corrompre par des presens; car, il disoit d'ordinaire, que des gens affamez s'éloignoient difficilement de la table d'autrui, de quelque maniere qu'ils trouvassent le moien de se rassasier (10). Le Cardinal Gilles de Viterbe confirme ce que dit Platine sur ce sujet; & l'Auteur de la troisieme Vie de ce Pape, plus ancien que ces deux-là, en est un temoin irreprochable (11).

Le Legat recouvre en Italie les Terres usurpées sur l'Eglise.

Quoique le Pape Innocent fût extrémement menager dans sa maniere de vivre, & fort tourmenté la goutte, il fit de grandes depenses pour les Exploits militaires; & il ne manqua, ni de force, ni de courage, pour recouvrer les Terres & les Droits de l'Eglise. Des Tyrans & d'autres Usurpateurs occupoient alors presque toutes les Villes & les Places qui appartenoient à l'Eglise Romaine en Italie. Pour les ramener à son Obéïssance, le Pape y envoia Gilles Alvarès d'Albornos en qualité de Legat *à Latere*. Le Legat, étant arrivé en Italie, ne trouva dans les Domaines de l'Eglise que deux Places où il pût demeurer en sureté, Montefiascone dans le Patrimoine, & Montefalco dans le Duché de Spolette. Il menoit avec lui Nicolas Laurent, que le Pape avoit delivré de Prison, & absous des Censures dont il étoit

(6) *Vitæ Pap. Aven. tom. I. pag.* 357. *Rainaldi, an.* 1353. §. 31.
(7) *Ibid.*
(8) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. com.* 4. *p.* 154.
(9) *Pagi, ubi supr. p.* 155.
(10) *Platine, in Innoc. VI.*
(11) *Pagi, ubi supr. p.* 156.

étoit chargé; esperant, qu'il seroit utile à la Réduction du Païs, principalement de Rome où il étoit encore en grande considération. Cependant, le Legat étendit peu à peu son Autorité; & il reduisit à l'Obéïssance d'Innocent VI. la Ville de Bologne & plusieurs autres Places, tant par la force des Armes, que par son industrie (12). En moins de quatre ans, il vint à bout de ses Entreprises; mais, il en coûta des Sommes immenses au Pape; & ces Expeditions epuiserent le Thresor de l'Eglise; car, bien qu'Innocent eut dessein de lever des Decimes dans toute la Chrêtienté, il n'y eut que l'Allemagne qui paiât un subside (13). An de J.C. 1353.

Le Legat Gilles d'Albornos, s'étant avancé du côté de Rome, fit de grands progrès aux environs de cette Capitale. Les Romains s'étant enrichis par le Jubilé, les principaux d'entr'eux commencerent à retirer dans leurs Terres des mechans qui faisoient beaucoup de mal, pilloient, tuoient & mettoient en trouble tout le Païs. Ponce Perrot, Evêque d'Orviette, étoit alors Vicaire du Pape à Rome. C'étoit un honnête homme, pour le tems, & de grande autorité. Jourdain des Ursins s'étant retiré, l'Evêque Ponce entra au Capitole pour le garder, jusqu'à ce que le Pape eut nommé un autre Senateur: mais Jacques Savelli, soutenu par les Colomnes, l'en chassa par force, & Rome demeura sans Gouverneur. On n'y rendoit point de justice: ce n'étoit que voleurs dedans & dehors. Les Pelerins & les autres Etrangers étoient comme des Brebis entre les Loups. En cet état, le Peuple choisit un bon vieillard nommé Jean Cerroni, qu'ils mirent en possession du Capitole, sous le nom de Recteur; & il fut confirmé par le Vicaire du Pape, après lui avoir prêté serment. Cette Election se fit le 26. Decembre 1351. A l'entrée du mois de Septembre de l'année suivante, le Recteur, outragé par Luc Savelli, & mal obéï du Peuple, sortit de Rome, & se retira dans l'Abbruze. En 1353. Rome avoit deux Senateurs, le Comte Berthold des Ursins, & Etienne Colomne. Comme la dizette étoit fort grande en Italie, le Peuple les accusa de l'avoir augmentée à Rome, en permettant la traite du bled. On les attaqua dans le Capitole le 15. de Fevrier. Etienne se sauva; mais Berthold fut assomé à coups de pierres. Depuis long-tems, Jean de Vico, qui s'intituloit Prefet de Rome, s'étoit emparé de Viterbe, de Toscanelle, & de quelques autres Places du Patrimoine en Toscane, & il avoit encouru par-là les Excommunications prononcées en general par Jean XXII. contre les Usurpateurs des Terres de l'Eglise Romaine; & ce Pape fit des Procedures contre lui en particulier, qui furent confirmées & renouvellées par Clement VI. Jean de Vico meprisa ces Censures pendant plus de six ans. Le Pape Clement, le tenant pour suspect d'Heresie, publia contre lui le 5. d'Avril 1352. une Citation peremptoire, & trois mois après une Bulle par laquelle il l'excommunia comme de-

An de J.C. 1354.

Suite des Troubles d'Italie.

(12) *Baluze, Vit Pap. Aven. tom. 2. p. 259. &c. Rainaldi, an. 1353. §. 2.*

(13) *Secunda Vita Innoc. VI. ap. Baluz.*

An de J.C. 1354.

défaillant & contumace en matiere de Foi. La Bulle est du 9. de Juillet (14).

Procedures contre Jean de Vico.

Le Legat Albornos essaia d'abord de faire la Guerre au prétendu Prefet de Rome; mais, avec peu de succès; puis, s'étant laissé amuser quelque tems par des Propositions de Paix, il reprit les Procedures contre lui, & au mois de Fevrier 1354. il prononça l'Excommunication, & la fit publier par toutes les Villes d'Italie. Mais voiant, continue Mathieu Villani, que pour ramener cet homme au droit chemin, il falloit d'autres remedes que le son des cloches & que la fumée des cierges, il en vint à la voie de fait, & se pourvût de troupes sagement & sans declarer son intention. Florence lui fournit deux cens Chevaux, & avec quelques autres qu'il avoit il fit la guerre au Prefet de Vico, auquel il ôta Toscanelle par Traité au mois de Mars 1354. & ce fut sa premiere Conquête sur lui (15). Le Pape l'aiant appris en felicita le Legat, & l'exhorta à continuer par une Lettre du 10. d'Avril (16).

Troubles de Rome.

Les Grands étoient divisez à Rome. Ils firent dans la Ville des Barricades où ils combattirent pendant tout le mois d'Août 1353. Enfin, le Peuple, abandonnant les Grands & leurs différends, se fit un Tribun nommé Baronelli, qui étoit Scribe du Senat. Il reprima les mechans, & rétablit un peu la Justice & la Liberté. Alors les Romains, voiant que le Cardinal Legat faisoit la Guerre avantageusement, traiterent avec lui, se mirent sous sa Protection, & l'exciterent violemment contre les habitans de Viterbe. Ainsi, renforcé de Cavalerie, il se vit en état de faire de plus grands Exploits (17). Nicolas Laurent, qu'il avoit amené, fut très-bien reçu à Rome, & y reprit son ancienne Autorité. Il chassa le Tribun Baronelli, & le Peuple continuoit de le nommer Tribun lui-même. Mais, le Pape lui donnoit un Titre plus relevé: il le nommoit Chevalier & Senateur de Rome (18). Il fut assomé peu de tems aprés dans une Sédition Populaire.

Fratricelles persecutés.

Les pauvres Fratricelles resistoient toujours à la Fureur de l'Inquisition. Cette année on en prit deux à Montpellier, nommés Jean de Chastillon & François d'Arquate. Le Pape les fit examiner à Avignon; &, aiant soutenu courageusement leur Doctrine contre la Tyrannie du Pape, ils furent condamnés à être brulez. Avant le Supplice, Jean de Chastillon fit publiquement cette Declaration: „ Je dis que le Pape Jean fut heretique & ennemi de la Sainte Eglise, pour les Erreurs contenues dans ses quatre Constitutions, qui sont ouvertement contre la Sainte Ecriture & la vie des Apôtres: & je soutiens que les Papes ses Successeurs Benoit XII. Clement VI. & Innocent VI, qui ont fomenté & soutenu les mêmes Heresies, ont été heretiques & excommuniés, & ont dû être privez de toute Dignité. J'en

(14) *Mathieu Villani, lib. 1. c. 29. lib. 2. c. 47. Lib. 3. c. 33. 57. Rainaldi, an. 1352 §. 11. Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p. 31. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCVI. §. 23.*

(15) *Math. Villani, lib. III. c 98. 108.*

(16) *Rainaldi, an. 1354 §. 1.*

(17) *Math. Villani, lib. 3 c 78. 91.*

(18) *Rainaldi, an. 1354. §. 2. 3.*

„ J'en dis autant de tous les Prelats & autres qui sont établis pour defendre „ la Foi Catholique (19). „ Le Pape écrivit ensuite contre les Fratricelles à l'Archevêque de Capouë, & lui marque: „ Nous avons appris que dans „ votre Province quelques Superstitieux nommés communement Fratricel- „ les s'attribuent, de leur autorité, le Ministere de la Predication, & ensei- „ gnent de grandes Erreurs, seduisent les simples par un Habit d'une humi- „ lité feinte, & par des Discours affectés, parlant contre la Foi, & contre le „ Respect dû au St. Siege. C'est pourquoi, nous vous mandons d'informer „ & de proceder contre ces mechans, suivant les Privileges de l'Inquisition sim- „ plement & sans forme de procès, & de les corriger & punir selon les Ca- „ nons; implorant, s'il est besoin, le secours du bras seculier; sans préju- „ dice à vos Suffragans & aux Inquisiteurs d'exercer leur Jurisdiction con- „ tre les mêmes Personnes. „ Cette Lettre fut aussi addressée aux Archevêques de Pise, de Naples, & de Benevent, & au Legat Gilles Albornos. On l'envoia même à l'Evêque de Caffa sur la Mer Noire, parce que les Fratricelles s'étoient repandus jusques-là (20).

An de J.C. 1354.

An de J.C. 1355.

Couronnement de l'Empereur Charles IV. à Milan.

De trois Couronnes, l'une d'argent, l'autre de fer, & la trosieme d'or, que les Rois d'Allemagne avoient coutume de recevoir, Charles IV. n'avoit encore reçu que la prèmiere, comme Roi de Germaine, à Aix la-Chapelle. En 1354. il resolut de suivre l'ancien usage, & de passer en Italie, pour y recevoir les deux Couronnes qui lui manquoient. Il envoia Thierri, Evêque de Minden, porter la nouvelle au Pape de son entrée en Lombardie, & lui demander la Permission de se faire couronner à St. Pierre de Rome. Le Pape, qui le favorisoit, lui promit d'envoier des Cardinaux pour faire cette fonction, & il manda au Legat Gilles d'Albornos d'aider l'Empereur de ses Conseils & de ses Forces. Cependant, on craignoit que Charles IV. ne trouvât quelque opposition de la part des Visconti à être couronné Roi de Lombardie à Monza. Le Pape commit les Patriarches de Constantinople, d'Aquilée, & de Grade, pour prevenir tout obstacle. Mais, les Visconti, loin de s'opposer au Couronnement de l'Empereur, reçurent très-bien ce Prince; & l'Archevêque Robert, qui étoit de cette puissante Maison, lui donna la Couronne de fer, non à Monza, mais dans son Eglise Cathedrale de St. Ambroise à Milan (21).

Il reçoit la Couronne Imperiale à Rome.

Le Pape, ne voulant point aller à Rome, pour faire la Ceremonie du Couronnement de Charles IV., s'excusa sur la nécessité de ses Affaires, & commit à sa place Pierre Bertrandi Cardinal Evêque d'Ostie, qui couronna Charles à Rome le jour de Pâques, 5. d'Avril. L'Imperatrice Anne fut aussi couronnée. On trouve le Detail de cette Ceremonie dans Boxhornius (22). Après la Messe, l'Empereur monta à Cheval avec ses Ornemens Im-

(19) *Rainald. ubi supr.* §. 3. *Henricus Rebdorff*, *p.* 441. *H. Knygton*, *p.* 2610.

(20) *Vading*, *Annal. Minor. an.* 1354. §. 6. 7.

(21) *Mathieu Villani*, *lib. IV*, *c.* 72. 28. *Rainaldi*, *an.* 1354. §. 1. 6. 7. *Preuves*, *Card. Fr. p.* 351.

(22) *Boxhornius*, *Hist. Univ. pag.* 867. &c. *Edit. do* 1676. *in* 4.

An de J.C. 1355.

Imperiaux; &, traversant toute la Ville de Rome, alla de St. Pierre à St. Jean de Latran où il dina. Ensuite, sous prétexte de chasse, il alla coucher à St. Laurent hors de la Ville, suivant la Promesse qu'il avoit faite au Pape de sortir de Rome le même jour: il accomplit aussi ou ratifia toutes les autres Promesses qu'il avoit faites avant ou depuis son Election, soit à Clement VI. soit à Innocent, & il en donna des Actes authentiques (23).

Sentimens de Petrarque sur le Couronnement de Charles IV.

Il faut avouer que l'Empereur Charles fut bien lâche de se contenter d'un vain Titre, destitué de toute Autorité. Le celebre Petrarque, ne pouvant souffrir le Couronnement ignominieux de ce Prince, lui ecrivit en ces termes: „ Vous avez donc promis, & promis avec Serment, au Pape, de „ ne retourner jamais à Rome? Quel Orgueil pour un Evêque d'oter au „ Prince souverain, à celui qui est le Pere de la Liberté, la Liberté même, „ & de forcer celui à qui tous doivent obéïr, à se soûmettre à un autre infiniment moindre que lui? Quelle Honte pour un Empereur, que Rome „ ait le Pouvoir, ou plutôt l'Audace, de le contraindre de se contenter du „ Titre seul de Cesar, & cependant de l'eloigner pour jamais de la demeu„ re des Cesars? De couronner pour Empereur un Prince, à qui elle ôse „ defendre de regner, & de faire l'Empereur? Quelle Indignité enfin, que „ celui, à qui tout l'Univers doit être soumis, ne soit pas Maitre de lui„ même (24)? „

Et sur les Vices de l'Eglise.

Le même Auteur censuroit aussi avec beaucoup de force & de liberté les Vices, qui, de son tems, defiguroient l'Eglise. Dans ses Poëmes, il appelle sans détour la Ville de Rome, la grande Paillarde, Babylone, l'Ecole de l'Erreur, le Temple de l'Héréfie. Parlant quelque part de la Cour d'Avignon: „ Qui est-ce, dit-il, qui ne vueille pas s'enfuir de Ba„ bylone, la sentine & l'egout de tous les vices, la Maison de travail & „ de misere? Vous en devez avoir appris quelque chose. Je parle de ce „ que j'ai vû, & non de ce que j'ai oüi. Il n'y a nulle pieté, nulle cha„ rité, nulle foi, nulle crainte de Dieu. Il n'y a rien de saint, de sa„ cré, de juste, d'honnête, rien d'humain en un mot. La pudeur, l'a„ mour, la candeur, en sont bannies. Pour la verité, je n'en dis rien. „ Mais, comment trouveroit-elle quelque place dans un lieu où tout est „ plein de mensonges, l'air, la terre, les maisons, les tours, les ruës, „ les marchez, les temples, les portiques, les chambres, les lits, les „ ruelles, les coins de murailles, les hotelleries, les autels consacrez à „ Dieu, les Sieges des Juges, le Thrône enfin du Pontife. „ Dans un autre endroit il appelle la Cour de Rome, „ un Labyrinthe de Dedale, une „ troisieme Babylone, où se trouvent des Cachots affreux, de sombres „ Demeures, où l'on ne fait que s'egarer, où l'on voit un Minos impe„ rieux, qui jette dans une urne fatale le sort des hommes, où mugit un Mi-

(23) *Rainaldi, an.* 1354. §. 2. 5. 6. 7. *&c. an.* 1355. §. 3. *&c. Preuv. Card. Fr. p.* 345. 347. *Villani, lib.* 4. *c.* 2.

(24) *Petrarque, de Vita Solit. lib.* 2. *sect.* 4. *cap.* 3.

„ Minotaure Raviſſeur, où paroiſſent les Monumens d'une Venus impudi- An de J.C. 1355.
„ que & deteſtable. Là, vous n'y voiez point de remede à vos maux,
„ point d'Amour, point de fidelité, point d'Amis ſinceres, dont les Con-
„ ſeils ſalutaires vous puiſſent tirer de la peine où vous êtes: point de fil
„ qui vous conduiſe dans ces routes obliques & egarées, & point d'Aria-
„ ne, point de Dedale. Tout votre ſalut ne git que dans l'or; c'eſt l'or
„ qui ſeul eſt capable d'appaiſer le Monſtre qui y regne, de l'enchaîner,
„ de gagner ſon portier affreux. Pour tout dire enfin, avec l'or vous
„ pouvez bien vous y ouvrir le Ciel, & y faire vendre Jeſus-Chriſt. Dans
„ l'Empire de Babylone, dans le regne de l'avarice, la vie à venir &
„ l'immortalité ne paſſent que pour des fables. Les Champs eliſées, le
„ Styx & l'Acheron, ſont des Contes en l'air. La Reſurrection de la chair,
„ la fin du Monde, & le Jugement à venir de Jeſus-Chriſt, ſont des ſor-
„ nettes (25). „

Jean Paleologue regnoit alors à Conſtantinople. Se voiant preſſé par les Turcs, & par Mathieu Cantacuzene qui tenoit encore Andrinople, & les lieux circonvoiſins, il rechercha le Secours des Latins. Et, pour l'obtenir plus facilement, il traita de la Réunion des deux Egliſes, avec Paul Archevêque de Smirne, Inter-nonce du Pape. Par le conſeil de ce Prelat, il fit une Bulle d'or, où il dit en ſubſtance: „ Je jure ſur les Saints Evan-
„ giles d'obſerver les Articles ſuivans. Je ſerai fidele & obéïſſant au St.
„ Pere & Seigneur Innocent VI. ſouverain Pontife de l'Egliſe Romaine &
„ de l'Egliſe Univerſelle, & à ſes Succeſſeurs; & je recevrai ſes Legats &
„ ſes Nonces avec toute Reverence. Je ferai mon poſſible pour ſoumettre
„ tous mes ſujets à ſon obéïſſance; &, parce qu'il eſt difficile de ramener
„ les Peuples endurcis par une longue habitude, je ſuis convenu avec
„ l'Archevêque Paul & Nicolas Sigeros mon Megateriaque (26), que le
„ Pape les renvoïera avec trois Galeres, & quand ils ſeront arrivez à Con-
„ ſtantinople, je donnerai mon fils le Deſpote Manuel Paleologue à l'Ar-
„ chevêque de Smirne, pour le mener au Pape avec une Galere: il m'en
„ laiſſera deux, en amenera deux autres en ces Quartiers & les laiſſera
„ toutes à ma diſpoſition pour la Defenſe du Païs. Quand le Pape aura
„ mon fils entre ſes mains, il m'envoïera le plus promptement qu'il pour-
„ ra quinze Vaiſſeaux avec cinq cens Chevaux, & mille hommes de pied.
„ Lorſque cette Armée ſera arrivée à Conſtantinople, elle ſervira ſix mois
„ ſous nos Ordres contre les Turcs & les Grecs nos ennemis; & pendant
„ ce tems le Legat du Pape donnera les Benefices & les Dignitez Eccle-
„ ſiaſtiques à des Grecs capables qui reviendront volontairement à l'Union &
„ à l'Obéïſſance de l'Egliſe, ſelon que lui & nous le jugerons meilleur.
„ Que ſi dans les ſix mois de l'arrivée de la flotte, les Grecs ne veulent pas
„ ſe réunir à l'Egliſe, nous ferons avec le Conſeil du Legat, qu'ils ſe ſou-
met-

Traité de Jean Paleologue avec le Pape.

(25) *Heydegger, Hiſt. Papat. ætat.* 5.

(26) C'étoit l'Officier qui commandoit en Chef les Troupes Etrangeres de la Garde de l'Empereur, & ſon vrai nom étoit *Megaëtairiarque. Du Cange, Gloſſ. Lat.*

An de J.C. 1355.

„ mettrons abſolument. Nous donnerons au Legat pour ſon logement „ un grand Palais qui demeurera au Pape & à ſes Legats à perpetuité. „ Nous lui donnerons auſſi une belle Egliſe, où lui & ſes Succeſſeurs puiſ- „ ſent celebrer l'Office divin. Je donnerai à mon fils ainé (Andronic) „ un Maître Latin, pour lui enſeigner les Lettres & la Langue Latine. Je „ donnerai trois grandes Maiſons où l'on tiendra des Ecoles des Lettres „ Latines, & j'aurai ſoin que les Enfans des plus conſiderables d'entre les „ Grecs les aillent apprendre. En cas que je n'accompliſſe pas toutes „ ces conditions, je me juge dès-maintenant pour lors indigne de l'Empi- „ re, & j'en tranſporte tout le Droit à mon dit fils. Je tranſporte au Pa- „ pe la Puiſſance paternelle que j'ai ſur lui, & je le lui donne en adop- „ tion: enſorte que le Pape puiſſe acquerir l'Empire au nom de ce fils, „ lui donner une femme, des Tuteurs, & des Curateurs, & diſpoſer de „ l'Empire en ſon nom. Enfin, en accompliſſant mes promeſſes, je pré- „ tens être le Gonfalonier de l'Egliſe, & le principal Chef de l'Armée „ Chrêtienne qui paſſera deça la Mer. Fait à Conſtantinople en notre „ Palais des Blaquernes l'an du Monde 6864. de Jeſus-Chriſt 1355. le 15. „ de Decembre (27). „ Le Pape ecrivit pluſieurs Lettres à diverſes Puiſ- ſances, ſur ce ſujet: mais, comme il ne put fournir les Vaiſſeaux & les Troupes dont on étoit convenu, la Negociation fut ſans effet.

An de J.C. 1315.

Le Roi de France eſt pris par les Anglois à la Bataille de Poitiers.

L'année ſuivante, la Guerre entre les François & les Anglois fut très-funeſte à la Nation Françoiſe, & au Roi Jean. Le Prince de Galles, étant entré en France, fut pourſuivi chaudement, & renfermé dans un Poſte avantageux près de Poitiers, où ſe donna la fameuſe Bataille qui ravit la Liberté au Roi Jean. Les Troupes étoient deja en marche, pour donner la Bataille, „ lorſque le Cardinal de Perigord Legat du Pape vient prier le „ Roi de lui permettre d'aller trouver le Prince de Galles pour tacher de „ l'obliger à ſe rendre à des Conditions honnêtes. Le Roi n'ôſa lui refu- „ ſer une demande ſi raiſonnable; mais, il eut bien de la peine à lui accor- „ der le reſte du jour pour moïenner l'Accomodement. Le Cardinal paſſa „ pluſieurs fois d'un camp à l'autre: il repreſenta au Prince de Galles, „ qu'avec dix mille hommes, au milieu de la France, il ne pouvoit pas re- „ ſiſter à cinquante mille François qui l'entouroient de tous côtez, & qui „ ſans combattre l'obligeroient bientôt à ſe rendre manque de vivres. Il „ diſoit au Roi, que de braves gens n'étoient jamais à mepriſer en quelque „ petit nombre qu'ils fuſſent; qu'il ne falloit pas les reduire au deſeſpoir, en leur „ refuſant tout; que le ſort des Armes étoit incertain; qu'il pouvoit encore „ ſe ſouvenir de la Bataille de Creſſi que le Roi ſon Pere avoit perdue con- „ tre toutes les apparences: enfin, à force d'aller & de venir, il obligea „ le Prince à promettre de rendre au Roi toutes les Villes & Châteaux & „ tous les Priſonniers qu'il avoit pris pendant la Campagne, & à jurer de „ ne porter les Armes de ſept ans contre la France: mais le Roi, toûjours in-

(27) *Bzovius*, *an.* 1355. §. 38. 39.

„ inflexible, vouloit que le Prince & cent de ses Chevaliers se rendissent à „ discretion. Desorte que le Cardinal, voiant bien que ses Offices étoient „ inutiles, se retira à Poitiers, & chacun se prepara à la Bataille (28). „ On dit même que le Legat *reçut mandement du Roy de se deporter de plus parler* de Paix, *s'il ne vouloit mettre sa vie en danger* (29). Ainsi la Bataille se donna. Les Anglois furent victorieux. Le Roi, sans perdre courage en se voiant abandonné des siens, fit des merveilles de sa personne. Il se defendoit toujours avec sa hache d'armes, & faisoit repentir ceux qui osoient l'approcher: mais, aiant perdu toute esperance de rallier ses troupes, il se rendit Prisonnier. Il courut risque de la vie par la brutalité de quelques Anglois, qui, par avarice, se disputoient la gloire de l'avoir pris. Mais, le Comte de Warwick & Gobeghen le tirerent des mains de ces insolens. Ils le menerent au Prince de Galles, qui le reçut avec tout le respect dû à un si grand Monarque. Voilà le succès de la Bataille de Poitiers. Le Roi Jean y combattit comme un Heros. Le Prince Philippe le plus jeune de ses Enfans ne l'abandonna jamais, & fut pris avec lui. Il y eut cinq ou six mille François tuez sur la Place, & plus de quinze mille Prisonniers. Le soir, le Prince de Galles donna à souper dans sa Tente au Roi & à tous les Prisonniers considerables. Le Prince servit le Roi pendant tout le repas, & ne voulut jamais se mette à table, quelque priere que le Roi lui en pût faire: *Je ne suis*, disoit-il, *mie assez souffisant*, *de me seoir à la table de si grand Prince*, *&* *de si vaillant homme que le Corps du Roy est*. Six mois après, le Prince conduisit son Prisonnier à Londres. On leur fit une entrée magnifique. Le Roi vaincu y entra comme vainqueur monté sur un cheval blanc richement enharnaché, aiant à son côté le Prince de Galles vêtu fort modestement & monté sur une petite haquenée (30).

An de J.C. 1356.

Retour de Charles IV. en Allemagne. Bulle d'Or.

Nous avons, sous la même année 1356. un autre Evenement qui a un raport plus direct à cet Ouvrage. J'ai dit de quelle maniere, & sous quelles conditions, l'Empereur Charles IV. reçut à Rome la Couronne Imperiale. „ Cette action le rendit si meprisable aux Italiens, qu'on lui fit mille affronts par-tout sur son retour, jusques-là qu'à Pise on le pensa bruler „ dans son Logis, & qu'il eut bien de la peine à se sauver de cette Ville-„ là, après y avoir laissé plusieurs des siens massacrez par la populace; que „ la plupart des Villes lui fermoient les Portes, & qu'il fut contraint d'at-„ tendre deux heures à celles de Cremone la reponse du Magistrat, qui „ voulut bien enfin lui faire la grace de le laisser entrer dans la Ville com-„ me un simple Etranger, sans suite & sans armes, & d'y demeurer seule-„ ment un jour. Ainsi, l'on ne vit jamais mieux qu'alors la décadence de „ l'Empire & des Empereurs; & ce vain titre d'Empereur des Romains, „ qu'il alla chercher si loin, sans qu'il en fut besoin, lui coûta la perte de son

(28) *Choisy*, *Hist. du Roy Jean*, *Liv. I.* *pag.* 194. 195.

(29) *Oeuvres de Jean Sleidan*, *Vol. II.* *p.* 225.

(30) *Choisy*, *Hist. du Roi Jean*, *Liv. I.*

An de J.C. 1356.

„ ſon honneur, & de la plupart de ſes gens; car, il n'en ramena que très-„ peu en Allemagne, où il réuſſit mieux qu'en Italie. En effet, comme „ il eut le bonheur d'y joüir d'une aſſez grande Paix durant tout les tems „ de ſon Regne, il s'appliqua ſecretement, ſelon ſon genie, à y retablir „ l'Ordre en faiſant ſa fameuſe Bulle d'Or, pour le Reglement des Electeurs „ & de l'Election de l'Empereur; & en mettant l'Empire, pour le Gou-„ vernement Politique, à peu près en l'Etat où il eſt encore aujourd'hui „ (31). „ Cette Bulle d'Or ſe trouve dans les Auteurs que je cite en marge (32). On en conſerve trois Originaux dans l'Empire, l'un en Boheme, l'autre au Palatinat, & le troiſieme à Francfort.

Subſide refuſé au Pape en Allemagne.

Le Pape Innocent avoit envoié Philippe de Cabaſſole, Evêque de Cavaillon, pour lever le dixime denier de tous les Revenus Eccleſiaſtiques au profit de la Chambre Apoſtolique. Les Provinces de Treves, de Mayence, & de Cologne refuſerent ce Subſide extraordinaire. Les autres Provinces imiterent ce genereux exemple; & le Pape n'ôſa pas les pouſſer. Mais l'Empereur, qui ſe faiſoit gloire d'obéïr aveuglement à ſa Sainteté, convoqua à Mayence tous les Princes de l'Empire. Le Legat Philippe s'y trouva. On lui oppoſa Conrad d'Alzeia, Chancelier de Rupert Comte Palatin, qui parla pour le Clergé en ces termes: „ Les Romains ont toujours „ regardé l'Allemagne comme une mine d'or, & ont inventé divers moïens „ pour l'epuiſer. Que donne le Pape à ce Roiaume, ſinon des Lettres „ & des Paroles? Qu'il ſoit le Maître de tous les Benefices, quant à la „ Collation: mais, qu'il en laiſſe le Revenu à ceux qui les deſervent. Nous „ envoions aſſez d'argent en Italie pour diverſes Marchandiſes, & à Avi-„ gnon pour nos Enfans qui y etudient, ou y poſtulent des Benefices, „ pour ne pas dire qu'ils les achetent. Perſonne de vous n'ignore, Sei-„ gneurs, que tous les ans on porte d'Allemagne, à la Cour du Pape, de „ grandes ſommes d'argent pour la confirmation des Prelats, l'impetration „ des Benefices, la pourſuite des Procès & des Appellations au St. Siege: „ pour les diſpenſes, les abſolutions, les indulgences, les Privileges, & les „ autres graces. De tout tems, les Archevêques confirmoient les Elections „ des Evêques leurs Suffragans: c'eſt le Pape Jean XXII. qui de notre „ tems leur a ôté ce Droit par violence. Et voici que le Pape demande „ encore au Clergé un Subſide nouveau & inoüi; menaçant de Cenſures „ ceux qui ne le donneront pas, ou qui s'y oppoſeront. Arrêtez le com-„ mencement de ce mal, & ne permettés pas d'etablir cette honteuſe ſer-„ vitude. „ Le lendemain, l'Empereur & les Seigneurs appellerent le Nonce, & pour reponſe ils lui dirent, que le Clergé ne pouvoit donner un Subſide ſi extraordinaire; & que l'Empereur étoit ſur-tout indigné, de ce que le Pape s'addreſſoit aux Allemans, plutôt qu'aux autres Nations de l'Europe, pour leur impoſer cette charge. Il dit donc au Nonce avec emotion:

(31) *Maimbourg, Hiſt. de la Decad. de l'Emp. Liv. VI. pag.* 664. 665.

(32) *Bzovius, an.* 1356. §. 1. *Heiſs, Hiſt. de l'Emp. tom.* 3. *p.*322. *&c.*

ion: *Seigneur Evêque, d'où vient que le Pape demande au Clergé tant d'argent, & ne songe point à le reformer. Vous voiez comme ils vivent, quelle est leur Hauteur, leur Avarice, leur Luxe, leurs Délices.* Sur cette reponse, le Legat Philippe ne delibera pas à retourner à Avignon. Mais le Pape, ne voulant pas en avoir entierement le dementi, envoia des Nonces presque par toute l'Allemagne, avec Ordre de recueillir la moitié du Revenu de tous les Benefices vacans alors, & qui vaqueroient pendant deux ans, & de les reserver au profit de la Chambre Apostolique. Il ecrivit aussi aux principaux Prelats pour la Reformation du Clergé (33). An de J.C. 1359.

Il faut avouer qu'en effet le Clergé avoit grand besoin d'une bonne Reforme. Plusieurs Personnes zélées & pieuses se plaignoient hautement des Excès des Ecclesiastiques. On nomme entr'auttes Frere Jean de Rochetaillade de l'Ordre des Freres Mineurs. Voici un Memoire curieux qui m'a été communiqué par un habile homme qui m'honnore de son Amitié: „ Du „ temps que le St. Siege se tenoit en Avignon environ l'an 1360. se trouva „ un Frere Mineur nommé Frere Jean de Rochetaillade, qui se mist à „ prescher contre l'Orgueil, bombances, & superfluitez du Pape & des „ Cardinaux qui se tenoyent en Avignon, & generalement contre tous les „ Prelats & Gens du Clergé, & aussi contre les Princes qui faisoyent tant „ d'oppressions à leurs sujets. Il prenoit tousjours pour son Theme quel„ que passage de l'Apocalypse, & l'accomodoit proprement au Pape, Car„ dinaux, & Prelats. Nos Historiens disent qu'il estoit fort grand Clerc, „ & que le Pape Innocent VI, se faschant de ses Prêches, le fit mettre en „ prison, craignant (disoit-il) que par son grand savoir, il ne feit errer le „ Monde. Car, ce bon Saint Pere avoit opinion que l'Ignorance garde les „ gens d'errer, & que le savoir les amene en erreur. Et de vray celui qui „ ne sait [rien] en quoi pourroit-il errer? Or, ce bon frere Jean, entr'autres „ Preches, un jour en feit un, qui fust la principale cause de sa Prison, le„ quel en substance fut tel: Messieurs & Dames, je vous veux faire un Conte „ d'un cas, qui advint jadis entre les oiseaux, qui est tout semblable à ce „ que nous voyons qui est jà avenu à Nostre Saint Pere le Pape, & ce qui „ lui adviendra cy-après. Il vous faut donc entendre, qu'au temps de ja„ dis, il nasquit un oisean au Monde, qui estoit le plus beau & le plus plai„ sant à voir qu'il estoit possible; mais, il n'avoit point de plumes. Les au„ tres oiseaux, ayant oüi parler de cest oiseau sans plumes, le voulurent aller „ voir, & quand ils furent tous arrivez pour le voir, ils le trouverent fort „ beau, & eusrent pitié de luy, d'autant qu'il ne pouvoit voler comme eux, „ par faute de plumes. Adonc ils tindrent Conseil, pour aviser ce qui se„ roit bon de faire, afin que ce bel oyseau ne mourust de faim, à faute de „ voler pour chercher sa vie.. Si resolurent entr'eux que chascun d'eux luy „ donneroit de ses plumes, ce qu'ils firent, & comme il prenoit plumes, il „ se montroit beau de plus en plus; desorte que les autres oiseaux luy en don-

An de J.C. 1360.

Frere Jean de Rochetaillade blame les Vices du Clergé.

(33) *Secunda Vita Innoc. ap. Baluz., tom. I. p. 350. Chr. Hirsaug.*

An de J.C. 1360.

„ donnoient tousjours tant plus. Quand cet oiſeau ſe veit bien emplumé, „ & que tous les autres oyſeaux luy portoient honneur, il commença à devenir fier & orgueilleux, & à mespriſer les autres. Et encore ne ſe contentoit de les meſpriſer, mais auſſi il les bechoit & leur contrarioit en tout „ ce qu'il pouvoit. Alors, les autres oiſeaux ſe meirent enſemble pour adviſer ce qui eſtoit bon à faire, touchant ce nouvel oiſeau qu'il avoyent „ emplumé, & qui eſtoit devenu ſi fier & outrageux. Si conclurent en „ leur Conſeil, que le meilleur ſeroit que chacun d'entr'eux luy redemendaſt ſes plumes, par le moyen deſquelles il s'eſtoit tant enorgueilly & „ hauſſé, qu'il ne faiſoit conte d'eux. Adonc toute cette Compagnie „ d'oyſeaux alla trouver ce nouvel oyſeau, & après luy avoir remonſtré ſon „ orgueil & mesconnoiſſance, luy oſterent chaſcun ſes plumes, le Paon le „ premier, le Faucon après, & tous les autres après, deſorte qu'ils le laiſſerent tout nud ſans plumage. Ainſi, Meſſieurs (diſoit Frere Jean, au Pape & aux Cardinaux) il vous adviendra, & n'en faites doute. Car, quand „ l'Empereur, les Rois, & les Princes Chreſtiens vous auront oſté les biens „ & richeſſes qu'ils vous ont données autrefois, leſquels vous employez en „ bombance, orgueil, & ſuperfluitez, vous demeurerez tous nuds. Où trouverez-vous que St. Pierre & St. Sylveſtre chevauchaſſent à deux ou trois „ cens chevaux? Au contraire, ils ſe tenoient ſimplement enclos & cachez „ dans Rome. Frere Jean de Rochetaillade preſchant de cette façon diſoit „ bien la verité; mais, ceſte verité, qui eſt tant odieuſe au Monde, fut cauſe qu'il fuſt mis en Priſon, où on luy fit finir ſes jours. Je veux donc „ conclure de ce Recit, que ſi les Princes Chreſtiens pratiquoyent la Détermination Magiſtrale de nos Maîtres de Sorbonne & de l'Univerſité de „ Paris, qu'il en prendroit au St. Pere, comme à l'Oyſeau de Frere „ Jean (34). „ Rochetaillade écrivit en Priſon un Traité Prophetique intitulé, *Vade mecum*, &c. dans lequel il aſſuroit que l'Ante Chriſt regnoit dans la Papauté, & promettoit une Reformation à venir de l'Egliſe (35). J'ai un Auteur, qui aſſure que Frere Jean fut brûlé comme Heretique: „ Ce Pape (Innocent VI.) vray Tyran de Babylone, commanda que Jean „ de Roquetaillade fut bruſlé en Avignon, pour ce qu'il avoit dit quelque „ choſe contre le Clergé. Ceſtuy-là, dit Pierre de Preſmontré, prophetiza pluſieurs choſes devoir advenir touchant l'Ante-Chriſt & les Papes, „ & pourtant il eſtoit tenu pour ſuſpect d'Hereſie. Car, il commença à „ prophetizer l'an 1345. Du temps de Clement ſixieſme, a-on veu advenir „ pluſieurs choſes de ce qu'il avoit presdit (36). „ Mr. Fleury, qui parle de ce Religieux, & qui le traite de *fanatique*, *avoue pourtant que ſes*

(34) *Extrait des Diſcours ſur les Moyens de bien gouverner, &c. contre Nicolas Machiavel, in 16. 2. Edition 1577. par Gentillet, 2. part. p. 301. L'Auteur a tiré ce fait de Froiſſard, Liv. I. chap. 21. & Liv. 3. chap. 24.*

(35) *Heydegger. Hiſt. Papat. ætat. 5.*

(36) *Jean Creſpin, Eſtat de l'Egliſe dès le temps des Apoſtres, &c. Edit. de Strasbourg, in 8. 1564. pag. 379.*

ses mœurs étoient pures, & qu'il étoit savant dans l'Ecriture, & même dans les Auteurs Profanes (37).

An de J.C. 1360.

Les Blanches Compagnies donnent de la terreur au Pape.

Après la Bataille de Poitiers & la Prise du Roi Jean, plusieurs gens de Guerre de divers Païs, voiant leur solde manquée, & ne sachant plus comment subsister en France, s'assemblerent sous la conduite d'un Gentilhomme de Perigord nommé Arnaud de Cervole, & par sobriquet l'Archi-Prêtre. Ils attaquerent la Provence, où ils prirent plusieurs Villes & des Places fortes, & pillerent tout le Païs en 1357. Le Pape craignit que cette tempête ne vint fondre sur Avignon. Il voulut voir toute sa Cour sous les Armes, & il en fit la revuë. Il s'y trouva quatre mille Italiens, qui étoient deux fois autant que tout le reste de cette Cour. Ensuite, le Pape commença à faire fortifier Avignon par de bonnes murailles, & de bons fossez.

Croisade contre ces Compagnies.

La Paix aiant été concluë à Bretigni le 8. de Mai 1360. entre la France & l'Angleterre, les Compagnies Blanches se fortifierent considerablement, malgré les Ordres que le Roi Jean avoit donnez pour faire retirer les gens de Guerre vagabonds. L'Archi-Prêtre prit & pilla la Ville du St. Esprit sur le Rhône à sept lieuës d'Avignon où le Pape & les Cardinaux eurent l'Allarme très-chaude. Ils ordonnerent une Croisade contre ces mauvais Chrêtiens, qui ravageoient le Païs, pilloient sur le champ tout ce qu'ils pouvoient trouver, violoient, tuoient, hommes, femmes, & enfans: & qui commettoit les actions les plus infames, étoit le plus estimé. Le Pape fit donc prêcher contr'eux, promettant absolution de peine & de coulpe à ceux qui se croiseroient & exposeroient leur vie pour detruire cette maudite engeance. Les Cardinaux élurent Pierre Bertrandi, Cardinal Evêque d'Ostie, pour être Chef de cette Croisade, & il alla demeurer à Carpentras où il recevoit tous ceux qui vouloient se croiser; mais, comme on ne leur donnoit rien que l'indulgence, les uns alloient en Lombardie, les autres s'en retournoient à leur Païs, quelques-uns même prenoient parti dans la Blanche Compagnie, qui croissoit ainsi de jour en jour (38). Le Pape écrivit un grand nombre de Lettres sur ce sujet (39), au commencement de l'an 1361.

An de J.C. 1362.

Nonce en Sicile.

L'année suivante, Louis Roi de Sicile & Prince de Tarente étant mort à Naples, le Pape fit faire ses funerailles à Avignon; & de peur que le Roiaume de Sicile, Tributaire de l'Eglise, ne souffrit quelque dommage par la mort de son Roi, le St. Pere envoia à Naples en qualité de Legat Guillaume Grimoardi, qui étoit alors Abbé de St. Victor de Marseille (40).

Mort d'Innocent VI. Son Caractere.

Peu de tems après, c'est-à-dire le 12. de Septembre, Innocent VI. mourut à Avignon, consumé de vieillesse & de maladies. Il étoit savant. Il favorisa les Gens de Lettres, leur fit du bien, & en avança plusieurs. Le Continuateur de Nangis loue son integrité: *c'étoit*, dit-il, *un homme bon, sim-*

(37) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCVI.* §. 33. *p.* 158. Voyez les Auteurs qu'il cite.

(38) *Froissard, Vol. I. c.* 177. *Mathieu Villani, lib.* 7. *c.* 87. *Vita I. Innoc. p.* 334. *Not. Baluzii, p.* 946.

(39) *Thesaurus Anecdotorum, tom.* 2. *p.* 846.

(40) *Secunda Vita Innoc. ap. Baluzium.*

An de J.C. 1362.

simple, & droit. Un autre Ecrivain dit qu'il eut toujours de bonnes intentions, qu'il aimoit les Pauvres, & qu'il leur donnoit liberalement. Mais il faut avouer, qu'il se laissa un peu trop aller à l'inclination naturelle pour ses Parens, dont il eleva plusieurs aux Dignitez Ecclesiastiques, capables néanmoins pour la plupart, & qui firent bien leur devoir (41). Ces temoignages avantageux ne s'accordent pas tout à fait avec la Verité de l'Histoire. C'est peut-être ce Pape, plutôt que Clement VI, qui dans les Revelations de Ste. Brigide est appellé par Jesus-Christ *Meurtrier des Ames, le dissipateur des Brebis de Jesus-Christ qu'il devore & qu'il dechire, plus abominable que les Juifs, plus ennemi & plus traître qu'un Judas, plus injuste qu'un Pilate, plus mechant que Lucifer: Que son Siege seroit abimé aux Enfers, comme une Pierre pesante, & que ses Conseillers seroient consumez par un feu inextinguible de souffre* (42). Je trouve que „ Ce Pape voulut cueillir le dixieme „ sur toutes les rentes & revenus du Clergé, mais les Prelats de France n'y „ voulurent consentir: par quoy ne fust point levé: mais il fist mieux ses „ besongnes en Allemagne au Diocese de Spire (43). „

CHARLES IV, *Empereur d'Occident.* — JEAN I, & CHARLES V. *Rois de France.*

URBAIN V.

CCVI. PAPE.

Election de Guillaume Grimoaldi.

DIx jours après les Funerailles d'Innocent VI., les Cardinaux qui étoient à Avignon entrerent en Conclave. Ils y furent plus d'un mois, avant que de convenir sur l'Election d'un Pape. Mais, le 28. d'Octobre ils élurent Guillaume Grimaud ou Grimoaldi, Abbé de St. Victor de Marseille. Il étoit fils du Seigneur de Grisac en Gevaudan, au Diocese de Mende. Dans sa premiere Jeunesse, il embrassa la Vie Monastique, & fut reçu dans le Prieuré de Chiriac au même Diocese, dependant de St. Victor de Marseille, d'où après s'être instruit des Observances regulieres, il alla étudier à Montpellier, avec tant de succès, qu'il devint Docteur fameux en Droit civil & en Droit Canon, & les enseigna plusieurs années, tant à Montpellier, qu'à Avignon. Ensuite, il fut pourvû de l'Abbaie de St. Germain d'Auxerre, puis de St. Victor de Marseille, & enfin elû Pape. Il étoit alors auprès de la Reine de Naples pour menager les interêts de l'Eglise. Desorte que les Cardinaux, ne sachant pas s'il consentiroit à son Election, ne la publierent point. Ils le firent venir promptement, sous pretexte que sa presence étoit necessaire pour quelque affaire pressée. Il se rendit incessamment à Avignon, où il entra secretement le 30. d'Octobre, & le lendemain son Election fut publiée sous le nom d'URBAIN V. Le 6. de Novembre, il fut sacré Evéque

(41) *Prima Vita Innoc. ap. Baluzium, p.* 343. 344.

(42) *Voyez les Revelations de Ste. Brigide, Liv. I. c.* 41. Edit. de Cologne 1628. avec les Observations de Consalve Durand.

(43) *Jean Crespin, Estat de l'Eglise, &c. p.* 377. *Il cite Naucler.*

que & couronné Pape; mais, voulant éviter le faste, il ne fit point en cette occasion la cavalcade accoutumée par la Ville, quoique tout fut préparé (1). An de J.C. 1362.

Eglise d'Avignon.

Sous les deux derniers Papes Clement & Innocent, l'Eglise d'Avignon n'avoit point eu d'Evêque. Les deux Papes que je viens de nommer se l'étoient reservée pour joüir du revenu; & ils la faisoient gouverner par des grands Vicaires. Mais, le Pape Urbain remit cette Eglise en regle, & en pourvût son frere Anglic Grimoaldi, Chanoine Regulier, & Prieur de St. Pierre de Die: ce qui se fit le 12. de Decembre 1362 (2).

An de J.C. 1363.

Projet d'une Croisade.

Jean I. Roi de France étoit venu voir le Pape à Avignon; & Pierre de Lusignan Roi de Chipre, aiant passé la Mer, s'y rendit aussi le 29. de Mars 1363. Le Pape précha avec édification en presence ces deux Princes; & le Roi Jean prit la Croix avec plusieurs Seigneurs, pour former une entreprise contre les Infideles. Le Pape prit la chose fort à cœur. Il ordonna un Passage general, dont il fit Chef le Roi Jean; & ce Prince, qui étoit present, jura de le faire en 1365 (3). Le Cardinal Taluirand Evêque d'Albane fut nommé Legat pour commander la Croisade. „ Le Conseil de „ France eut beau representer au Roi la misere du Roiaume, la peste, & la „ famine, qui le desoloient, & qui empêcheroient les Peuples de contribuer „ aux depenses d'une Croisade, les prétensions des Anglois qui se plai„ gnoient hautement qu'on n'executoit pas le Traité de Bretigni, l'age du „ Roi deja avancé, & ses infirmitez qui sembloient le devoir dispenser d'u„ ne guerre si penible: il n'écouta rien, & se laissant aller au zele de la Re„ ligion & aux exhortations du Pape, il prit la Croix le jour du Vendredi „ Saint, & fut declaré Generalissime de l'Armée Chrêtienne. Le Roi de „ Dannemarc, qui se trouva à Avignon, sans qu'on sache pourquoi, la prit „ aussi; le Roi de Chipre s'en alla en Allemagne, & dans les autres Cours „ de l'Europe, presser les Princes d'en faire autant: il y en eut plusieurs qui „ promirent de se trouver au Rendez-vous pour passer la Mer: le seul Roi „ d'Angleterre lui repondit froidement, & fut cause que toute la Croisade „ s'en alla en fumée: le Roi Jean n'osa s'éloigner, & les autres Princes „ étoient trop foibles pour une si grande Entreprise (4). „

Pourquoi le Roi de France vint à Avignon.

Au reste, je dois remarquer, que le Roi Jean étoit venu à Avignon, du vivant d'Innocent VI. pour voir ce Paqe & conferer avec lui des moiens de retablir en France la Discipline Ecclesiastique fort alterée par les desordres inseparables de la Guerre. Le Pape mourut dès le commencement de la Négociation, & le Roi Jean eut beaucoup de part à l'Election d'Urbain V. Quelques Auteurs disent que le Roi n'avoit fait le voiage d'Avignon, que pour consulter le Pape sur la Proposition qu'on lui faisoit d'épouser la Reine

(1) *Vit. Pap. Aven. Edit. Baluz. tom. I. p.* 364. 376. 399. 1055. *Matth. Villani, lib. XI. c.* 26.

(2) *Vit. ubi supr. p.* 365. 993. *Gall. Chr. nova, tom.* I. *p.* 823.

(3) *Froissard, Vol. I. chap.* 216. 217. *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p.* 880. *Vita Pap. Aven. p.* 366. 982. *&c.*

(4) *Choisy, Hist. du Roi Jean, Liv.* 3. *pag.* 267. 268.

An de J.C. 1363.

ne Jeanne de Naples. Elle étoit veuve, aussi bien que lui, pour la seconde fois, & Heritiere des Roiaumes de Naples & de Sicile, & du Comté de Provence. La Politique avoit pû faire songer le Roi à cette Alliance: mais, quand il apprit sur les Lieux, & des Provençaux mêmes, que tous les bruits qui avoient couru d'elle étoient veritables, & que cette Princesse abandonnée à toutes sortes de crimes & de debauches avoit fait étrangler son premier Mari, & s'étoit bien-tôt lassée du second, il n'eut que de l'horreur pour une creature qui deshonnoroit le Thrône & la Maison de France dont elle étoit descenduë (5).

Etat de l'Italie.

Cependant, les Italiens persuadez que les Rebelles n'ont jamais plus beau jeu qu'au commencement d'un Regne qui n'est pas encore affermi, reprirent les Armes, dès qu'ils sçurent que le Pape Innocent étoit mort. La Guerre se ralluma donc avec fureur entre le Pape Urbain & ses Alliez d'une part, & Bernabo Visconti de l'autre. Le Roi de Chipre, passant à Milan, pour venir en France, traita de la Paix avec Bernabo, & ensuite avec le Pape, quand il fut à Avignon. Le Roi Jean s'interessoit pour les Visconti, parce qu'il avoit marié sa fille Isabelle avec Galeas, frere de Mathieu & de Bernabo: mais, il convint d'envoier pour traiter la Paix deux Ambassadeurs; & le Roi de Chipre en envoia aussi deux. Ces derniers furent très-bien reçus à Milan par Bernabo: lui aiant exposé le sujet de leur voiage, ils passerent dans la Romagne pour conferer avec le Cardinal Gilles d'Albornos, Legat en Italie, qui commandoit les Troupes du Pape, & conduisoit la Guerre (6).

Bulle contre Bernabo Visconti.

Le Pape Urbain ne se contentoit pas d'emploier les Armes materielles contre les Visconti, il eut recours à celles de sa profession: &, après plusieurs procedures, il publia une Bulle en datte du dernier jour de Novembre 1362. En voici un Extrait curieux. D'abord, le Pape Urbain rapporte les Actes qu'Innocent son Predecesseur avoit faits contre le Seigneur Bernabo Visconti; &, reprenant l'affaire de plus haut, il expose que dès-lors le St. Siege avoit reçu des avis certains que Bernabo avoit pris la protection des Heretiques, particulierement de François Ordelafe condamné comme tel, & avoit defendu de prêcher la Croisade contre lui. Il ajoute, parlant toujours de Bernabo: „ Il fit un jour venir en sa presence l'Archevêque de Milan, Robert de bonne memoire, parce qu'il avoit refusé, „ comme il devoit, d'ordonner un certain Moine, & lui dit en presence „ de plusieurs Personnes: *Mets-toi à genoux, ribaud. Ne sais-tu pas que je* „ *suis Pape, Empereur, & Seigneur en toutes mes Terres, & que Dieu même* „ *ne pourroit y faire que ce que je voudrois?* Et, après plusieurs autres traitemens indignes, il fit enfermer Archevêque dans une Chambre. En tous „ les Lieux de son Obéïssance, il avoit fait defendre à cri public, sous peine du feu, d'aller à la Cour du Pape notre Predecesseur ou du Legat „ Gilles Evêque de Sabine, pour y obtenir des graces: de leur satisfaire pour

(5) *Choisy, ubi supr.*

(6) *Vita Petr. Thom. ap. Bolland tom.2.*

„ pour quelque dette, ou leur donner Aide ou Conseil. Il avoit aussi de- An de J.C. 1363.
„ fendu de faire aucune Election, ou pourvoir en quelque maniere que ce
„ fût à quelque l'Eglise ou Monastere, sans sa permission, ou celle d'un
„ certain Girardole, que le Peuple nommoit le Pape. „ La Bulle rapporte encore plusieurs cruautez éxercées contre des Prêtres & des Religieux, les uns brulez dans une cage de fer, d'autres tourmentez sur le chevalet, un Frere Mineur de grande vertu qui eut les oreilles percées d'un fer chaud. Le Tyran contraignit un Prêtre de Parme à monter sur une Tour, & prononcer Anathême contre le Pape Innocent & les Cardinaux. Enfin, le même Pape, après avoir fait informer de ces crimes, dénonça à Bernabo le 15. d'Aout 1360. de comparoître devant son Tribunal le 4. de Novembre suivant; & comme il ne comparut point, il fut declaré contumax en matiere de foi, & frappé d'Anathême. Le Pape Urbain, considerant que Bernabo étoit demeuré depuis deux ans dans son endurcissement, le cita peremptoirement au 1. de Mars 1363. pour recévoir sa Sentence. Au jour marqué, le Pape tint Consistoire, & condamna Bernabo comme Heretique. Il le declara déchû de l'Ordre de Chevalerie, de tous honneurs, privileges, & autres droits, ordonnant à tous les fideles de l'eviter. Le Pape, aiant prononcé cette Sentence, se leva de son Siege, se mit à genoux, & levant au Ciel les mains jointes, pria, non sans impieté, Jesus-Christ, Saint Pierre & St. Paul, & toute la Cour celeste, que ce Tyran fût lié au Ciel, comme il l'avoit lié sur la Terre. Enfin, le Pape fit prêcher la Croisade contre Bernabo en Allemagne & en Italie (7).

An de J.C. 1364.

Bernarbo Visconti fait sa Paix avec le Pape.

Les choses étoient en cet état, quand les deux Ambassadeurs du Roi de Chipre revinrent à Milan pour conclure la Paix. Ils y trouverent les Ambassadeurs du Roi de France, qui, croiant avoir pacifié les troubles, & voulant s'en faire honneur, ne faisoient pas grand cas du Roi de Chipre, ni de ses Ambassadeurs. Ils avoient trouvé le Cardinal Albornos dur, aigri, & animé à continuer la Guerre, disant que l'on ne pouvoit se fier aux Traités qu'on feroit avec Bernabo. Ils trouverent Bernabo lui-même furieux comme un Lion, menaçant l'Eglise contre la quelle il avoit toûjours de mauvais desseins, & meprisant la Paix. Les Ambassadeurs de France se retirerent, sans rien faire, & mécontens: mais, ceux de Chipre demeurerent, &, deux jours après le depart des François, Bernabo les envoia querir. S'étant assis entre eux deux dans un lieu retiré, il leur dit d'un visage serain: *Maintenant, parlez-moi hardiment de la Paix, & me dites tout ce que vous en pensez.* L'Archevêque Pierre Thomas lui parla avec beaucoup de doueur & de force, pour lui persuader la Paix; &, après qu'il eut parlé, Bernabo pensa quelque tems; &, jettant un grand soupir, il dit: *Je vous ai oüi avec plaisir; je veux absolument avoir la Paix avec l'Eglise, & lui être desormais soumis & fidele.* Après une longue Negociation, la Paix fut concluë au mois de Fevrier 1364. à ces Conditions: 1. Que le Seigneur Bernabo ne pre-

(7) *Rainaldi, an.* 1362. §. 12. 13. *an.* 1363. §. 2. 4. *Mathieu Villani, lib. XI. c.* 41.

An de J.C. 1364.

pretendoit aucun droit ſur Bologne. 2. Qu'à la premiere requiſition du Cardinal Androin Legat du St. Siege, il reſtituroit tous les Châteaux & les Fortereſſes dont il s'étoit ſaiſi dans les Diſtricts de Bologne, de Modene, & de la Romagne. 3. Que le Pape de ſon côté paieroit au Seigneur Bernabo dans huit ans, à compter du jour de la reſtitution de Places, la ſomme de cinq cens mille Florins d'or, ſoixante deux mille cinq cens par an. 4. Que Bernabo n'opprimeroit point le Parti Guelfe dans les Terres de ſa Juriſdiction. Et 5. Qu'il n'envahiroit point leurs Terres. Ce Traité fut conclu le 3. de Mars; & dès-lors Bernabo fut dechargé de tous ſes Crimes. Le Cardinal Androin lui donna l'Abſolution de toutes les Cenſures prononcées contre lui, le retablit en tous ſes Droits, & leva ſolemnellement l'Interdit de Bologne (8). Au reſte, le Pere Pagi étoit mal informé, quand il ecrivit que Jean I, Roi de France, procura la concluſion de ce Traité, & la ſoumiſſion de Bernabo au Pape (9).

An de J.C. 1365.

L'Empereur à Avignon. Ses Projets.

L'Empereur Charles IV. arriva à Avignon au mois de Mais 1385. Le Pape l'avoit invité à faire ce voiage, pour de grands deſſeins. Les Hiſtoriens en marquent deux ſujets; l'un étoit la Croiſade, & l'autre l'abbaiſſement des Tyrans d'Italie, & ſur-tout des Viſconti (10). L'Empereur & le Pape confererent pluſieurs fois ſecretement, ſans qu'il fût poſſible aux Politiques d'alors de penetrer le veritable ſujet de ces Conferences. On diſoit à Paris, que l'Empereur avoit offert au Pape, pour la Croiſade, les Décimes de ſon Roiaume, afin d'entretenir des troupes ſoudoyées pendant trois ans, & raſſembler les Compagnies qui ravageoient la France depuis ſi long-tems. On vouloit leur donner le moïen d'expier leurs crimes, s'ils s'en repentoient, en leur donnant une bonne paye, pour faire la Guerre aux Infideles. Voilà quel étoit alors le bruit public. Mais, à bien dire, on n'a jamais ſû au juſte ce que l'Empereur & le Pape traiterent à Avignon. On n'en a jamais ſçu que ce qui s'en trouve dans une Lettre du Pape à Charles Roi de France, qui venoit de ſucceder au Roi Jean. Voici ce que je recueille de cette Lettre: 1. Que l'Empereur deſiroit ardemment la Paix & la Tranquillité de toute la Chrêtienté, & particulierement du Roiaume de France. 2. Qu'il ne deſiroit pas avec moins d'ardeur l'abbaiſſement des Infideles & le recouvrement de la Terre Sainte. 3. Qu'il decouvrit au Pape pluſieurs ſecrets qui tendoient au bien public. 4. Que le Pape, concourrant ardemment aux bonnes intentions de l'Empereur, étoit convenu avec lui, qu'il falloit commencer par bannir entierement de toute la Chrêtienté les maudites Compagnies Blanches qui la ravageoient, & les faire marcher de gré ou de force contre les Infideles. 4. Que l'Empereur, perſuadé que le Roi de Hongrie donneroit paſſage par ſon Roiaume à ces Compagnies, offroit de leur fournir des vivres à ſes dépens, depuis la Fron-

(8) *Vita Petr. Thom. c. 81, n. 67. ap. Boll. tom. 2. p. 1009. Corio Hiſt. Mediol. part. 3. Philip. Villani, lib, XI. c. 64. &c.*

(9) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p.* 178 §. 13.

(10) *Baluz. Vit. Pap. Aven. p.* 370. 984. *Corio, ubi ſupr.*

Frontiere de France jusqu'à celle de Hongrie. 5. Que si le Roi de Hongrie ne consentoit pas à leur passage, l'Empereur & le Pape avoient resolu qu'elles seroient conduites en Orient par Mer dans les Vaisseaux des Venitiens & des autres Italiens. 6. Enfin, que pour les frais de ce transport, l'Empereur offroit liberalement la moitié des revenus de son Roiaume de Boheme pendant trois ans. La Lettre, qui me fournit ces particularités importantes, est dattée du 9. de Juin 1365 (11). An de J.C. 1365.

On a vû avec combien de succès le Cardinal Gilles d'Albornos Legat du Pape avoit emploié en Italie, tantôt les armes spirituelles, tantôt les temporelles, pour reduire les Rebelles sous l'Obéïssance du St. Pere. Mais, les grands & importans services qu'il avoit rendus à l'Eglise Romaine, n'empêcherent pas qu'il ne fût calomnié auprès du Pape. On disoit qu'il avoit fait contre Bernabo, & d'autres ennemis de l'Eglise, quelques entreprises au préjudice des Traités faits avec eux, & qu'il avoit detourné à son profit les revenus de l'Eglises. Averti de ces Accusations graves, Albornos vouloit s'excuser de la Legation de Sicile, où le Pape Urbain l'envoioit, & aller en Cour de Rome se justifier. Mais, le Pape lui ecrivit, qu'il étoit persuadé de son innonce & de son zele pour l'Eglise: l'exhortant à mepriser les vains discours, & à continuer ses services, quoiqu'il fût deja avancé en âge. Enfin, il lui enjoint d'exercer la Legation de Sicile, qu'il avoit acceptée six mois auparavant. La Lettre est du 30. de Janvier 1365. Cette Legation étoit pour le Roiaume de Naples; & Gilles d'Albornos, suivant ses Instructions, obligea la Reine Jeanne à prêter au Pape le serment de fidelité comme à son Seigneur feodal (12). Gilles d'Albornos accusé.

Le Pape, voulant reprimer plusieurs Abus, & particulierement la pluralité des Benefices, ordonna aux Metropolitains de tenir leurs Conciles Provinciaux. Il marque dans sa Lettre circulaire sur ce sujet, qu'autrefois les Papes, & les autres Prelats, étoient très-soigneux de tenir des Conciles; & il n'oublie pas les inconveniens que leur negligence à cet egard avoit introduits dans l'Eglise. Depuis que l'on ne tient plus de Conciles, les vices pullulent, l'indevotion du Peuple croît, la Liberté de l'Eglise diminuë, le Service divin est negligé, le Clergé est maltaité par les Laïques, & il souffre une perte notable en ses biens temporels (13). Cela merite toute l'attention de mes Lecteurs. Conciles Provinciaux.

Les Romains pressoient instamment le Pape d'aller à Rome, & il paroit que le St. Pere souhaitoit de faire ce voiage dès le commencement de son Pontificat. C'est ce qu'il leur temoigna dans une Lettre du 23. de Mai 1363 (14). En 1365. il ordonna à l'Evêque d'Orviete son Vicaire à Rome de reparer le Palais Apostolique (15): & enfin cette année 1366. il declara publiquement son dessein; & il envoia des gens, tant à Viterbe où il prétendoit aller d'abord, & y faire quelque sejour, qu'à Rome, pour y preparer An de J.C. 1366. Le Pape declare qu'il veut aller à Rome.

(11) *Rainaldi*, *an.* 1365. §.2.
(12) *Rainaldi*, *an.* 1365. §.9.20.
(13) *Tom. XI. Concil. p.* 1936. 1938. 1957. *Rainaldi*, *an.* 1363. §.16.
(14) *Rainaldi*, *an.* 1363. §.7.
(15) *Rainaldi*, *an.* 1365. §.9.

An de J.C. 1366.

parer les choſes néceſſaires & marquer les logemens des Cardinaux (16). Il exhorta l'Empereur à marcher promptement en Italie, pour la ſureté des Terres de l'Egliſe Romaine; lui offrant, contre les Blanches-Compagnies, & les autres ennemis du repos public, des indulgences, des decimes, & des ſollicitations de ſecours de la part du Roi de Hongrie (17). Mais, le Roi de France fit ſes efforts pour detourner le Pape de ce Voiage. Nous avons un Diſcours fait devant le St. Pere, & attribué à Nicolas Oreſine, Docteur fameux, grand Maître du College de Navarre, qui avoit été Precepteur du Roi, qui fut depuis Evêque de Liſieux, & qui traduiſit la Bible en François à la priere du Roi de France. Il y a de l'inſipidité, des citations inutiles, & de mauvaiſes raiſons, dans ce Diſcours: auſſi étoit-il difficile d'en trouver de bonnes pour un tel ſujet (18): & d'ailleurs ce ſiecle n'étoit pas le periode du bon ſens, & de la ſolidité. Cependant, j'apprens d'Heydegger, que le Docteur Oreſme, ou Oremus, prouva par ces raiſons, que l'Antechriſt étoit deja venu: 1. Parce que l'Empire Romain étoit alors deſolé. 2. Que l'Egliſe étoit plus corrompue que la Synagogue. 3. Que les Prêtres ſont plus grands Seigneurs que les Princes mêmes. 4. Que leur Orgueil & leur Faſte eſt au comble & à l'excès. 5. Qu'on n'avance dans l'Etat Eccleſiaſtique, & dans les Dignitez, que les plus indignes, & qu'on mépriſe les gens de bien. 6. Que la Police ſeculiere eſt dans la decadence, & les Peuples dans le ſoulevement. 7. Parce qu'enfin les Princes de l'Egliſe ſont incorrigibles (19). D'autre côté, le fameux Petrarque ecrivit au Pape une très-longue Lettre, pour l'affermir dans ſa reſolution, & l'exhorter à venir inceſſamment à Rome. Il releve l'Inſulte que le Pape avoit ſoufferte des *Blanches-Compagnies*, dont il avoit été contraint de ſe racheter par argent (20).

An de J.C 1367.

Voiage du Pape en Italie.

Le Pape Urbain partit d'Avignon le dernier jour d'Avril 1367. & alla au Pont de Sorgue, où il coucha deux nuits. De-là, il vint à Marſeille, & logea au Monaſtere de St. Victor, dont il avoit été Abbé. Le 19. de Mai, il partit du Marſeille avec une Flotte de vint-trois Galeres & d'autres Bâtimens que la Reine Jeanne de Naples, les Venitiens, les Genois, & les Piſans lui avoient magnifiquement fournies. Le Pape s'embarqua ſur une Galere Venitienne, & dans 4. jours, il arriva à Genes, où il fut reçu par le Doge & les Citoiens avec beaucoup d'honneur. Il y ſejourna cinq jours; &, à ſon depart, il y laiſſa le Cardinal Marc de Viterbe, pour calmer les Différends entre les Genois & Bernabo Viſconti: Il paſſa par Porto Venere, le Port de Piſe, & Piombino: & il fut reçu à Corneto par le Legat Gilles d'Albornos. Il reçut dans cette Ville des Députez des Romains, qui lui offrirent de leur part la pleine Seigneurie de la Ville, & les Clefs du Château St. Ange, qu'ils tenoient auparavant. Le 9. de Juin, il vint à Viterbe où il fut reçu avec joie, & felicité ſur ſon

(16) *Vit. Pap. Aven. tom. I. p. 373. 374.*
(17) *Rainaldi, an. 1366. §. 26.*
(18) *Duboulai, Hiſt. Univ. tom. 4. p. 396.*
(19) *Heydegger, Hiſt. Papat ætat. 5.*
(20) *Petrarque, Secul. lib. VII. Epiſt. un.*

son heureuse arrivée par tous les Grands, les Prelats, & les Deputez des Villes d'Italie (21). Pendant le sejour qu'il y fit, il confirma la nouvelle Congregation des Jesuates, fondée par Jean Colombin, & ainsi nommée, parce qu'ils avoient toujours le nom de Jesus à la bouche (22). An de J.C. 1367.

Action singuliere de Gilles d'Albornos.

J'ai dit ci-dessus, que le Cardinal Gilles d'Albornos avoit été chargé auprès du Pape de plusieurs Accusations très-graves; & voici, dans les termes de l'Abbé Choisy, de quelle maniere il eluda les poursuites de ses ennemis. „ Il eut sous le Pape Urbain V. le même pouvoir qu'il avoit eu sous Innocent VI. & fit encore de plus grandes choses. Tous les Vicontes d'Italie prirent les Armes au changement de Pontificat, & il les battit tous l'un après l'autre: enfin, le Pape, les voiant tous soûmis, vint lui-même en Italie, & fut d'abord accablé de Requêtes contre le Legat qu'on accusoit de Concussion. Il promit de faire justice, & lui ordonna de se justifier en apportant ses comptes. Le lendemain, le Legat fit entrer dans la Cour du Pape un Chariot de Clefs; &, aiant prié sa Sainteté de mettre la tête à la fenêtre: *Saint Pere*, lui dit-il, *Voilà les Clefs des Villes que j'ai soumises à Votre Sainteté; je n'ai point d'autre compte à lui rendre* (23). „ Il faut que cela soit arrivé à Viterbe; car, Gilles d'Albornos y mourut le 24. d'Août 1367. après avoir été Legat en Italie pendant près de quatorze ans. C'étoit un Prelat vertueux, savant, courageux, & très-habile: ensorte qu'il étoit aimé, du moins craint, par toute l'Italie. Le Pape comptoit beaucoup sur les instructions & sur les services de cet illustre Cardinal. Gilles d'Albornos fonda un College à Boulogne pour de pauvres Ecoliers Espagnols (24).

Tumulte à Viterbe.

Le 5. de Septembre 1367. il s'emût un grand tumulte à Viterbe. Il commença par une querelle particuliere entre le Domestique d'un Cardinal, & un Bourgeois de la Ville. On commença à crier par la Ville: *Vive le Peuple: meure l'Eglise.* On prit les Armes; & les Cardinaux, ne se trouvant pas en sureté dans leurs Logis, se retirerent presque tous au Palais du Pape. Guillaume Bragose, nommé le Cardinal de Vabres, s'enfuit sans chapeau, & le Cardinal de Carcassone fut obligé de se déguiser en Frere Mineur. On disoit que les seditieux en vouloient à la Vie du Pape. Il fit donc approcher des Troupes contre la Ville; & les Bourgeois, reconnoissant leur faute, demanderent pardon, se soumirent à la Volonté du Pape, & pour preuve de leur repentir porterent à son Palais toutes les Armes de la Ville & les Chaînes dont on fermoit les ruës. On planta des Potences aux lieux où le tumulte avoit commencé, & où il avoit été le plus violent; & dix des plus coupables furent pendus (25). Le Pape pardonna au reste, après avoir fait ab-

(21) *Baluz. Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 376. 996. *Itin. ibid. tom.* 2. *p.* 768.

(22) *Ferrar.* 31. *Jul. Heliot, Hist. Ord. Relig. tom.* 3. *c.* 55.

(23) *Choisy, Hist. du Roi Jean, Liv.* 3. *p.* 265.

(24) *Vit. Urb. ap. Baluz. p.* 378.

(25) *Mr. Fleury, Hist. Eccl. tom.* 20. *p.* 210. ne marque que sept pendus; mais, je trouve dans la 2. Vie d'Urbain (*ap. Baluz.*) qu'il y en eut dix; & que quatre Domestiques des Cardinaux furent tuez dans le tumulte.

An de J.C. 1367.

abbatre quelques Maisons fortes, & la tranquillité fut retablie (26).

Ambassade de l'Empereur Grec.

Sur ces entrefaites, Urbain reçut à Viterbe une Ambassade solemnelle de l'Empereur de Constantinople, du Clergé & du Peuple de son obéïssance, pour traiter de la Réunion; souhaitant, disoient-ils, de revenir à l'obéïssance & à l'union de l'Eglise Romaine. Pour cet effet, l'Empereur promettoit de venir lui-même se presenter au St. Siege, au mois de Mai suivant; & le Pape, voulant faciliter son Passage, en écrivit à la Reine Jeanne, & aux autres Princes qui se trouvoient sur la route. Il écrivit aussi à tous ceux qu'il crut pouvoir concourir à la Réunion. Toutes les Lettres sur ce sujet sont du 6: de Novembre 1367. Vers la fin de la même année, le Pape donna Commission à l'Archevêque de Naples, & à celui de Brindes, d'admonester tous les Evêques, les Abbez, & les autres Prelats qui venoient trop souvent à Naples, & y faisoient trop de sejour, de resider dans leurs Dioceses, & à leurs Eglises. Il leur donna charge aussi de renvoier à leurs Monasteres les Religieux qui frequentoient la même Cour (27).

Le Pape à Rome.

Le Pape quitta Viterbe, & fit son entrée à Rome le 16. d'Octobre 1367. Il avoit une Escorte de deux mille Gendarmes. Il fut reçu avec de grands honneurs, & des temoignages de joie, par le Clergé & le Peuple Romain. Aiant fait sa priere dans l'Eglise de St. Pierre, où il fut installé dans la Chaire Pontificale, il entra au Vatican. Trouvant que ce Palais menaçoit ruine, il le fit reparer. Le dernier jour d'Octobre, il sacra Evêque de Sabine le Cardinal Guillaume d'Aigrefeuille. Peu de tems après, il envoia ce Cardinal au Roiaume de Naples, pour appaiser les Divisions & les Guerres allumées entre le Prince de Tarante, & le Duc d'Andri (28).

An de J.C. 1368.

Il donne la Rose d'Or à la Reine de Naples.

La Reine Jeanne de Naples vint rendre ses Respects au Pape, qui la reçut avec honneur dans l'Eglise de St. Pierre au mois de Mars 1368. Pierre de Lusignan, Roi de Chipre, étoit alors en Cour Rome: & le Pape, aiant beni la Rose d'Or, au lieu de la donner à ce Prince, il la donna à la Reine de Naples; ce qui deplût à la plupart des Cardinaux (29). Urbain, sans égard à leur mécontentement, donna encore une Epée d'Or à cette Princesse (30).

Il se retire à Montefiascone.

Le 11. de Mai suivant, le Pape, craignant le mauvais air de Rome, se retira à Montefiascone, pour y passer l'Eté: mais, comme ce lieu n'étoit pas assez grand pour contenir toute sa Cour, il laissa à Viterbe, qui en est proche, les Officiers nécessaires pour l'expedition des affaires (31). Pendant le sejour qu'il

(26) *Vit. Pap. Aven tom. 1. p. 379. 420. tom. 2. p. 769. Contin. Nangii, tom. II. Spicil. p. 916.*

(27) *Rainaldi, an. 1367. §. 7.*

(28) *Baluze, Vit. Pap. Aven. tom. 1. p.* 380. 1014. *tom. 2. p. 779.*

(29) *Prima Vita Urban. inter Pap. Aven. Baluze, in Not. ex Garosco de Ulmoisca, col.* 1015.

(30) *MS. diver. Chron. regni Siciliæ, in Bibliot. Vatic. no. 454. ap. Bzovium an. 1368. §. 4.*

(31) *Vitæ Pap. Aven. tom. I. p. 382. 408. tom. 2. p. 770.*

qu'il fit à Montefiascone, il donna deux Bulles, pour defendre le Culte public de quelques pretendus Saints non canonisés. Je n'en chargerai pas cet Ouvrage. Les Curieux pourront les voir dans les Annales de Rainaldi (32).

An de J.C. 1368.

Le Pape, craignant quelque Entreprise violente de la part des Italiens, avoit prié très-instamment l'Empereur Charles IV. de se rendre en Italie avec une bonne Armée. Et, pour ôter à ce Prince toute esperance de recouvrer les Droits de sa Couronne, qu'il avoit si lâchement abandonnez au St. Siege, il l'obligea à confirmer par une Bulle d'Or toutes les Donations & les Privileges accordez aux Papes par les Empereurs; faisant un denombrement exact de tous les Domaines & les Droits de l'Eglise Romaine, parce que la longue absence des Papes & des Empereurs y avoit aporté une grande confusion, & donné lieu à plusieurs Usurpations. La Bulle est dattée de Vienne en Daufiné le 11. d'Avril 1368. L'Empereur, étant arrivé à Verone, s'accorda moïennant quelque argent avec les Seigneurs de l'Escale qui en étoient les Maîtres. Il marcha contre Milan, mais n'y gagna rien (33). Il faut reprendre les choses de plus haut. Dès l'année précedente 1367. l'Empereur étoit entré en Lombardie avec une Armée de vingt mille hommes. Il y eut entre ses Troupes & celles de Bernabo Visconti plusieurs petits combats, qui ne decidoient rien; & les Digues du Pô aiant été rompuës, le Camp de l'Empereur fut inondé; desorte que ce Prince ne pouvant rien entreprendre de considerable contre les Visconti, il traita de la Paix. Mais le Pape, qui vouloit exterminer la Maison Visconti, ne voulut point y entendre, ce qui obligea l'Empereur à retourner en Boheme. L'année suivante 1368. Charles IV. revint en Italie, comme je viens de le marquer. Il attaqua encore les Visconti & les Milanois; il ravagea & brula tout aux environs de la Ville; mais, depourvû des choses nécessaires pour un Siege, il ne put rien entreprendre contre les Places fortes (34). Il continua donc sa route vers le Pape, & le trouva à Viterbe, où il arriva le 17. d'Octobre. Ensuite, il alla à Rome, où sa Sainteté le suivit. L'Imperatrice y arriva quelques jours après, & fut couronnée solemnellement par le Pape (35).

L'Empereur Charles IV. à Rome.

Après cette Ceremonie, l'Empereur, l'Imperatrice, & le Pape sortirent de Rome. Sa Sainteté sejourna à Viterbe, d'où l'année suivante 1369. elle revint à Rome, aiant erigé en Evêché la petite Ville de Montefiascone (36). A son retour, il trouva Jean Paleologue, Empereur de Constantinople, qui l'attendoit. Ce Prince, voiant les grands progrès des Turcs, & l'impossibilité où il étoit d'arrêter leurs Conquêtes, avoit passé en Italie, pour demander du Secours au Princes d'Occident. Le Pape le traita avec beaucoup d'honneur (37). Le 18. d'Octobre, l'Empereur Grec se rendit à l'E-

An de J.C. 1369.

Negociations du Pape, avec l'Empereur de C. P.

(32) *Rainaldi, an.* 1368. §. 12.
(33) *Idem, ubi Supr.* §. 5. 6. 7.
(34) *Struvius, Hist. Germ. tom.* I. *p.* 634. *Trithemius, Chr. Hirsaug.*
(35) *Vit. Pap. Aven. tom. I. p.* 771.
(36) *Ughello, Ital. Sac. tom. I. p.* 1051.
(37) *Rainaldi, an.* 1369. §. 1. 2. *Leo Allatius, Con. p.* 843.

An de J.C. 1370.

l'Eglise du St. Esprit, où il fit, d'une maniere Orthodoxe, une ample profession de sa foi, dont on garde l'original dans les Archives du Château St. Ange.

Succès de cette Négociation.

Le P. Maimbourg raconte ainsi l'inutilité de toutes ces Negociations: „ De si beaux commencemens, dit-il, n'eurent point de suite, faute du Se„ cours que l'Empereur (Jean Paleologue) s'étoit promis qu'on lui donne„ roit après l'action qu'il venoit de faire. Car, au lieu d'une puissante Ar„ mée qu'il attendoit, le Pape, qui n'étoit nullement en état de lui en don„ ner une, luy persuada de traiter avec Aucut ce fameux Capitaine An„ glois, qui s'étant fait chef de certaines troupes confederées de voleurs, „ de bandits, & de vagabonds qu'il avoit agguerris, se rendit formidable en „ Italie, où il étoit tantôt pour un Parti, & tantôt pour un autre, selon „ qu'il y trouvoit son avantage. Mais, comme cet Anglois aimoit beaucoup „ mieux s'enrichir des depoüilles de l'Italie durant ces troubles, que d'aller „ éprouver les Armes des Turcs, il fallut enfin que Paleologue se conten„ tât, pour tout secours, des Lettres circulaires, que le Pape écrivit en sa „ faveur à tous les Princes Chrêtiens, & à tous les fideles, pour les obli„ ger à le secourir; ce qui ne fit aucun effet. On dit mesme, qu'il fut ar„ rêté à Venise, jusqu'à ce qu'il eut satisfait ses créanciers, dont il avoit „ emprunté des sommes immenses; & que son fils Andronic, qui se trou„ voit bien du Gouvernement durant l'absence de son Pere, refusa de lui „ envoier l'argent qu'il demandoit pour s'acquiter; mais que Manuel son „ cadet, aiant fait tous les efforts imaginables pour en amasser, l'alla deli„ vrer. De sorte que cet Empereur fut contraint de s'en retourner à Con„ stantinople, plus pauvre encore qu'il n'en étoit sorti, & ensuite plus foi„ ble, contre un très-puissant ennemi, qui, profitant des divisions des Prin„ ces de l'Europe, où tout étoit en guerre, avoit étendu ses Conquêtes „ bien avant dans la Macedoine, & dans la Grece, jusqu'aux Frontieres de „ la Dalmatie (38). „

Le Pape quitte Rome.

Cependant, le Pape Urbain ne pût se resoudre à fixer son sejour à Rome. Il en sortit pour la derniere fois le 17. d'Avril 1370. Il vint à Viterbe, & de-là à Montefiascone où il declara le dessein qu'il avoit de retourner à Avignon, pour procurer la Paix entre les Roiaumes de France & d'Angleterre. Les Romains n'étoient pas contens de cette Resolution; & le Pape leur écrivit pour les consoler de son absence, & prevenir le tort qu'elle pourroit faire à leur reputation. Il leur marqua donc, qu'il ne se retiroit pour aucun mécontentement qu'il eût reçu d'eux: qu'au contraire, ils l'ont bien traité lui & sa Cour pendant les trois ans qu'il a sejourné à Rome & aux environs. Il declare, qu'il est obligé de retourner de-là les monts, pour des affaires, non seulement utiles à l'Eglise Universelle, mais encore pressées, & qu'il auroit toujours les Romains presens dans le cœur, tant qu'ils lui seroient fideles (39). On dit en effet que le Pape avoit dessein de revenir à Rome après avoir

(38) *Maimbourg, Hist. du Schism. des Grecs, Liv. V. p.* 170. 171. *Il cite Caldondyl. Liv. I.*

(39) *Rainaldi, an.* 1370. §. 19. *Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 390. *tom.* 2 *p.* 773.

avoir pacifié les troubles de France & d'Angleterre. C'eſt Gilles de Viterbe qui l'a écrit (40). An de J.C. 1370.

La très-devote Ste. Brigide de Suede, agée pour lors de 68. ans, étoit en Italie. Elle vint même à Montefiaſcone: elle ſe preſenta au Pape, & obtint la confirmation de ſa Regle. Sachant que le Pape ſe preparoit à retourner en France, elle lui fit dire par Nicolas Comte de Nole, que s'il ſe retiroit, il feroit une folie; & n'acheveroit pas ſon voiage. De plus, elle declara au Cardinal de Beaufort, en preſence d'Alfonſe Evêque de Jaen, que, pendant qu'elle étoit à Rome, la Sainte Vierge lui avoit révelé que la Volonté de Dieu étoit que le Pape ne ſortît point d'Italie, mais qu'il y demeurât juſqu'à la mort, à Rome, ou ailleurs: Que s'il retournoit à Avignon, il mourroit auſſi-tôt, & rendroit compte à Dieu de ſa conduite. Brigide decouvrit au Cardinal de Beaufort cette Revelation, afin qu'il la donnât par écrit au Pape très-ſecretement; mais, le Cardinal n'oſant le faire, la Sainte Viſionaire la donna elle-même au Pape (41). Ste. Brigide veut detourner le Pape de ſon deſſein.

Le Pape n'eut aucun égard à cette pretenduë Revelation. Il partit de Montefiaſcone & vint à Corneto, où il demeura juſqu'au 5. de Septembre; & ce jour-là il s'embarqua ſur les Galeres que diverſes Puiſſances lui fournirent. Il arriva à Marſeille le 16. du même mois, & le 24. à Avignon, ou il fut reçu avec grande joie (42). Retour du Pape en France.

A ſon retour, il reſolut d'aller en Perſonne negocier la Paix entre la France & l'Angleterre; & il fit même quelques préparatiſs pour ce voiage. Mais, il fut bientôt attaqué d'une grande maladie; &, jugeant que ſa mort étoit proche, il ne ſongea plus qu'à ce qui regardoit ſon ſalut. Il ſe confeſſa pluſieurs fois; & en preſence de ſon Camerier, de ſon Confeſſeur, & de pluſieurs autres Perſonnes conſiderables, il dit: *Je crois fermement tout ce que tient & enſeigne la Sainte Egliſe Catholique; & ſi jamais j'ai avancé quelque autre choſe de quelque maniere que ce ſoit, je le revoque, & le ſoumets à la Correction de l'Egliſe.* Mr. Fleury, de qui je tire cette particularité, dit que cette Proteſtation fait bien voir qu'Urbain ne ſe croioit pas infaillible (43). Ce Pape mourut ainſi le 19. de Decembre 1370. Il fut d'abord enterré dans la grande Egliſe d'Avignon, puis transferé à St. Victor de Marſeille où il avoit choiſi ſa ſepulture; & on diſoit qu'il s'y faiſoit de grands Miracles (44). Sa Mort.

Lorſque la mort ſurprit Urbain, il meditoit un projet funeſte contre l'Empereur Charles IV. Irrité de ce que Prince n'avoit pas exterminé les Viſconti, comme il auroit ſouhaité, il ſe preparoit à le depoſer de l'Empire; ce qui eut entrainé de grands deſordres en Allemagne. La Providence fit avorter un deſſein ſi pernicieux (45). Ses deſſeins contre l'Empereur.

Ur-

(40) *Aegidius Viterbienſis, ap. Victorellum, in Notis ad Ciaconium.*

(41) *Bullar. Bonif. IX. n. Conſt.* 5. *Vit. Pap. Aven. p.* 412. 414. 1057. *Rainaldi, an.* 1370. §. 9.

(42) *Vitæ Pap. Aven. p.* 392. 412.

(43) *Fleury, Hiſt. Eccl. Lib. XCVII.* §. 18.

(44) *Vit. Pap. Aven. p.* 398.

(45) *Trithem. an.* 1369.

An de J.C. 1370.

Son Eloge.

Urbain se plaisoit beaucoup à faire bâtir des Palais & des Eglises. Il fonda plusieurs Chapitres de Chanoines; & il donna à plusieurs Eglises à Rome & ailleurs des calices, des ornemens, & des livres. Il tenoit regulierement les Consistoires & les Conseils, & il avoit un soin tout particulier de faire expedier les Affaires promtement & avec equité. Il reprimoit la chicane des Avocats & des Procureurs. Il exerça son zele contre les Concubinaires, les Usuriers, & les Simoniaques. Il restraignit autant qu'il put la pluralité des Benefices. Il aimoit & favorisoit les Gens de Lettres; &, pendant tout son Pontificat, il entretint mille Etudians en diverses Universités. Il fournissoit à ceux qui s'appliquoient à l'Etude les Livres dont ils avoient besoin. On ne sauroit trop louer une Conduite si genereuse. Il fonda à Montpellier un College pour douze Etudians en Medecine; &, en general, il eut grand soin des Pauvres. Il ne se laissa point dominer par l'affection naturelle pour ses Parens (46). Il assigna un Revenu mediocre à son Pere, disant que les Biens de l'Eglise étoient pour les Pauvres, & que son Pere avoit suffisamment de quoi vivre en homme de sa condition. Il voulut obliger son Neveu à se mesallier, en lui faisant epouser la fille d'un Marchand de Montpellier (47).

CHARLES IV. *Empereur d'Occident.* | CHARLES V. *Roi de France.*

GREGOIRE XI.

CCVII. PAPE.

Gregoire XI. élû.

LA Vacance du St. Siege ne dura que dix jours. Les Cardinaux, dès le lendemain qu'ils furent entrés en Conclave, élurent unanimement le Cardinal de Beaufort. Il se nommoit Pierre Roger de Maumont. Il étoit neveu de Clement VI., qui l'avoit elevé à la Pourpre, à l'age de dix-sept ans. Il étoit, dit-on, d'un beau naturel, humble, doux, ingenieux, appliqué à l'Etude, & fort instruit du Droit Civil, du Droit Canonique, & de la Theologie morale. Avant que d'être Pape, il eut plusieurs Benefices. Il fut Chanoine de Narbone, Archidiacre de Rouen, Prevôt de St. Sauveur de Maestricht, Archidiacre de Cantorberi & de Bourges, Chanoine & Archidiacre de Sulli dans l'Eglise d'Orleans. Il prit le nom de GREGOIRE XI. &, le jour même de son Election, il en donna part à Charles V. Roi de France (1).

An de J.C. 1371.

Il veut procurer la Paix entre la France & l'Angleterre.

Le nouveau Pape, marchant sur les traces de son Predecesseur, fit des efforts pour procurer la Paix entre la France & l'Angleterre. Il écrivit aux deux Rois, & nomma deux Legats pour les reconcilier. Mais ces tentatives furent inutiles, parce que la haine étoit inveterée dans le cœur des Princes qui étoient en Guerre; & d'ailleurs les Legats n'étoient pas d'ac-

(46) *Vit. Pap. Aven. p.* 392. 305.
(47) *Prima Vita Urb. ap. Baluz. ubi supr.*

(1) *Vit. Pap. Aven. p.* 255. 425. 831. 1061. *Rainaldi, an.* 1370. §. 26.

d'accord, & leur mesintelligence fit echouer les bons desseins du Pape (2).

An de J.C. 1372.

Lettre contre les Visconti.

D'autre côté, les deux freres Bernabo & Galeas Visconti, toujours rebelles à l'Eglise, obligerent le St. Pere à renouveller les Procedures de ses Predecesseurs contr'eux. Ainsi, le 26. de Juillet 1372. il écrivit à tous les Evêques d'Allemagne une Lettre où il releve les attentats de Bernabo contre l'Empire & contre l'Eglise Romaine: sa perfidie à rompre les Traitez faits avec le St. Siege, & ses nouvelles Usurpations. Il conclut en defendant à qui que ce soit de leur donner Aide, Conseil, vivres, ou argent Il declare leurs Sujets dispensés de tout serment, & prononce contre leurs adherens Anathême, Interdit, & Privation de toutes charges & dignitez: enfin, il ordonne à tous les Evêques de s'élever contre ces Tyrans (3).

An de J.C. 1373.

Citation contre les Visconti.

Au mois de Janvier de l'année suivante, le Pape publia contre les Visconti une Bulle où il rapporte en detail les cruautez qu'ils avoient exercées contre plusieurs Ecclesiastiques, depuis quatre ans. Il parle des Benefices dont ils avoient disposé par violence. Il n'oublie pas les usurpations des biens Ecclesiastiques; & enfin, il cite Bernabo à comparoître le 28. de Mars à l'heure du Consistoire pour plaider sa cause & ouir sa sentence. De plus, le Pape, voulant empêcher que les Visconti ne fissent de nouvelles Alliances avec les Princes & les Grands dont ils pourroient tirer du secours & de l'appui, defendit de contracter mariage avec eux sous peine de nullité; &, quelque extraordinaire que fût cette defense, elle porta plusieurs Personnes à se retirer de leur Alliance qu'ils auroient volontiers recherchée. Mais, le Pape vit bien qu'il falloit des moïens plus efficaces pour reprimer l'audace des Visconti: c'est pourquoi, il assembla contr'eux une grande Armée, tant de ses terres & de celles de ses Alliez, que du Roiaume. Il en donna le commandement en Chef à Amedée Comte Savoye. Il emporta quelques avantages sur Bernabo, qui fit des Propositions de Paix: sur quoi le Pape repondit: *C'est un Parjure notoire; & ces gens-là n'observent la Paix & leurs Promesses, que selon leur interêt: nous ne faisons point des depenses si excessives pour parvenir à une Paix trompeuse* (4).

Paix entre Naples & Sicile.

J'ai dit ailleurs que Frederic d'Arragon, qui avoit usurpé la Sicile en 1302, fit la Paix avec le Roi Charles II. à condition qu'après sa mort la Sicile reviendroit à Charles & à ses Heritiers; & qu'en attendant, au lieu de prendre le nom de Roi de Sicile, il s'intituleroit Roi de Trinacrie. Malgré cette condition, Pierre d'Arragon succeda à son Pere Frideric, mort en 1337. Louis succeda à Pierre en 1342. & en 1355 Frideric II. dit le Simple succeda à son frere Louis: mais, il ne pût prendre les marques de la Roiauté, qu'après avoir fait la Paix avec la Reine Jeanne en 1372. à condition, qu'à l'avenir ledit Frederic & ses successeurs tiendroient le Roiaume en

(2) *Prima Vita Greg. ap. Baluz.*
(3) *Rainaldi, an.* 1372. §. 1.
(4) *Rainaldi, an.* 1373. §. 10. 13. *Vit. Pap. Aven. tom.* 1, *p.* 430. *ap. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCVII.* §. 25.

An de J.C. 1373.

en Fief immediat (*in feudum immediatè*) de la Reine, & de ses successeurs sous un Tribut annuel de quinze mille Ducats. Pour confirmer ce Traité, Gregoire XI. erigea en Sicile le Roiaume de Trinacrie. Cette Paix se traitoit depuis plusieurs années entre deux Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, savoir Ubertin de Corillon premier Chapellain de Frederic, & Jean Evêque de Gravine, Confesseur de la Reine Jeanne. L'affaire étant heureusement concluë, & confirmée par le Pape avec quelques modifications, sa Sainteté envoia en Sicile Jean de Reveillon Evêque de Sarlat, pour recevoir la ratification des Parties, ce qui fut executé le dernier jour de Mars 1373. L'Evêque de Sarlat devoit aussi delivrer la Sicile de l'Interdit, & couronner Frederic; ce qu'il fit. Les Annalistes rapportent les conditions du Traité conclu entre la Reine Jeanne, & Frederic II (5). Voici les Articles que le Pape ajouta au Traité. 1. A l'egard du Tribut de quinze mille Ducats, il marqua que cette somme devoit être paiée par Frederic, à raison de la redevance que la Reine Jeanne étoit obligée de paier à l'Eglise Romaine & au St. Siege (*ratione census debiti per ipsam Dominam Reginam Sanctæ Romanæ Ecclesiæ Apostolicæque sedi.*) 2. Frederic fut obligé de faire à la Reine Jeanne une Reconnoissance de son Roiaume de Trinacrie, en lui fournissant chaque année dix Galeres & cent hommes d'armes. 3. Le Pape ajouta, que les Rois de Sicile & de Trinacrie feroient hommage-lige au Pape, & reconnoîtroient qu'ils tiennent le Roiaume du St. Siege. 4. Que Marie fille de Frederic, & dans la suite les autres filles des Rois de Trinacrie, succederoient au defaut de mâles. 5. Que Frederic satisferoit aux Eglises, & aux Ecclesiastiques du Roiaume de Trinacrie: 6. Qu'il maintiendroit les dites Eglises dans leur immuités, privileges, & droits d'appellations au St. Siege. Toutes ces conditions furent approuvées, & ratifiées de part & d'autres, dans le mois de Mars. Frederic prêta serment de fidelité au Pape & à l'Eglise Romaine entre les mains de l'Evêque de Sarlat (6). La Reine Jeanne avoit fait un pareil serment le 4. de Janvier 1372. entre les mains de Bernard de Rouergue Archevêque de Milan, à qui le Pape avoit donné commission de le recevoir (7--10).

Turlupins, Heretiques..

Depuis quelque tems, le nom de Turlupin étoit devenu familier pour designer une sorte d'Heretiques, accusés d'excès inoüis. Pour faire connoitre ces gens-là, je me propose de faire trois Remarques egalement importantes & nécessaires. D'abord, il faut savoir qui étoient ces Heretiques, & d'où leur venoient le nom de Turlupin. Vignier & d'autres ont crû qu'ils furent appellés de la sorte, parce qu'ils se cachoient dans les Deserts, où ils étoient plus en sureté avec les Loups & les Bêtes sauvages, qu'avec les hommes. Mais, Monsieur de Beausobre, Ministre à Berlin, a remarqué que cette Etymologie n'est point vraisemblable, parce qu'elle ne roule que sur la moitié du mot. Ils ne sont pas appellez *Lupini*, mais *Turelupini*.

Fon-

(5) *Bzovius*, *an.* 1373. § 18. & *seq. Rainaldi*, *an.* 1371.

(6) *Pagi*, *Brev. Rom. Pontif. tom.*4 *p.* 215.

(7--10) *Rainaldi*, *an.* 1372. §. 4.

An de J.C. 1373.

Les Turlupins étoient Vaudois.

Fondé sur le Témoignage d'Auteurs très-dignes de foi (11), il croit que les Turlupins étoient Vaudois. Voici les Remarques par les quelles cet habile homme prouve son Sentiment. 1. *C'étoient des restes de ceux, qui portoient le nom de Pauvres*, dit du Haillan. Or, on sait que c'étoit un nom des Vaudois, appellez souvent *Pauperes*. 2. On leur avoit donné le nom de Boulgres, ou de Bulgares (12), parce qu'on les confondoit avec de prétendus Manichéens, qui, de Bulgarie, s'étoient repandus en Italie, & d'Italie en France (13). Ils furent poursuivis en 1236. par un Dominicain nommé Robert (14), qui avoit été de leur Religion, & qui à cause de cela fut surnommé le Boulgre. Il en fit bruler ou enterrer vifs cinquante en moins de deux ou trois mois, en France & en Flandres. Mais, ce Scelerat fut trouvé coupable de tant de crimes, qu'il fut condamné, par grace, à une Prison perpetuelle. 3. La principale scene des persecutions, que souffrirent les Turlupins fut en Savoye, & en Dausiné (15). Or, c'est en Savoye, en Dausiné, & dans les Provinces voisines, qu'il y a toujours eu des Vaudois. Il étoit bien naturel, que ceux que l'on persecutoit en Flandres & en France cherchassent une retraite parmi leurs Freres. 4. Cette Liberté d'Esprit, qui affranchit de l'Observation des Commandemens de Dieu, est une des vieilles Calomnies avancées contre les Vaudois, sous prétexte qu'ils meprisoient les Traditions humaines, & qu'ils avoient secoué le joug des Ceremonies Paiennes, ou Judaïques, dont on avoit chargé l'Eglise de Jesus-Christ (16). Il est donc certain, que les Turlupins étoient Vaudois.

Sentimens attribuez aux Turlupins.

On les accuse d'abord de Vilainie & d'Infamie (17). On dit qu'ils enseignoient, que quand l'homme étoit arrivé à un certain état de perfection, il étoit affranchi du Joug de la Loi divine. Qu'il ne falloit invoquer Dieu que par l'Oraison mentale: qu'ils alloient nuds; &, qu'à l'exemple des Cyniques, ils faisoient l'Oeuvre de la Chair en plein jour & devant tout le Monde. Qu'on ne devoit point avoir honte de montrer les Parties naturelles. On ajoute, que, malgré ces extravagances profanes, ils affectoient de grands airs de Spiritualité & de Devotion, afin de se mieux insinuer dans l'Esprit des Femmes, & puis de les faire donner dans le piege de leurs desirs impudiques. C'est Mr. Bayle, qui a fait ces Remarques dans son Article des Turlupins. Mais, nous justifierons bientôt ces prétendus Cyniques de ces Imputations fausses & ridicules.

Le Pape fait persecuter les Turlupins.

Ce fut pourtant sur ces Accusations malfondées, que l'on fit une cruelle Guerre aux Turlupins. Parmi les Lettres de Gregoire XI. on en trouve une, où il encourage Charles V. à exterminer les restes des Vaudois: Nous

(11) *De Excid. Wald. & Albig. p.* 304. *De Thou, Hist. lib. VI. p.* 186.

(12) *Du Cange, Gloss. Latino-Barbar. in voce Turlupini.*

(13) *Mathieu Paris, ap. Usser. Cap. X.* §. 62.

(14) *Limborch; Hist. Inquisit. lib. I.* 11.

(15) *Purpura Docta, Lib. II. Bzovius, ad an.* 1372.

(16) *Beausobre, Dissert. sur les Adamites;* 2. *part.*

(17) *Bayle Dict. Art. Turlupins.*

An de J. C. 1373.

„ Nous avons appris, dit ce Pape, qu'en Daufiné, & dans les autres „ lieux voiſins, il y a une très-grande multitude de certains Heretiques „ appellez Vaudois; & que quelques-uns de vos Officiers, loin de ſoutenir „ nos chers fils les Inquiſiteurs, comme ils devroient, leur ſuſcitent indi- „ rectement des obſtacles dans l'Office de l'Inquiſition, en leur aſſignant „ la plûpart du tems des lieux peu ſûrs, pour proceder contre les dits He- „ retiques, en ne leur permettant pas de proceder ſans les Juges ſeculiers, „ ou en les obligeant à montrer leurs Procedures aux dits Juges, s'ils en „ font en leur abſence. Ils font elargir les Heretiques, ou ſoſpects d'He- „ reſie, qui ont été mis en Priſon par les Inquiſiteurs, ſans en requerir ces „ derniers. Ils refuſent de prêter le ſerment exigé par le Droit de purger „ le Pais d'Heretiques, & de gens ſuſpects d'Hereſie. Outre cela, il y a „ des Gentilshommes du Dauphiné, qui donnent retraite & faveur à ces „ ſortes de gens. „ Il exhorte donc le Roi de France à apporter un prompt remede à de ſi deteſtables deſordres (18). Il paroit par cette même Lettre de Gregoire, que ce Pape diſtingue les Vaudois des Turlupins: mais peut-être y a-t'il en cela de la malice, de la mauvaiſe foi, ou un defaut de connoiſſance: „ Nous avons eu plus d'une fois avis, mon cher fils, „ dit-il au Roi de France, que l'ennemi du Genre humain, qui rode par- „ tout, cherchant qui il pourra devorer, prend à tâche de repandre le ve- „ nin de ſa mechanceté avec plus de fureur dans les Lieux où il remarque „ le plus de Sainteté, comme dans votre Roiaume, qui brille entre les „ autres par l'eclat de la foi, & des autres Vertus: Nous avons, dis-je, „ appris, que cet ennemi y a ſemé ſa gangraine empoiſonnée, parmi des „ perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, principalement le Poiſon de la très- „ heretique Secte des Begards appellez autrement Turlupins, & nous ne „ ſaurions aſſez louer la ferveur de votre zele à y remedier par l'Inquiſi- „ tion. „ Il eſt vrai que Charles V. ſeconda bien les vuës ſanguinaires du Pape contre ces Pauvres gens. Il eut un ſoin tout particulier d'extirper les Turlupins. En voici un Echantillon: „ A Frere Jacques de More de „ l'Ordre des Freres Preſcheurs, Inquiſiteur des Boulgres de la Pro- „ vince de France, pour don à luy fait par le Roi par ſes Lettres du 2. Fe- „ vrier 1373. pour & en recompenſation de pluſieurs paines, miſſions, „ & depens qu'il a eus, ſoufferts, & ſoutenus, en faiſant pourſuite contre „ les Turlupins & Turlupines qui trouvez & pris ont eſté en la dite Pro- „ vince, & par ſa diligence pugnis de leurs mesprentures & erreurs, pour „ ce 50. francs, valant 10. livres Pariſis (19). „ Gaguin, Hiſtorien François, remarque qu'on brûla *les Livres & Vetemens* des Turlupins, *au Marché aux Pourceaux de Paris, hors la Porte St. Honoré*; qu'on brûla auſſi *Jehanne Dabentonne & un autre avecque elle*, qui eſtoient les deux *principaux Preſcheurs de cette ſecte: mais cettui*, dit-il, *que ſans nom mettons, comme il feuſt*

(18) *Rainaldi, an.* 1374. §. 19.

(19) *Ex computo Nicolai Mauregart, Burgeuſis Pariſienſis de Auxiliis Præpoſituræ Pariſ. an.* 1374. *ap. Du Cange, Gloſſar. voce Turlupini.*

feust trespassé en prison avant la sentence de sa cremation, à ce que son corps ne pourroit on le garder quinze jours en un tas de chaux, & au jour déterminé pour sa punition fut bruslé (20). Du Tillet dit aussi que sous Charles V. *la superstitieuse Religion des Turlupins qui avoient donné nom à leur secte* la fraternité des Pauvres, *fut condamnée & abolie, & leurs ceremonies, livres, & habits condamnez & bruslez*. J'ai deja insinué qu'il y avoit des Turlupins en Savoye. Cela paroit clairement, par la Lettre de Gregoire XI. à Amedée Comte de Savoye, pour en faire la recherche & la punition (21). Gregoire confond les Begards & les Turlupins. Cependant Henri de Sponde, & après lui du Pin, mettent de la difference entr'eux (22).

An de J.C. 1373.

Apologie des Turlupins.

Je ne doute pas que tous les crimes, qu'on impute aux Turlupins, n'aient été malicieusement inventés par les Inquisiteurs, pour les rendre odieux. On sait assez qu'il n'y a pas grand fonds à faire sur les Historiens des Heresies, parce qu'ils ont beaucoup de penchant à multiplier sans nécessité ces sortes d'êtres; sur tout quand les Heretiques, dont ils ont donné l'idée, n'ont pas été favorables aux Papes, au Siege de Rome, & aux Ceremonies de l'Eglise Romaine, comme ceux dont il s'agit ici (23). Cette Remarque forme deja un préjugé très-favorable aux Turlupins: mais, j'ai quelque chose d'absolument decisif en leur faveur sur le point de la nudité qu'on leur impute. Je viens de produire le temoignage de Guaguin & de du Tillet, qui assurent que *les Habits de ces Heretiques furent brulez à Paris*. Mr. Bayle, reflechissant là dessus, dit fort judicieusement: „ Comment accorder avec ces Habits que „ l'on brûla, ceux qui disent que les Turlupins alloient nuds? C'est qu'il „ faut supposer des bornes à la nudité de toutes ces especes de Fanatiques, „ ou à l'égard des tems & des lieux, ou à l'égard de certains mem„ bres. . . . . . . Les Adamites ne se depouilloient que dans les poiles où „ ils tenoient leurs Assemblées, & les Picards condamnoient sur-tout ceux „ qui ne decouvroient pas la Partie honteuse. Le froid & la pluie ne per„ mettoient pas qu'on fut toûjours nud: il n'y a point d'apparence qu'on „ ôsat se produire nud reglement & continuellement dans les Villes où l'on „ n'étoit pas le plus fort. Il semble en particulier que les Turlupins ne de„ couvroient que la Partie qui fait la diversité des Sexes. *Turelupini Cynicorum Sectam suscitantes de nuditate Pudendornm & publico Coïtu* (24). . . . „ Ils avoient donc des habits, non-obstant leur impudence, & il est à croire „ que devant les Personnes non initiées, devant ces bonnes devotes qu'ils „ tâchoient d'attirer dans leurs filets, ils ne montroient pas d'abord toutes „ leurs piéces (25). „ Il y a plus; &, après avoir prouvé ci-dessus que les Turlupins étoient Vaudois, il paroit inutile de s'arrêter à les justifier des impudicitez cyniques dont on les a accusez. Tout le monde sait qu'ils en étoient innocens. Les Pauvres Vaudois de Cabrieres & de Merindol étoient, dit

(20) *Gaguin, Hist. de Charles V. liv.* 9.
(21) *Sponde, an.* 1373. §. 13.
(22) *Sponde, ibid. Du Pin, Bibliot. des Aut. Eccl. dans l'Art. de Greg. XI.*
(23) *Lenfant, Hist. de la Guer. des Hussites, liv. II. p.* 35.
(24) *Genebrad, Chr.*
(25) *Bayle, Dict. Art. Turlupins, rem. z.*

An de J.C. 1373.

dit Mr. de Beausobre, des restes des Turlupins de ce Païs-là. On les chargeoit, comme leurs Predecesseurs, d'une infinité de crimes enormes. Sadolet, qui étoit doux & équitable, leur rendit le temoignage que tout cela n'étoit que pure calomnie (26). On a accusé les Apostoliques des mêmes Debauches que les Adamites, *de promiscua Venere.* On trouve, dans les Actes de l'Inquisition de Toulouse, l'examen d'un certain Pierre de Galice, qui étoit Apostolique, & il n'y est pas dit un mot de ces Debauches (27). On ne l'interroge pas même là-dessus. Mais, outre ces Reflexions generales, j'ai, ajoute Mr. de Beausobre, une preuve qui me paroit invincible, de la fausseté de tout ce qu'on a imputé aux Turlupins sur la Nudité, &c. C'est Gerson, qui fournit cette preuve. 1. Ce fameux Sorboniste refute l'Auteur du *Roman de la Rose*, qui pretendoit que ce qu'on nomme *Obscenité* n'est qu'une Superstition du Vulgaire: Que c'est faire injure à la Nature, que de trouver de la Turpitude dans ce qui est son Ouvrage, ou dans les actions naturelles. Qu'il y a de la foiblesse & de la sottise à les cacher. Gerson dit là-dessus (28): „ Que l'Erreur du Roman de „ la Rose est l'Erreur des Turlupins, qui soutenoient que ce seroit ramener „ sur la Terre l'Etat d'Innocence, & de la souveraine Perfection, que de „ n'avoir honte de rien qui soit naturel. „ Remarquons d'abord, que Gerson ne dit pas que les Turlupins alloient nuds en public, ni qu'ils faisoient même quelque chose de pis. Il ne les accuse pas du fait, mais de l'opinion. Or, il n'y a nulle consequence de l'un à l'autre. On peut croire que des choses sont innocentes, & se donner bien de garde de les faire, à cause des peines, que les Loix y ont attachées. Un homme sage n'a pas quelquefois les opinions du Vulgaire; mais, il ne laisse pas de s'y conformer: autrement, la sagesse seroit la folie même. Je ne sai ce que les Turlupins ont soutenu: mais, comme ils parloient d'innocence & de perfection, leur sentiment étoit peut-être, que si les hommes n'abusoient pas des organes que la nature leur a donnez, ils n'auroient aucune honte, ni de les montrer, ni d'en faire usage; & je ne crois pas que ce sentiment meritât le feu. 2. Gerson, continuant à refuter son Auteur, fait ce Raisonnement: c'est que s'il n'étoit pas contre l'honnêteté d'appeller les choses par leur nom, & de les presenter à l'imagination toutes nuës, pour ainsi dire, & sans voile, il ne seroit pas aussi contre l'honnêteté de les presenter de la sorte aux yeux. „ Or, voyons, poursuit-il, „ qu'on en fasse l'experience: qu'un homme aille nud par les ruës. Voions „ si la Raison, qui, à ce qu'on prétend, ne connoit point d'Obscenité, „ empêchera que tout le monde ne crie après un tel homme, qu'on n'aboye après lui, qu'on ne le charge d'opprobre. „ Ce Raisonnement de Gerson n'est pas fort convainquant; mais, ce n'est pas dequoi il s'agit. „ Par „ la même Raison, dit-il encore, on pourroit prouver qu'il faut aller nud, faire

(26) *Thuanus, Hist. lib. VI. p.* 189.
(27) *Limborch, Hist. Inquisit. lib. I. c.* 18.
(28) *Gersonii Opera, tom.* 3. *cont. Romant. de Rosa. col.* 306. 307. *ibid. serm. IV. adv. Luxur. col.* 930. 931.

„ faire tout en public, à decouvert & ſans honte. Je m'imagine que la „ Pudeur devroit auſſi ſouffrir tout cela, &c. „ La Reflexion que Mr. de Beauſobre fait ſur ces Raiſonnemens de Gerſon, c'eſt que s'il y avoit eu de ſon tems, ou dans le tems qui l'a précedé immediatement, des Heretiques connus, *qui portaſſent leurs Parties honteuſes à decouvert, qui euſſent affaire aux femmes devant tout le Monde* (29), & qu'on eut fait bruler à cauſe d'une telle impudence, Gerſon auroit allegué l'exemple & le fait, & ne ſe ſeroit pas amuſé à le ſuppoſer. Il n'auroit pas dit, qu'on en faſſe l'experience; il auroit dit, qu'elle a été faite. Il n'auroit pas dit, que la Raiſon, qui ne ſauroit trouver de la honte dans ce qui eſt naturel, n'empêcheroit pas que l'on ne criât après de tels effrontez. Il auroit dit qu'on les a chatiez, bannis, brulez, à cauſe de cette infamie. On ne m'objectera pas que Gerſon ne s'eſt pas ſouvenu des Turlupins, quand il a refuté les principes du Roman de la Roſe, puiſqu'il a nommé ces prétendus Heretiques, & rapporté leur opinion. 3. Mais, ce qui acheve de démontrer, que la Nudité des Turlupins eſt une Calomnie atroce, c'eſt le Portrait que Gerſon a fait d'eux, dans un autre Ouvrage. „ Ce ſont, dit-il, des Epicuriens cachez ſous l'habit de „ Jeſus-Chriſt. Ils commencent par montrer aux femmes des apparences „ de Devotion, afin de leur ôter peu à peu la foi, qui eſt l'œil & la lumiere, & de les amener enſuite à ſatisfaire leurs mauvais deſirs. Nous n'avons garde de decouvrir les horribles infamies de ces Heretiques, à cauſe „ de cette parole de l'Apôtre: *il ſeroit honteux de dire ce que ces gens-là font* „ *ſecretement* (30). „ Le plus ſubtil de tous les Sophiſtes ne ſauroit trouver les Turlupins dans cette Deſcription, s'ils ont été tels que les Hiſtoriens les repreſentent. Il n'y a pas un trait qui leur convienne. Gerſon decrit des Phariſiens, & les Hiſtoriens nous decrivent des Cyniques, c'eſt-à-dire des Perſonnages & des Caracteres tout à fait oppoſez. Mr. de Beauſobre, à qui je dois la plupart de ces doctes Remarques, en conclut que les Turlupins ſont des Perſonnages de Roman inventez par les Inquiſiteurs, afin de donner un air de Juſtice au traitement barbare qu'ils leur ont fait (31). On peut juger par-là de l'equité de Gregoire XI, de Charles V, & du Comte de Savoie.

An de J.C. 1373.

Sur la fin de l'an 1373. Edouard III. Roi d'Angleterre envoia des Ambaſſadeurs au Pape pour le prier de ſurſeoir aux Reſerves des Benefices d'Angleterre, qui vaquoient en Cour de Rome; & de laiſſer au Clergé la liberté des Elections pour les Evêchez, & aux Metropolitains le Droit de les confirmer. Le Roi & le Roiaume ſe plaignoient encore d'être leſez ſur pluſieurs autres articles (32). Sur ces plaintes, le Pape Gregoire envoia en Angleterre des Nonces, qu'il chargea de donner au Roi une Declaration portant 1. Que toutes les inſtances pendantes, ſoit en Cour de Rome, ſoit en celle

Pretenſions du Pape ſur les Benefices d'Angleterre.

(29) *Du Haillan, Hiſt. de France, Charles V. pag.* 854.
(30) *Gerſon, in Exam. Doctr. Conſider. VI.*
(31) *Beauſobre, Diſſert. ſur les Adamites*, 2. *part.*
(32) *Walſingham, ap. Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCVII.* §. 31.

An de J.C. 1373.

le du Roi d'Angleterre, touchant les Benefices vacans en Regale, demeureroient en ſuſpens juſqu'à la St. Jean prochaine, après quoi elles pourroient être repriſes & pourſuivies. 2. Que ceux, qui poſſedoient des Benefices en Angleterre par autorité du Pape, demeureroient en poſſeſſion, ſans pouvoir être inquietés, à cauſe de ce qui s'étoit paſſé. 3. Que ſi pendant cet intervalle, il vaquoit des Evêchez ou d'autres Egliſes, dont la Vacance donnât lieu au Roi de pretendre la preſentation à quelque Benefice, il n'innoveroit rien au préjudice des Parties plaidantes, ou des autres qui auroient des Collations du St. Siege. Le reſte de cette Declaration contient des précautions ſemblables, pour tenir toutes les affaires en ſuſpens juſqu'au terme marqué. Elle eſt du 21. Decembre 1373 (33).

Le Pape travaille à la Réunion des Grecs.

Cependant, l'Egliſe Greque étoit dans le plus pitoiable état qui ſe puiſſe imaginer par l'Invaſion des Turcs. Ces Infideles faiſoient de grandes Conquêtes en Orient, ſans que les Princes d'Occident ſe miſſent beaucoup en peine d'aller au ſecours de Jean Paleologue, Empereur des Grecs, malgré les inſtances de ce dernier auprès d'eux & auprès de Gregoire XI. Ce Pontife promit neanmoins du ſecours aux Grecs, pourvû qu'ils vouluſſent ſe réunir & ſe ſoûmettre à l'Egliſe Latine (34). Mais, c'étoient-là des promeſſes en l'air. Les Princes Chrêtiens avoient trop d'affaires chez eux, pour ſe mêler de celles de l'Orient; & le Pape lui-même ne pouvoit agir, parce qu'il étoit engagé dans une grande Guerre avec les Viſconti. Les Infideles alliez avec les Tartares menaçoient la Hongrie. Louis, Roi de Hongrie & de Pologne, envoia une Ambaſſade au Pape, pour le prier de conjurer la tempête par une Croiſade des Princes Chrêtiens. C'eſt ce que le Pape accorda, comme cela paroît par ſes Lettres aux Archevêques & Primats de Hongrie, de Pologne, de Dalmatie, & à l'Empereur Charles IV. Quoique cette affaire pût regarder l'Empereur d'aſſez près, il ne ſe trouva pas d'humeur à hazarder l'Empire d'Occident pour ſauver celui d'Orient. Après pluſieurs inſtances que le Pape lui fit là-deſſus, il repondit nettement, louant pourtant les intentions du Pape, „ Que la difficulté n'étoit pas de lever une „ bonne Armée, mais qu'il y avoit beaucoup de peril à paſſer la Mer, & „ à ſubjuguer les Sarrazins, ce qui ne pouvoit ſe faire ſans repandre beau- „ coup de Sang Chrêtien; que quand même on pourroit conquerir la Ter- „ re Sainte, on ne la garderoit pas long-tems (35). „ Il fit à peu près la même reponſe à Rodolfe, Electeur de Saxe, que pluſieurs Princes emploierent pour le ſolliciter à cette expedition, parce qu'il avoit beaucoup de part dans ſes bonnes graces. C'eſt un Morceau d'Hiſtoire qui a paru curieux à Mr. Lenfant (36), à qui je le dois; & je me garderai bien de le ſupprimer. „ Il y a plus de cent ans, lui dit le Saxon, qu'aucun Empereur n'a „ eu une plus belle occaſion que vous de recouvrer la Terre Sainte. Il leur „ manquoit pluſieurs choſes pour executer cette entrepriſe; mais ſur-tout il leur

(33) *Rainaldi*, *an.* 1374. §. 21.
(34) *Rainaldi*, *an.* 1373. §. 1.
(35) *Trithemo*, *Chr. Hirſaug. ap. Struv. Siñtag. Hiſt. Germ. Diſſ. XXVII.* §. 28.
(36) *Lenfant*, *Hiſt. de la Guer. des Huſſit. Liv. II. pag.* 32.

„ leur manquoit de l'argent, qui est nerf de la Guerre. Vous n'en manquez „ pas, & vous avez outre cela le secours de plusieurs Nations puissantes, „ par vos Affinitez & vos Alliances avec la France, la Hongrie, & la Polo„ gne. Vous étes le Maître en Allemagne, en Boheme, & en Italie; de„ sorte que si votre inclination veut seconder vos forces, il n'y a nul lieu „ de douter que cette Expedition de l'Asie n'ait un heureux succès. „ L'Empereur repondit: „ 1. Que cette Entreprise avoit toûjours été funes„ te à ses Prédecesseurs, & fatale aux Chrêtiens. 2. Qu'il n'y avoit nul „ fond à faire sur l'Empereur Grec; puisque, par son Traité avec le Turc à „ qui il avoit donné son fils en ôtage, il avoit ouvert la Porte de l'Europe „ aux Turcs, enfermant ainsi le Loup dans la Bergerie. 3. Qu'il n'étoit „ pas besoin de deux Cesars; & qu'il vaudroit mieux que l'Aigle allât don„ ner la chasse au Loup, pour posseder l'Empire Latin, & l'Empire „ Grec (37). „ Voilà tout ce que le Pape pût tirer de l'Empereur Charles. An de J.C. 1373.

L'Affaire de la Réunion des Grecs avec les Latins se renoua pourtant l'année suivante 1374. mais sans succès, par la perfidie de Jean Paleologue, comme le croient quelques Auteurs. Mais, peut-être qu'il y eut plus de foiblesse & de nécessité que d'infidelité dans sa conduite, parce que personne ne venoit à son secours; Louis de Hongrie lui-même, qui avoit tant sollicité la Croisade, aiant refusé de se croiser (*). Le P. Maimbourg justifie Jean Paleologue de mauvaise foi: „ Ce Pauvre Empereur, dit-il, fut en„ fin contraint, de peur de succomber sous la puissance d'Amurath, de „ s'accomoder avec lui, plutôt comme un Esclave avec son Maître, que „ comme un Prince avec un autre Souverain. Car ce Sultan l'obligea à „ faire crever les yeux à son fils ainé Andronic, comme lui-même en avoit „ fait autant au sien, parce que ces jeunes Princes avoient conspiré tous „ deux ensemble contre leurs propres Peres; & il voulut que le second, „ qui étoit Manuel, designé Successeur à l'Empire, le suivit à la Guerre „ qu'il alloit faire contre les Chrêtiens. Ainsi ce grand dessein de la Réu„ nion des Eglises, si bien poursuivi, & presque achevé par Jean Paleolo„ gue, s'evanouït faute de secours; & si, comme il avoit de son costé ac„ compli de bonne foi sa promesse, on se fut acquité de celle qu'on lui „ avoit faite, de luy envoier une puissante Armée, qui l'eut delivré de „ l'oppression des Turcs, il y a lieu de croire, que, suivant les mesures qu'il „ avoit prises avec les Patriarches & les principaux de l'Empire & du „ Clergé, cette affaire enfin se fut terminée de la maniere qu'on le souhai„ toit (38). „ Cependant, Gregoire, qui étoit une des principales causes de ce mauvais succès, n'abandonna pas le soin de la Réunion de l'Eglise Greque avec l'Eglise Latine. Il envoia en Armenie des Dominicains pour y prêcher l'Evangile, avec une Bulle, qui avoit pour inscription: *Gre-* An de J.C. 1374.

(37) *Dubrav. Hist. Bohem. Lib.* 22. *p.* 585. 587.

(*) *Rainaldi, an.* 1374. §. 6.

(38) *Maimbourg, Hist. du Schisme des Grecs, Liv. V. p.* 172. 173. *tom.* 2.

An de J.C. 1374.

Gregoire, &c. A nos chers fils les freres de l'Ordre des Precheurs dans les Terres des Sarrasins, des Payens, des Grecs, des Bulgares, des Cumans, des Iberiens, des Alains, des Gazares, des Goths, des Scythes, des Russes (Ruthenorum) *des Jacobites, des Nubiens, des Nestoriens, des Georgiens, & des autres Nations mécreantes dans l'Orient & dans le Nord, ou dans quelque autre Païs que ce soit, Salut, &c.* Comme la difficulté étoit de savoir, si ce qu'il y avoit de Chrêtiens dans ces Regions Barbares avoient été batisez ou non, & si les Prêtres avoient reçu les Ordres, le Pape leur prescrit ce Formulaire de Baptême & d'Ordination: *Si vous avez été baptizés, je ne vous rebaptize pas: si vous ne l'êtes pas, je vous baptize au nom du Pere, du Fils, & du St. Esprit. Si vous avez reçu les Ordres, je ne vous reordonne pas; si vous ne les avez pas reçus, je vous les confere* (39).

Milicius poursuivi par le Pape comme Heretique.

Dans le cours de cette même année 1374. Jean Milicius, originaire de Moravie, homme pieux, de mœurs fort austeres, & prédicateur celebre, mourut, & laissa divers ouvrages de pieté, dignes de voir le jour, au jugement du Jesuite Balbin (40). Tous les Auteurs, Protestans & Catholiques, conviennent que ce Milicius fut un Précurseur de Jean Hus. Les premiers louent sa Doctrine, & les autres la blament. Les trois Continuateurs de Baronius s'accordent à en faire un Heretique, & même un Heresiarque fort dangereux. Sur l'an 1374. Henri de Sponde dit: „ Il y avoit alors en Boheme un Chanoine de Prague nommé Mallæsius, qui, „ sous des dehors de sainteté publiant diverses erreurs, avoit presque fait „ une Secte. Gregoire (XI). ordonna à l'Archevêque de Prague, & à „ ses Suffragans, de le poursuivre & ses Sectateurs, & exhorta l'Empereur „ Charles IV. à l'aider dans cette poursuite. L'Heretique Illiricus, qui „ l'appelle Milicz, l'a mis dans son Catalogue (41). „ Bzovius n'en donne pas une autre idée (42); & Odoric Raynaldi est encore plus précis. Il fait de Milicius un portrait plus affreux & plus detaillé. „ Milicius, dit-il, „ infectoit de nouvelles Erreurs, la Pologne, la Boheme, la Silesie, & „ les Provinces circonvoisines; & il avoit deja detourné beaucoup de „ gens de la Verité Catholique. Le Pape en aiant été informé, reprimenda „ vivement l'Archevêque de Gnesne de souffrir qu'on empoisonnât ainsi „ son Troupeau. „

Bref du Pape à l'Archevêque de Gnesne.

L'Annaliste joint à cela les propres paroles de la Lettre du Pape à cet Archevêque. „ Il a osé, dit Gregoire (parlant de Milicius que Raynaldi „ honnore du titre d'Heresiarque:) il a osé prêcher de erreurs & des here- „ sies (*errores hæreticales*) dans votre Ville & dans votre Diocese de Gnes- „ ne. Si ces faits sont veritables, nous en avons une vive douleur, parce „ que ces choses ne doivent nullement être tolerées. Et nous sommes „ fort surpris de la negligence de votre Fraternité, & de celle des autres

(39) *Rainaldi, an.* 1374. §. 8.

(40) *Balbinus, Epitom. Rer. Bohem. p.* 407. 408.

(41) *Sponde, an.* 1574. §. 2.

(42) *Bzovius, an.* 1374. §. 3.

„ tres Prelats, dans les Villes des Diocefes defquels, ce Milicius & fes „ complices fe trouvent auffi bien que de la negligence des Inquifiteurs de „ l'Herefie (*hæreticæ pravitatis*) deputez pour cela dans vos Quartiers, de „ n'avoir pas procedé contre de tels deteftables ennemis de la Foi Catholi- „ que, & de ne nous avoir point informé de tout, comme vous y étiez „ tous obligez. C'eft pourquoi nous vous ordonnons expreffement par „ ces Lettres Apoftoliques de vous en informer à fond; & fi ces faits fe „ trouvent veritables, vous procederez felon les Loix Canoniques contre „ ledit Milix, & fes Adherens, & Fauteurs, s'il s'en trouve dans vos Villes, „ & Diocefes, & vous refuterez dans vos Predications les Erreurs conte- „ nues dans le Memoire ci-joint, & les ferez refuter par des Ecclefiaftiques „ Seculiers & Reguliers qui foient bien verfez dans les faintes Lettres. „ La Lettre eft dattée d'Avignon du mois de Janvier 1374.

An de J.C. 1374.

Lettre du Pape à l'Empereur.

Raynaldi rapporte encore la Lettre du même Pape à l'Empereur Charles IV. Sur le même fujet, en ces termes: „ Nous avons appris depuis peu „ par plufieurs relations dignes de foi, qu'un certain Milicius Prêtre, au- „ trefois Chanoine de Prague, fous pretexte de fainteté, mais dans le fonds „ par une audacieufe temerité, aiant ufurpé l'Office de Predicateur qui ne „ lui appartient pas, a entrepris de prêcher publiquement dans votre „ Roiaume de Boheme, & dans vos autres Domaines, plufieurs erreurs, „ non feulement temeraires & iniques, mais auffi heretiques & fchifmati- „ ques, très-certainement fcandaleufes, & dangereufes pour les fideles, „ principalement pour les fimples. Qu'il a engagé, dans la Secte dont il „ eft le damnable Inftituteur, plufieurs Perfonnes de l'un & de l'autre fe- „ xe, leur enfeignant des Erreurs deteftables, & des Actes pernicieux, au „ préjudice de la Foi Catholique, & au mepris des facrez Canons, comme „ cela eft contenu dans les Articles du Memoire ci-joint. „ Enfuite, le Pape prie l'Empereur de prêter le fecours du bras feculier à ceux qui pourfuivroient Milicius & fes adherens, afin que le Roiaume de Boheme fut totalement & promptement purgé de fes taches (43). Mr. Lenfant a remarqué, que Milicius avoit été cité en Cour Rome; qu'il y comparut plus d'une fois, & qu'Urbain V. le renvoia abfous (44): ce qui ne s'accorde pas avec ce que d'autres difent, que Milicius preffé par les aiguillons de fa Confcience, alla en Cour de Rome, & qu'il ecrivit à la porte de quelques Cardinaux, *que l'Antechrift étoit deja venu, & qu'il fiegeoit dans l'Eglife* (45).

Sentimens de Milicius.

Il eft vrai que c'étoit-là le Sentiment de Milicius. Jacques de Mife, dans un Traité de l'Avenement de l'Antechrift, fait mention d'un certain Savant nommé Milicz, qu'il appelle fameux & venerable Predicateur à Prague. Il raconte, au raport de Mathias Flaccius Illyricus, dans fes Temoins de la Verité, comment ce pieux Milicius aiant été pouffé par le St.

(43) *Rainaldi, an.* 1374. §. 10.
(44) *Lenfant, Hift. de la Guerre des Huffites, Liv. I. p.* 17.
(45) *Hift. Perfec. Eccl. Bohem. p.* 21.

An de J.C. 1374.

St. Esprit à s'enquerir dans l'Ecriture touchant l'Avenement de l'Antechrist, il avoit trouvé qu'il étoit deja venu de son tems. Milicius ajoutoit, selon Jacques de Mise, qu'il avoit été contraint par le St. Esprit à prêcher publiquement à Rome, & devant l'Inquisiteur, que ce grand Antechrist prédit dans l'Ecriture étoit arrivé. Que l'Eglise étoit desolée par la negligence des Pasteurs; qu'abondante en richesses temporelles, elle étoit depouillée des spirituelles; qu'ainsi s'accomplissoit l'Evangile, *abundat Iniquitas*. Que dans l'Eglise il y avoit des Idoles qui detruisoient Jerusalem, & desoloient le Temple; mais, qu'elles étoient couvertes du voile de l'Hypocrisie. Qu'il y avoit beaucoup de gens qui renonçoient à Jesus-Christ par leur dissimulation; qui, le connoissant & sa verité, n'ôsoient le confesser devant les hommes; qui, sachant la Verité, tiennent la justice de Dieu captive (46). Stranski dit positivement, que Milicius & Conrad s'opposerent ouvertement aux Mandemens d'Ernest Archevêque de Prague, par lesquels ce Prelat vouloit bannir de la Boheme tout autre Rit & Dogme que le Romain (47). L'Auteur Anonime de la Persecution des Eglises de Boheme n'est pas moins formel là-dessus. „ Jean Milicius, dit-il, fut etabli Predicateur dans la Cathedrale du Chateau, à cause de sa rare Erudition, & de la Sainteté de sa vie. Il étoit suivi d'un grand Concours de Peuple, qu'il exhortoit à la frequente Communion sous les deux especes, se plaignant de la desolation spirituelle, & taxant beaucoup d'abus & d'abominations (48). „ On peut juger que, sans une espece de Miracle, un homme dans ces sentimens ne pouvoit echapper à la cruelle Vigilance du Pape & de ses Inquisiteurs.

An de J.C. 1375.

Lettre du Pape à Cantacuzene.

Il semble que le Pape n'avoit pas encore perdu toute esperance de réunir les Grecs avec les Latins. Du moins parut-il, qu'il prenoit encore quelque interêt à cette affaire; & voici à quelle occasion. Jean Cantacuzene, qui d'Empereur étoit devenu Moine, entra en Conference avec des Freres Prêcheurs, que le Pape envoioit en Armenie, & plusieurs Grecs prirent part à la Dispute. On y parla des Differends entre les Grecs & les Latins; & Cantacuzene dit: *Je crois que l'Eglise Romaine a la Primauté sur toutes les Eglises du Monde; & j'exposerois ma vie, s'il étoit besoin, pour la defense de cette verité.* Le Pape Gregoire, aiant appris ce fait d'un Evêque digne de foi, ecrivit à Catacuzene pour l'en feliciter, & dit dans sa Lettre: „ C'est le refus de reconnoître notre Primauté, qui a causé la division entre les Latins & les Grecs, & entretenu le schisme. D'ailleurs, vous avez une grande reputation de prudence, de gravité dans vos mœurs, & de science, outre l'eclat qui vous reste de la Dignité Imperiale: c'est pourquoi nous vous prions instamment de travailler de toutes vos forces à l'union des l'Eglises, dont vous pouvez être le principal promoteur; & nous aurions un grand plaisir de vous voir & de traiter cette affaire avec

(46) *Illyricus, Catal. Test. Verit.* p. 273.
(47) *Paul. Stranski, Resp. Bohem. Cap. VI.*
(48) *Hist. Persec. Eccl. Bohem.* p. 19. 20.

„ avec vous, ſi vous pouviez venir à Rome, où nous avons reſolu d'aller „ l'automne prochaine (49). „ La Lettre eſt du 28. de Janvier 1375. Cette nouvelle tentative ne produiſit rien.

An de J.C. 1375.

Le Pape reſolu d'aller à Rome.

Cependant les Romains, ennuiés de la longne abſence de la Cour Papale, envoierent une Ambaſſade ſolemnelle à Gregoire XI. pour l'exhorter à preferer le ſejour de Rome à celui d'Avignon. Gregoire, à l'exemple de ſes Predeceſſeurs, temoigna qu'il vouloit ſatisfaire les Romains. Il en écrivit à l'Empereur Charles IV, priant ce Prince qu'il pût faire ſurement le voiage avec ſa Cour, & demeurer à Rome paiſiblement. Il écrivit de même & en même tems aux Ducs d'Autriche, à Louis Roi de Hongrie, à Frideric Roi de Sicile, & à tous les Princes d'Italie (50). Comme cette Réſolution ne pouvoit être agreable au Roi de France (Charles V.) le Pape écrivit aûſſi à ce Monarque, pour lui faire entendre, qu'il lui étoit dur de s'éloigner de ſon Païs natal: mais, que la bienſeance, l'interêt de la Religion, & de l'état temporel de l'Egliſe, le preſſoient d'aller à Rome; & il fixe ſon voiage au Printems prochain. La Lettre, qui eſt du mois de Janvier, fut envoiée au Roi Edouard d'Angleterre, Ferdinand de Portugal Henri de Caſtille, Pierre d'Arragon, & Charles de Navarre; mais enſuite, le Pape eſperant de faire la Paix entre la France & l'Angleterre, pendant l'Automne de cette année, remit ſon voiage au Printems de l'année ſuivante, comme on voit par ſa Lettre au Doge de Veniſe, du 28 de Juillet (51).

Il ordonne la Reſidence.

Ce delai allarma tous ceux qui deſiroient ſincerement le retour du Pape à Rome. Ils craignirent que le St. Pere ne changeât d'avis. Mais, un incident contribua beaucoup à affermir ſa Sainteté dans la reſolution qu'elle diſoit avoir priſe de quitter Avignon. Depuis long-tems les Evêques, à l'exemple des Papes, ne ſe faiſoient aucun ſcrupule d'abandonner leurs Sieges & leurs Troupeaux. Ils ne s'occupoient que du faſte de la Cour, des grandeurs mondaines, & du ſoin de recueillir leurs gros revenus, pour les emploier à des uſages fort contraires à l'Eſprit de l'Evangile. Le Pape Gregoire, voulant remedier à ces deſordres, fit une Conſtitution, par la quelle il ordonnoit à tous les Evêques, de quelque condition qu'ils fuſſent, aux Abbez Reguliers, & aux Chefs d'Ordre, de ſe rendre dans deux mois à leurs Egliſes, & d'y reſider aſſidûment. Il en excepta ſeulement les Cardinaux, les Legats, les Nonces, & les autres Officiers nommez par le Pape & les quatre Patriarches dont les Sieges étoient chez les Infideles. Cette Conſtitution eſt du 29. de Mars (52). Un Evêque de la Cour du Pape n'obéïſſant point à cette Conſtitution, Gregoire lui en fit des Reproches. Mais le Prelat, excité par les Evêques Italiens, lui repondit hardiment: „ Toi, „ qui veus obliger les Evêques à reſider au milieu de leurs Troupeaux, „ pourquoi demeure-tu hors de la Ville de Rome, où eſt naturellement ton Sie-

(49) *Rainaldi, an.* 1375. §.3.
(50) *Rainaldi, an.* 1374. §. 23.
(51) *Idem, an.* §. 22.
(52) *Rainaldi, ubi ſupr.* §. 23.

An de J.C. 1375.

„ Siege (53)? „ C'est ainsi que Desmarets raconte ce fait: mais, il a amplifie la Reponse du Prelat, qui est rapportée plus laconiquement, & en termes plus honnêtes, par l'Auteur de la 3. Vie de Gregoire XI. Pierre d'Arragon, Saint canonisé, faisoit aussi ses instances pour obliger le Pape à retourner à Rome. Le Jurisconsulte Baldus, qui avoit eu le Pape pour Disciple à Perouse, se mit de la partie. Enfin, on fit agir deux Femmes visionaires & fanatiques, connuës, l'une sous le nom de Ste. Catherine de Sienne, l'autre sous le nom de Ste. Brigide Suedoise. Nous en parlerons bien-tôt.

An de J.C. 1376.

Révolte des Florentins.

Joignons à cela une Consideration Politique, qui ne dût pas faire peu d'impression sur l'Esprit de Gregoire XI., sensible comme il étoit à ses interêts. Nous avons vû en divers endroits de cet Ouvrage, que, pendant l'absence des Papes, toute l'Italie fut reduite à une affreuse desolation, par les Factions des Guelfes & des Gibellins. Le prétendu Patrimoine de St. Pierre fut entierement pillé, & toute l'Italie fut en proie au premier occupant, sous le Pontificat de neuf Papes, depuis Clement V. „ Gregoire „ (XI.) qui avoit l'ame tres-grande, & beaucoup de prudence & de cou- „ rage, avoit entrepris de remedier à tant de maux, qu'on lui avoit fait es- „ perer qui cesseroient aussi-tôt qu'il seroit à Rome (54). „ Voilà, vraisemblablement, une des principales raisons qui determinerent Gregoire à aller retablir le Siege Pontifical dans sa Metropole. Les Florentins, se prétendant maltraités par les Gouverneurs que les Papes envoioient en Italie, firent une Ligue, où ils engagerent presque toutes les Villes & les Places de l'Etat Ecclesiastique, & dont ils prirent pour signal un Etendart où étoit écrit en grandes Lettres le mot Latin *Libertas*. Ainsi, ils mirent sur pié une Armée, pour soutenir ceux qui entroient volontairement dans la Ligue, & y contraindre ceux qui resistoient. Cet esprit de Révolte se repandit tout d'un coup dans l'Etat Ecclesiastique; ensorte que les Officiers du Pape étoient tuez ou chassez honteusement, les Châteaux & les Forteresses étoient abbatus, ou usurpés par d'autres. Boulogne commença: le Cardinal Noëllet, qui y demeuroit comme Vicaire General du Pape, fut premierement arrêté, depouillé de ses biens, & contraint de sortir. Vers le même tems, les Citoïens de Perouse traiterent à peu près de même le Cardinal Geraud du Pui (55).

Bulle contre les Florentins.

Gregoire fut extrémement troublé & affligé de cette Révolte. Mais, tout ce qu'il put faire alors fut de publier contre les Florentins une grande Bulle, où il leur reproche premierement ce qu'ils firent en 1346. pour restraindre l'Exercice de l'Inquisition, & quelques violences particulieres. Il ajoute: 1. qu'il avoit commis pour informer de ces faits, quoique notoires, Pierre, Cardinal du titre de St. Laurent *in Lucia*: 2. qu'il avoit fait notifier aux Florentins qui étoient en charge, qu'ils eussent à cesser leurs Entreprises, & à com-

(53) *Tableau des Pap. de Rome*, *art.* 31. *pag.* 123.

(54) *Maimbourg*, *Hist. du grand Schism. d'Occident*, *Liv.* 1. *p.* 8.

(55) *Vitæ Pap. Aven. p.* 434.

comparoître devant le St. Siege dans le dernier jour de Mars, pour voir declarer qu'ils avoient encouru les peines portées par le Droit, & par les Conſtitutions Papales. 3. Que n'aiant point comparu à ce terme, il les avoit reputés contumaces, & prononcé contr'eux ſentence d'excommunication & d'interdit contre la Ville & le Dioceſe de Florence. 4. Qu'il avoit de plus interdit aux Florentins tout commerce avec les fidéles: defendant à qui que ce ſoit de leur porter, ni argent, ni blé, ni vin, ni viande, ni laines, ni draps, ni bois, ni aucune autre choſe ou marchandiſe, & de rien acheter ou recevoir d'eux, le tout ſous peine d'excommunication des Perſonnes & d'interdit ſur les Villes & les autres lieux. 5. Qu'il avoit auſſi privé les Florentins de tous leurs privileges, de toute Juriſdiction, & ſupprimé les Etudes de leur Univerſité. 6. Enfin, qu'il avoit confiſqué tous leurs biens & abandonné leurs Perſonnes à ceux qui s'en ſaiſiroient pour les reduire en ſervitude. Cette Bulle terrible eſt du 20. d'Avril 1376 (56). An de J.C. 1376.

Elle produiſit quelques effets remarquables. Pluſieurs Florentins établis à Avignon & en d'autres lieux furent contraints de retourner chez eux après avoir fait de grandes pertes. Ceux qui étoient en Angleterre devinrent ſerfs du Roi, & tous leurs biens lui furent acquis. Mais, ils aimerent mieux le ſouffrir, que de ſe ſoûmettre à la Diſcretion des Romains; & en general les Florentins furent peu touchez des Cenſures du Pape & n'en furent que plus animés à ſoutenir leur Ligue: ils repandirent même de tous côtés des Libelles diffamatoires contre l'Egliſe & la Perſonne du Pape (57). Effets de cette Bulle.

Le Pape comprit que ſes excommunications étoient de foibles Armes contre des gens qui redoutoient plus la Tyrannie du Clergé, que l'Enfer. Il vit qu'on ne pouvoit les reduire que par la force; &, pour cet effet, il envoia en Italie le Cardinal Robert de Geneve en qualité de Legat à *Latere*, avec une grande Armée commandée par Jean Agund Capitaine Anglois, & par Jean Seigneur de Maleſtroit Capitaine des Bretons. Quand le Legat fut arrivé aux Provinces de ſon Gouvernement, il agit vigoureuſement pour la conſervation de ceux qui étoient demeurez fideles au Pape; mais, il n'avança rien pour la reduction des Rebelles, qui avoient de trop bonnes armes pour être ſoumis facilement (58). Le Pape emploie les Armes contre Florence.

Cependant, les cenſures prononcées contre les Florentins portoient un préjudice notable à leur commerce. Ils reſolurent donc de faire la Paix avec le Pape. Pour cet effet, ils prierent Ste. Catherine de Sienne d'aller à Avignon, afin d'adoucir l'eſprit du Pape: mais ils y envoierent premierement de ſa part le Pere Raimond de Capoue ſon Confeſſeur. La Sainte arriva à Avignon le 18. de Juin 1367. Elle y trouva le Pere Raimond, qui lui ſervit d'interprête: elle trouva le Pape diſpoſé à la Paix; & ſa Sainteté lui dit: Les Florentins traitent avec le Pape, mais ſans ſuccès.

(56) *Rainaldi*, *an.* 1376. *Bzovius*, *eod* §. 15. *an.* 1376.
(57) *Vita Pap. Aven. p.* 435. *Valſingham*, (58) *Vita Pap. Aven. p.* 436. 447. 1193.

An de J.C. 1376.

dit: *Pour vous montrer, ma très-chere fille, que je veux la Paix avec les Florentins, je la remets simplement entre vos mains; mais, aiez en recommendation l'honneur & les Droits de l'Eglise.* Il avertit pourtant Catherine que les Florentins la tromperoient; & en effet il parut bien-tôt qu'ils n'agissoient pas de bonne foi. Lorsqu'ils prierent Catherine d'aller à Avignon, ils lui promirent qu'ils envoieroient après elle des Deputez qui ne feroient que ce qu'elle leur prescriroit. Mais, ces Deputez étant arrivez dirent qu'ils n'avoient aucun ordre de conferer avec elle (59).

Caractere de Ste. Catherine de Sienne.

Ceux qui verront ici Sainte Catherine de Sienne en si grande consideration auprès du Pape, qu'elle est choisie pour arbitre de la Paix, se persuaderont que c'étoit une femme de grand esprit, & d'un jugement sain & solide. Ils me blameront de l'avoir taxée de Fanatisme. Mais, pour prevenir un pareil jugement, je n'ai qu'à faire connoître le Caractere de cette Religieuse. Voici un trait curieux, que je trouve dans ses Actes mêmes publiez par les Bollandistes. Un jour, elle eut une Vision où Jesus-Christ lui apparut accompagné de sa Sainte Mere & de plusieurs autres Saints, & l'epousa solemnellement. Il lui mit au doigt un anneau d'or, enrichi de quatre Perles & d'un Diamant. Après que la Vision eut disparu, l'anneau demeura toûjours au doigt de Catherine, mais il ne fut visible que pour elle, & jamais aucune autre Personne ne s'en apperçut (60). On ne dit pas si ce mariage fut consommé. Cette Visionaire se vantoit aussi d'avoir succé la plaïe du côté de J. C; que ce divin Sauveur avoit changé de cœur avec elle; d'avoir reçu l'impression des stigmates, ce que personne n'a jamais vû. On ajoute, que le fils de Dieu venoit chanter les Pseaumes avec elle: qu'un jour il deroba avec beaucoup de souplesse une partie de l'Hostie au Prêtre, pour la porter à cette Sainte; & que voulant jouir d'un des plus delicieux plaisirs du mariage, il s'avisa de contrefaire si bien le gueux, qu'il engagea Ste. Catherine à lui donner tous ses habits, sans doute pour avoir le plaisir de la contempler toute nue. Après quoi, il rit de tout son cœur, de la simplicité de son Epouse. Voilà ce que nous disent hardiment les Legendaires. On ne peut lire, sans indignation, de pareilles Impietez.

Les Romains sollicitent le retour du Pape.

Cette folle, dont je viens de parler, ne pouvant réussir à faire la Paix qu'elle devoit traiter en Cour de Rome, n'oublia rien pour persuader au Pape de retablir son Siege en Italie. Elle supposa des Revelations expresses là dessus; & cela fit reprendre à Gregoire le dessein qu'il avoit differé. Sur ces entrefaites (61), arriverent à Avignon Luc Savelli avec un autre, en qualité d'Ambassadeurs des Romains, pour supplier le Pape Gregoire de transferer sa Cour à Rome, & d'y faire sa Residence avec les Cardinaux. *Car*, disoient-ils, *les Romains veulent avoir un Pape à Rome, puisqu'il est le Pontife Romain, & que tous les Chrêtiens le nomment ainsi: autrement, nous vous as-*

(59) *Acta. Stæ. Catharinæ Sien. ap. Bolland.* 30. *April tom. XI. St. Antonin. tit.* 23. *c.* 14. §. 16.

(60) *Bolland. ubi. supr. p.* 881. *n.* 115.

(61) *Au mois d'Aout* 1376.

assurons que les Romains se pourvoieroient d'un Pape, qui demeure desormais à Rome avec eux. Le Cardinal de St. Pierre, alors Legat à Rome, fut aussi contraint d'écrire au Pape, que s'il ne se pressoit de venir, il arriveroit du scandale; & on sçut depuis, que les Romains avoient jetté les yeux sur l'Abbé du Mont-Cassin, pour le faire Anti-Pape, & qu'il l'avoit accepté (62).

An de J.C. 1376.

On le dissuade inutilement.

Ainsi la Religion & l'Interêt se prêtoient un mutuel secours, pour rappeller le Pape en Italie, & presser son retour. Mais les Cardinaux François, qui faisoient le plus grand nombre dans le sacré College, s'opposoient à ce dessein; car ils craignoient les Romains. Le Roi Charles faisoit aussi ses instances, pour retenir le Pape dans ses Etats; il lui étoit commode de l'avoir à Avignon; & pour conserver un ôtage si précieux, il écrivit à son frere Louis Duc d'Anjou, qui étoit à Toulouse, d'aller trouver le Pape, & de rompre son voiage. Le Duc vint à Avignon, où les Cardinaux le reçurent avec plaisir; & il logea au Palais du Pape, pour lui parler plus commodement: mais, tous ses efforts furent inutiles; &, en prenant congé du Pape, il lui dit: *Les Romains, qui sont merveilleux & trahistres, seront Seigneurs & Maistres de tous les Cardinaux, & feront Pape de force à leur volonté* (63). Nous verrons bient-tôt l'accomplissement de cette funeste prédiction. Cependant, le Pape, continuant à se preparer tout de bon au voiage, fit faire ses provisions, & avertit les Cardinaux de faire les leurs.

Voiage du Pape.

Il partit d'Avignon le 13. de Septembre 1376. Il y laissa six Cardinaux. Tous les autres le suivirent à Marseille, où il trouva des Galeres & d'autres Batimens, pour le transporter en Italie, avec toute sa Cour. Il arriva à Genes le 18. d'Octobre; & à Pise, le 6. Novembre. Il y fut reçu avec de grands honneurs; les Pisans lui firent des presens très-riches, de même qu'aux Cardinaux de sa suite. Il passa à Piombono, à Porto Hercole, & à Corneto où il sejourna cinq semaines avec sa Cour (64).

Capitulation avec les Romains.

Cependant, trois Cardinaux qui étoient à Rome firent une Capitulation avec les Romains pour la sureté du Pape. Les Romains promirent de remettre au Pape Gregoire la pleine & libre Seigneurie de Rome, comme ils avoient fait au Pape Urbain, si-tôt qu'il seroit arrivé à Ostie; & que dès lors on remettroit au Cardinal de St. Pierre la garde & la disposition des Ponts, des Portes, des Tours & de toute la partie au de-là du Tibre. Le Pape de son côté promet de conserver la Compagnie des Executeurs de Justice; & veut qu'ils reçoivent à l'ordinaire les gages & les emolumens qu'ils tirent du thresor de la Ville: mais à cette condition qu'ils prêteroient au Pape serment de fidelité; & quand ils sauroient l'arrivée du Pape à Ostie, ils viendroient au devant de lui; & au retour iroient loger chacun chez eux. Cette Capitulation est du 21. de Decembre 1376 (65).

Le

(62) *Vitæ Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 1194. 1195.
(63) *Froissard, vol, II. c.* 17.
(64) *Vitæ Pap. Aven. p.* 438. 1196. *Itinerarium Gregorii ap. Bzovium, an.* 1376. §. 31.
(65) *Rainaldi, an.* 1376. §. 11.

An de J.C. 1377.

Entrée du Pape à Rome.

Le Pape aiant remonté le Tibre à voiles & à rames arriva à Rome le 17. Janvier 1377. Il y fut reçu en grande ceremonie avec toutes les demonstrations possibles de joie. Il descendit près de St. Paul, où il entendit la Messe. Ensuite il monta à cheval & entra dans la Ville accompagné de 13. Cardinaux. Il traversa toute la Ville suivi d'une foule innombrable de Peuple, & vint à St. Pierre vers le soir. On l'y attendoit avec quantité de flambeaux dans la place, & on avoit allumé toutes les Lampes de l'Eglise, dont on faisoit monter le nombre à plus de huit mille (66). C'est ainsi que Gregoire XI. rentra dans Rome, & qu'il y retablit le Siege Papal.

Commencemens de Wiclef.

C'est ici le lieu de parler de Jean Wiclef, de sa Doctrine, & du zele de Sa Sainteté contre cet Heretique. Cet Homme celebre, Docteur & Professeur en Theologie à Oxford, nâquit environ l'an 1324. dans une Paroisse appellée Wicliffe, près de Richemond en Yorckshire. Il commença à faire du bruit en 1360. en s'opposant fortement aux Entreprises des Moines, qui, sous prétexte de leurs exemptions, violoient les Reglemens & les Statuts de l'Université d'Oxford. En 1365. Simon de Isleb Archevêque de Cantorberi établit Wiclef Gardien du College de Cantorberi à Oxford, en la place d'un Moine qu'il en chassa, à cause de son humeur turbulente (67). En 1367. Simon Langham, Moine, aiant succedé à Simon Isleb, par provision du Pape, dans l'Archevêché de Cantorberi, voulut chasser Wiclef de son College, pour y remettre le Moine qui en avoit été exclus par son Predecesseur. Wiclef en appella au Pape Urbain V. Mais, il perdit sa cause. Le Pape ne mit que des Moines dans le College & en chassa les seculiers. En 1366. le même Pape voulut citer Edouard III. pour ne lui avoir pas fait hommage des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlande, ni paié le Tribut auquel Jean Sans-Terre s'étoit engagé. Les arrerages de ce Tribut étoient dûs depuis 32. ans (68). Wiclef, appuié du Parlement, soutint vigoureusement les Droits du Roi contre un Moine qui soutenoit aussi avec chaleur ceux du Pape. En 1374. Wiclef fut nommé le second des sept Ambassadeurs & Commissaires qui furent envoiez à Bruges, pour conferer avec l'Evêque de Pampelune, l'Evêque de Sinigaglia, & Gilles Sancho Prevot de Valence, Commissaires du Pape dans l'affaire des *Reservations*. Il fut conclu par ce Traité qui dura deux ans, que le Pape renonceroit aux Reservations en Angleterre; mais l'Histoire dit qu'il ne tint pas parole. Comme Wiclef, pendant son sejour à Bruges, eut plusieurs occasions de connoître mieux les Artifices & la Tyrannie du Pape & de la Cour de Rome, il se dechaina plus que jamais contr'eux à son retour. On trouve dans les Manuscrits Anglois de Wiclef, qu'il traitoit le Pape *d'insolent Prêtre de Rome*, *d'Ante-Christ*, *de Voleur* (69).

Si

(66) *Itinerarium*, *apud Bzovium*, §. 31. *Rainaldi*, *an.* 1377. §. 1. *Vitæ Pap. Aven. p.* 454.

(67) *Hist. & Antiquit. Universit. Oxoniens. Lib. I. p.* 184.

(68) *Rapin. Thoyras*, *Hist. d'Anglet. tom.* 3. *p.* 228.

(69) *Ex Lenfant*, *Hist. du Concile de Constance*, *Liv. II.* §. 5. 7. *tom. I. p.* 202.

Si l'on demande par qui Wiclef avoit été instruit des sentimens qu'il soutint contre le Pape & l'Eglise Romaine, on peut repondre, qu'il n'y a aucun lieu de douter que les Lolhards d'Allemagne n'ayent passé en Angleterre, où ils porterent leur Doctrine. Il est encore moins douteux par le temoignage de plusieurs Historiens Anglois, que quelques Vaudois se retirerent en Angleterre sous le regne de Henri II. (70). Il est vrai qu'ils furent presque aussi-tôt dissipez. On croit assez vraisemblablement, qu'ils furent sacrifiez par ce Monarque, qui avoit alors de grands demêlez avec Becket Archevêque de Cantorberi, & avec le Pape Alexandre II; selon la Politique ordinaire des Princes Catholiques, quand ils sont brouillez avec le Siege de Rome, comme l'a remarqué Mr. de Rapin (71). Mais, rarement voit-on les principes d'une Secte s'éteindre en même tems que ceux qui les ont soutenus: ces mêmes demelez du Roi avec Thomas Becket furent encore les semences du Wiclefisme en Angleterre, le Roi soutenant les Droits de Regale, & l'Archevêque les immunitez de l'Eglise. Cette dispute aiant duré environ huit ans jusqu'à l'assassinat de Becket arrivé en 1171. les Raisons pour & contre dûrent faire une impression assez profonde, pour durer jusqu'au tems de Wicleff, qui se declara pour le Parti Royaliste. Il faut joindre à tout cela les Principes que Marsile de Padoue avoit avancez dans son *Defenseur de la Paix*. Cette affaire fit un trop grand éclat, pour que Wiclef qui étoit consommé dans la Lecture n'en fut pas informé. Il est aisé de juger que c'est de toutes ces combinaisons que se forma le Wiclefisme (72).

An de J.C. 1377.

Etat de la Religion en Angleterre lorsque Wiclef parut.

On sait que Wiclef eut de grands talens. Ses Ennemis en conviennent (73). D'ailleurs, on peut juger que la Liberté avec la quelle il parloit de la Tyrannie des Papes, des Dereglemens du Clergé, & des Usurpations des Moines Mendiants, lui attira également la faveur des Rois Edouard III. & Richard II. du Duc de Lancastre, de la plus grande partie du Peuple & même du Clergé, sans compter l'Université qui étoit presque toute dans ses interêts. Henri Warthon rapporte que Wiclef, à la fin d'une Confession Angloise sur le Sacrement de l'Autel, dit que le tiers du Clergé étoit dans son parti tout prêt à le soutenir au peril de sa vie (74).

Wiclef en faveur.

La Doctrine Heterodoxe de ce grand Homme fut redigée en quarante cinq articles, & condamnée avec la memoire de Wiclef au Concile de Constance. Voici les principes qu'il avoit établi dans un grand nombre d'Ouvrages. 1. Que la substance du pain materiel & la substance du vin materiel demeurent dans le Sacrement de l'Autel. 2. Que les Accidens du Pain

Sa Doctrine.

(70) *Polydore Virgile, Lib. XIII. in Henr. II. Baleus, Script. Britan. Joan. Neubrigensis, Rer. Angl. lib. II. cap.*13. *ap. Strauch. Dissert. de Vald.* §. 7. *c* 1.

(71) *Hist. d'Angl. tom. II. p.* 207.

(72) *Lenfant, Hist. de la Guerre des Hussites, Liv. II. p.* 36.

(73) *Apud Jonh. Lewis, Histoire de Wiclef, en Anglois, Londres* 1720.

(74) *Apud Lenfant, Hist. du Concile de Constance, Liv. II. pag.* 202. *Not.* 3.

An de J.C. 1377. Pain ne demeurent pas sans sujet dans le Sacrement de l'Autel. 3. Que Christ n'est pas lui-même (*identicè*) & réellement dans sa propre presence corporelle au Sacrement. 4. Qu'un Evêque ou un Prêtre en peché mortel n'ordonne, ne celebre, ne consacre, ni ne baptize. 5. Qu'on ne sauroit prouver par l'Evangile, que Jesus-Christ ait ordonné la Messe. 6. Que Dieu doit obéïr au Diable (75). 7. Que si un homme n'est pas veritable-blement contrit, la confession exterieure lui est inutile & superfluë. 8. Que si un Pape est réprouvé, mechant, & par consequent Membre du Diable, il n'a reçu de personne aucune puissance sur les fideles, si ce n'est peut-être de l'Empereur. 9. Que depuis Urbain VI. il ne faut plus recevoir de Pape, mais qu'il faut vivre selon ses propres Loix à la maniere des Grecs. 10. Qu'il est contre l'Ecriture Sainte, que les Ecclesiastiques aient des biens en propre. 11. Qu'aucun Prelat ne doit excommunier personne, s'il ne sait que cette personne-là est excommuniée de Dieu; & celui qui excommunie hors de ce cas devient par-là Heretique, ou excommunié lui-même. 12. Que celui qui excommunie un Ecclesiastique, parce qu'il en a appellé au Roi, ou à son Conseil, se rend coupable de trahison envers le Roi. 13. Ceux qui cessent de prêcher ou d'entendre la parole de Dieu, à cause de l'excommunication des hommes, sont excommuniez en effet, & seront regardez comme des Traîtres envers Jesus-Christ au jour du Jugement. 14. Tous les Moines Mendiants sont Heretiques, & ceux qui leur donnent l'Aumône sont excommuniez. 15. Que pendant tout le tems qu'un Seigneur seculier, un Prelat, ou un Evêque, est en peché mortel, il n'est, ni Seigneur, ni Evêque, ni Prelat. 16. Il est permis aux Seigneurs seculiers de priver de de leurs Possessions & de leurs Biens les Ecclesiastiques qui vivent dans l'habitude de quelque Peché. 17. Que le peuple peut à son gré corriger ses Maîtres, lorsqu'ils tombent dans quelque faute. 18. Que les Dîmes sont de pures Aumônes, & qu'il est permis aux Paroissiens de les retrancher à cause des Pechez de leurs Prelats. 19. Toutes choses egales, les prieres particulieres, que les Prelats ou les Religieux appliquent à une certaine Personne, ne lui servent pas plus que les prieres generales. 20. Que celui qui donne l'Aumone aux Freres Mandiants est actuellement excommunié. 21. Que quiconque se met en Religion, soit parmi les Moines rentez, soit parmi les Moines Mandiants, se rend moins propre à l'observation des Commandemens de Dieu. 22. Que les Saints qui ont institué de pareilles Religions, ont peché en les instituant. 23. Tous ceux qui vivent en Religion n'appartiennent point à la Religion Chrêtienne. 24. Les Moines doivent gagner leur vie par le travail de leurs mains, & non par la Mendicité. 25. Que tous ceux-là sont Simoniaques, qui s'engagent à prier pour les autres, lorsqu'ils en sont assistés dans ce qui regarde le temporel. 26. Que la priere d'un Reprouvé ne peut servir de rien. 27. Que toutes choses arrivent par une

(75) Certainement cet Article est supposé, ou falsifié. *Voyez Lenfant, Hist. du Concile de Const. Liv. II. p.* 209.

une néceſſité abſoluë. 28. Que la Confirmation des Jeunes-gens, l'Ordination des Eccleſiaſtiques, la conſecration des Lieux Saints, n'ont été reſervez aux Papes, & aux Evêques, que par Avarice & par Ambition. 29. Que les Univerſitez & les Colleges, avec les Degrez qu'on y prend, ont été introduits par une Vanité Payenne, & ne ſervent pas plus à l'Egliſe, que le Diable. 30. Qu'il ne faut point ſe ſoucier de l'excommunication du Pape, ni d'aucun autre Prelat, parce que c'eſt la Cenſure de l'Ante-Chriſt. 31. Que ceux, qui fondent des Cloîtres, péchent, & ceux qui y entrent ſont des gens Diaboliques. 32. Qu'il eſt contre l'Inſtitution de Jeſus-Chriſt d'enrichir le Clergé. 33. Que le Pape Sylveſtre & l'Empereur Conſtantin ont erré en dottant l'Egliſe. 34. Qu'il eſt permis à un Diacre & à un Prêtre de prêcher la parole de Dieu, ſans l'autorité du Siege Apoſtolique ou de l'Evêque. Je paſſe le 35. & le 36. Le 37. porte, Que l'Egliſe Romaine eſt la Synagogue de Satan, & que le Pape n'eſt pas Vicaire prochain & immediat de Jeſus-Chriſt & des Apôtres. 38. Les Decretales ſont Apocryphes: elles debauchent de la Foi en Jeſus-Chriſt, & les Eccleſiaſtiques qui les étudient ſont des ſots. Le 39. eſt une repetition du 10. du 32. & 33. Le 40. dit, Que l'Election du Pape par les Cardinaux eſt une invention du Diable. 41. Qu'il n'eſt pas néceſſaire à ſalut de croire la Souveraineté de l'Egliſe Romaine ſur les autres Egliſes. 42. Que c'eſt une folie de croire aux Indulgences. 43. Auguſtin, Bernard, & Benoit ſont damnez, s'ils ne s'en ſont pas repentis, pour avoir inſtitué des Ordres, & pour avoir poſſedé des biens; & par la même raiſon, depuis le Pape, juſqu'au moindre des Religieux, tout eſt heretique. 44. Les ſermens, qui ſe font pour confirmer ou affermir des Contracts humains & le commerce civil, ſont illicites (76) 45. Que toutes les Religions indifféremment, (c'eſt-à-dire les Ordres Monaſtiques) ont été introduites par le Diable. J'avertis mes Lecteurs, qu'ils ne doivent pas s'imaginer que tous les Articles rapportez ci-deſſus aient été enſeignez par Wiclef. Quelques-uns lui ont été imputez fauſſement: d'autres ſont falſifiez, & la plupart ne ſont que des conſequences forcées de ſes principes. Pour juger ſainement de la Doctrine de Wiclef, il faut lire ſon Trialogue imprimé dans quelque Ville d'Allemagne l'an 1525. Monſieur Lenfant, qui avoit trouvé, dans la Bibliotheque de Francfort ſur l'Oder, un Exemplaire de cet Ouvrage, en a donné un Extrait fort curieux dans ſa belle *Hiſtoire du Concile de Conſtance* (77). J'y renvoie le Lecteur.

An de J.C. 1377.

Procedures du Pape contre Wiclef.

Wiclef frondant en toute occaſion les Vices du Clergé, avec la Liberté que lui donnoit la faveur & la protection du Roi & des Grands, eût bientôt ſur les bras une foule innombrable de Moines, qui, deſeſperans de le pouvoir opprimer, porterent leurs plaintes en Cour de Rome à Gregoire XI. Ce Pape écrivit d'abord à Simon Sudburi Archevêque de Cantorberi, &

(76) Cet Article ſe trouve dans *Bzovius*, *ad an.* 1415. *p.* 397.

(77) *Liv. II.* §. 69.

An de J.C. 1377.

& à Guillaume de Courtenai Evêque de Londres, un Bref où il dit : „ Nous „ avons appris avec douleur, que Jean Wiclef, Docteur en Theologie & Cu- „ ré de Lutervoth au Diocese de Lincolne, soutient & prêche publique- „ ment quelques Propositions fausses & erronées, dont quelques-unes ont „ rapport aux erreurs de Marsile de Padouë & de Jean de Jandun condam- „ nées par le Pape Jean XXII. Vous devez avoir de la honte & du remors „ de Conscience d'avoir toleré jusques ici ces erreurs : c'est pourquoi nous „ vous ordonnons de vous informer secretement, s'il est vrai que Wiclef „ ait soutenu les Propositions dont nous vous envoions copie ; & s'il est „ ainsi, vous le ferez par notre autorité prendre & emprisonner, implo- „ rant, s'il est besoin, le secours du bras seculier. Vous l'interrogerez & „ nous envoierez son Interrogatoire clos & sellé, & le retiendrez lui-même „ sous bonne garde, jusqu'à nouvel ordre. „ Cette Bulle est du 22. de Mai 1377. Elle fut bien-tôt suivie, ou peut-être accompagnée de quatre autres de même datte dont deux étoient addressées aux mêmes Prelats. L'une portoit, que s'ils ne pouvoient faire arrêter Wiclef, ils le citeroient par ordonnance publique à comparoître devant le Pape dans trois mois. L'autre les charge d'instruire de cette affaire le Roi Edouard, ses Enfans, la Princesse de Galles, & les Grands du Roiaume, & de les exhorter à concourir à l'extirpation des erreurs. La troisieme Bulle étoit addressée à l'Université d'Oxford, & contient de semblables reproches sur la negligence des Docteurs à reprimer les erreurs de Wiclef, dont le Pape leur ordonne d'empêcher le progrès, & de le faire prendre lui-même pour l'envoier aux deux Prelats. La quatrieme enfin est addressée au Roi Edouard. Le Pape prie ce Monarque d'accorder sa Protection & son Secours aux deux Prelats pour executer leur Commission (78).

Wiclef protegé.

Les Prelats, aiant reçu les Bulles du Pape, firent leurs Diligences, mais inutilement. Comme Wiclef étoit appuié par le Duc de Lancastre, alors tout puissant en Angleterre, & par Mylord Percy Grand Marechal (79), il echapa pour cette fois à la condamnation, malgré deux Synodes assemblez pour cela 1377. & il continua à defendre sa Doctrine publiquement, de vive voix & par écrit. Edouard III. étant mort sur la fin de cette année (80), avant l'arrivée des Bulles du Pape, & Richard II. étant encore mineur, le Parlement s'assembla pour examiner si le Roi n'étoit pas en Droit d'empêcher que l'argent du Roiaume ne passât à la Cour de Rome, quoique le Pape le demandât sous peine des Censures Ecclesiastiques. Wiclef consulté là-dessus soutint l'affirmative. L'année suivante (1378.) il y eut plusieurs assemblées contre Wiclef, mais sans fruit, parce qu'il étoit trop bien appuié (81).

Le Pape à Anagni.

Cependant, les chaleurs de l'Eté, qui rendent l'air de Rome fort meurtrier, obli-

(78) *Valsingham p. 191. 203. Tom. XI. Concil. p. 20. 38. Hist. & Antiq. Univer. Oxon. Lib. I. p. 187.*

(79) *Larrey, Hist. d'Anglet. Regne d'Edouard, p. 735.*

(80) *Le 21. de Juin 1377.*

(81) *Lenfant, Hist. du Concile de Constance, Liv. II. p. 203. V. Tom. XI. Concil p. 2042.*

obligerent le Pape à en ſortir dès le 30. de Mai pour ſe rendre à Anagni, où il arriva le 2. de Juin, & y demeura juſqu'au 5. de Novembre, qu'il revint à Rome (82). Le Pere Pagi a remarqué, que quoique Gregoire XI. eut été reçu à Rome avec de grandes demonſtrations de joye, il fut pourtant trompé par les Romains, & voici de quelle maniere. Ils n'accomplirent qu'une très-petite partie de ce qu'ils avoient promis par leur Capitulation. A la verité, les Bannerets ſe dechargerent d'abord du Gouvernement; mais ils le reprirent bientôt après. Le Pape, ne pouvant leur reſiſter ſans ſcandale, fut troublé & même effraié de voir qu'il étoit le jouet des Bannerets, & de ceux qui, pour hater ſon retour, lui avoient perſuadé, que ſa preſence ſoumettroit entierement les Rebelles, & procureroit inceſſamment la reparation tous les torts faits à l'Egliſe. Tout le contraire arriva. Pluſieurs, qui étoient demeurez dans le devoir, ſe ſouleverent ouvertement dès qu'il fut à Rome (83). An de J.C. 1377.

Les Romains ne furent pas les ſeuls qui mepriſerent ainſi l'Autorité du Pape. Les Florentins ſe moquerent ouvertement de ſes Cenſures. Voici le fait. Vers la fin de cette année 1377. les Florentins ennuiés de la Guerre & decouragez par la reconciliation des Bolonois avec le Pape, ſe laiſſerent aiſement perſuader par Bernabo Duc de Milan de traiter de leur Paix avec ſa Sainteté. Le Pape y étoit porté, parce qu'il ſe voioit trompé dans ſon eſperance de retablir ſa Puiſſanee temporelle en Italie. Les Deputez de part & d'autre ſe rendirent à Sarzane: mais, comme ils ne concluoient point, le Pape envoia à Florence Ste. Catherine de Siene, qui y fut en peril de ſa vie, par l'animoſité du petit Peuple. Elle echapa au danger; & les Florentins, plus obſtinez qu'auparavant, firent celebrer dans toutes leurs Terres l'Office divin, au mepris de l'Interdit. Ils defendirent toutes ſortes d'Aſſemblées dans les Maiſons Religieuſes, & ils infeſterent de leurs Brigandages les Terres de l'Egliſe, à la honte du Pape (84). Gregoire s'en plaignit dans diverſes Lettres dattées de Rome & d'Anagni.

On ſait que le Pape Gregoire étoit fort endetté & preſſé par ſes Creanciers. Il faiſoit de grandes depenſes pour ſoutenir la Guerre contre les Florentins, & il lui falloit de groſſes ſommes pour retirer ſon frere & ſon Neveu d'entre les mains des Anglois. L'Evêque de Maguelone, qu'il avoit laiſſé à Avignon en qualité de ſon Threſorier, s'aviſa, pour le tirer de ces embarras, de mettre une Taxe ſur les Biens du Clergé en France. Mais, le Pape s'y oppoſa, & declara dans les Lettres qu'il écrivit ſur ce ſujet, que quoiqu'il put arriver, il ne vouloit recevoir des Eccleſiaſtiques que ce qu'ils lui donneroient volontairement, ou ce qui revenoit de Droit à la Chambre Apoſtolique pour les Proviſions aux Benefices (85). Le Pape ne veut point qu'on charge les Egliſes de France.

Cependant, Gregoire ſongeoit ſerieuſement à retourner en France. Le me- Il penſe à quitter l'Italie.

(82) *Vitæ Pap. Aven. p.* 436. 440. 456. *&c.*
(83) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p.* 226. *Ex Prima Vitâ Greg. ap. Baluzium.*
(84) *Leonard Aretin, lib.* 8. *St. Antonin, tit.* 22. *c.* 1. §. 5. 3. *part. tit.* 23. *c.* 14. §. 16. *Vita St. Catharinæ Senenſis, ap. Bolland. tom. XI p.* 957.
(85) *Sponde, an.* 1377. §. 18.

An de J.C. 1378.

mepris de son Autorité lui faisoit eprouver une infinité de degouts dans le sejour d'Italie. Le P. Pagi en allegue diverses preuves; mais, il suffira d'avoir recours à la Compilation que j'indique en marge (86).

Il fait une Constitution touchant l'Election d'un Pape.

Le Pape, s'abandonnant à des Reflexions lugubres, tomba dans une affreuse melancholie, qui lui causa la Maladie dont il mourut. C'étoit une retention d'urine. Se voiant en danger, il donna une Bulle où il dit: „ Si „ notre Decès arrive avant le 1. jour de Septembre prochain, les Cardi-„ naux qui se trouveront à Rome, sans appeller ni attendre les absens, „ choisiront le lieu qu'ils voudront dedans ou dehors la Ville, pour l'Elec-„ tion de notre Successeur; & pourront allonger ou abreger le tems „ marqué aux absens, pour les attendre avant l'entrée au Conclave: „ sans même y entrer, ils pourront élire un Pape, qui sera reconnu pour „ tel sur le choix de la plus grande partie, quand bien la moindre y con-„ trediroit. Et nous chargeons leurs consciences d'élire un digne Pasteur, „ & d'executer ce que dessus le plus promptement qu'il sera possible. „ Cette Bulle est du 19. de Mars (87).

Mort de Gregoire XI.

Gregoire, se sentant affoiblir tous les jours, temoigna hautement le repentir sincere qu'il avoit d'avoir prété l'oreille aux Insinuations fanatiques de Ste. Brigide & de Ste. Catherine de Sienne. Il faut entendre là-dessus Jean Gerson, celebre Docteur, qui ne peut être suspect. Parlant, dans son Traité de l'*Examen des Doctrines*, du danger qu'il y a de donner legerement dans les Visions dont quelques Personnes se vantent: „ Gregoire XI. dit-il, „ en est un bon temoin; mais, il le reconnut trop tard. Etant au lit de la „ mort, & tenant entre ses mains le sacré Corps de Jesus-Christ, il exhor-„ ta tous ceux qui étoient presens à se donner de garde de certaines Per-„ sonnes, soit hommes, soit femmes, qui sous pretexte de Religion debitent „ les Visions de leur Cerveau; que seduit par de telles personnes, contre le „ Conseil des siens, il alloit donner lieu à un Schisme après sa mort, si le „ Seigneur n'y mettoit la main (88). „ Le Pape Gregoire mourut dans cette disposition le 27. de Mars 1378. Son corps fut porté d'abord à St. Pierre, où on lui fit un service solemnel: ce Pontifice avoit été dès sa jeunesse foible & valetudinaire.

Son Caractere.

On convient unanimement, que Gregoire étoit savant, d'un Esprit subtil, d'un jugement sain & solide (89). Les Auteurs qui ont écrit son Histoire, peut-être avec trop de prévention, louent son Humilité, sa Modestie, sa Prudence, sa Liberalité, la pureré de ses mœurs, sa pieté (90), & je ne sais combien d'autres vertus qui l'auroient rendu un saint parfait, s'il les eut veritablement possedées. Ce qui autorise mes doutes à cet égard, c'est l'attachement trop charnel qu'il eut pour ses parens, c'est-à-dire son Pere, son Frere, & ses Neveux. Clement VI. les avoit elevez à de grandes Dignitez

(86) *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom. 4. p.* 231. *Thesaurus Anecdotorum, tom.* 2. *col.* 1081.

(87) *Vita Pap. Aven. p.* 441. 442. 1201. 1202. *Rainaldi, an.* 1378. §. 2.

(88) *Gersonii Opera, tom. I. p.* 16. Voyez aussi la Note de l'Abbé du Pin sur cet endroit.

(89) *Aegidius Bellamera, Decisione* 752.

(90) *Vita Pap. Aven. Edit. Baluz.*

tez; & Gregoire, qui les avoit près de lui, fit plusieurs choses peu louables, par leur Conseil, & en leur faveur, particulierement dans la Promotion de quelques Sujets dont on auroit pû trouver de plus convenables pour la science & pour les mœurs (91). An de J.C. 1378.

WENCESLAS, *Empereur d'Occident.*

URBAIN VI.

CHARLES V. CHARLES VI, *Rois de France.*

CCVIII. PAPE.

CLEMENT VII.

ANTI-PAPE.

Idée generale du grand Schisme d'Occident.

L'Histoire du grand Schisme d'Occident, que je vais détailler, est la plus affreuse partie de cet Ouvrage. On y voit tout ce qu'on peut imaginer de plus horrible, des Meurtres & des Brigandages de toutes sortes. Les deux Papes s'excommunioient l'un l'autre, & se disoient leurs Veritez; car, ils s'appelloient reciproquement Ante-Christs, Schismatiques, Heretiques, Voleurs, Traîtres, Tyrans, Enfans de Belial, & une infinité d'autres Injures, toutes trop bien fondées. „ Ce Schisme dura quarante ans, dit Mezerai, chaque Parti aiant de grands Personnages, des Saints, & à ce „ qu'il publioit des Miracles & des Revelations; qui plus est, des raisons „ si fortes, qu'on n'a jamais pû vuider ce Demêlé, que par voye de Cession; „ c'est-à-dire en obligeant les deux Contendants à abdiquer le Pontificat. „ Ainsi, conclut-il, c'est une grande hardiesse d'appeller Anti-Papes „ ceux, qui, durant ce Schisme, ont tenu le Siege en Avignon (1). „ Il y auroit bien des Reflexions à faire sur ce peu de paroles; mais, je dois rapporter un si grand nombre de faits importans & curieux, que je n'ai pas le tems de critiquer. Outre que le Pere Maimbourg ouvre un champ plus vaste, & avance de si plaisans Paradoxes, que, pour divertir le Lecteur, & donner lieu à des milliers de Remarques, je n'ai qu'à rapporter ici les Paroles de cet Ecrivain. „ Il faut avouër, dit-il, que tous les Schismes qui ont précedé „ celui-ci, dans le cours de plus d'onze cens ans, quoiqu'ils ayent fait sans dou- „ te bien du desordre, n'ont rien eu neanmoins de funeste qu'on puisse com- „ parer avec ce qui a rendu celui-ci, sans contredit, le plus pernicieux de tous, „ soit pour la durée, soit pour le nombre, pour la Puissance & pour la qualité „ des Peuples, & des Royaumes qu'il a divisez, soit pour les maux inconceva- „ bles qu'il a causez generalement dans toute l'Europe; soit enfin pour l'ex- „ trême difficulté, & si je l'ose dire, pour cette impossibilité morale ou „ l'on étoit de demêler les vrais Papes d'avec les Anti-Papes. Desorte qu'un „ Concile même Universel (*pesez bien tous les termes de cette periode*) qui a eu

(91) *Papebr. Conat. p.* 94.

(1) *Mezeray, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 235.

An de J.C. 1378.

„ eu l'Aſſiſtance infaillible du St. Eſprit pour toutes les choſes qui appartiennent à la foi, n'a pas crû avoir aſſez de lumieres en cette rencontre, „ pour diſſiper ces tenebres, en prononçant ſur le Droit des Parties. Enſuite, il a jugé, que pour prendre un parti ſûr en cette incertitude, il valoit „ mieux agir par Autorité que par Connoiſſance (*ce qui étoit bien digne d'un Concile*,) & ſe ſervir de ſa Puiſſance Souveraine, en depoſant les deux prétendus Papes, pour donner à l'Egliſe, par une Election legitime & incontestable, un Chef auquel on ne pût diſputer cette auguſte qualité, „ ſans une revolte manifeſte. Ainſi, l'on vit en ce malheureux tems ce qui „ ne s'étoit jamais vû, & qu'apparemment on ne verra jamais, à ſavoir un „ furieux Schiſme étendu par toute la Chrêtienté, *ſans qu'il y eut pourtant de veritables Schiſmatiques*. Car enfin, il eſt très-conſtant qu'il y avoit dans „ les Partis contraires de grands Hommes, de celebres Juriſconſultes, de „ très-ſavans Theologiens, des Univerſitez entieres, *& même des Saints & des Saints à Revelations & à Miracles*. Il y avoit auſſi de part & d'autre „ des Preſomptions & des Conjectures aſſez fortes & des Raiſons plauſibles, „ qui pouvoient, ou determiner, ou du moins ſuſpendre les Eſprits, ſelon „ qu'ils en étoient plus ou moins touchez. De-là vient, que chacun s'attachoit de bonne foi à celui que ſa Nation reconnoiſſoit pour Pape, après „ une mure deliberation ſur une affaire de cette importance; ou que ne „ pouvant ſe reſoudre, dans l'embarras où l'on étoit, entre les Raiſons également apparentes des deux côtés, on ſe tenoit dans la Neutralité, en „ attendant la Reſolution de toute l'Egliſe repreſentée par un Concile general, qui même après tout ne ſe trouva pas encore être une voie aſſez „ efficace, pour abolir entierement un Schiſme ſi pernicieux (2). „ Les Lecteurs attentifs trouveront dans ce Paſſage une Source inépuiſable d'Obſervations critiques. Je leur en laiſſe tout le ſoin; je me contenterai d'en indiquer deux, qui ne m'éloigneront pas de mon ſujet. 1. J'ai de la peine à comprendre qu'un *furieux Schiſme* puiſſe dechirer l'Egliſe, *ſans qu'il y ait de veritables Schiſmatiques*. J'aimerois autant qu'un Phyſicien vint me dire, qu'un Corps peut ſubſiſter ſans les trois dimenſions, longueur, largeur, & profondeur. 2. Qu'il y eut de part & d'autre des Saints à Revelations & à Miracles, c'eſt dire en bon François que l'Eſprit de Dieu ſoufle le froid & le chaud. C'eſt dementir formellement le Principe de notre Communion, que hors de l'Egliſe, il n'y a point de Salut. On peut ſe retirer de tous ces embarras, en ſuppoſant qu'alors la Succeſſion Apoſtolique fut interrompuë, & que tous les Concurrens au Pontificat étoient également Schiſmatiques. On s'en tireroit mieux encore, en ſoutenant qu'il ſuffit d'être attaché à la Doctrine Apoſtolique; que c'eſt-là le veritable & le ſeul point de l'unité; & que, ſans être Schiſmatique, on peut ſe ſeparer de la Communion des Papes, qui n'eſt pas toujours celle de l'Egliſe. Les bornes qui me ſont preſcrites ne me permettent pas de m'étendre ſur cet important ſujet. Il faut par-

(2) *Maimbourg, Hiſt. du grand Schiſme d'Occident*, *Liv. I. p.* 3. 4.

parler de l'Election d'Urbain VI. & de Clement VII. tous deux Concurrens au Pontificat, & Auteurs du Schisme dont je vais écrire la scandaleuse Histoire.

An de J.C. 1378.

Election d'Urbain VI. & de Clement VII.

Il y a de la confusion & de la varieté dans le Recit des Historiens. Pour decouvrir le vrai, qui est le but que je me propose, je rapporterai les temoignages de divers Auteurs, pour mettre le Lecteur en état de juger en quoi ils s'accordent, & en quoi ils se contredisent.

Auteurs François.

I. Je commencerai par les temoignages des Historiens François; mais, pour abreger, autant qu'il est possible, je ne dirai rien de Froissard, qui, quoiqu'Auteur Contemporain, a raconté l'Election d'Urbain VI. avec beaucoup de confusion, & tout autrement qu'elle n'est arrivée, à la violence près qu'il decrit avec force & naïveté (3). D'autres Relations disent que Gregoire XI. ne fut pas plutôt attaqué de la maladie dont il mourut (4), que les Principaux d'entre les Romains s'assemblerent diverses fois avec plusieurs Prelats Italiens, pour prendre de si bonnes mesures entr'eux, que desormais les Papes residassent à Rome, ou au moins dans quelque endroit de l'Italie. Comme ils ne trouvoient point de meilleur moien pour y réussir, que d'avoir un Pape Romain ou Italien, ils resolurent unanimement de prier les Cardinaux d'en élire un qui fut de cette Ville, ou de cette Nation, ou de les y contraindre par quelque voie que ce fût. Il y a des Relations qui portent, que, dès que Gregoire fut mort, les Cardinaux firent venir devant eux le Senateur & les autres Officiers de la Ville, auxquels ils firent prêtrer serment d'observer la Bulle *Ubi periculum* qui est celle de l'Etablissement du Conclave, & de garder fidelement le Bourg de St. Pierre & le Palais du Vatican, où le Conclave se devoit tenir, le preservant de toute violence. On verra bien-tôt, qu'ils n'observerent pas leur serment. Il est vrai, que d'abord ils prierent les Cardinaux d'élire un Pape Romain ou Italien; mais, ces prieres étoient accompagnées de menaces qui furent le prélude des violences qu'ils exercerent bien-tôt après (5). Car, ils representerent qu'il étoit à craindre que Peuple ne les massacrât les uns & les autres, tant il étoit irrité de se voir depuis si long-tems privé de la presence de ses Pasteurs. Ils firent les mêmes prieres & les mêmes menaces à chaque Cardinal en particulier dans sa Maison. Les Cardinaux repondirent modestement, qu'ils ne pouvoient deliberer là-dessus que dans le Conclave, où ils ne manqueroient pas de faire l'Election en bonne Conscience, & sans aucune partialité; mais qu'au reste, si on leur faisoit quelque violence, l'Election seroit nulle, puis que celui qu'ils choisiroient ainsi par contrainte ne seroit point Pape, mais un intrus. Cependant, comme les Chefs des Romains insistoient toûjours auprès des Cardinaux, sans en pouvoir tirer une parole positive, ils prirent les mesures les plus violentes pour les obliger à leur promettre ce qu'ils exigeoient d'eux. 1. Ils se saisirent de toutes les Clefs de

(3) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. I, p. 5.*

(4) *Prima Vitæ Greg. XI, ap. Baluz, tom. I, p. 442. Hist. Universit. Paris. Sec. VI. p. 482.*

(5) *V. Fleury, Hist. Eccl. Liv, XCVII. §. 48.*

An de J.C. 1378.

de la Ville, qui étoient entre les mains des Officiers de l'Eglise. 2. Ils firent sortir de la Ville tout ce qu'il y avoit de Noblesse, & de gens en état de soutenir la Liberté de l'Election, malgré les instances que leur faisoient les Cardinaux de les y laisser: ils y introduisirent en foule des Montagnards ou Contadins, gens furieux & indomptables, à qui ils fournirent des Armes, pour intimider les Electeurs. 3. Ensuite, aiant fait fermer touts les passages de la Ville, tant par eau, que par terre, ils mirent des Gardes par-tout, afin que les Cardinaux n'en sortissent point clandestinement, pour s'assembler dans un lieu libre. 4. Les Cardinaux avoient destiné huit personnes, tant Prelats que Seigneurs seculiers, pour la garde & la sureté du Conclave, mais on leur associa des gens de rien, incapables & indignes de cet emploi, & qui ne pouvoient que leur être fort suspects. Les Cardinaux, entrans en Conclave, furent suivis d'un grand nombre de gens armez, qui crioient avec fureur: *Un Pape Romain, ou au moins Italien, ou la Mort.* On entendoit les mêmes cris & les mêmes menaces tout au tour du Conclave. On crioit de tous côtez: *Advisez-vous, Advisez, Seigneurs Cardinaux: & si nous baillez un Pape Romain, qui nous demeure: ou autrement nous vous ferons les testes plus rouges que vos chapeaux ne sont* (6). Le Conclave se ferma neanmoins autant qu'il se pouvoit dans une si grande confusion; car la porte ne fut pas murée comme à l'ordinaire, & il étoit aisé de l'enfoncer. Tous les Historiens conviennent unanimement, que lorsque les Cardinaux entrerent au Conclave, le Tonnerre y tomba (7). On ne manqua pas d'en tirer divers présages, soit sinistres, soit avantageux. Les Bannerets de Rome entrerent par force dans le Palais Episcopal, & renouvellerent les prétensions des Romains; & ils ne voulurent point que l'on refermât les Portes du Palais, ni même celles du Conclave, qui ne le furent que vers la la nuit, & encore fort mal; desorte qu'on ne faisoit qu'entrer & sortir avec un tumulte épouvantable. Le jour se passa dans ce trouble & dans cette confusion. La nuit ne fut pas plus tranquille; on n'entendit autre chose que ces cris furieux: *Un Pape, de Rome, au moins d'Italie, ou la Mort.* Ceux qui étoient au dessous du Conclave, ne cesserent de heurter contre le plancher à grands coups de piques & de halebardes. Il y eut même des gens qui amasserent des monceaux de sarment, & de roseaux secs, afin de mettre le feu au Vatican en cas de besoin.

Le lendemain 8. d'Avril, la fureur augmenta. Les Cardinaux s'étoient assemblez pour celebrer la Messe du St. Esprit, & pour proceder ensuite à l'Election; mais, ils ne purent en venir à bout, tant le tumulte étoit effroïable. Et comme si le Peuple n'eut pas été assez animé, on s'avisa de sonner le Tocsin de toutes les cloches de la Ville, & sur-tout de St. Pierre & du Capitole. A ce bruit, on accourut en foule de tous les endroits de Rome, on força les Portes du Palais & celle du Conclave, & on demanda de nouveau

(6) *Froissard, vol. II. p.* 18. 1184. 1185. *Gobelin Persona, Cosmodrom. Ætat. VI. p.* 293.

(7) *Baluze, 2. Vit. Greg. XI. tom. I. p.* 458.

veau à parler aux Cardinaux. Ils en deputerent trois des principaux d'entr'eux, pour parler à ces furieux, dont ils ne purent tirer que la menace de mettre en pieces les Cardinaux ſur le champ, s'ils n'éliſoient un Pape Romain, ou Italien. Aiant fait leur rapport à leurs Collegues, on les renvoia encore pour tâcher d'appaiſer la Populace, ou pour leur promettre que le lendemain ils auroient un Pape tel qu'ils le demandoient, & pour les prier de ſe retirer. *Non*, *non*, dirent-ils, *nous le voulons tout à l'heure*, *ou nous allons vous mettre en pieces.* Les Cardinaux, voiant qu'il n'y avoit point de milieu, & qu'il falloit, ou ſe reſoudre à être maſſacrez, ou contenter le Peuple, après avoir proteſté, ſur-tout les François, contre la Violence (8), jetterent enfin les yeux ſur Barthelemi de Prignano, Archevêque de Bari, Originaire de Naples, & le declarerent Pape ſur le champ, & fort tumultueuſement. Il étoit en reputation d'humilité & de desintereſſement. D'ailleurs, en qualité de Docteur en Droit Canon, il ne pouvoit pas ignorer qu'une telle Election n'étoit pas legitime, puiſqu'il avoit été temoin de la Violence & de la Tyrannie, avec la quelle elle s'étoit faite. Ainſi, ils ne doutoient point qu'il n'y renonçât, dès que la Liberté & la Tranquillité ſeroient retablies. La Relation dit même qu'ils en étoient convenus entr'eux. Henri de Sponde rapporte là-deſſus une Particularité conſiderable, qu'il dit avoir tirée des Memoires de Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, c'eſt qu'avant que les Cardinaux entraſſent dans le Conclave, l'Archevêque de Bari, voiant la violence du Peuple, declara à un de ſes Amis, que celui qui ſeroit élû dans ce tumulte ne ſeroit point Pape, & qu'il ne le voudroit jamais reconnoître. Cependant, il fut mis ſur le Thrône. Quelques jours après, ils furent forcez de le couronner & de le reconnoître pour Pape, ſous le nom d'URBAIN VI. An de J.C. 1378.

Il y a encore, parmi les Vies des Papes d'Avignon, une Relation de l'Election d'Urbain VI. faite par un François. On y trouve quelques Circonſtances, omiſes dans celle dont on vient de donner le précis. Je n'en toucherai qu'une ſeule. Le Cardinal de St. Pierre qui étoit Romain, aiant paru à la Fenêtre du Conclave, pour appaiſer le Peuple, ceux qui étoient éloignez aiant demandé ce que c'étoit, on leur repondit: *c'eſt le Cardinal de St. Pierre.* Là-deſſus le Peuple, s'imaginant qu'on avoit dit que ce Cardinal étoit élû, s'écria d'une commune voix par toute la Ville: *Nous avons le Cardinal de St. Pierre pour Pape*, &, *Vive St. Pierre.* Cette Erreur donna quelques momens de répit aux Cardinaux. Mais les Romains, voiant qu'on n'ouvroit point le Conclave, allerent en furie en rompre les Portes. Pendant qu'ils étoient occupez à ce violent exercice, quelques-uns des Cardinaux firent un trou pour s'echaper; mais, ils tomberent entre les mains des Romains, qui penſerent les aſſomer. On les ramena de force au Conclave: *Vous ne ſortirez pas d'ici*, leur diſoit-on, *que vous ne nous aiez donné un Pape Romain ou Italien. N'avez-vous pas le Cardinal de St. Pierre*, leur repondit-

(8) Voyez la Proteſtation du Cardinal de Glandeve, Baluze, *Not. in Vit. Pap. Avin. p.* 10.76.1215.

An de J.C. 1378.

dit-on? Au même inſtant, les Romains poſerent ce Cardinal ſur l'Autel, & l'adorerent comme Pape. Mais ce Prelat, aiant declaré nettement plus d'une fois, qu'il n'étoit point Pape, ils l'abandonnerent en lui diſant des injures. Cependant, les Cardinaux ſe retirerent en deſordre chacun de ſon côté, pourſuivis des Romains qui leur faiſoient mille mauvais traitemens. Enfin, ils ſe retirerent les uns au Château St. Ange, les autres dans leurs Maiſons, & les autres hors de la Ville. Ceux, qui étoient reſtez dans Rome, ſe raſſemblerent le 9. d'Août, & élurent l'Archevêque de Bari, le proclamerent Pape, & chanterent le *Te Deum* fort triſtement (9).

On peut ajouter à ces Relations les temoignages & les ſermens de pluſieurs Cardinaux, de quantité de Prelats, & de Docteurs du Parti de France, dont les uns étoient à Rome, les autres dans le Conclave même, lors de l'Election, & qui furent oüis en France, en Eſpagne, & en d'autres lieux, lorſqu'on y entra dans la Diſcuſſion des Droits des deux Concurrens. A quelques circonſtances près, ils temoignerent tous unanimement, de la violence & de l'irregularité de l'Election (10). La ſeule Relation Françoiſe qui lui ſoit favorable eſt celle d'un Gentilhomme Provençal nommé Jacques de Seve. Monſieur Fleury à ſuivi (11) mal à propos cette Relation; car, pour decrediter le temoignage de Jacques de Seve, il ſuffit de remarquer que ce Gentilhomme quitta le Parti d'Urbain, pour embraſſer celui de Clement VII. & qu'il abandonna encore celui-ci, pour ſe rejoindre au premier. Un homme ſi inconſtant ne doit pas être crû dans ce qu'il avance. Ainſi, Mr. Fleury devoit negliger cet Ecrivain, & s'en tenir à ceux que les Auteurs judicieux ont ſuivis.

Temoignage des Eſpagnols.

Nous n'avons point de Relations entieres des Eſpagnols ſur l'Election d'Urbain VI. Mais, il paroit par les depoſitions de pluſieurs d'entr'eux, qu'il ne ſe peut rien ajouter à la violence qui s'exerça dans cette conjoncture. Ces temoignages ſon rapportez en aſſez grand nombre par feu Mr. Baluze, dans ſes Notes ſur les Vies des Papes d'Avignon (12). Quoique l'Hiſtorien Mariana ſemble pancher pour le parti d'Urbain, il ne diſconvient pas neanmoins que ſon Election n'eut été entierement forcée (13). Mr. l'Abbé de Bellegarde eſt encore un temoin de poids, qui aſſure que l'Election d'Urbain fut tumultueuſe, & l'effet de la violence des Romains. Il avoue que les Cardinaux ne lui mirent la Couronne ſur la tête, que par crainte, ou par politique (*).

Temoignage des Allemans.

Le premier Auteur Allemand qui s'offre pour rendre temoignage ſur l'Election d'Urbain VI. eſt le celebre Theodoric de Niem, qui fut Secretaire de ce Pape & Evêque de Verden. Il étoit preſent à l'Election dont il s'agit,

(9) *Secunda Vita Greg. XI. ap. Baluz. ubi ſupr.* Voyez les Notes de Baluze, *in Vit. Pap. Aven. p.* 1228.

(10) *Lenfant, Hiſt. du Concile de Piſe, Liv. I. p.* 11.

(11) *Fleury, Hiſt Eccl. Liv. XCVII.* §. 49.

(12) *Baluze, Not. in Vit Pap. Aven. p.* 999. 1041. 1136. 1137. 1147.

(13) *Mariana, de Reb. Hiſpan. lib.* 67. *c.* 1.

(*) *Bellegarde, Hiſt. Generale d'Eſpagne, tom.* 3. *p.* 260. 261.

git, & voici comment il la raconte (14). 1. D'abord il donne le Caractere d'Urbain VI. pendant qu'il fut Archevêque d'Otrante & puis de Bari. Il le represente, non seulement comme un fort habile homme, mais comme un homme humble, devot, desinteressé, vigilant, laborieux, ennemi de la Simonie & des Simoniaques, Amateur des Savans & des gens de bien, reglé, même austere dans ses mœurs, & fort zelé pour la justice. Il dit d'ailleurs que c'étoit un Prelat fort pauvre, peu connu dans Rome, où il n'avoit pas même une Maison à lui. Il ne lui trouve en un mot point d'autre defaut, que d'avoir eu trop bonne opinion de sa capacité, d'avoir aimé les louanges, & d'avoir donné trop d'accès aux Flateurs, ce qui ne s'accorde guere avec l'humilité qu'il lui attribue. 2. Il dit, que ce Prelat étant avec les Cardinaux dans le Palais Episcopal, avant qu'ils entrassent dans le Conclave, pria instamment chacun d'eux en particulier, de n'avoir devant les yeux que la gloire de Dieu, & la justice dans leur Election, & de depouiller toute acception de Personnage; ce que l'Historien dit avoir vû & entendu lui-même. Il ajoute, que pendant l'Election, le pieux Archevêque disoit tous les jours la Messe pour demander à Dieu qu'il inspirât les Cardinaux. 3. Que l'Election étant tombée sur lui d'une voix unanime, on l'envoia chercher avec quelques autres Prelats, & qu'il avoit eu la précaution, avant que de partir, de faire mettre en sureté ses Livres & ses autres effets, de peur que si le bruit de son Election se répandoit, les Romains ne pillassent son Hotel, selon leur coutume. 4. Que, dès que ces Prelats, qui avoient été mandez au Conclave, y furent arrivez, on publia par toute la Ville, que l'Election étoit faite, & que le Peuple, s'étant attroupé au tour du Palais Episcopal, pour savoir qui étoit élû, on cria que le *Barrois* étoit Pape. Que là-dessus les Romains s'imaginant que c'étoit un François nommé Jean de Barre, il s'étoit excité un mécontentement general, & un grand tumulte dans la Ville, parce que cet homme s'étoit rendu fort odieux aux Romains, & à tous les Officiers du Pape, pendant qu'il avoit été Camerier de Gregoire XI. 5. Qu'il se repandit en même tems un autre bruit qui n'y avoit pas moins causé de tumulte, mais d'une autre nature. C'est que, comme entre les Prelats, qui avoient été appellez au Conclave, il y en avoit de Romains, chacun s'imaginant que son Parent étoit elû, il y eut pendant presque tout le jour un si grand concours de gens à cheval, qu'il fallut, pour calmer l'orage & ramener la tranquillité, user de cet artifice; ce fut de faire dire au Peuple, qu'on avoit élû le Cardinal de St. Pierre qui étoit Romain. 6. Enfin, que tous les Cardinaux qui étoient à Rome, au nombre de seize, mirent l'Archevêque de Bari sur le Throne Pontifical, & en reçurent la Benediction en presence d'un grand nombre de Prelats, & d'une grande foule de Peuple, qui s'étoit appaisé, lors qu'il sçut que ce n'étoit pas Jean de Barre qui avoit été élû. Theodoric de Niem semble dissimuler la violence qui procura l'Election d'Urbain son Mai-

An de J.C. 1378.

(14) *Theodoric de Niem, de Schism. lib.* 1. c. 1. 2.

An de J.C. 1378.

Maître, dans la vuë, sans doute, de faire regarder ce Pape comme legitime Successeur de St. Pierre. A entendre Niem, on se persuaderoit que cette Election fut unanime. Mais, les autres Relations nous apprennent qu'elle fut très-contestée dans le Conclave-même. „ Cette Election, dit „ un Auteur celebre, ne plut pas à plusieurs, parce qu'elle étoit forcée. Le „ Cardinal des Ursins proposa de la différer, & d'habiller quelque Moine en „ Pape, afin d'amuser le Peuple, & de pouvoir se retirer dans un lieu li- „ bre. Le Cardinal de Florence proposa le Cardinal de St. Pierre qui „ étoit Romain. Le Cardinal de Limoges s'y opposa, disant que c'étoit „ avoir trop de complaisance pour les Romains, & que d'ailleurs ce Prelat „ étoit trop vieux & trop infirme. Il rejetta les trois autres Italiens, celui „ de Florence & celui de Milan, parce que ces Etats étoient ennemis de „ Rome; & le Cardinal des Ursins, parce que c'étoit un homme fac- „ tieux, & que d'ailleurs il étoit trop jeune. Ainsi, les Cardinaux Italiens, „ dechus de l'esperance du Pontificat, & n'osant pas nommer un Cardinal „ François, la plûpart donnerent leurs voix à l'Archevêque de Bari; mais „ il y en eut qui s'y opposerent; d'autres dirent que l'Election seroit nulle „ & tous generalement en gemissoient (15). „ Gobelin Persona, Auteur contemporain, Chanoine de Bilfeld & Official de Paderborn, a aussi donné une Relation assez circonstanciée de l'Election d'Urbain VI. dans son Histoire intitulée *Cosmodrome* (16). 1. Il soutient que l'Election fut unanime & très-libre. 2. Il dit que les Romains crierent, mais d'une voix de supplians, *Nous voulons un Pape Romain ou Italien.* 3. Il ajoute une autre circonstance remarquable; c'est que les Cardinaux s'étant rendus à l'ordre du nouveau Pape au Palais Pontifical, pour le mettre sur le Thrône, il les pria, au nom de Dieu, de dire en conscience s'ils l'avoient élu par force ou librement. Ils repondirent tous qu'ils l'avoient elû très-librement, sans aucune violence, & qu'après celle de St. Pierre il n'y avoit jamais eu d'Election plus legitime & plus canonique. Mais, il y a dans cette artificieuse Relation beaucoup de traits qui ne s'accordent guere avec la liberté de l'Election. Theodoric Vrie, Hermite de St. Augustin, Professeur en Theologie à Paderborn, qui composa en prose & en vers une Histoire du Concile de Constance, dediée à l'Empereur Sigismond, parle assez au long de l'Election d'Urbain VI. Sa Relation porte un caractere de netteté & d'impartialité, qu'on ne trouve point dans toutes les autres; c'est pourquoi j'en rapporterai quelques circonstances remarquables, d'après Mr. Lenfant. Theodoric de Vrie, dit, par exemple, que, de sa propre confession, l'Archevêque de Bari s'étoit trouvé dans le Conseil des Romains avant l'Election, & qu'il s'étoit recommandé lui-même aux Bannerets. De la maniere dont il parle des suites de l'Election, elles ne furent pas mieux fondées que l'Election même. „ Dès qu'il fut elû, dit-il, il manda aux Cardinaux, „ qui s'étoient retirez dans la Ville, de le venir trouver incessamment pour plus

(15) *Du Pin, Gersoniana, Lib. I. p.* 11. 12. (16) *Gobelin Persona, Cosmodr. ætat.* 8. *p.* 293.

„ plus grande ſureté. Ces Prelats refuſerent d'abord d'y aller. Mais, im- An de J. C. 1378.
„ portunez par ſes frequentes requiſitions, il envoierent aux Cardinaux
„ qui étoient dans le Palais un Ecrit ſigné de leur main, par lequel ils leur
„ promettoient de mettre l'Archevêque de Bari ſur le Thrône. Celui-ci, ne
„ trouvant pas que cela fût ſuffiſant, ni aſſez authentique, fit prier les
„ Bannerets d'engager les Cardinaux, qui étoient dans le Château St. An-
„ ge, à venir au Palais pour l'inthronizer. Ces Prelats, intimidez par le
„ peril qu'ils avoient à craindre, ne ſe trouvant pas d'ailleurs en ſureté
„ dans le château St. Ange, & craignant d'y être affamez, vinrent enfin
„ au Palais, & mirent Urbain VI. ſur le Thrône Pontifical. Les Cardi-
„ naux qui étoient ſortis de la Ville, en aiant eu avis, y revinrent quelques
„ jours après, pour ſon Couronnement, dans la crainte d'être egorgez par
„ les Romains, ſi on les ſonpçonnoit de vouloir conteſter l'Election. A
„ l'égard des Cardinaux François, ils ne ceſſoient de preſſer Urbain de
„ marquer un endroit ſûr, pour faire une Election libre (17). „

Le celebre Dlugoſſ, autrement Longin, Chanoine de Cracovie, raconte cette Election tout differemment. Le temoignage de cet Auteur n'eſt pas à negliger, puiſqu'il pouvoit avoir été inſtruit de toute l'affaire pendant le ſejour qu'il fit à Rome, où il étoit envoié par le Roi de Pologne. Voici de quelle maniere il narre ce Point d'Hiſtoire. Après la mort de Gregoire XI. les Cardinaux, qui étoient tous François, à la reſerve de quatre Italiens, & d'un Arragonois, s'étant aſſemblez pour élire un Pape, le Conclave fut aſſiegé par le Peuple Romain, qui menaçoit de les tuer tous, s'ils n'éliſoient un Pape Romain. Ils avoient elû d'abord, dit-il, unanimement Robert Cardinal de Geneve, & lui avoient donné le nom de Clement VII. Mais, voiant les Romains continuer leurs fureurs, & que par conſequent leur mort étoit inevitable, ſi cette Election étoit déclarée, ils s'aviſerent de cet artifice. Il y avoit alors à Rome un Prelat fort connu des Cardinaux, & qui par ſes dehors affectez s'étoit acquis une reputation extraordinaire de Sainteté. C'étoit Bathelemy Archevêque de Bari. Les Cardinaux le firent appeller, le prierent inſtamment de vouloir bien ſouffrir qu'on fit ſemblant qu'il avoit été elû Pape, pour le tirer d'un danger eminent. Il lui promirent en même tems de le faire ſortir avec eux ſain & ſauf, lorſqu'ils accompagneroient Clement VII. hors de la Ville. L'Archevêque aiant accepté la Propoſition, & juré qu'il ne ſe regarderoit point comme Pape, les Cardinaux declarerent publiquement qu'ils avoient elû, Archevêque de Bari ſous le nom d'Urbain VI. Le Peuple appaiſé par cette feinte Election, les Cardinaux ſortirent de la Ville, & amenerent Clement VII. à Viterbe, où aiant declaré qu'il étoit le vrai Pape, & que l'Election d'Urbain avoit été ſimulée, ils ſommérent ce dernier de ſe demettre du Pontificat, ſelon le Serment qu'il en avoit fait. Urbain ne s'y trouva nullement diſpoſé. Il mit dans ſes interêts les Cardinaux des Ur-

(17) *Theodoric Vrie, ap. Vonder Hardt, tom. I. p. 40. & Not. ad Vit. Pap. Aven. p. 1202.*

An de J.C. 1378.

Urſins, de Milan, & de Florence, & retourna avec eux à Rome, où il fut declaré Pape. Voilà en gros la Relation de Dlugoff (18). Naucler, Hiſtorien fort eſtimé dans le même ſiecle, fortifie la Narration de Dlugoff, à l'égard de l'Election de Robert de Geneve, ſous le nom de Clement VII (19).

Temoignage des Auteurs Italiens.

A la tête des Hiſtoriens d'Italie, dont je veux maintenant produire le temoignage, je place le celebre Leonard Bruno Aretin, ou d'Arrezzo, Chancelier & Hiſtorien de la Republique de Florence, qui mourut vers le milieu du 15. Siecle: il dit que les clameurs du Peuple, qui demandoit en tumulte un Pape Romain, ou Italien, obligerent les Cardinaux à élire l'Archevêque de Bari; & que la crainte ceſſée, ils le reconnurent neanmoins pour Pape, les jours ſuivans (20). Antonin, Archevêque de Florence, rapporte la choſe autrement, ſur les Memoires d'un nommé Bonenſeigne Florentin, qui vivoit en ce tems-là. Il dit que la violence & les cris ſeditieux du Peuple obligerent les Cardinaux à charger le Cardinal de Limoges, le plus intriguant d'entr'eux, d'appaiſer les mécontens. Celui-ci prit le conſeil de l'Archevêque de Bari, qui lui dit que le meilleur moien étoit de faire deux Elections; l'une ſimulée, au gré du Peuple Romain, pour l'appaiſer; & l'autre réelle, qu'on ne declareroit, que lorſqu'il n'y auroit plus de danger (21). Je trouve dans l'Abregé qu'Eneas Sylvius a fait de Flavio Blondo, 1. Que le Peuple Romain vouloit un Pape de cette Ville, ou d'Italie. 2. Qu'à ce ſujet il y eut de la diviſion entre les Cardinaux, chacun voulant avoir un Pape de ſa Nation. 3. Que les Limouſins s'accorderent avec les Italiens pour élire l'Archevêque de Bari. 4. Qu'avant que de ſortir du Conclave, les François ſe mirent à decrier cette Election comme faite par force, & qu'en même tems ils ſe retirerent les uns au Château St. Ange, les autres hors de la Ville. 5. Enfin, que tous les Cardinaux, étant revenus à Rome peu de tems après, y reconnurent Urbain, & lui obéïrent pendant trois mois (22). Le Recit de Platine, Auteur du 15. Siecle, n'eſt pas à negliger. Il raconte la choſe de la même maniere que Flavio Blondo. Mais, voici ce qu'il a de particulier. Au lieu que les autres Relation, ne parlent que des Romains en general, il joint le Clergé au Peuple Romain, pour prier les Cardinaux de leur donner un Pape Italien, ſans mettre l'alternative de Rome ou d'Italie. Il ajoute, que malgré les inſtances des Romains, l'affaire alloit être decidée à l'avantage des François, ſans la diſſenſion qui ſurvint entr'eux, les uns voulant un Pape Limouſin, les autres un Pape d'une autre Province de France; ce qui fit, que, plûtôt que de ceder leurs prétenſions reciproques, ils ſe réunirent avec les Italiens en faveur de l'Archevêque de Bari. Ils proteſterent neanmoins avant que d'entrer dans le Conclave, que cette Election étoit frauduleuſe & forcée (23).

Au

(18) *Dlugloff. Lib. X. p. 41. 42.*
(19) *Naucler, Chr. p.* 1021. 1022.
(20) *Aretin, Hiſt. Florent.*
(21) *Antonin, Tit.* 22. *c.* 11. *fol.* 128.
(22) *Flavio Blondo, Epitom. Lib. X. c.* 239.
(23) *Platine, in Urb. VI. pag.* 233. *Edit. de Cologne* 1540.

An de J.C. 1378.

Temoignage des Cardinaux.

Au reste, je prie le Lecteur de faire attention & de ne pas oublier, que tous les Historiens, quoiqu'ils différent en beaucoup de circonstances essentieles au sujet, s'accordent tous néanmoins, quant au fonds, à donner à l'Election d'Urbain VI. ces deux Caracteres, l'un d'avoir été forcée, l'autre de n'avoir été que provisionelle. Il est vrai, que si l'on vouloit juger de la verité du fait par la Lettre, que les Cardinaux qui firent l'Election écrivirent à ceux qui étoient restés à Avignon, il en faudroit conclure, que tous les Historiens de ce tems-là ont pris plaisir à tromper le public, & à calomnier Urbain VI. par des Mensonges manifestes. Selon ces Historiens, l'Election fut extorquée par les cris & les menaces des Romains. Selon la Lettre des Cardinaux, elle fut parfaitement libre, & il n'y eut pas la moindre ombre de violence. Selon les Historiens, il y eut beaucoup de dissension dans le Conclave, & les trois Factions ne s'accorderent que pour amuser le Monde, & pour se traverser l'une l'autre. Selon les Cardinaux, on ne vit jamais plus d'unanimité. Selon la plûpart des Historiens, l'Election d'Urbain ne fut qu'une feinte. Selon les Cardinaux, elle fut très-serieuse & très-sincere. En un mot, à en juger par l'Histoire, jamais Election ne fut plus irreguliere: & à en juger par la Lettre des Cardinaux, jamais Election ne fut plus canonique. Voici les termes de cette Lettre: „ Très-Reverends Peres & Seigneurs. Comme la Renommée est sujette „ à repandre des Nuages & de fausses Couleurs sur la verité, sur-tout dans „ des conjonctures delicates & difficiles, nous avons jugé à propos de vous „ faire savoir par cet Ecrit, qui contient la verité toute pure, ce qui s'est „ passé depuis peu de jours dans l'Eglise Romaine, dont vous êtes avec „ nous les honnorables Membres, & les sublimes Colomnes; afin que vous „ n'ajoutiez point de foi à ceux qui vous auront raconté ou écrit la cho„ se autrement, & qu'étant bien éclaircis par notre presente Declaration, „ que nous vous faisons avec une parfaite tranquillité, vous y puissiez ac„ quiescer en toute sureté. Que vos Paternitez sachent donc, que, com„ me nous l'avons deja écrit, notre Pere & Seigneur le Pape Gregoire XI. „ d'heureuse & de sainte Memoire a fait le chemin de toute chair le 27. „ de Mars, & est allé recevoir la recompense de ses travaux, ainsi que „ nous l'esperons de la Misericorde de Dieu. Après avoir fait les obseques „ d'un si grand Pere, selon le devoir & la coutume, le 6. d'Avril; nous „ primes, selon les anciens Canons, la Resolution d'entrer le lendemain dans „ le Conclave du Palais Apostolique, d'où notre dit Seigneur étoit parti, „ pour ne pas dire qu'il y étoit mort. Nous y entrames donc le 7. d'A„ vril, après avoir imploré la grace du St. Esprit, afin de deliberer sur „ l'Election d'un autre Pape, le jour suivant, eclairez, comme nous le „ croions pieusement, par les Rayons de ce Soleil qui ne se couche jamais, „ environ l'heure que le St. Esprit Paraclet descendit dans le cœur des „ Apôtres, aiant tous dirigé unanimement & librement nos vœux sur la „ Personne de Très-Reverend Pere & Seigneur en Christ Barthelemi Ar„ chevêque de Bari, homme d'un merite reconnu à tous égards, & recon-

 nu

An de J.C. 1378.

„ nu par des vertus eclatantes, nous l'elûmes Pape d'une commune voix, „ & comme tel nous l'annonçames à une Multitude incroiable de Peuple „ Chrêtien. Le neuvieme du mois aiant été placé sur le Thrône Aposto- „ lique en presence des Fideles, il prit le nom d'Urbain VI. Ensuite, le jour „ de la Resurrection de notre Seigneur, il fut couronné solemnellement, „ selon la coutume, dans la Basilique du Prince des Apôtres, avec les ac- „ clamations d'un nombre innombrable de Peuple, &c.„ Ce temoignage, examiné par les Regles d'une saine Critique, paroîtra de nulle considera-tion, puis que ces mêmes Cardinaux rendirent bientôt après un temoigna-ge tout contraire. Des gens, qui soufflent ainsi le chaud & le froid, ne peuvent pas faire Autorité dans l'Histoire. Toute la faveur qu'on peut leur faire, c'est d'ajouter plus de foi à ce qu'ils dirent à Anagni, ou à Fondi, qu'à ce qu'ils écrivirent de Rome, où ils étoient manifestement dans la con-trainte. J'ajoute, que je dois aux savantes Recherches de Mr. Lenfant la plus considerable partie de ce detail sur l'Election d'Urbain VI. Je me suis étendu sur ce sujet, parce qu'il est très-important pour la suite de cette Histoire.

Urbain VI reconnu Pape.

Les seize Cardinaux qui étoient en Italie, aiant assisté à la Ceremonie du Couronnement d'Urbain, lui rendirent pendant trois mois tous les honneurs dûs par l'usage à un Pape legitime. Les six Cardinaux, qui étoient à Avignon, le reconnoissoient aussi pour Pape. En voici la preuve. Pierre Gandelin, Gentil-homme François, refusant de remettre à Urbain le Châ-teau St. Ange, dont il étoit Gouverneur, s'il n'en avoit ordre de ces Cardinaux, ils lui écrivirent le 3. de Juillet de rendre sans delai cette Pla-ce à Urbain comme Pape, ou à son ordre; &, en même tems ils lui écri-virent une Lettre, où ils declarent, qu'ils veulent lui obéïr, comme ils y sont obligez (24).

Sa Con-duite.

Il est fort apparent, que tous les Cardinaux auroient continué de lui obéïr, si, par une severité mal menagée, il ne les eut entierement alienez. Mais, dès le lendemain de son Couronnement, affectant un zéle mal reglé pour la Discipline Ecclesiastique, il commença à faire publiquement des Reproches aux Evêques. Il les traita tous de Parjures, parce qn'ils avoient quitté leurs Eglises, pour resider à sa Cour. Tous gardoient le silence. Mais Martin, Evêque de Pampelune, Refendaire du Pape, Catalan, & Docteur celebre en Droit Canon, lui repondit: *Je ne suis point parjure: je ne suis point à la Cour pour mon interêt particulier, mais pour l'utilité publique. Je suis prêt à m'en retirer, & m'en aller à mon Eglise.* Le Lundi suivant, il tint Consistoire public, où les Cardinaux se trouverent, avec les Prelats & les Officiers de la Cour de Rome en grand nombre. Il reprit leurs mœurs & les censura assez grossierement. Ils le trouverent mauvais, & d'ailleurs n'en tinrent pas grand compte. De sorte que ces Remontrances indiscretes ne fi-rent

(24) *Martene, Thesaur. Anecdot. tom.* 2. *p.* 1073. *Vit. Pap. Aven. tom.* 2. *p.* 814, *Rainaldi, an.* 1378. §. 24.

rent que rendre le Pape Urbain odieux à toute sa Cour. Vers le même tems, un Collecteur des Revenus de la Chambre Apostolique, venant d'une Province, lui apporta quelque peu d'Argent de sa Collecte. Soit que la somme ne fut pas assez considerable, ou pour quelque autre raison inconnue (25), le Pape lui dit ces paroles de St. Pierre à Simon (26) : *Ton Argent perisse avec toi.* Il faisoit de jour en jour beaucoup d'autres actions semblables, qui alienoient de lui les Esprits (27). An de J.C. 1378.

Les Cardinaux se retirent à Anagni.

Devenant toujours plus insupportable, les Cardinaux, sous prétexte d'eviter les chaleurs qui commencent vers la mi-May à être grandes à Rome, obtinrent la permission de se retirer à Anagni. Dès qu'ils y furent, ils commencerent à former leur Projet contre Urbain. Celui-ci, en étant averti, sortit de Rome le 26. de Juin, & se rendit à Tivoli, qui est environ à moitié chemin de Rome & d'Anagni. Il esperoit de les ramener à son obéïssance, & il y travailla prés de quatre mois toûjours inutilement (28).

Conduite des Cardinaux.

Ces Cardinaux se voiant en liberté tinrent un Langage tout different de celui qu'ils venoient de parler à Rome, où ils étoient dans une entiere contrainte, de la part du Peuple Romain, qui soutenoit le Pape Urbain VI. C'est ce que le Cardinal d'Aigrefeuille ecrivit au Roi de France, le priant de ne point ajouter foi à ce que les Cardinaux ecriroient, pendant qu'ils seroient à Rome (29). Ils pretendirent à Anagni, que l'Election d'Urbain étoit nulle, comme faite par violence. Pour conserver la Liberté qu'ils avoient acquise en sortant de Rome, & pour se mettre en sureté contre les entreprises des Romains, ils firent venir des Troupes; &, par leur Ordre, Pierre de Cros, Archevêque d'Arles, Camerier de l'Eglise Romaine, manda à Bernard de la Sale, Capitaine Gascon, de venir avec ses gens d'auprès de Viterbe où il étoit, pour garder le sacré College. Passant pres de Rome, il rencontra une grande multitude de Romains en Armes, qui lui disputerent le passage d'un Pont : mais, il les battit, les mit en fuite, & il y en eut enoiron cinq cens de tués, & grand nombre de pris. Ainsi, Bernard passa le Pont, & vint à Anagni (30).

Massacre des François à Rome.

Mais, les fuiards rentrans dans Rome la remplirent de cris & de tumulte; &, pour vanger leur defaite, ils se jetterent sur les François de la Cour du Pape, sans distinction d'age, de sexe, ou de Dignité, jusques à piller des Evêques, les mettre en Prison, & les y retenir plusieurs Mois. Cette Persecution contre les Courtisans du Pape dura longtems dans Rome (31).

Ce-

(25) Je m'exprime ainsi, parce que je n'oserois soupçonner un Pape de desinteressement.

(26) *Act. Apostol. cap. VIII. vs.* 20.

(27) *Theodoric de Niem, de Schismate, cap.* 4. 4.

(28) *Theodoric de Niem, ubi supr. c.* 7. *Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 484.

(29) *Du Pin, Gersoniana, p. IV.*

(30) *Vit. Pap. Aven. tom.* 1. *p.* 464. *ubi supr. c.* 13.

(31) *Niem, c.* 15

An de J.C. 1378.

Projet des Cardinaux contre Urbain.

Cependant, les Cardinaux, qui étoient à Anagni, ecrivirent au Recteur & aux Docteurs de l'Université de Paris une Lettre où ils disent: „ Nous „ envoions au Roi Nicolas de St. Saturnin, Maître du Palais & Docteur „ fameux en Theologie, pleinement informé de notre intention sur des „ affaires très-difficiles & très-importantes à la foi, & à l'Etat de l'Eglise. „ C'est pourquoi, nous vous prions de l'ecouter favorablement, & de lui „ donner autant de créance qu'à nous-mêmes. „ La datte est du 15 de Juillet. Cette Lettre ne doit pas être separée d'une autre, qui lui sert de Commentaire. Elle est de Marsile d'Inghen, ancien Recteur de l'Université de Paris, à laquelle il ecrivit de Tivoli où étoit le Pape, en ces termes: „ L'Eglise est, à mon avis, dans un plus grand peril de Schisme, qu'elle „ n'a été depuis cent ans. Le Pape reside ici avec les Cardinaux de Flo„ rence, de Milan, de St. Pierre, & des Ursins: les autres, au nombre „ de treize, sont à Anagni; & on dit que les premiers, le Peuple de Rome, „ & la plupart de l'Italie, soutiennent que celui qui étoit Archevêque de „ Bari est vrai & legitime Pape. Mais, les treize Cardinaux disent le con„ traire, savoir que l'Election est nulle, à cause de la violence des Romains „ qui leur a ôté la Liberté. C'est pourquoi ces Cardinaux on fait venir „ des Pietons & d'autres gens de Guerre pour leur garde, qui sont actuel„ lement à Anagni; & en passant, ils ont tué une grande quantite de Ro„ mains. A cause de cela, tous les François qui étoient à Rome ont „ été en danger, plusieurs tués, & peu s'en est fallu que tous les Etran„ gers ne l'aient été. On ne sait ce que les Cardinaux veulent faire avec „ ces Troupes. Quelques-uns disent, qu'ils veulent proceder à une nou„ velle Election; & que c'est à cette fin qu'ils ont appellé les Cardinaux „ qui sont à Tivoli. Je vous supplie donc de me faire savoir votre volon„ té; car, je suis ici en grand peril, & ne puis plus supporter la depense „ que j'y fais. Nous n'avons que de mauvaises nouvelles, excepté qu'hier „ en Consistoire Public le Pape confirma l'Election du Roi des Allemans „ faite par les Electeurs, & le declara futur Empereur, quoique l'Empire „ n'ait point envoié d'Ambassadeurs pour ce sujet. Au reste, la Reine de „ Sicile (Jeanne I.) a envoié au Pape deux mille Lances & cent hommes „ de pied, pour sa defense. On dit qu'il retournera à Rome dans huit „ jours (32). „ Le Roi des Allemans, dont il est ici parlé, étoit le jeune Venceslas, fils de l'Empereur Charles IV. Quoique le Pape Gregoire XI. eut consenti à son Election, il eluda, sous divers prétextes, la demande qu'on lui fit plusieurs fois de la confirmer. Mais Urbain VI., se voiant abandonné par les Cardinaux, & voulant s'assurer de la Protection de l'Empereur, accorda la confirmation, sans qu'on lui en fit alors d'instance, & en même tems, il fit la Paix avec les Florentins, & leva toutes les Censures prononcées contr'eux (33).

Ce-

(32) *Duboullai, Hist. Universit. tom. 4. p. 468.*

(33) *Vit. Pap. Aven. p. 1264. Theodoric de Niem, de Schismat. lib. I. c. 15.*

Cependant, les Cardinaux continuoient leurs Procedures contre Urbain; & le 9. d'Aout ils se declarerent ouvertement. Ils publierent ce jour-là fort solemnellement une Declaration addressée à Urbain VI. lui-même, où bien loin de lui donner le titre de Pape, comme ils faisoient auparavant, ils le traitent d'Apostat, d'Excommunié, d'Ante-christ, d'Usurpateur, & de Destructeur de la Chrêtienté. Ils lui declarent: 1. Que le danger d'être massacrez par le Peuple, qui obsédoit le Conclave en dedans, & en dehors, & qui les menaçoit de les mettre en pieces, s'ils n'élisoient un Romain ou un Italien, les avoit forcés à l'elire précipitamment, contre leur gré, contre leur intention, & uniquement pour eviter la mort, comme ils l'avoient protesté entr'eux & en Public. 2. Qu'ils ne l'avoient fait que parce qu'ils croioient que cette horrible & criminelle violence lui étant connuë, comme à tout le Clergé & à tout le Peuple, il n'auroit pas la Conscience assez mauvaise, pour approuver & pour accepter une pareille Election. 3. Que cependant, foulant aux pieds toute Religion & son propre salut, & transporté d'ambition, il l'avoit non seulement acceptée, mais qu'il avoit forcé ce qu'il y avoit de Cardinaux dans Rome, à le mettre sur le Thrône, & qu'ensuite s'étant fait couronner de la même maniere, il avoit osé se porter pour vrai Pape. 4. Qu'a ces causes, ils le declarent intrus & anathematizé. 5. Que cependant ils l'exhortent & le prient, par les entrailles de la Misericorde de Jesus-Christ dont il a enlevé l'Epouse, de rentrer en lui-même, de penser à sa fin, pour se mettre en etat de salut, de laisser libre & vacant un siege qu'il occupe, sans aucun titre; de quitter les habits, & toutes les autres marques du Pontificat; & de s'abstenir de toute fonction de cette Dignité, tant par raport au spirituel, que par raport au temporel. Ils publiérent ensuite un Manifeste, où ils exposoient en detail, tant ce qui s'étoit passé pendant l'Election, afin d'en démontrer la violence. Ce Manifeste fut envoié par les Cardinaux François aux quatre Italiens, pour le communiquer à Urbain, qui étoit avec eux à Tivoli. Ils les invitoient en même tems à venir les joindre à Anagni. Ils firent savoir la même chose à toutes les Puissances de l'Europe, aux Universitez & entr'autres à celle de Paris, à qui ils ecrivirent une Lettre dont voici le Précis: „ Nous „ vous avons fait savoir les fureurs horribles, la cruelle Tyrannie, les entreprises audacieuses & sacrileges du Peuple Romain & de ses Gouverneurs contre nos biens & contre nos Personnes, lorsque nous étions „ occupez à l'Election d'un Pape, pour nous forcer à en elire un à leur „ fantaisie. C'est par cette malice effrenée, que le St. Siege de St. Pierre „ est occupé par un Apostat, qui repand des Dogmes erronés; & qui foule aux pieds toute verité. Nous ne l'avons point élû par une Election „ Canonique. Le St. Esprit ne l'a point appellé. Ce n'est point le consentement unanime qui l'a etabli, & il ne l'a été que par la plus cruelle rage d'une part, & par les plus mortelles frayeurs de l'autre. C'est ce „ qui nous à obligé de faire une Protestation publique contre cet intrus,

An de J.C. 1378.

Urbain VI. excommunié par les Cardinaux.

An de J. C. 1378.

„ que l'ambition a livré à un sens reprouvé, de peur que les fideles ne „ soient seduits par ses artifices (34). „

Urbain se rend odieux.

Cependant Urbain, qui pouvoit encore dissiper l'orage, se conduisoit si mal, que, sans se soucier d'être aimé pourvû qu'il fût craint, selon la remarque de Leonard Aretin; &, non content de maltraiter les Cardinaux, il s'attira par ses imprudences l'inimitié de plusieurs Seigneurs seculiers, comme de Jeanne Reine de Naples & de Sicile, qu'il menaça de dethrôner, comme en effet il le fit depuis, & d'Othon Duc de Brunswick son Epoux, d'Honnorat Cajetan, Comte de Fondi, qu'il voulut depouiller de son Gouvernement de la Campagne de Rome, & de plusieurs autres Seigneurs d'Italie. En un mot, comme il agissoit en toutes choses avec la violence & la temerité d'un homme qui ne se connoit & ne se possede pas, on disoit tout communement que la tête lui avoit tourné. De-là vient que Froissard à ecrit qu'il étoit *fumeux* & *melancholicux* (35).

On parle d'un Concile Oecumenique.

Ainsi, les Cardinaux avoient de specieux pretextes pour colorer l'Election d'un Anti-Pape. Nous avons vû de quelle maniere ils s'étoient retirés de Rome avec l'agrément du Pape aveuglé de sa Fortune. Le Cardinal de Cros, Camerlingue, emporta la Thiare, & les autres Ornemens Pontificaux qu'il avoit sous sa garde. Les François avoient pris leurs mesures avec beaucoup de Prudence & de Circonspection. Ils tenoient encore à Rome le Château St. Ange, & ils y étoient appuyez par la Faction puissante des Ursins. Ils avoient même gagné les Troupes du Pape pour le soutenir en cas de besoin, & ils étoient assurez de la Protection du Comte de Fondi, que le Pape avoit maltraité. On entra pourtant en conference. Le Pape tachoit de ramener les Cardinaux François à son obéïssance; & ceux-ci, voulant mettre Urbain dans son tort, lui envoierent trois des plus considerables de leur corps, pour le prier de renoncer à une Election qu'il n'ignoroit pas avoir été forcée (36). Otton Duc de Brunswick s'entremit aussi de l'accomodement, mais sans succès. Tout ce qu'on pût tirer du Pape fut qu'il s'en remettroit à la Décision d'un Concile General. Dès-lors, on parla beaucoup en France, en Espagne, & en Italie, d'un Concile œcumenique; mais, l'embarras étoit de savoir par qui, & dans quel lieu, il seroit assemblé. Les uns vouloient que ce fut Urbain lui-même qui le convoquât. Les autres, qui prétendoient que le St. Siege étoit vacant, soutenoient qu'en ce cas c'étoit aux Cardinaux à assembler le Concile. Il y en avoit qui croioient que c'étoit à l'Empereur & aux autres Princes; quelques-uns même estimoient que les Patriarches & les Archevêques pouvoient le faire. Comme il n'y avoit pas moins de difficulté sur le lieu, cette voie fut alors presque unanimement rejettée (37).

Les

(34) *Dacheri*, *Spicil. tom. VI. p.* 43. *Rainald. an.* 1378. *Duboulai*, *Hist. Universit. tom. IV. p.* 458. *Baluze*, *Vit. Aven. tom.* 2. *p.* 822.

(35) *Froissard*, *Vol. II. p.* 47.

(36) *Niem*, *de Schism. c.* 6. 7. 8.

(37) *Baluze*, *Vit. Pap. Aven. tom. I. pag.* 1107.

Les Cardinaux, jugeant avec fondement que le Pape Urbain ne proposoit la tenuë d'un Concile que parce qu'il voioit une sorte d'impossibilité à l'assembler dans ces conjonctures, seulement pour gagner du tems, envoierent au Pape l'Ecrit fatal & dans toute l'Europe les Protestations dont on a parlé, & le firent citer dans toutes les formes. D'autre côté, trois des Cardinaux Italiens, voiant l'obstination d'Urbain, l'abandonnerent, & se retirerent dans un endroit où ils pûssent s'aboucher avec les François, pour prendre ensemble les mesures les plus convenables au bien general de l'Eglise, dans les conjonctures présentes. Ils convinrent en effet de se rendre à Fondi dans le Roiaume de Naples, pour y pouvoir elire un autre Pape, sous la protection de Jeanne Reine de Naples. Personne n'avoit temoigné plus de joie que cette Reine de l'Exaltation d'Urbain. Elle, & le Duc Otton son Epoux, avoient été des premiers à l'en feliciter, & à le regaler des presens les plus magnifiques. Cependant, il fut assez ingrat & assez imprudent pour se brouiller avec eux, lorsqu'il auroit eu le plus de besoin de leur appui. Jeanne de Naples avoit negocié avec la Noblesse de Sicile le Mariage du Marquis de Montferrat Parent du Duc Otton, avec Marie fille de Frederic IV. Roi d'Arragon & de Sicile, & il ne manquoit plus que l'agrement d'Urbain pour conclure ce mariage. Mais, ce Pape ambitieux le refusa, s'étant mis dans l'Esprit de faire tomber le Roiaume de Sicile sur François Prignano son Neveu, homme de mauvaises mœurs & sans nul merite.

An de J.C. 1378.

Les Cardinaux François se retirent sous la Protection de la Reine de Naples.

Dès que les Cardinaux furent arrivez à Fondi, ils prirent des mesures, pour y attirer les trois Italiens, qui étoient restés auprès de Palestrine, dans la Campagne de Rome. Pour y réussir, ils s'aviserent de cette fourberie. Ce fut d'écrire à chacun des trois Cardinaux en particulier, & de lui promettre le Pontificat; recommandant au reste très-expressément le secret à chacun d'eux, afin de mieux cacher leur jeu. Il n'en fallut pas davantage pour determiner ces ambitieux à aller incessamment trouver leurs Collegues à Fondi. C'étoit une assez agréable Comedie, de les voir tous trois triompher en secret, & se croire la dupe l'un de l'autre, pendant qu'ils l'étoient en effet des François (38).

Supercherie faite par les Cardinaux François aux Italiens.

Peu de jours après leur arrivée à Fondi, les 16. Cardinaux entrerent dans le Conclave pour proceder à l'Election par la voie du Scrutin. Dès le premier Scrutin, les trois Italiens, dont chacun avoit esperé le Pontificat, furent bien mortifiez de se voir frustrez de leur attente: la pluralité des voix tomba sur Robert de Geneve, Cardinal Prêtre du titre des douze Apotres. Il avoit été Chanoine de Paris, Evêque de Terroüane, & de Cambrai. Il fut promû au Cardinalat par Gregoire XI. en 1371; & néanmoins, il n'avoit encore que trente-six ans, quand il fut elû Pape. Mais, sa Jeunesse même fut une raison de l'élire, parce que les Cardinaux crurent qu'il en auroit plus de courage & de force, pour soutenir ses prétensions contre le Pape Ur-

Election de Clement VII.

(38) *Niem, ubi supr. p. 9.*

An de J. C. 1378.

Urbain. D'ailleurs, il ne manquoit pas d'experience, étant Legat depuis deux ans dans l'Etat Ecclesiastique. Ils considererent encore sa Noblesse; car, il étoit Parent ou Allié de presque tous les Grands Princes Chrêtiens (39). „ Il étoit. . . . d'une mediocre stature, assez replet, tant „ soit peu boiteux, mais prenant grand soin de couvrir ce defaut, comme „ il faisoit avec beaucoup d'adresse, par une demarche fort reguliere & me- „ surée: aiant les inclinations & les manieres d'un grand Prince, mais avec „ un peu trop d'excès; vivant dans un éclat & une magnificence qui „ donnoit beaucoup au de-là de ce que demande l'Etat d'un Prince de l'E- „ glise; & n'aiant ensuite jamais assez pour fournir à ses excessives depen- „ ses, & aux Profusions qu'il faisoit, donnant tout, plutôt en Prodigue, „ qu'en Prince liberal, & n'épargnant rien pour traiter avec une magnifi- „ cence Royalle, les Princes, les Ambassadeurs, & les Personnes de gran- „ de qualité qu'il faisoit manger à sa table; aimant fort ses Parens & ses Al- „ liez, qu'il prenoit grand soin d'élever; peu appliqué aux affaires, & peu „ scrupuleux: au reste, homme d'Esprit, très-éloquent, & qui s'exprimoit „ agréablement & facilement en François, en Latin, en Allemand, & en Ita- „ lien; & sur-tout d'un grand cœur & d'un courage à mepriser toutes sor- „ tes de perils, pour maintenir ce qu'il avoit une fois resolu d'executer: ce „ qui fut cause, que les Ultramontains, qui le connoissoient, le choisirent „ tous d'une voix, étant persuadez qu'il n'y avoit personne plus capable „ que lui de faire valoir son Election contre Urbain (40). „ Il prit le nom de CLEMENT VII. Niem nous apprend (41), que les Cardinaux François & Limousins étoient convenus ensemble de cette Election avant que d'entrer dans le Conclave. Ils avoient eu de fort bonnes raisons de faire ce Choix. Robert n'étant, ni François, ni Italien, n'étoit point suspect aux deux Partis. Cependant, le même Auteur ajoûte que les Italiens en furent si indignez, qu'ils retournerent aussi-tôt dans le Château où ils s'étoient retirez. Quelques Relations Françoises portent neanmoins, qu'à la verité, ils ne donnerent point leur voix à Robert, mais qu'ils ne contredirent pas non plus son Election. Ce qu'il y a de certain, c'est que quelques années après, l'un d'entr'eux, savoir le Cardinal de Milan, declara au lit de la mort, en presence des Cardinaux de Florence, de St. Ange, & de plusieurs autres Prelats, que l'Election d'Urbain VI. avoit été violente, & celle de Clement VII. très-canonique (42). C'est aussi le sentiment de Theodoric de Vrie, Auteur dont j'ai parlé au commencement de cet Article. Mais, voici le jugement solide de Mr. Lenfant sur cet important sujet. „ Il est bien constant, dit ce celebre Ecrivain, qu'à ne considerer que les „ apparences, cette Election avoit tout l'air d'une Election libre & juri- „ dique. Mais, si l'on fait Reflexion sur la brigue des Cardinaux François, &

(39) *Rainaldi*, *an.* 1376. §. 8. *Vitæ Pap. Aven. tom. I.*

(40) *Maimbourg*, *Hist. du grand Schisme d'Occident*, *Liv. I. p.* 62. 63.

(41) *Niem*, *de Schism. lib. I. c.* 20.

(42) *Dacheri*, *Spicil. tom. VI. p.* 45.

„ & ſur la ſupercherie qu'ils firent aux Italiens, on ne ſauroit conteſter „ qu'elle ne fut frauduleuſe. Quoiqu'il en ſoit, elle fut d'abord „ publiée par toute l'Europe, tant par des Lettres & des Manifeſtes, „ que par les Legats que Clement y envoia. Comme il ne ſe trouvoit „ pas en ſureté dans le Roiaume de Naples, malgré la protection „ de la Reine, parce qu'Urbain y avoit un puiſſant Parti, ni dans „ aucun autre endroit de l'Italie, il prit le parti d'aller à Avignon, où „ il fut couronné par les Cardinaux que Gregoire XI. y avoit laiſ- „ ſez (43). „ Voici maintenant ce que je penſe. Il eſt demontré que l'Election d'Urbain VI. fut faite par violence; & que celle de Clement VII. ne fut pas exempte de mauvaiſe-foi; d'où je conclus, que ces deux Papes étoient intrus, & que l'Egliſe fut ſans Chef, ſous leur Adminiſtration.

An de J.C. 1378.

Affliction d'Urbain VI.

La deſertion des trois Cardinaux Italiens affligea ſenſiblement Urbain VI. Se voiant abandonné, même de la plupart de ſes Courtiſans, il ne put retenir ſes larmes. Theodoric de Niem temoigne l'avoir vû plus d'une fois pleurer amerement de ſa malheureuſe ſituation. Il reconnut, mais trop tard, l'imprudence de ſa conduite. Pour la reparer par les moïens qui lui reſtoient, il ſe rendit plus gracieux à ſes Courtiſans, & leur confera pluſieurs Charges qui ſe trouvoient vacantes. D'ailleurs, il fit une promotion de 26. Cardinaux, le 18. de Septembre 1378. Il en avoit nommé 29., mais trois refuſerent cette Dignité (44). Les François tenoient toujours à Rome le Chateau St. Ange, d'où ils inquietoient extremement les Romains.

Où il étoit reconnu Pape.

Il avoit pourtant encore toute l'Europe dans ſon Parti, à la reſerve de quelques endroits de la Sicile, de quelques endroits du Roiaume de Naples, & d'Avignon. Il étoit reconnu en Allemagne, en Hongrie, en Angleterre, en Boheme, en Pologne, en Dannemarc, en Suede, en Pruſſe, en Norwege, en Hollande, en Toſcane, en Lombardie, dans le Duché de Milan, & preſque dans toute l'Italie. L'Eſpagne même tenoit encore pour lui, & ne reçut Pierre de Lune que comme Eſpagnol, & non comme Legat de Clement VII. Il fut reconnu fort tard dans l'Arragon & dans la Navarre. „ Le Roi d'Arragon, dit l'Abbé de Bellegrade, demeura „ dans la neutralité, quoiqu'il eut ſujet d'être faché perſonnellement con- „ tre Urbain, qui vouloit lui ôter la Sardaigne & la Sicile. Il defendit „ cependant de publier dans ſon Roiaume un Bref ſcandaleux de Clement „ contre Urbain. Il fit mettre en ſequeſtre & garder ſoigneuſement les Reve- „ nus Eccleſiaſtiques, juſqu'à ce que l'Egliſe Univerſelle auroit prononcé „ ſur ce differend. Les Ambaſſadeurs d'Urbain allerent à Cordouë, où le „ Roi de Caſtille étoit alors, pour le ſolliciter de le reconnoître en qualité de

(43) *Lenfant, Hiſt. du Concile de Piſe, Liv. I. p. 29.*

(44) *Theodoric de Niem, de Schiſm, lib. I. c. 22. Vit. Pap. Aven. tom. I. pag.* 478. 489. 1239.

An de J.C. 1377.

„ de Souverain Pontife, & regarder ſon concurrent comme un intrus. Le „ Roi convoqua une Aſſemblée à Tolede, pour y examiner ce grand dif- „ férend. Le Roi de France (qui venoit de quitter la neutralité comme „ je le dirai bien-tôt) y envoia des Ambaſſadeurs pour la même affaire, & „ pour ſoutenir les Droits du Pape Clement. Les Prelats & les Seigneurs „ aſſemblez ne voulurent point porter un jugement definitif ſur cette affai- „ re; diſant ſagement qu'il falloit attendre les deciſions de l'Egliſe Uni- „ verſelle. Que, cependant, on conſerveroit avec ſoin tous les Revenus „ appartenans au Pape, pour celui des deux qui l'emporteroit ſur ſon „ concurrent. Les Ambaſſadeurs furent congediez avec cette repon- „ ſe (45). „

Le Roiaume de France ſe déclare pour Clement VII.

D'abord, Charles V. Roi de France, ſollicité par les treize Cardinaux retirez à Anagni, & enſuite à Fondi, de ſe declarer en faveur de Clement VII. voulut agir dans cette affaire avec toute la maturité qu'on pouvoit attendre de ſa ſageſſe & de ſa reputation. Il reçut des Envoiés de la part des Cardinaux, qui l'informoient de tout ce qui s'étoit paſſé dans les deux Elections; & il envoia ſur les lieux un de ſes Secretaires pour s'aſſurer plus particulierement de la verité du fait. Ne voulant point encore ſe declarer, ſans de plus amples informations, il tint une nombreuſe Aſſemblée de Prelats & de Savans de ſon Royaume, qui lui conſeillerent la plupart de differer encore à ſe determiner, quoique le Parti des Cardinaux leur parut être le plus juſte. Le Roi tint encore ſur le même ſujet une Aſſemblée au Bois de Vincennes. Il les prit à ſerment, chacun en particulier, qu'ils lui donneroient Conſeil, ſans favoriſer Perſonne; ils lui conſeillerent tous de ſe declarer, ſans différer davantage, pour le Pape Clement, dont ils trouvoient la promotion Canonique: au lieu que la nomination d'Urbain, étant un effet de la violence, ne lui avoit acquis aucun Droit. Le Roi ſe determina donc le 13. de Novembre à reconnoître Clement pour Pape; & Urbain VI. fut generalement declaré intrus (46). Pluſieurs Nations ſuivirent le même exemple, comme l'Eſpagne, la Caſtille, l'Arragon, la Navarre, l'Ecoſſe, la Savoie, la Lorraine. Mais, avant que le Pape Urbain put avoir connoiſſance de ce qui s'étoit fait au Bois de Vincennes, il écrivit à l'Univerſité de Paris, dont il connoiſſoit l'autorité, une Lettre, où, après l'avoir comblée de Louanges, il l'exhorte & la conjure de ſoutenir comme ils font deja la juſtice de ſa cauſe, notoire à tout le monde, contre ceux qui veulent introduire un Schiſme dans l'Egliſe (47).

Bulle d'Ubain contre Clement.

Les deux Concurrens ne tarderent pas à lancer l'un contre l'autre les foudres & les anathêmes les plus terribles. Urbain adreſſa à l'Archevêque de Cologne, & à ſes Suffragans, une Bulle contre Clement VII. où il dit en ſubſtance: 1. Que Robert Cardinal de Geneve, Jean Cardinal d'Amiens, Gerard de Marmoutier, & Pierre de St. Euſtache, s'efforçant de dechirer

(45) *Bellegarde, Hiſt. generale d'Eſpagne, tom.* 3. *p.* 263. 264.

(46) *Duboulai, Hiſt. Univerſit. tom.* 4.

(47) *Contin. Nangii, tom. XI. Spicil. p.* 2048.

rer l'Eglise, & d'entraîner les autres avec eux dans le précipice, l'ont obligé à s'élever & à proceder contr'eux. 2. Qu'ils ont fait des conspirations contre lui Pape Urbain, se sont emparez de sa Ville d'Anagni, du Château St. Ange dans Rome, & de plusieurs autres Places de l'Eglise Romaine, & ont assemblé une grande multitude de gens de Guerre Bretons & Gascons, qui ont commis plusieurs meurtres, pillages, & sacrileges. 3. Qu'esperant de les faire rentrer en eux-mêmes, il les avoit fait avertir plusieurs fois par trois Cardinaux, par plusieurs autres Personnes d'autorité, & même par ses Lettres; mais, qu'ils n'ont pas laissé d'écrire contre lui des Libelles diffamatoires, & de les envoier à plusieurs Prelats & à plusieurs Princes, soutenant qu'il n'étoit pas vrai Pape, quoiqu'eux-mêmes l'eussent elû, intronisé, couronné, & traité avec lui comme tel pendant plusieurs mois. 4. Qu'étant à Fondi, ils avoient elû Anti-Pape Robert de Geneve, qui ne craignoit pas de se dire Pape. 5. Que Pierre de Cros Archevêque d'Arles, & Camerier, s'étoit retiré furtivement de Rome, emportant plusieurs joyaux & autres Meubles précieux de la Chambre Apostolique; & qu'il étoit allé à Anagni se joindre aux autres Cardinaux Rebelles. 6. Il nomme plusieurs Prelats & Seigneurs Laïques, complices de la même conjuration. Il les accuse de l'avoir chargé de calomnies, & de s'être attachez à l'Anti-Pape. Il les comprend tous sous une condamnation, les declarant excommuniez comme coupables d'Heresie, de Schisme, de Leze-Majesté, & d'Apostasie. 7. Il les declare deposés du Cardinalat & de toute Dignité spirituelle & temporelle, avec toutes les clauses des censures plus rigoureuses, suivant le stile du tems. Cette Bulle fut publiée à Rome le 6. de Novembre 1378. mais elle contenoit un delai jusqu'au 29. du même mois; auquel jour n'aiant point comparu, comme on ne devoit pas s'y attendre, ils furent declarez contumaces, & les censures confirmées & réaggravées (48).

An de J.C. 1378.

Les Concurrens se font la Guerre.

Cependant, les Concurrens ne s'en tenoient pas aux Armes Spirituelles. Ils se faisoient une cruelle Guerre par les Armes temporelles. Voici comment Mr. de Mezerai en parle: „ D'abord, Clement se trouva bien armé, „ & en état de pousser son Adversaire, ayant engagé à son service un Sylvestre de Budes, Capitaine Breton, avec deux mille vieux Avanturiers „ de cette Nation, qui prirent le Château St. Ange, defirent les Romains „ dans Rome même, & se rendirent Maîtres de la Ville. Mais, depuis qu'un „ autre fameux Capitaine, qui étoit Anglois & se nommoit Haucut, autrefois Chef des Bandes des Tards-venus, & pour lors au service d'Urbain, „ l'eut vainçu & fait Prisonnier, les affaires de Clement allerent si mal, „ qu'il fut chassé d'Italie, & se retira en Avignon, laissant son Rival le „ Maitre de Rome (49). „ Chacun se portoit pour vrai Pape. Clement augmenta de six Personnes le nombre de ses Cardinaux; & Urbain faisoit prêcher contre lui la Croisade dans le Roiaume de Naples, mais avec peu de succès (50).

Cle-

(48) *Rainaldi an.* 1378. §. 105. 112.

(49) *Mezeray, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 235.

(50) *Vita Pap. Aven. p.* 472. 494. 1268.

An de J.C. 1379.

Clement VII. à Avignon.

Clement VII. fit une entrée triomphante dans Avignon; car il y fut reçu avec une joie universelle (51). Quelque tems après, il écrivit à l'Université de Paris, qui venoit de se declarer pour lui. Il l'en remercie & l'exhorte à demeurer ferme dans son obedience (52). Des-lors, Charles V. Roi de France aida puissamment Clement VII. & il envoia des Ambassadeurs presque à tous les Princes & les Etats qui tenoient pour Urbain, les exhortant à ne se point laisser prevenir, & à écouter patiemment ce qu'on leur proposeroit pour Clement: mais, la plupart refuserent, non seulement de donner audience aux Envoiés de Clement; mais, de les laisser entrer sur leurs Terres. Clement crut donc, qu'il falloit emploier la force. Il envoia à ceux qui tenoient son Parti en Italie autant de troupes & d'argent qu'il put en amasser. Les Armes Spirituelles étoient toujours emploiées. Aussi étoit-il également facile aux Concurrens d'écrire, de fulminer, & de se charger recipropuement d'Injures & de Maledictions (53).

Tristes effets du Schisme.

Ce procedé ne fit qu'echaufer le Schisme & attirer une infinité de maux. Plusieurs Prêlats, Prêtres, & autres Clercs de l'obedience d'Urbain, passant par Mer, ou par Terre, furent pris par les Clementins, maltraités, noyés, brulez, ou tuez cruellement de quelque autre maniere. On prit de force & on ruina plusieurs Villes, Châteaux, & Villages dans le Roiaume de Naples, & dans les Terres de l'Etat Ecclesiastique. Plusieurs Eglises & Monasteres furent detruits. On aliena beaucoup de leurs droits, sans compter les Meurtres, les pillages, & les autres crimes. Les Clementins n'étoient pas mieux traités de la par d'Urbain. Il les persecuta si cruellement en leurs Personnes & en leurs Biens, qu'ils furent obligez de recourir à Clement, & le supplier de pourvoir à leur subsistance: à quoi il ne put satisfaire entierement, à cause du peu d'étendue de son obedience. Outre qu'il ne pouvoit fournir à plusieurs autres dépenses. Ainsi, grand nombre de ces Clementins, qui avoient été riches, & personnes considerables, furent reduits à finir leur vie dans la Pauvreté & la Misere. Leur exemple en effraia quantité d'autres, qui, pour se conserver dans leur premier état, aimerent mieux reconnoître Urbain, & recevoir de lui des biens & des honneurs, quoiqu'ils crussent que Clement étoit le vrai Pape. D'autres chercherent à se procurer de part & d'autre des Prelatures & des Benefices, & s'attacherent enfin à celui qui leur donna le plus, sans examiner s'il en avoit le pouvoir. Enfin, plusieurs vendirent à prix d'argent leur obedience, afin d'obtenir des Benefices pour eux ou pour d'autres: ce qui produisit des promotions de Personnes indignes; & les mêmes maux regnoient dans les deux obediences (54).

J'ai deja dit que Jeanne I. Reine de Naples, après avoir reconnu le Pape Urbain VI. le quitta pour embrasser le Parti de Clement VII. Urbain ne

(51) *Vita Pap. Aven. p.* 1252.

(52) *Duboulai, Hist. Universit. tom. 4. p.* 566. 778.

(53) *Baluze; Vita Pap. Aven. p.* 495.

(54) *Theodoric de Niem, de Schismate, lib.* 1. *c.* 19 *Baluze, Vita Pap. Aven. p.* 496.

ne manqua pas de proceder contre elle. Il rendit une ſentence par la quelle il la declara ſchiſmatique, heretique, & criminelle de Leze-Majeſté, pour avoir conſpiré contre lui. Pour punir ſa perfidie, il la depoſa & la priva de toutes les Dignitez, Honneurs, Roiaumes, Terres, & Fiefs qu'elle tenoit de l'Egliſe, de l'Empire, ou d'autres Seigneuries; declarant tous ſes biens confiſqués & tous ſes vaſſaux abſous du ſerment de fidelité; defendant à qui que ce fut de lui obéïr, ſous peine d'excommunication contre les Perſonnes, & d'interdit contre les Communautez. C'eſt ce qu'Urbain temoigne lui-même dans une Lettre ecrite à la Ville de Sora le 21. d'Avril 1380 (55). Pour faire executer cette horrible ſentence contre la Reine Jeanne, le Pape Urbain envoia à Louis Roi de Hongrie Martin de Tarente ſon Camerier, l'exhortant à lui envoier Charles Duc de Duras ſon Parent, avec un bon corps de troupes; parce qu'il vouloit lui donner le Roiaume de Naples, & l'aider à s'en mettre en poſſeſſion. Charles ſe laiſſa perſuader, contre ſon inclination, d'accepter l'offre du Pape: mais, comme il n'avoit point d'argent pour ſubvenir aux frais de l'entrepriſe, Urbain, qui en étoit le promoteur, fut reduit à vendre à pluſieurs Citoïens Romains une grande partie des Domaines & des Droits des Egliſes & des Monaſteres de Rome; & le Prix de ces alienations monta à plus de quatre vingt mille florins. Il vendit même juſques aux vaſes d'or & d'argent, les croix, les images des ſaints, & les autres Meubles précieux des Egliſes, ou il les fit fondre pour les convertir en monnoie (56). On trouve encore une Commiſſion du 30. de Mars 1380. donnée par Urbain à deux Cardinaux, pour engager ou aliener à tems ou à perpetuité les biens meubles ou immeubles des Egliſes, même malgré les Prelats & les autres titulaires de Benefices, juſqu'à la ſomme que les Commiſſaires jugeroient à propos (57).

An de J.C. 1380.

Procedures contre la Reine de Naples.

Quoique la Reine Jeanne fût d'une complexion extremement amoureuſe, ne pouvant ſe raſſaſier de l'acte charnel, elle n'avoit point d'Enfans de ſes quatre Maris, lorſque le Pape Urbain entreprit de la perſecuter. Pour empêcher qu'après ſa mort l'Egliſe ne s'emparât pieuſement de ſes Etats, ou pour ſe ſoutenir contre Charles de Duras, à qui Urbain les avoit donnez de ſa pleine autorité, elle adopta pour ſon fils Louis Duc d'Anjou frere du Roi de France. Elle fit à ce Prince une Donation de ſon Roiaume de Naples, & le Pape Clement la confirma. Enſuite, la Reine preſſa le Duc d'Anjou de venir inceſſamment à ſon ſecours, avant l'arrivée de Charles de Duras: mais, la mort de Charles V. retarda la pourſuite de cette entrepriſe (58).

La Reine Jeanne adopte Louis d'Anjou.

Charles VI. ſuccéda à ſon Pere. Comme il étoit encore Mineur, la Regence du Roiaume fut donnée à Louis Duc d'Anjou ſon Oncle. Le Regent, gagné par les grandes Conceſſions que lui faiſoit Clement VII. & par l'eſperance du Roiaume de Naples, prenoit avec chaleur les interêts de Cle-

Zéle de Louis d'Anjou pour Clement VII.

(55) *Apud Rainaldi, an.* 1380.
(56) *Theodoric de Niem, de Schiſm. Lib. I. c.* 21. 22.
(57) *Rainaldi, an.* 1380. §. 8.
(58) *Vitæ Pap. Aven. p.* 501.

An de J.C. 1380.

Clement, & n'ecoutoit par les plaintes que lui faisoient les Deputez de l'Université de Paris des Exactions de ce Pape. Il fit même mettre en Prison un des Orateurs de l'Université, pour en avoir parlé trop fortement en presence du Roi. Ce Docteur ne fut pas plutôt elargi, qu'il alla à Rome prendre le parti d'Urbain VI. Le Recteur en fit de même, craignant d'être puni, pour avoir lû publiquement une Lettre d'Urbain, à l'insçu du Regent. Cet exemple de desertion fut suivi d'un grand nombre de mécontens, qui se plaignoient hautement, que le Regent s'entendoit avec le Pape pour ruiner la France (59).

Clement VII. reconnu en Castille

Les Historiens François disent, que le Roi de Castille envoia une Ambassade au Roi de France, pour l'engager à embrasser le Parti d'Urbain VI. contre Clement VII, & que le Regent fit aux Castillans une Reponse assez fiere qu'on peut voir dans le Moine anonime de St. Denys, qui a ecrit l'Histoire de Charles VI (60). Mais, les Auteurs Espagnols rapportent des faits, qui ne s'accordent nullement avec cette Ambassade. Mariana temoigne, qu'en 1380. il y eut un Concile National assemblé à Medina del Campo, où la decision de l'affaire du Schisme & des Droits des Concurrens fut renvoiée à un Concile Oecumenique; mais, que, dès le commencement de l'année suivante, on assembla un Concile à Salamanque, où il fut prononcé en faveur de Clement VII. contre Urbain VI (61).

An de J.C. 1381.

Voici ce que je trouve dans l'Histoire generale d'Espagne: „ Pierre de „ Lune, issu d'une très-noble famille du Roianme d'Arragon, créé Cardi-„ nal par le Pape Gregoire, fut envoié en Espagne avec le titre de Non-„ ce Apostolique. Cependant, il se declara pour le Parti de Clement, & „ emploia toute son eloquence, l'ardeur & la vivacité de son esprit, pour „ faire entrer toute l'Espagne dans ses sentimens. Sa peine & ses demar-„ ches furent inutiles dans le Roiaume d'Arragon. Le Roi & les Grands „ ne voulurent point prendre de parti, & demeurerent toujours dans „ l'Equilibre & la Neutralité. Il réussit mieux à la Cour de Castille. Le „ Roi nomma des personnes très-habiles pour examiner & juger cette „ grande contestation. Ils y emploierent plusieurs jours avec une appli-„ cation infatigable: enfin, les Etats étant assemblez dans la Ville de Sa-„ lamanque, l'Election du Pape Urbain fut condamnée comme nulle, & „ schismatique. Vers le milieu du Mois de Mai en l'année 1381. le Pape „ Clement fut regardé par toute l'Assemblée comme le seul Pontife legiti-„ me, tenant son siege dans la Ville d'Avignon. Cette Decision fut don-„ née, plutôt pour faire plaisir au Roi de France, que par raport aux re-„ gles de la justice & d'une exacte equité (62). „ Du reste, la declaration du Roi de Castille fut faite à ces conditions: 1. Que le Pape ne confereroit les Evêchés & les autres Benefices du Roiaume, qu'à des Castillans natu-

(59) *Hist. Universit. tom. IV. p.* 583. 584.

(60) *Moine de St. Denys, Hist. de Charles VI. traduite par Mr. Le Laboureur Liv. I. p.* 20.

(61) *Mariana, Hist. Hisp. Lib. XVII. c.* 4.

(62) *Bellegarde, Hist. General. d'Espagne, tom.* 3. *pag.* 276.

turels. 2. Qu'il promettroit, par Bulle, de ne se jamais reserver les Revenus des Benefices ou les Biens des Prelats mourans. 3. Qu'il conserveroit les provisions d'Evêchez ou d'autres Benefices données par Urbain. 4. Qu'il revoqueroit les graces expectatives & les censures portées depuis son Election jusqu'à la declaration du Roi. 5. Enfin, qu'il ne reserveroit plus de Benefices, & n'exigeroit point de decimes, ou d'autres subsides pecuniaires (63).

An de J.C. 1381.

Charles de Duras en Italie.

Charles de Duras vint à Rome, où le Pape Urbain le reçut agréablement, & lui donna l'Investiture du Roiaume de Naples, comme devolu à la disposition du St. Siege, par la destitution de la Reine Jeanne. La Bulle est dattée du 1. de Juin 1381 (64). Charles marcha vers Naples, dont le Peuple revolté contre la Reine lui ouvrit les portes le 16. de Juillet. La Reine, ne sachant à qui se fier, s'enferma au Château de l'Oeuf, où elle se defendit quelque tems: mais son Mari, Otton de Brunswick, aiant été fait Prisonnier, elle fut bientôt reduite à la néceſſité de se rendre. Ainsi, Charles de Duras demeura Maître du Roiaume de Naples (65). Cette Victoire donna un grand relief au Parti d'Urbain, & l'on crut que Dieu le favorisoit.

An de J.C. 1382.

Bulle d'Urbain contre le Roi de Castille.

L'année suivante, le Pape Urbain, aiant appris la Declaraiton solemnelle du Roi de Castille en faveur du Pape Clement, publia contre lui une grande Bulle, où il ne le nomme que Jean Henriques, Enfant d'iniquité, soi-disant Roi de Castille & de Leon; & dit en substance: Il nous avoit „ reconnu pour Pape legitime par ses Lettres & ses Envoiés, & nous avoit „ promis fidelité & obéïssance: il avoit obtenu de nous diverses graces spi„ rituelles & temporelles; & neanmoins il s'est soustrait à l'obedience de „ l'Eglise Romaine, en faveur de l'Anti-Pape Robert, & a obligé ses su„ jets, même par menaces, à la même soustraction. Il s'est mis fraudu„ leusement dans une independance, qui est une espece d'Heresie, & y a „ demeuré quelque tems, usurpant & prenant les biens, les droits, & les „ revenus de la Chambre Apostolique, & faisant occuper les Eglises Ca„ thedrales, les Monasteres, & les autres Benefices par des schismatiques. „ Enfin, aiant assemblé divers Prelats de son Roiaume, il s'est declaré pu„ bliquement pour l'Anti-Pape, & a ordonné au Clergé & au Peuple du „ même Roiaume de le reconnoître & de lui obéïr. C'est pourquoi, „ nous avons cité le dit Jean, pretendu Roi de Castille, à comparoitre en „ personne devant nous le 18. du present mois de Mars, pour se voir dé„ clarer Schismatique & Apostat, criminel de Leze-Majesté & de conspi„ ration contre nous, & punissable comme Heretique. Mais, n'aiant point „ comparu au jour marqué, nous avons prononcé contre lui notre senten„ ce, par laquelle nous l'avons privé & deposé de toute dignité & honneur, „ & du Droit qu'il pouvoit avoir au Roiaume de Castille & de Leon, de tous

(63) *Rainaldi, an.* 1380. §. 33.
(64) *Raivaldi*, §. 2. 3.
(65) *Theodoric de Niem, de Schism. lib.* I. *c.* 23.

An de J.C. 1382.

„ tous fiefs & autres biens que nous avons confisqués. Nous l'avons declaré infame, & exposé à tous les fideles Chrétiens, pour être pris & nous être envoié sans delai : ou, s'il ne le peut être sûrement, être mis en une etroite Prison, jusqu'à ce qu'il en soit par nous autrement ordonné. De plus, nous defendons à tous les fideles, de quelque condition & Dignité qu'ils soient de recevoir ou retirer ledit Jean dans leurs Villes, Châteaux, ou autres lieux; ou de porter dans les lieux où il sera, pour lui & ceux de sa suite, du blé, du vin, ou d'autres vivres, de l'argent ou quelque autre chose à leur usage. Le tout, sous peine d'excommunication sur les Personnes, & d'interdit sur les Lieux. Nous defendons, sous les mêmes peines, de lui obéïr en quoique ce soit, lui paier aucune redevance, ou lui rendre aucun service: declarant absous de leur serment tous ceux qui lui en ont prêté quelqu'un. Enfin nous voulons que ceux qui se croiseront pour lui faire la Guerre, & l'exterminer, jouissent de la même indulgence & des mêmes Privileges que ceux qui se croisent pour la Terre-Sainte. „ Cette Bulle est du 28. de Mars 1382 (66).

Mort de la Reine Jeanne de Naples.

Louis d'Anjou s'étoit mis en chemin, pour venir prendre possession du Roiaume de Naples, que la Reine Jeanne lui avoit donné, comme on l'a dit. Il vint à Avignon, où il fut reçu par le Pape Clement VII. avec des honneurs extraordinaires. Ce Pape lui donna l'Investiture du Roiaume de Naples & de Sicile, & le fit Gonfalonier de l'Eglise contre Urbain VI; esperant qu'il pourroit se rendre Maître de Rome, & en chasser son concurrent. Mais, au lieu d'aller droit en Italie delivrer Jeanne sa Bienfaitrice, que Charles tenoit Prisonniere, aussi bien que le Duc Otton son Epoux, il perdit le tems à entreprendre inutilement la Conquête de la Provence, qui n'auroit pas pû lui manquer comme à l'Heritier de Jeanne, s'il eut été bien affermi dans cette qualité. Ce fut pendant ce tems, que Charles Durazzo fit savoir au Roi de Hongrie l'état des choses, & lui demanda ce qu'il devoit faire de la Reine Jeanne. Le Roi de Hongrie „ envoia à Charles deux de ses Barons, pour le congratuler de sa Victiore; & fit response, qu'il devoit mener la Reyne au lieu propre où elle avoit fait étrangler Andreasse, & qu'en ce mesme lieu, & en mesme maniere, il la fit pendre & estrangler; ce qui fut fait, & le corps porté à Ste. Claire à Naples, & après avoir été trois jours morte sur terre, fut enterrée, & les deux Barons en aiant veu l'execution, en porterent les nouvelles en Hongrie (67). „ D'autres disent qu'on étouffa la Reine Jeanne sous un Coissin; & il y en a qui soutiennent, qu'elle fut barbarement massacrée devant l'Autel de sa Chapelle, où elle prioit Dieu (68). Ce qu'il y a de certain, c'est que Durazzo la fit mourir le 22. de Mai de cette année 1382. De sorte qu'il est un peu etrange que ses funerailles n'aient été celebrées dans Avignon, par Ordre du Pape, que le 5. de Mai 1385. & que la nouvelle de

(66) *Rainaldi*, §. 14. *&c. Fleury. Hist. Eccl. Liv. XCVIII.* §. *II.*

(67) *Brantome, Femmes illustres*, *p.* 351. *ex Collenucio.*

(68) *Vitæ Pap. Aven. p.* 506.

de ſa mort n'ait été notifiée aux habitans de Marſeille par le même Pape qu'en ce tems-là. C'eſt ce qui paroit par l'Extrait que Mr. Baluze nous donne du Journal de Jean Le Fevre, Evêque de Chartres: Le voici. „ Le cinquieſme jour, le Pape feiſt dire une Meſſe de *Requiem* ſolempnelle „ pour la Royne de Sicile Jeanne occiſe par Charles de Duras. La Meſ- „ ſe diſt le Cardinal de Cuſance; & precha moult ſolempnellement. Le „ Roi fu à la Meſſe, & puis le convoierent les Cardinaux de Cuſance & „ d'Embrun. Item fuſt deliberé que on envoie à Marſeille Meſſage ſo- „ lempnel à ſignefier la mort de la Royne, & qu'il y ait Sermon (69). „ Il eſt apparent, que Charles de Duras cacha autant qu'il put la mort violente de la Reine Jeanne; ou que le Pape Clement, l'aiant appriſe, feignit de l'ignorer pendant deux ou trois ans. Car l'Hiſtoire dit, que cette nouvelle reveilla l'ardeur de Louis à aller ſe mettre en poſſeſſion d'un ſi bel Heritage, & vanger en même tems l'Aſſaſſinat de Jeanne. Après avoir ravagé la Provence, ſans y rien faire que ſe rendre odieux par ſes cruautez & ſes pilleries, il entra en Italie avec une Armée de plus de ſoixante mille hommes, & chargé des Richeſſes qu'il avoit amaſſées pendant ſa Regence. Il penetra le Roiaume de Naples, & remporta des avantages conſiderables, ne doutant pas que l'année ſuivante il ne pût entrer dans le cœur du Roiaume, & forcer Charles juſques dans Naples (70).

An de J.C. 1382.

Cependant, le Pape Urbain avoit envoié à Henri Spenſer, Evêque de Norvic, des Bulles pour prêcher la Croiſade contre la France & le Pape Clement; lui accordant pluſieurs grands pouvoirs à cette fin, en qualité de Nonce Apoſtolique; & l'Evêque les notifia à tous les Curez du Dioceſe d'Yorc, par un Mandement du 9. de Fevrier 1383. avant Pâques. Outre l'Indulgence de la Croiſade, le Pape Urbain ordonna la Levée d'une Decime entiere ſur toutes les Egliſes d'Angleterre; ſachant bien que les gens de Guerre, Nobles, & autres, ne marcheroient pas ſans argent (71). Car, dit Froiſſard Auteur du tems, les Gens d'Armes ne vivent pas de pardons, & n'en font pas grand compte, ſinon à l'article de la mort (72). L'Evêque de Norvic fut chargé du recouvrement & de l'emploi de la decime, & du commendement de toute l'Armée de cette Croiſade. Il ſe mit en marche au mois de Mai de cette année 1383. avec une partie de ſes troupes. Il arriva à Calais. Mais, au lieu d'entrer en France & d'attaquer les Clementins, ſuivant le projet de la Croiſade, il ſe detourna & fit la Guerre aux Flamans, quoiqu'ils fuſſent Urbaniſtes comme les Anglois. Le Comte de Flandres s'en plaignit. Le Roi de France vint à ſon ſecours, & l'Evêque de Norvic fut obligé de retirer ſes troupes, & de s'en retourner en Angleterre (73).

An de J.C 1383.

Croiſade contre la France.

Les

(69) *Apud Baluz., in Notis ad Vit. Pap. Aven. p.* 1257. 1258.

(70) *Le Laboureur Hiſt. de Charles VI. Liv. II. Niem de Schiſmate, liv.* 24. 25. *Juvenal des Urſins, Hiſt. de Charles VI. p.* 23.

(71) *Valſingham, p.* 291. 294.

(72) *Froiſſard, vol.* 2. *Ch.* 132.

(73) *Valſingham, p.* 298. *Froiſſard, ubi ſupr. Ch.* 134. 155.

An de J.C. 1383.

Urbain VI. fort de Rome.

Les progrés de Louis d'Anjou donnoient de terribles inquietudes à Urbain VI., qui craignoit avec raison, que si Charles venoit à succomber, Louis, contre lequel il avoit lancé tant d'Anathêmes, & même publié une Croisade, ne vint l'attaquer dans sa Capitale. Il prit dont la resolution d'aller lui-même au Roiaume de Naples, tant pour soutenir Charles par sa presence, que pour l'obliger à donner à son Neveu les Domaines qu'il lui avoit promis, en le faisant Roi de Naples. La plûpart de ses Cardinaux, qui prevoioient le danger d'une entreprise aussi teméraire, firent tous leurs efforts pour l'en detourner, mais inutilement. Il declara, qu'il regarderoit comme ses ennemis, & comme des lâches, ceux qui lui donneroient de pareils Conseils. Il sortit ainsi de Rome, sous prétexte de la mortalité qui y regnoit, & se retira à Tivoli le 19. d'Avril. Au commencement de Septembre, il passa à Ferentino, d'où il manda aux Cardinaux qui s'étoient opposez à son voiage, & qui étoient demeurez à Rome, de venir aussitôt le trouver. Mais, ils s'en excuserent sur leur pauvreté, & sur les perils des chemins, à cause des Bretons logés à Anagni, qui tenoient pour le Pape Clement. Urbain prit cette reponse pour un signe de Révolte, & publia contre eux des Bulles scandaleuses où il les chargeoit d'injures; & il se proposoit de les priver de leur Dignité, s'ils ne l'eussent suivi bientôt après (74).

Entrevuë de Charles de Duras, & d'Urbain.

Le Pape Urbain, poursuivant son voiage, entra dans le Roiaume de Naples, malgré les avis qu'on lui donnoit de toutes parts de ne pas avancer, de peur de ne pouvoir se retirer, si les choses tournoient mal. Il poursuivit sa route jusqu'à Suessa, Ville de la Province de Labour, où il demeura long-tems, pour en *gouter le bon air & les vins delicieux* (75). Vers le mois d'Octobre, il vint à Aversa. Avant que d'entrer dans cette Ville, on rencontre une Chapelle où Urbain descendit de Cheval, pour prendre ses Habits Pontificaux, sachant apparemment que le Roi Charles venoit au devant de lui. Theodoric de Niem, qui y étoit present, dit que ce Prince vint trouver le Pape en habit noir, & par des chemins detournez, à travers des vignes; *per vineas equitando*, dit Gobelin Persona (76). En abordant le Pape, il le salua humblement, & à sa suite une troupe de Païsans vinrent baiser les pieds au Pontife, après avoir baisé la terre par trois fois. Ensuite, le Roi marcha devant lui, tenant son Cheval par la bride, comme son Ecuier.

Charles de Duras fait arrêter le Pape Urbain.

Il n'y eut rien de plus riant que l'entrée du Pape dans Aversa. Tous les Cavaliers, toutes les Dames, parurent en public avec leurs plus beaux atours & leurs plus précieux joyaux, demandant au Pape sa Benediction dont il ne fut pas plus avare, qu'il l'étoit en d'autres rencontres de maledictions effroiables. Le Roi, sous pretexte de lui faire plus d'honneur, vouloit le conduire dans le Château; mais, il aima mieux loger au Palais Episcopal. On

(74) *Theodoric de Niem, de Schism. lib. I. c. 28. Rainaldi, an.* 1383. §. 3.

(75) *Niem, ubi supr. c.* 29.

(76) *Cosmodr. Ætat. VI. c.* 77.

On ferma si bien toutes les Portes de la Ville, que Theodoric de Niem, qui raconte cette Histoire, aiant été assommé de coups par les bandits, put à peine obtenir la permission d'en sortir, pour aller se faire panser à Naples. Il trouva qu'Urbain y étoit attendu avec de grands préparatifs. On avoit tendu des tapisseries, & dressé des tentes superbes, dans les rues, où il devoit passer. Mais, dès le lendemain, les Officiers du Roi ôterent toutes ces tentures, & ordonnerent que chacun les emportât chez soi, s'il ne vouloit pas les perdre. Le Roi & le Pape souperent ce jour-là ensemble dans le Palais Episcopal de la meilleure amitié du Monde en apparence. Mais le lendemain au soir, le Roi fit amener Urbain par force au Château, où il demeura quelques jours, sans avoir personne, ni de sa Cour, ni de ses Cardinaux, qui pourtant jouissoient d'une entiere Liberté dans la Ville. D'Aversa, il fut conduit à Naples, où le Roi le reçut honnorablement. Mais, il ne voulut pas lui permettre de loger au Palais Archiepiscopal, comme il l'avoit demandé. Il le fit mener dans la Forteresse appellée le Chateau-neuf, où logeoit aussi le Roi. Quoi qu'Urbain n'eut pas la Liberté d'en sortir, il n'y étoit pas tout-à-fait Prisonnier; car, il y donnoit ses audiences à ceux qui se presentoient (77).

An de J.C. 1383.

Charles & Urbain se reconcilient, & se rebrouillent.

Cependant, les Cardinaux solliciterent l'elargissement du Pape, avec tant d'instances, qu'ils reconcilierent enfin pour quelque tems Charles de Duras avec Urbain VI. Charles demanda publiquement pardon au Pape avec larmes, & s'excusa de sa detention, dont il donna des raisons que plusieurs ne jugerent pas mauvaises. On prétend, qu'une des Conditions de la Paix fut, qu'Urbain ne se meleroit plus des affaires du Roiaume de Naples, & que Charles donneroit au Neveu de sa Sainteté, Butillo Prignano, la Principauté de Capouë, dont il fut privé bientôt après, pour une action infame, qui brouilla tout de nouveau le Pape avec Charles de Duras. Voici le fait. Butillo Prignano enleva pour force du Monastere de St. Sauveur, une Fille Noble, Religieuse Professe de Ste. Claire, dont il abusa & la retint quelques jours en son Logis. C'étoit un homme abandonné au plaisir, au sommeil, aux excès de bouche, & aux autres Debauches, sans que le Pape son Oncle l'en reprît. Et, quand on lui en parloit, il disoit: *C'est un jeune homme*, quoique Butillo eut alors plus de quarante ans. Ce crime commis avec la Religieuse fit grand bruit dans Naples: & le Roi Charles, qui y étoit, fit citer Butillo devant lui; mais, il ne se presenta point, & fut condamné par contumace à perdre la tête. Le Pape s'en plaignit, disant qu'il étoit le souverain Seigneur du Roiaume, & qu'on ne pouvoit en sa presence condamner à mort un Seigneur qualifié. Enfin, ils s'accommoderent le Roi & lui, par la mediation des Cardinaux. La sentence ne fut point executée. Le crime demeura impuni; & l'on convint que Butillo epouseroit une parente du Roi, Fille du grand Justicier du Roiaume, moïennant quoi le Roi lui donna la Ville de Nocera. C'est là

(77) *Niem, ubi supr.*

An de J. C. 1384.

là que le Pape se retira, quand il eut fait une seconde fois la Paix avec Charles (78).

Nouvelle Brouillerie entre Charles & Urbain.

Il fut impossible à Louis d'Anjou d'engager la Bataille avec Charles de Duras. Il en mourut de regret sur la fin de cette année 1383 Charles s'étoit mis en Campagne, & pendant son absence il avoit laissé un pouvoir absolu à la Reine Marguerite son Epouse. Le Pape ne se croioit pas en sureté sous le Gouvernement de cette Princesse. La mesintelligence recommença. Quoique Charles de Duras se fût reconcilié avec Urbain, avant son depart pour l'Armée, il n'avoit pas oublié l'Entreprise de ce Pape, d'être venu malgré lui dans son Roiaume, & d'y avoir voulu faire le Maître. Il trouvoit d'ailleurs fort mauvais, que, contre le gré de la Reine, il eut quitté Naples pour se retirer à Nocera, où il ne pouvoit pas être éclairé de si près. Urbain, qui, de son côté, conservoit toûjours du ressentiment de sa double detention, nourrissoit des projets de vangeance, aux quels il se trouvoit encore provoqué par les mauvais traitemens que Marguerite avoit faits à sa Cour & à ses Cardinaux, en leur ôtant, autant qu'il dependoit d'elle, tous les moïens d'avoir des vivres, & toutes les autres choses nécessaires à la vie (79). Sur ces entrefaites, Charles revint à Naples, victorieux par la mort de Louis d'Anjou. Sans nul menagement pour Urbain, il le fit prier d'y revenir incessamment, sous prétexte de quelques affaires importantes, qu'il avoit à lui communiquer. Le Pape, irrité de ce procedé, repondit fierement, que c'étoit aux Rois & aux Princes Chrêtiens à venir aux pieds du Pape, & non aux Papes à les prévenir; & que s'il vouloit avoir son amitié, il devoit abolir les impôts, qu'il avoit mis sur un Roiaume feudataire de l'Eglise. Charles, qui vouloit perdre Urbain, ne garda plus de mesures. Quelques Cardinaux, mécontens du Pape, tramerent une Conjuration, dont on verra bientôt les suites (80).

Conjuration contre Urbain.

Le Chef de cette Conjuration étoit Petro Tartaro, Cardinal de Rieti, Abbé du Mont-Cassin, & Chancelier du Roi Charles. Ce Cardinal, qui n'aimoit pas Urbain, avoit fait semer dans le public certaines Questions, dont Bartolin de Plaisance, Procureur en Cour de Rome, homme hardi & ingenieux, étoit l'Auteur. Il demandoit: si un Pape étoit trop negligent, ou incapable de gouverner; si, étant trop attaché à son sens, il vouloit tout faire à sa fantaisie, sans prendre Conseil des Cardinaux: enfin, si, par sa mauvaise conduite, il mettoit l'Eglise entiere en peril; seroit-il point permis de lui donner un, ou plusieurs Curateurs, par le choix des Cardinaux, suivant l'Avis desquels il fût tenu d'expedier toutes les Affaires? Bartolin proposa douze Questions semblables. L'affirmative étoit appuyée d'un grand nombre de Docteurs, & plusieurs Cardinaux y avoient donné les mains (81). Le Cardinal des Ursins donna avis au Pape de cette espece de Conjuration; & d'une beaucoup plus dangereuse, dont il lui fit même voir les Articles.

(78) *Niem, ibid. c.* 33. 34.
(79) *Niem, ibid. c.* 36.
(80) *Idem. c.* 41.
(81) *Niem, ibid. c.* 42.

cles. Les voici: „ Au jour marqué entr'eux, qui ſera un jour de Conſi-„ ſtoire, ils viendront au Château, précedez de douze Domeſtiques ar-„ mez, mais cachant leurs Armes ſous des habits longs. Quand ils ſeront „ aſſemblés, ils exciteront un tumulte imprévû, ſe jetteront ſur le Pape, „ le prendront, le tireront du Château, & le meneront par force à l'Egli-„ ſe de St. François qui eſt au pié. Là, ils lui propoſeront certains arti-„ cles, auxquels ils le preſſeront de repondre; &, de quelque maniere qu'il „ reponde, ou s'il ne repond pas, ils produiront contre lui de faux temoins, „ qui prouveront les articles: après quoi, le Pape ſera condamné comme „ Heretique par les Cardinaux conjurez, qui prononceront la ſenten-„ ce au nom de tout le College, & l'executeront ſur le champ par le „ feu (82). „

An de J.C. 1384.

An de J.C. 1385.

Le Pape fait arrêter ſix Cardinaux.

Le Pape, aiant eu avis de cette Conjuration par le Cardinal des Urſins, aſſembla ſon Conſiſtoire pour y repreſenter le danger où il ſe trouvoit expoſé, & au ſortir de-là il fit arrêter, dans ſa furie, ſix d'entre les Cardinaux, les plus Lettrés, qu'il croioit y avoir le plus de part, & les fit mettre chargez de chaines dans de noirs cachots, ſeparez les uns des autres. Tous les Hiſtoriens temoignent, que la plûpart de ces Cardinaux étoient des gens d'un très-grand merite. Comme leur empriſonnement, la mort de quelques-uns, & la retraite de quelques autres à Naples auprès de Charles, faiſoient un grand vuide dans ſon College, il aſſembla un autre Conſiſtoire, où il crea dix-ſept nouveaux Cardinaux, qu'il choiſit Allemands & Napolitains, comme aiant beſoin d'appui dans l'une & dans l'autre Nation. Les Allemands ne voulurent pas accepter cette Dignité, quoiqu'ils reconnuſſent Urbain. Les Napolitains ne refuſerent pas; mais, ils n'oſoient l'accepter ouvertement, de peur d'offenſer le Roi; & Urbain lui-même, par une raiſon à peu près ſemblable, ne publia pas cette création, qu'il ne fut hors du Roiaume de Naples.

Ils ſont examinez.

Je dois remarquer, que, pour faire arrêter les Cardinaux dont je viens de parler, Urbain envoia querir ſon Neveu François Prignano, & lui dit en ſecret ce qui lui avoit été decouvert, afin qu'il lui fournit de ſes gens bien armez. Au jour marqué pour le Conſiſtoire, le Pape fit venir à ſa Chambre les Cardinaux accuſez de la Conſpiration, & les interrogea; mais, ils la nierent abſolument. Alors, il les mit entre les mains de ſon Neveu; & il nomma ſix Commiſſaires entre leſquels étoit Theodoric de Niem, qui a écrit l'Hiſtoire de ce cruel Schiſme. L'Evêque d'Aquila, aiant été mis à la queſtion, les avoit extrémement chargez pour la plûpart au milieu des Tourmens. Neanmoins, les Commiſſaires ne trouverent rien de convaincant contr'eux, après les avoir interrogez. Ils retournerent au Pape plus morts que vifs & penetrez d'horreur de l'état où ils avoient trouvé les Cardinaux, dans des foſſes puantes, & ſi étroites, qu'ils ne pouvoient même etendre leurs jambes.

Quand

(82) *Rainaldi*, *an.* 1382. §. 3.

An de J.C. 1385.

Discours genereux de Theodoric de Niem au Pape.

Quand ils eurent fait leur raport, Theodoric de Niem parla ainsi au Pape en particulier: „ Très-Saint Pere, pour quoi faut-il que votre Sainteté „ se reduise elle-même avec ses Amis & ses serviteurs à de si affreuses extremitez? Il n'y a plus aucun lieu aux environs où votre Cour, deja ruinée „ sans ressource, puisse, ni subsister, ni demeurer en sureté. Aiez pitié de vous-même, & ne souffrez pas que tombant entre les mains de nos „ ennemis, nous en soions le jouet & la victime. Faites grace, je vous „ supplie, à ces Cardinaux Prisonniers: ou, s'ils sont coupables, car à „ qui est-ce qu'il n'arrive pas de tomber en quelque faute, attendez un tems „ plus favorable pour en faire justice. Il arrive souvent, que d'un ennemi „ on se fait un ami incorruptible en le traitant avec Clemence. La tendresse „ & la Misericorde sont les Caracteres d'un souverain Pontife. C'est le „ propre d'un grand courage de surmonter le mal par le bien. Mais, surtout, l'Eglise ne doit jamais fermer son sein, à celui qui retourne à elle (83). „ Ce Discours fur inutile. Plus Theodoric parloit, & plus Urbain devenoit furieux. Il avoit la voix enrouée. Sa gorge étoit si enflée, qu'il suffoquoit, & ses yeux étoient etincellans comme des eclairs. Cependant, il repondit à Niem, qu'il étoit mal informé, & fit venir à l'instant le Secretaire de son Neveu, à qui il demanda la Confession que l'Evêque d'Aquila avoit faite dans les tourmens. Niem, après l'avoir luë, dit tout tremblant à Urbain, qu'une Confession ainsi extorquée ne devoit point porter préjudice aux Cardinaux, parce qu'il étoit souvent arrivé que des gens s'étoient faussement accusez eux-mêmes dans les douleurs de la Torture, afin de se racheter de plus horribles tourmens. Mais, il ne put rien gagner sur cet Esprit inflexible.

Ils sont mis à la Question.

Comme Urbain étoit menacé tous les jours d'être assiegé dans Nocera, il prit enfin la Resolution de s'en tirer. Il fit venir pour cela Raimond de Baucio des Ursins, fils du Comte de Nole, & Partisan de Clement VII. qu'il avoit engagé dans ses interêts depuis peu, & qui lui amena un bon corps de troupes. Mais, avant que de quitter, il voulut entendre lui-même ses Cardinaux dans un Consistoire. Les Cardinaux arrivez, il leur promit tout, s'ils vouloient tout confesser. Mais, comme ils n'avouerent rien, il les renvoia dans leurs affreuses Prisons, malgré les instances avec lesquelles ils demandoient grace, quoiqu'ils ne se reconnussent point coupables. On pretend, qu'à quelque prix que ce fut, il avoit resolu de les dégrader, & de les livrer à la merci des troupes de Raimond. En effet, il parut bien par sa conduite inhumaine envers eux, qu'il n'y avoit rien à attendre de lui que les dernieres rigueurs. Il voulut les faire examiner encore une fois, mais d'une façon bien plus terrible, puisqu'il ordonna de les mettre à la question. On ne sauroit rien imaginer de plus barbare que les tourmens qu'on leur fit souffrir. Le detail en fait horreur. Theodoric de Niem qui étoit present en a fait une Relation qu'on peut voir dans son Traité du Schisme. Cet Au-

(83) *Niem, ubi supr. c. 45.*

Auteur raporte, que le Neveu d'Urbain rioit à gorge deploiée, en regardant cet affreux ſpectacle ; & qu'Urbain lui-même pouvoit entendre les cris lamentables des Patiens d'un jardin où ils ſe promenoit, liſant l'Office à haute voix pour encourager les Bourreaux à bien faire leur devoir (84). An de J.C. 1385.

Le 15. de Janvier, le Pape fit venir au Château de Nocera tout le Clergé de ſa Cour, & les Laïques de la Ville & des Villages voiſins; & quand ils furent aſſemblés, il fit fermer les portes, afin que perſonne ne ſortît. Alors, il monta à une Tour très-haute, d'où il commença à prêcher au Peuple, qui étoit aſſis à terre, ſouffrant un grand froid. Le Pape parla très-long-tems & dit entr'autres choſes, que les Cardinaux priſonniers avoient conſpiré contre ſa vie, & qu'il l'avoit appris par Revelation. Que le Cardinal de Rieti, ſa Creature, mais depoſé & excommunié depuis long-tems, étoit l'Auteur de tous ces maux. Le Pape repreſenta encore ce qu'il avoit fait pour le Roi Charles, & pour ces Cardinaux, qu'il diſoit avoir tiré de la pouſſiere. Après ce Diſcours plein d'injures, le Pape, accompagné des Cardinaux qu'il avoit conſervés, fit dreſſer la Croix & allumer des Cierges, & il excommunia le Roi Charles, la Reine Marguerite ſa femme, l'Anti-Pape Clement avec ſes Cardinaux, l'Abbé du Mont-Caſſin, jadis Cardinal de Rieti, les ſix Cardinaux Priſonniers, & tous leurs Fauteurs. Il mit auſſi en interdit la Ville de Naples; &, en prononçant ces cenſures, lui & ſes aſſiſtans eteignirent les cierges, & les jetterent ſur le Peuple. Cette action excita un grand tumulte dans toute la Ville de Nocera & le Païs d'alentour; & les voleurs commencerent à faire des Courſes, & à depouiller ceux qu'ils pouvoient attraper. Le même jour quinzieme de Janvier après le Soleil couché, ils tuerent un Anglois Procureur d'un Clerc du Roi; ce qui effraia tellement tous les Anglois ſuivant la Cour, qu'ils plierent bagage & ſe retirerent à Caſtellamare au nombre de plus de ſix cens, mais ils furent pillés en chemin. Le Roi Charles aiant appris, que le 28. de Janvier, le Pape avoit réïteré l'excommunication contre lui & contre la Reine, il en fut fort indigné, & quatre jours après il envoia vers Nocera des troupes ſous la conduite de l'Abbé du Mont-Caſſin ſon Chancelier, qui commencerent à ruiner les Villages d'alentour, & prendre tous ceux qu'ils pouvoient du Parti du Pape (85).

Charles de Duras excommunié.

Le Roi Charles étoit ravi qu'Urbain lui eut fourni l'occaſion d'éclater. Il commença d'abord par de cruelles repreſailles, en mettant auſſi à la torture les Eccleſiaſtiques de l'obedience d'Urbain. Il en fit même noier quelques-uns dans la Mer, & tint les autres dans de dures Priſons. Enſuite, il aſſembla le Clergé de Naples, pour ſavoir ſi l'on devoit craindre l'interdit; &, après une longue deliberation, le Clergé repondit, que l'interdit n'avoit pas été porté canoniquement, & qu'il ne falloit pas le craindre. En conſequence

Charles attaque ouvertement Urbain.

(84) *Niem, ubi ſupr. c.* 50. 51. 52. *Theodoric de Niem, ubi ſupr. c.* 54.
(85) *Valſingham, ap. Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCVIII.* §. 22.

An de J.C. 1385.

quence de cette declaration, le Roi ordonna au Clergé de celebrer l'Office divin, ſous peine de priſon, & de confiſcation de tous biens. Quelques-uns en petit nombre ſe retirerent. Pluſieurs, principalement des Religieux, obéïrent au Roi, plutôt qu'au Pape; ce que l'Hiſtoire a remarqué comme un fait extraordinaire (86). Le Roi Charles, pour repondre, comme il diſoit en riant, à la Citation d'Urbain (87), comparut devant Nocera avec une groſſe Armée. Pendant que les Aſſiegez, peu agguerris, ſe defendoient mollement contre une attaque vigoureuſe, Urbain ſe ſervoit des Armes Spirituelles, avec un zele proportioné à ſa peur. Regulierement il excommunioit tous les jours quatre fois de ſa fenêtre l'Armée ennemie avec une Cloche, & un Cierge à la main. Il publia une Bulle, où il promettoit à ceux qui viendroient à ſon ſecours les mêmes indulgences qu'on accordoit à ceux qui alloient à la Conquête de la Terre-Sainte, & donnoit l'Abſolution à tous les Eccleſiaſtiques, qui tueroient ou qui eſtropieroient quelqu'un de ſes ennemis. On le voioit continuellement en prieres avec un certain Moine nommé Nicolas, qui lui relevoit courage par l'eſperance d'un prompt ſecours. Mais, pour ne pas negliger le moïens humains, il traita ſecretement avec les Genois, pour lui envoier dix Galeres, & les correſpondances ne lui manquoient pas pour avoir du ſecours par terre. Tout cela ne pouvoit s'executer que fort lentement. La Ville priſe, & la Fortereſſe preſſée vivement par dehors & affamée en dedans, Urbain alloit être livré à Charles, dont le deſſein étoit de le depoſer pour faire élire un autre Pape, qui lui fût favorable contre les prétenſions de Louis II. Duc d'Anjou. Mais, Urbain ſortit de ces embarras par une Entrepriſe des plus hardies, dont je differe le recit, pour ne pas déranger la datte des Evenemens.

Urbain eſt proſcrit.

Le Roi Charles, n'aiant rien à menager avec un Pape generalement odieux, fit publier à ſon de trompe dans ſon Armée, le 10. de Mai 1385. que quiconque livreroit Urbain VI. vif ou mort autrement que de mort naturelle recevroit auſſi-tôt dix mille florins d'or; & que quiconque procureroit ou favoriſeroit ſon evaſion publique ou ſecrete, de jour ou de nuit, ſeroit reputé rebelle & ennemi du Roi (88).

Lettre de quelques Cardinaux au Clergé de Rome contre Urbain.

Les Cardinaux, qui avoient quitté Urbain pour ſe retirer à Naples, écrivirent au Clergé de Rome une Lettre qui porte en ſubſtance: „ L'inſolen-„ ce & les mœurs deteſtables du Pape Urbain n'ont pas été la moindre „ cauſe du Schiſme qui dechire l'Egliſe. C'eſt contre nos avis qu'il a quit-„ té Rome pour venir en cette Ville de Naples; & il eſt tellement obſtiné „ & intraitable qu'il ſemble furieux. Il a fait arrêter ſix Cardinaux inno-„ cens, hommes de bon conſeil & de vertu ſinguliere, qui l'avertiſſoient „ charitablement de ſa conduite deraiſonnable, & s'oppoſoient à ſes injuſ-„ tices. Il les a fait, diſons-nous, arrêter ſous de faux prétextes, ce qui eſt

(86) *Niem, ubi ſupr. c.* 49. *Gobelin. Perſona, Coſmodr. ætat. VI. p.* 302. *Lib. X. c* 248.

(87) *Æneas Sylvius, in Blond. Decad. II.*

(88) *Vit. Pap. Aven. tom.* 2. *p.* 982.

„ eſt inoui dans tous les Siécles paſſez, empriſonner & tourmenter cruel- An de J. C. 1385.
„ lement. D'ailleurs, il a appellé près de lui quelques hommes puiſſans, qu'il
„ avoit juſtement condamnez pour Hereſie & pour Schiſme, leur a diſtri-
„ bué les threſors de l'Egliſe, même les vaſes ſacrés, & s'eſt mis lui-même
„ entre leurs mains. Enfin, étant averti pluſieurs fois par nous & par d'au-
„ tres de ſe corriger, & de faire ceſſer le Schiſme, il travaille plutôt à
„ l'augmenter; ce qui le rend ſuſpect dans la foi. Le voiant donc incorri-
„ gible, & ne pouvant plus le ſupporter en ſureté de conſcience, Nous
„ nous ſommes ſouſtraits de ſon obéïſſance; & aiant aſſemblé pluſieurs Pre-
„ lats, pluſieurs Docteurs en Theologie, & d'autres hommes de merite, tant
„ clercs, que Laïques attachez à la Cour, nous ſommes convenus unani-
„ mement qu'aucun des fideles ne doit plus obéïr au dit Urbain, & qu'il
„ faut au contraire lui reſiſter de toutes nos forces, & penſer ſerieuſement
„ à la Reformation & à l'Union de l'Egliſe. Pour cet effet, nous nous
„ propoſons d'aller bien-tôt à Rome avec quelques-uns de nos Confreres les
„ Cardinaux, qui ne ſont pas ici maintenant; & d'y pourvoir à tout ce
„ que deſſus, par les moïens convenables avec vous, & avec le Peuple Ro-
„ main. De plus, nous avons reſolu d'écrire aux Prelats, aux Rois, aux
„ Princes, & aux Peuples, pour les prier inſtamment d'envoier au plutôt à
„ Rome, où nous prétendons être alors, & y faire notre Reſidence conti-
„ nuelle, afin que par le Conſeil de leurs Envoiés & le vôtre, nous puiſ-
„ ſions remedier aux perils où l'Egliſe eſt expoſée, ſoit par la voie d'un
„ Concile general, ou autrement (89). „

Raymond des Urſins étoit entré dans Nocera, pour en tirer le Pape. Mais, les gens de ce Seigneur, gagnez par argent, l'avoient abandonné. Se voiant ſeul avec Urbain, il ſortit pour lui menager des ſecours. Il fit ſi bien en effet par ſes intrigues, qu'il engagea Thomas de St. Severin, Chef du Parti qui reſtoit à Louis d'Anjou, & Lothaire de Suabe Officier Allemand, à joindre leurs troupes enſemble pour tenter la delivrance du Pape, dans la vuë de ſuſciter des Affaires à Charles; car, d'ailleurs, ils reconnoiſſoient Clement pour le veritable Pape. Mais, tous les paſſages étoient ſi bien gardez par les troupes de Charles, qu'il n'y auroit pas eu moïen d'y penetrer, s'ils n'avoient gagné les Montagnards à force d'argent & de promeſſes. Aiant donc fait couper un chemin detourné dans la forêt, ils s'avancerent juſqu'au camp des Aſſiegeans, en taillerent les uns en piéces, mirent en fuite les autres, & entrerent dans la Ville, puis dans le Château qui ne pouvoit plus tenir. Ils enleverent Urbain avec ſes Cardinaux & le reſte de ſes gens, & le conduiſirent au travers de mille dangers dans un port entre Barlette & Trani, où étoient les Galeres de Genes (90). „ Ainſi, par un bizarre
„ jeu de la fortune, il ſe trouva qu'Urbain dût ſon ſalut aux Clementins,
„ qu'il avoit ſi ſouvent excommuniez comme Schiſmatiques, avec leſquels
il

Urbain ſort de Nocera.

(89) *Vit. Pap. Aven. tom. 2. p. 983.*
(90) *Gobelin Perſona, Coſmodrom. ætat. VI. p. 302. 307.*

An de J.C. 1385.

„ il ne vouloit pas que l'on eût aucun Commerce. Mais, comme ce ne „ fut que la seule néccessité qu'il eut de leur secours qui l'obligea de violer „ ses propres Loix; ce ne fut aussi que le seul desir de s'enrichir de son „ Thresor, qui fit que ceux-là même qui tenoient son Adversaire pour vrai „ Pape, & lui pour un Intrus, devinrent ses Liberateurs. Tant l'interêt „ a de pouvoir sur l'Esprit des hommes, pour suspendre toute leur haine „ & toute leur inimitié, dans le tems qu'ils esperent de tirer reciproque- „ ment de leur ennemi l'avantage & le bien qu'ils en attendent (91). „

Particularités de la Fuite du Pape.

Voici maintenant quelques Particularités curieuses de la Fuite du Pape. 1. Raimond des Ursins mena le Pape & sa suite, par des Montagnes très-hautes, & presque impraticables, & les mit dans la plaine de Salerne; & comme les ennemis en grand nombre les suivoient continuellement, Raimond les fit charger par ses Allemands si vigoureusement, que plusieurs demeurerent sur la place, & les autres fuiant en confusion arriverent à Naples le lendemain. 2. Le Pape Urbain faisoit porter de grandes richesses: mais, il perdit beaucoup de joiaux & de meubles précieux; parce que plusieurs des Bêtes qui en étoient chargées tomboient dans les Montagnes, & la poursuite des ennemis ne donnoit par le tems de les relever. 3. Le Pape menoit aussi avec lui ses Prisonniers, c'est à dire les six Cardinaux & l'Evêque d'Aquila, & les faisoit marcher à cheval près de sa personne, toujours bien gardez. Mais l'Evêque ne pouvoit pas aller aussi vite que vouloit le Pape, parce qu'il avoit un mauvais cheval, & qu'il n'étoit pas remis des rigueurs de la Torture. Le Pape, aussi soupçonneux que cruel, crut qu'il retardoit exprès pour s'evader, & entra en telle furie, qu'il le fit tuer par des soldats de Clement, qui, lui aiant donné plusieurs coups, le laisserent mort & sans sepulture (92). 4. Le Pape Urbain étant campé près de Salerne, les François de son escorte delibererent, s'ils le livreroient à Clement VII. qu'ils reconnoissoient pour Pape. Ils croioient en tirer une grande somme d'argent, & ne voioient pas qu'Urbain fut en état de païer ce qu'il leur avoit promis. Mais Raimond de Beaucio, qui commandoit toute l'Armée, les rassura, & les retint avec les Italiens & les Allemans, fideles à Urbain, qui trouva moïen de païer comptant onze mille florins d'or, & donna des suretés pour vingt six mille. Afin de faire ce paiement, Urbain, n'aiant point d'argent monnoié, fut obligé de mettre en pieces sa Vaisselle (93). Cependant, les Galeres que les Genois lui avoient promises étant arrivées, il s'embarqua & passa en Sicile, où il étoit reconnu. A Messine, il fit lire publiquement les Bulles qu'il avoit fulminées contre Charles de Duras; & à Palerme, les gens de sa Cour se fournirent de vivres, dont ils avoient grand besoin: après quoi le Pape se rembarqua pour Genes, où il arriva le 23. de Septembre.

L'an-

(91) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. III. p. 218. 219.*

(92) *Niem, de Schism., Lib. I. c. 54. 56.*

(93) *Gobelin Persona, ubi supr. ap. Rainald. an. 1385. §. 7.*

L'année ſuivante, Urbain fut delivré d'un puiſſant ennemi, par la mort de Charles de Duras. Ce Prince fut aſſaſſiné en Hongrie, par la trahiſon d'Elizabeth, veuve de Louis le Grand, Roi de Hongrie. Les Grands de ce Roiaume avoient appellé Charles de Duras à la Couronne, & l'avoient reconnu pour Roi, au prejudice de Marie fille de Louis, pour en eloigner Sigiſmond, qui devoit epouſer cette Princeſſe (94). On dit qu'Urbain VI. reçut avec joie la nouvelle de cette mort, & qu'il regarda avec un plaiſir extrême le ſabre encore ſanglant avec quoi Blaiſe Forgach, Gentilhomme apoſté par la Reine Elizabeth, tua ce Prince en trahiſon (95).

An de J.C. 1386.

Mort de Charles de Duras.

Cependant, tout le monde s'intereſſoit pour la delivrance des ſix Cardinaux Priſonniers. La Republique de Genes, & le Duc de Milan, intercederent inutilement pour eux. Après les avoir longtems tenus dans les fers, Urbain, las de les trainer avec lui par-tout où il alloit, les fit enfin mourir cruellement. On a parlé diverſement du genre de leur ſupplice. Pluſieurs ont ecrit, qu'il les fit jetter dans la Mer enfermez dans des ſacs: d'autres ont dit qu'il les fit etrangler ou décapiter en Priſon; ajoutant qu'il fit conſumer leurs corps dans une foſſe remplie de chaux vive, au milieu de ſon Ecurie (96). Tous les ſiecles trouveront etrange, qu'un Pape fugitif, ait oſé faire de telles executions dans le lieu de ſon azyle. Il n'y eut que le ſeul Cardinal de Londres, Adam Eſton, auquel il donna la vie & la liberté, ſous la caution d'un Clerc de la Chambre, & aux preſſantes inſtances que lui en fit le Roi d'Angleterre; car, il n'oſa refuſer cette grace au Roi Richard, de crainte que ce Prince irrité du refus ne quittât ſon obedience (97). Cette conduite d'Urbain alienoit de lui ſes plus affidez. Le Cardinal Pile de Prat, Archevêque de Ravenne, & Gouverneur de Corneto, & le Cardinal Galeot Tarlat de Pietra Mala, l'abandonnerent alors, pour aller joindre Clement à Avignon. On dit que le premier, avant que de s'embarquer, brula publiquement ſon chapeau dans la grande Place de Pavie, en préſence du Duc Jean Galeaz, qui ſuivoit le Parti de France, & qu'il fit ce qu'il pût pour retirer les Italiens & les Allemans de l'obedience d'Urbain (98).

Fin des Cardinaux Priſonniers.

Clement VII. ne s'oublioit pas. La conduite qu'il tenoit, pour ſe ſoutenir, n'étoit, à certains egards, ni moins violente, ni moins artificieuſe, que celle d'Urbain. Il faut reprendre les choſes de plus haut. Clement VII. étant encore à Fondi avec ſes Cardinaux, l'Empereur Wenceſlas, & Louis Roi de Hongrie, lui avoient envoié des Ambaſſadeurs, pour le prier de reconnoître Urbain VI. qui étoit regardé comme le Pape legitime par toute l'Egliſe, & auquel il avoit lui-même donné ſa voix, afin d'etein- dre

Conduite de Clement VII.

(94) *Jo. Thurocz. p.* 110. 111. *&c. Bonfin. p.*360.
(95) *Poge, apud Felinum Sandeum, de Regib. Siciliæ, p.*361.
(96) *Boninſegn. lib.* 4. *Blondo,* 2. *Decad. Naucler, Generat.*47. *Niem, ubi ſupr. c.* 61. *Gobelin Perſona, ubi ſupr.*
(97) *Niem, de Schiſm. lib. I. c.* 57.
(98) *Gobelin Perſona, ubi ſupr.*

An de J C. 1386.

dre un schisme qui commençoit à se former. Au lieu d'ecouter ces Ambassadeurs, il les fit maltraiter cruellement, & les retint long-tems en Prison comme des Malfaiteurs. Cette conduite violente attacha plus que jamais ces Princes au Parti d'Urbain. Ils lui donnerent du secours contre Clement. Nous avons vû, que l'Armée, que ce dernier avoit en Italie, fut battuë par les secours qu'on avoit fournis à Urbain. Les Clementins en furent chassez. Urbain deposa & mit en Prison les Cardinaux de son Competiteur à Naples, où ils furent traitez fort durement (99). Il est certain que Clement n'étoit rien moins que ce que signifie ce nom, qu'il voulut prendre à son Election. Baluze a fait ce qu'il a pû, pour le faire passer pour un Prelat d'une grande douceur; mais il paroit par l'Histoire Florentine de Pogge, que pendant sa Legation en Italie sous Gregoire XI. il se conduisit moins en Cardinal & en Legat du Pape, qu'en Brigand & en Bourreau (100).

Ses Exactions.

Ce fut encore une grande imprudence à lui, & une funeste marque de sa Tyrannie, d'exiger, comme il fit, des sommes exhortitantes sur les revenus des Eglises & des Benefices de France, pour en enrichir ses 36. Cardinaux & ses autres Creatures (1). On prétend même qu'il fut l'Inventeur des Graces expectatives, des Reservations, des Annates, & de toutes ces Impositions onereuses qui causerent tant de desordres dans la suite. Au moins est-il certain, qu'il poussa les choses à cet egard beaucoup plus loin, que n'avoient fait Boniface VIII. & Jean XXII. C'est sur quoi il faut entendre le Moine Anonyme de St. Denys, suivant la Traduction de Mr. Le Laboureur: „ On jouissoit paisiblement sous Urbain du pouvoir de l'Election, „ pour la Promotion des Sujets capables des premieres Dignitez de l'Etat „ Ecclesiastique, & le Droit de Presentation & de Collation étoit conservé aux Patrons & aux Ordinaires des Dioceses, dans l'occasion des Vacances de toutes sortes de Benefices: mais, sous Clement, c'étoit tout au „ contraire, au grand préjudice, & au dommage d'une infinité de personnes de merite. Il renversoit, par la souffrance du Roi, & des grands „ du Conseil, toutes les Libertez & l'Usage ancien des Eglises du Roiaume: il accabloit leurs Revenus de Decimes continuellles, & ce qu'elles „ avoient de reste, ne servoit qu'à combler les Thresors, & à grossir „ les Monnoyes de la Chambre Apostolique & du College d'Avignon. Les „ trente six Cardinaux, qui le composoient, avoient des Procureurs par-tout, „ garnis de Bulles expectatives, qui étoient en embuscade de tous côtez „ pour decouvrir s'il vaqueroit quelques gros Benefices dans les Eglises Cathedrales ou Collegiales, quelques Priorez conventuels, ou quelques Offices Claustraux, dans les Abbayes, ou bien quelques Commanderies de „ la dependance des Maisons Hospitalieres, qui fussent de quelque consideration,

(99) *Niem, ubi supr. c. 16.*

(100) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. I. p. 31.*

(1) *Duboulai, Hist. Universit. Paris. sæc. 6. p. 553.*

„ ration, pour en prendre aussitôt possession au nom de leurs Maîtres, An de J.C. 1386.
„ sans s'enquerir d'autre chose que de ce qu'ils pourroient valoir, portez
„ en Avignon. Pour mieux autoriser cet Abus, le Pape lui-même, au
„ mepris des Decrets des Sts. Peres, ou bien sans y avoir egard, retenoit
„ indifféremment à sa disposition toutes les plus grandes Dignitez des
„ Chapitres après les Episcopales. Il ne consideroit pas que leur revenu
„ étoit affecté à la nourriture tant corporelle que spirituelle du Troupeau
„ du Seigneur, & à l'entretien de la Hierarchie Ecclesiastique; qu'il ne
„ lui appartenoit point, & qu'il lui étoit encore moins permis, d'attirer &
„ de convertir à l'utilité seule, & au profit de ses Cardinaux, ce qui étoit
„ assigné pour le bien commun & pour l'entretien de tout le Clergé. Ces
„ Cardinaux possedants par ce moien tout ce qu'il y avoit de riches Bene-
„ fices dans toute l'étenduë du Roiaume dont on ne sauroit nombrer le re-
„ venu, il arrivoit encore que l'un succedoit à l'autre dans la vacance; si
„ bien que tous les Titres Ecclesiastiques auroient été sans aucune fonc-
„ tion, confondus sur peu de têtes, si, pour s'exempter de la honte d'un
„ si juste reproche, ils ne se fussent avisez de les ressuciter en fantôme;
„ c'est que, pour cacher le nombre des Benefices qu'ils tenoient, ils les
„ donnoient à pension; mais on se serviroit plus proprement du mot de
„ ferme, puisque le plus souvent elle excedoit les fruits, & que ces lâches
„ & malheureux fermiers étoient le plus souvent contraints d'abandonner
„ le Benefice & l'Office divin tout emsemble, pour aller chercher leur
„ vie hors de leur profession. S'il mouroit quelque Evêque, on ne voioit
„ autre chose en Campagne que Collecteurs, ou Sous-Collecteurs de la
„ Chambre Apostolique, pour se saisir de ce qu'ils avoient acquis en meu-
„ bles, quoiqu'ils dussent vraisemblablement appartenir à leurs heritiers,
„ ou en tout cas à leurs Executeurs Testamentaires; & il n'étoit pas même
„ permis de les emploier aux reparations les plus nécessaires de leurs Mai-
„ sons. Et afin qu'il n'y eut point d'Etat, où l'on pût être à couvert de
„ leurs rapines, ces Officiers de la Chambre inventoient de nouveaux pré-
„ textes, pour tirer sous un nom, ce qui manquoit à un autre. Ils re-
„ cherchoient les devoirs & les arrerages non payez, & après avoir mis
„ les personnes sous le pressoir, ils saisissoient encore la temporalité des
„ Monasteres. Après la mort des Abbez, ceux qui succedoient ne pou-
„ voient subvenir à la subsistance de leurs Religieux du peu qui leur re-
„ stoit, & il falloit vendre ou engager pour peu d'argent les ornemens, &
„ l'argenterie de leurs Eglises, pour se tirer de la mendicité. Ces mêmes
„ Collecteurs prenoient encore les fruits de la premiere année de tous les
„ Benefices de France vacans par Resignation, par permutation, ou au-
„ trement, soit qu'ils fussent en Regale, & qu'ils appartinssent, au Roi,
„ ou à quelque Patron particulier: & de ces nouveautez, il arrivoit
„ des inconveniens trés-considerables; car, l'intention des Rois &
„ des Fondateurs étoit frustrée, le service de Dieu negligé par-tout, la
„ devotion refroidie, le Roiaume epuisé d'argent, & plusieurs Ecclesiasti-

An de J.C. 1386.

„ ques, faute de subsistance, contraints d'abandonner les Lieux de leur „ Residence, & de se rendre vagabonds par le Monde. D'autre part, les „ Ecoles du Roiaume, auparavant si florissantes, & si souvent remplies de „ personnes illustres qu'on appelloit au Gouvernement de l'Etat, étoient „ delaissées comme inutiles, & à la reputation, & à la Fortune des gens „ de Lettres & de Vertu. L'Université de Paris, cette excellente nourrice „ de tous les arts liberaux, n'avoit que des larmes, au lieu de lait, pour ses „ Enfans; & elle avoit encore le regret de voir ceux qu'elle avoit elevez „ avec tant d'esperance, contraints de changer de Patrie, faute d'un bon „ Pere qui prit soin de les assister, & d'aller chez les Etrangers deplorer „ le malheur & la honte de leur Nation (2). „

Etat du Roiaume de Naples.

Dès que Clement VII. eut appris la mort de Charles de Duras, il renvoia à Naples Otton Duc de Brunswick, qui l'étoit allé trouver à Avignon. Comme ce Prince étoit fort cheri des Grands & de la Noblesse du Roiaume, à cause de ses grandes qualitez, il y fut reçu à bras ouverts. Il se joignit au Comte de St. Severin, qui s'étoit deja fait declarer Vice-Roi sous le jeune Louis II. Duc d'Anjou, qu'il avoit fait proclamer Roi en même tems que la Reine Marguerite avoit fait la même chose à l'egard de Laislas, ou Lancelot son fils, agé de dix ans. Ce dernier eut pû s'y soutenir, si Urbain eut voulu lui donner les secours que la Reine lui demandoit avec de pressantes instances, aussi bien que les Florentins, & quantité de Villes d'Italie, qui s'intéressoient fortement pour elle. Cette Princesse, pour le flêchir, rendit même la Liberté à son neveu Butillo, & le lui envoia en Ambassade. Mais ce Pontife étoit si animé, qu'il ne voulut pas même qu'on donnât la sepulture à Charles de Duras. Il redoubloit sans cesse ses Anathêmes contre la memoire du Pere, contre la Reine, contre le fils, & contre toute sa Race. Par sa conduite imprudente, & infatué de l'ambitieux dessein de faire passer le Roiaume de Naples dans sa famille, il donna le tems au Parti Angevin de se fortifier & de prendre le dessus. Comme il pretendoit que le Roiaume de Naples étoit devolu à l'Eglise Romaine, par l'excommunication de Charles de Duras, après avoir lentement assemblé ses Troupes aux environs de Sessa, il se mit en devoir de chasser & Louis d'Anjou, & Ladislas, pour s'en mettre lui-même en possession. C'est ce qui paroit par sa Croisade publiée à Luques au mois d'Aout de cette année. Mais, il n'étoit plus tems. L'Armée d'Otton & de St. Severin étoit de beaucoup superieure à la sienne. Les Napolitans, s'étant declarez pour eux, avoient chassé les Urbanistes, & reconnu Clement (3).

Artifice de Clement VII.

Urbain VI. étoit encore à Genes, lorsque Clement VII., non content de le pousser avec succès par les Armes, s'avisa de ce Stratageme, au raport de Gobelin Persona. Il envoia à Genes un certain François, qui, sous l'ha-

(2) *Moine de St. Denys, Hist. de Charles VI. Liv. I. c. II.*

(3) *Niem, de Schism. Lib. I. c. 64. 65. Rainaldi, an.* 1386. §. 2. *Summonte, Lib* 4. *Hect. Pign. Diar. MS.*

l'habit d'Hermite contrefaisoit le Prophete. Cet homme, qu'une longue barbe & un grand air d'humilité rendoit venerable, fut présenté à Urbain en presence de plusieurs Prelats, & lui tint ce Discours en François, protestant qu'il ne savoit pas le Latin: „ Seigneur, je viens à vous, pour vous decla-„ rer ce que Dieu m'a revelé touchant l'Union de l'Eglise. Il y avoit quin-„ ze ans que j'etois en meditation dans un Desert, lorsque j'appris par une „ Revelation celeste, que Notre Saint Pere Clement étoit le vrai Pape & le „ Vicaire de Jesus-Christ, & que vous étiez un faux Pontife. C'est pour-„ quoi je vous adjure de renoncer au Pontificat, pour rendre la Paix à l'E-„ glise, & pour votre propre salut. „ Urbain lui aiant demandé comment il savoit que cette Revelation étoit divine, il n'en pût donner aucune preuve, mais il offrit son corps à la Torture, s'ils se trouvoit qu'il fut un Imposteur. Pendant qu'il parloit, Urbain apperçut, qu'il portoit au doigt une Bague où étoit enchassée une Pierre précieuse, & s'imaginant que ce pouvoit être une espece d'*Urim* & de *Thummin*, Ce n'est pas la coutume, dit-il, que les Hermites portent des Bagues. D'où vous vient celle-ci? C'est, dit-il, un Present que m'a fait le Très-Saint Pere Clement. Urbain, s'étant fait donner cette Bague, la mit entre les mains d'un homme, qui se piquoit de Necromancie. Cependant, l'Hermite & ses gens furent mis en prison, & puis à la question, où il avoua que sa prétendue Revelation étoit une Suggestion du Diable. Le Pape auroit satisfait sa cruauté naturelle, en faisant mourir cet Imposteur, sans l'intercession de quelques Prelats François dans les interêts d'Urbain, qui lui representerent, qu'on pourroit bien user en France de represailles contre ce qu'il pouvoit y avoir de Partisans, parce qu'ils savoient bien que c'étoit un homme de distinction, & appuié du Roi de France. Il en fut done quitte pour perdre sa Barbe, & pour se retracter publiquement & reconnoître qu'Urbain étoit le seul Pape legitime. Après quoi, on lui rendit la Liberté & sa Bague. Le Pape consentit même qu'il s'en retournât en France travailler à l'Union (4).

An de J.C. 1386.

Du reste, la bonne fortune de Clement VII. ne s'arrêta pas au recouvrement du Roiaume de Naples. Comme le Pape Urbain s'étoit rendu fort odieux par le massacre des Cardinaux, il faisoit chaque jour des pertes considerables. Plusieurs Villes d'Italie s'étoient declarées pour Clement à l'exemple de Boulogne, dont le suffrage étoit alors d'un très-grand poids. Les Rois de Navarre & d'Arragon embrasserent la même obedience, *par le consentement unanime de tous les ordres: desorte que presque toute l'Espagne suivoit le Parti* (de Clement VII.) *par les soins, le credit, & l'autorité de Pierre de Lune, d'Arragon, Legat du Pape en Espagne* (5). Clement voulut profiter de cette desertion. Il envoia le Cardinal d'Aigrefeuille en Allemagne, pour detacher, s'il étoit possible, les Allemans de l'obedience d'Urbain. „ Ce qui servit encore à fortifier son Parti contre celui de son competi-teur

An de J.C. 1387.

Le Parti de Clement se fortifie.

(4) *Gobelin. Persona, Cosmodr. Ætat. VI. p.* 308.

(5) *Bellegarde, Hist. Generale d'Espagne, tom.* 3. *p.* 316.

An de J.C. 1387.

„ teur . . . . . fut le zele qu'il témoigna en même tems, avec beaucoup „ d'adresse, pour la Paix de l'Eglise. Car, suivant en cela les avis & pressantes exhortations de l'Université de Paris, qui le sollicitoit continuellement de travailler à cette Paix, il envoia par-tout des Legats & des „ Nonces, proposer de sa part la Convocation d'un Concile, au jugement „ du quel il protestoit qu'il étoit prêt de se soûmettre: ce que neanmoins, „ au commencement du Schisme, il avoit refusé, lorsqu'Urbain proposoit „ la même chose; & maintenant, tout au contraire, Urbain n'y voulut pas „ entendre (6). „ En effet, pendant qu'Urbain étoit à Lucques, il lui vint une Ambassade de Princes & de Prelats d'Allemagne le prier de s'unir avec Clement pour donner la Paix à l'Eglise. Mais Urbain, toûjours inflexible, soutint qu'il étoit le vrai Pape, & qu'il ne vouloit point mettre son droit en compromis. Cette obstination ne contribua pas peu à refroidir en Allemagne plusieurs de ses Partisans, qui croioient que Clement étoit mieux intentioné pour la Paix. Dans ces circonstances, le grand Maître de Rhodes se declara pour Clement VII. ce qui fut, sans doute, d'un très-grand poids, pour rendre plus considerable l'obedience de ce Pape. Il arriva encore un Evenement qui lui fut fort favorable; c'est la mort de Pierre de Luxembourg, Evêque de Mets & Cardinal. Il mourut en grande odeur de Sainteté, dans sa quatre-vingt & unieme année. On eut soin de faire éclater quantité de Miracles à son sepulchre, & l'on debita entr'autres Prodiges, que quarante deux morts y ressuciterent. Le Peuple credule, qui se laisse prendre facilement à ces appas grossiers, ne pouvoit s'imaginer qu'un si grand Saint, un Saint distigué par des Miracles egaux à ceux de Jesus-Christ, fût un faux Cardinal, ni que par consequent Clement, qui l'avoit créé, fût un faux Pape (7). Voilà la Logique du Vulgaire. Il suppose comme prouvez des faits visiblement faux, & il en tire à vue de païs des Consequences aussi fausses que le Principe d'où elles emanent. Je fais cette Remarque, parce qu'il y a tout lieu de douter des Miracles attribuez à Pierre de Luxembourg, comme il paroit par un Discours que Pierre d'Ailli tint à Clément VII. pour l'engager à canonizer ce Cardinal (8).

Maux & Remedes du Schisme.

Il étoit impossible que les choses demeurassent long-tems dans une situation si violente. Jamais Schisme ne produisit plus de fureurs reciproques. Les Concurrents, non contens de se poursuivre par des Anathemes réïterez, desoloient l'Europe & sur-tout l'Italie, avec leurs Armées, & celles de leurs Partisans. Ce n'étoit par-tout que trahisons, qu'emprisonnemens, que massacres, qu'assassins, que combats furieux, que brigandages & pirateries. Cette division avoit allumé des guerres intestines dans tous les Etats de la Chrêtienté. Car, dans ceux où l'un des Concurrens étoit le plus generalement reconnu, il y avoit toujours quelque Ville, ou quelque Communauté qui

(6) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. III. p. 233. 234.*

(7) *Niem, de Schism. Lib. I. c. 66.*

(8) *Du Boullai, Hist. Universit. Paris. tom. 4. Sec. VI.*

qui tenoit pour l'autre, & souvent on étoit partagé dans une même Ville & dans une même Maison. De sorte que personne ne pouvoit trouver de repos & de sureté nulle part. D'ailleurs, les consciences étoient troublées par l'incertitude où l'on étoit sur le vrai Chef de l'Eglise, & de quel côté on rendoit à Dieu un Culte legitime. La fureur avoit éteint les sentimens de la pieté. Mais, la grande difficulté étoit de trouver des remedes à ces maux extrêmes. On s'empressoit à les chercher dans toute l'Europe, & les Papes étoient ceux qui y pensoient les moins. Il n'y avoit alors que trois Voies de procurer la Paix à l'Eglise. C'étoit, ou que l'un cedât à l'autre, ou qu'on entrât dans la discussion du Droit pour prononcer en faveur de celui qui paroitroit avoir la justice de son côté, ou qu'enfin ils cedassent tous deux pour en élire en un troisieme. L'Université de Paris se declara pour ce dernier expedient, & le fit proposer aux deux Papes. Clement repondit, qu'il se soumettroit à l'Autorité d'un Concile œcumenique, & même qu'il cederoit, si l'Eglise le jugeoit à propos. Urbain n'y voulut point entendre, quelques instances qu'on lui en fit de toutes parts (9).

An de J.C. 1387.

Avis des Florentins sur le Schisme.

Au mois de Novembre de cette année (1387.) le Pape Clement envoia une Ambassade solemnelle à Florence, où elle fut reçue avec honneur. Mais, avant que de donner audience, les Magistrats consulterent Louis Marsile, Docteur en Theologie de l'Ordre des Hermites de St. Augustin, homme de sainte vie & de grande reputation, qui leur dit: *Vous pouvez les ecouter. Si ce qu'ils proposeront est utile à la Chrêtienté, on l'executera. Si c'est le contraire, vous les congedierez.* Les Ambassadeurs prierent la Republique de travailler à la Convocation d'un Concile Universel, où l'on decidât lequel des deux concurrens étoit le vrai Pape. Si le Concile déclaroit que c'étoit Clement, il offroit de faire Urbain Cardinal. Si Urbain étoit jugé Pape legitime, Clement se remettoit entierement entre ses mains pour disposer de lui, comme il lui plairoit. Les Envoiez louoient fort les Florentins & leur faisoient de grandes offres, entr'autres que Clement les feroit ses Vicaires dans les terres de l'Eglise de leur Voisinage, dont les revenus seroient gardés en sequestre par les Florentins, jusqu'à ce que la Cause fut decidée par le Concile. Les Magistrats de Florence, après une mûre Deliberation, repondirent: „ Il ne nous paroît pas qu'il nous convienne de traiter du Concile, c'est aux Rois & aux Princes plus puissans que nous, & nous les „ en solliciterons. Quant à l'obedience & l'adhesion à un Pape, nous ne „ prétendons point nous separer de celui que nous avons reconnu jusqu'à „ present (c'étoit Urbain), jusqu'à ce que l'Eglise, ou le Concile, en ait „ autrement decidé. „ Ils renvoierent ainsi les Ambassadeurs de Clement VII (10).

Urbain à Rome.

Urbain soutenoit toûjours, que le Roiaume de Naples lui appartenoit, & ne comptoit pour Rois, ni Louis d'Anjou, ni Ladislas. Voulant donc s'y ache-

(9) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. I. §. 44. p. 50.*

(10) *Antoninus Florent. tom. 3. p. 404.*

An de J.C. 1387.

acheminer, il partit de Perouse vers la mi-Août, avec une Armée pour aller à Narni : mais, il n'étoit qu'à dix mille de Perouse, quand le mulet qu'il montoit fit un faux pas, & tomba rudement à terre avec le Pape, qui se trouva blessé en plusieurs endroits, ensorte qu'il ne pouvoit plus aller à cheval. Il ne voulut pourtant pas retourner à Perouse; mais, il se fit porter à Tivoli. Comme il y fut arrivé près d'un pont, & qu'il y vouloit passer la nuit, plusieurs Romains le vinrent trouver, le priant instamment de revenir à son Siege : mais, voiant qu'ils n'y gagnoient rien, ils s'en allerent. Le Pape passa outre, & se fit porter par la Campanie jusqu'à Ferentino. Mais, comme l'argent lui manquoit pour paier ses troupes, & que l'hyver approchoit, il lui fallut, bon gré, mal gré, revenir à Rome, où peu de gens vinrent au devant de lui, & il y fut reçu avec peu d'honneur. Il y entra au commencement d'Octobre (11).

An de J.C. 1389.

Mort d'Urbain VI. son Caractere.

Le Pape Urbain passa tranquillement à Rome le peu qui lui restoit à vivre; car, sur la fin de l'an 1389. il y mourut, ou de vieillesse, ou de poison. Il étoit agé de soixante & douze ans : & son Pontificat avoit été prodigieusement traversé d'inquietudes & de fatigues. Theodoric de Niem, qui étoit alors auprès de lui, temoigne que beaucoup de gens soupçonnoient qu'il avoit été empoisonné. Il se sert d'une expression equivoque (*sumpto veneno*) qui peut signifier qu'Urbain s'étoit empoisonné lui-même. Quoiqu'il en soit, cette mort repandit une joie presque universelle, & elle ne fut guere pleurée que des Parens & des Creatures du Pape, mais sur-tout de son Neveu Prignano, qui perit miserablement dans la suite (12)., „ Son humeur terrible l'aiant rendu très-odieux, quoiqu'on ne puisse nier, qu'il „ n'ait eu beaucoup de bonnes qualitez, & sur-tout un très-grand amour de „ la chasteté, joint à une vie très-austere, avec une extrême horreur du „ Luxe & de la Simonie, qu'il bannit (dit-on) de la Cour de Rome, „ par la justice exacte qu'il en fit, & par ses exemples. Son indigne & „ brutal Neveu, qui fut cause de tant de desordres, par cette aveugle passion que son Oncle eut de l'aggrandir, jusqu'à le vouloir porter sur le „ Thrône, tomba quelque tems après entre les mains de ses ennemis, qui le „ contraignirent de racheter sa Liberté, par la perte de tous ses biens (13). „ Pour connoître à fond le Ccaractere d'Urbain, il faut rapprocher de ce passage un autre endroit du même Auteur, qui en est fort eloigné dans le Livre, où je le lis en ces termes : Urbain, dit le P. Maimbourg, „ étoit d'une „ taille beaucoup au dessous de la mediocre, étant gros & replet, d'une „ complexion forte & robuste, aiant le teint fort bazané, les yeux pleins „ de feu, le naturel extrémement ardent, l'esprit vif, & qu'il avoit cultivé par une grande assiduité à l'Etude, qui l'avoit rendu très-capable, „ particulierement dans la Science du Droit & des Canons de l'Eglise, des „ usages & du stile de la Cour de Rome; ce qui fut cause, qu'on lui fit exercer

(11) *Niem, ubi supr. c. 69.*
(12) *Ibid.*
(13) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. III. p. 249. 250.*

„ cer la Charge de Chancelier en l'absence du Cardinal de Pampelune, qui „ étoit demeuré à Avignon. Et sur-tout il s'étoit acquis la reputation de „ grand homme de bien, par beaucoup de vertus qu'il avoit fait hautement „ eclater en sa conduite, avant qu'il fut Pape; paroissant extremement „ humble, modeste, retenu, ami des gens de Lettres & de vertu, devot, „ mortifié, portant jour & nuit le cilice, jeûnant tout l'Avent, & depuis „ la Sexagesime jusqu'à Pâques, & fort zelé pour la gloire de Dieu & le „ bien de l'Eglise, qu'il recommandoit avec empressement, à chaque „ Cardinal en particulier, d'avoir uniquement devant les yeux dans l'E- „ lection qu'on feroit d'un Pape. „ Je trouve ailleurs, que tous les soirs, après qu'il étoit couché, il se faisoit lire la Bible jusqu'à ce qu'il s'endormit, & qu'il ne perdoit jamais de tems (14). „ Mais, aussi-tôt qu'il fut „ sur le Thrône, il se fit un si prodigieux changement dans sa vie avec ce- „ lui de sa fortune, qu'il parut tout un autre homme, étant devenu en ef- „ fet superbe, arrogant, ambitieux, imprudent, colere, feroce, empor- „ té, vindicatif, inéxorable, & severe jusques à des excès de cruauté qui „ font horreur: de sorte que, passant ainsi tout à coup d'une extremité à l'au- „ tre, il donna lieu de croire, ou qu'il n'avoit jamais eu les vertus avoit „ fait paroître en sa conduite, avant son exaltation; ou que la même for- „ tune, qui l'avoit elevé si haut, les lui avoit fait perdre en un moment, „ lorsqu'elles lui étoient le plus néceſſaires, pour s'y maintenir avec hon- „ neur & sureté. C'est ainsi que les vices que l'on avoit cachez, par une „ fine hypocrisie, pour arriver à la fin qu'on se proposoit, se produisent „ presqu'aussitôt qu'on y est parvenu; & pour les apparences de vertu dont „ on les avoit couverts avec beaucoup d'artifice, elles se dissipent en mê- „ me tems qu'on croit n'avoir plus de sujet de se contraindre, quand on „ a ce qu'on prétendoit (15). „

An de J.C. 1389.

Tandis qu'on se rejouissoit à Rome de la mort d'Urbain VI. le Roi de France alloit à Avignon visiter le Pape Clement. Il fut reçu avec grande solemnité par le Pape & toute sa Cour; & ils avoient grand sujet de s'en rejouïr, car le Roi étoit le principal appui de cette obedience (16). D'ailleurs, le Pape souhaitoit passionement sa presence, & il avoit même cherché des raisons ou des prétextes pour l'attirer à Avignon, pour faire voir à toute l'Europe qu'il étoit très-bien dans l'esprit de ce Prince; quoique trois ou quatre ans anparavant il eut eu avec lui un assez facheux Demêlé, au sujet des exactions insupportables que l'on faisoit en France sur les Benefices, par Ordre du Pape.

Le Roi de France à Avignon.

Voici le fait, dans les termes du Sr. Maimbourg. „ Comme Clement „ (VII). n'avoit que la France d'où il pût tirer dequoi fournir aux excessives depenses, que lui & ses trente-six Cardinaux, auxquels il n'osoit „ rien refuser, faisoient à sa Cour, il avoit envoié dans le Roiaume l'Abbé

Demelé du Roi avec le Pape Clement.

(14) *Vitæ Pap. Aven. p.* 938.

(15) *Maimbourg, ubi supr. Liv. I. p.* 37. 38. 39.

(16) *Vitæ Pap. Aven. tom. I. p.* 523. 1377. *Froissard, Liv.* 4. *c.* 4.

An de J.C. 1389.

„ bé de St. Nicaise, pour y lever la moitié des Revenus de tous les Benefices, „ avec ordre d'en priver ceux qui entreprendroient de s'y opposer. Cet „ Abbé, sans avoir presenté sa Commission aux Gens du Roi, comme il le „ devoit faire, commençoit deja à l'executer en Normandie avec gran- „ de rigueur, lorsque l'Université de Paris, qui s'interessoit toûjours pour „ le bien public, & pour celui de ses Suppôts, que l'on ruinoit par cette „ exaction, s'en plaignit au Roi, & fit voir en plein conseil que le Pape „ n'avoit aucun Droit de la faire. Sur cela, l'on chassa l'Abbé, & le „ Roi fit un Edit, portant defense de transporter ni or, ni argent, hors „ du Roiaume; avec ordre de saisir tous les Benefices, d'en mettre les „ fruits sous la main du Roi, pour en emploier un tiers aux reparations, „ l'autre à paier les charges, & le troisieme à l'entretien de ceux qui pos- „ sedoient ces Benefices. Ensuite, le premier President de Paris, Arnaud „ de Corbie, fut, de la part du Roi, remontrer au Pape la justice des „ plaintes de l'Université, le suppliant au reste de ne songer plus à faire „ de pareilles entreprises; ce que Clement promit. Mais, comme une ac- „ tion de cette force pouvoit faire croire, que le Roi étoit fort refroidi en „ son endroit, ce qui eut été capable de lui nuire, il fit tout ce qu'il pût „ depuis ce tems-là, pour detruire cette creance, en s'attirant l'honneur „ de cette Visite Roiale (17). „

Entrevuë du Pape & du Roi.

Ils se virent de la meilleure amitié du Monde. Voici ce qui se passa dans cette Entrevuë, au raport de Jean Juvenal des Ursins: „ S'en veint le „ Roy jusques au Palais, entra dedans, & jusques au lieu où le Pape estoit. „ Et luy feit le Roy la reverence qu'il appartenoit, comme fils de l'Egli- „ se, en mectant un genoüil à terre, baisant le pied, la main, & la bou- „ che. Et emprès le Siege, où estoit le Pape assis, avoit une chaire bien „ ordonnée & parée, non mie si haulte que celle du Pape, en la quelle „ le Roi feut assis. Et après aucuns signes de joyeuseté, montrez l'un à „ l'autre, le Roi dit, qu'il estoit veneu vers luy le visiter, en soy offrant „ à son service & de l'Eglise, en toutes manieres à luy possibles, dont le „ Pape & les Cardinaux le remercierent bien grandement. Et luy dit le „ Pape que aussi à luy, commme à bras dextre de l'Eglise, & vrai Cham- „ pion & très-Chrestien Roy, il avoit singuliere fiance. Et ce faict, ils „ se partirent du Conclave, & allerent prendre leur Refection. Avec le „ Roy, estoit Louys qu'il avoit faict Chevalier, & Charles son frere, & „ aussi la Royne de Sicile leur Mere. Et à la Messe, couronna le Pape „ en Roy de Sicile, Louys. Le Pape & le Roy, à part eux deux tous „ seuls, eurent plusieurs paroles & collocutions ensemble, tant du faict „ de l'Eglise, que d'autres choses, & depuis en la presence des Cardi- „ naux. Puis se disposa le Roy à soy partir, & prendre congé du Pape, „ & luy feurent faicts aucuns presens, & aux Seigneurs & Serviteurs estans „ en sa compaignée. Et si octroya au Roy Nominations pour avoir & ob- „ tenir Benefices, à ses Serviteurs & Officiers. Et si en eut plusieurs qui de-

(17) *Maimbourg, ubi supr. Liv. III. p.* 246.

„ demanderent dispenses de diverses manieres, & rien ne leur feut refusé. „ Et print congé, & sa compaignée, du Pape & des Cardinaux (18). „ L'Histoire ajoute, que Clement accorda au Roi la Disposition de quatre Evêchez, & de sept cens cinquante Benefices à son choix en faveur des pauvres Clercs de son Roiaume; ce qui excita de grandes plaintes de la part des Etudians, qui se voioient par-là frustrez de leurs esperances (19). An de J.C. 1389.

WENCESLAS, ROBERT DE BAVIERE: *Empereurs d'Occident.*

BONIFACE IX.

CHARLES VI. *Roi de France.*

CCIX. PAPE.

CLEMENT VII.

BENOIT XIII.

ANTI-PAPES.

LA Mort d'Urbain VI. fit concevoir de grandes esperances de voir finir le Schisme. C'est ce qui seroit arrivé, si les Cardinaux des deux Obediences se fussent réunis, pour reconnoître Clement VII. Ceux d'Avignon engagerent le Roi de France à ecrire à l'Empereur, & aux autres Princes du Parti d'Urbain, pour porter les Cardinaux d'Italie à differer l'Election d'un autre Pape, & à agir de concert avec eux. Mais, ce fut inntilement. Les Cardinaux Italiens, dont chacun auroit bien voulu être Pape, & qui craignoient d'en avoir un François, avoient elû, dès le mois de Novembre, Pierre de Thomacelli, appellé le Cardinal de Naples, sous le nom de BONIFACE IX. Un Auteur de ce Siecle-là a marqué le second âge du grand Schisme d'Occident à l'Election de ce Pape. „ Le second age de „ ce Schisme, dit-il, a commencé sous Boniface; mais ce second âge a été „ pire, plus depravé, & plus scelerat, que le premier. C'est sous son „ Pontificat, qu'on vit fleurir & croître la Simonie, & que d'autres maux „ plus grands encore acquirent des forces toutes nouvelles (1). „ Ainsi la mort d'Urbain VI. non plus que celle de Louis d'Anjou, & celle de Duras, concurrents au Roiaume de Naples, ne produisit aucun fruit, tant par rapport à la Paix Ecclesiastique, que par raport à la Paix Civile. Le Schisme continua avec autant de fureur qu'auparavant. D'ailleurs, la concurrence de Louis d'Anjou, nommé par Clement, pour succeder à son Pere au Roiaume de Naples, & de Ladislas de Hongrie, fils de Char- An de J.C. 1390. Boniface IX. Pape.

(18) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. pag.* 94. 95.

(19) *Le Laboureur, tom. I. p.* 178. *Rad. de Rive, Cap. ult.*

(1) *Vrie, Lib. III. Dist.* 7 *fol.* 48. *ap. Vender Hardt. tom.* I.

An de J.C. 1390.

Charles de Duras, & choisi par Boniface IX., mit en feu toute l'Italie, & une bonne partie de l'Europe. La Victoire demeura à Ladislas, ce qui fut un echec pour Clement, & un avantage considerable pour Boniface, parce que Louis d'Anjou n'eut pas manqué de l'inquieter beaucoup, s'il eut été Roi de Naples (2).

Temoignages opposés sur Boniface IX.

Voici ce que Theodoric de Niem, & après lui Mr. Fleury, a dit de Boniface IX. „ Il étoit Napolitain, agé d'environ quarante-cinq ans: de „ belle taille, & beau de visage. Il parloit bien, & savoit assez la Grammaire, „ mais il ne savoit, ni ecrire, ni chanter: il ignoroit les affaires, & le stile „ de la Cour de Rome, comme s'il n'y avoit jamais été; ensorte que, „ n'entendant pas ce qu'on lui demandoit, il signoit sans choix les suppli- „ ques, & prononçoit confusemeut sur les conclusions prises par les Avo- „ cats en Consistoire (3). „ L'equité naturelle ne me permet pas de supprimer le temoignage avantageux que le Sr. Maimbourg rend à ce Pape dans un de ses Ouvrages. „ Il étoit, dit-il, de bonne Maison, mais fort „ pauvre, agé d'environ quarante ans, homme très-bien fait, de haute „ stature, beau de visage, d'une humeur douce, affable, obligeante, & „ toute opposée à celle de son Predecesseur: au reste, habile homme & de „ bon esprit, & suppleant si bien par son Adresse & sa Prudence au peu de „ connoissance qu'il avoit des hautes Sciences, qu'il fit en peu de tems „ ce que ses Prédecesseurs, plus savans que lui, n'avoient encore pû faire. „ Car, il trouva moien d'abbatre la puissance & l'autorité presque souve- „ raine des Bannerets, & du Senateur, d'attirer tout à soi, & de se rendre „ enfin absolument Maître dans Rome, & dans tout l'Etat Ecclesiastique, „ comme le sont aujourd'hui les Papes. Et quoiqu'en dise Thierri de „ Niem, qui lui servit aussi de Secretaire, & qui paroit toûjours en mau- „ vaise hnmeur contre lui, on ne peut guere lui rien reprocher, que d'a- „ voir souffert & dissimulé le retablissement de la Simonie dans sa Cour, „ par le commerce que l'on y faisoit des Benefices, & des choses sacrées, „ plus pour satisfaire l'Avarice insatiable de sa mere & de ses freres, que la „ sienne (4). „ La Mere de Boniface, qui se nommoit Gratiniola Filimarini, eut un extrême contentement de voir son fils assis sur le Thrône de St. Pierre, & d'adorer comme Pere Universel des Chrêtiens celui qu'elle avoit enfanté: aimant mieux lui baiser les pieds comme Pape, que le visage, comme son fils; ce qui n'étoit jamais arrivé. C'est le sens de l'Epitaphe que le Cardinal Ascanio Filimarini fit dresser en 1647. à cette heureuse Mere dans le Dome de Naples (5).

Effet du Schisme.

Boniface commença son Administration, par la creation de quatre Cardinaux, & par le retablissement de trois autres, qui avoient été deposez par son Prédecesseur. Ensuite, pour mieux fortifer son Parti, il fit couron-

(2) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. I. p.* 54.

(3) *Niem, de Schism. Lib. II. c.* 6. *Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCVIII,* §. 48.

(4) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident Liv. III. p.* 251.

(5) *Apud Amelot de la Houssaye, Memoires Historiques, &c. tom. I. p.* 436.

ronner Roi de Naples le jeune Ladiflas de Hongrie; mais, Louis II. Duc d'Anjou venoit en même tems prendre possession de ce Roiaume, où son Parti étoit le plus fort (6). Cependant, Clement VII, aiant appris l'Election de Boniface, ne manqua pas de proceder contre lui comme Usurpateur du St. Siege; ce que fit aussi Boniface de son côté: & ils se frapperent reciproquement des Censures les plus terribles, mais aussi inutiles de part que d'autre (7). Louis d'Anjou, étant arrivé à Naples, prit les deux Châteaux de l'Oeuf & de St. Elme, qui tenoient pour Ladislas, & Boniface envoia à ce dernier un secours de six cens chevaux. Il promit de grandes Indulgences à ceux qui prendroient les armes contre Louis d'Anjou, comme étant le Capitaine de l'Anti-Pape (8).

An de J.C. 1390.

Jubilé à Rome.

Cependant, le Pape Clement quitta Avignon, qui étoit infecté de peste, & se retira à Beaucaire, où il fit deux Cardinaux (9). Mais, voions ce qui se passoit à Rome, & dans les autres lieux de l'obedience de Boniface. Pendant toute cette année 1390. Il y eut à Rome un grand concours de Pelerins, pour gagner l'Indulgence du Jubilé, ouvert à Noël de l'année précedente, suivant la nouvelle Constitution d'Urbain VI. Mais, on n'y vint que des Païs de son obedience, principalement d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne, de Boheme, & d'Angleterre. On apporta de grandes Offrandes aux Eglises de Rome, dont on y fit quelques reparations; mais la plus grande partie vint entre les mains de Boniface. Quoique ces offrandes montassent à de grandes sommes, il ne laissa pas d'envoier en divers Païs des Quêteurs, qui vendoient l'Indulgence à ceux qui vouloient bien païer autant qu'il leur auroit couté pour faire le voiage de Rome; ce qui produisit beaucoup d'argent; ensorte qu'il y eut telle Province, dont les Quêteurs tirerent plus de deux cens mille florins d'or. Car, ils prétendoient avoir la puissance de remettre tous les pechez, sans autre penitence, & de dispenser de toutes les irregularités. Etant revenus à Rome, ils rendirent compte au Pape de leur recette: mais il en trouva quelques-uns d'infideles qu'il fit emprisonner; d'autres furent mis en piéces par le Peuple: quelques-uns se tuerent eux-mêmes, ou moururent miserablement de quelque autre maniere (10). A l'exemple de ces Quêteurs, il y eut aussi des Religieux Mandians & des Clercs seculiers, qui, se disant envoiez par le Pape, ou par ses Legats, & faisant valoir leurs facultés vraies ou fausses, donnoient des absolutions pour de l'argent, & souvent pour de petites sommes, sans avoir egard à l'enormité des pechez, ni à la contrition des Pecheurs, à la restitution, ou à la satisfaction. Ils dispensoient aussi, pour une legere compensation, de toutes sortes de vœux de chasteté, d'abstinence, de Pelerinages, ou autres. Ils absolvoient & reconcilioient les Heretiques & les Schismatiques, sans Abjurations en forme. Ils rehabilitoient les

(6) *Niem, de Schism. lib II. c.* 14. *Rainaldi, an.* 1390. §. 10.

(7) *Baluze, Vit. Pap. Aven. p.*255. *Rainaldi, an.* 1389. §. 14.

(8) *Rainaldi, an* 1390. §. 17.

(9) *Baluze, ubi supr. p.* 526. 1385. 114.

(10) *Theodoric de Niem, ubi supr. c.* 62.

An de J.C. 1390.

les bâtards, & donnoient dispense pour se marier dans les degrez défendus. Enfin, ils donnoient toutes sortes de graces pour de l'argent, qu'ils disoient recevoir au nom de la Chambre Apostolique; & cependant ils ne lui en rendoient aucun compte. Le Pape, en étant averti, manda à Benoit Evêque de Ferrare, Thresorier de l'Eglise Romaine dans la Romagne, d'informer sommairement contre ces Imposteurs, leur faire rendre compte, & mettre en Prison ceux qui se trouveroient coupables. Il donna les mêmes ordres à plusieurs autres Prelats (11).

Distribution de Benefices.

Dès le commencement de son Pontificat, Boniface fit publier dans tous les Païs de son Obedience, qu'il accorderoit des graces à tous les Clercs qui viendroient à Rome. Ce qui fit que plusieurs se mirent en chemin. Mais quand ils s'approcherent de la Marche d'Ancone & de la Romagne, ils se trouverent en grand peril. Car, Bernard de la Sale, qui gardoit cette frontiere pour le Pape Clement, les fit gueter par les chemins, en sorte que plusieurs furent pris & plusieurs tuez. Ceux qui arrivoient à Rome étoient examinez: mais, on commençoit par en tirer de l'argent. Ensuite, quand on fit la distribution des Graces à tous les Impetrans, les pauvres Clercs furent mis les derniers sur les Rôles, ensorte que leurs graces devenoient presque inutiles. Car, la seconde & la troisieme année, le Pape signa plusieurs Rôles sous la date de la premiere: ensorte que ceux, qui étoient compris dans ces Rôles, portoient préjudice aux graces que les Pauvres avoient obtenuës la premiere année (12).

Exactions de Boniface.

Cependant, le Pape Boniface, voulant aider au Roi Ladislas à soutenir la Guerre contre Louis d'Anjou, manda au Cardinal de Florence Ange Acciaioli son Legat, de contraindre les Ecclesiastiques du Roiaume de Naples, comme les Laïques, à païer un florin d'or par feu durant cette guerre, suivant l'Ordonnance de Ladislas. La Lettre du Pape est du 22. de Novembre 1390. Il donna aussi commission à deux autres Cardinaux d'engager & d'aliener plusieurs terres des Eglises & des Monasteres; & de plus d'engager à des Nobles plusieurs plusieurs Villes & plusieurs Châteaux appartenans à l'Eglise Romaine; dont la plûpart de ces Nobles s'étoient deja mis en possession comme Gouverneurs. Le Pape leur en accorda donc la jouissance, pour un certain tems, comme de dix ou douze ans, à titre de Vicariat, & à la charge d'une redevance annuelle de tant de florins d'or, & d'un certain nombre de Gens de Guerre, entretenus à leurs depens, pour le service de l'Eglise (13).

An de J.C. 1391.

Plaintes inutiles contre Clement.

Clement VII. ne tenoit pas une Conduite plus reservée. L'Université de Paris, incommodée de ses Exactions, n'oublioit rien pour porter le Roi à y mettre Ordre. Elle lui envoioit dans cette vuë Deputez sur Deputez. Mais, les conjonctures ne leur étoient pas favorables. Clement tenoit dans son Parti le Roi & les Grands par les Presens dont il les combloit tous les jours.

(11) *Rainaldi*, *an.* 1390. §. 2.
(12) *Froissard*, *vol.* 4. *c.* 10. *Gobelin Persona*, *Cosmodrom c.* 84. *p.* 274.
(13) *Rainaldi*, *an.* 1390. §. 17. 18.

jours. D'ailleurs, la Guerre que se faisoient les François & les Anglois étoit un prétexte specieux pour ne point entendre parler d'autres affaires. Les deux Concurrens faisoient même de leur mieux pour entretenir cette Guerre, de peur que la Réunion de ces deux Puissances ne leur devint fatale (14). D'autre côté, les Princes occupez de leurs propres affaires pensoient moins à étiendre le Schisme, qu'à l'entretenir, selon que leur interêt le pouvoit demander. C'étoit même une espece de Crime que de leur parler d'Union. L'Autorité du P. Maimbourg, Jesuite, sur la Conduite scandaleuse des deux Concurrens est ici d'un grand poids. „ Boniface & Clement ne songeoient, dit-il, qu'à se maintenir dans le Pontificat, par l'appui des Puissances temporelles, & à s'entre-detruire par leurs Bulles & par les Ennemis qu'ils tâchoient de se susciter l'un à l'autre; & quelque desir qu'ils temoignassent de la Paix & de l'Union de l'Eglise, pour s'en faire honneur, ni l'un ni l'autre toute fois ne la vouloit que par la ruine & la destruction de son Rival. En effet, Boniface fit tout ce qu'il pût, pour empêcher que le Traité de Paix ou de Trêve, qui se negocioit entre les Rois de France & d'Angleterre, ne se conclût, ou pour faire ensorte du moins, que l'Anglois ne s'accordât avec la France, qu'à condition qu'elle abandonneroit Clement. Clement faisoit aussi de son côté la même chose, pour empêcher que la Paix des deux Rois ne fût préjudiciable à ses interêts; & il prenoit tant de précautions pour l'avenir, qu'il obligeoit tous ceux auxquels il conferoit des Benefices, & sur-tout des Evêchez, à lui promettre avec serment, qu'ils ne reconnoîtroient jamais d'autre Pape que lui. C'est pourquoi l'Université, voiant d'une part, que c'étoit-là le vrai moïen de rendre le Schisme eternel, & de l'autre que les Prelats de France retenus par la crainte ou par l'esperance, & comme frappez d'une espece de Lethargie spirituelle, demeuroient immobiles, ou muets, dans un si grand embrasement de la Maison de Dieu, resolut de crier tant qu'elle pourroit au secours, comme elle fit par ses Predications, & par ses frequentes Remontrances au Roi, en l'une desquelles le Docteur qui portoit la parole parla si fortement, & tout ensemble si pathetiquement, de la necessité de l'Union, des malheurs que cause le Schisme, & de l'obligation que les Rois & les Princes ont d'y mettre ordre, que la plûpart des assistans se jetterent aux pieds du Roi, le conjurant à mains jointes de vouloir employer son autorité pour réunir l'Eglise (15). „ (An de J.C. 1391.)

On vit, peu de tems après, quelques dispositions à la Réunion Ecclesiastique par l'entremise de deux Chartreux, qui, pleins de zéle, entreprirent le voiage de Rome, pour exhorter Boniface IX. à donner la Paix à la Chrêtienté. Boniface, voulant mettre de son côté toutes les apparences du Droit, & rendre odieux son Rival, comme on le peut conjecturer par les suites, é- (An de J.C. 1392. Negociations pour la Paix de l'Eglise.)

(14) *Hist. Universit. Paris. tom. IV. p. 673. Le Laboureur, Hist. de Charles VI. Liv. X. p. 108. 109.*

(15) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. III. p. 255. 256.*

An de J.C. 1392.

écrivit au Roi de France une Lettre très-forte, que Mr. Le Laboureur a tirée du Moine de St. Denys en ces termes: „ Boniface, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu. A notre très-cher Fils en Jesus-Christ, „ Charles illustre Roi des François, Salut. Vostre Prudence Roialle voit, „ & nous avons mesme appris, par plusieurs fois, de personnes dignes de „ foy, que ce n'est pas sans larmes, ny sans affliction, qu'elle deplore „ le miserable estat où Dieu a permis pour nos pechez que le Schisme ait „ reduit son Eglise. Son intention a tousjours esté en donnant des Souverains aux Peuples qui la composent, qu'ils entreprissent, qu'ils veillassent, & qu'ils travaillassent à entretenir son Union; mais, c'est aujourd'huy „ le moindre de leurs soins: & quoique le malheur qui regne soit aussi pernicieux pour le temporel des Etats, que pour le salut des Ames des Particuliers, la plupart des Princes se sont fait une habitude avec le mal, & „ n'en ont aucune compassion. Il n'y a que vous qui le ressentiez, par un „ mouvement secret de la grace & de la nature; & nous ne saurions que „ bien esperer de vostre entremise, quand nous considerons que vous descendez, & que vous estes aujourd'huy en la place, de tant de fameux Monarques, qui ont joint à l'honneur d'estre les plus illustres & les plus puissans Rois, le glorieux Titre de Très-Chrêtiens, tant par l'integrité de „ leur foy, que par le merite de tant de travaux infatigables, où ils ont „ emploié toute leur Puissance, jusques à prodiguer leur propre sang pour „ le service de la Religion, & pour le repos de la Republique Chrêtienne. Autant de fois qu'ils l'ont veu floter avec peril au gré de quelque nouvelle tempête, ils ont dompté les flots & les orages, pour la ramener au „ Port; & cela a fait entre l'Eglise & eux une union indissoluble: elle les „ a considerez comme ses plus chers enfans, & cette alliance n'a pas esté „ ingrate à quelques-uns de vos Ancestres, qui ont receu des marques recentes de sa reconnoissance, dont vous jouissez. Mais, ce que nous en „ estimons davantage, & que touts les Historiens confirment, c'est que „ l'Eglise n'a rien entrepris de grand, sans leur assistance; & c'est que jamais, ou rarement, ont-ils fait quelque grand dessein, sans le concours „ d'une si bonne Mere. Toutes ces considerations nous obligent de vous „ regarder comme le seul, qui doit, & auquel appartient, le glorieux avantage d'avoir exterminé le Monstre qui la divise. Vous le pouvez, si „ vous le voulez, & nous supplions le Createur, qu'il ne vous en oste pas „ la volonté, puis qu'il vous en a donné tous les moïens, avec toutes les „ qualitez de l'esprit & du corps qui y sont nécessaires; que vous estes dans „ un age capable de grands desseins; que vous avez un bon & sage Conseil, „ pour les regler, & pour les executer; & qu'enfin, vous avez les Richesses, „ la Puissance, le Credit, & toute la reputation & l'estime, qu'on peut desirer „ pour une entreprise, & si salutaire, & si heroïque. C'est pourquoy nous requerons vostre Serenité, nous l'admonestons paternellement, nous la „ prions, nous l'exhortons, & la conjurons par les entrailles de la Misericorde de Jesus-Christ, par vostre salut, qui vous est si cher, par la recom-

„ compenſe de l'Eternité, par l'entiere proſperité de la gloire de l'une & de l'autre vie; & enfin par la joye, par l'eſperance, & par la ſatisfaction qu'on a de ſoy-meſme, quand on fait quelque belle action, nous vous invitons à la gloire de prendre en voſtre protection la Cauſe de Dieu & de ſon Egliſe. Mais, pourſuivez-la d'un courage ferme & conſtant, montrez-vous digne, en imitant vos Auguſtes Aieux, d'eſtre auſſi l'exemple de tous vos Succeſſeurs, & ne refuſez pas une occaſion qui vous offre avec l'honneur de la Réunion de l'Egliſe, le retabliſſement de toutes les vertus Chreſtiennes, & le repos de toute la Chreſtienté. La charité y eſt ſi refroidie, qu'il n'y a plus d'Amour ni de Communion entre les Fideles, on eſt même en peine de ce nom, qu'on ne ſait à qui attribuer. Les Infideles en font de juſtes railleries: nous en ſouffrons un juſte ſcandale: & cependant le ſang chreſtien ſe répand, & ruiſſelle de toutes parts, pour l'expiation de cet horrible deſordre, & d'un deſordre que vous aurez d'autant plus d'honneur d'avoir appaiſé, que voſtre bas âge vous exempte du reproche d'y avoir eu aucune part. Mais, quoique vous n'y aiez pont contribué, vous ne laiſſeriez pas d'en eſtre coupable, juſques à paſſer pour en eſtre l'Auteur, parce qu'il n'y a que vous qui y puiſſiez remedier, tant parce que l'entrepriſe eſt grande, que parce qu'il n'y a rien de plus honnorable, ny de plus honneſte, rien de plus équitable, ny de plus juſte, rien de plus glorieux, ny de plus illuſtre, rien de plus à propos, ny de plus opportun, ny de plus néceſſaire, & parce qu'enfin on ne peut rien trouver dans le temps preſent qui ſoit plus digne d'un Prince Très Chreſtien, & d'une belle ame: & peut eſtre que l'advenir ne produira jamais d'occaſion qui puiſſe empeſcher que vous ne ſoyez à vos Neveux un exemple éternel d'une valeur & d'une pieté inimitable. Reveillez-vous donc, noſtre très-cher Fils, vieillez, agiſſez pour un ſi grand bien, pourſuivez-le juſqu'à ſa derniere perfection, & ne fruſtrez-pas avec les eſperances publiques, la confiance particuliere que nous avons de voſtre heureuſe entremiſe, leſquelles nous conſerverons juſqu'à ce que vous nous aiez informé de voſtre Reſolution par Lettres ou par Ambaſſadeurs. Cependant, ſoyez aſſuré, que nous y contribuerons de noſtre part, que nous y ſacrifierons tous nos intereſts, & que nous ne deſirons rien avec tant d'impatience, que d'avoir de vos nouvelles. Donné à Rome, &c. (16). „

An de J.C. 1392.

Boniface donna cette Lettre aux deux Chartreux; &, en les renvoiant en France, pour procurer l'Union, il voulut leur aſſocier quelque habile Juriſconſulte, pour ſoutenir ou pour repreſenter ſes Droits; mais les Chartreux, prevoiant que s'ils acceptoient cette propoſition, la Negociation degenereroit en Diſpute, parce que Clement voudroit nommer auſſi un Docteur en Droit pour ſoutenir ſa Cauſe, detournerent adroitement Boniface de cet-

Clement VII. fait empriſonner les Chartreux.

(16) *Le Laboureur, Hiſt. de Charles VI. Liv. XII. c. VII. p.* 232. *Dachery, Spicil. tom. VI. p.* 54.

An de J.C. 1392.

cette resolution. Ils vinrent à Avignon, où ils firent à Clement VII. les mêmes Representations qu'ils venoient de faire à Rome à Boniface IX. Le Duc de Berri, qui prenoit avec chaleur les interêts de Clement, se trouvoit alors avec ce Pape. La Deputation des Chartreux mit l'un & l'autre dans de grandes inquiétudes. Pour en empêcher, ou au moins pour en suspendre l'effet, on les enferma Prisonniers dans la Chartreuse, où on leur fit inutilement mille violences, pour tirer la Bulle de Boniface d'entre leurs mains. Dès que la nouvelle de leur Detention fut arrivée à Paris, l'Université insista auprès du Roi pour leur élargissement. Ce Monarque irrité écrivit à Clement en termes très-forts, qu'il ne pouvoit souffrir cette violation formelle du Droit des gens, dans la personne de deux hommes qui lui étoient envoiez, & pour demander leur Liberté. Clement avoit trop grand besoin de l'appui de la France, pour desobliger Charles par un refus. Il mit les Chartreux en Liberté, protestant, quoique très-faussement, qu'il avoit ignoré leur Commission. Il feignit même, avec une profonde dissimulation, de vouloir concourir à l'Union avec Boniface. „ Asseurez, leur dit-„ il à leur depart, nostre très-cher Fils, que nous nous emploierons à bon „ escient de nostre part pour l'obtenir; & que nous lui jurons, que nous „ estimons, que ce seroit si peu pour un si grand bien de n'y hazarder que „ la Chappe Papale, que nous ne craindrons pas mesme d'y sacrifier la teste „ avec la Thiare. „ Cependant, pour empescher l'effet de cette Legation: il fit marcher après eux *un grand Chicaneur, qu'on appelloit le Sac & le Repertoire des Loix, moitié pour l'excellence, moitié pour l'importunité, de son Savoir* (17). Il contrefaisoit toujours admirablement le zelé pour l'Union. En voici la preuve, qui m'est fournie par Jean Juvenal des Ursins Archevêque de Rheims. „ Tantost, dit cet Auteur, le Pape Clement envoya de-„ vers le Roy diligemment, luy signifiant, qu'il estoit prest de faire cesser „ le Schisme en toutes manieres. Combien que plusieurs disoient, que ce „ n'estoit que toute fiction, & qu'il avoit intention que ja accord ne se fe-„ roit, ne à union ne entendroit, sinon qu'il feust tousjours Pape. Et „ plusieurs Seigneurs & notables Clercs tiroit à son intention & cordelle. „ Processions & Oraisons se faisoient bien & diligemment, pour la Paix de „ l'Eglise & Union. Et y eut une propre Messe ordonnée & faicte, & „ pardon à ceux qui la diroient & pour l'Union de l'Eglise prieroient (18). „ Mais, tout cela n'étoit qu'une pure Comédie, pour fasciner les yeux des plus clairvoians.

Charles VI. en demence. Funeste Accident.

Ce fut vers ce tems-ci, que le Roi Charles VI. tomba en demence. Voici comment Mezerai parle de ce funeste Accident. „ Comme le Roi mar-„ choit durant l'ardeur du soleil & les grandes chaleurs du mois d'Août, sa „ cervelle, que les debauches de la Jeunesse avoient deja fort affoiblie, se „ troubla par de noires & de piquantes vapeurs. Là-dessus, deux objets fortuits,

(17) *Moine de St. Denys, ubi supr.*
(18) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. pag.* 118.

„ tuits, mais effrayans, hâterent l'accès de sa Phrenesie. Un jour qu'il étoit parti du Mans, & qu'il passoit dans un bois, il en sortit un grand homme noir, have, & tout delabré, qui prit la bride de son cheval, criant: *Arrête, Roi: où vas-tu, tu és trahi*; puis, il disparut. Peu après, un Page, qui portoit une Lance, s'endormant à cheval, la laissa tomber sur un Casque, qu'un autre portoit devant lui. A ce bruit aigu, & à la vuë de cette Lance baissée, le Fantôme & ses menaces se representent à son esprit. Son imagination se brouille, il croit qu'on le va livrer à ses ennemis, & prend tout ce qu'il voit pour des Traîtres. Il est saisi tout d'un coup d'un violent accès de furie, il court, frappe, tue à tort & à travers, tant qu'il tombe en pamoison. On le remporta au Mans lié sur un chariot (19). „ Cette étrange maladie ne laissa au Roi, jusqu'à sa mort, que quelques bons intervalles. Dans les momens où il avoit l'usage de la raison, ses Courtisans faisoient tout au Monde pour le divertir. Pour cela „ feut ordonnée une feste au soir en l'Hostel de la Royne Blanche, à Sainct Marcel près Paris, de hommes sauvaiges enchaisnez, tous velus. Et estoient leurs habillemens propices au corps, velus, faicts de lin, ou d'estoupes attachées à poix raisine, & engraissez aucunement pour mieux reluire. Et viendrent comme pour danser en la salle, où avoit torches largement allumées. Et commença on à jetter parmi les torches, torchons de foüerre. Et pour abreger, le feu se boutta ès habillemens, qui estoient bien lassez & cousus. Et estoit grand pitié de voir ainsi les personnes embrasées, & combien qu'ils s'entreteinssent, toutes fois se delaisserent-ils. Et d'iceulx hommes sauvaiges est à noter que le Roy en estoit un. Et y eust une Dame veufve (la Duchesse de Berry) qui avoit un Manteau, dont elle affeubla le Roy, & feust le feu tellement estouffé qu'il n'eust aucun mal. Et y en eust auscuns ars & bruslez, qui moururent piteusement. Un y eust qui se jecta en un puis, l'autre se jecta en la riviere. Et feust la chose moult piteuse & merveilleuse. Plusieurs diligences feurent faictes d'enquerir dont ce venoit, & en parloit-on en diverses manieres, & ne peut on oncques savoir ne averer le cas. Et pour l'enormité du cas feust ordonné que ledict Hostel ou adveindrent les choses dessus dictes, qu'on disoit l'Hostel de la Royne Blanche, seroit abbatu & demosli (20). „

An de J.C. 1392.

Suite de la Negociation pour la Paix de l'Eglise.

La maladie du Roi eut beaucoup d'influence dans l'affaire du Schisme. Les mal-intentionnez en profitoient, pour tourner les choses au gré de leurs passions & de leurs interêts. Les deux Chartreux, dont j'ai parlé plus haut, attendoient le moment favorable, pour avoir Audience; ce qu'ils ne purent obtenir qu'au mois de Decembre. Ils furent reçus très-favorablement du Roi & des Princes, à la reserve du Duc de Berri, qui, *plus affectioné au parti de Clement qu'à l'interêt de l'Eglise Universelle*, *insista tousjours qu'il ne*

(19) *Mezeray, Abregé Chron. tom.* 3. *p.* 280.

(20) *Jean Juvenal des Ursins, ubi sup. p.* 115.

An de J. C. 1392.

ne falloit point entendre à aucune Propoſition. La Bulle d'Urbain fut luë en plein Conſeil. Elle y cauſa beaucoup de joie, & il fut reſolu d'y répondre. Mais l'embarras étoit ſur le tour qu'on prendroit pour faire cette Reponſe. Accorder à Boniface le titre de Pape, ç'auroit été desobliger Clement: Lui ecrire comme à un intrus, c'étoit le moïen de rompre la Negociation. On prit donc le parti de lui faire dire de vive voix que le Roi étoit fort content de ſa Bulle, & que Sa Majeſté n'avoit rien tant à cœur, que de concourir avec lui à l'Union de l'Egliſe (21). Cependant, toutes ces belles diſpoſitions s'en allerent en fumée, parce que les deux Concurrens étoient d'intelligence à ſoutenir chacun ſes Droits, pendant qu'ils ſe dechiroient en Public. L'année ſuivante (1393) Boniface, mécontent du rapport des Chartreux, les renvoia à Paris, avec une Lettre d'un tout autre ſtile que la précedente. Il n'y propoſoit point d'autre Voie d'Union, que de le reconnoître, & d'obliger Clement à ceder (22).

Intentions de Clement VII.

Clement, de ſon côté, jouoit la Comedie à Avignon. Feignant toujours de ſouhaiter la Paix, il faiſoit faire des Proceſſions quotidiennes, pour la demander à Dieu, tandis qu'il faiſoit ſous main tous les efforts humainement poſſibles, pour la detourner. Le Moine de St. Denys en eſt un temoin irréprochable: „ Quoiqu'il (Clement VII.) enſeignât à prier pour „ l'Union, & que ſon intention parût ſainte, la douce accoutumance des „ honneurs du Monde ne luy permettoit point de gouſter, ny d'obéïr „ aux moïens de cette Union; & il temoigna, dans le meſme mois, que „ c'eſtoit ce qu'il craignoit davantage, quand il apprit que l'Univerſité de „ Paris avoit conclu, qu'on ne la pouvoit eſperer que par la Renonciation „ au Pontificat des deux Competiteurs qui entretenoient le Schiſme. Il „ écrivit alors à Frere Jean Goulain, Profeſſeur en Theologie, Religieux „ de l'Ordre du Mont Carmel, qu'il avoit affaire de luy pour trouver des „ raiſons contre cette Opinion, & pour la refuter; &, afin de le rendre plus „ fécond, plus obſtiné, & plus ardent, il luy envoia un moien de s'enrichir, par le pouvoir d'abſoudre de tous cas reſervez à la Cour Romaine. „ Auſſi toſt, ce Caſuiſte de loüage ne perdit point de temps ny d'occaſion de „ monter en chaire, & il prêcha ſi aveuglement & avec tant de paſſion „ par-tout, qu'il n'y avoit point d'expedient pour le ſalut de l'Egliſe, qu'u- „ ne bonne Ligue de tous les Princes Chreſtiens pour chaſſer à force „ d'armes l'Adverſaire de Clement, que l'Univerſité, ſcandaliſée de ſes „ Propoſitions & de ſa Corruption, decreta qu'il ne ſeroit plus admis aux „ Deliberations de l'Aſſemblée (23). „

Suite de la Guerre de Naples. Conduite des deux Papes.

Cependant, Lous d'Anjou étoit toujours le plus fort dans le Roiaume de Naples; & le 10. d'Avril 1392. il remporta un grand avantage ſur Ladiſlas, que le Pape Boniface ſoutenoit à grands frais. Ce Pontife, voiant ſes finances epuiſées, vendit encore quelques Terres de l'Egliſe; & il ordonna que

(21) *Moine de St. Denys, Hiſt. de Charles VI. Liv. XII. c. 7.*

(22) *Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 57.*

(23) *Moine de St. Denys, ubi ſupr.*

que l'on paieroit à la Chambre Apoſtolique une demie annate de tous les Benefices conferez par le St. Siege, c'eſt-à-dire la moitié des fruits de la premiere année (24). La même guerre fut une occaſion au Pape Clement d'impoſer une Decime ſur le Clergé de France, malgré la parole qu'il avoit donnée au Roi Charles VI. de ſoulager le Clergé. La Reine Marie, Mere de Louis II. Roi de Naples, repreſenta au Pape Clement, qu'en couronnant ſon fils, il ne lui avoit donné qu'une Conquête à faire, & une Guerre dont il ne pouvoit ſupporter la depenſe; & le Pape embraſſa volontiers cette occaſion d'augmenter ſes revenus. Il impoſa donc une Decime ſur tout le Clergé de France, ſans en excepter perſonne: ainſi, l'Univerſité s'y trouva compriſe. Le Recteur en porta ſes plaintes au Roi, qui les reçut, & promit d'écrire au Pape en tels termes que l'Univerſité deſireroit. La plûpart des Evêques, plus genereux infiniment que leurs Succeſſeurs, aiant reſolu de ne point paier cette Decime, s'aſſemblérent pour ce ſujet, & conclurent, que s'ils étoient preſſez par les Collecteurs du Pape, ils appelleroient au Pape mieux informé. Ils le firent, & envoierent exprès des Notaires à Avignon, qui afficherent ſecretement l'Acte d'Appel aux Portes du Palais du Pape: mais, le tout inutilement. Il fallut, bon gré, mal gré, païer la Décime (25).

An de J.C. 1392.

L'Année ſuivante, les Anglois & les François, las de ſe faire depuis tant d'années une ſanglante Guerre, entrerent en Conference pour moïenner une Trêve, qui fut concluë, & qui facilita beaucoup la Negociation de la Paix Eccleſiaſtique. Voici ce que Jean Juvenal des Urſins m'apprend ſur ce ſujet: „ Or eſtoit, dit-il, le Cardinal de la Lune à Paris, lequel y eſtoit „ venu par l'ordonnance & commandement du Pape Clement, pour l'U- „ nion de l'Egliſe. Lequel veint où leſdits Seigneurs eſtoient, pour parler „ aux Anglois du faict de l'Egliſe, & leur demanda à avoir audiance. Ce „ que les dicts Princes d'Angleterre ne luy voulurent donner en aucune „ maniere, & pluſieurs fois le refuſerent, diſans qu'ils n'eſtoient envoyez „ de leur Roy pour ceſte matiere. Toutes fois, à la Requeſte des Princes „ de France, & par ſon importunité, il euſt audiance, & leur feit une no- „ table Propoſition de l'eſlection de Clement, pour monſtrer qu'elle eſtoit „ bonne, juſte, & Canonique, & qu'on luy debvoit obéïr, & le reputer „ pour Pape, en deteſtant le faict de l'Anti-Pape, & ès matieres deduiſoit „ pluſieurs & grandes auctoritez de la Saincte Eſcripture. Et quand il eut „ tout au long dict, tout ce que il voulut dire & propoſer, la Reponſe des „ Anglois feut bien briefve, en diſant ce que dict eſt, que de la matiere n'a- „ voient point de charge de leur Roy, mais bien ſçavoient, qu'il tenoit „ pour Pape Boniface, & que pour tel le tenoient tous ceux du Pays d'An- „ gleterre. Et que s'il vouloit aller audict Pays d'Angleterre, précher „ & dire ce qu'il leur avoit dict, qu'ils luy feroient avoir ſauf-conduict.

An de J.C. 1393.

Les Anglois ſollicités en faveur de Clement VII.

(24) *Rainaldi, an.* 1392.
(25) *Le Laboureur, Hiſt. de Charles VI. Liv. XII. Ch.* 6. *Du Boulai, Hiſt. Univerſit. Pariſ. tom.* 4. *p.* 680.

An de J.C. 1393.

„ duict. Mais, le dict Cardinal n'y voulut aller, & s'en retourna (26). „

Affaire avec les Anglois, en 1391.

Il paroit par la Réponse des Seigneurs Anglois, que quoiqu'il y eut eu quelque Demêlé deux ans auparavant entre le Pape Boniface & le Roi, on n'avoit pas cessé de reconnoître ce Pape. L'Histoire dit que le 16. de Janvier 1391. le Roi Richard II. ordonna, en Parlement, que desormais personne ne passeroit la Mer pour obtenir des provisions de Benefices, sous peine d'être arrêté & emprisonné comme Rebelle au Roi. Boniface IX, aiant appris cette Ordodnance, s'en plaignit par une Bulle où il dit entr'autres choses: „ Il est plus clair que le jour, que les Laïques, quelques pieux „ qu'ils soient, n'ont aucun pouvoir de disposer des Biens Ecclesiastiques; „ & quand même ils ordonnent quelque chose en faveur de l'Eglise & à son „ avantage, il n'est d'aucune valeur: une telle constitution est reputée par „ les Peres destruction & usurpation de la jurisdiction d'autrui. „ Il conclut en déclarant nulle l'Ordonnance du Roi Richard. On n'eut aucun égard en Angleterre à cette Bulle; car, en ce tems-là, le Roi fit faire une Proclamation à Londres, portant que tous les Benificiers qui étoient en Cour de Rome revinssent en Angleterre vers la Saint Nicolas, c'est-à-dire au commencement de Decembre, sous peine de perdre tous leurs Benefices; & que ceux, qui n'en avoient pas encore, en vinssent aussi, sous peine de forfaiture. Les Anglois, frappez de cette nouvelle comme d'un coup de tonnerre, abandonnerent la Cour de Rome, & s'enfuirent chez eux. Le Pape en fut allarmé. Il lui importoit de menager le Roi d'Angleterre, qui étoit le principal appui de son obedience. Il envoia l'Abbé de Nonantule en Angleterre, sous la qualité de Nonce, pour faire au Roi de grands Complimens, & pour demander toûjours la revocation de l'Ordonnance du dernier Parlement: mais, il ne put à cet égard obtenir une entiere satisfaction, par l'opposition des Seigneurs, qui ne voulurent en aucune maniere consentir que ceux, qui alloient à Rome, pussent y obtenir des Benefices impunément, comme auparavant (27).

Assemblées de l'Université de Paris pour la Paix de l'Eglise.

La Trêve étant faite avec les Anglois, l'Université de Paris, toujours attentive au bien de l'Etat & de l'Eglise, se prévalut d'une occasion si favorable. Elle pria le Roi de permettre qu'elle s'assemblât pour deliberer sur les moïens de terminer le Schisme; ce qui lui fut accordé. En même tems, elle fit publier que chacun seroit reçu à donner un Memoire des Moïens qu'il estimeroit les meilleurs pour parvenir à l'Union de l'Eglise; & que chacun mettroit son Memoire dans un coffre bien fermé, posé dans le Cloître des Mathurins. On donna, pour cet effet, un certain tems, & on nomma cinquante-quatre Docteurs pour examiner les Memoires & en faire des Extraits. Ces Commissaires reduisirent à trois les Moïens proposés pour finir le Schisme: 1. la Cession des deux Concurrens. 2. le Compromis

(26) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 121.*

(27) *Walsingham, p. 343. Rainaldi, an. 1391. §. 17. &c.*

mis entre les mains d'Arbitres. 3. le Concile general. Aiant fait leur Rapport dans une Assemblée generale de l'Université, il fut resolu tout d'une voix, que ces trois Moïens seroient presentez au Roi en forme de Lettre; & Nicolas de Clemangis, l'un des plus fameux Docteurs de ce tems-là, fut chargé de la composer (28).

An de J.C. 1393.

Cependant, Boniface IX. se fortifioit en Italie. Il reduisit à son obéïssance Boulogne, Perouse, & plusieurs autres Villes de la Romagne & de la Marche d'Ancone. Les Romains mêmes le firent prier de revenir à Rome, où il seroit plus en sureté que par-tout ailleurs; & le 8. d'Aout 1393. il fit avec eux un Traité dont voici les principales Conditions. „ Le Pape „ pourra mettre le Senateur, suivant l'usage de ses Prédecesseurs, avec le „ salaire fourni par la Ville, dont les Bannerets ou les autres Officiers ne „ pourront empêcher le Senateur d'exercer son Office & sa Justice. Les „ Marechaux des Senateurs, ou des Conservateurs, ne pourront ôter les „ Armes aux Courtisans, Clercs ou Laïques, ni aux Clercs Romains. „ Les Courtisans & les Clercs Romains ne seront poursuivis, ni pour le „ Criminel, ni pour le Civil, que devant leurs Juges legitimes.; savoir les Courtisans Clercs devant l'Auditeur de la Chambre; les „ Laïques devant le Marechal du Pape: les Clercs Romains devant son „ Vicaire à Rome (29). „ Après avoir pris ces mesures, le Pape rentra dans la Ville.

Boniface rentre à Rome.

Le Cardinal de Lune, faisant à Paris l'Office de Legat, feignoit de travailler à l'Union, mais il s'y opposoit secretement par toutes sortes de moïens. Il agissoit de concert avec le Duc de Berri, livré au Pape Clement, qui ne lui refusoit rien, soit Benefices pour ceux qu'il vouloit gratifier, soit Decimes imposées sur le Clergé (30). Il faut entendre sur ce sujet Jean Juvenal des Ursins. „ Et entre le dit Cardinal (Pierre de Lune) „ & ceux de l'Université, pour le faict de l'Union de l'Eglise, y eut plusieurs diversitez merveilleuses & propositions bien & trop rigoureuses. „ Et baillerent ceux de l'Université une Proposition, que le Cardinal „ veid & leut, & eurent aussi de luy responce bien rigoureuse. Et en „ outre de l'Autorité Apostolicque leur defendit, qu'ils n'usassent plus de „ telles manieres de langaiges, dont ils ne furent pas bien contents, & de „ tout leur pouvoir poursuivoient la dicte Union. Et escripvit le Pape „ au Roy, qu'il luy voulut envoier Maistte Pierre de d'Ailly & Maistre „ Gilles des Champs, qui estoient deux solemnels Docteurs en Theologie. „ Les quels, quand on leur en parla, dirent plainement qu'ils n'y iroient „ point. Car ils se doubtoient de leurs Personnes. Quand le Pape veid „ que ceux de l'Université étoient si aigres, il advisa qu'il falloit, qu'il „ se joignit avec les Seigneurs, & ceux qui étoient près du Roi. Et envoia „ Messaigers, bien garnis d'or & d'argent, & de choses plaisantes, & specia-

An de J.C. 1394.

Duplicité du Cardinal de Lune.

(28) *Hist. Universit. Paris. tom. 4. p. 685.*
(29) *Raináldi, an. 1393. §. 5.*
(30) *Hist. Universit. tom. 4. p. 685.*

An de J.C. 1394.

„ cialement feit faire un plaisir au Duc de Berry, tellement que luy & le „ Cardinal se joignirent ensemble, & menacerent fort aucuns de l'Université. Les quels s'en allerent au Duc de Bourgongne, & luy supplierent „ qu'il feist tant envers le Roy, qu'ils feussent ouys. Lequel le feit, & tellement qu'ils feurent ouys (31). „

Lettre de l'Université au Roi.

Ce fut alors, que Nicolas de Clemangis presenta au Roi le Discours qu'il avoit fait en forme de Lettre, touchant l'Union. En voici la substance: „ Vous nous avez ordonné, Sire, de nous assembler par Deputez, pour „ chercher les voïes & les moïens de réunir l'Eglise le plus promptement; „ & nous avons trouvé trois voies que nous jugeons les plus convenables, „ la Cession, le Compromis, & le Concile. La Cession est la renonciation „ pleine & entiere des deux Parties, qui se disent Papes, à tout le Droit „ qu'ils ont, ou prétendent avoir, au Pontificat: soit que cette demission „ se fit en presence des deux Colleges des Cardinaux assemblés, ou que „ chacun des deux Papes la fit entre les mains de son College, ou de quelque autre maniere. Et cette Cession étant declarée, les deux Colleges „ réunis eliroient un Pape. C'est cette voie, Sire, que nous préferons „ aux autres, comme la plus prompte & la plus convenable, pour terminer le Schisme. C'est la plus facile, pour eviter la peine, la depense, & „ les autres difficultez. C'est la plus sûre, pour calmer les Consciences „ de tous les fideles, de l'une & de l'autre obedience: enfin, c'est la plus „ propre pour sauver l'honneur des Princes & des Etats, qui ont adheré „ à l'un ou à l'autre & eviter le scandale. Les deux Concurrens doivent „ eux-mêmes prendre ce parti pour leur honneur: de peur que, si l'on en „ vient à la discussion, elle ne tourne à la honte de l'un, ou de tous les „ deux. Ils doivent considerer la triste dissipation du troupeau de Jesus-Christ, dont ils se disent les Pasteurs, & dont ils lui rendront un terrible compte. Enfin, cette action leur attirera une gloire immortelle dans „ toute la suite des siecles. La seconde voie pour finir le Schisme est celle „ du Concile particulier, ou du Compromis, que les deux Concurrens feroient entre les mains de quelques hommes notables, qu'ils choisiroient „ eux-mêmes, & leur donneroient plein pouvoir de terminer le différend. „ Par cette voie, on eviteroit la difficulté d'un Concile general, & on préviendroit la chicane de ceux qui disent que le Pape Clement hazarderoit „ son Droit, parce que ceux de l'autre Parti, c'est à dire les Evêques „ Italiens seroient en plus grand nombre. Par cette voie, l'affaire seroit „ plutôt terminée; & celui, qui veut l'eviter, se rend suspect de connoître „ l'injustice de son titre. Et qu'on ne dise pas que le Pape ne peut se „ soûmettre à personne: ce seroit lui attribuer ce qui ne convient qu'à „ Dieu seul, de n'être obligé de rendre raison à personne de sa conduite. „ La troisieme voie est celle du Concile general, qui, selon la forme du „ Droit, ne devroit être composé que de Prelats: mais puisque, à notre hon-

(31) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. pag. 130.*

„ honte, plusieurs aujourd'hui sont ignorans, & plusieurs passionés pour „ l'un ou l'autre Parti, on y pourroit mêler un pareil nombre de Docteurs „ en Theologie & en Droit, des Universités fameuses de l'un & de l'autre „ Parti, ou même joindre des Deputez des Chapitres de Cathedrales, & „ des principaux Ordres Religieux. „ Il montre en suite, que le Concile ne sera pas seulement utile pour l'extinction du Schisme, mais encore pour le retablissement de la Discipline & des Mœurs: „ Nous disons hardiment, ajoute-t'il, que si un des Concurrens refuse opiniatrement „ ces trois voïes, sans en proposer une autre suffisante, il doit être jugé „ Schismatique obstiné, & par consequent Heretique. Loin d'être le „ Pasteur du Troupeau de Jesus-Christ, c'est un Trompeur & un Tyran. „ Il ne faut plus lui obéïr, ni lui laisser aucun gouvernement, ni aucun „ usage du Patrimoine de l'Eglise. Il doit être chassé du Troupeau comme un Loup dangereux, & puni des plus rigoureuses peines des Schismatiques, puisqu'il ne se met point en peine de la dissipation & de la „ perte du Troupeau, & ne songe qu'à satisfaire son avidité insatiable. „

Etat de l'Eglise pendant le Schisme.

L'Auteur fait ensuite un Portrait affligeant de l'Etat où l'Eglise étoit reduite pendant le Schisme. „ Elle est tombée, dit-il, dans la servitude, „ la pauvreté, le mepris. Elle est exposée au pillage. On eleve aux „ Prelatures des hommes indignes & corrompus, qui n'ont aucun sentiment de justice, ni d'honnêteté, & ne songent qu'à assouvir leurs passions brutales. Ils depouillent les Eglises & les Monasteres: le sacré & „ le profane, tout leur est indifférent, pourvû qu'ils en tirent de l'argent. „ Ils chargent les pauvres Ministres de l'Eglise d'Exactions intolerables, & „ les font lever par des hommes inhumains, qui n'epargnent personne, & „ ne laissent pas de quoi vivre. On voit par-tout des Prêtres mandians, & „ reduits aux services les plus bas. On vend en plusieurs lieux les Reliques, les Croix, les Calices, & tous les Vases sacrez, pourvû qu'ils „ soient d'or, ou d'argent. On voit les Eglises tomber en ruine. Que „ dirons-nous de la Simonie, qui domine tellement dans l'Eglise, que presque tout lui est soûmis? sans argent, peu de gens obtiennent des graces „ & tres-difficilement. Celui qui en a peut dormir en repos, il n'a rien „ à craindre. C'est la simonie, qui distribue aux plus corrompus, pourvû qu'ils soient riches, les Benefices, qui sont de quelque profit, „ principalement les Cures. Elle meprise les Pauvres, quelques doctes „ qu'ils soient: au contraire, plus les Clercs sont savans, plus elle les hait, „ parce qu'ils la condamnent plus librement, & ne veulent point emploier son secours, pour obtenir des Benefices. Ce qui est de plus deplorable, c'est qu'on vend jusqu'aux Sacremens, principalement l'Ordination & la Penitence. On eleve ainsi, aux Dignitez Ecclesiastiques, „ des personnes très-incapables & très viles. Que dirons-nous du Service „ divin diminué par-tout, & en quelques lieux entierement abandonné. „ Que dirons-nous des mœurs & des vertus de l'ancienne Eglise, tellement oubli-

An de J.C. 1394.

„ oubliées, que si les Peres revenoient, à peine pourroient-ils croire que „ ce fût la même Eglise, qu'ils ont autrefois gouvernée? Enfin, ce „ malheureux Schisme expose notre sainte Religion à la risée des „ Egyptiens & des autres Infideles, qui croïent avoir trouvé l'occasion „ favorable de nous insulter: ce Schisme enhardit les Hereriques, qui „ commencent à lever la tête impunement, & à semer leurs Erreurs, „ du moins en cachette; en sorte que la Foi est attaquée de toutes „ parts (32). „

Effet de cette Lettre.

Clemangis lut ce Discours au Roi, qui en parut très-content: mais, il differa d'y repondre, parce qu'il vouloit le faire traduire du Latin en François, afin qu'il pût être lû dans le Conseil. Le Duc de Berri, & le Cardinal de Lune, profiterent de ce délai, pour empêcher l'effet des poursuites de l'Université. Dans un de ces momens facheux où le Roi perdoit l'usage de la raison, ils changerent la disposition de son Esprit. Ce fut dans un accès de frenesie, que le Roi fit répondre aux Deputez de l'Université, qu'il leur defendoit de se plus mêler de cette affaire, & de recevoir là-dessus des Lettres de qui que ce soit, sans les communiquer au Roi. Le Duc de Berri, qui gouvernoit tout alors avec le Duc de Bourgogne son frere, les repoussa rudement & avec injures, les traitant de seditieux & de rebelles, & les menaçant même de les faire jetter dans la riviere, s'ils avoient encore l'audace de poursuivre leur Entreprise (33). L'Université, qui avoit été avertie de la Reponse qu'on devoit lui faire, donna charge à ses Deputez de declarer, qu'on cesseroit dans l'Academie toutes les Leçons pupliques & toutes sortes d'Exercices, jusqu'à ce qu'on eut repondu favorablement à leurs Demandes. Ce qu'ils firent avec beaucoup de constance (34). On doit rendre cette justice à l'Université, qu'elle fut l'Ame de toutes les Negociations pour la Paix de l'Eglise, & que c'est à elle que l'Europe eut la principale obligation de l'extinction du Schisme.

Clement VII. s'irrite contre l'Université.

Cependant, on envoia au Pape Clement à Avignon le Discours qui avoit été lû devant le Roi, & l'Université l'accompagna d'une Lettre très-vigoureuse, où elle lui faisoit des Plaintes graves & hardies de Pierre de Lune son Legat, & le prioit instamment de ne pas differer à accepter l'une des trois Voies proposées, pour rendre la Paix à l'Eglise. Clement fit lire en Consistoire cette Lettre, & le Discours de l'Université. Il parut tranquille, jusqu'à l'endroit où il étoit parlé de Cession, & de se deposer du Pontificat. Alors, ne se possedant plus, il se leva de son Thrône, furieux comme un Ours, & dit aux Porteurs, d'un ton menaçant; *Cette Lettre est pernicieuse & empoisonnée.* Il n'y fit point d'autre Réponse, & ceux, qui l'avoient apportée, craignant pour leur Personne, se retirerent promptement (35).

Mort de Clement VII.

Cependant, les Cardinaux approuvoient la Conduite de l'Université de Pa-

(32) *Hist. Universit. Paris. tom. IV. p.* 687. *Dacheri, Spicil. tom.* 6. *p.* 81. *&c.*

(33) *Moine de St. Denys, Hist. de Charles VI. Liv.* 14. *c.* 1.

(34) *Du Pin, Gersoniana, fol. X.*

(35) *Hist. Univers. Sac. Sept. p.* 699. 701.

Paris; & comme ils en avoient reçu une Lettre, ils s'assemblérent, pour deliberer sur ce qu'il y auroit à faire. Ils firent cette demarche, selon Juvenal des Ursins, parce qu'ils croioient que le Pape desiroit aussi la Paix de l'Eglise (36). Mais, ils se trompoient; car, Clement leur en temoigna beaucoup d'indignation, par les sanglans reproches qu'il leur fit; a quoi les Cardinaux repondirent *fort nettement, qu'ils trouvoient les trois Voies que* l'Université *proposoit très-raisonnables, & qu'il falloit necessairement qu'il en choisît une* (37). Le Pape en conçut un tel depit, qu'il lui en coûta la vie. Depuis ce jour là, il demeura triste & pensif; &, peu après, il lui vint une maladie, qui parut legere, & qui ne lui fit point garder le lit. Mais, le 16. de Septembre 1394, après avoir oüi la Messe, etant rentré dans sa chambre, il fut attaqué d'apoplexie, & mourut sur le champ (38). De sorte qu'il ne reçut pas une autre Lettre de l'Université, pleine de Reproches sanglants sur la Réponse qu'il avoit faite à ses Deputez (39).

An de J.C. 1394.

Son Caractere.

Clement VII. étoit agé de 52. ans; & depuis 16. ans il jouoit le personnage de Pape. Le P. Maimbourg dit, qu'il „ eut assurement la plûpart „ des belles qualitez qui peuvent rendre recommendable un homme de sa „ naissance, & qu'on ne peut guere lui reprocher de plus grand defaut, „ que celui de s'être un peu trop souvenu dans son Pontificat, qu'il étoit „ Prince; ce qui fut la source de tous les autres. Car, n'aiant pû ensuite „ se resoudre à quitter le rang qu'il occupoit, il entretint le Schisme dans „ l'Eglise, aussi bien que ses concurrens, qui, n'aiant pas à beaucoup près „ autant de qualité que lui, avoient du moins autant d'ambition : outre „ que, voulant vivre dans toute la splendeur & la magnificence d'un grand „ Prince, & fournir à ses Cardinaux de quoi entretenir leur Cour, & leur „ Pompe mondaine proportionnée à la sienne, il fut reduit à la facheuse „ & cruelle nécessité d'opprimer l'Eglise Gallicane, par des Exactions in„ supportables, que la plûpart de ceux qui avoient de l'autorité souf„ froient, malgré toutes les Remontrances de l'Université; parce qu'ils y „ avoient eux-mêmes la meilleure part, en laissant l'autre à Clement pour „ son entretien (40). „ Joignez à ce Portrait ce que Clemangis a ecrit de la Conduite & du Caractere de Clement VII. „ Qu'y a t'il eu, dit-il, de „ plus miserable que notre Clement, pendant qu'il a vêcu? Il s'étoit telle„ ment rendu le Serviteur des Serviteurs des Princes de France, qu'à peine „ un vil Esclave auroit-il souffert les Indignitez qu'il souffroit tous les jours „ des Courtisans. Il cedoit à la fureur, au tems, à l'importunité des sol„ liciteurs. Il feignoit, il dissimuloit, il promettoit largement, il pous„ soit le tems avec l'epaule, il donnoit aux uns des Benefices, aux autres des

(36) *Jean Juvenal des Ursins, ubi supr. p.* 151.

(37) *Maimbourg, Hist. du grand Schism. d'Occident, Liv.* 3. *p.* 269. 270.

(38) *Baluze, Vita Pap. Aven. tom. I. p.* 536. 1396.

(39) *Du Boulai, Hist. Universit. Paris. tom.* 4. *p.* 701.

(40) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. III. p.* 270.

An de J.C. 1394.

„ des Paroles. Il faisoit la cour aux flateurs & aux bouffons de la Cour, „ pour gagner les Princes & les Grands. Il donnoit les Evêchez & les „ principales Dignitez à de jeunes *Damoiseaux*, dont il aimoit fort la Com- „ pagnie. Il faisoit de grands presens, pour acquerir, maintenir, augmen- „ ter son credit auprès d'eux, & leur accordoit sur le Clergé toutes les „ Exactions qu'ils demandoient, leur en offroit même de gaieté de „ cœur. Par-là, il assujettissoit tellement tout le Clergé aux Magi- „ strats seculiers, qu'il n'y en avoit aucun qui ne fût aussi Pape que „ lui (41).

On prend en France des mesures pour l'Union.

La Nouvelle de la Mort de Clement VII. fut bientôt répanduë, & l'on s'empressa de tous côtés, pour empêcher les Cardinaux d'Avignon d'elire un autre Pape. L'Université de Paris, qui saisissoit avec avidité toutes les Occasions de procurer le Bien de l'Eglise, fit au Roi une Deputation pour lui demander quatre choses; 1. d'ecrire aux Cardinaux d'Avignon, de ne mettre personne en la place de Clement, qu'on n'eut eu le tems de deliberer à fonds sur la matiere de l'Union. 2. de faire une Assemblée des Prelats & des Grands du Roiaume, pour en deliberer. 3. D'en ecrire à Boniface & à ceux de son Parti. 4. D'ordonner des Prieres & des Processions publiques, pour l'heureux succès de cette importante affaire. Ces demandes étoient si raisonnables, que le Roi ne pût les refuser. Il ecrivit deux Lettres consecutives aux Cardinaux, l'une du 22. l'autre du 24. de Septembre, pour les prier de differer l'Election d'un Pape, jusqu'à ce qu'il leur envoiât une Ambassade solemnelle. Le Roi d'Arragon ecrivit sur le même pied à ces Cardinaux. L'Université de Paris en fit de même, en termes très-forts & très-pressans. On en fit autant en Allemagne. Les Archevêques, de Mayence, de Cologne, & plusieurs autres Prelats, ecrivirent au Roi de France dans cette vuë. Boniface IX. envoia des Ambassadeurs, pour exhorter le Roi, les Cardinaux, & l'Université à profiter de cette Occasion, pour eteindre le Schisme. Tout cela fut inutile. Quand les Lettres arriverent, les Cardinaux étoient deja dans le Conclave, & on ne voulut pas les ouvrir, que l'Election ne fût faite (42).

Conclave à Avignon.

Cependant, pour pouvoir dire qu'ils n'étoient point fauteurs du Schisme, ils prirent la précaution de faire jurer chaque Cardinal, que, s'il étoit elû, il emploieroit sincerement, & de tout son pouvoir, tous les moïens & toutes les voïes d'Union, jusqu'à la voïe de la Cession inclusivement, si la plus grande partie des Cardinaux le jugeoit nécessaire. Cet Acte fut signé par dix-huit Cardinaux, entre lesquels étoit Pierre de Lune; & il étoit conçu en ces termes: „ Nous tous, & chacun de nous, Cardinaux de la „ Sainte Eglise Romaine, assemblez en Conclave, pour l'Election qui se „ doit faire, étant devant l'Autel où l'on celebre la Messe, nous promet- „ tons & jurons sur les Saints Evangiles de Dieu, lesquels nous touchons, nous

(41) *Clemangis, de Ruina Eccles p.m.* 26. *Spicil. tom.* 6. *p.* 60.
(42) *Du Boulai, Hist. Universit. ubi supr.*

An de J.C. 1395.

„ nous promettons pour le ſervice de Dieu, pour l'unité de ſa Sainte Egliſe, & pour le ſalut des Ames, que ſans fraude, ſans artifice, & nulle intrigue, nous travaillerons fidelement, & diligemment, autant qu'il dependra de nous, à l'Union de l'Egliſe, & à l'extinction de ce malheureux Schiſme, & qu'autant qu'à nous il appartient, & qu'il appartiendra, nous donnerons, à notre Paſteur, & à celui des Troupeaux du Seigneur, au Vicaire de Jeſus-Chriſt, qui ſera notre Seigneur & Maître, Secours, Conſeil, & Faveur, & que nous ne donnerons aucun conſeil, ni faveur, directement ni indirectement, publiquement, ni en ſecret, pour empêcher, & retarder la dite Union. Que pour arriver à cette fin, chacun de nous emploiera, & procurera, ſincerement, promptement, & de tout ſon pouvoir, toutes les voies utiles & convenables, même juſques à la Ceſſion du Pontificat incluſivement, ſi les Cardinaux, qui ſont à preſent, & qui ſeront à l'avenir, ou la plus grande partie d'entr'eux, le jugent expedient, pour le Bien de l'Egliſe, & de l'Union (43). „

Pierre de Lune élû Pape.

Après que les Cardinaux eurent juré l'obſervation de cet Acte, ils réunirent leurs voix en faveur de Pierre de Lune, ſi fameux par ſes Legations en Eſpagne & en France. On le nomma BENOIT XIII. „ Il étoit, dit Maimbourg, de la très-illuſtre Maiſon de Lune, qui tenoit un des premiers rangs dans le Roiaume d'Arragon, agé d'environ ſoixante-ans, d'une ſtature au deſſous de la mediocre, grêle, & d'une taille fort degagée, mais d'une forte complexion, d'un excellent eſprit, ſubtil, adroit, vif, & penetrant, & qu'il avoit fort cultivé par une grande aſſiduité à l'étude, qui l'avoit rendu très-ſavant, & ſur-tout dans le Droit Canon, qu'il enſeigna publiquement dans l'Univerſité de Montpellier, avec tant d'applaudiſſement, qu'étant d'ailleurs irréprochable dans ſa vie, & fort aimé pour ſes agréables manieres, Gregoire XI, qui vit tant de belles qualitez jointes à la Nobleſſe d'un Sang très-illuſtre, l'honnora de la Pourpre. Mais on dit auſſi, que comme il avoit appris qu'il étoit ambitieux, attaché à ſon ſens, & d'un naturel fort ardent, il lui dit, lorſqu'il lui donna le Chapeau: *Prenez garde, mon Fils, que votre Lune, ne s'eclipſe un jour.* En effet, quoiqu'on ne puiſſe nier, qu'il n'ait eu l'ame grande, & beaucoup de talent pour la negociation & le maniment des affaires, comme il le fit aſſez paroître, par ſes Legations de France & d'Eſpagne, où il vint à bout de ce qu'il prétendoit, il eſt certain qu'il avoit les defauts d'un homme tout propre à faire bien du mal, s'il étoit jamais élû Pape, dans un Schiſme pareil à celui-ci. Car, il étoit ambitieux, fier, incapable de ceder la place qu'il auroit une fois occupée, d'eſprit double, trompeur, fourbe, ſans aucun ſoin de garder ſa parole & la foi donnée, pourvû qu'il pût ſauver en quelque maniere les apparences, par de fauſſes ſub-

(43) *Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 64.*

An de J.C. 1394.

„ subtilitez, qui ne lui manquoient jamais au besoin ; & sur-tout d'une invincible obstination dans le mal, & d'une furieuse opiniâtreté, au delà „ même de tout ce qu'un Arragonois est capable d'en avoir (44). „ Il y avoit dix-neuf ans qu'il étoit Cardinal. Il fut un de ceux qui élurent Urbain VI. & parut d'abord persuadé de la validité de son Election: mais, il n'assista que malgré lui à l'intronization, & fit ce qu'il put pour s'en exempter. Il fut pourtant le dernier qui sortit de Rome, & il vint à Anagni, où il élût Clement VII. avec les autres, & lui demeura toujours attaché (45). Il demeura plusieurs années en Espagne, où il acquit trois Roiaumes à l'Obedience d'Avignon ; mais, il ne negligeoit pas ses interêts particuliers. Desorte qu'il y amassa beaucoup d'argent. Il ne laissoit pas de blâmer souvent le Pape Clement du peu de soin qu'il prenoit de réunir l'Eglise ; & il en parloit ainsi aux Rois, aux Princes, aux Prelats, au Peuple même, en prêchant publiquement sur le Schisme. Dans sa Legation de France, il faisoit toujours entendre au Roi & à l'Université de Paris, que si jamais il succedoit à Clement, il vouloit, à quelque prix que ce fût, réunir toute l'Eglise, temoignant le desirer ardemment. Les Cardinaux, trompés par cette profonde Dissimulation, croiant qu'il parloit sincerement, se presserent de l'élire Pape ; car, ils ne furent qu'un jour en Conclave (46).

Il dissimule.

Benoit XIII, étant elû Pape, fit le même Serment, qu'il avoit fait en Conclave, n'étant que Cardinal. Il réïtera les mêmes Protestations dans toutes les Lettres qu'il écrivit en Europe, pour notifier son Election. Il envoia d'abord des Legats au Roi de France & à l'Université de Paris, pour les exhorter à choisir la Voie qu'ils jugeroient la plus propre à rendre la Paix à l'Eglise. Tout le Monde y fut trompé. Desorte que le Roi de France le reconnut, sans difficulté, & lui envoia des Ambassadeurs. L'Université le felicita aussi sur son Election, quoi qu'elle eût été fort brouillée avec lui. Mais, elle lui declara avec franchise, qu'elle eût jugé plus avantageux pour le bien de l'Union de ne point faire d'Election (47). Ces Lettres furent rendues par des Deputez de l'Université, qui trouverent le Saint Pere prêt à se mettre à table. „ Et quand il eut veu les Lettres par les quelles on „ l'exhortoit si doulcement, il respondit en despouillant sa chappe, qu'il „ estoit aussi prest de ceder, comme il avoit esté prêt de despouiller sa „ chappe, la quelle de faict il despouilla. Et depuis demanderent audian„ ce en public, & l'eurent, & les ouyt le Pape à leur plaisir, & leur dit, „ qu'il estoit content de leur octroyer roolle pour avoir des Benefices. „ Et que, pour ouvrir la forme & maniere de venir à voye de cession, il faul„ droit avoir aucunes colloquutions secretes. Et s'en retournerent les „ dicts Ambassadeurs très-joyeux. Et la response ouye à Paris, le Roy y en-

(44) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. III. p. 272. &c.*

(45) *Baluze, Vit. Pap. Aven. p. 1182. 1186. &c.*

(46) *Theodoric de Niem, de Schism., liv. II. c. 33.*

(47) *Du Boulai, Hist. Universit. ubi sup. Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 65. &c.*

„ envoya son Aumosnier, nommé Maistre Pierre d'Ailly, qui estoit un bien „ notable Docteur en Theologie. Lequel presenta les Lettres du Roy, & „ eut audiance, & luy feit le Pape pareille Response comme à ceux de „ l'Université. Et après s'en retourna à Paris, & rapporta au Roy la bon- „ ne volonté que le Pape avoit à l'union de l'Eglise. Mais, plusieurs doub- „ toient que ce ne feust que toute fiction, & qu'il disoit d'un, & qu'il pen- „ soit d'aultre (48). „

An de J.C. 1394.

Conduite de Boniface.

Ces artifices en imposoient à la plûpart des gens, & contribuoient beaucoup à rendre Boniface odieux; car, celui-ci ne faisoit d'autre demarche vers l'Union, que de ramener, s'il eut pû, tout le Monde à son obéïssance. C'est pourquoi, aiant appris qu'en France, en Provence, en Piemont, & en d'autres Provinces, quelques Personnes, qui avoient reconnu Clement VII. pour Pape, vouloient revenir à l'Obedience de Rome, il donna pouvoir à Pierre Patriarche de Grade, qu'il envoioit à la Cour de France, de les absoudre de toutes les Censures qu'ils avoient encouruës, après avoir reçu leur Abjuration, suivant la formule qu'il lui prescrit, dans sa commission du 17. d'Octobre 1394. Dès le mois d'Avril, Boniface avoit envoié en Espagne, avec une pareille Commission, François Hugacion, Archevêque de Bourdeaux; mais, sa Legation n'eut pas plus d'effet que celle du Patriarche de Grade, & les Espagnols comme les François demeurerent pour lors attachés à l'obedience de Benoit (49).

Lettre de Benoit au Roi de Castille.

On n'en sera pas surpris, si l'on fait attention que Benoit XIII. dissimuloit avec tant d'art, que l'on étoit persuadé qu'il alloit rendre la Paix à l'Eglise, par quelque resolution genereuse, comme de renoncer au Pontificat. On étoit forcé de juger ainsi sur ses propres Lettres. Vers ce tems-ci, il en écrivit une à Jean Roi de Castille, où il semble, dit Mr. Lenfant, qu'il prit plaisir à faire par avance son propre Portrait, en invectivant contre la malignité & la fureur de ceux qui entretenoient le Schisme (50). Il y fait une peinture affreuse, mais très-véritable, des maux que causoit ce Schisme dans toute la Chrêtienté. Il paroit confus & humilié de son Election au Pontificat, qu'il dit n'avoir accepté qu'avec une extrême repugnance, & après s'en être defendu avec larmes, dans le sentiment de son indignité. Il regarde cette Election comme l'effet du Conseil profond de la Sagesse divine, qui avoit voulu que le salut de l'Eglise se fit par son foible organe, afin qu'il parût à toute la Terre, que c'étoit l'œuvre de Dieu & non des hommes. Il proteste, qu'il n'a accepté cette vocation, que par l'esperance d'être soutenu du Roi & des autres Princes Chrêtiens, dans le dessein qu'il a de procurer la Paix à l'Eglise par tous les moïens possibles, sans s'arrêter inutilement aux autres (51). Qui n'auroit été la duppe de pareilles Protestations? Cependant, l'evenement fera voir, qu'il n'y avoit rien de moins sincere;

(48) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 132.

(49) *Rainaldi, an.* 1394. §. 15.

(50) *Lenfant, Hist. de Concile de Pise, Liv. I. p.* 63.

(51) *Aguirre, Collect. Concil. Hispan. tom. IV.*

An de J. C. 1395.

cere; & que si Benoit avoit juré en public, de ceder en cas de besoin, il avoit fait un vœu tacite de n'en jamais rien faire.

Negociations pour la Paix de l'Eglise.

Le Roi Charles s'ennuioit de voir consumer le tems en Negociations infructueuses. Pour avancer l'Affaire de l'Union, il tint à Paris un Concile National, où, après de mures Déliberations, on conclut pour la Voie de la Cession des deux Concurrens, comme la plus prompte, la plus sûre, & la plus commode (52). Le Roi le fit d'abord notifier à Benoit XIII. par une Ambassade la plus solemnelle qu'on ait jamais vuë. Elle étoit composée des principaux de son Conseil, de plusieurs Prélats, & des Deputez de l'Université. Ils avoient, à leur tête, Jean Duc de Berri, Philippe Duc de Bourgogne, Oncles du Roi, & Louis Duc d'Orleans son frere. On leur donna de longues & d'importantes Instructions, qui nous ont été conservées par le Moine de St. Denys (53). Cette illustre Ambassade arriva à Avignon le 21. de Mai 1395. Elle y fut reçue avec de grands honneurs; & les Ambassadeurs presenterent à Benoit cette Lettre de la part du Roi: „ Très-Saint Pere, la passion que j'ai toujours euë pour la Paix & Union „ de l'Eglise Universelle, & pour l'extirpation du malheureux Schisme qui „ la divise depuis si long-tems à mon grand regret; & l'intention d'y re„ medier, que vous m'avez plusieurs fois temoignée, tant par vos Ambassa„ deurs, que par les Lettres qu'ils m'ont renduës de vostre part; m'ont „ fait resoudre d'envoier auprès de vous mes très-chers Oncles & Frere, „ & plusieurs autres Notables de mon Roiaume sur ce sujet, dont ils sont „ suffisamment informez. C'est pourquoi je vous supplie, Pere très-Saint „ d'avoir créance & d'ajouter foi à ce qu'ils vous diront, & de vouloir „ traiter avec eux dans cette Affaire, comme si moy-mesme j'y estois en „ personne. Escrit de nostre propre main, &c. „ La premiere Entrevuë se passa avec toute sorte de Demonstrations de joye & d'amitié reciproque; mais il s'en fallut beaucoup que la suite n'y repondît. Dès la seconde Audience, les François demanderent communication de l'Acte fait au Conclave. Quelques Relations portent, que le Pape nia d'abord tout net d'avoir signé aucun Acte par lequel il s'engageât à ceder (54). D'autres disent, avec plus de vraisemblance, qu'il se defendit long-tems de montrer cet Ecrit; & qu'à la fin il consentit à le faire voir seulement aux Ducs en particulier. Ces Princes repondirent, qu'ils avoient ordre de le faire montrer publiquement. De sorte que Benoit se vit contraint de le communiquer, & même d'en laisser prendre Copie à un Secretaire du Roi, quoiqu'il s'en plaignît avec aigreur. Dans une troisieme Audience, Benoit declara, que la Voie la plus raisonnable & la plus propre à appaiser le Schisme étoit, que *lui & l'Intrus, avec leurs Colleges, s'assemblassent en quelque lieu seur des Limites du Royaume de France, & sous la Protection du Roy, où l'on traiteroit de l'Union, & où l'on en-*

(52) *Spicil tom. 6. p 71. Tom. XI. Concil. p. 2511. Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 133.

(53) *Hist. de Charles VI. tom. I. p.* 278. 282.

(54) *Du Pin, Gersoniana, fol. XI.*

entendroit les Raiſons de part & d'autre, promettant qu'ils ne ſe ſepareroient point, qu'ils ne fuſſent d'accord. Cette Propoſition ſe trouve dans toute ſon étendue parmi les Pieces Anecdotes des RR. PP. Benedictins Dom Martene & Dom Durand (55). On réfuta cette voye, & l'on preſſa le Pape de ſe rendre à l'Avis de Sa Majeſté & de ſon Conſeil. Benoit, diſſimulant toujours avec art ſes veritables ſentimens, demanda que cet Avis fut mis par écrit avec la maniere de le pratiquer. Les Ambaſſadeurs, s'étant retirez en particulier pour deliberer ſur cette Demande, virent bien qu'elle ne tendoit qu'à gagner du tems, & qu'à chercher des prétextes de chicane. De ſorte qu'ils firent repondre à Benoit par le Docteur Gilles des Champs, *qu'il n'étoit point néceſſaire de rediger cette Voye par écrit, parce qu'elle ne contenoit qu'un mot de deux ſillabes* CESSION. Troublé de cette fermeté, le Pape fit demander du tems pour deliberer. Cependant, les Ambaſſadeurs s'étant retirez firent venir les Cardinaux chez le Duc de Berri. Tout le Sacré College, excepté le Cardinal de Pampelune, Parent & zélé Partiſan de Benoit, approuva la Voie de la Ceſſion. On vint enſuite à la quatrieme Audience, qui ne fut pas plus déciſive que les précedentes. Le Pape en fit l'ouverture par une *Piece d'Eloquence accomplie en toutes ſes parties.* Il ſupplia les Princes d'agir avec plus de moderation, de traiter l'Affaire ſecretement & avec moins de bruit, & de lui donner par écrit ce qu'ils deſiroient de lui, pour en deliberer avec l'Univerſité d'Avignon. *C'eſtoit*, dit le Moine de St. Denys, *afin de faire eſtudier des Arguments pour tout impugner, pour faire un Parti contre leurs Propoſitions, & pour en quelque façon aſſoupir l'affaire, pendant qu'il dreſſeroit cette contre-batterie de gens commandez, qui n'eſtoient pas libres de leurs opinions.* Le Duc de Berri fit au Pape une Reponſe ferme & vigoureuſe, qu'on peut voir dans le Moine de St. Denys (56). Le Pape ne repondit qu'en termes generaux à toutes ces inſtances. Cependant, il envoia aux Princes trois de ſes Cardinaux, pour marquer le jour qu'il vouloit tenir Conſiſtoire, & pour les prier que l'Affaire ne ſe traitât pas *trop publiquement.* Cette Demande ne tendoit qu'à exclurre ceux d'entre les Cardinaux & les Docteurs qu'il croioit favorables à l'Union, pour n'admettre que ceux qui étoient dans ſes interêts. Mais, le Duc de Berri repondit, qu'il ſeroit de mauvaiſe grace, & même desavantageux à la Cauſe, que tous les Cardinaux n'y fuſſent pas preſens, puiſqu'ils avoient tous embraſſé la Voye de la Ceſſion, & que d'ailleurs il ſembleroit qu'ils ne fuſſent pas bien unis entr'eux. Qu'il étoit néceſſaire que les Deputez de l'Univerſité s'y trouvaſſent, & que le Pape n'avoit pas beſoin d'autres Docteurs. Qu'en un mot, s'agiſſant de l'interêt de toute la Chrêtienté, il falloit que les Princes fuſſent accompagnez de tout ce qu'ils pourroient de Perſonnes notables. Le Pape fut fort irrité de cette Réponſe. Il trouvoit étrange, qu'on eût bien entendu les Cardinaux ſans lui, & qu'on ne voulût pas

An de J.C. 1395.

(55) *Theſaurus Anecdotorum, Tom. II. col.* 1138.

(56) *Hiſt. de Charles VI. Tom. I. p.* 294. 295.

An de J.C. 1395.

pas l'entendre ſans eux. C'eſt ce qui l'obligea à remettre ſon Conſiſtoire à une autre fois, pour gagner du tems (57).

Negoications ſecretes avec le Pape.

Outre ces Négociations publiques, les Princes avoient, tour à tour, entretenu le Pape en particulier, pour tâcher de le fléchir. Mais, toujours inutilement. C'eſt Jean Juvenal des Urſins qui m'apprend cette particularité. Voici ſes termes: „ Et le Mecredy, veille de la Feſte-Dieu, allerent (les Ambaſſadeurs) vers le Pape, & diſnerent avec lui, & tous les „ principaux de l'Ambaſſade, & y demeurerent juſques à Vendredy matin, „ & feurent à Veſpres. Après leſquelles, les Ducs de Berry & d'Orleans „ allerent ſouper, & Bourgongne demeura avec le Pape, & parla à luy à „ ſon aiſe. Car, tous deux jeuſnoient. Le Jeudy parla à part à Monſeigneur de Berry, & le Vendredy matin à Orleans, lequel ſe confeſſa à „ lui, & de ſa main reçeut le St. Sacrement de l'Autel. Si s'en retournerent à Ville-neufve, & au Conſeil reciterent ce que le Pape leur avoit „ dict, qui eſtoit tout un, qui eſtoit, qu'il ſe plaignoit fort de ce qu'on „ vouloit ouvrir la Voye de Ceſſion, & dit aucunes paroles bien poignans. „ A quoi le Duc de Bourgogne luy avoit bien reſpondu, en ſoutenant l'opinion du Roy (58). „

Bulle du Pape Benoit.

Enfin, le Pape tint Conſiſtoire, en preſence de ſes Cardinaux, de quelques-uns de ſes Officiers, & des Ambaſſadeurs de France. Preſſé par les Princes de donner une Réponſe finale, il leur communiqua une Bulle qui portoit, 1. Que les Concurrents & les Cardinaux ſe trouveroient en lieu ſûr ſous la protection du Roi de France, pour conferer enſemble ſur les moïens de l'Union. 2. Qu'il ne trouvoit pas à propos de s'expliquer ſur les Voies de cette Union, avant l'Entrevuë, de peur que, devenant publiques, elles ne fuſſent traverſées par les mal intentionés. 3. Que la Voye de Ceſſion n'étant point ordonnée de Droit, pour appaiſer le Schiſme, & n'aiant point été ſuivie par les Saints Peres, il craignoit de ſe rendre coupable de cette Nouveauté Criminelle, qu'il avoit acceptée *inconſideremment*. 4. Que neanmoins, il avoit requis les Princes de lui expliquer les moïens de pratiquer cette Voie; mais, qu'ils lui avoient refuſé toute explication là-deſſus. 5. Qu'en cas que cette Voie ne réuſsît pas, les Concurrens remettroient leur Droit entre les mains d'Arbitres, qui decideroient de leur ſort. 6. Qu'enfin, ſi l'Union ne ſe pouvoit faire, par l'Entrevuë, ni par l'Arbitrage, il propoſeroit ou *recevroit* pluſieurs autres Voies, qui ſoient *raiſonnables*, *honneſtes*, *juridiques*, *& par leſquelles*, *ſans que Dieu y ſoit offenſé*, *ſans introduire quelque nouvel exemple prejudiciable à l'Egliſe Romaine*, *& ſans qu'elle ſoit lezée & les fideles Chreſtiens ſcandalizés*, *on puiſſe abolir & mettre fin au Schiſme*, *& pacifier l'Egliſe de Dieu* (59).

Suite de la Negociation.

Après la Lecture de cette Bulle, les Ambaſſadeurs ſe retirerent, fort indignés, à Ville-neuve d'Avignon. La nuit ſuivante, la moitié du Pont qui

(57) *Moine de St. Denys*, *ubi ſupr.*

(58) *Jean Juvenal des Urſins*, *Hiſt. de Charles VI p.* 137.

(59) *Moine de St. Denys*, *ubi ſupr. Spicil. tom: VI*, *p.* 126. *Du Boulai*, *Hiſt. Univerſit. Pariſ. tom. IV.* 748.

qui communiquoit d'Avignon à Ville-neuve fut brulée, peut-être par ordre du Pape, comme les François le crurent; quoique, pour se decharger de ce blâme, sa Sainteté le fit promptement reparer. Les Princes passerent la riviere en Battean; & ils assemblerent plusieurs fois les Cardinaux chez les Freres Mineurs, malgré le Pape, pour deliberer sur sa Bulle. Comme on n'y trouva que nullitez & que mauvaise-foi, elle fut unanimement rejettée. Les Cardinaux se declarerent une seconde fois pour la voye de la Cession. Ils allerent prier le Pape à genoux de la vouloir embrasser. L'artificieux Pontife fit mine de se rendre à leurs instances, & demanda deux jours de terme, au bout desquels il faisoit esperer de donner satisfaction aux Ducs. Mais, quand les Cardinaux retournerent le trouver, ils furent bien surpris de ne pouvoir tirer de lui qu'une Bulle qui confirmoit la précedente. C'est ce qui les engagea à renouveller l'Acte par lequel ils s'obligeoient à poursuivre la voie de la Cession. Mais, avant que de le signer, ils voulurent encore faire une tentative sur l'Esprit de Benoit. Ils allerent donc le prier à mains jointes, & presque tous la larme à l'oeuil, de ne plus resister à la voye que le Roi lui faisoit proposer, tenant à la main leur Acte pour les lui presenter. Il ne parla jamais avec plus de hauteur que dans cette occasion; & l'on peut dire qu'il leva le Masque, voiant que les Princes François & les Cardinaux penetroient ses artifices. Il dit à ces derniers d'un ton furieux & menaçant: *Sachez que vous étes mes Sujets, & que je ne suis pas seulement vostre Seigneur, mais que je le suis de tous les Hommes, puisque Dieu les a soumis à mon Autorité.* Il demanda leur Acte, le lût avec indignation, & leur defendit de le signer, sous peine de *Desobéissance & de Crime de Perfidie*, par une Bulle (60) dattée du 30. de Juin 1395. qu'il leur donna au lieu de celle qu'il avoit signée en Conclave, & qu'ils lui demandoient. Mais, en même tems qu'il maltraitoit ainsi les Cardinaux, il leur faisoit les plus magnifiques Propositions du Monde, en faveur des Ducs, pour les amener à la voye qu'il avoit proposée. Ces Princes se moquerent de ses offres, & resolurent de s'assembler avec les Cardinaux & les Deputez de l'Université, pour prendre une Conclusion finale. Il fut arrêté, dans cette Assemblée, que le Pape seroit encore exhorté à accepter la voie de la Cession, à donner une Audience publique, & à lever les defenses qu'il avoit faites aux Cardinaux de signer l'Acte de la Cession, & casser la derniere Bulle qu'il leur avoit delivrée, comme contraire à l'Union & au Serment fait entr'eux au Conclave de son Election. On lui deputa quelques Seigneurs François, pour lui signifier cette Résolution. Il promit Audience publique, & donna aux Ducs une nouvelle Declaration, qui ne les contenta pas. Enfin, fatiguez de tant de delais affectez, ils allerent trouver Benoit, pour faire un dernier effort. Le Duc de Berri porta la parole. Il supplia humblement le Pape, de vouloir mettre fin à cette grande Affaire de l'Union, & de prendre l'opinion des Cardinaux, qui étoient

An de J.C. 1395.

(60) *Apud Dacheri, Spicil. tom. VI. p. 188.*

An de J. C. 1395.

étoient-là-presens. Il s'en defendit autant qu'il pût. Mais, enfin il fallut se rendre. Les Cardinaux aiant eu permission de parler, celui de Florence s'adressa au Pape lui-même, & lui fit le Recit de tout ce qui s'étoit passé (61), „ & bien grandement recita tout le demené de la matiere, & tou- „ tes les voyes qui avoient esté ouvertes de venir à Union, & que tous „ estoient condescendans à la voye esleuë par le Roy & l'Eglise de Fran- „ ce, c'est à sçavoir de Cession. Et luy feirent aucunes Requestes raison- „ nables: mais en effect il les refusa, & disoit qu'on les luy baillast par es- „ cript, & estoient paroles toutes frustratoires evidemment (62). „

Fin de la Negociation.

Comme le Pape avoit gardé l'Original du Serment qu'il avoit fait de ceder avant & après son Election, & qu'on n'en avoit que des Copies, il nia d'abord effrontément d'avoir rien signé de parcil; mais, on l'obligea de produire son Original (63). Alors, il soutint, que quand il l'auroit fait, il n'étoit point tenu à ce Serment, parce qu'il étoit conditionel, & qu'on n'avoit point tenté les autres voies, comme l'Ecrit portoit qu'on devoit le faire; & il defendit à ses Cardinaux de jamais lui parler de cet Ecrit, & d'en signer aucun qui l'engageât à ceder. Toutes les Pieces concernant cette partie de la Negociation se trouvent entieres dans l'Histoire de l'Université de Paris (64). Au reste, on fit encore de nouveaux efforts, qui furent aussi inutiles que les premiers. „ Et pour ce les dicts Seigneurs requirent Audien- „ ce publicque, & estoient desplaisans de ce qu'il ne vouloit bailler la Ce- „ dule, & qu'il ne vouloit pas revoquer le Commandement qu'il avoit „ faict aux Cardinaux de non signer & sceller leur opinion. La quelle „ Audiance le Pape leur refusa. Dont les dicts Seigneurs feurent moult „ courroucez, & prindrent congé du Pape en disant, qu'ils rapporte- „ roient au Roy ce qui avoit esté faict & dict. Aprés la quelle chose, „ le Pape les pria bien affectueusement, qu'ils dinassent le lendemain avec „ luy. Et mon dict Seigneur de Berry respondit, qu'ils avoient assez „ mangé & parlé à luy, tout à son aise. Et que s'il n'avoit volonté de „ condescendre à la voye que le Roy lui conseilloit, qu'ils ne revien- „ droient plus. Et à tant se despartirent, & allerent à Ville-neufve à leurs „ Logis. Et de-là tirerent à Paris devers le Roy (65). „ Tel fut le succès de cette pompeuse Ambassade.

Demarches du Roi & de l'Université pour l'Union.

Les Princes, étant de retour, firent leur rapport au Roi & à son Conseil. Ils supplierent Sa Majesté de poursuivre ce qu'elle avoit commencé pour l'Union de l'Eglise. De sorte qu'il fut conclu que le Roi envoieroit aux autres Princes Chrêtiens, pour procurer l'Union. Cette Resolution fut bientôt executée. On envoia en Allemagne N. Abbé de St. Gilles de Noïon, & Gilles des Champs, Docteur en Theologie. Ils firent bien leur devoir. Mais, ils en rapporterent peu de fruit. On envoia en Angle-

(61) *Moine de St. Denys, ubi supr. p.* 304. 305.

(62) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 14).

(63) *Du Pin, Gersoniana, Fol. XI*

(64) *Du Boulai, Hist. Universit. Paris tom. IV.*

(65) *Jean Juvenal des Ursins, ubi supr.*

gleterre Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, & N. Archeveque de Vienne, qui y furent bien reçus. L'Université de Paris envoia aussi ses Deputez en Angleterre. Mais, l'Université d'Oxford s'eleva contre elle, & combattit, dans un long Ecrit adressé au Roi Richard, la voie de Cession, que les Docteurs de Paris proposoient. Cependant, les Ambassadeurs de France determinerent Richard à se declarer pour la voye de la Cession (66). En même tems, l'Université de Paris députa en Allemagne à l'Université de Cologne, & aux Electeurs de l'Empire, qui tenoient pour le Pape Boniface. Le succès de toutes ces Demarches fut que les uns approuverent la voie de la Cession proposée par les François, & que les autres repondirent qu'ils assembleroient leur Clergé pour en déliberer.

An de J.C. 1396.

Suite des Negociations pour l'Union.

Mais, le Roi d'Angleterre, aiant eu une Entrevuë avec le Roi de France, convint de ne plus soutenir Boniface; mais de l'obliger, aussi-bien que Benoit, à suivre la voie de la Cession. Pour cet effet, il ecrivit aux deux Concurrens une Lettre commune, qui n'avoit de différence qu'en la suscription; car, il traitoit Boniface de Pape, & Benoit seulement de Cardinal. Le Roi Richard prioit l'un & l'autre d'accepter la voie de Cession; d'écouter le Porteur de la Lettre, qui étoit l'Abbé de Westminster, & de rendre reponse dans le terme qu'il marque, c'est à dire le 22. de Juillet 1396. L'Abbé de Westminster traversa la France, & se rendît à Avignon, où Benoit refusa de lui donner Audience, à moins qu'il ne lui rendit les honneurs dûs à un Pape. L'Abbé, qui ne jugea pas à propos de le faire, retourna en Angleterre (67). Le Roi de Castille envoia aussi des Ambassadeurs au Roi Charles VI. & au Pape Benoit XIII. „ Et quand ils feurent „ vers Benedict, il les corrompit par argent, tellement qu'ils ne voulurent „ oncques dire ce qui leur estoit enchargé. Toutesfois, le Patriarche „ d'Alexandrie feit tant, quand les dicts Ambassadeurs veindrent devers le „ Roy, qu'il eut les Lettres & Instructions que le dict Roy d'Espagne „ leur avoit baillé, par lesquelles apparoist assez, que si Benedict ne s'advisoit, qu'il avoit volonté de luy faire substraction. Et feut la matiere „ mise au Conseil du Roy, & ouverte par divers Clercs. Et finablement „ feut advisé & presques conclud, veu la maniere de proceder de Benedict, qu'on luy pouvoit faire substraction (68). „ Le Pape Benoit, toujours couvert d'hypocrisie, envoia à Rome quatre Ambassadeurs, qui, étant arrivez à Fondi, declarerent qu'ils alloient trouver Boniface, & conferer avec lui sur les moïens d'éteindre le Schisme. Boniface ne jugea pas à propos de les laisser venir; & ils ecrivirent à François Evêque de Segovie, qu'ils connoissoient, & qui étoit en Cour de Rome, qu'il fit en sorte de les venir trouver. Le Pape le lui permit, à condition de lui rapporter fidelement ce qu'ils lui auroient dit (69).

L'E-

(66) *Du Boulai, Hist. Universit. Paris. tom. IV. p.* 751. *Pagi, Brev. Rom. Pontif. tom.* 4. *p,* 312.

(67) *Juvenal des Ursins, ubi supr. p.* 339. *Le Laboureur, ubi supr. p.* 339.

(68) *Juvenal des Ursins, ubi supr. p.* 160.

(69) *Rainaldi, an.* 1396.

An de J.C. 1396.

Conſpirations contre Boniface.

L'Evêque de Segovie alla donc une fois les trouver, & revint vers le Pape: mais le Pape pretendit enſuite, que l'Evêque avoit fait de faux raports de part & d'autre; & qu'il avoit traité avec les quatre Ambaſſadeurs, pour les faire venir à Rome, & y exciter du tumulte, qui auroit mis en peril même la Perſonne du Pape. Enſuite, l'Evêque de Segovie, n'aiant pas la commodité de retourner vers les Ambaſſadeurs, leur ecrivit de ſa main une Lettre pleine d'infamies & d'injures contre Boniface, par laquelle il les exhortoit à executer leur complot. Boniface l'aiant appris donna commiſſion à Conrad Archevêque de Nicoſie, ſon Camerier, d'informer de tous ces faits; & ſi l'Evêque de Segovie s'en trouvoit coupable, de le punir ſelon les Canons. La Commiſſion eſt du 8. d'Avril 1396. Le Pape avoit grand ſujet de ſe defier des Romains; car, deux ans auparavant, excités par Honorat Comte de Fondi, ils avoient formé contre lui une violente Sédition. Les Bannerets, à la tête du Peuple, vouloient reprendre l'Autorité ſouveraine dans la Ville. Ils étoient tellement animés contre le Pape, que l'on croioit qu'ils le prendroient & n'epargneroient pas même ſa vie. Mais, Ladiſlas Roi de Naples ſe trouvoit alors à Rome, où il étoit venu pour obtenir quelque grace du Pape. Il prit ſa defenſe; &, aiant fait armer ſes gens, il reconcilia les Bannerets & le Peuple, & laiſſa la Ville en Paix (70). Pour prévenir de pareils Deſordres, Boniface repara & fortifia le Château St. Ange, que les François avoient en partie demoli au commencement du Schiſme, & que les Romains ſeditieux avoient achevé de ruiner (71).

Ecrit de l'Univerſité contre Benoit XIII.

Comme toutes les Demarches, qui ſe faiſoient pour l'Union, étoient les effets des inſtances de l'Univerſité de Paris, le Pape Benoit jetta feu & flamme contre elle, & la menaça des foudres de l'excommunication. Mais l'Uniuerſité, voiant ce Pape inflexible, & que plus on s'efforçoit à lui perſuader la Ceſſion, plus il s'opiniatroit à la refuſer, crut qu'il en falloit venir à la Souſtraction d'obéïſſance, & publia un Ecrit qui en faiſoit voir les raiſons. Après le Recit du Fait, l'Univerſité expoſoit ſes griefs, & diſoit en ſubſtance: „ Non-obſtant tout ce que deſſus, Benoit a reſolu de proceder contre l'Univerſité & quelques-uns de ſes Suppôts, même par privation de Benefices, & en a donné l'ordre; & il publie, que la conduite de l'Univerſité ne vient que de la haine qu'elle lui porte. Il rejette la voie de Ceſſion comme injuſte & deraiſonnable, quoiqu'en effet ce ſoit la meilleure & la ſeule pour finir le Schiſme; & cependant il ne ſe determine à aucune autre voie, mais il uſe de diſcours confus & de delais, ne cherchant qu'à demeurer perpetuellement dans ſon état. Il a voulu detourner à un ſens forcé, & contraire à l'intention des Cardinaux, le Serment fait dans le Conclave. Il envoie des Legats de divers côtés, pour prevenir tout le Monde par de faux Rapports & par

(70) *Rainaldi, & St. Antonin, apud Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. XCIX. §. 12.*

(71) *Theodoric de Niem, lib. II. de Schiſm. c. 14.*

An de J. C. 1396.

„ par des Presens, & il empêche qu'on ne convienne de la voie de Cession (72). „

Appels de l'Université contre Benoit.

Sur ces griefs, l'Université dressa un Acte d'Appel sous le nom de Jean de Craon, Maitre ès Arts, & Prêtre du Diocese de Laon, qu'elle avoit constitué son Procureur. Par cet Acte, qui est très-long, elle appelle au Pape futur, unique, & veritable de toutes les Censures faites ou à faire par le Pape Benoit. Ce Pape fulmina d'abord une Bulle qui porte en substance: „ Nous „ avons appris par la commune renommée, que Jean de Craon, soi-disant „ Procureur de l'Université de Paris, a eu la temerité d'injetter Appel au „ nom de cette Compagnie contre nous & l'Eglise Romaine, sous pretex- „ te de quelques prétendus griefs, dont elle disoit que nous l'avions mena- „ cée, ou que nous pourrions lui faire à l'avenir. Or, les gens les plus mal- „ intentionnez n'ont jamais formé de telle Appellation, contraire à la Ple- „ nitude de la Puissance, que St. Pierre & ses Successeurs ont reçuë de Je- „ sus-Christ, & aux sacrés Canons, qui defendent d'appeller du St. Siege „ ou du Pape. C'est pourquoi, nous declarons cette Appellation nulle & de „ nul effet, sans préjudice de proceder contre cet Appellant & ses Adhe- „ rans, selon que meritera leur Insolence. Donné à Avignon, le 30. de „ Mai 1396. „ L'Université, informée par le bruit public du contenu de cette Bulle, écrivit aux Cardinaux d'Avignon, pour s'en plaindre, & les prier de s'appliquer plus que jamais à l'extinction du Schisme. Elle fit plus. Elle interjetta un second Appel, pour mettre à couvert sa Réputation, & pour justifier le premier, dont l'Acte avoit été traité de Libelle diffamatoire par Benoit. Il y a, dans ce second Acte d'Appel, deux choses considerables. La premiere, qu'il y avoit deja eu dix Papes deposez pour leur mauvaise Conduite, quoiqu'ils eussent été canoniquement elûs. On met dans ce Rang Benoit V. Benoit VI. Benoit IX. & Boniface VIII. qui se trouva plusieurs fois fort mal de son Ambition demesurée. La seconde, que quand il s'agit de Schisme, ou de soupçon d'Heresie, il est permis d'appeller du Jugement du Pape à un Concile œcumenique, ou à son Successeur. Que Philippe-le-Bel, la Noblesse, les Prelats, les Communautez, le Clergé, & le Peuple de France avoient appellé d'une Constitution de Boniface VIII. qui en effet fut suspenduë sous Benoit XI. son Successeur, & tout à fait annullée dans la suite. L'Université ajoutoit, que la Constitution par la quelle Benoit declare que l'Appel du Jugement du Pape étoit nul, comme étant contre le Droit, étoit nulle elle-même, parce que le Pape s'y rendoit Juge dans sa propre Cause. Qu'a la verité, si la la Charité de St. Pierre rendoit les Papes impeccables, il ne seroit pas permis d'appeller de leurs Jugemens, parce qu'ils seroient incapables de rien faire contre les interêts de l'Eglise (73).

Cependant, plusieurs Envoiés vinrent à Rome, de la part de divers Prin-

(72) *Du Boulai, Hist. Universit. Paris. tom. 4. p. 799. 801. &c.*

(73) *Du Boulai, Hist. Universit. tom. 4. p. 822. Dacheri. Spicil. p. 143.*

An de J.C. 1396. Princes de l'Obedience du Pape Benoit, ſavoir des Rois de France, d'Angleterre, de Caſtille, de Navarre, & d'Arragon. Ils exhorterent Boniface & le prierent, que pour faire ceſſer le Schiſme, il voulût bien renoncer à tout le Droit qu'il prétendoit avoir au Pontificat, aſſurant que Benoit en feroit autant. Boniface repondit, qu'il étoit vrai Pape & indubitable; qu'il n'y en avoit point d'autre; & qu'il ne prétendoit renoncer en façon du Monde. Ainſi, les Envoiés retournerent vers leurs Maîtres, ſans avoir rien obtenu (74).

Ambaſſades inutiles à Boniface.

An de J.C. 1397. Peu de tems après, les Princes d'Allemagne tinrent à Francfort une Diéte pour l'extinction du Schiſme. L'Empereur Wenceſlas ne s'y trouva pas, quoiqu'il l'eut promis. Preſque tous les Princes d'Allemagne s'y rendirent. Le Roi de France, le Roi d'Angleterre, pluſieurs autres Princes Etrangers y avoient leurs Ambaſſadeurs, & les Univerſitez leurs Deputez. On s'y declara pour la voye de la Ceſſion, & on reſolut d'envoier des Ambaſſadeurs à Boniface IX. pour l'engager à l'accepter. Mais, il ne l'y trouverent pas plus diſpoſé que ſon Concurrent. Il le trouva même fort mauvais, & il auroit volontiers fait du mal aux Ambaſſadeurs, s'il en eut pû trouver quelque prétexte. Il les amuſa donc de paroles, ſans leur donner de Réponſe deciſive: il tâcha même de les gagner, en leur accordant, contre les Regles, des graces qu'ils deſiroient pour eux, & pour leurs Amis. Mais, ils n'avancerent rien pour l'Affaire de la Ceſſion, qui étoit le ſujet de leur voiage (75). Pendant que l'on étoit aſſemblé à Francfort, on l'étoit à Paris ſur la même matiere. Dans cette Aſſemblée, on propoſa de ſe ſouſtraire à l'Obedience de Benoit. Mais, cet Avis ne fut pas reçu, parce que l'Univerſité n'étoit pas bien unie. On ſe contenta d'envoier aux deux Concurrens de nouveaux Ambaſſadeurs, pour les ſommer d'abdiquer. Ils refuſerent conſtamment l'un & l'autre, à moins que l'un des deux ne commençât, ce qu'aucun n'avoit envie de faire. C'eſt ainſi qu'ils jouoient groſſierement la Chrêtienté (76).

Bon-Mot ſur Boniface. Il y a long-tems que je n'offre à mes Lecteurs, que des Evenemens funeſtes. Cette même année m'en fournit un divertiſſant, qui regarde Boniface IX. „ A l'Entrée ſolemnelle que ce Pape fit à Perouſe en 1397. un Italien entendant nommer tous ſes Parens: Voici André, voici Pierre, „ voici Nicolas, voici Antoine, voici François, Tomacello: *Il faut*, „ dit-il, *que le Foie de Porc ſoit bien grand*, *pour avoir ſoit tant de Tomacellos*; c'eſt-à-dire en Italien, tant de Cervelas, qui s'appellent en Latin „ *tomacula*:

„ *Candiduli divina tomacula Porci* (77). „

Je ne ſupprimerai pas ce que Mr. Amelot ajoute immediatement: „ Il y „ un Livre Latin intitulé: *Bonifacii Hiſtoriæ ludicræ*. C'eſt, à ce qu'on „ m'a dit, une Diſpute facetieuſe entre les Femmes ſur la Beauté des Feſſes. Je

(74) *St. Antonin*, *tom.* 3. *p.* 416.
(75) *Niem, de Schiſm. Lib. II. c.* 33.
(76) *Lenfant*, *Hiſt. du Concile de Piſe*, *Liv. II.* §. 6. *p* 90.
(77) *Juvenal*, *Sat. X.*

„ Je m'étonne qu'un Libraire du Palais, qui louoit à tous propos celles de „ sa Femme, n'ait pas fait traduire ce Livre en sa faveur (78). „ Je ne sais si ce Livre a quelque raport à Boniface IX.; car, jusqu'à present, je n'ai pû le trouver chez les Libraires à qui je l'ai fait demander. Si je suis assez heureux pour en recouvrer un Exemplaire, & que j'y rencontre quelques traits curieux sur le compte de Boniface, je les conserverai précieusement dans mes Recueils, pour enrichir une nouvelle Edition de cet Ouvrage.

An de J.C. 1397.

Assemblée de Rheims.

L'Année suivante 1398. il se tint à Rheims une autre Assemblée sur le sujet de l'Union. L'Empereur Wenceslas s'y trouva, sur les instances que lui en fit notre Roi Charles VI. On fit tout ce qu'on put en Allemagne, pour le detourner de cette Entrevuë avec le Roi de France. Il y a là-dessus, parmi les Anecdotes des PP. Dom Martene & Dom Durand, une Lettre de Robert alors Electeur Palatin à cet Empereur. Elle meriteroit d'être inserée ici, parce qu'elle n'a jamais été publiée: mais, comme elle est un peu longue, je la supprimerai, me reservant à la placer plus commodement dans une Histoire d'Allemagne, pour la quelle je ramasse depuis long-tems des Materiaux. Mais, je tirerai de cette Lettre une Particularité fort curieuse, qui a un raport direct à mon sujet. C'est que les Cardinaux, qui élurent Clement VII. à Fondi, avoient auparavant envoié offrir le Pontificat à Charles V. Roi de France, qui n'étoit pas alors marié; mais, qu'il ne pût pas accepter cette offre, parce qu'il étoit si estropié du bras gauche, qu'il n'auroit pas pû celebrer la Messe. L'Electeur Robert fait remarquer à l'Empereur, que cette offre ne se faisoit, que dans la vuë de transporter l'Empire d'Allemagne en France (79). Il l'exhorte ensuite à se donner bien garde de renoncer à l'Obedience du Pape, qui avoit confirmé son Election à l'Empire, de peur que ses propres Sujets n'en prissent prétexte de se rebeller contre lui, comme aiant été mal confirmé. Boniface IX. écrivit aussi à Wenceslas sur le même pied. Mais, il n'y eut pas moïen de le detourner de ce Voiage. On remarque pourtant, qu'il eut mieux valu pour son propre honneur, & celui de l'Empire, qu'il n'y eut pas été, puisqu'il ne fit que confirmer par sa presence ce qu'on savoit deja de son Intémperance (80). Cet Empereur n'étoit pas de la complexion de St. Augustin, qui, de son propre aveu, avoit la force de boire beaucoup, & s'en servoit quelquesfois, mais sans s'enivrer (81). Wenceslas buvoit aussi avec excès; mais, il en perdoit la raison: en voici une preuve. *Les Ducs de Berri & de Bourbon furent pour le prendre chez lui, & pour l'amener diner avec plus d'honneur: mais, ils eurent la honte & le deplaisir de venir dire au Roi, que ce gros Vilain étoit deja yvre, & qu'il dormoit pour cuver son vin* (82). Il fallut remettre le repas au lendemain. Au sortir de table, on entra dans une

(78) *Amelot de la Houssaye, Memoires Historiques, &c. tom. I. p. 437.*

(79) *Martene, Thesaurus Anecdotorum, tom. II. p. 1172 &c.*

(80) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. II. §. p. 92.*

(81) *Le Petit, Homeri Nepenthis, sive de Helenæ Medicamento, Cap. 15. Utrecht, 1689. in 8. Ex Augustini Confession Lib. X. c. 31.*

(82) *Moine de St. Denys, Liv. XVII. c. 6.*

An de J.C. 1397.

une Conference, où il est aisé de juger qu'on eut bon marché de Wenceslas. Il approuva la voie de la Cession, & promit d'assembler là-dessus ses Prelats à son retour. Le Roi de France se faisoit fort du Roi d'Angleterre & de ceux d'Ecosse, de Castilie, de Portugal, de Navarre, & d'Arragon. Wenceslas se chargeoit de son Roiaume de Boheme, de l'Allemagne jusqu'en Prusse, & de son Frere Sigismond Roi de Hongrie: ils promirent & jurerent de se tenir fermes à cette Resolution, & d'y amener leurs Alliez. Mais, le Duc de Bourgogne ne voulut jamais assister à ces Conseils qui se tinrent à Rheims, persuadé de ce qu'il avoit dit auparavant: *On y perd sa peine, & les Presens considerables qu'on fait aux Allemans en cette occasion. Ils ne tiendront rien de ce qu'ils nous ont promis* (83).

Pierre d'Ailli envoié à Rome.

Il fut arrêté, dans l'Assemblée de Rheims, que Pierre d'Ailli iroit à Rome en Ambassade vers le Pape Boniface, tant de la part du Roi Charles que de Wenceslas, pour l'exhorter à souffrir qu'on fit une autre Election, pour juger lequel des deux Concurrens demeureroit Pape. Etant arrivé en Italie, il trouva Boniface à Fondi. Il lui montra ses Lettres de creance du Roi de France & de l'Empereur, dont le Pape fut content. L'Evêque proposa le sujet de son voiage, & le Pape lui dit, qu'il ne pouvoit lui faire de reponse, qu'après en avoir deliberé avec les Cardinaux. Il alla à Rome & logea à St. Pierre; & incontinent après, il tint Consistoire, dont le resultat fut qu'ils dirent au Pape: *Saint Pere, vous devez dissimuler en cette occasion, & dire que vous obéirez volontiers à tout ce que vous conseilleront les Princes qui ont envoié cet Evêque, pourvû que le prêtendu Pape d'Avignon se demette de son côté: que les Rois marquent le lieu où il leur plaira que se tienne le Conclave, vous vous y trouvèrez volontiers, & y ferez trouver les Cardinaux.* Ce Conseil plut à Boniface, & il y conforma sa Réponse à l'Evêque de Cambrai. Quand les Romains entendirent que le Roi de France & l'Empereur demandoient que le Pape se soumît à eux pour renoncer à sa Dignité, cette nouvelle causa de grands murmures dans Rome, par la crainte qu'eut le Peuple de perdre le sejour du Pape & de sa Cour, qui leur attiroit de grandes Richesses, & leur en devoit apporter d'extraordinaires dans deux ans à l'occasion du Jubilé de l'an 1400. pour lequel ils faisoient deja de grandes Provisions qu'ils craignoient de perdre. Les plus notables des Romains s'assemblerent donc, & vinrent devant le Pape, lui temoignant plus d'affection qu'ils n'avoient jamais fait; & ils lui dirent: *Saint Pere, vous êtes le vrai Pape, vous demeurez au Patrimoine de St. Pierre: n'écoutez point les Conseils de quitter votre Dignité. Qui que ce soit qui se declare contre vous, nous demeurerons avec vous, jusqu'à exposer nos vies & nos biens pour soutenir la bonté de votre Cause.* Le Pape repondit à ce Discours flatteur: *Mes Enfans, prenez courage, & soiez assurez, que je demeurerai Pape; &, quoique puissent dire ou traiter entr'eux le Roi de France & l'Empereur, je ne me soumettrai point à leur volonté.* Les Romains se contentérent de cette Réponse; mais ils n'en firent rien connoître à l'Evêque de Cambrai, qui continuoit toûjours

(83) *Froissard*, 44. c. 91.

jours de negocier avec le Pape & les Cardinaux; & n'en tira autre reponse, si-non que quand Benoit seroit soumis, Boniface se conduiroit de telle maniere que les Rois en seroient contens. Ainsi, l'Evêque partit de Rome, & passant par l'Allemagne, il vint à Coblents, où il trouva Wenceslas, & lui fit le recit de sa negociation. L'Empereur lui dit: *Vous direz au Roi votre Maître, que je me conformerai en tout à sa Conduite, & ferai en sorte que tout mon Empire s'y conforme: mais, autant que je puis voir, il convient qu'il commence; &, quand il aura soumis son Pape, je soumettrai le nôtre* (84).

An de J.C. 1397.

Toutes ces Negociations intriguoient extrémement le Pape Benoit dans Avignon. Il prévoioit qu'on se lasseroit de ses subterfuges, & qu'ils n'aboutiroient à rien de bon pour lui. Il tâcha de prevenir le coup, en envoiant en France le Cardinal de Pampelune, son Parent, grand Canoniste. Mais, dès que le Roi de France eut avis de cette resolution, il écrivit à Benoit, qu'il n'envoiât point ce Legat, s'il ne vouloit pas qu'il eut l'affront de n'être point ecouté. Benoit s'en plaignit amerement, comme d'une chose jusqu'alors inouie, dans les Lettres qu'il écrivit au Roi Charles, & au Duc de Berri (85). Mais, on n'eut aucun égard à ces plaintes, & on passa outre, comme on le verra bien-tôt.

On ne veut pas recevoir en France le Cardinal de Pampelune.

Le Roi, ne voulant plus être la duppe du Pape, convoqua un Concile National pour deliberer sur la matiere du Schisme. Mais, sa maladie, dont il eut alors une nouvelle attaque, l'empêcha de se trouver à l'Assemblée. Elle fut nombreuse. La plus grande partie de l'Europe s'étoit declarée pour la voie de Cession, comme la Hongrie, la Boheme, l'Angleterre, l'Arragon, l'Espagne, la Navarre, la Sicile. Et même Charles III. Roi de Navarre, qui étoit à cette Assemblée, aussi bien que les Ambassadeurs de Castille, prioit instamment qu'on en hâtât l'execution. Il ne s'agissoit donc plus que de chercher les moïens de le faire. Benoit XIII. envoia Pierre de Juis, Gentilhomme du Païs de Dombes, Evêque de Mâcon, pour soutenir ses interêts dans l'Assemblée. Simon de Cramaud, President du Concile, parla le premier. Dès qu'il eut fini son Discours, l'Evêque de Mâcon demanda d'être entendu. On le lui accorda, & même, afin que la partie fut égale, on choisit de part & d'autre six Avocats, pour plaider pour & contre Benoit. On trouve, dans les Auteurs que j'indique en marge (86), le Plaidoyer qui fut fait contre ce Pape. Il s'agissoit de savoir, si l'on se soustrairoit totalement de l'Obedience de Benoit, ou si on ne le feroit qu'en partie, c'est-à-dire par rapport aux collations & au temporel de l'Eglise, parce que tout l'argent que Benoit tiroit de France, & les Benefices qu'il y avoit à sa disposition, ne servoient qu'à lui faire des Creatures.

On se soustrait en France à l'Obéïssance de Benoit.

(84) *Froissard, ubi supr. apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIX.* §. 18. *p.* 436.

(85) *Dacheri, Spicil. tom.* 6. *p.* 157. *Libertez Gallicanes, tom.* 2. *p.* 452. *Edit. de* 1639.

(86) *Du Boulai, Hist. Universit. Paris. tom. IV. p.* 829. Bourgeois du Chastenet l'a donné plus complet de la Bibliotheque du President de Harlai, dans sa *Nouvelle Histoire du Concile de Constance.*

An de J.C. 1397. res. De trois cens voix, il y en eut deux-cens quarante ſept, qui opinerent pour la Souſtraction totale. Ainſi, le Roi prononçant pour la pluralité des Suffrages, l'Edit de Souſtraction fut publié le 28. de Juillet, & enregiſtré au Parlement le 29. Août (87). Ce fut dans cette Aſſemblée, & par cet Edit, que furent renouvellées & confirmées ce qu'on appelle *Libertez de l'Egliſe Gallicane*, dont les Rois de France étoient autrefois ſi jaloux, pour leur propre interêt, & pour le bien de leurs ſujets. „ Et feut conclud, dit Jean Juvenal „ des Urſins, que l'Egliſe de France ſeroit reduicte à ſes anciennes Libertez & Franchiſes, c'eſt à ſçavoir que les Ordinaires donneroient les Benefices, en leur collations, & que toutes graces eſpectatives & reſervations ceſſeroient. Et que aux Benefices, on procederoit par voye d'Eſlection, & en appartiendroit la collation aux Ordinaires (88). „

Effet de cette Demarche. D'abord, on envoia deux Commiſſaires à Avignon, pour ſignifier au Pape Benoit cette Ordonnance du Roi. Ils arriverent à Ville-neuve d'Avignon, & le premier jour de Septembre 1398. jour de Dimanche, ils y publierent la Souſtraction d'Obéïſſance, ordonnant, ſous de groſſes peines, à tous les ſujets du Roi, tant Clercs, que Laïques, de ſe retirer du Service & de la Cour de Benoit. Ils obéirent, & les autres Officiers ſe retirerent. Les Commiſſaires du Roi étoient chargez d'une Lettre, pour les Cardinaux d'Avignon, qui étoient au nombre de dix-huit. Ils y eurent tant d'égard, & aux autres Pieces qui leur furent montrées, que ſeize d'entr'eux renoncerent d'un commun accord à l'Obedience de Benoit, & paſſerent à Ville-neuve, où aiant fait venir les Citoiens d'Avignon, & tenu Conſeil avec eux, ils reſolurent d'adherer à la Souſtraction du Roi, & ſe retirerent ſolemnellement de l'Obéïſſance de Benoit, comme ils le declarerent au Roi lui-même dans la Réponſe qu'ils firent à ſa Lettre (89).

Reglemens pour le Gouvernement de l'Egliſe de France pendant la Souſtraction. On ſera curieux de ſavoir comment l'Egliſe de France fut gouvernée, pendant qu'elle ne reconnut point de Pape. Les petits Genies, les Genies ſuperſtitieux, ſe figureront que les François dûrent être accablés de grands Malheurs, en conſequence de leur Revolte contre le St. Siege. Et quelques-uns ſe repreſenteront une eſpece d'Anarchie dans l'Egliſe. Rien moins que tout cela. On fit des Reglemens ſi ſages, pour prevenir le deſordre, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'on les obſervât encore aujourd'hui, plutôt que de ſubir en Eſclave le Joug tyrannique d'un Pape, dont l'Ambition n'eſt jamais ſatisfaite. Voici ces Reglemens tels que Mr. du Boulai les a inſerez dans ſon *Hiſtoire de l'Univerſité de Paris:* „ *Sur les inconveniens* „ *qui pourront advenir à cauſe de la Soubſtraction de l'Obéïſſance totale*, *ont eſté* „ *adviſez les Proviſions & Remedes qui s'en ſuivent.* Premierement, quant aux „ ſentences & procès quelconques que pourroit faire le Pape, a eſté dit „ par tous, que pour crainte deſdites ſentences & procès, on ne devroit deſiſter

(87) *Martene, Theſaur. Anecd. tom. II. p.* p. 1153. *Dacheri, Spicil. tom. VI. p.* 154.

(88) *Jean Juvenal des Urſins, Hiſt. de Charles VI. p.* 166. *Edit. de* 1714. *in* 4.

(89) *Baluze, Vitæ Pap. Aven. tom.* 2. *p.* 1122. 1131. Voyez *le Moine de St. Denys, Hiſt. de Charles VI. Liv. XVIII. Ch.* 11.

„ ſiſter de faire la Soubſtraction, & que telles ſentences & procès ſoient de
„ nul effet & de valeur, quoique par conſequent il ne ſoit nul beſoing
„ d'appeller. Neanmoins, il a eſté dit d'abondant, & pour apaiſer les Con-
„ ſciences d'aucuns ſcrupuleux, doubtans ou il ne faut point doubter, que
„ on pourra provoquer & appeller autant que beſoing en eſt. *Item*, quant
„ aux abſolutions & ſentences des Pechez reſervez au Pape, il a eſté dit
„ qu'il y eſt aſſez pourveu de Droit; c'eſt aſſavoir que Penantier, ou Pe-
„ nantiers (*i. e. Penitencier*) de Cour de Rome, deſquels l'office eſt per-
„ petuel, & leſquels le College des Cardinaux pourroient ſubroger ſe au-
„ cuns en failloient au cas que ledit Penantier & les Cardinaux ſe departi-
„ ront du Pape, en pourra abſoudre, & ſinon, l'Evêque Dioceſain en
„ enjoignant à celui qui ainſi ſera abſoubz, que ſi toſt que arra Pape pai-
„ ſible, il voie devers luy. Et cecy eſt expreſſement fourme de Droit.
„ Et ſe on diſoit que il y a aucuns cas deſquelx le Penantier ne puet abſou-
„ dre & que ſont expreſſement reſervez à la Perſonne du Pape. Reſponſe
„ que de tous ces cas l'Ordinaire puet abſoudre en la fourme ci-deſſus dic-
„ te. *Item*, quant aux diſpenſations de Mariage, &c. a eſté dit, que
„ s'il en avenoit aucuns cas de très-grand & evident proufiſt ou de neceſſi-
„ té urgente, comme pour la Paix de deux grands Princes, &c. que l'Or-
„ dinaire y pourroit diſpenſer, ou eſpoir le College des Cardinaux tout
„ d'un accord. *Item*, quant aux Impetrans qui ont fait leur procès, a eſté
„ conclus, que ils ne jouiront qu'en quelque maniere de leur grace, ſe
„ elles ne avoient à plain au jour de la ſoubſtraction totale ſorti leur effet.
„ *Item*, a eſté dit que le Roy & l'Egliſe de France ne ſouffriſſent deſor-
„ mais, que le Pape uſurpaſt, confondiſt, ne enervaſt ainſi du tout, com-
„ me il a fait depuis aucun tems, la puiſſance & autorité des Prelats de l'E-
„ gliſe de France, quant à la Collation & diſpoſition des Benefices, la-
„ quelle choſe a eſté faite contre toute raiſon, l'autorité des Saints Con-
„ ſeils & Canons, le ben de la Police Eccleſiaſtique, & que l'Egliſe de
„ France fut ramenée quant à ce à ſes libertez & uſaiges anciens. *Item*,
„ quant à ceux qui ſont obligiez au Pape par ſerment & ſur peine de eſ-
„ communiement à paier, &c. a eſté dit, que la ceſſation de obeyſſan-
„ ce, ladite obligation eſt ſuſpenduë, & que par non payant, ils n'en-
„ courront ne parjure, ne ſentence. *Item*, a eſté dit outre, que le
„ Roy devroit pourvoir, que deſormais perpetuellement toutes telles
„ exactions comme de vacations, procurations, & toutes autres ſembla-
„ bles ceſſaſſent, pour cauſe de deſtructious des Egliſes & autres très-
„ grands inconveniens qui en aviennent par chaſcun jour; & auſſi ce
„ ſont choſes volontairement de nouvel impoſées, & ſe le Pape feſoit
„ ſon devoir & il avoit beſoing, on pourroit bien adviſer autre maniere de
„ pourveoir à ſon Eſtat appellez ceux qui ſoient à appeller. *Item*, quant
„ aux appellations qui ſoient interpoſées au Pape, il a eſté dit, que tout ce
„ ſoit delaiſſé à la diſpoſition de droit commun, comme quand le Papat
„ vacque par mort, meſmement que, ſe Dieu plaiſt, il ſera briefvement

Ffff 2 pour-

An de J.C. 1397.

„ pourveu de Pape à l'Eglise. Où ce prendra que ara besoing de appeller, appellera de l'Evesque à Archevesque, & de l'Archevesque au Conseil Provincial, qui se tiendra chascun an une fois. *Item*, quant à ceux qui auroient scrupule de conscience de obéïr à la Substraction, il a esté dit qu'ils sont tenus de eux conformer à la determination du Roy & de deposer leur scrupule; & se ils ne le vouloient faire, le Roy y pourroit & devroit pourveoir, selon ce que autrefois feust dit publiquement, & par Monseigneur le Chancelier. Et posé qu'il y en ait aucuns qui ne veulent deposer leur scrupule, toutesfois en y a comparaison plus, que, sauve conscience, ne pourroient obéïr à celuy que ce reputent Schismatique, fauteur & nourriceur de Schisme & empeschant l'union de l'Eglise, mesmement que obeyssance que on luy feroit, seroit norissement de son peché, & en ce faisant ils en seroient cause & participeroient avec luy ou fait & crime dampné, & on doit pourveoir de raison au greigneur necessité. *Item*, quant à la confirmation des Elections des Exempts, a esté conclu que elles se feront par les Ordinaires parmi ce qu'ils bailleront Lettres que pour le temps à venir & ne porte préjudice aux dites exemptions; & auxi auront les Exempts Lettre ou Instrument que l'Eglise de la France à Paris assemblée a cecy ordonné & voulu expressement que l'Ordinaire pour le temps avenir ne puisse cecy traire à aucune consequence, ne faire ce aucun préjudice aux Exemptions. Et par cette maniere sera confermé par l'Evesque de Paris l'Esleu de St. Denys (90). „

Soustraction generale.

La Soustraction devint ensuite presque generale dans toute l'Europe. On trouve dans l'Histoire de l'Université de Paris l'Acte de celle de Jean de Baviere, Evêque de Liege, & de plusieurs Princes & Seigneurs de son Diocese (91). Il y eut aussi, en plusieurs endroits, quantité de Partisans de Boniface qui renoncerent à son Obedience. Charles VI. ne manqua pas de donner avis à l'Empereur Wenceslas de la Résolution qu'on venoit de prendre en France, pour l'engager à faire la même chose à l'egard de Boniface, & à tenir la parole qu'il avoit donnée à Rheims. Mais, comme on avoit deja changé la disposition de son Esprit, il demanda du delai jusqu'à ce qu'il eut reçu Reponse de Boniface, & qu'il eut assemblé à Breslau les Deputez des Rois de Hongrie, de Pologne, & des Princes de l'Empire (92). Voici, dans les termes de l'Abbé de Bellegarde, ce qui se passa en Espagne à ce sujet: „ Le Roi de France, dit-il, s'étant declaré ouvertement contre le Pape Benoit residant à Avignon, ce Pontife se vit bientôt abandonné de tous ses Partisans, & assiegé dans son Palais, pour l'obliger à tenir la parole qu'il avoit donnée dès le commencement de son Pontificat, de s'en démettre pour le bien de la Paix. Cependant, il y avoit encore quelque esperance que le Roi d'Espagne le protegeroit tou-

(90) *Du Boulai, Hist. Universit. tom. IV. p.* 154.

(91) *Du Boulai, ubi supr. p.* 866.

(92) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. II. pag.* 92. §. 8.

„ toujours. Le Roi de France envoia une ſolemnelle Ambaſſade à ce „ Prince, pour le detacher de l'Obedience de Benoît, & lui repreſenter „ que c'étoit le ſeul moien de faire ceſſer le Schiſme, par l'abdication vo- „ lontaire de ce Pontife, qu'il avoit promiſe avec un ſerment authentique. „ On tint à Salamanque une grande Aſſemblée d'Evêques & de perſonnes „ conſiderables par leur ſcience & leur vertu, avec un grand nombre de „ Juriſconſultes très-habiles. Les Ambaſſadeurs du Roi d'Arragon s'y „ trouverent auſſi. Cependant, on jugea plus à propos de ne rien inno- „ ver, & d'attendre que les deux Pontifes s'aſſamblaſſent dans un lieu dont „ on conviendroit de part & d'autre, afin de chercher de bonne-foi les „ moïens que l'on croiroit les plus efficaces, pour faire ceſſer prompte- „ ment le Schiſme. . . . . Le Roi (d'Arragon) après ſon couronnement „ (93), envoia des Ambaſſadeurs au Pape Benoit, qui ſe voioit alors aban- „ donné de tout le Monde & aſſiegé dans Avignon. Le Pape repondit „ aux Ambaſſadeurs, que pour faire ceſſer le Schiſme & les troubles de l'E- „ gliſe, il remettroit tous ſes interêts entre les mains des Rois de France „ & d'Arragon, & qu'il s'en rapporteroit à leur arbitrage. Les Ambaſ- „ ſadeurs, après cette Reponſe, ſe rendirent à la Cour du Roi de France, „ ſelon les Ordres qu'ils en avoient, pour tâcher de remettre la Paix & „ la concorde dans l'Egliſe. On ecrivit de Paris au Pape Benoit, pour „ l'exhorter à concourrir de tout ſon pouvoir à la pacification de l'Egliſe, „ pour l'engager à venir au Concile general qu'on aſſembleroit inceſſam- „ ment, qu'il y ſeroit ſous la protection des Peres du Concile, & la ſauve- „ garde du Roi de France, qui lui promettoit toute aſſiſtance, pour „ lui & pour les ſiens, que l'on garentiroit de toute inſulte. . . . . Les „ Princes Chrêtiens, dit ailleurs le même Hoſtorien, travailloient avec „ une application continuelle à etouffer le Schiſme, & à rétablir la Paix „ dans l'Egliſe. Le Roi de Caſtille voiant l'obſtination de Benoit, & „ qu'il n'agiſſoit pas de bonne-foi, renonça à ſon Obedience, parce qu'il „ refuſoit de ſe demettre du Pontificat, ce qu'il avoit promis expreſſement. „ Cependant, le Roi d'Arragon demeuroit toujours attaché à ſon par- „ ti (94). „

An de J.C. 1397.

Pierre d'Ailli à Avignon.

Le celebre Pierre d'Ailli, revenu d'Italie, avoit rendu compte de ſa Négociation à Rome & en Allemagne, dans l'Aſſemblée où on avoit reſolu la Souſtraction. Il fut arrêté dans la même Aſſemblée que le Roi, ſans plus garder de menagement, envoieroit Pierre d'Ailli & le Marêchal de Boucicaut à Benoit, l'un pour le perſuader d'abdiquer, l'autre pour l'y contraindre de vive force. Ils vinrent enſemble juſqu'à Lion, où le Marêchal reſolut d'attendre l'iſſuë de la Négociation de Pierre d'Ailli, avant que de ſe mettre en chemin. Quand l'Evêque de Cambrai fut arrivé à Avignon il alla d'abord rendre ſes reſpects au Pape. Il lui expliqua comment il étoit

(93) *Au Mois d'Avril* 1399.

(94) *Bellegarde, Hiſt. Generale d'Eſpagne, tom.* 3. *p.* 378. *&c.*

An de J.C. 1397. étoit envoié par le Roi de France & l'Empereur, & comment ils étoient convenus que les deux Papes resigneroient le Pontificat chacun de leur côté. Alors Benoit changea de couleur, & dit en elevant la voix : *J'ai beaucoup travaillé pour l'Eglise. On m'a elû en bonne forme, & on veut maintenant que j'y renonce: il n'en sera rien tant que je vivrai; & je veux bien que le Roi de France sache, que je ne me soumettrai point à ses Ordres, & que je garderai mon nom & ma Dignité jusqu'à la mort.* L'Evêque de Cambrai reprit : *Seigneur, prenez le conseil des Cardinaux. S'ils sont d'un autre avis, vous ne pouvez resister seul, ni à la Puissance du Roi de France & de l'Empereur.* Alors s'avancerent deux Cardinaux Creatures du Pape, qui lui dirent: *Saint Pere, l'Evêque de Cambrai parle bien, suivez son conseil, nous vous en prions.* Le Pape feignit d'approuver cet avis, & Pierre d'Ailli se retira. Il est remarquable, que ce Prelat avoit ordre de prier les Cardinaux de faire tous leurs efforts, pour porter Benoit à consentir à son Abdication, comme le Roi lui-même les en prioit par une Lettre. Les Cardinaux lui presenterent en effet l'Acte de leur Soustraction, qui le mit en une telle fureur, que deja irritez de son obstination, & intimidez par les troupes Arragonoises, que Rodrigue de Lune son frere lui avoit amenées, ils se retirerent tous à Ville-neuve, à quelques lieuës au delà du Pont d'Avignon sur les Terres de France. Mais, avant cette retraite, il y eut Consiostire, où les choses se passerent de la maniere suivante. L'Evêque de Cambrai y parla en Latin, & il expliqua tout au long le sujet de son voiage: puis, on le pria de se retirer pendant qu'on delibereroit. La Deliberation fut très-longue, & quelques-uns des Cardinaux trouvoient bien dur de defaire ce qu'ils avoient fait, c'est à dire le Pape qu'ils avoient elû. Mais, le Cardinal d'Amiens leur dit: *Mes Seigneurs, veüillons, ou non, il nous faut obéïr au Roi de France & à l'Empereur, puis qu'ils sont unis emsemble; car sans eux nous ne pouvons vivre. Encore pourrions nous bien gagner l'Empereur, si le Roi de France vouloit tenir pour nous: mais, il nous mande que nous obéïssions, ou qu'il nous retiendra les fruits de nos Benefices.* Plusieurs Cardinaux approuverent celui d'Amiens, & presserent le Pape de s'expliquer. Il repondit: *Je desire l'Union de l'Eglise; & j'y ai beaucoup travaillé. Mais, puisque Dieu m'a pourvû du Pontificat, & que vous m'avez elû, je demeurerai Pape tant que je vivrai, & n'y renoncerai pour Roi, Duc, ou Comte, ni par quelques moïens que ce soit. Alors,* les Cardinaux se leverent divisez entr'eux, & sortirent du Consistoire, la plûpart sans prendre congé du Pape. L'Evêque de Cambrai, les voiant si desunis, s'avança dans le Consistoire, & dit au Pape : *Seigneur, vous avez tenu votre Conseil, faites moi Réponse. Il me la faut avoir, afin que je m'en retourne.* Le Pape, encore tout en colere, persista à lui dire, qu'il étoit Pape legitime, & le vouloit demeurer, dut-il mourir à la peine. *Vous direz à mon Fils le Roi de France*, ajouta-t'il, *que jusqu'ici je l'ai eu pour bon Catholique, & que depuis peu il s'est laissé seduire, mais il s'en repentira: qu'il prenne conseil, & ne s'engage à rien qui trouble sa conscience* (95). Là-dessus le Pape se

(95) *Froissard, l. 4. c. 97.*

se leva de sa chaire prenant le chemin de sa chambre, & l'Evêque se retira au Port de St. Andre à neuf lieuës d'Avignon, où le Marêchal de Boucicaud étoit arrivé.

An de J. C. 1397.

En même tems, les Cardinaux, comme je l'ai dit, se retirerent à Ville-neuve, d'où ils deputerent en France le Cardinal de Poitiers, le Cardinal de Salussè, & celui de Turi, pour solliciter le Roi à engager tous les Princes à la Soustraction, à assembler un Concile General pour l'Union, & à se saisir de la Personne de Benoit comme d'un Heretique & d'un Schismatique; ce qu'ils prétendirent prouver par de longs Ecrits (96). *Et disoient maux infinis de Benedict, & plusieurs autres paroles. . . . C'estoit merveilles des pompes & estats des dicts Cardinaux, les quels estoient à toutes gens, de quelque éstat qu'ils feussent, à grand desplaisance & abomination* (97). Le Chancelier repondit de la part du Roi aux Envoiez des Cardinrux, que *quant à l'emprisonnement du Pape, puisque c'estoit pour cause de Heresie, c'estoit un fait qui n'étoit pas de la connoissance du Roi:* que pour le reste, il en seroit plus amplement deliberé avec eux & avec les Prelats de France (98).

Les Cardinaux envoient au Roi.

Cependant, Boucicaud, suivant les Ordres de la Cour, assembla ses troupes, & fit fermer exactement tous les Passages, afin que rien ne pût entrer dans Avignon. Il envoia defier le Pape Benoit dans son Palais, par un Hérault. Les habitans d'Avignon en furent effraiez. Ils allerent parler au Pape, lui declarant qu'ils ne pouvoient, ni ne vouloient, soutenir la Guerre contre le Roi de France. Benoit leur repondit: *votre Ville est forte & bien pourvuë: je manderai des troupes de Genes & d'ailleurs; & au Roi d'Arragon qu'il vienne servir, comme il y est doublement obligé, parce que je suis son Parent, & qu'il doit obéïssance au Pape. Vous vous effraiez de peu de chose. Partez d'ici. Gardez votre Ville, & je garderai mon Palais.* Mais, les habitans d'Avignon, voiant que les vivres commençoient à leur manquer; que toutes les avenuës étoient bien gardées; & que les François les menaçoient de bruler toutes les Vignes & les Maisons qu'ils avoient à la campagne jusqu'à la Riviere de Durance, traiterent avec le Maréchal de Boucicaud, & lui ouvrirent les Portes de la Ville. Le Pape fut sensiblement affligé de ce Traité, & neanmoins il protesta, que jamais il ne se soumettroit, quand il en devroit mourir. Il se tint donc enfermé dans son Palais, ou depuis long-tems il avoit fait de grandes provisions de toutes sortes de vivres. Il ecrivit à Martin, Roi d'Arragon, lui demandant instamment du secours. Mais le Roi, après avoir lû la Lettre, dit à ceux qui étoient auprès de lui: *Ce Prêtre croit-il que, pour lui aider à soutenir ses Chicanes, je doive entreprendre la Guerre contre le Roi de France? On me tiendroit bien pour mal conseillé.* Ces Courtisans lui conseillerent de ne s'en point mêler, & de suivre l'avis du Roi de France, qui l'avoit conseillé de demeurer neutre entre les deux Papes (99).

Benoit assiegé dans Avignon.

Le

(96) *Apud Rainaldi, an.* 1398. §. 17. 18.

(97) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 171.

(98) *Moine de St. Denys, Liv. XVIII. c.* 10.

(99) *Froissard*, 4. *c.* 9. 8. *apud. Fleury, Hist. Eccl. Liv. XCIX.* §. 22.

An de J.C. 1397.

Particularités du Siege.

Le Cardinal de Neufchatel, que ses Collegues avoient mis pour Capitaine à Avignon, fut le premier à faire jouer les machines de Guerre contre le Palais Pontifical; ensorte que le Pape même fut frappé de quelques petit eclat d'une pierre sortie d'un canon. On continua les attaques, & le Pape Benoit demeura ainsi assiegé dans son Palais pendant tout l'hyver. De ceux qui étoient enfermés avec lui plusieurs moururent, soit de blessures, soit de maladies, faute de vivres & de medicamens (100). En effet, Jean Juvenal des Ursins nous apprend, que le Pape *souffrit*, durant ce siege, *moult de miseres, peines, & travaux, tant de vivres que autrement.* „ Mais, „ ajoute cet Historien, il avoit moult grand couraige, & tousjours se te- „ noit fort, & confortoit ceux qui estoient avec luy. Rodrigo de la Lu- „ ne, son frere, faisoit toutes les diligences qu'il pouvoit de luy faire avoir „ vivres; &, quelque siege qui y feust, bien souvent par manieres subtiles, „ on mectoit vivres. Or adveint que aucuns estans audict siege, advi- „ soient souvent manieres de trouver moyens subtils, de entrer en la Place „ du Palais, ou estoit Benedict. Et adviserent qu'il y avoit un esvier, ou „ conduict d'eaües de la cuisine dudict Palais, qui estoit grand & large, „ & que par celuy en ostant un treillis de fer qui y estoit, on pourroit „ très-aisement entrer. Et trouva on moyen de oster ledict treillis de „ nuict, si subtilement que on le remectoit & ostoit quand on vouloit. „ Ceux de dedans s'appreceurent & imaginerent bien que par le dict lieu „ on avoit intention d'entrer. Et pour ce y meirent gué secret, & consi- „ derant que on ne pouvoit entrer que l'un après l'autre, & que ceux qui „ entreroient, quand bon sembleroit, ils seroient pris & attrapez par „ ceux de dedans, & ainsi feut faict. Car aucuns de ceux du siege & „ des plus vaillants veindrent audict esvier, ou conduict de Cuisine, & en- „ trerent dedans, & à mesure qu'ils entroient, estoient pris, & tant qu'il „ y en eust de pris, de cinquante à soixante. Dont ceux qui tenoient le „ siege feurent moult esbahis, & non sans cause; car il y avoit de leurs „ parens & amis (1). „

Lettres de Benoit.

Pendant que Benoit XIII. étoit Pirsonnier dans son Palais, il ecrivit diverses Lettres, une entr'autres au Roi de France, qui est la Lettre du Monde la plus touchante & la plus pathetique. Elle commence par une apostrophe plaintive à l'Eglise sa chere Epouse sur l'état deplorable où elle se trouve, & sur sa propre situation. Ensuite, il se plaint amererent des calomnies des ennemis, & des sinistres interpretations qu'on donnoit à ses intentions, apres les travaux infinis qu'il avoit, disoit-il, endurez, & les grands sacrifices qu'il prétendoit avoir faits pour l'Union de l'Eglise. *On peut juger*, dit-il, *par les maux que je souffre, que ce n'est pas par opiniatreté que je veux conserver un état aussi malheureux qu'est le mien. Je serois le plus miserable & le plus insensé de tous les hommes, de rechercher dans ce monde une Mi-*

(100) *Baluze, Vitæ Pap. Aven. tom. 2. p.* 1123.

(1) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 167. 168.

Misere certaine, au hazard d'un Malheur eternel daus l'autre. Il ne conteste pourtant pas, qu'il n'ait pû lui arriver de faire quelque faute par ignorance. Mais, il prend Dieu à temoin, qu'il n'a rien fait contre l'Union par malice, par fraude, & par ambition. Il s'adresse après cela au Roi de France, & le prend à temoin de toutes ses offres, & de celle qu'il a faite de ceder en dernier lieu. *Sachant ces choses comme vous les savez, mon très-cher fils, je ne puis assez m'etonner de me voir diffamé & indignement emprisonné, & de n'avoir pû meriter votre secours pour ma Liberté.* Il lui propose, pour le piquer d'honneur, l'exemple de ses Predecesseurs, qui avoient toujours été l'azyle des Papes opprimez, ou fugitifs, & l'interêt de sa propre reputation, & de celle du Roiaume de France. Le Pape conclut enfin par demander sa Liberté.

An de J.C. 1397.

Reponse du Roi.

Il n'y a pas tant de Rhethorique dans la Réponse du Roi; mais, il y a des raisonnemens bien forts & bien solides, & ils sont proposez avec beaucoup de douceur & d'adresse. Le Roi exhorte le St. Pere à prendre garde que l'Amour propre & les flatteurs ne surprennent ses lumieres, & ne lui derobent la verité. Il parle ensuite des grandes esperances que la sainteté de ses mœurs, & sa conduite irreprochable dès sa Jeunesse, avoient fait concevoir de lui pour l'extinction du Schisme. „ Ces esperances, ajoute-t'il, „ furent tellement confirmées par vos demarches & vos protestations, „ qu'on ne crut pas pouvoir mettre le Pontificat en de meilleures mains, „ pour parvenir à une fin si desirable. En effet, qui n'en auroit crû de „ si belles apparences, soutenuës par le Serment solemnel, que vous fites, „ de ne refuser aucune voie propre à donner la Paix à l'Eglise, même jusques à ceder le Pontificat. Si alors vos protestations étoient sinceres, „ & si vous aviez le cœur sur vos levres & sur votre front, pardonnez, „ Saint Pere, si j'ose vous demander, qui peut depuis vous avoir tellement fasciné les yeux, qu'à notre grand etonnement, vous voyez à present les choses d'un tout autre oeil, que vous ne les envisagiez alors? „ C'est, direz-vous, parce que vos sujets m'ont voulu forcer à une demarche qui devoit être volontaire. S'il y a eu de la violence, elle a été „ causée par votre perseverance à ne pas accomplir votre Serment, & elle a „ été précedée par les prieres les plus instantes & les plus redoublées de „ gens qui sont en droit de commander les autres, & qu'on a accoutumé „ de prier. Je vous en ai prié moi-même avec toute l'Eglise Gallicane, „ & je vous en ai fait prier par mes Oncles & par mon propre Frere. „ Ensuite, le Roi repond fort solidement à toutes les excuses que le Pape pouvoit alleguer de sa Conduite, comme, les soupçons & les ombrages qu'on lui donnoit des mauvais desseins de l'autre Parti, la difficulté d'executer la voie de la Cession d'une maniere avantageuse à l'Union, la justice & la facilité de celle du Compromis & d'une Entrevuë, &c. (2).

Ce-

(2) *Du Boulai, Hist. Universit. Paris. tom. IV. p.* 878. 884.

An de J.C. 1399.

Traité du Pape avec le Roi de France.

Cependant, le Pape Benoit avoit un puiſſant Parti dans les Païs etrangers, en France, & même à la Cour. Martin Roi d'Arragon intercedoit pour lui. Le Roi de France avoit envoié à ce Prince l'Abbé de St. Michel, qui avoit ſi heureuſement plaidé en Angleterre pour la Souſtraction; mais il ne trouva pas les mêmes diſpoſitions en Arragon. Martin avoit même envoié une Flotte pour delivrer Benoit. Mais, cette Flotte n'aiant pû aborder à Avignon, il fallut tenter ſa delivrance par la voie de la Negociation. En effet, Martin envoia des Ambaſſadeurs au Roi de France. Cette Negociation étoit appuiée par Louis Duc d'Orleans, qui prenoit toujours le contre-pied des Ducs de Bourgogne & de Berri, & par les autres Amis du Pape, qui n'étoient pas en petit nombre. Car, beaucoup de gens n'approuvoient pas la Souſtraction, *dont le premier fruit*, dit fort mal-à-propos le Moine de St. Denys, *fut que l'Egliſe, n'aiant plus de chef, demeura expoſée à la vexation du bas ſeculier* (3). Enfin, Benoit alloit être pris par le Maréchal de Boucicaud, lorſqu'il entra en compoſition. L'Armée de France eut ordre de changer le Siege en Blocus, pour donner lieu à la Negociation. *Les artifices de Benoit & ſon argent*, dit Mezerai, *avoient gagné quelques Grands dans le Conſeil, qui firent ce coup* (4). Quoiqu'il en ſoit, le Roi de France donna ordre aux Ambaſſadeurs qu'il envoioit en Arragon, de paſſer par Avignon, & de propoſer à Benoit de renoncer au Pontificat; & en cas que Boniface cédât, mourût, ou fût depoſé, on en elût un troiſieme qui fût vrai Pape; auquel cas Benoit ſeroit delivré & le Roi de France le prendroit ſous ſa protection. Benoit promit d'accepter & d'approuver ces articles, à condition que le Roi lui donneroit ſauve-garde à lui & aux ſiens. D'abord, on laiſſa entrer des vivres, & il demeura en Liberté dans ſon Palais: mais, ſans en pouvoir ſortir qu'avec la permiſſion du Roi & des Cardinaux, juſqu'à ce que l'Union fut retablie dans l'Egliſe (5).

Simonie de Boniface IX.

Boniface IX. n'étoit pas moins incommode dans ſon Obedience, que Benoit XIII. dans la ſienne. Il s'appliquoit avec grand ſoin à amaſſer de l'argent, tant pour ſe ſoutenir lui-même, que pour ſoutenir Ladiſlas dans le Roiaume de Naples, contre la Faction d'Anjou. Dès la premiere année du Pontificat de Boniface, pluſieurs pauvres Clercs vinrent à Rome, pour obtenir des graces, ſuivant la coutume. Mais, la maniere d'examiner les poſtulans fut nouvelle; car, les ſerviteurs des examinateurs exigeoient de l'argent des Poſtulans, & leurs Maîtres ne l'ignoroient pas. Ainſi, les Pauvres furent les derniers dans les Rôles. Pendant les ſept premieres années, Boniface n'ôſa exercer publiquement la Simonie, à cauſe de pluſieurs bons Cardinaux qu'il avoit trouvez en place & qui la deteſtoient. Il ne laiſſoit pas de l'exercer clandeſtinement par certains Mediateurs, principalement dans la Promotion des Prelats; & ſi ceux à qui il deman-

doit

(3) *Moine de St. Denys, Liv. XIX. c.* 1.

(4) *Mezerai, Abregè Chron. tom.* 3. *p.* 290.

(5) *Baluze, Vitæ Pap. Aven tom.* 1. *p.* 116.

doit de l'argent ne paioient pas comptant, il inventoit divers pretextes, qu'il alleguoit dans le Consistoire secret, pour retarder la Promotion, ou l'empêcher entierement. Les anciens Cardinaux étant morts l'un après l'autre, Boniface se vit en liberté de suivre son inclination. Il ne garda plus de mesures, & il alleguoit pour prétexte de ses enormes exactions, les depenses extraordinaires qu'il lui falloit faire, pour se soutenir contre ses ennemis, & pour travailler à l'Union de l'Eglise, qu'il ne souhaitoit pas.

An de J.C. 1399.

Annates perpetuelles.

Vers la dixieme année de son Pontificat, il établit les Annates perpetuelles, comme un Droit inseparablement attaché au Siege Pontifical. Jusqu'à ce tems-ci, les Papes s'étoient contentés de l'exiger, pour un tems, sous divers prétextes, & comme un don gratuit. Mais alors, il n'y eut point d'Archevêques, d'Evêques, d'Abbez, qui ne fussent obligez de donner la moitié de la premiere année du revenu de leurs Benefices, quand même ils n'en seroient jamais entrez en possession. On dit même que Boniface temoignoit souvent, en vendant les Benefices, qu'il auroit voulu que celui à qui il le conferoit, n'en pût jamais avoir la possession, afin de le vendre à un autre. Comme tous ceux qui venoient se faire promouvoir aux Benefices n'apportoient pas à Rome de grandes sommes d'argent, l'Usure y devint si frequente & publique sous ce Pontificat, que ce ne fut plus un peché. Boniface vendoit aussi tous les Benefices reservez ou non, sous la date de la mort des titulaires; &, pour en avertir plus promptement, il y avoit des Couriers par toute l'Italie, pour s'informer s'il y avoit de gros Beneficiers malades; &, dès qu'ils étoient morts, on couroit en porter la nouvelle en Cour de Rome à ceux qui avoient paié les Couriers pour cet effet. Quant à Boniface, quelquefois il vendoit le même Benefice à plusieurs Personnes sous la même datte, le proposant à chacun comme vacant. De plus, pour rendre inutiles les graces expectatives, qu'il avoit données, il en accordoit sous une date posterieure, avec la clause de préference; ce qu'il fit si long-tems, que personne n'en vouloit plus acheter. Les Officiers de la Datterie en prirent occasion d'introduire de nouvelles Expectatives, qui ruinoient toutes celles dont la date étoit précédente, même avec la clause de préference: mais, ces nouvelles Expectatives étoient si cheres, que peu de gens en vouloient. Boniface fit plusieurs Regles de Chancelerie & d'autres Ordonnances, par les quelles il sembloit vouloir restraindre la multitude excessive de ces Expectatives: mais, ces nouvelles Regles ne furent qu'un prétexte pour en vendre plus cher les Dispenses. Après même que les suppliques étoient signées, on les retiroit des Registres, si quelqu'un venoit offrir d'avantage; & le Pape prétendoit que le moins offrant, & le premier en date, l'avoit trompé. Pendant la Peste, qui eut cours à Rome en 1398. le même Benefice fut quelquefois vendu en une même semaine à plusieurs impetrans, dont aucun ne prit possession, étant tous prévenus par la mort. Cet infame Trafic étoit si public, que la plûpart des Courtisans soutenoient qu'il étoit permis, & que le Pape ne pouvoit pecher en cet-

An de J.C. 1399.

cette matiere (6). Malgré ce Desordre, l'Angleterre demeuroit toujours sous l'Obedience de Boniface; & l'Université d'Oxford s'obstinoit à le reconnoître pour Pape legitime, comme il paroit par la Lettre qu'elle écrivit à Richard II le 5. de Fevrier 1399. (7).

An de J.C. 1400.

Caractere du 15. Siecle.

Pour être bien au fait de la Corruption de l'Eglise, dans ce malheureux Siecle, il faut lire, entr'autres Traités composez par d'habiles Ecrivains, celui de Clemangis sur cette matiere. Comme ce Traité peut servir d'Introduction à la suite de cette Histoire, & qu'il represente parfaitement l'Etat du 14. & du 15. Siecles, j'en donnerai ici un Extrait, par maniere de Digression (8). L'Auteur commence par marquer quelle a été la premiere destination des biens de l'Eglise. C'étoit d'abord pour un entetien honnête des Ministres de la Religion, sans pompe & sans faste; pour les exercices de l'Aumône & de l'Hospitalité, pour bâtir & reparer des Eglises & des Monasteres, en un mot pour des fondations & des œuvres pieuses. „ On ne voioit-là d'autre Thresor que celui des bonnes œuvres. Il n'y „ avoit point de vases d'or & d'argent: on buvoit avec plaisir dans des „ Vaisseaux de terre. Tout ce grand attirail de chevaux & d'équipages „ étoit inconnu; les bouffons & les batteleurs n'y paroissoient jamais. Cet- „ te foule de jeunes gens effeminez, & vêtus d'une façon bizarre & comi- „ que, en étoit bannie. „ A mesure que les Richesses s'accrurent, le luxe, le faste, la pompe, & l'insolence, prirent la place de l'humilité & de la charité. La pauvreté devint un opprobre & la frugalité une honte. L'avarice vint au secours du luxe, pour le soutenir; & les Ecclesiastiques, destinez à dispenser les biens du Ciel, ne s'occuperent qu'à s'enrichir de ceux de la Terre, & qu'à enfler leurs revenus, aux depens de leurs Peuples, & au mépris des devoirs de leurs charges. Comme les revenus ordinaires ne suffisoient pas, pour contenter leur cupidité insatiable, il fallut inventer de nouveaux stratagemes. Les Papes furent les premiers à en donner l'exemple. „ Voiant que les profits de l'Evêché de Rome, & le Patri- „ moine de St. Pierre, plus ample pourtant qu'aucun Roiaume, quoique „ par negligence ils l'aient beaucoup laissé diminuer, n'étoient pas suffi- „ sans pour soutenir leur état, qu'ils pretendoient porter au dessus des Em- „ pereurs, des Rois, & de toutes les Nations du Monde, il fallut se jetter „ à corps perdu sur les autres Bergeries, & depouiller les Brebis de leur „ fruit, de leur laine, & de leur lait. „ Ils s'attribuerent la disposition de toutes les Eglises du Monde qui venoient à vacquer, & le Droit des Elections & des Collations, qui se faisoient autrefois avec choix & religion par les ordinaires; pour attirer tout l'or & tout l'argent à la Chambre Apostolique, qui est un Gouffre où s'abiment toutes les Richesses des Eglises & des Etats

(6) *Gobelin. Persona, Cosmodr. Ætat. VI. c.* 84. *Theodoric de Niem, Schism. Lib. II. c.* 7. 8.

(7) *Rainaldi, an.* 1399. §. 32.

(8) Ce Traité de Clemangis fut imprimé pour la premiere fois en 1519. pour la seconde fois par Jean Martin Lydius en 1613. & il l'a été en dernier lieu dans le Recueil de von der Hardt, Tom. I. Part. II. tiré de la Bibliotheque de Wolfenbuttel.

Etats de la Chrêtienté. On pourroit croire que les Soverains Pontifes s'étoient attiré ces Elections & ces Collations, pour donner de meilleurs Pasteurs à l'Eglise. Rien moins que cela. Depuis ce tems, on choisit, non ceux qui étoient le plus capables d'instruire & de regir l'Eglise; mais ceux qui étoient en état de mieux paier. Ainsi, l'Eglise se trouva remplie de Pasteurs ignorans & incapables. Ce ne fut pas encore assez. Ils ôterent aux Patrons le privilege de presenter les sujets qui devoient avoir un Benefice, & la liberté de le conferer; menaçant d'Anatheme ces Patrons, si, par une audace temeraire, ils entreprenoient d'établir qui que ce soit, dans un Benefice, tant qu'il y auroit quelqu'un à qui le Pape auroit accordé de son Autorité une Expectative pour ce Benefice. On vit alors courir de toutes parts les Graces expectatives. „ On ne tiroit pas les Pasteurs des „ Ecoles & des Universitez, mais de la Charruë & des plus viles Professions. On en voioit, qui ne savoient guere plus de Latin que d'Arabe, „ quelques-uns même ne savoient pas lire, ni distinguer l'A du B. Il n'y a „ rien de plus indigne, continue Clemangis, que de voir un Pape, ou „ quelqu'autre Ecclesiastique, dans une Dignité si eminente, ne savoir pas „ seulement lire l'Ecriture Sainte par maniere d'acquit, ou ne la toucher „ jamais que par la couverture, quoique, dans leur installation, ils soient „ obligez de jurer, qu'ils en ont l'intelligence. Si par hazard il se trouve „ quelque Pasteur d'un autre Caractere, il est exposé à la raillerie & à la „ medisance des autres, & on ne le trouve bon qu'à être mis dans un „ Cloitre. Ainsi, l'Etude de la Parole Sainte passe pour une simplicité. „ Ceux qui en font profession sont le jouet de tout le monde, & particulierement des Papes, qui preferent leurs Traditions aux Commandemens de „ Dieu. Le glorieux & saint Emploi de prêcher, qui étoit autrefois un „ Privilege particulier aux Evêques, est tellement avili, qu'on a honte de „ l'exercer. „ L'Ignorance étoit encore le moindre mal. On peut juger des mœurs de gens aussi mal élevez. L'Auteur en fait une Peinture affreuse. Ce n'étoit qu'impudicitez, que debauches, que jeux, que batteries & querelles. Le dernier mepris étoit une suite nécessaire d'une telle conduite. Outre les charges, dont Clemangis a parlé, ils mirent sur les Eglises & sur les Personnes Ecclesiastiques plusieurs sortes d'impôts. Ils ordonnerent que quand un Ecclesiastique, de quelque Dignité qu'il fût, viendroit à mourir, ou à permuter son Benefice avec un autre, le Pape auroit tout le revenu d'une année, revenu qu'il faisoit monter à sa fantaisie, & même si le produit de la premiere année ne suffisoit pas pour fournir la somme, il l'exigeoit la seconde, la troisieme, & la quatrieme. Ils s'emparoient aussi des depouilles des Prelats, qui venoient à mourir. Ils levoient frequemment des Decimes sur tous les Ecclesiastiques, & imposoient plusieurs autres charges & corvées fort onereuses. De plus, pour gagner les Princes, ils leur accordoient de grosses Exactions sur le Clergé. Comme c'est le devoir des Evêques, & des autres Pasteurs, de visiter leurs Troupeaux, on leur adjugeoit certaines sommes pour faire ces

An de J.C. 1400. visites. Mais, les Papes s'étant approprié ces Procurations, ces visites ne se faisoient plus. Ils établissoient pour tirer l'argent de ces Procurations des Collecteurs par toutes les Provinces, qu'ils choisissoient entre les plus impitoïables, gens qui auroient tiré de l'or d'un caillou, avec ordre d'excommunier même les Prelats, si l'argent ne venoit pas au tems marqué. De-là naissoient, sur les moindres sujets, une infinité d'Excommunications, qui ne se lançoient autrefois que sur les grands coupables. Les Eglises & les Monasteres perissoient, parce que le Pape usurpoit ce qui étoit destiné à leur reparation. On vendoit les Croix, les Calices, les Ornemens les plus précieux des Eglises, & même les Reliques, pour paier ces impositions. On refusoit la sepulture & les funerailles aux Abbez & aux Prelats qui mouroient hors d'état de païer. Ils trouvérent encore dans les Regles & Constitutions de la Chancelerie, que chaque Pape faisoit à sa fantaisie après son Election, & qui étoient toutes différentes de l'ancien Droit Canon, un moïen assuré de ruiner les Parties, en multipliant les Procès, en les prolongeant, & en vendant la Justice. L'Auteur passe de-là aux Cardinaux, dont il fait ce Portrait. „ Rien, dit-il, n'égale leur orgueil, l'arrogance „ de leurs Discours, & l'insolence de leurs manieres. Et si un Peintre vou„ loit representer l'Orgueil dans un Tableau, il ne pourroit mieux réussir „ qu'en exposant aux yeux du Public le Portrait d'un Cardinal. „ Cependant, il pretend qu'ils avoient été tirez du plus bas Clergé, pour être élevez à cette Dignité, & que leur Emploi étoit autrefois d'avoir soin de la Sépulture des morts. „ A present, dit-il, ils traitent de haut en bas, „ non seulement les Evêques, mais les Patriarches & les Archevêques. Peu „ s'en faut qu'ils ne s'en fassent adorer. Ils se mettent même de pair avec „ les Rois. „ Après cela, il represente leur insatiable avarice, le nombre innombrable de Benefices incompatibles qu'ils possedent, leurs enormes exactions, pour tirer de l'argent de toutes parts, & leurs contracts Simoniaques. Tout l'Or du Tage & du Pactole, dit-il, ne seroit pas capable d'assouvir leur avidité. C'est dans cette vue, qu'il les accuse formellement d'entretenir le Schisme, depuis plusieurs années. Il dit, qu'il n'ôseroit raconter leurs Adulteres, leurs Impudicitez, non plus que l'impureté & l'obscenité de la vie de leurs Domestiques & de leurs Creatures. Mais, il ne sauroit dissimuler les Adulteres Spirituels du Pape & des Cardinaux avec les Princes seculiers, à qui ils engagent les Biens de l'Eglise, pour les mettre dans leurs interêts. Il se plaint, qu'à la recommendation de ces Princes, on donne des Benefices, à des gens indignes, à des Abbez de Cour, ambitieux & flatteurs, plus propres à être Comediens, qu'à être Ministres de l'Evangile, au grand mepris de la Parole de Dieu & de la Discipline Ecclesiastique, foulée aux pieds & tournée en raillerie. Les Evêques & les autres grands Prelats ne sont pas plus epargnez. Clemangis ne trouve pas surprenant, qu'ils imitassent les Exactions des Papes, parce qu'aiant acheté bien cher leurs Benefices, il falloit qu'ils se dedommageassent sur leurs Brebis. C'est ce qu'ils repondoient franchement, quand on leur objectoit cet-

cette Parole de Jesus-Christ: *Vous l'avez reçu gratuitement, donnez-le de-même*. De sorte que si quelque Ecclesiastique étoit mis en Prison pour vol, pour hommicide, pout rapt, pour sacrilege, ou pour quelque autre crime enorme, il y demeuroit au pain & à l'eau jusqu'à ce qu'il eut paié une certaine somme, selon ses facultez. Mais, avoit-il satisfait, il en sortoit blanc comme neige, & ils ne parloient plus de le punir. Ils exerçoient d'ailleurs leur jurisdiction avec tant de violence, qu'on aimoit mieux subir le Jugement des plus grands Tyrans, que celui de l'Eglise. On ne sauroit exprimer combien ils exerçoient de cruautez & d'injustices à la Campagne contre les Pauvres Païsans, par leurs Inquisiteurs appellez Promoteurs. On les citoit sans cesse en justice pour de legers sujets, ou pour des crimes supposez. S'ils refusoient de comparoître, les Excommunications ne manquoient pas; & s'ils comparoissoient, on ne leur faisoit que des vexations, qu'il leur falloit racheter par de l'argent. Et à l'egard des vrais coupables, ils étoient absous par la même voie. En un mot, tout étoit venal, Graces Spirituelles & Benefices; ou, s'il s'en donnoit *gratis*, c'étoit à leurs Batards & à leurs Bouffons. Non contens de ces excès, ils en commettoient d'une autre nature. En plusieurs Dioceses, les Evêques contractoient avec leurs Curez pour leur entretenir des Concubines. Il n'y a rien de plus horrible, que le Débordement des Ecclesiastiqnes de ce tems-là: „ Aujourd'hui, dit Clemangis, s'il y a quelque Paresseux, s'il „ y a quelqu'un qui ait horreur du travail, si quelqu'un enfin veut, à „ son aise, s'abandonner à la Luxure, il se fait Prêtre. Dès qu'il est par- „ venu à cet état, il frequente avec ses Confreres les Bordels & les Caba- „ rets. Ils boivent, mangent, jouent aux dès & à la paume. C'est à ce- „ la qu'ils emploient tout le tems. Quand ils sont yvres, ils se battent, „ ils crient, ils font du bruit, ils renient Dieu & les Saints. Enfin, s'é- „ tant reconciliez, ils passent des embrassemens de leurs Concubines à „ l'Autel. „ Vivant de cette maniere, il n'est pas surprenant que les Eglises fussent si negligées. Il y avoit tel Evêque, qui n'avoit jamais mis le pied dans son Diocese, ni vû une de ses brebis, sous prétexte d'être appellé à la Cour, pour servir de Conseil aux Princes. Mais, dans le fond, on n'ignoroit pas qu'ils mandioient, ou qu'ils achetoient bien cher les prétendues vocations, afin de vivre aux depens de la Cour, & de mettre par là en reserve les revenus de leurs Benefices. „ Il est bien vrai, ajoute l'Au- „ teur, que l'absence des Evêques est plus avantageuse à leurs Eglises, que „ ne le pourroit être leur présence. Car, à quoi pourroient servir à leur „ Troupeaux des Prelats toujours occupez à la Pêche, à la Chasse, à di- „ vers jeux, à la paume, à la danse, dans les Festins continuels avec des „ femmes, des filles, & de jeunes gens, où ils passoient les nuits dans la „ Crapule & dans la Debauche, pour aller de-là le lendemain à l'Autel? „ C'est donc un Probleme à proposer lequel nuit le plus à une Eglise, ou „ d'un Evêque qui la deserte; ou qui la laisse à la merci des Loups, pour „ aller passer son tems avec des Parasites & des Plaisans; ou de celui qui y resi-

An de J.C. 1400.

An de J.C. 1400.

„ residant la pille, la neglige, & la corrompt par ses mauvais exemples?„ On peut juger quelle étoit la Condite des Curez, & des autres Ecclesiastiques, sous des Evêques qui ne residoient presque jamais, ou dont la residence ne scandalisoit pas moins que leur absence. Les Chanoines ne sont pas oubliez dans cette Peinture de la Corruption de l'Eglise. „ Ils ressemblent fort bien, dit-il, à leurs Evêques. Ils sont ignorants, simoniaques, avares, ambitieux, jaloux, medisans, yvrognes, & si incontinens, „ qu'ils ont chez eux leurs Concubines, avec leurs Enfans. Pas attentifs à leur propre vie, mais curieux des affaires d'autrui, ils s'érigent en „ Juges & en Censeurs. Comme ils prétendent ne relever que du Pape, „ il est impossible d'avoir aucune justice de leurs excès, parce qu'ils ont „ dans leur bourse une ressource assurée au besoin. „ Les Moines & les Monasteres ouvrent un grand champ aux plaintes tragiques de Clemangis. On sait qu'il y a des Moines rentez, & des Moines mendiants. Il parle des uns & des autres. A l'egard des premiers, il leur repoche tous les mêmes Dereglemens qu'aux autres Ecclesiastiques. En quoi il les trouve d'autant plus coupables, que l'Etat Monastique & les Vœux qu'ils ont faits demandent un beaucoup plus grand eloignement de toute sorte de Mondanité. „ Ils ont, dit-il, tellement laissé deperir les Monasteres, & leurs revenus par leurs depenses superfluës, leur negligence, & leur vie dissipée, „ qu'à peine peut-on entretenir aujourd'hui dix personnes, où autrefois on „ en faisoit subsister cent bien à leur aise. „ A l'egard des Moines mendiants, il s'etend avec beaucoup de vivacité sur leur orgueil, leur vanité, leur hypocrisie, & il les regarde comme les Pharisiens de son siecle. „ Comme la Synagogue, dit-il, avoit ses Pharisiens, que Jesus-Christ à attaqués avec beaucoup de vehemence, ainsi ces nouveaux Apostres, qui se „ sont fourrez dans l'Eglise, en doivent être regardez comme les Pharisiens. „ Il faut leur appliquer tout ce que Jesus-Christ a dit contre ceux d'autrefois, & même je ne sais, s'ils ne sont pas encore pires. „ Il prouve au long par des traits fort sanglans, que les Moines sont les Loups ravissans, dont il est parlé dans l'Evangile. Sur le sujet des Religieuses, il dit que, par pudeur, il aime mieux tirer le rideau sur les Abominations qui se commettent dans leurs Couvents, qu'il appelle des *Bordels de Venus*, que de les exposer en detail aux yeux du Public. Il en dit pourtant assez dans ces deux mots: *Aujourd'hui, voiler une fille, c'est la prostituer.* Clemangis finit cet excellent Traité, 1. par un Parallelle de l'Eglise primitive, & de l'Eglise de son tems. „ Il y a, dit-il, autant de difference entre ces deux „ Etats, qu'entre l'or & la bouë. On peut comparer l'Eglise à cette „ grande Statuë que Nabuchodonosor vit en songe. Tout y alloit en degenerant. La tête étoit d'or. Le reste étoit d'argent, d'airain, de „ fer, & enfin de bouë. C'est ce dernier Etat où nous sommes parvenus. „ 2. Par de Reflexions, tant sur la Difficulté de la Réformation, vû le mauvais succès qu'elle a eu après tant d'Ecrits & de Negociations là-dessus, que sur sa necessité. 3. Par des Prieres ardentes à Dieu, & par des Exhortations

tions à tous les Chrêtiens à avancer l'ouvrage de l'Union & de la Reformation par leur repentance. An de J.C. 1400.

Extraits du *Livre de Sapience.*

J'ai un autre Auteur du même tems, qui ne fait pas une peinture moins affreuse des mœurs corrompuës du Clergé. Je veux parler de Gui de Roye, Archevêque de Sens, qui, l'an 1388., ecrivit en Latin un Ouvrage qu'un Religieux de l'Ordre de Cluni traduisit & augmenta, sous le Titre de *Livre de Sapience.* Cet Ouvrage fut imprimé à Geneve *in folio*, l'an 1478. le 9. Jour d'Octobre. Le but de l'Auteur à été de travailler *pour les simples Prestres, qui n'entendent, ni le Latin, ni les Escriptures.* Il deplore en plus d'un endroit la negligence des Pasteurs de son tems. Voici ce que je trouve à ce sujet sur l'Explication de ce mot de l'Oraison Dominicale, *Pain quotidien.* Il dit, qu'il y a un *Pain Spirituel*, que les Pasteurs de l'Eglise doivent distibuer au Peuple. „ Les Peres espirituels, dit-il, sont les „ Prelats & les Prestres qui nous doibvent donner le Pain espirituel, c'est „ la Doctrine de Saincte Escripture, si comme Dieu leur commande en „ l'Evangille: mais las! le Monde est tout plain de Prestres, & il y en a „ peu qui veullent dire la parole de Dieu. Helas, que diront plusieurs „ Prestres au jour du Jugement, qui ont pris l'Ordre de Prestrise, & toutes fois il n'ont point de honte de vivre desordonnement. Pour les „ quieulx dit le Sage, que les mauvais Prestres sont la ruine des Peuples pour „ les mauvais exemples qu'ils leur donnent. Tu ne les trouveras pas en „ l'Eglise pour enseigner le Peuple, mais pour recepvoir les offrandes. Et „ aussi les trouveras avec les tourbes de gens dissolus & plains de mauvaises „ mœurs, & ne les congnoistras ne verras differens de l'habit des hommes „ seculiers ausquels ils dussent enseigner, & rien n'en font, mais sont és jeux „ & és esbattemens, plus dissolus souvant, que ne sont les aultres en dis & „ en fais. Illecques jurent & se parjurent, & dient de mauvaises paroles & „ des mors & des vifs. Les rentes & les revenus demandent plusieurs foys „ rigoureusement, & plusieurs foys en font grands dommaiges aux pouvres „ gens, & dient de grandes villainies, & prenent aulcune foys à deux mains. „ Ils sont vestus de la Laine des Brebis de nostre Seigneur, & menguent la „ chair & puis les laissent mourir de fain sans repaistre de la parolle de nostre Seigneur comment ils sont tenus. De la quelle parolle plusieurs ne „ scevent gaires, mais vont en tavernes & boivent & gormandent, & souvent se entrebattent & vivent luxurieusement & despendent bien mauvaisement les biens des Trespassez, & petitement en font leur devoir. . . . „ Au moins, dit St. Gregoire, s'ils n'ont science pour prescher, & le Peuple enseigner, si vivent bonnement & tiennent vie de innocence, pour „ donner bon exemple. . . . Mais plusieurs en y a si dissolus, que c'est „ grand pitié pour leur mauvaise vie & mauvais exemple qu'il montrent au „ Monde; car ils tuent ceux qu'ils deussent vivifier, dont ils en rendront „ estroit compte au jour du jugement à nostre Seigneur. „ L'Auteur aiant ainsi relevé les mauvaises mœurs des Prêtres de son tems, il conclut de cette maniere. „ St. Ambroise dist que mieux plaist à Dieu l'abayer des

 chiens,

An de J.C. 1400.

„ chiens, le mugir des beufs, le gronder des pourceaux, & le hannir des „ asnes, que le chant de telles personnes, qui sont tant luxurieuses. „ Il n'epargne par les Moines. Il se plaint avec amertume de ce que plusieurs d'entr'eux donnoient dans le Luxe, & recherchoient trop le plaisir. „ Helas, dit-il, moult y a aujourd'hui de Religieux, qui n'ont que l'abbit de „ Religion. Ils vuellent avoir les Delices du Monde & la revenue de la Religion sans paine. Ils amassent finances, pour monter en haut estat, ou „ pour despendre en mauvais usaiges. Ils vuellent avoir les jeux & les esbattemens des Cheins & des Oyseaulx, & donnent à leurs Cheins ce qu'ils „ deussent donner aux Pauvres pour l'Amour de Dieu. Ils sont montez, „ ils sont parez, comme chevaliers, car se tu rencontres ung chevalier ou „ ung Religieux, tu ne les sçauras discerner. „ Il ne les menage point sur leur delicatesse. „ Helas, dit St. Bernard, comme il y a grande difference de „ nous aux aultres Moines qui estoient pour le temps de St. Anthoine, car „ plusieurs fois quand ils visitoient l'ung l'autre, ils parloient tellement des „ choses espirituelles, qu'ils en oublioient le boire & le mangier. . . . . . „ Mais à present, quand nous mangons tant comme il y a de mets, tant y „ a-t'il de rumeurs, & disons, ce n'est pas bien cuit, la saulse n'est pas bien „ faicte, la viande est mal sallée, ou elle l'est trop. Le bon Moyne, dit „ St. Bernard, doibt ressambler l'Asne, il doibt faire ce que on luy commande, & doibt manger ce que on luy met devant. „ Il se plaint de ce que ceux qui ont renoncé à la viande veulent du poisson de trois ou quatre sortes, & assaisonné différemment. Il ajoute, qu'il leur faut du meilleur vin, & qu'ils le boivent pur. „ Et plusieurs en y a, qui font changer leur „ hanap par deux ou par trois foys en ung menger, & diront , je vueil „ de celluy ou de celluy, cestuy n'est pas bon: & en plusieurs lieux aux „ grans festes diront qu'ils doibvent avoir vin despices & fait de bonnes „ pouldres; & pourquoy est-ce mais, que pour ce qu'on en boive plus & „ plus delicieusement: & quand la teste sera bien plaine, & que le vin „ montera ou cervel, que voudront-ils faire quant ils seront levez „ de table, ils ne voudront pas lire ne estudier. „ Telle étoit dans le quatorzieme & dans le quinzieme Siecles l'horrible Corruption du Clergé.

Mais, n'oublions pas de remarquer, que s'il y eut beaucoup de mauvaises choses dans le XV. Siécle, il y en eut aussi de fort bonnes. Ce Siecle est distingué par plusieurs Caracteres bien dignes de l'attention du Public. Le Schisme des Papes, qui se presente d'abord, a fait pendant plusieurs années le soin & l'occupation des Prelats & des Princes Chrêtiens d'Occident. Le Differend du Concile de Basle avec le Pape Eugene IV. & le projet de la réunion des Grecs avec les Latins, furent ensuite l'objet de l'attention de toute la Terre: mais le premier n'eut pas les facheuses suites que l'on craignoit, ni le dernier le succès que l'on esperoit. On avoit vû quelque tems auparavant renaître en Angleterre des cendres des anciens Vaudois & Albigeois l'Heresie de Wiclef, qui a depuis causé tant de Revolutions en Eu-

Europe. Elle passa d'Angleterre en Allemagne, & y excita de grands troubles dans l'Eglise & dans l'Etat. Entre plusieurs mauvais effets, elle en produisit deux bons. Elle fit etudier les Sciences utiles, & principalement l'Ecriture Sainte; & elle porta les Prelats à travailler à la Reforme des mœurs des fideles, & de la Discipline Ecclesiastique. L'Université de Paris se distingua dans ce siecle, non seulement par les grands hommes qui sortirent de son sein; mais encore par le soin qu'elle prit de proscrire les erreurs qui s'elevoient, & de maintenir la pureté de la foi & des mœurs par ses excellentes Censures, aussi pleines de sagesse & de prudence, que de science & d'erudition. C'est, au jugement de Mr. Du Pin, un des plus beaux & des plus curieux morceaux de l'Histoire du XV. Siecle (9). Les Sciences commencerent alors à se relever du profond oubli où elles étoient tombées par la barbarie des Siecles precedens. Un grand nombre d'habiles Grecs, aiant apporté leur Langue en Europe, y firent en même tems renaître le goût des belles Lettres, qui, par le secours de l'Imprimerie, jusqu'alors inconnue, se repandit par-tout avec une facilité toute nouvelle. Le Monde devenant plus eclairé, il y avoit lieu d'esperer, que l'Eglise enveloppée depuis long-tems dans la corruption generale, & dechirée actuellement par le Schisme le plus violent & le plus opiniatre qui fut jamais, se ressentiroit d'une Conjoncture, que l'on pouvoit regarder comme une espece de crise dans une grande maladie. En effet, on convoqua plusieurs Conciles Generaux pour travailler à l'unir & à la reformer; comme celui de Pise, celui de Constance, & celui de Bâle, sans parler des Conciles de Ferrare & de Florence (10). Mais, toutes ces nombreuses Assemblées ne remedierent à rien. Bien loin de cela, elles rendirent le desordre un peu plus grand, & la Tyrannie plus cruelle. On avoit beau parler de Reformation, & en reconnoître la nécessité, personne ne s'empressoit à la procurer. Ceux, qui en avoient le credit, avoient des pensées toutes contraires.

Nouvelle Conspiration contre Boniface.

Le pretendu Patrimoine de St. Pierre étoit toûjours au pillage. D'un côté, Honoré Cajetan, Comte de Fondi, qui avoit été ennemi d'Urbain VI. & Partisan de Clement VII. & qui l'étoit encore de Benoit XIII. lui avoit enlevé plusieurs Villes de l'Etat Ecclesiastique, & exerçoit des Brigandages jusques aux Portes de Rome. Il s'entendoit avec les Romains, pour les rendre Maîtres du Gouvernement, pour y retablir les Bannerets, & pour en chasser Boniface: c'est ce qui paroit par la Bulle d'Excommunication, que le Pape lança contre ce Seigneur (11). L'Histoire fait foi que Nicolas Colonne, surnommé de Palestrine, avec Jean Colonne son frere, & quelques autres Citoiens Romains, étoient les principaux Auteurs de la Conspiration qui fut formée contre Boniface. Une nuit du mois de Janvier (1400), ils entrerent secretement par la porte du Peuple, & s'avancerent jusqu'à la por-

(9) *Du Pin, Avertissement sur le XII. tome de sa Biblioth. des Aut. Ecclesiast.*

(10) *Lenfant, Preface sur l'Hist. du Concile de Constan.* §. I. II.

(11, *Apud Rainaldi, an.* 1399. §. 14. 15. 16. 17

An de J.C. 1400.

porte du Capitole. Ils étoient grand nombre de gens armés à pied & à cheval, & frapperent aux Portes de plusieurs Citoïens, qu'ils croioient devoir se joindre à eux : mais, personne ne leur repondit, ce qui leur fit craindre que le Pape n'eût été averti de leur entreprise. Ils se retirerent donc par troupes, sans avoir rien fait; & quelques-uns des gens de pied se cacherent dans les vignes, tant dedans que dehors la Ville; mais, le jour étant venu, on en prit 31. qui furent aussi tôt pendus. Il y eut alors un funeste spectacle. Comme les Juges n'avoient point de Bourreau, ils ordonnerent à un jeune homme de la Troupe de faire cette execution, en lui promettant de lui donner la vie. Après avoir balancé, il fit enfin l'office de Bourreau, & pendit, les larmes aux yeux, son Pere & son Frere qui étoient parmi les Prisonniers. Malgré la parole, qui lui avoit été donnée, on lui auroit aussi ôté la vie, sans l'intercession du Peuple qui étoit-là. Le Pape Boniface fit informer de cette violence & de plusieurs autres crimes qu'il imputoit aux Colonnes; &, après les procedures ordinaires, il publia contr'eux une grande Bulle, où il reprend dès le Pontificat de Boniface VIII. les reproches contre cette famille, & après en avoir fait un grand denómbrement, il conclut en declarant les deux freres, Nicolas & Jean de Palestrine, excommuniez, privez de tous honneurs & de tous biens, avec toutes les clauses que l'on joignoit alors aux Censures les plus rigoureuses. La Bulle est du 14. de Mai 1400 (12).

Boniface rentre à Rome.

D'autre côté, Jean Galeasse Duc de Milan avoit enlevé au Pape Perouse & tout le Perousin, à la faveur des Exilez de cette Ville. C'est ce qui avoit obligé Boniface à quitter Rome, pour aller à Assise, dans le dessein de pacifier ces troubles. Mais, il fut rappellé à Rome à l'occasion du Jubilé; car, les Romains craignoient que l'absence du Pape ne rendit la devotion moins solemnelle, ce qui auroit été pour eux une perte considerable. Boniface fit d'abord quelque difficulté de rentrer dans Rome; mais, ce n'étoit qu'une feinte, pour s'y rendre le Maître, à quoi il parvint en effet; car les Romains lui donnerent une pleine satisfaction. Ils reçurent pour Senateur le fils du General Pandolfe Malatesta, que le Pape leur avoit recommandé, & lui fournirent de l'argent pour faire son entrée à Rome (13). L'Histoire dit même, que jusqu'alors, il n'y avoit point eu de Pape qui eut exercé une aussi grande Puissance dans le Patrimoine de St. Pierre (14).

Secte des Blancs.

J'oubliois de parler de la Secte des Blancs, qui, vers ce tems-ci, donna de l'occupation à Boniface. Theodoric de Niem, Auteur de ce tems-là, en parle en ces termes: „ L'an dixieme de Boniface (1398) vint d'Ecosse en „ Italie certains Imposteurs, qui portoient des Croix faites de briques fort „ artistement arrangées, d'où ils exprimoient du Sang, qu'ils y avoient „ adroitement fait entrer. En Eté, ils faisoient suer ces Croix avec de l'huile,

(12) *Niem, de Schism. Lib. II. c. 27. Rainaldi, an 1400. §. 4.*

(13) *Niem, de Schism. Lib. II. c. 14.*

(14) *Gobelin Persona, Cosmodr. Ætat. VI. c. 86.*

„ le, dont ils les frottoient en dedans. Ils disoient que l'un d'entr'eux étoit „ Elie le Prophete, qu'il étoit revenu du Paradis, & que le Monde alloit „ bien-tôt perir par un tremblement de terre. Ils parcoururent presque „ toute l'Italie, Rome, & sa Campagne, où ils seduisirent une infinité de „ Monde. Ce n'étoit pas seulement le Peuple: les Ecclesiastiques eux-„ mêmes se revêtirent comme eux de sacs ou de chemises blanches, & al-„ loient par les villes en procession, chantant de nouveaux Cantiques en for-„ me de Litanies. Les Pelerinages duroient environ 13. jours, après quoi „ ils retournoient dans leurs Maisons. Pendant leur voiage, ils couchoient „ dans les Eglises, dans les Monasteres, dans les Cimetieres, faisant du „ degât & de l'ordure par-tout où ils s'arrêtoient. Durant leurs Proces-„ sions & leurs stations, il se commettoit de grandes irregularitez. Jeu-„ nes, vieux, filles, femmes, & garçons, tout couchoit pêle mêle dans „ un même lieu, sans qu'on y soupçonnât rien de mauvais. Mais, un de „ ces faux Prophetes aiant été arrêté, & mis à la question, confessa son „ crime & fut brulé (15). „ St. Antonin Archevêque de Florence, qui temoigne avoir vû la chose de ses propres yeux, quoiqu'il fût encore fort jeune, prétend que *c'étoit une œuvre secrete de Dieu* (16). Et Platine, qui l'avoit appris de son Pere, a remarqué que ce fut Boniface IX. qui fit bruler le Fanatique dont parle Theodoric de Niem: mais, il n'ose decider que ce fût un Imposteur. Voici sa narration: „ Après la mort de Tamerlan, „ dit-il, il eut été aisé aux Chrêtiens de reprendre Jerusalem & le St. Se-„ pulchre. Mais, le Pape s'amusa à persecuter les Blancs, qui introdui-„ soient une nouvelle Superstition sous son Pontificat. J'ai ouï racon-„ ter à mon Pere qui l'avoit vû, que, l'année qui préceda le Jubilé, il étoit „ venu des Alpes en Italie, un certain Prêtre vêtu de drap blanc, avec „ une grande multitude de gens. Il avoit un si grand air de modestie sur „ son visage & dans ses Discours, que tout le monde le regardant comme „ un Saint, il attira en peu de tems une grande foule de monde en Italie, „ tant hommes que femmes. Ils étoient étoient envelopez dans des linges „ blancs, & quand la nuit les surprenoit, ils couchoient par-tout comme „ les Bêtes. Ils mangeoient publiquement dans la ruë, où chacun se fai-„ soit un devoir de Religion de leur apporter de quoi vivre. Le Prêtre „ portoit un Crucifix, qu'il disoit pleurer les Pechez des hommes. Tou-„ tes les fois que le Crucifix pleuroit, ils demandoient pardon à Dieu à „ haute voix, en chantant les louanges de la Vierge. De la Gaule Cisal-„ pine, ils passerent dans la Romagne, dans la Marche d'Ancone, répen-„ dant l'odeur de leur Sainteté, non seulement parmi le Peuple, mais aussi „ parmi les Grands & les Prelats. Un jour que le Prêtre étoit fatigué, il „ s'arrêta à Viterbe avec sa troupe, dans le dessein d'aller à Rome. Mais „ Boniface, soupçonnant qu'il y avoit de la Supercherie, & que ce Prêtre „ pourroit bien avoir dessein de le supplanter à la faveur de son Monde, l'en-voia

An de J.C. 1400.

(15) *Niem, de Schism. Lib. II. c. 26.*

(16) *Antonini Chron. Part. 3. tit. 22. c.*

An de J.C. 1400.

„ voia prendre & le fit amener à Rome. Il y en a qui disent, que son Imposture fut decouverte dans la question, & qu'il en porta la peine du feu. „ D'autres prétendent qu'on ne le pût convaincre d'aucune fraude, mais „ que le Pape fit repandre ce bruit, afin qu'on ne crût pas, qu'il l'avoit „ fait bruler sur de vains soupçons. Dieu sait ce qui en est (17). „ J'ajoute à cela, que les Blancs étoient une Branche de la Secte des Flagellans dont j'ai parlé ci-dessus.

Charles VI. defend à ses Sujets d'aller à Rome.

Les Peuples, toujours susceptibles d'une Devotion mal entendue, se rendoient à Rome de tous côtés, pour y participer aux prétenduës Indulgences que Boniface y distribuoit. Mais, en France, le Roi Charles VI. ou son Conseil, craignant les suites de ce Pelerinage, publia une Ordonnance où il dit: „ Nos ennemis pourroient entrer cependant en notre Roiaume, comme nous savons qu'ils en ont dessein, & le trouveroient depourvû d'hommes & d'argent. D'ailleurs, une grande partie du chemin d'ici à Rome est sous l'obéïssance du prétendu Pape qui y reside, & il pourroit „ s'enrichir de l'argent que nos Sujets y porteroient; ce qui le rendroit „ plus difficile à accepter la voie qui a été prise, pour l'union de l'Eglise. „ C'est pourquoi nous defendons à tous nos sujets d'aller à ce voiage. Voulons que ceux qui sont en chemin retournent si-tôt qu'ils auront connoissance de cette Ordonnance, sous peine aux Ecclesiastiques de saisie de leur „ temporel, & aux autres de prise de leurs personnes. „ Cette Ordonnance se trouve au Recueil de Mr. Pithou, concernant les Libertez de l'Eglise Gallicane (18). L'Histoire fonde cette Defense sur deux raisons, qui meritent d'être rapportées: la 1. de crainte que Boniface ne s'imaginât qu'on le reconnoissoit: la 2. pour éviter une *grande evacuation de pecunes* dans le Roiaume, qui étoit deja fort *appauvri* (19). Mais, ces Defenses n'empêcherent pas que les François, hommes & femmes, de tout ordre & de toute qualité, n'y allassent en foule. Henri de Sponde, qui a voulu louer leur pieté à cet égard (20), auroit mieux fait de condamner leur desobéïssance & leur superstition. Ils en furent si bien punis, qu'avant que de pouvoir entrer dans Rome, les uns furent pillez, les autres assassinez, plusieurs femmes de qualité furent violées par les gens d'Honorat Cajetan Comte de Fondi, qui étoit en Guerre avec le Pape Boniface. Ceux, qui arriverent jusqu'à Rome, y apporterent de grandes offrandes; mais, il en mourut une quantité prodigieuse, de la peste, qui emportoit alors à Rome jusqu'à six à huit cens Personnes par jour. Le Pape n'ôsa point sortir de la Ville, pour prendre l'air pendant l'été. Il craignoit de perdre la Seigneurie temporelle; & pourtant il ne tira rien de son Thresor pour assister les Etrangers qui étoient restez malades à Rome (21).

Ce-

(17) *Platine, in Bonif. IX. p.* 243. *Edit. de Cologne* 1540.

(18) *Libert Gallic. p* 462.

(19) *J. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 177. *Hist. Universit. Paris. tom. V.*

(20) *Spondanus, an.* 1400. §. 1.

(21) *Theodoric de Niem, ubi supr Bonensignius, apud Spondanum, & Rainaldum.*

An de J. C. 1400

Cependant Bajazet, le plus fier des Ottomans, achevoit, par la rapidité de ses Conquêtes, la ruine de l'Empire Grec en Orient. Il bloquoit Constantinople; & Manuel Paleologue, ne se sentant pas assez fort pour lui resister, prit la resolution de venir lui-même en Occident chercher du Secours. Il laissa „ la garde de Constantinople, à Jean fils d'Andronic; „ & après avoir passé par Venise & par Milan, où le Duc Galeace lui donna un superbe équipage pour venir en France, il se rendit à Paris vers le „ commencement du mois de Juin de l'année 1400. Il y fit son entrée „ avec plus de magnificence, qu'il n'eut fait à Constantinople mesme. „ Les deux Ducs de Berri & de Bourgogne, Oncles du Roi, furent „ au devant de lui, assez loin hors de Paris. Le Roi Charles VI., qui „ étoit alors dans ses bons intervalles, l'alla recevoir à la porte de la Ville, „ & le conduisit au Château du Louvre, qu'on lui avoit superbement meublé. Il eut plus de loisir qu'il n'en eût voulu pour traiter de son affaire: „ car il fut deux ans & demi à Paris, toujours magnifiquement defraié, à „ la reserve du peu de tems qu'il mit à faire un petit voiage en Angleterre, „ pour y demander aussi du Secours. Mais, toutes ces negociations furent „ très-intuiles. Il y avoit alors tant de troubles en Angleterre, tant de desordres „ en France, à cause de la maladie du Roi, & tant de division dans l'Eglise causée par ce malheureux Schisme qui la desoloit, & qu'on ne „ pût éteindre tout-à-fait, qu'après qu'il eut duré plus de cinquante „ ans; qu'il luy fut impossible d'obtenir le Secours qu'il demandoit „ dans une si pressante néce ssité (22). „ Plusieurs Etats de l'Europe profiterent de ce voiage de l'Empereur Grec. L'Italie en particulier en tira de grands avantages; car, les Savans, qui accompagnoient leur Empereur, firent renaître dans les Lieux où ils s'arrêtérent le gout des Lettres Greques & Latines (23).

L'Empereur de C. P. vient chercher du Secours en France.

Un autre Evenement remarquable de cette année fut la Deposition de l'Empereur Wenceslas, fils ainé de Charles IV. & frere de Sigismond, dont je parlerai dans la suite. L'Histoire nous represente ce Prince comme un Monstre d'Avarice, de molesse, d'impudicité, de cruauté, d'intemperance, & de toutes sortes de vices. Il negligeoit egalement les affaires de l'Eglise & de l'Empire, & gouvernoit son propre Roiaume en Tyran, ou plutôt en Bourreau. Les cruautez qu'il exerçoit par lui-même & par le Ministere du Bourreau qu'il menoit toujours avec lui, & qu'il appelloit son Compere, obligerent enfin les Grands de Boheme à le faire mettre dans une Prison, d'où il echapa, par le secours d'une pauvre femme, qu'il reçut, par reconnoissance, à sa Table & dans son Lit. N'aiant point changé de conduite, il fut mis en Prison une seconde fois: d'où il echapa encore, par le secours d'un Pêcheur, qu'il recompensa en le faisant Chevalier. Il n'en devint pas plus sage; & les Electeurs, le voiant incorrigible, pri-

Deposition & Caractere de l'Empereur Wenceslas.

(22) *Maimbourg, Hist. du Schism. des Grecs, Liv. V. p.* 174.

(23) Voyez là dessus *le Poggiana, Vie de Pogge, p.* 3.

An de J.C. 1400.

prirent la resolution de le déposer, pour prévenir la ruine totale de l'Empire. C'est ce qui fut executé le 20. d'Août, par les trois Electeurs Ecclesiastiques, Jean de Mayence, Frederic de Cologne, & Werner de Treves, avec l'agrement de Boniface IX. qui avoit été consulté là-dessus (24). On elut ensuite Robert III. Duc de Baviere. Les PP. Dom Martene & Dom Durand ont donné, dans leurs *Anecdotes*, une Lettre fort soumise de Robert au Pape (25). Cependant, Wenceslas avoit encore un gros Parti, tant en Allemagne, que dans les autres Etats de l'Europe. Toute l'Obedience de Benoit XIII. étoit pour lui. La plûpart des Villes de Suabe le reconnoissoient encore, aussi bien que quelques Etats d'Italie, comme le Mantouan, le Ferrarois, le Milanois, & l'Etat de Genes. Sigismond lui-même, qui l'avoit fait mettre en Prison, se plaignit aux Cardinaux de Boniface, de ce qu'on avoit deposé son frere, sans l'avoir entendu. Les Bohemiens envoierent des Ambassadeurs en France, pour se plaindre de la deposition de Wenceslas, qui étoit Cousin de Charles VI. & pour lui demander du secours. Toutes ces demarches, à la verité, ne procurerent pas le retablissement de Wenceslas; mais, elles ne laisserent que peu d'autorité à Robert.

An de J.C. 1401.

Nouvelle Preuve de l'Avarice de Boniface IX.

Sur la fin de l'an 1401. Boniface IX. revoqua toutes les Graces expectatives qu'il avoit accordées, même celles qui portoient la Clause *Anteferri*, ou de Préference, si elles n'avoient pas encore eu leur effet. Il cassa toutes les unions des Paroisses faites par lui, ou par son Predecesseur immediat, si elles avoient été faites sans grande nécessité. Il revoqua toutes les Indulgences plenieres, accordées sous la forme du Jubilé ou de voiage au St. Sepulchre. Il cassa les Dispenses qu'il avoit données à des Freres d'Ordres Mandians, pour tenir des Benefices, même à charge d'ames. Mais, toutes ces cassations & revocations n'étoient qu'un prétexte pour accorder de nouvelles graces, & attirer de l'argent (26). Car, son Avarice insatiable n'avoit pû être assouvie par les thresors que le Jubilé de l'année précedente lui avoit acquis.

An de J.C. 1402.

Les desordres de l'Empire fomentent le Schisme.

Cependant, le changement qui étoit arrivé dans l'Empire par la deposition de Wenceslas, & l'Election de Robert, en apporta aussi dans l'affaire de l'Union. On s'étoit flatté en France, sur le rapport, faux ou veritable, de Simon de Cramaud Patriarche d'Alexandrie, que l'Allemagne embrasseroit la voie de la Soustraction. Mais, comme Boniface avoit consenti ouvertement à la Deposition de Wenceslas, & tacitement à l'Election de Robert, les Electeurs furent d'avis de le menager, & de chercher une autre voie pour procurer l'Union de l'Eglise. C'est l'unique Réponse qu'en purent tirer les Ambassadeurs que la France envoia en Allemagne, pour solliciter la voie de la Cession. Robert, de son côté, qui avoit absolument besoin de Boniface pour son Expedition d'Italie, lui avoit promis de ne consentir

(24) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. II. p.* 107. 108.

(25) *Thesaurus Anecdot. tom. I. p.* 1634. 1637.

(26) *Gobelin Personna, Cosmod. Ætat. VI. c.* 87.

ſentir point à cette voie. On avoit même tenu une Diéte à Francfort, où les Miniſtres de France l'avoient inutilement ſollicité d'embraſſer la voie de la Souſtraction. Si l'Election de Robert fut favorable aux interêts de Boniface, il perdit en même tems la Boheme, pour avoir donné les mains à la Dépoſition de Weneceſlas, & la Hongrie, pour avoir fait couronner Ladiſlas fils de Charles de Duras, au préjudice de Sigiſmond, qui avoit repris le deſſus dans ce Roiaume (27).

An de J.C. 1402.

Boniface recouvre quelques Places en Italie.

Jean Galeaſſe Duc de Milan étant mort, ſes Etats devinrent la proye du plus fort. Boniface prit cette occaſion de recouvrer pluſieurs Places, comme Bologne, Perouſe, & une bonne partie du Milanois, ſans ſe mettre en peine des pretenſions de l'Empereur Robert.

Troubles en France au ſujet de la Souſtraction.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient, la France étoit fort agitée au ſujet de la Souſtraction faite à Benoit, & de ſa detention. Pluſieurs en murmuroient hautement, pendant que les autres ſoutenoient que l'une & l'autre étoient legitimes. Les Ducs de Berri, & de Bourgogne, la plus grande partie du Clergé de France, l'Univerſité de Paris, ſoutenoient ce dernier parti avec chaleur. Mais, la Maiſon d'Orleans, les Ambaſſadeurs d'Arragon, l'Univerſité de Toulouſe, quantité de Membres du Clergé, & même de l'Univerſité de Paris, mettoient tout en œuvre, pour faire delivrer le Pape, & pour lui rendre l'Obedience. Ces différends Partis cauſerent de grandes diviſions, & quelquefois des querelles fort echauffées, entre les Princes, qui d'ailleurs n'étoient pas trop d'accord. Les Predicateurs & les Docteurs, de leur côté, entretenoient le feu par leurs Declamations & leurs Ecrits les uns contre les autres. L'Univerſité de Paris faiſoit prêcher publiquement, que quiconque blamoit la Souſtraction étoit fauteur du Schiſme. Le Duc d'Orleans & les Arragonois avoient auſſi leurs Orateurs, comme Pierre Raban Evêque de St. Pons, qui ſoutenoit hautement, que l'empriſonnement du Pape *étoit choſe damnée & non ſoutenable, quelque Souſtraction qu'on lui eut faite.* Ce Prelat declara même en face aux Cardinaux qui ſe trouverent là, que ſi le Pape venoit à mourir, ils auroient perdu le Droit d'en elire un autre, parce qu'en empriſonnant leur Seigneur, ils s'étoient rendus coupables du Crime de Leze-Majeſté. Le Peuple, ſelon ſa coutume, ſe rangeoit du Parti le plus fort, qui n'étoit pas celui du Duc d'Orleans, ni par conſequent de Benoit XIII. C'eſt Mr. Lenfant, qui m'a fourni ces Remarques (28).

An de J.C. 1403.

Evaſion de Benoit.

Cependant, le Duc d'Orleans, ne ſe ſentant pas aſſez fort, pour entreprendre de haute lute la délivrance de Benoit, dont les Ducs de Berri & de Bourgogne avoient depuis peu renforcé la Garde Normande, qui l'eclairoit de fort près, & dont il étoit fort maltraité, reſolut de le faire par adreſſe. Il corrompit un Gentilhomme Normand, nommé Robert de Braquemond, qui commandoit une Garniſon Françoiſe dans une petite Ville près d'Avignon. Ce Gentilhomme n'étant point ſuſpect avoit l'entrée libre

(27) *Lenfant, ubi ſupr. p.* 113.

(28) *Hiſt. du Concile de Piſe, Liv. II, p.* 114.

An de J.C. 1403.

bre auprès du Pape; ce qui lui donna le moien de prendre des mesures certaines avec Benoit. Un jour Braquemont, étant venu le voir, s'entretint long-tems avec lui; &, sur le soir, le Pape s'envelopa dans un Manteau d'un Domestique de ce Capitaine, & sortit à sa suite, sans nulle difficulté. Cette evasion est placée au 12. de Mars 1403. Le Pape s'étoit assuré d'une Escorte de cinq cens hommes qui l'attendoient hors de la Ville, & le conduisirent, en toute sureté, à Chateau-Raynard. L'Histoire rapporte deux Particularitez de cette evasion; l'une, que Benoit, en sortant du Palais, ne prit que *le Corps de Nostre Seigneur en une belle boüette, & le porta en sa main, avec unes Lectres du Roy par les quelles il certifioit que oncques n'avoit esté consentant qu'on feit Substraction à Benedict* (29). L'autre, que *s'étant fait raser à son arrivée, ce qu'il n'avoit pas fait depuis sa detention, il demanda au Barbier de quel Païs il étoit. Le Barbier lui repondit qu'il étoit Picard. Je vois bien,* dit Benoit, *que les Normands sont des Menteurs; car, ils avoient juré de me bien faire la Barbe, & il se trouve que c'est un Picard* (30). Il y a là-dessus une Particularité plus grave; c'est qu'on fit un crime à Benoit d'avoir laissé croître sa Barbe & ses Cheveux contre les sacrez Canons (31).

Les Cardinaux recherchent l'Amitié de Benoit.

Dès que le Pape se fut echapé, on ôta la garde de devant le Palais d'Avignon. Ses deux Cardinaux & ses Officiers le suivirent. Les Cardinaux du Parti contraire, voiant que les Espagnols lui adheroient, & que les François étoient divisez sur son sujet, rechercherent ses bonnes graces, & ils les obtinrent. Le 29. d'Avril, aiant reçu un ordre du Pape, ils se rendirent auprès de lui, „ comme des gens accoutumez à respecter tous ceux „ que la Fortune caresse. Ils firent tout ce qu'ils purent pour reblandir „ celui qu'ils avoient offensé. Ils lui offrirent une fidelité inviolable pour „ l'avenir. Et la mesme inconstance parut avec le mesme interest dans la „ conduite de plusieurs Evesques, & de certains Savans qui tonnoient contre „ lui durant sa détention; & qui, ployant au premier vent de sa prosperité, „ furent plus ardents que ses propres Creatures à la poursuite de la Restitu- „ tion d'Obedience (32).

Benoit donne avis au Roi de son Evasion.

Benoit ne fut pas plutôt arrivé à Chateau-Raynard, qu'il en donna avis au Roi de France par une Lettre qui merite d'être rapportée. En voici les termes: „ Benoit, &c. Bien aimé Fils, aiant été, aussi long-tems que „ vous avez sçu, detenus dans le Palais de notre Ville d'Avignon, sans „ craindre d'exposer notre Personne à divers dangers, pour la defense de la „ Justice, & pour les Libertez de l'Eglise. Comme nous avons reconnu „ que cette constante resolution n'étoit point assez efficace, pour le dessein „ que nous avions de relever l'état opprimé de la Sainte Epouse de Jesus- „ Christ, & qu'une si longue Captivité servoit plutôt d'obstacle à nos bon- „ nes intentions, nous avons fait resolution de nous en delivrer; & pour „ ce sujet, le propre jour de la datte des presentes, après avoir devotement

(29) *J. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 189.

(30) *Moine de St. Denys, Liv. XXII. c.* 1.

(31) *Anecd. N. . . . T. I. P II. p.* 81.

(32) *Moine de St. Denis, Liv. XVII. p* 461. 462. *Dacheri, Spicil. tom. VI. p.* 164.

„ ment recommandé noſtre Perſonne & ſon Egliſe à la Miſericorde de „ Dieu, de la cauſe du quel il s'agit, nous ſommes ſortis du Palais & de „ la Ville d'Avignon, & ſommes arrivez ſur l'heure de tierce, ſains & ſaufs, „ à Chaſteau-Raynard, qui eſt dans le meſme Dioceſe, où nous eſtimons „ que plus ſurement, & plus honnorablement auſſi, avec l'aide de Dieu, „ & par voſtre aſſiſtance, & par le conſeil des autres fideles, nous pour- „ rons pourſuivre la Paix & l'Union, comme il eſt expedient pour le ſer- „ vice de Dieu & de la Sainte Egliſe. C'eſt dequoi nous vous donnons „ avis, comme d'une choſe qui vous doit beaucoup resjouir, dans l'eſpe- „ rance que nous avons, que la Providence divine n'aura favorizé noſtre „ retraite, que pour ſa gloire, & pour le bien de l'Egliſe & du Parti Ca- „ tholique, auſſi bien que pour l'honneur de voſtre Maiſon, & de tous „ ceux de voſtre ſang Roial, que Dieu ſait que nous cheriſſons avec toute „ ſorte de tendreſſe, & de deſſein de les gratifier en toutes ſortes de lieux „ & d'occaſions. Si l'on taſche de divertir voſtre Nobleſſe de la Creance „ qu'elle doit avoir en ceſte fidelle aſſurance, nous la prions & l'exhortons „ de n'y point ajouſter foi, & de vouloir eſtre perſuadée, qu'il n'a jamais „ tenu, & qu'il ne tiendra en aucune façon à nous, que nous n'accompliſ- „ ſions ce que nous avons promis. Donné à Chaſteau-Raynard, ſous noſtre „ ſecret, le 12. de Mars (33). „

An de J.C. 1403.

Reconciliation des Cardinaux & des Habitans d'Avignon avec le Pape.

Ne trouvant aucun Auteur plus exact que Mr. Lenfant ſur ce qui ſe paſſa immediatement après l'evaſion du Pape, je le copierai, ſans nul ſcrupule; perſuadé, qu'il faudroit être un Critique de mauvaiſe-foi, pour m'en faire un crime. Ce celebre Ecrivain, nous apprend, que le Pape ſe fit prier quelque tems pour recevoir les Cardinaux à ſa Paix (34). Mais enfin, après leur avoir fait bien des reproches ſur leur conduite paſſée, & des exhortations à n'y plus retomber, il la leur pardonna, à condition qu'ils s'emploieroient à lui faire reſtituer ſon Obedience en France. Comme il avoit fulminé contr'eux une Bulle de Degradation, qui les rendoit incapables d'elire un Pape quand l'occaſion s'en preſenteroit, il la revoqua. Le Moine de St. Denys raconte ainſi une Avanture, qui, je crois, ne ſe trouve point ailleurs. Le Pape, en ſigne de reconciliation, avoit invité les Cardinaux à diner avec lui: „ Ce leur fut un honneur, dit-il, dont ils „ ſe fuſſent bien paſſé, & ils paierent bien leur ecot, par l'appréhenſion „ ſubite & generale qui les ſaiſit, quand, au lieu de Prelats & autres Offi- „ ciers Eccleſiaſtiques qu'ils croioient devoir ſervir après eux à table, „ ſelon la coutume, ils virent les places remplies par des Officiers „ de Guerre, & toute la ſale pleine de Genſdarmes. Il n'y en eut pas „ un, qui ne crut bientôt rendre un Chapeau vaquant, & qui n'epiât le „ premier ſigne comme le ſignal de maſſacre; mais, il en furent quit- „ tes pour la peur; & ils devoient faire Reflexion ſur la conjonctu- re

(33) *Ubi ſupra.*
(34) *Lenfant Hiſt. du Concile de Piſe, Liv. II. p.*116.

An de J.C. 1403.

„ re du temps, qui fit si bien croire au Pape, qu'il devoit veiller à „ la sureté de sa personne, qu'une forte Garde l'accompagnoit à l'E- „ glise, & l'environnoit jusques aux Autels (35). „ Benoit pardonna en même tems, par l'intercession des Cardinaux, à la Ville d'Avignon, à condition qu'elle feroit reparer son Palais, où il envoia une grosse Garnison d'Arragonois.

Traité du Pape avec les Cardinaux & les habitans d'Avignon.

Après cette Reconciliation verbale, le Pape & les Cardinaux soustraits firent dans toutes les formes un Traité, où furent compromis les Bourgeois & Citoïens d'Avignon, qui avoient envoié pour cela six Deputez à Château-Raynard. Il ne paroit pas qu'il se soit trouvé-là plus de quatre de ces Cardinaux, qui avoient procuration de ceux qui étoient restez à Avignon. Les principales Conditions du Traité étoient, 1. Que le Pape accorderoit une Amnistie generale, tant aux Cardinaux, qu'aux Citoïens d'Avignon, & qu'il retabliroit toutes choses sur le même pied où elles étoient avant la Soustraction. 2. Que les Cardinaux & les Bourgeois d'Avignon lui restitueroient la même Obedience qu'auparavant. 3. Que les Cardinaux travailleroient de tout leur pouvoir à la lui faire rendre en France. 4. Qu'alors il assembleroit un Concile de toute son Obedience (36).

Le Pape notifie au Roi le Traité fait avec les Cardinaux.

En même tems, le Pape envoia en France les Cardinaux de Poitiers & des Saluces, pour y negocier la Restitution d'Obedience. Dès qu'on sût en France l'evasion du Pape, & sa reconciliation avec les Cardinaux, ses Partisans en augurerent qu'il seroit bientôt retabli. Ils firent même attacher en plusieurs Eglises son nom, & l'année de son Election, au Cierge beni, comme c'étoit la coutume à Pâques. On soupçonna le Duc de Berri d'être l'Auteur de cette Entreprise; mais, il s'en defendit fortement, & protesta qu'elle avoit été faite à son insçu (37). Les Partisans de la Soustraction firent arracher ces affiches par des Valets de la Ville, & les Cardinaux Legats trouverent d'abord de grands obstacles à leurs desseins. Ils eurent Audience du Roi le 15. de Mai en presence des Ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orleans, de Bourbon, & d'autres grands Seigneurs. Le Cardinal de Poitiers harangua le Roi en faveur du Pape, & le supplia de lui rendre l'Obedience. Quand ils se furent retirez, le Roi mit leur demande en deliberation. Les sentimens se trouverent fort partagez. Le Duc d'Orleans, soutenu par un puissant Parti, étoit pour la Restitution de l'Obedience, d'autant plus que Benoit avoit promis à ce Duc de ne point toucher à ce qui avoit été reglé en France, pendant la soustraction, & de n'user d'aucune exaction dans le Roiaume. Ils alleguoient encore pour raison, que plusieurs Roiaumes de l'Obedience de Benoit ne s'en étant point soustraits, c'étoit un Schisme dans une même Obedience (38). En effet, l'année précedente Louis II. Duc d'Anjou, Roi de Sicile, & de Naples, avoit publié un Edit, par lequel il déclaroit que Marie de Blois sa Mere avoit été forcée, en son absence, à son insçu, à la Soustraction, & qu'il la re- vo-

(35) *Moine de St. Denys, ubi supr.*

(36) *Martene, Thesaur. Anecd. Tom. II. p.* 1266.

(37) *J. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 189.

(38) *Moine de St. Denys, Liv. XXIII. c.* 4.

voquoit (39). D'autre côté, les Ducs de Berri & de Bourgogne, une grande partie de l'Université de Paris, Simon de Cramaud Patriarche d'Alexandrie, & plusieurs autres, tenoient fortement pour le refus de Restitution. Mais, le Duc d'Orleans profita de l'absence des Ducs de Berri & de Bourgogne; & il fit si bien auprès du Roi, que ce Monarque promit avec Serment de reconnoître desormais le Pape; &, pour marquer qu'il le faisoit avec joie, il entonna lui-même le *Te Deum*, que toute la Compagnie acheva de chanter, *avec des soupirs de Devotion & de Joye, qui provoquerent les larmes de toute l'Assemblée.* Lorsque les Ducs de Berri & de Bourgogne en firent des Reproches au Roi, il leur dit que le Pape avoit paru dans des sentimens si raisonnables, & qu'il avoit promis des choses si avantageuses à la France, qu'il y auroit eu de l'injustice à lui refuser plus long-tems l'Obedience.

An de J.C. 1403.

Articles que le Duc d'Orleans promettoit de faire signer au Pape.

En effet, le Duc d'Orleans avoit promis, & se flattoit, de lui faire signer les Articles suivans: 1.„ Monseigneur le Duc d'Orleans se fait fort d'avoir „ Bulles de nostre Saint Pere, de l'Acceptation de la Voye de Cession en trois „ cas, savoir en cas de cession, de mort, ou de deposition de son concur- „ rent; cas contenus en l'instrument que mon dit Seigneur d'Orleans a „ sur ce. 2. *Item* que mon dit Seigneur d'Orleans se fait fort, comme „ dessus, d'avoir Bulles de Nostre Saint Pere, par lesquelles il revoquera „ toutes Protestations, si aucuns en a faites, contre la Voye de Cession, & re- „ voquera & annullera tous Procez, si aucuns en a faits, ou fait faire, par „ occasion de la dite Substraction, & qu'il ne fera faire d'ores en avant. „ 3. *Item*, que des aucuns articles contenus ou (*au*) Traité des Cardi- „ naux, entant qu'ils regardent le Roy & son Roiaume, mon dit Sei- „ gneur d'Orleans se fait fort d'avoir Bulles, comme dessus, afin que „ le Roy & autres s'en puissent aider. 4. *Item*, que nulle Discussion „ ne sera jamais faite de la Substraction en Concile general, ne autre part, „ & toutes injures qui ont esté faites ou dictes à cause d'icelle & empesche- „ mens donnez d'une part & d'autre soient annullez & pardonnez; & mon „ dict Seigneur d'Orleans se fait fort d'avoir Bulles, comme dessus. 5. „ *Item* que le Roy nostre Sire suppliera à nostre St. Pere, qu'il vueille „ moderer les charges qui sont sur l'Eglise de France; & nos dits Sei- „ gneurs les Ducs, par le commandement du Roy, feront diligence de ce „ poursuir par devers nostre St. Pere. 6. *Item* le Roy, ne l'Eglise de „ France, n'entendent point que aucune chose soit innovée ès Col- „ lations & Promotions faites par les Ordinaires pendant la Substrac- „ tion. Toutes fois, si aucunes desdites Collations & Promotions „ étoient alleguées estre nulles, ou non valables, ou annullées par „ Simonie ou autre Cause raisonnable selon Droit, non touchant la „ Substraction, le Pape en fera, ou pourra faire, ce qu'il appartient „ de Droit, Justice, & Raison. Et aussy il pourra confirmer les dites, Pro-

(39) *Martene, Thesaur. Anecd. Tom. II. p.* 8264.

An de J.C. 1403.

„ Promotions ou aucunes d'icelles, au profit & faveur de ceux qui les „ ont euës par lesdits ordinaires. Toutesfois, aucun empeschement n'y „ sera mis pour quelconques Reservations, ne Vacation en Cour de Bene- „ fices qui ont vaqué durant la Substraction. 7. *Item* le Pape celebrera un „ Concile General de son obeyssance dedans un an, selon forme de Droit, „ le plustost que faire se pourra, ou quel sera traité & appointé de la pour- „ suite de l'Union dessus dicte & des Reformations & Libertez de l'Egli- „ se, & des subsides & Charges quelconques qui sont par la Cour de Ro- „ me sur l'Eglise de France. Et le Pape mettra à execution ce qui sera „ appointé & ordonné ou dit Concile. 8. *Item*, pour adviser aucuns ex- „ pediens sur la dicte nomination & sur la poursuite de l'Union, Reforma- „ tion, & bon Regime de l'Eglise, seront par le Roy & l'Eglise de France „ en ceste Assemblée commises aucunes bonnes Personnes de grande Scien- „ ce, & de bonne Consciece, afin que la matiere qui pourroit être traitée „ ou dit Concile, soit aucunement par eux advisée & disposée. Signé „ Charles, *Jean*, Louys, Pierre. „ On verra dans la suite, si Benoit tint Parole.

On restitue l'Obedience à Benoit.

Cependant, il fallut se conformer au sentiment du Roi. Le Duc d'Orleans gagna le Duc de Berri, & ensuite celui de Bourgogne. L'Université n'étoit pas encore tout à fait unanime. Les François & les Picards étoient pour la Restitution de l'Obedience. Mais les Normands n'y vouloient point entendre. Ils se réunirent enfin, & il n'y eut dans l'Université que la Nation Angloise & la Nation Allemande, qui demeurerent dans la Neutralité (40). Tous les avis étant à peu près réunis, la Restitution fut publiée dans l'Eglise Cathedrale de Paris, par Pierre d'Ailly Evêque de Cambrai. On peut voir dans le Moine de St. Denys (41) la matiere & l'ordre de son Discours. Trois mois auparavant, on avoit restitué l'Obedience à Benoit en Castille. Ainsi, l'Histoiren Lenfant s'est trompé, lorsqu'il a écrit, dans son *Histoire du Concile de Pise* (42), que *l'Exemple de la France fut imité en Castille*. Tout au contraire. Ce fut la France, qui suivit l'Exemple de cette Nation. Ce que je trouve à ce sujet dans l'*Histoire Generale d'Espagne* merite d'être rapporté. „ Le Schisme des Papes duroit toujours, & causoit de grandes in- „ commoditez dans tout le Christianisme. L'Eglise de Tolede n'avoit „ point encore de Pasteur, parce qu'on ne savoit à quel Pape avoir recours „ ou à celui de Rome, ou bien à celui d'Avignon. Pour remedier à cet „ embarras, le Roi de Castille & ses Sujets resolurent de rentrer dans l'O- „ bedience de Benoit, & de le reconnoître pour le legitime Pontife, ce „ qui fut executé en grande ceremonie à Valladolid vers la fin du mois de „ Fevrier en 1403. (Benoit étant encore Prisonnier à Avignon.) Le Roi, „ les Seigneurs de la Cour, les Prelats du Roiaume, y consentirent. Le „ Roi de France, & les François, suivirent cet Exemple trois mois après. Les

(40) *Du Boulai, Hist. Universit. T. V. p.* 65.
(41) *Liv. XXIII. ch. V.*
(42) *Liv. II. pag.* 121.

„ Les volontés des Princes & des Peuples changerent dans un moment sur „ cette affaire. Le zele du Roi d'Arragon, toûjours Partisan affectioné du „ Pape Benoit, contribua beaucoup à ce subit changement. Le Pape donna l'Archevêché de Tolede à Pierre de Lune son neveu, fils de son frere. Le Comte de Foix, sur ces entrefaites, mourut sans Enfans. Son „ Epouse, n'esperant plus se rendre Maîtresse du Roiaume, y renonça pour „ une Pension annuelle de trois mille florins, que le Roi d'Arragon, avec „ lequel elle s'étoit reconciliée, promit de lui paier : foible consolation, pour „ d'aussi grandes esperances (43). „

An de J.C. 1403.

Edit du Roi de France en faveur de Benoit.

Je ne dois pas supprimer l'Edit que le Roi Charles VI. fit publier en faveur de Benoit, le même jour (30. de Mai) qu'il restitua l'Obedience à ce Pape. Voici ce qu'il portoit en substance : „ Il y a deja près de cinq ans, „ que dans l'Assemblée du Clergé de notre Roiaume, il fut resolu de soustraire l'Obéïssance au Pape Benoit XIII. parce qu'il n'avoit pas accepté „ la voie de cession pour finir le Schisme : ce que l'on esperoit procurer „ plus promptement par cette Soustraction. Mais, en étant venus à l'execution, le fruit que nous en avions esperé n'a pas suivi. Nous pensions „ que l'Intrus seroit abandonné par ses Sectateurs ; mais, ils ne se sont point „ soustraits à son obéïssance, & il s'affermit de plus en plus dans son obstination. D'ailleurs, nous avons appris par les Cardinaux de Poitiers & „ de Saluces & par d'autres, que le Pape Benoit à accepté la Voye de Cession, que l'Intrus a refusée opiniatrement. Nous voions encore que les „ Cardinaux, que la chose touche de plus près, se sont desistés de la Soustraction qu'ils avoient faite. Par toutes ces considerations, de l'avis de „ nos Oncles & de notre Frere le Duc d'Orleans, des Prelats, & des Universitez de Paris, d'Orleans, de Toulouse, d'Angers, & de Montpellier : de „ l'avis aussi de plusieurs Seigneurs & Nobles de notre Roiaume, nous ordonnons que la Soustraction cesse à l'avenir, & nous restituons au Pape „ Benoit XIII. une vraye Obéïssance pour nous & notre Roiaume ; ordonnant expressement à tous nos Justiciers de faire publier cette Restitution, & „ punir severement les Contrevenans (44). „

Ambassades inutiles à Benoit.

On éprouva bien-tôt en France la mauvaise-foi du Pape d'Avignon. Malgré toutes les belles Promesses qu'il avoit faites au Duc d'Orleans son grand ami, il n'eut pas plutôt obtenu ce qu'il desiroit, qu'il prétendit disposer de tous les Benefices qui avoient vaqué depuis la Soustraction, & en particulier de l'Abbaie de St. Denys conferée à Philippe de Villete. Pour cet effet, le Roi lui envoia une Ambassade, le priant de confirmer toutes les Provisions faites durant la Soustraction, comme il s'y étoit engagé. Mais, il n'en voulut rien faire. Le Duc d'Orleans alla lui-même à Avignon, pour sommer Benoit d'accomplir sa Promesse. Gerson y fut aussi, de la part de l'Université. Le Pape les reçut très-bien ; mais, il ne leur accorda rien

(43) *Bellegarde, Hist. Generale d'Espagne, tom. 3. p. 392.*

(44) *Libert. Gall. pag 465.*

An de J.C. 1403.

rien (45). On trouve parmi les Oeuvres de Gerſon deux Diſcours prononcés par ce fameux Chancelier de l'Univerſité devant Benoit XIII. pour le porter à tenir ſa parole. J'y remarque deux Traits qui doivent trouver place ici. Le premier exprime le Caractere de Benoit, qui ne ſe mettoit point en peine de remplir les Conditions ſous les quelles on lui avoit reſtitué l'Obedience, & qui recommençoit ſes exactions. „ Pardonnez moi, lui diſoit-il, ſi j'ai là-deſſus quelque inquietude. Il arrive ſouvent par l'inſtigation de l'Ennemi de la Paix, ſoit qu'il agiſſe lui-même, ſoit qu'il le faſſe par des flateurs, qui ſont ſes armes & ſes fléches, ils arrive ſouvent, que tel qui a été patient, doux, & indulgent dans l'Adverſité, change entierement de conduite dans la Proſperité; ce qui decouvre que ſa bonté n'étoit que l'effet de ſa foibleſſe, & non de ſa vertu. „ L'autre Fait remarquable eſt que Gerſon donne de grands Eloges à Benoit, ſur ce qu'un certain homme, qui n'étoit pas de la lie du Peuple, lui aiant confeſſé à lui-même, lorſqu'on lui reſtitua l'Obedience, qu'il avoit fait vœu de l'aſſaſſiner, il lui pardonna genereuſement ſur le champ, & lui jura même de ne s'en jamais reſſentir.

Edit remarquable pour les Libertez de l'Egliſe Gallicane.

Le Duc d'Orleans fit ſon rapport au Roi, qui *fut moult desplaiſant* de la Conduite du Pape. On envoia deux nouveaux Ambaſſadeurs à Benoit. Mais, comme on ne le trouva point diſpoſé à tenir ſa parole, & que même il prétendoit annuller tout ce qui avoit été fait pendant la Souſtraction, le Roi aſſembla ſon Conſeil, & il fut reſolu qu'on maintiendroit, par l'Autorité Roialle, les Beneficiers, qui s'étoient mis en poſſeſſion à juſte titre (46). Sur la fin de l'année, ſa Majeſté publia un Edit, par lequel Elle declaroit que toutes les Collations faites pendant la Souſtraction ſubſiſteroient. En voici les termes: „ Charles par la grace de Dieu Roi de France. A tous „ ceux qui ces preſentes Lettres verront, Salut. Sçavoir faiſons, que comme à grande & mûre deliberation, & par le conſeil des Seigneurs de noſtre Sang & Lignage, des Gens de noſtre Grand Conſeil, les Prelats de S. Egliſe, Univerſitez & Clergié de noſtre Royaume, pour le bien & avancement de l'Union de Ste. Egliſe, & autres Cauſes juſtes & raiſonnables qui à ce nous meuvent. Nous & l'Egliſe de noſtre Roiaume & du Dauphiné, nous feuſſions pieça ſouſtraits de l'Obéiſſance de noſtre St. Pere le Pape Benedict, & euſſions ordonné que au Pape, à ſes Collecteurs, Procureurs, & Officiers quelconques, de quelque eſtat qu'ils feuſſent, ne ſeroit rien payé de Finances, prouffits, emolumens, & charges quels qu'ils feuſſent, & qu'ils ſouloient prendre & lever paravant. Et que quand les Prelatures, Dignitez, & Benefices électifs ſeroient vacants, il y ſeroit pourveu par ceux auxquels l'Election en appartiendroit de Droit & de couſtume. Et que les autres Benefices ſeroient conferez par les Ordinaires auxquels la Collation en appartenoit, ſi comme il appert par nos Let-

(45) *Moine de St. Denys, Liv. XXIII, ch. VI. Jean Juvenal des Urſins, Hiſt. de Charles VI. p.* 191.

(46) *Le Moine de St. Denys, J. Juvenal des Urſins, ubi ſupr.*

„ Lettres faites & publiées ſur la dite Subſtraction. Et depuis, pour plu- An de J.C. 1403.
„ ſieurs cauſes & raiſons qui ſont ſurvenues, & principalement en eſperance
„ d'avancer le fait de l'Union de l'Egliſe. Nous, pour noſtre dit Royau-
„ me & Dauphiné, ayant rendu l'obeyſſance à noſtre dit St. Pere pour le
„ temps lors advenir. Et faiſant la dite reſtitution pour tenir les Egliſes &
„ Perſonnes Eccleſiaſtiques en Paix & Tranquillité, feut noſtre intention
„ & ordonnaſmes entre autres Proviſions & Seuretez, que tout ce qui avoit
„ eſté fait durant le temps de la dite Subſtraction, tant de Promotions, com-
„ me de Proviſions de Benefices & autrement, ſelon la forme & teneur de
„ noſdites Lettres, demouraſt en ſa force & vertu, & nonobſtant quelcon-
„ ques Reſervations de Cour de Rome, qui puiſſent eſtre au contraire. Et
„ ainſi le fiſmes publier en plein Sermon en l'Egliſe Noſtre-Dame de Pa-
„ ris, le jour que ladite Reſtitution d'Obéiſſance fut publiée. Et il ſoit
„ ainſi, qu'il ſoit venu à connoiſſance, que noſtre St. Pere, par importu-
„ nité de Requerans, ou autrement, s'efforce ou veut s'efforcer d'empe-
„ ſcher les Archeveſques, Eveſques, Abbez, Prieurs, Chanoines, & au-
„ tres gens d'Egliſe, ou aucuns d'icelles es Prelatures, Dignitez, & Bene-
„ fices auxquels ils ont eſté pourveus & qui leur ſont conferez par les Ordi-
„ naires durant le temps de ladite Subſtraction par vertu de nos dites Lettres
„ & Ordonnances, & entend de debouter leſdits Prelats, Beneficiers, &
„ Perſonnes d'Egliſe, ou aucuns d'eux, de leurs Prelatures, Dignitez, & Be-
„ nefices par voyes de Privations, de Tranſlations, de Suſpenſions, ou au-
„ trement. En outre, il a envoyé Collecteurs & Commiſſaires par les Pro-
„ vinces & Dioceſes de nos dits Royaumes & Dauphiné, leſquels, pour &
„ ou nom de luy & de ſa Chambre, veulent exiger les ſervices ou vacans
„ des Prelatures, contreindre, & ont commencé à contreindre, les Perſonnes
„ d'Egliſe, tant Prelats comme autres, par monitions, excommunications,
„ & autrement induement à payer très-grandes & exceſſives ſommes de De-
„ niers pour les reſtes des vacans ou ſervices du temps paſſé depuis 40. ans
„ ou plus, & auſſi pour les reſtes des Procurations & dixieſme qu'il deman-
„ de pour le temps deſſudit, & par eſpecial veult exiger les ſervices ou va-
„ cans des Prelatures, Dignitez, & autres Benefices qui ont vacqué & ont
„ eſté conferez par les Ordinaires, comme dit eſt, le temps de la dite Subſ-
„ traction durant: & venant directement contre la forme & teneur de nos
„ dites Lettres de Subſtraction d'Obeyſſance, & auſſi contre les Proviſions
„ & Seuretez par nous ordonnées & declarées, quand nous avons rendu la
„ dite Obeyſſance à noſtre dit St. Pere, qui ſeroit contre toute raiſon, &
„ contre l'honneur de nous, de ceux de noſtre lignage & de noſtre Con-
„ ſeil, & du Conſeil de noſtre Royaume & Dauphiné, à tous ceux qui ont
„ eſté conſentans de la dite Subſtraction, & ſemer desbats & diviſions &
„ haines entre nos ſubjets tant Clercs comme Laïs, & auſſi par telles Exac-
„ tions ſeroient vuidées les finances de nos dits Roiaume & Dauphiné, &
„ les Perſonnes d'Egliſe miſes à telle pauvreté & confuſion par ſentence
„ d'Excommuniement & autrement, qu'il faudroit que le divin Service

An de J.C. 1403.

„ cessât, & seroit tout empesché le fait dessusdit de l'Union de l'Eglise, & „ s'en pourroient ensuivir plusieurs autres inconvenients. Pourquoy nous, „ ces choses considerées, & que nous sommes Gardien & Protecteur des „ Eglises de nos dits Roiaumes & Dauphiné, voulant obvier aux inconvenians dessusdits & garder les Libertez, Droits, & Franchises de l'Eglise, comme tenus y sommes, par grande & meure deliberation avons ordonné & ordonnons par ces presentes que tous ceux qui ont esté pourveus „ à Prelatures ou autres Dignitez, & aux quels aucuns Benefices ont esté „ conferez par les Ordinaires, comme dit est, la dite Substraction durant, „ supposé que lesdites Prelatures, Dignitez ou Benefices, fussent auparavant „ reservez, demeurent pareillement en possession & saisine de leurs Prelatures, „ Dignitez & Benefices, & qu'ils en jouissent sans empeschement quelconque, & qu'ils ne soyent contraints à payer au Pape, ou à ses Collecteurs, ou Commis, ou autres quelconques, aucune finance pour occasion, de vacans, de services, de dixiesmes, ou autres redevances de quelconque temps que ce soit. Et en outre que toutes autres Gens d'Eglise „ de quelconque estat qu'ils soyent, qui ont esté promeus à Prelatures, „ Dignitez ou autres Benefices quelconques, avant le temps de ladite Substraction, & aussi ceux qui ont esté promeus depuis le temps que nous „ avons rendu l'Obéïssance à nostre dit St. Pere, ne soyent tenus payer aucuns arrérages, pour vacans, services, procurations, dixiesmes ou autres charges quelconques aux Collecteurs, Commis, ou autres Officiers „ de la Cour de Rome, de tout le temps pendant la dite Restitution d'Obeyssance & qu'ils en demeurent quittes & paisibles. Et se ès poincts „ dessusdits ou aucuns d'iceux le Pape, son Chambellan, ses Commissaires, „ Juges deleguez, ses Collecteurs, ou autres Officiers quelconques de Cour „ de Rome du Pape, ou d'autre, vouloient faire le contraire, nous ne voulons que aucunement y soit obey en nos dits Royaume & Dauphiné: & „ commandons & deffendons estroitement, à tous Archevêsques, Evesques, „ Abbez, Prieurs, Chapitres, Couvens, & autres Personnes Ecclesiastiques „ aiant Dignitez ou autres Benefices, qu'ils n'obeyssent en aucune chose „ attenter, deroger, ou préjudicier à nos presentes Ordonnances. Si donnons en mandement, &c. Donné à Paris le 19. Jour de Decembre, l'an „ de Grace 1403 (47). „ Jean Juvenal des Ursins dit que *les Gens d'Eglise du Royaume feurent bien joyeux* de cet Edit. *Mais le Pape Benedict au contraire feut bien desplaisant, quand on luy envoia signifier* (48). Le Duc d'Orleans, irrité de la Perfidie du Pape, voulut faire cette notification. Il alla le trouver. Mais, l'Histoire ne dit pas nettement quel fut le succès de cette visite. Il y a beaucoup d'apparence, que le Pape feignit de renoncer à son Obstination; mais, qu'il n'accorda rien.

Vers

(47) *Hist. Univers. Paris. Tom. V. pag.* 67. &c.

(48) *J. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 191.

An de J.C. 1403.

Avanture singuliere sur la Diablerie.

Vers le même tems, il arriva une Avanture fort singuliere, que je veux placer ici, pour donner à cet Ouvrage un air de gaieté, quoiqu'elle n'ait aucun rapport à mon Sujet que du côté de la Superstition, qui sert à caracteriser ce Siécle. Voici le Fait dans les termes de Jean Juvenal des Ursins, Archevêque de Rheims, Auteur du tems, & d'un grand poids. Cet illustre Ecrivain dit qu'il y eut un Homme, „ qui s'efforça de trouver moyen de parler „ au Diable, & feut en plusieurs & divers lieux pour s'enquerir s'il y avoit „ personne qui s'en meslat, mais rien n'y trouvoit. Et luy feut conseillé „ qu'il allast en Ecosse la sauvaige, & de fait y alla, & luy feut enseigné „ une vieille, qu'on disoit soy mesler de telles besongnes. A la quelle il „ parla, & elle lui dit qu'elle le feroit bien. Et de fait, luy monstra „ un vieil Chasteau ancien tout desrompu, & n'y avoit que les murs „ & parois, tous pleins de ronces & espines. Et y avoit un Corbeau „ contre le Mur, comme pour soutenir un gros bois, & qu'il se tint là „ sans avoir peur. Et il trouveroit un homme en maniere d'un Maur de „ Maurienne, & qu'il luy demandast ce qu'il voudroit, & il luy respondroit. „ Lequel compaignon alla au lieu, & quand il y eut esté par aucun temps, „ on apporta sur deux grosses pierres une maniere de biere ou cercueil, où „ il y avoit une personne toute nuë, la quelle feut mise sur ledit Corbeau. „ Et lors il veid venir plus de dix mille Corbeaux, qui decharnerent cette „ personne, & luy mangerent toute la chair, & ne demeura que les os. Et „ ce fait, feut remis au dict cercueil, & emporté. Et après ce il veid venir le Maur de Maurienne, dont la vieille luy avoit parlé, & luy demanda que c'estoit de cet homme, ainsi deschiré, lequel lui dit que c'estoit „ le Roy Salomon. Et lors il l'interrogea s'il estoit damné, lequel lui dit „ que non, mais tous les jours il souffreroit jusqu'à la fin du monde telle „ penitence & mal, comme s'il estoit en vie. Et après ce il lui feit trois „ demandes, l'une de ce qu'il queroit & vouloit savoir, la quelle chose, il „ ne voulut oncques à personne reveler, ne la demande, ne aussi la response. La seconde il lui requit qu'il lui enseigna les Thresors perdus. Et à „ ce feit response, que lui, ne ses compagnons, jamais ne les enseigneroient. „ Car, ils les gardoient pour leur Maistre l'Ante-Christ. La tierce demande „ feut, si Paris seroit point destruict, veu que les gens qui y estoient, estoient „ si dissolus en estats, & que infinis maux s'y faisoient tous les jours. Et il „ respondit, qu'il ne seroit pas destruict du tout, mais il souffriroit beaucoup. „ Car, plusieurs grandes divisions y seroient, mais finale destruction ne souffreroit-il pas. Car supposé que plusieurs maux s'y feissent, toutes fois „ aussi y faisoit-on beaucoup de biens, & qu'il y avoit plusieurs bonnes „ personnes dont les prieres empescheroient la destruction (49). „ Quand je vois d'illustres Auteurs, qui rapportent gravement ces Contes de Vieilles, & de maniere à persuader qu'ils y ajoutent foi, cela me fait pitié.

Ce-

(49) *Jean Juvenal des Ursins, ubi supr. p.* 192 193.

An de J.C. 1403.

Boniface confirme l'Election de Robert.

Cependant, le Pape Boniface soutenoit avec vigueur les interêts de Robert, dont il avoit permis & favorisé l'Election. Il approuva même authentiquement, par une Bulle du 1. d'Octobre 1403 (50). la Déposition de Wenceslas, & la Substitution de Robert de Baviere, à la priere de celui-ci qui lui envoia, pour cet effet, une Ambassade solemnelle. Raban Evêque de Spire, & Mathieu Evêque de Cracovie, Professeur en Theologie, firent serment au Pape, au nom de Robert de Baviere (51).

Affaires de Hongrie.

La même année, le Pape Boniface voulut soutenir Ladislas Roi de Naples en son Entreprise sur le Roiaume de Hongrie, ce qu'il faut expliquer. Marie Reine de Hongrie, morte dès l'anné 1392, avoit laissé le Roiaume à son Mari Sigismond de Luxembourg frere de l'Empereur Wenceslas. Mais Sigismond étant devenu odieux aux Hongrois, ils le mirent en Prison & appellerent Ladislas comme le plus proche Heritier de Marie; &, en effet, il étoit comme elle de la Maison d'Anjou-Sicile, tirant son Origine du Frere de St. Louis. Le Pape Boniface encouragea Ladislas à cette Entreprise, croiant qu'il soutiendroit son Parti contre la Maison de Luxembourg, dont il craignoit le ressentiment pour la Déposition de Wenceslas (52). Ange Acciaioli, appellé le Cardinal de Florence, fut créé Legat en cette occasion, pour accompagner le Roi Ladislas & l'aider à recouvrer la Hongrie, lui donnant de très-grands pouvoirs sur ce Roiaume & sur les Etats voisins (53). Ladislas passa effectivement en Hongrie, où le Legat le couronna Roi, à Javarin, le cinquieme d'Aout suivant, & lui remit tous les arrerages du cens qu'il devoit à l'Eglise Romaine à cause du Roiaume, estimés à 80. mille florins d'or, & lui accorda pour trois ans la Decime sur les Biens Ecclesiastiques du même Roiaume, dont le Clergé souffrit beaucoup. Mais, Ladislas apprit que Sigismond, delivré de sa prison, avoit amassé des troupes, & marchoit contre lui avec une puissante Armée. Ne jugeant pas à propos de l'attendre, ni de s'exposer au hazard d'une Bataille, il revint promptement en Italie. Sigismond demeuré le Maître en Hongrie eut beaucoup de ressentiment de ce que Boniface avoit fait contre lui; & se plaignit vivement du Pape & des Cardinaux en plusieurs Lettres qu'il ecrivit à divers Princes. Le Roiaume de Hongrie souffrit beaucoup de ce commencement de Guerre civile, particulierement le Clergé. Il y eut des Monasteres brulez. Les Prêtres, les Moines, & les Religieuses mêmes n'étoient pas plus en sureté que les Laïques. Enfin, il demeura peu de Hongrois à la Cour du Pape Boniface. Ensuite, le Roi Sigismond disposa comme il voulut des Evêchez, des Abbaïes, & de tous les Benefices du Roiaume. Et voilà ce que gagna Boniface à avoir pris le Parti de Ladislas (54).

L'an-

(50) *Goldastus, Statut. & Rescript. Imp. p.* 142.

(51) *Theodoric de Niem, Lib. II, de Schism. c.* 14. *Gobelin Persona, Cosmodr. ætat. VI. c.* 50.

(52) *Jo. Thurocz p.* 127.

(53) *Rainaldi, an.* 1304. §. 13.

(54) *Theodoric de Niem, Lib. II, de Schism. c.* 14. 18.

L'année ſuivante, le Pape Benoit eut recours à *une inſigne Fourberie, qui, étant, decouverte, retomba ſur lui, & ruina, toutes ſes Affaires.* „ Il avoit aſſuré „ par ecrit le Duc d'Orleans, qui l'étoit allé trouver à Taraſcon, & il „ avoit fait ſavoir enſuite à tous les fideles par une Bulle, qu'il étoit „ tout prêt de ceder, quand il ſeroit expedient de le faire pour le bien de „ l'Egliſe; c'eſt à dire, comme il s'en expliqua au Duc, au cas que ſon „ Competiteur cedât, ou qu'il mourût, ou qu'il fût chaſſé de ſon Siege. „ Cela, étant rapporté au Roi par ſon Frere, lui fut ſi agréable, qu'il fit „ confirmer de nouveau la Reſtitution d'Obedience, caſſa les Lettres par „ leſquelles on lui otoit le pouvoir de rien exiger de l'Egliſe Gallicane, „ & envoia l'Archevêque d'Auch à Marſeille, où il étoit alors, l'aſſurer „ de ſon amitié & de ſa protection (55). „ Mezerai nous apprend, à ce ſujet, que Benoit étant „ raffermi dans la Papauté tourmenta le Clergé „ comme auparavant, & voulut encore lever des Decimes: mais, il trouva „ l'Univerſité en tête, qui arrêta ſes dangereuſes Entrepriſes. Cependant, „ ſes troupes aiant conſumé tout ſon argent, juſqu'à ſa Vaiſſelle, le Duc „ d'Orleans, parce qu'il n'avoit plus rien à lui donner, fut à Avignon le „ preſſer, de la part du Roi, de travailler à la Réunion de l'Egliſe, comme „ il l'avoit promis (56). „ Il feignit d'y être porté de lui même, & voici la Fourberie. Il envoia à Boniface une Ambaſſade ſolemnelle, non, quoiqu'on le crût, pour offrir de ceder le Pontificat, mais ſeulement pour traiter en general des moïens de l'Union. Boniface, aiant appris l'arrivée des Ambaſſadeurs de ſon Concurrent, il leur fit dire qu'il ne les écouteroit point, s'ils ne le traitoient comme Pape; à quoi ils ſe reſolurent, après quelques Difficultez. Ils eurent audiance, & propoſerent à Boniface une Conference en lieu ſûr avec Benoit, pour parvenir à l'Union de l'Egliſe: à quoi les Cardinaux de Rome avoient aſſez d'inclination. Dans une ſeconde audiance, les Envoiés d'Avignon parlerent avec beaucoup d'adreſſe & de diſcretion, mais artificieuſement à ce que croioient les Romains, exhortant Boniface à finir le Schiſme avec leur Maître, qu'ils aſſuroient y être tout diſpoſé. Boniface, irrité du tour de leur Harangue, & d'une Propoſition qui mettoit ſon Droit en compromis, repondit fiérement, qu'il étoit le vrai Pape, & que Benoit étoit un Anti-Pape. Les Legats repliquerent que leur Maître n'étoit point ſimoniaque, reprochant ainſi tacitement à Boniface le trafic ſcandaleux qu'il faiſoit des Benefices. Ce Pontife comprit bien ce qu'ils vouloient dire. Il en fut ſi tranſporté de colere, qu'il leur ordonna de ſortir de Rome. Mais, ils repondirent: *Nous avons un Saufconduit de vous & du Peuple Romain, pour demeurer encore quelque tems ici, & nous en voulons profiter* (57).

An de J.C. 1404.

Benoit envoie une Ambaſſade à Boniface IX.

Cette repartie enflamma la colere du Pape, & comme il étoit d'ailleurs preſſé des douleurs de la pierre dont il étoit malade depuis long-tems, il ſe mit

Mort de Boniface IX.

(55) *Maimbourg, Hiſt. du grand Schiſme d'Occident, Liv. III. p.* 304.

(56) *Mezerai, Abregé Chron. Tom. III. p.* 299.

(57) *Theodoric de Niem, de Shiſm. lib. II, c.* 23. *Dacheri, Spicil. tom. 6. p.* 160.

An de J.C. 1404.

mit au lit en ſortant de la Conference. Il n'en releva point, car il mourut trois jours après, le 1. d'Octobre 1404. après avoir tenu le St. Siege quatorze ans & onze mois. Il fut enterré aſſez modeſtement dans l'Egliſe de St. Pierre (58). On a vû, dans ſon Hiſtoire, diverſes Preuves inconteſtables de ſon Avarice. Les principales de ces Preuves m'ont été fournies par Theodoric de Niem, Auteur bien informé, & qui étoit alors à la Cour de Rome. Cependant, Henri de Sponde, & après lui le P. Pagi, ſe ſont aviſez de croire Boniface innocent à cet egard, & Niem un Calomniateur, un homme dont *l'Eſtomac ulceré* a vomi ces Injures atroces. Pour affoiblir l'Autorité de Niem, le P. Pagi cite l'Auteur de la Chronique de Bourdeaux, qui étoit alors à Rome. Cet Ecrivain avoit appris d'un homme digne de foi, qui avoit été preſent à la mort de Boniface, qu'on trouva à peine un florin d'or dans ſes Coffres. Le P. Pagi ajoute, après Papeproch, que Boniface IX. s'appliqua à elever ſa Famille à de grandes Dignitez. On parle de deux de ſes Freres, dont il fit l'un *Marquis de la Marche* (*Marchionem Marchiæ*), & l'autre Duc de Spolette. Mais, ajoute-t'il, ces taches & d'autres encore ont pû être effacées par ſa Chaſteté (59). Car, St. Antonin temoigne que, ſelon le bruit public, les Medecins lui aiant conſeillé d'avoir commerce charnel avec une femme, pour ſe delivrer des douleurs de la Pierre, il ne voulut point commettre un tel ſacrilege, aimant mieux mourir chaſte, que de vivre par ſon impudicité (60). Pluſieurs de ſes Prédeceſſeurs & de ſes Succeſſeurs n'auroient pas été ſi delicats ſur cet Article.

ROBERT DE BAVIERE: *Empereur d'Occident.* — CHARLES VI. *Roi de France.*

INNOCENT VII.

CCX. PAPE.

BENOIT XIII.

ANTI-PAPE.

Les Legats de Benoit arrêtés Priſoniers.

LA Mort imprévuë de Boniface IX. donna quelque eſperance aux Legats de Benoit XIII. de finir le Schiſme à l'avantage de leur Maitre. Dans cette penſée, voiant que les Cardinaux étoient ſur le point d'entrer en Conclave, ils les prierent de differer l'Election d'un nouveau Pape, diſant que, par ce moïen, on parviendroit plus facilement à la Paix de l'Egliſe. Mais, comme les Cardinaux doutoient de leur bonne-foi, & que d'ail-

(58) *Niem, ubi ſupr. c.* 24. §. 52. *tom.* 4. *p.* 324.
(59) *Pagi, Brev. Pontif. Rom. in Bonif. IX.*
(60) *St. Antoninus, tit.* 22. *c.* 3. §. 3.

An de J.C. 1404.

d'ailleurs ils declarerent que Benoit ne leur avoit point donné procuration pour abdiquer de ſa part, on n'eut aucun egard à leurs prieres. Et même, un Chevalier Napolitain, qui étoit Parent de Boniface, & alors Gouverneur du Château St. Ange, les y fit amener Priſonniers, au préjudice de leur Sauf-conduit. Mais les Cardinaux, indignez de cette violation du Droit des Gens, ſolliciterent leur elargiſſement. Cependant, ils ne furent relachés qu'après avoir paié une bonne rançon au Châtelain (1). Dès qu'on eut avis en France de la Mort de Boniface, le Roi Charles & le Pape Benoit ecrivirent aux Cardinaux de differer l'Election juſqu'à ce qu'ils leur euſſent envoié des Ambaſſades ſolemnelles (2). Mais, la choſe étoit faite, lorſque ces Lettres arriverent.

Election d'Innocent VII.

Car, les neuf Cardinaux qui ſe trouverent alors à Rome étant entrez en Conclave, elurent d'abord unanimement Coſmato Meliorato, qui prit le nom d'INNOCENT VII. Cette Election fut faite le 17. d'Octobre 1404. Meliorato étoit né à Sulmone, petite Ville dans le Roiaume de Naples celebre par la naiſſance d'Ovide. Sa Famille étoit obſcure: mais, il lui donna de l'eclat par ſa Dignité, & plus encore par ſa Vertu. Il étoit ſavant Docteur en l'un & l'autre Droit. Il avoit paſſé par tous les Grades de l'Etat Eccleſiaſtique. Il avoit toûjours été fort attaché à Urbain VI. qui l'envoia dans la Grande-Bretagne pour recueillir ce qu'on appelloit le Denier de St. Pierre, Tribut ſur lequel Mr. l'Abbé Jean Fabrice nous a donné une très-curieuſe Diſſertation (3). A ſon retour, il fut pourvû de l'Archevêché de Ravenne, & peu de tems après de l'Evêché de Bologne, qu'il ne poſſeda pourtant point. *Les Bolonois*, dit Aubery, *ne voulurent point le reconnoiſtre, craignant qu'il ne prît plutôt la qualité d'Archevêque de Ravenne, que d'Evêque de Boulogne* (4). Ils en elurent même un autre, malgré le Pape. Mais, Coſmato ſe reſerva toujours ſes prétenſions ſur cet Evêché; & c'eſt pour cela qu'on l'appella le Cardinal de Boulogne, lorſqu'en 1389. Boniface IX. lui confera cette Dignité. Il lui donna enſuite celle de Camerlingue; & l'envoia Legat en Italie avec un grand pouvoir, pour en pacifier les troubles.

Serment des Cardinaux avant l'Election.

Dès que les Cardinaux furent en Conclave, ils firent un Compromis ſolemnel en preſence de Notaires & de Temoins, & jurerent ſur les Saints Evangiles. 1. Que ſi quelqu'un d'entre-eux venoit à être elû Pape, il emploieroit inceſſament, ſans tergiverſation, ſans delai, de tout ſon cœur & de tout ſon pouvoir, toutes les Voyes les plus propres & les plus efficaces pour rendre la Paix à l'Egliſe, par l'extirpation du Schiſme, ſans en exclure l'Abdication du Pontificat, ſi elle étoit néceſſaire pour arriver à cette fin. 2. Que chacun d'eux, ſoit en particulier, ſoit en Congregation, ſoit par ſoi-même, ſoit par autrui, n'omettroit rien de tout ce qu'il trouveroit capable d'avancer & de procurer l'Union. 3. Que ſi celui, qui ſeroit élû

(1) *Niem, de Schiſm. Lib. II. c.34.*
(2) *Dacheri, Spicil. tom. 6. p. 169.*
(3) *Voyez Bibliot. Germ. tom. I. p. 82.*
(4) *Aubery, Hiſt. des Card. tom. I. p. 647.*

An de J.C. 1404. clû, faisoit une nouvelle Promotion de Cardinaux, il exigeroit, ou feroit exiger d'eux, la même Promesse & le même Serment. 4. Que si l'Election tomboit sur un absent, on le feroit entrer dans le même Engagement par toutes les Voyes possibles. 5. Qu'aucun ne demanderoit d'être dispensé de ce Serment, ni n'en accepteroit la dispense; & que celui, qui seroit elû, n'en degageroit personne (5).

Caractere d'Innocent VII. Ce fut après cette précaution, qu'on élut Innocent VII. L'Histoire nous apprend qu'on ne pouvoit faire un meilleur choix; & je suis ravi de trouver enfin parmi les Papes un sujet qui merite de justes Eloges. Ce que je dirai de celui-ci sera une preuve de mon Impartialité, & convaincra toutes les personnes raisonnables, que si j'ai dit beaucoup de mal des Successeurs de St. Pierre, c'est la force de la verité, ce sont les Loix que l'Histoire prescrit, qui m'y ont obligé, j'ose dire, contre mes intentions. Il paroit en effet qu'Innocent étoit très-capable d'occuper le Siege Pontifical, eu égard à la Science & aux Mœurs. On le represente comme un homme consommé dans l'un & dans l'autre Droit, & fort experimenté dans les Affaires de la Cour de Rome (6). Dans une Lettre où l'on notifie son Election, il est appellé *Amateur de la Vertu, ardent Ennemi du Vice, & en particulier du Luxe, de l'Avarice, & par consequent de la Simonie, en un mot digne du nom d'Innocent qu'il avoit pris* (7). Leonard Aretin, qui étoit à Rome lors de son Election, le represente comme un homme doux, pacifique, & ennemi de toute sorte violence (8). Theodoric de Niem, aussi present, & qui n'est point accusé d'avoir trop favorisé les Papes, lui donne les plus grands Eloges qu'on puisse donner à un Evêque. „ Il étoit, dit-il, doux, benin, compatissant, sans orgueil & sans partialité, sans avarice & grand ennemi de „ la Simonie. Il donnoit librement audience, signoit regulierement „ les Requêtes, & tenoit exactement les Consistoires publics & par- „ ticuliers, aux jours & aux heures ordinaires.„ Enfin, le P. Manbourg, qui d'ordinaire réussit bien dans ses Portraits, dit que „ Cosmato Me- „ liorato *remplit admirablement* le nom d'Innocent par toutes sortes de „ Vertus dignes d'un Souverain Pontife, qui éclaterent d'autant plus „ en toute sa Conduite, qu'elles furent merveilleusement rehaussées par les „ lumieres de son Esprit & de sa Doctrine, & qu'elles ne furent jamais „ obscurcies par l'ombre d'aucun vice, ni d'aucun defaut, à la reserve d'un „ peu trop d'affection qu'on pourroit peut-être trouver qu'il eut pour ses „ Parens. Mais, il y a peu d'hommes, quelque parfaits qu'ils soient d'ail- „ leurs, qui n'aient besoin qu'on leur pardonne un defaut de cette nature, „ qui se couvre si aisement d'une belle apparence de bonté, sous la quelle, „ pour peu que l'on use d'indulgence, on le peut regarder comme une ver- „ tu naturelle. Enfin, le plus bel Eloge du Pape Innocent est que Thierry

(5) *Martene, Thesaur. Anecdot. Tom. II. p.* 12. 74.

(6) *Leonard. Aretin, de Reb. Ital.*

(7) *Martene, Thesaur. Anecdot. tom. II. p.* 1277.

(8) *Leonard Aretin, Lib. I. Epist.* 6.

(9) *Niem, de Schism. Lib. II. c. c.* 39.

„ ry de Niem, qui n'a pas coutume d'épargner les Papes, qu'il a connu „ très-particulierement & servi durant le Schisme, & dont il parle assez „ souvent d'une maniere qui tient trop de la Satyre, ne se lasse point de „ louer celui-ci, duquel il dit toute sorte de bien; excepté qu'il remarque, „ que quand il fut Pape, il n'eut plus d'envie d'embrasser la Voie de Cession, „ comme il l'avoit promis dans le Conclave, & qu'il joua de son côté „ comme Benoit faisoit du sien. Et certes, ajoute le P. Maimbourg, „ quoiqu'il y en ait qui le veulent exempter de ce blame, il faut neanmoins „ que je dise, en sincere & veritable Historien, que l'on ne peut nier avec „ honneur, qu'il n'ait donné lieu de le croire. Car enfin, dans toutes les „ Lettres qu'il écrivit aux Princes, pour leur temoigner le desir qu'il avoit „ de la Paix, il ne dit autre chose, sinon qu'il a convoqué à Rome un „ Concile, pour y deliberer des moyens justes & raisonnables, qu'on doit „ prendre pour abolir le Schisme; ce qui n'étoit nullement le point dont „ il s'agissoit alors, puisque l'on s'étoit arrêté à la Voie de Cession. De „ plus, il tint un Conseil à Viterbe, où il fit examiner, s'il étoit obligé „ de la prendre: ce qui étoit revoquer en doute une chose, laquelle il avoit „ si solemnellement promise. Et puis, il est certain, qu'il fit, en faveur de „ Ladislas, un acte authentique, qui rendoit la Paix impossible. Car, pour „ rassurer ce Prince, qui prenoit de l'ombrage de ce Traité d'Union, craignant „ qu'on ne fit un Pape qui fut favorable à Louis d'Anjou, il lui promit „ par une Bulle, que, ni lui, ni ses Cardinaux, ne concluroient rien pour „ l'Union de l'Eglise, que les deux ne convinssent, qu'il demeureroit en „ pleine & paisible possession du Roiaume de Naples, sans qu'on pût rien „ attenter au contraire; ce qui étoit manifestement abolir les Droits du „ Roi Louis d'Anjou, à quoi l'on pouvoit bien voir que, ni la France, ni „ les Cardinaux François, ne consentiroient jamais. Ainsi, je crois que l'on „ peut dire, sans scrupule, qu'Innocent Pape crut pouvoir dispenser le „ Cardinal de Boulogne, de l'obligation de garder le Serment qu'il avoit fait „ dans le Conclave, pourvû que cela se fit sans scandale, comme en effet, „ il ne fit rien qui fut directement contraire à ce Serment (10). „ C'est dire en termes équivalens, qu'il sçut parfaitement mettre en usage les Restrictions mentales.

An de J. C. 1404.

Sedition à Rome.

J'ai remarqué ci-dessus, que l'Election d'Innocent fut unanime dans le Conclave; mais, il n'en fut pas de même quand les Cardinaux l'annoncerent au Peuple. J'ai deja raconté comment les Romains avoient ôté le Gouvernement de la Ville aux Bannerets pour le donner à Boniface IX. qui sans cela ne vouloit pas retourner à Rome. C'est ce qui alluma dans cette capitale une furieuse Dissension (11). Les Gibellins, soutenus par Jean & Nicolas de Colonne, crurent qu'un nouveau Regne mal affermi leur fournissoit une occasion favorable pour faire rendre le Gouvernement au Peuple; pen-

(10) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. III. p.* 307. *&c.*

(11) *Leonard Aretin, ubi supr. Niem, ubi supr. c.* 24.

An de J.C. 1404.

pendant que les Guelfes, appuiez par les Ursins, s'efforçoient à le conserver au Pape, & à l'Eglise. L'Histoire nous fait une affreuse peinture des Brigandages, des Massacres, & d'autres horribles Crimes, qui se commirent pendant cette Guerre intestine. Le Pape lui-même fut obligé de se retirer au de-là du Tibre, pour se mettre à couvert de ces fureurs. Cependant, la Paix se fit par l'entremise de Ladislas Roi de Naples, Prince ambitieux & perfide, qui avoit lui-même excité ces brouilleries, dans l'esperance de s'emparer du Gouvernement, & le Pape rentra dans son Palais.

Traité du Pape avec les Romains.

Voici le Traité que le Pape fit avec les Romains: „Le Pape Innocent, „ considerant les mouvemens arrivez dans cette Ville après la mort du Pa„ pe Boniface IX. & les demandes faites par quelques-uns du Peuple, tant „ au College des Cardinaux, qu'à lui-même depuis son Election; & voulant „ y procurer la tranquillité; il a eu égard à l'intercession du Roi Ladislas „ ici present & a accordé, 1. Qu'il y aura un Senateur à Rome elu par le „ Pape, qui aura toute Jurisdiction, suivant les Ordonnances de la Ville, „ excepté les affaires d'Etat & les crimes de Leze-Majesté. 2. Qu'il y „ aura sept Officiers nommez Gouverneurs de la Chambre de Rome; qui „ maintenant seront elûs en presence du Pape & lui prêteront serment, & „ dans la suite en presence du Senateur. 3. Que leur charge ne durera que „ deux mois, & consistera à recevoir & à emploïer les revenus de la Ville, „ mais sans aucune Jurisdiction. 4. Que le Pape, les Cardinaux, son Ca„ merier, & son Maître d'Hotel seront exempts de toute Gabelle, peage „ & autres charges. 5. Que le Peuple, ni ses Officiers, ne pourront faire „ entrer dans Rome aucune troupe de gens armez, ni aucuns Envoiez ou „ Adherans de l'Anti-Pape (12). „

Revolte des Romains.

Cette Paix ne dura pas long-tems. Ladislas, qui avoit allumé le feu, & qui ensuite avoit feint de l'éteindre, le souffloit avec grand soin. D'autre côté, les Colonnes, qui avoient une bonne armée aux environs de Rome, ne negligeoient rien pour y fomenter la Discorde, afin de s'en emparer, sous le prétexte specieux d'y faire entrer Benoit. D'ailleurs, les Juges ou Gouverneurs établis à Rome par Ladislas sous le nom de *Prudents* ne se mettoient point en peine de remplir ce titre. Ils violoient tous les jours les conditions sous les quelles on leur avoit donné le Gouvernement, & faisoient au Pape des Avanies insupportables. Comme de son côté le Pape avoit un bon corps d'armée pour la garde du Château St. Ange, on voioit tous les jours des Escarmouches sanglantes, & des Executions terribles. Il en faut donner un Exemple. Un jour que les Regens ou Gouverneurs accompagnez de quelques Romains se retiroient de chez le Pape, où ils étoient allé lui faire quelques Propositions, Louis Meliorato, Neveu du Pape, jeune homme audacieux & cruel, les fit arrêter. Les aiant fait amener chez lui, il en tua onze de sa propre main, & les fit jetter tout nuds par les fenêtres

(12) *Rainaldi*, *an.* 1404. §. 16. 17.

tres (13). Platine accuse Innocent VII. d'avoir procuré la mort de ces Citoïens. Il les envoia, dit-il, à son Neveu Louis comme à un Bourreau qui ne manqueroit pas de s'en défaire, disant que c'étoit le seul moïen d'appaiser les seditions (14). Onuphre Panvini dit que ces onze Citoiens furent tuez, parce qu'ils tachoient frauduleusement de tromper le Pape; mais, Christien Kortholt a remarqué, que cet Ecrivain ne donne aucune preuve de son sentiment, quoiqu'il contredise Platine qui écrivoit dans ce Siecle (15). Un autre Auteur accuse Innocent VII. d'avoir lui-même fait jetter par les fenêtres les Ambassadeurs des Romains qui lui demandoient la Paix (16).

An de J.C. 1404.

L e Pape se sauve à Viterbe.

On peut juger de la fureur des Romains à cet horrible spectacle. On sonna le tocsin. On alla se jetter avec furie sur les Ecclesiastiques de la Cour du Pape, les uns furent massacrez, les autres depouillez, tous les papiers de la Chancelerie enlevez. Le Pape lui-même eut bien de la peine à se sauver à Viterbe. Jean de Colonne ne manqua pas l'occasion. Il entra dans Rome, s'empara du Palais Episcopal, où il commandoit avec tant d'autorité, qu'il s'appelloit par derision Jean XXIII. comme s'il eut été Pape. Comme il ne pouvoit s'y soutenir long-tems, il appella le Roi Ladislas, qui y envoia une Armée, ne doutant point de pouvoir se rendre Maître de Rome. Mais les Romains, resolus de souffrir les dernieres extremitez, plutôt que sa domination, agirent avec tant d'union & de vigueur, qu'ils chasserent de Rome, les gens de Ladislas, & les Colonnes (17).

Insultes faites au Pape.

Il faut avouer que le Pape avoit beaucoup à souffrir de l'Insolence des Gouverneurs de Rome. Un jour qu'ils lui faisoient des demandes deraisonnables, Innocent leur repondit colere: *N'ai-je pas fait tout ce que vous avez voulu? Que puis-je faire davantage? Si ce n'est que vous vouliez encore ce Manteau que je porte.* Ne pouvant leur faire entendre raison, ni se delivrer de leurs importunitez, il fut contraint de tenir toujours pour sa garde un Capitaine nommé Mascarda, avec un grand nombre de gens de Guerre, logez dans le Bourg de St. Pierre, qui lui coutoient peut-être plus à entretenir que ne lui valoit sa Dignité (18). Après le massacre fait par son Neveu, il en parut aussi affligé qu'Elizabeth Reine d'Angleterre feignit de l'être, quand elle apprit qu'on avoit tranché la tête à Marie Stuart Reine d'Ecosse, dont elle avoit signé l'Arrêt de Mort. Il levoit de tems en tems les mains au ciel, comme pour prendre Dieu à temoin de son innocence. Il deploroit son malheur, & ne savoit quel parti prendre (19). Lorsqu'il se fut retiré à Viterbe, les Romains, outrés de douleur pour le meurtre de leurs Concitoïens, en écrivirent des Lettres plaintives contre le Pape Innocent & son

(13) *Leonard Aretin, de Reb. Ital. Niem, de Schism. Liv. II.*
(14) *Platine, in Innocent. VII.*
(15) *Kortholt, Historia Ecclesiast. pag.* 610.
(16) *Pezelius & Lampadius, Mellificii Historici, Pars* 3. *p.* 373.
(17) *Ibid.*
(18) *Niem, lib. II. c.* 36.
(19) *Leonard Aretin, de Reb. Ital. p.* 254.

An de J.C. 1405.

son Neveu Louis. Ils effacerent par-tout les armoiries d'Innocent, ou les gâterent avec de la bouë; disant qu'ils ne vouloient plus le reconnoître pour Pape, mais procurer l'Union de l'Eglise à quelque prix que ce fût (20).

Lettre du Pape à l'Université de Paris.

Cependant, Innocent VII. avoit notifié son Election par toute l'Europe, par des Lettres toutes pleines d'un ardent desir pour la Paix. Il y a quelques Particularitez à observer dans celle qu'il écrivit au commencement de 1405. à l'Université de Paris, en Reponse à deux autres que cet illustre Corps lui avoit écrites l'année précedente. Il lui apprend 1. Qu'il a écrit à tous les Rois, Princes, Prelats, & Communautez de l'Europe, pour les exhorter à lui envoier, dans le terme de la Toussaints, des Ambassades solemnelles, afin de deliberer sur les Voies de l'Union. 2. Que les Legats, qui avoient été envoiez d'Avignon, ou d'ailleurs, à Boniface IX. peu de jours avant sa mort, pour l'extirpation du Schisme, à ce qu'ils assuroient, lui avoient principalement proposé une Entrevuë en personne, *comme une Voye qui renfermoit toutes les autres & qui n'en excluoit aucune:* promettant, que si l'on vouloit convenir de cette Voie, ils en viendroient à des Propositions particulieres, qui seroient agreables au Pape. 3. Que ses mortelles Douleurs l'aiant empêché d'accepter cette Voie, il les avoit pressez avec instance de lui faire ces ouvertures particulieres qu'ils avoient offertes; mais, qu'ils s'en étoient toujours tenus à celle de l'Entrevuë (21).

Le Pape Benoit se rend à Genes.

Benoit XIII. jouant toujours de souplesse, & ne manquant jamais d'artifices au besoin, feignit encore cette année d'avoir fort à cœur l'Union. Pour dupper toute son Obedience, il declara qu'il vouloit aller en Italie s'aboucher avec son Concurrent. Il commença par ordonner pour les frais de son voiage la levée d'une Decime en France & dans tous les Païs de son Obedience. Cette Imposition deplût à l'Université de Paris, qui maintenoit avec vigueur les Libertez de l'Eglise Gallicane. Le Recteur, & quelques autres de son Corps, allerent trouver les Princes qui gouvernoient pendant la maladie du Roi, les priant que la Decime ne se levât point en ce Roiaume, ou du moins que les Membres de l'Université n'en paiassent rien, attendu les depenses qu'ils avoient deja faites pour l'Affaire de l'Union. Mais, ils ne furent pas ecoutés; & on disoit communement, que les Princes ou leurs gens devoient avoir leur part de la Decime. L'Université ne se rebuta pas. Elle resolut d'envoier une Deputation vers le Pape Benoit, dont les frais monterent bien à deux mille Ecus. Quelque tems auparavant, des Ambassadeurs de France étoient allez à Genes, où le Marêchal de Boucicaud commandoit alors pour le Roi; & ils avoient si bien negocié, qu'ils avoient attiré à l'Obedience de Benoit la Republique, l'Archevêque, & même le Cardinal de Fiesque, qui y étoit pour le Pape de Rome. Les mêmes Ambassadeurs allerent ensuite à Pise, qu'ils amenerent

(20) *Niem, ubi supr.*

(21) *Dacheri, Spicil. tom. VI. p.* 171. *Moine de St. Denys, Liv. XXV. c.* 2. *Hist. Universit. Paris. tom. V.*

rent à la même Obedience: ensorte que dans la Ville & tout le Territoire, on resolut de se retirer de l'Obéïssance d'Innocent & de la rendre à Benoit. Desorte que, sous ces favorables auspices, ce Pontife, s'étant embarqué à Nice, arriva à Genes au Mois de Mai 1405. & il y fut reçu avec de grands honneurs (22). An de J.C. 1405.

Artifice des Genois.

Malgré tous les honneurs que les Genois firent au Pape, il lui donnerent un peu de chagrin à cette occasion-ci Comme Sa Sainteté avoit fait entrer dans Genes un grand nombre de Soldats, qui incommodoient la Ville, & qui lui donnoient de l'ombrage, les Genois trouverent à propos de les en tirer sous prétexte d'une revuë, & ne les y laisserent plus rentrer. Quand le Pape se plaignit de cette Supercherie, on lui repondit que les Citadins, jaloux de la beauté de leurs femmes, ne pouvoient supporter les marques d'incontinence, & les regards impudiques, de cette Milice, dont ils avoient voulu ainsi prévenir les entreprises. Benoit craignoit pour sa personne; mais, on le rassura, & il ne fut plus parlé de cette affaire (23).

Les deux Papes jouent le Public.

Benoit XIII, plus rusé que son Concurrent, n'oublia rien pour mettre le Droit de son côté. Il fit demander à Innocent, qui étoit à Viterbe, un sauf-conduit pour des Nonces qu'il vouloit lui envoier. Mais Innocent le refusa, soit qu'il ne voulût pas être sa duppe, ou qu'il ne fût pas d'humeur d'entrer en aucune Negociation. Benoit, ravi de ce refus, ne manqua pas de repandre par toute l'Europe des Lettres, où il accusoit son Concurrent de Parjure & d'être Fauteur du Schisme. Innocent y repondit par des Lettres plus longues, qu'il fit publier en divers endroits d'Italie. Ainsi, de part & d'autre, ils amusoient le Monde par leurs Ecrits, poussant le tems, de peur qu'on ne les obligeât à ceder (24).

An de J.C. 1406.

Innocent retourne à Rome.

Les Romains, delivrés de Jean Colonne & des Capitaines qui tenoient pour le Roi Ladislas, & la tranquilité se trouvant tant soit peu retablie à Rome, ils firent prier Innocent VII. d'y revenir, avec promesse de lui en donner le Gouvenement absolu comme l'avoit eu son Prédecesseur. Il y rentra avec joie. Mais, comme il n'y avoit aucune sureté pour lui, tandis que Ladislas étoit Maître du Chateau St. Ange, il prit la resolution d'excommunier ce Prince, les Colonnes, & plusieurs autres de ses Partisans. Il notifia cet Acte dans toute la Chrêtienté (25). Ladislas, effraié de ce coup de foudre par le quel il courroit risque de perdre son Roiaume & son Gouvernement de la Campagne de Rome, rechercha la Paix, & l'obtint par l'entremise de Louis Meliorato, & du General Paul des Ursins, à condition de rendre tout ce qu'il avoit pris sur l'Eglise. Ce fut, sans doute, pendant ce calme, que le Pape entreprit de retablir à Rome les Belles-Lettres dont il étoit amateur, & d'y fonder une Université où l'on enseigne-

(22) *Jean Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. pag.* 212. *Moine de St. Denys, ubi supr. c.* 1. *St. Antonin, tom.* 3. *p.* 460. *Sponde, an.* 1405. §. 4.

(23) *Jean Juvenal des Ursins, ubi supr. p.* 212.

(24) *Niem, lib. II. c.* 38.

(25) *Rainaldi, an.* 1405.

An de J.C. 1406.

gneroit la Theologie, l'un & l'autre Droit, la Médecine, la Philosophie & les Humanitez. Mais, sa mort empêcha l'execution de ce Projet, aussi bien que de celui de renouveller ses Procedures contre Ladislas, qu'il avoit fait Gonfalonier de l'Eglise, mais qui continuoit pourtant à la persecuter dans la Personne de ce Pontife. Il avoit aussi promis aux Deputez de l'Université de Paris d'assembler ses Prelats, pour travailler à l'Extinction du Schisme (26).

On propose la Voie de la Cession contre Benoit.

Cependant, on s'apperçut en France, que toutes les Protestations & les Demarches de Benoit n'étoient que pure Comedie. Desorte qu'on resolut de renouveller les poursuites contre lui. Dès l'année précedente, Henri III. Roi de Castille avoit envoié des Ambassadeurs en France, pour y solliciter la Voie de la Cession (27).

Le Cardinal de Chalant en France.

Benoit, de retour de son voiage d'Italie, n'ignoroit pas ces divers mouvemens. Pour en prevenir l'effet par ses artifices accoutumés, il envoia en France le Cardinal de Chalant, Gentilhomme Savoiard, qui étoit dans ses interêts. Ce Legat eut assez de peine à obtenir audience, parce qu'on voioit bien qu'il ne vouloit que prodiguer de belles paroles. L'aiant enfin obtenue, il fit en Latin une longue Harangue. Il exalta Benoit jusqu'aux nuës, prôna ses bonnes intentions, ses services, ses travaux, & sur-tout la derniere Demarche qu'il avoit faite en allant en Italie. Il se dechaina au contraire contre le bon Pape Innocent. „ Il le noircit & le deprima au- „ tant qu'il eleva le merite & les grandes qualitez de Benoit. Après avoir „ adroitement marchandé les cœurs & les suffrages de ceux qu'il avoit „ interêt de gagner, il tomba dans un grand Discours ambigu, contre „ ceux qui blâmoient la Negligence du Pape au sujet de l'Union. Il ne „ les nomma point, pour avoir plus de liberté de les piquer davantage, & „ voulut faire voir par divers Argumens, que c'étoient des Causeurs, aux- „ quels on ne devoit point permettre d'ouvrir la bouche, contre un Pon- „ tife de tout tems si bien intentionné pour la Paix de l'Eglise; & jusques „ là, dit-il pour Conclusion, qu'il ne se fût pas soucié d'accepter la Voie „ de Cession, & même qu'il auroit amoureusement embrassée, s'il eut ju- „ gé qu'il en eut été besoin. Il finit par le sujet de sa Legation, qui „ étoit de prier toute l'Assemblée de tenir pour Benoit, s'ils avoient des- „ sein de voir assoupir le Schisme (28). „ L'Université fut entenduë contre le Discours de Chalant; & Jean Juvenal des Ursins, Avocat du Roi & Pere de l'Historien de ce nom, prononça que la Lettre de l'Université de Toulouse contre la Soustraction seroit lacérée, & qu'on se retireroit de l'Obedience de Benoit, parce qu'il n'avoit par tenu la parole qu'il avoit donnée de ceder quand on la lui restitua, & qu'il ne faisoit que tergiverser & se moquer de tout le Monde (29).

La

(26) *Niem, de Schism. Lib. II. c. 39. Aretin, Hist. Ital. Lib. III.*

(27) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. II. p.* 133.

(28) *Moine de St. Denys, Liv. XXVI. c.* 1. *V. Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI. p.* 222.

(29) *Juvenal des Ursins, ubi supr.*

La Souſtraction n'étoit pourtant pas totale, mais ſeulement par raport aux Annates, aux Decimes, & autres Impoſitions contraires aux Libertez de l'Egliſe Gallicane. Le Cardinal Chalant jugea que l'air du Bureau n'étoit pas favorable à ſon Maître, & il ſe retira promptement. L'Edit de Souſtraction ne fut publié que l'onzieme de Septembre. En voici en abregé la teneur: „ Il ſera dit en obtemperant aux Lettres Royaux obtenues „ par la dite Univerſité, que Benedict Pape & ſes Officiers ceſſeront, „ au Roiaume & Dauphiné, d'exiger les premieres années des fruits & „ emolumens de Prelatures & autres Benefices quelſconques vaquans, ou „ qui ont vaqué, ou vaqueront, tant pour les premieres années, & auſſi „ des fruits & emolumens, que du temps de la Souſtraction autrefois faite „ au dit Benedict, & de la vacation des Prelatures, Dignitez, & autres „ Benefices, qui ſeront echus ou eſchient en aucune maniere. Et auſſi „ ceſſeront les Exactions des Procurations qui ſont deuës pour les viſitations, & des arrerages quelſconques dus, pour raiſon des choſes deſſuſdites, ou d'autres exactions, & pourront prendre les Prelats, Archidiacres, & autres Ordinaires icelles procurations quand ils viſiteront. Et „ ceſſeront auſſi les Cardinaux & Chambellans de percevoir, prendre, & „ exiger ce qu'ils prenoient & exigeoient devant ce preſent Arrêt pour cauſe des premieres années & des Arrerages quelconques deus pour l'occaſion devant dite en quelque maniere que ce ſoit. Et ſe aucune choſe „ de ce que eſtoit levé pour occaſion des choſes deſſuſdites, & de devers „ les Collecteurs ou ſous-Collecteurs ou autres quelconques ſera arreſté ſous la „ main du Roi, & ſera deffendu audit Benedict, ne à quelque autre n'en „ baillent ou delivrent aucune choſe; & auſſi ſera deffendu au dit Benedict, ou à la Chambre Apoſtolique, ou aux Cardinaux deſſuſdits, qu'ils „ ne payent ou baillent aucune choſe. Et ordonne la Cour, que ceux qui „ pour l'Occaſion deſſus ditte ſont excommuniez, ſeront relachez juſqu'à „ ce que autrement en ſera ordonné (30). „ Pour determiner ſi la Souſtraction d'Obedience devoit être totale, le Roi indiqua un Concile National au 1. de Novembre.

An de J.C. 1406.

Mort d'Innocent VII.

Ce fut à peu près en ce tems-là, je veux dire le 6. de Novembre, qu'Innocent VII. mourut ſubitement à Rome, d'apoplexie, ſelon le ſentiment commun. Il ſe repandit un bruit, qu'il avoit été empoiſonné. Mais Leonard Aretin, preſent à ſa mort, ſoutient qu'elle fut naturelle (31). Il étoit parvenu à l'âge de 70. ans. Nous avons une Lettre fort curieuſe, que Leonard Aretin écrivit à François Prince de Cortone, petite ville dans la Toſcane. „ Je ne ſuis pas ſurpris, dit Aretin, du bruit qui eſt parvenu juſqu'à vous, touchant la Mort d'Innocent, puis qu'ici même, & dans la „ la propre Maiſon où il eſt mort, on debite là-deſſus diverſes conjectures & divers ſoupçons. Comme cette Cour eſt pleine de gens mal intentionnez, ils ſoupçonnent aiſement des crimes, qu'ils ſeroient eux-mêmes

(30) *Hiſt. de l'Univerſit. de Paris, Tom. V.* (31) *Gobelin. Perſona, Coſmodr. p. 283.*

An de J.C. 1406.

„ mes capables de commettre. D'autres, par un esprit de Calomnie, „ prennent plaisir à repandre des bruits qu'ils ne croioient pas eux-mêmes. „ Pour moi, autant que j'en puis juger par mes propres yeux, je ne fais „ nul doute, qu'il ne soit mort de mort naturelle. Peut-on juger autre- „ ment d'un homme qui avoit passé soixante & dix ans, & dont la santé „ étoit entierement ruinée? Il y avoit deja long-tems que c'étoit un corps „ confisqué. Il étoit gouteux, sujet depuis long-tems à de violentes dou- „ leurs de côté; &, de mon sçû, il avoit eu deux attaques d'apoplexie, „ l'une assez legere à Rome, l'autre plus rude à Viterbe, un jour qu'il „ donnoit Audience en presence d'une grande multitude de gens: cet- „ te attaque fut si violente, que si nous ne l'eussions promptement secou- „ ru, il seroit tombé de sa chaise la tête contre terre. Nous le portâmes „ dans son lit à demi-mort & la langue si embarrassée, qu'il ne pouvoit par- „ ler. Il eut bien de la peine à en échaper par les soins des Médecins; si „ toutesfois c'est échapper la mort, que de la differer. Etant retour- „ né à Rome au mois de Mars, il se porta assez bien pendant les cha- „ leurs, mais il retomba à l'approche de l'hyver. Il y eut pourtant cette „ difference dans cette dernière rechute, c'est qu'à Viterbe, il ne pouvoit „ rien prononcer que d'une maniere ridicule, & qu'à Rome, il ne parut „ aucun empêchement à sa Langue, ce qui le rendit doux & facile, de fa- „ cheux & difficile qu'il avoit été à Viterbe. Quatre jours avant sa mort, „ je lui presentai les Deputez des Florentins, qui lui apportoient la nouvel- „ le de la Conquête qu'ils avoient faite de la Ville de Pise. Il leur parla „ avec tant de douceur & d'humanité, & les écouta si patiemment, qu'on „ n'eut pas dit qu'il étoit malade: il tira même un de ses pieds de dessous „ la couverture du lit pour le leur presenter à baiser. Il est mort à Ro- „ me dans la Basilique du Vatican, où son corps a été inhumé avec Pom- „ pe. „

Concile National en France.

On tenoit à Paris, dans le Palais Roial, un Concile National pour deliberer sur les moïens de terminer le Schisme. Cette Assemblée fut composée de *soixante quatre Archevêques & Evêques, d'environ cent quarante Abbez, & d'un nombre infini de Docteurs & de Licentiez de toutes les Universitez de France: desorte qu'on peut dire qu'il n'y eut jamais en France une plus auguste & plus nombreuse Assemblée, en la quelle on jugea la plus celebre de toutes les causes, entre le Pape Benoit d'un côté, & l'Université de l'autre* (32). Les Harangues, qu'on y fit pour & contre, sont très-curieuses, & enrichiroient mon Ouvrage, si le dessein d'abreger ne m'obligeoit à les supprimer. On les trouve la plûpart, en François de ce tems-là, parmi les Preuves de la *Nouvelle Histoire du Concile de Constance*, publiée en 1718. par Mr. Bourgeois du Chastenet, & Mr. Lenfant en a donné de bons Extraits dans sa belle *Histoire du Concile de Pise* (33). La seule de ces Pieces, dont je dois indispensablement donner le

(32) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. III. p.* 316.

(33) *Liv. II. p.* 137. *&c.*

le Précis, est la Conclusion de Jean Juvenal des Ursins Avocat General. Voici les principaux Chefs de son Discours. 1. Il proteste dès l'entrée, que quoiqu'il ait à parler de la Majesté Roialle, il ne pretend rien dire *au grief du Siege de Rome, ni d'aucuns des Prelats, ni diminuer la Jurisdiction de l'Eglise.* 2. Il soutient que c'est au Roi qu'appartient le Droit d'assembler un Concile, & qu'il ne peut même s'en dispenser sans peché, si cela est nécessaire, quand même il n'en seroit pas requis. Il prouve sa Thêse par divers raisonnemens & par les exemples de Constantin, qui presida au Concile de Nicée contre Arius, de Theodose qui presida au Concile de Constantinople contre Macedonius. Il prouve par les Decretales mêmes, que ce Droit appartient sur-tout aux Rois, quand il s'agit de juger les Papes & de matieres de foi, comme Causes Universelles. Non seulement il a ce Droit, mais il ne sauroit même y renoncer, parce qu'il est acquis à sa Couronne, non à la Personne de Pepin ou de Charles, mais *au Roi de France.* A cette occasion, il releve le Doien de Rheims, qui avoit ôsé dire, que *le Pape est suserain au spirituel & au temporel. Il a très-mal dit : s'il ne s'en feust revoqué, je prensisse* (j'aurois pris) *conclusion contraire contre luy.* Il soutient au reste en passant, que ce ne fut point par l'Autorité du Pape, que Pepin succeda à Childeric, & que ce fut ce dernier qui *ce feit & se demist, pour ce qu'il n'avoit nuls Enfants, & entra en Religion.* 3. L'Avocat du Roi s'adresse aux Prelats, & les exhorte à bien digerer la matiere d'un commun accord, & à donner un bon Conseil au Roi, afin d'en venir à une Conclusion par Sentence. 5. Il s'explique fort clairement sur la maniere d'administrer les Benefices par les Ordinaires, & contre les Reservations & Graces Expectatives. *Messeignieurs, vous estes sages. Advisez que les Evesques ne soyent mie frustrez de leurs Droitures ordinaires, & aussi que l'en y faice mie telle diminution au Siege Apostolique, qu'il n'y puisse avoir dequoy soustenir son Gouvernement.* Il tient fortement pour les Elections. Celle de l'Evêque Romain se faisoit, dit-il, autrefois par les Ecclesiastiques & par les Laïques. Les autres Evêques sont ses freres, & ont le même Droit que lui à l'Election. Et sur ce qu'on allegue là-dessus le Droit de St. Pierre, il dit que le Siege Apostolique, qu'il appelle la *Cephalité* (Souveraine Autorité) *fut premierement*, selon quelques-uns, *en Jerusalem, & puis en Antioche, & puis à Rome*; *&*, dit-il, *s'il pooit* (se pouvoit) *faire, que la Cephalité & le Siege Apostolique pust estre remis & reducé* (ramené) *en son premier lieu, en Jerusalem, je croy que ce seroit bien.* Il allegue deux exemples des inconveniens qu'il trouve au Droit que le Pape s'arroge d'élire les Evêques, & de declarer nulles les Elections qui sont faites sans sa participation. L'un regarde Bernard Du Peron, Evêque de Nantes, qui pendant la Soustraction avoit été élû, confirmé, consacré, & avoit joüi paisiblement de son Benefice pendant quatre années. Mais, on n'eut pas plutôt rendu l'obéïssance à Benoit, qu'il annulla l'Election de ce Prelat, donna son Benefice à un autre, & le fit Evêque de Treguier au Nord de la Bretagne, où il n'entendoit pas un mot du langage du Païs. L'autre exemple regarde l'Archevêché de Tou-

An de J.C. 1406.

An de J.C. 1406.

louse, dont Vital avoit été pourvû, & au quel Benoit avoit substitué Ravat dans une Congregation à Toulouse, où il fit excommunier tous ceux qui tiendroient pour *M. Vital cy present*, dit l'Avocat General. *Comme tout cela*, dit-il, *redonde en injure, du Roy, du Clergié, & de tout le Royaume, Messeignieurs pourvéez-y, je vous supplie.* 4. Il demande au Concile, qu'il determine *par maniere d'Arrest & de Provisiou perpetuelle* ce qui avoit été resolu au Parlement, à la sollicitation de l'Université & du Procureur du Roi, au sujet des charges imposées en France par l'Eglise Romaine. Il soutient que les charges imposées par les Papes ne l'ont été que *par tolerance & sans préjudice. Car le Roi a souvent ce interrompu, & ce qui a esté baillé aucunes fois à deux ans, sans préjudice, ou à trois.* Il ne trouve pourtant point d'inconvenient à accorder quelque subside à Benoit, en cas qu'il voulût ceder, & qu'il le demandât au Roi; mais, il ne voudroit pas qu'on souffrît les Questeurs & les Collecteurs du Pape, lesquels il appelle des *Marauts*, & dont il represente les excès en ces termes. *Il* (le Pape) *a tant de hapelopins, qu'il ne ly en vient point la moitié. Ils triboulent, ils gastent, ils despendent, ils excommenient, ils perdent tout.* 5. Il demande que les Ordinaires soient maintenus en possession de leur Jurisdiction, que de l'Evêque on appelle à l'Archevêque, de-là au Primat, & que pour entretenir cette Discipline, on assemble frequemment des Conciles Provinciaux. Enfin, il conclut que le Concile à present assemblé suffit pour le Royaume de France; que *le Roy, qui est vray Catholique, doibt estre conseillé par les Prelats de son Roiaume; qu'il les peut assembler, & présider en son Concile comme Empereur en son Royaume*; & qu'avec l'Université il peut *determiner* dans ce qui appartient à la Cause publique en son Roiaume. Qu'au reste, il ne s'agit point, dans ce Concile, de juger le Pape definitivement, mais de pourvoir à l'Eglise de France. Ce Discours étant fini, le Chancelier de France prit la parole & dit: *Beaux Seigneurs, ceste matiere pour quoy vous avez esté cy assemblez & mandez est grandement oupverte. Messeignieurs me font dire que les Prelats & non autres soient demain ceans, & nuls ne departent jusqu'à ce que l'en ait conclu, & ne viennent nuls fors ceux qui sont mandez* (34).

Avis des Prelats & de l'Université.

Les Prelats aiant fait leur raport le lendemain, tous conclurent unanimement à assembler un Concile General des deux Obediences, pour finir le Schisme. Il y eut du partage sur le sujet de la Soustraction; mais, cette Voie l'emporta pourtant. Elle fut resoluë, & on convint de gouverner l'Eglise de France, & d'administrer les Benefices, comme on avoit fait pendant la premiere Soustraction. Mais, afin que cette Resolution fût fixe, l'Université de Paris eut ordre de donner ses Conclusions au Concile. Ce qu'elle fit en six Articles. „ 1. Tout Prelat, fut-il Pape, est obligé d'abdiquer pour „ l'Union de l'Eglise & pour l'Extinction du Schisme, si elle ne peut se „ faire autrement, quand même il n'auroit pas juré de ceder, & on peut „ l'y contraindre. 2. Un Pape, qui a juré de ceder pour l'Union de l'Eglise,

(34) *Apud Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. II. p. 157. & suiv.*

„ se, si le College des Cardinaux, ou la plus grande partie d'entr'eux, le „ juge necessaire, est obligé devant Dieu & devant l'Eglise militante à tenir son Serment. Il n'y a point d'homme qui puisse l'en dispenser, & „ l'Eglise n'est pas obligée d'accepter une autre Voye, parce que Jesus-„ Christ & son Eglise ont droit sur le Pape. 3. Lorsqu'un Pape a juré de „ ceder toutesfois & quantes qu'il semblera bon au College des Cardinaux, „ ou à la plus grande partie d'entre eux, si les Cardinaux sont de cet avis „ & l'ont aussi resolu, il est obligé de ceder: s'il le refuse expressement, „ il est parjure, infidele envers Dieu & les Hommes, mal sentant de la foi; „ &, comme tel, il se rend suspect d'Heresie, il peut en être accusé, & „ s'il refuse opiniatrement de ceder, il doit être declaré Heretique par l'Assemblée des Prelats. 4. Celui qui a été elû Pape, dans l'intention qu'il „ cederoit quand il en seroit besoin, sans quoi il n'auroit point été élû, „ comme il appert par les Sermens des Cardinaux, si dans la suite il s'y oppose opiniâtrement, lorsqu'il en est requis solemnellement, dès lors il ne „ doit plus être reputé Pape, & on peut librement se retirer de son Obéïssance, même sans declaration. 5. Un Pape, qui agit notoirement contre „ son propre Serment, est aussi notoirement coupable du plus grand des crimes, & par cela même contumace & rebelle. Aussi, comme la coutumace notoire dans un crime si notoire est heresie, il doit être poursuivi & „ regardé comme un Heretique. 6. Comme le Parjure est une irreverence „ indirecte envers Dieu, ce qui est formellement contraire à la Religion „ Chrêtienne, les Princes seculiers, à qui il appartient de punir le Parjure, „ se liguant contre un tel Pape, & en le contraignant à ceder, meritent „ devant Dieu, puisqu'en cela ils ne font qu'executer les Droits & vanger le Parjure. La Qualité de la Personne n'y fait rien, parce qu'elle „ s'est renduë indigne des Privileges Ecclesiastiques, & de la Dignité Papale (35). „

An de J.C. 1406.

Decret de l'Eglise Galicane confirmé par le Roi.

Sur ces Propositions, l'Eglise Gallicane forma son Decret, par lequel le Roi étoit supplié 1. De defendre & faire defendre à tous ses Sujets du Royaume & du Dauphiné, d'impugner & de condamner, directement ou indirectement, la Voie de la Cession, ou de dogmatizer contre, aussi bien que contre celle de la Soustraction ci-devant faite. 2. Que tout ce qui s'étoit fait & reglé dans le tems de cette Soustraction fût valable & subsistât inviolablement dans toute sa force. 3. Que tout ce qui avoit pû se faire au contraire, de quelque maniere que ce fût, fût redressé & retabli dans son premier état. Le Roi confirma ce Decret par un Edit du 7. Janvier 1407.

(35) *Hist. Universit. Paris. tom. V. p.* 134. *Gerson. Opera, tom. I. p. XX.*

An de J.C. 1406.

ROBERT DE BAVIERE. *Empereur d'Occident.* **GREGOIRE XII.** CHARLES VI. *Roi de France.*

CCXI. PAPE.

BENOIT XIII.

ANTI-PAPE.

Le Roi Charles VI. veut engager les Cardinaux à differer l'Election d'un Pape.

TAndis que l'on prenoit toutes ces Résolutions, dans le Concile National, on apprit en France la Mort d'Innocent VII. De l'avis du Concile, le Roi Charles écrivit d'abord aux quatorze Cardinaux qui étoient à Rome, pour les prier de differer l'Election d'un autre Pape, jusqu'à nouvel avis. On trouve cette Lettre dans l'Ouvrage que j'indique en marge (1). Ce n'étoit pas seulement en France, qu'on eût bien voulu que les Cardinaux ne fissent point d'Election. Ce desir étoit presque general. St. Antonin, Historien de ce tems-là, & Archevêque de Florence, nous apprend que les Florentins avoient envoié aux Cardinaux Jean Dominique, Frere Prêcheur, en odeur de Sainteté, & en grande autorité par son Eloquence, pour les prier de ne pas se hâter d'élire un Pape. Cet Ambassadeur arriva trop tard, parce qu'il voulut aller à pied (2). Les Cardinaux étoient dans le Conclave. Leonard Aretin temoigne, que, contre la coutume, on lui en ouvrit la fenêtre, afin qu'il pût parler au sacré College. Il les exhorta avec beaucoup de vehemence à surseoir l'Election, parce qu'il croioit que c'étoit l'unique moien de terminer le Schisme. Mais les Cardinaux repondirent, qu'ils étoient assemblez pour élire un Pape, qu'ils ne pouvoient changer leur resolution, mais qu'ils le feroient de telle maniere, que celui qui seroit elû se regarderoit moins comme Pape que comme Procureur de sa propre Cession (3).

Gregoire XII. Pape: son Eloge.

Lorsque la Lettre du Roi de France fut apportée à Rome, les Cardinaux avoient deja elû, sous le nom de GREGOIRE XII, Angelo Corario, vieillard d'environ 80. ans, Noble Venitien, Patriarche titulaire de Constantinople, & Cardinal Prêtre du titre de St. Marc. A en juger par le Caractere que l'Histoire a donné à ce Pape, il semble qu'il n'y eut alors Personne plus propre à terminer le Schisme. Il avoit rempli avec honneur toutes les Dignitez Ecclesiastiques, depuis le Degré de Docteur où il se signala, jusqu'au Cardinalat dont il fut revêtu en 1405. Etant Evêque de Venise, Boniface IX. l'envoia Nonce Extraordinaire au Roiaume de Naples, pour ranger la Capitale de cet Etat sous l'Obéïssance de Ladislas. Il s'ac-

(1) *Bourgeois Du Chastenet, Preuves de la nouv. Hist. du Conc. de Constance, p. 501.*

(2) *Antonin, Chron. Tit. XXII. c. 5.*

(3) *Leonard Aretin, Epist. 3. Lib. 2.*

s'acquita de cet emploi, & de divers autres, avec tant de dexterité, que le même Pape le fit ensuite Legat dans la Marche d'Ancone (4). Il passoit pour un modele de prudence, de douceur, de sainteté, sur-tout d'humilité, parce qu'il joignoit dans ses mœurs la simplicité des premiers siécles avec l'austerité des Religions les plus severes. Voilà ce qui fit croire à tout le monde, qu'il travailleroit de bonne-foi à l'Union de l'Eglise (5).

An de J.C. 1406.

Serment des Cardinaux.

Avant que de proceder à cette Election, les Cardinaux avoient pris des mesures, dont on avoit deja vû plus d'une fois l'inutilité; je veux parler du Serment qu'ils firent en Conclave. L'Histoire dit que ce fut Angelo Corario lui-même, qui sollicita cette precaution. Tous & chacun d'eux jurerent en particulier, au nom de Dieu, de la Vierge Marie sa glorieuse Mere, des Saints Apôtres, & de toute la Cour Celeste: „ 1. Que celui „ qui seroit elû renonceroit actuellement à son Droit au Pontificat, & ce„ deroit librement, purement, & simplement, au cas que l'Anti-Pape en fit „ autant, ou qu'il vint à mourir, & que les Cardinaux de l'une & de l'au„ tre Obedience voulussent s'unir ensemble. 2. Que si l'Election tomboit „ sur un Cardinal absent, ou sur quelqu'un qui ne fût pas du College des „ Cardinaux, il s'engageroit à remplir les mêmes Conditions. 3. Que dans „ l'espace d'un mois après son Couronnement, il notifieroit son Election „ & les susdits Engagemens, à l'Anti-Pape & à ses Cardinaux, au Roi des „ Romains, au Roi de France, à tous les Rois, Princes, Prelats, Uni„ versitez, & Communautez de la Chrêtienté, par des Lettres qui temoi„ gnassent qu'il étoit prêt à embrasser la Voie de la Cession & toute autre „ Voie raisonnable, qui pourroit amener à l'extinction du schisme. 4. Que „ dans l'espace de trois mois depuis son Couronnement, il envoieroit des „ Plenipotentiaires à toutes ces Puissances pour convenir d'un lieu propre „ à la Negociation, il s'engageroit à ne point créer de nouveaux Cardinaux, „ si ce n'est au cas que cela fut nécessaire pour egaler le nombre de ceux „ de son Concurrent, ou que par la faute de ce dernier l'Union ne fût „ pas faite au bout d'un an après les trois mois; & que la même chose „ seroit insinuée à son Competiteur. 6. Qu'après son Election, & avant „ son Couronnement, il confirmeroit solemnellement, & par un Ecrit de „ sa propre main, tous ces Engagemens, aussi bien que dans le premier Con„ sistoire public qu'il tiendroit après son Couronnement (6). „

Demarches de Gregoire pour la Paix.

Les premieres Demarches de Gregoire XII. confirmerent les grandes esperances qu'on avoit conçues de sa droiture & de ses bonnes intentions pour l'Union de l'Eglise. N'aiant pas encore pris l'air & les manieres de sa nouvelle Dignité, il conservoit cette vertu antique qui l'avoit distingué de ses Collegues dans un état inferieur. D'abord, il ratifia ses vœux & ses sermens. Ensuite, il fit un sermon en presence des Cardinaux & de toute sa

(4) *Auberi, Hist. des Card. Tom. II. p. 2. 3.*

(5) *Niem, de Schism. Lib. III. c. 1. Leonard Aretin, Ital. p. 256. V. Maimbourg, Hist. du grand Schism. d'Occident, Liv. IV. Part. II. p. 3.*

(6) *Niem, de Schism. Lib. III. c. 2.*

An de J.C. 1406.

ſa Cour, où il s'exprima en termes très-forts ſur les horreurs du ſchiſme, & ſur le deſir ſincere qu'il avoit d'en procurer l'extinction. Il diſoit même à ſes Courtiſans, avec beaucoup de vivacité: *En quelque lieu que ſe faſſe l'Union, je ſuis reſolu d'y aller. Si je n'ai point de Galeres, je me mettrai ſur une Barque. Et s'il faut aller par terre, & qu'il ne ſe trouve point de chevaux, j'irai plutôt à pied, un bâton à la main, que de manquer à ma parole* (7). L'honneur d'être Pape changea prodigieuſement ces bonnes diſpoſitions. Avant ſon Couronnement, il écrivit à ſon Rival, qui étoit alors à Marſeille, pour lui donner avis de ſon Election & de ſes Engagemens, & pour l'y faire entrer lui-même. Il lui declare, qu'il eſt prêt à renoncer au Pontificat, à condition qu'il en feroit autant (8).

An de J.C. 1407.

Le Roi de France envoie une Ambaſſade ſolemnelle à Benoit.

Ces heureux commencemens engagerent le Roi de France à envoier une Ambaſſade ſolemnelle à Benoit XIII. Elle étoit composée de Simon de Cramaud, Patriarche d'Alexandrie, de deux Archevêques, de cinq Evêques, de cinq Abbez, de trois Seigneurs ſeculiers, & d'une vingtaine de Docteurs. Ces Ambaſſadeurs avoient ordre d'exiger de Benoit une Réponſe poſitive, & une Bulle ſur ſa Ceſſion; & lui declarer, s'il biaiſoit à ſon ordinaire, que le Roi le regarderoit comme ſchiſmatique, & ſe retireroit de ſon Obedience. „ On les chargea auſſi de parler des Libertez de l'Egliſe de „ France, tant au regard des Elections & Collations des Benefices, que „ des Finances & autres choſes de cette Nature (9). „ Ils portoient avec eux l'Edit de Souſtraction; avec ordre de le tenir caché, s'ils remarquoient en Benoit quelques bonnes diſpoſitions; mais de le lui ſignifier, s'il ſe montroit opiniatre.

Arrêt du Parlement pour abolir les Annates.

Vers ce tems-ci fut publié „ le grand Arreſt du Parlement, par lequel „ les Exactions du Siege de Rome & les Annates furent abolies, Defenſes „ faites aux Officiers du Pape de les exiger, & de leur paier les Procura- „ tions pour les Viſites, & aux Cardinaux & Cameriers pour les Benefices „ vacants (10). „ Dans les Anecdotes de Dom Martene & de Dom Durand (11), & dans l'*Hiſtoire de l'Univerſité de Paris* (12), il eſt fait mention de deux Edits de Charles VI. là-deſſus; & on renvoie aux *Preuves des Libertez de l'Egliſe Gallicane.* J'en aurois donné au moins le Précis, ſi j'avois trouvé ces Piéces dans l'Edition que Mr. Lenglet du Freſnoy nous donna en 1715.

Ambaſſade de Gregoire à Benoit.

Pendant ce tems-là, Gregoire envoia trois Legats à Benoit; & Antoine de Mota ſon Neveu étoit à la tête de cette Legation. On les reçut fort bien, du moins en apparence; & l'on convint de part & d'autre de la Ville de Savonne dans l'Etat de Genes, pour l'Entrevuë des deux Concurrens. On peut voir ce Traite dans l'Hiſtoire de Charles VI. par le Moine de St. Denys, traduite par Mr. Le Laboureur (13).

Ce-

(7) *Leonard Aretin, Lib. 2. Epiſt. 3. Niem, ubi ſupr. c. 6.*

(8) *Niem, ubi ſupr. c. 4.*

(9) *Du Pui, Hiſt. du Schiſm. p.* 359.

(10) *Du Pui, ubi ſupr.*

(11) *Theſaur. Anecd. tom. II. p.* 1311.

(12) *Hiſt Univerſit. Paris tom. V. p.* 143.

(13) *Moine de St. Denys, p.* 570. Voyez *auſſi Martene, Theſaur. Anecd. tom. II. p.* 1314.

An de J.C. 1407.

Arrivée des Ambaſſadeurs de France à Aix.

Cependant, les Ambaſſadeurs de France étant arrivez à Aix, capitale de la Provence, les Legats de Gregoire & de Benoit vinrent les y trouver. Dans la Conference qu'ils eurent, Antoine de Mota Neveu de Gregoire donna un fort bon avis ſur le ſujet de Benoit, c'eſt qu'*il le connoiſſoit pour un homme dur & fier, qu'il falloit epargner comme celui qui s'echaufferoit & s'emporteroit, ſi l'on ne le menoit par douceur; & que c'étoit le ſeul moyen par lequel il eſperoit certainement qu'on le pourroit bientôt diſpoſer à la Paix; au lieu qu'en le mettant en colere, il craignoit fort qu'il ne s'y rendit inflexible* (14).

Tergiverſation de Benoit.

Les Ambaſſadeurs de France, aiant pris de bonnes meſures entre eux ſur la conduite qu'ils devoient tenir, ils ſe rendirent à Marſeille, où le Pape les reçut de la maniere du monde la plus gracieuſe. Dans la premiere Audience qu'il leur donna, il repondit à Simon de Cramaud par un Diſcours, où *il mêla tant de choſes ambiguës à la Promeſſe qu'il fit de ceder, qu'il ſe laiſſoit la Liberté de n'en rien faire, à la faveur de certaines interpretations, qu'il tenoit toûjours en reſerve, pour ſe degager dans l'occaſion où il ſe trouveroit trop preſſé* (15). Les Ambaſſadeurs reſolurent entr'eux de lui demander des Bulles qui portaſſent clairement & ſans equivoque tout ce qu'il avoit dit de bouche; mais, ils ne purent l'obtenir. Deſorte qu'ils prirent le parti de retourner à Aix, où ils ſe partagerent en trois corps, l'un prit le chemin de Paris, l'autre celui de Rome, & le troiſieme demeura à Marſeille pour veiller ſur la conduite de Benoit (16).

Bulle de Benoit contre les Fauteurs de la Ceſſion.

Quoiqu'on n'eut pas ſignifié la Souſtraction à ce Pontife, il n'ignoroit pourtant pas qu'elle avoit été reſolue. C'eſt ce qui l'engagea de dreſſer à Marſeille une Bulle d'Excommunication contre les Auteurs de cette Réſolution. 1. Il y excommunioit generalement tous ceux qui y avoient quelque part directement ou indirectement, de quelque condition qu'ils fuſſent, Cardinaux, Patriarches, Archevêques, Empereurs, Rois, &c. 2. Il declaroit que cette Sentence ne pourroit être levée que par le Pape, ou à l'article de la mort; & même qu'en ce dernier cas, ſi celui qui auroit été abſous recouvroit ſa ſanté, il ſeroit tenu de ſe preſenter inceſſamment au Siege Apoſtolique, pour faire ſatisfaction & demander ſa grace, ſans quoi il demeureroit excommunié. 3. Que ſi dans le terme de vingt jours après la publication de la Sentence, les dits excommuniez perſiſtoient dans leur reſolution, les Eccleſiaſtiques ſeroient depouillez de leurs Dignités, & de leurs Benefices, l'Univerſité miſe à l'Interdit, auſſi bien que toutes les Terres de la Domination des ſeculiers. 4. Il degageoit tous leurs Vaſſaux de leur ſerment de fidelité, confiſquoit tous les fiefs, & biens immeubles, que les dits Seigneurs pouvoient tenir de l'Egliſe Romaine, & rendoit aux autres Egliſes ce qu'ils pouvoient en tenir de biens. 5. Il engageoit, dans les mêmes liens d'excommunication & d'interdiction, toutes Perſonnes, Etats, Re-

(14) *Moine de St. Denys, Liv. XXVII. p.* 579.

(15) *Maimbourg, Hiſt. du grand Schiſme d'Occident. Liv. IV. part. II. p.* 7.

(16) *Moine de St. Denys, ubi ſupr.*

An de J.C. 1407.

Republiques, Villes, Châteaux, Universitez, Colleges, Communautez, &c. qui favoriseroient directement ou indirectement la Soustraction, & prêteroient quelque secours aux soustraits (17). Cette Bulle est du 19. de Mai. Cependant, elle ne fut publiée que l'année suivante; sans doute, parce que le Roi de France n'avoit point encore fait intimer son Edit de Soustraction.

Negociation des François à Rome.

Les Ambassadeurs de France approchoient de Rome, & ils étoient reçus par-tout avec une extrême distinction. A Viterbe, ils eurent une Entrevuë avec les Cardinaux des Ursins & de Liege, qui leur apprirent que Gregoire n'étoit plus d'avis de se rendre à Savonne, & qu'il se defioit des François. C'est ce que Gregoire confirma bientôt de sa propre bouche, & on le pressa inutilement de tenir sa Promesse. Dans la seconde Audience, tout se passa en offres de la part des Ambassadeurs, & en fuites, en chicanes, en paroles vagues, de la part de Gregoire (18). Les Ambassadeurs offrirent à ce Pape tant de suretés de la part du Roi de France & de l'Eglise Gallicane, qu'il se trouva confus & embarrassé. Il n'oublia rien pour eluder ces offres engageantes. Mais, il se vit forcé dans tous les retranchemens que son Ambition lui suggeroit. Il refusa les Galeres de Genes qu'on lui offroit pour aller à Savonne. On lui proposa de s'y rendre par terre; & on lui offrit pour cela tous les secours nécessaires, outre le subside d'argent qu'il avoit demandé aux Eglises de son Obédience (19). Rien ne pût vaincre l'obstination de ce vieillard ambitieux. Il declara nettement, qu'il ne feroit rien de tout ce qu'on lui proposoit; *mais que volontiers il s'approcheroit de son Adversaire, pour faire connoître à tout le Monde, qu'il ne tenoit pas à lui qu'on n'obtint cette Union si desirée, suivant les Promesses qu'il en avoit faites* (20).

Reflexion sur la Conduite de Gregoire XII.

Quantum mutatus ab illo! On a vû qu'il avoit dit au commencement de son Pontificat, qu'en quelque lieu que se fit l'Entrevuë, s'il n'avoit point de Galeres, il iroit par terre; que même s'il manquoit de monture, il iroit à pied un bâton à la main. En dernier lieu, il avoit fait dire, qu'il acceptoit même la Ville d'Avignon, Résidence de son Concurrent; & aujourd'hui, il ne veut aller à Savone, ni par Mer, ni par Terre, nonobstant tous les secours & toutes les suretez imaginables. Après plusieurs autres Pourparlers inutiles, les Ambassadeurs lui declarerent, que n'alleguant point de Raisons valables, ils n'avoient plus rien à faire qu'à prendre congé de lui, bien mortifiez de la mauvaise Réputation qu'il alloit acquerir en France, & par-tout le Monde. Sa derniere Réponse fut, qu'il en confereroit encore avec son College (21).

An de J.C. 1408.

Quand Benoit fut instruit des mauvaises intentions de Gregoire, il en fut

(17) *Dacheri, Spicileg. tom. VI. p.* 183. *Hist. Universit. Paris. tom. V. p.* 143.

(18) *Moine de St. Denys, Liv. XXVII c. IV.*

(19) *Rainaldi, an.* 1407. §. 6.

(20) *Moine de St. Denys, ubi supr. p.* 604.

(21) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. II. p.* 181.

An de J.C. 1408.

Conduite de Benoit & de Gregoire.

fut très-satisfait; &, pour persuader à tout le Monde, qu'il agissoit de bonne-foi, il se rendit incessamment à Savonne. Gregoire ne vouloit pas entendre parler de cette Ville; mais pourtant il s'avança jusqu'à Lucques avec ses Cardinaux & sa Cour. Comme il y tenoit son premier Consistoire public, les Nonces du Pape Benoit le prierent de proceder effectivement avec leur Maître à terminer le Schisme, sans differer davantage. Il repondit publiquement, qu'il étoit prêt de céder, pourvû que Benoit en fit autant en personne, ou par Procureur. Cette reponse donna une grande joie aux Cardinaux & aux Courtisans de Gregoire; mais, elle n'eut pas plus d'effet que les précedentes. Theodoric de Niem dit à cette occasion ces paroles remarquables. „ Plusieurs disent que les deux Competiteurs sont d'intelligence pour éloigner l'Union: semblables à deux Champions, qui viendroient sur le champ „ de Bataille, comme pour se battre à outrance, mais après être convenus „ de ne se faire aucun mal: en se retirant, ils s'applaudiroient d'avoir long-„ tems joué les spectateurs, & les spectateurs se moqueroient d'eux (22). „ De tous côtez, on exhortoit Gregoire à tenir sa parole. Theodoric de Niem lui écrivit à ce sujet une Lettre très-forte, & très-touchante. Mais tout cela fut inutile. Gregoire s'épuisoit en mensonges & en defaites. On eut dit qu'il se divertissoit à jouer tous les Peuples de son Obedience dans la personne de leurs Ambassadeurs, qui étoient sans cesse auprès de lui à le prier à mains jointes d'aller à Savonne. Benoit le lui reprocha ouvertement dans une Lettre, qu'il lui écrivit de Porto-Venere, pour lui notifier, qu'il étoit resolu de se retirer, après l'avoir attendu si long-tems inutilement. Il n'y avoit pourtant rien de moins sincere. Un Historien du tems (23) affirme que pendant que les Legats de Benoit pressoient Gregoire, pour ainsi dire, l'epée dans les reins de venir à Savone, ils le sollicitoient en secret à n'en rien faire. Gregoire reprocha de son côté à Benoit d'être cause de la durée du Schisme, parce qu'il n'avoit pas voulu convenir avec lui des Villes de Pise & de Livourne, qui avoient été proposées au lieu de Savonne & de Porto-Venere. C'est ce qu'on peut apprendre en detail par Theodoric de Niem, qui étoit alors à Lucques (24). Cet Auteur decrit fort bien, quoique d'un stile un peu aigre, les Supercheries des deux Papes. „ Si quelqu'un, dit-il, vouloit raconter toutes les intrigues, les fourberies, & les iniquitez de Gregoire & de Pierre de Lune, „ il n'auroit jamais fait. Le papier & l'encre lui manqueroient. Il est „ clair, qu'ils ont des consciences cauterisées. Ils se disent simples, & ils „ sont remplis des ruses de Satan. Pour paroître gens de bien, ils ont dit „ & disent encore, qu'ils ne cherchent que la Paix, & jamais aucun desir „ de Paix ne fut dans leur cœur ambitieux. Qu'arrivera-t'il donc enfin „ d'un si grand & si deplorable Schisme? La Division, que ces deux Malheureux entretiennent dans la Chrêtienté, la déchirent & la desolent plus „ qu'aucun Schisme ait jamais fait. Et cela est si public & si notoire, qu'il

(22) *Niem, de Schism. Lib. III. c. 23.*

(23) *Petrus Burdegalensis, apud Spond. an.* 1408.

(24) *Niem, ubi supr.*

An de J.C. 1408.

„ qu'il eſt impoſible de le vouloir cacher, ni l'excuſer. C'eſt ce qui obſcurcit la Foi Catholique, expoſe la Religion au naufrage, & remplit tout „ le Monde de calamitez effroiables. La crainte de Dieu, la honte, la pitié, toutes les vertus enfin, ſe ſont envanouies parmi les hommes grands „ & petits, depuis les Rois & les Princes, juſques au Peuple. L'impieté „ & l'injuſtice ont pris leur place. Il n'y a rien de ſain ni d'entier dans l'Egliſe Univerſelle: tout ſon corps eſt malade, depuis la plante du pied juſqu'au ſommet de la tête (25). „

Au reſte, il faut remarquer que Gregoire XII., à ſon depart pour Lucques, fit ſon Vicaire General à Rome Pierre Hannibaldi de Stephaneſci Cardinal Diacre de St. Ange. Ce Cardinal „ avoit charge, dit Auberi, de „ confiſquer les biens de tous ceux qui montreroient le moindre ſigne de revolte, & pouvoit vendre & engager, ſans crainte d'en être recherché, „ telles Villes & tels Châteaux qu'il lui plairoit du Domaine Eccleſiaſtique. Il créoit de nouveaux Magiſtrats, & depoſoit les anciens, à ſa volonté. En un mot, il avoit un pouvoir preſque abſolu, dont quelques-uns (26) écrivirent qu'il abuſa, & qu'aiant impoſé ſur le Clergé Romain „ quelques ſubſides extraordinaires pour la ſubſiſtance de la Milice étrangere, „ il commit des Collecteurs qui procederent avec beaucoup de violence, „ & même par empriſonnement des non-ſolvables; deſorte que le Clergé „ & le Peuple, étant également animez contre ce Cardinal, ils lui euſſent „ enfin dreſſé un mauvais parti, s'il ne ſe fut retiré de bonne heure „ auprès de Sa Sainteté (Gregoire XII.) qu'il alla trouver à Lucques (27). „

Violence de Gregoire.

Gregoire avoit changé de naturel en changeant d'état, non ſeulement quant à la bonne-foi, mais auſſi quant à la douceur, qui l'avoit rendu recommandable dans l'état de Cardinal. Bien loin d'avoir égard aux remontrances des Ambaſſadeurs que les Princes de ſon Obedience lui avoient envoiez, il entreprenoit tous les jours quelque choſe, qui le rendoit de plus en plus ſuſpect. La nouvelle, qu'il apprit de l'Entrée triomphante de Ladiſlas dans Rome, lui rehauſſa le courage, vainement flatté d'y retourner ſous l'appui de ce Prince. C'eſt ce qui lui inſpira le deſſein de faire de nouveaux Cardinaux contre l'avis des anciens. Il ſe rendit enfin, pour lors, mais avec beaucoup de peine, à leurs inſtances. Cependant, il ne pouvoit pas ſouffrir qu'on lui parlât de tenir ſa parole. Un Pape eſt au deſſus d'un pareil Eſclavage. Etre exact à ſa promeſſe, c'eſt une Vertu Bourgeoiſe, dont les chiens au grand collier ne ſe piquent pas. Gregoire le fit bien voir, en faiſant trainer en priſon un Carme, qui avoit eu le courage de l'exhorter en plein Sermon à executer ce qu'il avoit promis, ſous ſerment, pour le bien de l'Egliſe. Ce Predicateur y auroit peri miſérablement, s'il n'eut eu de puiſſans amis, qui ſolliciterent ſon élargiſſement; & même ils ne l'obtinrent

(25) *Niem, de Schiſm. Lib. 3.*
(26) *Niem, Labyr. Tract. VI. Cap. II.*
(27) *Aubery, Hiſt. des Card. tom. II. p. 16.*

rent qu'à condition qu'il ne prêcheroit plus. En même tems, Gregoire ordonna qu'on ne prononceroit plus de Sermon, qui ne fût examiné par des gens de sa confidence. Une Inquisition si violente rebutoit tous les Prelats, dont la plupart se retiroient de Lucques, chacun de son côté, sous divers prétextes. Ceux qui resterent, ne pouvant supporter les artifices & les violences de Gregoire, & d'ailleurs épuisez par les depenses qu'ils faisoient, en attendant qu'il s'expliquât, le supplioient instamment de ne les pas faire languir davantage. Enfin, moitié honte, moitié feinte, il envoia des Legats à Benoit avec une Lettre pleine d'artifices & de prétextes frivoles, pour éloigner la Conference. Benoit, qui, en apparence, avoit de grands avantages sur son Concurrent, ne demeura pas court. Il repondit par un long narré des avances qu'il avoit faites, en se rendant à Savonne, selon les Conventions, & puis à Porto Venere, à la requisition de Gregoire (28).

An de J.C. 1408.

Les Cardinaux de Gregoire se retirent à Pise.

Tout ce qu'on pouvoit juger de cette Conduite, c'est qu'il y avoit manifestement de la Collusion entre les deux Concurrens. Leurs Cardinaux, qui n'en pouvoient pas porter un jugement plus favorable, étoient transportés d'une extrême colere. Ceux de Gregoire furent tellement indignez de ce que, contre son Serment, il avoit voulu, malgré eux, créer quatre nouveaux Cardinaux, qu'ils resolurent enfin de l'abandonner. C'est ce qu'il faut entendre raconter à Leonard Aretin, temoin oculaire, dans une Lettre qu'il écrit à Petrillo de Naples, qui avoit prévenu l'orage par sa retraite. „ Nous „ avons bien deviné, lui dit-il, que tant de nuages qui s'assembloient tous „ les jours produiroient enfin quelque horrible tempête. C'est ce qui „ vient d'arriver. Les Cardinaux depuis long-tems irritez contre le Pape, „ ont perdu patience, & l'ont enfin abandonné. Je loue votre prudence, „ d'avoir prévenu l'orage, en vous retirant à Naples: je me sais fort mau- „ vais gré de m'y être exposé, en demeurant ici. Apprenez donc com- „ ment toute l'affaire s'est passée. Depuis que vous êtes parti, le Pape „ étoit sorti de Rome, & s'étoit retiré pour quelques mois à Sienne. Le „ tems de se trouver à Savonne étoit arrivé, sans que le Pontife se mit en „ devoir de tenir sa parole, au grand scandale de tous les gens bien. Son „ Concurrent s'y étoit trouvé au jour marqué, & ne cessoit d'insulter à „ Gregoire sur ses Lenteurs. O honte! ô douleur! pour nous qui vivons, „ & pour la Posterité, après avoir accepté volontairement, & avec une si mu- „ re deliberation, un lieu pour l'Union des Chrêtiens, nous reculons & „ nous refusons d'y aller. Oui, je suis doublement au desespoir de ce qui „ se passe, en qualité de Chrêtien, & en qualité d'Italien. Je ne puis me „ consoler, qu'en general les Chrêtiens soient frustrez de l'esperance de „ l'Union qui les avoit flattez, & que les Italiens mes Compatrio- „ tes soient regardez comme des perfides, sans parole & sans honneur. En parlant de la sorte, je pretens être plus jaloux de la gloire du Pape, que

(28) *Niem, ubi supr. c, 24. 27.*

An de J.C. 1408.

„ que ceux, qui, par leurs illusions & leurs flatteries, le detournent d'un des-
„ sein qui lui acquerroit une gloire immortelle. Pour revenir à mon Récit,
„ le Pape, voiant que tout le monde murmuroit de ce que malgré les som-
„ mations frequentes de son Concurrent il ne se rendoit point, fit une nou-
„ velle Proposition, qui fut acceptée. C'est que Benoit iroit à Porto-Ve-
„ nere, & Gregoire à Lucques, pour être plus à portée de conferer ensem-
„ ble. Gregoire partit donc de Sienne au mois de Janvier, & se rendit à
„ Lucques. De-là, il se fit diverses Ambassades, infructueuses de part &
„ d'autre. Quelque mine que fit Benoit, il n'avoit au fond nul dessein de ce-
„ der. Il est vrai que toutes les apparences étoient pour lui. Il s'étoit
„ rendu à Savone, Gregoire avoit refusé d'y aller. Il s'étoit même avancé
„ jusques sur la Côte maritime de la Toscane, comme pour nous reprocher
„ notre Lenteur. Quand il fut dans notre voisinage, il declara que tout lieu
„ lui étoit indifferend, pourvû que ce fût le bord de la Mer, pour être
„ toujours à portée de sa Flotte & de son Monde. Mais Gregoire, tout au
„ contraire, ne vouloit point entendre parler d'aucun endroit maritime, &
„ n'acceptoit même en Terre ferme que les lieux où il étoit reconnu pour
„ Pape. Vous eussiez dit que l'un étoit un animal aquatique, qui avoit
„ horreur du sec; & l'autre un animal terrestre, à qui l'eau faisoit peur.
„ Conduite, qui irritoit d'autant plus les esprits, qu'on étoit persuadé, que
„ ce n'étoit que des terreurs affectées, puisqu'ils auroient été également en
„ sureté, soit sur Terre, soit sur Mer. Tout le monde murmuroit hautement
„ d'une Collusion si manifeste & si criminelle. On ne pouvoit voir sans en
„ fremir d'horreur, que deux hommes, plus que septuagenaires, sacrifiassent
„ la Religion, l'Eglise, & leur propre Conscience, à l'Ambition de regner
„ encore quelques jours seulement. Pour moi, je croiois toûjours que
„ Gregoire n'avoit point mauvaise intention, mais qu'il étoit mal conseil-
„ lé, & qu'il y avoit plus de foiblesse que de malice dans son Procedé. Ce-
„ pendant, voici survenir un nouvel orage. Le Pape entreprit de faire de
„ nouveaux Cardinaux, tant pour lui servir d'appui contre les anciens, que
„ pour recompenser ses Creatures. Comme il ne pouvoit pas executer cet-
„ te Entreprise sans le consentement du College, il fit appeller les Cardinaux,
„ qui furent fort effraiez de cet ordre, les uns soupçonnant une chose, les
„ autres une autre. Quand ils furent au lieu qu'on avoit fait preparer secre-
„ tement pour tenir l'Assemblée, le Pape sort de sa Chambre, s'assied sur
„ un Thrône, & ordonne aux Cardinaux de prendre leurs places. Le Pa-
„ pe, contre sa coutume, retint auprès de lui deux personnes de sa Mai-
„ son, apparemment pour se servir de notre Ministere en cas de besoin ou
„ pour quelqu'autre raison qui m'est inconnuë. Lorsque le monde inutile
„ se fut retiré, & après quelques momens de silence, le Pape regarda ses
„ Cardinaux d'un air faché, & leur dit: *Je vous defens à tous de vous lever.*
„ A ces mots les Cardinaux etonnez, & pleins d'indignation, se regardoient
„ l'un l'autre. Quelqu'un d'entr'eux aiant demandé ce que vouloit dire
„ cette defense, *Puisqu'il n'y a pas moien de rien negocier secretement avec*

vous

„ *vous*, dit le Pape, *je veux pourveoir à l'Eglise*, en faisant d'autres Cardinaux. *Non*, dit le même Cardinal, *mais vous la voulez detruire*. Là-dessus un autre Cardinal (Rainaud de St. Vit) se leva brusquement, & dit tout haut: *Il vaut mieux souffrir la Mort, qu'une telle Indignité*. Il prononça ces mots d'un ton si ferme, & d'un air si resolu, qu'il entraina presque tous les autres. Jamais on ne vit une telle émotion dans les Esprits. La crainte de la mort faisoit trembler les uns, la colere transportoit les autres. On n'entendoit que cris affreux, que maledictions, que reproches sanglans, qu'injures atroces. Quelques-uns tâchoient de fléchir le Pape par leurs larmes & par leur prieres. J'ai vû moi-même le Cardinal de Colonne se mettre à genoux devant lui, & le prier à mains jointes, de se desister d'une pareille Entreprise. Pendant que le Cardinal de Liége s'évaporoit en menaces, le Cardinal de Bourdeaux tâchoit d'adoucir les Esprits & de gagner le Pape. Enfin, l'Assemblée se separa sans avoir rien fait. Le Pape defendit cependant aux Cardinaux de sortir de Lucques & de s'assembler sans son ordre. Cette defense jetta de nouvelles allarmes dans leurs esprits, & leur fit prendre la resolution de pourvoir à leur sureté. Le Cardinal de Liége, Allemand de Nation, s'enfuit deguisé aux environs de Pise, dans une petite Ville du Territoire de Florence. Dès que le Pape en eut avis, il envoia des Cavaliers après lui, pour le ramener par force. Ils atteignirent bien le Cardinal, mais ils ne purent l'emmener, parce qu'il fut si bien defendu par la Garnison de ce lieu-là, qu'il y en eut quelques-uns de blessez. Quand ils furent de retour à Lucques, le Gouverneur de cette Ville les fit arrêter, de peur que les Florentins ne se plaignissent qu'on avoit violé leur Territoire. Le Pape de son côté, fort mortifié de ce que non seulement ses Cavaliers avoient manqué leur coup, mais aussi de ce qu'ils avoient commis des hostilitez sur le Territoire de Florence, voulut m'envoier avec Marcel Strozze pour en faire des excuses à cette Republique. Comme nous recevions nos ordres, on vint tout à coup annoncer au Pape, que tous les Cardinaux s'étoient retirez de la Ville. A cette nouvelle, le Pape nous congedia pour prendre d'autres mesures. Il n'y avoit en effet rien de plus veritable que la nouvelle de la retraite des Cardinaux. Ils y avoient été encouragez par l'emprisonnement des Cavaliers du Pape, jugeant bien qu'ils les auroient eus à leurs trousses, s'ils avoient entrepris de se retirer. Le Gouverneur de Lucques, de son côté, favorisa leur evasion, parce qu'il étoit piqué de l'Entreprise des gens du Pape sur les Terres des Florentins, qui en faisoient de grandes plaintes. Les Cardinaux, étant sortis de Lucques, s'en allerent le même jour à Pise. . . Après leur depart, Gregoire en fit quatre nouveaux (29)." Niem nous apprend, que pour faire cette Promotion, le Pape assembla quelques Evêques, & quelques Auditeurs de Rote, qu'il avoit en sa disposition.

An de J.C. 1408.

Outre

(29) *Leonard Aretin, Epist. Lib. II.*

An de J.C. 1408.

Appel des Cardinaux au Concile.

Outre les quatre Cardinaux de la nouvelle Creation, trois des anciens étoient restés auprès de Gregoire, dans l'esperance de flechir cet obstiné vieillard; mais, après y avoir travaillé inutilement, ils allerent joindre leurs Collegues à Pise; mais, ils ne rompirent pas d'abord ouvertement avec Gregoire. Ils lui envoierent des Deputez, pour lui offrir de retourner à Lucques, s'il s'engageoit à concourir de bonne-foi avec eux à l'Union de l'Eglise. Comme il ne repondoit à leurs offres que par des menaces, ils lui firent signifier leur Appel au Concile general, & notifierent leur Retraite à toute la Chrêtienté. Voici ce qu'ils disent au Pape dans leur Acte d'Appel: „ Il est venu à notre connoissance, il n'y a pas dix jours, que „ votre Sainteté nous a fait trois Défenses: la premiere, de sortir de Lucques „ sans votre permission, depuis ce jour-là, qui étoit le quatrieme de Mai. „ Or, ce jour-là-même qui étoit un Vendredi, allant au Palais, nous trouvames votre appartement même en dedans rempli de gens armez, outre „ la Garde ordinaire. Des personnes dignes de foi nous dirent, que quelques Cardinaux devoient être tuez ce jour-là, & ce qui est arrivé au „ Cardinal de Liege a donné lieu de le croire: car, ceux qui le poursuivirent avoient ordre de le tuer, s'ils ne le pouvoient ramener. De plus, „ la nuit précedente, on avoit fabriqué chez-vous des ceps & des fers, „ pour mettre aux pieds des Cardinaux: or, ils n'avoient point commis de „ crimes dignes de telles peines. La seconde Défense étoit de nous assembler en aucun lieu, sans votre commandement exprès: ce qui detruisoit „ le Droit de notre Sacré College, auquel il est essentiel de s'assembler pour „ conferer ensemble de la Foi, des Heresies, & des Schismes. Ainsi, nous „ ôter cette Liberté, c'est non seulement ne pas vouloir procurer par vous „ même l'Union de l'Eglise, mais nous empêcher d'y travailler. La troisieme Défense étoit de communiquer avec les Envoiez de Pierre de Lune, ni avec ceux de France. Or est-il, que nous sommes obligez par Serment de ne rien omettre de ce qui sera nécessaire ou utile à l'Union de „ l'Eglise, & elle ne se peut faire que par des Traitez & des Conferences „ avec l'autre Parti. C'est pourquoi, très-Saint Pere, nous vous disons „ avec toute sorte de respect, que ces Défenses sont nulles, & que quand „ elles auroient quelque valeur, elles seroient injustes: que nous en sommes grêvés, & en appellons par cet Ecrit, premierement à vous même, „ Saint Pere, mieux informé, & jugeant selon la droite Raison: mais, s'il „ faut appeller d'une personne à une autre, nous appellons de vous à notre „ Seigneur Jesus-Christ, dont vous étes le Vicaire, & qui jugera les vivans & les morts. Nous appellons aussi au Concile general, où l'on a „ coutume d'examiner & de juger toutes les actions, même des Papes. „ Nous appellons encore au Pape futur, auquel il appartient de reformer „ ce que son Prédecesseur a mal fait; & nous protestons contre tout ce qui „ pourroit être fait ou attenté à notre préjudice pendant le cours de cette „ Appellation (30). „

D'abord

(30) *Bzovius, an.* 1408. *Martene, Thesaur. Anecdot. p.* 1394.

D'abord, les Cardinaux ecrivirent une Lettre Circulaire, aux Princes, aux Prélats, & aux Fideles, pour leur marquer les motifs de leur Retraite. Ils firent publier à Pise leur Acte d'Appel; &, le lendemain, il fut signifié à Gregoire en Consistoire public, comme il donnoit aux nouveaux Cardinaux, suivant la coutume, les anneaux & les autres marques de leur Dignité, en presence de toute sa Cour. Il soutint que l'Appel des Cardinaux étoit contre les Canons, & emportoit Heresie (31). Il lança contr'eux des Excommunications, & les priva de leurs Dignitez & de leurs Benefices (32). Et le 21. de Juin, il publia une Lettre addressée à tous les Fideles, où il soutient que l'Union, qui étoit en bon chemin, avoit été troublée par les Intrigues de quelques mauvais Esprits, qui ne cherchoient qu'à le faire deposer; & que Pierre de Lune tendoit à s'emparer de Rome, par le secours du Marêchal de Boucicaut. Il se plaint des Calomnies que l'on repand contre lui par tout le Monde, & finit en protestant qu'il ne desire que l'Union (33).

An de J.C. 1408.

Conduite de Gregoire envers les Cardinaux.

Les Cardinaux faisoient toûjours leur chemin, & même conjointement avec les Officiers de la Cour de Gregoire, qui s'étoient aussi retirez à Pise. Ils firent afficher à Lucques un Ecrit diffamatoire contre lui. Cette Piece, qui est des plus sanglantes & des plus satyriques, nous a été conservée par Theodoric de Niem. Elle merite qu'on en donne le Précis. Gregoire y est traité, non seulement de Schismatique, d'Heretique, de Precurseur de l'Ante-Christ, de Fourbe, & de Scélerat insigne, mais d'yvrogne, d'insensé, d'homme de sang, de lâche qui prostituë son honneur, d'esclave de toutes les affections de la chair, de Destructeur du Public, tant par raport au spirituel, que par raport au temporel, &c. „ Vous n'êtes pas „ venu, lui dit-on, pour donner la Paix, comme vous l'avez juré, mais „ pour mettre le feu aux quatre coins de la Maison de Dieu, & en abbatre „ les Colomnes, par la cruelle Persecution que vous faites à ses Prelats; &, „ comme si vous n'aviez pas encore assez de force à votre gré, pour en „ venir à bout, vous vous êtes associé, par une detestable Conspiration, „ à l'Anti-Pape Benoit, digne Cooperateur dans vos Ouvrages de violence „ & d'iniquité, contre les Rois, les Princes, les Prelats, & contre tous „ les Etats de la Chrêtienté, que vous dépouillez, & que vous foudroiez „ de vos Anathêmes, au gré de votre Ambition. Croiez-vous que le „ Genre humain soit assez aveugle, pour ne pas voir votre Collusion & „ votre Intelligence ensemble; & vous flattez-vous de pouvoir tromper „ impunément tant de Philosophes par vos Sophismes, & par vos Enthy„ memes ridicules. „ Après cette Apostrophe commune aux deux Concurrens, les Cardinaux reviennent à Gregoire. Ils lui representent, que quelque soin qu'il prit de cacher ses mauvaises intentions sous de beaux dehors, ils s'étoient bien apperçus des ses Jeux criminels; mais, qu'ils étoient demeurez dans le respect, & dans le silence, attendant

Placard des Cardinaux & des Officiers de la Cour de Gregoire contre lui.

(31) *Rainaldi, an.* 1408. §. 9. 10.

(32) *Niem, in Nemore Union. Lab. Tract. VI. c.* 18.

(33) *Rainaldi, ubi supr.* §. 5. *Labyr. p.* 332. *apud Fleury, Hist. Eccl. Liv. c.* §. 13. *p.* 506.

An de J.C. 1408.

dant qu'ils viſſent les choſes de leurs yeux, & qu'ils les touchaſſent de leurs mains. „ Ce tems eſt arrivé. Toute la Terre voit que vous ne cherchez „ que votre propre Avancement & celui de vos Neveux. C'eſt pourquoi, „ ſelon nos engagemens, nous avons reſolu, après mûre deliberation, de „ proceder contre votre Inſolence. Sachez donc, qu'en l'Autorité de celui „ dont nous tenons à preſent la Place ſur la Terre, il vous eſt enjoint de „ notre part de vous trouver demain dès le matin à Piſe, pour vous entendre „ prononcer de deſſus notre Tribunal, que vous êtes indigne du nom de „ Gregoire que vous avez uſurpé, & en même tems profané, auſſi bien „ que de toute ſorte de Dignité. Que ſi vous ne voulez pas vous y rendre, „ nous n'en procederons pas moins contre vous en votre abſence, à „ laquelle la preſence de Dieu ſuppléera. En conſequence de quoi, nous „ depoſons déja vos Adherens par avance. Tels ſont entr'autres votre „ Camerier, Auteur de toutes vos Mechancetez, & qui aiant rempli votre „ Tête chauve de Fantaiſies la tourne à ſon gré, juſqu'à ce qu'il l'ait précipitée „ dans l'abime de la confuſion. Il y faut joindre votre Fils ainé Gabriel, „ qui eſt ſorti de vos reins (34). Item, votre Protonotaire d'Udine „ (c'eſt Jean Dominic Archevêque de Raguſe) mauvais Medecin, „ qui à preſenté à votre Fatuité une potion d'herbes empoiſonnées, qui „ ont changé votre petite Cervelle en une pierre. Enfin, nous depoſons „ ce Moine Demoniaque, ce Legat infernal de Raguze, qui marche „ toujours les bras nuds, contre la diſpoſition des Canons de la Diſcipline „ Eccleſiaſtique (35). „

Bulle de Benoit XIII. contre la France.

Cependant, le Roi de France, ennuié des Tergiverſations des deux Concurrens, avoit fait notifier à Benoit XIII. par une Lettre & par des Ambaſſadeurs, que ſi l'Union n'étoit pas faite avant l'Aſcenſion, il feroit publier la Souſtraction de ſon Obedience, & la Neutralité dans tout ſon Roiaume. Benoit offenſé de cette Declaration, repondit de Porto-Venere par une Bulle très-inſolente, qui contenoit en ſubſtance ces cinq Propoſitions. 1. Le Pape Benoit excommunie tous ceux, de quelque condition qu'ils ſoient, même Rois ou Princes, qui rejettent la Voie de Conterence. 2. Tous ceux qui approuvent la Voie de Ceſſion. 3. Ou ſont d'une opinion contraire à la ſienne. 4. Qui ſe retirent de ſon Obéïſſance, ou lui refuſent les Levées des Deniers, ou la Collation des Benefices. 5. En cas que quelqu'un attente au contraire, ſi, dans vingt jours, il ne remet les choſes au premier état, le Pape prononce Interdit general, Suſpenſe contre les Benéficiers, & Diſpenſe du Serment de Fidelité fait au Roi & autres Princes. Cette Bulle eſt dattée du 9. d'Avril (36).

San-

(34) C'eſt le Cardinal Condelmer. Cet endroit merite une ſinguliere attention; car il marque, non ſeulement que Gabriel étoit Bâtard de Gregoire XII. mais encore que ce Pontife en avoit d'autres. Remarquez encore, que l'Hiſtoire parle de Gabriel comme du Neveu de Gregoire, par ſa Sœur. *Aubery, Hiſt. des Card. tom.* 2.

(35) *Niem, Nem. Union. Tract. VI. c.* 12.

(36) *Preuves des Libertez de l'Egliſe Gallicane, p.* 485. *Du Boulai, Hiſt. Univerſit. Pariſ. tom.* 5. *p.* 158.

Sanche Lopès apporta en France la Bulle de Benoit XIII. Pour la remettre entre les mains du Roi, il epia le tems que les Princes du Sang Roial étoient absens. Mais, comme elle étoit close & adressée au Roi & à tous les Seigneurs du Sang & du Conseil, Sa Majesté dit au Porteur que les Princes étoient absens, qu'Elle les assembleroit, & qu'Elle lui donneroit reponse le lendemain. Sanche Lopés ne jugea pas à propos de differer son depart. Le Roi fit assembler son Conseil, son Clergé, & l'Université, pour examiner la Bulle de Benoit. Jean de Courte-Cuisse, Docteur en Theologie, soutint alors contre Benoit les 13. Propositions suivantes, au nom de l'Université. „ 1. Il est notoire, que le Roi, ni les Seigneurs de „ son Sang, n'ont jamais rien fait, pour procurer l'Union de l'Eglise, que „ par le conseil & la decision des Prelats, du Clergé, & des Uviversitez du „ Roiaume. 2. Il paroit manifestement par la conduite & les actions de „ de Pierre de Lune, qu'il est convenu avec son Adversaire de ne pas suivre „ la Voie de Cession. 3. Par la cedule qu'il donna dans le Conclave, & par „ ses actions, il est certain & evident, qu'il s'est parjuré opiniatrement „ en matiere de Foi. 4. Il a enseigné une Heresie expresse, en disant pu- „ bliquement en Consistoire, qu'il croiroit pecher mortellement en cedant „ le Pontificat. 5. Par ses procedures & ses actions, il paroit notoirement „ qu'il a persecuté autant qu'il a pû ceux qui ont travaillé de bonne-foi „ & à bonne intention pour l'Union de l'Eglise. 6. Il est evident, que „ dans ses Legations il approuvoit la Voie de Cession & la recommandoit „ comme sainte & utile à l'Eglise. 7. Par ses discours & ses actions, il „ paroit evidemment, que lui & ses fauteurs s'efforcent de faire un nouveau „ Schisme dans l'Eglise. 8. De tout ce que dessus, il paroit que Pierre de „ Lune est Schismatique opiniâtre, & même Heretique, & Perturbateur „ de la Paix & de l'Union de l'Eglise. 9. Il ne doit plus être nommé Be- „ noit, ni Pape, ni Cardinal, ni d'aucun autre nom de Dignité; & „ personne ne lui doit obéïr, sous peine d'être fauteur du Schisme. 10. Les „ Collations, les Provisions des Benefices, & les Procedures qu'il a faites „ depuis le tems de la Lettre qu'il a donnée enforme de Bulle le 3. jour „ de Mai de l'année passée, & tout ce qui a été fait en consequence, tous „ ces Actes sont nuls. 11. Personne ne lui doit obéïr, ni à ses Lettres, ou „ à ses Ordres, sous peine d'être fauteur d'Heresie & de Schisme. 12. On „ doit proceder contre ceux qui le favorisent, le reçoivent, & le defen- „ dent, comme contre lui-même. 13. Enfin, tous ceux, qui lui donnent „ aide ou conseil dans le Roiaume de France, se rendent evidemment crimi- „ nels de Leze-Majesté. „ Jean de Courte-Cuisse fit un long Discours, pour donner de Preuves de toutes ces Propositions; &, après qu'il eut cessé de parler, un autre Docteur se leva, & fit au Roi & à son Conseil les Requêtes suivantes. 1. Qu'il fût exactement informé touchant la prétenduë Bulle. 2. Que ceux qui l'avoient suggerée ou reçuë fussent pris & arrêtés, pour être punis suivant l'exigence du cas. 3. Que le Roi ne reçut aucune Lettre de Pierre de Lune; & 4. Que la pretenduë Bulle

An de J.C. 1408.

Conclusions de l'Eglise Gallicane contre Benoit.

An de J. C. 1408.

fut dechirée comme bleſſant la Foi, ſeditieuſe, & injurieuſe à la Majeſté Roïale (37).

La Bulle de Benoit eſt lacerée.

Le Chancelier prit enſuite les Voix de l'Aſſemblée, qui approuva de point en point les Propoſitions des deux Docteurs qui venoient de parler avec tant de force & de ſolidité. En même tems, on preſenta la Bulle au Roi. Il la donna au Chancelier. Celui-ci la mit entre les mains d'un Soldat, pour être lacerée. Le Moine de St. Denys affirme, que ce fut le Recteur qui la dechira. „ Les Secretaires du Roi, dit-il, la deploïé-„ rent, mirent le canif dedans, & la jetterent au Recteur, qui la „ releva, & qui n'eut point de honte de la mettre en morceaux „ en preſence de tout le Monde (38). „ Le même Fait n'a pas été oublié par Mr. Antoine Arnaud, dans le Plaidoyer qu'il fit en 1594. contre les Jeſuites.

Traitement fait aux Porteurs de la Bulle.

Cependant, on fit courir après ceux qui avoient apporté la Bulle, dont l'un étoit, comme on l'a dit, Sanche Lopès, Caſtillan, & l'autre eſt nommé *Chevaucheur de l'Ecurie du Pape.* Il faut entendre le Moine de St. Denys ſur le traitement qu'on fit à ces Deputez de Benoit XIII. Voici ſes termes. „ Comme il y avoit beaucoup de paſſion dans l'eſprit des Ju-„ ges, ils ordonnerent, pour leur faire plus d'injures, qu'on les coiffât „ de Mitres de papier, & que revêtus de Dalmatiques de toile noire, or-„ nées des armories de Pierre de Lune, & couvertes de Placards, pour „ faire entendre qu'ils étoient des fauſſaires & des traitres, envoiez par un „ autre traitre, l'on les montât dans un Tombereau qui ſervoit aux boués „ de Paris, pour en cet Equipage être trainez à la Cour du Palais ſur un „ Echaffaut, & là expoſés au mepris du Peuple, qui y étoit en grand „ nombre; mais qui ne s'etonna pas ſans raiſon, qu'il n'y eut aucun Offi-„ cier Seculier ou Eccleſiaſtique, qui publiaſt, du jugement de qui, ni „ pourquoi, l'on leur faiſoit tant d'indignitez. Le Dimanche enſuivant, „ on les montra encore au même etat, au Parvis Notre-Dame, où l'un „ des Commiſſaires, qui étoit de l'Ordre de la Trinité, Regent en Theo-„ logie, fit un ramas d'injures & de pouilles contre Pierre de Lune, & „ contre ces deux Patiens; & parmi pluſieurs choſes, indignes de reciter, „ il s'emporta juſqu'à dire ce que la plus vile canaille auroit eu honte de „ proferer, c'eſt *qu'il aimeroit mieux baiſer le Cul de la plus puante Truye*, „ *que la Bouche de Pierre.* Pluſieurs, indignez d'une façon de parler ſi etran-„ gement ſale, ſe retirerent de l'Aſſemblée, & dirent tout haut que ce n'étoit „ pas ſeulement faire injure à la Profeſſion de la Theologie, mais deshon-„ norer toute l'Univerſité. Enfin, après que ce Harangueur ſe fût epuiſé „ d'injures & de reproches contre Benoit, il declara publiquement crimi-„ nel de Leze-Majeſté & convaincu d'Hereſie & de Schiſme, Lui & tous „ ſes fauteurs qu'on tenoit Priſonniers; & ajouta, que pour reparation des mê-

(37) *Hiſt. Univerſit. Pariſ. ubi ſupr.*
(38) *Moine de St. Denys, Liv. XXVIII. ch. 2.*

An de J.C. 1408.

„ mêmes crimes, les deux complices là presens étoient condamnez, le „ premier à une Prison perpetuelle, & le Chevaucheur pour trois ans seu- „ lement, par Sentence des Commissaires (39).

Soustraction publiée, & acceptée.

Ensuite, la Soustraction, qui avoit été resoluë dès le mois de Janvier, fut publiée le 22. de Mai. C'est ce qu'on appelle la Neutralité. On en trouve l'Edit dans le Moine de St. Denys (40). Le Roi la fit signifier par des Ambassadeurs à tous les Princes de l'Europe; & on apprit bientôt après, que les Allemans, les Bohemiens, & les Hongrois, avoient accepté cette Voie, jusqu'à l'Election d'un Pape legitime (41). Le Roi ecrivit aussi aux deux Colleges des Cardinaux, pour les exhorter à se réunir, afin de travailler efficacement à l'Extinction du Schisme par la Convocation d'un Concile General. Dans cette Lettre, il fait une affreuse Peinture de la desolation de la Chrêtienté. Il parle en detail des peines qu'il s'étoit données inutilement pour procurer la Paix à l'Eglise. Il declare, qu'il n'a jamais pû rien obtenir des deux Concurrens, qui fût *agreable à Dieu & utile au Monde.* Que, pendant plus d'un an, ils avoient amusé ses Ambassadeurs par des artifices & des detours, & par mille difficultez pleines d'affectation & de fourberie, sur le lieu; comme s'il n'y en eût eu aucun dans le Monde, qui fût propre à negocier la Paix de l'Eglise. „ Qui est-ce, dit-il, „ qui ne voit à present leur Malice & leur Iniquité? Et qui voudroit des- „ ormais obéïr à de telles gens? Ils ont violé leur parole, faussé leur serment, „ ils ont refusé cruellement de tendre les mains à l'Eglise de Jesus-Christ „ prosternée à leurs pieds: O crime! O forfait execrable! O tache à ja- „ mais ineffaçable de dessus leurs fronts! Ils n'ont, sans doute, ôsé soute- „ nir la vuë l'un de l'autre, en présence de leur College, de peur que ce- „ lui qui sonde les cœurs ne manifestât, sur leurs visages, leurs fraudes, „ leurs collusions, & leur obstination criminelle à entretenir le Schisme. „ Après cela, il les prie au nom de Dieu, par l'aspersion du Sang de Jesus-Christ, par la sainteté de la Foi & de la Religion Chrêtienne, s'ils en avoient, par la compassion qu'ils doivent avoir pour l'Eglise; il les prie, dis-je, de vouloir convenir d'un lieu, pour s'assembler avec les Cardinaux de l'autre Obedience, afin de terminer l'affaire, selon les Canons de l'Eglise, en l'absence des obstinez Concurrens, & sans aucun egard à leurs pretendus Droits. Il leur offre au reste toute sorte de secours, de conseil, & de faveur dans son Roiaume (42). Le Patriarche d'Alexandrie, avec plusieurs autres Prelats fut le Porteur de cette Lettre. Elle est dattée du 22. de Mai. L'Université ecrivit aussi aux Cardinaux de l'une & de l'autre Obedience sur le même pied (43).

Fuite de Benoit XIII.

A la sollicitation de l'Université, le Roi donna ordre au Marêchal de Boucicaut d'arrêter Benoit, s'il étoit possible. Mais, ce Pape en fut averti,

(39) *Moine de St. Denys, ubi supr. Ch. VII.*
(40) *Liv XXVIII. ch.* 4.
(41) *Ibid.*
(42) *Preuves des Libertez de l'Eglise Gallicane, pag.* 500.
(43) *Du Boulai, Hist. Universit. Paris. p.* 163.

An de J.C. 1408.

ti, & il reçut encore d'autres avis, qui l'obligerent à précipiter sa fuite. Car, il n'ignoroit pas que les Cardinaux de Pise devoient entrer dans ce Complot, & que Ladislas, Maître de Rome, étoit à ses trousses, avec un gros corps d'armée, pour le prendre & pour le reduire. De sorte que, se voiant environné de tous côtés de puissans ennemis, il remonta sur ses Galeres, qu'il tenoit toujours armées; &, après s'être promené deux mois le long de la Côte de Genes, il se rendit en Catalogne, d'où il se jetta dans Perpignan, Ville frontiere de France & d'Arragon, pour y attendre en sureté la fin de l'Orage. Il fit une creation de nouveaux Cardinaux, & il indit un Concile pour le Mois de Novembre de cette année 1408 (44).

Convocation du Concile de Pise.

Les Cardinaux de Pierre de Lune, au nombre de huit ou neuf, s'étoient retirés en divers lieux, sous prétexte de prendre l'air pendant les chaleurs de l'été: mais, voiant que leur Pape les avoit abandonnés, ils se joignirent aux Cardinaux Romains; &, tous ensemble, ils écrivirent une Lettre circulaire, tant en leur nom, que des Cardinaux absens & de ceux qui voudroient leur adherer. Après avoir raconté ce qui s'étoit passé depuis la mort du Pape Innocent VII. ils continuent ainsi: „ N'esperant plus que la Chrétienté pût recevoir la Paix des mains de Gregoire & de Benoit, vû même qu'ils étoient suspects de Collusion: nous nous sommes retirez de Luques où nous n'étions pas en sureté, & sommes venus à Pise, puis à Livourne, pour traiter avec les Cardinaux de l'autre Parti des moïens de donner la Paix à l'Eglise. Nous avons reçu sur ce sujet & consideré les Avis des Universitez de Paris & de Boulogne, & nous avons trouvé qu'elles inclinoient fort aux sept Conclusions suivantes. 1. Les deux prétendus Papes sont obligés de Droit commun, par leur Devoir Pastoral, de ceder dans les circonstances presentes, puisque l'Union ne se peut faire autrement: si-non, on croira qu'ils aiment plus leur Dignité temporelle, que le salut du Peuple, l'Union de l'Eglise, & la vie éternelle. 2. Ils y sont encore plus obligez par leur Promesse, leur Vœu, & leur Serment. 3. Un Pape, qui durant un tel Schisme resiste opiniatrement à accomplir ce qu'il a juré, & à quoi il étoit obligé, même sans Serment, ce Pape commet un crime notoire, pour lequel il est soumis à la Jurisdiction du Concile. 4. Et de plus on en conclut qu'il est fauteur du Schisme, dont la longueur fait tomber dans l'Heresie; &, dans le doute, c'est encore au Concile à juger de ces Questions. 5. Il est aussi Juge de ce doute sur le vrai Pape: doute si difficile à resoudre, à cause des difficultés insurmontables de Fait & de Droit, dont il faut pourtant sortir, afin que l'Eglise ne demeure pas ainsi perpetuellement divisée avec un tel scandale & une telle perte des ames. 6. Or, tant que les choses sont à ces termes, & que tous deux refusent d'accomplir leur Serment, les Peuples qui leur sont soumis peuvent & doivent se retirer de leur Obedience, & pechent, s'ils ne

(44) *Moine de St. Denys, Liv. XXVIII. ch. 3. 5.*

„ ne le font, comme entretenant le Schisme. 7. Enfin, le fait est notoi-
„ re, que l'un & l'autre manque à son Devoir & à son Serment; puis qu'ils
„ pouvoient ceder, au moins par Procureur, ou entre les mains de leurs
„ Cardinaux. Car, leur Serment les engage à ne rien omettre de ce qui se-
„ ra necessaire, utile, ou convenable, pour l'Union de l'Eglise. Tout cela
„ consideré, nous nous sommes determinez à venir à Livourne, avec les
„ Cardinaux de l'autre College; &, nous étant assemblés en nombre suffi-
„ sant, nous avons consideré que les deux Concurrens n'assembleroient
„ jamais contr'eux-mêmes un Concile entier. Aucun d'eux ne voudra le
„ convoquer, ou differera trop long-tems, ou ne le fera pas de bonne-foi,
„ prévoiant qu'il y sera deposé. Aucun n'a l'Autorité de convoquer les deux
„ Obediences, & on ne pourroit leur persuader de se trouver ensemble, tant
„ pour l'aversion qu'ils ont l'un de l'autre, que pour la distance des lieux
„ où ils sont, dans une affaire qui demande une si grande diligence: car, ce-
„ pendant les erreurs croissent, & le Schisme se perpetuë. C'est pourquoi,
„ bien que de notre part, & en notre Obedience, le Concile soit convoqué
„ en un certain lieu & à un certain terme; & que les Cardinaux de l'autre
„ Obedience en fassent de même; nous vous declarons cette deliberation,
„ & nous vous prions de vous trouver à Pise, le jour de l'Annonciation de
„ la Sainte Vierge, au mois de Mars (1409.), auquel terme les Cardinaux
„ de l'autre Parti convoquent aussi les Prelats & les autres Personnes de leur
„ Obedience & dans la même Ville de Pise. Ceux, qui ne pourront y assi-
„ ster en Personne, sont priés d'y envoier des Deputez suffisans. Il sera
„ procedé à l'Union de l'Eglise avec les presens, nonobstant l'absence des
„ autres. Donné à Livourne le 24. de Juin 1408. „ Les Cardinaux de Benoit écrivirent une Lettre semblable, pour confirmer ce que les autres avoient dit de la bonne Harmonie qui étoit entr'eux (45).

Les Cardinaux tâchent inutilement de faire entendre raison aux Papes.

Les Cardinaux de Benoit XIII. lui écrivirent une Lettre Patente, pour lui notifier la Convocation du Concile de Pise, & le citer à y comparoître; & lui declarent, que s'il refuse de s'y trouver, ou d'y envoier des Procureurs, avec pouvoir d'abdiquer de sa part, ils passeront outre, & feront tout ce que le Concile jugera nécessaire pour l'Union de l'Eglise (46). Les Cardinaux de Gregoire firent les mêmes diligences à l'égard de ce Pontife. Mais, ils le traiterent fort durement. Après une longue & vive énumeration des maux du Schisme, ils lui representent, 1. Qu'ils l'avoient élû unanimement, le regardant comme le plus excellent, le plus docte, le plus saint & eminent en toutes sortes de vertus, & le plus zelé pour l'Union, parce qu'on l'avoit vû souvent la desirer avec une grande effusion de larmes. 2. Ils lui reprochent ses Sermens redoublez, & leur violation obstinée, malgré mille demarches publiques & éclatantes pour faire croire au monde qu'il vouloit les tenir. Ils n'oublient pas son refus aussi opiniâtre que mal fondé d'aller à Savonne, quoiqu'il en fût fortement sollicité par eux & par les Ambassadeurs de

(45) *Tom. XI. Concil. p.* 1148. 2145.

(46) *Dacheri, Spicil. T. V. p.* 200.

An de J.C. 1408.

de France, qui lui avoient promis toute ſorte de ſuretez, auſſi-bien que ceux de Veniſe & d'autres Potentats. 3. Qu'après avoir juré de ceder, il avoit declaré à Lucques, que la Voie de la Renonciation étoit *diabolique & damnée*. Ils lui reprochent enfin, qu'il agiſſoit, *comme ſi, en prenant les Clefs du Roianme des Cieux, il eut acquis le pouvoir de ſe parjurer & d'en donner la licence aux autres* (47). Après bien des reproches de cette force, ils lui declarent, que, pour ſatisfaire à leur Conſcience, auſſi bien quà l'attente de tout le monde, & pour s'acquiter de ce qu'ils doivent à l'Egliſe & à leur propre Salut, ils ſe retirent de ſa Societé & de ſes Tabernacles; & qu'ils ſont reſolus d'aſſembler un Concile, comme les deux Colleges réunis en avoient le Droit, ſelon les Canons. Enfin, ils l'exhortent & le preſſent très-inſtamment de ſe trouver à ce Concile, proteſtant que s'il refuſe d'y venir, ou qu'y venant il ne vueille pas tenir ſa parole, on procedera contre lui à toute rigueur (48). C'eſt ce qui ſe paſſa à Livourne.

Particularitez touchant Gregoire XII.

Le quatorzieme de Juillet, le Pape Gregoire étoit parti de Lucques peu accompagné, tant de gens de ſa Cour, que de gens de Guerre. Ceux de ſa ſuite paſſerent à boire la premiere nuit du voiage; & la Mule, qui portoit le St. Sacrement, ſelon la coutume, fut ſi mal conduite, qu'elle tomba dans un foſſé où elle demeura comme morte près de deux heures. Gregoire vouloit aller dans la Marche d'Ancone; mais, il reçut avis en chemin, qu'il ne pouvoit y aller en ſureté, & il fut reduit à retourner à Sienne, où il demeura trois mois logé chez les Auguſtins (49).

Autre Lettre des Cardinaux à Benoit.

Comme les Cardinaux n'avoient point reçu de reponſe à la requiſition qu'ils avoient faite à Benoit de ſe trouver au Concile de Piſe, ils lui écrivirent de là (le 24. de Septembre) une autre Lettre, où, après lui avoir offert toute ſorte de ſuretez pour venir, pour ſejourner, pour ſe retirer, ils lui declaroient, que s'il refuſe de venir, ou d'envoier de ſa part, il ſera jugé par contumace, regardé comme un Membre retranché de l'Egliſe, & coupable d'un crime, qui ne pourroit pas même être expié par le martyre pour la Foi Chrêtienne (50).

Lettre de Jean Guiart écrite de Perpignan ſur le ſujet de Benoit.

Ces Lettres cloſes furent portées à Benoit par le Docteur Jean Guiart, dont nous avons une Relation, parmi les *Anecdotes* des P. P. Dom Martene & Dom Durant. Cette Piece, qui contient des Particularitez importantes, merite d'être inſerée ici en original. En voici les termes. „ Cher Frere, „ vueilles ſavoir que le 22. jour d'Octobre je arrivé à Aſperiman à heure „ de Veſpres, & celuy jour ne parlay à luy (à Benoit) mais eſcris Lettres, „ qui m'eſtoient neceſſaires, & lendemain je parlé à Meſſeigneurs les Cardinaulx de Fliſco & de Chalan, & alla Monſeigneur de Fliſco parler à „ noſtre St. Pere, s'il lui plaiſoit que je parliſſe à luy, & preſentaſſe „ les Lettres que je luy portois de par Meſſeigneurs les Cardinaulx, qui ſont

(47) *Rainaldi, an.* 1408. §. 33.
(48) *Ubi ſupr.*
(49) *Niem, de Schiſm. Lib. III. c.* 36. *Labyr. c.* 43.
(50) *Dacheri, Spicil. tom. VI. p.* 225.

An de J.C. 1408.

„ ſont à Piſe. Si me rapporta Monſeigneur de Fliſco, que je attendiſſe „ après Veſpres, & il me meneroit devers le Pape. Si fus moult interrogué „ de pluſieurs quelles nouvelles je apportois au Pape. Je luy portois Let- „ tres. A Veſpres je fu au Palais, & Monſeigneur de Fliſco n'y trouvay „ pas, & trouvay Monſieur François Dorande, qui parla à moy & me de- „ manda pluſieurs choſes, & attendy juſques iſſuë nuit, & lors je dis que je „ m'en voulloye aller, car je ne ſavois pas la Ville. Si parla Monſieur „ François au Pape, & me apporta que lendemain après le Conſiſtoire je „ luy parleroye, & luy preſenteroye mes Lettres. Lendemain, je revins „ au Palais, & après le Conſeil le Pape s'en entra en ſa Chambre, avec le „ Cardinal Chalan, Meſſire Pie Rinar maintenant Cardinal de Tho, l'Ar- „ cheveſque de Taragone, Meſſire François Dorem, pluſieurs aultres „ juſques au nombre de 15. ou 18. & puis me feit appeller le Pape par „ ung de ſes Chamberiers, & entray en la chambre, & luy fit la reveren- „ ce, & puis luy preſenté mes Lettres, & luy dis en public & en ſecret „ ce que mes dits Seigneurs me avoient enchargé. Et pour ce qu'il vou- „ loit ſçavoir toutes nouvelles, me interrogea de aſſez de choſes, ſi luy re- „ pondis & dis aſſés de choſes, de quoy on ne m'avoit point chargé. Mais „ pour ce qu'il me falloit reſpondre à ſes interrogatoires, & que ma „ reſponſe eſtoit bien convenable pour la matiere que nous devons, „ je luy reſpondis pluſieurs choſes qui ſeroient trop longues à eſcrire; „ mais quand je m'en iray, ſi je vous treuve, je le vous diray de „ point en point: & ſoyez certain que ledit jour que je arrivay à „ Aſperiman, le Pape avoit tenu Conſiſtoire public, & fu propoſé par „ l'Avocat Fiſcal contre l'Univerſité de Paris, ſe elle ſe doit ainſi appel- „ ler, contre Monſeigneur le Patriarche, l'Eveſque de Meaulx, contre „ Jehan Petit, contre Monſieur Pie Plou (i. e. Pierre Plaoull) le Prieur „ des Mathurins, Etienne de Montigny, Jean Guiot Connerte, Jehan „ François, autrement Chauce-ſouret, & pluſieurs aultres, dont à preſent „ ne me ſouviens: mais, ſi je puis, auray la copie des Bulles ſur ce faictes, & „ ſont citez au 60. jour après la datte, comme ſuſpects de la Foy, à reſpon- „ dre ſur aulcuns cas touchant la Foi, que l'Univerſité comparoiſſe par Pro- „ cureurs, & tous les aultres perſonnellement. A mondit le Pape faict „ l'Office, & doibt preſcher l'Archeveſque de. . . . ., & croy qu'il tou- „ chera de la matiere du Concile. Et ſçay bien que le Pape fait faire in- „ ſtrumens de toutes les Ambaſſades qu'il fait faire touchant l'Union de „ l'Egliſe, depuis qu'il fut Pape, & ai vû l'inſtrument de la Legation que „ les ſiens quatre feirent quand nous fumes à Rome. Et doit-on en ce „ Conſeil propoſer toutes les Legations, & les monſtrer par inſtrumens à „ la juſtification du Pape. Et puis on doibt propoſer aulcunes Concluſions „ & diffinir icelles, & ay entendu qu'il doibt faire procez contre ſon Adver- „ ſaire, & contre pluſieurs aultres, toutesfois petit du plus ſont venus au- „ dict Concile, & ne ſçay ſe la ſolemnité ſera telle comme le Pape cuidoit. „ Car il fait faire quatre haultes chaires Patriarchaux, & ſix haulx grans

bancs

An de J.C. 1408.

„ bancs pour les quatre Patriarches, & les chaires & les bans pour les Cardinaux & les Prelats. Je ne ſçay que ſe ſera, mais tous s'eſcript: & en „ retournant à ma premiere matiere, l'on ſcet & m'a-on dit que les Lettres que j'ai apportées ſont pleines de menſonges, & aultres choſes que „ je ne vous reſcrits, ainſy que j'ay veu parler au Pape, je luy dis tous euſſient, s'il n'avoit point eu de Lettres patentes, il me dit que non. Et „ je repliqué que Meſſeigneurs les Cardinaulx luy avoient envoyé, mais par „ adventure, celuy ou ceux qui les apportoient, ne les oſoient les luy apporter pour doubte, qu'ils ne luy tourniſſent en desplaiſance. Et il me „ reſpondit, qu'il vouloit qu'on luy portât toutes les Lettres & patentes & „ cloſes, car il eſtoit en Ville ſeure, & qu'il ne doubtoit le Roy de France, mais il aimoit de tout ſon cœur, & auſſi ne doubtoit point le Roy „ d'Arragon, car il eſtoit bien ſeur de luy, que pour ſa ſeurté, il luy bailleroit tout ſon Royaulme. Et après je luy dis, que j'avois aſſez d'aultres „ Lettres à preſenter, & puis qu'il avoit eu les ſiennes, s'il luy plaiſoit „ que je preſentaſſe les aultres. Et il me dit que je les preſentaſſe ſeurement, car il vouloit que liberalement & franchement je feiſſe ce que „ j'avois à faire, & qu'il me connoiſſoit bien. Toutesfois, il s'eſmerveilloit moult comme Meſſeigneurs les Cardinaulx faiſoient ce qu'ils faiſoient, & qu'ils n'avoient pouvoir de le faire, & me dit ſur ce aſſés d'autres choſes, qui ſont aſſés longues. Paſſé Luncier du Conſtel, je m'en „ vay à Barchinone (*Barcelone*) devers le Roy d'Arragon. On a fait plus „ de quatre vingt copies des Lettres que j'ai baillés au Pape, & croy qu'on „ fait allegation au contraire, & dit-on que le Pape envoyra à Piſe de ma „ Beſongne, dont vous avez de par de-là les Lettres. Je vous prie que les „ choſes ſoient miſes en celle Ordonnance, que elles ſoient bien, & ſolempnellement excuſées (*executées*), & quant je m'en iray que trouve tout „ preſt. Et à Dieu ſoyez, car je vais oüyr le Sermon. Eſcript le jour de „ Touſſaints à heure de la grant Meſſe. C'eſt la Lettre que Maiſtre Jean „ Guiart a eſcripte à Communauté, &c. (51). „

Concile de Perpignan.

Dans la Réponſe que le Pape Benoit fit à ſes Cardinaux, il leur ordonne de ſe rendre à Perpignan (52), pour y aſſiſter au Concile, qu'il y tint en effet le premier de Novembre. L'Aſſemblée fut nombreuſe, & l'eut été davantage, ſans les defenſes rigoureuſes qu'on avoit faites en France d'y aller, & ſans les Gardes poſtez par-tout ſur les Paſſages. Auſſi ceux qui s'y rendirent furent-ils obligez de ſe deguiſer en chemin. Tout s'y paſſa dans les formes, & Benoit promit de travailler à l'Union de l'Egliſe; mais, il ne s'engagea pas à ceder (53). Gregoire auroit bien voulu tenir auſſi un Concile pour s'oppoſer à celui de Piſe; mais, il n'avoit plus de Partiſans, & même Veniſe ſa Patrie l'avoit abandonné pour ſe joindre aux Cardinaux des deux Obediences.

Ain-

(51) *Martene, Theſaur. Anecdot. Tom. II. p.* 1426.

(52) *Dacheri, Spicil. Tom. IV. p.* 236.

(53) *Martene, ubi ſupr.*

An de J.C. 1409.

Ainsi les Cardinaux, favorisez de toutes parts dans leur dessein, firent à Pise l'ouverture du Concile Oecumenique, le 25. de Mars 1409. Je ne m'arrêterai point à décrire les ceremonies qui se pratiquent en pareilles occasions. Il vaut mieux representer la Face de l'Eglise, & des Etats de l'Europe, en ce tems-là.

Etat des Affaires Ecclesiastiques & civiles en Europe.

1. Italie. En Italie, le Marêchal de Boucicaut avoit travaillé long-tems, & toujours inutilement, à procurer l'Entrevuë des deux Concurrens. Il retablit en même tems la tranquillité dans Genes, dont il étoit Gouverneur pour le Roi de France, & il y abolit les noms factieux des Guelfes & des Gibelins. Il avoit soumis une partie considerable de l'Italie; &, partout où il arboroit l'Etendart de la France, il y faisoit recevoir la Neutralité.

2. Espagne. Benoit XIII. faisoit bonne mine à mauvais jeu; car, les Rois d'Espagne étoient sans cesse sollicitez à prendre le Parti de la Neutralité. Desorte que son Autorité étoit fort chancelante. Mais, il l'exerçoit, & même il excommunia les Cardinaux qui l'avoient abandonné pour se joindre à ceux de Gregoire.

3. Boheme. En Boheme, le funeste Schisme qui divisoit l'Eglise avoit ouvert les yeux sur l'Autorité Papale. Jean Hus faisoit du bruit par ses Predications, où il representoit, sous les plus noires couleurs, la Conduite & la Tyrannie des Papes. Wenceslas aigri contre Gregoire, qui avoit consenti à sa Deposition de l'Empire, n'étoit pas fâché d'entendre Jean Hus parler avec tant de verité, de l'aveu de tout le monde, contre la Cour de Rome. Pour reprimer le zele de Jean Hus, Sbynko Archevêque de Prague denonça à Gregoire XII. les Erreurs & les Heresies qui pulluloient en Boheme, en Moravie, & particulierement à Prague, où l'on prêchoit publiquement la Doctrine de Wiclef. Mais, Gregoire avoit lui-même trop d'affaires sur les bras, pour penser à celles de dehors.

4. Pologne. Les Polonois & les Chevaliers de l'Ordre Teutonique se faisoient une cruelle Guerre, qui avoit la Religion pour prétexte, & pour veritable cause l'ambition & la mauvaise-foi des Chevaliers de l'Ordre Teutonique (54).

5. France. La France étoit pleine de Factions & d'affreux Desordres, causés par la maladie du Roi, l'ambition des Grands qui gouvernoient l'Etat, & le Massacre du Duc d'Orleans, que le Duc de Bourgogne fit assassiner en trahison, pour se delivrer d'un redoutable Concurrent qui traversoit tous ses desseins.

6. Angleterre. L'Angleterre n'étoit pas plus tranquille. Depuis la mort du Comte de Northumberland, les Grands paroissoient soumis: mais, il y avoit dans le Roiaume une Faction, contre la quelle on avoit besoin de l'Autorité Roiale. Les Wiclefites, dont les Partisans naissoient des cendres de ceux que l'on condamnoit au feu, devinrent redoutables au Clergé par le progrès

(54) *Dlugoss, Hist. Polon. Lib. X.*

An de J.C. 1409.

grès de leur Doctrine. Il se tint une Assemblée Ecclesiastique à Oxford, où les nouvelles Opinions furent proscrites; & le Roi (Henri IV,) se declara si ouvertement contr'elles, qu'il rejetta une Adresse de la Chambre des Communes en leur faveur, & une autre pour reduire les Biens de l'Eglise.

Les Concurrens sont declarez contumâces.

Telle étoit la Face de l'Europe, lorsque les Cardinaux de l'une & de l'autre Obedience formérent le dessein d'assembler le Concile de Pise. On cita d'abord les deux Concurrens, & on les appella à haute voix à la porte de l'Eglise: mais, personne ne comparut pour eux, & le Concile etablit des Avocats & des Notaires, pour examiner la Cause. Après la troisieme Citation, les deux Concurrens, Pierre de Lune & Ange Corario, furent declarez contumaces (55).

Ambassade de l'Empereur Robert au Concile.

Cependant, on reçut quatre Ambassadeurs de la part de Robert de Baviere, qui n'étoit pas generalement reconnu Empereur, parce que plusieurs n'approuvoient pas la Déposition de Wenceslas (56). Il proposerent, au nom de leur Maître, des Difficultés, qui, dans le fond, n'étoient que de pures *Chicanes* (57). Un Auteur, dont on ne sait pas le nom, y repondit solidement article par article. Les Ambassadeurs de Robert conclurent le memoire de leurs Difficultés, en priant les Peres du Concile de Pise de convenir d'un certain jour & d'un certain lieu, pour s'assembler de nouveau; & si Gregoire manquoit d'y venir, & d'accomplir sa promesse de ceder, ils procederoient à l'Election d'un Pape unique: Proposition, qui n'étoit qu'une Ruse malicieuse, & que plusieurs raisons tres-fortes rendoient impraticable (58). Sur les Difficultés proposées par les Ambassadeurs de Robert de Baviere, le Concile dit qu'il repondroit incessament. Mais, sans attendre cette reponse, ces Ambassadeurs dresserent un Acte d'Appel au nom de leur Maître, & se retirerent.

Faits & Articles contre les deux Papes.

Je ne m'arrête sur le Concile de Pise, que pour y remarquer ce qui concerne les deux Papes, & qui, par cette raison, doit nécessairement faire partie de cet Ouvrage. On trouve, dans le *Specilege* de Dom Luc d'Acheri un Memoire, ou Factum, contre Gregoire XII. & Benoit XIII. lequel fut lû par l'Avocat Fiscal. Il contient toute l'Histoire du Schisme, & il entre dans un assez grand detail, depuis l'Election des deux Concurrens, pour faire voir leurs variations, leur mauvaise-foi, leur collusion; & montrer que toute leur Conduite ne tendoit qu'a perpetuer le Schisme. Voici entr'autres choses ce que j'y trouve de remarquable. „ Le Concile de „ Pise assemblé, on le notifia aux deux Concurrens, afin qu'ils s'y rendissent, ou en Personne, ou par Procureur, pour y faire leur Cession; sans „ quoi on leur declaroit, qu'ils seroient poursuivis selon les Canons. Les „ Cardinaux d'Aquilée & de Milan, qui avoient été envoiez par le Concile

(55) *Tom. XI Concil. p.* 4117.

(56) *Maimbourg, Hist. de Schisme d'Occident, Liv. IV. p.* 43.

(57) *Fleury, Hist. Eccl. Liv. C. §.* 24. *p.* 528.

(58) *Theodoric de Niem, de Schism. Lib.* 3. *c.* 39.

„ cile à Sienne où étoit alors Gregoire, firent publiquement afficher ſa Citation dans toutes les formes, afin qu'il n'en prétendit pas cauſe d'ignorance. Depuis ce tems-là, Gregoire ne ceſſoit de ſuſciter des obſtacles au Concile; mais, les Cardinaux furent auſſi conſtants à le maintenir, qu'il étoit opiniâtre à le traverſer. N'y pouvant réuſſir, il notifia à toute l'Europe, qu'il avoit excommunié & depoſſedé tous les Adherents au Concile de Piſe, comme avoit fait Benoit. La Concluſion du Memoire fut, que les Concurrens devoient être depoſez, comme Schiſmatiques, Fauteurs de Schiſme, Heretiques opiniâtres, parjures, & engagez d'une maniere incorrigible en divers crimes enormes; & que toutes leurs Sentences, Promotions, & autres Actes, ſeroient declarez nuls. Qu'on feroit inhibition à tous les Chrêtiens de les reconnoître & de les proteger en quelque façon que ce fût. Que leurs Adherens devoient être excommuniez, & qu'en cas de contravention les uns & les autres ſeroient livrez au bras ſeculier (59). „

An de J.C. 1409.

Arrêt de la Souſtraction faite aux deux Papes.

Dans la dixieme Seſſion, l'Avocat demanda que l'Arrêt de la Souſtraction des Concurrens fut lû publiquement: ce qui fut approuvé de tout le Concile. Deſorte que le Patriarche d'Alexandrie monta en Chaire & lût la Sentence en ces termes: „ L'an mil quatre cens neuf, le Vendredi dix-ſeptieme de Mai, le ſaint & univerſel Synode, ici aſſemblé au nom de Jeſus-Chriſt, declare, prononce, & decerne, pour de juſtes & raiſonnables cauſes, qu'il a été loiſible de ſe retirer librement & impunément de l'Obéïſſance de Pierre de Lune, ſoy-diſant Benoit XIII., & d'Angelo Corario, qui prenoit le nom de Gregoire XII., tous deux malicieuſement pretendans & contendans entr'eux pour le Pontificat. Savoir dudit Benoit, depuis qu'il a damnablement ceſſé de pourſuivre effectivement, & d'accomplir la Voie de Ceſſion par lui ſolemnellement promiſe, & confirmée par ſon Serment. De plus, le dit ſaint Synode, pour les cauſes que deſſus, prononce, ſtatuë, ordonne, & decerne, que tous les fideles Chrêtiens aient à ſe ſouſtraire de toutes ſortes d'Obéïſſance envers les dits deux Contendants, & chacun d'eux, leſquels aiant eſté canoniquement requis & appellez en cette preſente cauſe du Schiſme & de la Foy, ont eſté legitimement declarez contumax: & dès à preſent, comme dès lors, decerne, prononce, & ordonne, que tous ayent à tenir ladite Obéïſſance pour ſouſtraite, & à garder ladite Souſtraction. Decerne en outre ledit ſacré Synode, pour l'advenir toutes Procedures, Privation, Inhabilitations, Ordonnances, ou Cenſures quelconques faites par les dits Contendants, ou par l'un d'eux, au préjudice de l'Union, ou au ſujet de la pourſuite d'icelle, contre ceux qui ſe ſont ſouſtraits, ou qui cy-après ſe voudront ſouſtraire. Item, ordonne le meſme ſaint Synode, en faveur de la Foy & l'extirpation du Schiſme, pour unir l'Egliſe ainſi deſchirée & deſmembrée, & pour y retablir la Paix, que ceux

(59) *Dacheri, Spicil. tom. VI. p. 274. &c.*

An de J.C. 1409.

„ ceux, qui, en la presente affaire, sont & peuvent être Juges, ou assister „ avec les Juges au Concile, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, „ eussent-ils l'honneur du Cardinalat, pourront servir de temoins legiti- „ mes, & que l'on ajoutera entiere creance à tout ce qu'ils deposeront, „ soit par relation, ou de pleine Connoissance. Item, attendu que pour „ la prolixité & diversité des articles produits en cette cause, l'examen & „ l'audition des temoins pourroit être prolongée, le saint Synode decerne, „ prononce, & declare à ce sujet, que les Commissaires & Examinateurs, „ à ce par elle deputez, puissent declarer & specifier les dits articles & à „ iceux ajouter, retrancher, & même recevoir d'autres articles, de nou- „ veau, pour sur iceux entendre temoins, & faire enquête, selon qu'ils „ le jugeront avantageux ou expedient à la prompte Expedition de l'Affai- „ re: & qu'ils puissent envoier encore hors du lieu de la tenuë du Concile, „ & principalement à Florence, pour recevoir la deposition de quelques „ temoins. Et pour ce, avec connoissance de cause & mure délibération, „ il ordonne, statue, & decerne une troisieme Déliberation, pour prouver, „ produire temoins, & pour passer outre, selon que, par ledit saint Syno- „ de, sera jugé expedient, au Mecredy 22. de ce mois (de Mai) au quel „ jour elle a ordonné & determiné la prochaine Session. Le dit saint Syno- „ de, vû la notorieté des choses dont il s'agit, & dont il conste legitime- „ ment, par l'evidence des faits, la deposition des témoins, & autres en- „ seignemens, & aiant sur ce meurement deliberé, decerne, prononce, „ & declare, les delicts, crimes, & excès, & autres choses necessaires „ à la decision de cette affaire deduites au petitoire de la cause presente „ contre les dits Benoit & Gregoire, prétendans au Pontificat, par les „ Promoteurs, ou Procureurs, par ledit Synode à ce deputez, avoir ésté „ & estre notoires, & que comme sur choses notoires, qu'il a fallu, & qu'il „ faut passer outre, eu esgard au scandale qui en pourroit arriver, & au „ danger qu'une affaire si importante pourroit causer par un plus long re- „ tardement. Prononcé à Pise en la Session du Concile General, le 17. „ Mai (60). „

Deposition des Concurrens.

Dans la quinziéme Session, qui se tint le 5. de Juin, l'Avocat requit que les Cardinaux, & les autres Prelats nommez pour cela, se transportassent aux Portes de la Basilique, pour citer encore les Concurrens. On le fit inutilement. Desorte que le Patriarche d'Alexandrie, assisté de ceux d'Antioche & de Jerusalem, prononça à haute voix & distinctement la Sentence definitive, Portes ouvertes, & en presence de tout ce qu'il put entrer de monde dans l'Eglise. Voici la Sentence qui marque dans l'Histoire ce rare Evénement. „ Après l'invocation du nom de Jesus-Christ, le „ sacré Concile Universel, representant l'Eglise Universelle, à qui l'on „ sait qu'appartient la Decision de cette Cause, étant assemblé par la Grace „ du St. Esprit dans la Cathedrale de Pise, & assis sur son Tribunal, après avoir

(60) *Moine de St. Denys, p. 704.*

An de J.C. 1409.

„ avoir vû & examiné l'un après l'autre tout ce qui a été produit, prouvé „ & agité dans la presente Cause de l'Union de l'Eglise, de la Foi, & du „ Schisme, contre Pierre de Lune, ci-devant nommé Benoit XIII. & An- „ gelo Corario, ci-devant appellé Gregoire XII. tel qu'il est contenu plus „ amplement dans le present Procès, & examiné aussi generalement tout „ ce qui a pû induire & mouvoir le dit Concile à porter cette Sentence; „ après plusieurs Conferences réïterées entr'eux, & avec une nombreuse „ multitude de Maîtres en Theologie, & en Droit civil & canonique; „ enfin, après une mure deliberation, trouvant que tous unanimement „ s'accordoient à cette Sentence, le sacré Concile prononce, decerne, dé- „ finit, & declare, de la meilleure maniere, & en la meilleure forme de „ Droit qu'il se peut; que tous les crimes, excès, & autres cas nécessai- „ res pour la dite decision qui ont été deduits par les prudens Maîtres „ Henri de Monteleon, Jean de Scribanis, & Bertold de Wildungen, „ Promoteurs, Instigateurs, Solliciteurs, ou Procureurs deputez à la „ poursuite de cette Cause, pour l'extirpation de ce Schisme detestable & „ inveteré, pour l'Union & Retablissement de Ste. Mere Eglise, contre „ les susnommez Pierre de Lune & Angelo Corario, appellez par quel- „ ques-uns Benoit XIII. & Gregoire XII. contendans damnablement, „ que tous ces crimes & excès exhibez, produits devant ce sacré Concile, „ ont été & sont vrais & notoires, & que lesdits Concurrens Pierre de „ Lune & Angelo Corario, ont été & sont tous deux Schismatiques no- „ toires, Fauteurs, Defenseurs, Approbateurs opiniatres de ce long Schis- „ me, aussi bien qu'Heretiques notoires & devoiez dans la Foi, envelop- „ pez dans les crimes du Parjure, & de la violation de leurs Sermens, „ scandalisans notoirement toute l'Eglise de Dieu, avec une opiniatreté „ manifeste, & d'une maniere incorrigible. 2. Que par ces iniquitez & „ excès enormes, ils se sont rendus indignes de tout honneur, & Dignitez, „ comme aussi du Pontificat; & que, quoique par les Canons ils soient „ actuellement (*ipso facto*) rejettez de Dieu, destituez & retranchez de „ l'Eglise, cependant le Concile les depose, les rejette, & les retranche „ par cette Sentence definitive, leur defendant à l'un & à l'autre de se plus „ porter pour souverain Pontife, declarant de plus (*ad cautelam*) que l'E- „ glise Romaine est vacante. „ Les Actes de Rainaldi ajoutent ici: „ „ Deplus, le Synode declare par precaution, qu'il sera procedé à l'Election „ d'un Pape, par ceux qui ont Droit (61). 3. Deplus, le Synode absout de „ leurs sermens, & degage à perpetuité de leur vœu d'Obedience, tous „ les Chrêtiens, de quelque Ordre & Dignité qu'ils soient, Empereurs, „ Rois, de quelque nature que puissent être leurs sermens & engagemens; „ defendant aux dits Chrêtiens d'obéïr desormais à aucun des Concur- „ rens, de leur donner conseil, secours, faveur, ni retraite, sous peine „ d'excommunication, & d'autres peines portées dans les saints Peres, & dans

(61) *Rainaldi*, *an.* 1409. §. 73.

An de J.C. 1409.

„ dans les ſacrez Canons. Que ſi les uns & les autres refuſent d'obéïr à „ cette Sentence, & les Concurrens, & leurs Fauteurs & Adherens, ſeront „ reprimez par le bras ſeculier, ſelon les Preceptes divins, & les ſacrez Ca- „ nons. 4. Le ſacré Concile annulle & caſſe toutes les Procedures, Sentences „ d'excommunication, d'inhabilitation, fulminées par les Concurrens, com- „ me auſſi les cenſures, les peines, les privations d'Ordres & de Dignitez; „ auſſi du Cardinalat, de Benefices, d'Offices, de Grades quels qu'ils „ ſoient, & de quelque nom qu'on les appelle, & ſpecialement contre les „ Cardinaux. 5. Le Concile caſſe & annulle les Promotions, ou plutôt „ Profanations des Cardinaux, faites par Angelo Corario depuis le 3. de „ Mai 1408. & par Pierre de Lune depuis le 15. de Juin de la même an- „ née. 6. Comme auſſi tous les Procès, Conſtitutions, & Sentences por- „ tées par les Concurrens contre les Rois, les Princes, les Patriarches, „ les Archevêques, les Evéques, les Prelats, les Univerſitez, les Com- „ munautez, les Particuliers, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit Seculiers (62). „ On ordonna que perſonne ne ſe retireroit ſans permiſſion, & avant que d'avoir ſigné la Sentence.

Lettre des Deputez de l'Univerſité de Paris.

Le même jour, les Deputez de l'Univerſité de Paris lui écrivirent, pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit paſſé. Cette Lettre eſt trop curieuſe pour être ſupprimée. La voici telle que je la trouve dans Monſtrelet, d'où l'Hiſtorien de l'Univerſité de Paris l'a tirée (63). „ Très-Reve- „ rends Peres, Seigneurs, & Maiſtres honnorables, humble Recommenda- „ tion prémiſe, plaiſe vous ſçavoir que nous écrivons par devers vous les „ faits & coppies des Traitez faits au Concile general aſſis par treize fois: „ ouquel en effet ont été faictes les choſes qui s'enſuivent. Les deux Con- „ tendants à la Papalité, attendeus pendant pluſieurs jours, furent declairez „ contumax, & en fait de Schiſme, & de la Foy. En leur contumace feurent „ donnez pluſieurs articles contre eux, contenans grands Eſcriptures, & „ le Libelle de la contumace. Si feurent donnez Commiſſaires à examiner „ les teſmoignages contre les dits Contendants. Item par ledit Concile „ general fut approuvée l'Union des Cardinaulx, la Citation des dits Con- „ tendants, & Commotion (*Convocation*) dudict Concile par les Cardinaulx, „ comme en temps & en lieu convenables, ſeurs, & affermans. Et que le- „ dit Concile eſtoit Juge Souverain en terre à cognoiſtre ſur leſdits articles „ propoſez ſur leſdits Contendants. Il fut ainſi prononcé par le St. Senne „ (*Synode*) ou (*Senat*) qu'à ce avoit eſté choſe licite de ſe departir de l'O- „ béïſſance d'iceulx, depuis le temps qu'ils avoient promis d'eux deſmettre „ de la Papalité. Et que les procès, conſtitutions, & ſentences faictes par „ leſdits Contendants contre ceux qui ſe ſont ſouſtraits de leur Obéïſſance, „ ſont de nulle valeur. Après feurent les Atteſtations publiées & la Senten- „ ce interlocutoire fuſt louée (*luë*) par le Sanict Concile ſur les notoires pechez

(62) *Niem, de Schiſm. Liv. III. c.* 44. *Raynaldi, ubi ſupr. Dacheri, Spicil. T. VI p.*523.

(63) *Ceſar Egaſſe du Boulai, Hiſt. Univerſit. Pariſ. T. V. p.* 192.

„ pechez desdicts Contendants. Et aujourd'hui Maistre Pierre Plaoul, en „ plain Concile, dit très-solemnellement vostre opinion, & print son Theume: *Congregabantur filii Judæ & filii Israël, & facient sibimet caput unum.* „ C'est à dire, que les Enfans de Judée & les Enfans d'Israël s'assembleront „ & feront à eux mesmes un Chef. Ce sont ceux proprement assemblez „ venus, & aussi ceux à venir, à ce Sainct Concile, qui feront un seul & vray „ Pape. Et par devant avoit aussi parlé très-solemnellement Maistre Dominicle Petit, en la presence de tous les Cardinaulx. Et feust son Theume: *Principes Populorum congregati sunt cum Deo Abraham*, c'est a dire, „ les Princes des Peuples sont assemblez avec le Dieu d'Abraham. Les „ Cardinaulx & Prelats de Saincte Eglise sont appellez les Princes des Peuples. Aujourd'hui pareillement les Theologiens ont dit leur opinion, „ qui sont en nombre six vingts & trois, desquels les quatre vingts sont „ vos suppoz & soubmis. Item aujourd'huy a esté ordonné que les deux „ Contendants soient citez aux Portes des Eglises ou Mecredy v. (le 10.) „ jour de Juillet à ouyr Sentence deffinitive. *Errorius* (c'est ainsi que l'on „ nomme Gregoire XII.) a envoyé une Bulle aux Anglois, en leur priant „ qu'ils vueillent estre de leur Party avec Ruppert Roi des Romains second „ esleu pour muer le lieu du Concile. Et qu'il leur plaise à estre à son „ Concile; mais il labeure en vain, car les Anglois, Allemans, Bohemens, „ ceux de Poulenne, de France, de Cypre, de Rodde, d'Italie, sont si très-solemnellement concordables, excepté Ruppert duquel les Ambassadeurs „ sont partis. Pou de Prelats sont venus de la Seigneurie & Domination „ de Laudislay (Ladislas) Roy de Hongrie, lequel a escript, qu'il a intention d'estre audit Concile, mais il a eu grand occupation, pour maintenir sa Guerre contre les Mescreans. Pierre Mastin (peut être Martin) dit de la Lune a envoié une Bulle moult terrible par laquelle il admoneste les Cardinaulx qu'ils retonrnassent par devers luy, & s'ils ne veulent retourner, il leur defend à traiter d'Esllection. Et au cas qu'ils n'obéïront, il les excommunie & prononce moult d'autres choses contre lesdits Cardinaulx & leurs Consentants. Reverends Peres, Seigneurs, & „ Ministres redoutez, autres choses pour le present ne vous escrivons, fors „ que toutes Nations pendent (s'attendent) à la Reformation de l'Eglise, „ à laquelle sera obligé & tenu de reformer le nouvel Pape qui au plaisir de „ Dieu sera esleu. S'il vous plaist aucune chose mander, prests & appareillez „ sommes d'obéïr selon nostre pouvoir, comme tenuz y sommes. En vous „ suppliant humblement que toutes nos besongnes, il vous plaise nous avoir „ pour recommandées. Le très-Souverain vous ayt en sa garde. Escript „ à Pise le 29. jour de May (64). „

Engagement des Cardinaux pour la Réformation.

Je n'oublierai pas ici l'Ecrit important, que l'Archevêque de Pise lut dans la 17. Session. Il étoit signé de tous les Cardinaux, & contenoit une Promesse qu'ils avoient faite de reformer certaines Usurpations qui s'étoient introduites

(64) *Monstrelet, Vol. I. p.* 87.

An de J.C. 1409.

troduites dans l'Eglise, au préjudice de la Liberté Ecclésiastique. Ils s'engageoient encore par cet Ecrit à ne point permettre, autant qu'il despendroit d'eux, que le Concile fût dissous, avant qu'on eut une bonne & suffisante Réformation de l'Eglise *dans son Chef & dans ses Membres*, & à exiger la même Promesse de celui d'entr'eux qui seroit élû. Voici les termes de cet Engagement: „ Nous, Cardinaux, Evêques, Prêtres, & Diacres, assemblez à „ Pise, pour l'Extinction du Schisme, l'Union, & le bon Gouvernement de „ l'Eglise, promettons sincerement à Dieu, à l'Eglise Romaine, & à ce „ sacré Concile assemblé au nom de Jesus-Christ, que si quelqu'un de nous „ est élû Souverain Pontife de Rome, il continuera le Concile, ne le „ congediera point, & ne permettra point, autant qu'en lui sera, qu'il se „ separe, jusqu'à ce que, par le Conseil dudit Concile, on ait fait une Ré- „ formation, legitime, raisonnable, & suffisante, de l'Eglise Universelle & „ de son état, tant dans son Chef, que dans ses Membres. Nous pro- „ mettons aussi, que si quelqu'un des Cardinaux absens, ou qui ne soit pas „ de notre College, est elû Pape, nous ferons ensorte sincerement & de „ bonne-foi, qu'avant qu'on publie l'Election, on tirera de lui une Pro- „ messe & une Caution suffisante, qu'il remplira les Conditions ci-dessus: en „ attendant, nous nous tenons à la Sentence prononcée contre les Concur- „ rens, & approuvons que, pendant la Vacance du Siege, on continuë le „ Concile, & qu'on y travaille, autant qu'il se pourra, à la dite Refor- „ mation (65). „

ROBERT DE BAVIERE. *Empereur d'Allemagne.* | **ALEXANDRE V.** | CHARLES VI. *Roi de France.*

CCXII. PAPE.

Election d'Alexandre V.

LE 15. de Juin, sur le soir, vingt-quatre Cardinaux entrerent au Conclave, pour élire un Pape à la Place des Concurrens que le Concile avoit deposés. Si l'on en croit le Moine anonime de St. Denys, ce Conclave ne respiroit que la pieté, le desinteressement, le zele pour l'Eglise de Dieu. „ Ils firent, dit-il, toutes les prieres nécessaires pour invoquer la „ la Grace du St. Esprit, pour conduire leurs Suffrages; & tous les fide- „ les, qui detestoient une si funeste division, y joignirent leurs vœux, pour „ obtenir de la bonté divine, qu'il lui plût de favoriser de telle sorte un si „ pieux dessein, qu'aucune consideration ne detournât les Cardinaux des „ sentimens qu'ils devoient avoir, à ce qu'aucun ne se laissât fléchir aux in- „ terêts particuliers, ni aux pressantes sollicitations, qui leur pourroient „ être faites de la part des Princes de leur Nation; qu'ils ne favorisassent „ point trop la richesse, la grandeur, ou l'extraction illustre de personne, „ comme il n'étoit que trop souvent arrivé: & que tous convinssent ensemble

(65) *Tom. XI. Concil. p. 2125.*

„ ble pour l'Election d'un homme de bien, qui pût donner une heureuse „ fin à ce qu'ils avoient commencé, pour le bien de son Eglise (1). „ Cependant, Theodoric de Niem temoigne, que chacun des Electeurs avoit promis, qu'en cas qu'il fût élû Pape dans ce Conclave, il accorderoit aux Domestiques des Cardinaux tout ce qu'ils demanderoient, & qu'Alexandre lui-même l'avoit declaré, en signant les expeditions en faveur de ses Domestiques (2). Boniface Ferrier temoigne aussi, que les Cardinaux François, pour faire élire quelqu'un de leur Nation, avoient fait des préparatifs incroïables, & promis des merveilles aux Cardinaux Italiens (3). Quoiqu'il en soit, le 26. de Juin, ils élurent unanimement Pierre Philargi, ou Philaret, de Candie, de l'Ordre des Freres Mineurs, nommé le Cardinal de Milan, de la creation d'Innocent VII. du titre des douze Apôtres, qui étoit agé de soixante & dix ans; & il fut nommé ALEXANDRE V.

An de J.C. 1409.

L'Histoire varie beaucoup sur la Patrie de ce Pape: les Historiens contemporains, comme le Moine de St. Denys, Theodoric de Niem, Monstrelet, Philippe de Bergame, Flavio Blondo, Platine, & d'autres, le font natif de l'Isle de Candie, ou de Crete. Quelques-uns le font naître à Novarre (4); d'autres à Boulogne, sur la foi d'un Chroniqueur de ce tems-là, qui dit qu'Alexandre V. declara à sa mort, qu'il étoit de Bologne, & qu'on l'appelloit de Candie, parce qu'il avoit long-tems sejourné dans cette Isle. Enfin, il y en a qui soutiennent qu'il étoit Milanois, d'une Ville appellée *Candia* dans le Territoire de Pavie. On convient assez qu'il étoit d'une Origine fort incertaine. On prétend, qu'il n'avoit jamais connu ni Pere, ni Mere, ni personne de sa Famille, & qu'il étoit pauvre jusqu'à la Mendicité. C'est surquoi il faut entendre le P. Maimbourg. „ On ne trouvera „ guere dans l'Histoire, dit cet Ecrivain, rien de plus surprenant, que la „ Fortune de cet homme, que la Providence Divine semble avoir pris plaisir à tirer du centre de la derniere bassesse, pour le conduire peu à peu, par „ tous les Degrez de l'Eglise, au plus haut point de sa grandeur & de sa „ gloire. Il étoit. . . . né de parens si pauvres & si miserables, qu'ils furent „ contraits de l'abandonner: desorte qu'étant Pape, il disoit qu'il avoit cet „ avantage par dessus ses Predecesseurs, qu'il ne pouvoit être tenté comme eux „ d'aggrandir ses Parens, n'aïant jamais connu, ni Pere, ni Mere, ni Frere, „ ni Sœur, ni Neveu, ni sçû s'il y avoit quelqu'un au Monde qui lui appartint. Comme il étoit encore jeune Enfant, & qu'il alloit par les ruës „ de la Ville de Candie, mandiant son pain de porte en porte, un Cordelier Italien, qui le rencontra dans ce pitoïable état, touché de sa misere, „ & trouvant qu'il y avoit dans sa Phisionomie quelque chose qui promettoit beaucoup, le mena au Convent, pour y servir à l'Eglise, prit soin de

Son Origine.

(1) *Moine de St. Denys, Liv. XXIX. ch.* 3. *p.* 1406.
(2) *Niem, de Schism. lib.* 3. *c.* 45.
(3) *Martene, Thesaur. Anecdot. Tom. II. p.* 774.
(4) *Ciaconius, Hist. Pontif. Rom. Tom. II.*

An de J.C. 1409.

„ de lui enſeigner à lire & à écrire, & les premiers principes de la Langue „ Latine: à quoi cet Enfant, qui temoignoit avoir beaucoup d'eſprit, reuſſit ſi „ bien, qu'on lui donna l'habit, & qu'il fit profeſſion quand il en eut l'âge. „ Peu de tems après, comme ſon Maître s'en retourna en Italie (5), il y mena „ ſon Diſciple, & fit enſorte que, pour cultiver ſon Eſprit dans les floriſ- „ ſantes Univerſitez, on l'envoia premierement dans le Couvent d'Oxford „ en Angleterre, où il commença ſes Etudes, & puis dans celui de Paris, „ où il fit de ſi grands progrez dans les hautes ſciences, qu'il acquit le Bon- „ net de Docteur, lut en Theologie dans l'Ecole de St. Bonaventure avec „ grand applaudiſſement, & compoſa, comme ce Saint, de doctes Com- „ mentaires ſur le Maître des Sentences. Etant enſuite retourné dans ſa „ Province de Lombardie, où il eut les principaux emplois de ſon Ordre, „ il fit tant de bruit par ſes éloquentes Predications, & par ſes doctes „ Ecrits, que Jean Galeas Viſconti le voulut connoître; &, le trouvant „ auſſi habile dans le maniment des Affaires, qu'il l'etoit dans les Sciences, il „ lui donna la premiere place dans ſon Conſeil (6). „ Il l'envoia en Ambaſſade vers l'Empereur Wenceſlas, dont il obtint pour ſon Maître le titre de Duc, & pour ſoi-même l'illuſtre qualité de Prince du St. Empire (7). Par le credit du même Galeas Viſconti, Pierre Philargi devint premierement Evêque de Plaiſance en 1386. Deux ans après, il fut transféré à Vicence, puis à Novarre, & enfin à l'Archevêché de Milan en 1402 (8).

Son Caractere.

Il faut maintenant repreſenter ſon Caractere. Mr. Fleury dit qu'il étoit doux, liberal, & qu'il aimoit aſſez la bonne chere & le bon vin (9). C'étoit un homme de très-ſainte vie & veritablement Religieux, dit le Moine de St. Denys (10), ſans pourtant affecter trop d'auſterité, comme le temoigne aſſez fortement Theodoric de Niem par ces mots: *Libenter, benè, & lautè vivebat, bibendo frequenter vina fortia & delectabatur in illis* (11). Il étoit d'une liberalité qui alloit juſqu'à l'imprudence & l'indiſcretion, puis que ſouvent il ne ſe reſervoit rien, & qu'il donnoit à des gens qui ne le meritoient pas (12). Ce qui lui faiſoit dire en riant, qu'il avoit été riche Evêque, Pauvre Cardinal, & Pape mendiant (13). Selon Theodoric de Niem, il étoit d'une complaiſance aveugle pour le Cardinal de St. Euſtache, qui le menoit à ſa fantaiſie. Le même Auteur prétend, que ces Liberalitez indiſcretes, & ſuggerées mal à propos, apporterent à la Cour Papale des confuſions & des deſordres qui furent difficiles à reformer dans la ſuite

(5) Maimbourg s'exprime ainſi, parce qu'il a ſuivi les Auteurs qui font naître Philargi dans l'Iſle de Candie.

(6) *Maimbourg, Hiſt. du grand Schiſme d'Occident, Liv. IV, Part. 2. p. 51.*

(7) *Ciaconius, ubi ſupr.*

(8) *Ughello, Ital. Sacr. Tom. II. p. 258. Tom. IV. p. 362.*

(9) *Fleury, Hiſt. Eccl. Liv. C. §. 32. p. 537.*

(10) *Liv. 29. ch. 3.*

(11) *Niem, de Schiſm. Lib. 3. c. 51.*

(12) *Niem, ubi ſupr.*

(13) *Platine, in Alex. V.*

fuite. Quoiqu'il fût Docteur, *il n'étoit rien moins que pratique dans les Affaires de la Cour de Rome. Il entendoit rarement les Avocats dans le Consistoire public, & il faisoit quelquefois signer par d'autres les Requêtes qu'on lui presentoit.* C'est le Caractere que lui donne l'Historien qu'on vient d'alleguer. Mais, le P. Maimbourg prétend, que la seule vuë d'interêt a obligé Theodoric de Niem à médire de la sorte d'Alexandre V. „ C'est, dit-il, ce qui a mis „ en mauvaise humeur le medisant Thierri de Niem contre lui, parce qu'il „ repandoit liberalement les graces qu'on lui demandoit, & qu'ensuite cet „ Officier n'y trouvoit pas son compte, comme il faisoit auparavant, en „ gagnant beaucoup dans l'exercice de sa Charge, pour l'expedition des „ Graces, & des Lettres Apostoliques (14). „ Comptez à coup sûr, que c'est-là une Calomnie du P. Maimbourg. Il est bien vrai, que d'autres Auteurs donnent une idée plus avantageuse du Pape Alexandre à tous ces égards. Une ancienne Chronique temoigne que, selon l'esperance qu'il avoit donnée de lui, il fit pour l'Union tout ce que pouvoit demander l'interêt de l'Eglise (15). Onuphre lui attribue un fort bon mot. Il y a des gens, dit-il, qui amassent de l'argent par des voies illegitimes: il appelloit ceux-là des Voleurs. Il y en a d'autres, qui, après s'être enrichis, ne font part de leur bien à personne: il les nommoit des gens de tenebres. D'autres enfin donnent à des gens indignes: il les qualifioit des Dissipateurs. On reçut en France avec une joie extraordinaire la nouvelle de l'Election d'Alexandre V. Et les Deputez de Florence & de Sienne vinrent rendre leurs respects à ce nouveau Pape (16).

An de J.C. 1409.

Louis d'Anjou vint au Concile, & y fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Alexandre V. le declara Roi de Naples & de Sicile, & grand Gonfalonier de l'Eglise Romaine contre Ladislas, que ce Pape deposa, comme on le verra dans la suite. Au bout de quelque tems, Louis alla avec les troupes auxiliaires des Florentins reprendre dans la Toscane les Terres du Patrimoine de St. Pierre, & les reduire sous l'Obëïssance d'Alexandre V. Ils allerent de-là à Rome, dont le General Paul des Ursins, qui avoit abandonné Ladislas, leur facilita l'entrée; mais, n'aiant pû, pour cette fois, s'en rendre Maîtres, à cause de la vigoureuse resistance des gens de Ladislas, ils se retirerent, & en chemin faisant reprirent plusieurs Places pour le Pape (17).

Louis d'Anjou reconnu Roi de Sicile.

J'ai dit ailleurs, que Gregoire XII. se donnoit de grands mouvemens pour assembler un Concile contre celui de Pise. Après y avoir invité tous les Rois & les Princes, par une Lettre de Convocation qui se trouve dans Raynaldi (18), il partit de Lucques sur la fin de Juin, avec une fort petite escorte. L'Histoire nous marque, qu'il étoit maigre, pâle, livide

Concile d'Aquilée tenu par Gregoire XII.

(14) *Maimbourg, Hist. du grand Schisme d'Occident, Liv. IV. 2. part. p.* 54.
(15) *Ciaconius, ubi sup.*
(16) *Tom. XI. Concil. p.* 2133. 2207. 2209.
(17) *Sponde, an.* 1409. §. 17. *Rainaldi, eod.* §. 51. *Bzovius*, §. 12.
(18) *Rainaldi, an.* 1409. §. 82.

An de J.C. 1409.

de, & plus mort que vif, quand il entreprit ce voiage (19). De Sienne, il se rendit à Rimini, où il passa l'hyver. C'est de-là qu'il publia une seconde Bulle de Convocation, où il declara que le Lieu qu'il avoit choisi étoit Cividad di Frioul & Udine, Villes à deux milles l'une de l'autre au Diocese d'Aquilée, dans l'Etat de Venise. Enfin, vers la Pentecôte de l'année suivante (1409). il se rendit à Cividad di Frioul, où il tint son Concile. Dans la seconde Session, après l'examen du Droit des Concurrens, il fut prononcé, decerné, defini, & declaré, par la Sentence du Concile, qui s'appelle Oecumenique, & representant l'Eglise Universelle: 1. Que l'Election d'Urbain VI. de Boniface IX. & d'Innocent VII. avoient été Canoniques, & que par consequent celle de Gregoire XII. leur Successeur, l'étoit aussi. 2. Que celle des Anti-Papes Robert de Geneve, sous le nom de Clement VII.; de Pierre de Lune, sous le nom de Benoit XIII.; de Pierre de Candie, sous le nom d'Alexandre V. etoient *temeraires*, *illusoires*, *sacrileges*, & que les Anti-Papes sus-nommez étoient notoirement schismatiques, opiniâtres, parjures, perturbateurs & destructeurs de l'Eglise; & que, comme tels, ils étoient indignes du Pontificat & de quelque dignité que ce soit. 3. Que toutes leurs Ordinations, Collations, Promotions, Provisions, sont declarées nulles de toute nullité, aussi bien que tout ce qu'ils ont entrepris contre les Papes legitimes. 4. Que Gregoire XII. est le seul vrai Pape, qu'en cette qualité toute l'Eglise lui doit Obéïssance, & qu'on doit incessamment lui restituer tout ce qu'on a usurpé sur lui. 5. Que Gregoire defend à tous les Chrêtiens, même aux Empereurs, aux Rois, aux Princes, d'obéïr aux Anti-Papes, & quil les dispense des Sérmens qu'ils peuvent avoir faits en leur faveur (20).

Declaration de Gregoire pour l'Union.

Ces foudres de Gregoire n'intimidoient Personne. La Sentence de sa Déposition aiant été prononcée à Pise, on prenoit à Venise des mesures pour l'arrêter. Il en fut informé, & pour amuser le Monde il fit une Declaration, où il protesta tout de nouveau qu'il étoit prêt à ceder, pourvû que Pierre de Lune, & Pierre de Candie, en fissent autant (21). Mais, il n'y avoit rien de plus captieux & de plus illusoire, que cette Declaration. Ce n'etoit qu'un artifice, pour gagner du tems, & pour fortifier son Parti. Ce fut aussi dans la même vuë, qu'il etablit des Legats en divers lieux (21).

Fuite de ce Pape.

Cependant, il ne se trouvoit plus en sureté dans le lieu de son Concile. Il s'étoit attiré à dos Antoine Patriarche d'Aquilée, qu'il avoit privé de son Benefice. Ce Prelat, pour s'en venger, fit garder tous les passages, afin de l'empêcher de sortir lui & ses Cardinaux. D'ailleurs, il craignoit avec raison, que les Venitiens ne le fissent arrêter, en vertu du Decret du Concile de Pise, qui l'avoit excommunié. Et même, sur le bruit de sa re-

(19) *Niem, de Schism. Lib. 3. c. 26.*
(20) *Tom. XI. Concil.*
(21) *Ibid.*
(22) *Niem, ap. Lensant, Hist. du Concile de Pise, Liv. 3. p. 296. 297.*

An de J.C. 1409.

retraite, les Venitiens lui avoient envoié une Ambassade pour sonder ses intentions. Il leur donna un certain terme, pour avoir sa Reponse, afin de chercher les moïens de se sauver. En effet, à sa requisition, Ladislas lui envoia deux Galeres, avec une cinquantaine de Cavaliers pour l'escorter. Mais, la difficulté étoit de gagner le Port où étoient ces Galeres, parce que le Patriarche d'Aquilée avoit fait mettre des Embuscades de toutes parts. Il prit donc le parti de se travestir en Marchand, & de se sauver à cheval suivi de deux hommes de pied seulement. Les gens, qui étoient en Embuscade, le laisserent passer, le prenant pour un voiageur. Peu de tems après, il fut suivi de son Camerier revêtu tout exprès des Habits Pontificaux, & escorté par les gens de Ladislas. L'Embuscade ne doutant pas que ce ne fût Gregoire, on se jetta sur lui, sur ses gens, & sur son bagage. On pilla le pauvre Camerier, & on lui fit faire plus de deux milles tête nuë, en le trainant comme un miserable. Mais, ces Soldats furent bien mortifiez, lorsqu'un Domestique du Patriarche d'Aquilée, qui passoit par là, leur apprit qu'il s'étoient trompez, & que ce n'étoit pas Gregoire. Aiant appris que c'étoit le Pape qu'on avoit laissé passer sons l'habit d'un Marchand, ils coururent après lui, menaçant tous les lieux où ils passoient de mettre le feu par-tout, si on ne leur remettoit un Cavalier vêtu de telle maniere. Mais, il étoit trop tard. On leur apprit que cet homme-là avoit loué une Barque pour aller joindre deux Galeres qui l'attendoient au Port. Les gens d'armes de retour, fort confus d'avoir manqué Gregoire, firent mille indignes traitemens à son Camerier. Ils le depouillerent de ses superbes habits, ne lui laissant qu'une mechante veste. Non contens de cela, ils le chargerent de coups de bâton. Comme on apperçut en le frappant, qu'il avoit de l'argent sur lui, on lui ôta sa veste, où l'on trouva 500. florins d'or, que les soldats partagerent entr'eux. Le lendemain, un de ceux qui l'avoit depouillé prit sur lui, en derision de Gregoire, l'Habit Pontifical qu'avoit le Camerier, & alla se promener dans les ruës d'Udine, en donnant la Benediction au Peuple, comme si c'eut été le Pape. Le reste de la Cour du Pape demeura quelque tems à Udine, pour n'être pas exposée aux mêmes indignitez. Enfin, ils en sortirent au mois d'Octobre, sous l'escorte de cinq cens Cavaliers Allemands qu'ils prirent à leurs gages. Cependant, Gregoire étoit arrivé à Gaëte dans l'Abbruze, où il étoit sous la Protection de Ladislas (23). Sa Cour étoit petite. On y apportoit peu d'argent pour obtenir des graces; & son Obedience se soutenoit plus par la crainte du Roi, que par affection pour lui (24).

Decrets publiés à Pise.

Cependant, le Concile de Pise continuoit ses Sessions, sous l'Autorité d'Alexandre. La 22. se tint le 27. de Juillet. Le Pape Alexandre y fit publier, par le Cardinal de Chalant, „ un Decret par lequel il approuvoit

(23) *Theodoric de Niem, de Schism. Lib. 3. c.* 49.

(24) *Ibid. c.* 50.

An de J.C. 1409.

„ voit & ratifioit toutes les Collations, Provisions, Promotions, Translations de Prelatures, Dignitez, Benefices, Offices Ecclesiastiques, toutes les Consecrations d'Evêques, Ordinations des Clercs, & autres Actes faits par les deux Contendans ou leurs Predecesseurs, ou par leur Ordre, ou de leur Autorité, dans les lieux où on leur obéïssoit librement; pourvû qu'elles eussent été faites Canoniquement, & que ceux qu'ils avoient pourvûs eussent été en paisible possession; à l'exception de celles qui auroient été faites au préjudice de l'Union, ou de quelqu'un de ceux qui adheroient au Concile, particulierement depuis le 3. de Mai de l'année 1408. à l'egard d'Ange de Corario, & du 15. de Juillet de la même année, à l'egard de Pierre de la Lune. Il confirma aussi toutes les Elections, Postulations, Institutions, Collations, &c. faites canoniquement, par les Electeurs, Ordinaires, Patrons, &c. à ceux qui adheroient au Concile, non-obstant toutes Reserves; maintint tous ceux qui étoient en paisible possession de Benefices, dont ils avoient été pourvûs par les voies ordinaires, sans deroger neanmoins aux Reglemens, qui avoient été faits à Paris, dans la derniere Assemblée du Clergé de France, ni aux Droits des Cardinaux, & particulierement de celui d'Albane. Il déclara, qu'on procederoit contre les Fauteurs de Pierre de la Lune & d'Ange de Corario, ordonna que lui, ou son Successeur, assembleroit un autre Concile General l'an 1412. au mois d'Avril dans un lieu commode qui seroit marqué une année auparavant. Il declara encore, que si le Cardinal de Flisque revenoit dans deux mois, il seroit reçu en qualité de Cardinal; & jouiroit des Benefices qu'il avoit avant le 15. de Juin 1408. Il confirma aussi les Dispenses & les Absolutions des Cas reservez, accordées par les Evêques pendant la Neutralité. Il fit publier par l'Archevêque de Pise, qu'il remettoit à toutes les Eglises les Arrerages des grands ou menus Services qu'elles devoient à la Chambre Apostolique, jusqu'au jour de son Election: qu'il n'entendoit plus se reserver les depoüilles des Prelats decedez, ni les fruits intermediaires des Benefices vacans. Il pria les Cardinaux de faire la même remise aux Eglises & aux Ecclesiastiques; ce qui fut approuvé par tous les Prelats du Concile, à l'exception de l'Evêque d'Albane qui s'y opposa. „ Dans la 23. & derniere Session, qui se tint le 7. d'Aout, „ le Pape ordonne que les Biens de l'Eglise de Rome, & des autres Eglises, ne pourroient être alienés, ni hypothequés, par le Pape, ou les autres Prelats, jusqu'au futur Concile; que cependant les Archevêques & les Evêques celebreroient des Conciles Provinciaux, & que les Moines & les Chanoines Reguliers tiendroient des Chapitres Generaux & Provinciaux: que le Pape ne feroit point de Translations, malgré les Parties interessées; que l'on envoieroit des Ambassadeurs aux Rois & aux Princes Chrêtiens, pour notifier & faire executer ce qui avoit été ordonné dans le Concile. Il accorda une Indulgence & une Absolution pleniere de la peine & de la coulpe à tous ceux qui avoient assisté à ce Con-

„ Concile, & qui adhereroient à ce qui y avoit été determiné. Enfin il „ declara, qu'aiant intention de réformer l'Eglise dans son Chef & dans „ ses Membres, & y aiant deja travaillé, & ne pouvant achever, à cause „ du depart de quelques-uns des Prelats & des Ambassadeurs, il suspen- „ doit cette Reformation, & la prorogeoit jusqu'au prochain Con- „ cile, dont le tems étoit marqué, laissant la Liberté à tous ceux „ qui avoient été appellez au Concile, de s'en retourner chez „ eux (25). „

An de J.C. 1409.

Sur le renvoi de la Reformation de l'Eglise, ou trouve une excellente Reflexion que fit en ce tems-là Nicolas de Clemangis, Auteur celebre, dont j'ai deja parlé: „ La Congregation de Pise, dit-il, ne trompa l'E- „ glise de Dieu, & ne fit crier au Peuple *Paix*, *Paix*, *Paix*, *quoiqu'il* „ *n'y eut point de Paix*, que parce que ces hommes charnels & avides, qui „ ont par-tout des rafraichissemens de Charité, au de là de ce qu'il leur „ faut, sont tellement âpres après les Benefices, qu'aveuglez par cette „ passion, ils ont empêché la Reformation Ecclesiastique, que la plu- „ part des gens de bien vouloient qu'on fit avant toutes choses. Ainsi, „ ils ont procedé d'abord à une nouvelle Election. Quand elle a été fai- „ te, & qu'ils ont obtenu les Promotions qu'ils demandoient, ils ont „ crié *Paix & Union*; & n'aiant dissous le Concile, ils s'en sont re- „ tournez avec la Paix qu'ils cherchoient, c'est-à-dire leur pro- „ pre avancement (26). „ On peut voir, dans l'Ouvrage, que j'indique en marge (27), les divers Jugemens que l'on faisoit du Concile de Pise.

Réflexion sur le renvoi de la Reformation.

Le Pape Alexandre, ne gardant aucun menagement pour Robert de Baviere, & donnant à Wenceslas, deposé de l'Empire, le titre de Roi des Romains, diminua son Obedience, qui sans cela eut été plus etenduë en Allemagne. Robert de Baviere, irrité d'un procedé qu'il trouvoit violent & irregulier, en fit des plaintes par toute l'Allemagne, pour empêcher qu'on ne l'y reconnût pour Pape. Mais, Alexandre trouva moïen de parer le coup par ses Liberalitez extraordinaires. Il se fit sur-tout un puissant Protecteur dans l'Electeur de Mayence, Jean de Nassau, en l'établissant Legat né dans sa Province, & en le comblant de bien-faits. Il en usa de même à l'egard de plusieurs Prelats en Allemagne. Comme il n'étoit pas moins liberal à accorder des dispenses pour les mariages illegitimes, qu'à prodiguer des Benefices, il se fit beaucoup d'amis par cette Conduite, que plusieurs trouvoient infame. C'est ainsi que s'exprime Theodoric de Niem. Ce même Auteur nous fait voir, par divers traits, que le Gouvernement d'Alexandre V. étoit la foiblesse même: c'étoit un Gouvernement *precaire*, comme celui de Galba, qui n'étoit Maître qu'autant qu'on ne se soucioit

Gouvernement foible d'Alexandre V.

(25) *Du Pin, Nouvelle Bibliot. des Auteurs Eccles. Tom. XII. p. 7 d'Edit. de Paris.* 1700. *in* 4.

(26) *Clemangis, Tract. p.* 70. *c.* 2.

(27) *Lenfant, Hist. du Concile de Pise, Liv. III. p.* 301. *&c.*

An de J.C. 1409.

cioit pas de commander en sa place (28). Alexandre se gouvernoit entierement par les Conseils, ou plutôt par les Ordres, de Balthasar Cossa. Il ne reforma rien pendant son Pontificat. Il cherchoit à plaire à tout le Monde; & à peine pouvoit-il refuser quelque chose de quelque qualité que fût celui qui la demandoit. C'est pourquoi, dès qu'il fut Pape, il deprima les charges les plus considerables de sa Cour, & en augmenta le nombre sans nécessité, cedant à l'importunité des Demandeurs. Il étoit prodigue dans la Distribution des Benefices, & n'avoit égard, ni à la difference des Personnes, ni aux formalités ordinaires, pour accorder les graces; n'aiant aucune experience des choses de pratique. Aussi ne voit-on point qu'il fût Légiste, ou Canoniste, mais seulement Theologien & Predicateur. Il ecouta très-rarement les Plaidoiés des Avocats en Consistoire public, comme faisoient les autres Papes; & quelquefois il faisoit signer par d'autres les Suppliques, qui lui étoient presentées: & il distribuoit par lui-même aux Clercs qui lui étoient attachez les Rôles des Suppliques qu'il avoit signées; au lieu que le Vice-Chancelier devoit les distribuer aux Abbreviateurs des Lettres Apostoliques, selon leur capacité & leur merite. Or, ces Clercs favoris du Pape n'avoient aucune experience de ces sortes d'affaires, & il ne les leur renvoioit que pour les enrichir; ce qui causa plusieurs faussetez & plusieurs fraudes dans le peu de tems que dura le Pontificat d'Alexandre. Le même Auteur ajoute, qu'Alexandre, avant son Couronnement, donna des Archevêchez, des Evêchez, & des Abbaïes, & accorda à tous les Domestiques des Cardinaux qui les avoient servis durant le Conclave, des Benefices, & des Graces si abusives & si exhorbitantes, que jamais on n'avoit oüi parler de rien de semblable. Et dans le Rôle qu'il signa pour ces Domestiques, il exprima qu'il l'avoit fait, parce que dans le Conclave il l'avoit promis à chacun des Cardinaux, en cas qu'il devint Pape. Il donnoit des Dispenses pour posseder des Benefices incompatibles, au grand étonnement des Officiers de sa Cour les mieux instruits. Il sembloit ne compter pour rien les Titres Ecclesiastiques (29).

Il favorise les Freres Mineurs.

Comme le Pape Alexandre étoit de l'Ordre des Freres Mineurs, il fit paroître pour eux une tendresse & prédilection, qui fit bien des Mecontens à sa Cour, & ailleurs, au raport de Niem. Il leur donnoit des Offices publics fort lucratifs, & qui avoient accoutumé d'être exercez par d'habiles Seculiers; & il se donnoit mille mouvemens pour les pourvoir des Eglises Cathedrales qui venoient à vacquer. Par cette Conduite, & par plusieurs autres Demarches, il denigra en peu de tems la Charge de Pape, dont il ne connoissoit pas la gravité, ou la pesanteur (30).

Sa Bulle en faveur des Mandiants.

Mais, le plus grand éclat vint de la Bulle qu'il donna, étant encore à Pise, en faveur des Moines Mendiants. Elle est dattée du 12. d'Octobre. Elle

(28) *Tacite, Hist. Lib. I.*
(29) *Niem, de Schism. Lib.* 3. *c.* 51. 52.
(30) *Niem, ibid.*

le est adressée à tous les Prelats de la Chrêtienté. En voici la substance: 1. Elle contient une Recapitulation des Bulles de Boniface VIII. & de Clement V. au sujet des Dominicains & des Freres Mineurs. 2. Le Pape declare, que le St. Siege Apostolique aiant étendu ce Privilege aux Hermites de St. Augustin & aux Carmes, il les y confirme. 3. Il raporte la Condamnation lancée par Jean XXII. contre la Proposition de Jean de Poliac, & la retracttaion de ce dernier. Jean de Poliac, dont il est ici parlé, étoit un Theologien de Paris, qui avança ces deux Propositions dans ses Sermons & dans ses Ecrits publics. La premiere, que ceux, qui s'étoient confessez aux Dominicains, étoient obligez à confesser les mêmes Pechez à leur propre Confesseur, ou Curé, quand même les Dominicains auroient obtenu pleine licence de confesser. La seconde, que, tant que le Canon du Concile de Latran subsisteroit, ni le Pape, ni Dieu lui-même, ne pouvoit pas dispenser ceux qui s'étoit confessez aux Dominicains de se confesser à leur propre Confesseur. Jean XXII. fulmina contre ces Propositions en 1321. & le Docteur fut obligé de se retracter. 4. Venant plus particulierement au fait, voici, dans les termes du Moine de St. Denys, ce que dit la Bulle d'Alexandre V. „ Or, comme ainsi soit que n'agueres lesdits Freres Prescheurs, & les Freres Mineurs, & les Ordres des Hermites de St. Augustin & du Mont de Carmel, se soient plaints à nous de ce que certains Clercs & Personnes Ecclesiastiques, & plusieurs de l'un & de l'autre Sexe, ne craignent pas de soutenir, non seulement lesdits Articles, condamnez ci-dessus par ledit Jean notre Prédecesseur, mais plusieurs autres encore plus erronés, & contraires aux sacrez Canons, qu'ils maintiennent publiquement, taschans par ce moïen leurs Ames, & celles de beaucoup de simples gens, qu'ils taschent damnablement de detourner des Devotions desdits Freres Prescheurs, & d'empescher qu'ils ne leur confessent leurs Pechez, contre la Constitution mesme sur ce faite par notre dit Predecesseur Boniface, que nous avons rapportée, desquels articles erronez voici la teneur par ordre dans leurs propres termes: 1. Celui qui s'est confessé à un Frere admis en la forme *Dudum*, soit tenu de reconfesser ses Pechez à son Curé. Cela est condamné par le Pape Jean XXII. au Statut qui commence: *Vas Electionis*. 2. Les Conclusions de Jean de Poilly condamnées par Jean XXII. sont assez veritables, & pourroient licitement estre suffisamment deffenduës par qui que ce soit. 3. Le Statut de Jean XXII. *Vas Electionis* est vain & nul, parce qu'il étoit heretique quand il le fit, & par consequent sa renonciation est nulle, & le Statut *Omnis utriusque sexus* subsistant, ni Dieu, ni le Pape de sa Puissance, ne peut faire qu'un qui se soit confessé à un Frere Mendiant admis à la confession ne soit tenu de retourner à confesse à son Curé. 4. La Confession, faite à des Freres admis, est douteuse & incertaine, c'est pourquoi les hommes sont tenus de quitter ce qui est incertain; &, par consequent, ils ne se doivent confesser qu'aux Prêtres qui ont charge de leurs Ames, & ce, sous peine de peché mortel. 5. Quoique les Freres admis à la Confession

An de J.C. 1409.

 ayent

An de J.C. 1409.

„ ayent pouvoir d'abſoudre & d'entendre les Confeſſions; ſi eſt ce que le „ Peuple ſujet n'a pas pouvoir d'aller aux Mandians admis, ſans Permiſ- „ ſion de leur propre Preſtre. 6. Les Freres qui demandent des Privile- „ ges, pour entendre les Confeſſions, & pour avoir des Sepultures, ſont „ en Peché mortel, & les Pontifes Romains qui accordent tels Privileges „ aux Mandians, ou qui les leur confirment, ſont en Peché mortel, & ex- „ communiez. Ce ne ſont pas certainement des Paſteurs, mais des Lar- „ rons & des Loups. 7. Le Preſtre Curé donnant licence aux Mandiants, „ d'oüir les Confeſſions, ſon Pouvoir eſt plus fort, ſelon le Statut *Omnis* „ *utriusque ſexus*, que n'eſt celuy du Pape donnant licence aux Mandiants, „ ſelon la forme de la Decretale *Dudum*. Conſiderans donc, de quelle con- „ ſequence il eſt, & combien il ſeroit pernicieux de ſouffrir leſdits Arti- „ cles, cy-devant, comme dit eſt, condamnez & reprouvez avec tant de „ prudence & de ſolemnité, & autres nouveaux de meſme importance, „ auſſi par nous condamnez comme erronez & contraires aux dits Canons, „ & d'endurer qu'on les tienne, qu'on les maintienne, & qu'on en faſſe le- „ çon; & voulans auſſi y pourvoir ſalutairement, en cette partie: Nous „ avons leſdits nouveaux Articles vûs & meurement examinez, avec nos „ Freres les Cardinaux de la Ste. Egliſe Romaine, ſelon que deſire la quali- „ té d'une ſi grande affaire, & fait diligemment rapporter par pluſieurs „ Docteurs tant en Theologie qu'en Droict Canon: & par ledit Examen „ avons trouvé leſdits Articles avoir eſté, & eſtre tous, controuvez & erro- „ nez, & contraires auxdits Canons: & partant, comme tels, par leur Con- „ ſeil, nous les avons condamnez & reprouvez; ordonnant ſi quelqu'un à „ l'avenir eſt ſi ôſé de les ſoutenir, ou dans les Ecoles, ou autrement, de „ les gloſer, deffendre, tenir, ou preſcher, qu'il ſoit tenu pour Heretique & „ qu'il encourre la Sentence d'Excommunication *ipſo facto*, dont il ne pour- „ ra eſtre abſous que par le Souverain Pontife, ſi-non à l'article de la mort. „ C'eſt pourquoy nous mandons, & par Eſcrit Apoſtolique commandons à „ voſtre Univerſité, aſſemblée de toutes vos Villes ou Dioceſes, vous leur „ faſſiez entendre tout ce que deſſus de noſtre part, quand & où vous ſerez „ ſur ce requis par les dits Freres, ou l'un d'eux, ou pluſieurs: & meſme „ qu'après cette ſolemnité vous le faſſiez publier par les Curez des Egliſes „ Parochiales de vos Villes & Dioceſes. Et ſi, par adventure, vous trou- „ vez quelques Perſonnes qui ôſent maintenir, tenir, ou preſcher les dits Ar- „ ticles condamnez, vieux & nouveaux, ou l'un, ou quelques-uns d'iceux, „ que vous procediez contre eux, ſoit en general, ſoit en particulier, „ comme Heretiques ou ſuſpects en la Foi Catholique, par Cenſure Eccle- „ ſiaſtique, & par tous autres remedes de Droit, que vous jugerez à pro- „ pos pour arreſter ce mal, & ce de noſtre Authorité. Obligez les auſſi „ d'obſerver ladite Conſtitution dudit Boniface noſtre Predeceſſeur, ſelon „ ſa teneur, contraignez les par Fulminations Eccleſiaſtiques, ſans Appel, & „ invoquez pour cela, ſi beſoin eſt, l'aſſiſtance du bras ſeculier, nonobſtant „ la Conſtitution *Omnis utriusque ſexus*, & autres Ordonnances & Decrets

Apoſto-

„ Apostoliques à ce contraires, quelles qu'elles soient: encore mesme, qu'à „ quelques-uns, soit en commun, soit en particulier, il eut été accordé „ qu'ils ne pussent estre interdits, suspens, ou excommuniez par Lettres „ Apostoliques, qui ne font point mention de ce cas d'exception. Donné à „ Pise le 4. des Ides Octobre, l'année premiere de nostre Pontificat: & la „ Coppie delivrée le Mecredy 20. Novembre (31). „ An de J.C. 1409.

An de J.C. 1410.

L'Université de Paris s'oppose à cette Bulle.

L'Université de Paris fut allarmée de cette Bulle; & la joie, qui avoit eclatée par des transports extraordinaires, à la nouvelle de l'Election d'Alexandre V, fut beaucoup alterée dans le Roiaume. D'abord, l'Université deputa à Pise; pour apprendre de source la verité du fait. Les Deputez rapporterent, qu'ils avoient vû la Bulle en plomb; & que, comme ils avoient remarqué qu'elle avoit été expediée du consentement & par l'avis des Cardinaux, ils avoient été les visiter tous l'un après l'autre, pour savoir s'ils y avoient quelque part: ils dirent tous que non, & même ne disconvinrent point que cela feroit préjudice aux Ecclesiastiques, qui avoient charge d'ames (32). Là-dessus, le Recteur de l'Université assembla plusieurs Congregations de tous les Docteurs & Regens; & il fut conclu, que tous les Moines Mandians seroient chassez de l'Université, & qu'ils ne prêscheroient point dans Paris, jusqu'à ce qu'ils eussent representé l'Original des Bulles, & qu'ils y eussent renoncé. Les Freres Prêcheurs & les Carmes, meprisant le Benefice de cette Bulle, en apporterent une Coppie en bonne forme, protestant qu'elle avoit été donnée à leur insçu, qu'ils y renonçoient, & que contens des Privileges dont ils jouissoient avant Alexandre V, ils ne demandoient autre chose que les bonnes graces de l'Université. Leurs Excuses & leurs Personnes furent admises. Il n'en fut pas de même des autres Mandians, & sur-tout des Franciscains. Fiers d'avoir un Pape de leur Ordre, ils couroient les ruës comme des insensez (33), leurs Privileges à la main, insultant les Pasteurs ordinaires, & soutenant que c'étoit à eux proprement qu'appartenoit le Droit de prêcher, de confesser, & de lever les dixmes des Paroisses. Pour reprimer cette Licence, le Roi, à la Requête de l'Université, fit publier & afficher aux Portes de leurs Monasteres, qu'il étoit defendu à tous Prêtres & Curez, sous peine de saisie de leur temporel, de laisser prêcher & confesser les Franciscains & les Augustins dans leurs Eglises (34). L'Université chargea Gerson son Chancelier de prêcher contre la Bulle du Pape. Nous avons, parmi les Oeuvres de ce fameux Docteur, le Sermon qu'il fit là-dessus en Latin, dans l'Eglise de Ste. Marie. C'est une Pièce curieuse (35). L'Université fit plus encore. Quand la Bulle eut été examinée par les Professeurs en Theologie commis à cet Examen, ces Commissaires rendirent le Jugement qui suit: 1. Que la Bulle „ est intolerable par

(31) *Moine de St. Denys, de la Traduction de Mr. Le Laboureur, Liv. XXIX. chap. 10.*
(32) *Moine de St. Denys, ubi supr.*
(33) *Niem, ubi supr. c. 53.*
(34) *Moine de St. Denys, ubi supr. Du Boulai, Hist. de l'Universit. de Paris. Tom. V. p. 200.*
(35) *Gersonii Opera, Tom. II. Part. 3. pag. 431.*

An de J.C. 1410.

„ par la maniere de la condamnation, parce qu'on y excommunie, & qu'on „ y livre même au bras seculier ceux qui soutiennent les XI. Propositions qui „ y sont condamnées, quoique la plupart de ces Propositions soient Orthodoxes, & parce qu'on y annulle la Bulle authentique & irrevocable du „ Concile de Latran. 2. Qu'elle trouble tout l'Etat Ecclesiastique, parce „ qu'elle tire les Moines de leur Condition, qu'elle deroge aux Droits des „ Prelats & des Curez, & qu'elle fournit occasion de les persecuter, en les „ menaçant des Peines portées par la Bulle. 3. Qu'elle doit être rayée, „ cassée & annullée à la confusion de ses Auteurs; le Pape, ni les „ Cardinaux, n'y aiant point eu de part, comme on veut bien le supposer (36). „

Bulle d'Alexandre V. contre Ladislas.

Sur la fin de l'année précedente (1409.), Alexandre étant encore à Pise fulmina contre Ladislas une Bulle, qui, contenant plusieurs Particularitez importantes, merite de trouver place en cet endroit. Le Pape y raconte 1. Comment s'étoit faite la Convocation du Concile de Pise par les Cardinaux, & l'Election qu'ils avoient faite de sa Personne après la Déposition des deux Concurrens. 2. Que le Concile avoit envoié des Ambassadeurs à toute la Chrêtienté, & à tous Rois & Princes, pour notifier ces Actes, & entr'autres à Ladislas fils de Charles de Duras, qui ôsoit s'appeller Roi de Sicile, à qui on avoit envoié Otton de Colomne Cardinal de St. George, pour l'engager à reconnoître le Concile. 3. Il fait un Abregé de l'Histoire & de la Conduite de ce Prince. „ Il a été, dit-il, nourri du lait & de la „ substance de l'Eglise Romaine par Boniface IX. qui le couronna Roi de „ Naples & de Sicile. Aiant abusé de son pouvoir au prejudice de l'Eglise, il fut excommunié par Innocent VII. avec lequel il fut ensuite re„ concilié dans l'esperance qu'il se convertiroit. Cependant, il continua „ toujours dans ses Usurpations. Lorsque Boniface lui donna le Roiaume „ de Naples & ses Appartenances en Fief relevant de l'Eglise Romaine, pour „ lui & pour ses Heritiers, il jura que, ni lui, ni eux, ne feroient aucune „ ligue ou confederation avec aucuns Rois, Princes, Grands, Communautez, ou autres Personnes, soit fideles, soit infideles, contre Boniface, „ contre les Pontifes Romains, ni contre l'Eglise Romaine, & qu'il ne „ consentiroit point qu'on en fît aucune. Il promit outre cela avec Ser„ ment de ne point s'emparer du Milanois, de la Toscane, de la Ville de „ Benevent, de la Campagne de Rome, de l'Isle Maritimo, du Duché de „ Spolette, du Patrimoine de St. Pierre, de la Marche d'Ancone, de Ro„ me, de Perouse, de Boulogne, ou d'autres Places appartenantes à l'E„ glise; de paier tous les ans au Thresor de l'Eglise huit mille onces d'or; „ qu'il ne violeroit point les Libertez Ecclesiastiques; & qu'il defendroit „ les Droits & Privileges des Eglises & Monasteres de Sicile qui leur „ avoient été accordez sous Guillaume II. Roi de Sicile; & tout cela, sous „ peine d'Excommunication & de Déposition. „ 4. Après avoir exposé que

(36) *Hist. Universit. Paris. ubi supr.*

An de J.C. 1410.

que Ladislas avoit violé tous ces engagemens, il vient au succès de la Legation du Cardinal de Colonne. Ce Cardinal, dit-il, après bien des Conferences avec Ladislas, pour l'engager à s'unir au Concile, & d'y envoier les Prelats de son Roiaume, n'en pût jamais tirer que des refus opiniâtres. Bien loin de se ranger à son devoir, il est devenu le plus grand ennemi de la Paix, & le plus dangereux fauteur du Schisme, en adherant à Gregoire, nous molestant en toute maniere, nous & l'Eglise Romaine, & traversant le Concile par des hostilitez inouies, tant par Terre, que par Mer. „ Il raconte à cette occasion les hostilitez que Gregoire & Ladislas exercerent contre Antoine Cardinal d'Aquilée, & contre le Cardinal de St. Eustache, en faisant emprisonner tous leurs parens & ravager leurs terres. „ Non content de ces forfaits, tout excommunié qu'il est depuis long-tems à cause de ses contraventions, il s'est emparé de la Ville de Rome, de sa Campagne, & d'un grand nombre de Provinces, de Villes, de Terres, qui appartiennent à l'Eglise, & qu'il occupe encore actuellement. „ Qu'il avoit defendu sous de rigoureuses peines à tous ses sujets de reconnoître Alexandre pour Pape; & de l'assister en quelque maniere que ce soit. Qu'il portoit par-tout l'Etendart de Gregoire, & faisoit des Liberalitez extraordinaires à ses fauteurs, afin d'entretenir le Schisme. Que n'aiant pû gagner les Venitiens, il avoit tiré Gregoire de leurs terres, pour le faire conduire & reconnoître à Rome. 6. Enfin, que pour être mieux informé de tous ces faits, il avoit envoié deux Cardinaux sur les lieux, & que ces Prelats en aiant confirmé la verité par leur rapport, il avoit, du Conseil des Cardinaux, ajourné Ladislas pour entendre sa Sentence, par laquelle il est privé du Roiaume de Sicile, & de tous autres biens & droits, pour avoir violé son Serment, envahi les Terres de l'Eglise, contre les Constitutions de Jean XXII. & de Clement VI., & pour avoir conspiré contre le Concile de Pise, lui offrant au reste un saufconduit par venir en toute sureté (37).

Alexandre V. recouvre Rome.

La Peste, qui faisoit alors beaucoup de desordre à Pise, obligea le Pape Alexandre d'en sortir pour aller à Prato & de là à Pistoye, Villes du Florentin proches l'une de l'autre. Ce fut-là, qu'il apprit la Victoire de Louis d'Anjou sur les troupes de Ladislas, & la delivrance de Rome. Bzovius rapporte dans ses Annales Ecclesiastiques, que le Concile avoit resolu une Ligue entre la France, les Florentins, les Siennois, les Boulonnois, & plusieurs Princes d'Italie contre Ladislas en faveur de Louis d'Anjou, & de publier contre le premier une Croisade, à la tête de laquelle étoit le Cardinal Balthasar de Cossa, Legat de Bologne, & confirmé par Alexandre V. dans cette Legation. Outre Louis d'Anjou, la Ligue avoit pour Generaux Malatesta, Chef des Troupes Florentines, Paul des Ursins qui étoit sorti de Rome pour soutenir la Ligue, *Tannegui du Chastel, Chevalier Breton, que Louis Roi de Sicile avoit laissé vers Rome pour assurer le chemin au Pape Alexan-*

(37) *Rainaldi, an.* 1409. §.

An de J.C. 1410.

Alexandre (38); Magnus de Sforce, grand Capitaine fort dans les interêts d'Alexandre V. & qui lui avoit deja rendu des services signalez. Rome d'autre côté étoit defenduë par la Faction Gibelline, par les Colonnes, & par le Comte de Troye, Partisans de Ladislas. La Ligue avoit noué une intelligence secrette avec un des principaux Citoiens de Rome, nommé Lelio, qui avoit un grand parti dans cette Capitale, pour y soulever le Peuple dans l'occasion. Toutes choses ainsi disposées, le Legat s'avança d'abord avec les Troupes de Louis d'Anjou, des Florentins, & des Siennois, dans cette partie de la Toscane, qu'on appelle le Patrimoine de St. Pierre, & en recouvra toutes les Places. De-là, il marcha droit à Rome, & joignit Paul des Ursins, qui n'en étoit pas éloigné. A son arrivée, Malatesta General des Florentins pratiqua une ruse de Guerre qui lui réussit; ce fut de s'éloigner avec ses troupes de quelques milles de Rome pour attirer les gens de Ladislas. En effet, le Comte de Troye, croiant qu'en son absence il pourroit aisement venir à bout de Paul des Ursins, fit une sortie contre lui. Mais, il fut si vigoureusement repoussé jusques dans Rome, qu'il fallut le descendre par une fenêtre en habit deguisé, pour échaper à la fureur des Romains que Lelio avoit soulevez. Ainsi, au commencement de Janvier, le Cardinal de St. Eustache se rendit Maître de Rome sans beaucoup de peine, à la faveur de Paul des Ursins ennemi des Colonnes. Il y fit recevoir Louis d'Anjou, & assura la possession de Rome à Alexandre V. Cette Victoire causa une joie extraordinaire dans toute la Ville (39).

Croisade contre les Turcs.

L'Histoire parle d'une Croisade qu'Alexandre publia contre les Turcs, à la sollicitation des Chevaliers de Rhodes, & de Sigismond Roi de Hongrie, qui avoit perdu en 1409. une Bataille près de Semendria en Servie. Alexandre vouloit engager tous les Princes Chrêtiens à secourir le Roiaume de Hongrie, qui étoit en grand danger (40). Mais, les Circonstances n'étoient pas favorables à une entreprise de cette nature.

Bulle contre les Hussites.

On trouve encore, dans les Annales Ecclesiastiques de Raynaldi, une autre Bulle d'Alexandre V. dattée de Pistoye le 20. Decembre 1409. contre les Hussites. Je n'entreprendrai point le detail des troubles excitez à Prague à l'occasion des Predications de Jean Hus & de la Doctrine de Wiclef, qui jettoit de profondes racines en Boheme. Il suffira de remarquer, que Sbinko, Archevêque de Prague, donna avis au Pape Alexandre V. de ce qui se passoit alors dans le Roiaume de Boheme. Sur quoi le Pape publia une Bulle, où Jean Hus n'est point nommé. Elle defend 1. de prêcher dans les Chapelles, quelque privilegiées qu'elles soient. 2. D'enseigner la Doctrine de Wiclef en aucun endroit, ni en public, ni en particulier. 3. l'Archevêque est autorisé avec quatre Maîtres en Theologie, & deux Maîtres

(38) *Moine de St. Denys, Liv. XXX. Chap. I.*

(39) *Niem de Schism. Lib.* 3. *c.* 2. *Vit. Joan. XXIII. c.* 16. *Von der Hardt, tom. II Part. XIV. Pogge, Hist. Flor. p.* 189. *Bzovius, an.* 1409. §. 14. 15. *Rainaldi, an.* 1409. §. 85. *Antonin, Chron. Part.* 3. *Tit.* 22.

(40) *Bzovius, an.* 1409. §. 17.

An de J. C. 1410.

tres en Droit Canon, à poursuivre les Contrevenans de quelque caractere & condition qu'ils soient, comme des Heretiques, jusqu'à implorer le secours du bras seculier, s'il est nécessaire, non-obstant toutes appellations, à supprimer par toutes sortes de voies les Livres de Wiclef. Il cita aussi Jean Hus pour comparoître à Rome; mais comme ce Docteur étoit alors Recteur de l'Université & fort accredité à la Cour & dans la Ville, il meprisa & la Bulle & la Citation. Il se contenta d'appeller d'Alexandre mal informé à Alexandre mieux informé (41).

Alexandre va à Bologne.

Le Pape aiant appris la nouvelle que Rome étoit delivrée de la Puissance du Roi Ladislas, toute sa Cour lui conseilloit d'aller s'y etablir, comme les Romains le desiroient. Mais, le Cardinal Balthasar de Cossa, qui gouvernoit absolument le Pape, s'y opposa, & l'obligea d'aller de Pistoye à Boulogne où il commandoit comme Legat. Alexandre étant infirme & âgé, ce Cardinal esperoit qu'il y pourroit finir ses jours & lui faire place pour le Pontificat. Balthazar gagna en même tems les Cardinaux, en leur promettant qu'il les dedommageroit liberalement des depenses qu'ils feroient pendant leur sejour à Bologne, où il s'étoit engagé, disoit-il, de ne point retourner sans amener le Pape. Il s'y achemina donc avec toute sa Cour, au fort de l'hyver, parmi les neiges, les glaces, & les frimats (42). Niem, qui suivoit la Cour, temoigne que Balthazar, qui avoit donné de si belles esperances aux Cardinaux, leur fit fort maigre chere. Il ne traita guere mieux le Pape, à qui il donna des Domestiques, moins pour lui faire honneur, que pour l'observer, sans que ce Pape osât s'en plaindre, de peur d'irriter un homme qui le tenoit sous sa ferule (43).

Ambassade des Romains.

Dès qu'Alexandre fut arrivé à Bologne, il renouvella la condamnation des deux Anti-Papes Benoit XIII. & Gregoire XII. & de leurs fauteurs, comme il paroit par sa Bulle du 22. de Janvier (44). Ce fut dans cette Ville, que les Romains lui envoierent une Ambassade solemnelle des deux Prefets Regionaires, ou Capitaines de quartiers, de dix Evêques, de quelques Gentilshommes des plus distinguez, & d'un Frere Mineur. Ces Ambassadeurs lui apporterent les Clefs de la Ville de Rome, & toutes les marques de la Dignité Pontificale, le suppliant instamment de venir sans delai en prendre possession. Le Pape fut si charmé de cette Ambassade, que, de l'avis des Cardinaux, il avança en faveur des Romains le Jubilé, qui ne devoit se celebrer que dans trois ans, par un Decret du 15. de Mars (45). Balthazar de Cossa le retenant toujours à Bologne, sous divers pretextes, il donna l'Administration de l'Eglise & de la Ville de Rome à Pierre Ferdinand de Trias Cardinal du titre de Ste. Praxede, nommé quelquefois dans l'Histoire le Cardinal d'Espagne, avec pouvoir de degager les

(41) *Rainaldi*, *an.* 1409. §. 89.
(42) *Raynaldi*, *an.* 1410. §. 16. *Bzovius*, *Eod.* §. 4.
(43) *Niem de Schism. Lib.* 3. *c.* 358.
(44) *Rainaldi*, *an.* 1410. §. 7. & *seq.*
(45) *Bzovius*, *an.* 1410. §. 2.

An de J. C. 1410.

les Romains du ferment qu'ils avoient prêté à Gregoire, & à Ladiflas. Comme ce dernier faifoit de grands preparatifs contre Louis d'Anjou, & qu'il n'afpiroit pas moins qu'à la Dignité de Roi des Romains, Alexandre eut recours aux Florentins, pour foutenir Louis. Ils le feconderent en effet avec zele & avec vigueur, & en reçurent de grandes louanges & divers avantages. Entre ceux qui s'étoient diftinguez dans la Ligue contre Ladiflas & contre Grégoire, il n'y en avoit point qui l'eut fait avec plus de zéle que Nicolas Marquis d'Efte. En reconnoiffance de fes bons Offices, le Pape le fit venir à Boulogne, & lui donna folemnellement la Rofe d'Or (46).

Il tache inutilement de lever des Decimes de France.

Ce fut encore de Boulogne, qu'Alexandre envoia le Cardinal de Thury à Paris, pour lever des Decimes fur l'Eglife de France, prétextant les depenfes qu'il lui falloit faire, pour fe foutenir contre fes ennemis. Mais, cette Legation fut fort mal reçuë. L'Univerfité de Paris s'y oppofa avec chaleur, & reprefenta fi fortement les néceffitez du Clergé, qu'elle obtint une Ordonnance du Confeil, portant defenfe aux Officiers Royaux des Frontieres de laiffer entrer dans le Roiaume des Legats avec pareilles charges (47). D'où il eft aifé de conclure, que fi ce Pape eut vecu plus longtems, il n'eut pas été moins incommode à la Chrêtienté, que fes Predeceffeurs, comme Pierre d'Ailly le reconnut.

Lettre d'Alexandre contre les Heretiques.

André Victorel, fur la foi de Wading dans fon Hiftoire des Freres Mineurs, parle d'une Lettre qu'Alexandre V. ecrivit à Ponce Feugeyron, Inquifiteur de cet Ordre, par laquelle il lui enjoint de donner tous fes foins à l'extirpation de l'Herefie, de punir les mauvais Docteurs, les Fauteurs des Heretiques, & de ramener à l'Union de l'Eglife ceux qui entretenoient encore le Schifme. Ce fut peut-être en confequence de cet Ordre, qu'on brula cruellement vers ce tems-ci, dans le Diocefe de Conftance, un nommé Burgin, de la Secte des Begards, au raport de Jean Nider, celebre Dominicain qui vivoit alors (48).

Mort de ce Pape.

Enfin, l'impatience du Cardinal de Coffa fut pleinement fatisfaite par la mort d'Alexandre V. qui finit fes jours à Boulogne le 3. de Mai 1410. agé de 71. ans, après avoir joué le perfonnage de Pape pendant dix mois & quelques jours. L'Hiftoire temoigne qu'il mourut devotement. A l'approche de fa derniere heure, il manda les Cardinaux, & comme il les voioit fort affligés, il les confola par ces paroles: *Je monte à mon Pere & à votre Pere, &c. C'eft pourquoi ne vous attriftez point.* Il fit „ une profonde exageration fur ce beau „ Theme, où fon eloquence & fon grand favoir lui rendirent les derniers fe- „ cours, & la conclufion fut qu'il les prioit qu'on intercedât pour lui en- „ vers Dieu, à ce qu'il pût monter à lui, avec un efprit contrit & humi- „ lié; après cela il fit une ample profeffion de foy, il exhorta doucement „ tout le College de travailler à la continuation de l'Union de l'Eglife, & n'ou-

(46) *Bzovius, ubi fupr.* §. 4.

(47) *Monftrelet, an.* 1410. *c.* 50. *Aubery, Hift. des Card. tom. II. p.* 49.

(48) *Nider, de Vifionibus, Lib.* 3. *c.* 2.

„ n'oublia pas dans cette occaſion d'avoir en recommendation particuliere „ les interêts de la France, & ceux de l'Univerſité de Paris, qui avoit ſi „ heureuſement pourſuivi l'extirpation d'un ſi long & ſi malheureux „ Schiſme. Il leur donna ſa benediction enſuite de cela, leur dit à Dieu „ à tous, & expira en priant, un peu après minuit le quatrieme jour de „ May (49). „ Platine ajoute qu'en mourant, il proteſta devant Dieu, qu'il croioit que tout ce qui s'étoit fait à Piſe s'étoit fait legitimement & de bonne-foi (50).

An de J.C. 1410.

Il fut empoiſonné.

Quelques Auteurs contemporains, comme St. Antonin & Dlugoſſ, temoignent que le bruit commun étoit que Balthaſar Coſſa avoit avancé la Mort de ce Pape par un *Cliſtere empoiſonné* (51). Monſtrelet dit que *c'eſtoit la commune renommée*, qu'il avoit eſté empoiſonné à Bologne (52). Ce qu'il y a de certain, c'eſt que ce fut un des Chefs d'Accuſation contre Jean XXIII. au Concile de Conſtance. Etant à Boulogne, dit le ſixieme Article de ſes Accuſations, & aſpirant à la Papauté par des voies illicites, il machina contre la Vie d'Alexandre V. de bonne memoire, & le fit empoiſonner, lui & Daniel de Ste. Sophie ſon Medecin (53).

Ses Obſeques.

Voici, dans les termes de Monſtrelet, la deſcription des Obſeques d'Alexandre V. „ Et feurent ſes entrailles enterrées & ſes obſeques faictes en l'Egliſe des Cordeliers, & celebra la Meſſe le Cardinal de Vimiers (Viviers) „ les Diacres & Soûdiacres furent les Cardinaux d'Eſpaigne & de Thury, & eſtoient tous ceux de la Cour veſtus de noir & faiſoient grand „ deuil. En après le ſixieſme jour de May, le corps dudit Pape, qui „ eſtoit embaumé de fines eſpices, fut mis en la Salle, où il tenoit ſon Audiance, & veſtu de veſtures ſacerdotales, la face deſcouverte, & un gand „ en ſes mains, & nuds pieds deſcouverts, & quiconque le vouloit baiſer „ faire le pouvoit, & feurent faits neufs ſervices des morts là meſmes. Et „ y avoit vingt Cardinaux, deux Patriarches, quatre Archevêques, vingt „ & quatre Evêques, avec pluſieurs Abbez, Docteurs, & aultres pluſieurs Gens d'Egliſe. Ses armes eſtoient miſes aux quatre bouts du cercueil. Et furent dictes par neuf jours Meſſes & Services tout ainſi & „ par telle maniere que le lendemain qu'il feut trèspaſſé. Les Meſſes feurent celebrées l'un après l'autre par les Cardinaux, & le neuvieme jour „ dudit mois feut le corps porté aux dits Cordeliers pour l'enterrer & le „ porterent, c'eſt à ſavoir au devant les Cardinaux de Vimiers & de Chalant, & par derriere le Cardinal d'Eſpaigne, le Cardinal de Thury: le „ Cardinal Milles (de Malthe) alloit devant qui portoit une Croix devant „ le Corps. Les Choriſtes feurent les Cardinaux de Bar, non pas celui „ qui étoit fils au Duc de Bar, mais de Bar en Puille (Poüille) & l'autre feut

(49) *Moine de St. Denys, Liv. XXX. Chap. 4.*
(50) *Platine, in Alex. V.*
(51) *Antonin, Chron. Tom. II. Part. 3. 6. Dlugoſſ, Hiſt. Polon. Lib. XI. p. 306.*
(52) *Monſtrelet, p. 96.*
(53) *Ap. Von der Hardt. tom. 4. p. 197.*
(54) *Monſtrelet, ubi ſupr.*

An de J.C. 1410. „ feut le Cardinal des Urſins. Le Cardinal de Vimiers feiſt ce ſervice, „ comme il avoit fait à l'enterrement des entrailles. Et ce fait les Cardinaux „ retournerent chacun en ſon Hôtel tous veſtus de noir (54). „ On peut voir dans les Auteurs que je cite en marge deux Epitaphes, qui donnent de grands Eloges à ce Pape (55).

Eloge de ce Pape. Au reſte, tous les faits inconteſtables, que l'Hiſtoire nous fournit au desavantage d'Alexandre V., n'ont pû obliger un Auteur Moderne à dire du mal de ce Pape. Il lui donne au contraire les plus grands eloges. „ Dès „ qu'il fut, dit-il, elevé ſur le Thrône Pontifical, il entreprit de grandes „ choſes pour affermir, par une Paix ſolide, l'Union de l'Egliſe, & pour „ deraciner la corruption des mœurs, qui venoit de la trop grande licence „ des Clercs pendant le Schiſme. . . . . Enfin, dans le tems que ce très- „ Saint Pontife s'appliquoit uniquement à retablir la Dignité du Siege „ Apoſtolique, par l'Union de l'Egliſe, & par la Reformation des mœurs: „ à réunir les Grecs à l'Egliſe Latine: à donner les Benefices à de dignes „ ſujets: à extirper la Simonie de l'Egliſe: à faire obſerver les ſaints Ca- „ nons: à retablir la Paix: à deraciner les vices, & à faire triom- „ pher la vertu, il mourut ſubitement (56). „ Je ſouhaiterois de grand cœur que ce temoignage fût conforme à la verité de l'Hiſtoire.

Ses Ecrits. Il ne faut pas oublier qu'Alexandre V. fut Auteur. Ciaconius, André Victorel, & Louis Jacob, lui attribuent divers Ouvrages, comme des Commentaires ſur les 4. Livres des Sentences, des Sermons, des Lettres, des Regles pour la Chancellerie, & un autre Ouvrage inuitilé *Obligations*. On lui attribue encore un Traité ſur la Conception immaculée de la Vierge. Ces Ouvrages ſe trouvent encore en Manuſcrit dans les Bibliotheques d'Italie & d'Angleterre.

(55) *Ciaconius, in Alex. V. André Du Cheſne, Vie des Papes, tom. II. p.* 7528.

(56) *Fr. Ignatius Hiacynthus Amat de Graveſon, Hiſtor. Eccleſiaſt. Tom. VI. p.* 103. 104. *Edit. de Rome, in* 8. 1720.

Fin du Tome III.